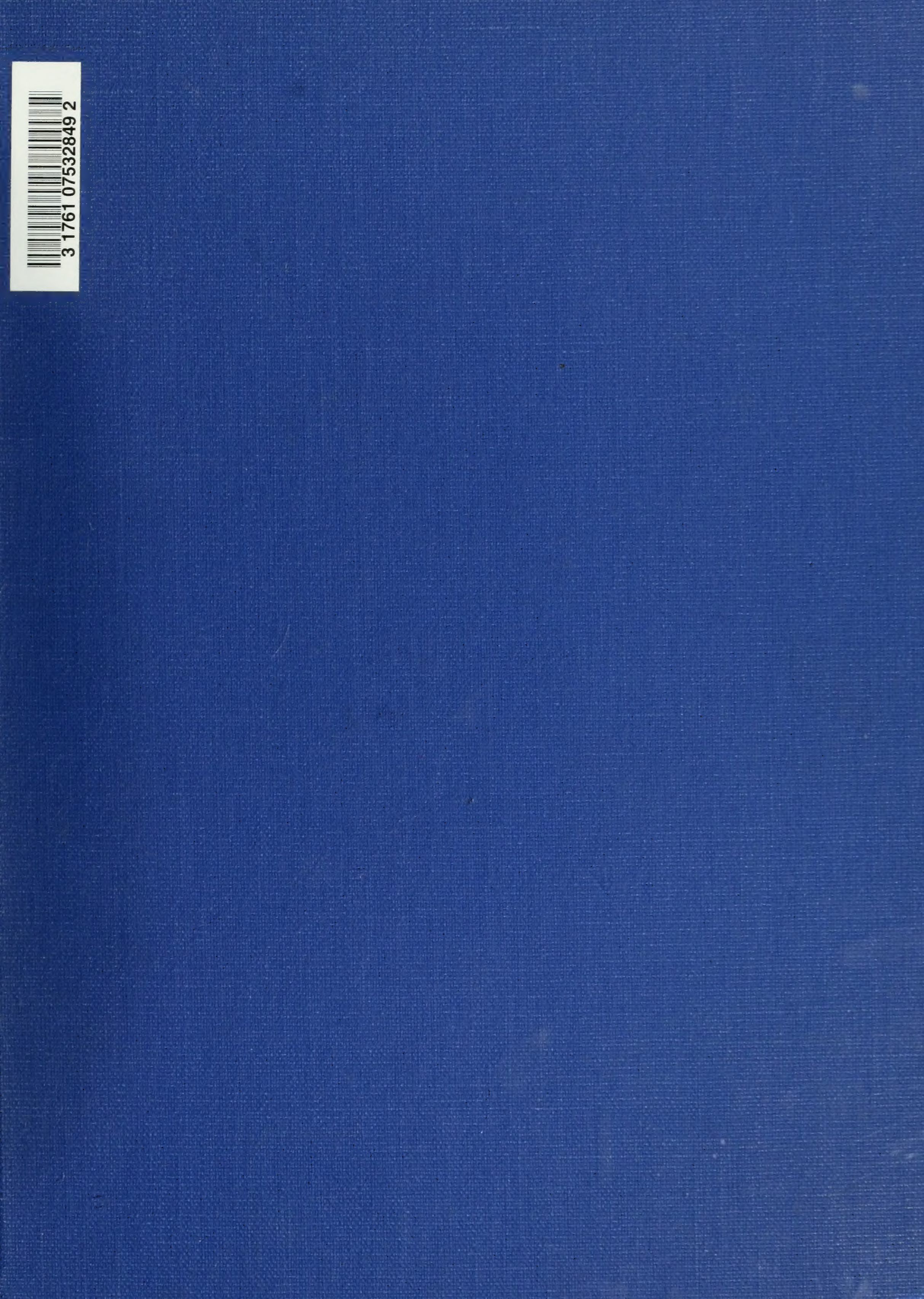

3 1761 07532849 2


UNIVERSITY OF TORONTO
VELUT ARBOR ÆVO





COLLECTION

DES

INVENTAIRES SOMMAIRES

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

ANTÉRIEURES A 1790

Rédigé par M. MESCHINET DE RICHEMOND, Archiviste

Officier de l'Instruction publique, Chevalier du Mérite agricole et du Sauveur.

CHARENTE-INFÉRIEURE

SÉRIE B (art. 1829 à 2661)

JURIDICTIONS SECONDAIRES RELEVANT DES PRÉSIDIAUX DE LA ROCHELLE ET DE SAINTES

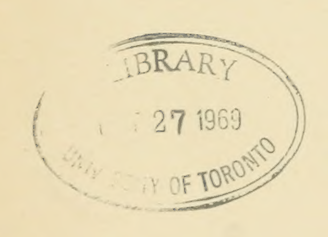


LA ROCHELLE

Imprimerie de Eugène MARTIN

IMPRIMEUR DU CONSEIL GÉNÉRAL ET DE LA PRÉFECTURE

1906


IBRARY
27 1969
OF TORONTO

INTRODUCTION

La maison de La Trémoille est une des plus anciennes. Elle tire son origine de la terre ou sirerie de La Trémoïlle, ancien fief du domaine des premiers comtes de Poitou, dont le démembrement paraît remonter à la fin du dixième siècle, temps auquel les cadets des grands feudataires commencèrent à porter et à perpétuer le nom spécial de leur apanage. Il existait autrefois, dans les archives de Niort, une charte établissant que Pierre, premier du nom de La Trémoïlle, descendait de Guillaume III, comte de Poitou. Ce Pierre vivait vers l'an 1040. Un Guy, premier du nom, qualifié valeureux chef de guerre dans une charte de Saint-Remy de Reims, de l'an 1098, accompagna Godefroy de Bouillon à la conquête de la Terre-Sainte en 1096. Guillebaut de La Trémoille fit, vers 1170, une ligue avec Gérard de Montfort, pour combattre le seigneur de Montmorillon, qui périt dans cette guerre. Humbert de La Trémoille épousa vers 1210 Mathilde, dame de Château Guillaume, fief qui resta, pendant de longues années, dans la maison. Audebert, son fils, est appelé sénéchal de la Marche dans un titre de l'abbaye de Saint-Cyprien de Poitiers, de l'an 1239. Guy, troisième du nom, fils du précédent, fit hommage de ses terres, en 1269, à Alphonse, comte de Poitou, frère de Saint Louis. Guy IV rendit, en 1321, hommage de Château Guillaume à Fort d'Aux, évêque de Poitiers. Il avait épousé, en 1315, Alix de Vouhec, dame de Fontmoraud. Cette seigneurie donna son nom à une branche cadette des La Trémoïlle. Il fut à la bataille de Bouvines, avec son beau-père et quatre écuyers. Guy V, fils de Guy IV, fut nommé par le roi Jean, grand panetier de France. De son mariage avec Radégonde Gueriaud, il eut trois fils : Guy VI, Guillaume, auteur de la branche d'Usson et des comtes de Joigny ; Pierre, dont vinrent les barons de Dours. On conserve aux Archives nationales l'acte authentique du traité conclu, le 8 juin 1522, à Saint-Jean-de-Losne, en Bourgogne, entre François Ier et l'archiduchesse d'Autriche, traité auquel la France fut représentée par haut et puissant prince et seigneur messire Loys de La Trémoïlle. Depuis lors, celui-ci et ses descendants, déjà propriétaires des principautés de Talmont, en Bas-Poitou, et de Mortagne, en Saintonge, ont pris la qualité de princes, titre reconnu même aux filles par Louis XIV, en 1662, dans le contrat de mariage de Marie-Charlotte de La Trémoïlle avec le duc de Saxe-Weimar. Thouars est devenu le plus ancien duché du royaume possédé par les descendants directs de son premier titulaire. La pairie n'est que la seconde, elle est précédée au Parlement et au Sacre par celle d'Uzès. Comme héritiers de Charlotte d'Aragon, princesse de Tarente, les La Trémoïlle avaient de plus en France, avant 1789, le rang de princes étrangers. Louis Ier, vicomte de Thouars, avait épousé, en 1446, Marguerite d'Amboise. Par la mort de Françoise, duchesse de Bretagne, et de Jeanne, comtesse de Tancarville, sœurs aînées de Marguerite, la vicomté de Thouars, la principauté de Talmont, les seigneuries de Mauléon, de Montrichard, de Marans, de l'île de Ré, de Benon, etc., etc., échurent en partage aux La Trémoïlle. Fils de Louis II, tué à Pavie en 1525, en couvrant de son corps la personne de son Roi, Charles Ier, qui périt à Marignan, épousa Louise de Coëtivy, fille unique de Charles, comte de Taillebourg, prince de Mortagne-sur-Gironde, baron de Royan, le 7 février 1501.

C'est ainsi que les juridictions des comtés de Benon et Taillebourg, des seigneuries de l'île de Ré, de Talmont-sur-Gironde, etc., sont groupées sous le nom de leur commun seigneur, le duc de La Trémoïlle, membre de l'Institut, dont les riches archives du château de Serrant (chartrier de Thouars) complètent, d'une manière si précieuse, le dépôt départemental.

Les juridictions de la sirerie de Pons, Matha, du marquisat de Mirambeau, Montendre, du marquisat d'Archiac, du comté de Jonzac, du comté de Cosnac, etc., sont également groupées sous le nom de leur seigneur.

Les justices seigneuriales secondaires forment un groupe distinct. Châtelaillon, Salles, Ferrières, Yves, Périgny, La Roche-Barangère, Cramahé, La Garde-aux-Valets, Esnandes, Fontevraud, Sermaise, Uré, Lagord, Fouras, Saint-Laurent-de-la-Prée et Voutron, etc., relèvent du Présidial de La Rochelle.

Brisambourg, Tesson, Javrezac, Longchamps, Théon, Châteaubardon, Meschers, Breuil, Arces, Sorlut, Conteneuil, Thomeille, Resteau, Burie, Rioux, Guinot, Saint-Seurin-d'Uzet, Tonnay-Boutonne, la châtellenie de Saint-Fort-sur-Gironde, etc., relèvent du Présidial de Saintes.

La justice s'exerçait dans l'étendue des paroisses, au nom des seigneurs, par des gradues en droit, revêtus du titre de juges, baillifs ou sénéchaux. Dans certaines juridictions importantes, le juge avait un assesseur. Le procureur fiscal remplissait les fonctions de ministère public. Un greffier, souvent le notaire du lieu, tenait au courant le plumitif des audiences et gardait les minutes des sentences.

L'exercice de la justice seigneuriale comportait trois degrés distincts : la haute, la moyenne et la basse justice. Les deux premières avaient le droit de prononcer des peines afflictives, même capitales, la troisième ne pouvait condamner qu'à l'amende. Les appels de la moyenne et de la basse justice étaient portés à la haute et de cette dernière, s'il y avait lieu, à la cour du fief dominant, enfin au Présidial.

Les registres et les liasses des juridictions relevant du siège de la sénéchaussée de Saintonge à Saintes forment, à eux seuls, un dépôt considérable et plein de curiosité, sous le rapport de l'histoire des localités qu'ils concernent.

Les officiers des justices seigneuriales ont rédigé les cahiers de doléances du Tiers État en 1789, avec autant de patriotisme que de science, et ils ont mérité d'être appelés par les libres suffrages des électeurs, sous la première République, à siéger dans les nouveaux tribunaux qu'ils ont honorés par leurs connaissances et la dignité de leur caractère. Ils demandaient l'égalité de tous devant la loi, ils voulaient aussi que le châtiment soit modéré et proportionné au délit et partageaient les idées de Du Paty : « Soyez bien persuadé » que c'est moins la rigueur des lois, la sévérité des peines, qui arrête efficacement les crimes que la » certitude d'un châtiment quelconque. La rigueur des lois, au lieu d'attirer à la justice la confiance des » citoyens, en fait leur plus terrible épouvantail : l'innocence les redoute encore plus que le coupable. »

On lit dans le cahier de doléances de La Rochelle, art. 68. « Le bannissement est une peine non seulement » absurde, mais encore nuisible à la Société, puisqu'elle laisse au coupable une liberté dont il abuse presque » toujours, et qui devient funeste à la Province dans laquelle il se retire ; le fouet n'est plus qu'une punition » illusoire ; la flétrissure infligée trop fréquemment, en marquant à jamais du sceau de l'infamie celui qui » s'est rendu coupable d'un délit peu considérable, lui ôte tout remords, ne lui laisse que le désespoir et la » honte, et ne sert que trop souvent à le précipiter dans les derniers excès du crime ; la peine de mort » satisfaisant à la vindicte publique, et suffisant à punir les grands forfaits, les supplices extraordinaires, » tels que celui de la roue, doivent être abolis, comme contraires à l'humanité et à la douceur des mœurs » nationales... ». « La législation en établissant des peines contre le coupable qui aura violé la Loi, doit » aussi établir une réparation pour l'innocence injustement accusée... »

— ·· —

Département de la Charente-Inférieure.

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790

SÉRIE B

Juridictions secondaires seigneuriales relevant du Présidial de La Rochelle.

SEIGNEURIE ET CHATELLENIE D'ANDILLY LE MAROIS.

B. 1829. (Registre). — In-folio, 150 feuillets, papier, fortement endommagés à la partie supérieure (près de la moitié des pages est rongée et illisible). — La couverture en parchemin est formée d'un fragment de contrat du seizième siècle.

1550-1561. — « Papier des causes pendantes en la » court de la terre, prévosté, seigneurie et chastel- » lennye d'Andilly le Maroys et Petit fief Le Roy, pour » noble et puissant Jacques de Montberon, escuyer, » seigneur de Paillé, d'Andilly et Petit fief Le Roy. » — Pierre Desjardins, marchand de La Rochelle, notifie l'acquisition par lui faite de Claude Petit, laboureur, d'un casseron de terre en partie en vignes à Lardellière, paroisse de Dompierre, en Aunis. — François Gastineau a acquis de Thomas Gastineau une maison et jardin et un casseron de terre. — « Les grandes » assises de la terre, seigneurie et chastellenye d'An- » dilly le Maroys tenues au chastel dudict lieu, le ven- » dredi 19, jour de juin, l'an 1551, par nous Françoys » Joubert, escuyer, seigneur de La Rochebarangère, » advocat pour le Roy en la ville et sénéchaussée de La » Rochelle, séneschal de ladite seigneurie. » — Pierre Augier, licencié ès droits, assesseur du chastellain et noble homme Jacques Le Roy, substitut. — Apposition de scellés après décès, substitutions, curatelles. — Vérification de la seigneurie. — Ratifications, partages, etc. — François Gauvaing, juge (1561). — Fermes de la terre et seigneurie d'Andilly.

PRÉVOTÉ DE LA FORÊT DU COMTÉ DE BENON.

B. 1830. (Registre.) — In-folio, 31 feuillets, papier, pourris par l'humidité.

1592. — « Cour de la prévosté du comté, terre et » seigneurie de Benon. » — « Par devant M. le senes- » chal et y assistant Desbarres, escuier, prevost subs- » titud, 11 octobre 1592. » — Du baron de Mauzé, » comparant par de Lescolle, demandeur en délivrance » de monstre de trois arpens de bois tailliz, plaine » forestz, pour son chaufage de la présante année de sa » maison et chasteau dudict Mauzé duquel la monstre » qu'il nous a, l'année dernière, délivrée, de la mote et » parachevée et gestée. » — « De Françoys d'Apelvoi- » sin, seigneur commandeur de la commanderie du » Temple de La Rochelle et de la cabane, chevalier de » l'ordre de Saint-Jehan de Jérusalem, pour délivrance » monstre de bois tailliz en la plaine forestz de ladite » court, de deux harpens. » — Du sieur de Cour lault, pour deux arpents. — Mathieu Bauldouyn, procureur fiscal. — (Les premiers et derniers feuillets déchirés, la couverture et le titre manquent).

B. 1831. (Registre.) — In-folio, 48 feuillets, papier, en partie pourris, couverture parchemin, fragment de contrat.

1594. — « Registre ordinaire de la court de la pré» vosté du comté, terre et seigneurie de Benon, faict » par moy Nicolas Billaud, greffier d'icelle et de la » court ordinaire dudict comté faict par moy, ledict » Billaud, le mercredi vingtz sixiesme jour d'octobre » mil cinq cent quatre vingtz quatorze. Billaud, gref» fier susdict. » — « La court ordinaire de la prévosté » de la fourest du comté, terre et seigneurie de Benon, » tenue ou parquet et auditoire dudit comté de Benon, » par nous, Pierre Augier, escuier, sieur de Bourque» tault, ... seneschal et juge ordinaire dudit comté... » François Desbarres. procureur général et fiscal. » — Rapports de Pierre Blanchet, Pierre Challat, Jehan Parpaix, Robin Defeuche, Jehan Garnier, Jehan Gibouin, sergents et gardes de la forêt. — Bêtes à cornes gâtant les gîtes et bois en pleine forêt. — Bois coupé et fagoté en pleine forêt.

B. 1832. (Registre.) — In-folio. 42 feuillets. papier. en partie pourris.

1595-1596. — Eaux et forêts. — Rapports affirmés et jurés par Baptiste Petit, Mathurin Combaud, Jehan Rouhier, Jehan Joslain, gardes de la forêt, les sergents de la cour. — Le procureur fiscal contre Noël Chevreau, demeurant à Cramahé « pour avoir trouvé, le » 14 mars dernier, ceulx chefz de ses bestes à cornes » à gaster les gictes de la plaine fourest, près le Broil » du Fault » ; — contre Guillaume Rousseau, l'esné, de Cramahé, « pour avoir trouvé, le mesme jour cy» dessus, deulx de ses bestes à cornes, à gaster les » mêmes gictes » ; contre Eustache Jarry, de La Rochelle, « pour avoir trouvé, le mesme jour cy-dessus, » trois chefs de ses bestes à cornes à gaster les mesmes » gictes de la plaine fourest » ; contre Pierre Février, de Becques, « pour avoir trouvé ledict jour que dessus, » huict chefz de ses bestes à cornes à gaster les gistes » de la plaine fourest près les Regnardières ». — Blaise B..., 3 chefs aux Regnardières. — Olivier Bourgeron, 4 chefs audit lieu. — Philippe Chevalier, 6 chefs audit lieu. — Jehan Joslain, dit Binet, 2 chefs audit lieu. — Hector Moussault, 2 audit lieu. — Nicolas Trappier, 2 audit lieu. — Jehan Billerit, 2 audit lieu. Jehan Germain, 8 audit lieu. — André Regnault, 6 audit lieu. — Nicolas Blais, d'Angiré, 6 audit lieu. — Louis Hervé, 5 audit lieu. — Le seigneur de Besque, 11 près Biarne. — Georges Viauld, de Cramahé, 4 audit lieu. — « L'assise et court ordinaire de la fourest du » comté de Benon, tenue en la halle de Courson, à la » manière accoutumée par nous, Pierre Augier, es» cuier, sieur de Boucquesbault, seneschal et juge or» dinaire dudict comté, maistre des eaux et fourestz » d'icelluy où assistoit François Perrin... ». — Le procureur fiscal « contre Françoys Valloys, de Paul» léon, pour avoir esté trouvé, le 7e jour du présent » moys et an, en la playne forest de la court de céans près » Fortunezay, où il a battoit certains bois d'usaige.. », condamné (par défaut) à payer la valeur desdits bois taxée à un sol tournois et à l'amende taxée à sept sols six deniers. — « Du procureur de la court de céans » demandeur, contre Mathurin Couillaud et Audet Ni» got, de ce lieu, pour avoir esté trouvez, le lundy » ve jour de décembre dernier, à l'entrée de la fourest » de la court de céans, sur le chemin d'Angiré, où ilz » coupoyent et fagotoyent avec serpes et destrotz du » plus beau et meilleur à leur possible du boys, quy a » resté à couper des usagers du four de ce lieu et les» quelz ne voulurent cesser de buscher, quelques » défences et injonctions qui leur furent faictes par » ledit Poirel, de par Monseigneur de non couper les » boys, mesme qu'après s'estre absenté d'eux, environ » deux ou trois heures apprès, retournant à ladicte » forest, les trouva qui continoyent et choysissoient le » meilleur dudit boys, lequel ils abattoient avecq des » trotz et mestoient en fagotz, auquel ledit Poirel réi» téra les précédentes deffences et injonctions de par » mondit seigneur de quitter ledit boys, ce qu'ils ne » voulurent faire, qui occasionna ledit Poirel de leur » oster un destrot et une serpe, desquelz il a requis » adjudication luy en estre faicte, attendu ledit mes» pris. »

B. 1833. (Registre.) — In-folio. 48 feuillets, papier, pourris en partie.

1597. — Eaux et forêts du comté de Benon. — « Hector Chabirand, au nom et comme tuteur et cura» teur aux corps et biens des enfans mineurs de feu » Jehan Monjaud et de Michelle Chabirand... contre » honorable homme François Arrivé, sieur des Sables ». — Haut et puissant messire Charles de Fonsèques, chevalier des ordres du Roi, capitaine de cinquante hommes d'armes, de ses ordonnances, conseiller du

Roi en ses Conseils d'État et privé, contre messire Nicolas Pelletier, chevalier de l'ordre du Roi, et Louise de Sainte-Hermine, son épouse.

B. 1834. (Registre.) — In-folio, 48 feuillets, papier, écrits. — Couverture formée de plusieurs parchemins cousus ensemble ; piqûres d'insectes. — La couverture de parchemin est formée par un fragment du contrat de mariage entre Thomas, tissier en toiles, demeurant à Choupeau, fils de M. André Thomas et de défunte Marie Garnier, avec Jacquette Maistaier.... « par l'advis et » conseil dudit André Thomas, père du proparlé, de Naüel » et Vincent Thomas, ses frères, et ladite proparlée de » Garadeau, son beau-frère, Mathieu et Jacques Meschinet, » ses oncles paternaulx, à cause de leurs femmes » (régime de la communauté, église catholique). Ce contrat est cousu à une cession de terres faite par Etienne Breton, laboureur, et Jeanne Symonette, sa femme, à Bernard Deguilles, marchand à Courson, vente reçue par J. Pignet, le 20 février 1533.

1599-1560. — Eaux et forêts. — « Registre contenant la vente faicte, la presante année dix herpens » de bois de la pleine fourestz par Me Hughes Guichard, comme fermier. » — Les actes sont signés de Gillaud, greffier à Benon, et de Guichard, fermier, ou de Hugues Guichard. — Nicolas Gaulchier, marchand charbonnier au village de La Grenoillet, paroisse de Benon, achète à Hugues Guichard, fermier susdit, trente-six livres tournois de bois. — Jean Janeau, tissier en toiles, de Benon, reconnaît devoir à Hugues Guichard la somme de deux écus estimés à huit livres tournois, à cause de la vente de bois taillis faite en ladite forêt. — Louis Moreau, marchand cordonnier à Courson, reconnaît devoir audit Hugues Guichard la somme de sept livres tournois pour vente de bois à lui faite. — François Delabrande et Jean Bollerot, laboureurs à Courson, reconnaissent devoir audit Guichard deux écus un tiers pour vente de bois. — François Chaboreau et Antoine Lhuron, laboureurs à Chaban, reconnaissent devoir audit Guichard, « en » nom et comme gérant et négociant, les affaires du » comté de Benon » quatre écus un tiers appréciés à quatorze livres tournois, pour vendition de « deux « arpents de bois », en pleine forêt. — Mathurin Onorat, laboureur à Cran, s'oblige envers Guichard pour dix écus un tiers, évalués à sept livres tournois pour un « arpent de bois en la pleine fourest ». — Jean Breloux, laboureur à Cran, soixante dix sols, pour « vendition et livraison d'une pointe de bois ». — Mathurin Rabateau, laboureur à bras à Courson, un écu un tiers, pour une pointe de bois confrontant à la moitié de noble homme Nicolas Gauron. — François Boucard s'oblige envers ledit Guichard pour un écu un tiers, pour deux pointes de bois en pleine forêt. — Nicolas Brethon, marchand de La Rochelle, reconnaît devoir audit Guichard, comme fermier de la forêt, deux écus pour une pointe de bois, le long du grand bois de la Chagnée (l'acquit est en marge). — Thomas Cartault, de Bouhet, huit livres tournois, pour bois en pleine forêt. — Après le payement, l'acte est bâtonné et l'acquit porté en marge.

B. 1835. (Registre.) — In-folio, 48 feuillets, écrits, papier, les premiers feuillets déchirés. Couverture en parchemin, formée d'un fragment de contrat reçu par Pignet, notaire, le 5 décembre 1533.

1599-1600. — Cour de la forêt du comté de Benon. — Assises tenues en la halle de Courson. — Pierre Augier, juge. — Rapports des sergents jurés, Baptiste Petit, Roy, Blanchet, Bouhier, Mathurin Bardouin. — Le procureur de la cour contre Pierre Pillot et Mery Berthellot, pour avoir laissé leurs bêtes à cornes gâter les gîtes de la pleine forêt, contre Giraud Bonneau, Michel Maudet, François Vallois, Mathurin Gandouin, Marc Brillouhet, Mathurin Petit, Jehan Sagot, Jehan Mercier, Benoist Marot, Jehan Chaigneau, etc., pour même délit. — « Règlement et ordonnances pour le » bien de la justice et affaires du comté de Benon. » (18 septembre 1599). (Signé) Charlotte de Massau, Rouhier, Du Mourat, P. Augier et Desbarres (à l'original).

B. 1836. (Registre.) — In-folio, 48 feuillets, papier, écrits.

1600. — Cour de la forêt du comté de Benon. — Pierre Augier, écuyer, sieur du Bousquet. — Le procureur de la cour contre Étienne Geseront, pour avoir laissé, le 5 janvier, « cinq de ses bestes énormes » gâter les gîtes de la pleine forêt, près La Barre. — Même délit commis par Blaise Boucard, Jehan Brez, de Linier de Cran, Jacques Lapiteau, Simon Massé, André Nourry et Berthomé Margat, de Pauléon, Mathurin Guinebert, de Courdault, « pour avoir esté trouvé une » sienne ânesse et une chèvre, a gastans les gistes des » petitz boys ». — Chauveau de Gillars, « pour avoir

» esté trouvé grant quantité de boys dusaige arachè » dans le boys qu'il a achepté près la monstre de Bou- » het, duquel usaige ledit Chauveau faict des fagotz, » ce qui est grandement préjudiciable à monseigneur » de la court de céans, d'aultant qu'il n'y a appa- » rence qu'il en puisse plus revenir au lieu de celuy » qui a esté auparavant ». — Jacques Lhospitault, » pour avoir aussi esté trouvé que la plupart de » l'usaige qui estoit dans le boys qu'il a achepté audit » lieu est aussy arraché tellement qu'il n'y a plus » d'apparence d'en pouvoir revenir ». — Nicolas Blais, d'Angiré, « pour avoir esté trouvé, le jour d'hier, six » chefs de ses bestes à cornes dans les gistes de la » pleine forest, entre les chemins de la Grève et d'An- » giré, deffendus ». — Françoys Mareschaux, dudit lieu, « pour cinq chefs de ses bestes à cornes trouvées » esdits gîtes. — Paul Cosson, dudit lieu, « pour dix » chefs de ses bestes à cornes trouvées esditz gites ». — Giraud Durivauld, « pour dix-sept bestes à cornes » trouvées esditz gîtes ». — André Hillaireau, « pour » vingt chefs des bêtes à cornes qu'il a en sa garde, » trouvées dans les gistes joignant le Grand-Breuil ». — Louis Gascougnolle, pour avoir trouvé « quatre de » ses bœufs à gaster les gistes de la plaine fourest ». — Les habitants de la paroisse de Saint Martin de Villeneuve pour abus dans leurs « usage et pasturage » et production de titres, contre Constantin d'Authon, époux de Marie de Montalembert, demande de production de titres.

B. 1837. (Registre.) — In-folio, 46 feuillets, papier.

1601. — Cour de la forêt de Benon. — Le procureur de la cour contre Nicolas Moussaud, « pour André » Trouvé, son serviteur, ayant coupé quatre perches » de chaigne vallant ung solz et demie » ; — contre Simon Ganet, « pour avoir le mesme jour, trouvé son » soucheur aiant couppé trois rigauld de chaignes, » vallant lesdits boys trois deniers » ; — contre Jean Bellerot... « pour avoir faict sept ou huict fagots en » la plaine fourest... vallant ledit bois trois deniers ; — contre Pierre-Bernard, d'Auger, « pour cinq rigaulds » de bois de chaigne, le mesme jour, vallant ledit » boys, trois deniers » ; — contre Hugues Petit, « pour » avoir trouvé cinq chefs de ses bestes à cornes gas- » tant les gittes de la plaine fourest » ; — contre Simon Tastevin, de La Laigne, « huit chefs de ses bestes à » cornes gastant les gistes de la plaine fourest (14 mars 1601) ; — contre Benoist Levesque, de La Laigne, « trois » chefs de ses bestes à cornes gastant les mêmes gis- » tes » ; — contre Nicolas Drapier, « pour avoir couppé » une perche de bois de chaigne vallant six deniers ». — Règlement par Claude de La Trémoïlle, pair de France, prince de Talmont, comte de Guynes, Benon et Taillebourg et baron de Sully, Mauléon etc. (Thouars, 4 juin 1601. Signé : Claude de La Trémoïlle. Par mondit seigneur, du Montceau ; scellé du sceau de ses armes en cire rouge. Pour transcription, Darloys). — Jean du Hamel, écuyer, sieur de La Poupardière, demande délivrance « de deux herpands de bois qu'il déclaire » avoir droict de prandre, par chascun an en la plaine » fourest... » pour son usage, le chauffage, à cause de sa maison de La Poupardière. (Accordé « pour » dudit bois user selon ses titres, ordonnances royaux, » coustumes et règlement des eaux et fourests, 19 » octobre 1601.) — Noble Louis Fouchier, sieur de Sazay, demande délivrance de bois pour son chauffage et usage, à cause de sa maison de Sazay. (Accordé, 19 octobre 1601.) — Gédéon Bertin, écuyer, sieur de Courdault, « deux herpans de bois taillis » pour son chauffage d'usage de sa maison de Courdault. (Accordé 19 octobre 1601.) — Hélène de Fonsèque, « damoiselle, » l'une des dames de la reyne Blanche, et dame des terres et seigneuries de La Vergne, Vouhé, et Saint-Georges-du-Bois, « deux herpans de bois taillis, qu'elle » dict avoir droict de prandre par chacun an en pleine fourest ». (Accordé 24 octobre 1601.)

B. 1838. (Registre.) — In folio, 193 feuillets, papier, écrits. Couverture en parchemin formée d'un fragment de contrat notarié.

1602. — « Registre ordinaire du greffe du comté « de Benon ». commencé le mercredi 6 janvier. — Gabriel Dartois, écuyer, sieur de La Goronnière, lieutenant assesseur du comté. — Laurent Favereau, laboureur, du Gué d'Alleré, contre Laurent de Launay. — Vincent Giraudeau et Marguerite Berthomé, contre Simon Langlois et Marguerite Guesnier. — Mathurin Esnard, de Courson. — Pierre Gaultier, praticien, à La Rochelle, contre Lucas Barre et Jean Petiteau, de Pauléon. — Honorable homme Antoine Guerrier, fermier de l'abbaye de Notre-Dame-la-Grande, de Niort, contre Jean Chassin ?, Daniel Ledoux, Jacques Bion, etc. — Jacques-Thomas Morizet, laboureur, contre Pierre Corné et Louise Morizet, sa femme. — Noble homme Mathieu Bauldouyn, sieur du Peux, l'un des pairs de La Rochelle, contre Jean Poussart. — Com-

mission donnée par Claude de La Trémoïlle, duc de Thouars, pair de France, prince de Talmont, comte de Benon, Taillebourg, baron de Sully, Mauléon, à maître Gabriel Darthois, sieur de La Gorounière, avocat au Parlement de Paris, « de l'état et office d'asses- » seur et juge ordinaire de nostre comté de Benon à » présant vacquant par le décès de défund Mᵉ François » Arivé, dernier paisible et immédiat possesseur dudit » estat ». (Château de Thouars, 19 juin 1600. Signé, « sous le scel des armes » : Claude de La Trémoïlle et plus bas : Par mondit seigneur, le duc et pair, Du Monceau.) — Jean Martin et Marie de Lescolle, sa femme, contre André de Mazière, écuyer, sieur de La Cave, et Marie Balouhet, son épouse, et Pierre Lorenzeau, leur serviteur domestique. « Nous avons dit et » disons qu'il a esté bien taxé par le juge *a quo* mal et » sans griefz appellé par les appelants et despans de la » cause d'appel telz que de raison, la taxe d'iceulx, » etc. » (11 mars 1602 ; signé : Dartois.) — Honorable homme Henri Moreau, sieur de La Pichonnière, et Jeanne Deguiller, sa femme, contre Michel Regnier ?, de Courson. — François Bonneau, de Courson, et Marguerite Chaigneau, sa femme, contre Simon Moussaud, sergent royal. — Don fait par Claude de La Trémoïlle, duc de Thouars, « de trois herpans de bois taillis en » nostre fourest, à les prandre près et attenant les » quatorze que nous luy avons cejourdhuy baillés en » récompance de la montre et droit qu'il auroit en » nostre fourestz à cause dudict lieu de Fortunezay, » appartenant à damoiselle Isabel de Barbezières, les- » quelz trois herpans luy seront herpantéz en présence » de leurs officiers par le vierdier de nostre fourest, » quy feront dix-sept herpans comprenant lesdits » quatorze lesquelz il tiendra de nous soubz son ou- » mage et debvoir qu'il nous rand de ladite terre de » Fortunezay, en ce qu'il tient de nous, à cause de » nostre dit comté, etc. ». (Thouars, 20 septembre 1601.) — Guillaume Goullon, écuyer, sieur de La Rousselerie, contre Jean Genéreau, de Cram, et Marin Jousselin, laboureur. — Honorable homme Pierre Moreau, sieur de La Péchonnière, contre Michel Regault, de Courson. — Curatelle Engiré. — Honorable homme Toussaint Lozeau, l'un des prieurs de Saint-Jean-d'Angély, contre Jacques Foucault. — Commission donnée par Claude de La Trémoïlle, duc de Thouars, etc., à Antoine Suyre, pour l'état et office de notaire du comté de Benon. — Noble homme Mathieu Baudouin, sieur du Peux, contre Pierre Prignault, laboureur.

B. 1839. (Registre.) — In-folio, 110 feuillets, papier ; couverture parchemin contenant un fragment de contrat notarié du XVIᵉ siècle ; plusieurs feuillets pourris.

1505-1606. — Rapports des sergents Doutault, Regnaud, Baptiste Petit, Niort. « Le procureur de la » cour de céans, comparant en sa personne, contre » Jean Petiteau, marchand, demeurant à Polléon, » contre Noël Fleure et contre Maurice Peret, aussi » marchand demeurant à Vouhé » ; — contre Jean Couilhaud, de La Laigne, « pour avoir trouvé son fils » en la pleine forest, fagottant au nombre de cinquante » fagotz et autres boys » ; — contre Hillairet Petit, Jehan Jay, Léonard Baradeau, etc. ; — contre Germain Jullien, marchand, et Mathurin Fonteneau et Collas Moussaud, « pour avoir trouvé le troisième jour du » présent mois vingt quatre chefs de leurs bœufs à » gaster les gittes de la pleine forestz... près le che- » min qui va de Benon à Courçon ». — « Le substitut » du procureur nous a dit et remontré qu'il a esté ad- » verty que le bien qu'il soit prohibé et déffendu par » les ordonnances royaulx à touttes personnes de lo- » ger et recepvoir en leur maison plus d'une personne, » geans sans adveu et iceulx loger en leur maison, et » ne point les dénoncer à justice, à peine de prison et » d'amende arbitraire, ce néanlmoings, le nommé » Pierre Cheusson, laboureur, demeurant en la mes- » tairie d'Arday, ces jours passés, auroit retiré et logé » en sa maison audit lieu d'Arday, plusieurs personnes » et gens incongneus avecq armes, mesme arquebuze » et espée et autres armes, et n'auroit point tenu » compte des injonctions des lettres roiaux et révéler à » justice, aux mespris et contempnemant desdites or- » donnances, pour ces causes, requiert ledit procu- » reur qu'il soict dict qne ledit Cheusson sera prins au » corps, amené et conduict prizonnier ès prisons du » chastel de la court de céans, pour y estre abouché » sur le présent réquizitoire et respondre aux conclu » sions que ledit procureur entend contre luy prendre, » ce qu'il requiert et conclud. Sur quoy, faisant droit » au réquisitoire dudict procureur, avons ordonné que » ledit Cheusson sera prins au corps et icely amené et » conduict prisonnier ès prison de ladite court, etc. » — Le procureur « a esté adverty qu'il y a deux hom- » mes ès forests de la cour de céans, qui abattent et » couppent encore à présent du bois... et ne l'ont pas » achepté du recepveur » ; — contre Vincent Burgaud, de Vouhé, « pour avoir esté trouvé le 13ᵉ jour de juillet

» dernier, en la playne forest, près Les Essars, ayant » un fardeau de bastons de bois de fresgne provenant » de fresgneau, et jusqu'au nombre de quarante bas- » tons et plus, que ledit Burgaud dit que c'estoit pour » faire des vertocqs ».

B. 1840. (Registre.) — In-folio, 42 feuillets, papier ; couverture parchemin contenant un fragment de contrat du xve siècle ; quelques déchirures, piqûres d'insectes.

1607. — Sentences. — Daniel Beauvais, sergent royal, contre Hélène de Cullant, autorisée par justice à la poursuite de ses droits, au refus d'Olivier Dubois Daguteau, sieur de La Labinay, son mari. — « Aujour- » d'huy, en sa personne, au greffe de la court de » céans, Vincent Magnen, laboureur à bras, demeurant » au Treuil du Rivage, lequel a, par ces présentes, fait » et constitué son procureur spécial, maistre Pierre » Delasoulle, l'un des postullants de ladite court, et » ce, en la cause contre luy poursuivie en séparation » de biens par Jehanne Deffousses, ledit Magnen ne » luy a donné subject non occasion de se plaindre de » luy... mais ladite Deffousses est une concubine pu- » blique, ce qui est notoire à un chascun, etc., croyant » qu'elle fust fille de bien et d'honneur lorsqu'il l'é- » pouza, mais despuis ledict mariage accomply, elle » n'avoit tenu bon mesnage avec luy, ains l'auroit » quitté et abandonné et seroit aller demourer en la » maison de messire Vincent, prebstre, de laquelle » maison ledit constituant l'auroit retirée, par diverses » fois, lui remontrant qu'elle avoit tort de le quitter » et abandonner et qu'elle n'estoit femme de bien et » d'honneur d'aller servir lesdits homme d'église, » etc. ». — Simon Moreau, laboureur à bras, contre Clément Jouyneau. Il « n'a jamais chassé hors de sa mai- » son la fille du demandeur, ains elle s'est en allée de » son gré et vollonté et il a soullert et souffre encore » de grands dommages et intherests, pour n'avoir » despuis ledict temps peu trouver de servante pour » la garde de son bestail, etc. ». « Dit au contraire » avoir chassé et mis hors de la maison ladite Moreau » après l'avoir battue, etc. ». — Louis Desbarres, éco- lier étudiant en l'université de Bordeaux, chapelain de la chapellenie d'Yves desservie en l'église de Courson, contre Pierre Robin, laboureur. — Augier, écuyer, sieur du Bouquestault, licencié ès droits, avocat en Parlement à Paris, sénéchal et juge ordinaire du comté de Benon. — Nicolas Joubert, sieur du Gué d'Alleré, contre Jean Drouaud, marchand. — Gabriel d'Artois, écuyer, sieur de La Gorronnière, contre Hilaire Chaigneau, maître apothicaire. — Timothée Pochon, marchand à Saint-Sauveur de Nuaillé, contre Pierre Goumard, procureur de la baronnie de Nuaillé.

B. 1841. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier, déchirures et piqûres d'insectes.

1608. — Sentences du comté de Benon. — « Cour ordinaire des eaux et forêts », Augier, sénéchal. — Le procureur de la cour contre Barluteau l'aîné, « pour » avoir esté trouvé le dimanche 20e du présent mois, » dix-sept bestes à cornes en pleine fourest » au Grand Breuil ; — contre André Gay, pour avoir trouvé en forêt vingt chefs de brebis ; — contre Mathurin Luneau, André Gay, Julien Marchand, Sébastien Peigné, Nicolas Babin l'aîné et Jacques Marquet, métayers de Jean Babin, « pour avoir trouvé leurs bergères gardant » leurs troupeaux de brebis dans le jeune taillis de » quatre ans, en la plaine forest, près le bois de » Nuaillé » ; — contre Laurent Moreau l'aîné, Denis Moreau, de Vouhé, et Marie de Montalembert, arbres coupés et gâtés dans les forêts de la cour. — « Aujour- » d'huy (14 mai) le procureur de la cour de céans, » comparant en sa personne, nous a remontré que les » subjectz d'icelluy ont faict et font journellement » plainctes du nombre et cantité de bois quy despuis » peu se sont acueilliz et retirez ès fourests, buissons » et garennes, faisant dommages et agastant leurs » bestiaux et d'aultant que par l'ordonnance il nous » est enjoint faire faire hersées trois fois l'année pour » chasser telles bestes portant et faisant dommages, à » ceste cause a requis ordonner ladite hersée estre » faicte ès fourests et buissons dudict canton, à jour » et lieu certain et que à ceste fin il soict enjoinct aux » subjects et tenanciers dudit comté de Benon trouver » un homme de chacune maison avecq bastons et » fourches ferrées avec leurs chiens... lesquelz seront » semontz et advertiz du jour et lieu par le premier » sergent de céans ausquels subjectz leur sera faict » deffences de porter aulcunes harmes à feu, ne frapper » de leurs bastons aulcunes bestes rousses et noires et » ne laisser les chiens seur icelles, ains seullement sur » les loubz, dont ilz se tiendront advertiz par le ser- » gent qui les sermondra et ou aulcus seroient défail- » lantz ou refusantz qu'ilz soient assignéz pour en dire » les causes et eulx voir condamner en telle amande » que de raison. »

B. 1842. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier, déchirés et piqûres de vers.

1609. — Cour des eaux et forêts du comté de Benon. — Augier, sénéchal. — Pacage de bestiaux dans la forêt. — Amendes contre les délinquants. — Dégradation de jeunes pousses et d'arbres. — Le procureur de la cour contre Perrette Bonnault, veuve Favreau et auparavant veuve Bourgeron. — Les abbé, prieur et religieux de la Grâce-Dieu contre Pierre Nadau, métayer à la métairie de La Rousselière. — Louis Fouschier, écuyer, sieur de Sazay, demandeur en délivrance de bois à chauffer qu'il dit avoir droit de prendre, chacun an, en la pleine forêt, ce qui lui est accordé, ainsi qu'à messire Pierre de Rochechouart, chevalier, seigneur baron de Pinaiche, etc. — Les assises de la cour se tiennent sous les halles de Courson.

B. 1843. (Registre.) — In-folio, 150 feuillets, papier, en partie rongés, piqûres d'insectes.

1610-1612. — Eaux et forêts du comté de Benon. — Le procureur de la cour contre Antoine Continot, « pour avoir esté trouvé ayant amassé un boisseau de » glands, ou deffend du Grand-Breuil, le 6e jour d'octobre dernier » ; — « contre Jean Renou, dit Jacques » Pavaillon, de Sainte-Gemme, pour abrécher des » mouches à miel estant en un chaigne, en la fourest » de la cour de céans, au lieu appelé les Chirons, et » pour avoir faict un trou audit chaigne, le 21 septembre dernier » ; — « contre Guillaume-Albert Delagrange, pour avoir trouvé, le 18 octobre dernier, » neuf chefs de ses bestes à cornes agassant ces gittes » de la présente année », près les Renardières, près d'Arday. — Messire Jacques Aviaud, prieur commendataire du prieuré de Notre-Dame de Couzé, demandeur en délivrance de deux arpents de bois taillis « pour droit de monstre » ; accordé. — Hélène de Fonsèques, l'une des dames de la défunte reine et dame des terres et seigneuries de Lavergne, Vouhé et Saint-Georges du Bois, demanderesse en délivrance de deux arpents de bois taillis, « pour droit de monstre », contre le procureur de la cour ; accordé. — Le procureur de la cour contre André Chevallier, pour avoir été trouvé, le 4 décembre, « couppant quatre ri- » gaud de chaigne en la pleine fourest ». — Louis Fouschier, écuyer, sieur de Suzay, demandeur de deux arpents de bois taillis, en la pleine forêt, pour son chauffage ; accordé. — Très illustre princesse Éléonore de Bourbon, dame abbesse de Fontevraud et de Saint-Bibien, membre de l'abbaye de Fontevraud, demanderesse de trois arpents de bois taillis « pour droit de » monstre », contre Nicolas Joubert ; accordé. — Nicolas Billaud, greffier de la cour, demande les deux arpents de bois auxquels il a droit à cause dudit office ; accordé. — Barbe Goumard, dame du Sac, de La Favellière et de La Laigne, veuve de Joachim de Sainte-Hermine, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, demanderesse de deux arpents de bois taillis pour le chauffage de sa maison et hôtel noble de la Laigne ; accordé. — François Desbarres, conseiller élu pour le Roi en la ville de La Rochelle, seigneur et propriétaire de la maison noble du Vieil Rouseau, demandeur en délivrance de gros bois à bâtir audit lieu du Rouseau ; accordé. — Pierre Gauttreau, écuyer, sieur de Villeneuve, et Madeleine et Élizabeth Gauttreau, frère et sœurs, demandeurs en délivrance de deux arpents un quart de bois taillis, « pour droit de » monstre » ; accordé. — Jean du Hamel, écuyer, sieur de La Poupardière, capitaine et verdier du château et forêt du comté de Benon, demandeur en délivrance de deux arpents de bois taillis, « pour droit de » monstre » ; accordé.

B. 1844. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier ; fragment de contrat sur parchemin formant couverture.

1610-1611. — Cour des eaux et forêts du comté de Benon. — Augier, sénéchal. — Simon Carot, laboureur à bœufs, contre Jean Jacquet. — Philippe de Lestoille, veuve de Pierre Marchais, contre Michel Mauduit, laboureur à bœufs. — Jean Girauld, de Saint-Saturnin du Bois, contre Guillaume Thibauld. — François Gandelin, laboureur au Breuil-Morisset, appelant d'une sentence du juge de Mauzé, contre Léonard Constant. — Guillaume Sauve, marchand à Frontenay-l'Abattu, contre Pierre de Lestoille. — Louise de Barbezières, dame de La Mothe-Fragnée, contre François Chabot. — Gabriel d'Artois, écuyer, sieur de La Garonnière, contre Jean Chevraud. — Noble homme Pierre Sivrat, sieur de Laubray, contre François Boulleau, etc. — Décès d'Annibal Burtaud, notaire, et inventaire des minutes, registres et protocoles aux mains de sa veuve, pour qu'ils soient réunis à un notaire de la cour « sans » préjudice des droitz et esmolumentz appartenant à

» la vefve et héritiers du deffunct » ; remise desdits registres à de Lescolle. — Antoine Mazouer, marchand à La Rochelle, demandeur en exécution d'un contrat, contre Jean Gaillin, charpentier à Saint-Sauveur de Nuaillé. — Bonnaventure Baudet, veuve de maître François Desbarres l'aîné, sieur de La Morelerie, contre Jean Gonte et Mathurin Gentilz. — Marie Micou, femme d'Antoine Micou, contre Andrée Regnauld, veuve de Annibal Burtauld, Marie et Suzanne Burtauld, leurs filles.

B. 1845. (Registre.) — In-folio, 248 feuillets, papier ; fragment de contrat formant la couverture, rongée en partie, piqûres d'insectes.

1611. — Cour ordinaire du comté de Benon. — Pierre Augier, sénéchal. — Les prieur et religieux de l'abbaye de la Grâce-Dieu, comparant par de Lescolle, contre Antoine Coutinot, marchand à Benon. — Méry Picault l'aîné, marchand à Mauzé, contre François Chiason, laboureur à bœufs, à Saint-Gaudin. — Le procureur de la cour contre Pierre Rignault et Pierre Cardinault, laboureurs, François Boulleau et Gilles Guilloteau. — Jacques Guyon, laboureur à bœufs, contre honorable homme Claude Godineau. — Louise de Barbezières, dame de Bourgon, contre François Girauldin, marchand.

B. 1846. (Registre.) — In-folio, 366 feuillets, papier ; partie supérieure rongée, mouillures et piqûres d'insectes ; couverture parchemin fragment de contrat.

1613-1614. — Cour ordinaire du comté de Benon. — Pierre Augier, sénéchal. — Jean Drouaud, marchand, assisté de de Lescolle, procureur, demande que Bourdeau, maître chirurgien de Fontenay-le-Comte, et Jehan Bolo (Baulot) aussi maître chirurgien de La Rochelle pour « la visite des blessures » commises en sa personne par maître Jean Begaud », huissier. — Demande par ledit Drouaud que les médicaments lui soient remboursés par ledit Begaud. — Pierre Picquel, écuyer, sieur de La Touche, comparant en sa personne et par Maraud, a produit au greffe de la cour son sac en la cause où il est intervenu contre Mathurin Reburau et Maurice Ballonde, son gendre, et François de Faulcœur, écuyer, sieur de La Cour d'Usseau. — Louis de Montalembert, écuyer, sieur de Lestrade et de La Grange, appelant de certain bail à ferme fait entre les officiers de la baronnie de Benon, et ledit de Montalembert, contre haut et puissant seigneur Charles de Fonsèques, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur baron de Surgères. — Pierre Gouaud, marchand, et Marie Cadou, sa femme, appelant de certaine procédure contre Élisabeth Martin, femme séparée de biens de Jean d'Hariette, marchand. — Jacques Gaultier l'aîné, demeurant au village de Pairault, contre Nicolas Lernois, laboureur. — Marguerite Michon, veuve de Jean Joslain, notaire royal, contre Jehan Badin, « fouacier ». — Nicolas Bachonairé, fauconnier du seigneur de Surgères, contre Pierre Biré, praticien. — Isaac Chasteau, greffier du Breuil du Cerant de La Cregnollet, « a apporté et mis au greffe de la cour de céans la grosse de la plainte et information faicte à la requeste du procureur dudit Breuil de Cerant et Nouel Nicollas, etc., dont lui avons donné acte ». — Guillaume Boutaud, un des notaires de la baronnie de Mauzé, contre Thomas Misebert, chapelier à Mauzé. — Louis de Montalembert, écuyer, sieur de La Grange, etc., contre haut et puissant Charles de Fonsèques, seigneur baron de Surgères, — Charlotte de Nassau, princesse d'Orange, duchesse de La Trémoïlle et de Thouars, veuve de très haut et illustre Monsieur Claude de La Trémoïlle, duc dudit Thouars, pair de France, nomme Martin Bernier le jeune sergent de sa juridiction et comté de Benon, par suite de la mort de Jacques Joslain (31 mai 1613). — Louis de Lezay, écuyer, sieur du Vanneau, contre Pierre Piquet, écuyer, sieur de La Tousche, et Marie du Faulcœur, sa femme.

B. 1847. (Registre.) — In-folio, 54, feuillets, papier, rongés à la partie inférieure et piqués par les vers ; couverture en parchemin formée par le testament de Catherine Petiet, femme de Mery d'Obyon, laboureur à bras au Gué d'Alleré, en faveur de son mari (la fin et la date manquent).

1614-1616. — Isaac Chasteau, sergent royal à Surgères, et François Margat, laboureur à bœufs, à la métairie de Fortunezay, comparant par de Lescolle, contre Nazeau Boullineau et Pitorier, son gendre, aussi laboureur à la métairie du Touseau. — Pierre Grimard, l'un des notaires de la cour de céans, contre Charles Jullien et Pierre Boutin. — Joachim Billaud, marchand à Chouppeau, contre Guillaume Gaultier. — Louis Hervé, notaire en la cour de céans, appelant d'une sentence rendue par le juge de Mauzé contre François de Faulcœur, sieur de La Cour d'Usseau. — Pierre

Gaultreau, écuyer, sieur de Villeneuve, demeurant en sa maison dudit lieu, contre Pierre Caillon, charpentier, demeurant en l'abbaye Notre-Dame de la Grâce-Dieu. — Eaux et forêts. — Condamnation pour contravention, vols de bois et indu pacage dans la forêt.

B. 1848. (Registre.) — In-folio, 230 feuillets, papier, rongés, piqués des vers et altérés par l'humidité.

1616 (1615 manque). — Nicolas Billaud et Mery Pinet, ci-devant fermier du prieuré et seigneurie de Bouhet, demandeur en paiement d'arrérages et devoirs contre Mathurin Aubouin, l'un des notaires de la cour de céans, demeurant à Chouppeau, commissaire établi à la requête de Pierre Bonin, à régir les biens domaniaux, héritages et fruits appartenant à Joachim Billaud et Toinette Meschin, sa femme, saisis par défaut de payement des sommes et deniers portés par ladite commission, contre Bonnin, saisissant. — Guillaume Goulon, écuyer, sieur de La Ronselière, appelant de deux jugements rendus par le juge de l'abbaye de la Grâce-Dieu, demandeur en restitution de bétail, contre les prieur et religieux de ladite abbaye. — Noble homme Jacques Pastureau, sieur de Charay, échevin de Niort, contre demoiselle Bonnaventure de Begelle, veuve de Jean Daitz, écuyer. — Charlotte de Nassau, princesse d'Orange, duchesse de Thouars, veuve de très haut et très puissant Monseigneur Claude de La Trémoïlle, duc de Thouars, pair de France, etc., nomme le sieur Deoyselle notaire du comté de Benon, à la place de Bellet, décédé, Poirel le jeune notaire et garde des sceaux à la place de Charles Gaultret, décédé. — Messire Yves Boschier, prêtre, curé et recteur du Gué d'Alleré, demandeur en provision d'aliments et médicaments contre Michel Favereau et Catherine Robine, sa femme.

B. 1849. (Registre.) — In-folio, 30 pièces, papier ; feuillets déchirés et piqués de vers.

1617-1619. — Le procureur de la cour de céans contre Guillaume Rousseau le jeune, pour avoir le 4 juin 1618, au chemin de La Ronde, trouvé son fils gardant ses quatre bœufs dans « une giste défendue » : — contre Clément Viaud, pour avoir trouvé le même jour et au même lieu son serviteur gardant ses six bœufs à la même « giste » ; — contre Pierre Rousseau, pour avoir trouvé le même jour et au même lieu son fils gardant ses deux bœufs à la même « giste » ; — contre Antoine Jourdain, de Courson, pour avoir trouvé le sept dudit mois et au même lieu son serviteur gardant douze chefs de bêtes à cornes en la « giste » de deux ans près le fief Le Roy. — François Desbarres contre Pierre Renault, sieur du Petitjouet, de Mauzé, curateur du fils mineur émancipé de Louis Desbarres, héritier sous bénéfice d'inventaire de François Bourgnon, son oncle.

B. 1850. (Registre.) — In-folio, 80 feuillets, papier, partie rongés et piqués de vers.

1619-1620. — Comté de Benon. — Jean Macauld, sieur d'Ardigne, contre Pierre Monsauld, curateur de Nicolas et Pierre et Jeanne Monsauld, François Savarit et Renée Monsauld, sa femme, Nicolas Berthelot et Hilaire Monsauld, sa femme. — Nicolas Billaud, greffier de la cour de céans, contre Jean Chasson. — Robert Evelard, écuyer, seigneur de Pontreau, en la paroisse du Langon et y demeurant, contre René Dufaure, écuyer, sieur de La Poupardière, Marie Bujaud (Burjaud), veuve de Luc Allenet et curateur de ses enfants, comparant par Jean Allenet, son fils, et par de Lescolle, procureur, contre Pierre Gaultier, prieur d'Angliers, demeurant à La Cour. — Nicolas Veldon, demeurant à Courson, comparant par de Lescolle, contre Marguerite Michon. — Jacques Vachier, demeurant au vivier de Laubertière, contre Nicolas Asvereau, demeurant au Bouhet. — Daniel Rambauld, marchand à Saint-Pierre de Surgères, contre Élisabeth Ryou, veuve de Jean Morisson. — Jehan de Ruffignac, maître orfèvre, demeurant à Surgères, appelant d'un jugement rendu par le juge dudit lieu contre Moïse Roux, notaire et procureur à Surgères. — Louis Grousseau, demeurant à Beaulieu, paroisse d'Usseau, appelant d'un jugement rendu par le juge de la baronnie de Mauzé, contre Michel Guery, fermier des fruits de la cure de Thorigné. — Bonaventure et Guillaume Sabirous contre Adam Soulard. — Jean Gaultier, bourgeois de La Rochelle, ci-devant fermier de la seigneurie de céans, contre Simon Rousseau. — Haut et puissant Claude Gillier, chevalier, seigneur baron de Mauzé, contre Pierre Guionnet. — Jacob Penou, maréchal à Surgères, curateur d'Isaac Chain, appelant du juge de Surgères, contre René Gaulvin, notaire et fabricien de l'église Notre-Dame de Surgères. — Haut et puissant Élie de Sainte-Hermine, seigneur de La Laigne, contre Marie Giraud, veuve de Martin Regnaud. — Haut et puissant Claude Gilliers, cheva-

lier, seigneur baron de Mauzé, La Villedieu, châtellenie de Cran et autres places, contre très haute et très puissante dame Catherine de Parthenay, dame de Rohan et de la baronnie de Pauléon. — Alexandre Dexmier, écuyer, sieur d'Olbreuse, contre Jacques Foucques, laboureur. — François Veyrel, docteur en médecine, contre Jean Drouault, fermier des fruits et revenus de l'abbaye de la Grâce-Dieu.

B. 1851. (Registre.) — 48 feuillets, papier.

1619-1620. — Eaux et forêts. — Sentences prononçant des amendes pour vol de bois et indu pacage dans la forêt. — Concession de bois pour construction à haut et puissant messire Hélie de Sainte-Hermine, chevalier, seigneur de la châtellenie de La Laigne.

B. 1852. (Liasse.) — 400 pièces, papier. La couverture sur parchemin est formée d'une sentence arbitrale, incomplète entre Brice Graffard, écuyer, sieur de Meyré, trésorier principal des guerres en Saintonge, Angoumois et Limousin, et Louise de Barbezieux, sa femme, d'une part, et haut et puissant messire Claude Le Mastin, chevalier, sieur de La Faurière, et Jeanne de Barbezières, sa femme, compromis passé par devant Sainctleu et Sairiscot, notaires au Châtelet de Paris, 14 juillet 1598, etc.

1620. — « Assises et cour ordinaire du comté de Benon. » — Jean Rouffignac, maître orfèvre à Surgères, contre Moïse Roux. — Jean Belot, marchand, à Surgères, contre Daniel Langlois, marchand audit lieu. — Nicolas Billaud, greffier héréditaire de la cour de céans, contre Jean Mercier et sa femme. — Jean Geoffroy, écuyer, sieur des Bouchaud, contre Jeanne du Many, veuve de Laurent Berthommé. — Noble homme Louis Ceraud, sieur de Sainte-Marie, curateur à l'hérédité de Pierre Caraud, sieur de Biron, contre Nicolas Trouvé et Marie Fontelieu. — René Gauvin, notaire à Surgères, contre damoiselle Maitrehousal, veuve de René Blandin, écuyer, sieur de La Bardonnière. — Marguerite Galerne, veuve de Etienne Tatin, contre Pierre Mullon. — Pierre Gaultreau, notaire à Nuaillé, contre Mery et Nicolas Bresselou père et fils, demeurant à Brantier. — Martin Bernier l'aîné, praticien, en l'absence du sénéchal. — Nicolas Droulan, pauvre laboureur à Courson, contre Nicolas Babin. — Jeanne Chaigneau, femme d'Antoine Joubert, contre André André. — Louis Grousseau contre Claude Gilliers, chevalier, seigneur baron de Mauzé. – Haut et puissant Élie de Sainte-Hermine, chevalier, seigneur de La Laigne et du Rouzeau, contre Marie Giraud, veuve de Martin Regnaud. — Jeanne Chaigneau, femme d'Antoine Joubert, laboureur, contre Audrel André. — Pierre Cardinaud, laboureur à bœufs, contre Martin Regnauld. — Martial et Pierre de Chevreuses, écuyer, sieur des Champseur des Deffoie, Marguerite et Marthe de Chevreuses, frère et sœur, Guillelmine de Chièvres, veuve de noble Jehan de Souchet. Guillelmine, Jehan, Paulette et Jehanne de Chevreuses, aussi frère et sœurs. — Étienne Mersiquet, sieur de La Montecaille, fils et héritier de Pierre Mersiquet et de Paulette de Chevreuses, contre Jean-François, Jacques et Judith de La Croix, enfants et héritiers de Isaac de La Croix. — Jeanne Chaigneau, femme d'Antoine Joubert, du lieu d'Angiré, demanderesse en réparations d'injures atroces et diffamatoires, contre André André. Le défendeur est condamné aux dépens de l'instance avec défense de plus user de telle voie, sur peine que de droit. Signé : Augier, D. Poirel.

B. 1853. (Registre.) — In-folio, 185 feuillets, papier, en partie rongés, piqûres de vers (couverture enlevée).

1621-1638. Cour ordinaire des eaux et forêts du comté de Benon. — Jacques Gaultier, sénéchal et juge ordinaire. — Condamnations prononcées sur le rapport des sergents contre ceux qui ont conduit des bestiaux en pleine forêt et laisser ronger et gâter les gîtes ; — contre François Petiteau, marchand à Courçon, Jean Jeveau, de Courson, Jacques Papelard, de Courson. — Philippe Niort, plus ancien postulant du comté de Benon, en l'absence du sénéchal et lieutenant. — Rapports des agents contre Guillaume Prouteau, Guillaume Billaud et Jacques Baudry, marchands à Pauléon. — Rapports des sergents contre Robert Chauray et André Tastevin, « pour avoir, le 8 mars 1633, trouvé » deux de leurs enfants gardant vingt-cinq chefs de » bestes à cornes dans les gistes de l'année, pleine » forest, près le chemin d'Angiré » ; — contre Guillaume Sabiron, de La Grange du Commandeur, « pour » avoir, le 12 de ce mois, mis une chèvre et trois chefs » de bestes à cornes à luy appartenant, agastant les » gistes de l'année en pleine forest, au lieu appelé le » bois des Trois Marchands » ; — contre Michel Juleau, de La Grange du Commandeur, «pour avoir trouvé deux chèvres à lui appartenant, agastant les gistes de l'année en pleine forêt, au bois des Trois Marchands » ; —

contre Pierre Meaudet, de La Grange, pour avoir trouvé au même lieu deux chèvres et trois chefs de bêtes à cornes.

B. 1854. (Registre.) — In-folio, 314 feuillets, papier, en partie rongés. Couverture parchemin : procédure entre Jacques Maynard et Daniel Rousseau, boucher.

1622-1623. — Michel Petit, laboureur à bœufs, demeurant à Margot, contre Jean Gousse, meunier à Courson. — Haut et puissant messire Claude Gillier, chevalier, seigneur de La Villedieu, baron de Mauzé, châtelain de Cran et autres places, contre Louis Chevreulx, écuyer, sieur de Romefort, demeurant à Courdault. — Daniel Gendron, greffier de la châtellenie de Marsay, a mis au greffe de la cour de céans les déclarations de dépens auxquels François Rambault, Jehan Marchant, Bastien Marchant, Vincent Paris, Simon Moine, Bonnaventure Sabiron, Nicolas Giraudeau, François Gaborit, Jean et Félix Giraud, Pierre Forget, Mathurin et Simon Gaborit, Jean Mommateau, Jehan Moiris, Madelaine Chaigne, veuve Musse Panier, Jehan Durand, Pierre Suire, Jehan Monis et Jehan Chauveau, son fils, ont été condamnés par le sénéchal d'icelle châtellenie de Marsay, dont acte, etc.

B. 1855. (Registre.) — In-folio, 52 feuillets, papier, en partie pourris.

1623. — Information criminelle pour droits de chasse à la requête de M. de Pauléon. — M. de la Maison Blanche de Ranque et M. de Coupin, contre le lieutenant des eaux et forêts de Benon (6 septembre 1623). — Jacques Bourdeleau, âgé de 52 ans, marchand à Pauléon... « dit et dépose que s'en allant de Pau- » léon à Cran et proche le lieu de Cran et le jour vingt » et ung aoust dernier, il auroit rencontré les nomméz » Honnoré de Ranques, escuyer, sieur de La Maison- » blanche, et Louis de Coupain, escuyer, sieur de La » Chaignée, lesquels estoient à cheval, avecq chiens et » armes à feu, sur les terres dépendantes de la baron- » nye de Pauléon, appellé le fief commung, l'un des- » quels tira un coup de fusil, auquel coup le déposant » fust pour parler ausdits chasseurs et les ayant abor- » dés, luy montrant une perdrix blanche, dont l'un » avoict tué dudict coup et après continuant leur che- » min, passant derrière l'églize, vict, quelque temps » après, lesdits sieurs de La Maisonblanche et de La » Chaignée qui entrèrent et chassèrent dans le fief » appellé Poulias, qui est du propre de Pauléon, les- » quels tirèrent plusieurs coups d'armes à feu et » mesme tuèrent du gibier, pour les avoir veu descen- » dre de cheval pour amasser leur gibier... taxé » trente sols. Bordeleau. J. Legendre. » Dépositions analogues de Jean Loyer, sergent de la baronnie de Pauléon, demeurant à Cran, et Jean Girard, laboureur à bœufs, demeurant à Cran. — Jacques Gaultier, sénéchal et maître des eaux et forêts du comté de Benon. — Le procureur de la cour de céans contre Jean Guillery, « pour avoir trouvé quatre bœufs en mesme lieu » gastant les gittes et branches de la forêt de la seigneu- » rie de céans ». — Haut et puissant messire Claude Gillier, chevallier, seigneur, baron de Mauzé, châtelain de Cran et autres places, comparant par Delescolle, « demandeur en délivrance de gros bois à bastir » contre le procureur fiscal de céans. — Didier Poirel le jeune, Pierre Pichet, Michel Nigot, contre Pierre Orthion et Louise de Barbezières, damoiselle de Bourgon.

B. 1856. (Registre.) — In-folio, 390 feuillets, papier.

1624. — Jacques Gaultier, licencié en lois, avocat en la cour de Parlement, à Paris, sénéchal et juge ordinaire du comté de Benon. — Haut et puissant Claude Gillier, chevalier, seigneur de La Villedieu, châtelain de Cran et autres places, prenant la cause de son procureur d'office, contre Louis de Chevreuse, écuyer. — Guillaume Rodier, prêtre, curé de Saint-Pierre de Benon, contre Pierre Maboul, sieur de Roussillon, contre Pierre Pelletier, sieur du Griseau et Catherine Doreil, sa femme, Élisabeth Doreil, sa femme, veuve de Jacques Regnaud, procureur à Niort. — Girard Pontard, demandeur par Delescolle, contre Louis et Jehan Hervé, père et fils. — Armand Durivauld contre Venant Granger. — Marc-Antoine Fourneau, marchand à Maillezais, contre Bailloust, demeurant à Cran. — Louis Ganne, demeurant à Nuaillé, contre Etienne Esmard, demeurant à Bouhet. — Marguerite Augier, veuve de Simon Allez (ou Allay), Jehan Allay, Jehan Ginesteau et Mathurin Allez (ou Allay), sa femme, héritiers de Simon Allay, demeurant à Taugon, contre Jehan Cardinault, dudit lieu. — André et David Braud, écuyer, demandeurs en requête d'élargissement de leurs personnes des prisons du châtel de la cour, contre Jehanne Le Roy, leur belle-mère. — Jean et Nicolas Luneau père et fils, demeurant à Courçon, contre Simon Moussaud. — Gamaliel Panier, contre Georgette

Resnier. — Haut et puissant Claude Gillier, seigneur baron de Mauzé, châtelain de Cran et autres places, prenant la cause pour son procureur d'office contre Louis de Chevreuse, écuyer, sieur de Rosne. — Louise de Barbezières, dame de Bourgon, des châtellenies de La Mothe-Fraigneau, Cramahé et autres places, contre Guillaume Goullon, écuyer, sieur de La Rousselière. — Luc Savarit, prêtre, curé de Courson, contre Michel Regnaud, François Regnaud et Adam Roberteau, laboureurs. — Marguerite Grenot, veuve de Ythier Couraud, notaire royal, contre Barthelémy Gastineau. — Réception de Simon Fonteneau, dans l'office de sergent ordinaire des eaux et forêts de la cour de céans.

B. 1857. (Registre.) — In-folio. 88 feuillets, papier, en partie rongés. piqûres de vers, trois feuillets déchirés.

1626. — Jacques Gaultier, sénéchal de la cour du comté de Benon. — Louise de Barbezières, dame des châtellenies et seigneuries de Bougon, La Mothe-Fagneau, etc., contre François Girauldin, demeurant à Marans. — Denis Caillaud, maréchal, demeurant à Saint-Jean de Liversay, contre vénérable et discrète personne messire Simon Bourrasseau, prêtre, curé dudit Saint-Jean de Liversay. — Bastien Rousseau, marchand boucher à Saint-Sauveur de Nuaillé, contre Pierre Clion et Clément Chiasson, son gendre. — Pierre Maudet, curateur de Jacques Allard, fils de feu Antoine Allard et de Berthommée Maudet, pour la pension dudit mineur. — Etienne du Moinne, prêtre, vicaire de la paroisse de Cran, contre Léonard Paufille. — Pierre Chevallier et Pierre Petict, fabriciens de la fabrique de Saint-Sauveur de Nuaillé, contre Barthélemy Gastineau. — Philippe de Cersé, écuyer, sieur de Choisy, tant en son nom que comme mari de Paule de Livenne, contre haut et puissant Élie de Sainte-Hermine, chevalier, seigneur de La Laigne et autres lieux, comme curateur des enfants mineurs de feu Benjamin de Livenne, écuyer, sieur de Landray. — Charles de Coudrault, écuyer, sieur de Billeau, fils et héritier de Guillaume de Coudray, écuyer, sieur du Bois, contre Jean Chollet, marchand, fermier de la seigneurie de La Begaudière, débiteur envers les héritiers de Charles de Chasteauneuf, écuyer, sieur de La Begaudière.

B. 1858. (Registre.) — In-folio. 386 feuillets, papier partie rongés.

1627-1629. — Pierre Prevost, sieur de Beaulieu, contre César de Puignon, prieur du prieuré. — Vénérable messire Guillaume Rhodes, bachelier en droit canon, prêtre, curé de Benon, contre Pierre Pillot, marchand. — François Desbarres, procureur fiscal du comté, contre Antoine Moreau, marchand à La Cabane. — Philippe, Abraham, Marie et Catherine de Ranques, écuyers, sieurs et damoiselles de la seigneurie de La Barre, demandeurs en fournissement de déclarations, contre André Baudet et Mathurin Bizard. — Les prieur et religieux de l'abbaye de la Grâce-Dieu, contre Jean Drouhault. — Guillaume Goulou, écuyer, sieur de La Rousselière, contre Françoise Mesnard, veuve de Pierre Apvrard. — Nicolas de Joubert, écuyer, sieur du Gué d'Alleré, contre Dubault, écuyer, sieur de La Poupardière. — Samuel Panier contre Louis Davyaud. — François d'Artiganoüe, écuyer, sieur de Beauregard et du Bouchet, contre Judith Regrény. — Samuel de Béchillon, écuyer, contre Pierre Poupard. — Haut et puissant messire François Chastagnier, chevalier des ordres du Roi, contre haute et puissante dame Marie de Vivonne, dame de La Villedieu, Mauzé et autres places. — Haut et puissant messire Audry de Clermont, seigneur marquis de Gallerande, et haute et puissante dame Louise de Poulignac, seigneur et dame de Monroy, contre haute et puissante dame Marie de Vivonne, dame de la baronnie de Mauzé. — Nicolas de Joubert, écuyer, seigneur du Gué et de Beaumont, contre René de Dhuamel (du Hamel), écuyer, sieur de La Poupardière, etc.

B. 1859. (Registre.) — In-folio, 145 feuillets, papier, partie rongée. La couverture de parchemin est formée d'un fragment d'un contrat notarié portant vente par Christophe Goron, laboureur à bœufs à Pauléon, à Nicolas Chessé, laboureur à bras audit lieu, d'un demi-quartier de vignes près le bourg de Courson, dans le fief du Moulin, au huitain des fruits (23 juillet 1662).

1629. — Jacques Gaultier, sénéchal. — Pierre Delescolle, sieur de La Chandellerye, Jacob Bouhier et Madelaine Delescolle, sa femme, Jeanne Delescolle, veuve de Antoine Pomier, contre Anne Brisson, femme de Nicolas Macé, Brisson, veuve de Jacques Bretaigne, Jacques Brisson, curateur aux biens de Samuel Brisson, Judith et Madelaine Brisson et Guillaume Renodot, mari de Marthe Brisson. — Nicolas de Joubert écuyer, sieur du Gué, fils et héritier de Pierre de Joubert, contre René du Hamel, écuyer, sieur de La Poupardière. — Isaac Gabet, greffier de la baronnie de Surgeres, contre Vincent Nicollet. — Jacques Baudry.

André Gaultier et Michel Cretin, collecteurs des tailles de Saint-Georges du Bois, contre Pierre Chabot, laboureur à Belleville, curateur des enfants de défunt Toussaint Sabiron. — Pierre Bernard, laboureur à la Métairie neuve, contre Léonard Brillouet, à Cran. — Guillaume Rodier, curé de Saint-Pierre de Benon, contre Jacques Brebion. — Pierre Picher, sieur de La Mothe, demandeur en production et audition de témoins contre Pierre Rousseau, Lucas Joubert, Pierre Javeau, assignés pour déposer de vérité. — Pierre Mérier, laboureur à Saint-Sauveur de Nuaillé, contre Jacques Pochon, marchand à Saint Sauveur, et Mathurin Guillet. — René Gléneau contre Pierre Pelletier, de la Pallu, en Saintonge. — Robert Chauray contre Yvon Bidé. — François du Breuil, écuyer, sieur de Chassenon, curateur de demoiselle Guerry Berangier, fille de défunt Nicolas Berangier, écuyer, sieur de La Brande, et de Catherine Guerry, femme du seigneur de Chassenon, héritière sous bénéfice d'inventaire dudit feu Berangier. — André Ballais, marchand à Chouppeau, contre Pierre Quesne, maréchal à Saint-Sauveur. — Pasquet Petit, notaire au comté de La Rochefoucauld, contre Clément Mousset, laboureur à Fontpastour. — Jean Mandineau, laboureur à bœufs à Bargalle, contre Philippe Bironneau, marchand à Marans.

B. 1860. (Registre.) — In-folio, 148 feuillets, papier.

1629. — Cour ordinaire du comté de Benon. — Barthélemy Regnauld contre Philippe Blanchard, praticien. — André Robin contre Guy Girauld. — René Marot et Martin Berton, marchands à La Brousse, paroisse de Seille, en Poitou, contre Jacques Maynier, laboureur à bœufs, et Marie Repousson, veuve de Louis Roussellot et Nicolas Pellot. — Claude de La Croix contre Pierre Pillet. — Barthélemy Regnaud et Philippe Blanchard, demeurant à Mauzé, commissaires établis à la requête de Louis Godineau, marchand, à régir les biens, domaines et héritages de Simon, marchand. — Eaux et forêts. — Moïse Valin, maître menuisier, et Marie Petit, sa femme, contre André Burgault. — Dauphine Raimondière, veuve de Louis Moquet, contre André Poupeau, meunier. — Pierre de Ranques, écuyer, sieur du Treuil, héritier de son père Antoine de Ranques, écuyer, sieur de La Bardon, établit ses droits de succession, dont acte (Antoine de Ranques épousa le 24 février 1578, Anne de Conys, et le 30 mai 1591, Magdelaine Gentil, dont Pierre, lequel épousa le 23 avril 1624, Élisabeth de La Grange, dont : 1° Pierre, 2° Henri. Cachet : d'azur à un chevron d'or, accompagné de 3 étoiles de même en chef et 3 larmes d'argent en pointe 2 et 1). — Vincent Marchand, notaire de la baronnie de Surgères, demeurant à Boiseuil, contre honorable Estienne Vivien, sieur de La Cave, marchand et bourgeois de la ville de Niort, et François Coutocheau, écuyer, sieur de Fieffranc, procédant sous l'autorité de son curateur aux causes, comme fils et héritier de Vincent Coutocheau, écuyer, sieur de Grandmaison, et Marie Savignon, sa femme, demeurant à Niort.

B. 1861. (Registre.) — In-folio, 52 feuillets, papier, en très mauvais état et incomplet ; une tache d'encre ancienne couvre la moitié d'un feuillet ; couverture en parchemin : fragment de contrat notarié.

1637-1638. — Eaux et forêts du comté de Benon. — Daniel de La Goutte, écuyer, sieur de La Préfoyer, avocat au Parlement de Paris, sénéchal, seul juge et maître particulier des eaux et forêts du canton. — Rapports des sergents gardes, Nicolas Poirier, Poirel, Prignaud. — Condamnations contre André Audon, David Moreau, Jean Dubled, Luc Moreau, Nicolas Maudet, André Fleury, Nicolas Julien, Pierre Moreau, Charles Julien, Michel Pelier, etc., « dont les chefs de bœufs ont été trouvés gâtant les gîtes en pleine forêt ». — « Aujourd'huy, le procureur de la cour de céans » comparant en sa personne, nous a dit et remontré » que, pour ce qui regarde la juridiction des eaux et » fourests du présent compté, dont nous sommes seul » juge et maistre particullier desdits eaux et fourests, » dont les appellations resortissent par devant nos » seigneurs de la Table de marbre du Palais à Paris, » néantmoins plusieurs personnes s'ingèrent, soit » nuesment ou par appel, de plaider par devant Messieurs les juges présidiaux de la ville de La Ro- » chelle, quoyque juges incompétens en l'un et l'autre » cas, ce quy est contre les ordonnances roiaux et droicts » de Monseigneur de ladite cour, c'est pourquoy ledict » procureur requiert que deffanses soient faictes à » touttes sortes de personnes, de quelque qualité et » condition qu'elles soient, qui sont de et au dedans » dudit compté, de ne plaider par devant les dicts » sieurs juges présidiaux de La Rochelle, en ce quy » regarde la juridiction des eaux et forests du présent » compté, soit nuement ou par appel, comme juges » incompétans, sur peine aux contrevenantz de cinq

» cents livres d'amende, despens, dommages et inthe-
» rests de Monseigneur, nous avons ce requérant ledit
» procureur, fait defanses, très expresses inhibitions
» et deffanses à touttes sortes de personnes de quelque
» qualité et condition qu'elles soient, quy sont de et
» au dedans du présent compté, de non plaider par
» devant aultres juges que par devant nous, en ce qui
» concerne la juridiction des eaux et forests sur les
» peines que de droict, despans, dommages et inthe-
» restz de Monseigneur, et par appel par devant nos
» seigneurs de la Table de marbre du Palais, à Paris,
» avons ordonné et ordonnons que nostre présente
» ordonnance sera leue, publiée et affichée en tous les
» endroictz du présent compté, où besoing sera, aux
» fins que personne n'en ignore, par le premier ser-
» gent de la court de céans sur ce premier requis.
» Donné et faict par nous Daniel de La Goutte, escuier,
» sieur de La Préfouier, advocat en Parlement, mais-
» tre des eaux et forestz du comté de Benon, le dix-
» septiesme novembre mil six centz trente huict. »
De La Goutte, Desbarres.

B. 1862. (Registre.) — In-folio, 52 feuillets, papier.

1643. — Eaux et forêts du comté de Benon. —
« Le procureur de la cour de céans demandeur en
» dommages, agast, et taxe d'amende, comparant en
» sa personne, contre Jacques Baudry, Louis Challat
» et Denis Drouhaud, demeurant à Pauléon, pour
» avoir, le vingt septiesme jour de décembre dernier,
» esté trouvé par ledit Poirier, la fille dudit Baudry, le
» filz dudit Challat et le fils dudict Drouhaud, qui
» avoient fait un gros feu dans le deffaut du Coudré de
» Pairé où ils avoient mis huict gros rigaux de chesne,
» deffendeurs et assignés, comparant par Godineau ;
» en la cause est intervenu le seigneur de Pairé par
» Jarry, en vertu de procuration ; condamné à soixante
» sols solidairement et acte envers le seigneur de Pairé
» de son intervention ; ordonné qu'il communiquera au
» procureur de la cour de céans le tiltre par vertu du-
» quel il prétand ledit droit. » — « Dudit demandeur
» comparant comme dessus contre Pierre Chaigneau,
» laboureur à bœufs, demeurant en ce lieu, pour avoir,
» le trente décembre dernier, esté trouvé par ledict
» Poirier trois chefs de ses bestes à cornes en les gistes
» de deux ans venant à trois, en plaine forest, proche
» les terres de Darday, défendeur et assigné, condamné
» ledit deffendeur à l'amende, taxé à quinze sols le
» tout. » — Simon Cougnet, seul maître particulier
des forêts.

B. 1863. (Registre.) — In-folio, 52 feuillets, papier.

1641-1642. — Eaux et forêts. — Condamnations pour vols de bois et indu pacage de bestiaux dans la forêt. — Prise de possession du comté de Benon par Michel Meschinet, procureur fiscal du comté de Taillebourg, porteur de procuration de très haut et très illustre prince Henri de La Trémoïlle et de Thouars, pair de France, prince de Talmont, etc., comme principal héritier de messire Frédéric de La Trémoïlle, comte dudit Benon et baron de Didonne, en date du 20 mai dernier (4 juin 1642). Signé : Meschinet, De La Goutte, Desbarres.

B. 1864. (Registre.) — In-folio, 248 feuillets, papier. en partie rongés.

1644. — Cour ordinaire du comté de Benon. — Daniel Robin contre Toussaint Guillon et Guillaume Julien. — Roc Leval, curé de Virson, contre Suzanne Aymery, veuve de Pierre Jameau. — Pierre Rullier contre Jean Chabirand. — Jean Baillar contre Jean David. — Guillaume Rodest, curé de Benon, contre Pierre Drouault. — Clermont Bodin contre Luc Marchand. — François Mousnier et Catherine Girard, sa femme et consorts, contre Noël Petit, père et légitime administrateur de ses enfants et de défunte Andrée Bernard. — Louis Godineau contre Jean Gendron. — Philippe Goullard, veuve de Bertrand Genet, avocat, contre Jacques Berlaud. — Guillaume Rodier, curé de Benon, contre Nicolas Angibaud et Jeanne Chaudreau, sa femme. — Antoine Poirel, notaire et fermier général du comté de Benon, contre le seigneur évêque de Luçon, commandeur des commanderies de Chouppeau. — Étienne Bertus, pauvre serviteur, demandeur en exécution de notre sentence de provision d'aliments et médicaments, contre Étienne Jaud.

B. 1865. (Registre.) — 15 feuillets, papier.

1646. — Eaux et forêts. — Amendes sur le rapport des sergents pour contravention aux ordonnances. — Le procureur fiscal demandeur en dommages et intérêts et taxe d'amendes contre Julien et Pierre Bril

louet, laboureurs, Boubon, laboureur, Pierre Rousseau, Pavillon, laboureur, etc., pour pacage de bestiaux dans les gîtes d'un an de la forêt. — Pierre Hillaireau, « pour avoir trouvé deux chefs de bœufs dans » des taillis de l'année dernière ». — François Guay, demeurant à Pauléon, « pour avoir été trouvé, le trois » décembre dernier, dans la plaine forêt », avec des bestiaux, etc.

B. 1866. (Registre.) — In-folio. 248 feuillets, papier ; fragment d'acte notarié sur parchemin pour couverture.

1650. — Simon Cougnet, avocat en Parlement, sénéchal et juge ordinaire du comté de Benon. — Les sergents de service Jean Mesnier et Nicolas Poirier, qui défaillent, condamnés chacun à trois livres d'amende. — Pierre Launay, curé d'Aucher, appelant d'un jugement du sénéchal de la baronnie de Surgères, contre Mathieu Desvignes. — André Petit, maître tailleur d'habits, contre Jacques Pierson. — Isaac Bastard le jeune contre Antoine Chain. — Pierre de Gramont et Jeanne Robin, sa femme, appelant du juge de Surgères, contre Pierre du Boullet, écuyer, seigneur de Magné. — Tiphaine Anivet, veuve de Mathurin Picard, demeurant à Fontpastour, contre Blaise Renibert, marchand à Saint-Jean-de-Liversay. — André Jarry, sieur de Brochant, sénéchal de la baronnie de Mauzé, contre Jean Pillot, curateur aux biens vacants de Mathurin Roullé, et Chaillot, sa femme. — Jean Mignot, « instructeur de la jeunesse », et sa femme, contre Jeanne Durivault, femme de René Babin et de lui autorisée. — Allenet, Bernier, Billaud, Niort, procureurs. — Lettres de provision d'Absalon Renard, avocat en Parlement, comme trésorier des finances des terres de Talmont, Taillebourg et Benon, par Henri-Annibal de La Trémoïlle, prince de Tarente et de Talmont, comte de Taillebourg et de Benon (1er octobre 1650).

B. 1867. (Registre.) — In-folio, 90 feuillets, papier, piqûres de vers.

1644-1645. — Cour des eaux et forêts de Benon. — Honorable homme Gabriel Prieur, marchand et bourgeois de La Rochelle, ci-devant fermier en partie du comté de Benon, contre Giraud Moinard. — Pierre Gabillaud, prêtre, curé de Courson, contre Martin Regnon, laboureur à bœufs. — « Aujourdhuy, le procu-» reur fiscal de la cour de céans, comparant en sa » personne, nous a dict et remontré que combien que, » par plusieurs et diverses foys, deffanse ayt été faicte » à toutes sortes de personnes, de quelque qualité et » condition qu'elles soyent, de non porter armes à feu, » tant dans ladicte forest que ès maroys du présent » comté, ce qui est contraire et au préjudice des or-» donnances royaux et règlements de la cour de céans, » par plusieurs et diverses foys publiés en plusieurs » endroicts dudict comté, c'est pourquoy ledict procu-» reur requiert, pour Monseigneur, que défenses soient » faictes, très expresse défense a esté faicte à toutes » personnes, de quelque qualité et condition qu'elle » soyt, de non porter armes à feu dans les maroys et » forest dudit comté, à peine de cinquante livres d'a-» mende, despans, dommages et interests de Monsei-» gneur, et qu'il soit permis audit procureur de faire » informer contre les contrevenants, etc. ». J. Desbarres, Cougnet, Billaud. — Simon Cougnet, sénéchal et maître particulier des eaux et forêts, ordonne à tous ceux qui ont des droits d'usage dans la forêt de « passer seulement dans le grand chemin d'icelle » avec bœufs et charrettes, à peine de cinquante livres d'amende, etc. — René du Hamel, écuyer, seigneur de La Poupardière, demandeur en délivrance de gros bois à bâtir, contre le procureur fiscal. Demande d'extraits vidimés des titres sur lesquels il s'appuie pour fonder sa prétention. — Injonction aux habitants par ledit sénéchal « de vider les halles, tant des bois, » pierres de taille, qu'autres empeschements, de netoier » les ruhes, chacun en droit soy, trois jours après la » signification des présentes, sur peine de confiscation » des choses et matériaux y subjectz et de l'amende de » cinquante livres contre chacun négligeant l'exécu-» tion des présantes ». — Ordonnance dudit sénéchal prescrivant « la closture entière et absolue desdites » forestz... et défenses... de faire doresnavant aucuns » exploitcz, de coper aucun bois esdittes forestz... » injonction d'enlever tous ceux qui sont coppez, dans » huict jours... », à peine de « confiscation de tous les » bois qui se trouveroyent... dommages et inte-» rests », etc. — Messire Annibal de La Trémoïlle, chevalier, seigneur de Marsilly, capitaine et verdier du château de la cour de céans, contre Jean Gobert, Alexandre Dexmier, écuyer, sieur d'Olbreuze.

B. 1868. (Registre.) — In-folio, 130 feuillets, papier.

1664-1669. — Eaux et forêts. — Simon Cougnet et Jean Le Gendre, avocat en Parlement, sénéchaux et juges ordinaires et seuls maîtres des eaux et forêts du comté de Benon. — Le procureur fiscal contre Mathurin Perle, demeurant en la grange du commandeur « pour avoir, le 6 septembre, trouvé six chefs de » ses bestes à cornes engastant les gittes d'un an en » venant à deux ans ».

B. 1869. (Registre.) — In-folio, 240 feuillets, papier ; fragment d'acte notarié pour couverture.

1651. — Simon Cougnet, avocat en Parlement, sénéchal du comté de Benon. — Annibal de La Trémoïlle, chevalier, seigneur, gouverneur du château de Taillebourg, vicomte de Marsilly, capitaine verdier des eaux et forêts du comté de Benon, contre Nicolas Petit, au Gué d'Alleré.— Guy Girard, laboureur à Saint-Sauveur, contre Louis Texier et Michel Boureau et Jacques Gorron, assignés pour déclarer ce qu'ils doivent audit Texier. — François David, appelant du sénéchal de Surgères, contre Sébastien Avril et les chanoines et chapitre de Saint-Pierre de Surgères. — Jean Chasseriau contre René de Laugerye, écuyer, seigneur de La Limandière et François Chastelain, fermier dudit lieu de La Limandière. — Installation d'André Brandier dans l'office de sergent, auquel il a été nommé par Henri-Charles de La Trémoïlle, prince de Tarente et comte de Benon. — Lettres de provisions d'André Nassivet, sergent, de Nicolas Chasteau, notaire, et de Daniel Bauld, sergent, et leur installation dans lesdits offices. — Laurent Launay, prêtre et curé de Saint-Christophe, contre Bastien Denis, laboureur. — Germain Langloys, sieur de Bonespoir, contre Jacob Germon, laboureur. — François Coyaud, sieur de La Barleste, contre Jean Mangou. — Dame Marie Chaigneau, veuve de noble homme Jacques Gautier, sénéchal de la cour de céans, demeurant à Saint-Maixent, contre Pierre Gautier, ci-devant curateur des enfants dudit J. Gautier.

B. 1870. (Registre.) — In-folio, 266 feuillets, papier, partie rongée, fragment d'un acte notarié pour couverture.

1656-1657. — Simon Fumat, greffier. — Noble homme Gamaliel Massiot, docteur en médecine, contre Pierre Villanneau et Pierre Bertrand. — Martin de Hariette, marchand à Surgères, contre Charles Bessaye. — Honorable homme Samuel Micould, demandeur en réparation d'injures atroces et diffamatoires, contre Jean Boutin, marchand, et Marie Boulet, sa femme, condamnés à dix-sept sols six deniers et aux dépens, et qui reconnaissent ledit Micould « pour homme » de bien et d'honneur et non subjet audites injures ». — Jean Bernier, sergent, contre François Trudet. — Joachim de La Mare, sieur de La Tousche, demeurant au château d'Aguré, contre Jeanne Babin, veuve de Jean Joubert, tutrice et curatrice de ses enfants. — Noble homme François Coyault, sieur de La Barlette, contre Thomas Grenon, meunier au moulin de Mangou. — Jacques de Ferrières, écuyer, seigneur de Grand fief, contre Abraham Brossard, sieur des Nouhes et de La Poupardière, et Marie Duhamel, sa femme. — Noble homme Pierre Dauset, sieur des Orières, contre Pierre Fonteneau, sergent royal. — Noble homme Samuel Panier, sieur du Treuil, bourgeois de Paris, contre Hilairet Brillouet, laboureur.

B. 1871. (Registre.) — In-folio, 245 feuillets ; fragment d'acte sur parchemin pour couverture ; plusieurs déchirures.

1662-1664. — Cour ordinaire. — Simon Cougnet, avocat en Parlement, sénéchal et juge ordinaire du comté de Benon. — Jean Charron contre Pierre Joubert. — César de Montalembert, écuyer, seigneur des Essards, contre André Perraudeau. — Raoul Giraudin, sieur de La Grange, contre Marie Chalais, veuve de Michel Raoul. — Jean Villiers, sieur des Loges, contre Gaspard Dubois. — Laurent de Launay, prêtre, curé de Saint-Christophe, contre Jacques Bernard. — Jean Allenet contre Pierre Prusnière. — Antoine Guitton contre Jean Billaud. — Georges Panier, sieur du Planty, demeurant en la maison noble de Sazay, contre Pierre Pillot et Jeanne Richard, sa femme. — Jacob Pelloquin contre Pierre Foucher. — Mathurin Jaudonneau contre Jacques Meschin. — Pierre Giraudeau contre Michel Mathard. — Abraham de Ranques, écuyer, sieur de Breuil, contre Jean-Paul Chevalier, écuyer, sieur de La Motte d'Airaut. — Pierre de Hillerin, écuyer, sieur de Beaumont, contre Jean Leconte, Jean Larnaud, Jacques Robin, Léonard Masson, etc. — Isaac Bellivier contre Françoise Bellivier, veuve de François Moreau. — Marie Pascault, veuve de Pierre Guillemin, écuyer, sieur des Rouaux et de La Salle d'Aytré, contre César de Montalembert, écuyer, sieur des Essards. — Marie de Roufignac, veuve de Chris-

tophe Lambert, contre Marie Clercq, veuve de Guillaume Albert. — François du Breuil, chevalier, seigneur de Chassenon, Aigrefeuille, etc., contre Jacques Guillemand. — Jacques Fouscher, écuyer, seigneur de Sazay, conseiller du Roi, lieutenant général honoraire de La Rochelle, contre Michel et Étienne Guigon. — Jacques Regnaud, sieur du Plasseau, contre Louis de Serry, écuyer.

B. 1872. (Registre.) — In-folio, 576 feuillets, écrits; couverture parchemin.

1664-1676. — Cour ordinaire du comté de Benon. — Matricule des sergents par Billaud, greffier. — Jean Parpai, Gui Chavignaud, Pierre Bazin, Nicolas Poirier, André Nassais, Jean Deville, Marc Pintenale, Sébastien Raimondin, Sébastien Mornet, Claude Jousselain, François Burgaud, François Aubouin, Jean Bernier, Julien Regnaud, Jacques Person, Jean Baillard, Hilaire Sanson, Léon David, André Brandier, Jacob Nérisson, Pierre Hurtaud, Pierre Sabouraud, Jean Luneau, Simon Fonteneau, Jean Gaultier, Pierre Gendron, Guillaume Bonin, André Dupré, Jean Couturier, Pierre Daniau, Antoine Pintenelle, Pierre Bernard, Bernard Alliot, François Deguille, Louis de Lestoille. — Simon Cougnet et François Le Gendre, sénéchaux, lieutenants assesseurs civils et criminels. — Pierre Giraudeau, marchand à Langle-Giraud, contre Hilaire Fournat, au Gué d'Alleré. — Mathieu Menuteau, marchand à Saint-Sauveur, contre François Savarit, farinier à l'abbaye de la Grâce-Dieu. — Jacques Rousseau, charpentier à Choupeau, contre Étienne Verdon, marchand à Saint-Sauveur. — Marie Chasson, veuve de noble homme Gamaliel Massiot, docteur en médecine, Mathurin Supiet, Marie Menon, veuve de Thomas Grenon et Jean Grenon, son fils, contre Pierre Gelle, sieur du Vivier en Boisse. — Abraham de Ranques, écuyer, sieur du Breuil, contre Jean Bret. — Isaac Gallaudet contre Pierre David. — Élisabeth de La Grange, veuve de Pierre de Ranques, écuyer, sieur du Breuil de Mauzé, contre Jean Fonteneau, marchand audit lieu. — Isaac Bernier, sieur des Champs, contre Jean Planson. — Marie de Rouffignac, veuve de Christophe Lambert, contre Guy Gastineau. — Jean Condamy et Marie Fouaceau, sa femme, Madeleine et Jeanne Fouaceau, contre François Moinier, procureur fiscal de la baronnie de Mauzé. — Étienne Barbier, procureur fiscal de La Jarrie, contre Pierre Giraud. — Pierre Gellé, sieur du Vivier en Boisse, et Catherine Prévost, sa femme, contre Mathurin Auchier, notaire royal, et Élisabeth Hervé, sa femme. — Jean Le Gendre, lieutenant assesseur, contre Marthe Mousnier, veuve de Jacques Serre. — Louis Desbarres, procureur fiscal d'Andilly, contre François Marchant, demeurant à La Roullière, et Marie Turgné. — Louis Guionnet contre François Peigné. — Louis Bouquet, curé d'Épargnes, contre René Mézée. — Charles-François de Fonsèques de La Rochefoucauld, chevalier, seigneur marquis de Surgères, donne procuration, pour tout ce qui concerne les eaux et forêts de Benon (Jousseaume, notaire). — Louis de Nourgier, écuyer, sieur de Saint-Aulai, contre Louis de La Mothe, écuyer, sieur de Fief-Bouet, et Élisabeth de Nourgier, sa femme. — Jean de La Tour, écuyer, seigneur du Breuil, et Marie de Vienne, sa femme, demandeurs en payement de leurs lods et ventes et honneurs contre Louis Rasquaud, etc., — contre Andrée Piché, veuve de Jean Robinet et Étienne Robinet, son fils, au Breuil du Faux, « pour avoir le 12 du mois, trouvé nuitamment, le 13 octobre, six chefs de leurs bestes à cornes en gastant » les gittes d'un an venant à deux du deffand du Breuil » du Faux; condamnés à trente sols par chascun » chef »; — contre Barthélemy Ferchaud, demeurant à La Rousselière, pour même contravention (12 novembre 1664); — contre Jacques Bellivier, de La Laigne, pour contravention analogue; — contre Hélie de Sainte-Hermine, chevalier, seigneur de La Laigne, « pour avoir » trouvé sept chefs de ses bestes à cornes en gastant les » gittes de l'année, sur le champ Chaigneau, le 16 dudit » mois ». — « Aujourd'hui, par devant nous, Simon Cougnet et Jean Le Gendre, advocats en Parlement, seneschaux et juges ordinaires du compté de Benon, a » comparu en sa personne le procureur fiscal du présent » compté, lequel nous a représenté une ordonnance de » Monseigneur de la cour de céans concernant le debvoir » des gardes pour la conservation des forests du présent compté, soit pour la coupe des bois degasts de » bestail, chasse de port d'armes, mesme injonction à » nous de faire droict sur lesdits rapports à chascune » court sans exception et de pourvoir contre les délinquants, selon la rigueur des ordonnances, requérant » que la présente ordonnance soit leue, publiée, issue » d'audience, ce faict registrée sur le caier du greffe » des eaux et forests dudict compté, etc... Nous ordonnons sur ce expressément au garde de nostre » forest de Benon de faire une exacte vizitte en icelle » et de rapporter générallement tous les délicts qu'ils » trouveront avoir esté faictes, tant de nuict que » de jour, soit par coupe de bois, degasts de bestail.

» chasse et port d'armes, tant dans ladicte forest qu'ès » environs d'icelle, de mettre tous leurs rapports, tous » les jours de cour, au greffe de nostre dit compté, en- » joignant à nos officiers de faire droict sur lesdits » rapports, à l'issue de chacune court, sans exception » de personnes, soit de gens d'églize, nobles ou au- » tres, etc. » 3 novembre 1664. Signé : Le prince de Tarente ; plus bas : par Monseigneur, J. Giraud.

B. 1873. (Registre.) — In-folio, 59 feuillets, papier.

1669-1670. — Eaux et forêts. — Le procureur fiscal contre Simon Glaineau, « pour avoir trouvé un » chef de ses chevaux » dans la pleine forêt ; — contre Toussaint Boucault, laboureur à bœufs, « pour avoir » trouvé huict chefs de ses bestes à cornes en gastant les » gittes de l'année près le bois de La Barre » ; — contre Jean Fournat, de Boisjolly, « pour avoir trouvé quatre » chefs de ses bestes à cornes en gastant les gittes ». — Enregistrement de l'ordonnance de Louis XIV portant règlement général sur le fait des eaux et forêts (1669). — « Nous sergent et gardes soussignés certifions à qui il » appartiendra qu'estant ajourd'huy dans le canton » des Petits bois en giste, nous avons fait treuve de » six bœufs de tire, appartenant à la veuve Micou et ses » enfants, demeurant à Fortunezeau, gardés par sa » fille qui nous auroit répondu qu'elle les pacagerait » tous les jours, veu la récidivence, nous aurions dressé » nostre procès-verbal pour valloir et servir ce que de » raison, le 15e jour d'avril. » Signé : Lestoille et Déguille.

B. 1874. (Registre.) — In-folio, dérelié, 176 feuillets, papier.

1658. — Jean Le Gendre, avocat en Parlement, sénéchal et juge ordinaire de la baronnie de Mauzé, contre Ezéchiel Augier, prêtre, curé de Saint-Gilles de Courdault. — Louis Braud, sieur du Fraigne, et Élizabeth Bouhier, contre Nicolas Brillouet et Élisabeth Levesque, veuve de Jean de La Fitte, écuyer, sieur de La Barlette. — Jean Le Cointre, notaire et postulant en la baronnie de Surgères, demandeur en réparation d'injures atroces et diffamatoires, contre Étienne Boucher, charpentier à Bouhet. — Alexandre Desmier, écuyer, sieur d'Olbreuze, contre René Gilliers, chevalier, seigneur baron de Mauzé et autres places. — Elizabeth de La Grange, veuve de Pierre de Banques, écuyer, seigneur de Breuil et Mauzé, contre Isaac Bastard, marchand et fermier de la seigneurie de Lunay, assigné pour déclarer ce qu'il doit à l'hérédité de Pierre Guischard, écuyer, sieur du Mesnil Bambert. — Isaac Regnaud, écuyer, sieur de Placeau (ou Plassault), contre Hillairet Brillouet. — Honorable homme Louis Pastureau, sieur d'Ardaine, contre Françoise Beslivier, veuve de Jean-Sébastien Moreau et François Moreau, son fils. — Suzanne Prevost, veuve de honorable homme Jacques Le Gendre, contre honorable personne Isaac Bastard, fermier de la seigneurie de Lunay. — Jacques Raoul, seigneur évêque de La Rochelle, contre Pierre Rondeau. — Claude de Belleville, chevalier, seigneur de La Plassée et des Razes, contre honnête personne René Mestayer, débiteur de Paul Chevallier, écuyer, seigneur de La Mothe d'Airan, La Fuye et Boisjolly. — Barthélemy Jay, écuyer, sieur de La Noûhe, contre Louis Desbarres, sieur des Roches. — Alexandre Desmier, écuyer, seigneur d'Olbreuse, contre Mathurin Moussaud l'aîné. — Le procureur fiscal des eaux et forêts, contre Élie de Sainte-Hermine, chevalier, seigneur de La Laigne, demeurant en son château dudit lieu, « pour avoir le lundy 3 et ven- » dredy 7 du mesme mois (mai 1670) trouvé six chefs » de ses chevaux quy est treize, chasque fois, savoir » la première dans le deffaud du grand coudret vers » Cran, la dernière fois dans les gittes d'un an, venant » à deux, dans le marais de Tout-y-fault près La » Barre ». — « Le procureur fiscal des eaux et forêts » du compté de Benon, demandeur en condamnation » et taxe d'amende, comparant par son substitut, contre » Nicolas Boucard et Alexandre Raoul, laboureurs à » bœufs, demeurant à la Laigne, pour avoir, le mer- » credy, 12e du présent mois, trouvé cinq chefs de » leurs brebis, une chèvre et un pourceau en la pleine » forest de Benon, au morceau de La Fosse, défen- » deurs et assignés solidairement aujourd'huy et en- » core, contre le seigneur de La Laigne intervenant en » cause, par Jourdain, qui nous remonstre qu'il a » tout droit, tant pour luy que pour les hommes dudit » lieu de La Laigne, de passage à tous les bois dans la » forest du présent compté, suivant les anciens dé- » nombrements par lui rendus... » ; — contre François Favreau, journalier, demeurant à Fortunezay..., condamné « de bailler et payer audit procureur ès » mains de Me Jacob Roux, recepveur dudit compté, » la somme de douze livres, pour la vente et couppe » de bois au morceau en coupe, l'année 1665 allant à » 1666 et cinq sols pour l'arpentement et aux despens » de l'instance qu'avons taxés à 15 solz, etc » ; — con

tre Nicolas Chaurray, marchand à Pauléon... condamné... de payer audit procureur « la somme de » vingt-cinq livres dix-sols, ès mains dudit Boux, res- » tant de plus pour la vente et coupe de cinq arpens » de bois esdites forestz au morceau en coupe ladite » année 1665 allant à 1666 et vingt-cinq sols pour l'ar- » pentement et aux despens taxés à quinze sols et acte » audit Chaurray, de ce qu'il a payé la somme de six » livres que ledict Boux a reçeu à desduire sur le jugé » cy-dessus, et tout premièrement sur ledit arpente- » ment et frais » ; — contre César de Montalembert, écuyer, sieur des Essards... « pour avoir laissé vaguer » le 9 du mois dernier (septembre) huit chefs de chevaux » à lui appartenant dans les gittes de l'année et le marais » de Fraigneau ». — Ordonnance de Henri-Charles de La Trémoïlle, prince de Tarente, prescrivant l'exécution de l'ordonnance de 1669 sur le fait des eaux et forêts. — Commission de garde à cheval des eaux et forêts de Benon à Jacques Giraud et à François Giraud.

B. 1875. (Registre.) — In-folio, 184 feuillets, papier.

1659. — Simon Cougnet, avocat en Parlement, sénéchal, juge ordinaire du comté de Benon. — Antoine Poirel contre Jean Bouttin, maréchal. — Pierre de La Coste, sieur de Saint-Pierre, contre Pierre Cauvet, de Fontpastour. — David, écuyer, sieur des Marais, contre Étienne Burjaud. — Amateur Huet, écuyer, sieur de Ré, contre Antoine Penault. — René du Chiron d'Aux, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur des commanderies de Saint-Jean du Perrot, à La Rochelle, contre André Jousseaulme et Marguerite Pelle, sa femme. — Jacques Fouschier, écuyer, seigneur de Sazay, conseiller du Roi et son lieutenant général honoraire au Présidial de La Rochelle, contre Mathias Mercier. — Pierre Gilliers, chevalier, et René Gilliers, chevalier, seigneur baron de Mauzé, curateur des enfants mineurs de Louis Gilliers, chevalier, seigneur marquis d'Espannes et autres places. — Jacques Desmaires, prieur, curé d'Amilly, contre Joachim Delamare, sieur de La Touche. — Jean Rougier, écuyer, seigneur des marais Guyot, Poulias, Sainte-Gemme, conseiller au Présidial de La Rochelle, contre Jean Hardy.

B. 1876. (Registre.) — In-folio, 392 feuillets, papier, rongés à la partie inférieure.

1661. — Simon Cougnet, avocat en Parlement, juge civil et criminel du comté de Benon. — Étienne Festy contre Denis Ratier. — Guillaume Gripeau, contre Nicolas Brillouet. — Guion Augeron contre Jacques Mandineau. — Sébastien Thomas contre Nicolas Billet et sa femme. — Pierre Guichet, sieur de La Barre et de La Richardière, contre François Dubois, laboureur à Nuaillé. — Pierre Sauvage, notaire, et Renée Niort, sa femme, contre Jean Baillard et Noémie Niort, sa femme, défendeurs par Allenet. — Isaac Galaudet contre Pierre Renou. — Isaac Regnault, écuyer, sieur de Placeau, contre Catherine Moynard, veuve de Jean Petiteau. — Hilaire Sanson contre Françoise Goizin. — Samuel Micou, maître serrurier, contre Vincent Coutinot, serger. — Jean Allenet contre Pierre Fleury. — Simon Cougnet, sénéchal, contre Pierre Rambaud, curateur de André Marchand et Thomas Jaurraud. — Vincent de La Bruère, sieur du Coudray, contre Pierre Bernelot et Pierre Gros. — Marie Allenet, veuve de Pierre Biraud, contre Vivien Grenon. — Louis Robinet, contre Charles Marchand. — Marguerite Gripeau, veuve de Jacques Moyne, de Loiré, contre Antoine Petit, laboureur. — Pierre Renault, maître apothicaire, contre Pierre Laurent, notaire royal.

B. 1877. (Registre.) — In-folio, 220 feuillets, papier, en partie rongés; portion d'acte notarié pour couverture.

1662-1664. — Simon Cougnet, sénéchal. — Abraham de Ranques, écuyer, sieur du Breuil, contre Jean-Paul Chevalier, écuyer, sieur de La Motte d'Airan. — César de Montalembert, écuyer, seigneur des Essards, contre André Perraudeau. — Raoulet Giraudin, sieur de La Grange, contre Marie Chalat, veuve de Michel Raoult. — Laurent Launay, prêtre, curé de Saint-Christophe, contre Jacques Bernard. — Paul Le Vacher, avocat en Parlement et au Présidial de la Rochelle, contre Michel Deguille, sergent royal. — Élisabeth Levesque, veuve de La Fuitte, écuyer, contre Gaston Joubert, écuyer, seigneur du Gué d'Alleré. — Jean Allenet l'aîné, mari d'Élizabeth Augier, contre François de Baussay, sergent royal. — François du Breuil, chevalier, seigneur de Chassenon et d'Aigrefeuille, contre Jacques Guillemaud, ci-devant fermier d'Aigrefeuille. — Jacques Foucher, écuyer, sieur de Sazay, conseiller du Roi et lieutenant général honoraire de La Rochelle, contre Michel et Etienne Guyonet. — Jacques Burgaud, notaire au duché de Frontenay, ayant pouvoir de Jacques Foucher, écuyer, seigneur de Sazay, contre Simon Poupard. — François de Baussay contre Marie du Puy, veuve d'Étienne de Ferrières. — Louis de Saint-

Georges, chevalier, seigneur de Loubigny, contre Anne-Philippe, veuve de François de La Rochefoucauld, chevalier, seigneur de Surgères. — François des Touches, écuyer, sieur de Longueville, contre Gaudin. — Jean Begaud et Pierre Julliot, fermier à Limandière, contre Pierre Bruaud.

B. 1878. (Registre.) — In-folio, 130 feuillets, papier; acte notarié incomplet pour couverture.

1665-1669. — Simon Cougnet, sénéchal. — Notification au greffe du comté de Benon des acquisitions faites en ladite seigneurie et payement des droits. — Matricule des officiers, sergents et procureurs : Jean Parpay, procureur d'office ; Guy Chavignaud, procureur fiscal ; Nicolas Poirier, André Nassivet, Marc Pennetreau, Sébastien Raimondin, Claude Jansouin, François Burgaud, Jean Bernier, Julien Regnaud, Jean Baillard, André Brandier, Jacques Naisson, Pierre Heraud, Pierre Sabouraud, Simon Fonteneau, Pierre Gendron, Pierre Fonteneaud, Antoine Dupré, Jean Couturier, Pierre Daniaud, Antoine Pennetreau, Pierre Bernard, Jean Babin, Nicolas Luneau, René Vauguion, François Deguille, Louis de Lestoille, Jean Parpay, Louis Deguille, Luc Basseaud, Jean Jousselin, sergents. — François Jarry, procureur fiscal, Pierre Blanchard, Nicolas Billaud, Jean Jourdin, Pierre Esnard, Guillaume Bareaud, Jacob Roux, Jean Menanceau, Marc Desbordes, Jean Babin et Pierre Sorlin, procureurs. — Gabriel Cabesse, fermier de la baronnie de Pauléon, contre Jean Jean. — Haut et puissant messire Pierre Gilliers, chevalier, seigneur d'Epannes et de la baronnie de Mauzé, contre Pierre Villeneau. — Théodore de Lescure, écuyer, seigneur du Breuil-Bastard et de Fortunezay, contre Denis Drouaud, laboureur à Pauléon.

B. 1879. (Registre.) — In-quarto, 80 feuillets, papier; fragment d'acte notarié pour couverture.

1672-1673. — Comté de Benon. — Registre extraordinaire. — Allenet, greffier. — Productions, affirmations et renonciations, etc. — Renonciation de Jeanne Poirel, veuve de François Poullet, sieur du Chiron, à la communauté de biens entre elle et feu son mari, décédé le 18 décembre 1671. — Pierre Roullin, procureur de Jean Bonnifleau, marchand, et Marguerite Chevallier, sa femme, dépose au greffe le sac de production de la cause desdits Bonnifleau, contre Anne Raquapé, veuve de André Gautier et Nicolas Gautier, notaire, son fils. — David Poignet, sieur de La Perouillère, marchand à Marans, a affirmé être venu exprès de Marans à Benon pour divers procès. — François Menuteau, archer, huissier de la maréchaussée d'Aunis, est venu de Nuaillé à Benon, pour une requête à présenter au maître particulier des eaux et forêts, contenant les dommages commis par les bestiaux d'André Gaucher, laboureur à La Regnaudière, de Saint-Sauveur de Nuaillé, dans un quartier de bois taillis, etc. — Lettres de tutelle de Charles de La Trémoïlle, prince de Tarente, Frédéric-Guillaume de La Trémoïlle, prince de Talmont, Charlotte-Émilie et Marie-Sylvie de La Trémoïlle, enfants mineurs de Henri-Charles de La Trémoïlle, prince de Tarente, duc de Thouars, pair de France, et de Emilie, landgrave de Hesse, princesse de Tarente, sa veuve. Cette tutelle est confiée à la princesse de Tarente, leur mère, à Louis-Maurice de La Trémoïlle, comte de Laval, leur oncle, au vicomte de Turenne, maréchal général des camps et armées et colonel de la cavalerie légère, grand'oncle, Emmanuel-Théodore de la Tour d'Auvergne, cardinal de Bouillon, grand aumônier de France, leur cousin, d'Ormesson et de La Falvère, tuteurs honoraires (7 juillet 1673).

B. 1880. (Registre.) — In-4°, 110 feuillets, papier.

1672-1673. — Maîtrise particulière des eaux et forêts du canton de Benon. — « Estant arrivé dans les » bois de messire Alexandre Desmier, chevalier et » seigneur d'Olbreuze, qui est partie en gitte d'un an, » joignant le deffaut et guérenne du Petit-Breuil, » avons en icelles dittes gittes, trouvé une cavalle de » poil noir gastant et broustant icelles dictes gittes, » sans garde ne pastre, appartenant à Georges Arnaud, » charron, demeurant à Benon, etc. ». De Guille et de Lestoille, sergents gardes, amende de 20 livres. — Jean Le Gendre, avocat en Parlement, lieutenant des eaux et forêts dudit comté... défend à toutes personnes d'envoyer en pâturages leurs bestiaux dans les marais de ladite forêt, vulgairement appelés Saint-Jean d'en haut, Fraigneau, les Combes, Les Pésails, Tout-y-fault, Le Petit Coudret, les Petits bois, jusqu'à ce que lesdits endroits aient atteint l'âge de 6 ans, à peine de confiscation des bestiaux saisis (16 avril 1672). — Condamnation à cent livres d'amende d'Antoine Delavault, laboureur, pour avoir laissé vaguer des

bestiaux dans les marais défendus (1er mars 1673). — Lettre du duc de La Trémoïlle, du 14 mai 1673, pour qu'il soit assigné à chaque garde une contrée ou marreau, qu'ils soient responsables des délits qui y seront commis et qu'on tienne la main à l'exécution des règlements pour le pacage des bestiaux dans la forêt.

B. 1881. (Registre.) — In-4°, 101 feuillets, papier ; fragment d'acte pour couverture.

1673-1675. — Eaux et forêts du comté de Benon. — Simon Cougnet, avocat en Parlement, maître particulier des eaux et forêts. Jean Allenet, greffier. — Charles Derebera, marchand à Magné, contre Louis Girault, notaire et procureur de céans, et Jean Rouault, marchand, pour faire l'estimation de la nourriture d'un poulain pendant quatre mois et demi. Étienne Légier, sieur de La Bussière, marchand à Choupeau, de Saint-Jean-de-Liversay, contre Jean Veillon, laboureur à bœufs à La Mothe-Fraigneau, paroisse de Saint-Cyr du Doret, et Guillaume Busseau, laboureur à bœufs à La Grisaille. — Poursuites, pour vols de bois de taillis, dans le marreau de Poupoin, d'âge de 8 à 9 ans, à la Fenestre du Coing et dans le bois des cent arpents appartenant au sieur de Pauléon, à la suite de vente faite à Moynet, de Benon, qui l'a revendue par arpents à Louis Chalat, Nicolas et Michel Chauray, Jean Poitevain, Chevrier frères, Michel Drouard, Nicolas Boubon, Louis Fournat et autres (30 mars 1674). — Procès-verbal de Louis et Henri Deguille, sergents gardes de la forêt de Benon, contre César Boubon, fils de Nicolas Boubon, maréchal à Pauléon, « qui coupoit et escossoit les plus beaux » brains dudit bois (la fenestre du coing) qui a atteint » l'aage de huict à neuf ans et vollant, et luy remontre » qu'il n'estoit pas bien faict de voller de la sorte, il se » seroit mis en debvoir de nous voulloir frapper, avecq » un desteaud qu'il avoit et lui servoit à abattre les » sepées dudit bois et voiant qu'il ne pouvait parvenir » à son desseing, s'en seroit enfui devers les personnes » de Michel Chauray, grenotier, et les enfans à nous » incogneus, qui estoient dans les cens arpens de bois » appartenant au sieur de Pauléon, joignant les Cou» drayes, et les ayant joinct, s'en seroient accouru tous » ensemble droict à nous, criant aux volleurs, jetant » les serpes et destrault après nous, ce faict, se seroient » munis de pierres, de coups desquelles ils pensoient » nous assommer, ce qu'ils auroient faits, cessant que » nous nous serions remonté sur nos chevaux et des» quels coups, ils auroient atteing la jument de moy, » ledit Henry Deguille et frappé, laquelle en est gran» dement incommodée et nous auroient lesdessus dits » poursuivy jusque proche la mestarye de Sainct Gaul» dain, avec protestation s'ils nous rencontroient, en » quelque endroict, de nous tuer ». 7 avril 1674. Deguille et H. Deguille. — Information prescrite. — Dire de Jean Le Gendre, avocat, lieutenant des eaux et forêts et assesseur à la juridiction et réponse de Simon Cougnet, avocat, maître particulier des eaux et forêts, au sujet de son absence, les jours d'audience, pendant l'année 1674. Cougnet s'est abstenu de la connaissance de deux causes contre Simon Moreau, charbonnier, condamné à 20 sols d'amende et 34 sols de dépens, et Léonard Chauray, charbonnier, condamné, et Le Gendre ne demeure pas à Benon ; à quoi il réplique n'y être pas obligé, du moment qu'il est assidu à toutes les audiences.

B. 1882. (Registre.) — In-folio, 49 feuillets, papier.

1677. — Ordonnance de Louis-Maurice de La Trémoïlle, comte de Laval, pair de France, prince de Talmont, comte de Benon, prescrivant « comme au» trefois, de tenir la main à l'exécution de l'ordonnance » nouvelle sur le fait des eaux foretz, sans aucune » modiffication, et de faire des deffences aux riverains » de nostre forest d'envoyer en pascage leurs bestiaux » dans les marreaux de ladite forest, vulgairement » appelés le champ Chalon, chemin d'Angiré, le Chai» gne enterré, la fosse, les Pairails, Puypion et les » Petits bois, jusques à ce que le bois desdits endroictz » aict atteint l'aage de six ans et la my juin en suivant » passée, sur les paynes portées par l'ordonnance, ny » dans le marreau de Sainct-Jean d'en hault, apprès » le quinze d'avril prochain, non plus que dans les » autres marreaux, pendant les sèves, quy est depuis » la my may jusques la my juin, aussy sur les paynes » portées par ladite ordonnance et d'envoyer en pas» turages plus de neuf bœufs de traict, d'une vache » et deux veaux, pour chesque mestairye, outre leurs » bestes chevalines. Sy mandons, etc. ». Château de Talmont, 19 janvier 1677. (Signé) : Louis de La Trémoïlle, et plus bas, par Monseigneur, Poiron. — « Par » devant nous Jacques-Christophe d'Hillerin, licencié » ès loix, maistre particullier des eaux et forests du » compté de Benon, ouy et ce requérant le procureur » fiscal desdictes eaux et forests, avons fait ouverture

» de quattre desdits marreaux de la plaine forest dudit » compté, vulgairement appellé le marreau... et du » deffaut et guérenne du Grand Breuil, permettons aux » receveurs dudit compté d'en vandre le bois, à la » manière accoustumée, en présence de Simon Billaud » et Jean Rouault, conterolleurs, à l'effait de quoy, » avons ordonné que lesdits marreaux seront arpantés » et figuréz par l'arpanteur juré dudit compté, à la » manière accoutumée. Enjoignons aux marchants, » vantiers et à tous aultres, qui exploicteront le bois » desdits marreaux, de laisser en chasque arpend les » plus beaux brins pour croystre en futayes et non sur » souches, s'il se peult, outre les anciens et modernes, » et de coupper le bois à la coignée, à fleur de terre, » sans exmisser et permis de continuer l'abat du bois » jusques au seiziesme jour d'avril prochain 1678, de » jouir, pendant et entre les deux soleils et non au-delà, » ledit jour d'avril prochain et d'autres heures et jours » de festes et de vuider entièrement lesdites vanthes » et exploitations de fagotz, billes et ramilles dans le » premier de may prochain. Leur enjoignons pareille- » ment et aux bûcherons, chartiers et autres, allants et » venants ausdits marreaux, de n'y entrer et sortir que » par les boutz, sans aucunement passer par les autres » endroitz de la forest, à payne de demeurer respon- » sables des delictz qui s'y commettront, au faict du » bois, deffandons aux riverains de ladite forest et à » tous aultres, porter le bois des lais et tranchées quy » seront faictes par l'arpenteur, en procéddant à l'ar- » pantement desdits marreaux, soubz quelque prétexte » que ce soit, lequel demeurera aux marchants et » vantiers, chacun en droit soy, permettons aux rive- » rains de ladicte forest d'entrer, les jours ouvriers, » entre les deux soleils seullement, dans les marreaux » de... et y couper et emporter le bois d'usage à » coux et sur teste seullement, ayant au préalable un » billet dudit sieur procureur et contrerolleur et, a » faulte dudit billet, seront traictés comme volleurs, » sans qu'à l'advenir lesdicts riverains puissent tirer » ladite permission à conséquence, ny vandre ny es- » changer ou autrement disposer dudit usage qu'à » leur chaufage, à payne de trente livres d'amende, à » l'exception des hosteliers, taverniers, cabarettiers, » brasseurs, thuilliers, briqueteurs, vairiers, chau- » fourniers, pottiers, boullangiers, pastissiers, char- » pentiers, menuisiers, tonneliers et serruriers, aux- » quels faisons deffances de prendre dans les grands » marreaux ny ailleurs de ladite forest, pendant qu'ils » exerceront lesdicts estatz, mestiers et autres quy » s'entretiendront de bois. Enjoignons aussy aux mon- » triers de ladite forest de représenter, demander et » obtenir la délivrance de leurs bois de montre et » icelluy faire marquer du marteau et armes ordinai- » res, dans la fin du mois de janvier prochain, sans » que qui que ce soit puisse eschanger ny altérer » ladite marque, à payne de trante livres d'amende et » a faulte de ce faire, ledit mois passé, seront et de- » meureront décheus de leurs droitz de montre pour » la présente année. Faisons deffances auxdicts rive- » rains et à tous autres d'achapter, eschanger, ny faire » achapter le bois quy aura esté marqué auxdits mon- » triers et à eux de le vandre ou eschanger ou con- » vertir à autre usage qu'à celluy dont il est destiné » par leur tiltre, à payne de vingt livres d'amende, con- » tre les achapteurs et de privation de droit contre le » vendeur. Faisons pareillement, déffances à touttes » personnes, de quelques qualités et conditions qu'elles » soient, non pocéddant fiefz, seigneuries et haultes » justices, de chasser en quelques lieux, sortes et ma- » nières et sur quelques gibiers de poil ou de plumes » que ce puissent estre, dans l'estendue dudit compté, » sur les paynes portées par l'article vingt huit du » tiltre des chasses de l'ordonnance et à ceux poced- » dant fief, seigneurye et haulte justice, de chasser, en » aucuns endroitz que ce soit, de ladicte forest. Leur » permettons et à touttes autres personnes de chasser » en leurs terres et héritages, à cris et gez de pierres » toutes bestes rousses et noires, sans touttefois les » offenser. Et pour la visitte et récollement des van- » thes et exploitations quy en seront faicttes esdites » marreaux, avons assigné le deux du mois de may » prochain, à huict heures du matin, pour d'ilecq nous » transporter dans lesdites vanthes et exploictations, » auquel jour, lieu et heure, lesdits procureurs gardes » marteaux, receveurs, contrerolleurs, greffier, gardes » marteaux, vantriers et autres y ayant intherestz, » seront assignés et à eux enjoint de comparoir pour » respondre, chascuns en droit soy, des abus, delitz et » malversations de leurs vanthes et exploictations, » suivant l'ordonnance, à payne de dix livres d'amende » contre les défaillants et contre les contrevenans à ce » présent jugement sera pourveu, sellon les rigueurs » de l'ordonnance, etc. 26 août 1677. de Hillerin et » Boux. » — « Jacques-Christophle d'Hillerin, advocat » en Parlement, maistre particullier des eaux et » forestz du comté de Benon, et Jean Le Gendre, aussy » advocat en Parlement de Bourdeaux, lieutenant des » eaux et forestz dudit compté, ouy et ce requérant le » procureur fiscal de la cour de céans, avons fait ou- » verture des cinquiesme canton de la plaine forest

» dudict compté, quy est de la dixiesme partie en leur » coupe, la présente année, vulgairement appelée » Tout-y-fault, trois congiers duquel seront continuées, » au travers du canton des Pérails, les plus voisins du » canton de Puipion, en sorte qu'ils seront couppés » jusques et y joignant les terres de la mestayrie de » Sainct Gaudain, quy sont au levant et coucher du » chemin, quy conduit de ladicte mestayrie à Mauzé, » plus avons fait ouverture de la tierce partye du » deffend et guérenne de Biarne, aussy en couppe la » présante année, permettons au receveur dudit » compté d'en vandre le bois, à la manière accoutumée, » en présance et du consentement de Simon Billaud » et Jean Rouault, contrerolleurs, à l'effaict de quoy » ordonne que lesdicts cantons seront arpentés et figu- » rés par les arpenteurs jurés du compté, aussi à la ma- » nière accoutumée, etc. 16 novembre 1678. De Hille- » rin, J. Le Gendre. » — 13 février 1679. « Je soubzsigné » sergent et garde aux eaux et forests du comté de » Benon, certiffie à tous qu'il appartiendra qu'estant » cejourd'hųy, pour le dheu de ma charge, dans la » forestz dudit compté, pour recognoistre les delictz » qui s'y commettent et arrive dans le canton » des Pareils dans lequel j'ay faict treuve d'un » garçon vallet de Daniel Petioteau, marchand caba- » retier du bourg de Pauléon, lequel usageoit et fa- » gottoit audit canton lieu deffensable, sans avoir de » billet ny droit de coupper ledit usage, lequel ausitôt » s'en seroit fui, quy fait que j'en auray peu saisir sa » serpe et me suis retiré et obmis d'establir qu'il m'a » dit qu'il couppoit ledit usage par l'ordre dudit Pe- » tioteau, son maistre, etc. » Parpay. Le registre est signé Allenet, greffier. — Couverture en parchemin formée d'un morceau d'ordonnance de Simon Cougnet, avocat en Parlement, maître particulier des eaux et forêts du comté, en date du 13 mars 1674. Signé, Allenet, greffier.

B. 1883. (Registre.) — In-folio, 206 feuillets, papier.

1680-1685. — Registre ordinaire du comté de Benon. — Jacques de Hillerin, sénéchal. — Après la publication de l'ordonnance du lieutenant général de La Rochelle, du 30 septembre 1680, « a comparu en sa » personne Me Pierre Roullin, notaire et postulant en » cette cour, lequel a dit que ce qui lui a empèché et » aux autres postulants, sergents d'icelle cour, faisant » profession de la R. P. R., de se présenter à l'ouver- » ture de la cour, pour faire le serment à la manière » accoutumée est ladite ordonnance, contre laquelle » lesdits postulants et notaires faisant profession de » ladite Religion se seroient pourveus et auroient » obtenu arrest en la chambre des vacations en Parle- » ment à Paris, le 26 octobre dernier, qui les reçoit » appelants de ladite ordonnance et fait défense de » tirer icelle à exécution, à peine de mille livres d'a- » mende, dommages et interests, ledit arrêt signé » Jacques, contrôlé, scellé de cire jaune à queue pen- » dante, lequel auroit esté signifié au procureur du » Roy de La Rochelle par Rosnay, huissier, le jour » d'hier, contrôlé à ladite Rochelle, le mesme jour par » Masson, qu'ainsi veu, les deffenses de ladite ordon- » nance soient levées par ledit arrêt, ledit Roullin, no- » taire, Pierre Guillaudeau, notaire, sergent au pré- » sent comté, par Pierre Daviau et David Pontardant, » sergents audit comté, requèrent estre receus audit » serment, comme ils l'estoient auparavant ladite or- » donnance, ce qui est accordé et ont fait le serment » accoutumé ». — Charles-François de Benac, écuyer, sieur du Mas, mari d'Anne Fremy, contre Jean Roudin, sergier, curateur des mineurs de Henri Gandouet et Élisabeth Sabiron, sa femme. — François Esnaud, curé de Breuil-la-Réorte, contre Pierre Blay, marchand, au faubourg de la porte de Saint-Jean, à Niort. — Commission sur arrêt, qui casse celui de la chambre des vacations du Parlement de Paris donné en faveur des officiers faisant profession de la R. P. R. (29 janvier 1680). — Condamnations à l'amende pour délits commis dans la forêt et constatés par les procès-verbaux des sergents. — Défense aux juges ordinaires de prendre connaissance des eaux et forêts, dépendant des bois et rivières de messire Charles, duc de La Trémoïlle et de Thouars, prince de Tarente et de Talmont, comte de Laval, Taillebourg, Benon, pair de France, etc., à peine de 500 livres d'amende, par les juges de la Table de marbre du Palais à Paris (12 juillet et 20 août 1685).

B. 1884. (Registre.) — In-folio, 49 feuillets, papier ; couverture formée par un fragment d'acte judiciaire.

1677. — Registre ordinaire du comté de Benon. — Jacques de Hillerin, sénéchal. – Jacob Goux, procureur fiscal, tant en son nom que comme administrateur des enfants qu'il a eus de défunte Catherine Jarry, sa femme, demandeur en taxe de dommages et intérêts, contre Pierre Eynard, procureur, pourvu aux hérédités vacantes de Jean Fouaceau, Jeanne Guitard, sa femme,

Jean Guitard, mercier, et Marie Dax, sa veuve, Tobie Guitard, Mathurin Moussault, héritier bénéficiaire de Anne Guitard, veuve d'Isaac Bonnault, Isaac Bastard, marchand, et Élisabeth Nicolas, veuve d'Abraham Jousselin. — Marie Clément, veuve de Philippe Julleau, de Surgères, demanderesse en interruption de possession, affectation par hypothèques et déguerpissement, contre Marie Gaillard, veuve de Pierre Turgne, exempt en la maréchaussée d'Aunis. — Marie du Verger, veuve de Jean de La Mothe, écuyer, sieur de La Douve et Prin, contre Jeanne Boucher, femme séparée de biens de Louis Desmothe. — Louis Guionnet, marchand, contre Jacques Bertineau, écuyer, sieur des Chaulmes, de Laubertière de Saint-Médard. — Michel Breteau, serviteur domestique du sieur du Breuil de Tesson, paroisse de Saint-Christophe, contre Jean Martin, jardinier, et Marguerite Turgné. — Abraham de Ranques, écuyer, sieur des Marais, et Henriette Salbert, sa femme, contre Gabriel de Fleury, écuyer, sieur de Villeneuve. — Jean Allenet, greffier du siège, contre Michelle Damour, veuve de Jean Pascault. — Anne de Coussain, veuve de François Guichard, écuyer, Jeanne Berthommé, veuve de Pierre Vinconneau, écuyer, et Anne Lamosnière, veuve de Daniel Pascault, écuyer. — Élie de Sainte-Hermine, chevalier, seigneur de La Laigne, contre Hilaire Pelletier, batelier à La Grève, paroisse de Saint-Martin de Villeneuve. — Gabriel Julliot, marchand à Fontpastour, paroisse de Vérines, contre Emery Pinet, tonnelier au Bouhet. — Pierre Landriau, greffier de la baronnie de Luçon, contre Samuel Piniot, écuyer, sieur de Largeré. — Charles-François de Fonsèques de La Rochefoucauld, chevalier, seigneur marquis de Surgères, contre Jean Jolly, marchand à La Rochelle, et Suzanne Léonard, sa femme. — Anne de Rosemond, veuve de Jean Gobert, écuyer, sieur de Millécus, contre Pierre Vergereau, marchand à Bouhet. — Bernard Martin de Monjourdain, avocat au conseil, à Paris, contre Jacques Richard, marchand à Courçon. — Simon Barbotin et Jean Rambault, laboureurs, Mathurin Guillot et Mathurin Marchant, marchands à La Jarriette, contre François-Charles de La Rochefoucauld de Fonsèques, seigneur de Surgères, et Esther Mée, veuve de Charles Des Arnault, écuyer, sieur de La Charlotterie. — Serment des officiers en présence de Jacques-Christophe de Hillerin, sénéchal, Jacob Goux, procureur postulant, [illegible], demeurant à Mauzé, qui a fait élection de domicile au château de Benon, Pierre Eynard, de Surgères, chez Jean Rouault, [illegible] de Benon, Guillaume Barraud, au moulin Besson, paroisse de Bouhet, Vincent Desbordes, chez Jean Rouault, marchand, Pierre Sorlin, aussi chez Rouault, Etienne Jousseaume, chez Pierre Moynet, hôte du *Cheval blanc*, Louis Girault et Pierre Roullin, en ce lieu de Benon, et Jean Allenet, greffier. Les procureurs constitueront un substitut en leur absence, les cours commenceront à dix heures du matin, depuis la Saint-Martin jusqu'à Pâques, et à huit heures, de la Notre-Dame de mars à celle de septembre. — Sergents: Sébastien Raimondin, Jean Baillard, Pierre Fonteneau, François Burgault, Jacques Merisson, Pierre Bernard, Julien Regnaud (mort), Luc Barraud, André Nassivet, Simon Fonteneau, Marc Pintenelle (mort), Antoine Pintenelle, Léon David, Antoine Dupré, Jean Couturier, Pierre Guillaudeau, Louis Delestoille, Jean Babin, Jean Guay, Henry Deguilles, David Pontardant, Louis Deguilles, Jacques Girault, François Girault, Jean Parpay, Pierre Delavault, Pierre Birault, Élie Mangeau, Jean Viault, Jacques Renault, Léon Vaucon.

B. 1885. (Registre.) — In-folio, 141 feuillets, papier, incomplet.

1678. — Cour ordinaire du comté de Benon. — Jousseaume et Godineau, demandeurs en saisie, contre Jean Claveau, tisserand, Marguerite Gripeau, sa femme, Marie Baudry, veuve de Jean Petit, bûcheron, demeurant tous à Choupeau, assignés pour déclarer ce qu'ils doivent et ont, appartenant à René Texier, administrateur du fils qu'il a eu de défunte Marie Rié, et René Texier et Anne Rié, sa femme, icelles Rié, filles et héritières de Mathurine Clavier, leur mère. — Pierre Bonnet, marchand à Fontpastour, curateur de Marguerite Bonnet, mineure. — Mathurin Lecomte, prêtre, curé de Virson, contre Barthélemy Nérault, farinier aux Granges, paroisse de Virson. — Mathurin Launay, prêtre, curé de Saint-Georges du Bois, contre René Neau, laboureur à Boisse, commissaire sur les fruits saisis sur François Burgault, notaire et sergent. — Jean Le Gendre, avocat en la cour, assesseur au comté de Benon, ce requérant très haut et très puissant messire Louis-Maurice de La Trémoïlle, comte de Laval, pair de France, prince de Talmont, comte de Benon, à défaut par Jacques Joslain, farinier, d'avoir satisfait au jugement du 23 mai 1673, saisit un journal de pré, assis en ladite paroisse, au pré Le Roy, et établit commissaire à la régie des fruits François Coudrin, cabaretier audit lieu. — Charles-François de Beynac, écuyer, sieur du Mas, de Saint-Georges du Bois, contre

Jacques Moynier, marchand. — Gabriel Julliot, marchand à Fontpastour, contre Barthélemy Brizard, tailleur d'habits à Vérines. — Françoise Gentils, veuve de Henry de Mirande, écuyer, sieur de Sainte-Gemme et de Poulias, curatrice de ses enfants au lieu de défunt Jean Rougier, conseiller du Roi au Présidial de La Rochelle, seigneur de Poulias, à cause de Jeanne de Mirande, sa femme, tante dudit feu sieur de Sainte-Gemme, contre Jean Fournat, laboureur à Rioû. — Jean Marchant, marchand à La Rochelle, et Marie Rodays, sa femme, donatrice de défunt Guillaume Rodays, curé de Benon, contre Étienne Julien, bûcheron et fournier dudit lieu. — Françoise Gentilz, veuve de Henri de Mirande, écuyer, seigneur de Sainte-Gemme et de Poulias, demeurant en la maison noble dudit Poullias, curatrice de ses enfants, à la place de feu Rougier, écuyer, conseiller au Présidial, contre Michel Guion, laboureur, et Mathurine Ardy, sa femme, à La Bougregnée, paroisse de Saint-Saturnin du Bois. — Jacob Goux, procureur fiscal, contre François Blanchard, marchand à l'île de Ré. — Nicolas Memain, marchand à Gloriette, demandeur contre Jean Gourjault, sieur de La Brissonne, assigné pour déclarer ce qu'il doit à Charles François de Fonsèques de La Rochefoucauld, chevalier, seigneur, marquis de Surgères. — Pierre Mestayer, sieur de Beaulieu, demeurant à Mauzé, contre Antoine Micoul, marchand à La Fuye, assigné pour déclarer ce qu'il doit appartenant à l'hérédité de Jean-Paul Chevallier, écuyer, seigneur de La Mothe de Hérant, Jacques Gaillard, écuyer, sieur de Sarlaud, N. Chevallier, écuyer, sieur de La Mothe de Hérant et de La Fuye, et Jean-Paul Chevallier, écuyer, sieur de Bois-Jolly. « La cour ordinaire du » comté de Benon, tenue au bourg de La Jarrie, jour » des grandes assises du comté de Benon, ressort dudit » comté, par nous, Jean Le Gendre, avocat en Parle- » ment de Bordeaux, lieutenant assesseur audit comté, » le 17 août 1678, Jacob Goux, procureur fiscal dudit » comté, présent à l'audience ». — François Maynier, maître chirurgien à Aunay, comme ayant transport de défunt Alexandre Roullin, écuyer, sieur de La Mort-Martin, à prendre sur Abraham de Ranques, écuyer, sieur de Courdau, Nicolle Roy, veuve de Laurent Lebreton, Gabrielle de Moriennes, veuve du seigneur de La Mort-Martin, et Alexandre Roullin, écuyer, sieur de La Brande. — César de Montalembert, écuyer, sieur des Essards, paroisse de Benon, contre Jean Ribreau, serrurier à Vouhé. — Antoine Picher et Jean Allard, charbonniers à Benon, contre Georges Arnault, charron à Benon. — Pierre Bonnet, marchand à Fontpastour, paroisse de Vérines, contre Jean Bonnet, notaire à Saint-Sauveur. — Élie Regnaud, sieur de Mouchedune, marchand à Angliers, contre Jean Pillard, marchand aux Sablières. — « Aujourd'huy, par devant » nous, Jacques-Christophe de Hillerin, licencié ès lois, » seneschal et juge ordinaire du comté de Benon, et » Me Jean Le Gendre, avocat en Parlement de Bor- » deaux, lieutenant et assesseur audit comté, ouy et » ce requérant le procureur fiscal de la cour de céans, » avons enjoint aux habitants des villages de Blas- » meré, Normandin, Bagne, ceux des paroisses de » Benon et Courson, de rendre au chasteau de Benon » les corvées d'hommes qu'ils y doivent, à raison de » quatre par an, à commencer au jour qui leur sera » marqué par le billet dudit procureur, etc., lesquels » se rendront munis de pelles et tranches et civières à » bras, avant le soleil levé, pour travailler audit chas- » teau, depuis le soleil levant jusqu'au soleil couchant, » excepté les heures de leurs repas, à payne de vingt » sols contre chacun des défaillants ». — Serments et domiciles des officiers du comté par devant Jacques de Hillerin, juge sénéchal, et Le Gendre, lieutenant assesseur : Jacob Goux, procureur fiscal, François Jarry, Pierre Eynard, Guillaume Garraud, Vincent Desbordes, Pierre Sorlin, Étienne Jousseau, Louis Girault, Pierre Roullin, Luc Garraud, procureurs, et Jean Allenet, greffier, Sébastien Raimondin, Jean Gaillard, Pierre Fonteneau, François Gurgault, Jacques Nérisson, Pierre Bernard, Luc Garraud, André Nassivet, Simon Fonteneau, Antoine Pintenelle, Léon David, Antoine Dupré, Jean Couturier, Pierre Guillaudeau, Louis de Lestoille, Jean Guay, Henri Deguilles, Jacques Girault, François Giraud, Jean Parpay, Pierre de Lavault, Pierre Girault, Elie Mangeain, Jean Viault, Léon Faucon, Jacques Rouault, sergents.

B. 1886. (Registre.) — In-folio, 94 feuillets, papier ; fragment d'acte notarié sur parchemin pour couverture.

1679-1680. — Cour ordinaire du comté de Benon. — Jacques-Christophe de Hillerin, avocat en Parlement, sénéchal. — Le procureur fiscal contre Nicolas Chevallier, laboureur à La Rochefraizé, pour pacage dans les marais défendus. — Jacob Goux, procureur fiscal de Benon, contre Vincent Desbordes, procureur, curateur à l'hérédité abandonnée de Philippe Blanchard. — Pierre Mestayer, sieur de Beaulieu, demandeur en saisie et déclaration, contre Antoine Micoul, marchand à La Fuye, pour déclarer ce qu'il doit à

l'hérédité de Jean-Paul Chevallier, écuyer, sieur de La Mothe-Hairan et Sarlaud. — François Denfert, sieur d'Artigue, contre Catherine Gorniard, veuve de Nicolas Luneau, maréchal. — Pierre Gallais, chirurgien à Saint-Sauveur, contre Barthélemy Pochon, laboureur à Choupeau — Simon Fonteneau, notaire et sergent, contre Pierre Moynet, charpentier de grosses œuvres. — Pierre Julliot, marchand et fermier à Montroy, contre Pierre Pallard, archer et huissier de la maréchaussée d'Aunis. — Élisabeth de La Grange, veuve de Pierre de Ranques, écuyer, sieur de Grange, contre Barthélemy Martin, marchand boucher à Mauzé. — Le procureur fiscal contre Sébastien Robert, Simon Savin, Benoist Jourdain, Gabriel Petit, François Chevillon, etc., pour déclarer ce qu'ils doivent à la veuve et aux enfants et héritiers du marquis de Crevan. — Très haut et très puissant prince Louis-Maurice de La Trémoïlle, comte de Laval, pair de France, prince de Talmont, comte de Benon, contre Amateur Huet, écuyer, demeurant à La Rochelle, qui dit qu'il ne tient ni ne possède, soit à roture, ni autrement, de la directe du présent comté et soutient être envoyé des conclusions contre lui prises. Il s'agit des « logements de la » mestairie de La Grange Suirot, avec les jardrins, » ouches ou prés qui sont au nord ».

B. 1887. (Registre.) — In folio, 74 feuillets, papier

1680. — Cour ordinaire du comté de Benon. — Délivrance de quatre arpents de bois à messire Hugues Morisset, abbé commendataire de l'abbaye Notre-Dame de la Grâce Dieu. — François Desbarres, instructeur de la jeunesse, au nom des cohéritiers de Louis Desbarres, contre Pierre Fonteneau, sergent dudit comté. — Claude Toullon, sieur de La Gardezie, contre les intéressés au desséchement des marais dudit comté. — Louis Godineau, sieur des Fontaines, contre Mathurin Joulon, laboureur à bœufs à Angiré. — Elie de Sainte-Hermine, chevalier, seigneur de La Laigne, contre Alain Regnaud. — Pierre de Ranques, écuyer, sieur des Granges, contre Henri de Ranques, écuyer, sieur de Prin, demeurant aux Fontaines. — Michel Martineau, écuyer, sieur des Guérennes, contre Antoine Jaquelain, laboureur à bœufs. — Arrêt portant défense aux seigneurs hauts justiciers d'établir dans [illegible] officiers autres que catholiques.

B. 1888. (Registre.) — 39 feuillets. papier ; couverture parchemin formée de fragments d'actes.

1689-1694. — Eaux et forêts. — Amendes. — Jacques de Hillerin, avocat en Parlement et maître particulier des eaux et forêts du comté de Benon. — Le procureur fiscal contre Jacques Chagneau, laboureur, Louis Deguille, sergent, Jacques Chauray, charbonnier, Jacques Rouault, notaire, André Margat, laboureur, Nicolas Brillouet, charbonnier, et messire Claude Le Mastin, chevalier, seigneur de Nuaillé, prenant fait et cause des sus-nommés. — « N'estant pas » véritable qu'on ait donné pouvoir à qui que ce soit » de pacager dans le taillis du canton de Puypion, ni » autres de la forêt, qu'en les bois, qui sont deffanceables et déclarez telz, il est vray que, l'année dernière, » on donna permission à quelques particulliers de » faire pacager leurs chevaux dans le canton vulgairement appelé les Petits bois, qui avoient l'âge de trois » ans prenant quatre, moyennant trente solz par pièce, » pendant toute l'année, dont il n'y a aucun qui ait » payé, si ce n'est le nommé Maulavé, que cela ne » donne aucun droit à la femme de Louis de Compaing, escuyer, d'avoir fait pacager ses chevaux dans » un taillis, qui aura trois ans de rejet à la fin du mois » de mai prochain, partant conclud le procureur fiscal » à ce qu'elle soit condamnée en pareille amande que » les autres particuliers, qui est à raison de trente sols » par pièce. Condamné la défenderesse à trois livres » d'amende ». Signé : De Hillerin.

B. 1889. (Registre.) — 116 feuillets, papier.

1686-1687 — Jacques de Hillerin, sénéchal, juge civil et criminel du comté de Benon. — Haut et puissant messire Charles Le Mastin, chevalier, seigneur, marquis de Nuaillé, contre Élie Poyon, laboureur à bœufs, à La Cousselière. — Josué Rolland, écuyer, seigneur de Saint-Victor, contre Miault, procureur fiscal de la seigneurie du prieuré de Saint-Saturnin du Bois. — Jacques Regnaud, curé de La Jarrie, contre la dame de Cheusses et de La Jarrie, prenant le fait et cause de son procureur d'office. — Simon Cougnet, avocat en Parlement de Paris et ci-devant sénéchal du présent comté, contre Louis Guionnet, marchand à Benon. — Jean de La Tour, écuyer, seigneur du Breuil, et Marie de Vienne, sa femme, contre Charles Gallery

et sa femme, demeurant à Usson. — Mathurin Mousnier, curé de Saint-Félix, demandeur en saisie et déclaration contre Jean Labat, marchand, et Élizabeth Bastard, sa femme, fermiers de la terre et seigneurie de La Faye, paroisse de Courdault. — Charles Bouju, marchand, contre le seigneur et dame de Cheussés. — Les doyen et chanoines de la cathédrale de La Rochelle, contre Toussaint Busseau, laboureur à La Mothe-Fraigneaud, paroisse de Saint-Jean de Liversay. — Jean de Lestang, chevalier, seigneur de Ry, capitaine entretenu sur les vaisseaux du Roi, contre Joseph Élie, chirurgien à Fontpastour. — Abraham Preveraud, sieur de Grandchamp, de Mansle, en Angoumois, contre François Bastard, marchand à Mauzé. — Jean Flamont, avocat en Parlement, sénéchal de la ville et duché de Frontenay-l'Abattu, curateur des enfants mineurs de Charles Lebouc, maître apothicaire, et Nicole Panigaud, sa femme, contre Charles de Compain, écuyer, sieur de Bouquetteaud. — Guillaume Brillouet, chevalier, seigneur du Treuil-aux-secrets, contre Michel Jauzeleau, laboureur à Verrines. — René Le Gendre, sieur de La Vauguyon, demeurant au bourg de Saint-Mesme, contre Abraham Prevereaud, sieur de Grandchamp, demeurant à Lalaigne. — Marianne Danyau, femme de Louis de Compain, écuyer, sieur de La Chaignée et de La Chevallerie, contre Honoré de Ranques, écuyer, sieur de La Maison-Blanche. — Pierre de La Grange, écuyer, sieur de Saint-Méard, contre Elisabeth Godineau, veuve d'Isaac Bastard. — Nicolas Des Roches, écuyer, lieutenant sur les vaisseaux du Roi, contre Mathieu Seguin, bûcheron, à Chouppeau.

B. 1890. (Registre.) — In-folio, 128 feuillets, papier, piqûres d'insectes.

1692-1693. — Cour ordinaire du comté de Benon. — François Denfer, sieur d'Ardigné, de Courçon, ayant charge de Charles Rossignol, conseiller du Roi, receveur des tailles en l'Élection de Fontenay-le-Comte, a notifié au greffe le décret de la cour des Aides de Paris, de l'acquisition, par lui faite, de la terre et seigneurie d'Ardigné, métairie, moulin noble de Cougnes, métairie de La Bardonnière, paroisse de Saint-Martin de Villeneuve, fief de Nion, pré de La Testaude, biens saisis sur l'hérédité vacante de François Macaud, sieur des Fontenelles, receveur des tailles à Fontenay, Jeanne Pommerai, sa femme, et Jean Macaud, leur fils. — « Aujourd'hui, 13 février 1692, messire Charles-François de La Rochefoucauld de Fonsèques, chevalier, » seigneur marquis de Surgères, comparant par Desbordes, a déposé son sac et pièces où il est défendeur, » contre Pierre du Breuil, chevalier, seigneur de Chassenon ». — « Du 30 mars 1692, j'ay retiré la production de M. de La Motte d'Airans, ma partie, » contre M. de Pauléon, des Mottes et sa femme ». Signé : Roullin. — Décret de la Greménaudière adjugée à messire François-Colbert, chevalier, seigneur de Saint-Mars, capitaine des vaisseaux du Roi, et Charlotte-Renée Lee, son épouse (8 avril 1693).

B. 1891. (Registre.) — In-folio, 15 feuillets, papier, couverture parchemin.

1691-1695. — Jacques d'Hillerin, avocat en Parlement, sénéchal et juge ordinaire du comté de Benon, et Étienne Julliot, avocat en Parlement, lieutenant et assesseur dudit comté. — Benjamin Gadreau, laboureur à bras, à Ciré, contre Isaac Saunier, marchand audit lieu. — Isaac Galaudet, marchand, contre Pierre et Nicolas Julleau, charbonniers. — Philippe Dormoy, prêtre, docteur en Sorbonne, conseiller et aumônier du Roi, principal du collège de Laon, fondé en l'université de Paris, prieur du prieuré de Saint-Sauveur de Nuaillé, demandeur en saisie et déclaration contre Marguerite Coudrin, veuve d'André Mousnier, et Pierre Mousnier, son fils, tonnelier à Saint-Sauveur, assignés pour déclarer ce qu'ils doivent et ont, appartenant à Jean Sivadier, maréchal à Thairé. — Claude Le Mastin, chevalier, seigneur marquis de Nuaillé, Ferrières et autres lieux, contre Étienne Boignard, marchand à Nuaillé. — Jacques de La Bruère, avocat en Parlement, et Marie-Anne Gouin Regnaudeau, son épouse, à La Rochelle, contre André Leborgne, marchand, et Marguerite Gautier, son épouse. — Timothée Desforges, marchand à Surgères, et Antoine Broussard, maître tailleur d'habits, contre Gabrielle Mesnier, femme de Pierre Faure, maître chirurgien à Marennes.

B. 1892. (Registre.) — In-folio, 87 feuillets, papier.

1694-1697. — Cour extraordinaire du comté de Benon. — « J'ai retiré du greffe les pièces de M. le « marquis de Surgères, contre Chastenet ». — Antoine Bernier, sieur du Parc, licencié ès lois à Saint-Jean de Liversay, contre Michel Durivault, laboureur à bœufs. — « Aujourd'hui, 15 décembre 1694, par devant nous

» Estienne Julliot, advocat en Parlement et siège présidial de La Rochelle, lieutenant et assesseur du siège » et comté de Benon, a comparu, en sa personne, dame » Jeanne Ladmiral, veuve de Jacques Broussard, quand » vivoit sieur de La Poupardière et des Plantes, demeurant au lieu des Plantes, paroisse de Benon, » assistée de Pierre Roullin, son procureur, laquelle a » dit et desclaré qu'elle n'a entendu ni n'entend faire » aucune communauté de biens entre elle et son dit feu » mari, ains au contraire qu'elle se tient à la clause de » non communauté, employée dans le contrat de mariage, passé par Esperon et son compaignon, notaires » aux baronnies de Vouvent et Mervent en Poitou, le » 25 mai 1686 et tous autres advantages portés audit » contrat, conformément à l'usance et coutume du » pays, où il a esté passé et renoncé à tous usages et » coutumes contraires, de laquelle desclaration nous » avons à ladite dame Ladmiral, elle ce requérant, » donné acte pour lui valoir et servir, en temps et lieu, » ce que de raison. Fait et donné par nous, ledit Julliot, advocat, lieutenant et assesseur susdit, les jours » et an susdits et ont signé : Roullin, Jeanne Ladmiral, Julliot. Taxé pour nos vacations, etc. »

B. 1893. (Registre.) — In-folio, 20 feuillets, papier.

1698-1699. — Cour ordinaire du comté de Matha, — Promesse de mariage de Marie Resnier, servante domestique, fille de Bonnaventure et de feue Jeanne Moreau, avec Jean Macaud, tissier en toile, fils d'Antoine et de feue Suzanne Peigné, par devant Texier, notaire de la baronnie de La Motte-Fraigneau. — Marie Billard, servante domestique, demanderesse en payement de salaire et service, contre François Giraudeau, laboureur à Fontaine, paroisse de Saint-Georges du Bois. — Le procureur fiscal, demandeur en prestation d'hommages, fournissement de dénombrement, vérification d'icelui, etc., contre le seigneur et dame de la châtellenie, terre et seigneurie de Manderoux, et contre Antoine de Mauclerc, chevalier, seigneur de Peiré et du fief de Pagenaud. — Guillaume Siville, sieur de Millant, conseiller du Roi, juge magistrat au Présidial, mari de Marie Billaud, faisant tant pour lui que pour Simon Billaud, sieur du Rivage, son beau-frère, héritiers de Simon Billaud, sieur de La Pallette, contre Jeanne Paigné, veuve de Jean Blay. — André Guery, procureur fiscal, contre Pierre Lougeau, chamoiseur à Niort. — Jacques Rouffignacq, marchand au Vaneau, contre Pierre Chabot le jeune, pêcheur audit lieu.

B. 1894. (Registre.) — In-folio, 67 feuillets, papier.

1700-1701. — Registre ordinaire du comté de Benon et eaux et forêts. — Julliot, assesseur. — Jeanne-Gabrielle de Lescure, veuve de Louis Brigaud, seigneur du Breuillat, dame de Fortunezay et du fief des Barillets, contre André Challat, « foissier », à Pauléon, paroisse de Saint-Georges du Bois, époux Gay, héritier de Pierre Gay. — Charles Chevalier, écuyer, seigneur de La Mothe d'Hairan, La Fuye, Le Bois-Jolly, demandeur en saisie et déclaration, contre Louis de Compain, écuyer, seigneur de La Chagnée et de La Chevallerie. — Pierre de Gaallon, écuyer, seigneur de Courdault et de Villeneuve, contre Gaspard Girard, notaire à Saint-Sauveur de Nuaillé. — François Bouthier, marchand à Benon, contre Nicolas Raoult, marchand charbonnier, et Marie Durand, sa femme. — François Denfer, sieur des Ollières, demeurant à Courçon, contre Nicolas Raoult, marchand charbonnier. — René de La Cour, sieur de Beaulieu, contre Simon Fonteneau, notaire et sergent en la cour. — Dénombrement et déclaration des domaines que Louis Poirel, commissaire enquêteur, examinateur et vérificateur des défauts au siège présidial de La Rochelle, rend au sénéchal du comté de Benon, comme seigneur de la châtellenie du Gué d'Alleré, usage, pacage, chasse et pêcherie dans la forêt de Benon, Milescu, etc. — Gaspard Collin, écuyer, sieur des Combes, demeurant à La Poussardière, contre Thomas et Louis Carré, aux Grollières. — Dame Renée Cougnet, dame du fief Le Roy, situé en la paroisse de Courçon, veuve de Charles de Ranques, écuyer, seigneur des Varennes, contre Marie Pochon, veuve d'Antoine Bernier, notaire audit comté. — Josué-Henri Resnier, écuyer, seigneur du Pin, demeurant en sa maison du Breuil, paroisse d'Usseau, contre Blaise Esraud, chevalier, seigneur de La Provinière du Grand Breuil, etc. — Paul Boux, sieur des Ouches, demeurant à Pauléon, paroisse de Saint-Georges du Bois, contre Étienne Guitaud, demeurant audit lieu. — Matricule des procureurs, sergents et gardes (1700). Procureurs : André Guerry, Pierre Sorlin, Pierre Roullin, Louis Giraud, Pierre Delavault, Charles Peroche, David Pontardant l'aîné, François Godineau, Pierre Sorlin le jeune, Pierre Godineau, Jean-Charles Delaunay, Louis Sorlin, Charles Desbordes, David Pontardant le jeune. Sergents : Simon Fonteneau, André Nassivet, Antoine Dupré, Pierre Bernard, Pierre Biraud, Pierre Guillaudeau, Jean Viaud, Élie-Alain Foudrier, Jacques Rou-

ault l'aîné, Élie Margeau, René Manet, Pierre Coutinet, Jean Roy, Jean Thublé, Alexandre Godineau, Jean Bonnet, François Faulcon, Michel Gianne, Étienne Sauvestre l'aîné, Villanneau, Charles Michelin, Daniel Chevallier, René Garraud, Nicolas Hérissé, Michel Begaud, Antoine Grein, Claude Barraud, François Morin, Mathurin Sauvestre, César Billaud, Jacques Rouault le jeune, Sébastien Dauvry, Pierre Artus. Gardes : Jean Parpay, Antoine Brebion, Pierre Rousseau, Jean Chauray.

B. 1895. (Registre.) — In-folio, 178 feuillets, papier.

1717-1738. — Registres extraordinaires du comté de Benon. — Déclarations au greffe des contrats d'acquisitions par Charles Gaborit, charpentier, et Jeanne Suire. — Nicolas Buradeau, charbonnier, et Marie Monin, Marguerite Cail, veuve de César Turqué, Paul de Pont, seigneur des Granges de Virson, le Gué, Chauveau, les Châtelliers, Saint-Vincent des Chaumes, demeurant à La Rochelle, domaines vendus par messire Louis Guinot, chevalier, seigneur baron de Rioux, Cravant en partie, La Châtaigneraie, Les Brandes en Saint-Simon et autres lieux, pour 3,805 livres 5 sols. — Très haut et très puissant Monseigneur Frédéric-Guillaume de La Trémoïlle, prince de Talmont, comte de Taillebourg et de Benon, par Simon Billaud, seigneur d'Ardenne, conseiller du Roi, juge et magistrat au Présidial de La Rochelle, acquisition de Pierre Lecomte, seigneur des Essarts, conseiller du Roi, receveur des consignations de La Rochelle, et Charlotte Chaurot, son épouse, de la terre des Essarts, pour quatre-vingt mille livres (20 janvier 1720). — Michel Junquières, écuyer, secrétaire du Roi, maison, couronne de France et de ses finances, contrôleur général honoraire de la grande chancellerie de France à Paris, acquisitions de domaines, en ce comté, pour 300,000 livres, de messires Nicolas et Paul de La Barre, chevaliers, seigneurs de la baronnie de La Motte-Fraigneau et de Marie de Bourgon. — Georges Mauzé, charron, acquisition de domaines de Marie Martin, veuve de Baptiste Pichet, demeurant à Benon. — Pierre-Lazare Griffon, conseiller du Roi, juge, magistrat civil et criminel au Présidial de La Rochelle, contre Guy Gautronneau, marchand à Luchet, paroisse de Saint-Jean de Liversay. — Frédéric-Henri Bernon, écuyer, sieur des Marois, des Brémaudières, paroisse de Touarçay, contre Pierre Foucaud, notaire au comté de Benon, et Jeanne Baranger, sa femme. — Louis Limouzin, seigneur de La Bergerie, avocat en Parlement, sénéchal, juge de Mauzé, contre François Mathé et Edme Rondeau. — Mises et productions audit greffe de Benon. — Notification d'acquisitions : le baron de Surgères, Jean Macaud, sieur du Doret, Esaïe-Charles Toutant de Beauregard, maître chirurgien, Henriette Boudinot, veuve de Louis Godineau.

B. 1896. (Registre.) — In-folio, 26 feuillets, papier.

1719-1723. — Eaux et forêts du comté de Benon. — Charles-Christophe d'Hillerin, sieur de Suplansay, avocat au Présidial de La Rochelle, maître particulier des eaux et forêts, Jean Rouault, lieutenant assesseur. — Le procureur fiscal de la cour demandeur en condamnation d'amende, suivant procès-verbal d'Arsène Migault, contre Jean André le jeune, laboureur à bœufs à Plaisance, pour avoir laissé une paire de bestiaux dans les bois dépendant de la forêt du comté. — Monseigneur de cette cour, demandeur en dommages et intérêts, contre Nicolas Prignaud, Cherbonneau, etc. — « Suivant les ordres de Son Altesse Monseigneur le » prince de Talmond, nous avons remis lesdites six » condamnations ci-devant apostillées, sans compro- » mettre pour l'avenir les droits de mondit seigneur et » ceux de MM. de l'abbaye de la Grâce-Dieu. Fait à » Benon, ce 11 mai 1722. » — Anne de Ranques, veuve de messire Isaac de La Grange, écuyer, seigneur de Chagne et de La Barre, paroisse de Cran, demanderesse en dommages et intérêts, contre Jean Bret, laboureur à Sainte-Gemme. — Le procureur de la maîtrise des eaux et forêts contre le sieur de Gaalon l'aîné, sieur de Courdault, pour avoir laissé vaguer trois chefs de cavales dans les bois dépendant de la forêt dudit comté. — Messire frère Henri de Béchillon d'Irland, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur des commanderies de Bourgneuf et Thairé, contre François Caillaud, laboureur à bœufs, à la métairie de la Petite abbaye, paroisse de Saint Martin de Villeneuve. — Enregistrement de l'arrêt de nos seigneurs de la Table de marbre du 21 août 1685, contre messire Charles François de La Rochefoucauld de Fonsèques, chevalier, seigneur de Surgères, défendant à tous juges ordinaires de prendre connaissance du fait des eaux et forêts, à peine de nullité, de cinq cents livres d'amende et dommages et intérêts à tous procureurs d'occuper par devant lesdits juges, etc., à peine deux cents livres d'amende, etc. — Même arrêt contre messire Claude

Le Mastin, chevalier, seigneur de Nuaillé et Ferrières. Lus et publiés le 11 décembre 1720.

B. 1897. (Registre.) — In-folio, 63 feuillets, papier.

1717-1719. — Cour ordinaire du comté de Benon. — Prestation de serment. Procureurs : Jean Gillard, procureur fiscal, François Godineau, Pierre Sorlin, Louis Sorlin (mort), Jacques Sorlin, Pierre Roullin, André Raoult, Jean Solleau. François Jousseaume, Isaac Lucas, François Dinet, Mathieu Fradet, Pierre Marillet ; prévôt, arpenteur, garde-marteau et gardes : Gilbert Servand, prévôt, Jean Parpay, arpenteur, Étienne Migaud, Gabriel Lange, Jacques Guérin.— Sergents ordinaires : Jacques Rouault aîné, Antoine Grain, François Morin, Étienne Sauvestre, Jacques Rouault le jeune, Annibal Fonteneau, Jacob Pontardant, René Bouchardon, Mathieu Ratier, Michel Lucas, Michel Cadot, Antoine Bonnin, Mathieu Bonnet, Claude Barraud, Gilles-François Antoine, Jean Moinard, Étienne Godineau, Pierre Pannelier, Antoine Barraud, Pierre Rousseau, Jacques Bijou, Pierre Jollet, Mathurin Margat. — Guillaume Sibille, sieur de Millau, conseiller du Roi, juge, magistrat civil et criminel au Présidial de La Rochelle, contre Jean Parpay, àrpenteur juré et garde-marteau de la forêt du présent comté. — « Louis, » par la grâce de Dieu, roy de France et de Navarre, à » nostre cher et bien amé Simon Billaud d'Ardenne, » nostre conseiller au Présidial de La Rochelle, salut. » Nostre très cher et bien amé cousin Frédéric Guil» laume de La Trémoïlle, prince de Talmont, comte » de Taillebourg et de Benon, lieutenant général de » nos armées, gouverneur de Saarlouis, nous a très » humblement fait remontrer qu'à cause de sadite » terre et seigneurie et comté de Benon, il a toute » justice, juridiction, haute, moyenne, et basse justice, » plusieurs domaines, fiefs, arrière fiefs, fois, hom» mages, gaits, rets, terrages, champars et autres » droits et devoirs seigneuriaux qui sont deubz par » plusieurs personnes tant nobles qu'autres, la plupart » desquelles sont reffusantes de les payer et d'en faire » les reconnoissances, pourquoy il nous a très hum» blement supplié luy pourvoir de nos lettres sur ce » nécessaires. A ces causes, voulant maintenir, et con» server notre dit cousin le prince de Talmond, dans » ses droits, Nous vous mandons et enjoignons, par ces » présentes, qu'à sa requeste vous fassiez savoir, tant » par publication et prônes des grandes messes cri » publicq et par affiches ès lieux accoutumés des ter» res et seigneuries, à tous vassaux detenteurs em» phythéoses, et tenanciers des héritages sujets auxdits » droits que par devant un ou deux notaires royaux » qui seront par notre dit cousin nommés et par vous » commis, ils ayent, dans le temps qui leur sera préfixé, » à faire les fois et hommages deubz, bailler par ecript » adveu dénombrement et fidèles déclarations des » noms, contenances, tenants et aboutissants, rede» vances et charges, tant en fiefs que rotures, des lieux » qu'ils possèdent, redevables desdits droits, rapporter » titre nouvel, en vertu desquels ils jouissent, etc. » Donné à Paris ce 2e jour d'octobre, l'an de grâce » 1717 et de notre règne le 3e. Par le Roy en son con» seil, signé Brunot, controlé XXIII livres, insinué X livres » et scellé du grand sceau de cire jaune. » — Catherine Brouillat contre Marie-Madelaine David, veuve de Samuel Regnaud, demeurant à Fontpastour. — Jacques Fourestier, chirurgien à Puydrouard, contre Jean Gorrin, marchand au Thou. — Henriette Boudinot, veuve de Louis Godineau, sieur de La Fontaine, contre Mercier, journalier aux marais de Boëre, paroisse de Saint-Martin de Villeneuve. — Serment des procureurs : Jean Pillard, procureur fiscal, David Pontardant, Pierre Fortontaine, Jacques Sorlin, Pierre Roullin, André Raoult, François Jousseaume, Isaac Lucas (mort), François Pinet. Mathieu Fradet, Pierre Marillet. Gardes : Gilbert Servant, prévôt, Étienne Migaud, Gabriel Lange, Jacques Guérin. Sergents ordinaires : Jacques Rouault aîné, Jacques Rouault jeune, René Bouchardon, Matthieu Rattier, Michel Tricot, Michel Cadet, Antoine Bonnin, Mathieu Bonnet, Claude Barraud, Gilles-François Antoine, Jean Moinard, Pierre Pannetier, Antoine Barraud, Pierre Rousseau, Jacques Biron, Pierre Jollet, Mathurin Margat, Denis-Louis Dupont, Pierre Bonnet.

B. 1898. (Registre.) — In-folio, 287 feuillets, papier.

1720-1725. — Cour ordinaire du comté de Benon. — Charles-Christophe d'Hillerin, sieur de Suplansay, avocat au Présidial de La Rochelle, juge sénéchal. — François Guedon, chirurgien, demeurant à Ferrières, contre Jean Dufour, journalier à la ceinture du marais de Taugon. — Messire Jacques de Gaalon, écuyer, sieur de Villeneuve, bailliste de la maison et île du Boisdubley, demeurant paroisse de Saint-Cyr du Doret, contre Sébastien Robert et François Beneteau, laboureurs à bœufs. — Jean Garnault, laboureur à bœufs à

La Bachellerie, paroisse de Puyravault, contre Pierre Jaquelin, aussi laboureur à Saint-Pierre de Surgères ; intervient en la cause messire Charles de Hillerin, prêtre, docteur de Sorbonne, seigneur du prieuré de Puyravault. — François Griffon, lieutenant criminel de La Rochelle, contre Marguerite Margat, veuve de François Giraudeau, de Saint-Georges du Bois. — Jean Macaud, sieur du Doret, contre André Picoron, journalier, paroisse de La Ronde. — Jean Condamy, marchand boucher à Surgères, appelant d'une sentence contre lui rendue par le juge de la baronnie de Surgères, contre Suzanne Bicher, veuve de Thomas Voyer, à Nuaillé. — Jean Godin, serviteur domestique à Andilly-les-Marais, contre Boucard, laboureur à bœufs à Beauregard. — Simon Billaud, sieur d'Ardenne, conseiller du Roi, juge magistrat civil et criminel au Présidial de La Rochelle, contre les abbé, prieur et religieux de l'abbaye royale de La Grâce-Dieu. — Édit de mars 1720 portant que les deniers ci après donnés à constitution de rente par les sujets de Sa Majesté ne pourront produire un plus haut intérêt que celui du denier cinquante. — Jean Avrard, fermier de la terre et seigneurie de La Guigneraie, contre Barthélemy Suiret, farinier à Lalaigne. — Prestation de serment. Procureurs : Nicolas Depré, procureur fiscal, David Pontardant, Pierre Sorlin, Pierre Roullin, André Raoult, François Jousseaume, Jean Solleau, François Dinet, Mathieu Fradet, Jacques Jagueneau. — Arpenteur : Jacques Boureau. — Sergents ordinaires et gardes : Gilbert Servand, prévôt, Etienne Migaud, Gabriel Lange, Jacques Guérin. — Sergents ordinaires : Jacques Rouault l'aîné, François Morin, Jacques Rouault le jeune, Annibal Fonteneau, Jacob Pontardant, René Bouchardon, Mathieu Rattier, Michel Lucas, Michel Cadet, Mathieu Bonet, Jean Moinard, Étienne Godineau, Pierre Panetier, Antoine Barraud, Pierre Rousseau, Pierre Jollet, Mathurin Margat, Denis Dupont, Pierre Bonnet, Jean Guillon, André Savarit. — Claude Barraud, interdit, Rousseau, suspendu pendant un mois, et les défaillants condamnés, chacun, à 3 livres d'amende, et défense d'exploiter jusqu'à ce qu'ils aient payé l'amende. — Sébastien Baussay, seigneur de la maison noble du Chasteaupert, paroisse de Boüet, contre Marguerite Guéry, veuve de Pierre Gueriteau, de Forges. — Messire François-Marie Brunet, écuyer, seigneur de Sairigné et de la châtellenie, terre et seigneurie de Besques et autres lieux, demeurant en sa maison noble de Sairigné, paroisse de Foussay, en Poitou, contre Antoine Girault, notaire à Saint-Martin de Villeneuve.

B. 1899. (Registre.) — In-folio, 118 feuillets, papier, couverture déchirée.

1726-1727. — Cour ordinaire du comté de Benon. — De Hillerin et Rouault, sénéchal et assesseur. — Pierre d'Enfer, sieur des Fontenelles, y demeurant, contre François Maunaurry, farinier. — Jean Marchand, prêtre, curé de Saint-Georges-du-Bois, contre Jean Disleau, procureur fiscal de la baronnie de Mauzé. — Jacques Dauvers, serviteur domestique à Puyvineux, paroisse de Saint-Christophe, contre Jean Barbaud, marchand à Sainte-Soulle. — Félix-Auguste Gobert, écuyer, sieur des Chouppes, demeurant à Saint-Jean-de-Liversay, demandeur en reconnaissance de billets, contre Simon Garnier, marchand à Saint-Vincent des Chaumes. — Marguerite François, veuve de Louis Poirel, seigneur du Gué-d'Alleré, conseiller du Roi en la sénéchaussée de La Rochelle, contre André Raoult, laboureur à bœufs à Riou, paroisse de Saint-Sauveur-de-Nuaillé. — Charles de Hillerin, marchand aux Chaumes, paroisse de Surgères, contre Jean Nouveau, laboureur à Puyravault. — Édit du Roi contre « les faux monnayeurs et faux fabricateurs », qui renouvelle la défense de garder des espèces décriées et de transporter l'argent hors du royaume (février 1726). — Henriette Boudinot, veuve de Louis Godineau, demeurant à Benon, contre Marie Coutant, veuve de Jean Rivault de Launay.

B. 1900. (Registre.) — In-4°, 187 feuillets, papier.

1727-1744. — Eaux et forêts du comté de Benon. — Jean Rouault, avocat au Présidial de La Rochelle, lieutenant particulier au siège de la maîtrise du comté de Benon. — François de Hillerin, sénéchal, juge ordinaire et maître particulier audit siège. — Le procureur fiscal demandeur en condamnation d'amendes, contre Jean Juchereau, laboureur à bœufs à la métairie de Chizelle, paroisse de Vouhé, pour avoir laissé vaguer quatre pièces de bestiaux dans les bois relevant de ce comté, vingt livres d'amende et défense de récidiver ; — contre Charles Giraud, farinier, au moulin de La Gravelle, paroisse de Vouhé, dix livres pour avoir laissé vaguer du bétail dans la forêt. — Très haut et très puissant prince Frédéric-Guillaume de La Trémoïlle, prince de Talmont, etc., contre Pierre Sorlin, marchand à Saint-Sauveur-de-Nuaillé, curateur des

mineurs de feu Jacques Sorlin, Pierre Leconte, conseiller du Roi, receveur des consignations à La Rochelle, ci-devant fermier du comté de Benon, intervenant. — Le procureur fiscal contre Jean Parpay, laboureur à bœufs à La Laigne, condamné à dix livres d'amende pour avoir laissé vaguer deux pièces de bestiaux dans les bois défendus ; — contre Pierre Chaslon, laboureur à Saint-Bibien, paroisse de Vouhé, pour avoir laissé vaguer deux pièces de bestiaux dans les bois défendus, dix livres d'amende ; — François-Antoine de Mauclerc, seigneur du Bouchet, Le Breuil, La Menulière et Le Coudré, chevalier de Saint-Louis, lieutenant des vaisseaux du Roi à Rochefort, contre Jean-Charles Gicquet, sieur de Bois-Fontaine, y demeurant, paroisse de Vouhé. — Aristarque Brigaud, écuyer, seigneur de Fortunezay, capitaine d'infanterie au régiment de Picardie, demeurant à Strasbourg, contre Nicolas Bounin, laboureur au Petit-Fortunezay, paroisse de Saint-Georges-du-Bois. — Anne-Louise Rougeon, veuve de Jacques de Hillerin, avocat en Parlement, demeurant à La Brande, paroisse de Bouhet, contre Jean Grouillat, marchand à La Laigne, Jacques Sauge, écuyer, sieur de Champaris, demeurant à La Chevalerie.

E. 1901. (Registre.) — In-folio, 328 feuillets, papier.

1730-1736. — Cour ordinaire du comté de Benon. — Jean Rouault, lieutenant assesseur. — Prestation de serment : Nicolas Depré, procureur fiscal. — Procureurs : François Jousseaume, Pierre Bourdon (excusé), Pierre Charles de Lavault, Michel Saisy, Sébastien Baussay, Jean Morisset. — Sergents : Michel Lucas, Michel Cadet, Pierre Panetier, Pierre Jollet (défaut), Mathurin Maugat, François-Marie Morin, Jean Bouchardon, Philippe Favreau, Antoine Godineau, Jean Plaucon. — Jean Châtaigner, notaire au comté de Benon, contre Pierre Foubert et Renée Libeau, sa femme. — Antoine Arnaud, sieur de La Fraignée, marchand, curateur des enfants mineurs de feu Jacob Pontardant, contre messire Charles Louis-Philippe de Valois, chevalier, seigneur et baron de Mauzé. — Jacques Girard, marchand orfèvre à Surgères, contre Jacques Rousseau, boucher audit lieu. — Jacques de Sauzé, écuyer, sieur de Champaris, et seigneur, en partie, de La Chevallerie, contre Charles Théodore Parnajot, premier lieutenant des chasses dudit comté, et Marie de Compain, son épouse. — Des RR. PP. religieux, prieur, abbé, Feuillants de l'abbaye de Limoges, seigneurs du Bonmariage en Saint-Sauveur, demandeurs en fournissement de déclaration, contre René-Élie de Saint-Jean, ancien officier d'infanterie à Ferrières, tuteur honoraire de la mineure Françoise-Marie-Anne-Félicité Le Mastin, dame de Nuaillé et de Ferrières. — Hippolyte Le Gendre, veuve de Jean Rouault, assesseur de ce comté, contre Charles Perrochet, marchand à Saint-Sauveur-de-Nuaillé. — Jacques Boutet, seigneur de Fontpastour, contre Samson, laboureur à la métairie de La Commanderie, paroisse de Longèves. — Très haut et très puissant Frédéric-Guillaume de La Trémoïlle, prince de Talmont, contre les sieur et dame de la châtellenie de La Grimenaudière. — François-Antoine de Mauclerc, seigneur du Bouchet, Le Breuil, La Mouliuière, Le Coudray, chevalier de Saint-Louis, contre Jean-Charles Beguet, seigneur de Boisfontaine. — Philippe de Gallifet, chevalier, seigneur de Gransay, contre Nicolas Sorlin, marchand. — Marie Sibille, veuve de Louis-Auguste Viette, écuyer, sieur de La Rivagerie, officier sur les vaisseaux du Roi, contre Nicolas Chaisnier, laboureur à bras à Benon. — « Aujourd'huy trois d'aoust mil sept » cent trente-deux, nous, François de Hillerin, advo- » cat au Présidial, sénéchal, juge ordinaire du comté de » Benon, ayant appris, par diverses personnes, que le » sieur Louis Alexandre Godineau, nostre greffier ordi- » naire, auroit contre nous dressé un procès-verbal, » nous nous serions aujourdhuy transporté à nostre » dit greffe pour prendre communication dudit procès » verbal, là où estant, aurions sommé ledit Godineau, » notre greffier, de nous représenter icellui pour en » prendre communication, laquelle il nous auroit fait, » après l'avoir esté chercher dans une chambre parti- » culière au-dessus du greffe, nous ayant dit, quelque » temps avant, que icelui dit procès-verbal avoit esté » retiré par ledit sieur Depré, procureur fiscal de ce » comté, et comme le registre n'est point en forme, » nous avons renvoyé à le signer, après l'avoir colla- » tionné sur les placets avec Me Jean Renault, aussi » avocat au Présidial de La Rochelle, lieutenant et » assesseur dudit comté, et enjoint audit Godineau, » nostre greffier, de mettre cedit registre en forme; ce » faisant d'étendre et enregistrer les causes, audiences » depuis le treize février dernier, ce sous les peines » de droit et dans le temps de l'ordonnance, de tout et » de quoy avons dressé procès-verbal, sans toutesfois » approuver celluy dudit Godineau, contre lequel nous » nous sauvons à nous pourvoir ainsi que de droit est. » Fait et arresté par nous, ledit de Hillerin, avocat et » seneschal, de l'autre part dénommé, ledit jour trois

» d'aoust mil sept cent trente-deux (Signé) de Hille- » rin. » — Louis Brigaud, gendarme de la garde du Roi, demeurant à Fortunezay, paroisse de Saint-Georges-du-Bois, curateur des mineurs de Louis Brigaud et Jeanne-Gabrielle de Lescure, contre Louise-Françoise de Rochechouart de Mortemart, abbesse de l'abbaye royale de Fontevrault et de Saint Bibien. — Philippe de Gallifet, chevalier, seigneur de Granzay et autres lieux, chevalier de Saint-Louis, lieutenant des maréchaux de France, et Marie-Marguerite-Suzanne Huet, son épouse, fille et héritière de défunt messire Huet et de Suzanne-Henriette Beraudin, contre Nicolas Sorlin, marchand à Angliers. — Louis Bouju, marchand à Landrais, contre Jean Mouchard, chevalier, seigneur de Chaban, capitaine de cavalerie au régiment de la Cour, demeurant à La Rochelle, et Daniel Burgeau, laboureur à bras à Chaban, paroisse de Landrais. — Jean Mercier, conseiller du Roi à l'Élection de La Rochelle, seigneur de Loisse, contre Jacques-Hestor Meunier, au Moulin-Neuf, paroisse de Marsay. — Pierre Joubert, ancien garde du corps, et Anne Gillardon, son épouse, veuve de Jean Poinsteau, procureur au siège royal de Rochefort, contre Pierre Tayeau, notaire royal à Rochefort. — Mathieu Morineau des Marchais, avocat du Roi au Présidial de La Rochelle, contre René Audry, marchand à Puyravault. — Marie Testu, veuve de Simon Esnaud de La Berthellière, à Surgères, contre François Robin, marchand à Surgères. — Charles-Théodore Parnajot, lieutenant des chasses du comté de Benon, demeurant en la maison noble des Essards, paroisse dudit lieu, contre Jacques de Sauzé, sieur de Champaris, demeurant à La Chevallerie, paroisse de Courdault, et Françoise de Compaing, son épouse. — Nicolas Texier, procureur fiscal de Courçon, contre Hilaire Ouvrard, laboureur à Cram. — Hippolyte Le Gendre, veuve de Jean Rouault, avocat, assesseur dudit comté, contre Jean Maudet, dit Bourichon, demeurant à la métairie de Suplançay, paroisse de Bouhet. — Serment des procureurs postulants (1734): Nicolas Depré, Pierre Bourdon, Pierre-Charles Delavault, Michel Souzy, Sébastien Baussay, Jean Morisset, Louis Guillonneau, Jacques Rouault, Pierre Chauray, Charles Lelouis, Charles-Jacques Raymond. — Sergents ordinaires : Michel Lucas, Michel Cadet, Pierre Pannetier, François Morin, René Bouchardon, Jean Planson, Claude Robert, Pierre Jollet, Pierre Renault, Thomas Poirier, Jean-François Duret, François Fournier, Jean Mautinet.

B. 1902. (Registre.) — In-folio, 161 feuillets, papier.

1720-1747. — Eaux et forêts. — Le procureur fiscal de la maîtrise particulière des eaux et forêts, contre Pierre Boineau, cabaretier à La Ronde, qui prétendait devoir être libéré, au moyen de dix sols, qu'il a payés, par chaque « teste de son bétail en 1741 et 1742 » pour les avoir fait pacager dans les marais de Boëre, » appartenant à Monseigneur de cette cour, sans qu'on » puisse lui demander aucun surplus, malgré qu'il y » est engagé par la transaction sur procès passé entre » Monseigneur de cette cour et les habitants de Taugon-La Ronde, capitulairement assemblés à cet effet » et dont ledit Poineau se trouvait du nombre, comme » habitant de La Ronde »... Les habitants de Taugon-La Ronde ayant prétendu « pendant quelques années » seulement, droit d'usage et pacage dans le marais Le » Roy, vulgairement appelé Boëre, appartenant à Monseigneur de cette court, sur cette idée dénuée d'aucun fondement, ils s'avisèrent d'en user de leur autorité, surtout en les années 1741-1742, qui furent » des années très stériles pour le pacage, causé par la » sécheresse, et que ces marais n'ayant point mouillé, » avoient produit des pacages très gras. Condamnés à » payer l'indemnité des 29 années qui avoient précédé » 1741, etc. ». Sur quoi transaction intervenue. — Enregistrement des rapports des gardes de la forêt concernant les contraventions (1720-1748).

B. 1903. (Registre.) — In-folio, 57 feuillets, papier.

1734. — Registre ordinaire du comté de Benon. — François Dardan et René Marot, maçons en société, de Rancon, contre Louis Raisteau, farinier, de Saint-Christophe. — Madelaine d'Alençon, veuve de Honoré Chaix, boucher à Surgères, contre Jeanne Rousseau, veuve d'Isaac Rousseau, boucher. — René Baussay, marchand et fermier du prieuré de Bouhet, contre Jean Brochet, laboureur à bras audit lieu. — Jean Mercier, seigneur de Boisse, conseiller du Roi à l'Election de La Rochelle, contre Aymé Rocheteau, sieur de Taillancourt, sergent royal. — Alphonse Pintault, bourgeois à La Rochelle, contre Jean Godebert, laboureur au moulin Bosson, de Bouhet. — Jean de Hillerin, marchand à Vouhé, curateur des enfants mineurs de Antoine Chambally et de Marie Billaud, contre Pierre Chapparre. — Très haut et très puissant Frédéric-

Guillaume de La Trémoïlle, prince de Talmont, comte de Taillebourg et de Benon, contre Henri Gaudineau, boucher, et Louise Néraudeau.

B. 1904. (Registre.) — 240 feuillets, papier, piqûres d'insectes.

1735-1756. — Causes sommaires et provisions du comté de Benon. — François Pinet le jeune, marchand et laboureur à bœufs aux Rivières, contre Jacques Cosset, charron à Nuaillé. — Henri Dulau, chevalier, seigneur de Beaumont, chevalier de Saint-Louis, capitaine des vaisseaux du Roi, en sa maison noble de Beaumont, contre Henri Servin, chirurgien. — Françoise de Hillerin, propriétaire de la maison de La Brande, paroisse de Bouhet, contre André Prignaud, laboureur à bœufs à Puyravault. — Pierre Lebrun, prêtre, prieur de Vérines, contre Pierre et Jean Ligneron, laboureurs à bœufs. — Jean-François de La Porte, du Gué-d'Alleré, contre Marie Barraud. — Jean Boutin, soldat, contre Catherine Robin, veuve de Pierre Bertrand. — Henri-Louis Grain, notaire au comté de Benon, contre Pierre Touillaud, menuisier. — Pierre Delacoste, instructeur de jeunesse à Saint-Sauveur de Nuaillé, contre Jean Vinet, laboureur à bras. — Le chapitre de La Rochelle et Étienne-François Griffon, conseiller du Roi et son lieutenant criminel, contre Pierre Delépérié, boulanger. — Jean Cochon-Dupuy, conseiller du Roi et son premier médecin, à Rochefort, seigneur de Courdault, contre Jean Grenon et Pierre Mignet, laboureurs. — Adélaïde-Françoise Chertemps de Seuil, veuve de François-Mathieu-Bénigne Le Ragois, chevalier, seigneur comte de Bretonville, contre Pierre Renaud, cabaretier. Mathurin Suire. — « Damoizelle Suzanne Tabutteau, » veuve et commune en biens de feu le sieur Jean-» François Oüalle, vivant marchand à La Rochelle, de-» mandeur en reddition de compte sommaire, saisie et » déclaration, suivant les fins de l'exploit de Millet, » huissier, le 27 février dernier, contrôlé au bureau » de La Jarrie, le premier mars aussi dernier pour » Gauttier, commis, comparant par Baussay, contre » Pierre Bouthier, marchand à Vouhé, au nom et » comme tuteur et curateur aux corps et biens des » enfants mineurs de défunt Jean Bouthier, vivant » aussi marchand, et damoiselle Vitet, son épouse, » leur père et mère, défendeur et assigné pour arrester » son compte sommaire de ce qu'il doit auxdits mi-» neurs, comparant par Lelouis, ordonne que Lelouis » communiquera à Baussay, les pièces justificatives de » son compte sommaire pour sa partie ». — Sébastien Baussay, procureur au comté de Benon, demeurant à Bouhet, contre Pierre Bonnet, praticien à Puydrouard, paroisse de Forges. — Simon Billaud d'Ardenne, conseiller au Présidial de La Rochelle, contre Guillaume Nadau du Bois d'Able, marchand audit lieu. — Pierre Esnard, marchand poêlier à Rochefort, contre Charles Daubigny, marchand à Saint-Saturnin du Bois. — Jean-Charles-Denis-Généreux-Auguste Gerbier, écuyer, conseiller du Roi, président en la sénéchaussée de Poitou et au siège royal de Niort, contre Mathieu Moineau. — Jacques de La Porte, avocat au Présidial de La Rochelle, contre Nicolas Levesque, tonnelier à Saint-Sauveur. — Paul Philippe de Cugnac, chevalier, seigneur de Bourdet, capitaine de dragons au régiment de Vitry, contre François Mathé, marchand à Mauzé. — Abraham Guionnet, marchand à Mauzé, contre Pierre Goule, farinier au moulin du Marais, paroisse de Saint-Christophe.

B. 1905. (Registre.) — In-folio, 222 feuillets, papier.

1738-1740. — Registre ordinaire du comté de Benon. — Antoine Sauquet, tonnelier, contre Jean Moureau, journalier à Poléon, paroisse de Saint-Georges du Bois. — Daniel-Henri de Castello, chevalier, seigneur de Maillé, paroisse de Coivert, contre Nicolas Dalmaigne le jeune, marchand à Benon, et Marie-Madelaine Gabet, sa femme, auparavant veuve de Louis Bouchaud, de Ballon. — Laurent Merlet, sergier, contre Poupot, perruquier à Nuaillé. — Guillaume Sibille, sieur de Millau, conseiller du Roi et magistrat au Présidial de La Rochelle, veuf de Marie Billaud, contre

B. 1906. (Registre.) — 98 feuillets, papier.

1740-1742. — Cour ordinaire du comté de Benon. — Joseph Jobart, écuyer, sieur d'Argence, lieutenant des chasses et receveur du comté de Benon, contre Laurent Naudin, fournier à Chagnollet, paroisse de Dompierre. — Pierre Prat, veuve de Pierre Lamiau, de La Rochelle, contre Jean Dornat, laboureur à Saint-Coux, paroisse de Sainte-Soulle. — Nicolas Dalmagne, marchand, contre François Gabet, marchand à Ballon. Étienne-Alexandre Dabbadie, seigneur de La Chausselière, chevalier de Saint-Louis, colonel d'infanterie, demeurant à La Rochelle, contre Jean Masson, mar

chand à Angliers. — François Garreau, faucheur à Saint-Christophe, contre Pierre Mestras, faucheur audit lieu. — François de Hillerin, conseiller du Roi, juge magistrat à la sénéchaussée de La Rochelle, contre Gabrielle Barradeau, veuve de Jean Maudet. — Serment des officiers entre les mains de Giraud, sénéchal : Nicolas Depré, procureur fiscal, Pierre Bourdon, Pierre-Charles Delavault, Sébastien Baussay, Jean Morisset, Louis Guillonneau, Jacques Rouault, Pierre Chaurray, François Buard, Charles Lelouis, Jean-Louis Fillon, Pierre Valet, Petit, greffier. — Gardes des eaux et forêts : Marc Vinsonneau, Bierre Dufour, Jean Terrier, Charles Mestayer. — Sergents ordinaires : Michel Lucas, Michel Cadet, Pierre Pannetier, Pierre Bouchardon, Claude Robert, Thomas Poirier, François Dinet, François Pommier, Isaac-François Anthoine, Jacques Jagueneau, Jacques Terrier et René Merleau. — Henri-Daniel de Castello, chevalier, seigneur de Cougnes, contre Pierre Raclaud et Jean Ardoin, de Ballon. — Jacques d'Ennery, écuyer à Lhoumeau, et Pierre d'Ennery, prêtre, vicaire d'Esnandes, contre Louis Thomas, cabaretier à Saint-Cyr du Doret. — Charles Réas du Couteau, de La Rochelle, contre Louis Rinjonneau, charpentier aux Forges, et Jean Nicolas, boucher à Puydrouard. — Paul de Pont, seigneur des Granges de Virson, Saint-Vincent des Chaumes et autres lieux, ancien directeur de la Chambre de Commerce de La Rochelle, contre Pierre Durand, marchand à Saint-Christophe.

B. 1907. (Registre.) — In-folio, 100 feuillets, papier.

1742-1743. — Cour ordinaire du comté de Benon. — Antoine Giraud, avocat au Présidial, sénéchal et juge ordinaire civil et criminel. — François de Ponthieu, écuyer, seigneur du Magnau, paroisse de Coudac, en Angoumois, contre Jacques Braud, laboureur à bœufs à La Chevallerie, paroisse de Courdault, et Louis Daviau, marchand, tuteur et curateur des enfants mineurs de feu Jacques de Sauzé, écuyer, seigneur de Champain, et dame de Compaing, son épouse. — Suzanne Rougier, veuve de Étienne Huet, écuyer, seigneur de Sourdon, contre Gaborit, marchand à La Chavagne, commune de Sainte-Soulle. — René Baussay, marchand et fermier de la terre et seigneurie de Savarit, demeurant au logis noble dudit lieu, contre Pierre Gouineau, marchand farinier au Gué de Virson, paroisse de Saint-Christophe, commissaire sequestre établi sur les fruits sur Pierre Foucaud. — Jean Mercier, seigneur de Boixe et autres lieux, conseiller du Roi en l'Election de La Rochelle, contre Vallée, laboureur à bras, demeurant à l'Abbaye, paroisse de Saint-Mard, et Pierre Brangier, laboureur audit village. — Jean-Baptiste du Chiron, prêtre, docteur en théologie, demeurant à Aiguillon, contre Pierre Chaurray, notaire et procureur en ce siège, et André Vitet, procureur fiscal de la baronnie de Nuaillé et André Tubler, journalier à Mortagne, paroisse de Thairé. — Pierre de Bonnegens, exempt de la maréchaussée à Saint-Jean d'Angély, contre Jean Rabaud, laboureur à bœufs à Charentenay. — Jean-Baptiste du Cheigneu, prêtre, docteur en théologie, demeurant à Aiguillon, contre Joseph Brochard, marchand à La Rochelle. — François du Pouget, marquis de Nadaillac, chevalier, baron des baronnies de Saint-Pardou, Nuaillé, etc., contre François Mousseau, laboureur à bœufs. — Jean-Baptiste Forestier de La Faye, demeurant au château de Beauregard, paroisse de Nuaillé, contre Charles Mestayer, laboureur à bœufs à Saint-Martin de Villeneuve. — Serments des procureurs : Nicolas Depré, procureur fiscal et premier postulant, Pierre Bourdon, Pierre-Charles Delavault, Sébastien Baussay, Louis Guillonneau, Pierre Chaurray, François Buard, Charles Lelouis, Jean-Louis Fillon, Pierre Valet, Henri Simonnot, Jacques-Charles-Raimond Bessay, procureurs. Jean-Pierre Bournau, Bourgneuf, arpenteur juré et garde-marteau. — André Petit, greffier. — André Seguin, Paul Bouthru, Jean Moussaud, François Moreau, gardes des eaux et forêts. Michel Lucas, Michel Cadet, Pierre Pannetier, Pierre Bouchardon, Claude Robert, Thomas Poirier, François Dinet, François Pommier, Isaac-François Antoine, Jacques Jagueneau, Jacques Terrier, René Merlaud, Pierre de La Roy, Jean-Victor Rouault, Pierre Dufour, Jean Terrier, Charles Mestayer, Marc Vinsonneau et Jacques Bellefaye.

B. 1908. (Registre.) — In-folio, 326 feuillets, papier.

1744-1749. — Audience ordinaire du comté de Benon. — Marc-Antoine Giraud, avocat au Présidial de La Rochelle, sénéchal et juge ordinaire. — Anne Guillon, veuve de Jean Micou de La Maisonneuve, marchand à Cram, contre Marchay, veuve de Jean Marchesseau, journalier audit lieu. — Les héritiers de Jean Bouguereau, maître orfèvre à La Rochelle, contre Pierre Bouthier, marchand à Vouhé. — Jean-André Verdier, marchand épicier à La Rochelle, contre Jean-Baptiste Jaume, receveur de ce comté. — Marie-Louise

Forcadet, veuve de Nicolas Grain, notaire à Saint-Jean de Liversay, contre Guillaume Sorlin, marchand à Nuaillé. — Pierre d'Enfert, marchand aux Fontenelles, fabriqueur de l'église de Courtion, paroisse de Courçon, contre Gabriel Rousseau, laboureur à La Ronde, et Joseph-Thomas Julliot, bourgeois à Ferrières. — Jean-Baptiste Griffon, avocat en Parlement, contre Pierre Cheminet, farinier. — François Rasteau, notaire à Saint-Jean de Liversay, contre Jean Fourestier, marchand. — Pierre Mousnier, contrôleur au bureau des fermes de Royan, bourg de Nuaillé, et Marguerite Vitet, héritière de Jean Vitet, marchand, contre Jean Foucaud, conseiller du Roi au Présidial et au siège des traites à La Rochelle. — Marc-Antoine Duvigneau, écuyer, seigneur de Chiron, contre Pierre Boulineau, laboureur à Blavière, paroisse de Puyravault. — Serment des procureurs: Nicolas Depré, procureur fiscal, Pierre Bourdon, Pierre-Charles-Delavault, Sébastien Baussay, Louis Guillonneau, Pierre Chaurray, François Buard, Charles Lelouis, Pierre Valet, Henry Simonot, Jacques-Charles-Raymond Bessay, André Petit, greffier. — Procureurs : Michel Lucas, Michel Cadet, Pierre Parmentier, René Bouchardon, Claude Robert, Thomas Poirier, François Pinet, François Pommier, Isaac-François Anthoine, Jacques Terrier, René Merlaud, Pierre de La Roy, Jean-Victor Rouault, Jacques Bellefaye, Mathieu Fradet, sergents, Jean-Pierre Bourreau-Bourgneuf, André Seguin, Paul Bouthier et François Bors, gardes des eaux et forêts. — Louis-Henry-Alexandre Green de Saint-Marsault, chevalier, seigneur de l'Herbaudière, et Madelaine-Suzanne de Compaing, son épouse, contre Françoise de Compaing, veuve de Charles-Théodore Parnay, messire de Sauzé, écuyer, seigneur de Champaris, et demoiselle de Sauzé. — Louis-Charles de Beaucorps, chevalier, seigneur de La Boisselée et de Sigogne, contre Pierre Moreau, notaire.

B. 1909. (Registre.) — In-folio, 22 feuillets, papier.

1744-1747. — Eaux et forêts. — Jean Chagnault et ses associés, marchands, « demeurant à La Gre- » nouillère, paroisse de Benon, demandeurs suivant » les fins de leur exploit de Bois, sergent de cette » cour du 24 mars dernier, contrôlé en ce lieu le 20 » dudit par [illegible] et [illegible] le profit de défaut pour » ce obtenu le 13 de ce mois contre le défendeur ci- » après comparant par Bellaye, contre le sieur Nicolas » Levesque, marchand, demeurant à Saint-Sauveur » de Nuaillé, défendeur et défaillant, contre lequel » non comparant ni procureur pour lui, nous avons, » comme autrefois, donné défaut et en adjugeant le » profit de celui ci-dessus daté que nous avons trouvé » bien venu et obtenu suivant l'ordonnance, nous » avons condamné le défendeur de bailler et payer au » demandeur la somme de 50 livres pour vente et » enlèvement de bois à lui vendu l'année dernière, » suivant ces conclusions et aux interests de ladite » somme du jour de la demande jusqu'à parfait et » final payement, à raison de l'ordonnance et aux dé- » pens de l'instance qu'avant avons réglé à 1 livre 14 » sols 8 deniers; sans y comprendre ces présentes ». (Aucune signature.)

B. 1910. (Registre.) — In-folio, 58 feuillets. papier.

1745-1748. — Eaux et forêts. — Condamnations prononcées par le maître particulier des eaux et forêts contre des habitants de Taugon-La Ronde, qui devaient payer à Pierre Sauquet et à André Petit, fermiers du marais Le Roy ou de Boère, appartenant au comte de Benon, une somme pour indu pâcage dans ledit marais Boere, Pain, leur syndic, engagé dans la transaction passée le 23 décembre 1743, par devant Bourdon, notaire, veut aussi qu'ils paient. Signé: Sauquet. — « Du » procureur fiscal de la maîtrise particulière des eaux et » forêts du comté de Benon, poursuite et diligence de » Barthélemy Pain, syndic de la paroisse de Taugon- » La Ronde, demandeur suivant les fins de leur exploit » du 22 mai 1745, de Jouanneaux, huissier, contrôlé » au bureau de Marans, le 25 dudit par Jaunay, com- » mis, comparant ledit sieur procureur fiscal et pour » ledit Pain, personnellement, contre Pierre Panineau, » cabaretier, demeurant à La Ronde, paroisse de Tau- » gon, défendeur comparant par Bourdon l'aîné, nous » avons contre le défendeur donné défaut, présent » Bourdon, qui a ci-devant occupé pour lui et pour le » profit, nous avons condamné ledit défendeur de » bailler et payer, ès-mains de Barthélemy Pain, la » somme de 17 livres restante à payer de pacage des- » dits bestiaux dans le marais de Boere, les années » 1741 et 1742 et condamné ledit défendeur aux dépens » que nous avons réglé à.. ». — Adjudication de bois à Buard, pour 830 livres. — Jugements prononcés contre différents délits et vols de bois, pacage de bestiaux au mépris de l'ordonnance de 1669. — Condamnation de 20 à 40 livres pour avoir laissé vaguer et pacager des bestiaux dans les bois.

B. 1911. (Registre.) — In-folio, 50 feuillets, papier.

1747-1749. — Eaux et forêts du comté de Benon. — Procès-verbaux des sergents gardes de la forêt, 13 février 1747. « Nous, Pierre-Antoine Soleil et Fran» çois Bois, sergents et gardes de la maîtrise particu» lière des eaux et forêts du comté de Benon, reçeus » et immatriculés en icelle, soussignés, demeurant à » Benon, certifions à tous qu'il appartiendra que, faisant » notre tournée et revue ordinaire en la plaine du » comté dudit Benon, passant et repassant par icelle, » avons arrivé au premier lieu, aujourd'hui 11e jour » du mois de février 1747, dans le canton du Perait et » jettés de six ans, où nous avons fait trouve de six » bœufs de différent poil, qui paissaient et pacageaient » dans lesdites gîtes appartenant à Louis Maguier, » laboureur à bœufs, demeurant à La Grange du Com» mandeur, paroisse de Saint-Georges du Bois, les» quels dits bœufs étaient à la garde à sa servante, et, » en second lieu, serions pareillement arrivés, ledit » jour, sur les cinq heures du soir ou environ, dans le » canton de Puipan, en gittes d'un an prenant deux » ans, nous avons fait pareillement fait trouve de qua» tre bœufs de différent poil, ayant d'âge inconnu, » appartenant à Louis Braud, laboureur à bœufs, de» meurant à la métairie de Saint-Gaudin, paroisse de » Saint-Georges du Bois, lesquels paissaient et paca» geaient dans lesdites gittes, à la garde de son fils, et » comme cette façon d'agir est contravention à la dis» position de l'ordonnance de 1669 des eaux et forêts, » etc. ». — Amendes imposées en conséquence par le juge.

B. 1912. (Registre.) — In-folio, 328 feuillets, papier.

1749-1754. — Cour ordinaire du comté de Benon. — Marc-Antoine Giraud, sieur de La Barbotine, avocat au Présidial de La Rochelle, sénéchal et juge ordinaire, — Louis Vitet, laboureur au village de Chouppeau, paroisse de Saint-Jean de Liversay, contre Jean Gilot, farinier de ladite paroisse. — Suzanne Jousseaume, veuve de Charles Roux, de Mauzé, contre François Parpay, laboureur à bœufs à Cram. — Pierre-Louis Abelard, employé dans les fermes du Roi, mari de Marguerite de Saisy, héritière de Michel Saisy, notaire et procureur à Surgères, contre Pierre Dillé, laboureur à bœufs au Breuil-la-Réorte. — Catherine Marchant, veuve de Pierre Pelluchon, avocat au Présidial de Saint-Jean d'Angély, contre Jean Gorion, farinier au moulin de Beaumont, paroisse de Marsay. — Henri Duleau, chevalier, seigneur de Beaumont en Benon, capitaine des vaisseaux du Roi au département de Rochefort, chevalier de Saint-Louis, demeurant en son château de Beaumont, contre Jean Breard, curé de Courçon. — Pierre Delacoste, instituteur de jeunesse à Aigrefeuille, de présent à La Rochelle, contre Jean Vinet, laboureur à bras, René Renault, fournier, et Germain Bachelard, charpentier de grosses œuvres à Aigrefeuille. — Serment des officiers entre les mains du sénéchal (19 novembre 1749). — Jean-Baptiste Chovet, procureur fiscal, Pierre Bourdon l'aîné, Louis Guillonneau, Pierre Chaurray, François Buard, Henri Simonot, Jacques-Charles-Raymond Bessaye, Pierre Bourdon le jeune, Pierre Moussaud, Mathieu Petit, greffier. — Michel Cadet, Pierre Panetier, René Bouchardon, Thomas Poirier, François Pommier, Isaac-François Antoine, Jacques Terrier, René Merlaud, Pierre de La Roy, Jacques Bellefaye, Mathieu Fradet, Paul Bouthier, Pierre-Daniel Delavault, Elie-François Roy, Jean Roblin, sergents ordinaires. — François Buard, garde-marteau, Pierre Péan, greffier, André Seguin, François Bori, Pierre-Antoine Soleil, Jean Terrier, Pierre Penin, Mathurin Suret, Pierre Dufour, gardes des eaux et forêts. — Messire Claude-Raoul-Alexandre de Labadie, seigneur de La Chausselière, colonel d'infanterie, à La Rochelle, contre Fournier, laboureur à bœufs aux Loges, paroisse d'Angliers.

B. 1913. (Registre.) — In-folio, 257 feuillets, papier.

1755-1760. — Cour ordinaire du comté de Benon. — Guillaume Renaud, avocat en Parlement et au Présidial de La Rochelle, sénéchal et juge ordinaire du comté. — René Guérin, pêcheur, demeurant proche la Sèvre, en la paroisse de Saint-Jean de Liversay, contre Charles Peroche, à Saint-Sauveur de Nuaillé. — Louis Cardineau, maître chirurgien à La Rochelle, contre Pierre Baudri, laboureur à bœufs à Chouppeau, paroisse de Saint-Jean de Liversay. — Jean-Baptiste Chovet, notaire royal, ancien procureur fiscal, contre Joseph Boutet, procureur en la juridiction de Saint-Sauveur de Nuaillé. — Jean Collot, journalier à Sourdon, paroisse de Saint-Jean de Liversay, contre Jacques Pellisson, aussi journalier. — Henri-Louis Grain, notaire à Ferrières, demandeur en payement de salaires, contre Jean Colardeau, chirurgien au Gué d'Alleré.

— Jean-Faustin Béquet, de Boisfontaine, bourgeois de Vouhé, contre Antoine Giraudeau, laboureur audit lieu. — Samuel-Guillaume de Verthamont, évêque de Luçon, conseiller du Roi en tous ses conseils, seigneur baron de Luçon et de la terre et seigneurie de Chouppeau, en la paroisse de Saint-Jean de Liversay, demeurant en son palais audit Luçon, contre Simon Lange, laboureur audit lieu, assigné pour déclarer ce qu'il doit et a, appartenant à François Guibaud, tisserand à Chouppeau. — Charles-Félix Thilorier, avocat en Parlement et au Présidial, et Marguerite-Françoise Giraud, son épouse, contre Jean Busseau, laboureur à Chouppeau. — Abraham Guyonnet-Fontaine, marchand à Mauzé, contre Jérôme Brouillat, laboureur à La Jariette, paroisse de Charentenay. — Jeanne d'Hillerin, veuve de Jean Macaud Du Doret, à La Rochelle, contre Charles Suire, laboureur à Blameré, paroisse de Puyravaut. — Charles Philippe de Valois, marquis de Mursay, baron de Mauzé, contre Pierre Biraud, tisserand. — Pierre-Charles de Béchillon, chevalier, seigneur de Vallans, contre François Roustinat, marchand à Irelaud. — Pierre Guy d'Hillerin, écuyer, docteur en médecine des hôpitaux militaires de La Rochelle, contre messire de Gascq, écuyer, seigneur en partie du Gué, y demeurant. — Jean Rullier, notaire et procureur fiscal de Bourgneuf, contre Nicolas Le Grand des Acres, bourgeois à Bouhet.

B. 1914. (Registre.) — In-folio, 220 feuillets, papier.

1760-1764. — Cour ordinaire du comté de Benon. — Jean-Guillaume Regnaud, avocat en Parlement et au Présidial, sénéchal, juge ordinaire civil et criminel. — Nicolas Dallemagne, marchand à Ballon, contre Pierre Gascon, maréchal à Ciré. — Jean Barbot, écuyer, seigneur de la maison noble de Ré, chevalier de Saint-Louis, capitaine de cavalerie de la garde du Roi, demeurant en sa maison noble de Ré, paroisse d'Angliers, contre Madelaine, Marie-Anne et Jeanne Sorlin, filles et héritières d'Etienne Sorlin. — Jean Mireur contre très haut et très puissant seigneur, messire Alexandre-Nicolas de La Rochefoucauld, marquis de Surgères. — Martin Perrin, scieur de long, contre Etienne-François Le Vacher, écuyer, sieur de Lisle, demeurant au Gué d'Alleré. — Etienne-Alexandre de Gascq, écuyer, seigneur de la châtellenie du Gué d'Alleré, contre Laurent Perotteau, tonnelier à Saint-Sauveur de Nuaillé. — Nicolas Douaud, marchand, contre haute et puissante dame Marie-Anne-Françoise-Félicité Le Mastin de Nuaillé, veuve de haut et puissant François Du Pouget, marquis de Nadaillac, dame des baronnies de Nuaillé et Surgères. — Samuel-Toussaint Fromentin, procureur au Présidial, contre Troton, marchand et tisserand à Mauzé. — Pierre Grégoireau, bourgeois à Courçon, contre Pierre Thomas, boucher à La Ronde. — Charles Elie Guinot du Fié, écuyer, chevalier, seigneur d'Angliers, contre Michel Guerfaud, farinier. — Jacques-Albert de Gaalon, écuyer, seigneur de Saint-Martin de Villeneuve, contre Chauvet le jeune, batelier. — François-Antoine de Mauclerc, chevalier, seigneur du Bouchet, Le Coudret, capitaine des vaisseaux du Roi à Rochefort, contre Jean Becquet, sieur de Boisfontaine, paroisse de Bouhé. — René Cudorge, notaire à Thairé, contre Alexis Labat, chirurgien. — Mathieu Le Gendre, curé d'Angliers, contre Busseau, laboureur. — Jean Mercier, seigneur de Boisse, conseiller du Roi à l'Election de La Rochelle, contre Catherine Marchand, veuve de Pierre Peluchon, avocat au Parlement. — Charles Pascaud, chevalier, seigneur baron de Poléon, châtelain de Miléscu, seigneur du Petit Santenay, contre Jacques Chalat, journalier. — Marie-Jean de La Laurencie, chevalier, seigneur de Leffort et de La Grignolée et autres lieux et les autres cohéritiers de Jean-Gabriel de La Laurencie, chevalier, seigneur de Leffort, de La Grignolée et autres lieux, contre Louis-Armand, marquis de Lescours, seigneur de Machecoux et Le Breuil. — Jean Guglard, écuyer, chevalier, seigneur de Bouqueteau et de La Barre, contre Pierre Seigneurin, laboureur à bœufs à Cran. — Etienne-Alexandre-Claude-Raoul de Labbadie, seigneur de La Chausselière, chevalier de Saint-Louis, contre Jacques Boutin, laboureur.

B. 1915. (Registre.) — In folio, 253 feuillets, papier.

1764-1770. — Cour ordinaire du comté de Benon. — Jean-Guillaume Regnaud, avocat en Parlement et au Présidial, sénéchal. — Françoise Jousseaume, veuve d'Antoine Giraud, tonnelier, appelante d'un jugement rendu par le juge de la châtellenie de l'abbaye royale de la Grâce-Dieu, contre Catherine Julliot, au château de Ferrières. — Jean-Guillaume Regnaud, avocat et sénéchal, contre Pierre Vincendeau, sergent, curateur à l'hérédité abandonnée de Jean Chaunay, charbonnier. — Jacques-Albert de Gaalon, écuyer, chevalier, seigneur de Saint-Martin de Villeneuve, contre Jacques Cochard, laboureur audit lieu. — Marie-Madelaine Landriau, veuve de Simon Toutant-Beauregard,

bourgeois à Chavaigne, paroisse de Sainte-Soulle, contre Jean Mureau et François Petit, à Benon. — Jean Barbot, écuyer, seigneur de la maison noble de Ré, chevalier de Saint-Louis, capitaine de cavalerie et l'un des deux cents gens d'armes de la garde du Roi, contre Marie-Madelaine Douhaud et Louis-Nicolas Douhaud, héritiers de Nicolas Douhaud, marchand. — Marie Gautronneau, veuve de Henri-Louis Grain, notaire à Ferrières, Charles Bouhier, marchand, mari de Jeanne Grain, Pierre Vinet, mari de Marie-Henriette Grain, et Jean-Étienne-François Bouhier, mari de Françoise Grain, toutes héritières de Grain, leur père. — Les Minimes de Saint-Gilles de Surgères contre messire de Monbrun, écuyer à Vérines. — Charles-Élie Guinot contre Jean Begaud ; intervient en la cause messire du Catay, chevalier, seigneur d'Angliers. — Marie-Victoire-Hortense de La Tour-d'Auvergne, comtesse de Benon et de Taillebourg, veuve de Charles-René-Armand, duc de La Trémoïlle et de Thouars, pair de France, comte de Laval et de Montfort, baron de Vitré, président des États de Bretagne, premier gentilhomme de la chambre du Roi, brigadier de ses armées et colonel au régiment de Champagne, nomme Jacques Turpineau sergent du comté de Benon. — François-Félix-Huet de Sourdon, chevalier de Saint-Louis, capitaine d'infanterie, tuteur des mineurs de Marc-Antoine Giraud, conseiller du Roi en l'Élection de La Rochelle, et de Geneviève Nadau. — François-Antoine de Mauclerc, écuyer, seigneur du Bouhet et du Breuil, capitaine de vaisseau au port de Rochefort, contre Pierre-René Challon, notaire à Vouhé. — Nomination d'Antoine Moinet comme sergent par Marie-Victoire-Hortense de La Tour-d'Auvergne, comtesse de Benon et de Taillebourg, veuve de Charles-René-Armand, duc de La Trémoïlle et de Thouars, pair de France, etc. — Clément de La Faille, écuyer, contrôleur ordinaire des guerres et avocat au Parlement de Toulouse, seul héritier de Clément de La Faille, maître chirurgien à La Rochelle, contre Thomas Gallaudet, marchand. — Jacques Minet, farinier à Chermeneuil, paroisse de Vandré, contre Jean-François, vicomte de La Rochefoucauld, comte de Surgères. — Marie-Henriette Avrard, veuve de Jean-Faustin Buquet de Boisfontaine, bourgeois à Boisfontaine, paroisse de Vouhé, contre Mathurin Bonnin, journalier. — Jacques Brard, laboureur, contre Jean de Juglard, chevalier, seigneur du Bouquet. — Claude-Antoine-François Jacquemet Gaultier, évêque, conseiller du Roi en tous ses conseils, baron et seigneur de la châtellenie de Chouppeau, demandeur en fournissement de déclaration, etc., contre Chevereau, laboureur. — Louis Etien, à Bouhet, contre Henri Bernier, marchand à Benon.

B. 1916. (Registre.) — In-folio, 52 feuillets, papier.

1770-1771. — Cour ordinaire du comté de Benon. — Françoise Daunix, veuve de Daniel Favereau, sergent et garde de la châtellenie du Gué d'Alleré, contre Jean Ramijard, marchand, et Bontemps, sa femme. — Louis-André Le Bouc, marchand à Surgères, contre de Beinac, capitaine d'infanterie à Saint-Georges du Bois. — Mathuriaux-Desjardins, marchand, contre de Juglard Du Bouquethault, seigneur du Bouquethault, La Barre et autres lieux. — Jacques Berlouin de La Vinatière, marchand, de Saint-Jean de Liversay, contre Simon Lange, laboureur. — Alexis Gaillard, écuyer, sieur du Querry, demeurant au Courault, paroisse de Breuil-la-Réorte, contre Jacques-François Riffaut, boulanger. — Jeanne Mariocheau, veuve de Théophile Salnave, bourgeois, contre Pierre Forcadet, marchand, fermier à Saint-Cyr du Doret. — Pierre Chartier, marchand au Gué-d'Alleré, contre Jean-Pierre Jarillon, farinier à Saint-Sauveur. — Alexandre de Beynac, capitaine d'infanterie à Saint-Georges du Bois, contre Charles Lesoin, perruquier à Surgères. — Haut et puissant seigneur Jean-Charles Pascaud, chevalier, seigneur, marquis de Poléon, La Laigne, contre Jean Chollet, marchand charron à Benon. — Paul-Etienne Boux-Larche, procureur fiscal de la baronnie de Poléon, paroisse de Saint-Georges du Bois, contre Auguste-Anne-César, comte Le Mastin, chevalier, seigneur des Essards, le Courseau, etc., ancien capitaine de cavalerie au régiment du Roi, chevalier de Saint-Louis, fauconnier du duc d'Orléans, premier prince du sang. — Jean-François, vicomte de La Rochefoucauld, contre Loup, bourgeois à Saint-Saturnin du Bois.

B. 1917. (Registre.) — In-folio, 577 feuillets, papier.

1771-1785. — Cour ordinaire du comté de Benon. — Pierre-Louis Moyne, sénéchal. — Actes d'écrou. — Audiences. — Prestation de serment des officiers du siège : Chaurray, doyen des procureurs. Charles Manceau, procureur fiscal. François Buard, Henri Simonot, Pierre Moussaud, Pierre Bourdon, Paul-Étienne Boux, Jacques Bouet, Jean-Baptiste Boisseau, Benjamin Bourdon, Pierre Guignard, procureurs. Joseph Boutet,

greffier. Daniel Delavault, Jean Robelin, Pierre Vincendeau, Jacques Turpineau, Jacques Delaroy, Jean Renaud, Antoine Moynet, Raymond Delavault, Pierre Grasset, sergents. Grégoire Dubois, Henri Richard, André Poupard, Pierre Gautier, sergents. — Haut et puissant seigneur Jean-Charles Pascault, chevalier, seigneur marquis de Poléon, La Laigne, etc., contre Pierre Cheminet, journalier. — Demoiselle Julliot, bourgeoise, contre Martin Perrin, scieur de long. — François Bonnegean, boulanger, contre Moreau, boulanger. — Jean Mercier, seigneur de Boisse, conseiller du Roi à l'Élection de La Rochelle, contre Alexandre Roullain, chevalier, seigneur de Boisse. — Jacques Boudet, curé de Bourdet, contre Mathurin Boisdet, curé de Montroy. — Marie Jean de La Laurencie, chevalier, seigneur de La Trignollée, etc., contre Jacques Robin, vigneron. — Vérification des registres, le 4 septembre 1784, par Vidau, vérificateur des domaines.

B. 1918. (Registre.) — In-folio, 75 feuillets, papier.

1785-1786. — Cour ordinaire du comté de Benon. Louis Moyne, sénéchal. — Pierre Forcadet l'aîné, bourgeois à Saint-Jean de Liversay, contre Pierre-Charles Martin de Chassiron, chevalier, seigneur de Chassiron, Beauregard et autres lieux, trésorier de France au bureau des finances de La Rochelle, demeurant en son château de Beauregard, paroisse de Nuaillé. — Haut et puissant seigneur Alexandre-Roger-François Du Pouget, marquis de Nadaillac, baron de Saint-Pardoult, etc., chevalier de Saint-Louis, major de cavalerie, capitaine commandant le régiment royal Champagne-cavalerie, contre Jean Ramigeard, journalier au Gué d'Alleré. — Jean Arsonneau, marchand et fermier à Saint-Jean de Liversay, contre Jean-Jacques-Marie de La Porte, lieutenant d'artillerie, garde-côtes au département d'Aligre. — Pierre Gendron contre Marie-Anne de Ranques, veuve de Jean Aymer, marchand. — Jean-Étienne-Augustin Julliot, notaire royal, contre François Lavau, maçon et tailleur de pierres. — Pierre-Martin de Chassiron, écuyer, seigneur de Chassiron, Beauregard, etc., contre Jarillon fils, à Saint-Sauveur de Nuaillé.

B. 1919. (Registre.) — In-folio, 16 feuillets, papier, écrit

1786. — Registre criminel du comté de Benon. — « Aujourd'hui, le 21 du mois d'avril 1786, sur les 7 heures » et demie du soir, le nommé François Mandineau, » journalier, accompagné de Grégoire Dubois, garde » de ce comté, a été emmené et conduit ès prisons, » étant pris en flagrant délit. » (Signé) Naud, Dubois.

B. 1920. (Registre.) — In-folio, 257 feuillets, papier.

1787-1790. — Audiences ordinaires du comté de Benon. — Pierre-Louis Moyne, avocat, sénéchal et juge ordinaire. — Mathurin Louvrey-Carrière, avocat en Parlement et au Présidial de La Rochelle, contre Pierre Suire fils, laboureur à Saint-Jean de Liversay. — Haut et puissant seigneur messire Alexandre-Roger-François Du Pouget, marquis de Nadaillac, baron de Saint-Pardoult, seigneur de Saint-Symphorien, etc., chevalier de Saint-Louis, major de cavalerie, etc., contre Jean Maynard, laboureur à bras à Benon. — Jean-Baptiste Jobert, maître en chirurgie, à Courçon, contre Pierre Petit, à Choupeau, paroisse de Saint-Jean de Liversay. — François Jarillon et Pierre Fonteneau, marchands à Courçon, contre Pierre Brillouet, journalier audit lieu. — François de Calais, chevalier, seigneur de Faveau, demeurant en sa maison noble de Faveau, paroisse du Breuil-la-Réorte, contre Pierre-Paul de Bonnegens, chevalier de Saint-Louis, demeurant en sa maison noble dudit lieu. — Marguerite-Aimé-Louis Allard, docteur en droit en l'université de Poitiers, Jean-Joseph Texereau, conseiller du Roi et son lieutenant en l'Élection de Poitiers, et Marie-Thérèse-Françoise-Olive Allard, héritiers d'Alexis-Joseph Allard, avocat en Parlement, sénéchal de la baronnie de Surgères, contre Antoine Gandouet, journalier. — François Poissant, maître aubergiste, contre Jean-Baptiste de Beynac, chevalier, seigneur de Paulias, Saint-Séverin, etc., capitaine d'artillerie garde-côtes à Aligre, ci-devant Marans. — Samuel-Toussaint Fromentin, ci-devant procureur au Présidial et sénéchaussée de La Rochelle, contre Ballanger, tisserand. — Antoine Patry, cloutier à Mauzé, contre Giraudeau, laboureur à Usseau. — Haut et puissant seigneur Jean-Joseph Euzenou, chevalier, seigneur comte de Kersalaun, etc., contre Marc Goullard, tonnelier à Montroy. — Haut et puissant seigneur Louis Maximilien-Alexandre, comte d'Hanache, contre André Maynard, laboureur. — Louis-Nicolas de Hillerin, écuyer, contre René Audry, marchand et fermier de Bouet. — Pierre Villaineau, marchand, contre Henri-Alexandre de Beynac, chevalier, seigneur du fief de Grandpré, ancien capitaine d'infanterie, etc. — Antoine de Cres de

Vervant, chevalier, lieutenant des maréchaux de France, contre Pierre Lachambre, marchand. — Jean-Jacques-Marie de La Porte, écuyer, lieutenant d'artillerie garde-côtes, contre Henri Bernier. — Pierre-Charles Martin de Chassiron, chevalier, seigneur de la baronnie de Chassiron, président trésorier de France au bureau des finances et chambre du domaine à La Rochelle, contre Pierre Chartier l'aîné, marchand à Saint-Sauveur de Nuaillé. — Pierre-Louis Busson, marchand à Rochefort, contre messire de Roiffé de La Perrière, chevalier, demeurant à Marencennes. — Jean-Baptiste-Christophe Macaud du Doret, conseiller du Roi et son avocat au Présidial de La Rochelle, et Marie-Anne-Françoise-Thérèse Regnaud, son épouse, contre Clément-David Pasquier, procureur à Benon. — Philippe Pierre et Jean Renaud, tisserands, contre Louis-Maximilien-Alexandre, comte d'Hanache, mari de Jeanne Henriette Cochon Du Puy, veuve de Jean-Charles Pascault, seigneur baron de Poléon. — Antoine Aucher, marchand, contre Geneviève de Beynac, chevalier, seigneur de La Chevallerie et autres lieux. — Pierre Bourru, maréchal et aubergiste à Surgères, contre messire Callais de Faveau, seigneur dudit lieu, demeurant à Breuil-la-Réorte. — Dubois, traiteur, contre messire Jacques-François-Geneviève de Beynac, seigneur de La Chevalerie, y demeurant, paroisse de Courdault. — François Boisdon, marchand et fermier de la seigneurie de Milescu, contre Maximilien-Alexandre, comte d'Hanache, tuteur des mineurs de Jean-Charles Pascault, marquis de Poléon, et de Jeanne-Henriette Cochon Du Puy. — Nicolas de Hillerin, chevalier, seigneur de La Brande, contre François Boisdon. — Lettres patentes du roi Louis XVI qui ordonne l'envoi aux tribunaux, municipalités et autres corps administratifs des décrets de l'Assemblée nationale qui ont été acceptés et sanctionnés par Sa Majesté (3 novembre 1789). — Décret sur la réformation de quelques points de la jurisprudence criminelle. — Henri-Louis de La Porte, bourgeois, contre Joseph Moussaud, marchand boulanger (3 février 1790). — Messire Jean-Baptiste de Beynac, chevalier, seigneur de Bouguethault, Saint-Séverin, contre Marie-Jeanne de La Grange, veuve de messire Jean de Juglard, chevalier, seigneur de La Barre (21 avril 1790). — Jean-François-Baptiste Griffon, contre René Audry, fermier. — Jérôme Mathé, conseiller du Roi et son avocat et procureur au siège de l'Élection de Lusignan, contre Jacques-Louis-Henri de Liniers, mestre de camp d'infanterie, chevalier de Saint-Louis. — La dernière audience (15 septembre 1790) a été tenue par le sénéchal Moyne.

B. 1921. (Liasse.) — 16 pièces, papier ; 1 pièce parchemin.

1664-1697. — Informations et sentences de la maîtrise des eaux et forêts du comté de Benon. — Vente de deux journaux de terre par Jacques Joussaulme, laboureur à La Regnaudière, paroisse de Saint-Sauveur de Nuaillé, et Gabrielle Germon, sa femme, à Jacques Bertinaud, écuyer, sieur des Chaulmes, demeurant en sa maison des Bertinières, pour quatre-vingt-dix livres tournois (19 octobre 1664. Pierre Neau, notaire). — Déclaration des domaines et héritages que Jacques Bertinaud, écuyer, sieur des Chaumes et du fief des Bertinières, résidant en sa maison noble des Bertinières, tient, possède et avoue tenir et posséder au-dedans des châtellenies de Montroy et de Saint-Médard d'Aunis. — Étienne Bouhet, notaire à Vérines, contre Jacques Bertinaud, écuyer, sieur des Chaumes, demeurant à Laubertière, réclamation de salaires pour les actes passés par ledit notaire pour ledit sieur des Chaumes. — Séparation de biens entre Jeanne Bouchier et Louis des Mothes, sieur du Chiron. — Jean Le Gendre, avocat au Parlement de Bordeaux et siège royal de Saint-Jean-d'Angély, lieutenant assesseur du comté de Benon, tant pour lui que pour René Le Gendre, sieur de La Vauguyon, son frère, et Marie Razin, sa femme, contre Charles Audoyer, écuyer, sieur de La Limandière, fils et héritier de André Audoyer, écuyer, sieur de Saint-Hilaire et de La Limandière. — Jean Couturier contre Françoise Ribreau, femme de Clément Burgault, — Despannes contre Jean Condamy. — Jean Plaire contre Mathurin Joslain, demeurant au marais de Boëre. « Après s'être menacés, » l'un l'autre de bâtons, ils se prirent au corps l'un et » l'autre, sans se pouvoir jeter par terre, ils se prirent » aux cheveux, et ayant été séparés, Jean Plaire était » tout en sang, grièvement blessé, alité et en danger » de sa personne », ledit Joslain ayant voulu emmener six bœufs appartenant audit Plaire qu'il avait trouvés dans son pacage, et ledit Plaire ayant voulu l'en empêcher. Par sentence du sénéchal Couguet, Joslain est condamné à payer à Plaire vingt-cinq livres de provision, d'aliments et médicaments (27 mai 1670). — Théodore de Lescure, écuyer, sieur du Breuil et de Fortunezay, contre Jacques et Etienne Guitteau, qui lui ont dérobé plus d'un cent et quelques fagots qu'ils

ont furtivement vendus et dont ils ont appliqué l'argent à leur profit, à son insu, pendant qu'ils charroyaient ce bois à La Rochelle. — Jean de Mirande, écuyer, sieur de Poullias et des fiefs de Saint-Gemme, et Pierre, conseiller du Roi et son lieutenant en l'Amirauté de Guienne, à La Rochelle, contre Élie de Sainte-Hermine, chevalier, seigneur dudit lieu de La Laigne. — Autorisation donnée à Louis de Compaing, écuyer, seigneur de La Chevallerie, de prendre, chaque année, en pleine forêt, deux arpents de bois taillis. — Madelaine de La Rochefoucauld, veuve de Charles Dexmier, écuyer, sieur du Pas, contre Alexandre Dexmier, écuyer, sieur d'Olbreuze, Angélique et Éléonore Dexmier, ses sœurs, Jeanne Béranger, veuve d'Alexandre Dexmier, écuyer, sieur d'Olbreuse, tutrice de Henri Dexmier, écuyer, sieur du Buignet, tous héritiers de Charles Dexmier, écuyer, sieur du Parc. — Le procureur fiscal contre Élie de Sainte-Hermine, chevalier, seigneur de La Laigne, et Abraham de Ranques, écuyer, de Saint-Pierre d'Amilly, qui ont envoyé des chevaux paître dans les petits bois du canton de la forêt de Benon. — Poursuites contre Abraham de Ranques, écuyer, seigneur de la Maison-Blanche, qui a envoyé des chevaux et des ânes dans les gittes ou rejets des bois, au lieu nommé le marreau des Petits-Bois. — Délits, vols de bois, etc. — Sentence du procureur fiscal contre les particuliers usagers, qui ont droit de prendre du bois dans la forêt du comté de Benon, et ne se conforment pas à l'ordonnance royale de 1669 et à celle du duc de La Trémoïlle, comte de Benon, qui a décidé de mettre la coupe à dix ans au lieu de sept ans. — Délits forestiers pour pacage de moutons, de bœufs de tire et de cavales et bêtes chevalines. — Demande des petits seigneurs montriers. — Vente par le seigneur de Sasay au comte de Benon de ses droits féodaux. — Rébellions et violences contre les sergents. — Isaac Micou contre Mathurin Audouin et contre S. A. S. Madame Éléonore, duchesse de Zell, de Brunswick et de Lunebourg, dame des terres et seigneuries de Olbreuse, Antigny et des Moulins neufs, qui sont condamnés à payer à Micou les arrérages de la rente foncière de 44 boisseaux de blé, moitié froment, moitié méture, mesure de Mauzé, conformément au contrat de constitution (29 avril 1675). — Paul Goux, seigneur des Ouches, contre Jean Pascaud, marquis de Pauléon. — Simon Fonteneau, notaire, contre François Margat, demandeur en déclaration (1695-1697).

B. 1922. (Liasse.) — 150 pièces, papier, (sceau du duc de La Trémoïlle).

1673-1688. — Informations, requêtes et sentences. — J. Le Gendre, Simon Cougnet, sénéchaux, Allenet, greffier. — François Berthonneau contre André Vitet. — « Nous, Henri, duc de La Trémoïlle, de Thouars et » de Loudun, pair de France, prince de Tallemond, » comte de Laval, Montfort, Guynes, Jonvelles, Benon » et Taillebourg, vicomte de Rennes, Boys et Marcilly, baron de Vitré, Didonne, Berry et Mauléon, » marquis d'Espinay, etc., ayant appris que la révocation de Louis de L'Estoile, de sa charge de garde » et sergent à cheval et ordinaire dans nos forêts de » Benon, terres et marests en dépendant n'a esté causée que par la hayne et mauvais rapports de ses » ennemys, nous, à ces causes, l'avons restably et rétablissons par ces présentes, signées de nostre main en » la possession et jouissance de ladite charge, pour en » jouir, conformément aux provisions, qui luy en ont » esté données, du 4 de novembre 1664. Si mandons, » etc. Donné en nostre chasteau de Thouars le 16 avril » 1673, H. de La Trémoïlle, par Monseigneur, C. Guilaudeau », avec sceau des armes du duc. — Marie Suire contre de La Roche, Baux et Billaud, greffier de La Rochelle, condamnés à payer à la demanderesse 36 livres pour l'occupation de ses greniers, par mois, pour chaque tonneau de grains (26 avril 1673). — Gabriel Julliot, marchand à Fontpastour, paroisse de Vérines, contre Jean Fraigneau, serviteur domestique du seigneur de Fontpastour : confirmation du premier jugement, dont l'appel est mis à néant (30 mai 1673). Renonciation par Françoise Suppet, femme de Mathurin Berteau, à la succession de Michelle Brillaud, sa mère. — Émancipation de Michel Luneau, marchand tonnelier à Courçon. — Entérinement de don testamentaire entre Jacques Baumier, sieur du Fief Bouhier et Louis Desbarres, sieur de La Cour, mari de Marie Augier, Jacques, Pierre et Françoise Augier. — Séparation de biens d'Élisabeth Colardeau et Pierre Leriteau. — Rapport d'experts pour constater les dégâts faits par Simon Viault, laboureur à Nion, sur certains domaines appartenant à Clément Chavigneau, demeurant à La Rochelle. — Charles Derebecq, marchand à Maigne, contre Louis Giraud, notaire et procureur à Benon, et Jean Rouault, marchand, et Antoine Pasquier, sieur de Neuvillier. — Charles-Casimir de La Rochefoucauld, chevalier, seigneur de Fontpastour,

demeurant au château audit lieu, contre Gabriel Julliot, marchand audit lieu. — Charles de Pontard, écuyer, sieur de Chabant, contre Jacques et Marie Baudouin, qui devront justifier que leurs habitations sont aux lieu et place de l'un des dénommés dans la baillette de 1498, et maintenant, nonobstant appel, la sentence du juge de Surgères, du 27 avril 1645. — Étienne Tabuteau, de La Rochelle, contre Pierre Julliot. — Jacques-Henry, sieur de La Croix, de Saint-Jean d'Angély, contre Jean Chesneau, de Benon. — Henri de Lescurmant, écuyer, sieur de Paré, contre Charles Guyonnet et d'autres habitants de Vouhé, qui ont gâté ses bois, en y coupant furtivement quantité de brandes pour faire des balais. — Gilles Néraudeau, marchand à La Roullière de Benon, contre Jean Barbateau l'aîné, bûcheron, qui a frappé Pierre Néraudeau, son fils, âgé de six ans, et Anne Néraudeau, sa fille, âgée de dix ans, avec un gros bâton, pendant que ces enfants gardaient des bœufs, jeta ladite Anne dans un fossé plein d'eau et maltraita son frère avec un aiguillon, maltraita Néraudeau et sa femme et leurs bœufs, jusqu'à l'intervention de voisins qui délivrèrent les Néraudeau. Les bœufs de Néraudeau étaient dans un champ dudit Barbateau, mais il n'y avait pas de blé dans ledit champ. — Bail à ferme des biens abandonnés de feu Jacques Gaboriau et Élisabeth Fourestier, sa femme, à Jean Benoist. — Visite par Martin, chirurgien, d'Anne Chasseriau, femme de Michel Margat, de Pauléon, qui avait été blessée, à coups de pierres, à coups de pieds et à coups de poings, par les enfants de René Godin et leur mère qui l'avaient renversée et fort maltraitée ; ladite Chasseriaud est décédée quelques jours après (1er décembre 1675). — Réception de Jacques Rouault en qualité de sergent ordinaire du comté de Benon.

B. 1923. (Liasse.) — 138 pièces, papier.

1682-1685. — Informations et sentences. — Jacques-Henry, sieur de La Croix, demeurant à Saint-Jean d'Angély, contre Jean Richaut, ci-devant procureur du Roi en l'Election de La Rochelle, et André Guay, laboureur à bœufs, à La Grange au Commandeur, pour enlèvement de bestiaux. — Charles Mesnard, procureur fiscal de Surgères, contre Antoine Hurtault et Grenon. — Charles Chevallier, écuyer, sieur de La Mothe d'Airon, contre Abraham de Ranques, écuyer, sieur des Marais, et B. de Compaing, sieur de Cardault, et Gabrielle de Morienne, veuve d'Alexandre de Roulain, chevalier, seigneur de La Mormartin. — Autorisation à Étienne Jousseaume, notaire et procureur, mari d'Élisabeth Bastard, auparavant veuve d'Antoine Micou, fermier de la maison noble et seigneurie de Boisjolly, de prendre annuellement deux arpents de bois taillis dans la pleine forêt, durant le cours dudit bail, en se conformant à l'ordonnance pour la coupe du bois et en payant les droits dus. — Autorisation aux Minimes de Saint-Gilles de Surgères, de prendre trois arpents de bois de chauffage de bois taillis qui seront marqués par le garde-marteau Verdier, et arpenteur de la forêt de Benon. — Jean David, laboureur à Virson, contre Jean de La Tour, écuyer, sieur du Breuil, de Tesson. — René Landault, sieur de La Coudre, contre Louis Guichard, prêtre, curé de Saint-Martin de Villeneuve. — Jean Maurepas contre Pierre Bonnault, écuyer, sieur de Lavoys, curateur des mineurs de Jacques Guerry et Marie Maurepas. — Le procureur du comté de Benon contre Jean Allenet, ci-devant procureur, prévenu d'avoir battu et maltraité le fils de Catherine Brebion, veuve de Pierre Chauray, qui était dans son pré de la Douhe, condamné à trente livres (5 février 1682). — Isaac Bastard, marchand à Mauzé, contre Jacob Goux, procureur fiscal de Benon : confirmation de la sentence dont est appel. — Procès-verbal de levée du cadavre de Nicolas Bertin, charbonnier à Benon, noyé au Port-Berteaut. — René Lardeau, sieur de La Coudre, contre Louis Guichard, prêtre, curé de Saint-Martin de Villeneuve, au sujet de la dîme. — Séparation de biens de Judith de Girard et Charles de Compaing, écuyer, sieur de Bouqueteau. — Charles de Béchillon, chevalier, seigneur de Vallant, contre René Gaultier, chapelier à Niort. — Autorisation à Charles, chevalier, écuyer, sieur de La Mothe d'Airon, de La Fuye et de Boisjolly, de prendre annuellement deux arpents de bois taillis en la forêt du comté de Benon, en observant les règlements pour la coupe. — Élie de Sainte-Hermine, chevalier, seigneur de La Laigne, contre Alain Regnault, farinier, au sujet du bail du moulin à eau et à vent de Crespe. — Armand de Pons, chevalier, contre Jean Burgeaud, sieur de La Cressonne. — Délivrance à Madelaine Simonneau, dame en partie de la seigneurie de Villeneuve, de deux arpents de bois taillis dans la forêt, en payant les droits et se conformant aux règlements.

B. 1924. (Liasse.) — 252 pièces, papier [illegible]ins.

1686-1689. — Curatelles, expertises, enquêtes, informations, sentences, réception d'officiers, eaux et

forêts, délibérés, etc. — Apposition de scellés dans la maison de feu Didier Turgné, marchand, et Françoise Boursault, sa femme. — Jean Moyneau contre Nicolas Boutet. — Défense d'envoyer en pâturage les bestiaux de quelque matière qu'ils soient dans les cantons de la pleine forêt de Benon, appelés les Petits bois, Puypin, Saint Jean d'en haut, La Fosse, Le fief au seigneur, champ Chaslous, jusqu'à ce que les bois desdits cantons soient défendables, permission aux véritables usagers de la pleine forêt de continuer à envoyer entre les deux soleils, leurs bestiaux en pacage dans les cantons Tout-y-faut, Les Perriers, Fraigneau, Les Combes et La Fosse, à compter du 16 juin prochain (11 février 1688). Julliot Desbordes, Bernyer, greffier. — Curatelle des mineurs de feu Didier Turgné marchand à La Rouillère et Françoise Boursault. — Information par ordre de Pierre Arnoul, chevalier, seigneur de Vaucresson et de La Tour, conseiller du Roi en ses conseils, intendant de la généralité, à la requête de Jean Traversay, curé de Saint-Pierre de Mays, par le sénéchal de Hilerin, contre Renée Charron, veuve Planson, qui, en haine de ce que son fils avait été surpris volant le curé, avait insulté ledit curé, en pleine église, menaçant de le tuer et le traitant de « sorcier, scélérat », etc., etc. — Information contre François Verdon, corroyeur, prévenu d'assassinat sur la personne de Jacques Giraud, sergent et garde de la forêt, « luy ayant tiré un coup de fusil » qui lui a abîmé la main droite. — Délivrance de bois aux conditions réglementaires à Jacques Brossard, sieur de La Poupardière, aux religieux Minimes de Saint-Gilles de Surgères, Élisabeth de La Grange, veuve de Pierre de Ranques, seigneur des Granges et du Breuil en Mauzé. — Henry de Pontard, chevalier, seigneur de Chaban, contre Pierre Testu, maître chirurgien à Surgères. — Jean Gaboriau, farinier, contre Olivier Gillier, chevalier, seigneur de Mauzé. — Réception de Jacques Raymond, Jean Dufour, Pierre Continot, sergents et gardes de la forêt. — Curatelle de Pierre Coutant. — Apposition des scellés au moulin de Margot chez la veuve de Mathurin Bonenfant, farinier. — Jean Pascault, marquis de Pauléon, Cram-Chaban, etc., contre Louis Desmothes, sa femme et ses enfants, prévenus de vol, assassinat et incendie. — Bail judiciaire des mineurs de feu Henry Deguille à François Coudrin dit La Franchize (1686.) — Réparations à l'église d'Usseau.

B. 1925. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1691-1706. — Enquêtes, informations, curatelles, délibérés, réceptions de notaires et sentences civiles et criminelles. — Louis Trard, de Thairé, contre Étienne Dallemagne, de Ballon. — Pierre Geneau, sieur de Grandpré, contre Jean David, du Vanneau. — Pierre Gosset contre Jean Vaunay. — François Roulleau contre Jean Couturier et Henri Godineau. — Pierre Travers contre Jacques Vinet. — Jean Gougaud contre Jacques Chabot. — Louis Gelot contre René de La Cave, sieur de Treuil-Chopin, paroisse de Marsay. — Joseph Bonneau, écuyer, sieur de Noiron, de Frontenay-Labattu, curateur des enfants mineurs de son frère, écuyer, sieur de La Mois, icelui curateur des mineurs de Jacques Guerry et Marie Maurepas, Louise Desprez, veuve de Jacques Richard, etc. ; arrêté de compte. — Pierre Boutaud contre François Dinet et sa femme. — Isaac Gillois contre René Jousselin. — Jean Peneau, laboureur à Fontpastour, paroisse de Vérines, contre Pierre Guillaudeau, notaire et sergent du comté de Benon, à Angliers. — Samuel Prévost, maître chirurgien à Mauzé, contre Nicolas Cherpantier, messager de La Rochelle à Paris. — Jean Sarazin, laboureur à bœufs, contre Gabriel Cotiby, sieur de Vitré, et Jean Martin, bourgeois de Paris, fermier judiciaire de la seigneurie de Millescu. — Jacques de Hillerin, marchand à Vouhé, contre Denis Chambard. — René Benesteau contre Étienne Tabuteau, de La Rochelle : confirmé le jugement du juge de Fontpastour, dont est appel. — Expertise pour Jacques Bouhier contre Nicolas Depré, instructeur de jeunesse à Marans. — René de Culant, chevalier, marquis de Ciré, contre Jean Toussan, Pierre David et Jacques Tonneau, prévenus de vol de poisson dans l'étendue de la seigneurie. — Procès-verbal fait à la requête du procureur fiscal, concernant les tenanciers et vassaux du comté de Benon. — Réception de Gabriel Mallet comme sénéchal de la Bougraine et des notaires Louis Courtilleau, Louis Pintenelle, Pierre Godineau, Jean Paris, Michel Begaud, Étienne Barraud, Antoine Pin, Jacques Baril, Isaac Lucas, Gianne, Pierre Coutinoi, Louis Turquet et David Pontardant, procureur. — Simon Moreau, charbonnier à Benon, contre Pierre Boutin, maréchal, qui l'a injurié et l'a renversé d'un coup de poing en lui meurtrissant le visage, dans le cabaret de Jacques Rouault, à Benon. — Jean Gay, reçu sergent. — Anne Fremy renonce à la succession de Charles-François de Beynac, écuyer, sieur du Mas, son mari. — Émancipation de Jean-François et Jacques Macauld, enfants de Jean Macauld, sieur du Doret, docteur en médecine, et de Marie Espéron. — Apposition des scellés sur les meubles de feue Gabrielle de Lescure, veuve de

Jean Brigaud, sieur du Breuillet, et levée desdits scellés. — César Perret, laboureur à La Jousselinière, paroisse de Saint-Sauveur de Nuaillé, et fermier du Port-Bretaud, contre Jacques et Nicolas Turquier frères et Jean Pasquier, leur beau-frère, de la métairie de Saint-Médard, qui, au lieu de lui payer les droits qu'il réclamait comme fermier, lui jetèrent des pierres, le terrassèrent, le battirent avec les leviers de leurs charrettes et lui démirent l'épaule. — Jean Disleau, procureur fiscal de la baronnie de Mauzé, contre Françoise Mounier, femme de Pierre Peret, laboureur à bœufs à Saint-Georges du Bois, qui le renversa de cheval, le frappa à coups de pierres, lui cassa le bras et chercha à l'etrangler, jusqu'à ce que les voisins intervinrent. Disleau ne voulut point se servir de son pistolet contre cette femme, qui cherchait à le mordre. — Réception d'André Raoult et Mathurin Raltier, sergents ordinaires.

B. 1926. (Registre.) — 500 feuillets, papier.

1700-1786. — Eaux et forêts. — Jugements de la maîtrise des eaux et forêts du comté de Benon pour faire exécuter l'ordonnance de 1669, procès-verbaux des sergents gardes-forestiers. — « Moy, Thomas Bequet, procureur fiscal de la maîtrise particulière des » eaux et forêts du comté de Benon, sur ce qu'il m'est » revenu que le registre particulier sur lequel les gar- » des de Son Altesse font registrer les procès-verbaux » qu'ils font des captures des deslits, qui se commet- » tent dans la forest, n'est point en forme, lequel de- » vroit estre paraphé par le maistre particulier des » eaux et forests par première et dernière page, con- » formément à l'ordonnance, qui ne l'est pas, que » mesme les procès-verbaux ne sont point signés des » gardes et qu'il intervient des jugements sur des pro- » cez-verbaux qui ne sont point registréz et que mesme » les jugements ne sont point registrez par le greffier, » ce qui est une contravention à l'ordonnance des eaux » et forests et qui va contre les droits de Son Altesse, » me suis transporté au greffe, où estant, me suis fait » représenter le registre par Jean Reau, le greffier, » lequel est composé de dix feuillets, dont il y a trois » de blancs, sauf la copie du procès-verbal fait par » Servant, sur lequel il y a soixante-six rapports re- » gistrés, dont le premier est daté du 17 avril 1711, et » le dernier est du 3 décembre dudit an, lesquels ne » sont point signés des gardes et du greffier, non plus » que les feuillets ne sont pas pareillement signés, ni » paraphés, ni cottés par le maistre particulier, et » comme c'est une contravention à l'ordonnance des » eaux et forêts, c'est ce qui m'a obligé de me saisir » dudit registre pour en faire et dresser le présent » procès-verbal pour valoir et servir à Son Altesse ce » qu'il appartiendra. » A Benon, ce 21 janvier 1712. Béquet, procureur fiscal. — Règlement des choses que Son Altesse Monseigneur le prince de Talmont enjoint à MM. les officiers de son comté de Benon d'observer à l'avenir, dans l'administration de la justice, tant des eaux et forêts qu'autres choses (1715). — « Je, Daniel » Favreau, sergent et garde des bois et de la forest de » Mille-Escus, reçu et immatriculé au siège de la maî- » trise particulière des eaux et forests du comté de » Benon, résidant au Gué-d'Alleré, soussigné, certifie » à tous ceux qu'il appartiendra, que faisant ma tour- » née et course ordinaire dans les bois dépendant de » ladite forest de Mil-Escu, passant et traversant iceux, » serois, cejourd'huy, 23 janvier 1751, sur les 4 heures » du soir, ou environ, arrivé dans une coupe dudit » bois en icelle de trois ans, dépendant de ladite forest » Mil-Escu, confrontant icelle à icelles dites du soleil » levant, au défaut de l'Epeau, dépendant de la forest » de ce comté, du couchant au bois dépendant de la » baronnie de Bouhet, du septentrion au bois de ladite » forest de Mille-Escus, et du midi joignant au canton » de Saint-Jean d'en haut, dépendant aussi de la forest » dudit comté, dans lesquelles dites ci-dessus dénom- » mées et confrontées, j'ay fait treuve de sept pièces » de bestes à cornes et deux juments, le tout de diffé- » rent poil et d'âge à moi inconnu, appartenant aux » ci-après nommés, etc. » — Amendes prononcées contre les contrevenants.

B. 1927. (Liasse.) — 39 pièces, papier, sceau du comté de Benon en cire rouge.

1707-1754. — Eaux et forêts. — Sentences criminelles. — Jacques de Hillerin, maître particulier. — Étienne Julliot, lieutenant de la maîtrise. — Depré, procureur fiscal, à la requête de Jean Parpay, arpenteur, contre Jacques Moreau, dit Ribellot, et André Richer, dit Dauchet, demeurant à La Grenouillère, paroisse de Benon, prévenus d'excès et vol de bois dans la forêt de Benon. — De l'information il résulte que Parpay voulant arrêter des charbonniers, avec leurs chevaux chargés de bois coupé dans la forêt, avait été battu par eux et son fusil lui avait été enlevé. — Procès-verbal de visite de Jean Parpay par Pierre Testut

et Pierre Teronde, maîtres chirurgiens, constatant qu'il peut être guéri dans quarante jours ou environ. — Les accusés sont condamnés, après information, à quatre-vingt-dix livres solidairement (25 novembre 1707). — Procuration donnée par très haut et très puissant prince Monseigneur Frédéric-Guillaume de La Trémoïlle, prince de Talmont, comte de Benon, lieutenant général des armées du Roi, demeurant à Paris en son hôtel rue des Jeûneurs, paroisse de Saint-Eustache, à Pierre Leconte, procureur au Présidial de La Rochelle et receveur du duc de Saint-Simon (14 novembre 1711). — Reconnaissance par Jean-César Pascault, chevalier, seigneur baron de Pauléon, qu'il relève du comté de Benon et qu'il doit rendre hommage à très haut et très puissant prince Frédéric-Guillaume de La Trémoïlle, comte de Benon, etc., pour sa baronnie de Pauléon (1723). — Délivrance de montre de La Poupardière à François Turgné, tonnelier, demeurant à Benon, commissaire établi sur les biens de Simon Brassard, sieur de La Poupardière ; — à Jean-Baptiste Vequeau, prêtre, curé de La Laigne ; — aux Minimes de Saint-Gilles de Surgères ; — aux religieux de l'abbaye royale de la Grâce-Dieu ; — à Jacques Sauzé, écuyer, sieur de Champaris, mari de Marie de Compaing et au nom de Françoise de Compaing, damoiselle, demeurant à la maison noble de La Chevallerie, paroisse de Courdault (deux arpents de bois taillis en coupe cette année) (1726) ; — à Pierre Redon, prieur de Courçon, etc. — Jean Poinsteau, ancien procureur au siège royal de Rochefort, contre messire d'Artaguette, Diron, seigneur de Lalaigne, et François Fromentin, marchand, condamnés à garantir et indemniser ledit Poinsteau de la condamnation contre lui prononcée pour les cens dus audit seigneur de Lalaigne et aux dépens. — Renonciation par Louis Poupard à la succession de son père. — Réception de Marc-Antoine Godineau, praticien, en qualité de sergent. — Enregistrement des rapports des gardes des eaux et forêts (1727-1728). — Sentence contre plusieurs charbonniers de Benon pour vol de bois dans la forêt. — Audiences pour le petit criminel par François d'Hillerin, sénéchal et juge ordinaire, civil, criminel et de police (1733-1752). — Dame Benigne Tharay, veuve de Côme Regner de La Roche, major au régiment de Labadie et seigneur de la maison noble des Hers, paroisse de Ballon, demanderesse en fournissement de déclaration et payement de cens, rentes, lods, ventes, honneurs, amendes, etc., contre Pierre Breuil, laboureur à Ballon, et ses héritiers (1741). — Dame Suzanne de Charon, veuve de messire Alexandre de Larlu, écuyer, capitaine au régiment de Normandie, demeurant en son logis noble du Bois, paroisse de Saint-Laurent de la Prée, demanderesse en fournissement de déclaration, etc., contre Jacques Breuil, laboureur à la métairie de Villeneuve, paroisse d'Yves, curateur des mineurs de feu Pierre Breuil et de Jeanne Rousseau. — Curatelle des mineurs de feu Nicolas Hillaireau, confiée à sa veuve, Marie Baril (1754). — Jugements criminels rendus par la maîtrise des eaux et forêts (1744).

B. 1928. (Liasse.) — 68 pièces, papier, 1 parchemin avec sceau.

1707-1732. — Registre ordinaire (1701). — Registre criminel (1712-1716). — Jacques de Hillerin, sénéchal, et Etienne Julliot, assesseur. — Réception d'officiers au comté de Benon, nommés par Frédéric-Guillaume de La Trémoïlle, prince de Talmont. — Pierre de Laroy, notaire à La Ronde (5 janvier 1732). — Pierre Chaurray, procureur postulant. — Réhabilitation de Pierre Bourdon, procureur, par lettres du prince de Talmont (12 novembre 1732). — Révocation de François Jousseaume, procureur postulant. — Sauvestre Lejeune, notaire. — Isaac Morin, notaire, par lettres de Madelaine de Créquy, duchesse de La Trémoïlle, épouse et procuratrice générale de très haut et très puissant prince Charles, duc de La Trémoïlle, de Thouars, de Loudun, prince de Tarente et de Talmont, comte de Laval, de Benon et de Taillebourg, etc., pair de France, chevalier des ordres du Roi et premier gentilhomme de sa chambre. — Jean Rouault, notaire. — Jean Parpay, arpenteur et garde-marteau. — Jean Pillard, notaire et procureur fiscal. — François Soret, notaire. — Thomas Bequet, procureur fiscal. — Louis Rateau, notaire. — François Damour, notaire. — Pierre Foucaud, notaire. — François Dinet, notaire. — René Hervé, notaire. — Jean Chastagner, notaire. — Jean Gay, notaire. — Jean David, notaire. — Jean Solleau, notaire et procureur par lettres de Marie-Madelaine de La Fayette, épouse et procuratrice générale de Monseigneur le prince de Sarente. — Honoré Beuroy, notaire et procureur. — François Jousseaume, notaire et procureur. — Antoine Giraud, notaire. — Jean Disleau, notaire. — Pierre-Charles Delavault, procureur postulant. — Pierre Viaud, notaire. — François Daviaud, notaire. — André Raoult, notaire. — Antoine Bonnin, notaire. — Jean Besson, notaire. — Jacques Maulave, notaire. — Louis Tiffoineau, notaire. — Jacques Boureau, arpenteur et garde-marteau

de la forêt. — Depré, notaire et procureur postulant. — Pierre Soret, notaire. — Nicolas Chiasson, notaire. — François Pegaud, notaire. — Jean Chaurray, notaire. — Charles Jouanneau, notaire. — Michel Cadet, notaire. — Jean-Paul-Pierre Pelligneau, notaire. — Jean Morisset, notaire. — Jean Regnaud, lieutenant assesseur du comté de Benon. — Sentences pour Jean de Lestoille contre Michel Isambard. — Pierre Ancelin contre Mathurin Guineux. — Émancipation de Bénigne de Lescure, Brigault, fille de défunt Louis Brigault, seigneur de Breuillac, et de Jeanne-Gabrielle de Lescure. — Information à la requête de Laurent Chambard contre Charles Resnier, Jean et Pierre Deschamps, François Guion et Charles Bé, qui l'ont battu à coups de bâton et de broche de fer. — Sébastien Picard, laboureur à Sainte-Soulle, âgé de 80 ans, et Catherine Picard, sa fille, contre Pierre Souineau, son neveu, qui le frappa à coups de pieds et de poings, ainsi que sa fille, qui cherchait à le défendre, après les avoir renversés et jeté ledit Picard dans un fossé, « en haine de ce que le sieur Picard l'a fait assigner » pour se voir faire certaines défenses ». Marie Coudrin dépose que la fille Picard ayant voulu défendre son père, « Jouineau la prit et la jeta par terre et » comme elle se fut relevée, ils se prirent l'un et l'au- » tre et ledit Jouineau la jeta par terre et mit ses » genoux sur son corps ». — Testament olographe de Jacques Fournier, prêtre, prieur de Saint-Pierre d'Angliers, en faveur de son frère et de ses deux sœurs, Louis, Marie et Marie-Madelaine (30 juillet 1706). — Michel Lucas, reçu sergent. — Jean Montavé, Louis Moniard, sergents. — Mathieu Berton contre Michel Guesnon. — Isaac Lucas, notaire, contre François Giraud, laboureur à bœufs, et sa femme, qui le renversèrent de cheval, le tirèrent par les cheveux et le blessèrent grièvement à coups de pierres. — Renonciation de Marie Babin à la communauté de Pierre Ferrand, notaire.

B. 1929. (Liasse.) — 225 pièces, papier.

1696-1697. — Procès-verbaux, informations, sentences. François Prouilloit contre Jean Boucaud. — David Barbot contre les héritiers Mégué. — Pierre Guillon contre Suzanne Griffon. — Alexandre Godineau contre Jean Reolle. — Sébastien Jomnoi contre Noël Charron. — Françoise Gautier contre Jean Auzuret. — Etienne Pré contre Thomas Raoult. — Notification au greffe de deux contrats d'acquisition par Benjamin Boureau, maître chirurgien à La Grève, sieur de Bourneuf, d'Eutrope Malineau, Françoise Mourier et Didier Poirel. — Jacques Rogier contre Étienne Vidal. — Joseph Boutat, avocat au Parlement et au Présidial, contre les abbé, prieur et religieux de Saint-Simon de Nuaillé, près Poitiers. — Jean Pascault, laboureur à Benon, 60 ans, contre Antoine Julleau, marchand charbonnier audit lieu ; Jeanne Picher, femme d'André Pelisson, laboureur à Benon, dépose que le 4 juin 1696, « estant à tirer des herbes dans des » bleds dans un champ, qui est sur le chemin, qui va » de ce lieu à Pauléon, elle vit lesdits Julleau et Pas- » caud qui se disputaient sur un bord de fossé qui sé- » pare un pré appartenant audit Julleau d'avec une » pièce de champ qui est possédée par ledit Pascaud, » à cause que ledit Pascaud avoit attaché un âne à la » haie qui est entre ledit pré et blés... ; ledit Pascaud » se jeta sur ledit Julleau, lui disant qu'il lui montre » des titres ou une borne pour justifier que ledit ter- » rier étoit à lui, à quoi ledit Julleau lui répliqua qu'il » n'avoit ni borne ni papier à lui montrer, mais que » ledit terrier estoit à lui et qu'il ne vouloit absolu- » ment pas qu'il y attacha son âne, et ledit Pascaud » ayant voulu saisir ledit Julleau, il le repoussa et » tomba sans qu'icelui Julleau lui ait fait aucunes » violences, ni aucun mal, ni donné aucun coup ». Même déposition d'André Pelisson. — Curatelle des mineurs de Jean Chasseriau. — Anne-Jeanne de Beynac, fille de Charles-François de Beynac, écuyer, sieur du Mas, et Anne Fremy, son épouse, contre François Gautier, laboureur au Cheulle, paroisse de Saint-Georges du Bois. — Délivrance de « montre » pour Louis Gerbier, fermier de Villeneuve, Jean Toutant, sieur de Beauregard, fermier de la seigneurie de Besques (deux arpents un quart de bois taillis). — Louis Guischard, prêtre, curé de Saint-Martin de Villeneuve, contre Jacques Guichard, Marguerite Mainier, sa femme, et Marguerite Ganne, sa fille, pour calomnies abominables et scandaleuses et menaces de mort contre ledit curé. — Antoine Brebion, sergent et garde, contre Jean Caillet, tissier à Pauléon, pour avoir battu le garde, qui voulait l'empêcher de couper du bois en pleine forêt, lui avoir arraché son fusil, dans le canton de Tout-y-fault, et l'avoir blessé à la main droite. — Henri Barbotin, marchand à Vérines, contre Brizard père et fils, qui ont brisé ses fenêtres, à coups de pierres, et l'ont meurtri de coups de bâton. — Réception d'Antoine Grain comme notaire. — Edit du Roi concernant les formalités qui doivent être observées dans les mariages (mars 1697).

B. 1930. (Registre.) — 24 feuillets, papier.

1703-1705. — Registre ordinaire du comté de Benon et eaux et forêts. — Simon Ernaud, marchand à La Jariette, paroisse de Charentenay, contre Guy-Charles Chabot, abbé de Jarnac, prieur de Saint-Saturnin du Bois. — Louis Carpenet, charron à Surgères, contre Jacqués Binet, marchand audit lieu. — « Des habitants de la paroisse de Saint-Sauveur de » Nuaillé demandeurs sur la prétention de lever dom» mages et interests, rapport et restitution de rouches » et bourrées, suivant la requeste du 28 septembre du » courant, par maistre Gastineau, advocat, tant pour » lui que comme fondé de procuration desdits habi» tants et Paul Sorlin, au lieu de Sorlin l'aîné, contre » Jean Lemprou, passager du passage du Port-Ber» trand, appendances et dépendances, demeurant à » La Jousselière, susdite paroisse, défendeur, compa» rant ledit Lemprou par Roullin, intervient en cause » Louis Tabutteau, marchand, demeurant en la ville » de La Rochelle, comme subrogé et estant au droict » de Jean Girard, laboureur à bœufs, demeurant en la » paroisse de Saint-Sauveur de Nuaillé, icelui Girard, » ci-devant fermier audit Port-Berteaud, comparant » par ledit Roullin, qui déclare le gariment formel, » fait et cause dudit Lemprou, qui l'avoit près dudit » Perret, et requérant, premier que d'arrester ses » moyens d'intervention et prise de gariment, que les » parties de Sorlin aient à lui donner copie de la pro» curation que ledit Gastineau prétend avoir desdits » habitants de Saint-Sauveur, parties ouïes, nous » avons donné acte de l'intervention dudit Tabutteau » et de ce qu'il a pris le gariment, fait et cause dudit » Lemprou et premier que d'arrester ses moyens d'in» tervention et prise de gariment ordinaire, que Sorlin » donnera copie de la procuration par lui requise par » ledit Tabuteau dans ce jour, desdits habitants en » mesme fin suivant exploit de Coutinot, sergent, daté » du 17 novembre dernier, contrôlé à Nuaillé par » Fradet, le même jour, comparant que dessus, contre » Jean Lemprou, sous-fermier du passage du Port» Berteau, appendances et dépendances, demeurant en » ladite paroisse de Saint-Sauveur, gariment pris de » Jacques Drouaud, marchand à Loiré, paroisse de » Vérines, défendeur, comparant ledit Lemprou par » Roullin, intervient en cause Louis Tabutteau, mar» chand en la ville de La Rochelle, comme subrogé et » estant aux droits de Jean Girard, laboureur à bœufs, » demeurant en la paroisse de Saint-Sauveur de » Nuaillé, icelui Girard, ci-devant fermier dudit Port» Berteau, comparant par ledit Roullin, qui déclare » prendre le gariment formel, fait et cause dudit Lem» prou, qui l'avoit pris dudit Daviaud et requiert que » premier que d'arrester ses moyens d'intervention et » prise de gariment, que les parties de Sorlin aient à » lui dénoncer copie de la procuration que ledit Gas» tineau prétend avoir desdits habitants de Saint» Sauveur, dont acte, etc. ». — Jean Pascaud, chevalier, seigneur marquis de Pauléon, Cram-Chaban et autres lieux, demeurant en son château de Pauléon, paroisse de Saint-Georges du Bois, demandeur en reconnaissance de cédule et billet, contre Jeanne-Gabrielle de Lescure, veuve de Louis Brijaud, sieur du Breuillat, demeurant en sa maison de Fortunezay, paroisse de Saint-Georges. — « Nous avons tenu le billet » sus-daté pour reconnu et, en conséquence, condamné » la défenderesse au payement d'iceux, dépens réser» vés ». — Charles-César de Montalembert, chevalier, seigneur des Essards, contre Jean Jumeau, laboureur à bœufs. — Matricule et serment des procureurs et sergents du comté de Benon.

B. 1931. (Registre.) — 20 feuillets, papier.

1715-1789. — Audiences, causes sommaires et ordinaires du comté de Benon. — François d'Hillerin, sénéchal.

B. 1932. (Liasse.) — 120 pièces, papier, quelques déchirures.

1703-1705. — Eaux et forêts, affaires civiles, curatelles, affaires criminelles. — Délivrance de montre à Nicolas Troussillon, prêtre, docteur en Sorbonne, grand archidiacre de la cathédrale de La Rochelle, prieur de Courson. — Jeanne Lamiral, veuve de Jacques Brossard, sieur de La Poupardière, à l'abbé de la Grâce-Dieu. — Mathieu Gontier, laboureur à bœufs à Malonges, en Saintonge, contre René Moinet, notaire à Surgères, au sujet d'une ferme verbale de domaines à Saint-Saturnin du Bois, dont ledit Moinet ne fait pas bien faire la vigne et détériore la maison. — Jacques Gandouet et Jean Lidieu contre Antoine Gandouet, condamné à payer aux demandeurs cent cinquante-cinq poignées de chanvre ou la somme de quinze livres et les dépens. — Hilaire Peigné contre Audrée de Les-

toille, femme de Jacques Coutinot et autres, « qui se » jettèrent sans motifs, sur la femme dudit Peigné, la » prirent aux cheveux, la traînèrent par terre et lui » donnèrent plusieurs coups de bâton et de pierres » ; Peigné courut au secours de sa femme et la releva toute en sang. Les agresseurs prétextent que ladite Barraud, femme Peigné, ne voulait pas ôter ses brebis de leur champ. — Curatelle des mineurs de Simon André. — Pierre Jacquaud contre René Durand et sa femme. — Jean Bonnache contre Charles Ballanger et autres. — Jacques Mercier et Marie Prevost, veuve de Jean Mercier, contre Simon Simon, sieur de La Coudray. — Curatelle des mineurs de Yves Malno, sieur du Chesne. — Émancipation de Marianne Fonteneau. — Séparation de biens de Madelaine Grenot et d'Antoine Delabarde, maître apothicaire. — Mathurin Sauvestre, sergent, contre Antoine Mocquet, Turpaud, femme de Suire et autres, qui le menacèrent avec des fusils et des fourches, parce qu'il exécutait leur bétail. — Curatelle des mineurs d'André Regnaud, d'André Guerry, procureur fiscal du comté. — Nicolas Dubois contre Louis Jean, qui lui vola du bois. — Daniel Bastard, Samuel Prevost et autres, contre Charles Casse et Jeanne Boucher, sa femme. — Marianne Regnaud contre Anne de Ranques, veuve de La Grange. — Jean David contre Jean Juglard, écuyer, sieur de Jouet. — Curatelle des mineurs de Jacques Roux, charbonnier. — Simon Moreau contre Antoine Brebion, garde des eaux et forêts, qui « pour se défendre contre Moreau » aurait mis la main à son pistolet, Moreau se serait » jeté dessus et ayant touché le pistolet, il aurait tiré, » sans que le sergent eut intention de tirer, voulant » seulement saisir le bois à Moreau ». — Anne de Ranques contre François Prignaud et Louis Brillouet. — Pierre, sergent du comté de Benon. — Jacques Braud contre Daniel Rochefort. — René Durand, serviteur domestique de Nicolas Durand, marchand, contre Pierre Valteau, maréchal, Jean Audon, Louis et Jean Martineau, Pierre Martineau père, qui, sans provocation, le prirent aux cheveux, le terrassèrent, le battirent à coups de pierres, et le laissèrent sans connaissance et sans mouvement, condamnés à payer à Pierre Durand quarante livres pour aliments et médicaments. — Jean Pascault, chevalier, seigneur marquis de Pauléon, Cram-Chaban, etc., contre Jacques Rivaud, pour vol de bois. — Jean Cornuau contre Charles de Beauvilain, sieur de Lestaud, et Marie Brisson, sa femme.

B. 1933. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1708. — Informations, sentences civiles et criminelles et eaux et forêts. — Installation d'officiers. — Curatelles des mineurs d'Antoine Pillard et Anne Parpay ; — de Jacques Ligneron ; — de François Rousseau. — Lettres royaux de bénéfice d'inventaire en faveur de Marie-Louise Thierry, femme Lavoulte. — Curatelle des mineurs de Louis Brigaud. — Jean Audon contre René et Jean Pré, père et fils, et Pierre et Gabriel Escuraux, père et fils, qui, sans provocation, frappèrent à coups de pierres et de bâton, lui cassèrent trois dents et lui fracassèrent la mâchoire et lui firent des plaies à la tête, « il ne peut être guéri de quarante » jours », certifie le chirurgien. — Curatelle des mineurs de René Mullot. — César Perret contre Jacques Daubour, curé du Gué d'Alleré. — Michel Isambart contre Pierre de Lestoille, etc. — Contraventions aux règlements sur les eaux et forêts et condamnation à l'amende des contrevenants, procédures à cette occasion, procès-verbaux des sergents gardes, etc.

B. 1934. (Liasse.) — 315 pièces, papier.

1709-1717. — Audiences, informations, sentences civiles, criminelles et des eaux et forêts. — Nomination d'officiers. — Réception de Michel Dufaure, sergent ordinaire. — Barthélemy et Pierre Lamoureux contre André Thomas, marchand à Courson, condamné à payer le dommage qu'il a fait dans les marais leur appartenant. — Catherine et Marie de Coussins contre Pierre de Rouillac, marchand. — Louis Limouzin, avocat et sénéchal de Mauzé, contre Marguerite Dinet, veuve de Jean Labat. — Michel Lucas, marchand à Fontpastour, contre Jacques Vaillant, laboureur à La Martinière, au sujet d'un différend à l'occasion d'une livraison de futailles. — Jean de Lestoille contre Simon Chauveau. — Délivrance de montre à André Chaillot, veuve de Jean Toutant, sieur de Beauregard, demeurant à La Grève, paroisse de Saint-Martin, fermière de la seigneurie de Berque. — Curatelle des mineurs de Mathurin Guionnet. — Réception de Pierre Pouzon et Thomas Mœurs, sergents. — Louis Renaud, boucher, contre Jean Guitard et sa femme. — Bail au rabais de la pension d'Antoine Pillard, mineur, à la requête de Jacques Suire, son curateur. — Mathieu Fradet, marchand, contre Annibal Thomas et Jacob

Pillot, qui, sans provocation, le saisirent aux cheveux et au corps, le terrassèrent et le meurtrirent de coups et le mirent en sang, après l'avoir injurié. — Renonciation d'Étienne Baudry à l'hérédité de son père Étienne Baudry. — Simon Simon, sieur de La Coudray, contre Pierre Jucquaud, marchand. — Renonciation par Marguerite Bernard, à la communauté de biens avec feu Gabriel de Serry, écuyer, sieur de Beauregard et par Nicolas Petit et Didier Suire, à la succession de leur père et mère. — Renonciation par Thomas, Catherine, Denis et Jean Jaudonnier, marié à Marguerite Petit, à la succession de leur père et mère. — Charles Brouillat, laboureur, contre Jacques Jousseaume, Zacharie Sabourin, Marie Albert, veuve de Jacques Pillard et Jean-Ignace Fradet, prêtre, curé d'Amilly. — Pierre d'Enfert, sieur des Fontenelles, contre René You, boulanger. — René Perrier, laboureur à l'abbaye de la Grâce-Dieu, contre Jean Travers, charbonnier à Ferrières, qui le blessa grièvement à la tête d'un coup de pierre. — Nicolas Julleau, charbonnier, contre Baptiste Pichier, charbonnier à Benon, qui, sans provocation, le saisit à la cravate, le renversa et le meurtrit de coups à la tête, le prenant à la gorge pour l'étrangler et lui coupa l'oreille d'un coup de dent. — Audiences ordinaires (1711-1717) par le sénéchal d'Hillerin de Suplançais. — La couverture est formée par la nomination (sur parchemin) de Michel Julliot, sieur de Saint-Aubin, comme sénéchal et prévôt provincial d'Aunis.

B. 1935. (Liasse.) — 137 pièces, papier.

1712-1715. — Eaux et forêts, informations et sentences civiles et criminelles. — Nomination d'officiers du comté de Benon. — Pierre Picard, laboureur au Petit-Breuil, contre Charles Beauvillain, sieur de Lestang, contrôleur en chef des exploits à Surgères. — Jean-Baptiste du Mazeau, prieur d'Angliers, contre Pierre Guillot, tailleur d'habits à La Rochelle, et Jeanne Sanson et Louis Noiraud, laboureur à Saint-Jean de Liversay, — Louis Regnaud, boucher à Mauzé, contre Jeanne Burjeaud, veuve d'Antoine Bourdon. — Délivrance de deux arpents de bois taillis à Nicolas Trousseau, prêtre, grand archidiacre de La Rochelle, docteur en Sorbonne, prieur de N.-D. de Courçon, et à Gandeteau, curé de La Laigne, et François-Marie Brunet, écuyer, seigneur de Besque, et Charles de Compaing, écuyer. — Antoine Pillot, marchand, contre Jean Guionnet. — Alexandre Jucquaud contre Henri Pavy. — Barthélemy Flamant contre Madelaine Villorge. — Renonciation par Françoise Chaigneau à la communauté de biens entre elle et feu son mari. — François et Eutrope Malineau et Jacques Leblanc, son beau-frère, contre Marguerite Brunet. — Jacques Sorlin, notaire et procureur, contre François Rousselot. — Pierre Gaime contre Mathurin Sauvestre. — Jean Moineau contre Michel Chiasson et Jacques Boulineau. — René Bouchaud contre Jean Bernier. — Anne Dufour, veuve de Jean Riorteau, contre René et Jean Pindesoub. — Jean Pascaud, chevalier, seigneur marquis de Pauléon, Cram-Chaban, contre Jean Tessier, laboureur à Cram, pour avoir chassé dans l'étendue de la seigneurie dudit Pauléon. — Haute et puissante dame Marianne de Verge, veuve de haut et puissant Charles-César de Montalembert, chevalier, seigneur des Essards, colonel de cavalerie, chevalier de l'ordre de Saint-Louis, contre Nicolas Gaucher, farinier, et Nicolas Turgné, condamnés à payer à la demanderesse huit boisseaux de blé méture. — Étienne Volleau contre Anne Fouceau et Jean David. — Jean Martin contre François-Colbert de Saint-Marc, chevalier de Saint-Louis, capitaine des vaisseaux du Roi, seigneur de La Gremenaudière. — Jean Louvet, marchand à Chervettes, contre René Coullon, demeurant à Saint-Etienne, qui, à l'auberge des *Trois-Maures*, voulut tirer son épée contre lui, il se jeta sur l'épée dudit pour l'empêcher de le blesser, ils se saisirent l'un et l'autre et se terrassèrent, mais il fut frappé par Sauvaget, maître chirurgien, et Coulon tira alors l'épée contre lui, lorsqu'ils furent séparés par les assistants et par Antoine Gianne, marchand aubergiste et Jean du Gros, dit Laroutte, marchand tuilier, qui ôta l'épée dudit Louvet. — Marie Gabet, femme de Pierre Servant, laboureur, contre Marguerite Gendron, femme de Charles Sauvaget, maître chirurgien, qui battit et décoiffa ladite Gabet, pendant que Sauvaget et Louis Caillon, une carabine à la main, la menaçaient, la frappèrent à coups de bâton, parce qu'elle voulait empêcher ladite Gendron de prendre, dans une pièce de pré proche sa maison, un passage auquel elle n'avait pas droit. — Charles-Christophe d'Hillerin, sieur de Suplansay, avocat au Présidial de La Rochelle, juge sénéchal du comté. — Suzanne-Henriette Béraudin, veuve d'Amateur Huet, chevalier, seigneur du Rivault, contre Guillaume Sorlin, marchand à Nuaillé.

B. 1936. (Liasse.) — 72 pièces, papier.

1717-1719. — Informations, sentences civiles et criminelles. — Eaux et forêts. — Bail judiciaire de la

terre et seigneurie de Fortunezay, adjugé à Morin Pinot, dudit lieu, pour 400 livres. — Délivrance de « montres » deux arpents de bois dans la forêt de Benon à Jeanne Coquillaud, veuve de Jean Biraud, fermière de la seigneurie de La Rodrie, dépendant de la commanderie du Temple de La Rochelle. — François-Antoine de Mauclerc, écuyer, seigneur du Bouchet, et Coudret, enseigne des vaisseaux du Roi, en vertu d'un titre du 20 avril 1546. — Enquêtes à la requête de Magdelaine Breheret, tutrice et curatrice d'Elisabeth Garnier, contre Jeanne Martin, veuve de Jacques Barbotin. — François Rimbaud contre Pierre Moinard et François Essard, condamnés à la restitution du foin de la prairie usurpée ou à en payer la valeur. — Enquête à la requête de Jean Pascaud, baron de Pauléon, contre Charles Hillairet, maçon. — Étienne Charraud contre Claude Gaillard. — François Thibaud contre Jean Moinet. — Nicolas Français et Pierre Tiratteaux, contre Mathurin Collais, laboureur. — Sentence pour Gabriel Blanchard contre Louis Barré. — Anne Frémy, veuve de Beinacq, contre François Guilbon. — Pierre Rambaud contre Jean Guinouard. — Louis Regnaud et Pierre Rouyer, bouchers, contre François Brouillacq. — Simon Toutant, sieur de Beauregard, contre Jean et Mathurin Couillaud. — Laurent Bernard contre Gaud, Dauveret et Charles Delaunay, marchands. — Jean Guilliet contre Pierre Gandouet et Jacques Giraudeau. — Étienne Godineau contre Jean Pascaud, seigneur de Pauléon. — Jean Simonneau contre Marie Prevost, veuve de Jean Mercier. — Marie-Élisabeth Ollivier, veuve de Jean de Beaumont, chevalier, contre Pierre Suiraud. — Louis Bouet contre Jean de Lestoille. — Jacques Suire contre Jean Rouault, notaire. — Procès-verbal de visite de la forêt (14 septembre 1718). — Marthe Bossuet contre Louis Ballet et sa femme. — Renonciation par Marie-Élisabeth Challe à sa communauté avec François Fromentin. — Louis Gua, chevalier, seigneur de La Roque-Bréville, contre Jacques Claveau. — Jean Baudry contre Élisabeth Rivet, veuve Fraigneau. — Jacques Bonnet contre Gilles Roy. — Entérinement des lettres de bénéfice d'inventaire de Marianne Compaing. — Jacques Moreau, charbonnier, contre Nicolas et Pierre Julleaux, journaliers, de La Grenouillère, qui, sans provocation, se jetèrent sur lui, le terrassèrent, le traînèrent par les cheveux et le battirent cruellement, à coups de bâtons et de pierres. — Le procureur fiscal de la maîtrise des eaux et forêts du comté de Benon, demandeur en condamnation d'amende contre messire Jacques de Sauzé, écuyer, sieur de Champaris et de La Chevalerie, demeurant audit lieu, paroisse de Courdault, condamné à 50 livres d'amende.

B. 1937. (Liasse.) — 177 pièces, papier.

1721-1722. — Eaux et forêts. — Informations et sentences ordinaires, civiles et criminelles. — Procès-verbal de la levée du corps de Nicolas Vollant, assassiné dans le Bouchaud-Janneau, marais de Boère. Le rapport du maître chirurgien constate que le corps portait « de nombreuses plaies faites avec du gros » plomb, à coups de fusil tiré de fort près et d'autres » plaies et la chemise est criblée de grain de plomb ». — Délivrance de « montre » au prieur de l'abbaye de la Grâce-Dieu ; à Charles Guitteau, fermier de la cabane dépendant du Temple de La Rochelle ; — à Pierre Redon, prieur de Courçon ; — à Armand Ogeron, écuyer, seigneur de La Bironnière et de La Poupardière ; — à Jean Disleau, procureur fiscal de Mauzé ; — à François-Marie Brunet, écuyer, seigneur de Sairigné. — Procès-verbal de l'état de la maison noble des Essarts, appartenant au prince de Talmont, comte de Benon (6 septembre 1721). — Antoine Barraud, sergent, contre Nicolas Boutet, marchand, qui lui prit son fusil et le menaça avec sa femme d'un pistolet, mais il fut arrêté par les survenants. — Mathurin Marchand contre Catherine Ransonneau, veuve de Mathurin Durand. — Vincent Robert, huissier, contre Jeanne Baudin, veuve de Louis Essard. — François Giraudeau et sa femme contre le sieur de Beauvillain de Lestang. — Curatelle des mineurs de Pierre Billard et de Jean et Pierre Laidet. — Marguerite Bonneau, veuve de Jacques Brillouet, contre Simon Busseau, dit La Gazelle. — François Griffon, conseiller du Roi, lieutenant criminel, contre Marguerite Margat, veuve Giraudeau. — Anne de Ranques, veuve de Isaac de La Grange, sieur de La Laigne, contre Jean Bret. — Jean Maudet, charbonnier, contre Pierre Chaurray, charbonnier, pour vol de bois. — Rétablissement de Pierre Chaurray dans les fonctions de greffier et sergent du comté de Benon, par sentence du 4 mars 1721. — Pierre Foubert et sa femme contre Marguerite Bourdin, veuve Maurepas, et Marguerite Maurepas, sa fille. — Renonciation par Pierre Garraud, serviteur domestique à Thairé, paroisse de Saint-Jean de Liversay, à la succession de Jeanne Brunet, veuve de Pierre Garraud. — Pierre Fichon, notaire, contre Simon Toutant, sieur de Beauregard. — Gaspard de Mirande, sieur des Portes, contre Charles Gourjault, de Cerizé.

— Pierre Fleurisson, farinier, contre Pierre Chaurray, charbonnier, « se mirent à lutter ensemble en riant, » vis-à-vis la Porte de fer, s'étant pris tous deux au » corps, ils se jetèrent plusieurs fois par terre, mais » l'affaire s'envenimant, ils furent séparés par Nicolas » Prignault, se reprirent de nouveau aux cheveux et » Chaurray frappa son adversaire et le maltraita griè- » vement, condamné à trente livres envers ledit Fleu- » risson et aux frais ». — Marie Coutant, veuve Delaunay, contre Pierre Chaurray, pour vol. — Guy Gautronneau contre Pierre Griffon, conseiller au Présidial. — Levée des scellés à la requête de Suzanne Marchand, veuve de Charles Christophe d'Hillerin, sieur de Supplançay, sénéchal du comté de Benon, décédé le 15 mai 1722, laissant cinq enfants.

B. 1938. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1723. — Informations et sentences civiles et criminelles. — Eaux et forêts. — Acte requis par Nicolas Depré, procureur fiscal, de ce que le 6 octobre 1723, au parquet de Benon, à une heure après-midi, il ne s'est trouvé aucun juge pour l'affaire de Claude Dousset contre André Gouin. — Sentences de délivrance de « montres » à Marie de Compain, demeurant à La Chevallerie ; — à Gérard, curé de La Laigne ; — à Simon Brossard, sieur des Chaignées et de La Poupardière ; — au seigneur de Besque ; — aux prieurs de La Laigne, Courçon, etc. ; — au seigneur de La Poupardière, etc. — Information à la requête du procureur fiscal contre certains quidams qui menaçaient de mettre le feu à la forêt, et l'incendie fut en effet allumé et détruisit trente arpents de bois de la forêt sans compter les bruyères et prés qui la joignent (23 août 1723). — Théodore Parnay, reçu lieutenant des chasses (2 décembre 1723 suivant nomination du 21 mai 1723 de Frédéric-Guillaume de La Trémoïlle, prince de Talmond. — Nicolas Gaucher contre Pierre Barbuteau. — Louis Micoulaine contre Antoine-René de Rancon-net, chevalier, comte de Noyant, seigneur de Monroy et Saint-Médard. — Jean Condamy, boucher, contre Suzanne Bicher, veuve Voyer. — Charles de Beauvilain de Lestang contre Charles-Romain Nallet, greffier de la baronnie de Surgères. — Jean Avrard, assesseur de Marans, contre Jacques Raoul, laboureur. — Curatelle des mineurs de Mathieu Petit et de Jean Guérinet.

B. 1939. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

1725-1750. — Informations et sentences civiles et criminelles. — Eaux et forêts. — Délivrance de « montres » au prieur de l'abbaye de la Grâce-Dieu ; — à frère Ferdinand de Langon, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem et du Saint-Sépulcre, commandeur du Temple de La Rochelle ; — à Françoise Papin, veuve de Marie Brunet, seigneur de Besque ; — à Simon Brossard et Marie-Jeanne Brossard, veuve de Armand Augeron, écuyer, seigneur de La Bironnière et de La Poupardière ; — à Marie et Françoise de Compaing, demoiselles de La Chevallerie. — Levée des scellés sur les papiers de Pierre Roullin, notaire et procureur du comté de Benon. — Curatelle du mineur de Pierre Rousselot. — Jean Godin contre Hilaire Bouin. — Anne de Bonnegens, épouse de Guillaume Mongis, sieur du Fief-Voisin, juge sénéchal de l'abbaye de Saint-Jean d'Angély, contre Marie Testud, veuve de Simon Arnault, sieur de La Bertelière. — Marianne Guy, veuve de François de Barbezières, contre Marie Durand, veuve de Louis Arnault de Bellevue. — Jean Foucaud contre François de Villedon, seigneur de Courçon. — Procès-verbal d'ouverture du canton du Perail et de ses défends. — Pierre Avrard contre demoiselle du Repos et Jacques de Gaalon, écuyer, seigneur de Villeneuve, son curateur. — Curatelle des mineurs de Jean-Gabriel de La Laurancie, chevalier, seigneur de L'Effort, conférée à Marie-Henriette Gentils, sa veuve (1750). — Procès-verbal de la minute du contrat de mariage entre Jean Bonnin et Marie-Magdelaine Templet, ce requérant François Buard (1750). — Bail judiciaire fait à la requête de Jean Godin, commissaire établi à la requête du prince de Talmont, contre le sieur des Herbiers de l'Etenduère, sur lequel a été saisi féodalement le domaine adjugé à Pierre Barbin et Guillaume Billaud, baillistes pour 3 ans, pour la somme de 425 livres par an.

B. 1940. (Registre.) — 91 feuillets, papier.

1756-1789. — Enregistrement des actes sujets à notification au greffe du comté de Benon, pour en être délivré des expéditions à qui il appartiendra et servir au seigneur de cette cour. — Jean-Guillaume Regnaud et Pierre-Louis Moyne, avocats et sénéchaux. — Dépôt par Jean-Charles Pascaud, chevalier, seigneur baron

de Pauléon, des procédures sur lesquelles il a été rendu à la baronnie de Pauléon des sentences au profit dudit baron contre Jean Faustin, seigneur de Boisfontaine, y demeurant. — Auguste de Chauffour de Thorinville, écuyer, chevalier de Saint-Louis, demeurant à La Rochelle, notifie l'acquisition par lui faite de Suzanne-Magdelaine de Compain, veuve de Louis-Henri Green de Saint-Marsault, chevalier, seigneur de L'Herbaudière, de la métairie de la Maison-Neuve, pour 4,500 livres. — Paul-François de Pont, écuyer, seigneur de Mauderoux, demeurant à La Rochelle, dépose les procédures entre lui et Jean Simouneau, marchand à Puydrouard. — François-Antoine de Mauclerc, écuyer, seigneur du Bouhet et Vouhé, dépose les procédures entre lui et Jean-René Julliot à la baronnie de Surgères. — Jacques-Auguste de Gaalon, écuyer, seigneur de Saint-Martin de Villeneuve, dépose la transaction du 12 octobre 1698 et une déclaration du 7 mai 1665, rendue par Guiton, curé de Saint-Martin à ladite seigneurie, contre Guichard, curé en 1698. — Jacques de Gaalon, écuyer, garde du corps de Sa Majesté, demeurant à Saint-Martin de Villeneuve, dépose l'arrentement fait à Joseph Micheau, orfèvre, et Louise Toutant, son épouse, de la métairie de Besque, en la paroisse de Saint-Martin de Villeneuve. — Charles-Etienne Toutant de Beauregard, marchand, et Marguerite Perodeau, son épouse, déposent la procédure entre eux et Gaspard Guittard, charpentier, Isaac Martin, cavalier de maréchaussée, etc. — Charles-François de Cattay, écuyer, et Elisabeth Faillofais, sa femme, de Mortagne-la-Vieille en Aunis, notifient l'acquisition par eux faite de Charles-Elie Guynot, écuyer, seigneur du Fief, Nicolas de Faucher, chevalier, seigneur de La Ligerie, et Julie-Gabrielle Guynot, son épouse, de divers domaines. — Aimé-Benjamin Fleuriau, officier de la maison du Roi, ancien habitant de l'île et côte Saint-Domingue, et Marie-Anne-Suzanne Liège, son épouse, à La Rochelle, notifient l'acquisition par eux faite de Jean-Baptiste-Jacques-Daniel de Loynes, chevalier, seigneur marquis de La Coudraye, gouverneur pour le Roi des ville et château de Fontenay-le-Comte, demeurant à Luçon, et Henriette-Rose Barraud, son épouse, et de Jacques-Jean de Lancreau, chevalier, et Angélique-Louise de La Fontenelle, son épouse, de divers domaines. — Illustrissime et révérendissime Claude-Antoine-François Jacquinet, écuyer, baron de Luçon, conseiller du Roi en tous ses conseils, seigneur de Chouppeau, demeurant en son palais épiscopal de Luçon, a déposé la procédure contre Jean Baron, journalier à Saint-Jean de Liversay. — François Jarrillon, farinier, et Marguerite Hurteau, sa femme, déposent la procédure contre Mathieu Bossuet père, à Courçon. — François-Félix Huet de Sourdon, chevalier de Saint-Louis, capitaine d'infanterie, tuteur des mineurs de Marc-Antoine Giraud, conseiller du Roi en l'Élection de La Rochelle, et de Geneviève Nadeau, à présent épouse dudit Huet, de Chouppeau, paroisse de Saint-Jean de Liversay, contre Marie Baudry, veuve de Jean Rambaud, et en secondes noces de Marc Ferchaud, cabanier à Thairé, paroisse de Saint-Jean de Liversay. — Très haut et très puissant seigneur Monseigneur Henri-Léonard-Jean-Baptiste de Bertin, comte et baron de Bourdeille, premier baron du Périgord, seigneur des maisons nobles de Périgueux, seigneur de Brantôme, etc., grand trésorier, commandeur des ordres du Roi, ministre et secrétaire d'État, demeurant à Paris, déclare l'acquisition par lui faite de Marie-Victoire-Hortense de La Tour-d'Auvergne, veuve de très haut et très puissant prince Monseigneur Charles-René-Armand, duc de La Trémoïlle et de Thouars, pair de France, prince de Tarente, etc., de la seigneurie des Essards, pour 390,000 livres. — Jean Baudry, charpentier à Saint-Christophe, déclare l'acquisition par lui faite de Barthélemy-Valentin, écuyer, sieur de Montbrun, et Anne-Suzanne Viette, son épouse, de certains domaines. — Rapports et déclarations des gardes de la maîtrise des eaux et forêts (1768 à 1772) (vols de bois, chevaux et bêtes à cornes paissant dans les cantons de la pleine forêt, contrairement à l'ordonnance de 1669). — Actes de notification et actes de produit de procès (1768 à 1789). — Acquisition de domaines par Jacques Berlouin de La Vinatière, bourgeois au logis de Fontbrune, paroisse de Saint-Jean de Liversay, de Lorient Delay, marchand à Rochefort, et Rosalie Lelouis. — François de Razais, curé de Benon, a acquis des domaines de François Arsonneau, sergier à Courçon, et Marie Barraud. — Pierre-Paul Vitalis, écuyer, capitaine exempt de la prévôté de l'hôtel, et Marie-Anne Emery, son épouse, a acquis des terres de Louis-Dominique, vicomte de Luppé, capitaine de cavalerie. — Jean-Baptiste de Beinac, chevalier, seigneur de La Porte-Bouton, et Marguerite de Villiers, son épouse, demeurant au château de La Porte-Bouton, paroisse de Villier, par Jean de Juglard, chevalier, demeurant au château de Poulias, a acquis de Jean de Juglard, chevalier, certains domaines. — Messire Pierre-Nicolas de Lisleferme, écuyer, ancien officier d'infanterie, demeurant à Paris, a acheté de messire Charles-François de Callay, écuyer, seigneur d'Angliers, et d'Élisabeth Faillofais, sa femme, des do-

maines. — Très haut et très puissant Monseigneur Henri Léonard-Jean-Baptiste de Bertin, comte et baron de Bourdeilles, comte de Benon, commandeur des ordres du Roi, ministre secrétaire d'Etat, a acheté certains domaines de Jean Baudet, fondé de procuration d'Anne Malineau, veuve de Jean-Victor Baudet. – Jean de Larade, contrôleur des guerres honoraire, a acheté de François Mussey, avocat en Parlement à Montigny-le-Roi, porteur de procuration de Nicolas-Sylvain-Gabriel, vicomte de Jaucourt, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel du régiment de Boufflers-dragons, certains domaines. — Acquisition par Pierre Rivière, de Rochefort, de Henri-Alexandre de Beynac, chevalier, seigneur du Grand-Pré, etc., de certains domaines. (Le registre se réfère aux actes notariés et n'indique ni la situation, ni la contenance, ni les confrontations.)

B. 1941. (Liasse.) — 78 pièces, papier.

1726-1729. — Procès-verbal fait à la requête du procureur fiscal de Benon, sur le refus que les officiers de La Jarrie firent, le 21 août 1726, de faire ouverture du parquet dudit lieu pour y tenir les grandes assises du comté, et sur ledit refus, on a tenu l'audience des grandes assises sous les halles de La Jarrie, au-devant dudit parquet, « le seigneur dudit lieu ayant affecté de » faire trouver la clef dudit parquet adirée ». Signé : Jacques de Hillerin, sénéchal, Jean Rouault, lieutenant assesseur, Nicolas Depré, procureur fiscal, et Chaurray, greffier. — Louis Bouthier contre Jacques Rousselot, d'Angliers. — Procès-verbal de l'état du four banal, à la suite d'un incendie, par François de Hillerin, sénéchal, et Charles-Théodore Parnay, receveur général du comté, « la veille de la Saint-Gilles, dernier du » mois d'août, le feu s'estoit mis à la pièce qui sou- » tient les cheminées des deux fours banaux dudit » lieu..., ce qui a causé un gros dommage ». — Renonciation par Marie Cornardeau à la communauté avec Barthelémy Plaire, charbonnier, son mari. — Charles Naud contre René et Pierre Giraudeau et autres, qui le traitèrent de « voleur de gerbes, de coquin » qui serait pendu », voulant le faire chasser du lieu ; Pierre Bouffet déclare qu'il avait voulu couper la gorge à Jean Gastineau et assassiner sa femme. — Jacques Branger contre Jean Giraudeau, — Renonciation par Françoise Durivaud à la communauté avec son mari, François Ouvrard. — Paul Boux, sieur des Ouches, Thomas Giraudeau et sa femme, contre Jean Bourdon, maître chirurgien, Jean Guionnet et leurs femmes, condamnés à se départir de la jouissance de la succession de David Pastoureau le jeune. — Charles Petit, laboureur, contre Simon Gontier, laboureur à Blameré, au sujet de dommages faits dans la vigne dudit Petit. — Pierre Rhodes, sergent, contre Anne Boutin, veuve de Guillaume Rolland. — Pierre Fanède, huissier, contre Pierre Vinet, farinier. — Marie Brunet contre Pierre Blanc et Françoise Malineau. — René Mourilleau contre Jacques Rousselot, reddition de comptes de fruits. — Renonciation par Pierre Rhodes, sergent, et sa femme, à la succession de leur père et beau-père. — Jean Marchand, prêtre, curé de Saint-Georges du Bois, contre Louis Brigaud, François Papineau, Pierre Pouzin et André Vinet. — Catherine Picoron, veuve Rousseau, contre Gilbert Servand, sergent. — Daniel Saulnier contre Pierre Foubert. — Curatelle des mineurs de feu Pierre Cornardeau, à Saint-Jean de Liversay. — Renonciation par Marguerite Vitet, à la communauté de feu Jacques Ballanger, son mari. — Délivrance de « montre » à frère Ferdinand de Langon, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem et du Saint-Sépulcre, commandeur du Temple de La Rochelle, à cause de sa seigneurie de la Cabane, paroisse de Saint-Georges du Bois (deux arpents de bois taillis) et à Jacques de Sauzé, sieur de Champard. — Renonciation par Jean Guionnet à la succession de son père. — Estimation des dommages faits à la métairie de Jean Macaud, sieur du Doret, marchand à Laudonnière, paroisse de Vouhé, par Mathurin Bœuf et Pierre Petit, son gendre, laboureurs. — Guillaume Busseau le jeune, contre Jean Seguin, cabaretier à Nuaillé, qui le frappa à l'estomac d'un coup de pierre, pendant qu'il était à cheval, à l'entrée du bourg de Nuaillé, prétendant que Busseau avait voulu le tuer. Seguin se saisit de l'un des pistolets qui étaient aux fontes du cheval de Busseau, mais fut arrêté.

B. 1942. (Liasse.) — 36 pièces, papier.

1727-1750. — Réception d'officiers. — Charles Dinet, notaire à Bourgneuf et Thairé. — Henri-Louis Grain, notaire à Ferrières. — Pierre Legras, notaire à Saint-Christophe. — Nicolas Grain, notaire à Saint-Jean de Liversay. — François de Hillerin, sénéchal et premier juge ordinaire, civil et criminel, et maître particulier des eaux et forêts sur la démission de son père, Jacques de Hillerin, par lettres du 5 mai 1728, de Frédéric-Guillaume de La Trémoïlle, prince de

Talmont. — Mathurin Morgand, notaire à Saint-Saturnin du Bois. — Pierre Boureau, arpenteur et garde-marteau à Bourgneuf. — Emmanuel Jousson, notaire à La Ronde. — Révocation de Pierre Bourdon, procureur postulant. — Marc-Antoine Giraud, lieutenant assesseur, nommé sénéchal et maître particulier (20 juillet 1733) par la révocation de François d'Hillerin. — Georges Dornat, notaire à Sainte-Soulle. — Pierre-Saturnin Vinet, notaire à Saint-Saturnin. — François Ralleau, notaire à Saint-Jean de Liversay. — René Faurie, notaire et procureur fiscal à Benon (22 juin 1735). — François Rateau, notaire (18 janvier 1735). — François Brizard, notaire. — Jean-Louis Fillon, notaire à Mauzé. — Abraham Millet, notaire. — André Petit, notaire. — Jean-Pierre Boureau, arpenteur et garde-marteau. — Étienne Sorlin, notaire. — Pierre-René Challou, notaire. — Modeste Chantaize, notaire et sergent. — Pierre Chaurray, procureur fiscal (1743). Jean-Baptiste Choret, procureur fiscal (1745). — Jean David, notaire. — Thomas Pillot, notaire. — Pierre Bourdon le jeune, notaire. — Augustin-Jacques Boutet, lieutenant assesseur. — Jean-Baptiste Fradet, notaire. — Henri Simonnot, notaire.

B. 1943. (Liasse.) — 128 pièces, papier.

1727-1732. — Informations et sentences civiles, criminelles et des eaux et forêts. — Jeanne Delage, veuve Lamiaud, contre Jean Delage. — Pierre Roux contre Jacob Rouhier, maître boucher. — Pierre Chaboury contre François Mathé. — Louis Girard contre Jean Parpay, arpenteur. — Suzanne Réas du Couteau, de La Rochelle, appelant d'un jugement rendu par le sénéchal de Saint-Christophe, et Belledois contre Jacquette Chollet, veuve de Jacques Malherbe, laboureur à Puivineux. — Jean Roumillacq, maçon, contre Charles Peroche. — Jean Hervé et sa femme contre Pierre Burgaud et sa femme. — Nicolas Morisset contre François Morisset. — Jacques Boutet, demandeur en reddition de comptes de fruits, contre Étienne Bonnet le jeune, commissaire séquestre établi sur les fruits de Marguerite Guesnier, veuve de Nicolas Boutet. — Pierre Brisset contre Pierre Perrier et sa femme. — Curatelle des enfants mineurs de Pierre Chaurray ; de Nicolas Dubois ; de Louis Arnault. — Pierre Bigot contre Marianne Dubois, qui l'injuria en le traitant de « coquin, fripon, chétif », et en lui jetant des pierres, etc., condamnée à reconnaître le demandeur pour « homme d'honneur et non sujet à aucuns reproches ». — Jacques Boutet contre Marguerite Guesnier, veuve Boutet. — Marc-Élisabeth Godin contre Nicolas Douault. — Louis Brizard et sa femme contre Louis Brizard, Nicolas Joubert et consorts. — Jean Parpay contre la veuve Bernier. — Jean Sauvaget contre François Morisset. — Estimation des dégâts et dommages à la requête de Mathurin Bleuf et Pierre Petit, sur la visite à la requête de Macaud du Doret. — Estimation de dommages et intérêts à la requête de Guillaume Busseau contre Jean Baudry. — Suzanne Riffault, veuve Chain, contre Charles Riffault. — Curatelle des mineurs Jean Gougnard, de Saint-Jean de Liversay. — Antoine Vrideau contre Georges Roche, maréchal, fabricien de l'église de Marsais.

B. 1944. (Liasse.) — 58 pièces, papier.

1732. — Réceptions d'officiers, curatelles de mineurs, délivrances de « montres » dans la forêt, enquêtes, informations et sentences civiles et criminelles. — Jean Perrier et sa femme contre Jean Mallet, sieur des Grolières, licencié en lois à La Gaubertière. — André Maria, laboureur à Nuaillé, contre Michel Robinet, laboureur à Angliers, prévenu d'un vol de poules et poulets. — Nicolas Salain contre Jean Masson. — Apposition des scellés sur le cabinet du sieur Jean Regnaud. — Curatelle des mineurs de Jean Regnaud. — Délivrance de « montre » (deux arpents de bois) à Ferdinand de Langon, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem et du Saint-Sépulcre, commandeur du Temple de La Rochelle ; — à Pierre Redon, prieur de Courçon; — à Jean Brossard, seigneur de La Poupardière. — Réception de Jean Terrier comme sergent et garde des forêts du comté. — Délibéré par Jean Regnaud, lieutenant assesseur, entre Nicolas Marais et Pierre Mounier. — Procès-verbal des grandes assises tenues au Gui Charon, le 21 août 1732, par François d'Hillerin, Jean Regnaud, assesseur, Nicolas Depré, procureur fiscal. — Information à la requête de Morineau des Marchais, conseiller du Roi, premier avocat du Roi au Présidial, contre Gaborit et Coudrain, de Clavette, pour injures et menaces d'incendie. — Thomas Vinet et Marie Chauray contre François et Charles Lavaut, de Ferrières, qui étaient ivres. — Marthe Piché, veuve de François Petit, dépose que la femme Chauray fut renversée et battue à coups de bâton et de pierres par les Lavaut, qui faillirent tuer le fils de Vinet, après avoir volé les pommes desdits demandeurs, les avoir injuriés et les avoir pris aux cheveux et renversés plu-

sieurs fois. Marthe Piché ôta le bâton avec lequel Lavaut frappait la femme et les sépara. — Jean Servain, chirurgien, constate les contusions et les meurtrissures.

B. 1945. (Liasse.) — 48 pièces, papier.

1734. — Enquêtes, informations civiles et criminelles, nominations d'officiers, curatelles, eaux et forêts. — Procès-verbal de visite du greffe du comté de Benon, à la requête du procureur fiscal. — Estimation des dégâts et dommages commis par Jean Rabeau le jeune et son fils, à la requête de Charles Neau. — Michel Lucas contre Jean Ligneron. — Curatelle des mineurs de Guillaume Billaud, de Saint-Cyr du Doret. — Charles-Théodore Parnais, lieutenant des chasses du comté de Benon, et Marie de Compain, son épouse, demeurant en la maison noble des Essards, demandeurs en restitution de bestiaux ou payement d'iceux, contre Louis Daviaud, marchand à La Mothe, en l'île de Magne. — Jean et André Chauray, charbonniers, et Thomas Vinet, farinier, contre Pierre Chauray. — Louis Limouzain, sieur de La Bergerie, contre Élisabeth Chasles, de Mauzé. — Jean d'Hillerin contre Chapart. — Barthélemy Godineau contre Pierre Rault. — Madelaine Gentil, femme de Jacques Knot, marchand à La Rochelle, contre Jean Bouet, marchand à Saint-Christophe, et Jean et Pierre Thomas, meuniers. — André Vitet contre François Mousseau, de Nuaillé. — Installation de Jean-François Duret, dans l'office de sergent. — Marie-Hélène Esveillaud contre Élizabeth Sarrot. — Antoine Poignaud, charbonnier, et Marie Chauray, sa femme, contre Jacques Moreau. — Charles Turgné le jeune contre Jacques Cherbonneau, marchand à Fontpastour. — Délivrance de « montres » (deux arpents de bois taillis) à Jacques Brossard, seigneur de La Poupardière ; — à dom Nicolas Lequeux, prieur de l'abbaye royale de la Grâce-Dieu ; — à Marie-Madelaine Papin, veuve de messire Gabriel-Anne Brunet, écuyer, seigneur de Besque ; — à frère Ferdinand de Langon, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem et du Saint-Sépulcre, commandeur du Temple de La Rochelle. — Réception de Charles Métayer dans l'office de garde-chasse du comté de Benon pour le canton de La Grève, suivant la commission délivrée par le prince de Talmont, le 31 août 1734.

B. 1946. (Liasse.) — 96 pièces, papier.

1738-1739. — Enquêtes, informations civiles et criminelles, curatelles, réception d'officiers, eaux et forêts. — Pierre Touillaud, menuisier, contre Guillaume Melon, cabaretier. — Curatelle des mineurs de messire Pierre-Adrien de La Grange, écuyer, seigneur de La Barre, et de Marie-Jeanne Prou. — André Vitet, procureur fiscal de la baronnie de Nuaillé, curateur honoraire de Félicité Le Mastin, fille et seule héritière de Charles Le Mastin, chevalier, seigneur des baronnies de Nuaillé, châtellenie de Ferrières, etc., contre Guillaume Sorlin, marchand à Nuaillé. — Antoine Clémenceau, tonnelier, et Marie-Magdelaine Caillaud, sa femme, de Puydrouard, paroisse de Forges, contre Pierre Baril l'aîné, maréchal. — Catherine Chaigneau, épouse d'Antoine Soquet, marchand tonnelier à La Grenouillère de Benon, contre Anne Isambard, servante de Pierre Fleurisson, farinier, qui, malicieusement, aurait touché son troupeau de brebis et moutons dans l'endroit où elle glanait, puis lui jeta des pierres, s'élança sur elle, la décoiffa, la prit aux cheveux, la terrassa, la frappa avec une pierre, encouragée par la femme dudit Fleurisson ; elle l'aurait tuée, sans l'intervention de plusieurs voisins. — Silvain Meloche, farinier, contre les frères Lamoureux, qui labouraient, avec leur charrue, une pièce emblavée de blé froment qu'il tient à titre de ferme, et leur ayant dit de ne point en agir de cette façon, ils se jetèrent sur lui et lui donnèrent plusieurs bourrades, sur toutes les parties du corps, et le blessèrent dangereusement. — Jean Seguin, marchand à Sivray, contre François Tiratteau et Pierre Blanchet, qui, après avoir joué au cabaret, le renversèrent six à sept fois, en lui donnant des coups de poing et de genou et lui réclamant de l'argent. Quand Seguin eut terrassé Blanchet, Tiratteau mit Seguin dessous et Blanchet et Tiratteau se mirent sur lui, jusqu'à ce qu'on les sépara, bien que Seguin protestât qu'il avait les deux mains ouvertes et qu'il ne voulait pas faire de mal à Blanchet, mais ils se mirent trois contre lui. Tiratteau et Blanchet sont condamnés solidairement à donner vingt livres à Seguin pour ses aliments et médicaments.

B. 1947. (Liasse.) — 1[illegible] pièces, papier.

1740-1742. — Enquêtes, informations, sentences civiles et criminelles. — Nominations d'officiers. —

Curatelles. — Eaux et forêts. — Jean Lecomte, marchand, contre Charles Ruault, laboureur à bœufs « qui » a publié, en différents temps et en différents lieux, » depuis plusieurs années, et devant plusieurs per» sonnes, qu'étant venu de La Rochelle avec ledit Le» comte, le diable leur étoit apparu, en revenant de » Mauzé, du Moulin neuf au fief des Barbes, qu'il avoit » voulu emporter ledit Lecomte, avec lequel il eut » une longue conférence, que, sans lui, il l'auroit véri» tablement emporté, que le sieur curé du Breuil-la» Réorte, leur pasteur, a été obligé d'aller, plusieurs » fois, chez ledit Lecomte et notamment une nuit, à » grande hâte, pour empêcher que le diable ne l'em» portât et y éteindre le feu, qui étoit épris dans la » maison, que ledit Lecomte s'étoit donné au diable, » et comme ces discours tendent à ternir l'honneur et » la réputation du plaintif, etc. ». Dépositions de Jean-Baptiste Louvet, notaire et procureur de la baronnie de Tonnay-Boutonne, de Pierre Lecomte, instructeur de la jeunesse à Chervette, de Charles Rouault, laboureur, de Pierre Picard fils, marchand, de Pierre Picard, voiturier, de Jean Rouault, laboureur, de Pierre Guérin, laboureur, Charles Chauvin, charpentier. — Pierre Picard, voiturier et syndic, contre Charles Rouault, laboureur, qui l'injuria et le renversa avec violence et lui fit de graves blessures sur la corniche d'un coffre. — Réception de Jean-Baptiste-Laurent Jaume, comme lieutenant des chasses du comté, ainsi que Joseph-Pierre Jobert, écuyer, sieur d'Argence. — Curatelle des mineurs Pinionneau. — Jeanne Gendreau contre Anne Caillaud, qui l'a blessée à coups de pierres et l'a grièvement meurtrie.

B. 1948. (Liasse.) — 142 pièces, papier.

1743-1745. — Informations et sentences civiles et criminelles. — Eaux et forêts. — Réception d'officiers. — Curatelles. — Paul de Pont, seigneur des Granges, de Virson, Saint-Vincent des Chaumes, Aigrefeuille, La Brande, Chaumoux et autres places, demeurant à La Rochelle, contre Pierre Durand, marchand à Saint-Christophe, et Pierre Charraud, confirmation de la sentence du juge de la baronnie de Surgères, du 4 mai 1741, qui sortira son plein et entier effet. — Pierre Bonnet contre Michel Bourru, sellier, curateur des mineurs de feu Pierre Bourru. — René Raoult, marchand à Surgères, appelant d'un jugement de la baronnie de Surgères, contre Alexandre Gallois, entreposeur et receveur des tabacs à Surgères. — Jean-Isaac de La Porte, prêtre du collège de Surgères, y demeurant, appelant d'un jugement de la baronnie de Surgères, du 2 octobre 1743, et Charles-Madelaine Godard de La Bosterie, notaire et procureur en la baronnie de Surgères, sa femme, sa mère, et François Guygnard. — Hilaire Avrard, laboureur à bœufs à Cram, contre Jacques Brillouet, qui s'est emparé d'un demi « seillon » de terre qui lui appartient. — Jean-Charles-Denis-Auguste-Généreux Gerbier, écuyer, conseiller du Roi, président en la sénéchaussée de Poitou, au siège de Niort, contre Michel Masson, laboureur à bœufs, au sujet de la ferme de la métairie de Mouchedune. — Vol commis, dans la nuit du 28 au 29 décembre, par plusieurs hommes armés de fusils, de fourches, haches, etc., dans la maison de Jacques Boulineau, à Saint-Cyr du Doret. — Pierre de La Coste, « instructeur de jeunesse », contre Jean Vinet, René Regnaud et Germain Bachelard, qui, pour le déloger de la maison qu'il occupe, coupèrent une cloison de la grande chambre, emportèrent ses meubles, le frappèrent à coups de bâton et le renversèrent en menaçant de le tuer. Les agresseurs sont condamnés solidairement à dix livres d'amende, pour fourniture d'aliments et médicaments audit de La Coste. — Pierre Thomas, marchand à Courçon, contre Nicolas Texier, avocat en Parlement, assesseur de ce siège, seigneur du fief de La Touche, à Courçon. — Pierre d'Enfert, sieur des Fontenelles, marchand, et Jeanne Brunet, son épouse, aux Fontenelles, paroisse de Courçon, contre Pierre Moussaud et Marianne d'Enfert, sa femme, il a été mal jugé par la sentence dont est appel, bien appelé et l'appelant déchargé des condamnations prononcées contre lui. — Curatelle des mineurs de Jacques Bernardeau, conférée à Jean Grizeau. — Marguerite Guinouard, veuve Foucher, contre Jeanne Maillocheau et Jeanne Moyne, qui l'injurièrent, déchirèrent ses coiffes et la battirent à coups de poing, sans provocation. — Pierre d'Enfert, des Fontenelles, contre Pierre Moussaud. — Emancipation des mineurs de Nicolas-Jean-Paul et Anne Fleurisson. — Marie Daniaud, veuve de Pierre Augeron, contre Jean Baudouin, qui lui tira un coup de fusil, pendant qu'elle gardait son troupeau de brebis dans l'allée de son jardin. — Curatelle des mineurs de Pierre Seguin et Catherine Brissebert. — Jean Turpaud contre Jeanne Marchay, veuve Marchand. — Charles-Philippe de Valois, marquis de Murzay, baron de Mauzé, châtelain de Cran, demeurant à Paris, contre Louis Cacault, marchand cabaretier à Mauzé, et René Ducrocq, marchand apothicaire, condamnés à faire cuire au four

banal du seigneur de Mauzé toutes les pâtes de pain qu'il vendra aux habitants de Mauzé, sujets au four banal, à peine de dix livres d'amende. — Procès-verbal de levée d'un cadavre dans les marais de Thairé, paroisse de Saint-Jean de Liversay. — Procès-verbal d'expertise, au réquisitoire de messire Louis-Henri Green de Saint-Marsault, chevalier, seigneur de l'Herbaudière, demeurant en sa maison noble du Treuil-Charais, paroisse de Saint-Christophe, et de Madelaine de Compain, demandeur en délaissement de biens fonds, contre Marie de Compain, veuve de Charles-Théodore Parnay et les sieurs et demoiselles de Sauzé.

B. 1949. (Liasse.) — 122 pièces, papier.

1746-1747. — Informations et sentences civiles et criminelles. — Réception d'officiers. — Curatelles. — Eaux et forêts. — Jean Avrard, avocat au Présidial, demandeur en dommages et intérêts, contre Charles Savarit, laboureur à bœufs à la métairie de Darday. — Procès-verbal de levée d'un cadavre dans les marais de La Touche-Piquet. — Bail judiciaire à la requête de demoiselle Gilette des Maisons-Neuves, adjugé à Nicolas Debaille, portefaix à La Rochelle. — Charles Rouault, laboureur à bœufs à Breuil-la-Réorte, contre messire Louis-Charles de Beaucorps, chevalier, seigneur de La Bastière, paroisse de Saint-Laurent de La Barrière. — François Rouffinat, marchand, contre messire Charles de Béchillon, chevalier, seigneur de Vallans, Irlaud, Le Vanneau, etc., demeurant en son château de Vallans. — Messire Jacques-Charles-François de La Perrière, seigneur de Roiffé, contre messire Alexandre-Nicolas de La Rochefoucauld, seigneur marquis de Surgères, et Julie de Gabaret, fille et héritière de Pierre de Gabaret, écuyer, seigneur de La Pavaire, déclarés non recevables en leur demande et permis au seigneur de Roiffé de les appeler en fournissement de déclaration. — Charles-Philippe de Valois, chevalier, marquis de Mursay, seigneur de Mauzé, contre Jacques Cochard, marchand aubergiste à Mauzé. Le seigneur de Mauzé est condamné à payer à Cochard, sept livres dix sols, pour avoir couché Châtelin, garde de la terre de Mauzé, et neuf livres pour un rouet de cercle, et condamné aux dépens. — Pierre Mounier, contrôleur, contre Françoise Gauthier, veuve Foucaud, et Jean Foucaud, conseiller du Roi, Marguerite Foucaud, veuve de Jean Giraud, et Guillaume Bassaud et son épouse. — Emancipation de Jeanne-Louise-Marianne de La Grange. — Délivrance de « montre » de Frederic du Langon, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem et du Saint-Sépulcre, commandeur du Temple de La Rochelle ; — à Marie Brunet, veuve de messire Daniel Chantreau, sieur de La Jouberdrie, seigneur de Bègue. — Marie de Cullant, veuve de Louis Bouju, demeurant à Rochefort, contre Pierre Robin et Elisabeth Gillet, sa femme. — Émancipation des mineurs de Benon. — Pierre Lepine contre le chapitre de La Rochelle. — Emancipation de Jeanne-Louise-Marianne de La Grange.

B. 1950. (Liasse.) — 119 pièces, papier, sceau en cire rouge de François de Villedon.

1748-1755. — Enquêtes, informations civiles et criminelles. — Eaux et forêts. — Réception d'officiers. — Curatelles de mineurs. — Renonciations à la communauté. — Autorisations de « montres » dans la forêt : 3 arpents de bois taillis aux Minimes de Saint-Gilles de Surgères ; — au commandeur du Temple de La Rochelle ; au prieur de Courçon ; — au curé de La Laigne ; — à la dame de Besque ; — à Louis-Alexandre-Henri Green de Saint-Marsault, chevalier, seigneur de Treuil-Charay et La Poupardière et de La Chevalerie (un arpent 3 quarts) ; — à Jeanne Brossard, veuve de messire Augeron, écuyer, sieur de La Baronnière. — Rapports d'experts de la part d'Antoine Sauquet et André Petit, marchands et fermiers de la forêt, demeurant à La Grenouillère, savoir : Jean Forestier, de La Fuye, bourgeois, et Louis Renault, journalier, pour vérifier les cordées de bois en litige. — Émancipation de Marie-Anne Rouault. — Réception de Pierre Dufour, sergent et garde des baronnies de Courçon, La Mothe, Fraigneau et châtellenie de Cramahé. — Nomination dudit Dufour par François de Villedon, chevalier, seigneur des baronnies de Courçon, La Mothe, Fraigneau, châtellenie de Cramahé, et de Mortagne-la-jeune, chevalier de Saint-Louis (accolé au 1er d'argent à trois fasces ondées de gueules, au 2e de gueules au chevron d'argent et une fasce d'or en pointe). — Curatelle des mineurs de Louis Lucas. — Émancipation de Louise et Madelaine Grolleau ; — de Jacques Gaucher. — Curatelle des mineurs de Jean André et Marie Prigneau ; — des mineurs de Jean Dulacq ; — de Marie Guionnet ; — de Jean et Marianne Griffon. — Emancipation d'André et Antoine Rolland. — François Poupard contre François Gelot. — Mathieu Petit, greffier, contre Henri Godineau, boucher, et Louise Néraudeau. — Petit est maintenu dans

la jouissance de la totalité du jardin en question. — Pierre Durivaud, laboureur à Luché, paroisse de Saint Jean de Liversay, contre Penin, farinier, dont la charrette est entrée dans le blé de Durivaud, d'environ trois ou six pieds, au-delà de la borne de séparation. — André Vitet contre Pierre Dabbaye et Simon Jousseaume. — Réception de Jean Rullier, notaire et procureur à Bourgneuf. — Curatelle des mineurs de François Chaillé et de Marie Pochon. — Michel Garnaud contre Élie-Antoine Balanger et Luc Brillaud. — Louis Braud et Jean Fraigneau et Christophe Augier, sieur de La Teraudière, avocat. — Émancipation de Jacques, Charles et Marie Billaud, enfants de Charles Billaud et de Jeanne Neraudeau. — Michel-Dominique de Jonquières, écuyer, conseiller du Roi et lieutenant particulier au bailliage de Senlis, et Jean-Baptiste de Jonquières, écuyer, sieur de La Mothe, lieutenant de robe longue de la capitaine royale d'Isalat, héritiers de Angélique-Rose Oursel, leur mère, veuve de Michel de Jonquières, écuyer, conseiller du Roi, contrôleur général de la grande chancellerie, contre Pierre Texier, procureur fiscal de la baronnie de Courçon.

B. 1951. (Liasse.) — 104 pièces, papier.

1761-1763. — Enquêtes, informations et sentences civiles et criminelles. — Curatelles. — Réception d'officiers. — Eaux et forêts. — Séparation de biens de Marie-Anne Gautronneau et de Pierre Déziré, pour mauvaise gestion, dissipation, ivrognerie habituelle et violences et coups. — François-Antoine de Mauclerc, chevalier, seigneur du Bouchet, du Coudret, et autres lieux, chevalier de Saint-Louis, capitaine des vaisseaux du Roi au département de Rochefort, contre Jean Faustin Béquet de Boisfontaine, demeurant audit lieu, paroisse de Vouhé, condamné à quatre cents livres d'amende et défense de faire pacager dans les bois du Coudret. — François Morin contre Pierre Penin et Pierre Caillaud. — Geneviève Nadeau, veuve de Marc-Antoine Giraud, conseiller du Roi à l'Élection de La Rochelle, contre André Moussaud, marchand à Choupeau, paroisse de Saint-Jean de Liversay, condamné à cent quatre livres dix-huit sols six deniers. — Laurent Perroteau, tonnelier au Gué-d'Alleré, contre Etienne-Alexandre de Gascq, écuyer, seigneur dudit lieu. — Contrat de mariage de Jacques Sagot, journalier, fils de Jean Sagot et de Catherine Dieumegard, avec Marie Frouin, fille de feu Pierre Frouin, journalier, et de Anne Bourassoud, à Chaban, paroisse de Cram. — Abandon des biens de Mathieu Bonnet et Marie Thibeaudeau, sa femme, à Mathieu Bonnet, leur fils. — Barthélemy Valentin, écuyer, seigneur de Montbrun, La Gillebergère et autres lieux, paroisse de Vérines, contre Jean Barbot, écuyer, seigneur de la maison noble de Ré, chevalier de Saint-Louis, capitaine de cavalerie, et l'un des deux cents gardes de la garde du Roi, demeurant en sa maison noble et seigneuriale de Ré, paroisse d'Angliers. — Réception de Jacques Bouet, notaire et procureur. — Jacques Thudeau, maître chirurgien à Lalaigne, contre François Parpay, laboureur à Lalaigne, qui se jeta sur lui, le saisit au collet, le jeta brusquement à la renverse, lui donna plus de cent coups de poing dans l'estomac, le prit par les cheveux, fracassa sa tête contre la terre et enleva son fusil, mais deux voisines intervinrent pour arrêter les coups. — Réception de Denis Passais, nommé par S. A. Marie-Victoire-Hortense de La Tour d'Auvergne, comtesse de Taillebourg et de Benon, notaire au comté de Benon.

B. 1952. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1764-1765. — Enquêtes et sentences civiles et criminelles. — Réception d'officiers. — Curatelles. — Eaux et forêts. — Curatelle des mineurs de François Benesteau, conférée à Jeanne Auger, sa veuve. — Illustrissime et révérendissime Claude-Antoine-François Jacquemet Gautier, évêque, baron de Luçon, conseiller du Roi en tous ses conseils, seigneur de Choupeau et autres lieux, contre Jean Baron, journalier à Grison, paroisse de Saint Jean de Liversay. — Émancipation de Pierre d'Enfert. — Jean Payen, soldat, contre Louis Petit, notaire royal. — Jean Sansac, cabaretier, contre François Neveur, marchand, condamné à 39 livres, 15 sols, 3 deniers. — Apposition des scellés sur les effets délaissés par Marie Richard, veuve de Jacques Moynet. — Curatelle des mineurs de Mathurin Guignebert. — Pierre-René Challou, notaire à Vouhé, contre Pierre Bourdon, notaire et procureur à la Maison-Neuve, qui l'injuria sous les halles, le prit au corps, le frappa au visage à coups de pierres, l'égratigna, aidé de son frère Benjamin Bourdon, qui le frappa à coups de pieds jusqu'à ce que l'intervention des voisins délivra Challou de ces furieux. Challou aurait traité Bourdon de « coquin, fripon et voleur ». — Françoise-Louise Lange, veuve de Pierre Forcadet, chirurgien, contre Jean Gillet père, Jean Mathieu et Laurent Gillet, Etienne Pinet et Jean

Raoult, qui, au bois d'Able, paroisse de Saint-Cyr du Doret, l'injurièrent, la meurtrirent à coups de poings et de pieds, la traînèrent par les cheveux et la foulèrent aux pieds, à plusieurs reprises. Ils sont condamnés à trente livres pour les aliments et les médicaments de ladite dame Forcadet. — Jean-François de La Rochefoucauld, baron de Surgères et de La Motte-Virson, mestre de camp au régiment Royal-Champagne-cavalerie, gouverneur et grand bailli de Chartres, contre Jacques Giraudeau, laboureur. — Curatelle des mineurs Baudry. — Pierre Noé contre Antoine Delavault. — Michelle Gaborite, femme de Louis Pineau, contre Vivien Marchand, laboureur à bœufs, qui l'a battue à coups de bâton, après l'avoir saisie au corps. — Jacques-Raymond Delavault, nommé sergent par S. A. Marie-Victoire-Hortense de La Tour d'Auvergne, veuve de La Trémoïlle, dame de Benon. — Jean Renaud, sergent. — Jean-Frédéric Moreau, notaire et procureur. — Jacques de Laroy, sergent. — Jacques Turpineaud, sergent. — Pierre Guignard, procureur. — Jean-Louis Morin, procureur. — Henri Richard, garde. — Joseph Boutet, notaire. — Philippe Grousseau, notaire. — Jean-Henri Baudin, notaire. — Antoine Sauquet contre Jean Texier, prêtre, à La Rochelle, condamné à lui payer la rente de 2,750 livres. — Anne Enaud contre Rochet, bourgeois, qui prétend avoir répondu à ses coups de pierres par des coups de bâton et avait chassé ses brebis d'une chaume qui lui appartenait. — Philippe Grousseau contre Jean Lauvergnac, écuyer, docteur en médecine. — Curatelle des mineurs Fleurisson. — Renonciation par Catherine Micou à la succession de Pierre Billaud, son mari. — Curatelle des mineurs de Jacques Bonnin.

B. 1953. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1769-1770. — Informations et sentences civiles et criminelles, réception d'officiers. — Curatelles. — Eaux et forêts. — Jean Rambert, marchand boucher, et Marie-Jeanne Vacher, sa femme, contre Pierre Vacher, laboureur, Madelaine et Catherine Vacher, ses sœurs. — Tutelle des mineurs de Jacques Bontemps; — des mineurs Etien. — Jean Marchay contre François Texier, laboureur, au sujet d'une somme de cent quatre-vingt-dix livres douze sols. — Émancipation des mineurs de Pierre Moreau, charbonnier, et de Louise Chastelain. — Jacques Girard, curé de Courçon, contre François Poupard, laboureur à bœufs, au sujet de dégradations à sa métairie. — Curatelle des mineurs Girouin. — Déclaration de grossesse par Jeanne B..., enceinte des œuvres de François F..., serviteur domestique. — Jeanne Raoul, veuve Robin, contre la fabrique de Saint-Sauveur de Nuaillé. — Interdiction de Pierre G...., imbécile. — Jean Meloche, marchand, contre la veuve Couillaud, au sujet d'un marché. — François Boucard contre Pierre Forget. — Pierre Barraud, François Garreau et Pierre Benoist contre Madelaine Deschamps. — Curatelle de la mineure Moreau. — Jean Martineau, cabanier, contre Lazare Petit, pour dégâts commis par des bestiaux. — Tutelle de Jean-Jacques-Marie Loup-Marin de La Porte, conférée à leur oncle, Jean-Isaac de La Porte, prêtre, modérateur au collège de Surgères. — Curatelle des mineurs de Jean Blay.

B. 1954. (Liasse.) — 142 pièces, papier.

1772-1775. — Informations et sentences civiles et criminelles. — Émancipations et curatelles. — Eaux et forêts. — Réception d'officiers. — Marc Pelisson, marchand charbonnier, contre Jean Deval, journalier, et Jean Boucard, condamnés à seize livres cinq sols, d'une part, et soixante-cinq livres dix-huit sols cinq deniers et le remboursement du terrain en question à dire d'experts. — Tutelle de la mineure Boucherie; — des enfants mineurs de Pierre Claveau et de Marie Jouzelleau. — Jacques Gaucher contre Mathurin Marchand. — Marc Meynat contre André Benoist, condamné aux dépens d'appel estimés à quatorze livres, cinq sols, deux deniers. — Curatelle des mineurs d'Anne Marteau. — Curatelle des mineurs Chevallier. — Procès-verbal de levée d'un cadavre trouvé dans un fossé de la paroisse de Benon, seigneurie de Beaumont. — Jean Dubois, marchand charbonnier, l'un des fermiers de la seigneurie des bois et forêts, demeurant à La Grenouillère, contre Jean Madu et trois complices, qui l'injurièrent et le battirent cruellement. — André Poupard, l'un des gardes de la forêt, demeurant à La Guesdinière de La Laigne, contre Clément Giraudeau fils, qui l'accosta en pleine forêt, dans le canton des Perains, où il faisait sa visite ordinaire, « et ledit Giraudeau attrapa ledit Poupard au collet, et furent » très longtemps à se colleter, sans pouvoir se jeter » par terre ni l'un ni l'autre, et lorsque Madelaine » Giraudeau vit que son frère ne pouvait être supérieur audit Poupard, elle y courut et prit ledit Poupard aux cheveux, par derrière, et le renversa par » terre et se jeta sur lui, et aussitôt que ledit Poupard

» fut par terre, Clément Giraudeau frappa dessus avec » un bâton, et prit son fusil », parce que Giraudeau avait été pris en flagrant délit et condamné à la requête du procureur fiscal. Des personnes charitables firent retirer Poupard dans la maison de Henri Godin, et le sauvèrent du danger de perdre la vie. — Jacques Landriau, marchand à Fontpastour, contre Moreau, farinier, qui frappa, à coups de pierres, Louis Landriau, son fils, qui gardait des vaches, et le blessa grièvement. — Réception de Jacques Lhuillier, garde des eaux et forêts à Mauzé. — Marie-Jeanne de La Grange, veuve de Jean de Juglart, chevalier, seigneur de Bouquetteau, contre Pierre-Benjamin Bourdon.

B. 1955. (Liasse.) — 144 pièces, papier.

1776-1789. — Informations et sentences civiles et criminelles. — Réception d'officiers. — Eaux et forêts. — Pierre Rocher, procureur. — Michel Roux, procureur. — Simon Chauvin, sergent. — Jacques Grégoireau, sergent. — François Damour, notaire. — Jean Forcadet, sergent. — Séparation de biens de Françoise-Véronique Marchand et Pierre Petit. — Apposition des scellés dans la maison d'Etienne-Augustin Boutet. — Réception de Pierre Ravets Du Vigneaux comme lieutenant assesseur. — Jean-François Tudeau, notaire et procureur, et Françoise-Julienne Heraud, son épouse, contre Louise Parpaix, femme de Charles Simonneau, laboureur, qui injuria grossièrement la dame Tudeau, lorsqu'elle allait au four banal de La Laigne, mettre le pain nécessaire à la nourriture de ses domestiques. — Florentin Pap, marchand quincaillier à Aligre, contre Étienne Pap, son frére, qui le prit aux cheveux, le terrassa et lui fit de graves meurtrissures, et battit également sa femme, en les menaçant de mort. — André Rignac, procureur fiscal de la baronnie et prieuré de Bouhet, contre Pierre Jousseaume dit Grandchamp, bourgeois, demeurant à La Revêtisin, paroisse d'Amilly, qui, à la suite de délits de chasse, l'a injurié et menacé avec un pistolet. — Enregistrement des rapports des gardes (1785 à 1789). — Pierre Botton, sergent. — Paul-Joseph Denécheau, procureur. — Émancipation de Jacques Pontus. — André Petit père, notaire, contre Augier La Terraudière, bourgeois, pour excès, violences, menaces et injures. — Interdiction pour démence de Marie N..., veuve François P... — Jacques-Charles-Simon Pineau, notaire. — Simon Moynien contre Jean Mandon, pour violences et injures, s'étant jeté sur lui et l'ayant violemment renversé à plusieurs reprises sur des pierres. — Catherine Biraud contre François Regnier, sa femme et son domestique, qui la renversèrent et la meurtrirent à coups de pierres. — Jean-Pierre Boisdon, huissier à Saint-Jean de Liversay, contre Jean Audineau, laboureur, qui l'injuria publiquement. — Pierre Menuet contre Pierre Dubois, qui l'injuria et le frappa à coups de bâton. — Jacques et Nicolas Pochon contre Mathieu Bonnet, laboureur, qui renversa Pochon père, un vieillard, et menaça Pochon fils de son fusil. — Catherine Petit, femme de Jean Chaurray, contre Marianne Guérin, femme de François Moreau, qui, non contente de l'empêcher de puiser de l'eau à un puits commun, sauta sur elle et la traîna par les cheveux, pendant que ses enfants la battaient à coups de bâton. — Pierre Cheveau contre Pierre Gallaudet, pour injures atroces. — Délivrance de « montres » (deux arpents de bois) à Ferdinand de Langon, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem et du Saint-Sépulcre, commandeur du Temple de La Rochelle, et à Richer, curé de La Laigne. — Curatelle des mineurs Pierre Fournat. — Les chanoines du chapître de La Rochelle contre Jean-François, vicomte de La Rochefoucauld, comte de Surgères, baron de La Motte-Virson, seigneur de Vouhé. — Réception de notaires : André Prignac, André de Laroy, Jean-Antoine Savornin, Jean-Christophe Juin, Louis Bonneau, Jean François Tudeau, François Collonnier, Alexandre-Jean Mestadier, Marc-Antoine-Nicolas Gaucher, Paul-Etienne Boux La Roche, Jean-Baptiste Bourdeau, Etienne-André d'Enfert.

B. 1956. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1764-1790. — Informations et sentences civiles et criminelles. — Réception d'officiers. — Curatelles. — Eaux et forêts. — Pierre-René Challou, notaire, contre Paul-Etienne Boux-La Roche, procureur. — Jacques Lhuillier, sergent. — Le procureur fiscal contre certains quidams prévenus de vol dans la maison de Pierre Girard, marchand drapier à Benon. — Marie-Rachel Moulin contre Mestadier et Busseau, qui lui ont enlevé quatorze mille livres que feu Jean Mercier, conseiller en l'Élection de Saintes, seigneur de Boisse, lui avait remis « de la main à la main » pour le récompenser, avant de mourir, des services qu'elle lui avait rendus pendant trente ans. — Jacques Moinier, serviteur domestique à la maison abbatiale de la Grâce-Dieu, contre Moreau, de Saint-Sauveur de Nuaillé, qui le prit au corps, pendant que Guillaume

Guérin fils, le frappait à coups de bâton et le blessa grièvement, après avoir menacé de le jeter par la fenêtre, parce qu'ils étaient de deux paroisses. — Jean Gagneur contre Pierre Barré, pour injure diffamatoire. — Le procureur fiscal contre André-Charles-Jérôme Caffin, pour violences et sévices graves envers Catherine Moussaud, mais il fut arrêté dans sa tentative criminelle. — Jean Begaud, sergent. — Le procureur fiscal contre certains quidams pour vols nocturnes. — Léonard Marie Lemonnier, sergent. — Pierre d'Enfert, procureur. — Mathurin Lhonnoray de Carrière, avocat en Parlement de La Rochelle, contre Marie Estien, femme de Jean Bivier, qui avait menacé de mettre le feu chez lui, injurié et battu à coups de pierres ses domestiques, etc. — Pierre Morin contre Jean Moreau, qui l'avait injurié et menacé de l'assommer. — Pierre Guillerit, laboureur, et Marie Rabaud, sa femme, contre François Lavergne, sergent, qui frappa à coups de bâton ladite Rabaud et menaça son mari. — François Marchesseau et François Coulongeat, prévenus de vols de chevaux. — Renée Jaquin, femme de Simon Chessé, contre Marie Bertau, qui la frappa à coups de pierres jusqu'à ce qu'elle tombât évanouie. — Renée-Charlotte de Villedon, poursuivant sa séparation de biens d'avec son mari, Jacques-François-Geneviève de Beynac, chevalier, seigneur de La Chevalerie, Boisragon, Le Châtellier, lieutenant d'artillerie, garde-côtes à La Rochelle.

B. 1957. (Liasse.) — 64 pièces, papier.

1720. — Eaux et forêts. — Sentences civiles et criminelles. — Messire Charles-Germanie Le Mastin, baron de Nuaillé, contre Jean Couillaud, Mathieu Bonnet le jeune, Jean Tessier, laboureurs à Courçon, et Billaud d'Ardennes, conseiller du Roi au Présidial de La Rochelle. — Pierre Chaurray, marchand à Pauléon, contre messire Jean Pascaud, chevalier, seigneur baron de Pauléon, Cram-Chaban et autres places, demeurant en son château de Pauléon, paroisse de Saint-Georges du Bois. — Antoine Barrault, sergent, contre Jacques Raoult, laboureur à bœufs à Benon. — Michel et Françoise Brelin contre Michelle Grin, veuve de Pierre Brelin. — Pierre Vitet, cabanier à Saint-Jean de Liversay, contre François Benesteau, laboureur à Taugon. — Jean Deville, marchand à Marsay, contre René Foucault, marchand à Puydrouard, et Pierre Bonnet, sergent audit lieu. — Gilles Neveur, cabanier à Lisleau, paroisse de Saint-Jean de Liversay, contre Maixant Grippeau, farinier au moulin du canal de La Banche, paroisse de Saint-Jean de Liversay. — Renonciation par Marguerite Bonneau à la communauté de Jacques Brillouet, son mari, demeurant à Chouppeau. — Levée des scellés apposés sur les meubles délaissés par Nicolas Baradeau, de Benon. — Curatelle des mineurs de Nicolas Baradeau, charbonnier, et de Marie Moulard. — Apposition des scellés sur les meubles de feu Nicolas Baradeau, charbonnier, à la requête de Jean Boutin et de Jean Maudet — Jacques Guérin, l'un des officiers et gardes des eaux et forêts du comté pour le prince de Talmont, retournant en sa demeure à La Laigne, sur les sept heures et demie du soir, rencontra Couzin, laboureur à bras, conduisant deux chevaux chargés de bois, et lui demanda où il avait pris ce bois ; il refusa de lui répondre, essaya de lui arracher son fusil, et lui lança de grosses pierres qui le renversèrent, le meurtrirent et ne lui permirent que d'être conduit chez Bourru, aubergiste, pour se faire soigner. — Pierre Chaurray, charbonnier, contre Jacques Moreau, charbonnier, contestation sur une vente de bois. — Jean Pascault de Pauléon, chevalier, seigneur baron de Pauléon, Cram-Chaban et autres places, contre Pierre Chaurray, marchand à Pauléon. — Suzanne Pertuy, veuve Jousselin, contre André Bastard, à La Fuye. — Pierre Bonneau contre Henri Senollet. — Visite du canton du Combat, à la requête du procureur fiscal. — Anne de Ranques, veuve de Isaac de La Grange, écuyer, sieur de La Laigne, contre Jean Bret, pour pacages de brebis dans les jettes appartenant à ladite dame. — Le procureur fiscal contre Jean Chaurray, charbonnier, pour avoir arraché des baltiveaux et volé du bois. — Mathieu Rattier, sergent, contre René Guérin, pêcheur à Thairé, paroisse de Saint-Jean de Liversay, qui l'avait battu à coups de bâton et l'aurait tué sans l'intervention des voisins. — Pierre Boutet, huissier, contre Jean Guérin, bûcheron, qui noya sa jument en lui maintenant la tête dans l'eau, après avoir coupé son licol. — Renée Bret, femme de Jean Caquineau, contre Jean Gaudin, marchand à Margot, qui lui ôta sa coiffe, la renversa et la roua de coups de bâton, parce qu'elle avait voulu chasser un cochon qui était dans une terre ensemencée d'orge qui lui appartenait. — Pierre Guérin contre Pierre Boutet, huissier. — Le commandeur de Bourgneuf contre François Caillaud, laboureur. — Renonciation par Marie et Françoise de Compaing à la succession de feu messire Jean-Charles de Compaing, seigneur de La Chevallerie. — Jean Avrard, fermier de La Laigne, contre Barthélemy Suirot, farinier. —

Pierre Neraudeau le jeune, marchand, contre Jacques Guérin, maçon, et Jean Bambard le jeune, journalier, qui se jetèrent sur lui, le renversèrent et le battirent cruellement, sous prétexte qu'il avait ôté le bonnet de grenadier de la tête de Pierre Rousseau, cabaretier. Ils sont condamnés solidairement à vingt-cinq livres.

BARONNIE DE COURÇON RELEVANT DU COMTÉ DE BENON.

B. 1958. (Registre.) — 12 feuillets, papier, écrits.

1724-1726. — Cour ordinaire des baronnies de Courçon, La Mothe-Fraigneau et Cramahé. François Poullet, commis greffier. — Jean Regnaud, sénéchal. — Benjamin Boureau, sieur de Bourgneuf, contre Pierre Touzelet, marchand à La Grève. — Le procureur fiscal, demandeur en payement de devoirs seigneuriaux, contre Guillaume Busseau, laboureur à Chouppeau. — Le commandeur de Saint-Jean du Pérot de La Rochelle (Jean Bodin), contre Nicolas Texier, procureur fiscal de Courçon. — Guillaume-Edouard Pissonnet de Bellefonds, écuyer, seigneur de Lancreau, contre René Ferron, laboureur à Saint-Cyr du Doret. — Mathieu Menutteau, sieur de Courchand, et Madelaine Menutteau, contre Jacques-César Gautier. — de Jonquières, contrôleur général de la grande chancellerie, sieur de Courson, contre Gabriel Simonnet. — Henri Dalleau, lieutenant des vaisseaux du Roi, contre Annibal Fontenon, sergent, etc.

B. 1959. (Registre.) — 9 feuillets, papier, écrits.

1724-1737. — Notification des contrats d'acquisition dans l'étendue de la baronnie par Jean-Gabriel de Serry, écuyer, seigneur de Beauregard. — Jean Macaud, sieur du Doret. — Jacques-Louis Bernier, prêtre, curé de Saint-Jacques d'Aucher. — Louis Fleury. — François Deslage. — Pierre Boismoreau. — J. Coudrin. — Jean Cardinauld. — Pierre Escarlat. — Jacques Billaud. — Anne Jourdin, veuve de Pierre Mausé. — François Escarlat. — Jean Foucaud. — Jean Mandineau. — Jean Massé, marchand à Saint-Jean de Liversay.

B. 1960. (Registre.) — 6 feuillets, écrits.

1738-1744. — Notification des contrats d'acquisition faits dans l'étendue de la baronnie par Jean Ballanger. — Jean Cheveraud. — Pierre Billaud. — François Gellot. — Pierre Denfert, sieur des Fontenelles. — Nicolas Drouillaud. — Louise Pochon, veuve de Jean Pochon. — Nicolas Morisset. — André Couillaud. — Nicolas Moussaud. — Jean Baudouin. — Pierre Courtin. — Louis Élie de Millange, chevalier, commissaire de la marine, et Catherine Dubé, son épouse.

B. 1961. (Registre.) — 3 feuillets, papier, écrits.

1745-1750. — Notification des contrats d'acquisition par François Pieret, — Jacques Garichon, — Louis Rambault. — Antoine Posteau. — Marie Cardinaud. — François Drapier. — François Delmond. — Jean Gorron, Madelaine Maurepas, veuve de François Poullet. — François Brillouet. — Mathurin Mousseau le jeune. — Pierre de Laroy, notaire au comté de Benon, et Louise Brodu, son épouse.

B. 1962. (Registre.) — 6 feuillets, papier.

1750-1753. — Notification des contrats d'acquisition par Jean Benoît. — Jean Moisnard. — Jacques Berlouin. — Louis Étien. — Jean Tourat. — André Rougier, conseiller du Roi et son lieutenant général au Présidial de La Rochelle. — François Jaunay, notaire royal et contrôleur des actes à Marans. — Jean Regnaud de Beaulieu, bourgeois, à La Rochelle. — Nicolas Drouilland, laboureur. — André d'Enfer, marchand. — Michel Cadet, notaire. — Jean-Jacques Poullet.

B. 1963. (Registre.) — 3 feuillets, papier.

1754-1755. — Notification des contrats d'acquisition par Pierre Moussaud. — Antoine Lacour, vicaire de Saint-Jean de Liversay. — Pierre Moussaud, marchand.

B. 1964. (Registre.) — 7 feuillets, papier.

1757-1764. — Notification au greffe des contrats d'acquisition par Étienne Pinet. — Jean Petit. — Simon Brisset. — Pierre Regnier. — Jean-Michel Nalin. — Louis Chevalier. — Jean Guionnet. — Étienne Boucard. — Pierre de Laroy, etc.

B. 1965. (Registre.) — 12 feuillets, papier.

1776-1784-1789. — Rapports des gardes forestiers de la baronnie de Courçon, de La Motte-Fraigneau et châtellenie de Cramahé. — Registre paraphé par Pierre Poullet, juge sénéchal. — Réception de notaire de Denis Petit, de La Baziuière. — Délits commis dans les vignes et fiefs par des bestiaux et délits de chasse.

B. 1966. (Registre.) — 18 feuillets, papier.

1765-1774. — Notifications au greffe des acquisitions par Jean Moreau. — Jacques Poullet. — François Grippeaud. — Jacques Gabet. — Nicolas Drouilland. — Jean Boulineau. — François Sarazin. — Madelaine Julliot. — Jacques de Laroy, sergent et notaire. — François Guyonnet. — Jacques Gourdien. — Pierre Gorron. — Simon Billaud. — Pierre Guérin. — François Jarillon. — Louis Gelot. — Pierre Bourget. — Jean Couillaud. — Jean Chauvet. — François Gaborit. — Pierre Arsonneau le jeune. — Pierre Renier. — Jacques Richard. — Jean Guionnet. — Jacques Bourgeron. — Pierre Poullet, avocat en Parlement et au Présidial. — Messire Jean de Juglard, chevalier, demeurant au château de Poullias. — Jacob Pastureau fils, etc.

B. 1967. (Registre.) — 16 feuillets, papier.

1774-1777. — Enregistrement des notifications des actes des domaines mouvants et relevant des baronnies de Courçon, La Mothe-Fraigneau et châtellenie de Cramahé. — Acquisitions par Jacques Paillet. — François Drouillaud. — Jean Gelot. — Jacques Gabet, — René Dufour. — Les demoiselles Cardinaud. — Jacques Daviau.— Louis Avrard.— Jean Boulineau.— Jacques de Laroy, notaire, pour Simon Beneteau. — Nicolas Drouillard. — Pierre Fraud. — Nicolas Martineau. — Pierre Chaigneau. — Guillaume Billaud. — Chrysostome Richard. — Charles Poupard. — Louis Ballanger. — Hilaire-François Maynard. — Jean Couillaud. — Jacques-François Payraud, curé de Saint-Martin de Villeneuve.

B. 1968. (Registre.) — 18 feuillets, papier.

1767-1779. — Confection du papier terrier de la baronnie de Courson, etc. — Jean Avrard, sénéchal et juge, François de La Boucherie de Varaise, conseiller clerc au Présidial, commissaire nommé pour la confection du papier terrier des baronniee de Courson, La Mothe-Fraigneau, châtellenie de Cramahé. — Haute et puissante dame Marie-Anne-Françoise-Félicité Le Mastin de Nuaillé, veuve de haut et puissant seigneur messire François Du Pouget, marquis de Nadaillac, demanderesse en fournissement de déclarations, vérification d'icelle, exhibition de titres, contrats, payements de lods et ventes et honneurs contre Jacques-Michel Samlois, prêtre, curé de cette paroisse de Ferrières. — Les religieux de l'abbaye royale de la Grâce-Dieu. — Le prieur de Courçon. — André Rougier, lieutenant général de l'Élection de La Rochelle.

B. 1969. (Registre.) — 14 feuillets, papier.

1777-1779. — Notification des actes relevant des baronnies de Courson, etc. — Acquisitions par Jacques Poullet, bourgeois. — Jean Rousseau. — Jean Bouhier. — Nicolas Martineau. — Jean Genozeau. — Jean Vitet. Jean Boulineau. — Étienne de Bergue. — Pierre Benesteau. — Antoine Neveur. — Jacques Porcheron. — Jean Genouzeau. — Pierre Bourget, etc.

B. 1970. (Registre.) — 7 feuillets, papier.

1780-1785. — Notifications d'acquisitions par Antoine Martineau. — André de Laroy, notaire. — Nicolas Rochefort. — René Étien. — François Chaillé. — Nicolas Moussau. — François Gripeau. — Jacques Poullet. — Jean-Étienne-Augustin Julliot, notaire royal, etc.

B. 1971. (Registre.) — 6 feuillets, papier.

1786-1788. — Notifications d'acquisitions par Jean Rousseau. — Antoine Pillard. — Jacques Moreau. — Jean Boulineau. — François Gaborit, — François Baudry. — Amable Heraud. — François Boismoreau. — Pierre Jarillon. — Marie-Anne Cardinau, etc.

B. 1972. (Registre.) — 4 feuillets, papier.

1788-1790. — Notifications d'acquisitions par André Brilloin. — Jean Foubert. — Jean Rolland. — Pierre Jarillon. — Jean Boulineau. — Pierre Denfer, procureur fiscal. — René-Marie Quoy, maître chirurgien (père du célèbre naturaliste, inspecteur général du service de santé de la marine et collaborateur de Lesson dans le voyage autour du monde de Freycinet).

B. 1973. (Liasse.) — 59 pièces, papier.

1734-1739. — Pierre Moussaud, marchand à Courçon, contre Élisabeth Suire et Pierre Moussaud, voiturier, qui vinrent chez lui, avec une fourche de fer, et en essayant de briser les fenêtres à coups de pierres, le menaçant de mort, prétendant qu'il avait tué une chèvre, le lendemain, comme il se rendait à la messe, Pierre Moussaud et sa femme jetèrent sur lui un chaudron plein d'eau bouillante, ce qui l'obligea à rentrer chez lui et se mettre au lit, ayant une cuisse et une jambe dangereusement échaudées, Moussaud et sa femme sont condamnés à trente livres d'aliments et médicaments envers ledit Pierre Moussaud. — Renonciation par Françoise Ouvrard à la succession de François Ouvrard, son père. — Charles Hillerin, marchand cabaretier, contre Pierre Moussaud et Anne Denfer, son épouse, et ses deux filles, Louis Fonteneau et Jeanne Moussaud, qui lui enlevèrent un troupeau de brebis qui était dans sa grange. — Jean Tessier contre Nicolas Moussaud, maître de la poste de Courçon, pour terminer une contestation au sujet d'une charrette que Moussaud est condamné à réparer. — René Dubois, journalier, contre Pierre Thomas, cabaretier, qui le terrassa et lui emporta le bout du nez avec ses dents. — Renonciation de Marie Babin, veuve de César Gautier, à la communauté contractée avec lui. — Louis Priou, sergent, contre Jean Texier, condamné à laisser à Priou la pleine possession de la pièce de vigne en question. — Émancipation de Jean Servan. — Curatelle des mineurs de Jean Nallin. — Entérinement des lettres de bénéfice d'inventaire de Pierre Texier. — Curatelle des mineurs de Pierre Marchand. — Réception de Pierre Texier comme procureur postulant. — Renonciation de René Lelie de Saint-Jean et Marie-Anne Doupeau, sa femme, à la succession de Jacques-César Gautier. — Réception de Pierre Texier comme procureur fiscal (29 août 1735). — Curatelle des mineurs de Nicolas Graint Sorlin. — Procès-verbal dressé par le sénéchal Jean Avrard et le procureur fiscal Texier et Poullet, greffier, de la découverte d'une tête d'homme et deux autres petits ossements dans le fossé du fief de Grandchamp, de Courçon, avec un vieux chapeau, quelques mauvais habits et *l'Office de la Vierge Marie* ; le curé a enseveli lesdits restes à Courçon.

B. 1974. (Registre.) — 100 pièces, papier.

1753-1770. — Déclarations et nouvelles confrontations des domaines et héritages tant francs que roturiers que possède Charles Métayer, serrurier à Angiré, paroisse de Courçon, qu'il rend à messire François de Villedon, chevalier de Saint-Louis, seigneur pour les cinq sixièmes parties des baronnies de La Motte-Fraigneau et châtellenie de Cramahé et en entier de la baronnie de Courçon et châtellenie de Mortagne-la-jeune et à dame Marie-Anne-Françoise-Félicité Le Mastin de Nuaillé, veuve de messire François de Pouget, chevalier, marquis de Nadaillac, seigneur de la baronnie de Nuaillé et châtellenie de Ferrières, dame pour une sixième partie desdites baronnies. — Quittance d'amortissement de rente par René Richard à Pierre Marchand. — Vente par Étienne Debesque à Louis-Jean Seguin. — — Vente par Louis Tuaud à Jacques Petit. — Vente par M. Jean Touzil à François Boucard. — Titre nouvel par Pierre Jollain à Marie et Madelaine Fontenaud, sœurs. — Vente par André Moussaud, marchand, à Étienne Boucard. — Baillette par les syndic, fabriciens et habitants de Courçon, à André Denfer et Céleste Texier, son épouse. — Vente des meubles et effets de la succession de Jean-Étien et Brillouet, sa femme. — Baillette par les fabriciens et habitants de la paroisse de Courçon à Mathieu Denfer et Marie-Madelaine Texier. — Baillette par les fabriciens et habitants de Courçon à Catherine Denfer. — Baillette par François de Villedon, chevalier de Saint-Louis, à François Masson. — Vente par Augustin

Morinaud à Pierre Mangou. — Mariage de Jean Pinaud, charpentier, et de Marianne Bouyer. — Vente par Louise Bezy, veuve de François Landre, à Joseph Jaudouin. — Vente par Jean Seguin à Louis Escarlat. — Déclaration de Nicolas Roberteau, farinier au moulin d'Angiré, paroisse de Courçon, aux prieur et religieux de l'abbaye royale de la Grâce-Dieu, seigneurs de la petite abbaye de Lannivoire. — Vente par Charles de Hillerin à Mathurin Moussaud. — Mariage de Mathurin-Jean Jollin et de Suzanne Mersier. — Hommage de messire Mathieu Le Gendre, prêtre et prieur d'Angliers à la châtellenie, terre et seigneurie d'Angliers. — Mariage de Louis Mangou et de Jeanne Bourgeron. — Mariage de Jean Couillaud et de Jeanne Guibourdeau. — Mariage de Mathurin Sauzeau et Anne Petit. — Vente de Louis Moussaud et Anne Petit, veuve de François Venent à François Jarillon. — Acte d'assemblée du curé et des habitants de Courçon pour la nomination de deux fabriciens de l'église dudit lieu. — Vente par François Jarillon à Nicolas Moussaud. — Vente par Pierre Venant à François Jarillon. — Acte d'assemblée des habitants de Courçon pour nommer Pierre Poullet jeune, fabricien, à la place de Mathurin Moussaud.

B. 1975. (Liasse.). — 17 pièces, papier.

1755-1790. — Placets de la baronnie de Courçon. — Prestation de serment des officiers. — Henri-Louis Grain, notaire au comté de Benon, demeurant à Ferrières, mari de Marie-Anne Gautronneau, héritière de Pierre Gautronneau et de Marie Durivault, contre Jean Raoult, farinier, et Catherine Drappier, héritiers de André Raoult et de Anne Chaigneaud. — Charles-Félix Thilorier, avocat en Parlement et au Présidial de La Rochelle, et Marguerite-Françoise Giraud, son épouse, contre Busseau, veuve de François Benesteau, cabanier à Fraigneau, paroisse de Saint-Cyr du Doret. — Louis Fonteneau, marchand, mari de Jeanne Moussaud, contre André Denfer, bourgeois à Courçon, et Pierre Denfer, marchand à Lalaigne. — Jean Massé, marchand à Saint-Jean de Liversay, contre Étienne Ferchaud, journalier audit lieu. — Mathieu Bonnet, journalier, contre Pierre Grégoireau, bourgeois à Courçon. — Jacques Hyacinthe Berlouin de La Tinatière, marchand à Fonbrune, paroisse de Saint-Jean de Liversay, contre Pierre Grégoireau, bourgeois, et Marianne Texier, à Courçon. — François Toutant, procureur fiscal du comté de Marans, contre Jacques Benoist, charpentier, et Anne Lucas, sa femme. — Jean-Baptiste de Jonquières, écuyer, sieur de La Motte, lieutenant de robe longue de la capitainerie royale d'Halté, demeurant à Villemétrie, faubourg de Senlis, et les héritiers de Michel de Junquières, conseiller du Roi, lieutenant particulier au bailliage et présidial de Senlis, héritiers d'Angélique-Rose Oursel, veuve de Michel de Junquières, écuyer, secrétaire du Roi, maison, couronne de France et de ses finances, contrôleur général honoraire de la grande chancellerie de France, dame des baronnies de Courçon, La Mothe-Fraigneau et Cramahé, et François de Villedon, écuyer, seigneur desdites baronnies et de Mortagne-la-jeune, y demeurant, paroisse de Salles, demandeurs en payement de cens noble, etc., contre Pierre Moussaud, notaire royal et procureur fiscal, fabricien en exercice de la fabrique de Courçon. — Déclaration de grossesse devant le procureur fiscal et greffier. — Apposition des scellés au domicile de Mathieu Cahuel, décédé, curé de Saint-Jean de Liversay. — Madame de Villedon, dame de la baronnie de Courçon, contre Jean Cardinau, charron. — Réception de Denis Passais, notaire et procureur fiscal de la baronnie de Nuaillé et châtellenie de Ferrières. — Étienne Lauroy, marchand à Surgères, demandeur en saisie et déclaration contre Nicolas Prévost d'Azay, curé de Courçon. — Vérification de la baronnie, etc.

B. 1976. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

1739-1763. — Jeanne d'Hillerin, veuve de Jean Macaud, sieur du Doret, contre Louis Moussaud, menuisier à Courçon. — Curatelle des mineurs de feu Jacques Fraud. — Apposition des scellés chez François Gellot, farinier. — Curatelle des mineurs de feu Daniel Bourgeron et de Nicolas Roberteau. — Louis Roberteau contre Nicolas Moussaud. — Louis de Fourcroy, marchand à La Rochelle, contre René Chaillou. — Curatelle des mineurs de feu Pierre Grippaud ; — de feu Guillaume Billaud ; — de feu Jean Billaud. — Curatelle des mineurs de feu Louis Chesseboeuf ; — des mineurs de feu René Baudouin et Marie Sauvé. — Marie Marillet, femme de Charles de Hillerin, contre Mathurin Moussaud père et fils, qui la renversèrent dans leur chai, après l'avoir insultée, et la laissèrent comme morte. — Curatelle des mineurs de feu Jacques Poupard. — Apposition des scellés chez feu Jacques Benoist, de la Grève. — Curatelle des mineurs de feu Jacques Coudrin ; — de feu Louis Chevallier; — de feu

Nicolas Martineau ; — de feu Jacques Poupard. — Testament olographe de René Ayrault, ancien prêtre et curé de Saint-Jean de Liversay. — Jacques Benoist contre Pierre Fleury, qui lui aurait fait tomber son chapeau, parce qu'il avait été insulté par lui, à l'occasion de sa nomination de syndic. — Curatelle des mineurs de Jacques Venant ; — de feu Jean Étien. — Séparation de biens de Marie Bouhier et de André Couillaud. — Apposition des scellés sur les effets de Michel Deval.

JURIDICTION DU COMTÉ DE TAILLEBOURG.

B. 1977. (Registre.) — 503 feuillets, papier.

1656. — Audience du comté de Taillebourg. — Élie Thomas, sieur du Petit-Port, juge bailli, Jacques Meschinet, procureur fiscal. — Pierre Baudet, tissier en toiles, et Jeanne Patry, sa femme, contre Françoise Sorin, Jean Chevillon, son mari, Chevillon, son beau-frère, et Vivien Garnier, pour réparation d'excès, coups et menaces. — Le procureur fiscal demandeur en foi et hommage contre Josué de Ballodes, écuyer, sieur de Montizeau, Daniel Ysle, (Isle), écuyer, sieur de La Cave, Isaac Ysle, écuyer, sieur de Loyré, Suzanne Isle, veuve de Jean de Saulières, écuyer, sieur de Lesnon, Isaac de Vallée, écuyer, sieur du Jonchaud, Maximilien Eschallard, seigneur, marquis de La Boullaye, Sara Isle, veuve de Charles Des Montils, écuyer, sieur de La Vigerye, Frédéric Goullard, écuyer sieur de La Brousse en Saint-Hilaire, Charles Guiton de Maulévrier, écuyer, sieur d'Agonnay, Louis-Maurice de La Trémoïlle, comte de Laval, prieur de Saint-Savin, Auguste Châtaigner, écuyer, sieur de Lisleau, Eléonore de Chaumont, dame de Bignay, Claude de Belleville, écuyer, Marie Gombauld, veuve de Zacharie Cosme, le prieur de Saint-Savinien, Éléonore de Chaumont, etc. — Jeanne Preau, femme de Denis Cellier, demanderesse en réparation d'excès, d'injures verbales atroces, contre Marie Gautier, femme de Gilles Pelloquin, condamnée à l'amende, sur le rapport de Constant, chirurgien. — Pierre Boursiquot, curateur des mineurs de feu Jean Mesnard. — Amendes prononcées à la réquisition du procureur fiscal, contre Jean Simon, Jean Chevallier, Pierre Braud et Jean Chevallier, pour délits de pêche dans les eaux de Monseigneur de ladite cour (12 juin 1656). — David Brochard, sieur du Pignaud, avocat, demandeur en crime de larcin, contre Étienne Mesnard. — Élie Neau, demandeur en réparation d'excès et coups, contre Jéan Rousseau, laboureur à Annepont. — Le procureur fiscal, demandeur en foi et hommage et payement de droits féodaux, contre Louis de La Blaschière, seigneur de Torfou et de la terre de Coutiers, « tenue et mouvant dudit comté à foi et hommage-lige et au devoir de soixante sols », à peine de saisie de ladite maison noble et fief des Coustiers. Le défendeur répond par Mongrand que le vendeur a déclaré » que ladite maison et fief est tenue et mouvante du Roy, à cause des Ponts de Saintes ». Le procès est pendant devant le Parlement de Bordeaux. Le procureur fiscal répond qu'il est question de l'hommage et non des lods et ventes. L'hommage devra être rendu dans la huitaine. — Le procureur fiscal demandeur en foi et hommage et payement des droits féodaux contre la veuve de messire Benjamin de Cumont, écuyer, seigneur de Voissay. — Aveu et dénombrement des terre et seigneurie de La Jarrie fourni par messire Benjamin de Vallée, écuyer, seigneur de La Giraud, à Élie Thomas, sieur du Petitport et du Maine-Moreau, bailli et juge civil et criminel du comté de Taillebourg, pour Monseigneur de ladite cour (23 juin 1656). — Le procureur fiscal demandeur contre Jacques Rolland, écuyer, seigneur de Monmoutin, Abel Guillonnet, docteur en médecine, Léonard Mesnard de Longueville, Paul Boisseau, écuyer, sieur de Lambertye, Jacques Pineau, sieur de Lespine, Charles de Brillac, écuyer, sieur de Fenioux. — Noble homme François Murant, sieur de La Meurandière, docteur en médecine, conseiller et médecin ordinaire du Roi, faisant tant pour lui que pour Pierre Martin, marchand, curateur des mineurs de Zacharie Murant, contre Daniel Cornut, capitaine d'une patache pour le service du Roi. — Marie Cherpantier, veuve de François Boursiquot, demanderesse en voies de fait, coups et blessures, contre Jeanne Rousseau. — Étienne Giraud contre François Giraud, François Meschinet, Isaac Restiveau, Pierre Micheau, Pierre Allard et Jeanne Restiveau, Pierre Richardeau. — Marguerite Humeau, veuve de noble homme Jean Guenon, sieur de La Jobertière, avocat en Parlement, demanderesse en payement d'indemnité, contre Pierre Baudouin, sieur de La Combe, condamné audit payement et aux dépens. — Baptiste Ponvert, marchand à Saint-Savinien, contre Pierre Mouchart, marchand. — Elisabeth Baudouin, veuve de Daniel de Vallée, écu-

yer, contre Pierre Boursiquot. — Jacques Rabillard, sieur de La Pousinière, demandeur en déclaration d'hérédité contre Daniel Adrien, marinier de Saint-Savinien. — Noble homme Pierre Duvignaud, sieur de La Barde, du bourg de Sainte-Mesme, donataire de Léa Micheau, sa première femme, et cessionnaire de noble Henri Duvignaud, sieur du Bordieu, son cousin, contre Paul Begasseau, Jean Girard, Jean David et Daniel Grenon, de Torxé et Saint-Savinien. — Jacques Berthomé, sieur de La Longée, contre Isaac Dupuy. — Suzanne Bonnouvrier, veuve de Jean de Bonnegens, sergent royal, demanderesse en payement de lods et ventes, contre François Prudhommeau, maître fourbisseur d'épées à Saint-Jean d'Angély. — Dénombrement fourni par haut et puissant messire Maximilien Eschallard, chevalier, seigneur marquis de La Boullaye, baron de Champdolent et autres lieux, pour la terre de Champdolent. — Samuel Joannes, marchand de Saint-Savinien, contre Abraham Dupont, maître boucher audit bourg. — Paul Boisseau, écuyer, sieur de Laudebertière, contre Mathurin Maurin, marchand, curateur des mineurs de feu Arnaud Desse. — Simon Ducluzeau, fermier des terrages de Saint-Savin en Mazeray, contre Louis Clerjaud de La Giraud. — Noble homme René Pepin, sieur de La Crestinière, conseiller et élu pour le Roi en l'Election de Saint-Jean-d'Angély, contre Marie Festive, veuve de Pierre Guiberteau, des Millons, paroisse de Saint-Martin de Sersay. — Jacques Berthon, écuyer, sieur de La Longée, curateur de Marthe Gaspard, fille mineure de Louis Gaspard et Marie Billard, à présent sa femme, contre Isaac Dupuy, sieur de La Sicaudrie. — Mathurin Minguet, charpentier de grosses œuvres à Saint-Saturnin, contre Jeanne Martin, veuve d'Étienne Garloppeau. — Charles de Brillac, écuyer, contre Pierre Suire et Marie Aumosnier, — Henry Chevallier, écuyer, sieur de La Cour, contre Jacques Avard. — Jean de Meschinet, écuyer, seigneur de Boisseguin, demeurant à Saint-Jean-d'Angély, demandeur en payement de rentes par Mongrand contre Pierre Audebert, meunier du moulin de Chez-Pichon. — Noble homme François Murand, sieur de La Murandière, conseiller et médecin ordinaire du Roi, contre Daniel Cornu. — Jacques Rocquemadour, sieur de Chasteau-Gaillard, greffier, propriétaire du présent comté, demandeur en criées des biens de feu Jacques Marsaud et Marie Guilloteau, sa femme, contre François Marsaud, meunier, et Élisabeth Marsaud, femme de Simon Micheau. — François André, écuyer, sieur des Ageots, contre Amos Frapprie, marchand de Saint-Savinien, appelant du juge de Forgettes. — Haut et puissant messire Frédéric Goullard, chevalier, seigneur de Saint-Hilaire et autres lieux, demandeur en payement de rente contre Jean Perrin, dudit Saint-Hilaire, etc. — Isaac Adrien, syndic du consistoire de l'Eglise réformée de Saint-Savinien, contre Jean Fayet, marchand, héritier de Jean Fayet, son père. — Noble homme René Crespin, sieur de La Crestinière et de Filottière, conseiller élu pour le Roi en l'Élection de Saint-Jean-d'Angély, contre Jean Désert et P. Rousseau, d'Asnières, pour payement de rentes. — Élisabeth Mesnu contre Pierre Bourelly. — Marie Achard, veuve de Frédéric Roulin, écuyer, sieur de Sainte-Mesme, contre Roullin, écuyer, sieur de Monmartin. — Serment des procureurs Mallet, Geoffré, Bourdet, Mongrand, Mesnard et Adrien et des sergents Gorron, Viaud, Vinet, Nadaud l'aîné, Richard, Porchereau, Dezouet, Braud, Vitet, Paronneau, Gallay, Esmonnet, Gouyneau, Girard, Sablon, Gourdon, Maray, Nadaud le jeune, Regnaud, Dupont, Chollet, Sallenault, Gratiot.

B. 1978. (Registre.) — 560 feuillets, papier, quelques déchirures et taches d'humidité.

1660-1688. — Seigneur le duc de La Trémoïlle, prince de Tarente, comte de Taillebourg, etc. — Sénéchal Élie Thomas, sieur de Petit-Port et du Maine-Moreau. Procureur fiscal : Michel Meschinet. Greffier : Étienne Meschinet. Sergents : Nicolleau, Viaud, Gouineau, Gallays, Moreau. Procureur : Abraham Mongrand. — Jean Richard, marchand à Brisambourg, curateur d'Abraham Puet, fils de feu Jean et d'Élisabeth Longespée, pour la baillette judiciaire des biens immeubles, domaines et héritages appartenant aux mineurs Riet. — Jacques Rolland, écuyer, sieur de Monmouthon, contre Marie Nicolleau, femme de Jean Girard. — Renée Minguet, demanderesse en cassation de la vente de ses meubles exécutés à la requête de Mathurin Vitet, contre ledit Vitet et Pierre Pion, dépositaire desdits meubles. — Léonard Vallette, prêtre, chanoine régulier des Augustins et prieur curé de Bignay, contre Marie Navarre, veuve de Jean Paronneau, notaire. — Jean Adrien-La Vague, de Saint-Savinien, demandeur en exécution mobilière contre René Febvrier, laboureur à Taillebourg. — Jean-Adrien La Vague contre Baptiste Follardeau. — Jacques Mercier contre Marie Dusault, veuve de Jean Fillion. — Jeanne Fumolleau, de La Frédière, contre Jean Moquette, de Grandjean. — Léonard Vallette,

prêtre, chanoine régulier des Augustins et prieur curé de Bignay, contre Marie Navarre, veuve de Jean Paronneau, notaire, condamnée à lui payer cinquante-sept livres pour la vente de trois barriques de vin. — Élie Pasquier contre Jacques Rabillard, sieur de La Garde. — Louise Desnouettes contre Jacques Fayet, sieur de Monplaisir. — Josias Caillon, juge de Champdollent, contre Isaac Lesnier, ministre de Saint-Jean-d'Angély. — Luc Gourdry, sieur de Lestang, contre Pierre Rizier, marchand. — Marie Adrien, veuve de Jacques Martin, contre Jean Adrien, fils de Jean, dit La Rivière. — Pierre Fillastre Jacob Adrien, de Saint-Savinien. — Jean Micheau, maître chirurgien, contre Pierre Richard. — Sara Constant, veuve de Jean Allenet, contre Pierre Leschassier, maître chirurgien, — Pierre Piché, de Saint-Hilaire de Villefranche, contre Jean Joguet, hôtelier d'Asnières. — Jeanne Lamoureux, veuve de Jean Augereau, contre Louis Doue, maréchal, Nicolas et Jean Couraut. — Josué Sauxay, sieur de La Besne, contre Jean Adrien et Jacques Delaval. — Jacob Mestadier, conseiller du Roi et Élu en l'Élection de Saint-Jean-d'Angély, créancier des biens de René Bouffaneau, sieur de Grandchamp, contre François Robion et Jean Teneau, beau-frère et gendre. — Messire Frédéric Goullard, chevalier, seigneur de Saint-Martin de Cersay et autres places, contre Michel Guindet, meunier à Saint-Martin de Cerzay.

B. 1979. (Registre.) — 114 feuillets, papier.

1687-1688. — Les officiers de la Religion ayant dû se démettre de leur charge à la révocation, on trouve en 1687 et 1688, Denis Gourdon, bailli, Charles Cherpantier, procureur fiscal, et Rabillard, greffier. (Fragment de charte du xv[e] siècle comme couverture.) — Serment des officiers. — Joachim Dussault, syndic des postulants, expose qu'à cause de l'interdiction des postulants de ce siège, faisant profession de la R. P. R. et du peu de postulants qui restaient, M[e] Charles Charpentier, qui fut pourvu en la place de M[e] Jacques Meschinet, qui était aussi de ladite Religion, et du peu de postulants qui restaient, se serait émancipé de postuler, quoique ses devanciers ne l'eussent jamais fait, mais les postulants de la R. P. R. en 1685, après s'être réunis à l'église auraient été reçus en leurs charges ; l'incompatibilité de la fonction de judicature dudit Charpantier avec la qualité de postulant est évidente, puisque c'est au procureur fiscal et postulant de requérir et non pas de juger, et d'ailleurs le sieur Charpantier n'a pas même de provisions ; d'ailleurs le présent comté est une terre de dignité ayant divers châtelains qui en relèvent et plus de deux cents vassaux, etc. Réponse de Dusault. — Louis Guybert, chevalier, seigneur de Landes, Coulonges et autres lieux, contre Pierre Faure, marchand. — René de Culant, écuyer, seigneur de Champfleury, etc., contre Marie Gourdry, veuve d'Isaac Forestier, sieur de Villefonds. — Hector de Saint-George, chevalier, seigneur de Dirac, comme donataire de Gabrielle de Pontard, contre Henri de Pontard, écuyer, seigneur de Chaban.

B. 1980. (Registre.) — In-folio, 430 feuillets, papier.

1660. — Audiences du comté de Taillebourg. — Élie Thomas, chevalier, seigneur du Petit-Port et du Maine-Moreau, gouverneur, capitaine et maître des eaux et forêts, bailli, sénéchal, juge civil et criminel. — Meschinet, procureur fiscal, Rocquemadour, greffier. (Juillet, août, septembre à décembre.) — Marie Sorin, veuve de Charles Mongrand, notaire au présent comté, contre Marie Chancelée, veuve de Berthommé Geoffré, et François Geoffré, son fils, demeurant à Annepont. — Jean Rogier, sieur de La Chassieuze, demeurant à Tonnay-Boutonne, contre Simon Quetier, laboureur. — Noël Petet, co-seigneur de Beauregard et seigneur d'Anoille, contre Élisabeth Poupard, veuve de Savinien Deneschaud. — Pierre Maurin, marchand à Saint-Jean-d'Angély, contre Jean Jobet, du Bruneteau. — Louis Desnouettes et Jean Garlopeau contre Jacques Fayet, sieur de Montplaisir. — Jean Brossard contre Abraham Fouschier, marchand, mari de Élisabeth Petorin, et Jean Thirat, fils et héritier de Liette Chiron, icelle héritière de Berthomé Brossard. — Élisabeth Thomas, veuve Theroulde, contre Hiérôme Bruneau. — Jacques Rolland, écuyer, seigneur de Montmouton, contre Marie Nicolleau, femme de Jean Giraud. — Pierre Adrien, marchand, contre Pierre Marquis. — Charles Gratiot contre Paul Piaud. — Jean Gallais contre Pierre Nouel. — Élisabeth Aubineau, veuve de Zacharie Cadot, maître chirurgien, contre Michel Rousseau. — Palastre, marchand à Saint-Savinien, contre Rousseau, veuve de Pierre Rateau. — François André, écuyer, sieur des Ageots, contre Maurice Pichier (ou Pichié), de Taillant. — Pierre Richier, marchand, des Nouillers, contre Antoine Réperé. — Daniel de Campet, écuyer, contre Jean Gourdry, — Abraham Dupont contre Hiérôme Rousseau, prêtre, l'un des chanoines de l'église de Taillebourg, curé de Saint-Sornin. — David

Gillebert, meunier de Saint-Savinien, contre René Berthommé. — Élie Taunay, du Port-d'Envaux, contre Pierre Noüel, du Chapitre. — Françoise Garlopeau, femme de Maurice Piché, de Taillan, demanderesse en séparation de biens. — Pierre Angibaud, maître apothicaire de Saintes, contre Benjamin Gratiot, sergent. — Gabriel Gouyneau, de La Boninotière, contre Vincent Gaschinard, Louis Fouschier, etc. — Louise Pignat, veuve de Pierre Bourelly, contre Marie Navarre, veuve Paronneau, au sujet de la fixation du prix de médicaments trouvé excessif par ladite Navarre. — Martial Thaunay, maréchal, d'Annepont, contre Michel Gourdin et André Chauselée, laboureur à bœufs, des Noulliers, en payement de cent cinquante livres, à la suite d'un échange de biens. — François André, écuyer, sieur des Ageots, demandeur en exécution mobilière. contre Jules Simon, charpentier. — Pierre Guilloteau contre Laurent Duc et Jacques Piaud, comme maris de Marie et Jeanne Raffin, héritières d'Aubin Raffin et Marie Mestreau. — Jean Dupond, notaire et sergent, contre Nicolas Coutant, de Voissay. — Guillaume Rolland, marchand, contre François Gorron, laboureur. — Vivien Sablon, greffier de la seigneurie d'Ecoyeux, demandeur en saisie et délivrance de deniers contre Michel et Jean Coustaux. — Pierre Grollet, procureur d'office des seigneuries du Chapitre et Courcerac, demeurant à Saint-Martin de Cersay, mari de Françoise Guiberteau, contre Pierre, Mathurin et Georges Guiberteau, meuniers à La Fredière. — Jean Gourdry, sieur du Chastenet, avocat en la cour, contre Abraham Dupont, maître boucher. — Maître Adrien contre Jean, autre Jean et Judith Adrien. — Charlotte Ponvert veuve de Pierre Morineau, de Saint-Savinien, contre Élisabeth Desnouettes et Marie Veillan. — Luc Gourdry, sieur de Lestang, fermier de la seigneurie des Razes, contre Pierre Riche, marchand aux Noulliers ; demande en payement de rente. — Daniel de Campet, écuyer, sieur d'Estray, contre Jean Gourdry, sieur du Chastenet, avocat en la cour, et Jean Dolas, juge sénéchal de Didonne, — Pierre Foreau, maître apothicaire, contre Pierre Landriau, meunier des Grands moulins. — Louise Pignat, veuve de Pierre Bourelly, maître apothicaire, contre Jacques Boutin, meunier. — François André, écuyer, sieur des Ajotz, contre Jean Simon. — Isaac Adrien, « syndic du consistoire de Saint-Savinien », contre Jean Fayet, marchand, comme héritier de Jean Fayet, son père. — Marie Esneau, veuve de Michel Gouyneau, contre Marie Martin, veuve de Berthommé Dessiou. — Charles Guion, sieur de La Chanbaudre, maître chirurgien, contre Jean Penigaud et Sébastien Bernard. — Jacques Robbe, prêtre, curé de Brisambourg, contre André Matrat, etc. — Pierre Leschassier, maître chirurgien, contre Marie Perat, veuve de Pierre Mignot. — Bertrand Chaillou contre Louis Marsay. — Florent Porchereau, juge assesseur d'Ecoyeux, contre François Moutier et Jeanne Sablon, sa femme. — Jean Benoist, notaire et arpenteur juré, contre Jean Richard, laboureur à Saint-Hilaire-de-Villefranche. — Pierre Noüel, marchand au Chapitre, contre Madelaine Marie, veuve de J. Jagueneau, et Jean Jagueneau, son fils, pour le paiement d'une vache qui aurait été tuée d'un coup de « dail » en entrant dans la grange, tandis que la défenderesse se serait elle-même blessée par ledit dail. — Demoiselle Duchesne contre René Le Compte, sieur de Bois-Couraud. — Vivien Sablon, greffier de la seigneurie d'Ecoyeux, contre Hiérôme Fabvreau, Michel et Jean Coutaux père et fils. — Charles Marraquier, sieur de La Fontaine, de Saint-Savinien, contre Jean Marchand, maître apothicaire. — Louis Nicolas, notaire, contre Pierre Savary, fabricien de la paroisse de Bignay. — Messire Charles Durand, prêtre, curé d'Ecoyeux, contre Vivien et Louis Jeaud, tuiliers, pour le paiement d'une obligation de 51 livres. — Simon Ducluzeau, greffier de la maréchaussée de Saintonge, contre Mathurin Bonet, laboureur, de La Laigne. — Jean Micheau, maître chirurgien, contre Pierre Richard, marchand. — Pierre Leschassier, maître chirurgien, contre Pierre Landriau, meunier. — Jean Du Moustier, écuyer, seigneur de La Motte-Martin, de Sainte-Même, contre Jeanne Perdrigeat, veuve de Mathurin Braud. — Adrien, postulant, préside en l'absence du bailli et de l'assesseur (30 juillet 1660). — Hiérôme Bonneau, maréchal au faubourg des dames de Saintes, contre Élisabeth Thomas, veuve de Theroulde, fermier de la seigneurie d'Ecoyeux. — Le bailli siège le 31 juillet. — Pierre Adrien, marinier à Saint-Savinien, contre Antoine Maugis, marchand. — Luc Gourdry, sieur de Lestang, fermier des seigneuries des Razes, contre Paul Begasseau, laboureur à Torxé. — Jean Chaigneau, marchand à Saint-Savinien, contre Jacques Braud, laboureur à Bignay. — Criée des biens et domaines de Maurice Piché, tant en son nom que comme donateur et héritier de Jeanne Audet, sa mère, saisis et mis en criées à la requête de Jean Chaigneau, marchand à Saint-Savinien, à défaut de paiement de la somme de trente livres tournois, par Gaspard Nadau, sergent. — Le procureur fiscal demandeur pour contravention aux règlements sur la pêcherie dans la rivière de Charente, contre Papinaud. — Christophe Berthomé, écuyer, sieur des Couches,

mari de Suzanne Dupuy, demandeur en saisie et délivrance de deniers, contre Henri Chevallier, écuyer, sieur de La Cour, etc.

B. 1981. (Registre.) — 220 feuillets, papier ; couverture en parchemin formée par un fragment d'aveu rendu à Raynier Jousseaume, chevalier, seigneur de Saint-Vivien, de « l'houstel de Lasnepontière, avecques droit de forteresse » et de pont levys, avecques moyenne justice et basse », » etc.

1688-1689. — Gourdon, bailli, Cherpantier, procureur fiscal. — Serment des procureurs : Clément-Jean Mallet, Joachim Dusault, Dominique Drouhard, Jean Vinet (18 novembre 1688). — Lydie Rabillard contre Josias Caillon. — Michel Jobet, notaire, contre Pierre Prevost, marchand à Cognac. — Anne Boursicot, veuve de Pierre Faure, contre Jacques Moquette. — Daniel Rabillard, sieur de La Pousinière, contre messire Auguste Guiton de Maulévrier, chevalier, seigneur d'Agonnay. — Anne Boursicot, veuve de Pierre Faure, contre messire Louis Guybert, chevalier, seigneur de Landes, gouverneur de Saint-Jean-d'Angély. — Joachim Dusault, notaire et procureur, contre Jacques Rivet, marchand, jouissant des biens de Isaac Dupuy, sieur de Pascauderie. — Daniel Rabillard, sieur de La Bertannière, contre messire Auguste Guiton de Maulévrier, seigneur d'Agonnay. — Jeanne Pichon, veuve de Isaac Sablon, conseiller du Roi, président en l'Élection de Saintes, contre Jean Marchegay. — Marie de Bonnegens, femme de Jean David, demeurant à Saint-Vaize, contre Jean David, demanderesse en séparation de biens. — Suzanne Allenet, veuve de Jacques Meschinet, procureur fiscal, contre Jacques Rafegeau, laboureur. — Françoise Mousnier contre messire René de Cullant, chevalier, seigneur de Saint-Mesme et de Champfleury. — Suzanne Allenet, veuve de Jacques Meschinet, procureur fiscal, contre Jeanne Martineau, veuve de Jean Pasquier. Les obligations ont été déclarées exécutoires et les défenderesses condamnées à payer à la demanderesse lesdites obligations avec les intérêts et aux dépens. — Messire Alexandre de Palme, écuyer, sieur de Chossoir et de La Broussardière, paroisse de Saint-Savin, demandeur en payement de rente, contre Jean Garlopeau, dit Le Fouchot, laboureur à Coulonges, et Jean Mithonneau, laboureur à Saint-Savin. — Daniel Rabillard, sieur de La Bertramière, contre Jeanne Berthon, veuve de Louis Febvrier. — Jean Raffou, maître chirurgien à Saint-Savinien, demandeur en saisie de deniers, contre Jean Viaud, dépositaire des deniers et grains saisis, et Jean Adrien La Vague, marchand. — Pierre Duhamel, maître apothicaire à Taillebourg, contre Mathurin Gerbier, sergent audit comté. — Pierre Parfait, maréchal, contre Christophe Mathé, curateur des mineurs de Jacques Rivet. — Claire de La Tour, veuve de Charles de Brilhac, écuyer, seigneur de Fenioux, Grandgent, contre maître Charles Cherpantier, procureur fiscal du comté : demande de retrait lignager. — Anne Boursicot, veuve de Pierre Faure, marchand, contre Marie Faure. — Louis Guybert, chevalier, seigneur de Landes, Coulonges, demandeur en payement de rentes contre Marie André, femme de Charles de Bruneau, écuyer, sieur de Belle-Espine. — Marie de Laval, femme d'Annet de La Marthonnie, écuyer, seigneur de Neuville, contre Pierre Berthon, laboureur à bœufs. — Marie Allenet, femme séparée de biens de Jean Adrien, contre Esther Rullier, veuve de Isaac de Missy.

B. 1982. (Registre.) — 428 feuillets, papier, plusieurs déchirés.

1662-1663. — Audiences du comté de Taillebourg. — Élie Thomas, du Petit-port, Du Maine-Moreau, sénéchal et bailli, juge dudit comté, assesseur, Jacques Meschinet, procureur fiscal, Abraham Rocquemadour, greffier. Jean Geoffre, postulant, Abraham Mongrand, notaire et procureur, Desquier, Isaac Adrien, procureur, Denis Prieur, postulant, Jacques Legrand, postulant, Pierre Gouyneau, postulant, Abraham Rocquemadour, Jean Geoffre le jeune, Jean Audouet, Clément Jean. — Daniel Adrien, maître de barque, contre Jacques Renaudeau, mari de Suzanne Berthommé, icelle héritière de Daniel Berthommé. — Adjudication des biens saisis sur Depoint, à la requête du procureur fiscal. — Charles Gion, maître chirurgien d'Ecoyeux, contre Vivien Sablon, procureur fiscal d'Ecoyeux. — Marie Desnouette, veuve de Jean Viuet, contre Liette Lozeau, veuve d'Antoine Coutand. — Marie Boursiquot, veuve de Jean Routurier et épouse de Pierre Audebert, contre Pierre Audebert, menuisier, de Grandgent. — Esaïe Augeard, écuyer, sieur de Mosnac, contre Blaise de Gascq. — Jean Marchand, maître apothicaire à Saint-Savinien, contre Claude Isle, chevalier, seigneur des Grois, Forgettes, La Cave et autres places, demeurant au logis noble de La Cave, tant en son nom qu'en celui des autres cohéritiers de Daniel Isle, écuyer, sieur de La Cave, son père. — Jacques Rabillard, sieur de La Pouzinière, contre Jac-

ques Mocquette, laboureur à bœufs. — Perside, Madelaine et Isaac Du Plessis, Perside, femme de Charles de Massougne, et Madelaine, femme de Gabriel Mercier, contre Jacques Legrand, procureur, curateur aux biens vacants de Jacques Du Plessis. — Pierre Baudouin, sieur de La Combe, contre Pierre Tamizier. — Élisabeth Rocquemadour, veuve de Gabriel Guillot, héritière de sa mère Jeanne Prevost, cessionnaire de messire Annibal de La Trémoïlle, seigneur de Marcilly, s'opposant au décret des biens, meubles et immeubles de Pierre Gorron, notaire et sergent au présent comté. — Jean Marchant, maître apothicaire de Saint-Savinien, contre Claude Isle, chevalier, seigneur des Grois, Forgettes, La Cave, etc. — Noémie de Puyrigaud, dame de La Perrière, contre Thurin Joubert. — Le procureur fiscal et Josué Sauxay, fermier général du comté, demandeur en payement de rentes, contre Chaneille, veuve de Berthomé Geoffré et ses enfants. — Madelaine-Marie Berthommé et Jean Jagueneau, ses enfants, d'Annepont, contre Samuel Cochonneau, du moulin des Forges. — Haut et puissant messire Pierre de Belleville, chevalier, demandeur « en » payement d'agâts », contre Etienne Autain, laboureur. — Daniel Adrien contre Jacques Renaud. — « Le procureur fiscal a dit qu'il a esté adverty ce matin » (21 novembre 1662) que la voulte de l'arceau qui est » dans le grand chemin de la présante ville à Saint-» Savinien, joignant le pont de Bramery et par lequel » on passe l'eau de la rivière et cours d'eau qui fait » tourner lesdits moulins de Bramery est tellement » rompeu que les gens de cheval ne peuvent passer » sur ledit arceau, sans grande risque que leurs che-» vaux tombent dans le trou de ladite voulte, de quoy » il peut advenir de grands accidents, notamment la » nuit, estant le grand chemin de Bourdeaux à La » Rochelle et autres lieux le plus uzité de tout le pays » et d'aultant que ledit défendeur (David Gillebert, » meunier de Bramery) en la qualité de mousnier, pro-» priétayre de ses moullins, est obligé particulière-» ment à l'entretien dudit arceau, il requiert qu'il luy » soyt enjoint de faire refaire ledit arceau et icelluy » mettre en estat, que les allants et venants y puissent » sûrement passer et repasser et ce d'aujourd'huy et de » jour à autre jusques à ce qu'il soit en estat à peine » de cinquante livres et autres que de droit ». Ordonnance conforme. — Le procureur fiscal, à lui joint Josué Sauxay, fermier général du comté, contre Jean Gaschinard, laboureur, réclamation de quatre années de rentes, à peine de saisie. — Judith Guenon, veuve de Pierre Rocquemadour, procureur au siège de Saint-Jean-d'Angély, tutrice de ses enfants mineurs et de feu Jacques Rocquemadour, avocat en la cour, son fils, contre Catherine Hardy, femme de Michel Peluchon. — Jean Baudet, sieur de La Chagnée, de Tonnay-Boutonne, demandeur en saisie de deniers, contre Jacques Rabillard, sieur de La Pousinière (18 novembre 1662). — Suzanne Bonnouvrier, veuve de maître Jean de Bonnegens, sergent royal, demanderesse en exhibition de contrats et paiement de lots et ventes, contre maître Le Vallois, avocat. — Charlotte Ponvert, veuve de Pierre Morineau, contre Jacques Bonne, maître cordonnier, assisté de son procureur Isaac Adrien. — Charles Guion, sieur de La Cheinaudrie, contre Pierre Maurant, laboureur. — Gamaliel Palastre contre Gabriel Aubin. — Sara Isle, dame de La Vigerie, contre Marie Autan, veuve de Jean Fillon. — Christophe Berthomé, écuyer, sieur des Conches, contre Jacques Barbaud, maréchal. — Michel Jobet, notaire et sergent, contre Jacques Beraud, procureur, curateur à l'hérédité vacante de Hilaire Hardy. — Samuel Garnier, maître chirurgien, contre Antoine de La Roche. — Jean de Saint-Agnan, marchand, contre Raffou, maître chirurgien. — Marie Boursiquot, veuve de Routurier et femme de Pierre Audebert, contre Pierre Audebert, laboureur. — Louis Eschassier, maître chirurgien, contre Desquins, procureur. — Simon Ducluzeau, greffier de la maréchaussée de Saint-Jean-d'Angély, contre Berthomé Richard, de Juicq. — Jacques Beaupère, docteur en théologie, doyen et curé, demandeur en payement de rente, contre Jacques Forgerit, maître chapelier. — Isaac de Court contre P. Texier. — Jacques Rabillard, sieur de La Pousinière, contre Jean et Pierre Lozeau. — L'hérédité de Jean, maître chirurgien, contre Charles Guion, sieur de La Champaudière. — Suzanne Bonnouvrier, veuve de Jean de Bonnegens, contre Le Vallois, avocat à Saint-Jean-d'Angély. — François Renaud, laboureur, contre Guillaume Brau, laboureur. — Luc Gourdry, sieur de Lestang, contre Michel Parenteau, laboureur. — Paul Boiceau, écuyer, sieur de Laubertrie, des Trois-chemins, La Galernerie, demeurant en son logis noble de La Galernerie, paroisse de Taillan, contre Pierre Rivière, laboureur à Nantillé. — Luc Gourdry, sieur de Lestang, contre Simon Nadaud, sergent.

B. 1983. (Cahier.) — 39 feuillets, papier, humidité et piqûres de vers.

1668. — Inventaire des papiers du greffe de la cour du comté de Taillebourg du temps où Pierre

Audouin en a été greffier remis à Rocquemadour, ensemble ceux de feu Me Abel Lherbette que ledit Audouin avait entre mains. — Registres de L'Herbette (1652). — Registres de Pierre Audouin (1652-1660). — Audiences. Sentences remises par ledit sieur Audouin entre les mains dudit Rocquemadour (1654). — Plaintes, charges et informations (1654-1656). — Curatelles et inventaires (1652-1655). — Baux à ferme (1652-1655). — Enquêtes (1652-1655). — Liasses, etc. — Comptes. — Sacs de production. — Registre des notaires. — Sentences : Marie Cherpantier contre Jeanne Boursiquot (avril 1656). — Texereau contre Dupuy (mars 1656). — Daniel Isle contre Jean et René Gouinereau (août 1655). — Pierre Gabiou, Judith Rivet, Pierre Thomas, contre Sylvie Thomas (7 septembre 1655). — Jean Chagneau et Judith Rivet, Pierre Thomas, contre Sylvie Thomas (septembre 1655). — Philippe de Massougne contre Etienne Moreau (20 mars 1655). — De Roissac contre Du Bourdet (27 juillet 1655). — Louise Chaud contre Jacques Rabillard (31 juillet 1657). — Jacques Fourestier, Pierre Gorry contre André Hillairet (18 avril 1654). — Josué David et Barthélemy Adrien, contre Jacob Adrien, curateur des mineurs Richier (31 janvier 1654). — Isaac Moré contre Pierre Adrien (19 décembre 1654). — Judith Rabillard contre Judith Adrien (31 janvier 1654). — Frédéric de Gommiers contre Amos Fraperie (mai 1653). — Plainte par les parents de feu M. de La Fregonnière contre le sieur de Palme (3 décembre 1653). — Aaron Boursiquot contre Pierre Beude et Jeanne Pastry, sa femme (1657). — Jean Adrien, dit La Vague, et ses filles, contre Esther Gratiot (juin 1657). — Daniel de Campet, écuyer, sieur d'Estray, contre Bouchaud, sergent royal (juillet 1654). — Paul Boisseau, écuyer, sieur de Laubertrie, contre Guillaume Follardeau et François Gouyneau (avril 1658). — de La Boissonière contre le sieur de La Rabissonnière (juillet 1659). — Pierre Baudouin, sieur de La Combe, contre Michel Pascaud, Charles Beaumont et Lamoureux. — M. de Vigneux contre les paysans de Saint-Hilaire, pour avoir tué deux soldats (juin 1655). — Catherine Le Simple contre Jean de Rommefort (juin 1657). — Isaac de Vallée, écuyer, sieur du Jouchaud, contre Hugues et Maran (août 1656). — Luc Gourdry, sieur de Lestang, contre Pierre Gourdry, sieur de La Bardonnière, avec deux rapports de chirurgien (août 1659). — Le procureur fiscal contre Pierre Marache, laboureur, de Rochefollet, et contre Catherine Coustaud et Pierre Baudouin, sieur de La Combe (janvier 1657). — Jeanne Foreau contre Boursiquot (novembre 1655). — Information sur la maladie et mort de Marthe Lesné, veuve Massiot (septembre 1655). — Pierre Sanxay, avocat en la cour, et Gabriel Gouineau, contre François Launay (décembre 1653). — Information pour Michel Meschinet contre Cherbonnier (juin 1652). — Le procureur fiscal contre Jean Chaigneau, marchand, et Marie Texier (octobre 1656). — Curatelle des mineurs d'Isaac Vallée, écuyer, sieur de Jonchaud, et Marie Ozeau (novembre 1657). — Curatelle, inventaire des mineurs de feu Jacques Meschinet, écuyer, sieur de Richemond, et Renée Merlin (1652). — Curatelle des mineurs de Timothée Adrien et d'Anne Brebaud (juin 1652). — Curatelle de Paul Moreau, fils de Josué et de Marguerite Bonniot (février 1653). — Curatelle de Pierre de Gommiers, écuyer, fils de feu Frédéric de Gommiers, écuyer, sieur de La Frégonnière, et de Suzanne Lebauld (novembre 1653). — Ferme des biens des mineurs de feu Jacques Meschinet, écuyer, sieur de Richemond, et de Renée Merlin (août 1652). — Autre bail des mêmes biens (mars 1655 et janvier 1657). — Bail des biens de Marie Ponvert, mineure (octobre 1655). — Enquête pour Louise Pinoteau, veuve de Ranson, de La Rochelle, et les Barbaudes, contre Jean Noslin, marchand (juillet 1652). — Enquête pour René Lecomte, sieur de Boiscouraud, contre Abraham Dupont (mars 1653). — Saisie sur la terre de La Motte de Coutiers et La Frégonnière en Escurat (9 août 1657). Requête de Claude de Belleville, écuyer, sieur de La Plessée, pour le *vidimus* de deux dénombrements d'avril 1657. — Attestation pour Marie Cherpantier, Aaron et Pierre Boursiquot qu'ils sont de « la Religion » (23 mars 1658). — Procès-verbal du naufrage de la gabare de Jean Roy, aux ponts de Taillebourg (11 juillet 1658). — Requête d'Etienne et Jacques Meschinet, portant surenchère de 3,030 livres des biens de feu Marsaud et Guilloteau (juillet 1658). — Ordonnance d'inhibition de boire et manger aux cabarets, pendant le service divin et aux cabaretiers de Taillebourg et Saint-Savinien d'en bailler (janvier 1659). — Procès-verbal contenant l'avis des parents de feu Jacques Meschinet, sieur de Richemond, à ce que noble maître Michel Meschinet, leur curateur, procède en qualité d'héritier dudit feu leur père (septembre 1652). — Ordre de M. de Vendôme pour l'ustensile de son régiment au comté de Taillebourg (1653). — Condamnation pour Thomas, bailli de Taillebourg, contre ses neveux Chadeau, de la somme de 1,719 livres 41 deniers (9 août 1653). — Attestation pour Jacques Rabillard, sieur de La Pouzinière, qu'il a cinq enfants (mai 1654). — Saisie de la maison noble, terre et seigneurie de Bignay (5 février

1656). — Ordonnance portant que les vassaux du comte de Taillebourg seront assignés pour rendre leurs hommages, aveux et dénombrements (1er avril 1656).

B. 1984. (Registre.) — 172 feuillets, papier, (fragment d'acte du xve siècle pour couverture).

1690. — Gourdon, bailli, Cherpantier, procureur fiscal, Rabillard, greffier. — Duc de La Trémoïlle, prince de Tarente, comte de Taillebourg. — Le procureur fiscal du comté, demandeur en dation de tutelle et curatelle aux personnes et biens des enfants mineurs de messire Josias de Robillard et Marie de La Rochefoucauld, contre messires de La Rochefoucauld et Lileau Martiny, demeurant en la paroisse de Saint-Hippolyte, messire Nicolas Du Passage-Voutron, messire Hervé, seigneur de Lhommée, messire Guiton de Maulévrier, seigneur d'Agonnay, et messire de La Martonnie, seigneur de Neuville, tous parents desdits mineurs. — Bail des biens des mineurs Garnier, à la requête de Samuel Chevallier, maître chirurgien, leur curateur. — Jacques Barbade, écuyer, sieur de Champrèze, contre Samuel Jerny, marchand. — Marie Chaigneau, veuve de Jean Dudognon, sieur de Rochebrune, contre Pierre Richard, marchand à Juicq. — Anne Dupuy, veuve de Pierre Jarousseau, contre Jean Griffon, sieur de Terrefort. — Anne Boursiquot, veuve de Pierre Faure, marchand, contre Samuel de Vallée, chirurgien, condamnée à lui payer cinquante-quatre livres sept sols. — Guillaume Chastellier, laboureur à Brizambourg, contre Jean Taunay et Marie Couraud, à Saint-Georges. — François Chien, procureur d'office à Ecoyeux, contre Jean Breton. — Pierre Sanxay, marchand, contre Christophe Prieur, sieur de Beaufief. — Joachim Dusault, notaire et procureur, curateur des mineurs Mongrand, contre Jacques Barraud, marchand. — Abraham Mongrand, notaire et procureur, contre Pierre Sanxay, sieur des Menus-fiefs, héritier de Jean Sanxay, son frère. — Marie et Charlotte Adrien, marchandes à Saint-Savinien, contre Jeanne Cadot, femme d'Étienne Jeaudon (?) — Pierre Massé, étudiant en philosophie, procédant sous l'autorité de Joachim Dusault, son curateur, contre Jean Tenaud, laboureur. — Jean-Adrien La Vague contre Jean Viaud, laboureur à bœufs. — Antoine Mongis, de Saint-Sornin, contre Jeanne Micheau, femme de Louis Pasquier. — Daniel Rabillard, sieur de La Bertranière, contre André Arnaud. — Anne Delisle, veuve de Jacob Lhommeau, contre Jean Lhommeau, marchand. — Jacques Barbade, écuyer, sieur de Champrize, comme cessionnaire de Samuel Huet, sieur du Chais, contre Samuel Gerny, marchand à Chantajasse. — Messire Annet de La Martonnie, écuyer, seigneur de Neuville, contre Marie Nadeau, de Saint-Savinien. — Samuel Soullard, marchand, contre Daniel Hervé, maçon. — Messire Charles Tournier, prêtre, chanoine de l'église collégiale Sainte-Croix de Taillebourg, contre Julienne Thomas, veuve de Daniel de Ponthieu, écuyer, seigneur du Pluviaud. — Elie Montallambert, marchand, contre messire Pierre Fouquet, prêtre, curé d'Annepont. — Jean Cornet, notaire, contre messire François de Gontaud de Biron. — Samuel Perrain, sieur de Fontaurive, contre André Guindet, laboureur. — Catherine Baudry contre haut et puissant seigneur messire François de Gontaud de Biron, chevalier, seigneur de Biron, Brisambourg et autres places. — Louise et Françoise Esneau contre Pierre Sansay, sieur du Maine-blanc, héritier de son frère Jean Sanxay, sieur des Blanchardières. — Antoine Lambert, écuyer, sieur de La Voute, contre Gédéon de Laval, écuyer, sieur de La Benestrie. — Jacques Barthommé, écuyer, sieur de La Vignolerie, contre Daniel Barthomé, écuyer, sieur de Vineuil en Annepont. — Madeleine de Solières contre Jean Barraud et messire Casimir Prevost, etc.

B. 1985. (Registre.) — 110 feuillets, papier.

1692-1694. — Denis Gourdon, bailli, Cherpantier, procureur fiscal, Rabillard, greffier. — Joseph de Saint-Mars, prêtre, chanoine, contre Daniel Hervé, maçon. — Isaac de Lagrange, sieur des Fontaines, contre Jean Blanchet, laboureur. — Charles Cherpantier, procureur fiscal du comté personnellement, contre Antoine Martin, laboureur à bœufs, condamné à lui payer sept livres dix sols. — Messire Pierre Fouquet, prêtre, contre Pierre Rappé, marchand. — Isaac Chaigneau, sieur de La Limanchère, contre messire René de Culant. — René Hardy, écuyer, contre Jean Bouchon. — Pernelle Meschain, femme séparée de biens de Guérin, contre maître Elie Mestadier et Claude Cherpantier. — Isaac Chaigneau, sieur de La Limanchère, contre messire René de Culant. — Isaac de La Grange, écuyer, seigneur des Fontaines, contre Louise Berthommé. — Timothée Adrien, de Saint-Savinien, contre Julienne Thomas, veuve du sieur de Ponthieu. — Judith Mongrond, femme séparée de biens d'avec

maître Audibert Durand, docteur en théologie, contre Louis Autant, condamné au paiement intégral avec les intérêts. — Anne Boursiquot, veuve de Pierre Faure, contre François Deschamps. — Jean Delorme, bourgeois de Paris, contre Jean Martin. — Pierre Boursiquot contre Jean Guibreteau. — Clinet Nicolas de Lisleferme contre Marie et Elisabeth Gaillard. — Messire François Bougier, prêtre, contre Louis Cornuaud, marchand farinier. — Marie Allenet contre Marie Micheau. — Jacques Bourdajeau, huissier, contre messire Jean de Vassal et messire Guiton de Maulévrier. — Louis Guibert, seigneur de Landes, contre Elie Montalambert. — Jean Texier, sieur de Lisleferme, contre Jean Charles, laboureur. — Jean Rivet, prêtre, contre Julienne Thomas et Suzanne Berthomé. — Jean Mesnard, sieur de Monplaisir, contre Isaac Gratiot et Jean Garlopeau. — Pierre Landreau, marchand, contre Pierre Denis, laboureur. — Marie Renaudet, veuve de Samuel Leschassier, contre Pierre Rappet, marchand. — Jean Delorme, bourgeois de Pons, contre Jean Prunier, sieur de Testard, et messire Georges de Goussé, sieur de Puyballon. — Clinet Nicolas de Lisleferme, avocat en la cour, contre Marguerite Garnier. — Marguerite de Saint-Mathieu contre Marie de Campet. — Marguerite de Culan contre messire Jean de Charron, écuyer. — Madelaine Cottard contre Madelaine Pradelle. — Charles Roché, maître apothicaire, contre Isaac Beauvois, marinier, et Marie Salnave. — Haut et puissant messire Charles de Courbon, chevalier, seigneur de Blenac, contre le procureur fiscal personnellement. — Nicolas Fourestier, hôtellier, contre Nicolas Martin. — Jean Vinet contre Pasquier.

B. 1986. (Registre.) — 87 feuillets, papier.
(Timbre de la généralité de Limoges).

1694-1696. — Denis Gourdon, bailli, Charles Cherpantier, procureur fiscal. — Josué Bouhaud, sieur des Chaignées, contre Françoise Grelay. — Pierre Millon, tixier, contre Élisabeth Enfreville. — Joachim Dusault contre Jacques Simonnet. — Messire Guy-Louis de Pons, chevalier, seigneur de Thors, contre Pierre Vrignaud. — Suzanne Sanxay contre Marie Chabot. — Messire Éléonor Aubert, sieur de Courcerac, contre Jean Rappet, marchand. — Josué Raboteau contre Thomas Goyeau. — Messire Joseph de Saint-Mars contre Christine Mallet. — Noble Isaac Michel, seigneur de La Mothe, contre Suzanne Allenet. — Jean Baudouin, sieur de Laudeberdrie, contre Pierre Gourdet. — Timothée Adrien contre Pierre Guillot. — Jacques Le Manceau, sieur de Boisoudan, contre Gédéon de Laval. — Jean de Juif, sieur de Suran, contre Pierre Lavaud, marchand. — Esther-Léa Regnier contre Jean Claveau et Marie de Vallée et Despré. — Jean Adrien contre Jean Richard. — Jacques Dangicourt contre Mathurin Couraud. — André Lozeau contre messire Louis de Malzac. — Marie et Jeanne Adrien contre Jean Adrien. — Pierre Raboteau contre Elie Lozeau. — Abraham Mongrand contre Nicolas Guibreteau. — Louis Huard, sieur du Breuil, contre Pierre Barret. — Suzanne Sanxay contre Louise et Françoise Esneau. — Louis Bruslé contre Marie Blanchard. — Green de Saint-Marsault, seigneur de Parcou, contre messire Lovis Chesnel. — Marguerite de Saint-Mathieu contre Julien Thomas. — Laurent Grégoireau contre Jean Girauld. — René Pepin contre Jacques Pascaud. — Daniel Rabillard contre Marie Adrien. — Samuel Tartarin contre Charlotte Verdier. — Élisabeth de Pons contre messire Michel Salles (?) — Jean de Bonnegens contre Marie Merquier. — Frédéric de Goumiers contre Pierre Mersier. — La comtesse de Miossans contre Isaac Gautier. — Jeanne Feuilleteau contre le sieur de Ladoue.

B. 1987. (Registre.) — 6 feuillets, papier.

1697. — Denis Gourdon, bailli, Cherpantier, procureur fiscal. — Jean Seuillet, lieutenant des marchands, contre Pierre Raymond, tissier, et Jacques Cherbonnier, tissier. — Josué Bouhault, sieur des Chaignées, contre l'épouse de Jean Baudouin, sieur de Laudeberdrie. — Jean Vigneau, marchand, contre Jean Dornat. — Claude Cherpantier contre Jean Jagueneau. — Françoise Sanxay contre André Vedeau. — Le procureur fiscal contre Thobie Adrien. — Anne Boursiquot contre Jean Massonneau. — Messire Armand Gontaud de Biron contre Jean Le Blanc. — Élie Thomas, prêtre, curé, contre Michel Sureau.

B. 1988. (Registre.) — 108 feuillets, papier,
taches et déchirures à plusieurs feuillets.

1699. — Denis Gourdon, bailli, Cherpantier, procureur fiscal. — Berthommé Richard contre Michel Gallay. — Jean Bouquet contre Pierre Dession. — Mathieu Bonnouvrier contre Gorron, fermier de Denis

Gratiot. — Joseph de Saint-Mars, chanoine, contre Michel Jobet, notaire. — Marguerite Dumorisson et Gabrielle Meschinet contre Daniel Daviaud. — « A été » enregistré une déclaration du Roy qui ordonne l'exé- » cution de l'Édit de révocation de celui de Nantes, » pourvoit à l'instruction de ceux qui sont rentrés » dans le sein de l'église catholique et de leurs enfans » et les maintient dans leurs biens en satisfaizant aux » devoirs de la religion, dattée du 13 décembre 1698 ». — Joachim de Jaucourt contre Jean Mesnard et Anne Mongrand et Mestayer, son mari. — Frédéric et Pierre de Gommiers contre Abraham Mesnard. — Hector de Saint-George contre Élie Mestayer. — Marguerite de Beraudin contre Pierre Richer, etc. — Françoise Guenon contre Louis Durand, etc.

B. 1989. (Registre.) — 98 feuillets, papier, piqûres d'insectes.

1699-1701. — Denis Gourdon, avocat en la cour, bailli et sénéchal civil et criminel du comté de Taillebourg. — Cherpantier, procureur fiscal. — Charles de Brilacq contre Pierre Berton. — Françoise Guenon contre Louis Barraud. — Messire Jean Le Vassal contre messire Auguste Guiton de Maulévrier. — Pierre Simon, sieur de La Guiardrie, contre Elisée Levallois. — François Du Chevrier contre Pierre Fouché. — Messire Jacques Berne contre messire Jean-Baptiste Dupuy. — Suzanne Allenet contre Élie Giron. — Isaac Fourestier contre Jean Rondeau. — Louise et Françoise Esneau contre Suzanne Sauxay. — Jeanne de La Fargue contre messire Louis Chesnel. — Judith Palastre contre Simon Guillot et Pierre Frapperie. — Haute et puissante dame Élisabeth de Pons contre Isaac Dumas. — Daniel Rabillard contre Renée Chaigneau. — Judith de Campet contre Jean Perrin. — Josué de Pichon contre Charles Cherpantier, procureur fiscal. — François-Josias de Brillacq contre messire Hector de Saint-George, écuyer, seigneur de Dirac. — Angélique Bruslé contre Catherine Fort. — Frédéric de Gommiers, écuyer, contre Jacques, Pierre et Jean Caillet et Jean Bouquet. — René Legendre contre Charles Petit. — Jean Brard contre Raymond Jullet. — Guy-Louis de Pons, marquis de Thors, contre Michel Jobet. — Jean Prunier, sieur de Lessard, contre Catherine de Coussain.

B. 1990. (Registre.) — 50 feuillets, papier.

1701-1702. — Denis Gourdon, bailli, Cherpantier, procureur fiscal. — Christophe, Marie et Anne Geay contre François Rousseau. — Françoise Guenon contre Toussaint Merzeau. — Le procureur fiscal à la promotion de Jacques Emery contre Jean Dautriche. — Charles Cherpantier, personnellement, contre Pierre Guyberteau. — Charles de Brillacq contre Pierre Bon. — Thomas de Ponthieu contre Julienne Thomas. — Frédéric de Gommiers contre Pierre Garnier. — Suzanne Allenet contre Elie Gorin. — Auguste Guyton de Maulévrier, seigneur d'Agonnay, contre Charlotte Tizon. — Judith Mongrand contre Pierre et Charles Garnier. — Pierre Bourru contre Guy-Louis de Pons, marquis de Thors. — Pierre Guillemin contre Louis Barantin. — Pierre Parfait contre Marie Renaudot. — André Pertus contre Joseph de Marillet. — Pierre de Villiers contre Michel Gourdain. — Jean et Jacques Mesnard contre Jean Vinet, curateur à l'hérédité vacante de Jean Mesnard. — Le procureur fiscal contre Jacques Rabillard.

B. 1991. (Registre.) — 250 feuillets, papier.

1702-1705. — Denis Gourdon, sénéchal, Jacob Marillet, procureur fiscal. — Décharge du service ordinaire accordée à Pierre Jacques, sergent, « attendu » son grand âge et est valétudinaire et hors d'état de » pouvoir marcher à pied ni à cheval ». — Le procureur fiscal et Marguerite Pasquier contre Jacques Mouraud et Jeanne Martineaud. — Le procureur fiscal, à lui promovant Pierre Gouyneau, contre Catherine Mesnard, veuve de Pierre Boursiquot. — Françoise de Senelé, veuve du seigneur de Saint-Andeux, contre Joseph Marillet, Jean Decoudre et Pierre Dangirard. — Joachim Dusault contre Jean Geneau. — Pierre de Gommiers, écuyer, sieur de Villeneuve, contre André Vedeau, fermier. — Denis Prieur, sieur de La Chatterie, contre Jacques Rabillard. — Joachim Dusault contre Eléonor, Judith et Marie de Campet. — Isaac Fourestier, médecin, contre Gabriel Hervé et Marie Duplessis, sa mère. — Jean Prunier, sieur de Lessard, contre Marie Guillonnet, Jacques Rabillard et Pierre Drappier. — Mathurin Gargoulleau contre Armand de Gontaud de Biron. — Jean-Louis de Courbon, marquis de Blenac, contre Madelaine Papot et Pierre Berthomé.

— Christophe Prieur, sieur de La Vieullerie, contre Charles Guyberteau. — Charles Cherpantier, sieur de La Varenne, contre François Festy. — Berthomé Vinet contre Marie Vieulle. — François Macé, sieur de La Chesné, contre Jeanne Lafargue, veuve. — Daniel Rabillard contre Louis Donas. — Esther Léa Regnier contre André Minguet. — Suzanne-Claire Guiton de Maulévrier contre Guiton de Maulévrier, seigneur d'Agonnay. — Jean Grégoire. prêtre, contre Michel Hardy. — Jacques Rabillard contre Pierre Gouyneau. — Marguerite Adrien contre Charles Bachelot. — Jacques Geoffré, sieur de Longfief, et Jean Begaud. contre Louis Cornuaud. — Rabaine Gouon de Rumon, écuyer, contre Anne Lecomte, veuve d'Arnaud Estourneau. — Jean-Baptiste Chaillou contre Jean-François Macé, sieur de La Bonnetière. — Jean Faure, sieur de Fondelay, contre Jean Jacques. — Jacques Rabillard, greffier, contre Pierre et Jean Gouyneau. — Marie de Vallée, veuve du sieur de Fief-Gaillard, contre Daniel Maichin. — Daniel Rabillard, sieur de La Bertramière, contre Jean Deneschaud. — Messire Gédéon de Laval, seigneur de La Brunetière, contre Jacques Le Manseau, écuyer, sieur de Boissoudan. — Guy-Louis de Pons contre Isaac Garreau, etc. — Jean Adrien contre Étienne Meslier. — René-François de Begeon contre Judith Roy et et Esther Richer. — Lydie Rabillard, veuve de Caillon, contre Jean Moquette. — Samuel Cothonneau contre Jeanne Ranaud. — Guy-Louis de Pons, marquis de Thors, contre Isaac Garreau. — Elie Claveau, sieur de La Jarrelée, contre Daniel Jarousseau. — Jean Faure, sieur de Fondellay, contre Jean Rousseau. — René-François de Begeon, sieur de Villeminseuil, contre Judith Roy et Esther Richer. — Pierre du Roussy, écuyer, sieur de Chantreaille, contre Charles Taunay, boulanger. — Marguerite Dusaud, veuve de Daniel Prieur, conseiller du Roi, contre Jeanne Labarre, femme de Charles Desestres, amoulangeur. — Alexandre Bellivier, seigneur de Pairs, contre Marguerite Regnier, femme de Jean Regnier. — Jean Faure, sieur de Fondellay, contre Jean Rousseau. — Judith Pallastre, veuve de Timothée Adrien, contre Julienne Thomas, veuve de messire Daniel de Ponthieu, écuyer, seigneur de Pluviaux. — Le seigneur de La Brossardière contre Pierre Richard, laboureur. — Elie Claveau, sieur de La Jarrelée, contre Esther-Léa Regnier, veuve du seigneur de Laloüe. — Catherine de Gombaud contre Pétronille Thomas, veuve de Jean Loyer.

B. 1992. (Registre.) - 200 feuillets, papier.

1705-1710. — Denis Gourdon, bailli, Joseph Marillet, procureur fiscal. — Le procureur fiscal contre François Jagueneau et messire Jacques Goullard, seigneur de Vervaud, Jean Perrogon et Baruc Draud, sieur de Villeneuve. — Charles Cherpantier contre Jean Ballanger. — Catherine de Gombaud contre Pétronille Chaumat. — Charlotte Cherpantier contre Pierre Boutin. — Catherine de Gombaud contre Louis Joubert. — Jacques Rabillard contre Joseph Marillet et Daunix. — Jean Bouchaud, écuyer, sieur du Chasteau, contre Berthomé Vinet. — Adrien de La Fontaine, écuyer, seigneur de La Légence, contre demoiselle Le Gendre. — Jean de Bonnegens contre Jean Mocquette. — Marguerite Beraudin, veuve de Jean de Salvert, écuyer, seigneur du Luth, contre haut et puissant messire Jean-Louis de Courbon, écuyer, seigneur marquis de Blenac. — Jean Baudouin, sieur de Laudeberdrie, contre Paul Guillon. — Jean David contre Claire de Thesac, abbesse des dames religieuses de Sainte-Claire. — Jacques Du Bois, chevalier, seigneur de Saint-Mandé, contre Jean et Elie Certon. — Jacques Rabillard contre Joseph Marillet et Jean Collardeau. — Marie-Louise de Montagne, épouse de messire Jean-Mathias de Riquet, contre Claire de Thezac, abbesse des religieuses Sainte-Claire, de Saintes, Catherine de Gombaud et Jacques Bordageau. — Charles Rolland, écuyer, contre René Burgaud. — Frédéric de Gommiers, écuyer, seigneur de La Brossardière, contre Charles Cherpantier. — Isaac Rabillard contre Nicolas Couturier. — Pierre Dangirard contre Samuel Ballanger. — François Valantin, écuyer, seigneur de Bois-Auroux, contre messire Jean de Livenne, écuyer, chevalier, seigneur de La Motte Saint-Genis, messire Pierre de Massougne, chevalier, seigneur de Bonneville, et messire Alexandre de Mariossaine, seigneur de Puyronnais, messire Alexandre Roullin, écuyer, seigneur de La Fuye, messire Jean-Maurice Griffon, écuyer, seigneur de Collombier, David Brochard, avocat, Daniel Héry, marchand, Jacques Arnaud, écuyer, seigneur de Bellerive, Charlotte Tizon, veuve de Jean Griffon, écuyer, seigneur de La Chasgnée. — François-Josué de Vallée, Angélique-Françoise de Vallée, Marie de Vallée, contre Marie de Vallée, veuve de Jacques Gaillard, écuyer, seigneur de Fief-Gaillard et Berthomé Vinet. — Élisabeth de Pons, comtesse de Miossans, contre Jean Fillaud et Guillaume David. — Marie de

Campet contre Jacques Andriault, sieur des Roziers. — Jean de Juif de Suran contre François Jean.

B. 1993. (Registre.) — 36 feuillets, papier.

1707-1714. — Denis Gourdon, bailli, Joseph Marillet, procureur fiscal. — Le procureur fiscal contre Jean Vinet, curateur des biens vacants de la Matassière. — Le procureur fiscal, personnellement, contre messire René-François de Begeon, chevalier, seigneur de Villemensail, et Charlotte Du Bourg, son épouse. — Jean Charrier, laboureur, contre Joseph Marillet, sieur de La Courboisière, procureur fiscal. — Le procureur fiscal contre Duret, maître chirurgien, etc.

B. 1994. (Registre.) — 200 feuillets, papier.

1710-1714. — Denis Gourdon, bailli, Joseph Marillet, procureur fiscal. — Jean Rondeau contre François Noizet. — Étienne Boutinet contre Louis et André André. — François Desmier contre Elisabeth Baudry, femme de Pierre Richard, et Marie Baudry. — Pierre Chaudron contre Jean Festy. — Daniel Gaillard contre Henri Barillon. — Etienne Prieur contre Marie-Louise de Montagne, épouse de messire Jean-Mathias de Riquet. — Messire François Gaillard, écuyer, seigneur de Fief-Gaillard, contre Jacques et Jean Ballanger et Charles de Bonnefoy. — Bail des fruits de la terre et seigneurie de La Vallée, saisis sur Catherine de Gombaud. — Jean Chastellier contre Gabriel Rulland. — Jean-François Massé, sieur de La Bonnetière, contre Pierre Sauvestre. — René-François de Begeon, contre Jeanne Geoffré, veuve de Charles Cherpantier. — Christophe Prieur, sieur de Courchant, contre Le François, sieur de Chamblé. — Pierre Souchard contre Jean Regnier, sieur de Lhommée. — Elie Chouet, notaire royal, contre Joseph Dupuy. — Marie de Bonnegens, veuve de Jacques Robert, contre Jacques Roblin. — Jean Adrien contre Lydie Rabillard, veuve de Josias Caillon. — Thomas de Ponthieu, chevalier, seigneur de Pluviaux, contre Julienne Thomas, veuve de Daniel de Ponthieu, chevalier, seigneur de Pluviaux. — Henriette Daunix, veuve de messire Christophe Barthommé. — Louis Rigalland contre Pierre Billard, messire Auguste de Meschinet, seigneur du Cochet, et Jean Besson, au sujet du paiement d'une rente, pour laquelle dû temps avait été accordé et dont les quittances ont été produites. — André Magnan, prêtre, contre Joseph Marillet. — Marguerite Beraudin, veuve de Jean de Saluces, contre Claude Caillaud et Laurent Richard. — Le seigneur de Laval contre Mathurin Boudeaux. — Joseph de La Laurencie contre Jean de Juif, seigneur de Suran. — Pierre-Hercule Fleurimont contre Jean Galerne. — Jacques de La Robertrie, seigneur de La Coudray, contre Louis Rigallaud. — Très haut et très puissant Guy-Louis de Pons, chevalier, seigneur marquis de Thors, contre Jeanne Geoffré, veuve de Charles Cherpantier, sieur de La Varenne. — Jean Prunier, sieur de Lessard, contre François Ouzanneau. — Jean Adrien contre René Vernon. — Jean Chastellier contre Gabriel Rulland et Angélique Gourdry. — Louis Binet contre Marie Allenet. — Charles Rolland, écuyer, seigneur des Blanchardières, contre Pierre Mouclier. — Jean Adrien contre François Bodard et Marie Gaillard et R. P. Alphonse Jullien, syndic des Augustins du couvent de Saint-Savinien. — Messire Jean Roslin, écuyer, seigneur de Sainte-Mesme, contre François et Jean Pourtaud. — Frédéric de Gommiers, écuyer, seigneur de La Brossardière, contre Élisabeth Geoffré, veuve de René Pépin. — Jean Bertrand de Saint Orens contre André Lamy. — Messire Jean-Louis-Charles de Menou de Billys et Catherine de Menou. frère et sœur, contre Marie de Menou, femme de messire Louis Godeffroy, chevalier, seigneur comte de Salleix ? — Judith Pallastre, veuve de Timothée Adrien, contre Anne Lajard, femme de Pierre Gilbert. — Haute et puissante dame Élisabeth de Pons, veuve de messire haut et puissant François-Amanieu d'Albret, contre Pierre Caillaux. — Abraham Du Quesne, seigneur de Belesbat, contre Pierre Dumet. — Frédéric de Gommiers, écuyer, seigneur de La Brossardière, contre René Chaudron et Pierre Gouyneau. — Samuel Allenet contre Jacques Esnard. — Pierre Cathelineau contre Louis Martin. — Jacques Rabillard, sieur de Chasteau-Gaillard, contre Simon Courprie. — Samuel Tartarin et Madelaine Jarousseau, contre messire César de La Laurencie, chevalier, seigneur de La Roche. — Esther-Léa Regnier, femme de messire Alexandre de Bellivier. — Anne-Françoise de Gombaud, épouse de René-François de Begeon, seigneur de Villeminseul. — Haut et puissant messire Charles-Armand de Gontaud de Biron, contre Catherine Tardy, veuve d'Etienne Guillery. — Messire Charles de Brillacq de Nouzières, chevalier, seigneur de Grandgent, contre Marie de Brillacq, veuve de messire Hector de Saint-George.

B. 1995. (Registre.) — 120 feuillets, papier, couverture en parchemin formée d'un extrait de foi et hommage à la châtellenie de Taillebourg, par Jean Toutessaint, 18 juillet 1409.

1691. — Audiences. — Denis Gourdon, bailli, Charles Cherpentier de La Varenne, procureur fiscal, Rabillard, greffier. — Jeanne de Pichon, veuve d'Isaac Sablon, conseiller, président en l'Élection de Saintes, contre Nicolas Doublet, laboureur à bœufs. — Abraham Mongrand contre Jean Raboteau et messire Charles Tournier. — Messire Jean Rollin, écuyer, seigneur de Sainte-Mesme, contre Pierre Esmerit, avocat en la cour, et Jeanne Nadeau, sa femme. — Marie Guillonnet et Gabriel Danjac contre Marie Grelat. — Claire de La Tour, veuve de Charles de Brillac, chevalier, seigneur de Fenioux, Grandgent, contre Charles Cherpentier, procureur fiscal. — Suzanne Barthommé, d'Annepont, contre Élie Potiron, laboureur. — Joachim Dusault, notaire et procureur, contre Étienne Sabin, laboureur, et Urbain Caillé, meunier. — Anne Boursiquot contre Samuel de Vallée. — Nicolas des Brunetières, marchand, contre messire Mathieu Bonnet. — Lydie Rabillard contre Élisabeth Vachon. — Messire Alphée Goulard, chevalier, contre Louis Cornuaud. — Michel Drouyneau, laboureur, contre Pierre de La Jaille. — Samuel Dusault, maître chirurgien, contre Pierre Duroussy.

B. 1996. (Registre.) — 112 feuillets, papier, couverture en parchemin formée par un fragment d'aveu « au Roy à cause de son chastel de Taillebourg », par Toussaint Chevallier.

1692. — Audiences. — Gourdon, bailli, Cherpentier, procureur fiscal, Rabillard, greffier. — Pierre Lozeau, notaire au comté de Taillebourg, contre Jacques Poitiers. — Dom Pierre Salmon, prêtre religieux, contre Jacquette Paronneau. — Élisabeth Gallais contre Michel Gourdin, maréchal. — Jean Griffon, écuyer, sieur de Terrefort, contre Guillaume Garreau, maçon. — Angélique Cornu contre Pierre Cornu, marchand. — Jean Seuillet, « lieutenant des marchands », contre Simon Billard, Berthomé Sacraud, Jean Bertelot, Lajasson, Michel Gourdin, etc. — Jean Rollin, écuyer, sieur de Sainte-Mesme, contre René Le Gendre. — Julienne Thomas, veuve du sieur de Ponthieu, contre Pierre de Roussy. — André Prunier, sieur de Prénouveau, contre Louis Pontezière et Jean et Nicolas Bérard. — Le procureur fiscal contre messire Antoine Lambert. — Messire Guiton de Maulévrier contre messire Jean Le Vassal. — Adam Micheau, maître chirurgien, contre Élie Gouyneau. — Marguerite de Saint-Mathieu contre messire Gabriel Lambert. — Jeanne de Pichon contre Antoine Thomas. — Jacques Rangard, sieur de Fonromaud, contre Étienne Guillory. — Josué Bouhaud contre François Grelat. — Auguste Guiton de Maulévrier contre messire Jean de Vassal. — Dominique Lavedan contre Michel Vinet. — Marthe Huon, veuve de Jean Cherbonnier, contre Jean Cherbonnier, sieur des Salles. — Bernard Tournier contre Pierre Duhamel. — Le procureur fiscal contre messire Antoine Lambert. — Isaac Chaigneau contre Louis Donas. — Abraham Mongrand contre Pierre Mautret. — Marguerite de Saint Mathieu contre Marie Chabot. — Dominique Lavedan, maître chirurgien, contre Michel Vinet, laboureur. — Jean Esmard, sergent d'une compagnie d'infanterie, contre Guillaume Herouard. — Henri Caillé contre Chrétien Mallet. — Josué Bouhaud contre Françoise Grelat. — Nathanaël Barraud contre Jacques Rabillard. — Madelaine Robin contre Marie et Suzanne Dexmier. — Marie André contre Marguerite Adrien. — Messire François de Mosnier contre messire Auguste Guiton de Maulévrier. — Judith Mongrand, femme et non commune en biens de Durand, contre Jean et François Brousard. — Audebert Durand, docteur en théologie, et François de Launay contre Nicolas Gourdet. — Anne Delisle contre Samuel Tartarin. — Josué Bouhaud, sieur des Chaignées, contre Françoise Grelat. — Marie de Laval contre René Gouyneau. — Denis Didot, laboureur, contre Jean Martin. — Messire Louis Hector de La Motte-Fouquet, contre messire Charles de Courbon. — François de Mosnier contre messire Guiton de Maulévrier. — Jean Marchegay contre Jeanne de Pichon. — Timothée Adrien contre Julienne Thomas. — Isaac Chaigneau contre messire René de Culant. — Marguerite de Saint-Mathieu contre Marie Chabot. — Jean Marchegay, tuilier, contre Jean de La Robertière et Jeanne Périchon. — Charles de Cullant contre Simon Vedeau. — Nathanaël Barraud contre Arnaud de Martonery. — Messire Alphée Goullard contre Jean Hillairet. — Messire Charles de Courbon contre messire Hector de La Mothe. — Abraham Prevost, sieur de La Salle, contre Jean Morineau. — La dame supérieure des religieuses de Luçon contre Jean Gourdry, avocat. — Jean Griffon, écuyer, contre Anne Dupuy. — Pierre Sanxay contre Laurent Joslin. — Maître Clinet Nicolas de Lisleferme

contre Marguerite Garnier. — Haut et puissant messire Charles de Courbon contre le procureur fiscal personnellement et messire Hector de La Motte-Fouquet. — Élisabeth de Bourg contre messire Joachim de Bourg. — Pierre-Simon de La Guyardière contre Jean Garnier. — Messire Alexandre de Palme contre messire Joseph de Saint-Mars. — Charles Cherpentier personnellement contre Magdelaine Pastry. — Jean Marchegay, tuilier, contre Jean de La Robertière. — Jean Renou, marchand, et Isaac Chaigneau de La Limanchère, contre messire René de Cullant. — Jean Dochut dit Lagabolle contre haut et puissant seigneur messire Pierre de Bouchard, chevalier, seigneur d'Aubeterre. — Claire de La Tour contre Charles Cherpentier. — Messire Alexandre de Palme contre messire Joseph de Saint-Mars. — Messire Joseph de Saint-Mars contre Laurent Garnier. — Messire Louis Chesnel contre Jean Maroys, sergent royal.

B. 1997. (Registre.) — 16 feuillets, papier.
(Timbre de la généralité de Limoges.)

1681-1694. — « Livre des procès remis au greffe » du comté de Taillebourg et des retirés des procu» reurs », Rabillard, greffier. — « Le 22 mars 1681, » Hélie Certon, laboureur de la paroisse d'Asnières, » tant pour Jeanne Boucquet, sa femme, a retiré du » greffe du comté de Taillebourg, le sacq et pièces, » complet suivant son inventaire par eux produit en » la matière où ils sont demandeurs en partage et di» vision de biens, contre Élisabeth Jallay, veuve de » Charles Guindet, Jeanne et Antoine Guindet, au nom » qu'ils sont prins, lequel sacq et pièces ledit Certon » a prins et emporté en présence des soubzsignés et » a ledit Certon déclaré ne savoir signer ». Mongrand. présent, Étienne Duc. — « Le 17 juillet 1681, Me » Dominique Drouhard comme procureur de Henry » Joubert, sieur de La Siray, a retiré du greffe de » Taillebourg un sacq et pièces contre Benjamin Couhé, » sieur de La Vergne, ledict sacq complet suivant son » inventaire, lequel sacq ledit Drouhard promet resti» tuer. Drouhard », etc.

B. 1998. (Registre.) — 181 feuillets, papier.

1695-1709. — Retiré des procès, par Rabillard, greffier. — Procès remis au greffe. — Notification des contrats à acquisition par Jean Dautriche, marchand à Saint-Jean-d'Angély, Isaac Souchard, Simon Breton, Jean Blanchet, Jean Charrier, Laurent Moquette, Élisabeth Couhe, Jean Micheau, Jean Gallay, Jean Guionnet, Louis Mestayer, Charles Mongrand, Joachim Dussauld, Denis Chaillou, Gabriel Naudon, maître chirurgien, etc.

B. 1999. (Registre.) — 181 feuillets, papier.

1687-1690. — Notification des contrats d'acquisition du comté de Taillebourg, par Abraham Mongrand. — Gourdon, bailli. — Livre des pièces portées chez le bailli, chez le procureur fiscal « registre des enchères, des pièces impugnées de faux, des consignations», etc.

B. 2000. (Registre.) — 67 feuillets, papier.

1681. — Audiences extraordinaires. — Défauts.

B. 2001. (Registre.) — 85 feuillets, papier.

1687. — Audiences. — Gourdon, bailli, Cherpentier, procureur fiscal, Rabillard, greffier. — Baux judiciaires de biens de mineurs. — Le sieur de La Bâtisse, brigadier de la compagnie de M. de Pradier, contre Pierre Breton, laboureur. — Pierre Tillard, sieur de Pougaudin, contre Clément-Jean Mallet, procureur, curateur à l'hérédité vacante des biens de Gamaliel Palastre. — Messire Louis Dagez, prêtre, doyen de Taillebourg, contre Jean Sanxay, sieur des Blanchardières. — François de Mais, greffier de la juridiction de Champfleury, contre Marie de Gombaud, épouse de René de Cullant, chevalier, seigneur de Saint-Mesme et Champfleury. — Daniel Pradelle, marchand, de Cognac, contre Jean Perrogon, greffier de la seigneurie de Vénérand. — Gabriel Adrien, contre Isaac Gautret, marinier. — Condamnation pour payement de rentes, etc.

B. 2002. (Registre.) — 617 feuillets, papier,
en partie rongés.

1658. — Audiences. — Élie Thomas, écuyer, sieur du Maine-Moreau et du Petit-Port, bailli du comté. — Michel Meschinet, procureur fiscal, à lui joint Élisabeth de Puyrigaud, veuve de messire Pons de Pons, cheva-

lier, seigneur baron de Bourg-Charente, contre Pierre Mouclier, laboureur, et Jean Constantin, meunier, de Crazannes. — Le procureur fiscal du comté, à lui joint Antoine de La Roche, receveur général dudit comté, contre Garnier, laboureur à bœufs. — Le procureur fiscal, à lui joint René Bouffanais, sieur de Grandchamp demandeur en réparations d'injures et de violences contre Madelaine Augier, femme d'Élie Moquette, Laurent et Marie Moquette et Pierre Ocqueteau. — Le procureur fiscal à lui joint Jean Hillayret, demandeur en réparation d'excès, contre Jean Guindet, Judith Lasseur et Élisabeth Bretont, de Saint-Savinien. — Jacques Rocquemadour, sieur de Château-Gaillard, greffier, propriétaire du présent comté, contre François Marsaud, meunier du Rocher, curateur des mineurs de feu Paul Micheau et Marie Guilloteau et Élisabeth Marsaud. — Pierre Richier, marchand, des Nouillers, contre Daniel Tranquard, meunier. — François Donas, marchand à Lhommée, contre Jean Gouyneau, demeurant à Coulonges. — Jacques Robillard, sieur de La Pousinière, de Saint-Savinien, curateur des mineurs de feu Daniel Pascaud et de Judith Rabillard, contre Samuel Jouannes, maître apothicaire de Saint-Savinien. — Antoinette Le More enchérit les biens de Marsaud et Guilloteau, saisis à la requête de Jacques Rocquemadour, greffier propriétaire de ce siége, de la somme de deux mille cinq cents livres, dont acte.— Le procureur fiscal, à lui joint Ducluzeau, fermier des guets, contre Thomas Garnier, d'Authon. — Le procureur fiscal à lui joint Antoine de La Roche, receveur général du comté, demandeur en exhibition de contrats, contre Pierre Audebert, meunier de Grandgent.— Le procureur fiscal, à lui promovant Paul Boiceau, écuyer, sieur des Jauberteryes, demeurant au logis noble dudit lieu, contre Guillaume Follardeau, laboureur de Bignay. — Le procureur fiscal, à lui joint Élizabeth de Puirigaud, veuve de messire Pons de Pons, chevalier, seigneur baron de Bourg-Charente, contre Martaillé, au grand fief des Nouilliers, condamné à l'amende et aux dépens. — Le procureur fiscal, à lui joint Me Josué Sanxay, fermier et receveur général du comté, demandeur en payement de grains, contre Mathieu Thomas, laboureur à bœufs au Chastenet. —Le procureur fiscal, à lui joint Jeanne Marchay, veuve de Josué de Juif, écuyer, sieur de La Grolle, bailli et sénéchal du présent comté, contre Raffin, Marie Follardeau, René Bouffannays, sieur de Grandchamp, etc. — Le procureur fiscal demandeur en exhibition de contrats, contre Josias Caillon, juge de Champdolent. — Abraham Mongrand, procureur, fils et héritier de Daniel Mongrand, notaire royal, contre Isaac Gratiot, laboureur à bœufs, à Coulonges. — Claude de Vallée, dame du Douhet, veuve de messire Charles de La Rochefoucauld, chevalier, seigneur du Douhet, demanderesse en payement de rentes, contre Jean Quéré et Daniel Gouillé. — Jeanne Bouffanays, veuve de François Bruslé, marchand de Saintes, contre Marie Cherpentier, veuve de François Boursiquot, marchand. — Martin de Constantin, seigneur de Rommefort et Bellivier, conseiller du Roi au Parlement de Bordeaux, demandeur en réparation de dommages, contre Jacques Abellin, mesureur de sel à Taillebourg. — Marie Cherpantier, veuve de François Boursiquot, demeurant à Taillebourg, contre Rousseau, laboureur à bœufs à Annepont. — Daniel Dubois, marchand à Saint-Savinien, comparant par Adrien, contre Esaïe Toutant, marchand aux Nouilliers. — Pierre Papin, marinier du Chapus, paroisse de Marennes, contre Pierre Chobellet, de Saint-Vaize. — Élisabeth Baudouin, veuve de Daniel de Vallée, contre Pierre Boursiquot et Mesnard, héritière de son aïeul Nau et Françoise Fonteneau, son aïeule. — Marie Geay, veuve de Pierre Espaillard, contre Jacques Berton, héritier de son père Étienne Berton. — Abraham Dupond contre Jacques Robillard, sieur de La Pousinière, de Saint-Savinien. — Claude Achat contre Louise Dénéchaud. — Gabriel Aubin, marchand, fermier de la seigneurie de La Broussardière, contre Catherine Richard, veuve de Jean Guindet. — Charles Coutant, maître chirurgien, contre Josué Mousnier, d'Ecurat et autres censitaires de la seigneurie et baronnie du Douhet, dont il est fermier. — Simon Moucher, sergent royal, contre Jean Huguet, laboureur à bœufs. — Jean Renaudet, avocat en la cour, contre Suzanne Lebauld, veuve de Frédéric de Gommiers, écuyer, seigneur de La Frégonnière et à présent femme d'Alexandre de Palme, écuyer, seigneur du Chossoir, Judith Lebauld, femme d'Alphonse de Roquefeuille, écuyer, Élisabeth Rebecca, veuve de Paul Prevost, écuyer, sieur de La Vallée, Judith Lebauld, femme de..., écuyer, seigneur de Bouquizeau, iceux pour autoriser leurs femmes, et Angélique Lebauld, femme de Japhet du Vigier, écuyer, seigneur de Pelouaille, aussi pour l'autoriser. — Jacques Rabillard, sieur de La Pousinière, contre Louise Chaud, veuve de Jacques Lesné. — Noble homme René Pepin, sieur de La Crestinière, conseiller en l'Election de Saint-Jean d'Angély, contre Marguerite Mellin, veuve de Simon Giraud, à présent femme de Louis Bleriaud. — Jean Chaigneau contre Jacques Hardy, curateur des mineurs de feu Hillairet. — Hardy-Daniel Adrien, mari

de Marguerite Roy, contre Jacques Rabillard, sieur de La Pouzinière. — Claude de Vallée, dame du Douhet, veuve de Charles de La Rochefoucauld, chevalier, seigneur du Douhet, demanderesse en payement de rentes contre Daniel Gouillé et Jean Guiré. — Charles Constant, maître chirurgien, fermier de la seigneurie du Douhet, contre Pierre Chasseriau l'aîné. — Abraham Mongrand, procureur, contre Jean Grossier, laboureur à Coulonges. — Sara Isle, veuve de Charles de Montils, écuyer, sieur de La Vigerie, demanderesse en payement de rentes et arrérages contre Louis Aultant, laboureur à Saint-Savinien. — Samuel Garnier, maître chirurgien, contre Marie Launay, veuve de François Bernard et Christophe Launay. — Charles Constant, maître chirurgien, contre Pierre Chasseriau l'aîné, d'Ecurat. — Samuel Garnier, maître chirurgien, contre Marie Launai, veuve de François Bernard et Christophe Launai. — Marguerite Baudouin, veuve de Daniel de Vallée, contre Pierre Boursiquot, marchand, mari de Catherine Mesnaud, héritière universelle de Daniel Noël et de Marie Fonteneau. — Noble homme François Murend, sieur de La Murendière, docteur en médecine, conseiller et médecin ordinaire du Roi, contre Daniel Cornu, capitaine de la patache des tailles de La Rochelle. — Jeanne de Juif, veuve de Christophe Bouffanays, sieur de Granville, contre René Bouffanays, sieur de Grandchamps, héritier en partie de son père le sieur de Granville. — Jacques Rocquemadour, sieur de Chasteau-Gaillard, greffier propriétaire du comté, contre François Mesnard, tonnelier. — Pierre Baudouin, sieur de La Combe, contre Pierre Tamisier, maître maréchal, « n'estant pas véritable que Catherine Tamisier, sa sœur, et Blanchard, sa cousine, eussent été faites prisonnières par le prétendu sieur des Coustures ni qu'elles ayent jamais composé avec luy pour leur ranson chacune à la somme de quatre pistoles, au moment du siège de Taillebourg. Plusieurs filles auraient été accueillies avec leurs meubles au logis noble du sieur de Boisrond, au Port d'Envaux, où il y avait un officier qui les accueillit avec beaucoup de civilité, sans leur demander de rançon, non plus que le sieur de Folleville ».

B. 2003. (Registre.) — 67 feuillets, papier.

1700-1733. — — Testament de Pierre Pion, laboureur à bœufs à Bercloux, reçu par Braud, notaire à Taillebourg. — Quittance donnée par Jean Hatteau à Louis Guérin, son beau-père, de cinquante livres en meubles et ustensiles, constituée en dot de mariage à Françoise Guérin, sa fille, décédée. — Partage de la succession d'Abigaïl Richard, veuve d'André Borde, entre André Borde, armurier, Jean Borde, André Viaud, armurier, époux de Marie Borde, et Louis Poupard, tailleur d'habits, époux de Jeanne Borde, de Brisambourg. — Contrat de mariage de Jean Lozeau et Marie Benoist (8 mai 1700). — Cession par Jean Micheau à Jacques Rousseau, de ses droits à la future succession de Marguerite Maudonne, mère de Rousseau et aïeule des enfants Micheau, moyennant cinquante cinq livres. — Donation par Renée Richardeau à son mari Berthomé Fourestier. — Transaction entre Jean Rousseau père et fils, au sujet de la dot de ce dernier. — Inventaire des meubles de Jean Lozeau. — — Curatelle des mineurs Douillard, au Bercloux. — Acquit par Vivien Mesnard à Guillaume Fourestier, de douze livres. — Quittance de Louis Mayon à Jean Rappet, de quarante livres. — Donation mutuelle entre Daniel Hery et Marie Allenet, demeurant au logis noble des Burg, paroisse de Taillebourg. — Acquisition par Noël Rivière de Julien Rivière, son frère, de sa part de la succession de Jean Rivière, leur père, à Bercloux. — Engagement par François Meneguier à André Pipard, notaire à Brizambourg, de domaines à Bercloux. — Obligation pour Catherine Sablon, d'Ecoyeux, de 21 livres 10 sols, contre Jean Robineau. — Echange entre Louis Pontezière, praticien, et Pierre Barrière, marchand. — Jean Baudouin, fils de Pierre, laboureur, à Barraud, paroisse de Saint-Martin de Cersay, déclare à Denis Gourdon, avocat en la cour, juge et bailli, sénéchal civil et criminel de Taillebourg, « qu'estant en la pièce de terre des Baudouins, alla au secours de son père René Baudouin, qui avait été frappé par Jean Mège, laboureur, avec sa sœur et leur métivier, ils trouvèrent Baudouin père étendu et grièvement blessé, et ne frappèrent point son assesseur Mège. Festiveau et Anne Baudouin confirment cette déposition en disant que Baudouin père empêcha son fils de frapper Mège et qu'ils se bornèrent à lui enlever sa fourche, pour l'empêcher de frapper Baudouin et le laisser châtier par la justice ». — Information sur cette affaire par Charles Cherpentier, plus ancien procureur postulant de Taillebourg. — Certificat du chirurgien Jacques Mesnard au sujet des contusions de Jean Mège. — Vente par Martin-Auger Cherbonnier, marchand, à Vivien Pichet, laboureur à Ecoyeux, tant pour lui que pour Marie et Michelle Pichet, ses sœurs, des domaines par lui acquis de Marie Jean, veuve de Vivien Pichet, sa mère (Brault, notaire). — Donation par Jean Rous-

seau et sa femme à Jacques Rousseau, leur fils. — Testament de Charles Heraud en faveur de ses frères et neveux. — Le procureur fiscal, à lui joint Berthomé Richard, demandeur en réparation d'excès, violences et voies de fait, contre Pierre Richard, laboureur à bras, Jean Richard, qui a frappé grièvement à la tête de coups de bâton Berthomé, pendant que Pierre et Berthomé se tenaient renversés; les blessures constatées par le chirurgien Jacques Mesnard, de Taillebourg; ils s'étaient querellés au sujet de partages. — Jean Foreau contre Alexis de Barsier, écuyer, seigneur de Beaulieu et de Nantillé, et Marie-Françoise Esveillard, demeurant en leur logis noble de Nantillé, pour insultes et voies de fait et coups de fourche en bois. — Certificat de Jean Loustalot, maître chirurgien, constatant les blessures de Jean Foreau. — Hommage rendu par Louis Boisseau, écuyer, seigneur de La Galernerie, du comté de Taillebourg.

B. 2004. (Registre.) — 55 feuillets, papier.

1723. — Procédures criminelles apportées des juridictions qui ressortissent du comté de Taillebourg. — Jean-Baptiste Benoist de Messac, avocat en la cour présidiale, juge, bailli, sénéchal civil et criminel du comté, Alexis Foreau, greffier dudit siège. — Vivien Arnaudet, Pierre Jean, Pierre Godet, greffiers d'Ecoyeux, Élie Espagnon, greffier de Brisambourg, Pierre Gorron, greffier du Mung, Jean Galop, greffier de Champdolent, Louis Bouyer, greffier de Berneré. — Le procureur d'Ecoyeux, à lui joints Jean Pasquier et Michel Portier, potiers, contre Pierre Boutin, potier, accusé d'avoir enlevé violemment certain monceau de terre propre à faire poterie, sur laquelle ils avaient été établis commissaires. — Information contre Pierre Guyonnet, laboureur à bras à La Poussardière, paroisse de Saint-Savinien, prévenu d'avoir frappé, à coups de fourche, dans les prés de La Forgette, Jacques Surget, et lui avoir cassé le bras, ce qui est constaté par le certificat du chirurgien de Vaufraîche, de Saint-Savinien. — Le procureur fiscal de la seigneurie du Mung contre Charles Quéré, marchand, de La Touche de Crazannes, prévenu d'avoir ouvert la porte du parc de justice et en avoir fait sortir et enlever les bestiaux mis par le prévôt de cette cour. — Charles Rocher, plus ancien postulant en la baronnie de Champdolent, en l'absence du juge sénéchal, à lui joint Etienne Lamy, potier de terre, fils de Dominique, à La Rente, paroisse d'Archingeay, contre François Vinet, laboureur, qui le battit à coups de bâton et le laissa grièvement blessé dans la neige, et certificat du chirurgien Martin Tallarie de Maragon. — Plaintes de Josué Adrien, maître et bourgeois de barque à Saint-Savinien, contre Pierre Braud, charpentier de navire, et Marguerite Magort, sa femme, pour injures et voies de fait, avoir démarré son bateau pour le faire aller à la dérive, etc. — Le procureur fiscal du Mung, demandeur en contravention de pêche, contre Jean et Pierre Gaudart père et fils, maîtres et bourgeois de gabares, Jean Pinard, Jean Babin et Jacques Parlaud, matelots, de Cognac. — Jeanne Bureau, femme de Jean Taillé, laboureur, de Notre-Dame de Rochefort, contre son mari, Malassis, sergent, Foucaud et Benoist, pour violences, voies de fait et vol. — Vivien Arnaud contre Chonet et Le Vallois, sergents royaux, qui le frappèrent à coups d'épée, de bâtons et de fusils et le traînèrent par les cheveux.

B. 2005. (Registre.) — 20 feuillets, papier.

1723-1726. — Vérification noble et roturière de la seigneurie du comté de Taillebourg. — Blaise de Gascq, chevalier, seigneur de Préguillac, etc., président, lieutenant général de la sénéchaussée, commissaire député par commission du grand sceau datée à Paris le 2 octobre 1717, Alexis Foreau, greffier. — Très haut et très puissant prince Monseigneur Frédéric-Guillaume de La Trémoïlle, prince de Talmont, comte de Taillebourg et de Benon, premier baron de Saintonge et de Tonnay-Boutonne, etc., lieutenant général des armées du Roi, demandeur en vérification de ses dites terres, contre messire Godefroy de Lalier, seigneur de Forgettes, paroisse de Saint-Savinien; — Messire de Sivrac, écuyer, seigneur de La Matassière; — Messire de Nossay; Messire Roullain, seigneur du fief Babelot en Sainte-Même; — Messire Alexandre de Bellivier; — Messire Alexis de Barsier, seigneur de Beaubène; — Messire Louis d'Aiguières, chevalier, seigneur des Razes; — Messire Benjamin Meschin, écuyer, seigneur de Cluzeau; — Le Coigneux, seigneur de Bignay; — Henri de La Brunetière, doyen du chapitre de Saintes, prieur de Saint-Savin de Taillebourg. — Isaac Estourneau, écuyer, seigneur de La Touche; Madelaine de La Grange, dame des Fontaines; — Louis Boisseau, seigneur de La Galernerie; — Benjamin Meschin, écuyer, seigneur de Trézance et de Berneré; — De Laval, seigneur de La Cave; — Godefroy de Lalier, de Forgettes; — Auguste de Maulévrier, sei-

gneur d'Agonnay ; — de Sivrac, seigneur de La Matassière ; — héritiers de la comtesse de Miossans, dame de Boischarmant et des Nouillers ; — Auguste Guiton de Maulévrier, seigneur d'Agonnay ; — Jean Grégoire, prêtre, syndic du chapitre collégial de Sainte-Croix de Taillebourg ; — Jean Chaigneau, sieur de La Limanchère ; — François de Seignelay de Jaucourt, veuve du seigneur de Saint-Audeux, seigneur de La Forêt d'Annepont ; — Madelaine de La Grange, veuve de Charles Bricaud, seigneur de Verneuil. — Thomas de Ponthieu. — Roullain, sieur de Babellot. (1723). — Charles de Brillac, chevalier, seigneur de Fenioux. — François Gaillard, écuyer, sieur de Fief-Gaillard. — Henri de Colincourt, écuyer, seigneur de Beaufief. — Haut et puissant seigneur messire Armand de Gontaud de Biron, seigneur de Brisambourg. — Suzanne Sablon, veuve de Jacques Rabillard. — Louise Meschin, veuve de Jean-Charles de Saint-Martin, écuyer, seigneur de Voissay. — Pierre et Christophe Parfait. — Dame Gaillard, veuve de Auguste Guiton de Maulévrier, seigneur d'Agonnay. — Jean Rabotteau. — Josué Pichon, sieur de La Sablière. — D'Abzac, veuve d'Antoine de Bobène. — De Villiers, écuyer (1726).

B. 2006. (Registre.) — 50 feuillets, papier.

1726-1729. — Suite de la vérification noble et roturière du comté de Taillebourg. — Pierre Thomas, seigneur d'Authon, conseiller au Présidial de Saintes. — Joseph Guillot. — Jacques-Alexandre du Bois, chevalier, seigneur de Saint-Mandé et La Laigne. — Louis Bineau, sieur des Touches. — Jacques-Mathieu Fonteneau, ancien lieutenant de la maréchaussée de Saintonge. — Jean de Vallée, écuyer, sieur de La Giraud. — Pierre Ponvert. — La demoiselle de Bonsonge. — Jacques Raffegeau. — Charles Barbier. — Urbain Duperrat. — Jean Boismort. — David Adrien, marinier. — Elisabeth Chevallier. — Charles Mongrand. — René-François de Begeon de Villeminseul. — Timothée Adrien. — Paul de Lamazière. — Bernard-Donatien Tiercelin d'Appelvoisin, marquis de La Roche du Maine, curateur de la demoiselle Guiton de Maulévrier. — Déclaration de Jacques Rabillard, sieur de Château-Gaillard, et Louis Rabillard, sieur de La Bertremière (1728). — Jean-Louis de Courbon. — Marie Allenet. — Angélique d'Abzac de Mayac. — Lestrille. — Isaac Baudouin, etc.

B. 2007. (Registre.) — 150 feuillets, papier.

1730-1733. — Comté de Taillebourg. — Duc Frédéric-Guillaume de La Trémoïlle, prince de Talmont, seigneur. — Officiers : Jean-Baptiste Benoist de Messac, avocat au Présidial de Saintes, juge bailli. — Jacques Hardy, procureur fiscal, Alexis Foreau, greffier. — Notaires et procureurs : Pierre Gouyneau, le plus ancien, Pierre Baudouin et Jacques Chotard. — Serment des officiers. — Étienne Couteau, laboureur, Denis et Nicolas Martin père et fils, laboureurs, appelants du juge de La Berlaudière, contre Jacques Lecomte. — Jeanne Roy, veuve de Joseph Charrier, cabaretier, contre Jean Lami, potier aux Noulliers. — Jean Malassis, sergent, contre Julien Hutteau. — Pierre Babinot contre Jean Boutin, laboureur. — Jean Roullin, chevalier, seigneur en partie du fief Babelot de Sainte-Même, et Jeanne Roullin, sa sœur, femme non commune en biens de René-François de Begeon, écuyer, sieur de Villeminseuil, contre Élisée Loustallot, procureur au siège royal de Saint-Jean d'Angély. — Isaac Estourneau, écuyer, sieur de La Tousche, contre Marie Jobet, veuve de Laurent Richard. — Angélique d'Abzac de Mayac, veuve d'Antoine de Bobène, contre Jean Rivière, tonnelier. — Elisabeth Barthommé, veuve de Pierre Raboteau, contre Jacques Raffegeau. — Jean Grégoire, prêtre, chanoine de l'église collégiale de Taillebourg, et syndic, contre Aaron Léchassier. — Pierre Merchadier, sieur du Plessis, maître chirurgien, fermier judiciaire de la seigneurie de Saint-Bris, contre Michel Ravasseau. — Louis Goguet Parant, meunier au moulin Puycharau, du faubourg de Taillebourg, Saint-Jean d'Angély, contre Louis Landais, valet domestique. — Joseph Quantin-Laforêt contre Jean Babin. — Très haut et très puissant Guy de Pons, marquis de Thors, baron des Côteaux, contre Pierre Parfait, maréchal à Taillebourg. — Alexandre du Mortier, écuyer, seigneur de La Motte, contre Pierre Drahonnet. — Léon d'Alvet, écuyer, seigneur baron de Bernay, contre Jacques et Charles Gaillard et Guenon. — Luc Rabillard, avocat en la cour, contre Guindet et Tabois. — Marie du Mortier, épouse de Louis Bineau, sieur des Touches, contre Alexandre du Mortier, écuyer, sieur de La Motte. — Alexis de Baschet de Beaulieu contre Jacques Nicolleau. — Pierre Caffin, avocat, contre Angélique d'Abzac, veuve d'Antoine de Bobène, écuyer, seigneur des Brandes. — Jean-Mathieu de Bonnegens, bourgeois et marchand de Saint-Jean

d'Angély, contre Jean Neret. — Jean et Élisée Ouzanneau contre Jean-Baptiste Danjeac, marchand à Saint-Martin de Cercay. — Jean Gillibert, prêtre, curé d'Annepont, demandeur en fournissement de déclaration, contre Joseph Marillet, seigneur de La Courboizière, son vassal, à cause du fief des Barbinières. — Madelaine de La Grange, épouse de Jean-Pierre d'Alauccur, contre Louis Baudouin, laboureur. — René-François de Begeon, écuyer, seigneur de Villeminseul, contre Catherine Faure, veuve du sieur Delisle. — Très haut et très puissant Guy-Louis de Pons, chevalier, seigneur marquis de Thors, baron des Côteaux, etc., demandeur en saisie réelle du moulin à eau de Forge, contre Pierre Merzeau, Simon Bouquet, etc. — Jean du Puy, écuyer, seigneur de La Fortillesse, comme mari, maître des droits de dame Lériget, son épouse, demeurant au lieu noble de La Piesse-Longuis, contre Thomas de Ponthieu, écuyer, seigneur de Guignebon et Élisabeth de Beauchamps. — Alexandre de Chesnel, lieutenant-colonel de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, contre Marianne Jobeth, veuve de Jacques Marais, Angélique d'Abzac, veuve de messire Antoine de Bobène. — Jean Fretard, chevalier, seigneur de Gadeville, mari d'Élisabeth Ghesnel, et Françoise de Chesnel, demeurant à Cognac, et Georges de Chesnel, lieutenant des vaisseaux du Roi, demeurant à Rochefort. — Très haut et très puissant prince Monseigneur Frédéric-Guillaume de La Trémoïlle, prince de Talmont, comte de Taillebourg et de Benon, contre René Nézereau, laboureur, condamné à payer à la recette du comté la rente noble de trois boisseaux de froment, mesure dudit comté, arrérages de vingt-neuf années, en deniers ou quittances valables, à cause des lieux énoncés en l'article 3, folio 265 du censif du comté. — Le procureur fiscal contre Marie du Vigier, veuve de Jean Mallet, écuyer, seigneur de Poursay, et tutrice de ses enfants, demeurant à La Bertinière. — Angélique de Charron, veuve de Jean de Concarret, capitaine d'infanterie, contre Etienne Jarry, cordonnier à Saint-Janvier. — Le procureur fiscal contre Pierre et Timothée Ponvert père et fils, demeurant à La Forêt, paroisse d'Annepont. — Louis Griffon, écuyer, contre François Bidet, laboureur.

B. 2008. (Registre.) — 150 feuillets, papier, taches d'huile à la moitié des feuillets.

1733-1735. — Noms des officiers : Jean-Baptiste-Benoist de Messac, juge bailli, sénéchal civil et criminel, décédé le 20 avril 1735 et remplacé par son assesseur, Rabillard, qui siège jusqu'en 1792. — Hardy, procureur fiscal, Foreau, greffier, nommé procureur en novembre 1735. — Notaires et procureurs : Pierre Gouyneau, Jean Chouet, « décédé le 16 avril 1733, après l'audience », Pierre Baudouin, Jacques Chotard, Pierre Gouyneau, Elie Chouet fils, « reçu dès le décès de son père », Rabillard « a tenu sa première audience en qualité d'assesseur » le 30 juillet 1733. — Louis Griffon, écuyer, contre François Bidet. — Très haut et très puissant prince Monseigneur Frédéric-Guillaume de La Trémoïlle, prince de Talmont, comte de Taillebourg, demandeur en paiement de cens, rentes, fournissement de déclarations, exhibition de contrats, contre Vivien Guesdon, meunier, etc. — Jean Brodeau, Jean Pineau, Angélique d'Abzac, veuve de messire Antoine de Bobène. — Louis Pontezière, juge sénéchal d'Authon, contre Barthélemy Pipaud, notaire royal à Brizambourg. — Jacques Lestrille, à Saint-Savinien, contre Daniel Guillot, maréchal, curateur des mineurs de Pierre Caillaud et Jeanne Adrien. — Pierre Retenet contre Charles du Rousseau, seigneur de Roch. — Jean Thomasson de Pouzet, écuyer, seigneur de Plamon, et Anne-Charlotte Lambert, son épouse, contre Gabriel Bertinauld, écuyer, seigneur de Néré. — Guillaume Adrien, de Saint-Savinien, contre Jeanne Ridollet. — Frédéric de Goumiers, écuyer, seigneur de La Brossardière, chevalier de Saint-Louis, lieutenant des vaisseaux du Roi, contre Pierre Mesnard, maître apothicaire.

B. 2009. (Registre.) — 58 feuillets, papier.

1734. — Le procureur fiscal de Taillebourg, à lui joints Jean Jobert et Elie Dalidet, époux de Catherine Jobet, notaires royaux, contre Begaud, dit Grandmaison, laboureur à Asnières, pour avoir découvert une grange et volé des fagots, du bois, et fait diverses dégradations dans la métairie des domaines desdits Job et Dalidet, appelée Bassaud, paroisse de Villefranche. — Luc Rabillard, avocat en la cour, lieutenant assesseur du comté, contre Jean Dupuy, sieur de Fondouce, fils, qui le menaça de le tuer et le faire brûler dans sa maison de Château-Gaillard, paroisse de Juicq, enleva une chaudière, lui demanda, le pistolet à la main, un billet de mille livres, qui fut plus tard déchiré par Ranconneau, curé de Nantillé, et Mongrand, marchand de Taillebourg, mais il renouvela ses violences, et il lui aurait volé cinq cents livres, si les sieurs de Laudi-

berderie n'étaient venus au secours de Rabillard, il a tué le nommé Marais, il a eu un frère qui a été rompu en effigie et un autre banni. — Pierre Hardy, marchand et fermier de la seigneurie du Boischarmant, paroisse de Noulliers, contre Jean Bourguignon et Jean Daunas, laboureurs, qui ont fait des déprédations dans ledit bois. — René et Pierre Chaudron père et fils, marchands à Taillebourg, contre Gilbert, prêtre et curé d'Annepont, qui les a insultés au lieu du Petit-Pas, du fief des Plasses, en présence de gens de caractère et dignes de foi, en les traitant de fripons et plusieurs autres injures, voleurs, coquins, marauds. — Marie Berthon, femme de Pierre Foreau, cabaretier de Saint-Savinien, contre Jean-Louis Lucas, instructeur de jeunesse, et Jeanne Blouin, sa belle-sœur, dudit bourg, qui se renversèrent mutuellement et se frappèrent, Lucas étant tombé dessous. — Jean-Baptiste Benoist de Messac, avocat en la cour, bailli, sénéchal civil et criminel, contre le sieur de Ponthieu de Guignebourg, seigneur d'Agonnay, vassal du seigneur de Taillebourg, et autres adhérents, pour délit de chasse et infraction aux ordonnances, édits et déclarations du Roi, et François Gaillard, écuyer, seigneur du Fief-Gaillard, demeurant à La Chaussée, paroisse de Saint-Savinien. — Louis-Christophe Vieulle, marchand à Ecoyeux, contre Michel Courraud, tonnelier, qui le renversa de cheval et le meurtrit de coups de bâton. — Pierre Chaigneau, marchand à Saint-Savinien, contre François Garnier, laboureur, qui l'injuria et menaça de le battre. — Information contre Galocheau, fils du notaire, pour délit de pêche. — François Couteau, laboureur à bœufs, de Laubrée, paroisse de Taillant, contre Louis Braud et Paul et Simon Pasquier, laboureurs audit lieu, qui le jetèrent par terre et le battirent, sans motif, à coups de bâton et le blessèrent grièvement.

B. 2010. (Registre.) — 70 feuillets, papier, 1 parchemin

1725-1740. — Marie Goron, veuve de Jean Voy, charpentier à Saint-Savinien, dénonce le vol dont elle a été victime, de soixante livres de filasse de lin en poupée, sept livres de laine en toison, un demi-boisseau de baillarge, etc., de la part de Sébastien Beau, laboureur à Archingeay, et Jacques Médis, de Champdolent, vol nocturne, constaté par l'information faite par le sénéchal de Taillebourg et le procureur fiscal. Beau a été condamné à cinq ans de galères, trente livres d'amende et aux dépens, et Médis à être battu de douze coups de verge et à être marqué sur l'épaule droite de la lettre V par l'exécuteur de la haute justice, au bannissement du comté pendant cinq ans et à vingt livres d'amende envers la seigneurie et aux dépens liquidés à 145 livres 6 sols 7 deniers. — Marie Bailiste, veuve d'Alexandre de Juif, seigneur de Suran, paroisse de Saint-Hilaire de Villefranche, à l'occasion de l'homicide commis par Drauld sur la personne de son mari, demande copie de l'inventaire des effets trouvés au lieu de Pitonneau, en date du 16 juillet 1725, et des papiers, fait le 11 juillet 1726, ce qui lui est accordé et procédures à l'occasion dudit meurtre porté devant le Parlement de Bordeaux. — Information et audition sur la sellette de Jean Giraud, farinier, pour vol, par Luc Rabillard, avocat, juge bailli et sénéchal civil et criminel, assisté de Guillaume Marillet et Jean-André Guenon, avocats au Présidial de Saintes. Giraud est condamné à être battu, fustigé de verges par l'exécuteur de la haute justice et flétri d'un fer chaud, marqué sur l'épaule droite de la lettre V, et banni pour sept ans du comté et condamné à 50 livres d'amende et aux dépens. — Messire Alexandre de Chesnel, mestre de camp de cavalerie, demeurant à Saintes, Jean Fretard, chevalier, seigneur de Gadeville, Élisabeth de Chesnel, son épouse, Françoise de Chesnel, de Cognac, Charles-Louis de Chesnel, chef d'escadre des armées du Roi, à Rochefort. — Anne Lejour, veuve de Georges de Chesnel, de Fouras, capitaine des vaisseaux du Roi à Rochefort, tous seigneurs et dames d'Ecoyeux, demandeur en fournissement de déclarations de biens, exhibitions de contrats, payement de cens, rentes, lods et ventes et autres droits et devoirs seigneuriaux, contre André Braud, huissier au Châtelet, demeurant à Ecoyeux. — Information sur une rixe entre la fille de Garraud, la femme Martin, Fraprie, Jacques Garraud, et plusieurs autres, à l'occasion de cueillette de cerises dans un communal.

B. 2011. (Registre.) — 150 feuillets, écrits.

1735-1737. — Noms des officiers. — Luc Rabillard, avocat en la cour, lieutenant assesseur, Jacques Hardy, procureur fiscal, Alexis Foreau, greffier, Pierre Gouyneau l'aîné, notaire royal et plus ancien procureur. — Notaires et procureurs : Pierre Baudouin, Jacques Chotard, Pierre Gouyneau le jeune fils, Elie Chouet, fils de Jean-François Jagueneau, procureur résidant à Taillant (14 juillet 1735). — Note du greffier

Alexis Foreau : « Maître Rabillard, assesseur, a été » fait bailli sénéchal, au mois de novembre 1735, il a » tenu sa première audience en cette qualité, le 24 » dudit mois. » — « Maître Guillaume Marillet, avocat » en la cour, a été fait assesseur, novembre 1735, il a » entré et pris séance, en cette qualité, au parquet, le » 9 décembre audit an 1735, l'audience tenant. » — « 5 juillet 1736, son Altesse Monseigneur le prince de » Talmont est arrivé audit Taillebourg avec Madame » son épouse, M. de La Forest, son intendant, et autre » grande suite. » — « Du jeudi 13 février 1738, M. de » La Forest, intendant de la maison de Son Altesse » Monseigneur le prince de Talmont, est parti pour » Paris, sans espérance de retour. » — Isaac Drouillard, charpentier au Port-d'Envaux, contre Pierre Marillet, négociant, héritier de Marie Bineau, sa mère, et Étienne Salaud, laboureur. — Alexis Foreau, greffier, contre Prunier. — Très haut et très puissant prince Monseigneur Frédéric-Guillaume de La Trémoïlle, prince de Talmont, comte de Taillebourg et de Benon, premier baron de Saintonge et de Tonnay-Boutonne, seigneur des duchés de Châtellerault, de La Grève, des Essarts et autres places, lieutenant général des armées du Roi, gouverneur de Sarrelouis, demandeur en payement de cens, rentes, lods et honneurs et autres droits seigneuriaux, contre messire François Gaillard, écuyer, seigneur de Fief-Gaillard, demeurant à La Chaussée, paroisse de Saint Savinien. — Louis-Armand Maichin, veuve de messire Jean-Charles de Saint-Martin, demandeur en saisie contre Louis Boissaux, écuyer, seigneur de La Galernerie. — Anne Mongrand, veuve de Louis Métayer, contre Pierre Mervaud, laboureur à bœufs. — Madelaine de Bonnegens, veuve de messire Louis d'Algret d'Aulède, chevalier, seigneur de Ferrières, maître Pierre de Bonnegens, prévôt, lieutenant criminel de robe courte, Joseph et Jean de Bonnegens, conseillers, héritiers de Joseph-Pierre de Bonnegens, contre Jeanne Brion, héritière de Guillaume Brion, et Jacques Gillard, laboureur. — Marianne de Reverdy, veuve de messire Sébastien Pepin, seigneur de La Crétinière, contre Jean Merlet, laboureur. — Denis Prieur, notaire au comté de Taillebourg, contre Isaac Estourneau, écuyer, seigneur de La Touche. — Maître Joseph Pichon, écuyer, sieur de Lagord, contre Marie Esgreteau, veuve de Jean Arnay. — Michel Allenet contre Marguerite Gaboraux. — Mathieu du Chausset, chevalier, héritier de sa mère..., contre Charles Bonniot, écuyer, curateur des mineurs Estourneau. — François de Sivrac, chevalier, seigneur de Sivrac et de La Matassière, contre Jean Connouhé, meunier aux Noulliers. — Marie Chaillé contre Jeanne Vinet.

B. 2012. (Registre.) — 59 feuillets, papier écrits.

1734-1737. — Vérification du comté de Taillebourg. — Marc-Auguste Le Berton, baron de Bonnemie, seigneur de La Grossetière et du Fouilloux, conseiller du Roi, président, lieutenant général, commissaire député avec Pierre Thomas, seigneur d'Authon, aussi magistrat au Présidial de Saintes. — Bernard-Donatien d'Appelvoisin, seigneur marquis de La Roche du Maine, curateur d'Elisabeth, fille de messire Alphée Guiton de Maulévrier, et de dame Gaillard. — Jacques Bouclier. — Étienne Berthon. — Madelaine de La Grange, veuve de Charles Bricaud, sieur de Verneuil et femme de messire de Jean-Pierre Péan, sieur d'Alocourt, seigneur du fief des Fontaines. — François de Sivrac, écuyer, seigneur de La Matassière, et Angélique de Charron, veuve de Jean Concarret. — Jean-Louis de Courbon, marquis de Blenac, seigneur de Champdolent. — Luc Rabillard, avocat, lieutenant assesseur du comté de Taillebourg. — Sophie de Pons, veuve du marquis de Blenac. — Marguerite de Meschinet, veuve de messire Isaac-Michel de La Mothe, écuyer, capitaine des vaisseaux du Roi. — Louise-Armande Meschin, veuve de messire Jean-Charles de Saint-Martin. — Louis-Armand de Lescours, seigneur de Paransay, héritier d'Esther Green de Saint-Marsault, veuve du sieur de Ternan, — de Luchet et Marie de Menou. — François de La Laurencie, chevalier, seigneur de Chadurier. — Louis d'Aiguières, écuyer, seigneur des Razes. — Jean Cherpantier, conseiller du Roi, président de l'Election de Saint-Jean-d'Angély. — Pierre Pichon, écuyer, seigneur de Saint-Thomas. — Messire Pierre Habert, chevalier, seigneur de Chevillon, conseiller au Présidial de La Rochelle. — Daniel Lestrille. — Messire de Brach, capitaine des vaisseaux du Roi, écuyer, seigneur d'Esnandes. — Guy-Louis de Pons, marquis de Thors. — Pissonnet de Bellefonds, seigneur de Plassay, etc.

B. 2013. (Registre.) — 100 feuillets, papier, dont 21 écrits déchirés par le bas.

1738-1741. — Vérification du comté de Taillebourg par Jean-François-Robert de Rochecouste, conseiller du Roi, assesseur civil et lieutenant particulier crimi-

nel de la sénéchaussée, siège présidial de Saintes, l'un des commissaires nommés pour la vérification dudit comté. — Très haut et très puissant prince Monseigneur Frédéric-Guillaume de La Trémoïlle, prince de Talmont, comte de Taillebourg et de Benon, premier baron de Saintonge et de Tonnay-Boutonne, seigneur du duché de Châtellerault, Les Essards et autres lieux, lieutenant général des armées du Roi, gouverneur de Sarrelouis, contre messire du Bousquet d'Argence, de Bignay. — Messire Horry, écuyer, seigneur des Gallais. — Louis Baudouin, notaire. — Suzanne Allenet, veuve de Pierre Clercq, marchand. — Elie Chotard, conseiller du Roi, ancien, élu de Saint-Jean-d'Angély, etc.

B. 2014. (Registre.) — 200 feuillets, papier.

1738-1742. — Luc Rabillard, juge bailli, Guillaume Marillet, lieutenant assesseur, Jacques Hardy, procureur fiscal, Alexis Foreau, substitut, Élie Chouet, greffier. — Notaires et procureurs : Pierre Gouyneau l'aîné, « Gouyneau père est mort le 20 mars 1739, Gouyneau, » son fils, a été reçu en sa charge de notaire royal » à Saint-Jean-d'Angély. — Frédéric de Gommiers, écuyer, seigneur de La Brossardière et de Garmaud, contre Elie Bouquet. — Jeanne Vinet, veuve de Jean Ravaud, contre Timothée Ponvert. — Daniel Lestrille contre Hilaire Canaud. — Jean Baudouin, sieur de Laudeberdrie, contre Jean et Pierre Mervaud père et fils. — Catherine Neveur, veuve Villeneuve, contre haut et puissant seigneur Guy-Louis de Pons, marquis de Thors. — Le procureur fiscal contre David Adrien, marchand. — Charles de Bonnot, messire Jean de Meschinet et Angélique Estourneau de Laurière, contre Jacques Nicoleau. — Marie Bailliste, veuve de Alexandre de Juif, sieur de Surand, contre Tardy. — Jean Grégoire, prêtre, chanoine du chapitre de Taillebourg, demandeur en payement de rente noble, contre Glemin, cordonnier. — Pierre Gellé, sieur de Torxé et de Poursay, contre Giraud Lataille. — Jean-Baptiste Gobert de Montigny, contre Pierre Pertus. — Marianne de Reverdy, veuve de Sébastien Pepin, seigneur de La Cretinière, contre Pierre Trochut. — Timothée Adrien, sieur de La Motte, marchand à Saint-Savinien, contre Guy-Louis de Pons, seigneur, marquis de Thors, baron des Cotteaux, et Le François, seigneur du Doubet et autres places. — Arrêt du Parlement défendant à toutes personnes de couper aucune sorte de bois dans les biens d'autrui, d'y chasser et d'y faire paître le bétail, de combler ou raser les fossés, ni de faire aucun sentier, etc. (6 juillet 1740). — Messire Pierre Pean, écuyer, seigneur des Fontaines, contre Jean Serton. — François Bernon contre Pierre Hardy. — Marianne-Henriette Meschin, épouse de Jean-Jacques Rousselet, écuyer, seigneur de Muron, contre frère Giraud, prêtre, prieur, syndic des Augustins de Saint-Savinien.

B. 2015. (Registre.) — 62 feuillets, papier.

1738. — « Haut et puissant prince Frédéric-Guil- » laume de La Trémoïlle, prince de Talmont, comte » de Taillebourg et de Benon, premier baron de Sain- » tonge et de Tonnay-Boutonne, etc., est décédé en » son château de cette ville de Taillebourg, le 21 jan- » vier 1739. Son corps a esté mis dans la chapelle de » Saint-Savin, estant sur la droite de l'église de cette » ville. » — Officiers du comté (9 janvier 1738), Rabillard, juge bailli, Marillet, assesseur, Hardy, procureur fiscal, Foreau, greffier. — Procureurs : Gouyneau, mort en 1739, Baudouin, Chotard, Gouyneau jeune. — Sergents en ville : Gratiot, Pallisson, Fauris. — Guillaume Marillet contre François Cladier. — Messire Arnaud de Courbon, comte de Blenac, baron de Champdolent, capitaine de cuirassiers, contre messire Joseph-Théodore de Sossiondo, enseigne des vaisseaux du Roi à Rochefort. — Messire Charles Louis de Ponthieu, écuyer, seigneur de Guignebourg, demeurant en son logis d'Agonnay, contre Louis Foucaud, charpentier. — Jean Baudouin, sieur de Laudeberdrie, contre Marie Jobet, veuve de Louis Richard. — Louise-Armand Maichin, veuve de messire Jean-Charles de Saint-Martin, contre Jean-Aymond Clément, laboureur à bœufs. — Frédéric de Goumiers, écuyer, seigneur de La Brossardière, contre Jean Hervé, laboureur. — Thomas de Roussy, écuyer, seigneur de Champlambeau, contre Michel Babin.

B. 2016. (Registre.) — 24 feuillets, papier.

1740-1743. — Notifications des contrats d'acquisitions et enregistrement des provisions de marguilliers au comté de Taillebourg, registre paraphé par Guillaume Marillet de La Courboisière, assesseur. — Acquisition par Elie Chiron, Jean Fourré, Michel Sauvin, Pierre Gillet, Jean Robert, Michel Brisset, Philippe Soulmontier, Jean Baudouin de Laudeberdrie, Jean Chaigneau-La Guiberdrie, acquéreur de messire

Sévère Michel, seigneur de Lisardais et de Belebat, chevalier de Saint-Louis, capitaine des vaisseaux du Roi et gouverneur de S. A. S. Monseigneur le duc de Penthièvre, amiral de France.

B. 2017. (Registre.) — 200 feuillets, papier.

1742-1746. — Luc Rabillard, avocat en la cour, juge bailli, sénéchal civil et criminel et de police du comté de Taillebourg. — Serment des procureurs et sergents. — Condamnation de Malassis et Espagnon, sergents, absents, chacun à 3 livres d'amende et interdits jusqu'au payement. — Jean Blanchard, cabaretier, contre Pierre Chauvry, chaumier et faiseur de briques. — Les seigneur et dame de Chesnel d'Ecoyeux contre André Braud, huissier. — Pierre Marillet, marchand et fermier de la seigneurie de La Brossardière, contre Jean Garnier, farinier. — Messire Alexandre de Chesnel, mestre de camp de cavalerie, messire Jean Fretard, seigneur de Gadeville, Marie-Elisabeth de Chesnel, son épouse, Françoise de Chesnel, fille majeure, messire Charles-Louis de Chesnel, et Anne Lesour. veuve de messire Georges de Chesnel, de Fouras, contre Louis Florimont. — Marie Jobet, veuve de Jacques Marais, d'Ecoyeux, contre Charles Dardilouze, trésorier des ponts et chaussées de la généralité de La Rochelle. — Serment de Louis Nicolleau, nommé garde-chasse par lettres de S. A. la princesse de Talmont, comtesse de Taillebourg. — Jacquez Mesnard, maître chirurgien, contre Pierre Baudouin, notaire et procureur, contrôleur et receveur des fermes du Roi. — Anne de La Fontaine, épouse de messire Louis de Villiers, chevalier, seigneur de La Porte-Bouton, demeurant au logis de La Brandière, contre ledit sieur de Villiers, séparation de biens. — Jean Chaignèau-La Limenchère contre Marin de Menou, veuve de messire Charles-Auguste de Luchet. — Le procureur fiscal contre messire Charles Seguin de Nousière de Brillac, chevalier, seigneur de Fenioux, et Gramion et Jean-Baptiste-Robert du Tartre, conseiller du Roi, Elu en l'Election de Saint-Jean d'Angély. — Timothée Adrien, sieur de La Motte, contre Isaac Adrien. — Frédéric de Gommiers, écuyer, seigneur de La Brossardière, contre Pierre Baudouin. — Alexis de Marbeuf contre Jacques Brard et Marianne-Henriette Meschin, épouse de Jacques de Rousselet, écuyer, seigneur de Muron. — Étienne-Raymond de Saint-Aulaire de La Feuillade, contre Jean Jacques. — Le procureur fiscal et les fermiers du comté, demandeurs en payement de rentes, contre Guillaume Marillet, avocat, lieutenant assesseur. — Pierre Patry, Jacques Dugué, André André, prêtres et chanoines au chapitre de Taillebourg. — René-François de Begeon, chevalier, seigneur de Villeminseul, contre Jacques Chiron. — Marianne de Reverdy, veuve de Sébastien Pepin, seigneur de La Cretinière, conseiller du Roi au siège de Saint-Jean-d'Angély, contre messire Charles Seguin de Brilhac de Nouzière, écuyer, seigneur de Fenioux, et Jean-Baptiste Robert, sieur du Tartre, conseiller, Elu en l'Election de Saint-Jean d'Angély. — Pierre Cherpantier, procureur en la cour, contre messire Charles de Brilhac, seigneur de Fenioux, etc. — Le procureur fiscal contre Jean Pron, aubergiste, messire Louis Charles de Ponthieu, seigneur de Forgette, Jean Grégoire, prêtre, chanoine, Pierre Patry, Jacques Dugué et David, prêtres, chanoines du chapitre de Taillebourg. — Messire Jacques Chotard, notaire et procureur, contre Pierre Bobric, cabaretier à Archingeay. — Messire Gaspard Frottier, écuyer, seigneur de Palut, contre Marie-Marguerite de Baraut de Beaulieu.

B. 2018. (Registre.) — 200 feuillets, papier.

1743-1788. — Notifications des contrats d'acquisition et provisions de marguilliers, pour la rédemption des captifs, du comté de Taillebourg. — Acquisitions par Jean Berthon, Etienne Micou, François Durand, Jean Fouché, André Guyonneau, Jean Mocquette, messire Louis-Clément de Sainte-Hermine, écuyer, seigneur de Mérignac, Coulonge, Agonnay, Rochemond et autres lieux, ancien capitaine du régiment de Vibray-dragons, demeurant à Saintes, de la seigneurie de La Brossardière, à lui vendue par messire Frédéric de Gommiers, écuyer, chevalier de Saint-Louis, seigneur de ladite terre. — Acquisitions par Guillaume Marillet de La Courboizière, avocat en la cour, lieutenant assesseur au siège de Taillebourg. — Amortissement d'une rente par Jean Gallard, soldat aux gardes françaises, compagnie de Varenne, lieutenant colonel, Madelaine Rivaudet, Pierre Girardeau, notaire royal, au nom de ses enfants et de feue Marie-Suzanne Rivaud. — Acquisitions par Pierre Pouvert, bourgeois, et Timothée Pouvert, de La Forêt, paroisse d'Annepont. — Luc Rabillard, avocat et juge bailli, Jean-Alexandre de Larade, conseiller du Roi, maître particulier des eaux et forêts de la maîtrise de Rochefort. — Jean-Pierre de Gennes de La Rogerie, receveur des Aides au département de Saint-

Savinien. — Jean-Baptiste et Auguste Chaigneau. — Pierre-Henri Boffinet, notaire royal. — Messire René-François Melchior de Bégeon, chevalier, seigneur de Villeminseul Champmorin en Anjou et de Sainte-Même, l'un des chevau-légers de la garde du Roi. — Messire Louis de Corençon de Senneville, garde du corps de Sa Majesté, commissaire de la marine. — Pierre-Benjamin Allenet, marchand à Saint-Jean-d'Angély. — Messire Louis-Hector, comte de Saint-Georges, chevalier, seigneur de La Berlandière, paroisse de Taillant, etc.

B. 2019. (Registre.) — 100 feuillets, papier.

1746-1748. — Audiences. — Luc Rabillard, bailli, Marillet de La Courboizière, lieutenant assesseur. — François Giraud, bourgeois, contre Pierre Vitet, sergent royal. — Serment des officiers du siège. — Messire Alexandre de Ponthieu, chevalier, capitaine d'infanterie, contre messire Louis-Charles de Ponthieu, son frère, seigneur du Maine-Moreau, Forgette, et autres lieux, chevalier de Saint-Louis, reconnu l'authenticité du billet contesté et condamné au paiement de 1,025 livres. — Messire François Hutet, prêtre, prieur et curé de Bignay, contre Jean Barthélemy, maçon. — Louis Flamand, sieur de La Caillaudrie, bourgeois à La Tessonière d'Anières, contre Pierre Pallu, marchand forain d'Auvergne. — Louis-Ignace de Karrer contre Jean Changeur, marchand. — Messire François Gaillard, chevalier, seigneur de Fief Gaillard, contre Jacques Canaud, laboureur à bras aux Comtes, paroisse de Saint-Savinien. — Madelaine Senede, veuve de Zacharie Allenet, ancien conseiller du Roi au siège de Saint-Jean-d'Angély, contre Jean Benoist, laboureur à Mazeray. — Jean Chaigneau, sieur de La Guiberdrie, marchand à Saint-Savinien, contre Jean Counouhé, dit Le Besson, farinier aux Noulliers. — Jean-Michel L'Hospital, notaire royal à Saint-Jean-d'Angély, contre Louis Flamand, sieur de La Caillaudrie. — Messire Jean de Meschinet, écuyer, seigneur du Cochet, contre Pierre Tenot, laboureur à bras, condamné à payer au demandeur 120 livres.

B. 2020. (Registre.) — 170 feuillets, papier.

1752-1756. — Jean Babin, laboureur à bœufs, et sa femme, à Saint-Savin, contre Denis, Pierre et Michel Babin frères, laboureurs, pour excès et violences commis la nuit sur leurs personnes et sur leur maison qui a été découverte, et dont les portes et fenêtres ont été enfoncées. — Certificat de blessures par Marchadier Duplessis, maître chirurgien. — Le procureur fiscal, à lui joint François Jagueneau, marchand et fermier de la seigneurie des Bris-Charmant, contre messire Hippolyte d'Aiguières, demeurant au logis noble des Rases, paroisse des Nouillers, qui a tenté de l'étrangler, après l'avoir insulté. — Le procureur fiscal, à la promotion de Timothée-Adrien Lamothe, marchand à Saint Savinien, contre Martin Galouné et Roy, à Saint-Savinien, pour vol dans sa boutique, de plomb marqué à sa marque ordinaire. — François Sevigne, tailleur d'habits à Saint-Savinien, contre Labrequaire, instructeur de jeunesse, qui le frappa et le renversa, sans motif et sans provocation. — Le procureur fiscal, à lui joint maître Jacques Pelluchon des Touches, conseiller du Roi et son ancien assesseur au siège de Cognac, seigneur de Saint Bris des Bois, demeurant à Cognac, contre Hilaire Tardy, charpentier à Lonzac, pour avoir expulsé le meunier du plaintif, hors de son moulin à eau de Saint-Bris et enlevé les clefs du moulin. — Anne Lamy, fille domestique de Chauvin, cabaretier à Saint-Savinien, pour vol commis dans le coffre du valet qui servit de table un jour de foire et fut forcé et les voleurs y prirent dix-sept écus. — Marguerite Martin, femme de Pierre Sauvaître, laboureur à bras à Juicq, contre Jean et Michel Martin, qui la renversèrent, lui lièrent les bras et la battirent cruellement. — Jeanne Augereau, femme d'André David, contre Jean Guitton, Marie Passet, sa femme, et Jacques David, qui lui volèrent des noix à son noyer, la battirent et la mordirent au bras. — Le procureur fiscal, à lui joint Marie Rabasse, secrétaire de Son Altesse la princesse de Talmont, contre François Marillet, bourgeois à Taillebourg, qui l'injuria à l'occasion du partage des fruits du prieuré de Saint-Savin avec le curé de Taillebourg. — René Chaudron, marchand à Taillebourg et fermier de Mlle Berjon et du sieur Tolle, contre Jean Bouquet, qui avait dérobé des raisins nuitamment. — Pierre Etourneau, boucher à Saint-Savinien, contre Pierre Magnié, boucher, pour injures et calomnies. — Charles Galkay, tonnelier à Juicq, contre Jean Pommereau, pour vol de blé d'Espagne. — Pierre Garnier, cabaretier, soldat de milice de la compagnie de Bonnegens, étant allé chez son capitaine pour demander son agrément pour épouser Catherine Joly, veuve en premières noces de Pierre Gaudin, maréchal, les frères Gratiot, Loizeau, Etourneau, vinrent lui donner le charivari et firent

plusieurs vols et dégradations dans sa maison et menacèrent sa femme. — Élisabeth Guibert contre Berton, femme de Pierre Loiseau et Marie Pilletote, femme Caillaud, qui la battirent cruellement. — Pierre Février, laboureur, et Jeanne Couteau, sa femme, contre Jeanne Garlopeau, femme de Jean Bouquet, et Jean Loret, laboureurs, pour injures et voies de fait. — Jean Serlon, marchand d'Asnières, contre messire du Bois de Saint-Mandé, seigneur de Longueville et de Leigne, demeurant à Saint-Jean-d'Angély, qui l'avait menacé de son épée, après l'avoir injurié, mais Drahonnet et Drahonnet de Ponson, l'en avaient empêché en détournant son épée. — Messire Jean-Samuel Billé, prêtre, vicaire de Saint-Savinien, contre David Guérin, marinier, de Saint-Savinien, qui l'avait injurié « parce » que le sieur curé de Saint-Savinien s'étant plaint de » ce que Jacques Beau fils, religionnaire de ladite » paroisse, avoit refusé de présenter à l'église son » enfant pour le faire baptiser et qu'ayant été contraint » par des ordres de Monseigneur l'intendant, en vertu » desquels quatre cavaliers de la maréchaussée de la » brigade de la ville de Saint-Jean-d'Angély prirent » l'enfant dudit Beau et le portèrent à ladite église » pour le faire rebaptiser sous condition ». — Marie Bourgeois, fille de Jacques Bouquet, contre Garlopeau fils, Jean Garlopeau, qui l'insultèrent et la renversèrent par trois fois. — Jeanne Michaud fille contre Elie Fourchaud, laboureur, pour calomnies atroces et diffamatoires. — Jacques Hervé contre Pierre Martin, qui a donné plusieurs coups de faucille et autres à son fils Jean Hervé, âgé de 19 ans. — Angélique Gaillard, veuve de Joachim Mongrand, de Taillebourg, contre Grelet, domestique de René Chaudron, âgé de plus de 20 ans, qui avait battu son fils Charles Mongrand, âgé de 13 ans, et l'avait blessé avec un couteau, après avoir dégradé le jardin de ladite veuve. — Pierre Baudouin de Laudeberderie, y demeurant, paroisse du Douhet, contre les Babinot, qui l'avaient volé. — Messire François-Alexandre Estourneau, chevalier, seigneur de La Touche, dénonce les dégradations faites pendant son absence à son domaine de La Touche, paroisse d'Asnières. — Jean Retoré, laboureur à bœufs à Fenioux, contre Denis Martin, tonnelier, qui le frappa à coups de serpe, le renversa et le battit cruellement, sans motifs.

B. 2021. (Registre.) — 200 feuillets, papier.

1750-1755. — Audiences tenues par Luc Rabillard, sénéchal, juge bailli, Guillaume Marillet de La Courboizière, lieutenant assesseur, Jacques Chotard, procureur fiscal, et Élie Chouet, greffier. — Procureurs : Alexis Foreau, Pierre Gouyneau et Barthelémy Gautret. « M. Foreau est mort le 29 juin 1751 et enterré » le lendemain en l'église de cette ville (Taillebourg), » main droite, près la porte en entrant. M. Chouet est » mort le 20 septembre 1652, à sa campagne et a été » enterré à Saint-Savinien. — Me Jean-Baptiste Jean, » est entré à sa place de greffier. » — Messire Jean-Jacques Rousselet, seigneur de Vivron, Berneré et autres lieux, gendarme de la garde du Roi, et Marie-Anne-Henriette Maichin, son épouse, contre R. P. Félix Doumen, prêtre, religieux, syndic des Augustins de Saint-Savinien. — Messire Charles Cherpantier de La Varenne, conseiller du Roi au Présidial de Saintes, contre Pierre Fétis et sa mère Parfait, veuve de Jean Plumet. — R. P. Félix Doument, prêtre, religieux augustin, prieur syndic de Saint-Savinien, contre Jean Delacombe, notaire royal, — Renée Dusaud, veuve de Jean Méneau, contre Sébastien Jodeau. — Messire Joseph-Théodat de Sossiondo, seigneur de La Vallée, contre messire René-François de Begeon de Villeminseul.

B. 2022. (Registre.) — 100 feuillets, papier.

1755-1758. — Audiences tenues par Luc Rabillard, juge bailli, et Guillaume Marillet de La Courboizière, lieutenant assesseur, Jacques Chotard, procureur fiscal et notaire, Jean-Baptiste Jean, greffier et notaire. — Procureurs : Pierre Gouyneau et Barthélemy Gautret, notaires royaux, Alexis Gouyneau jeune. — Messire Louis-Clément de Sainte-Hermine, chevalier, seigneur de Coulonges, La Brossardière et autres lieux, demandeur en offre de retrait féodal, contre Jean Delacombe, notaire royal. — Louis d'Aiguières, chevalier, seigneur des Razes et autres places, en son logis noble des Razes, paroisse des Noulliers, demandeur en fournissement de déclarations, exhibitions de contrats, etc., contre René Hervé, farinier audit lieu. — François d'Aiguières, chevalier, seigneur de La Cave et autres lieux, chevalier de Saint-Louis, demandeur en fournissement de déclarations, exhibitions de contrats, payement de cens et rentes, etc., contre Adrien Izambert, marchand à Saint-Savinien. — Louis-Charles de Ponthieu, seigneur de Couplais, Vandré, Saint-Marc, Forgette et autres lieux, demandeur en fournissement de déclarations, etc., contre Pierre Gallochaud, conseiller du Roi et Élu au siège de Saintes. — Magdelaine

Brillouin, veuve de messire Alexandre de Larade, conseiller du Roi, seigneur de Bois-Charmant, de Chauvin, contre messire Louis d'Aiguières, chevalier, seigneur des Razes et autres lieux. — Messire André-Gabriel de Villedon, chevalier, seigneur de La Mort-Martin, contre messire René-François de Begeon, écuyer, seigneur de Villeminseul et en partie de Sainte-Même. — Jacques Hardy, procureur au sénéchal de Saint-Jean d'Angély, contre messire Jean de Vallée, chevalier, seigneur de La Giraud. — François-Clément Florenceau, seigneur de Laudebert, et Marie Griffon, son épouse, contre messire Henri Chevallier de Coivert, et Marie-Marguerite de Bareau, son épouse. — Marie-Marguerite Guillemin, veuve de René-François de Begeon, écuyer, seigneur de Villeminseul, contre Pierre Allenet, etc.

B. 2023. (Registre.) — 50 feuillets, papier.

1757-1768. — Notification des actes de ventes au greffe du comté de Taillebourg, par Jacques Garnier, Jean Deschamps, Jean Bonesset, Louis Bobrie, Jean-Philippe Rondier, Jean Berteau, Jean Parfait, Jean Peneau, Jacques Saurin, Jean Roy, Pierre Pinsonneau, Timothée Adrien-Lamothe, de Saint-Savinien, Jeanne Pesson, veuve de Barthélemy Fouché, Marie Bouquet, veuve d'Elie Chiron, Charles Bachelot, Pierre Serton, notaire royal, Jacques Allenet, notaire royal à Saint-Jean d'Angély, Pierre Ponvert, marchand à Saint-Savinien, Jean Charbonneau, maître perruquier à Saintes, Jean Larue, chanoine du chapitre de Sainte-Croix de Taillebourg. — Jacques Lestrille, marchand à Saint-Savinien. — Amortissement par maître Guillaume Marillet de La Courboizière, avocat au Présidial de Saintes, greffier des insinuations ecclésiastiques du diocèse, à messire Pierre de Micou, écuyer, seigneur des Baudinières, demeurant à Loulay, d'une rente de 22 livres 10 sols, au capital de 450 livres, due sur une partie des biens de La Vignolerie.

B. 2024. (Registre.) — 198 feuillets, papier, piqûres d'insectes.

1758-1764. — Audiences tenues par Luc Rabillard, bailli, Guillaume Marillet, lieutenant assesseur, Jacques Chotard, procureur fiscal, Jean-Baptiste Jean, greffier. — Procureurs : Pierre Gouyneau, Barthélemy Gautret (1748), Alexis Gouyneau (1750), Elie-Jean-Baptiste Chouet (1762), Bertrand Duvallois (1762). — Le procureur fiscal, à lui joint Timothée Ponvert, ancien fermier de la forêt, demandeur en payement de rentes contre André Bréard, laboureur à bœufs à Bignay. — Messire Jacques-Alexandre Gaillard, chevalier, seigneur de Laleau, demeurant en son logis noble d'Asnières, contre Marc Jousseaume le jeune, laboureur à bras à Léloré de Saint-Jean d'Angély. — Messire Louis d'Aiguières, écuyer, seigneur de Berneuil, contre Pierre Estourneau, marchand boucher. — Daniel Lestrille contre Elie Fayet. — Haut et puissant seigneur messire Claude de Fuchsamberg, marquis d'Amblimont, seigneur de Saint-Fort, le Bouquet, Bresneau et autres places, demandeur en fournissement de déclaration, etc., contre Louis Baudouin, procureur en la baronnie d'Authon, y demeurant. — Messire Joseph Voille, major du régiment suisse de Hessvie, curateur des enfants mineurs de messire Ignace de Karrer et de Anne Louise de Boscals de Réal, seigneurs du Douhet, contre Jean Vinet, farinier. — Messire Antoine de Goullard, chevalier, seigneur, marquis de Villefranche, seigneur de Leléard, Saint-Hilaire, Saint-Martin de Sarsay, La Brousse et autres lieux, demandeur en payement de rente, contre Jean Peneau et Marie Macret, veuve de Jacques Guyberteau, boulanger. — Messire Louis-Alexandre Fretard, écuyer, seigneur de Gadeville et Ecoyeux, contre Pierre Martinet, maréchal. — Messire Bertrand Gazel, prêtre, et Joseph Gazel, perruquier, contre Marie Champenois de Vallois, veuve de Jean Bruno. — Charles Cherpentier de La Varenne, conseiller du Roi au Présidial, contre Etienne Berthon. — Madelaine Brillouin, dame de la terre et seigneurie de Bois-Charmant, veuve de messire Alexandre de Larade, conseiller du Roi, contre Jean Denis, laboureur à bœufs au Pigner. — Mathieu Marchadier-Duplessis, maître chirurgien, contre Pierre Babin, laboureur à Saint-Savin.

B. 2025. (Registre.) — 120 feuillets, papier, sans couverture.

1769-1773. — Messire Jacques-Alexandre Gaillard, écuyer, seigneur de La Chaussée, Le Fief d'Anville, et autres lieux, demeurant en son logis de La Chaussée, paroisse de Saint-Savinien, contre Jacques Michaud, meunier, qui, « sur ce que ledit seigneur dit » qu'il ne souffrirait pas qu'on anticipât sur les arbres qui » lui appartenaient à la Petite Groix, paroisse de Grand- » gent, répondit effrontément : Vous m'avez bien volé

» du bois, je n'ai volé personne, et, sur cela, le meunier » l'injuria et le menaça d'un ton furieux ». — Marguerite Merlet, de Juicq, contre Nicolas Braud fils, des Brauds de Fenioux, pour séduction, sous promesse de mariage. — Jean Collardeau, laboureur à bras, chez Berton, paroisse de Saint Savinien, contre des ennemis secrets qui ont percé quatre barriques de vin lui appartenant et dont tout le contenu s'est répandu. — Jean Geoffré de Longfief, avocat à Saint-Jean-d'Angély, à présent à sa campagne de La Boussolière, paroisse de Juicq, contre la femme de Pierre Garnier, Louis et autre Louis Garnier, qui l'insultent journellement, le menacent et lui volent des raisins et des denrées. — Catherine Raffin, femme de Jean Gouyneau, contre Marie Coutantin, veuve de Pierre Foucaud et ses filles, qui la blessèrent grièvement à coups de pierres, après l'avoir injuriée et menacée. — Jacques Bernard, laboureur à Mazeray, 56 ans, contre Antoine Pineau, qui, après lui avoir tiré plusieurs pierres, le renversa et le frappa à coups de pioche, de poings et de pieds dans le bois du Pré de La Motte, où il le guettait. — Jacques Mullon, laboureur à Taillant, contre Pasquier, de la même paroisse, qui, sans motifs, l'avait grièvement blessé et maltraité à coups de bâton. — Timothée Ponvert, négociant au logis de La Forêt, contre Seguin, qui plantait de la vigne sur son terrain, à Annepont, et sur ses observations, ledit Seguin l'injuria. — Marie-Françoise Dubois, épouse de René Fantelin, capitaine de navire à Saint-Savinien, contre François Ancelin, perruquier, pour excès et voies de fait. — François-Gabriel Guillonnet, avocat à Saint-Jean-d'Angély, contre Durand, pour injures et empiètements sur ses domaines, provenant de l'héritage de la veuve Mallet, tante de sa femme Cherpentier. — Jean Bourret, marinier à Saint-Savinien, contre François Lestrille jeune, marin à Saint-Savinien, pour atroces calomnies. — François Lussaire, garde des Razes, et Jeanne, sa fille, demeurant aux Noulliers, contre Louis Mesnard, de Surgères, domestique chez M. Larade, aux Razes, pour séduction, sous promesse de mariage. — Jean Chamblier, pierreur à Saint-Savinien, contre Etienne Fourchaut, pierreur à Saint-Savinien, pour injures et calomnies. — Messire Jacques-Alexandre Gaillard, écuyer, seigneur du fief d'Anville, La Chaussée, contre plusieurs individus qui ont essayé d'attenter à sa vie et ont nuitamment, volé ses volailles après avoir fracturé les portes. — Jacques Barbin, laboureur à bras, curateur de Jeanne Courrant, fille de 22 ans, contre les femmes Praud et La Malette, qui maltraitèrent ladite Courrant, après l'avoir renversée. — Pierre Bras, laboureur à Saint-Savin, et Nicolas Bras, contre Benon frères de Fages, qui les maltraitèrent cruellement à Forges, paroisse du Douhet. — Jean Roy, maçon, et Françoise Roy, sa fille, contre Bourret, marinier, pour atroces calomnies. — Jean Parfait, marchand à Annepont, contre des quidams, pour vol de fumier dans une prairie lui appartenant. — Jean Foucher, maréchal au Douhet, contre Denis Tardy, laboureur, pour atroces calomnies. — Pierre Meschain, marchand à La Fredière, contre Jean Queré, pour injures et voies de fait.

B. 2026. (Registre.) — 170 feuillets, papier, sans couverture.

1769-1773. — René Autant, laboureur à bras à Saint-Savinien, contre Élisabeth Cailleau, veuve de Pierre Berton, pour injures et voies de fait. — Mathieu Marchadier, sieur du Plessis, maître en chirurgie, contre Garreau et Foreau, pour empiètements de terrain, injures et voies de fait. — Louis Caveau, praticien à Saint-Savinien, contre Pierre Garlopeau fils, pour injures et voies de fait, à coups de pierres. — Marie Berthomé de La Fredière, contre Jean Gallay, laboureur, pour séduction. — Philippe Reddon, maître en chirurgie à Saint-Saturnin de Séchaux, contre Jean Goulard, bourgeois à Asnières, qui a refusé de lui payer ses honoraires et ses médicaments, puis l'a injurié grossièrement. — Messire Jacques-Alexandre Gaillard, écuyer, seigneur du fief Gaillard, fief d'Anville, contre des particuliers, pour empiètement sur ses demeures et vol de bois. — François Fournet, sieur de La Fredinière, bourgeois à Bignay, contre Jacques Tessereau, laboureur à bœufs à Bignay, qui, pendant ses vendanges, l'injuria grossièrement. — Jacques-Alexandre de Larade, écuyer, conseiller du Roi, contrôleur ordinaire des guerres, seigneur des Razes, Bois-Charmant, demeurant en son logis des Razes, paroisse des Nouillers, contre Joseph Charrier, garde des eaux et forêts, et Jean Boutin, tonnelier, qui avaient ameuté la population, sous prétexte de vendanger avant l'ouverture des fiefs. — Jean Arrivé, laboureur à Saint-Savinien, contre des quidams qui avaient barricadé extérieurement la porte de sa maison pour l'empêcher de l'ouvrir, ce qui l'obligea de sortir avec ses amis par une fenêtre grillée du grenier. Roché et sa femme Autant l'insultèrent alors, lui jetèrent des pierres et menacèrent de le tuer et de brûler sa maison. — Jean

Grandin, tailleur d'habits à Saint-Savin, contre Pierre Bernard, laboureur, pour vol de moutons. — François Festy, sergent royal au Douhet, contre Jean Laurand, et Marie Jacques, qui dégradèrent les bâtiments et coupèrent les arbres des biens qui lui avaient été judiciairement affermés. — Jean-Gilbert Gord, bourgeois de Taillebourg, contre des quidams qui lui volèrent avec escalade du poisson dans un vivier lui appartenant. — Marie Rey, veuve de Nicolas Champenois Du Vallois, demeurant aux Guindets, d'Annepont, contre les quidams qui dévastent ses vignes et volent ses fruits. — Pierre Adrien, marchand orfèvre à Saintes, paroisse de Sainte-Colombe, contre Jean Roy, maçon, qui l'avait arrêté, en lui demandant de l'argent, la nuit, prétendant que c'était une rente que les mineurs du suppliant lui devaient et qu'il voulait payer à la seigneurie de Berneré. — Simon Grolleau, laboureur à Grandgent, contre Jean Chartier, tonnelier audit lieu, qui blessa grièvement Charles Grolleau, tonnelier, son père, avec un outil nommé pigouille.

B. 2027. (Liasse.) — 137 pièces, papier.

1780-1790. — Informations et sentences. — Luc Rabillard, avocat en la cour, juge bailli, sénéchal civil, criminel et de police. — Le procureur fiscal, à la requête de Jean Josué Adrien, aubergiste à Saint-Savinien, contre Jean et Louis Houssineau, meuniers, qui ont coupé et enlevé l'herbe sur environ vingt toises de long, au bord du canal qui conduit au moulin de Quinse, sur une pièce de pré situé dans le grand pré Quinse, paroisse de Saint-Savinien, que le dit Josué Adrien a affermée de Saurin, maître de barque ; de plus ils ont fait enlever clandestinement le reste de l'herbe du bord du canal que ledit Adrien avait fait faucher et couper. — Jean-Louis Chaigneau La Guiberderie, négociant, dénonce le vol commis à son préjudice par Rafegeau fils, de la majeure partie des haricots qu'avait fait pousser ledit Chagneau dans son clos de La Guiberderie. — Jean Chardon, laboureur à bœufs à Asnières, contre les particuliers qui ont grièvement blessé son fils François, âgé de quatorze ans, ayant été atteint à la tête d'un coup de pierre par Pierre Blanchet. — Messire Jacques-Alexandre Gaillard de Fief-Gaillard, seigneur de Laleu, y demeurant, paroisse d'Asnières, et Joseph-Gaillard, chevalier de Fief-Gaillard, demeurant à Poitiers, contre Jean Boutin fils, Jean Mège, Pierre Sicard, Simon et autre Simon Martin, Savion, Madelon père et fils, qui les avaient gravement insultés pendant que, à la chasse, ils poursuivaient un lièvre qu'ils avaient levé sur la terre de Laleu, et jeté des pierres à leurs chiens. — Pierre Compagnon, passeur d'eau, contre plusieurs personnes qui heurtaient à toute force à sa porte, après dix heures du soir, lui demandant de se lever et d'aller les passer avec leurs bœufs et leurs chevaux. Il est défendu de passer aucune personne la nuit ; néanmoins ils jetèrent des pierres contre la porte et les fenêtres dudit Compagon, en l'injuriant, démarrèrent son bateau, passèrent leurs bestiaux, et le lendemain Compagnon trouva son bateau échoué, à Seca, sur la grève. — Jean Cavaud, laboureur à bœufs à Lalaigne d'Asnières, contre son neveu Mathieu Thomas, qui a abattu et enlevé des noix dans son jardin, le renversa auprès d'une haie et le battit à coups de paniers, après l'avoir insulté. — Timothée Ponvert, bourgeois à La Forêt d'Annepont, étant allé pour terrager les blés que Martin, sabotier de chez Fouché, de Juicq, avait coupés, y prit la huitième partie qui lui revenait, soit sept gerbes, et chargea Martin de les porter chez lui, mais à peine était-il parti, que Martin délia les gerbes, les partagea en deux et transposa sept petites gerbes, ce qui est une friponnerie manifeste. — Louis Barbotin, tonnelier, porte plainte contre Pierre Compagnon, cabaretier, tenant le bac de Taillebourg, et Gouyneau, qui avaient tenu publiquement des propos de nature à porter atteinte à l'honneur de la fille dudit Barbotin, qui allait se marier, « tandis qu'il ne mit sa fille au » couvent que pour l'instruire de sa religion ». — Le procureur fiscal, à la requête de Jacques Chaigneaud de La Guiberderie, contre Dubreuil, Garnier, Bernard et autres, qui avaient battu l'huissier et refusé de payer ce qui était dû audit Chaigneau, comme exerçant les droits de Marie Adrien, son épouse, et des sœurs Julien et Dupuy, héritiers de Timothée Adrien-La Motte, négociant. — Louis Barbotin contre Deval et Denise, femme Martin, qui non contents de lui avoir volé du bois, battirent sa femme Marie Parfait, à coups de poings et de pierres. — Jean Gadollet, marchand au Douhet, contre Joseph Février, qui l'insulta, l'accusant même calomnieusement d'assassinat. — Le procureur fiscal, à lui joint Vincent Bardon, receveur des Aides, contre Jean Courrant, du Treuil de Fenioux, pour injures et voies de fait. — Antoine Pont, scieur de long, d'Annepont, contre plusieurs particuliers, pour vol de volailles. — Messire Jacques-Alexandre Gaillard, écuyer, seigneur du fief d'Anville et La Chaussée, de Saint-Savinien, se plaint des vols de fagots de la veuve Rat. — Marie Anne Mesnard, à La Vieullerie, dénonce Jean Martin qui tue des canards lui appartenant et la

menaça de l'étrangler, après l'avoir cruellement battue, lorsqu'elle réclamait ses volailles. Jean Martin prétend que c'est au contraire la fille Mesnard qui le frappa d'une fourche, le prit à la gorge et l'entraîna dans sa chute, mais les témoins déposent que c'est bien la fille Mesnard qui a été battue. — Luc Rabillard, avocat en la cour, juge bailli, sénéchal de Taillebourg, dénonce au lieutenant assesseur des quidams d'Annepont qui, avec des charrettes, ont répandu des cailloux sur une pièce de bois taillis qui lui appartient et ont fait un dommage considérable aux jets d'un an. — Louis Barbotin, marchand à Annepont, contre les fils Quéré, pour injures atroces. — Pierre Baudouin de Laudeberdrie, bourgeois à Laudeberdrie, paroisse du Douhet, contre des quidams qui enlèvent ses fruits et endommagent ses récoltes au marais de Romefort, paroisse de Juicq. — François Pere, carrier, porte plainte contre Denis Guiberteau, marchand porcher, de Grandgent qui, pendant les vendanges, battit cruellement son fils après l'avoir renversé, menaçant de le tuer. — Jacques Michaud, 68 ans, farinier au moulin de La Chaussée, paroisse de Saint Savin de Taillebourg, se plaint de son neveu Jacques Tenot, 27 ans, qui le prit à bras le corps, le jeta par terre sur des cailloux, le frappa à coups de poing et le menaça de le tuer. Tenot dit, au contraire, que Michaud le frappa cruellement d'une pelle en fer, ce que confirment les témoins. — Le procureur fiscal contre Antoine, Charlotte Dumas, Jeanne Perdriat, de Paillé, pour abandon et exposition d'enfant de Charlotte Dumas, à la porte du père dudit enfant. — Joseph Heriard de La Mirande, directeur des poudres et salpêtres de Saint-Jean-d'Angély, se plaint de ce que l'herbe du pré qu'il possède, paroisse du Pinier, a été enlevée et gâtée par Rigaud Gentet et un autre particulier. — Déclaration de grossesse par Marie B... contre Michel J..., son séducteur. — Marie Trochut, femme de Jean Autant, dénonce Marie Prevot, femme de François Garloppeaud, pour calomnies atroces. — Pierre Perrenaud, boulanger à Saint-Savinien, dénonce Pierre Paraud, meunier, qui l'a pris à la cravate, l'a renversé et battu cruellement, sans motifs. — Antoine Ballay, maître en chirurgie, dénonce le pacage, contraire aux ordonnances royales, sur ses domaines, par les bestiaux de Toussaint Guesdon, meunier. — Marie Anne de La Grange, dame de la seigneurie des Fontaines, dénonce Jean Clerjeaud, qui a chassé sur ses domaines. — Antoine et Louis Menard, serruriers à Saint-Savinien, dénoncent Jean Guérin fils et Jacques Guérin père, laboureurs, qui ayant fait pacager sur la terre des suppliants, les frappèrent avec leurs faucilles, cruellement. — Louis Genty, boulanger, contre François Laserre, cabaretier, pour atroces calomnies. — Delaunay dénonce Bertin, femme Mege, qui a cruellement battu son père, Étienne Delaunay, à coups de pierre. — Vincent-Guillaume-Gaspard Torchebœuf Le Comte, seigneur de La Vigerie et de La Cave, demeurant à La Vigerie, paroisse de Saint-Savinien, dénonce les quidams qui, nuitamment, ont volé du bois dans sa pièce de La Coudrée.

B. 2028. (Registre.) — 200 feuillets, papier.

1734-1770. — Audiences tenues par Luc Rabillard, bailli ; Guillaume Marillet de La Courboizière, assesseur, Jacques Chotard, procureur fiscal, et J. B. Jean, greffier. — Procureurs : Pierre Gouyneau, Barthélemy Gautret (1748), Élie Jean-Baptiste Chouet (1762), substitut du procureur fiscal, Bertrand Champenois Du Vallois (1762), Chouet, reçu procureur fiscal le 12 novembre 1767. — François-Guillaume Marillet a été pourvu de la charge d'assesseur à la place de son père et est monté sur le siège pour la première fois le 6 juillet 1769. — « Préliminaires de la paix. Le » Milanois reste au Roy de Sardaigne, sous le titre de » Royaume de Lombardie, et la Sardaigne appartien- » dra à Dom Carlos avec le royaume de Naples et de » Sicile. La Toscane est donnée au prince cadet de » Lorraine, les Estats de Mantoue, de Parme et de » Plaisance à l'Empereur. Les deux archiduchesses » seront mariées aux deux princes de Lorraine, l'aîné » sera Roy des Romains, la France sera garantie de la » Pragmatique sanction. Le roy Auguste demeurera » Roy de Pologne, que les autres puissances veulent » rendre héréditaire. La Lorraine appartiendra à la » France, dont le Roy Stanislas jouira, sous le titre de » royaume d'Austrasie. Les Anglois rendent à l'Espa- » gne le Port-Mahon et Gibraltar, et on leur donne le » port de Livourne. La paix est signée à Vienne entre » l'Empereur et la France, le dix-sept du mois d'octo- » bre 1735. » — « Luc Rabillard, avocat en la cour, » juge baillif, sénéchal civil, criminel et de police des » ville, siège et comté de Taillebourg, nous apperce- » vant, depuis plusieurs années, que Gouyneau fils, » qui a obtenu des lettres de procureur en cette juri- » diction, en mil sept cent cinquante, n'assiste à au- » cune de nos audiences, qu'il est tout à fait incapable » d'exercer son ministère de Procureur par sa négli- » gence et son peu d'application, ayant pris le métier » de marchand gresseux dans cette ville, qui l'occupe

» tout entier, avons mis notre présent dire au greffe, » enjoignant au greffier de le communiquer au Procu- » reur fiscal pour y donner ses conclusions, et pour, » sur icelles, estre ledit Gouyneau interdit de ses fonc- » tions, comme incapable de les remplir, et par la con- » séquence qui en résulte, ledit Gouyneau devenant » quelquefois juge en l'absence des officiers du siège, » et tous les autres procureurs se trouvant en cause. » Fait au greffe dudit comté de Taillebourg, ce onze » aoust mil sept cent soixante trois. » — Conclusions conformes au procureur fiscal. — Interdiction prononcée par Guillaume Marillet de La Courboisière, avocat en la cour de Parlement de Bordeaux, lieutenant assesseur du comté, contre ledit Alexis Gouyneau. — Zacharie Allenet contre Jean Bernard, maître chirurgien, etc. — Marguerite Isambert, veuve de Jacques Gruel de Villeneuve, contre Pierre Suraud et Mouclier, laboureur. — Enregistrement des arrêts de la cour du Parlement des 17 avril 1765 ordonnant que tous les notaires seigneuriaux du ressort de la cour remettront au greffe d'icelle, dans le délai de trois mois, un relevé ou état exact de toutes les sommes qui auront été payées pour les droits résultant des actes retenus par eux, de quelque nature qu'ils soient, tant à titre de contrôle, centième denier, insinuations qu'autrement, et ce, depuis dix années, à compter du jour du présent arrêt, etc. ; est ordonné qu'il sera imprimé et publié et envoyé en toutes les sénéchaussées et bailliages du ressort, pour y être lu, publié, etc.

B. 2029. (Registre.) — 200 feuillets, papier.

1770-1777. — Audiences du comté de Taillebourg. — Luc Rabillard, avocat en la cour, juge bailli, sénéchal civil, criminel et de police. — François-Guillaume Marillet de La Courboisière, avocat en la cour et au présidial, juge lieutenant assesseur, sénéchal civil et criminel (1769) ; Élie-Jean-Baptiste Choüet, procureur fiscal (1767) ; Jean-Baptiste Jean, greffier (1752.) — Procureurs : Pierre Gouyneau, « décédé le dimanche 5 février 1775, sur les 11 heures du matin » ; Barthélemy Gautret (1748) ; Bertrand Champenois-Duvallois (1762). — Notaires : Pierre Gouyneau, Barthélemy Gautret (1748) ; Jean-Baptiste Jean (1754) ; Bertrand Champenois-Duvallois (1760), à Taillebourg ; André Cloquemain (1748), Saint-Savinien ; Jallet (1746), Archingeay ; Guillaume-Nicolas Dubois (1764), Archingeay ; Pierre Pipaud, Brisambourg ; André Godet, Ecoyeux. — Sergents : Jean Pallisson (1730) ; Jean Graliot (1768) ; René Voyer (1771), à Taillebourg ; Pierre Villain (1755), Saint-Hilaire ; Jean Bortet (1759), Les Noulliers ; Pierre Poittevin (1764), Le Douhet ; Pierre-Jacques Rappet (1772), Ecoyeux ; Jean Greille dit Cailhon (1774), Saint-Savinien ; François Chazelle (1774), Saint-Hilaire. — Dominique Richard, fermier de La Matassière, contre Bouquet, vigneron. — Pierre Foucaud, notaire royal, contre Antonie-Maurice Charrier, seigneur d'Authon. — Timothée Ponvert, négociant à La Forest, paroisse d'Annepont, contre Jacques Martin, laboureur à La Bonottière, paroisse de Juicq. — Thomas Jacques dit Lapierre, contre Pierre Gobeau. — Claude de Bobène, écuyer, seigneur de Lépignère, paroisse des Noulliers, contre André Arnaud, potier. — Marie de Bonnegens, héritière de Jean Mathieu de Bonnegens, demeurant à La Chapelle-Bâton, contre Claverie, veuve Millet, à La Vachonnerie de Saint-Savinien. — Antoine Ballay, maître en chirurgie, contre Étienne Buosseau. — Marie Piché, femme de Louis Testeau, contre Jean Mervaud, marchand (31 mai 1771). — Jacques-Adrien La Mothe jeune, négociant à Saint-Savinien, contre Jean-Baptiste Caillaud, fermier général au comté de Taillebourg. — Maurice Charrier, seigneur d'Authon, contre Anne Charrier, écuyer, seigneur de Laubigny et Renée de Vossay, son épouse. — Vincent-Guillaume-Gaspard Torchebœuf, le comte seigneur de la Vigerie, contre Pierre Magné, boucher. — Jacques-Alexandre Gaillard, chevalier, seigneur d'Anville, La Chaussée, et autres lieux, contre Pierre Lair, notaire, Jean Frapier, laboureur. — Pierre Adrien, orfèvre, contre Pierre Magné, boucher, à Saint-Savinien. — Timothée, Adrien, négociant, contre Daniel Gentet. — Claude de Bobène, écuyer, seigneur de Lépignère, contre Bernard de Monsanson, écuyer.

B. 2030 (Registre.) — 50 feuillets, papier.

1775-1782. — François-Guillaume Marillet, lieutenant assesseur civil et criminel. — Notification au greffe du comté de Taillebourg, des ventes par Jean Pougnet, de Saint-Savinien ; Jean Joubert, de Champdolent ; Jean Tillaud, des Nouillers, Jean Fouché, de Juicq ; Louis Matard, d'Aumagne ; Toussaint Guesdon, d'Annepont ; Louis Boutin, de Grandgent ; Jean Brillouin, de Grandgent ; Allenet, bourgeois de Sainte-Même, faisant pour Dessandier, Jacques Chaigneau, Saint-Savinien ; François-Gabriel Guillonnet, le jeune, avocat à Saint-Jean-d'Angély ; Jean-Baptiste Ponvert, bourgeois de Saint-Savinien ; Élie-Jean-Baptiste

Choüet, procureur fiscal : Pierre Allenet de La Grange, bourgeois à Sainte-Même : — vente par messire Jean du Chastenet, écuyer, chevalier de La Ferrière, demeurant à Saint-Jean-d'Angély, à messire Charles du Bouchaud, écuyer, sieur du Château, de Saint-Jean-d'Angély, du bien et métairie du Pas du Pré du Pigné ; — vente par Jean de Goullard, bourgeois au logis de la Giraud-d'Asnières, à André-Eutrope, Marguerite et Marie Jagueneau, de Grandgent, de la maison noble de la terre et seigneurie de La Giraud. — Vente par Jean Portiers, laboureur, de deux puteaux de bois taillis à Sainte-Même, à messire François-René-Melchior de Begeon, chevalier, seigneur de Villeminseul de Sainte-Même, demeurant à Saint-Jean-d Angély, etc.

B. 2031. (Registre.) — 200 feuillets papier.

1777-1783. — Audiences tenues par Luc Rabillard, bailli sénéchal. — François-Guillaume Marillet, lieutenant assesseur (1769) ; Élie-Jean-Baptiste Choüet, procureur fiscal (1767), décédé le 14 avril 1779 ; Jean-Baptiste Jean, greffier (1752). Procureurs : Barthélemy Gautret (1748) ; Nicolas Champenois du Vallois (1762). — Notaires : Barthélemy Gautret, à Taillebourg (1748) ; Jean-Baptiste Jean, à Taillebourg (1754) ; Jean-Baptiste Chouet, à Taillebourg ; Nicolas Champdenois du Vallois, à Taillebourg (1762) ; André Cloquemain père, à Saint Savinien (1748) ; Jallot, à Archingeay (1746) ; Pierre Pipaud, à Brisambourg ; André Godet, à Ecoyeux ; Cloquemain fils, à Saint-Savinien ; Augustin Dallidet, à Saint-Hilaire (1777). — Sergents : Jean Pallisson, à Taillebourg ; Pierre Villain, à Saint-Hilaire (1755) ; Jean Bertet, aux Nouilliers (1759) ; Jean Gratiot, à Taillebourg (1768) ; Jacques Garlopeau, à Taillant (1771) ; François Chaselle, à Saint-Hilaire (1774) ; Jacques Dionnet, à Saint-Savinien (1777) ; Jean Gratiot, à Fenioux (1777) ; Jean Martinet, à Ecoyeux (1777) et Jean Barraud, à Archingeay (1779). — Messire Louis-Alexandre Fretard de Gadeville, chevalier de Saint-Louis, seigneur d'Ecoyeux, contre André Vinet, marchand. — Messire Louis Des Granges, conseiller du Roi au présidial de Saintes, contre messire Louis-Hector de Saint-Georges, seigneur de La Berlandière. — Messire Pierre Cacaud, curé de Coulonges, contre Charles Bouyer, maître chirurgien, de Saint-Savinien. — Messire Antoine de Goullard, seigneur de Saint-Hilaire, contre Guillory, laboureur. — Jean Lestrille, de Saint-Savinien, contre Jean Lejasson, maître de barque. — Messire François-René-Melchior de Begeon, Angélique Sophie de Begeon, contre messire Jacques Bernard de Chavagné. — Messire Joseph Bessière, écuyer, seigneur de La Lenianchère, contre Simon Grangé, laboureur à Veaufraiche, de Saint-Savinien. — Jean Bouyer, maître en chirurgie à Saint-Savinien, contre Marguerite Vineaud, de Saint-Savinien. — Mathieu Marchadier, maître en chirurgie, contre Jean Parfait, marchand à Taillebourg. — Messire Vincent-Guillaume Gaspard Torchebœuf Lecomte, seigneur de La Cave, etc., contre Pierre Rath-Lacombe, de Saint-Savinien. — Messire Charles de Bobène, écuyer, seigneur de Lepignère, Marcheron, etc., contre Jean Giraud, potier, des Nouilliers, etc. — Messire Henri Chevallier, seigneur de Nantillé, contre Pierre Allenet de La Grange, bourgeois. — Alexis Ponvert, négociant, contre Timothée Ponvert, de la Forêt.

B. 2032. (Registre.) — 150 feuillets, papier.

1783-1787. — Audiences tenues par Luc Rabillard, bailli du comté de Taillebourg. — Marillet, lieutenant assesseur. — Mathieu Marchadier-Duplessis contre Jean Garloppeau et Jean Brillouin. — Jean-Christophe Cuppé, négociant, contre messire Nicolas-Joseph-Théodat de Sossiondo, écuyer. — Claude-Marc Dautriche, bourgeois, contre Etourneaud, veuve Cottet. — Marguerite-Charlotte de Seris, veuve de très haut et très puissant seigneur messire Louis-Hector, marquis de Saint-George, dame de Château-Couvert, Voissay, etc., contre Jean Clément, laboureur à Voissay. — Pierre Baudouin de Laudeberderie, bourgeois au Douhet, contre Jacques Dubreuil, laboureur à bœufs à Juicq. — Messire Jacques-Alexandre de Gaillard, seigneur, seigneur d'Auville, contre Jean Papin, notaire royal. — Messire François-Melchior de Begeon, seigneur de Villeminseul, contre Pierre Gadobeil, laboureur. — Messire Louis-Alexandre Fretard de Gadeville, chevalier de Saint Louis, seigneur d'Ecoyeux, contre André Vinet, marchand. — Henriette de La Grange, seigneure (*sic*) des Fontaines, contre Bras, boucher, du faubourg de Taillebourg de la ville de Saint-Jean-d'Angély. — Marguerite-Charlotte de Séris, veuve de haut et puissant seigneur messire Louis-Hector, marquis de Saint-George, dame du Châteaucouvert, Voissay, etc., contre Étienne Guillerit, laboureur. — Jeanne Prouhet, veuve de Raimond Rosier, maître cordonnier à Saint-Jean-d'Angély, contre messire Bernardeau, écuyer, curateur de la fille mineure de feu le seigneur de Nantillé, et la dame de Turpin, veuve de Nantillé,

de Saint Jean-d'Angély. — Messire René-François-Melchior de Begeon, chevalier, seigneur de Villeminseul, contre Jean Blanchard. — Élisabeth Ponvert, veuve de Jean-Louis Chagneaud-La Guiberderie, négociant à Saint-Jean-d'Angély, contre Timothée Ponvert, bourgeois à La Forêt, paroisse d'Annepont. — Jacques du Sablon, seigneur de Brives, contre Louise Avril, veuve de haut et puissant seigneur Jacques-Charles de Goulard, marquis de Goulard.

B. 2033. (Registre.) — 99 feuillets, papier, écrits.

1788 1789. — Audiences tenues par Luc Rabillard, avocat en la cour, juge bailli, sénéchal civil, criminel et de police, François-Guillaume Marillet, avocat à la cour et au Présidial de Saintes, juge, lieutenant assesseur, sénéchal civil, criminel et de police, Jean-Baptiste Jean, procureur fiscal, Louis-Augustin Jean, greffier. — Procureurs : Barthelémy Gautret, Nicolas Champenois-Du Vallois, Jean Bargier. — Notaires : Barthelémy Gautret, à Taillebourg, Jean-Baptiste Jean, à Taillebourg, Nicolas Champenois Du Vallois, à Taillebourg, Louis Augustin Jean, à Taillebourg, Jean Bergier, à Taillebourg, André Clocquemin père, à Champdolent, Jallet, à Archingeay, Pierre Pipaud, à Brizambourg, André Godet, à Ecoyeux, Charrier, à Archingeay. — Sergents : Jean Morand, à Taillebourg, Pierre Villain, à Saint Hilaire, Jean Bertet, aux Noulliers, François Chaselle, à Saint-Hilaire, Jacques Dionnet, à Saint-Savinien, Jean Gratiot, à Fenioux, Jean Martinet, à Ecoyeux, Jean Barreaud, à Archingeay, Jean Godet, à Nantillé, Jean Jean, dit Rocquet, à Brizambourg. — Jacques Allenet, fermier au prieuré d'Asnières, contre Françoise-Élisabeth de La Perrière, veuve de messire Gaillard, seigneur de Laloeu, condamnée au payement de deux billets, l'un de 300 livres, l'autre de 24 livres, envers ledit Allenet. — Messire Claude-François de Fuchsamberg, marquis d'Amblimont, chef d'escadre des armées navales, seigneur de Saint-Fort, Le Bouquet, Bresneau et autres places, demeurant à Rochefort, contre Jacques Tenot, meunier au Bramerit, de Saint Savinien. — Enregistrement du décret sur la réformation de quelques points de la jurisprudence criminelle (8 et 9 octobre 1789). « La lettre du Roy et règlement y annexé, concernant » la convocation des États Généraux à Versailles, le » 27 avril 1789, en date du 24 janvier précédent sont » joints et registrés le 27 février, ensemble l'ordon- » nance de la sénéchaussée sous laquelle ce bailliage » est compris comme secondaire, audit règlement. La » lettre et le règlement ont été adressés directement à » Taillebourg par M. de Barentin, garde des sceaux de » France, avec une lettre signée du Roi et deux exem- » plaires desdites lettres et règlement, ensemble des » instructions et des modèles de procuration pour les » ordres du clergé, de la noblesse et du Tiers-État, » etc., le tout dans un paquet dont l'adresse était : A » Monsieur le lieutenant général du bailliage de Tail- » lebourg, à Taillebourg. Jean, greffier.

Sénéchaussée de Saintonge, Saintes.	Tonnay-Charente. Oleron. Pons. Taillebourg. Brouage.	2 députés.

Signé : Laurent de Villedeuil.
Collationné : Jean, greffier. »

JURIDICTION DU BAILLIAGE, VILLE, COMTÉ ET CHATELLENIE DE TALMOND-SUR-GIRONDE.

C'est par erreur que Michel Bégon, dans son Mémoire sur la généralité de la Rochelle, attribue cette seigneurie à la maison de La Trémoille, au lieu de Talmond (Vendée), (page 57 du manuscrit des archives départementales). Charles de Saint-Maure, duc de Montausier, était le véritable seigneur de Talmond-sur-Gironde (page 112 dudit manuscrit).

B. 2034. (Registre.) — 22 feuillets, papier.

1751-1753. — Audiences tenues par Jean Perrinet, juge bailli. — Hippolyte Vignaud, veuve Gaboriau, marchande épicière, contre Jean Lucazeau le jeune, tailleur de pierres. — Jean Cochain, laboureur, contre Jean Lucazeau, laboureur. — Pierre Micheau, laboureur à bœufs, contre Pierre Pourtaud, laboureur. — Jean-Isaac Barré, bourgeois, contre Jeanne Mouchet, veuve de Joseph Le Fresne, Roberte Le Fresne, veuve de Richard Barraud, Joseph et Marie Le Fresne, ladite Marie, femme de Nicolas Detaste. — Marie-Anne Cherpentier, fille et héritière de Michel Cherpentier et femme de Pierre Pourtaud, laboureur, contre Pierre Micheau, laboureur. — Louis Guillou, marchand d'Arces, contre Gabriel Chobelet, farinier. — Jean Pastour fils, charpentier, contre Careil, veuve Lucazeau. —

Louis Amiet, bourgeois et marchand d'Arces, contre Pierre Lucazeau. — François Robert, officier marinier, contre Jean Beaulieu, marchand, et Élisabeth Guillemet, sa femme. — Sébastien Giraudeau, bourgeois et capitaine de navire, contre Pierre Lucazeau, tailleur de pierres, des Grenons de Barzan. — François Robert, pilote, contre Jean Lacour, maréchal. — Jacques Meschinaud, maçon, contre Jean Lucazeau et Marie Meschinaud, sa femme. — Jeanne Ecorce, femme de Jean Maillet, voiturier, et Catherine Ecorce, veuve de Pierre Poitier, contre Jean Jouffraud, cardeur. — Benigne de Vezeau, de Saint-André de Lidon, contre Pierre Roy le jeune, laboureur. — Michel Guérin, tailleur d'habits, contre François Quantin, laboureur. — Denis Chaigneaud dit Saintonge contre Catherine Valletaud, veuve de Joseph Debost, marinier. — Maître Alexandre Gaborit, notaire et procureur, demandeur en reconnaissance d'une promesse de dix-huit livres, contre Pierre Lucazeau, tailleur de pierres à Barzan. — Jacques de Saint-Fleur, bourgeois et fermier de la principauté de Mortagne, demandeur en payement d'une somme de dix-huit livres pour vente verbale de fagots, contre Pierre Lucazeau, tailleur de pierres à Barzan. — Jacques Meschinaud, maçon de Barzan, contre Jean Lucazeau, charpentier, et Marie Meschinaud et Jeanne Meschinaud, femme de François Rossignol. — Pierre Chauvelon, maître chirurgien, héritier de Pierre Chauvelon et d'Olive Le Fresne et René Bernard, notaire et procureur, demeurant à Redon, ledit Bernard, fondé de procuration de Périnne Le Fresne, tant en son nom que faisant pour Pierre Baudon, fils de Pierre Baudon et de Marie Le Fresne, de Julienne Richard, fille de Robert Richard et Georgienne Le Fresne, lesdites Le Fresne, sœurs d'Anne Le Fresne, épouse en premières noces de Gabriel Berton et en secondes de Barré, demandeurs en partage et division de biens, contre Jeanne Mouchet, veuve de Joseph Le Fresne, demeurant à Talmont. — Jeanne Vinsonneau, veuve de Paul Tublier, farinier, contre Gabriel Chobelet, farinier. — Pierre Servant, marchand et bourgeois de Cozes, contre Brisson, laboureur. — Louis Goyaud, marchand d'Arvert, contre François Perrinet, charpentier. — Daniel Lavocat, marchand, contre Jean Lacour, maréchal. — Elisée Dubois, capitaine de navire, contre Jacques Augay, officier marinier. — Judith Chardavoine, femme de Pierre Soullard, contre François Pillet, marchand. — Suzanne Bizet, femme d'Antoine Courpron, laboureur, contre Clément Roy, marinier.

B. 2035. Registre. — 22 feuillets, papier.

1754-1755. — Audiences tenues par Jean Perrinet, juge bailli. — François Gaborit, marchand, contre Nicolas Gombaud, marinier, et Marie Vigaud, sa femme, condamnés solidairement à payer cent vingt-quatre livres au demandeur. — André Conchon de La Chandie, religieux bénédictin et cellérier de l'abbaye de Saint-Jean-d'Angély, prieur, seigneur du prieuré de Talmond et chapelle de Lorivaud, son annexe, contre Pierre Renaudet, bourgeois. — Maître Antoine Flandrain, sergent royal, contre Grousseau et Marchais, sa femme, de Barzan. — Jean et François Seguinaud, laboureurs, contre François Caillaud, sergent. — Marie-Anne Pourtaud, femme de Gabriel Foucaud, contre Pierre Pourtaud, laboureur, curateur des mineurs Parcot, Anne Parcot, femme de Jean Goguet, Marie-Anne Parcot, femme de Jean Morice. — Pierre Chasseloup, sieur de Laubat, contre Pierre Richard, laboureur de Semussac. — Daniel Villeur, marchand de Meschers, contre Pierre Lucazeau, tailleur de pierres, et Chobelet, farinier. — Pierre Paillet, sieur de Chênegrond, bourgeois, demandeur en reconnaissance d'un billet portant promesse de ferme, contre Pierre Charier, tailleur d'habits.

B. 2036. (Registre. — 29 feuillets, papier.

1761-1763. — Audiences du comté de Talmond (S[te] *Radegundis de Talamundo*) tenues par Jean Perrinet, juge bailli. — Étienne Guillot, marchand, et mari d'Élisabeth Guillon, héritière d'André Chardavoine, son aïeul, contre Jacob Filleteau, marchand. — Anne Emery, veuve d'Antoine Marchais, notaire, demanderesse en déclaration de deniers, contre Alexis Augier, marinier de Talmond. — Suzanne Bizet, femme d'Antoine Courpron, laboureur, contre Suzanne-Catherine Roy, femme de Paul Lavergne, laboureur, Clément Roy, marinier, Catherine Roy, femme de Pierre Godau et Élisabeth Roy, femme de Jean Gautret, tous de Barzan. — Jean Retaquet, régisseur de la seigneurie de Longchamps, contre Pierre Lucazeau, tailleur de pierres. — Marguerite Vigaud contre Peguion, veuve Clarteau. — Pierre Pourteau contre Pierre David, laboureur. — Jean Verdier, laboureur, demandeur en payement de neuf livres, provenant de vente de fagots, contre Pierre Charrier, tailleur d'habits. — Mathieu

Jossan, notaire et procureur à la baronnie de Saint-Seurin, contre Jean Lucazeau, dit Le Marquis, laboureur. — Louis Viviat, bourgeois et ancien capitaine de navire, contre Augier, marinier. — Daniel de Monconseil, sieur de Larente, bourgeois et ci-devant fermier des fruits et revenus du prieuré de Talmond, contre Marie Merlat, épouse de Pierre Renaudet, bourgeois, héritière d'Esther Paillet. — Eustelle Laplanche, veuve de Joseph Decand, négociant, contre Louis Bouron, laboureur. — Guillaume Rodier, bourgeois, contre Jean Clarteau, laboureur, condamné à payer au demandeur sept livres dix sols pour vente de fagots. — Messire Charles Crespin, écuyer, seigneur de La Chabosselay, curateur des mineurs d'Étienne Laplanche, bourgeois, contre Pierre Letellier, maréchal, et Berthelot, sa femme, héritière de son père Pierre Berthelot.

B. 2037. (Registre.) — 16 feuillets, papier.

1763-1765. — Audiences tenues par Jean Perrinet, bailli. — Pierre Mounier, meunier, époux de Marie Neau, contre Simon Guillard, laboureur. — Charles Crespin, écuyer, seigneur de La Chabosselay, curateur d'Étienne Laplanche, fils mineur de défunts Étienne Laplanche et Marguerite Châteauneuf, contre Curaudeau, veuve Mercier, et Guillaume Curaudeau, laboureurs, et Curaudeau, femme de Barthélemy Bouron, Pierre Letellier, maréchal, Jean Barbotin, fossoyeur, condamnés à payer au demandeur les arrérages des rentes, etc. — Jean Moreau, notaire royal, contre Jean Lucazeau, bordier du sieur Lacombe. — Marie Debec, épouse de Bernard Cloupet, maître chirurgien, contre Jean Gobin, marchand, et Catherine Gobin, veuve de François Perrinet, marinier. — Marie Rose Jossand, veuve de Gabriel-Étienne Bon, marchand, contre Binier, laboureur à Barzan. — Jean Renoulleau, marchand, contre Jean Parpaillon, laboureur. — Eustelle Laplanche, veuve de Joseph Decard, marchand et propriétaire de la seigneurie des Coudiniers, contre Luc Rabillard, avocat en la cour, juge sénéchal du comté de Taillebourg, époux Robert. — Jacques-Mathieu Extradieu de Maisonneuve, notaire royal, procureur fiscal de la principauté de Mortagne, contre Pierre Lacour, condamné à quinze livres pour vente de fagots. — Jacob Chardavoine, marchand, héritier Chardavoine, demandeur en déguerpissement d'une pièce de vigne au grand fief de Rupellé, faute de payement de rente, contre Barthelémy Brelezeau, laboureur, etc.

B. 2038. (Registre.) — 20 feuillets, papier.

1765-1767. — Audiences tenues par Jean Perrinet, suppléé par Jean-Louis Viaud, notaire royal, juge bailli. — Mathieu Extradier de Maisonneuve, notaire royal, procureur fiscal de la principauté de Mortagne, contre Pierre Lacour, de Barzan, condamné à payer au demandeur quinze livres pour vente de fagots. — Paul-Élie, laboureur, contre Jacques Mercier, laboureur. — Le procureur fiscal demandeur en payement de rente contre Marie-Catherine Extradier de Maisonneuve, veuve de Louis Anicet, bourgeois. — Enregistrement de l'arrêt du Parlement de Bordeaux du 27 avril 1764, qui enjoint à tous juges ordinaires subalternes, tant royaux que seigneuriaux, de détailler, article par article, les dépens qu'ils adjugeront aux parties et dont ils feront la liquidation par les jugements. — Publication de l'arrêt du Parlement de Bordeaux du 11 mai dernier, défendant à toutes personnes de faire aucun dégât ni dommage dans les bois, soit avec leurs bestiaux ou autrement, à peine de trois cents livres d'amende. — Benigne Moreau, veuve de Pierre Littay, notaire royal et tutrice de leurs enfants, contre Jean Pinardeau, laboureur. — Jacques-Mathieu Extradier de Maisonneuve, notaire royal et procureur fiscal de la principauté de Mortagne, contre Pierre Lacour, laboureur à Barzan. — Jeanne Graveaud, veuve de Jacques Thomas, capitaine de navire, contre Coustaud, veuve de Jean Durand, matelot. — Antoine Courpron, laboureur, demandeur en inhibition de puisage, contre Antoine Gaborit, laboureur. — Jacques Guyon, marchand, contre Pierre Torlois, laboureur, etc.

B. 2039. (Registre.) — 18 feuillets, papier.

1767-1770. — Audiences tenues par Jean Perrinet, juge bailli. — Jacques Guyon, marchand, contre Pierre Torlois, ci-devant farinier. — Enregistrement de l'arrêt du Parlement de Bordeaux qui renouvelle les défenses faites aux habitants de la Saintonge de se servir de futailles de jauge bordelaise pour prévenir les fraudes, les monopoles et les déguisements que l'on met en usage pour faire passer chez l'étranger ou dans les autres provinces du royaume les vins de Saintonge pour des vins bordelais (10 août 1767). Cet arrêt rap-

pelle l'arrêt du 14 février 1597, « qui fait défenses à » toutes manière de gens habitans ou bien tenant » ès villes de Bazas, La Réole, Marmande, Bergerac, » Sainte Foy, Saint-Seurin de Mortaigne et sénéchaus- » sées de Bazadois, Agenois, Condomois, Périgord, » Saintonge et tous autres lieux, fors et excepté seu- » lement les biens tenans et habitans de la présente » ville et de ladite sénéchaussée de Bordelois de faire » mettre leurs vins en barriques qui soient de la jauge » de Bordelois ou conforme à icelle, soit en longueur, » grosseur ou largeur, mais en la forme ancienne, qui » est différente à la façon des barriques de ladite » jauge de Bordeaux, et ce à peine de mille écus con- » tre les contrevenans et de la perte et confiscation de » leurs vins qui seront trouvés dans lesdites barri- » ques ». — Daniel de Monconseil, sieur de Larente, marchand, ci-devant fermier de la chapelle de Lorivaux, demandeur en payement de rentes, contre Jean Drouillard, laboureur à Epargnes. — Enregistrement de l'arrêt du Parlement et de Bordeaux portant homologation du règlement fait par le Présidial de Saintes pour la perception des rentes (26 août 1768). — Gabriel Letellier, menuisier, contre Daniel de Monconseil, sieur de Larente, représentant feue Marie Guillon, sa mère.

B. 2040. (Registre.) — 20 feuillets, papier.

1770-1772. — Audiences tenues par Jean Perrinet, juge bailli. — Gabriel Letellier contre Daniel de Monconseil, sieur de Larente, héritier de Marie Guillon, sa mère. — Luc Rabillard, avocat en la cour, contre Louis Touzeau, farinier. — Catherine Rivière, femme de Jacques Thomas, tailleur d'habits, contre Gabriel Doux, bourgeois, ancien capitaine de navire, administrateur des biens de Jacques Guerry, son cousin germain, présumé mort, étant sans nouvelles depuis plus de dix ans. — Simon Courpron, cordonnier, demandeur en inhibition et défense de pacage contre Trottain, veuve de François Arvoire, laboureur. — Jean de La Cour, écuyer, contre Torlois l'aîné, farinier. — Antoine Courpron, laboureur, contre Michel Lacombe, ancien capitaine de navire. — Le procureur fiscal contre Jean Groussaud, marchand à Barzan, condamné à dix livres d'amende « pour avoir, au mépris des dé- » clarations du Roi, manqué à la décence due au jour » de dimanche en charroyant ou faisant charroyer, à » plusieurs et diverses fois, avec ses bœufs, notamment » le dimanche 29 mars dernier, pendant la matinée, » dont le dernier charroi fut fait vers les 9 heures du » matin, plusieurs voitures de grain, de sa maison » d'habitation et greniers du lieu de La Coste au canal » du même lieu ».

B. 2041. (Registre.) — 20 feuillets, papier.

1772-1775. — Audiences tenues par Jean Perrinet, juge bailli. — Pierre Doré, « amoulangeur », contre Pierre Bauvais, maréchal. — François Brisson, tisserand, contre Pierre Moreau, laboureur. — Michel Giraudeau, bourgeois, contre Michel Guérin, tailleur d'habits. — Louis Bouron, laboureur, demandeur en gâts et dommages, contre Pierre Durand, laboureur. — Jean Allenet, maître chirurgien, et Angélique Réperé, sa femme, contre Anne Tesson, veuve de Nicolas Boucherit, tonnelier. — Jean-Amand Collardeau, marchand, contre Antoine Geoffroy, sergent royal. Gabriel Doux, ancien capitaine de navire, et Barthélemy Brelezeau, laboureur à bœufs. — Pierre Richard, meunier, Marie Brun, son épouse, icelle héritière de Pierre Brun, son père, qui l'était de François Brun, son frère, Marie Brun, femme de Jean Perdreau, laboureur, et Marianne Brun, veuve de Louis Mathias, laboureur, héritière également de Pierre Brun, leur père, contre Michel Giraudeau, bourgeois et ci-devant officier marinier de Talmond sur Gironde.

B. 2042. (Registre. — 20 feuillets, papier.

1775-1778. — Audiences tenues par Jean Perrinet, juge bailli, au village de La Croix, paroisse d'Arces, maison d'Antoine Careilh, marchand. — Jean-Armand Collardeau, marchand, appelant d'une sentence du juge de la seigneurie du Breuil-d'Arces, le 17 janvier 1774, contre Antoine Geoffroy, sergent royal. Gabriel Doux, capitaine de navire, et Barthélemy Berlereau, laboureur. — Pierre Papin, marchand boucher et cabaretier, demandeur en payement d'une somme de trois livres cinq sols, contre Jean David, laboureur. — Enregistrement par Jean Perrinet, juge bailli, de la commission de maître chirurgien juré accordée à Jean Allenet, chirurgien d'Arces, par Joseph Maillet, maître en chirurgie et lieutenant du premier chirurgien du Roi en la sénéchaussée de Saintonge, le 13 juin 1770. — Benigne Moreau, veuve de Pierre Littay, notaire royal, ci devant fermière du prieuré de Talmond et chapelle de Lorrivaud, son annexe, contre Biron, mai-

tre chirurgien, mari de Catherine Moreau. — Marie Gralé, veuve Touzeau, contre Jean Faure, maître tailleur. — Jean Delasalle, maître chirurgien, contre Jacques Blanchard, marchand. — Étienne-François Laplanche, bourgeois, contre Cornillier Lafosse, chirurgien. — Catherine Constant, veuve d'Étienne Plessis, marchande, demanderesse en payement de rentes, contre Antoine Biron, maître chirurgien, et Etienne Trébuchet, ci-devant lieutenant particulier au Présidial de Saintes. — Marie Blanc, veuve d'Etienne Guillory, capitaine de navire, contre Louis Robert, laboureur, Suzanne Corbineau et Pierre Boisnard, laboureur.

B. 2043. (Registre.) — 24 feuillets, papier.

1778-1780. — Audiences tenues par Jean Perrinet, juge bailli. — Enregistrement de l'arrêt du Parlement de Bordeaux qui condamne Raymond Bordes, greffier du sénéchal de Dax, à la restitution des sommes qu'il a perçues de trop pour la grosse des expéditions des procédures, eu égard aux lignes et syllabes et pour sa contravention aux arrêts et règlements de la cour l'interdit pendant un mois de ses fonctions. — Paul Maux, bourgeois, contre Marie Giraudeau, veuve de Louis Viviat et Marie-Thérèse Viviat, sa fille. — Benigne Moreau, veuve de Pierre Littay, notaire royal, demandant l'exécution de la condamnation du 25 novembre 1776, contre Antoine Biron, maître chirurgien, mari de Catherine Moreau. – Antoine Courpron, laboureur, demandeur en dégât et dommages, contre Paul Lavergne, laboureur. — Le procureur fiscal demandeur en condamnation de trente livres d'amende chacun, contre......, pour avoir, à plusieurs fois, manqué à la décence due aux dimanches et fêtes, notamment le dimanche 19 décembre, où ils ont porté, charroyé et conduit à dos de mulet plusieurs sacs de grain ou de farine, tant de la maison d'habitation dudit Jaux que de celle de Moufflet, aux maisons neuves de Barzan, au port des Monards, où les dits sacs furent par eux versés dans le bateau appartenant à Grousseau ; ce dernier s'était occupé ledit jour à recevoir dans sondit bateau lesdits sacs ; avec défense de récidiver.

B. 2044. (Registre.) — 24 feuillets, papier.

1780-1781. — Audiences tenues par Jean Perrinet, juge bailli. — Antoine Courpron, laboureur, demandeur en dégâts et dommages, contre Paul Lavergne. — Pierre Michaud, laboureur à bœufs, contre Pierre Seguinaud, laboureur, et Paul Perdriau, tailleur d'habits, chez Soullard, paroisse de Grezac. — Louis Robert, arpenteur, demandeur en réparation d'injures, contre Joachim David, laboureur, qui a dit qu'il était un coquin et qui mériterait d'avoir le poing coupé ; ce dernier est condamné à l'amende avec défense de récidiver. — Pierre Michaud, laboureur, contre Pierre Seguinau, laboureur. — Jean-Jacques-Philippe-Michel Guillon, sergent royal, contre Michel Guérin, tailleur d'habits. Madelaine Grenaudeau, Marthe Grenaudeau, femme de Jacques Burot, contre Jeanne Jousse. — Le procureur fiscal contre Pierre Puiraveau, condamné à cinquante livres d'amende pour avoir charroyé et transporté avec neuf mulets plusieurs sacs de grain de la maison de résidence dudit Puiraveau à La Côte, paroisse de Barzan, les jour et fête de Noël. — Marianne Geoffroy, veuve de Louis Guillon Boisnoir, marchand, contre Grillet, laboureur.

B. 2045. (Liasse.) — 58 pièces, papier ; 5 sur parchemin.

1760-1769. — Sentences, tutelles et curatelles, etc. — Requête de Jean-François-Alexandre Perrinet, postulant, tendant à ce que le juge bailli reçoive le rapport de maître Jean Delasalle, maître chirurgien à Cozes, constatant les excès, violences et voies de fait exercées sur la personne de Joseph Tesson, arpenteur, par François Gardrat, laboureur, qui le frappa à la tête de plusieurs coups et le renversa dans le fossé. — Curatelle des mineurs Catherine, Anne, Françoise, Jeanne et Thérèse, enfants de Mathurin Breluzeau et d'Anne Goguet. — Tutelle des mineurs Pierre et Marie Gombaud. — Tutelle des mineurs Isaac et François Martineau. — Tutelle des mineurs Godeau. — Lettres de bénéfice d'âge de Louis Riffaud, fils de Pierre. — Levée du cadavre d'une femme trouvée au pied du rocher, près de l'église de Talmond. — Tutelle des mineurs Amblard. — Plainte de Joseph Tesson, arpenteur, contre Jean Pastour, charpentier, qui l'a frappé au visage avec une bouteille et l'a renversé en le blessant grièvement. — Tutelle des mineurs Pourtault. — Le procureur fiscal contre messire Des Marais de La Court-Sussac le jeune, écuyer, de La Grosse-Pierre, paroisse d'Arces, pour délit de chasse, en tuant des perdreaux près du logis dépendant de la seigneurie de Breuil, relevant du présent bailliage. —

Plainte de Catherine Picoullet, femme de Louis Grand, vigneron, contre Pierre Redon et Marie Mouricaud, qui la renversèrent et la frappèrent, à coups de pierres et de pieds. — Renonciation par Marthe Laplanche à la communauté avec Jacques Mesnier, pilote de navire, son mari, décédé. — Plainte de Jean Robin, vigneron, domestique chez Jacob Filleteau, marchand, contre Jean Collardeau fils, pour excès, violences et voies de fait. — Procès-verbal de levée d'un cadavre sur la petite conche de la paroisse de Barzan. — Curatelle des mineurs de François Perrinet, charpentier, et Catherine Gobin, et bail des biens desdits mineurs. — Curatelle de François Pastour, de Marie-Élisabeth et Marie-Sophie Marchais. — Déclaration, par Marie Barbotin, du décès de son mari, François Bricoux, trouvé mort sur le chemin de Gravaillon. — Procès-verbal d'arpentement fait entre messire Charles Crespin, écuyer, sieur de La Chabosselay, curateur d'Étienne Laplanche et Élisabeth Curaudeau, veuve de François Mercier. — Pendaison de François Manson, pauvre mendiant, tombé en démence. — Déclaration de grossesse d'Anne-Henriette-Dorothée P... qui a déclaré être enceinte des œuvres de Jean-Jacques T... — Répudiation par Thérèse Boucher de l'hérédité de son mari, Louis Thomas. — Plainte de François Locquay, serger, contre Boisnard, laboureur, qui le maltraita grièvement. — Plainte de Jean Rolland contre Paul Roy, qui se jeta sur lui, le renversa et le frappa cruellement.

B. 2046. (Liasse.) — 59 pièces, papier, 10 parchemin.

1770-1784. — Sentences, tutelles, informations, etc. — Jean Perrinet, juge bailli, Jean Marchais, greffier. — Tutelle de Catherine, Jacques, Michel, Gabriel et Élisabeth Gombaud. — Requête de François Sinteau, qui se plaint d'avoir été maltraité, à coups de couteau, le 27 septembre 1770, par Marie Roy, femme de Gabriel Benesteau, laboureur, dans le fief du chenal d'Arces; celle-ci avait voulu se venger des entreprises dudit Sinteau, la veille. — Tutelle de Sébastien, Théodore, Jeanne-Geneviève et Thérèse-Claire Delany, mineurs de Théodore, capitaine de navire, et de Geneviève Viviat. — Plainte de Marie Lucas, servante domestique de Monconseil, marchand de Talmond, contre François Ballais, pour calomnie diffamatoire. — Apposition des scellés sur les effets de Jeanne Gravaud, veuve de Jacques Thomas, capitaine de navire, laissant un fils absent et deux filles mineures. Levée desdits scellés. — Déclaration de grossesse par Marie C..., qui se prétend enceinte des œuvres d'André J...; déclarations analogues de Marie M... à l'égard de Jean C..., et de Marianne P... contre Michel G... — Entérinement des lettres de bénéfice d'âge de Jeanne Catherine et Marie-Thérèse Thomas, sœurs. — Levée de deux cadavres sur le bord de la mer de Gironde. — Répudiation, par Pierre et Thérèse Lucazeau, de la succession de leur père, Pierre Lucazeau, maçon. — Requête de Jacques Mercier contre Goguet, veuve Loiseau, et sa fille, qui se jetèrent sur lui, le prirent à la gorge, le renversèrent et lui meurtrirent la tête à coups de bâton. — Plainte de Paul Maux, bourgeois, contre son bordier, Gabriel Benesteau, qui se jeta sur lui, le renversa dans un fossé et emmena ses bœufs, pour chercher, malgré son patron, le foin du sieur de Larente. — Renonciation par Catherine Gabireau à sa communauté avec Pierre Seguineau. — Levée du cadavre de Michel Bourdron, noyé par accident, âgé de 12 ans. — Renonciation de Marie Giraudeau à sa communauté avec François Viviat, capitaine de navire. — Entérinement des lettres de bénéfice d'âge de Marie-Suzanne Viviat et Rosalie Viviat. — Inventaire des papiers au greffe de Talmond remis par la veuve Marchés à Thomas, greffier.

B. 2047. (Registre.) — 16 feuillets, papier, écrits.

1788-1790. — Notification des contrats d'acquisition et autres équipollents à vente dans l'étendue du comté de Taillebourg, registre paraphé par Luc Rabillard, avocat en la cour, juge bailli du comté. — Déclarations par Jean Roy, laboureur, Charles Hardy, Daniel Adrien, pilote à Saint-Savinien, Louis Bousseaud, Jean Houmier, Léon-Auguste Chaigneau, Pierre Pineaud, Charles Foreaud, Louis Blanchard, Jean-Baptiste Leblanc, maître perruquier, Michel Dinaud, ci-devant soldat provincial d'Asnières, Henri Boffinet, notaire royal à Saint-Savinien, Christophe Rengade, prêtre, curé de Fenioux, Jacques Saurin, maître poêlier, Madelaine de Bonnegens, du Treuil-Gaillard, de Bignay, Joseph-François Roudier, bourgeois de Saintes, Marie-Anne Audebert, veuve de messire Pierre-Luc Du Bousquet, écuyer, demeurant au Bousquet, etc.

Les audiences (1715-1736), 881 feuillets, ont été retrouvées en [illegible] d'impression. — Vérification des terres de la seigneurie (172[illegible]).

JURIDICTION DE LA SIRERIE DE PONS.

B. 2048. (Registre.) — 151 feuillets, papier, en partie rongés.

1616. — Censif de la sirerie de Pons. — Devoir dus par François Robelin, maître apothicaire. — Les enfants de René Fleurisson. — La veuve de François Chaillou. — Le capitaine Gilles Marsault. — Berthomé Rousseau. — Jean Dussauld, marchand. — Pierre Tutard, notaire royal. — Jean Charpentier. — Bernard Furgallin. — Les héritiers de Louis Boisseau. — Le prieur de Saint-Vivien. — Françoise Bigot, veuve de Pierre Bourreau. — Denis Seguin. — Pierre de La Cour. — Jean Chevallier. — Luc Renauldet, procureur fiscal. — Antoine et Josué Chaillou. — Arnauld Vauzelle. — Guillaume Marsault. — Guillaume Lecoq, avocat. — Daniel Sarragot, notaire royal. — Samuel Tapissier. — Philippe Conte. — François Arbouin. — Michel de Villiers. — Benjamin et Jean Chaigneau. — Les héritiers de messire Arnauld Queu. — Mathieu Collineau. — Les meuniers de Morisson au lieu de Bonniot. — Pierre Brung. — La veuve d'Odet Renauldet, orfèvre. — Louis Mussy, sergent royal. — La veuve d'Adam Moré. — Les héritiers d'Étienne Robillard. — Simon Trouvé, parcheminier. — Fiacre Bounet, sénéchal. — Gabriel Gentilz, sieur de Bardine. — Isaac Garnier. — De Mazerolles. — Jehan Tagauld, ministre. — Joachim Dussaud. — Le sieur de Bretauville. — Daniel Mestivier. — Jean Bareau, chirurgien. — Jean Allaire. — Jean Sarraud, médecin, — Hénoc Chantecaille. — Antoine et Pierre Thibaudeau. — Le sieur de La Ferrière. — Pauline Lecoq, veuve de Pierre Naudin. — Marcon, ministre, à cause d'Anne Tuffé, sa femme. — Isaac Paboul. — Les héritiers d'Étienne Robillard. — Pierre Fleurisson. — Daniel de La Cour et Sébastien Labbé, médecins, — Guillaume Chabiran. — Jacques Maron, écuyer, sieur de la Croix. — Jean de Saint Mathieu, écuyer, sieur des Touches. — Après Pons se trouvent Ransanne, Bougnauld, La Tard, Berneuil, Tesson, Saint-Seurin de Clerbize.

B. 2049. (Liasse.) — 301 pièces, papier.

1636-1787. — Pons. — Transaction entre Jeanne Labbé, femme de Mathurin Conte, procureur d'office de la sirerie de Pons, et Perrine Rousseau, mère et tutrice de Jean de Pont, par laquelle ladite Labbé jouira de la donation à elle faite par ledit Conte. — Transaction entre François Marchegay et Antoine Renaud (1716). — Cession par Michel Tillet, notaire royal, à François Cerisier, de droits sur le mur du couchant de la maison de La Royade et cession de terres par ledit Cerizier audit Tillet. — Ferme par Jean Roux à Jean Boiffier. — Séparation de biens entre Marie Rigaud et Pierre Brossard (1767). — Acceptation sous bénéfice d'inventaire par Catherine Dumorisson, épouse de Élie Gaury, de la succession de Adam Dumorisson, son père (1767). — Répertoire des minutes du greffe pendant l'exercice de Polet, greffier (1774-1778). — Information à la requête d'Antoine Geay, journalier, contre Comte et Pagnon, de Saint-Jolly. — Plainte de Jacques Roch, négociant, habitant de la Croix des Bouquets, près le Port-au-Prince, île et côte de Saint-Domingue, contre Jean Lesueur. — Assassinat de Jean Marcoulier et Jeanne Faure, son épouse, de Salignac en Berneuil.

B. 2050. (Registre.) — 25 feuillets, papier, partie rongés.

1672. — Audiences. — André Renaudet avocat, juge sénéchal. — Élisabeth Collineau, demanderesse en payement de rente contre Henri Carville, marchand. — Jean Jagaud, sieur de Longchamps, ministre à Gemozac, demandeur en payement de rentes, contre Jean Vignaud, fils d'Antoine. — Michel Fleuret, marchand, mari de Louise Grelaud, veuve de Jean Collin, curateur de Jean Collin fils, contre Jeanne Collineau, veuve de honorable homme David Renaudet, avocat. — Messire Joël Ancelin, écuyer, sieur de Savigné, contre Jean Chastaigner. — Marie Vivier, veuve de Josué Sanxay, requérant subrogation aux criées des biens de Girard, contre Étienne Guenon, marchand saisissant lesdits biens. — Messire Paul de Lage de Vollude, chevalier, seigneur d'Asnières, contre Marie Dousoux, veuve de François Collin, héritière de Pasquet Gaillard. — Laurent Laurent, marchand, demandeur en criées des biens de feu Michel Tessier, contre Jean Dupont, procureur postulant, curateur à l'hérédité vacante dudit feu Tessier, Marie Aubineau, veuve dudit Texier, Pierre et Laurent Texier, honorable homme Mathieu Collineau, avocat en la cour de Parlement de Bordeaux et juge ordinaire de la cour de céans, Jean Sarragot, marchand, etc. — Jacquette Garnier, veuve de Roland Basset, contre Louis de La Mol-

lière, maître chapelier. — Adam Moré, marchand, contre Jean Caille l'aîné, curateur des mineurs de feu François Mossion et Marie Michel. — Suzanne Pitard, veuve de Pierre Ardouyn, commissaire général aux saisies réelles du Présidial de Saintes et tutrice de ses enfants, contre André Bossion, maître chirurgien. — Daniel Fourestier, sieur de Boissouchaut, contre Martin Toullet. — Vincent de Marchezalliers, sieur de Bellevue, demandeur en payement de rente, contre Claude Moré, sieur du Planjolly, et Isaac Paboul le jeune, commissaire général de la sirerie de Pons. — Honorable homme Élie Merlat, avocat en la cour, contre dom Avril Havard, prêtre religieux de l'ordre de Saint-Benoît, et prieur de Saint-Martin. — Pierre Locquet, procureur d'office de la seigneurie de Préguillac, contre Anne Hus. — Jean Dumorisson, marchand, contre Françoise Seguin, veuve d'Élie Bonpin. — Mathieu Fourestier, sieur de La Brande, et Barthelemy Vaurigaud, fermier de la seigneurie de Biron, contre messire Charles Jonques, chevalier, seigneur de Sepvret, curateur de Louis de Cominges, noble homme Jean du Fresne, conseiller du bailliage et Présidial de Sedan, et Jean Lambert, conseiller du Roi et lieutenant général au siège royal de Saint-Jean-d'Angély. — Henri de Villeneuve, chevalier, seigneur de Monvesin, contre Pierre Ravaud.

B. 2051. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1642-1684 — Michel Poupot contre Mathieu Fourestier, sieur de La Brande. — Jean Audouin contre Mathieu Fourestier, sieur de La Brande. — Jean Audouin contre Perrine Fleurant, veuve de Jean Bernon. — Jean Milan, notaire royal et greffier de Vibrac, contre Élie Perruchon, maître chirurgien. — Joseph de La Fargue, commissaire général aux saisies réelles, et Jean Coiffard, sergent, contre Catherine Richard, femme d'Alexis Touillet. — Michel Poupet contre Mathieu Fourestier, sieur de La Brande. — François Philippon, notaire sous le scel de la cour, contre Joachim Dussauld, procureur, et Nicolas Serizier, marchand et fermiers de la seigneurie. — Isaac Piguenit, marchand, contre Jean Guintard, gallocher. — Honorable homme Gabriel Regnaud, docteur en médecine, contre Jean Grelaud, marchand. — Jean Grelaud et François Phelippon, notaire, contre Daniel Mestivier, marchand, ci-devant fermier de la seigneurie. — Charles Agard, sieur de La Guirande, contre Jean Dumorisson, marchand. — Michel Bouillaud contre Joachim Dussaud, notaire et procureur. — Vente par Pierre Boucaud à Jean Chauvin, d'une pièce de terre, paroisse de Saint-Martin, pour cent douze livres tournois. — Bouquet, notaire (20 octobre 1642, copie du 15 février 1683).

B. 2052. (Registre.) — 50 feuillets, papier.

1685. — Audiences. — Jeanne Mestivier, veuve de Jean Baudet, tant en son nom qu'étant aux droits de Pierre et Marie Mestivier, ses frère et sœur, contre Marguerite Bossion, veuve de Mathieu Sarragot, marchand, et commune en biens avec lui et tutrice de leurs enfants, iceux héritiers de feu Sarragot, leur père, et icelle Bossion, héritière de Jacques Bossion et Jeanne Bernard. — Pierre Grandjean, notaire sous le scel de céans, contre Laurent Braud, laboureur. — Paul Pineau, sieur du Breuil, contre Marie Boisson, veuve de Michel Auroire. — Agnès Richard, veuve de Pierre Quinaud, héritière de Simon Richard et de Perrine Bodin, demanderesse en parachèvement de partage contre François Foisseau père et administrateur de François Foisseau son fils, et de feue Jeanne Richard, Jean Bertaud, mari de Jacquette Richard, et Toussaint Moré, mari de Jacquette Richard, contre Jacquette Richardeau, veuve de Jean Richard, tutrice de Pierre Richard, son fils, et Jacques Richard, maréchal. — Messire Pierre de Beaumont, écuyer, seigneur de Chastenet, Cravant, Javelle et autres places, contre Marie Trébuchet, veuve de Pierre Poirier. — Jean Bardon, sieur de Beauchay, contre Jacquette Drillaud, veuve d'Élie Bardon. — Messire François-Amanieu Duboscq, prieur de Ronfiac, contre René et Jacques Bureau. — Élie Marchegay, sergent de céans, contre Pierre Cuppé, avocat. — Honorable homme maître Gabriel Regnaud, docteur en médecine, contre Louise Chauvet, veuve de François Mereau. — Pierre Rondeau, fermier de la seigneurie de Berneuil, contre Pierre Dangibeaud, sieur du Maine, et messire de Bremond, chevalier, seigneur d'Orlac, curateur des mineurs de Louis de Verdelin, seigneur de Fief-Galet. — Samuel Garnier, sieur de Chanteloup, contre Jean Benaste, procureur. — François Arbouin, ci-devant procureur fiscal, fermier de la seigneurie de Pérignac, contre Jean Guillet. — Pierre Barbot, sieur de Boisdoré, contre Joachim Bertrand. — Daniel Beausoleil, curateur de Daniel Migaud, contre Jean Migaud, charpentier. — Louise de Bonnefoy, dame du Pin, contre René Morineau, sieur de Mont. — Jacob Boisbelleau,

demandeur en « gast », contre Guillaume Grenon. — Pierre Sanxay, docteur en médecine, et Jean Mairon, orfèvre, mari de Jeanne Sanxay, contre Jacques Collet, sieur du Chay, curateur des enfants de Vincent Jacoumin, sieur des Arènes. — Messire François de Poussard, chevalier, seigneur de Forges ?, mari de Françoise Moyne, contre Jean Mestreau, Jean Berton, Élisabeth Cousin, veuve de messire Bertin, Étienne Renaud et Jean Guibert. — Louis Gasquet, notaire royal, contre messire Jean de Saint-Mouy, chevalier, seigneur de Favière. — Henri de Grainsel, seigneur de Laubinière, contre Joseph de La Capmesure, procureur. — Daniel Fourestier, sieur de Chay, contre Marguerite Arsandeau. — Julie de Guip, veuve du seigneur du Tirac, contre Joseph de La Capmesure, procureur. — Suzanne de La Bussière, veuve de Gabriel Moré, sieur de La Morissonnerie et femme de David Belot, bourgeois, et marchand de La Rochelle, contre Isaac de Chasteauneuf, procureur d'office de Saint-Fort, saisissant les biens dudit feu Moré.

B. 2053. (Registre.) — 50 feuillets, papier, couverture formée par un fragment d'acte notarié de Lambert, de 1650.

1723-1727. — Audiences. — Jean Pelligneau, juge. — Serment de Jean-Antoine Hendebourg, greffier. — Messire Charles de La Chambre, écuyer, sieur de Belleville, mari de Madelaine Effaim, veuve de Pierre Caillé, contre Marie Gressier, femme de François Astier. — Nicolas Serizier, sieur du Pradeau, contre Jean Guérin, meunier. — Julien Benoist, apothicaire de Saintes, contre messire Louis de La Chambre, écuyer, seigneur de La Motte. — Messire Louis de La Chambre, écuyer, seigneur de La Motte, contre messire Martin de Lescours, ci-devant seigneur de Monconseil, messire Jean de La Croix, chevalier, seigneur de Jauvelle, et messire François Tardy, écuyer, seigneur de Chastillon, et Élisabeth de La Chambre et Suzanne de La Chambre, veuve du seigneur de Fontchaumeré. — Gervais Page, bourgeois de Sainte-Radégonde, contre Louis de Laage, chevalier, seigneur de Tirac, héritier de Louis-Paul de Laage, chevalier, seigneur de Vollude. — Joseph Renaudet, conseiller du Roi, maire perpétuel de Saintes, contre Jean Mériot, tonnelier, de Saint-Léger. — Jean de La Croix, écuyer, seigneur de Jauvelle, contre Chevalier, laboureur à Berneuil. — Jean Vaurigaud, marchand, contre Jean Fleury, marchand. — Jacob Olanyer, procureur, contre François Vaurigaud, marchand. — Jean Marchegay, laboureur, contre Marie Chaudet, femme de Guillaume Drillon. — Gabriel Renaud, écuyer, sieur des Augers, contre François Bouquet, femme d'Élie Aclion.

B. 2054. (Registre.) — 365 feuillets, papier.

1733-1755. — Audiences. — Laurenceau, sénéchal. — Marie Chicherit, veuve de Louis Audebeaud, contre Pierre Moureaud, laboureur. — Marie Archambeau contre Françoise Prignier, veuve d'Henri Hudebourg. — Nicolas Sicard, notaire royal, contre Jean Phelippot, sieur de La Plasse. — Paul d'Asnières, écuyer, seigneur de La Pomerade, et Henri-Paul d'Asnière, sieur de La Chapelle, contre Pierre Moré, bourgeois, curateur des enfants mineurs d'Auguste Jaulin du Seutre, messire Horric, écuyer, sieur de La Roche, et Jacques-Honoré de Lisle, écuyer, seigneur de Bonlieu. — Jean-Baptiste Bachelot, prêtre, curé de l'hôpital neuf et prieur de l'hôpital de Saint-Nicolas, contre Cadoreau et Faure, sa femme. — Marie-Michelle-Madelaine-Louise de Melin, veuve de Louis-Auguste Ancelin, seigneur de La Mauvinière, contre Jean Patron, laboureur. — Jérémie Borde, lieutenant d'infanterie, contre Jean-Gabriel Sagaud, bourgeois. — Marie Bonnin et Jean-François-Jérôme Arbouin, son fils, conseiller du Roi, seigneur d'Usson, contre Denis Meneau, ci-devant notaire et procureur. — Jacques Butler, prêtre, prieur de Ronfiac, contre Jean Couillaud et Daniel Martin. — Marie Baudet, veuve d'Antoine Gout, contre Moré, bourgeois. — Pierre-Bertrand de Puiraimond, écuyer, conseiller du Roi et son receveur des tailles en l'Élection de Cognac, contre Jacques Barbot, notaire royal et procureur. — Louis Ancelin, écuyer, seigneur de Bernussard, contre Guillemette de La Cour, veuve de Pierre de La Vallée. — Henri-Louis Isle de Beaucheine, prêtre, docteur en théologie, prieur de Champagnolle et de l'hôpital civil de Pons, contre Antoine Gourreau, serger.

B. 2055. (Registre.) — 26 feuillets, papier.

1738-1739. — Audiences. — Jeanne Arnaudet contre Jacques-Marc Arnaudet, sergent. — Antoine Gout, marchand fermier de l'hôpital vieux de Pons, demandeur en payement de rente, contre Jean Geay. — Jean-Louis Gout, marchand, contre Jean Deniaud. — Henri Braud, sieur des Rivières, contre Catherine

Bridien et Jean Sauseau. — Messire Henri de La Brunetière, abbé de Gesté, prêtre, doyen de l'église cathédrale de Saint-Pierre de Saintes, contre François Bouchet. — Messire André de La Cour, écuyer, seigneur de Fond-Pernaud, contre Arnaud Perraud, laboureur. — Nicolas Grellaud, notaire et procureur, demandant la reconnaissance d'une promesse de la somme de cent cinquante livres, contre Jean Bouché, le jeune, boucher. — Pierre Ollauyer, bourgeois, contre Michel Metreau, laboureur à Bouineau. — Élie Thibaudeau, sieur des Rentes, contre Lis, bourgeois. — Nicolas, Charles, Pierre et Jean de Saint-Fleur, contre Jean, Antoine et Jacques de Saint-Fleur, marchands. — Messire Jacques Guenon de La Chapelle, écuyer, seigneur du fief de Ville et Saint-Seurin, contre messire Antoine Jacques, chevalier, seigneur, marquis de Seuret, Fleac et autres lieux. — Isaac Basset, bourgeois, contre ledit seigneur de Seuret.

B. 2056. (Registre.) — 53 feuillets, papier.

1742. — Audiences. — Très haut et très puissant et très illustre prince Monseigneur Camille-Louis de Lorraine, prieur de l'hôpital neuf de Pons, contre Pierre Peletier l'aîné, de Montgarny, paroisse de Saint-Palais de Phiolin. — Jean Daribehaude, négociant de Tarbes, demandant la reconnaissance d'une promesse de 400 livres, contre Pierre de Robert, écuyer, seigneur de Pain. — Antoinette de Verdelin, veuve de messire Henri Seguin de Niraude, écuyer, chevalier, seigneur de Sainte-Gemme, Mérignac et autres lieux, demandeur en payement de rente contre Guillaume Minand, laboureur. — Isaac Basset, bourgeois et négociant, contre messire Jean Arbouin, seigneur d'Usson, conseiller du Roi en la cour des Aides de Guyenne, prenant le fait et cause pour son procureur d'office d'Usson. — Marc-Antoine de La Roque, avocat, curateur du mineur Jean Gautier, sieur de La Grange, et Anne Simonnet, contre messire Jean-Paul d'Asnières, chevalier, seigneur de La Chapelle, enseigne sur les vaisseaux de Sa Majesté, prenant fait et cause pour son procureur d'office de la chapelle, et Louis Basset, négociant. — François-Mathieu Tercinier, greffier en la seigneurie de Chaniers, demandant le payement de quatre livres trois sols pour dépense de bouche, contre Pierre Dechamps, laboureur.— Messire Auguste Annelin, chevalier, seigneur de La Mauvignière, Saint-Quantin et autres lieux, demandeur en payement de rente, contre Jean Bougeras, marchand. — Marguerite Pasteur, veuve d'Antoine Dejon, de Tanzac, contre Élie Lussaud, laboureur de Tesson, et François Laurenceau, de Gemozac. — Rose Mossion, héritière en partie de messire François Mossion, conseiller secrétaire du Roi, et dame Garré, contre Guillaume Tarin, laboureur à bœufs. — François-Nicolas Mossion, conseiller du Roi, commissaire général aux saisies réelles et receveur des consignations, contre Marie-Anne et Rose Mossion. — Gabrielle de Beaumont, veuve de Pierre Marlac, sieur de Charbon blanc, contre Michel Julien, sieur de La Ferrière.

B. 2057. (Registre.) — 78 feuillets, papier.

1734-1735. — Audiences. — La Motte, veuve Vanderquand, bourgeois et marchand, contre Anne Bernard, curatrice de Robert-Henri Bernard, avocat au Parlement. — Denis Méneau contre Pierre Combaud, marchand de Pérignac. — Nicolas Grelleaud, notaire et procureur, contre Jean-André Dubourg, de Saint-Quantin de Ransanne. — François de La Forcade, prêtre, licencié de Sorbonne, ancien curé de Fléac, contre Denis Méneau. — Louis Basset l'aîné, bourgeois et négociant, contre Pierre Merlat jeune, sieur de Charbonblanc. — Jean de Caillères, écuyer, seigneur de La Faigue, contre Jean Michaud, cordonnier. — Marie de La Chapelle, veuve de messire Abraham Isle de Beauchesne, écuyer, sieur de La Balode, et curatrice de Louis Isle de Beauchesne, contre Guibert, laboureur, de Saint-Léger. — Messire Charles-Auguste de Saint-Mathieu, écuyer, seigneur des Touches, contre Charles Lenday, marchand. — Marie Cayla, veuve de Jean Paboul, contre Jean Étenaud, boucher.

B. 2058. (Registre.) — 178 feuillets, papier, partie rongés.

1743-1745. — Audiences. — François Mossion de La Gontrie, écuyer, sénéchal. — Jean Arbouin, seigneur d'Usson, conseiller en la Cour des aides de Guyenne, contre Jeanne Fleuret, commune en biens de François Fleuret. — Messire Alexandre Guinot, écuyer, seigneur de Chastellars, contre Henriette Boulton, veuve de messire Jean Guinot, baron de Rioux, et Pierre Pelletreau, bourgeois. — Messire Charles de Bremond, chevalier, seigneur, comte d'Ars, contre Jean Gautret, chirurgien, et Jeanne Moreau, son épouse. — Jean Barbot, bourgeois d'Avy, contre Ba-

bin, laboureur de Saint-Martin de Pons. — André Mossion, écuyer, sieur de La Touche, contre Combaud, bourgeois. — Jean Lauranceau, notaire et procureur, contre Ladoue, laboureur à Saint-Palais de Phiolin. — Jacques Fouchier, notaire, contre Isaac Basset, bourgeois, dépositaire de grains et deniers appartenant à Vivien Poreau. — Messire Geoffroy de Blois, seigneur de Roussillon, contre Jacques-Daniel Faure, chirurgien de Saint-Germain du Seudre. — Marie Guenon de Saint-Seurin, supérieure des Nouvelles catholiques de Pons, contre Pierre Ollanier et Tapissier, son épouse. — Jean Chabirand, bourgeois et négociant, contre André Mossion, écuyer, seigneur de La Touche. — Messire Charles de Riveron, écuyer, seigneur de La Malavaud, Mizac, etc., contre Jean Guintard, meunier. — Messire Louis-Auguste Ancelin, chevalier, seigneur de la Maine, Giraud, Saint-Quentin, etc., contre Jean Normand, prieur de Saint-Quentin. — Messire André Mossion, écuyer, seigneur de La Touche, demandeur en payement d'une somme de trois cents livres, contre François-Nicolas Mossion, commissaire des guerres aux saisies réelles de Pons et contrôleur des actes des notaires.

B. 2059. (Registre.) — 168 feuillets, papier.

1745-1747. — Audiences de Pons. — François Mossion de La Gontrie, écuyer, sénéchal. — Jean Chabrier, marchand poêlier, contre Jean Heraud, pêcheur. — Jean Brun, bourgeois et maître tailleur de Bordeaux, contre Jean Rodier, tisserand. — Jacques Broussard de Sablon, avocat, contre Ferrand, boucher. — Le procureur fiscal, à lui joint Mathieu Sarazin, fermier de la seigneurie de La Maraise, demandeur en payement de lods et ventes, contre Perraud, laboureur, de Machène. — Le procureur fiscal demandeur en crime de « jugements et blasphèmes du saint nom de » Dieu, à plusieurs et différentes fois, à la porte de » l'église de la paroisse de Biron, au scandale de tout » le public », contre Pierre Sarrazin, laboureur à bœufs, condamné à six livres d'amende, applicables par moitié aux fabriques de Saint-Martin de Pons et de Biron, par moitié. — Le procureur fiscal, à lui joint Perret Guret, fermier du droit de poids des grains et farines, suivant la ferme à lui passée par Bertin, receveur général de Son Altesse Monseigneur le prince de Pons, contre Mathurin Audonet dit Desgrois, meunier des moulins de Marjolance, paroisse de Saint-Vivien. — Messire Louis d'Aiguières, chevalier, seigneur de Seugnac, contre Jean Guintard, meunier d'Avy. — Joseph Richard, garde-chasse de Monseigneur de Pons, contre Chauraud, laboureur, de Saint-Léger. — Isaac Châteauneuf, bourgeois et marchand de Saintes, contre Mathieu Bertin, sieur des Robelines, receveur général de S. A. le prince de Pons. — Antoine Gout, marchand, contre Madelaine Seguin, veuve de François-Nicolas dit Laleurant, aubergiste. — Messire Michel Maillet, seigneur du Maine-Ancien, brigadier des gardes du corps du Roi, chevalier de Saint-Louis, demandeur en payement de rente, contre messire Jean-Jacques Du Cros, chevalier, seigneur de Ville et du Breuil, enseigne des vaisseaux du Roi au port de Rochefort. — Jean Garnier, bourgeois et négociant, contre Jean Audouin, meunier, de Saint-Vivien de Pons. — Messire Louis d'Aiguières, chevalier, seigneur de Sévignac et des Razes, contre Martineau, meunier, et Jean Chauvain, laboureur, de Berneuil, et Pierre Moreau, charpentier, et Claude Moré, sieur de Planjolly, bourgeois, curateur des mineurs de Jean Jagauld. — Jean Forestier, seigneur du Petit-Loron et du bourg de Fléac, fermier des revenus du prieuré de Saint-Martin de Pons, contre Rocquet, laboureur, à Saint-Martin de Pons. — Dominique Baudet, sieur de Beaupied, contre Pierre Arnoul, charpentier. — Messire Gabriel Renaud, écuyer, sieur des Augers, contre Marie Chevallier, veuve de Maurice Sallaud, chirurgien, et Denis Méneau, laboureur. — Messire Louis-Jacques Du Rousseau, écuyer, seigneur de Ferrières, etc., demandeur en payement de rentes, contre Jean Tarin et Bernard.

B. 2060. (Cahier.) — 74 feuillets, papier, partie déchirés.

1747-1748. — Audiences. — Mossion de La Gontrie, sénéchal. — Mathurin Dodain, laboureur, contre Jean Moullinet, laboureur. — Messire Étienne de Guinot, marquis de Guinot et d'Ambleville, maréchal des camps et armées du Roi, inspecteur général d'infanterie, contre Élie Juthaud, huissier. — René Joseph, sacristain de la paroisse de l'hôpital neuf de Pons, contre Jacques Boisson, meunier. — Élie Testaud, huissier, contre messire Charles de Chambre l'aîné, écuyer, seigneur en partie de la seigneurie de La Motte. — Messire François-Marguerite-Léon de La Martonnie, chevalier, fils héritier en partie de feu messire Léon-Raymond de La Martonnie, chevalier, seigneur de Guigeron, contre Jeanne-Suzanne de Galateau, veuve dudit seigneur de La Martonnie. — Messire Louis d'Aiguières, chevalier, seigneur de Seugnac, contre Guil-

laume Archambeaud et Nicolas Garnier. — Messire Charles de Brémond, chevalier, seigneur comte d'Ars et de La Garde, contre René Bardon père, marchand à Pérignac. — Messire Turpain, seigneur du Breuil de Mallevaud, contre Pierre Bodin. — Jacques Mossion, laboureur, contre Louis Bouniot, laboureur à Berneuil. — Messire Antoine de La Chapelle, chevalier, seigneur de Malterrière, le Petit Fléac en Colombier, contre Jean Bodain, laboureur. — Claude Moré, bourgeois de Chaniers, contre Michel Boisnard, marchand de Rochefort. — François-Alexandre Pelletreau, bourgeois, fermier de Jazenne, demandeur en payement de rentes, contre Jean Bondon, maçon. — Jean Dumorisson, bourgeois et seigneur du fief de l'Etang, contre Jean-Louis Gout, marchand. — Marie-Michelle-Madelaine-Louise de Melun, veuve de messire Louis-Auguste Ancelin, chevalier, seigneur de La Mauvignière, Saint-Quantin, contre Jacques Blanchard, laboureur.

B. 2061. (Registre.) — 16 feuillets, papier.

1747. — Audiences. — Mathieu Blanchard, laboureur, contre Pierre Couillaud, meunier. — Nicolas Guilleau, notaire et procureur, contre Guillaume Tessereau, laboureur. — Pierre Daverton, bourgeois, contre Antoine Gouraud, marchand. — Claude Moré, bourgeois, contre Nicolas Grelleau, notaire et procureur. — Denis Méneau, bourgeois, contre Pierre Braud, marchand.

B. 2062. (Registre.) — 73 feuillets, papier.

1761. — Pierre de Beaumont, chevalier, seigneur de Gibaud, Usseau, Pellouaille, demandeur en payement de 21 livres, contre Jean Boutrit, laboureur d'Echebrune. — Suzanne de Blois, veuve de Charles-Auguste de Saint-Mathieu, écuyer, seigneur des Touches-en-Villars, Saint-Maury et autres lieux, demanderesse en payement de rentes, contre Louis-Gabriel Ratier, bourgeois de Pons, condamné à 6 livres 12 sols, et à la rente réclamée. — Jean Courant, charpentier, contre Daniel-Nicolas de Lisleferme, ancien capitaine d'infanterie, seigneur de Jarlac. — Jeanne Chevallier, épouse séparée de biens de Sébastien Perreau, laboureur, contre Alexis Saulnier de Puymartin, prieur, curé de Biron. — 1762. André de La Cour, écuyer, seigneur de Pernan, contre Angélique Renaud, de Saintes, Nicolas Bonnin et Jean Roux d'Avy. — Élisabeth Bonniot contre Jacquette Bonniot, veuve de Jean Bossion, orfèvre. — 1763. — Paul-François de Laage de Volude, chevalier, seigneur du Tirac, contre Nicolas Grelaud, notaire et procureur fiscal. — Henri-Louis Isle de Beauchayne, prieur de l'hôpital vieux de Pons, demandeur en payement de rentes, contre Mathieu-Nicolas, dit Lallemant, aubergiste, et Jeanne Gout. — Marie-Michelle-Madelaine Louise de Melan, veuve de Louis-Auguste Ancelin, chevalier, seigneur de La Mauvignière, Saint-Quantin, etc., contre Gallois, tisserand. — 1764. — Étienne de Saint-Orens, chevalier, seigneur de fief Mérignac, etc., ancien capitaine de dragons, chevalier de Saint-Louis, demandeur en payement de rentes, contre Jean Caillaud, laboureur. — Charlotte Huon, veuve de Germanie-Louis Yonques, chevalier, seigneur de La Ferrière, contre Benigne de La Cour, épouse d'Alexandre de Beaupoil, chevalier, seigneur de Saint-Aulaire. — Jean Roy, écuyer, seigneur de Pernay, contre Jean-François Horric, écuyer, seigneur de La Roche-Tollay, tuteur et curateur des mineurs de feu sieur de Bonlieu et de ladite Horric. — Michel Genet, curé de Saint-Palais de Phiolin, contre François Cancellier, laboureur à Champagnolles. — Jean Paillot, conseiller au sénéchal de Saintes, contre Pierre Bondon, vigneron. — Charles-Annibal Broussard, seigneur de Jazennes, conseiller du Roi, référendaire en la Cour des Aides et finances de Guienne, contre Guillaume Troqueraud, notaire et procureur. — 1765. — Jean-François-Jérôme Arbouin, seigneur d'Usson, conseiller en la Cour des Aides de Guienne, contre Pierre Potut, cabaretier. — Antoine La Chapelle, chevalier de La Martherière, demandeur en payement de 745 livres, contre Antoine La Chapelle, écuyer, seigneur de La Martherière. — Jean Poché-Lafon, bourgeois, contre Laurent Bosson, bourgeois. — 1766. — Charles de La Chambre, chevalier, seigneur de La Motte en Thenac, Le Chiron, La Croix et autres lieux, contre Guillaume et Jacob Beausoleil, Daniel Girardeau, Daniel Bonnommeau, Marie Girardeau, etc. — Jean Magistel, marchand de Corme-Écluse, contre Jean Guerry, charpentier. — Jean de Robert, écuyer, seigneur du Pin, contre Jacques Cottard, charron. — Jean Fleury, marchand droguiste, contre Jean Etenaud, bourgeois. — Charles de Saint-Maurice, chevavalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de Vivarais, de Saintes, mari d'Angélique-Pauline de Beauchamp du Breuil, héritière de sa tante Renaudet, contre Jacques Testaud, laboureur à Lossandière de Saint-Léger. — Jean Bouchard l'aîné et le jeune, meuniers,

et Jean Bouchard plus jeune, marchand, contre Antoine Sarrazin et Marie Bouchard, sa femme.

B. 2063. (Registre.) — 970 feuillets, papier.

1757-1766. — Plumitif pour l'enregistrement des audiences de la sirerie de Pons. — Jean Doussoux, meunier, contre Nicolas Gourreau, serger. — Nicolas Grellaud, procureur fiscal, contre Léger, aubergiste, Laurent Sarrazin, meunier, etc. — Guillaume Plumet, sergent et garde aux eaux et forêts, contre Jacques Audouin. — Pierre Gourdon, prêtre, curé de La Clisse, chapelain de la chapelle des Longins, fondée en l'église de Saint-Martin de Pons, contre Jean Chauvin l'aîné, aubergiste, et Pierre Sarrazin, tailleur d'habits, fermier de ladite chapelle. — Louis Basset l'aîné, bourgeois, contre Étienne Ferrand, marchand boucher. — Jean-Louis Gout, bourgeois, directeur des postes, contre Anne Vidaviel, veuve du seigneur de Lestang. — Pierre Gourdon, curé de La Clisse, contre Henri-Louis Isle, prieur, curé de Champagnolles. — Jean Chauvin et Isaac Forestier, bourgeois et fermiers du prieuré de Saint-Martin de Pons, contre Pierre Marcoullier, meunier, et Jeanne Bondon, sa femme (1758). — Marie-Jeanne Senné, veuve de Jacques Fouchier, notaire et procureur, contre Claude Dumorisson, bourgeois. — Le procureur fiscal contre Jacques Yvonet, chaisier, de Saint-Martin de Pons, commissaire établi sur les fruits d'Étienne Éteneau, marchand boucher. — Louis Bertin, maître chirurgien, contre Jeanne Lys, veuve de Pierre Thibaudeau, bourgeois, Jean Grellaud, prêtre, curé de Semillac, Nicolas Grellaud, procureur fiscal, héritiers, chacun pour un tiers de leur sœur, Marie Grellaud, et Marie Rossignol, veuve de Mathieu Grellaud, héritière de Jean-Julien Grellaud, son fils, qui l'était lui-même de ladite Marie Grellaud, sa tante, contre Élisabeth Gombaud, veuve de Jean Genet et tutrice de leurs enfants. — Thérèse Faure, veuve d'Étienne Vaurigaud, marchand, contre Chicherit, marchand. — François Sarrazin, « instructeur de la jeunesse », contre François Vaurigaud, curateur des mineurs de Jacques Faure et Madelaine Chabirand. — Gabriel Renaud, écuyer, sieur des Augers, contre Nicolas Grellaud, procureur fiscal (1759). — Suzanne de Blois, veuve de Charles-Auguste de Saint-Mathieu, écuyer, seigneur des Touches, contre Michel Coureau, meunier. — Jacques Arnud, marchand à Marignac, contre Pierre de Beaumont, chevalier, seigneur d'Usseau, Gibeaud, etc. — Jean Gallot, notaire royal, de Tanzac, contre Jean Gombaud, marchand, de Saint-Vivien de Pons. — Louis Ancelin, écuyer, seigneur de La Garde, Bernessard, Marignac, etc., contre Jacques Delorie, tisserand, de Marignac. — Marie de Vidaniel, veuve de Michel Guenon de Létang, écuyer, seigneur de Saint-Seurin, contre Jean Mesnard, chasseron, condamné à payer à ladite dame douze livres et les dépens. — Nicolas de La Capmesure, prêtre, curé de Coulonges, contre Louis Ancelin de La Garde, écuyer, seigneur de Bernessard, etc. (1760). — Paul-François de Laage, chevalier, seigneur du Tirac, Asnière et autres lieux, contre Paul Bouraud, prévôt. — Marianne Guenon de Saint-Seurin, religieuse des filles de la foi, demanderesse en payement de rentes contre Jean Rouillard, laboureur. — Pierre Guineau, notaire à Pons, demandeur en saisie des deniers appartenant à Jacques Gay, écuyer, sieur de La Charterie, contre Jean Greslard, laboureur à bœufs à Montignac. — Etienne de Saint-Orens, chevalier, seigneur de Cressé, Mérignac, Piguillé, Le Fâ, Lanzay, etc., ancien capitaine de dragons, chevalier de Saint-Louis, demandeur en payement de rentes, contre Jean Léger, aubergiste. — Pierre Gillet, marchand orfèvre de Saintes, contre Jacques de Léchelle jeune, marchand, et Jeanne Lys, veuve de Jacques de Léchelle, marchand de Gemozac. — Pierre Melon, laboureur de Saint-Martin de Pons, contre Jean de Robert, écuyer, seigneur du Pin.

B. 2064. (Registre.) — 536 feuillets, papier.
(Couverture en parchemin formée d'une transaction d'Antoine de Pons, du 6 octobre 1540).

1766-1773. — Plumitif des audiences de la sirerie de Pons. — Jean Etenaud, boucher, contre Armand Gochonneau, vigneron, curateur des mineurs Poilvif. — Daniel Vaud, négociant, contre François Faure, marchand tanneur. — Jean Desmothes, écuyer, seigneur de La Croix, Mageloup et Fief-Grollier, contre Elie Fleury, marchand. — Madelaine de Lany, veuve de Nicolas Serizier, sieur du Pradaud, contre Jean Archambaud, laboureur. — Louis-Ancelin de Saint-Quentin, écuyer, seigneur de La Souche, contre Pierre Blanchard, laboureur. — Pierre Guenon de Saint-Seurin, seigneur de Villexavier, contre Jean Cartron et Nicolas père et fils. — Jean-Jacques Du Cros de Gernau de Ville, écuyer, seigneur du Breuil en Villars, ancien lieutenant des vaisseaux du Roi, chevalier de Saint-Louis, contre Chotard, grenetier audit Breuil. — Joseph-Nicolas Pelletreau, maître chirurgien de Saint-

Sauvant, contre Daniel-Nicolas de Lisleferme, écuyer, ancien capitaine d'infanterie. — Règlement des fonctions respectives des offices de juge sénéchal et assesseur par Camille-Louis de Lorraine, prince de Marsan, sire de Pons, prince de Mortagne, etc. (1er octobre 1766). « En cas d'absence ou récusation du juge sénéchal, l'assesseur le remplacera dans toutes les affaires, » même dans l'exercice de la police et jouira, dans ce » cas, de tous les droits et honneurs attachés aux » fonctions de juge sénéchal. Il sera libre à l'assesseur » d'assister à l'audience et lorsqu'il y assistera, le » greffier en fera mention sur le registre et le juge sera » tenu de prendre son avis, sans néanmoins être obligé » de le suivre. L'assesseur aura le tiers des procès par » écrit, lors de la distribution desquels le juge sénéchal choisira le premier, l'assesseur le second, le » juge sénéchal le troisième et ainsi des autres (1767). — Jean-Charles Pontalier, prêtre, prieur de Taunac, contre Guillaume Pruger, procureur. — Marie Serizier, veuve et commune en biens de Mathieu Boullanger, sieur de Laugerie, bourgeois, et Guillaume Beausoleil, marchand, héritier de Jean Bonnomeau, notaire royal, demandeurs en payement de deux boisseaux avoine, cinq sols et deux chapons de rente noble, directe, seigneuriale et foncière, contre Louis Richard dit Le Moine, pierreur. — Charles de La Chambre, chevalier, seigneur de La Motte en Thenac, Le Chiron, La Croix et autres lieux, demandeur en payement de lods et ventes, contre Jean Fauraud, mari d'Anne Métivier. — Jacques Broussard-Sablon, conseiller du Roi, médecin juré de cette ville, demandeur en payement de rente noble contre Antoine Faure. — Pierre Lussaud, notaire, demandeur en réparations d'injures, contre Jacques Bonnomeau, laboureur, condamné à déclarer, par devant témoins, qu'il reconnaît ledit Lussaud pour homme de bien et d'honneur, aux dépens et au payement de soixante-une livres, dix sols, trois deniers, etc. — Élisabeth Horric de La Rüefrancne, supérieure de la communauté des Filles de la Foi, contre Guillaume Jean, procureur. — Arrêt du Parlement concernant la cote morte de tous les curés réguliers du ressort, rendu à l'occasion de celle du curé de Cantonac, qui a été adjugée aux pauvres de la fabrique. — Marie de Lacroix, veuve de messire Élie Achard, vicomte de Lège, seigneur en partie du fief de La Motte, demanderesse en payement de rente, contre Fleury Grégurgien (1768). — Nomination par Camille-Louis de Lorraine, sire de Pons, etc., d'un conseil d'administration composé de Étienne de Saint-Pierre, écuyer, chevalier de Saint-Louis, Élie Fleury, prieur, curé de Saint-Vivien, Dominique Fortet, curé de Saint-Martin, pour former, avec le sénéchal et le procureur fiscal, un bureau de direction pour l'administration de l'hôpital. (1769). — Marie Boulanger, veuve d'André Mossion, écuyer, sieur de La Touche, héritière de Mathieu Boulanger, sieur de La Thibaudrie, cessionnaire de Jean-François de Ferraud, conseiller au Parlement de Toulouse, demanderesse en payement de rente, contre Pierre Greslard, vigneron, chez Rozé, paroisse de Saint-Martin de Pons, — Pierre de Butes, écuyer, contre Jean de Butes, écuyer. — André Cartier, archer, garde de la connétablie des maréchaux de France, contre Jean Berruchon, praticien. — Théodore Raboteau, bourgeois, contre Pierre de Butio, écuyer, et Marguerite Mariaud (1770). — Louis-Jean-Henri de Saint-Orens, chevalier, seigneur de Cressé, chevalier de Saint-Louis, contre Claude Dumorisson, bourgeois de Limorlin, paroisse de Montignac (1771). — Jean de Beaumont, écuyer, contre François de Lisle de Bonlieu, écuyer, héritier de messire Jacques de Lisle de Bonlieu, écuyer, son père, et Julie de Lisle de Bonlieu, écuyer, héritière dudit et de dame de Nougaret (1772). — Charles de La Chambre, chevalier, seigneur de La Motte en Thenac, La Croix et Charoux, demandeur en payement de lods et rentes contre Guillaume Beausoleil et messire Jean-Louis de Riquet de Caramant, prêtre et prieur des Arènes, etc. — Nicolas de Faucher, chevalier, seigneur de La Ligerie, mari de Gabrielle Guinot, contre Jean-Joseph de Lany, maître apothicaire (1773). — Henri-Louis Isle de Beauchesne, prieur de Champagnolles, contre Légier, vigneron. — François Vaurigaud contre Pierre Tarin, maréchal. — Pierre Barbot, ancien procureur fiscal, contre Jean Sage, laboureur. — Fortet, curé de Saint-Seurin de Paleine, chapelain de la chapellenie de La Planche, contre Mestreau l'aîné, de Pérignac.

B. 2065. (Registre.) — 464 feuillets, papier.

1773-1779. — Audiences. — Jean Jagauld, avocat en Parlement, juge civil et criminel et de police. — Jean-François Vaurigaud, marchand blancher, contre Pierre Chicherit, marchand gantier et culotier. — Messire Jacques-François-Nicolas de La Taste, prêtre, prieur, curé de Jazennes, seigneur du fief de la cure, demandeur en déclarations de biens et rapport de titres, contre Barthélemy Suire, bourgeois. — Mathurin Rodier, marchand, contre Étienne Arbouin, mégissier. — Marguerite Barreau, veuve de Jean Perru-

chon, bourgeois, contre Perruchon fils, laboureur. — Élie Fleury, bourgeois, contre François Martin, laboureur. — Jean Perruchon, notaire à Chasseuil d'Echebrune, contre Étienne et Pierre Guibourgeau. — Anne Sauvaitre, veuve de Luc Marsault, contre Monjain, laboureur, de Marignac. — Michel Naulet contre Jean-Augustin Vaurigaud, teinturier. — Marie Saulnier de Puymartin, héritière de Jean-Baptiste Saulnier de Puymartin, prêtre, curé d'Échebrune, contre Jean Perruchon, notaire et procureur au marquisat d'Archiac. — Pierre-Élie Fleury, lieutenant du premier chirurgien du Roi, contre Antoine Rousseau, boulanger. — Pierre-Simon de La Guiarderie, bourgeois du Chail de Préguillac, contre Pierre Lusseau, notaire royal à Berneuil. — Pierre Dussaud, bourgeois, contre Nicolas Jean, coquetier. — Antoine Bellet, « instructeur de jeunesse », contre Jean Bellet. — Gabriel Renaud de La Mothe, lieutenant pour le Roi et commandant du gouvernement de Blaye, chevalier de Saint-Louis, héritier de Gabriel Renaud, écuyer, sieur des Augers, contre Pierre Marcouillier, meunier. — Nicolas Sicard, notaire royal, fermier de la seigneurie d'Orville et Auvignac, demandeur en payement de rente, contre Pierre Coutaud, marchand, tant pour lui que pour ses consorts. — Pierre Brung, marchand boucher, contre Jean Berruchon, praticien. — Jean Potet, ancien soldat, contre Pierrre Coussot, marchand. — Messire Charles de La Chambre, écuyer, seigneur de La Mothe, La Croix, Le Charou et autres lieux, ancien officier au régiment de Chesnel-Infanterie, contre Chauvet, laboureur à Thenac. — Jean Vacheron, épinglier, contre Jean Gombaud, marchand. — Étienne Vaurigaud, marchand mégissier, contre Michel Faure, mégissier. — Jean Le Neveu, maître en chirurgie, fermier des revenus de la seigneurie de Rochaire, contre Jean Berruchon, notaire et procureur. — Charles-Annibal Broussard, seigneur de Jazennes, conseiller du Roi, référendaire en la chancellerie près la cour des Aides et finances de Guienne, demandeur en payement de rentes et déclarations de biens, contre Jacques-François-Nicolas de La Taste, prêtre, prieur et curé de Jazennes. — Michel Allenet, bourgeois et marchand, fermier des revenus de la terre et seigneurie de Gibeau, contre Catherine Prévost, veuve de messire de Beaumont, seigneur de Gibeau. — Claude-Hyacinthe Mossion, conseiller du Roi, commissaire général, receveur et contrôleur des saisies réelles, contre Jean Merle, marchand, d'Échebrune, tant pour lui que pour Choime. — Louise-Thérèse de Lisle de Bonlieu contre François Horric, écuyer, seigneur de La Roche-Tollay, Préguillac et autres lieux. — Benigne-Élisabeth de La Cour, veuve d'Alexandre de Beaupoil de Saint-Aulaire, écuyer, seigneur de Saint-Remy, contre Jean Mallet. — Pierre-François Beraud-Boisvalon l'aîné, marchand, contre Tribou, commis aux Aides. — Bénigne-Élisabeth de La Cour, veuve d'Alexandre de Beaupoil de Saint-Aulaire, écuyer, seigneur de Saint-Remis, contre Jean Mallet, marchand de Fléac. — Jean Du Vivier, receveur des Aides, contre Jean Seguin, grenetier. — Pierre Boisvert, boulanger, contre Ferdinand de Chambon, écuyer, ancien capitaine au régiment d'infanterie. — Louise-Thérèse de Lisle de Bonlieu contre François Horric, écuyer, seigneur de La Roche-Tolay, Préguillac et autres lieux. — Damien-Benjamin Denizet, monnayeur de Paris, et Marie-Suzanne Denizet, contre Pierre Perruchon, bourgeois, et Marie-Anne Daudenet. — Claude-Hyacinthe Mossion, conseiller du Roi, commissaire général, receveur et contrôleur des saisies réelles, fermier des revenus de la seigneurie de Fléac et domaines en dépendant, contre Jean Gallot, bourgeois. — Jacques-François-Nicolas de La Taste, prêtre, prieur de Jazennes, contre Barthelémy Suire, bourgeois. — Jean Leneveu, maître en chirurgie, fermier des revenus de la seigneurie de Rochaire, contre Jean Berruchon, notaire et procureur. — Étienne Vaurigaud, marchand mégissier, contre Michel Faure, marchand mégissier. — Messire André-Auguste Green de Saint-Marsault, chevalier, seigneur de Roufignac et autres lieux, ancien lieutenant-colonel des volontaires de Flandre, chevalier de Saint-Louis, contre André Nicolas, dit Lallemant, marchand aubergiste. — Jean Monge, clerc tonsuré, seigneur chapelain de Floirac, contre Marie Bouchet, veuve de Pierre Coutaud, laboureur à bœufs. — Charles de Barbeyrac de Saint-Maurice l'aîné, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de Vivarais, mari d'Angélique-Pauline de Beauchamps du Breuil, contre Jean Freugnet, laboureur à bœufs, de La Jardière. — François Le Sueur, maître perruquier, lieutenant du premier chirurgien du Roi et syndic de la communauté des maîtres perruquiers et barbiers, contre Jean Gourdon, cardeur. Il lui est interdit de raser et de faire la barbe à aucune personne, sous les peines portées par les statuts. — — Louise-Thérèse de Lisle de Bonlieu contre messire François Horric, écuyer, seigneur de La Roche-Tolay, Préguillac, etc. — Le R. P. gardien du couvent des Cordeliers, contre Vincent et Mathieu Sorignet, pour payement de rentes. — Jean-Louis Gout, bourgeois et directeur de la poste, contre Jean Guichené, maître perruquier. — Louis-Jean-Henri de Saint-Orens, che-

valier, seigneur de Cressé, Mérignac, chevalier de Saint-Louis, contre Jean Feugnet, laboureur. — Jean de Butler, écuyer, demandeur en reconnaissance de promesse de 24 livres, contre Pierre Seguineau, laboureur. — Pierre-Paul Texier, conseiller, ancien prévôt royal de Bouteville, juge sénéchal de Barbezieux et subdélégué, mari de Élisabeth Baudet de Beaupré, et Élisabeth Baudet de Beaupré, veuve de maître Jean-Baptiste Methé de Fonrémy, conseiller au Présidial de Saintes, et Antoine Baudet de Beaupré, prêtre, curé de Nantillé, héritiers d'Élisabeth Gout, veuve de Pierre Baudet de Beaupré, ancien lieutenant en la maréchaussée de Saintonge, contre Pierre Dumorisson, seigneur de l'Étang, conseiller du Roi, greffier en chef des affirmations de la cour des Aides de Guienne. — François Genet, docteur en médecine, contre Gabriel Sarrazin, bourgeois. — Auguste Vaurigaud, marchand, contre Étienne Arbouin, mégissier. — Charles-Annibal Broussard, seigneur de Jazennes, conseiller du Roi, référendaire de la chancellerie près la cour des Aides et finances de Guienne, contre Vincent Fabvre, laboureur. — Jean Tarin, laboureur, contre Jean-Baptiste-André de Pontcharail, marquis de Pouillac, ancien officier des gardes françaises, seigneur de Bellevue. — Gabriel Renaud de La Mothe, lieutenant pour le Roi et commandant du gouvernement de Blaye, chevalier de Saint-Louis, contre Antoine Rousseau, boulanger. — Eutrope-Alexandre Viaud, notaire royal, et Guillaume Jean, notaire et procureur, contre Guichenet, maître perruquier. — Louis Bossuet, marchand, contre Barthélemy Sorignet, maître boucher. — François-Paul de Lâge de Volude, chevalier, seigneur de Tirac, Asnières et Les Touches, contre Guillaume Troqueraud, notaire et procureur, et Jean-Augustin Rodier, bourgeois. — Paul Texier, conseiller secrétaire du Roi, subdélégué de Barbezieux, contre Pierre Dumorisson, seigneur de l'Étang, conseiller du Roi, greffier en chef de la cour des Aides et finances de Guienne. — Jean Laurenceau, notaire royal et procureur fiscal, contre Jacques Maurin, laboureur. — Révocation d'Érable, procureur, par Camille Louis de Lorraine, prince de Marsan, sire de Pons, prince de Mortagne, seigneur du marquisat de Mirambeau, etc. — Pierre Méthé de Fonremis de La Mothe, avocat au Présidial de Saintes, contre Maquin, vigneron. — François Horric, écuyer, seigneur de La Roche-Tolay, Préguillac et autres lieux. contre Jean Étenaud, bourgeois. — Étienne-René Margat, prêtre, curé de Saint-Léger, contre Élie Patron, notaire, — Étienne-Auguste Viette, écuyer, sieur de La Rivagerie, conseiller au Présidial de La Rochelle, légataire de Madame Desangles, contre Madelaine d'Aiguières, héritière de sa mère Marie-Anne-Gabrielle Ancelin de La Mauvinière. — Jean Martin, marchand, contre Guillaume Boisbelleau, bourgeois de Pons, — Hippolyte d'Aiguières, écuyer, demandeur en déclaration de biens, contre Jean Métreau et Henry d'Aiguières, chevalier, capitaine au régiment de Forest-infanterie. — Louis de La Chambre fils, chevalier, seigneur de La Guerenne, Peu-Richard, demandeur en payement d'agrières, contre Mathurin Dabin, menuisier à Thenac. — Marie Duhamel, veuve de Pierre Girardeau notaire royal, contre Élisabeth de La Cour, veuve de Alexandre de Beaupoil de Saint-Hilaire, écuyer, seigneur de Saint-Remy. — Michel Allenet, marchand, contre Jean Pelisson, laboureur. — Marie Marchand, religieuse supérieure des Filles de la Foi, contre Jean Million, chirurgien. — Étienne-Louis Guinot, marquis de Monconseil, chevalier de Saint-Louis, lieutenant général des armées du Roi, seigneur du marquisat de Rioux, Courcoury et autres lieux, contre le procureur fiscal, personnellement. — Michel Thibaudeau, charpentier amoulangeur, contre Depont, veuve Baudry. — Élie Gras, sellier, et Marie Bouyer, contre Pierre Godeau, procureur postulant de l'île d'Oleron. — André de La Cour, écuyer, seigneur de Fontpernant, Avy, fief de Monsanson, Vignolet et autres lieux, contre Marie Filleux, veuve de Jacques Vadequart. — Étienne-Louis Guinot, marquis de Monconseil, chevalier de Saint-Louis, lieutenant général des armées du Roi, seigneur du marquisat de Guinot, contre le procureur fiscal. — François-Paul de Lage de Volude, chevalier, seigneur du Tirac, La Barde, contre Guillaume Troqueraud, notaire et procureur, et Augustin Rodier, bourgeois. — Marie de Bremond d'Ars, veuve de Charles de Bremond d'Ars, écuyer, seigneur de La Garde, etc., contre Berger, praticien. — François de Moncourier, écuyer, seigneur des Colines, contre Bondourry. — Louis de La Chambre fils, chevalier, seigneur de La Guerenne, Peu-Richard, etc., contre Mathurin Aubin, menuisier à Thenac. — Élisabeth Guimberteau, veuve de Léonard de La Vieuville de Villeneuve, ancien receveur aux Aides, contre Louis Ancelin de La Garde, écuyer, seigneur de Bernessac, Marignac et Mounier, négociant à La Rochelle. — Marie Duhamel, veuve de Pierre Girardeau, contre Bénigne-Élisabeth de La Cour, veuve d'Alexandre de Beaupoil, chevalier, seigneur de Saint-Remy. — Charles-Annibal Broussard, seigneur de Jazennes, conseiller référendaire en la chancellerie près la cour des Aides et finances de Guienne, contre Bertin, laboureur. —

Charlotte Huon, veuve de Germanie-Louis Yonques, chevalier, seigneur de La Ferrare, Avy, Jarlac, etc., contre Jean Poupot. — Étienne Paboul, bourgeois, contre François Perreau. — Nicolas de La Capmesure, curé de Coulonges, contre Pierre Genet, sellier. — Jean Guiet, soldat au régiment de La Rochelle, contre Jean Rondeau, laboureur. — Henri-Abraham Beaupoil, maître chirurgien, contre Étienne Arbouin. — Pierre Charles Mossion de La Gontrie, écuyer, chevalier de Saint-Louis, seigneur de Lamarin, Souillac, contre Élie Fleury, bourgeois, changeur pour le Roi, et Louise Cointreau. — Marie-Jeanne Gout, fille de Apollinaire Gout, bourgeois, contre Jeanne Brun, femme de Guillaume Richard. — Louis Dejois, ancien cavalier au régiment d'Artois, contre Perruchon, tonnelier. — Louis-Jean-Henri de Saint-Orens, chevalier, seigneur de Cressé, chevalier de Saint-Louis, contre Jean Métreau, laboureur, et Pierre Seguineau, laboureur. — Henriette Boutou, veuve de Jean Guinot, écuyer, seigneur de La Chataigneray. — Marie Bernon, veuve de Pierre Molinier, vigneron, contre Jean Charruau, laboureur. — Laurent Loyer père et fils, horlogers, contre messire Charles d'Aiguières, écuyer. — Charles Barbeyrac de Saint-Maurice l'aîné, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de Vivarais, mari de Angélique-Pauline de Beauchamp du Breuil, contre Jean Fauquet. — Daniel Nicolas de Lisleferme, écuyer, seigneur de Jarlac, ancien capitaine d'infanterie, contre Jean Brossard, laboureur. — Louis-Étienne de Guinot, lieutenant général des armées du Roi, inspecteur général de ses armées, marquis du marquisat de Guinot, Courcoury, etc., contre Jean Rivet, meunier. — Jean Taloup, chef gardien de la tour de Cordouan, contre Jean Ladoüe, marchand. — Dominique Fortet, prêtre et curé de Saint-Martin de Pons, contre les hétiers Fleury. — Jean-François-Jérôme Arboin, écuyer, seigneur d'Usson, contre Jean Renaud, laboureur. — Henri-Louis Isle de Beauchesne, prieur de l'hôpital neuf de Pons, contre Jean Patron, laboureur. — Louis Bossuet, marchand, contre Jean Trébuchet, docteur en médecine à Fondurand, de Saint-Vivien. — Réception de Jean-Baptiste Jellot, notaire de la sirerie de Pons.

B. 2066. (Liasse.) — 150 pièces, papier.

1775. — Sentence contre Marguerite Berteau, veuve de Jean Nouveau, condamnée « à faire amende hono- » rable devant la porte de l'église de Saint-Martin de » Pons, ayant un écriteau autour de la tête, portant » ces mots : convaincue de supposition de part, où » étant à genoux et tenant à la main une touche de cire » ardente du poids de deux livres, elle demandera par- » don de son crime à Dieu et à la justice, et ce fait, » l'avons bannie et bannissons pour neuf ans de l'éten- » due de la présente sirerie, et attendu la contumace » de ladite Bertaud, que nous avons déclaré bien et » duement instruite, ordonnons que la présente sen- » tence sera affichée à la place du marché de la pré- » sente ville et à la porte de l'église de la paroisse de » Berneuil, au surplus, avons déclaré lesdites Marie » Guillet, Élisabeth Péré, matronne et Marguerite » Gaudin, duement atteintes et convaincues de com- » plicité dudit crime de supposition de part, pour ré- » paration de quoi les avons bannies et bannissons » pour sept ans de ladite sirerie, leur enjoignons de » garder leur ban à telles peines que de droit. (11 » juillet 1775). »

B. 2067. (Registre.) — 542 feuillets, papier.

1783-1788. — Audiences. — Jean-François Laurenceau, juge sénéchal. — Jean-Baptiste Briand, notaire, ci-devant fermier de la seigneurie de Berneuil, contre Pierre Bonnommeau, laboureur. — Pierre de Bremond, seigneur d'Orlac, Dompierre, contre Jean Sarrazin jeune procureur. — Étienne Gros, marchand teinturier, contre Bodin. — Mathieu Daude, sergent, contre Jean Marchegay, laboureur. — Antoine Gout, marchand, contre Charles Briault, bourgeois. — Jean Faure, négociant, contre Marie-Anne-Angélique de La Marthonnie, épouse séparée de messire Joseph-Louis-Armand, comte de Lescours, chevalier de Saint-Louis, et Michel-Charles Crassous de Médeuil fils, notaire à La Rochelle, saisie de deniers. — Guillaume Méneau, marchand, contre Jean Méneau, dit Bortiat. — Boudon de La Combe, écuyer, contre Templier, veuve Denéchaud. — Jean Brossard, laboureur, contre Daniel Nicolas de Lisleferme, écuyer, seigneur de Jarlac, ancien capitaine d'infanterie. — Michel Allenet, bourgeois, fermier des revenus du prieuré de Marignac, contre Jean Mesnard, laboureur. — Samuel Arbouin et André Cimmerment, contre Pierre Guibert et Jean Phelipot cadet, laboureurs. — Daniel Nicolas de Lisleferme, écuyer, ancien capitaine d'infanterie, seigneur de Jarlac, contre le prince d'Hénin, seigneur de Courcoury, et la dame de Guinot de Monconseil, son épouse. — Pierre Gaudin et Marie Moreau, contre messire de Citors, écuyer, seigneur de Biron, lieutenant au régi-

ment de Dauphin, et Anne Hudebourg, veuve de Claude-Hyacinthe Mossion, conseiller du Roi et contrôleur des actes au bureau de Pons. — Bénigne-Élisabeth de La Cour, veuve d'Alexandre de Beaupoil, chevalier, seigneur de Saint-Remy, dame de Fontpernant, contre Jean-Marie-Suzanne Pelligneau, bourgeois. Bénigne-Élisabeth de La Cour, veuve d'Alexandre de Beaupoil, chevalier, seigneur de Saint-Remy, dame de Fontpernant. — Pierre Chamier, bourgeois, contre Jean Fougerat, laboureur. — La marquise de Verdelin et Madame d'Ars, donatrices, de Marie-Julie de Bremond, veuve de messire Charles de Bremond, marquis d'Ars, contre Élie Sorrin, chirurgien à Berneuil. — Daniel Nicolas de Lisleferme, écuyer, seigneur de Jarlac en partie, ancien capitaine d'infanterie, contre Jean Thibaudeau, dit Jean Vignet, et Jean Bisseuil, laboureurs. — Marc-Antoine d'Aiguières, écuyer, seigneur des Halles, contre Jean-Charles Guérinet, négociant et consorts. — Pierre Guenon, écuyer, seigneur de Saint-Seurin, demandeur en paiement de rente, contre Pierre Peronneau, cordonnier, de La Laigne de Mosnac. — Pierre de Bremond l'aîné, seigneur d'Orlac, de Dompierre, contre Pierre Renaud, cabaretier. — Pierre Bouyer, voiturier, contre Jacques Gabiou, voiturier. — Jean Dabin, tailleur d'habits, contre messire d'Aiguières, écuyer, seigneur de Seugnac. — Jacques Babin, vigneron, contre Gout, bourgeois. — Henri-Abraham Beaupoil, maître ès arts et maître chirurgien, contre Gay, marchand, et Marie Nicolas, héritière de Mathurin Nicolas. — François-Étienne Trébuchet l'aîné, bourgeois, contre Jean Drouhet, vigneron. — François-Jérôme Arbouin, ancien conseiller à la cour des Aides et finances de Guienne, seigneur d'Usson, contre Pierre Cousin. — R. P. Louis Bernard, religieux, docteur en Sorbonne, et provincial et gardien de la communauté des Cordeliers, demandeur en paiement de rentes, contre Pierre Pouzeau, meunier. — Jean Martineaud, galocher, de Rouffiac, contre Marie Moine, écuyer, seigneur de Fléac, de Montils, arpentement, plantation de bornes, et restitution de jouissance et libre possession d'un journal et demi de terre aux Renardières, de Rouffiac, vendu audit Martineaud, le 1er juillet 1782. — Louis-Michel, marquis du Mesnil-Simon, chevalier de Saint-Louis, ancien major d'infanterie, seigneur d'Ardenne, contre Louis Pridois, de Marignac. — Louis Pantigny, ancien dragon, contre Antoine Faure, dit Fauron. — Jean Châteauvieux, marchand, contre Jacques Faure, laboureur. — Jacques Broussard-Sablon, conseiller du Roi et son médecin, contre Bertin, laboureur. — Charles-Marc-Antoine d'Aiguières, chevalier, contre Pierre Clémenceau dit Piton, laboureur. — Marguerite Perraud, veuve de Jean Birot de La Sansonnerie, bourgeois de Saintes, contre Arnaud Léger, bourgeois de Pérignac. — Jean Jagault, avocat en Parlement et juge sénéchal de la sirerie de Pons, Jean Dessendier et Louis Bossuet. — Alexandre de Beaupoil de Saint-Aulaire, seigneur de Pernant, Monsanson, major du régiment royal-dragons, chevalier de Saint-Louis, contre Marie-Suzanne Pelligneau, bourgeois, et Renaut, vigneron. — Pierre-Honoré Gombeauld, bourgeois, contre Pierre Renaud fils, meunier. — Pierre Naudin-Dubourg, bourgeois, ci-devant fermier de la seigneurie de Pérignac, contre Pierre Saulnier, laboureur à Puigrignon de Pérignac. — Jean Philippon jeune, notaire, fermier des revenus de la seigneurie de La Morice, contre Pierre de Buxio, écuyer. — Pierre-Jacques Goguet, bourgeois, et Victoire Cadoreau, sa femme, contre Marie Dedet, veuve de Jean Élie. — Nicolas Gallot, notaire royal de Tanzac, contre Charles Mossion de La Gontrie, écuyer, seigneur de Soulliac, paroisse de Villars. — Jacques Mallat, écuyer, seigneur de La Bertonière, contre ledit Mossion de La Gontrie. — Guillaume Boibelleau, bourgeois, contre Jean Richard, laboureur. — Emmanuel-François Bascle, mégissier, contre Jean Brung et Marie Brung, épouse Boullineau. — Jacques-Louis Mallat, écuyer, seigneur de La Bertinière, contre Louis-Charles Mossion de La Gontrie, écuyer, ancien garde du corps du Roi, et Charles Mossion de La Gontrie, garde de la marine du Roi à Rochefort. — André Green de Saint-Marsault, chevalier de Saint-Louis, baron de Courpignac, seigneur de Salignac, demandeur en reconnaissance de deux promesses de 14.000 livres et de 400 livres, contre Louis-Charles Mossion de La Gontrie, écuyer, ancien garde du corps du Roi, seigneur de Soullac, fils et héritier de Pierre-Charles Mossion de La Gontrie (20 août 1785). — Jacques Grelaud, bourgeois, demandeur en exécution d'une promesse de 647 livres 16 sols, contre Louis d'Aiguières, écuyer, seigneur de Sévignac. — Paul de Lage de Volude, chevalier, seigneur du Tirat, Asnières, Les Touches et Champagnolles, Labarde, etc., contre Jean Marchand. — François Lesueur, lieutenant du premier chirurgien du Roi, contre Jean Barifouin, dit Deschamps, perruquier, qui ne s'est pas trouvé aux assemblées de la communauté des maîtres perruquiers, condamné à cinquante livres d'amende et aux dépens (7 novembre 1785). — Alexandre Frétard de Gateville, écuyer, seigneur d'Écoyeux, ancien lieutenant des vaisseaux du Roi, chevalier de Saint-Louis, contre

Guischard. — Jean Faurès, négociant, contre messire Guenon, écuyer, seigneur de Saint-Seurin de Clerbize. Messire Henri-Louis Isle de Beaucheine, docteur en théologie, prêtre, prieur de l'hôpital vieil de Pons, contre Pierre Pelletan, laboureur, Gradeau, laboureur, et Jean Tarin, meunier. — Charles Barbeyrac de Saint-Maurice, seigneur de Sauvigne, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment de Vivarais, et Angélique-Pauline de Beauchamps du Breuil, son épouse, contre Pierre Guibert, laboureur. — Jacques Broussard-Sablon, conseiller du Roi et son médecin, contre Élie Patron, laboureur. — Procuration donnée par très haut et très puissant et très illustre prince Son Altesse Monseigneur Charles-Eugène de Lorraine, prince de Lambesc, sire de Pons, prince de Mortagne, duc d'Elbeuf, pair et grand écuyer de France, chevalier des ordres du Roi, brigadier de ses armées, gouverneur et lieutenant général pour Sa Majesté en la province d'Anjou, gouverneur d'Angers et des Ponts de Cé, grand sénéchal héréditaire de Bourgogne, propriétaire du régiment royal allemand, à maître Jean-François Laurenceau, avocat en Parlement, juge sénéchal de la ville et sirerie de Pons, pour recevoir les fois et hommages dus à Son Altesse par tous les vassaux compris dans l'étendue de la sirerie de Pons, à la charge des aveux et dénombrements à fournir, etc. (29 juillet 1786). — Messire Pierre de Bremond, seigneur de Dompierre, contre Pierre Renaud, cabaretier. — Jacques Broussard-Sablon, conseiller du Roi et son médecin, contre Élie Patron, laboureur, Jean Rouyer, tisserand, Pierre Richard, vigneron, et Thomas Bridier, laboureur. — Pierre-Denis Jourdin, officier du régiment de Charles-cavalerie, contre Gabriel Babin, laboureur, et Marie-Anne-Angélique de La Marthonnie, épouse séparée de biens de Louis Arnaud, comte de Lescours, chevalier de Saint-Louis. — Louis-Ancelin de Saint-Quentin, chevalier, seigneur de La Touche et les Quatre-Paroisses, contre Pierre Dabin, laboureur, demande de payement de rentes. — Jean Dupays, serrurier, contre Mathurin-Annibal Broussard, écuyer, garde de la porte du Roi, seigneur de Monac, demande de vingt-quatre livres et trente livres. — R. P. Gabriel Dufresne, prêtre, prieur des Dominicains, contre Fonteneau, tailleur d'habits. — Louis Bossuet, meunier, contre Élie Sarrazin, boulanger. — Jacques-Jean Quantin, avocat en Parlement, contre Mathurin Bataillé, laboureur. — Marie Rupéron, veuve de messire Guillaume Otard, écuyer, seigneur de Mérignac, contre Jacques Guibert et Charles Barbeyrac de Saint-Maurice, seigneur de Sauvigne, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment de Vivarais. — Eustache Berteaud de Puyraimond, conseiller du Roi et receveur des tailles, contre Jean Menaud dit Borgeai, laboureur, demande du prix d'une ferme verbale de pré, faite moyennant 126 livres. — Daniel Nicolas de Lisleferme, écuyer, ancien capitaine d'infanterie, seigneur de Jarlac, contre Jean Couraud, Jean Bisseuil et autres laboureurs. — Pierre-Auguste de Bremond d'Ars, seigneur d'Orlac, de Dompierre, etc., contre Jean-Baptiste Sarrazin jeune, ancien procureur. — Louis-Charles d'Aiguières, chevalier, seigneur de Sévignac, contre François La Forse, meunier, de Saint-Vivien de Pons. — Charles-Gabriel-Noël de Villeneuve, prieur de l'Isle, contre Marie Huret, veuve de Jean Coutant, laboureur. — Jean-François-Jérôme Arbouin, écuyer, ancien conseiller du Roi à la cour des Aides et finances de Guienne, seigneur d'Usson, contre Charles-Marc-Antoine d'Aiguières, écuyer, et Jeanne-Marie Bizet Pontoise du Fâ, son épouse.

B. 2068. (Liasse.) — 50 pièces, papier.

1787. — Information contre certains quidams partisans et fauteurs du crime d'assassinat commis sur Jean Marcouiller et Jeanne Faure, son épouse, au village de Salignac, paroisse de Berneuil.

B. 2069. (Registre.) — 100 feuillets, papier, écrits.

1779-1787. — Pourvoyances de tutelles et curatelles. — Jean-Baptiste-Simon Roy, avocat en Parlement, sénéchal de la sirerie de Pons. — Françoise Magnac, veuve d'Aimé Regnaud, bourgeois d'Échebrune, nommée tutrice et curatrice de son fils Isaac-Aimé, par Guillaume Ouvrard, maître chirurgien, cousin germain par alliance dudit mineur, Jean-François Vaurigaud, mégissier, et Pierre-François Béraud, bourgeois, ses amis, Jacques Magnac, bourgeois, oncle, Isaac Magnac et Jean Sauvaistre, bourgeois, oncles à la mode de Bretagne. — Pierre Cadiot de La Vigerie, bourgeois de Nieulle, et François Dupuy, maître en chirurgie, tuteurs du mineur Michel Bœuf, par suite du décès de sa mère, Marie Maury, veuve de Jean Bœuf. — Tutelle de Marie-Anne Pontoise confiée à son frère, André Bizet-Pontoise, avocat en Parlement, conformément au testament de son père, aussi avocat en Parlement. — Marie-Anne Gaultier, veuve d'Antoine Gout, marchand et ancien directeur de la poste aux

chevaux, d'après le testament de son mari, nommée tutrice de sa fille Madelaine-Thérèse Gout. — Jeanne Bossuet, veuve d'Antoine Maudret, tutrice de ses filles, de l'avis de Guillaume Bossuet, laboureur, Jean Bossuet, journalier, Jean Grimaud, tisserand, Pierre Babin, journalier, et François Dousset, parents, et Pierre Bouchet, voisin des mineurs. — Anne Hudebourg, veuve de Hyacinthe Mossion, conseiller du Roi, commissaire aux saisies réelles et contrôleur des actes au bureau de Pons, nommée curatrice de ses filles, de l'avis de Jean-Baptiste de Kerlivio, chevalier de Saint-Louis, ancien lieutenant-colonel de dragons, Abraham-Auguste de Saint-Légier, chevalier de Saint-Louis, mestre de camp, Jean-Jacques Quantin, avocat en Parlement, Jacques Broussard-Sablon, conseiller du Roi et son médecin, et Pierre Dumorisson, greffier en chef des affirmations de la cour du Parlement de Bordeaux, et Jean-François Laurenceau, avocat en Parlement et procureur fiscal, tous parents des mineurs. — Marie-Julie Jarrafroy, veuve d'Étienne Vaurigaud, mégissier, curatrice de ses cinq enfants mineurs, de l'avis de Jean Vaurigaud, oncle, Michel et Jean Faure, oncles, Jacques Jaroffoy, orfèvre à Cognac, Jean Gros, maître teinturier à Jonzac. — Suzanne Fourestier, veuve de Claude Moré, écuyer, seigneur du Rail, trésorier de France, curatrice des mineurs Pierre-Claude Moré et Élisabeth Moré, de l'avis de Jean-François-Jérôme Arbouin, seigneur d'Usson, conseiller du Roi honoraire en la cour des Aides et finances de Guienne, Jean Pontoise du Fa, ancien officier au régiment de Guienne, oncles, et Jean Jagault, avocat en Parlement, juge assesseur de la sirerie de Pons, cousin, et Pierre Dumorisson, conseiller du Roi, greffier en chef des affirmations près la cour des Aides et finances de Guienne, et André-Auguste Green de Saint-Marsault, seigneur de Salignac, ancien commandant des volontaires de France, chevalier de Saint-Louis, et Jacques-Abraham Chastellier, négociant, oncle et cousin. — Interdiction de Claude D......, pour démence. — Pierre Baudouin de Laudeberdrie, nommé curateur de l'avis de Pierre Dumorisson, conseiller du Roi, greffier en chef des affirmations en la cour des Aides et finances de Guienne, Jacques Chastellier et Jean Chabirand, bourgeois, et Pierre Robin, négociant, etc.

B. 2070. (Registre.) — 23 feuillets, papier.

1779-1788. — Répertoire des minutes du greffe de la sirerie de Pons. — Son Altesse le prince de Lambesc, sire de Pons. — Jean-Baptiste Sellot, greffier, notaire et procureur, fermier du greffe depuis le 20 janvier 1779. — Hommages rendus à la sirerie de Pons par Pierre Drouhet, marchand, pour le fief de Coudenne. — Messire Léon, comte de Beaumont, ancien mousquetaire noir, seigneur de Gibaud, Usseau, Pellouaille, etc., pour la terre et seigneurie d'Usseau et Gibaud. — Messire Jean-François-Jérôme Arbois, écuyer, seigneur d'Usson, conseiller du Roi en la cour des Aides et finances de Guyenne, pour la terre et seigneurie d'Usson, fief des Vaux. — Messire Jean-Pierre Du Cros de Ville, chevalier, seigneur du Breuil, pour le fief et seigneurie du Breuil et la Faye. — Marguerite Allenet, supérieure de la communauté des Nouvelles Catholiques, pour le fief anciennement appelé de Fougerat et à présent La Jugerie. — Messire Nicolas Faucher de La Ligerie, de Saint-Maury, du Couret et des Roches-Raselettes, pour le fief des Roches et Raselettes et Couret. — Messire Jacques Broussard de Sablon, conseiller du Roi et son médecin pour le fief de La Croix-Maron. — Mathurin Routier, bourgeois, pour le fief et seigneurie de La Marterière, — Messire Pierre Dumorisson, conseiller du Roi, greffier en chef des affirmations en la cour des Aides et finances de Guienne, pour le fief de l'Étang. — Messire Louis-Charles d'Aiguières, écuyer, seigneur de Sévignac et autres lieux, pour les fiefs de Sévignac et Montignac. — Messire Charles-Annibal Broussard, conseiller du Roi, seigneur de Jazenne, pour le fief et seigneurie de Jazenne. — Messire Pierre Guenon de L'Étang, écuyer, seigneur de la maison noble de Villexavier, pour le fief de Villexavier. — Messire Pierre-Jean-Louis Ancelin de Saint-Quentin, écuyer, seigneur de La Touche en Saint-Quentin, Mazerolles, etc., ancien officier au service d'Espagne, pour le fief des Bouchet et la maison noble de La Touche, le fief et seigneurie de Mazerolle. — Marie de Lafon, veuve de Louis Basset, bourgeois, pour le fief de La Flotte. — Maître Jean Boisson, procureur fiscal des terres et seigneuries de La Ferrière et Avy, pour les terres et seigneuries de La Ferrière et la maison noble de La Ferrière et d'Avy, le fief de Jarlac. — Joseph de Court, officier canonnier, garde-côtes pour la portion des rentes du fief du Petit-Fléac, la rente noble des moulins de Marjolenne, le fief de Blanzac. — Messire Joachim-René Le Forestier, chevalier, seigneur de La Romade, pour le fief de La Romade. — Messire Charles-Thomas de Vallée, chevalier, seigneur de Monsanson, ancien officier au régiment de Monsieur, pour le fief de Marignac. — Suzanne Fourestier, veuve de messire Claude Moré,

écuyer, seigneur du Rail, trésorier de France, pour les fiefs du Seudre et La Bourgeade. — Messire André-Alexandre de Beaupoil de Saint-Aulaire, chevalier, seigneur de Pernant en Avy, Monsanson, et fiefs en dépendant, major du régiment royal-dragons, chevalier de Saint-Louis, pour le fief de Monsanson. — Messire Charles de Blois, chevalier, seigneur de Roussillon et de Massac, chevalier de Saint-Louis, pour la terre et seigneurie de Roussillon. — Messire Alexis-Louis-Charles de Citois de Biron, chevalier, seigneur de Biron et de Fléac, officier au régiment Dauphin-cavalerie, pour les terres et seigneuries de Fléac et Biron. — Jean-Charles de Robert, écuyer, seigneur de Pin, pour le fief de Barbaison ou le Pin. — Messire Louis-Charles Mossion de La Gontrie, ancien garde du Roi, chevalier de Saint-Louis, pour la terre de Souillac.

B. 2071. (Registre.) — 483 feuillets, papier.

1779-1783. — Audiences de la sirerie de Pons. — Jean-Baptiste Simon Roy, avocat en Parlement, sénéchal, juge civil et criminel et de police. — Jean Trébuchet, docteur en médecine, contre Jean Archambaud. — Jean Fleuret, maître ès-arts, contre Daignaud, « instructeur de jeunesse ». — Louis-Étienne de Guinot, lieutenant général des armées du Roi, inspecteur général de ses troupes, marquis et seigneur du marquisat de Guinot, Courcoury, Rioux et autres places, contre Joseph Berton, journalier. — Jean-Louis Gout des Martes, bourgeois, contre Guillaume Troquereau, bourgeois. 1780. — Daniel Nicolas de Lisleferme, écuyer, seigneur en partie de Jarlac, ancien capitaine d'infanterie, contre Guillaume Heard père, laboureur. — Jean Monge, clerc tonsuré, chapelain de la chapellenie de Floirac, demandeur en payement de rente, contre Marie Boucher, veuve de Pierre Coulaud, laboureur. — Jean-François-Jérôme Arbouin, écuyer, conseiller du Roi en la cour des Aides et finances de Guienne, seigneur d'Usson, Les Vaux, etc., héritier de son aïeul François Arbouin, contre Jean Choime, dit le Manchot, laboureur. — Jean Méneau, maître en chirurgie, contre Jean Beaufouse, maître perruquier. — Bénigne-Elisabeth de La Cour, veuve de messire Alexandre de Beaupoil, seigneur de Saint-Remi, contre François Dionet et Jean Laroche, fermiers des revenus de la seigneurie de Fontpernant. 1781. — Françoise-Madelaine Desgrefin, veuve de messire Jean-Jacques Du Cros de Gemeau, seigneur du Breuil, chevalier de Saint-Louis, lieutenant des vaisseaux du Roi, contre René Chotard, grainetier, et Louis-Alexandre Fretard, chevalier, seigneur d'Écoyeux, mari de Marie-Louise de Saint-Mathieu, héritière de Louis-Paul de Sidrac, son père, qui l'était de dame de Blois, son aïeule. — Benigne-Élisabeth de La Cour, veuve d'Alexandre de Beaupoil Saint-Aulaire, chevalier, seigneur de Saint-Remy, contre Jean Laroche et François Douhet, ci-devant fermiers des revenus de Saint-Perant (19 mai 1781). — Lettres de terrier obtenues en la chancellerie de Guienne, par le comte de Blénac, comme seigneur de Vaumondois. — 1782. — Jean Fleuret, maître en chirurgie, contre Marie Sarrazin, veuve de Laurent Jean. — Pierre-Charles Mossion de La Gontrie, seigneur de La Marin, chevalier de Saint-Louis, demandeur en payement de rente noble, contre Landreau, laboureur à Machennes. — Charles Barbeyrac de Saint-Maurice l'aîné, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment de Vivarais, de Saintes, mari d'Angélique-Pauline de Beauchamps du Breuil, demandeur en payement de rente, contre Joseph Reignier, laboureur. — 1783. — Jean Faure, négociant de Saintes, contre Guillaume Boisbelleau, dépositaire des deniers saisis sur Marie-Anne-Angélique de La Marthonnie, épouse séparée de biens de Joseph-Louis-Armand, comte de Lescours, chevalier de Saint-Louis. — Confirmation des privilèges accordés par Henri IV et confirmés par ses successeurs et par le Roi Louis XVI aux Religieux frères mineurs Récollets réformés de l'étroite observance de Saint-François de la province d'Aquitaine (24 août 1782, enregistrés le 30 août 1783). — Jean Fleuret, « maître ès-arts de chirurgie », mari de Marie Cerizier, contre Jean Audouin, cardeur.

B. 2072. (Registre.) — 150 feuillets, papier.

1789. — Audiences. — Jean-François Laurenceau, avocat en Parlement, juge sénéchal, héritier de Jean Lauranceau, son père, contre Biron, François Peltier, Tenot. — Etienne Gros, maître teinturier, et Marie Combaud, sa femme, contre Pierre Arnaud, bourgeois, veuf et donataire de Milxand. — Jean-François Vaurigaud, marchand, contre Jean Dupays, maître serrurier. — Mathieu Pabaud, procureur, contre messire Mossion de La Gontrie, écuyer, seigneur de Souillac. — François Le Sueur, lieutenant du premier chirurgien du Roi en la communauté des maîtres perruquiers de Pons, contre Jean Bollon, notaire et procureur, curateur à la succession vacante de Pierre Reaud. — Élisabeth-Théodore Barbot, veuve de Justin Gout,

directeur des postes de Pons, contre Étienne Gautier, boulanger. — Enregistrement du règlement fait par le Roi pour le payement des dépenses des assemblées de bailliage et sénéchaussée relatives à la convocation des États généraux du 30 mai 1789. — Julie Jambu contre Pierre, Thomas, Louis et Michel Drillon. — Anne Moré, veuve de Marc-Antoine Decombet, bourgeois, contre messire de Buxio, écuyer, héritier de messire Jean de Buxio, écuyer, son frère. — Mathieu Pabaud, procureur au marquisat de Mirambeau, contre messire Louis Charles Mossion de La Gontrie, écuyer, chevalier, seigneur de Souillac. — Messire Pierre Guenon, écuyer, seigneur de Saint-Seurin de Clerbise et fief de Villexavier, demandeur en déclaration de biens, contre Pierre Perronneau. — Messire Louis, marquis du Maine-Simon, chevalier de Saint-Louis, ancien major d'infanterie, seigneur d'Ardenne, Le Maine-Vigier, etc., demandeur en reconnaissance d'une promesse de deux cent cinquante livres par Mme de La Gontrie, mère de messire d'Aiguières, écuyer, seigneur de Combemaure, contre ledit seigneur. — Marie-Thérèse Poute de Nieul, veuve de messire René de Courbon de Blenac, baron de Champdolent, seigneur de Consac, Saint-Disant du Bois, Vaumondois et autres lieux, contre Jean Sage, vigneron. — Louis Bossuet, cabaretier, contre Eustelle Sarrazin, veuve de Guillaume Troquereau, notaire et procureur.

B. 2073. (Registre.) — 382 feuillets, papier.

1670. — Police. — Minage de Pons. — Valeur du froment, de la méture, de l'avoine, des volailles, etc. Signé : J. Fleury, Morand, Benoist de La Verrière. — 10 mai 1640, quartier de froment 8 livres, de méture 6 livres, d'avoine 40 sols, le couple de chapons 18 sols, le couple de poules 12 sols. — 26 décembre 1680, froment 7 livres 5 sols, méture 4 livres 15 sols, avoine 1 livre 18 sols, chapons 16 sols, poules 9 sols.

B. 2074. (Registre.) — 274 feuillets papier ; couverture formée par un fragment d'acte notarié du XVI siècle.

1693-1734. — Remise au greffe de la sirerie de Pons des sacs des procès et sentences rendues par le sénéchal, coté et paraphé par ledit sénéchal Renaudet. — Jean Grelaud contre Jean Gouin. — Guillaume Corporon et Michel Roy contre Jean Corporon et Jean Poirier. — Benjamin du Bouchet contre François Brung. — Blaise de Gascq, conseiller du Roi, lieutenant général de Saintes, contre Jacques Fouchier et Marie Rondeau. — Pierre Rivière contre Feytaud, chirurgien. — Vivien Chemin contre Pierre Boutrit. — Jean Achon contre Michel Bridier. — Charles de La Chambre, écuyer, seigneur de La Mothe, contre Sanxay. — Henri Moyne, sieur de Lespineuil, contre Jean Chemin, François Amanieu Duboscq, prieur de Roufiac. — Elisabeth de La Bussierre contre Nicolas de Lenchère, écuyer, sieur de Saint-Seurin, et Jeanne Grelaud. — Henri de Saint-Martin, contre la dame de La Chapelle. — Joachim Dussauld contre Isaac Paboul.

B. 2075. (Registre.) — 100 feuillets, papier.

1724-1741. — Audiences extraordinaires. — Fruits, profits, revenus et émoluments des biens de feu Louis Crible, saisis à la requête de Gaspard Durandeau sur Mathurin Tapissier, notaire et procureur à Pons et curateur. — Biens saisis sur Nicolas et Perrine Burcy ; — mineurs Neau ; — mineurs Mesnard ; — mineurs Braud ; — Louis Sibron ; — mineurs Bertin ; — demoiselles Lafargue ; — Suzanne Bazille ; — Maurice Piconnet ; — Sorignet ; — Pierre Rutin ; — Jeanne Bellamy ; — mineurs Jean Thibaudeau ; — Étienne Richard ; — mineurs Jolly ; — Jean Bourdageau ; — mineurs Agard ; — Adam Dumorisson et Marie Dumorisson, sa sœur (1729) ; — mineurs Sorignet ; — Guillaume Clémenceau ; — Jean Robert ; — Paul Cotard ; — mineurs Sauzeau ; — mineur Renoul ; — mineurs Choisme ; — Pierre et Judith Vaurigaud ; — mineurs Baraud ; — mineur Foucher ; mineurs Filleux. — Adjudication des baux des biens ci-dessus.

B. 2076. (Registre.) — 20 feuillets, papier, écrits.

1729-1766. — Répertoire des sentences rendues par les juges de Pons.

B. 2077. (Registre.) — 176 feuillets, papier.

1739-1756. — Pourvoyances de tutelles. — François Mossion de La Gontrie, écuyer, seigneur de Seugnac et du Pin, conseiller du Roi, ancien président de l'Élection de Saintes, juge sénéchal. — Tutelle des filles de feu Jacques Simonneau, vigneron, et de Jeanne Martineaud. — Tutelle des mineurs de Jean Charron

et de Marguerite Drouet. — Tutelle des mineurs de feu Jean-Claude-Philippe Beaupoil, grammairien, et de Marie-Radégonde Durocher. — Tutelle des mineurs de feu Jacques Foucher et de Françoise Paponneau. — Tutelle des mineurs de feu messire Jean de La Martonnie, chevalier, seigneur du Gaignon, et d'Angélique du Breuil de Châteaubardon. — Curatelle des filles mineures de feu Jean Renaudet et de feue Marie Richard, confiées à Jacques et Jean Sauvaistre, bourgeois. — Tutelle des filles mineures de feu François de Gondé, chevalier, seigneur de Saint-Dizant, et de Anne de Breuil de Théon. — Tutelle des mineurs de feu Michel Joyeau et de feue Marguerite Mersier. — Tutelle des mineurs de feu Jean Sarrazin, notaire et procureur, et de feue Madelaine Poitevin. — Tutelle des mineurs de feu Jean Pelligneau, avocat et juge du présent siège, et de Agnès Hendebourg. — Tutelle des mineurs de feu Abraham Isle de Beauchesne et de feue Marie de La Chapelle. — Tutelle des mineurs de feu Jean Thibeaudeau et de Jeanne Lys. — Tutelle des mineurs de feu Jacques Faure et de Madelaine Chabirand. — Tutelle des mineurs de feu Jacques de Léchelle et de Jeanne Lys. — Tutelle des mineurs de feu Nicolas Serizier, sieur du Pradeau et de Madelaine Delany. — Tutelle des mineurs de feu Michel Guenon de Létang, écuyer, seigneur de Saint-Seurin, et de Marie-Anne Vidamel.

B. 2078. (Registre.) — 73 feuillets, papier.

1762, an III. — Donations entre vifs. — Donation entre vifs par mariage entre Charles Loizy et Marguerite Guichon, veuve de Jean Fraissau. — Jean Trébuchet et Marie Bouyer. — Étienne Roux et Marguerite Boureau. — Pierre Bardet et Marie Penard. — Antoine Prévost et Françoise Joubert. — Pierre Cancelier et Jeanne Bouyé.

B. 2079. (Registre.) — 30 feuillets, papier.

1774-1779. — Tutelles et curatelles. — Jean Jagault, avocat en Parlement, juge assesseur civil et criminel. — Mineurs Etenaud, Gourdon, Guintard, Madelaine d'Aiguières, Charles-Marc-Antoine d'Aiguières, curateur. — Mineurs Augereau. — Jean Fournier. — Jean Marchegay, charpentier, de Saint-Quentin, curateur des mineurs de Pierre Ferrier et Jeanne Marchegay. — Marie Arnaud, nommée tutrice de ses enfants mineurs et de feu Étienne Arbouin, de l'avis de Jacques Faure, Guillaume Vaurigaud, Étienne Vaurigaud, Louis Chasseriau et Jean Rogerat.

B. 2080. (Registre.) — 20 feuillets, papier.

1766-1769. — Répertoire des sentences rendues par les juges de Pons. — De Beaumont contre Bouchet. — Gabriel Renaud de La Mothe contre Antoine de La Chapelle. — Armand de La Porte contre Pierre Gillet. — Jean Fleury contre Ancelin de La Garde. — Pierre de Buxio contre Jean de Buxio. — Isle de Beauchesne contre Jeanne Gleneau. — De La Ligerie contre Lionnet.

B. 2081. (Registre.) — 23 feuillets, papier.

1779-1788. — Répertoire des minutes du greffe de la sirerie de Pons.

JURIDICTIONS SEIGNEURIALES RELEVANT DU PRÉSIDIAL DE LA ROCHELLE.

BARONNIE DE CHATELAILLON.

B. 2082. (Liasse.) — 130 pièces, papier.

1767-1771. — Levée des scellés sur les registres de la paroisse de Châtelaillon, au décès de Pierre Bouillaud, curé de ladite paroisse, par Nicolas-Simon-Marie Billaud, avocat au Présidial de La Rochelle, juge sénéchal civil, criminel, de police et de la gruerie de la baronnie de Châtelaillon et dépendances. — Curatelle des mineurs de Louis Gaillard, conférée à Marie Rouault, sa mère. — Jacques Redon, laboureur à bras à Grolleau de Salles, contre son frère Pierre Redon, tailleur d'habits, et Jean Fuschet, laboureur à bras audit village, et Redon, sa femme. — François Lespinas, marchand à La Rochelle, contre Jean Boifferaud, laboureur à Salles. Lespinas est maintenu dans la pleine propriété d'un jardin réclamé par Lespinas. — Tayaud, marchand à Croix-Chapeau, contre Pierre Godin — Curatelle du mineur de Jean Micou, conférée à Pierre Micou l'aîné. — Réception de Pierre Charles Rondrailh, dans l'office de sergent de la baronnie. —

Jean-Michel Brothier de Lavault, monnayeur de la Monnaie royale de La Rochelle, contre Marie Faye, veuve de Louis Malbœuf, laboureur à Salles. — Augustin Denéchaud, marchand droguiste, requiert la curatelle des mineurs Bernard, de Grolleau, dont il est créancier. — Émancipation de Jacques et Pierre-Jean Gézeron, de Lamonnerie de Salles. — Curatelle des mineurs de Jean Brunet et Baraud, sa femme. — Réception de François Moreau dans l'office de notaire et procureur à Châtelaillon. — Vérification du dénombrement fourni par Jacques Bonneau, seigneur des Gardes, de Saint-Rogatien, capitaine d'infanterie, demeurant en sa maison noble des Gardes. — Vérification du denombrement fourni par Joachim-François-Bernard-Paul Galjol Mascrani de Cramahé, chevalier, seigneur dudit lieu, lieutenant des vaisseaux du Roi, demeurant en sa maison noble de Cramahé, paroisse de Salles. — Installation de François Chastin de La Novalle dans l'office de procureur en la baronnie de Châtelaillon (1er mars 1769). — Réception de Léonard-Guillaume Mathé dans l'office de notaire et procureur. — Louis-Augustin Degay, tailleur d'habits à Marans, et Marie Coffineau, sa femme, contre Jacques Bonneau, seigneur des Gardes, en Saint-Rogatien, et François-Hugues Porteaux, prêtre, prieur de l'abbaye de Saint-Léonard des Chaumes et Chasteau, marchand et fermier de la châtellenie de Saint-Christophe et Suzanne Janvrin, veuve de Jacques, marchand de planches à La Rochelle, tous créanciers de feu Louis Barré, laboureur, et Marie Grenot, sa femme. — Bernard Cosse, ancien pilote entretenu au port de Rochefort, contre François Boureau, saunier à La Courbe, paroisse d'Aytré, qui avait volé des raisins dans la vigne dudit Cosse, sous prétexte d'y ramasser des limaçons. — Curatelle des mineurs Chauveau. — Messire Louis Denéchaud, curé de Taugon, contre Marie Despéroux, veuve de Charles Réas du Couteau, prévôt des monnayeurs de la monnaie royale de La Rochelle, déchargée des fins de la plainte. — Lettres de bénéfice d'âge de René Pascaud, fils d'Antoine Pascaud, journalier, et de feue Marie Bouchereau. — Curatelle des mineurs de Jean Bonnin. — Pierre Charron et sa femme contre François et André Bouhier, et leurs femmes. — Pierre Texier, nommé sergent verdier (14 juin 1770). — Sébastien Valette, nommé procureur fiscal (30 octobre 1770). — Tutelle des mineurs de Nicolas Clopet et de Catherine Perroquin, sa veuve (14 octobre 1771). — Jacques Huet, nommé sergent (20 novembre 1771).

B. 2083. (Liasse.) — 99 pièces, papier.

1771-1774. — Enquêtes, sentences, placets de la baronnie de Châtelaillon. — François Richard, laboureur à bœufs à Guignefolle, paroisse de Verdelle en Angoumois, contre André Aubert, laboureur à La Ragotterie, paroisse de Salles, Claude Déziré, serrurier à Dompierre, Marie Delaunay, veuve de François Auvinet, laboureur à La Jarrie, Jean Breuil, laboureur à bras, Jeanne Baron, sa femme, à La Ragotterie, paroisse de Salles, qui sont condamnés à remettre et rapporter au demandeur les deux tiers de tous les biens immeubles dépendant de la succession de Déziré, du chef de Guignard, sa mère, et procéder au partage desdits immeubles et de rendre les titres et pièces qui leur ont été communiquées. — Marie d'Hariette, veuve de Jean Brothier de Lavault, de Bourgneuf, contre Etienne Derré, laboureur à Grolleau de Salles. — Paul de Franquefort, écuyer, chevalier, et Marguerite-Madelaine, Marie-Auguste et Marguerite-Auguste-Paule et Jeanne-Marie-Anne-Adélaïde de Franquefort, ses sœurs, demeurant à la maison noble de La Barouère, village de Tasdon, paroisse d'Aytré, contre Jean Benoist, saunier audit village, et Marie Rossignol, de La Rochelle, et le baron de Châtelaillon, seigneur de La Salle d'Aytré, qui sont condamnés à payer aux sieur et demoiselles de La Barouère, vingt-neuf arrérages de rente et de deux picotins et demi de froment par an, et à ce que la vigne en question soit retranchée de la déclaration dudit Benoit au baron de Châtelaillon, le 30 août 1769. — Action en interruption de possession formée contre Nicolas Jourdain l'aîné, marchand, et Louise Chambon, sa femme, à Salles, par Jean Barbot, écuyer, gendarme de la garde du Roi, chevalier de Saint-Louis, seigneur d'Angliers, demeurant en la maison noble dudit lieu. — Foi et hommage rendus au baron de Châtelaillon par Pierre-Étienne-Louis Harouard, écuyer, chevalier, seigneur des châtellenies de La Jarne et autres lieux, conseiller secrétaire du Roi, maison, couronne de France et de ses finances, lieutenant juge au siège de l'Amirauté de La Rochelle, y demeurant. — Hommage et présentation d'homme vivant et mourant par MM. du Chapitre de La Rochelle à la baronnie de Châtelaillon, pour raison du fief des Escarolles et dépendances en la mouvance de ladite baronnie, à foi et hommage-lige, au devoir d'un marbotin d'or apprécié à trente-cinq sols par an au terme de Notre-Dame (1er avril 1772). — Pierre

Capmesure, maître raffineur à La Rochelle, contre Jean Goujaud, maître en chirurgie, action tendant à ce qu'il soit condamné à déguerpir et à abandonner, dans huitaine, un quartier de terre situé paroisse d'Aytré, par lui acquis au préjudice de l'hypothèque audit Capmesure. — Curatelle au domaine déguerpi par Goujaud, conférée à Bourru, procureur à La Rochelle. — Léonard-Guillaume Mathé, notaire et procureur, contre Joseph Bournand, domestique chez Jourdain fils, marchand boucher à Salles, condamné aux dépens avec défense de détourner les domestiques de rester chez Mathé, de les soutirer et de les faire accueillir ailleurs. — Nicolas Jourdain et sa femme contre Joseph Guerry, marchand à Salles. — François Verné et Pierre Drouet contre Michel Chanson. — Hommage rendu par Pierre-Paul Bureau, de sa maison noble d'Angouste, mouvante et relevant à foi et hommage plein de la baronnie de Châtelaillon, au devoir d'un denier d'or, à muance de seigneur et vassal et soixante sols d'une part et cinq sols d'autre de cens noble (17 juin 1772). — Jacques Soubilleau, saunier à Aytré, contre Jean Bouillon, marchand entre les portes Saint-Nicolas à La Rochelle, pour dommages, dégradations et voies de fait. — Tutelle d'Anne-Madelaine Rambaud, conférée à André Barillon, farinier (5 mai 1773). — Renonciation de Marie Juttard, veuve d'Étienne Raclaud, à la succession de Jean Juttard, son père. — Tutelle de Marie Chotart, conférée à son cousin issu de germains, Jean Chotart, laboureur à Salles. — Vérification du dénombrement du fief des Ecurolles, rendu par les chanoines du chapitre de La Rochelle. — Hommage rendu par Paul-Charles de Pont des Granges, écuyer, seigneur des Granges, de Virson, Saint-Vivien des Chaumes, les Haies de Bouhet et le Gué, président trésorier de France, au baron de Châtelaillon (26 mai 1773).

B. 2084. (Liasse.) — 130 pièces, papier.

1772-1774. — Pierre Giraud, marchand et fermier des revenus de la seigneurie des Granges de Virson et dépendances, contre Louis Chauveau, laboureur à bras à Salles. — Louis-André Gendron, notaire royal à La Rochelle et greffier de la baronnie de Châtelaillon, contre Catherine Perroquin, veuve de Nicolas Clopet, aubergiste à Porpunay, paroisse de Châtelaillon. — Placets de Salles. — Pierre-Etienne-Louis Harouard contre Nicolas Jourdain père et fils. — Antoine de Villedon contre Joseph Guerry. — Marie d'Harriette, veuve de Jean Brothier de Lavault, bourgeois à Bourgneuf, contre Étienne Desré, laboureur à Grolleau de Salles. — Jean Barbot, écuyer, gendarme de la garde du Roi, chevalier de Saint-Louis, contre Nicolas Jourdain l'aîné et Louise Chambon, de Salles. — Jean-Michel Brothier de Lavault, officier de la Monnaie de La Rochelle, contre Louis Guillon, laboureur à Salles. — Marianne Beauregard contre Jacques Bastard, employé dans les fermes du Roi à Châtelaillon.

B. 2085. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

1770-1775. — Placets. — Jacques-Paul de Franquefort, chevalier, seigneur de La Barouère, la Bauge et autres lieux, aide-major au régiment du Roi-Cavalerie, et ses sœurs, seigneurs de la maison noble de La Barouère et y demeurant, contre Denis Guiochet, officier marinier à La Rochelle. — Marie-Jeanne Belloquin, veuve de Pierre Morancy, entrepreneur des travaux du Roi à La Rochelle, contre Thomas-Charles Le Roy, cabaretier, et Marie Rouhault, sa femme, à Salles. — Laurent Baribaud, marchand et fermier à Lhoumé, paroisse de Saint-Laurent de la Prée, contre Jeanne Roullet, veuve de Morin, cabanier à Châtelaillon. — Antoine de Villedon contre Bonneau père et ses filles. — François-Léonard Guitteau, bourgeois à Mortagne-la-Vieille, contre Jacques Garandeau. — Réception de Jacques-Laurent Grasset dans l'office de sergent de la baronnie. — Pierre Boucheron installé dans l'office de procureur fiscal (1774). — Philippe Puzeau, notaire et procureur.

B. 2086. (Liasse.) — 164 pièces, papier.

1775-1779. — Placets et sentences. — Le procureur fiscal contre certains quidams qui s'introduisirent dans la garenne de Châtelaillon pour assommer et voler Barthelémy Chabot, qui se reposait dans ladite garenne. — Apposition des scellés sur les meubles de Pierre Métion, laboureur à bœufs, de Salles, décédé sans enfants. — Apposition, reconnaissance et levée des scellés au réquisitoire de Jean-Baptiste Giboulleau, tuteur du mineur de Nicolas Giboulleau. — Jacques Boudin contre Guillaume Blanchard et sa femme. — Renonciation de Jean Gézeron à la succession de Louis Gézeron, laboureur à bras, son frère. — Tutelle de la mineure de Jean Gaudin, confiée à sa mère. — Vérification du dénombrement fourni au baron de Châte-

laillon par les directeurs et principal du collège de La Rochelle et déclaration de ce qu'ils possèdent noblement en la mouvance de la baronnie, à foi et hommage lige, avec droit de haute, moyenne et basse justice, sous le devoir de la moitié d'un éperon d'or avec ses longes de soie et vermets d'or, ladite moitié appréciée à quinze livres à chaque mutation de seigneur (21 janvier 1775). — Vérification du dénombrement fourni au baron de Châtelaillon par Pierre-Paul Bureau, avocat du Roi au bureau de La Rochelle, pour la maison noble et seigneurie d'Angoute, relevant de ladite baronnie, à foi et hommage plein avec droit de moyenne et basse justice au devoir d'un denier d'or à muance de seigneur et de vassal, d'un écu de trois livres de cens noble et cinq sols par an (18 janvier 1775). — Hommage rendu au baron de Châtelaillon par Jean Grissot, seigneur chenier de la terre noble de Passy-Rompsay (2 septembre 1778).

JURIDICTION DE SALLES, AYTRÉ, ETC.

B. 2087. (Liasse.) — 135 pièces, papier.

1770-1776. — Salles d'Aytré et dépendances. — Placets et sentences. — Jacques-Paul de Franquefort, chevalier, seigneur de La Barrouère, etc., et ses sœurs, contre Marie Robert, veuve de René Gorion, capitaine de navires à La Rochelle, condamnée à payer aux demandeurs vingt-neuf années d'arrérages de rente et sept sols de cens et devoir noble par an pour les domaines qu'elle possède dans ladite seigneurie. — Madelaine Journeau, veuve de Marc-Henri Pineau, chevalier, seigneur de Nieul, dame de la seigneurie de la Barrouère, contre Mathurin Coussot, boulanger, et Jacques-Paul de Franquefort, chevalier, seigneur de la Barrouère, et ses sœurs. — Haut et puissant Louis-Hector, comte de Saint-George, chevalier, seigneur de Dirac, Saint-Vivien et Le Vergeroux et autres lieux, demeurant en son château de Dirac, paroisse de Thairé, contre Jean-François Vexiau, marchand à Saint-Vivien.

B. 2088. (Liasse.) — 150 pièces, papier. 5 parchemins.

1770-1790. — Angoulins et Salles d'Aytré. — Placets et sentences. — Le procureur fiscal contre Jean-Baptiste Macarty de Macteigne, écuyer, capitaine des vaisseaux du Roi, saisie de la maison des Tourettes à Angoulins. — Le procureur fiscal contre François Thainon, bourgeois, seigneur de Jousseran et dépendances à Angoulins pour vérification de dénombrement. — Hommage par François-Germanicus-Bonnaventure Meynard du Pont de La Pierre à Henri-Léonard-Jean-Baptiste de Bertin, seigneur d'Angoulins, au devoir d'une paire d'éperons dorés à mutation de vassal. — Installation de Pierre-François Bouchet dans l'office de greffier de la châtellenie d'Angoulins. — Ordonnance concernant le pacage des bestiaux et défense d'aller ramasser de l'herbe dans les blés et râteler avant l'enlèvement des foins, pailles et gleux, par de La Coste, sénéchal et juge d'Angoulins. — Nomination de Louis Vincent comme garde par François-Germanicus-Bonnaventure Maynard, et Marie-Benigne Maynard, son épouse, seigneur et dame de la baronnie de Langon en Poitou et du Pont de la Pierre en Aunis. — Nomination de Pierre-Barthelémy Gauvain, notaire au Langon, à l'office de notaire de la seigneurie d'Angoulins, par Henri-Léonard-Jean-Baptiste de Bertin, comte et baron de Bourdeilles, premier baron du Périgord, comte de Benon, premier baron de l'Aunis, seigneur de Brantôme, des maisons nobles autrefois de Périgueux, actuellement de Bertin de L'Isle, Bellisle, Le Chapdeuil, La Chapelle-Gounaguet, Aunesse, Laiguillac, La Cour, Thiviers, Narbonne, Marseval, Sauriers, Branseilles, Les Essarts, Angoulins, Chatou, Montesson et autres lieux, ministre d'État, commandeur des ordres du Roi. — Provisions de greffier pour Pierre-François Bouchet, signées Bertin, scellées *d'argent à un sautoir de sinople engrelé cantonné de 4 mouchetures d'hermines de sable*, contresignées Lavallade (parchemin) (15 juillet 1782). — Provisions de Pierre Boucheron, notaire. — Émancipation de Madeleine Bertin. — Plumitif de la seigneurie d'Angoulins par Jean-Aimé de La Coste, sénéchal (1782), pour la vérification des dénombrements rendus à ladite seigneurie. — Provisions de procureur pour Pierre Boucheron, signées et scellées par Bertin (1782). — Inventaire des papiers de la ci-devant haute justice d'Angoulins par Regnaud (1792).

B. 2089. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1780-1784. — Curatelle du mineur Audoyet conférée à Louis Audoyet. — Provisions de sergent pour Pierre Thenier, signées « le comte de Châtelaillon » (20

novembre 1780), scellées en cire noire: *d'azur à trois demi vols d'or 2 et 1*, couronne de marquis, supports: deux aigles. — Procuration de Françoise-Geneviève Green de Saint-Marsault de Châtelaillon à son mari Henri Green de Saint-Marsault (4 novembre 1780). — Émancipation de Marie-Rose Beillard, fille mineure de Jean Beillard, huissier, et de Marie Anne Tayau, demeurant chez son oncle, Jean Tayau, marchand à Croix-Chapeau, paroisse de La Jarrie. — Nomination de Jean Laguzeray, pour tuteur de Jacques Dupont, mineur. — La veuve Barré, tutrice des mineurs de François Barré et de Jeanne Coillat. — Émancipation de Paul-Joseph Denéchaud, fils mineur de défunt Augustin Denéchaud, marchand à Grolleau, de Salles, et de Marie-Anne Poupelin. — Hippolyte Roi, veuve de Guillaume et Louis Dubouchet, chirurgien à Saint-Vivien, contre Jean Pigonnier, laboureur à Clavette, qui est déchargé des conclusions prises contre lui en affirmant par la religion du serment qu'il n'a point promis formellement à ladite veuve Dubouché faire sa propre affaire de la somme à elle due par Jean Morin, son beau-père, sauf à ladite veuve Dubouché à se pourvoir pour le remboursement de ladite somme, ainsi et contre qui elle avisera. — Curatelle d'Augustine Largeteau, conférée à Marie Marchand, sa mère. — Michel Goujaud père, ancien maître apothicaire à La Rochelle, contre Philippe Gaultier, fermier de la seigneurie de Moussidun, et Anne Delafond, son épouse, la maison acquise par les demandeurs n'a aucun droit d'usage et de puisage au puits dont il s'agit. — Curatelle des mineurs Jean Piaud conférée à Suzanne Mallet, leur mère.

B. 2090. (Liasse.) — 203 pièces, papier, 2 parchemins.

1778-1789. — Sentences et placets. — Apposition et reconnaissance des scellés des meubles délaissés par François-Calixte Coton, nègre, ce requérant le procureur fiscal de la baronnie de Châtelaillon. — Curatelle des mineurs Jean Chottard et Marie-Jeanne Grasset, sa femme, conférée à Jacques Grasset, leur oncle. — Renonciation par Jean Viard et sa femme à la succession de Jean-Baptiste Bertaud, leur père et beau-père. — Renonciation par Nicolas Hilleraud, laboureur à bœufs, à la succession de Marguerite Hilleraud, sa sœur. — Renonciation par Jean Grasset, charpentier de grosses œuvres, à la succession de Jean Grasset, son frère. — Renonciation par Charles Ratin et sa femme à la succession d'André Tayau et sa femme. — Taxe par le sénéchal Billaud, de la viande à Salles (30 juillet 1785). — Renonciation par Jean Rivière et Joseph Brard, pilote, à la succession de Toussaint Brard. — Curatelle à la succession vacante de François Dor, conférée à J. Lescuyer. — Réception de Louis Pernel dans l'office de sergent. — Le procureur fiscal contre certains quidams pour vol nocturne. — Démission par le procureur fiscal de la procédure criminelle faite contre Jacques Minot, pour vol, bris et rupture de prison en faveur des juges magistrats de la sénéchaussée et présidial de La Rochelle, conformément à l'édit de 1771. — Renonciation par Pierre-Louis Barthélemy Deyssautier, écuyer, capitaine au corps royal d'artillerie à la succession d'Augustin-Hubert Deyssautier, son frère. — Émancipation de Bouthier de Pommeroux. — Réception de Berigaux comme notaire et procureur.

JURIDICTION DE CRAMAHÉ.

B. 2091. (Liasse.) — 78 feuillets, papier.

1680. — Benon et Courson, Cramaix ou Cramahé. — Jacques Maurepas, à Courson, contre Jacques Bontemps et la veuve Cripràu, indemnité de poursuites faites contre Bontemps par le procureur fiscal de la baronnie de Lamothe-Fraigneau, châtellenie de Cramais (*sic*) et fief de Courson (*sic*). — Apposition des scellés chez Jean Brisset, laboureur, décédé à Courson. — Jacob Goux, procureur fiscal du comté de Benon, contre demoiselle Juneau et Pierre Vergereau. — Jean Tison contre Martin Bernier. — Nicolas Pinet contre Jean Favreau, maçon. — David Pottard contre Jean-Charles-Joseph Nicollet, laboureurs à Courçon, contestation de confrontations de terres. — Jean Couturier contre Gaspard Collin-Descombes. — Jacques Couturier fut attaqué dans sa propriété par Collin-Descombes, qui le jeta par terre, lui bailla plusieurs coups et tenta de le jeter à l'eau et de le noyer, comme il l'en avait menacé. — Guillaume Audouin contre François Delan et Bourgeron. — Jean Billaud, marchand à Vérines, contre la dame de Montramé, dans la Loire. — Jean Barbotton, marchand, contre Mathurin Chevrier et Pillet. — Jean Riché, farinier, contre Pierre Julliot, marchand. — André Poupard contre César Cardinauld. — François d'Escoufflan, veuve de Jean Hillerin, sieur

Duplanty, contre Aymery Fremy, de Puyraveau. — Simon Favreau contre Pierre Joubert. — Curatelle des mineurs de Nicolas Chaigneau. — Jean Pillot contre Pierre Pillot. — Jean Charles-Joseph Nicolas contre David Pottard, marchand. — Hélie-Achin Foudrier, reçu notaire et sergent à Benon, et René Rouault, notaire, etc.

JURIDICTION DE CHAGNOLLET.

B. 2092. (Registre.) — 40 feuillets, papier.

1766-1789. — Chagnollet de Dompierre, seigneuries des Groix et dépendances. — Audiences tenues par Nicolas-Simon-Marie Billaud, conseiller du Roi, lieutenant au siège des traites, avocat au Présidial, sénéchal et juge ordinaire. — Le procureur fiscal contre Pierre Yvon, laboureur, pour fournissement de déclarations, payement de cens, lods et ventes. — Suppet, laboureur à Chagnollet. — Jean Cossevin, laboureur à Dompierre. — Marie Chabot, veuve de Jean Chevallier, charpentier de grosses œuvres. — Jean Maître, marchand à la Grange de Villedoux. — Julien Plessis, notaire royal à Dompierre. — Jean-Baptiste-Henri de Brouqs, bourgeois à La Rochelle. — Messire de Mazières, capitaine des vaisseaux de la compagnie des Indes. — Jean-Claude Cadoret, avocat, sénéchal et juge du comté de Marans.

B. 2093. (Registre.) — 10 feuillets, papier, écrits.

1782-1789. — Le procureur fiscal demandeur en exhibition de titres, fournissement de déclarations, payements de lods et ventes contre Jean Michel, farinier à Bellecroix. — Toutant de Beauregard, prêtre, ancien curé d'Angoulins, demeurant à Chagnollet de Dompierre. — François Pelletier, maître d'écriture à Dompierre. — Pierre-Honoré Pinet, procureur au présidial de La Rochelle. — Germain de Mazières, lieutenant colonel d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, demeurant à Paris.

JURIDICTION DE CROIX-CHAPEAU.

B. 2094. (Registre.) — 450 feuillets, très endommagés par l'humidité.

1738-1767.—Croix-Chapeau, La Garde-aux-Valets, Chermeneuil. — Penigaud, sénéchal. — Le procureur fiscal contre Bonin, veuve de Mathurin Pinon, cordonnier. — René Audry, laboureur. — Jean Gautier, charpentier de grosses œuvres. — Jacques Pochon, laboureur. — Jean Giraud, laboureur. — Pierre Moreau, notaire à Ballon. — Léon-Louis Chauvet, notaire et procureur fiscal à Saint-Christophe. — Jean Rullier le jeune, notaire et procureur fiscal. — André Brossard, notaire et procureur, fournissement de déclarations, payements de cens, lods et ventes. — Toussaint Collonnier, procureur fiscal de la Garde-aux-Valets, contre Jean Brossard. — Pierre Déchézeaux, marchand à La Rochelle, contre François Ouvrard, notaire et procureur fiscal à Thairé. — Toussaint Collonnier, procureur fiscal, contre Jean Rullier, notaire à Bourgneuf.

B. 2095. (Liasse.) — 130 pièces, papier.

1736-1790. — Enquêtes et informations. — Toussaint Collonnier, notaire et procureur, contre Michel Dugas, laboureur, pour injures et voies de fait, l'ayant atteint à la tête d'un coup de pierres qui lui a fait un trou et une blessure très considérable. — Antoine Thifaud, marchand, contre Michel Dugas, laboureur à Croix-Chapeau. — Recherche des registres de baptêmes et mariages et sépultures après le décès de Gabriel Poupelin, curé de Croix-Chapeau, à la requête du procureur fiscal (1738). — Jean Thibault contre Jean Gravouil (1740), pour empêchement apporté au tirage de l'eau du puits auquel il avait droit. — Renonciation par la veuve de Jean Moiron, à la communauté qu'elle avait avec son mari. — Ordonnances aux vignerons, tailleurs, laboureurs, journaliers, bûcheurs et autres d'emporter des fruits, rompre, couper, abattre, transporter les ceps et branches des vignes, à peine de trois livres d'amende (28 février 1744). — Bail de cellier par Etienne Daudeteau, curé de Croix-Chapeau, à Pierre-Nicolas Gabet. — Marie-Antoine du Vignaux, écuyer, seigneur du Chiron, contre Hilaire Foucher. — Apposition des scellés chez feu Jean Jouannet, bourgeois à

Croix-Chapeau, et chez la veuve de Joseph Martineau. Louis-Auguste Ancelin, chevalier, seigneur de La Garde-aux-Valets, Croix-Chapeau et dépendances. — Information contre certains quidams qui se sont introduits nuitamment dans les fiefs de vignes et ont emporté des raisins (1760). — Ordonnances prescrivant de tenir les chiens attachés, plusieurs chiens enragés ayant été signalés. — Défense de tirer aucun pétard ni fusées, boîtes, pistolets, mousquetons ou autres armes à feu dans les rues, les cours et les jardins ou par les fenêtres, les jours de la Fête-Dieu, pendant la procession, à peine de quatre cents livres d'amende (1770).

B. 2096. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1737-1790. — Sentences, etc. — Le procureur fiscal demandeur en réunion de terres abandonnées en friche, agats et déserts dans les fiefs de vignes dépendant des châtellenies de La Garde-aux-Valets, Croix-Chapeau, Chermeneuil, etc., contre les teneurs et propriétaires inconnus desdits déserts dans lesdits fiefs ; à sa réquisition, Jean Penigaud, avocat au Présidial de La Rochelle, sénéchal et juge ordinaire civil et criminel desdites châtellenies, condamne lesdits propriétaires, suivant leurs soumissions, de les planter, de leur faire donner les façons convenables, à peine de tous dépens, dommages et intérêts (4 septembre 1737). — Guillaume Blanchard, maître chirurgien à La Jarrie, demandeur en payement de traitements, pansements et médicaments, contre Nicolas Renard, laboureur à Croix-Chapeau. — Apposition des scellés sur les coffres et cabinets de François Valladeau, décédé à Croix-Chapeau. — Interdiction, pour démence, de Jean Bachellier, laboureur à Chermeneuil, paroisse du Thou, et curatelle conférée à Feuillet et Bailly, ses beaux-frères. — Le procureur fiscal contre Pierre Foucaud du Vivier, bourgeois de La Rochelle, et Jean Boissard, laboureur, commissaire séquestre établi à la régie des fruits saisis et séquestrés sur Pierre Bureau, laboureur à Chermeneuil, paroisse du Thou. — Apposition des scellés chez Jean Grigou, décédé à Croix-Chapeau. — Adjudication du bail des biens déguerpis par Louis Brodu. — Apposition des scellés chez Jean Moiron, décédé à La Trigalle. — Le procureur fiscal contre Jeanne Despéroux, à Croix-Chapeau. — Testament olographe de Louis Pelletier, curé de Croix-Chapeau, nommant pour exécuteur testamentaire Etienne-Nicolas Guillotin, avocat au Parlement et au Présidial de La Rochelle, auquel il lègue une somme de six cents livres, le Dictionnaire universel et le dictionnaire de Moreri, léguant soixante livres aux pauvres de la paroisse où il décédera, 300 livres à sa gouvernante, 25 écus au garçon, 45 livres à la servante de ménage, sept cents messes à douze sols par messe, 300 livres aux pauvres de la paroisse Saint-Barthélemy, 1,200 livres à l'hôpital Saint-Étienne, 1,000 livres à Françoise Buirette, de Clavette, 100 livres aux pauvres de Lhoumeau et deux cents livres au curé pour ornements de la sacristie, 400 livres aux pauvres de Notre-Dame de La Rochelle. Le défunt laisse les fonds nécessaires (25 livres de rente annuelle) pour que des messes basses (à raison de 15 sols par messe) soient dites, chaque mois, pendant douze ans, à Croix-Chapeau. Il lègue également à ses successeurs curés de sa paroisse, les maisons et bâtiments édifiés par lui dans le presbytère, donne des ornements à l'église de Croix-Chapeau et lègue ses livres aux Capucins de La Rochelle, à la charge de dire 50 messes pour le salut et le repos de son âme. Il réduit ses héritiers naturels, paternels et maternels, à la part que la loi leur accorde. — Émancipation de Jacques, Joseph et Marie-Marguerite Dumet. — Entérinement des lettres de bénéfice d'inventaire pour Henriette Baulot, veuve d'Étienne Paré, marchand à La Rochelle, héritière de défunt messire Louis Pelletier, curé de Croix-Chapeau. — Entérinement de lettres de bénéfice d'âge pour messire Louis-Charles-Jacques-René et Henriette-Suzanne Esmelie de Montils, de Croix-Chapeau (22 décembre 1774).

B. 2097. (Liasse.) — 158 pièces, papier. piqûres de vers.

1738-1790. — Curatelles, émancipations, sentences. — Jean Penigaud, avocat, juge sénéchal civil et criminel de la châtellenie de La Garde-aux-Valets, Croix-Chapeau, Chermeneuil et dépendances. — Curatelle des mineurs de Jacques Rouault, de Chermeneuil. — Curatelles de François Moiron, conférée à Jean Moiron ; — de Pierre Durand ; — de Maudet. — Procuration de Gabriel Ancelin, écuyer, seigneur de la Beausse, paroisse de Favaud, à messire Péré, prêtre, prieur de Thairé, pour la nomination de Marie-Joseph, veuve de Gabriel Ancelin de Saint-Quentin, seigneur de Chambon, comme tutrice de ses enfants et dudit feu seigneur. — Procuration donnée, pour le même objet, audit Péré, par Pierre Ancelin, chevalier, seigneur de Bernesart, paroisse de Gémozac, demeurant en son château dudit lieu, par suite du décès de messire Ga

briel-Antoine Ancelin, chevalier, seigneur de Savarit, Chambon, et autres lieux, demeurant au château de La Garde-aux-Valets, paroisse de Croix-Chapeau, laissant trois enfants, dont deux mineurs à sa veuve Marie-Josèphe Ancelin. — Curatelle des mineurs Bouffard, de Croix-Chapeau ; — Jolly, de Croix-Chapeau ; — Martineau : — Clavaud, etc. — Plaintes du procureur fiscal contre certains quidams qui chassent sur les terres de la Garde-aux-Valets et Chermeneuil (1758). — Curatelle à la succession abandonnée de feu Pierre-Joseph Merle, bourgeois, décédé à Salles, conférée à François Pirault (1765). — Le procureur fiscal contre Jean Dorin, laboureur, prévenu de vol et bris de prison (1784). — Jean Lachaud, charretier à La Gravelle, paroisse de Ballon, contre Étienne Royaux fils, Joachim Crugnié fils, Ravon, Jean Begaud et Bassard, qui l'attaquèrent à coups de bâton, le renversèrent et le laissèrent sans connaissance et comme mort sur le grand chemin de La Rochelle à Surgères, le 8 septembre 1787. — Émancipation des mineurs Brouard (1788), etc.

B. 2098. (Liasse.) — 92 pièces, papier.

1714-1790. — Notification au greffe de la châtellenie de la Garde-aux-Valets, et dépendances, d'acquisitions de terrains dans la censive de ladite seigneurie par Nicolas Richard, Jean Naveau, Pierre Thenier, Jacques Goriner, seigneur de Villedon, Jean Caillaud, Marc Royaux, René Gautier, Pierre Dumet, Pierre Chaigneau, François Bouffard jeune, Jacques Verdois, Michel Blais, Thomas Oüalle, de La Rochelle, (acquisition de Agathe Bourdin, veuve de Daniel Georget, de La Jarrie, de deux pièces de terre et vignes pour 35 livres, Morin, notaire, 18 février 1714). — Catherine Texier, veuve de Nicolas Venette, maître chirurgien, de La Rochelle, Étienne-Auguste Despéroux, marchand de La Rochelle. — Samuel-Joseph Meschinet de Richemond, de La Rochelle, a acquis de Claude Paleron, employé dans les fermes du Roi, quatre journaux de terre au fief de derrière le bois de cette seigneurie (Marchand et Micheau, notaires à La Rochelle, 25 janvier 1715, et un demi quartier de terre au fief des Onze Cougneaux, 7 mai 1716), et d'Élisabeth Giraud, veuve de Jean Royaud, maître menuisier, 4 journaux de terre au fief des Onze-Cougneaux et cinq casserons audit fief (Morin, notaire, 21 octobre 1714). — Déclarations de grossesse clandestine, au procureur du Roi de la sénéchaussée de La Rochelle, par M.. B..., de Croix-Chapeau, accompagnée par son beau-père (30 octobre 1741). — Louis Berguiard, geôlier de la prison de la châtellenie, installé par Charles-Louis Gabet, sénéchal. — Placets de la châtellenie. — Le procureur fiscal contre tous les propriétaires des terrains incultes de la seigneurie. — Messire Jean de Massougnes contre Jean et Jacques Begot, etc.

JURIDICTION DE MORTAGNE-LA-VIEILLE, ETC.

B. 2099. (Liasse.) — 38 feuillets, papier.

1780-1789. — Baronnie de Châtelaillon, Mortagne-la-Vieille, grand fief de Rochefort et dépendances. — Émancipation de Pierre, Jacques, André et Louis Métereau, de Mortagne-la-Vieille. — Émancipation d'André Bonnain, de Salles. — Émancipation des mineurs Piaud, de Grolleau, de Salles; — de Marie-Marguerite Guerry, de Salles ; — de Jacques et Marianne Grasset ; de Jean Gruet, de Saint-Rogatien ; — de Séjourné, de Tasdon. — Curatelle des mineurs Clochard, confiée à leur mère Madelaine Morisset, veuve Clochard ; — des mineurs Dandonneau, conférée à Jean-Baptiste Geneteau, leur oncle. — Renonciation par Marie Perichon, veuve de François Maumont, à la succession de son mari ; — de Françoise Mouflard, à la succession de Jean Dandonneau, son mari. — Curatelle des mineurs Jacques Boudain, conférée à Madelaine Bouffard, leur mère ; — de la mineure Jacques Chariaud à Françoise Mouflard, veuve Chariaud, sa mère ; — de la mineure de Jean Boutellier et Jeanne Bernard, sa femme, à Louis Boutellier. — Nomination d'un tuteur réel aux corps et biens des enfants mineurs de feu Jean-François Moreau, notaire et procureur, à la requête de René Duplais des Touches, bourgeois à Thairé. — Curatelle d'Élisabeth Margat, pour autoriser son mariage avec André Bouin, de Salles, par suite du décès de Mathurin Margat, son curateur aux causes, ladite curatelle conférée à Pierre Margat, marchand et fermier à Châtelaillon. — Curatelle des mineurs Pierre Planchot, conférée à Élisabeth-Madelaine Berreron, leur mère. — Curatelle des mineurs de Moreau, notaire, conférée à Jeanne Solleaud, leur mère. — Séparation de biens entre Marguerite Tublier et Jean Boudain, tonnelier, son mari.

JURIDICTION DE RONFLAC.

B. 2100. (Registre.) — 177 feuillets, papier.

1766-1789. — Audiences et vérification de la châtellenie, terre et seigneurie de Ronflac. — André-Paul-Etienne Moyne du Vivier, avocat au Présidial de La Rochelle, sénéchal et juge ordinaire. — Jean Guionnet, greffier, Joseph Crassous de Médeuil, procureur fiscal. — Jean Tournade, marchand chaudronnier forain à Sainte-Soulle, contre Jean Laurent, laboureur à Clavette. — Jean Faure, tailleur d'habits à La Rochelle, contre Chastaigner, laboureur à Clavette. — Marie-Thérèse Corneau, veuve de messire Charles-François Robert de Vérigny, écuyer, ancien directeur de la Monnaie royale de La Rochelle, contre Pierre Charré, laboureur à La Jarne. — André-Didier-Daniel Raoult, avocat au Présidial, sénéchal (1770). — Pierre-Etienne-Louis Harouard, écuyer, conseiller, secrétaire du Roi, maison, couronne de France et de ses finances, lieutenant-général à l'Amirauté de La Rochelle, seigneur des châtellenies de La Jarne, Buzay et autres lieux, contre René Desré, boulanger à La Jarne. — Jean-Michel Brothier de La Vaux, l'un des maîtres monnayeurs de La Rochelle, contre Jean Auger, laboureur à Chassagne, paroisse de La Jarne. — Marie-Anne-Louise et Marie-Paule Petit du Petitval, sœurs, filles majeures à La Rochelle, contre Louis Rivet, laboureur à bras. — Déclarations et nouvelles confrontations des biens et domaines possédés dans l'étendue de la censive de la châtellenie de Ronflac, par Barthélemy Renaud, marchand à Clavette, Etienne Dregé, tonnelier (mentionnant le fief de *Pierre-levée*, paroisse de Saint-Rogatien). — François et André Rivet le jeune, journaliers, Pierre Bertrand, marchand. — Jacques Aubry, tonnelier. — Antoine Leydet, journalier. — Marie Perdriau, de La Rochelle. — Gilbert-Léon Flamanchet, marchand à La Rochelle. — Les abbés prieur et religieux de l'abbaye royale de la Grâce-Dieu. — Elisabeth Delaplace, veuve de Michel Bouet, bourgeois. — Pierre Archambault, tonnelier, etc.

B. 2101. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

1767-1790. — Châtellenie de Ronflac. — Curatelle des mineurs de feu Louis Dupuy, conférée à Louise Joubert, sa veuve, et à René Gilbert, pour curateur aux causes. — Notification au greffe de la châtellenie des acquisitions faites par Pierre Bertrand, Pierre-André Jarry, Pierre-Étienne-Louis Harouard, écuyer, seigneur de La Jarne, conseiller secrétaire du Roi, lieutenant général de l'Amirauté de La Rochelle, Jacques Thureau, interprète de la langue hollandaise à La Rochelle, François Rondeau, marchand à La Rochelle. — La veuve Etienne Godinet et son fils contre Etienne Lambert. — Émancipation de Jacques Penard; — d'André, Suzanne, Jacques et Catherine Pouvreau. — Curatelle des mineurs Jean-Baptiste Vigreux, conférée à Madelaine Bassot, sa veuve. — Séparation de biens contre Élisabeth Micheau et Pierre-André Drapron (1779). — Curatelle *ad hoc* d'Élisabeth Micheau, conférée à Pierre Boucheron, notaire, pour autoriser sa séparation de biens avec Pierre-André Drapron, farinier au moulin de Clavette. — Tutelle des mineurs Labonne, conférée à Lescuyer, notaire; — des mineurs de Louis Gilbert, conférée à la veuve Gilbert. — Pierre-Étienne-Louis Harouard, seigneur de La Jarne, Buzay, écuyer, conseiller secrétaire du Roi et lieutenant-général de l'Amirauté de La Rochelle, contre Jean-Barthélemy Chanson, laboureur à Champagné, de Saint-Rogatien. — Tutelle des mineurs de Pierre Chestreau et Louise Chanson, conférée à Louise Chanson. — Tutelle des mineurs de Jean Chanson et Marie Chevallier, conférée à Marie Chevallier. — Tutelle des mineures de Pierre Micou le jeune dit Grandes oreilles, et de Marguerite Brisson, conférée à Pierre Micou et Jean Brisson. — Tutelle des mineurs de Charles Gautron et Marie Goulard, conférée à la veuve Gautron et à Pierre Gautron. — Curatelle à la succession abandonnée de Pierre Micou, conférée à Jacques Hospitel, à la requête de Jean-Pierre Maslon, ancien secrétaire de l'Intendance de La Rochelle. — Jean-Baptiste Mouneron, maître en chirurgie à Dompierre, contre Pierre Bergeron, marchand à Marsilly. — Antoine Benoist contre Charles et Etienne Rouaffin, qui, prétendant qu'il ne fauchait pas bien, s'étaient jetés sur lui, et comme Benoist se trouva dessous, ils l'accablèrent de coups de poing et le mirent en sang.

JURIDICTION DES GROIS.

B. 2102. (Registre.) — 7 feuillets, papier, écrits.

1746-1790. — Terre et seigneurie des Grois et dépendances, membre de l'hôpital de la Charité de La

Rochelle. — Nomination par Amable Herault, prieur et religieux du couvent et hôpital de Saint-Barthélemy de la Charité de La Rochelle, de Jacques Lévêque, garde de la maîtrise des eaux et forêts de Rochefort, en qualité de sergent verdier de la terre et seigneurie des Grois, paroisse de Nieul, Grand et Petit Giveraud, Les Menselles et Château-Millau, paroisse de Dompierre, le tout appartenant et dépendant dudit couvent et hôpital Saint-Barthélemy de La Rochelle (sceau ovale en cire rouge, figurant le prieur avec l'inscription ✠ SIGIL. MIN. CHARIT. RVPELL.), Jacques Solleau, greffier. — Notifications au greffe des acquisitions faites dans la censive de ladite seigneurie par Henriette Pinsonneau, veuve de Vivien Bellivier, négociant à La Rochelle, de Marie-Anne Daucher, veuve de Jean de La Croix, et de Henriette Daucher, veuve de David Pinsonneau. — Jean-Baptiste Veyssière l'aîné, trésorier de France au bureau des finances de La Rochelle, de la maison du Pré aux-Bœufs, saisie sur Gaspard de La Lande, chevalier, seigneur de Saint-Etienne, et Marie-Jeanne de Peredo, son épouse, héritiers du sieur de Pont-marais, leur oncle. — Marie-Esther Blavoust, veuve d'Auguste Massieu, négociant à La Rochelle.

B. 2103. (Registre.) — 43 feuillets, papier.

1766-1779. — Nomination de Nicolas-Simon-Marie Billaud, avocat, comme sénéchal de la maison noble des Grois, au bourg de Nieul et des fiefs de Messelle, Grand et Petit Givraud, Maquis et Château-Mulon, près Chagnollet, paroisse de Dompierre, par le prieur de Saint-Barthélemy. — Pierre-Honoré Pinet, procureur fiscal. — L'audience est tenue « vis-à-vis » l'entrée de la maison de M. de La Magnière, à l'ex- » trémité du bois qui est entre icelle et le chemin, » ledit bois étant en la censive de ladite seigneurie ». — Le procureur fiscal demandeur en fournissement de cens, lods et ventes, réunion au domaine et autres cas de la coutume contre Pierre Yvon, laboureur, et Barreau, sa femme. — Marie Madelaine Montagne, veuve de François Chevallier, marchand à Dompierre. — Louis Picard, marchand à Dompierre. — Julien Plessis, notaire royal à Dompierre. — Jacques Gaspail, laboureur aux Brandes de Dompierre, et Marie Parpais, sa femme. — Durand, négociant à La Rochelle. — Astruc, veuve de François Alleaume, à La Rochelle. — Jean-Baptiste de Brach fils, bourgeois à La Rochelle. — Jacques Le Fèvre, bourgeois à La Rochelle. — Morissière, marchand à La Rochelle. — Jacques Guillen et Anne Drapreau, sa femme, à La Rochelle. — Marie Aubry, veuve de Nicolas Badin, à La Rochelle. — Marie-Suzanne de Mazière, veuve de Paul Guillet et Marie-Suzanne Guillet. — Messire de Mazière, capitaine de vaisseau. — Marie Chabot, veuve d'Antoine Lavialle, à Belle-Croix de Dompierre. — Louis-François Jacob, greffier de ladite seigneurie à la place de Solleau, décédé.

B. 2104. (Registre.) — 37 feuillets, papier.

1767-1789. — Assises de la maison noble et fiefs des Grois, membre de l'hôpital des religieux de la Charité de La Rochelle, tenues au bourg de Nieul, dans la maison de Mademoiselle de La Baudinière, par Nicolas-Simon-Marie Billaud, conseiller du Roi, lieutenant au siège des traites, avocat au Présidial, sénéchal et juge ordinaire. — Le procureur fiscal demandeur en fournissement de déclarations, de domaines, rentes, communications de titres, etc., contre Élisabeth-Jeanne et Madelaine Assailly, à La Rochelle. — Catherine et Henriette Bellivier. — Marie-Gabrielle Lelarge, veuve de Pierre Admyrauld, négociant. — Etienne-Louis Denis, négociant. — Veuve Des Réaux. — Simon Vinet, greffier du Présidial. — Jean-François Lombrage, maître chirurgien. — Garesché, ancien négociant à Nieul. — Messire Louis Durand, chevalier, seigneur de Lavaux-Martin, de la Prée-aux-Bœufs et autres lieux, ancien président au Présidial. — Messire Jacques-François de Maichangué, écuyer, lieutenant d'infanterie au régiment Boulonnais, et Marie-Madelaine Gravier, son épouse, à La Rochelle, Madelaine Papineau, veuve d'Alexandre Amplement, capitaine de navire à Nieul.

B. 2105. (Registre.) — 11 feuillets, papier, écrits.

1773-1790. — Notification au greffe de la châtellenie, terre et seigneurie de Passy-Rompsay, des acquisitions de domaines par Antoine Giraudeau, marchand à La Rochelle, et Madelaine Castagne, son épouse. — Messire Gabriel Massias, écuyer, conseiller du Roi, président trésorier de France au bureau des finances de La Rochelle. — Paul Hardy, maître en la monnaie de La Rochelle et capitaine de navire. — Etienne Pallas des Ormeaux, marchand, et Suzanne-Olive Mercier, sa femme. — Laurent Robelin, maître en chirurgie à La Rochelle. — Jean Chaslon, marchand et maître orfèvre

à La Rochelle, et Marie Vrignaud, son épouse. — Louis Rouhier, bourgeois, et Marie Babin, son épouse. — Gendron, greffier.

B. 2106. (Liasse.) — 39 pièces, papier, 1 parchemin.

1733-1788. — Procédures criminelles de la châtellenie de Fouras. — Jean Fillou, saunier aux Cabanes, paroisse de Fouras, contre Jean Perrogon, pêcheur à Fouras, qui, sous le prétexte que Jean Fillou fils et quelques autres enfants avaient fait du dommage à sa vigne, fit passer un cheval sur le corps dudit Fillou et le maltraita cruellement. — Michel Marchant, prévôt de la terre et seigneurie de Saint Laurent, contre Dousset fils aîné, Destin et Richard, laboureurs à Fouras, tombèrent sur lui à grands coups de tranchet et lui brisèrent son fusil sur le corps en l'injuriant. — Marguerite Fillou, femme de Jacques Guilloteau, marinier à Fouras, contre Chauvet, femme de Jacques Rivet, barbier, qui se jeta sur elle, la renversa et la meurtrit de coups de bâton. — Jean Perrogon, pêcheur, contre Pierre Gazin, qui le battit avec la barre du gouvernail de sa barque et le renversa dans ladite barque. — Le procureur fiscal contre les auteurs, complices et adhérents du vol commis chez Taffio, soldat invalide, et sa femme. — Le procureur fiscal de Fouras, demandeur en excès, violences et voies de fait, contre Jean Baufrety, garde de Fouras. — Le procureur fiscal contre un étranger qui se fait appeler Moustafat, Jean Imbert de son vrai nom, dit Belle-humeur, a volé neuf livres quinze sols à la veuve Pierre Babain, de La Roche, du linge et autres effets, il fut arrêté, conduit en la cour de M. de Voutron et de là transféré à la prison, comme vagabond et sans aveu. — François Castaigna, canonnier, et Marie Gasin, sa femme, contre Rousseil, aubergiste et poissonnier, pour menaces et injures diffamatoires. — François Romballay, régisseur de la seigneurie de Touchelonge, contre Jean Saunier, journalier, qui le renversa et le battit cruellement. — Le procureur fiscal contre André Gendre, pour rebellion à justice. — Le procureur fiscal contre le quidam qui a fait emprisonner Jean-Baptiste-Antoine Depierré, garde de la châtellenie. — Catherine Texier, épouse d'André Couillaud, saunier, contre Delajoie, fille qui se jeta sur elle et la renversa si cruellement qu'elle lui cassa la jambe droite.

JURIDICTION DE NUAILLÉ ET FERRIÈRES.

B. 2107. (Registre.) — 206 feuillets, papier.

1652-1752. — Nuaillé et Ferrières. — Placets (1652-1770). — Audiences (1771-1775): — Le procureur fiscal de Benon contre Jean Brillouet, fournier en partie du four banal, prévenu de vol de bois pour le chauffage dudit four. — René Moreau, prévenu de vol de bois. — de Jean Rousseau, farinier, aussi prévenu de vol de bois. — Paul Viault, tixier en toile, même prévention. — Vérification de la terre et seigneurie du comté de Benon, à la requête de haut et puissant Charles de La Trémoïlle, prince de Tarente et de Talmont, duc de Thouars, pair de France, comte de Benon, faite par Etienne Girard, conseiller, magistrat et juge enquêteur de la sénéchaussée, contre les vassaux, emphythéotes et tenanciers dudit seigneur. — Avrard, juge de la châtellenie de Ferrières. — Jacques Cardinaud, farinier et cabanier au moulin de Choupeau, paroisse de Saint-Jean de Liversay, contre Anne Micheau, veuve de Jean Gautronneau, François Micheau, marchand, Pierre Petit et Micheau, sa femme, héritiers de Nicolas Micheau, de Ferrières. — Le procureur fiscal contre Jean Fillonneau, journalier au village de Normandie, paroisse de Saint-Jean de Liversay. — Louis Grain, charpentier de grosses œuvres au Gué-d'Alleré, paroisse de Rion, contre Antoine Chasseriau, tonnelier à Ferrières. — Jean-Louis Morin, procureur postulant à Saint-Sauveur de Nuaillé, contre François Monoy l'aîné, à Ferrières. — Déclaration des acquisitions faites dans le ressort de la châtellenie par Jean-Pierre Malguiche, sergent et garde de Thomas Mounoury, farinier. — François Billaud, maçon, et Jeanne Mounoury, de Jean-Étienne-Auguste Julliot, notaire royal, et Jeanne-Élisabeth-Félicité Moreau, sa femme. — Jean Couillaud, laboureur à bœufs de Mathurin Moussaud, marchand. — Jean-Pierre Jarrillon, farinier de Pierre Forcadet, marchand. — Antoine Chasseriau, de Jacques-Michel Saint, prêtre, curé de Ferrières. — Rapports des gardes, etc.

JURIDICTION DE COURÇON, LA MOTHE FRAIGNEAU.

B. 2108. (Registre.) — In-folio, 357 feuillets, papier.

1726-1780. — Justice de la baronnie de Courçon, La Mothe-Fraigneau et Cramahé. — François Poullet, greffier. — Regnaud, avocat et juge ordinaire de ladite baronnie, tenant la cour en la maison de Nicolas Peigne, marchand. — Louis Blan, laboureur à Bourdigale, paroisse de Saint-Martin de Villeneuve, contre Pierre Marchand, de La Grève, même paroisse. — Claudine Picoron, veuve de Julien Ferrau, de La Garinière, paroisse de Saint-Cyr du Doret, contre Jean Rousseau, tisserand. — Jean Bernier, marchand à Benon, contre Nicolas Venain, farinier. — Jean Bouteiller, « instructeur de jeunesse » à La Grève, contre François Etien, passager à La Grève. — François Aucher, de La Bussière, cabaretier à Benon, contre Louis Blan, laboureur à La Bourdigalle. — Réception de Jean Bouteille, en qualité de sergent. — Le procureur fiscal contre Annibal Fonteneau, cabaretier, auquel a été défendu « de faire porter les fournées de pain qui se consomment par lui et sa famille, dans sa maison, » cuire ailleurs qu'au four banal, pour y payer le » droit de cuison, sur les peines que de droit et con- » fiscation dudit pain » et pour ne les avoir pas portés au four banal pendant huit mois qu'il les a fait cuire au four qui est construit sans droit dans ses bâtiments, condamné à payer à la rente de la seigneurie de cette cour, quinze livres, et à la démolition du four, construit sans droit. — Le procureur fiscal demandeur en fournissement de déclaration et vérification d'icelle, exhibition de titres, paiement de devoirs seigneuriaux, etc., contre Louis Chaigneau, charpentier. — Joseph Rodier, prêtre, curé de Saint-Martin de Villeneuve, contre Simon Toutant, à La Grève. — René-Élie de Saint Jean, demeurant à Ferrières, curateur honoraire de Françoise-Marianne-Félicité Le Mastin, fille mineure de défunt Charles-Germance Le Mastin, comte de Nuaillé, contre les tenanciers du mas de terre du grand fief de La Mothe Désone. — Charles de Hillerin, marchand, et Marie-Anne-Marillet, sa femme, contre Gabriel de Serry, écuyer, seigneur de Beauregard, demeurant à Charron. — Jean-Christophe Macaud, enfant mineur de Jean Macauld, sieur du Doret, demeurant à Vouhé, procédant sous l'autorité de François d'Hillerin, avocat au Présidial de La Rochelle, sénéchal et juge ordinaire du comté de Benon, contre Jean Rouhier, marchand à La Ronde. — Jean Le Gendre, sieur de La Cournaudière, marchand à Olbreuse, paroisse de La Roche-Esnard, contre François Fradin, veuve de Louis Cousson, laboureur à Normandie, paroisse de Saint-Jean de Liversay. — Benjamin Boureau, seigneur du fief de La Bouhette, demeurant à La Grève, paroisse de Saint-Martin de Villeneuve, contre Pierre Marchand, charpentier de bateau à La Grève. — Pierre Denfert, marchand à Fontenelle, contre Maudet Venant, journalier à Courçon. — René Herault, prêtre, prieur de Saint-Jean de Liversay, demandeur en reconnaissance d'un billet de cent livres consenti à son profit par feu Forcadet, chirurgien à Saint-Jean de Liversay. — Jacques de Gaalon, seigneur de Villeneuve, demandeur en payement de lods et ventes, contre Jacques Cochard l'aîné, laboureur à La Grève. — André Denfer, bourgeois, contre François Guilleret, laboureur à bœufs à Saint-Cyr du Doret. — Louis-Henri Grain, notaire du comté de Benon, contre Raymond Dufour, menuisier à Saint-Jean de Liversay, etc.

JUSTICE DE LA CHATELLENIE D'ESNANDES.

C. 2109. (Registre.) — In-folio, 148 feuillets, papier.

1754-1779. — Audiences, notifications au greffe des acquisitions faites dans l'étendue de la châtellenie par Jacques Guillard, marchand. — Pierre Caud, boucholeur. — Mathurin Michelon. — Antoine Jaquelin. — Jean Racaud. — Jean Seguin. — Jacques Guillard, boucholeur. — Pierre Boisseau, laboureur. — Alexis Bouchet, boucholeur. — Jacques Tabourin, boucholeur. — François Bibard. — Jean-François Guérineau. — Jacques Choyaux. — Pierre Giron, laboureur. — Nicolas-Simon-Marie Billaud, avocat, sénéchal, juge de la châtellenie. — Jean Avrard, avocat et sénéchal. — Jean-Claude Poussard, greffier. — Jean-François-Louis de Brach, écuyer, chevalier, seigneur d'Esnandes et du domaine engagé du Roi, chevalier de Saint-Louis, lieutenant des vaisseaux du Roi à Rochefort, contre Guillaume Cambont, laboureur, condamné à payer audit seigneur sept livres neuf sols pour droit

de gobletage du vin qu'il a vendu en détail dans son cabaret, à raison de 45 sols par tonneaux. — François Papon, maître chirurgien, contre Pierre Le Cand, boucholeur. — Jacques Lambert, curé de Saint-Vivien, prieur de Mortagne-la-Vieille, contre Barthélemy Dupeux, boucholeur, Pierre Lecond, boucholeur. — Marguerite Panetier, veuve de François de Villedon, écuyer, chevalier de Saint-Louis, seigneur de Courçon et autres lieux, demeurant à Mortagne-la-jeune, contre Mathurin Michelon, poissonnier. — François-Bertrand Dubousy, marchand, contre Tonneau, laboureur, et Fillon, sa femme. — Le procureur fiscal contre Charles Beauget, chirurgien, et Marie-Anne Bourelier. — Jean Corbineau, commis au bureau de la poste, contre Bernon de Bernonville, de Lauzière, Nieul. — François Lombrage, maître chirurgien à Nieul, contre Elisabeth Gorrin Tonneau. — Pierre Gingreau, prêtre, curé et premier compagnon servant l'église Saint-Martin d'Esnandes, contre François Guesant, laboureur, et Madelaine Chaillé, sa femme. — Claude Poussard, notaire et greffier de la châtellenie, contre René Maudet, maître de barque. — Marguerite Farraud, veuve Boisseau, contre le curé et les marguilliers de Sainte-Soulle, Mathieu Huzard, maréchal, les RR. PP. religieux de la Charité, René-Jean Guigreaux, curé d'Esnandes. — Jean-François Boutiron, écuyer, avocat au Présidial, contre Bruno-Donatien-Pierre Bourru, procureur à La Rochelle. — Gabriel-Suzanne Donat, écuyer, seigneur de Saint-Coux, et dame Bonvallet, son épouse, héritière de Jean Bonvallet, trésorier de la marine à La Rochelle, contre Bruno-Donatien-Pierre Bourru, procureur à La Rochelle. — Le procureur fiscal contre Jean Poussard, notaire royal à Molindar en Angoumois, etc.

B. 2110 (Registre). — In folio, 129 feuillets, papier, 2 liasses.

1757-1790. — Audiences. — Notifications d'acquisitions, par Pierre Dreuillet, procureur au Présidial de La Rochelle. — Jacques Gaborit, marinier. — Michel Nestier, laboureur. — Étienne Lejeay, maître de barques, Simon Valletier, boucholeur. — Pierre Guenon. — François Papon, maître chirurgien. — Pierre Girard, etc. — Laurent Constantin, maître de musique de la cathédrale. — Renonciation à des successions onéreuses par Gaillard, Louis Guenon, Pierre Cahors, Pierre Maudet, etc. — Jean Avrard, sénéchal. — Jean-Louis-François de Brach, écuyer, seigneur d'Esnandes, etc., ancien lieutenant des vaisseaux du Roi, chevalier de Saint-Louis, nomme Pierre-François Bouchet, conseiller du Roi, notaire à La Rochelle, greffier de la châtellenie. — François-Philippe Guimbail, notaire. — Installation desdits officiers. — Jean Poussard, notaire à Moulidar, contre François Brenusseau, journalier, et Jeanne Rivière, André Gaborit, boucholeur, Jacques Choyaux, voilier, Mathurin Rivier, maçon. — Vincent Mignot, bourgeois, contre Guillement, marinier. — Curatelle du mineur Jean Tabourin. — Émancipation de Marie-Anne Arnaud. — Renonciation de Suzanne Rousseau à la succession de son père. — Curatelle de la mineure Catherine Blanchard. — Tutelle des mineurs Jacques Gaborit. — Émancipation d'Henri Albert. — Émancipations Mignot, David. — Tutelles Gatineau, Boisseau. — Émancipation Vrigneau. — Placets de la châtellenie, etc.

JUSTICE DE FERRIÈRES.

B. 2111 (Liasse). — 75 pièces, papier.

1711-1790. — Châtellenie de Ferrières. — Procès-verbal des biens de Nicolas Turqué. — Jacques de Laporte, avocat au Présidial, sénéchal et juge ordinaire. — Curatelle des enfants mineurs de Grolleau, conférée à Nicolas Traver. — Marie Baril, veuve Hillaireau, contre Catherine Sagot, veuve Hillaireau. — Curatelle des mineurs de Nicolas Micheau, conférée à Joachim Micheau. — Pierre Rousseau, journalier à Ferrières, contre Raymond Dufour, cabaretier, qui, en l'injuriant, l'aborda sur le chemin, le renversa, le meurtrit de coups, jusqu'à ce qu'il fut secouru par des passants qui le ramenèrent chez lui. — Tutelle de la mineure Favrié, conférée à Jean Simonneau. — Curatelle des mineurs de François Monnoury. — Matricule des officiers. — Procureurs : Pierre-Étienne Lange, Pierre Chaurray, doyen ; Pierre Moussaud, Jean-Baptiste Coisseau, Jean-Henri Morin, Jean-Henri Baudin, greffier ; Joseph Boutet ; sergents gardes : Jutteau, Pierre Grasset, Jacques Gaultier, de Laroy. — Louis Grain, charpentier, contre Thibaud, laboureur. — François Bonnegent, boulanger, contre Théodore Lespinasse, tonnelier. — Haute et puissante dame Marie-Françoise-Félicité Lemastin de Nuaillé, veuve de haut

et puissant seigneur François du Pouget, chevalier, marquis de Nadaillac, baron de Saint-Pardoult, dame des baronnies de Courçon, Nuaillé, La Motte Fraigneau, Cramahé, Ferrières et autres places, demanderesse en fournissement de déclarations contre Jeanne Gautronneau, veuve de Jean Forestier, boulanger. — Le procureur fiscal dénonce au sénéchal « qu'il a été coupé, dans la nuit du 11 au 12 décembre 1775, treize arbres dans deux allées ou avenues de la seigneurie, l'une prenant devant l'église, passant devant le château et conduisant au chemin qui va de Ferrières à Luchet, l'autre au levant dudit chemin jusqu'aux vignes. Quatre peupliers, neuf ormeaux et noyers, cinq noyers et quatre ormeaux. » — Dénonciation par le procureur fiscal des dégâts faits par des soldats qui ont arraché les pitons et fermetures de la poste du château de Ferrières, et ont maltraité le sieur Audouin.

JUSTICE D'HURÉ, LAGORD, ETC.

B. 2112 (Registre). — In-folio, 336 feuillets, papier.

1711-1789. — Châtellenie, terre et seigneurie d'Huré, Lagord, les Halles de Puilboreau et dépendances. — Jacques Chauvet, sénéchal. — Audiences pour la vérification de la châtellenie, terre et seigneurie, fournissement de déclaration, payement des cens et rentes. — Jean Boutiron père, écuyer, avocat au parlement, sénéchal et juge. — Curatelle des mineurs Baudry. — Tutelle des mineurs Foucaud. — Nomination de Charles Rondailh, huissier, par Jean-Baptiste-Charles Jarry de Loiré, ancien trésorier de France, seigneur des terres et châtellenies de Huré, Lagord et les Halles de Puilboreau. — Daniel Cossevin, laboureur, demandeur en réparation d'injures atroces et diffamatoires, contre Charles Raoult, laboureur à Lagord. — Signification par Clément Lafaille, chirurgien juré à La Rochelle, de l'acquisition par lui faite de Marie-Rose Drouneau, le 1er août 1753. — Nomination de Pierre-Nicolas Cyr Gaudin, procureur fiscal, par Jean-Baptiste-Charles Jarry de Loiré, seigneur de Huré, etc. — Tutelle des mineurs Baudry. — Judith Belin, veuve de Jean Seignette, contre Mathurin Foucaud, laboureur et consorts, condamnés à payer les arrérages de la rente due à ladite Belin. — Nomination de Jean-Augustin Béraud, procureur fiscal, par Jean-Baptiste-Charles Jarry de Loiré, et de Charles-Louis Béraud, notaire et procureur. — Apposition des scellés chez la veuve Villechauvet. — Procès-verbal de levée du cadavre de Louis Lenormand de Chamard, ancien officier au régiment du Roi-infanterie, natif de Saint-Jean d'Angély, trouvé dans une vigne, près le chemin de La Ribotelière, à La Rochelle ; le certificat de Martin Du Puy de la Porcherie, conseiller du Roi et son médecin en Aunis, et de Simon-Jacques Goujaud de Bonpland, maître en chirurgie et chirurgien du Roi, attribue son décès au froid et à l'état misérable auquel il était réduit (25 février 1770).

JUSTICE DE MANDEROUX, BAZAUGES, ETC.

B. 2113. (Registre). — In-folio, 278 feuillets, papier.

1719-1787. — Châtellenie de Manderoux, Bazauges et dépendances. — Jacques de Laporte, avocat au Présidial de La Rochelle, sénéchal et juge ordinaire. — Nicolas Pirin, tailleur d'habits à Puydrouard, paroisse de Forges, contre Pierre Guery, laboureur à bœufs à la métairie du Rocquet, paroisse de Ciré. — Pierre Faurie, notaire royal et procureur fiscal de la châtellenie de Manderoux, contre Pierre-Henri Rousseau, praticien à Forges. — Jean Fromentin, boulanger à Puydrouard de Forges, contre André Racaud, laboureur au Godinet d'Aigrefeuille. — Marguerite Foucaud, veuve de Jean Giraud, conseiller du Roi et son procureur à l'Élection de La Rochelle à La Rivière de Forges, fermière des revenus de la châtellenie de Manderoux, Bazauges, etc., contre Jean Braud, laboureur, André Gaucher, marchand à Ferrières, etc. — Charles Parion, prêtre, curé d'Ardillières, contre René Rousseau, et Marie Branday, condamnés à payer au demandeur trente livres pour vente de blé. — Pierre Faurie, procureur, Jean de Bussac, avocat, et Pirault, procureur postulant remplacent le sénéchal absent, en 1760. — Jean Dubois, marchand, contre Abraham Marc, écuyer, seigneur d'Arnay, et Madelaine Marsaud, sa femme, à Puydrouard de Forges. — Paul de Pont, seigneur des Granges, de Virson, Saint-Vincent des

Chaumes, Aigrefeuille, La Brande, Manderoux, et la châtellenie de Bazauges, etc., contre Jean Leroux, curé de Forges.

JUSTICE DE MONTROY.

B. 2114 (Registre). — In-folio, 304 feuillets, papier.

1741-1781. — Châtellenie de Montroy et Saint-Médard. — Jean Avrard, avocat en Parlement, sénéchal et juge. — Marguerite Bouchet, veuve de Jean Labbé, négociant à La Rochelle, héritière de Pierre Labbé, sieur de La Motte, son fils, contre Jean Fournier, laboureur. — Le procureur fiscal contre André Martineau. — Marie-Anne Fonteneau, veuve de Barnabé Andrieu, lieutenant des vaisseaux du Roi à Rochefort, contre François Petit. — Jean Rochefort contre Étienne Rochefort. — Léon-Louis Chauvet, notaire et procureur, contre Étienne Charreaud. — Philippe-Henri Andrieu, chevalier, président, trésorier de France, contre François Petit. — Nicolas Boisdon contre André Martineau. — Pierre-Jacques Boutet, curé de Montroy, contre Jacques Botton, marchand à Montroy. — Joseph Rochefort contre Léon-Louis Chauvet, notaire à Saint-Christophe. — Antoine de Court, marchand graisseur à La Rochelle, contre Jean Sivadier, laboureur. — Étienne Leymarie, maître chirurgien, contre Nicolas Robin, laboureur. — Henri-Philippe Andrieu, chevalier, président trésorier de France et écrivain principal de la marine à Rochefort, contre Jean Tardé, laboureur. — Marie-Anne Robert, veuve de Théodore Barnabé Bertinaud, écuyer, seigneur des Bertinières et des Chaumes, contre Étienne Boizeau, tonnelier à Laubertière. — Nicolas Boisdon contre Jacques Robin. — Geoffroy-Élie Le Roy, curé de Bourgueuf, contre Jacques Charbonneau, tonnelier.

JUSTICE DE PÉRIGNY.

B. 2115 (Registre). — 45 feuillets, papier.

1737-1750. — Châtellenie de Périgny et La Roche-Barangère. — Charles-Louis de La Boucherie de Varaise, commissaire, et Jacques Chauveau, adjoint. — Le procureur fiscal, demandeur en fournissement de déclaration, communication de titres, payement de cens, rentes, lots, ventes et autres devoirs, contre Simon Bernard de Launay, avocat au Présidial. — Pierre Fleury, curé de Périgny. — Jean Gabaret, jardinier. — Pierre Jean, marchand. — Merlin Gastebois, négociant. — Jean Fleuriau, laboureur. — Fourcroy, marchand à La Rochelle. — Dousseau, tonnelier. — Rullaud, marchand à La Rochelle. — Barbot, veuve de messire du Pont, écuyer, seigneur de Romagné, demeurant en la maison noble du Beugnon. — Jean Bouguin, curé de Saint-Rogatien. — Paul Disleau, marchand à La Rochelle. — Jacques Bareaud, farinier. — Jacques Babinot, farinier. — Pierre-François de La Roche, docteur en Sorbonne, chancelier de l'Université de Paris, chapelain de La Vaurie. — Marianne Bourgine, veuve de Pierre Savouret, marchand à La Rochelle. — La dame Jouin de La Tremblay, demeurant à La Rochelle. — André Le Borgne, tuteur des mineurs de défunt Charles Girard de Belleville, conseiller du Roi, assesseur au Présidial de La Rochelle, et de Jeanne Diserotte. — Jean et Catherine Levesque, de La Rochelle, contre Mathieu Guay, laboureur au Thayau, paroisse de Saint-Médard. — Duperroy, marchand à La Rochelle. — Jacques Douhault, charpentier de navire. — Nicolas Buffet, laboureur. — Du Toutant. — Jean Papin, laboureur. — Pierre Naferchon, laboureur. — Marie Jean, veuve de Boisdon, demeurant à La Rochelle, contre Pierre Jean, marchand à Bourgneuf. — Le procureur fiscal, demandeur en fournissement de déclarations, contre Louis-Vincent Coutocheau, bourgeois à La Rochelle. — Miget, veuve de Pierre Dufresnois, à La Rochelle. — François Guillemot, sénéchal et juge ordinaire de Périgny. — François Baril, prieur, curé de Périgny, contre la veuve Chauvet, à La Rochelle.

B. 2116. (Registre.) — 16 feuillets, papier.

1751-1761. — Vérification de la terre et châtellenie de Périgny, La Roche Barangère et dépendances. — Jean Avrard, avocat et sénéchal, juge ordinaire civil et criminel. — Le procureur fiscal demandeur en fournissement de declaration, vérification, exhibition et communication de titres, payements de cens, rentes, lods et ventes, etc., contre Laurent Bezien, capitaine de cavalerie, ancien commandant du quartier des Rochellois à la côte Saint-Domingue, et Marie-Elisabeth

Jacquemot, son épouse. -- Demoiselle Mondot, de La Rochelle. — Marie-Anne de Corneaux, veuve de Michel Picard, notaire à La Rochelle. — Jacques Hugonin, bourgeois à La Rochelle. — Claude Moreau, chantre de la cathédrale de La Rochelle. — Du Perroy, bourgeois de La Rochelle. — Jacques Gaboret, laboureur. — Marie-Anne Descorneaux, veuve de Jacques Mourland, et Michel-Sylvain Picard, notaire royal à Saint-Rogatien. — Marie-Anne-Radégonde Bourgine, femme séparée de biens de Pierre Blavout, ci-devant négociant à Saint-Georges d'Oleron. — Jean-Louis, Jean-Joseph-Marie et Marie-Thérèse et Marie-Anet de La Maynière, de La Rochelle. — Louis-Georges Morancy l'aîné, entrepreneur des travaux du Roi à La Rochelle. — Louis de Fourcroy, employé dans les fermes du Roi à La Rochelle. — Jean-Baptiste Blavoust, prêtre et curé de Salles.

B. 2117. (Registre.) — 12 feuillets, papier.

1744-1745. — Déclarations fournies par les tenanciers des châtellenies de Périgny, La Roche-Barangère et dépendances. — Jean-Pierre-François Guillemot, avocat au Présidial, sénéchal et juge ordinaire civil et criminel. — Clément, ferblantier, et Elisabeth Nouzillat, sa femme, héritière de Philippe Nouzillat et d'Élisabeth Jean. — Blavou, négociant à La Rochelle. — Les sœurs Richard, de La Rochelle. — Burgaud, veuve de Thomas Sabourin, — Jamot, bourgeois de La Rochelle. — Bounichon. — Jean Damour, laboureur. — Pierre Brunet, laboureur. — André Gravouil et Suzanne Courtin. — François Grenot, tonnelier à La Rochelle. — Massé, capitaine de navire à La Rochelle, époux Coutocheau. — Déclaration faite par Pierre Dumont, bourgeois de La Rochelle, administrateur de ses enfants mineurs et d'Elisabeth Auboyneau. — Déclaration par Isabelle Fragneau, veuve de Jean Bry et en premières noces de Jean Lambert. — Déclarations par Jacques Drapeau, laboureur. — Nicolas Buffet, laboureur. — François Grenot, tonnelier. — Pierre et Louis Brunet, laboureurs. — François Liège, négociant à La Rochelle, et Marie-Suzanne Bernon, son épouse.

B. 2118. (Registre.) — 50 feuillets, papier.

1766-1790. — Audiences des assises. — Jean Avrard, avocat au Parlement, juge civil et criminel de la châtellenie. — Le procureur fiscal demandeur en fournissement de déclarations. vérification, exhibition et communication de contrats de payements de cens, rentes, lots, ventes, amendes et autres cas de la coutume, contre Pierre Jean, marchand, courtier d'eau-de-vie et déclaration vérifiée. — Louis-Auguste Bouthier, marchand. — François Bouret, bourgeois de La Rochelle. — La veuve Rochefort, de Belle-Croix de Dompierre. — Lettres de provisions et réception de Claude Giraud, procureur au Présidial, nommé procureur fiscal par Pierre-Henri Regnier, écuyer, conseiller du Roi, lieutenant particulier, assesseur criminel et premier conseiller au Présidial de La Rochelle, seigneur des châtellenies de Périgny et La Roche-Barangère. — Enregistrement de la vente faite à Bénigne-Esther Donnéadieu, veuve de Pierre Poitevin, marchand à La Rochelle, par André-Daniel Raoult, avocat au Présidial, et Louise Moyne, son épouse. — Vente à César-Simon Picoron, capitaine de navire, et Marguerite Boisson par Pierre Chambellan, chirurgien dentiste de Rochefort, et Marie-Anne Coniant. — Vente à Jacques Chagneau, laboureur à Villeneuve, paroisse de Périgny, par Jean-Louis Vaugouin, charpentier de vaisseau à Rochefort. — Vente à Louis Labrune, marchand brûleur et tonnelier, par Urbain Giraud, tonnelier. — Vente à Louis Piquier l'aîné, laboureur, par François Boutet, marchand à La Rochelle. — Vente par messire Jean de Kalb, baron de Kalbrert, chevalier de l'ordre royal du Mérite militaire, lieutenant-colonel d'infanterie à Paris, actuellement logé à La Rochelle, dans la maison de la veuve Auboyneau, comme mari d'Anne-Elisabeth-Emilie Vanrobais, faisant aussi pour messire Frédéric d'Ernest, capitaine au régiment des gardes, chevalier de l'ordre royal du Mérite militaire, et Anne-Sophie Gastebois, son épouse, à Paris, Elisabeth Dupas, veuve de Jean-Joseph Gastebois, écuyer, tutrice de sa fille mineure, Elisabeth-Pauline, Marie-Geneviève Baudequin (Bodkin), veuve de Jean Gastebois de Mandor, écuyer, tutrice de sa fille mineure, Geneviève-Henriette, Jean Ranson, négociant, agissant au nom de Théophile Vanrobais, écuyer, l'un des entrepreneurs de la manufacture royale de draps d'Abbeville, et Jeanne-Julie-Rosalie Vanrobais, sa femme, héritiers, chacun pour un sixième, de Théodore-Philippe Pagez, chevalier, conseiller du Roi, président trésorier de France honoraire à La Rochelle, à Jean Gilbert, conseiller du Roi, juge garde de la monnaie de La Rochelle, et Marie-Madelaine Pelletan, son épouse. — Vente par André-François Berthomé, doyen, curé et premier compagnon de l'église paroissiale et collégiale de Marsilly, à Augustin Roux, maître

ès arts. — Vente par Louise-Victoire Lalaisse à Charles Ranson du Goulet, négociant, et Thérèse Feuilleteau, son épouse. — Vente à Madelaine-Gabrielle Cassaigne, épouse de Marc-Antoine Jacques Fleury de La Vergne, seigneur de La Landière et de La Vergne, ancien officier des gens d'armes de la garde du Roi, par Nicolas-Valentin Mariocheau de Bonnemort, bourgeois à La Rochelle. — Vente à Marie-Suzanne Liège, veuve de Aimé-Benjamin Fleuriau, seigneur de Touchelonge, officier commensal de la maison du Roi, demeurant à La Rochelle, par messire Henri-Benjamin Green de Saint-Marsault, baron de Châtelaillon, dame de Saint-Marsault, veuve de La Barginière, messire de La Guarigue, seigneur de Châtre et dame de Saint-Marsault, son épouse, Marie-Charlotte-Victoire de Lestang, veuve de messire Henri-Louis François Green, comte de Saint-Marsault.

B. 2119. (Registre.) — 41 feuillets, papier.

1766-1774. — Audiences. — Installation de Louis-André Gendron, notaire et procureur, nommé greffier en la châtellenie par messire Pierre-Henri Regnier, écuyer, conseiller du Roi, lieutenant particulier, assesseur criminel et premier conseiller au Présidial, seigneur des châtellenies de Périgny et La Roche-Barangère. — Le procureur fiscal demandeur en culture de domaine, payement de cens, réunion, etc., contre Allégret, capitaine de navire, défaillant. — Laurent Fontaine, maître boulanger, contre Marionneau, laboureur. — Messire Venant Rousseau, prêtre, curé de Périgny, contre Julien Servinien, marchand à La Rochelle, défaillant. — Le procureur fiscal, demandeur en culture de domaines, réunion, etc., contre Naferchou, laboureur, Louis Damour, laboureur. — Maximilien Chauveau, marchand, contre Acard de La Maignère, bourgeois à La Rochelle. — Messire Pierre-Henri Regnier, écuyer, conseiller du Roi, assesseur criminel au Présidial de La Rochelle, seigneur de Périgny et La Roche-Barangère, contre Jean Supet, laboureur. — Sarrau, veuve Perrain. — Vente par messire Pierre-Henri Du Pontagault, chevalier, seigneur du Beignon, lieutenant-colonel d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, pensionnaire de Sa Majesté, et Marie-Anne Cornu, sa femme, à messire Henri Gilbert de Jouy, écuyer, conseiller du Roi, président trésorier de France au bureau des finances et chambre des domaines de la généralité, de la terre et seigneurie du Beignon, paroisse de Périgny, logis noble et dépendances. — Messire Jean-Baptiste de Murat, écuyer, chevalier, seigneur de La Plagne, ancien capitaine d'infanterie au régiment de Lorraine, contre Pierre Bourasset, chirurgien-major. — Nomination de Jean-Jacques-Louis Lescuyer à l'office de notaire et procureur postulant par Pierre-Henri Regnier, écuyer, seigneur de Périgny et La Roche-Barangère. — Bruno-Donatien-Pierre Bourru, procureur, contre Pierre Millon, farinier.

B. 2120. (Liasse.) — 15 pièces, papier.

1729-1790. — Placets de la châtellenie de Périgny. — Sentences civiles et criminelles. — Information contre Marie-Anne Bertin, prévenue d'avoir maltraité Élisabeth Sardet, femme de Pierre Orgeron, laboureur et certificat du maître en chirurgie attestant que les coups qu'elle a reçus ne doivent offrir aucun danger pour la vie de la mère et de l'enfant. — Marie-Anne Bertin déclare qu'elle voulut séparer son père et la femme Coudreau, qui s'étant pris de querelle au four banal, se tenaient aux cheveux, et qu'elle avait pris la femme Coudreau à brassée, sans la frapper à coups de poing. — Tutelle des mineurs Boisgrosset. — Émancipation de Pierre Pouvreau. — Tutelle des mineurs Bartaud. — Renonciation par Louise Faye à la communauté avec Gabriel Morisset, son mari. — Tutelle des mineurs Chevagon-Larante. — Tutelle des mineurs Lafaye. — Renonciation par Marie-Jeanne-Françoise Basteau à la communauté avec Louis Thomas, son mari. — Émancipation de Marguerite-Jeanne Macaud. — Tutelle des mineurs Coulonge. — Renonciation par Marguerite Delafond à la communauté avec François Coulonge, son mari. — Renonciation par Marie-Jeanne Morisset à la succession de son père. — Renonciation par Pierre Caillé à la succession de son père. — Nomination d'un curateur *ad hoc* pour autoriser le mariage de Joseph Orgeron, mineur, et de Marie-Hélène Robert et de Marie Chauveau et Pierre Nieul. — Assassinat commis au poste des fermes du Roi à Saint-Rogatien, de Jean Rioteau, employé aux traites.

JUSTICE DE L'ABBAYE DE SERMAISE.

B. 2121. (Registre.) — 16 feuillets, papier, écrits.

1766-1767. — Audiences de l'abbaye, terre et seigneurie de Sermaise (registre depose au greffe du tri-

bunal du district de La Rochelle par les officiers municipaux de Nieul, le 6 août 1791). — Notification des achats et ventes faits dans l'étendue de la circonscription de ladite seigneurie par messire Denis Mac-Carthy et Renée Robert, son épouse, demeurant à La Rochelle, rue Porte-Neuve. — Vente à Buttaud et Bourreau. — Vente à Jean Robaille, orfèvre, et Marie-Anne-Elisabeth Massonnet, son épouse, par Derny et Delaire fils aîné. — Vente à Loiseau et Guillon par Jean Guionnet et François Thomas. — Vente à Jean Beule, maître chirurgien, par Guiton. — Vente à Jacques Gaborit, laboureur, et Jeanne Viaut, sa femme, par Marie Bouschat, veuve de Pierre Moreau. — Vente à Étienne Martin, laboureur à bœufs, et Jeanne Gauché, sa femme, par René Le Bœuf. — Vente à Pierre Vergé, maître orfèvre, et Marie-Thérèse Delhomme, par Jean Robaille, maître orfèvre, et Marianne-Élisabeth Massonet. — Vente à Pierre Jean fils, bourgeois, par Henri Brevet, capitaine de dragons au régiment de Culant, fondé de pouvoirs de Pierre-Étienne Le Noir, maître horloger à Paris. — Vente à Étienne Martin, laboureur à bœufs, et Jeanne Gauché, sa femme, par Pierre Vachereau, laboureur à Nieul. — Vente à François-René Levaud, capitaine de navires, et Françoise Jousseaume, sa femme, par Marie-Anne Bireau, femme séparée de biens de Paul Rousseau. — Vente à François-René Levaud, capitaine de navire, et Françoise Jousseaume, sa femme, et Madelaine Guillou, etc. — Le procureur fiscal contre Chauvet et Girardeau, sa femme. — Marie Hillaireau, veuve Michel Raoult, boulanger. — Renaud, marchand à La Rochelle. — Christophe Renaudet, maréchal à La Rochelle. — Étienne Porchet, maréchal à Esnandes. — Denis, négociant à La Rochelle. — Étienne Picard, laboureur à Nieul. — Jacques Garesché, négociant à Nieul. — Jean Regnaud, bourgeois à La Rochelle. — Jacques Rohier, ou Royer, demeurant aux îles d'Amérique.

JUSTICE DE PRIEURÉ DE SAINT-BIBIEN D'ARGENSON.

B. 2122. (Liasse.) — 180 pièces, papier.

1726-1790. — Châtellenie du prieuré de Saint-Bibien d'Argenson, membre dépendant de l'abbaye de Fontevraud. — Tutelle de Marie-Madelaine Raud, fille mineure d'Hilaire Raud, veuve de Jeanne Forgerit. — Tutelle de Jeanne et Marianne Gendreau. — Curatelle de Catherine Pouthier. — Curatelle de Louise David. — Curatelle des mineurs Simouneau. — Curatelle des mineurs Moreau. — Curatelle des mineurs Repoussart. — Curatelle de Marie Pouthier. — Curatelle des mineurs Charron. — Curatelle de la mineure Jouinot. — Curatelle des mineurs Rouillé. — Curatelle des mineurs Giraud. — Tutelle de la mineure Testeau. — Curatelle des mineurs Cottin. — Curatelle de la mineure Pitaud. — Curatelle des mineurs Rousseau. — Curatelle Begaud. — Curatelle de l'enfant posthume dont est enceinte Jeanne Richaulme, veuve de Louis Depré. — Curatelle des mineurs Brunet. — Jacques Garnier contre Étienne Dechazeau. — François Conqueteau contre Pierre Baril. — Charles Guignet contre Quanqueteau. — Curatelle des mineurs Nicolas. — Tutelle des mineurs Besgue. — Curatelle à la succession vacante de Jean Nicolas. — Émancipation de Pierre-Henri et Jean Rousseau. — Curatelle des mineurs Besson. — Curatelle de la mineure Regnaud. — Pierre Baril contre Pierre-René Blanchard. — Jean Choppin de La Bruyère, ancien mousquetaire de la garde du Roi, propriétaire de la maison noble du Grand-Chemin, contre René Bernard. — Curatelle du mineur Gendreau. — Curatelle des mineurs Auboyneau. — Jean-Baptiste Navarre, curé du Thou, contre Marie Claveau, femme de Pierre Baril. — Tutelle du mineur Charon. — Curatelle de l'enfant posthume de Radégonde Arnault, veuve de Jacques Moyai, marchand à Puydrouard. — Tutelle de la mineure Turpaud. — Tutelle de la mineure Boutin. — Tutelle de la mineure Roux. — Pierre Boutinet et Jean Feuillet contre Nicolas Dalmagne le jeune. — Curatelle des mineurs Roux. — Curatelle des mineurs Repoussin. — Curatelle des mineurs Jacques Contré. — Curatelle des mineurs Foucaud. — Curatelle des mineurs Bareau. — Curatelle des mineurs Perroquin. — Curatelle des mineurs Garnier.

B. 2123. (Registre.) — In-folio, 188 feuillets, papier.

1753-1787. — Audiences de la châtellenie du prieuré de Saint-Bibien d'Argenson, membre dépendant de l'abbaye de Fontevraud. — François-Joseph Romieux, sénéchal. — Pierre Barril, maréchal à Puydrouard, paroisse de Forges, contre Pierre-René Blanchard père, tisserand et autres prévenus d'excès, vio-

lences et voies de fait. — Nicolas Dalmagne le jeune contre Pierre Bouttin et Jean Feuillet. — Jean et René Breau, laboureurs, contre Jacques Pinaud. — Nicolas Dalmagne le jeune contre Pierre Boutin, tailleur d'habits à Aigrefeuille. — Pierre Baril, maréchal à Puydrouard, paroisse de Forges et de présent au Thou, contre Pierre-René Blanchard, tisserand à Puydrouard. — Michel Guias, négociant à La Rochelle, contre Pierre Bailly, laboureur. — Abraham Millet, notaire à Aigrefeuille, contre Jean Turpaud, laboureur à Puydrouard. — Marguerite Rousseau, femme ayant renoncé à la communauté par elle ci-devant contractée avec Martial Querthon, demanderesse en séparation de biens, contre ledit Querthon. — Pierre Mathurieaux-Desjardins, marchand d'étoffes à La Rochelle, contre Martial Querthon. — Le procureur fiscal contre Pierre Caillaud, marchand à Saint-Sauveur. — Pierre Godreau, farinier au moulin de La Goutte, paroisse de Virson, contre Jacques-Mathurin Auboyneau, employé dans les fermes du Roi à Puydrouard. — Déclaration des domaines tenus de la châtellenie d'Aigrefeuille par Jacques Marchais, laboureur aux Planches, paroisse d'Aigrefeuille. — Marguerite-Françoise Giraud, veuve de Charles-Félix Thilorier, avocat au Parlement de Bordeaux, légataire universelle de Marguerite Foucaud, veuve de Jean Giraud, conseiller du Roi et son procureur en l'Election de La Rochelle, contre Jean Rembrer, boucher, et Marie Vache, sa femme. — Très haute et très religieuse dame Madame Julie-Sophie-Gilette de Pardailhan-d'Autin, abbesse chef et générale de l'abbaye royale et ordre de Fontevraud, demeurant audit Fontevraud, contre François Gaigneur, laboureur à La Menulière de Vouhé, et Marie Désiré, sa femme. — Pierre-Louis Gabet contre François Pirault, notaire et procureur à Saint-Christophe. — Louise Gabet, à Ballon, contre Charles-Louis Gabet, avocat au Présidial de La Rochelle, Joseph Gabet chirurgien-major de la marine à Rochefort, Marie-Madelaine Gabet, veuve de Paul Robert, marchand à La Rochelle, Marie Blanchard, veuve de Pierre Gabet, marchand, et cousin. — Louis Rullier, serviteur domestique au Thou, contre Avril Serrurier, à Puydrouard, paroisse de Forges. — Pierre-Gabriel Faurie, notaire royal et procureur fiscal à Aigrefeuille, héritier pour un tiers de Pierre Faurie, notaire royal et procureur fiscal, contre Paul Garnier, laboureur à bras. — François Audry, marchand et fermier des receveurs de la seigneurie de Saint-Bibien d'Argenson, paroisse de Vouhé, contre Gontier, veuve Prignaud.

JUSTICE DE LA CHATELLENIE ET PRIEURÉ D'YVES.

B. 2124. (Liasse.) — 432 pièces, papier, 2 sceaux.

1723-1790. — Yves. — Placets. — Requête au président lieutenant général du siège de Rochefort, pour faire assigner Sourisseau, canonnier au port de Rochefort, pour paiement d'une ferme verbale à lui faite par Jean Toulouse, maître perruquier. — Information contre Pierre Halet, dit Meunier, prévenu de vol, sur la dénonciation du procureur fiscal de Saint-Étienne d'Yves. — Nomination de curateur *ad hoc* à Madelaine Proteau et son émancipation. — Passeport délivré à Jacques Desnoyer, colporteur, par frère Louis-Joseph des Escotais, chevalier profès, grand croix de Malte, grand prieur d'Aquitaine, commandeur de la commanderie des Epaux, lieutenant général des armées du Roi, gouverneur et commandant de l'île de Ré (sceau). — Passeport donné par les maire et jurats de Bordeaux, à Thomas Clérambrust, bijoutier. (Signé) Leydet, jurat (sceau de la ville de Bordeaux). — Inventaire de Guérinet, à Charente, par Guesdon, subdélégué (1723). — Audiences de la châtellenie. — René Follet, sénéchal. — Compte de consignation rendu par la veuve Clergeau à André Hèbre, de Saint-Clément.

Justice de l'Abbaye royale de Saint-Michel-en-l'Herm. — Collège Mazarin. — Seigneuries d'Ars, Loix et les Portes, de l'île de Ré.

B. 2125. (Registre.) — 218 feuillets, papier. Couverture en parchemin formée par un contrat du 6 décembre 1614.

1701-1784. — Notification au greffe de la seigneurie des acquisitions faites par Denis Couilbaud, de Nicolas Corné ; — Pierre Mousnier, de Suzanne Verdon ; — Jacques Rivaille, de Gabriel Richard Mollé ; — Jacques Pinaud, de Gabriel Cailleteau ; — Jacques

Barillon, de Jean Moreau ; — Jean Poictevin, de Nicolas Bertinaud et Marguerite Duret ; — Pierre Richard, de la dame Martineau ; — Étienne Tardy, de Jean-Baptiste Moreau ; — Mathieu Lagord, de Vinet ; — Jacques Conignac, de Sébastien Blaye ; — Charles Samson, de Jean Gaudin ; — François Gibouleau, de Gilles Bruslart ; — Sébastien Mercier, de Guillaume Valleau ; — Marianne Veillon, de Jacques Veillon, son frère, etc.

B. 2126. (Registre.) — 31 feuillets, papier.

1701-1777. — Baux judiciaires de la seigneurie d'Ars en Ré. — Adjudication de la ferme des biens des mineurs Hurtin, Camp, Guibaud, Chauvet, Bouchereau, sergent.

B. 2127. (Registre.) — 310 feuillets, papier. Couverture en parchemin formée par un fragment de contrat du XVIIe siècle.

1701-1777. — Baux judiciaires de la seigneurie d'Ars en Ré. — Baux des biens des mineurs Bertounneau ; — Amelineau ; — Touzeau ; — Martineau ; — Devie ; — Herpin ; — Babeuf ; — Deramé ; — Guinard ; Bavière ; — Veillon, etc. — 1721. Retirés de sacs. — Jean Meschin contre Suzanne Déchézeaux. — Pierre Loiseau contre Jean Desmoulins. — Aimé Patouot contre Louis Prévost. — Marie Chaigneau contre Mathieu Bigot. — Suzanne Veillon contre Pierre Brigaud. — Jacques Gasc contre André Bernard.

B. 2128. (Registre.) — 111 feuillets, papier. Couverture parchemin formée par un fragment d'acte du XVIIe siècle.

1721-1729. — Cour ordinaire. — Audiences. — Louis Prevost, sieur du Fief, sénéchal. — Pierre Jarrosson, procureur fiscal, Pierre Mousnier, Étienne Gauverit et Guillaume Jarosson, procureurs, Mathieu Hurtaud, Étienne Bouchereau, François Gauverit et Pierre Saye, sergents. — Catherine Bonnet, veuve de Pierre Baudouin, contre François Gauverit, sergent. — Anne Jard, femme de Pierre Chauvet, contre Jeanne Bertin, veuve Michel Périer. — Pierre Mousnier, notaire et procureur, contre Jean Blays, Saunier et Pierre Aunis, tailleur d'habits. — Charles Hullier contre Guillaume Maillard, saunier. — Pierre Devie, sergent bombardier à Saint-Martin, contre Simon Devie, saunier. — Pierre Rivaille, demeurant à Saint-Martin de Ré, contre Guillaume Jarrosson, procureur. — René Lhibaudière contre Simon Cailleteau, saunier. — Marie Mesnier, veuve Foucaud, de Saint-Martin de Ré, contre Vincent Rivaille, saunier. — Catherine Brunet, veuve de Pierre Baudouin, contre François Gauverit, sergent. — Pierre Rivaille, marchand à Saint-Martin de Ré, contre Guillaume Jarosson, condamné à payer au demandeur la somme de 80 livres 7 sols, portée par une obligation du 13 juillet 1717, avec les intérêts. — Jean Masseau de La Croix contre Isaac Villeneau. — Nomination de André Ventujol, procureur des seigneuries d'Ars, Loix et Les Portes, par Barthélemy de la Fleuterie, abbé de Miseray, prêtre, docteur de Sorbonne, procureur général du collège Mazarin, en l'Université de Paris, auquel est uni la Mense abbatiale de l'abbaye royale de Saint-Michel-en-l'Herm et, en cette qualité, seigneur d'Ars, Loix et les Portes, île de Ré. — Nomination par le même seigneur d'Étienne Gauverit, procureur. — Pierre Pomier, saunier des Portes, contre Mathieu Morineau, avocat du Roi à La Rochelle. — Anne France contre Denis Raiton, saunier aux Portes. — Guillaume Caillaud, saunier, contre Jacques Bœuf, marinier. — André Barillon contre Guillaume Valleau, marchand à Ars. — Denis Faure, marchand aux Portes, fabriqueur de l'église dudit lieu, contre Élisabeth Papon, veuve d'André Huguet, de Loix, et Marguerite Jousseaume, veuve de François Mousnier, demeurant à Ars, contre François Babœuf, marchand au village du Chabot. — Jacques Demené, maître boulanger à La Rochelle, et Élisabeth Herbert, sa femme, demandeurs en interruption de possession et affectation par hypothèque, payement ou déguerpissement contre Jacques Barbotin, saunier à Ars. — Messire Pierre Vita, sieur de La Barottière, demeurant au logis noble du Maginau, contre Pierre Berthomé, saunier des Portes. — Messire Louis Filleau, écuyer, sieur de La Touche, demeurant en la maison noble de La Touche, paroisse de Sauvin, en Poitou, contre Pierre Bouriau, saunier aux Portes. — Jean Masseau de La Croix, marchand, contre Isaac Villeneau, marchand à Ars. — Les religieux et prieur de l'abbaye de Saint-Michel en l'Herm, paroisse de Saint-Sauveur, contre Jean Barit, saunier à Ars. — Alexandre Nadeau, marchand apothicaire à La Rochelle, contre Nicolas Brulon, d'Ars. — Samuel Séjourné, à Saint-Martin de Ré, contre Joseph Bavière, saunier. — Marianne Gaillard, de Saint-Martin, contre André Simon, saunier. — Jean Renaudin, contre Pierre Renaudin. — Charles Du Chemin,

marchand à Saint-Martin, contre Pierre Bouriau, saunier. — Messire Cosme Renié, écuyer, sieur de La Roche, capitaine au régiment de Perche-infanterie, curateur du mineur Josué Mousnier, contre Marie Pinaud et consorts. — Nomination de Jacques Guillet, notaire et procureur. — Serment des officiers de la juridiction.

B. 2129. (Registre.) — 50 feuillets, papier.

1733-1740. — Audiences. — Joseph-Irénée Prévost, sénéchal. — Marie Babiau, veuve d'André François, maître chirurgien, contre Jean Morgaud, « instructeur de jeunesse » à Loix. — Tutelle des mineurs de Joseph Thifaneau et de Marie Bigot. — Tutelle des mineurs de Mathieu Couilbaud, de Loix, et de Catherine Giraudeau. — Renonciation par Jean Tardy, marinier, à la succession mobilière et immobilière de Simon Tardy. — Renonciation par Nicolas Brulon, marinier, et Marie-Anne Brulon, femme de Guillaume Valleau, marinier, et Madelaine Brulon, femme de Aimé Pathouot, tonnelier, demeurant tous à Ars, à la succession de feu Nicolas Brulon. — Tutelle des mineurs de Jean-Baptiste Gorain, bourgeois et maître de barque, et de Marie Dubois, sa femme. Parmi les parents convoqués, ont signé : Nicolas Chatonnet, oncle maternel, et Nicolas Chatonnet fils, cousin germain. — Curatelle des mineurs Caillaud. — Curatelle des mineurs Faure. — Curatelle des mineurs Tardy. — Curatelle des mineurs Valleau, etc.

B. 2130. (Registre.) — 50 feuillets, papier.

1733-1735. — Audiences ordinaires. — Joseph-Irénée Prévost, sénéchal. — Joseph Jamain, nommé procureur postulant par Barthélemy de La Fleutrie, abbé de Miseray, prêtre, docteur de Sorbonne, procureur général du collège Mazarin, de l'Université de Paris, auquel est uni la mense abbatiale de l'abbaye royale de Saint Michel-en-l'Herm. — Marguerite François, veuve de Pierre Leconte, héritière de Marie Meunier, veuve d'Ignace de Tagaut, contre Jacques Jarillon, farinier, et Marguerite Berthonneau. — Suzanne Chollet contre Jean Penisson, saunier. — Allard Belin contre Jeanne Bouhier, veuve d'Isaac Riorteau. — Nomination de Jacques Héraudeau comme huissier de la seigneurie. — Nomination de Jacques Bouchereau comme huissier. — Paul-François Mervault, contre Jacques Regreny. — Jean Séjourné, saunier, contre François Rilliet, saunier. — Suzanne Chollet contre Jean Penisson. — Mathurin Gaillard, tonnelier, contre Pierre Brigaud, saunier. — Marie-Jeanne Gaillard, veuve de Louis Prévost, sénéchal à Ars, ayant renoncé à la communauté des biens, contre messire Mathieu Gaillard, prêtre, bachelier en théologie et curé de Saint-Martin de Ré, curateur des mineurs dudit feu Prévost et de ladite Gaillard. — Isaac Veillon, contre Isaac Villeneau. — Nomination de Pierre Masseau, avocat au Parlement et au Présidial de La Rochelle, à l'office de sénéchal, par Barthélemy de La Fleutrie, procureur général du collège Mazarin et de l'abbaye de Saint-Michel-en-l'Herm. — Jacques Aulnis, saunier à Ars, contre François Aulnis, saunier audit lieu. — Messire Jacques-Charles Brochard, seigneur de La Roche-Brochard, tant en son nom qu'au nom de Radégonde, sa fille, demeurant en son château, près Niort, contre Charles Baillargé, bourgeois. — Anne Clavereau de La Dhoüe, directrice de la poste de Saint-Martin, demanderesse en saisie et déclaration de deniers, contre Charles Hullin, négociant et fermier des biens des mineurs de Pierre Gilbert et Marie Hullin, sa femme, de Loix.

B. 2131. (Registre.) — 31 feuillets, papier.

1742-1747. — Audiences. — Pierre Masseau, seigneur du Fier, sénéchal. — Curatelle des mineurs Ridoret. — Curatelle des mineurs Menuteau. — Curatelle des mineurs Lagord. — Curatelle des mineurs Baudet. — Curatelle des mineurs Barbotin. — Curatelle des mineurs Guiguard. — Curatelle des mineurs Peneaud. — Curatelle des mineurs de Marianne Masseau, veuve de Nicolas Toulouse, receveur du prince et seigneur de la cour. — Renonciation par Mathurin Gilbert, cultivateur, au corps et biens de Marie Gilbert, mineure aux successions de Pierre Gilbert et de Marie Hulin. — Émancipation de Jean-Étienne Masseau La Rivière. — Émancipation de Barthélemy et Marguerite Déramé.

B. 2132. (Registre.) — 38 feuillets, papier.

1742-1743. — Audiences. — Pierre Masseau, seigneur du Fier, sénéchal. — Pierre Caillaud-Valette, saunier, contre André Loizeau-Caillaud, pour partage. — Jean-Baptiste Thilorier, notaire royal, contre Anne

Mercereau, condamnée à payer 17 livres 3 sols qu'elle doit au demandeur. — Jacques Verdon fils contre Jacques Rivaille, à Ars. — Marie Macadrée, veuve Saint-Devant, fermière générale des seigneuries, contre Nicolas Dron, saunier. — Simon-Jean Pennetreau Des Augiers, lieutenant au régiment de Poitou, au nom des mineurs Penultreau, contre Mathurin Gilbert.

B. 2133. (Registre.) — 35 feuillets, papier.

1743-1749. — Audiences. — Pierre Masseau, seigneur du Fier, sénéchal. — François Lavialle, marchand à Saint-Martin, contre François Durand.—Louis-Polycarpe Fournier, contre Guillaume Jarosson. — Matthieu Bonnin, d'Ars, contre Charles Mounier, tonnelier audit lieu. — La veuve Beauvat contre Louise Pennetreau, veuve de Charles Hulin. — La veuve Brizard contre Jacques Chabot. — Nicolas Grenot contre Anne Mercereau. — Étienne Perrier, laboureur à Ars, contre Mathieu Laugé, saunier. — Jean Valleau contre Pierre Brigaud. — Étienne Gauverit, notaire et procureur, contre Jean Bernard. — Nicolas Maillet contre Jean Bigot. — Jeanne Bruneteau, veuve de Mathieu Gaudin, des Sables-d'Olonne, contre Marie Bouttier, veuve de Pierre Raynaud. — Messire Louis-Alexandre Courtois, écuyer, sieur de Guigneville, et Louise Foucault, contre François Crouzillat. — Paul Boutet Du Vivier, négociant à Saint-Martin, contre Nicolas Brulon. — Messire Barthélemy de La Flaterie, abbé de Mizeray, seigneur d'Ars, Loix et Les Portes, etc., contre la dame de La Chaboissière. — Les fabriciens et marguilliers de Saint-Étienne d'Ars contre Pierre Loizeau, saunier, veuf de Marie Caillaud.

B. 2134. (Registre.) — 47 feuillets, papier.

1749-1751. — Audiences. — Matricule des officiers de la juridiction : François-Marie Bourgeois, sénéchal ; Jean Baptiste-François Giraud, procureur fiscal ; Étienne Gauverit, André Ventujol, Joseph Jamain, Antoine Batard, Louis Pessard, Nicolas Alizeau, Jean-André Ventujol le jeune, procureurs ; Jacques Héraudeau, Étienne Mercier, Nicolas Jousseaume, sergents ; André Ventujol, greffier en chef, et Louis Rossard, commis greffier. — Pierre Caillé, saunier, contre Jacques Babiau. — Jean-Baptiste Thilorier, notaire royal et procureur, contre Louis Poirier, marchand. — Messire Jean-Charles Dagien l'aîné, écuyer, seigneur d'Autichamp, chevalier de Saint-Louis.

B. 2135. (Registre.) — 40 feuillets, papier.

1753-1756. — Audiences. — François-Marie Bourgeois, sénéchal. — Thérèse Gode de Saint-Germain, veuve de Joseph-Marie Lamothe, contre Jean Rivaille, laboureur à Ars. — Curatelle des mineurs Renaud-Babeuf, Chapeau, Guillet, Bourgeois. — Jean-Baptiste-François Giraud, procureur fiscal, contre Catherine Chauvet, veuve de Louis Mercier.

B. 2136. (Registre.) — 40 feuillets, papier.

1756-1757. — Audiences. — François-Marie Bourgeois, sénéchal. — Jean Masseau La Rivière contre Marie Brular. — Jean Mercereau et les autres cohéritiers de Jean Mercereau contre Louis Aujard. — Marie-Anne Masseau, veuve de Nicolas Thoulouze, contre Jean Pellier. — Jean Canaud, bourgeois et maître de barque, contre Joseph-Étienne Moreau des Prises. — Jacques Amelineau contre Catherine Palhuot. — Les sieurs inspecteurs, grand maître et procureur général du collège Mazarin, seigneurs desdites seigneuries, demandeurs en saisie et déclaration contre Guillaume Martin.

B. 2137. (Registre.) — 40 feuillets, papier.

1757-1760. — Audiences. — Nicolas Bernard, maître de barque à Ars, contre Pierre Chevallereau. — Marianne Fonteneau, veuve Guilleton, contre Mathieu Bouchonneau. — Marie Raiteau, veuve de Philippe Fisch, contre Marguerite Deramé, femme séparee de biens de Jean-Baptiste Boisseau. — Jeanne Villeneau, veuve de Mathieu Penisson, contre Pierre Tardy et Françoise Mounier. — Louise Rivaille, veuve de Mathieu Bertrand, contre Madelaine Butaud, veuve de Jean-Baptiste Ridoret.

B. 2138. (Registre.) — 40 feuillets, papier.

1759-1761. — Audiences extraordinaires. — François-Marie Bourgeois, sénéchal. — Curatelle des mineurs Aunis Perrier, Gaillard-Renaudin. — Éman-

cipation de Thérèse Favre-Jaillat. — Curatelle des mineurs Massé-Boudard. — Nomination de Jacques-Bernard Penaud, arpenteur, pour procéder à l'estimation des terres, vignes et marais dépendant des seigneuries ainsi qu'à l'arpentement desdits biens. — Nomination de André Bouthillier, arpenteur juré, à la place de François Cannet, décédé. — Permission de défricher quatre pièces de terre inculte de la paroisse des Portes, accordée à Pierre Esnet, Étienne Métais et Jacques Bernard, sauniers. — Curatelle des mineurs Poitevin-Voit, Chatonet-Séjourné. — Émancipation de Jacques Pathouot. — Curatelle des mineurs Mercier-Penaud. — Émancipation de Madelaine et Pierre-Clément Rivaille. — Commission de Mathieu Neveur-Penaud à la place de Jacques Caillaud, décédé. — Émancipation de Marie-Anne-Mathieu Annetonneur, et Marie-Thérèse Mousnier. — Curatelle des mineurs Penaud-Pajac. — Curatelle des mineurs Jousseaume-Fournier. — Curatelle des mineurs Berthoumé-Bougeois. — Curatelle des mineurs Raoult-Mousnier. — Curatelle des mineurs Aunis-Séjourné. — Curatelle des mineurs Caillaud-Mousnier. — Curatelle des mineurs Banière-Guignard. — Curatelle des mineurs Chapeau-Ramigeard. — Curatelle des mineurs Guillotin-Rabillé. — Curatelle des mineurs Morin-Chagneau. — Curatelle des mineurs Haugard-Barbier. — Curatelle des mineurs Valleau-Guillet.

B. 2139. (Registre.) — 40 feuillets, papier.

1760-1763. — Juridiction des seigneuries de l'île de Ré. — François-Marie Bourgeois, sénéchal. — Robert Soubieu, boucher à Ars, et Marianne Mestay, sa femme, demandeurs en entérinement de testament, contre Marie Mestay, héritière de Marie Mestay, veuve de Michel Chauvet, sa tante. — Marie-Anne Fonteneau, veuve de Jean Guilloton, marchande à Ars, contre Nicolas-Aimé Pathouot, marinier à Ars. — Jean-André Ventujol, notaire et procureur, contre François Gratron-Séjourné, saunier à La Tricherie. — Pierre Mercereau contre Hangard. — Louis Barillon, farinier, contre Pierre-Raoult Perrot, saunier à Ars. — Marie-Suzanne et Madeleine Veillon, mineurs émancipés, sous l'autorité de Jean Valleau, contre Guillon, veuve Martineau, à Loix. — Nicolas Bouriau, bourgeois aux Portes, demandeur en réparation d'injures atroces et diffamatoires, contre Jean-François Rellet, Thérèse Pannier, sa femme, Forcin-Massé et Panier, sa femme, qui l'avaient traité de voleur, fripon. Une enquête est prescrite. — Louis-René Button, marchand à Ars, contre François Loiseau-Caillaud. — Jacques Rivaille, marchand à Saint-Martin de Ré, contre Étienne Bannière, marinier, et Madeleine Brûlon Ferrant, conseiller du Roi au Parlement de Paris, contre Jean Michel et Pierre Giraudeau, André Blay et Giraudeau, sa femme, etc. — Les inspecteurs, grand-maître et procureur général du collège Mazarin à Ars, contre Jean Brisard-Caillaud, saunier à Ars. — André Aspol, maître chirurgien à Ars, contre Suzanne Favre, des Portes. — Joseph Garreau, prêtre, curé des Portes, contre Louis Raiton, etc. — Les directeur et administrateurs de l'hôpital royal de Saint-Louis, de Saint-Martin, île de Ré, contre Jeanne-Véronique Baudin, veuve en dernières noces de Audry, etc. — Jacques Goguet, prêtre et vicaire d'Ars, contre Jean Giraudeau, des Portes, etc.

B. 2140. (Registre.) — 40 feuillets, papier.

1761-1763. — Juridiction des seigneuries de l'île de Ré. — François-Marie Bourgeois, sénéchal. — Curatelle des mineurs Regreny, Rillet, Bernard, Jouneau, Ramigeard, Lemé, Dubois. — Règlement des demi-boisseaux et quartaux dont on se sert pour mesurer les grains (28 avril 1761). — Curatelle des mineurs Boisseau, Massé, Mercier. — Émancipation de Joseph Amelineau. — Curatelle des mineurs Baudet, Penaud, Coursier, Chabot, Pomier, Renaud, Giraudeau. — Renonciation par Pierre Aliseau, officier de navire marchand, aux successions de Nicolas Aliseau, notaire, et Martin, ses père et mère. — Curatelle des mineurs Loiseau, Aimond, Mercier, Papon. — Renonciation par Marianne Brigaud à la succession de son mari, André Mercier, journalier, etc.

B. 2141. (Registre.) — 40 feuillets, papier.

1763-1765. — Juridiction des seigneuries de l'île de Ré. — François-Marie Bourgeois, sénéchal. — Laurent-Juste de Nouzière, capitaine au régiment de Lorraine-infanterie, et Marie-Jeanne Prévost, son épouse, héritière de sa tante Marianne Gaillard, contre Jean Rivaille et Jean Valet, au nom de ses enfants mineurs et de feue Rivaille, lesdits mineurs héritiers de Jean Rivaille et de Catherine Gratron, aïeul et aïeule. — André Cognacq contre Jean-Josué Audry et Pierre-François Audry, mineur émancipé, procédant sous

l'autorité de Louis-René Button. — Anne Guillet, veuve de Jean Poisson, maître chirurgien à Ars, contre Jacques-Bernard Penaud. — André Large, entrepreneur des digues de l'île de Ré, contre Jacques Penaud-Lavergne, saunier. — Jacques Goguet, prêtre, vicaire d'Ars, exécuteur testamentaire de Marie Papineau, veuve de Nicolas Masseau, contre Pierre Bouché, Guy-Moïse Giraudeau, curateur des mineurs de Christophe Kraaff et Giraudeau, Vallet de Salignac, Suzanne de Saint-George, Thomas Delaire et Louis-Élie Vivier, Louis Bontemps, opposants aux scellés, inventaire et vente, etc. ; entérinement du testament du 7 juillet 1757 qui aura son plein et entier effet.

B. 2142. (Registre.) — 30 feuillets, papier.

1763-1765. — Jean Theilly, laboureur à La Flotte, curateur des mineurs d'Yves Séjourné et de Jeanne Theilly, héritiers d'André Séjourné et de Louise Caillaud, sur l'avis du conseil de famille, renonce auxdites successions qui seraient plus onéreuses qu'utiles. — Tutelle des mineurs Farcy, Vrit, Ramigeard, Vallette. — Louis Houin, nommé notaire par lettres de messire Ambroise Riballier, seigneur desdites seigneuries de l'île de Ré, le 5 octobre 1763. — Curatelle des mineurs Vallete, Aunis, Giraudeau, Pennisson, Prillaud, Mercier, Large. — Denis Raiton nommé arpenteur juré. — Curatelle des mineurs Dubois, Barraud. — Pierre Rivaille, nommé arpenteur juré. — Autorisation à Mathurin Gervais, de prendre au Grouin, paroisse de Loix, un terrain de dix toises de longueur sur autant de largeur, pour y bâtir une petite maison, à la charge des droits seigneuriaux et de cinq sols de cens. — Renonciation par Marie Hudes, veuve de Pierre Dubois, laboureur aux Portes, à la communauté de biens avec Pierre Dubois. — Émancipation de Michel Fourré. — — Émancipation d'Etienne et Jean Aunis. — Renonciation par Pierre Prillaud à la succession de Marthe Mousnier, veuve de Louis Prillaud. — Fixation par le sénéchal du prix et taxe des misottes à cinquante-deux livres, dix sols, le quart. — Serment de Jean Perrier, Jean Lambert et Guillaume Poirier, soldats du régiment de La Rochelle, en qualité de gardes des vignes de la paroisse d'Ars. — Curatelle des mineurs Lagord.

B. 2143. (Registre.) — 30 feuillets, papier.

1765-1767. — François Lavialle, demandeur en saisie et déclaration contre Marie-Madelaine Mousnier, veuve de Pierre Valleau. — Mathieu Bigot, marchand à Loix, contre Pierre Musson-Baudet. — Pierre Cailleteau-Lagord, saunier, contre Jean Raoult, laboureur. — Messire Joseph-Louis Sanglier, écuyer, chevalier, seigneur de La Bastie, et Jean-François Sanglier, chevalier, seigneur des Tailles, demeurant à Champigny, héritier de Marguerite Loyeau, veuve de Joseph Sanglier, chevalier, seigneur des Teilles, contre Jacques Chabot fils, saunier. — Jacques Trecourt, bourgeois de Paris, fermier de la seigneurie, contre Marie Pré, veuve de Jacques Beuf le jeune. — Marie-Anne Fonteneau, veuve de Jean Guilloton, contre Mathieu Tardy.

B. 2144. (Registre.) — 47 feuillets, papier.

1765-1767. — Audiences extraordinaires. — François-Marie Bourgeois, sénéchal. — Autorisation à Jacques Bernard et Catherine Bodard, de prendre au village de La Tricherie, deux petits terrains et de les enfermer de murailles pour en faire des aires propres à battre du blé, à la charge d'en payer les droits seigneuriaux et six sols de cens. — Marguerite Deramé, femme séparée de biens de Jean-Baptiste Boisseau, demanderesse en excès, violences et voies de fait, contre Barthélemy Roux, capitaine dans les fermes du Roi. — Emancipation de Josué-Nicolas Brisard-Durocq. — Curatelle de la mineure Chabot. — Autorisation de défrichement accordée à Pierre Regreny et André Loiseau. — Règlement de la taxe de la misotte à quarante livres le quart. — Tutelle des mineurs Guilloton. — Curatelle des mineurs de Joseph-Marie Lamathe et de Thérèse Godde de Saint-Germain. — Autorisation donnée par le sénéchal à Marianne Gouland, femme de Jean Cazala, Marie Goumard, femme de Thomas Tardy, et Jeanne Mousnier, femme d'Étienne Aubuis, et à Madeleine Cochard, veuve de Julien Jobert, d'exercer l'art des accouchements, conformément aux certificats qui leur ont été délivrés par la dame Du Coudray, maîtresse sage-femme de Paris, brevetée du Roi. — Curatelle des mineurs Neveur. — Autorisation de défrichement accordée à Jacques Rullier, moyennant le paiement des devoirs seigneuriaux et le droit des fruits survenus. — Même autorisation à Hugues Lamathe, Jean Brouillat père, Jean Brouillat fils, Jeanne Lebon, Jean Lebon père, Jean Lebon fils, Pierre-Aunis Massé et André Giraudeau. — Émancipation d'Augustin Lavialle, 22 ans, et Marie-Thérèse Lavialle, 21 ans, enfants de François Lavialle et feue Marie-Renée Favre, etc.

B. 2145. (Registre.) — 40 feuillets, papier.

1767-1769. — Audiences ordinaires. — François-Marie Bourgeois, sénéchal. — Marie Guillobé, épouse séparée de biens de Jean Masseau-La Rivière, contre Jacques Borneuf, maître de barque. — André Aspol, maître chirurgien à Ars, contre Debracq, capitaine dans les fermes du Roi au poste du Fier. — Marie-Madelaine Orillac, veuve de Simon Boulineau, contre Angélique-Aimée Masseau. — Jean Canaud, marchand à Loix, contre la veuve de Jean Baudet. — Joseph-François Lavialle, procureur en la juridiction royale de la baronnie de l'île de Ré, contre Angélique-Aimée Masseau. — Taxe de la viande à quatre sols six deniers la livre de seize onces, poids de marc, etc.

B. 2146. (Registre.) — 30 feuillets, papier.

1767-1769. — Audiences extraordinaires. — François-Marie-Bourgeois, sénéchal. — Curatelle des mineurs Orillacq. — Étienne Caillet, maître et bourgeois de barque à Ars, demandeur en crimes d'excès, violences et voies de fait contre Jacques Baty, maître de barque audit lieu. — Autorisation à Pierre-Marie Deramé, marchand aux Portes, de faire renfermer une pièce de terre et vigne près le bourg des Portes, au lieu de la Crapaudière. — Même autorisation à Joseph Tiphaneau, marchand aux Portes. — Curatelle des mineurs Brigaud. — Curatelle des mineurs Coursier. — Émancipation d'André et Marie-Véronique Chanjou. — Règlement pour les fours banaux. — Curatelle des mineurs Laigre. — Autorisation à Jeanne Mounier d'exercer l'art des accouchements, conformément au certificat de la dame Du Coudray, en attendant qu'elle se soit fait recevoir sage femme par le premier chirurgien du Roi ou son lieutenant.

B. 2147. (Registre.) — 40 feuillets, papier.

1771-1773. — Audiences ordinaires. — Bourgeois, sénéchal. — Jean-Louis-Thomas Houmeneau, marchand aux Portes, contre Pierre Sébastien Giet Labrière, marchand, et Marie-Françoise Guilloton, sa femme, héritière de Jean Guilloton, à Ars. — Pierre Roux, chaudronnier à Ars, héritier de Jean Roux, chaudronnier, contre Madelaine Bullaud, veuve de Jean-Baptiste Ridoret. — Jean Rousseau, père, saunier à Loix, contre André Bernard, saunier, et Marie Payau, sa femme. — Pierre Lagord Bernard et Vincent Chabot, laboureur à Loix, et Louise Maillet, veuve de Jean-Baptiste Bertrand, contre Charles Neveur. — Simon Couilbaud, fournier à Loix, contre Mathieu Gerbit, maçon, et Marie-Anne Hude, sa femme, à Loix. — Thomas-Henri Marcelat, notaire et procureur, et André Babiau, marchand, fabriqueurs de l'église de Sainte-Catherine de Loix, île de Ré, poursuivant le recouvrement des dettes et arrérages de rentes dues à ladite fabrique, contre Jean Thibaudeau, tailleur d'habits audit bourg. — Claude Bertin, bourgeois de Paris, fermier des seigneuries de Ré, contre Marie-Anne Fonteneau, veuve de Jean Guilloton, du bourg d'Ars. — André Arpol, maître en chirurgie à Ars, contre François Gaillard, saunier aux Portes. — Jacques Deniot, saunier au Gulleux, contre Catherine Guillet, veuve d'Étienne Delphin, d'Ars. — Simon et Mathieu Couilbaud, Pierre Texier et Catherine Couilbaud, à Loix, héritiers de Mathieu Couilbaud, boulanger, et Anne Genusson, contre Sébastien Morin, saunier à Loix. — Prestation de serment des officiers de la juridiction : procureurs : J.-B. Giraud. Jean-André Ventujol, Jean-François Laneau, Jean Vilette Girard, Louis Houin, Thomas-Henri Marcelat, Étienne-Nicolas Masseau. — Sergents : Étienne Mercier, Jean-Joseph Petit et Jean Denoist. — Michel-Simon Pellier, négociant à Saint-Martin de Ré, contre Hugues Lamarque, receveur principal des seigneuries de l'île de Ré. — André Bannière, demandeur en retrait lignager contre Marie-Anne Fonteneau, veuve Guilloton. — Messire Jean de Grouevel, chevalier, lieutenant d'invalides, de Saint-Martin de Ré, au nom de sa fille mineure, contre Pierre Dupeux, maître de barque à Ars. — Louis de Fourcroy, receveur des fermes du Roi, contre Pierre Prévost, marinier à Ars. — Marguerite Mousnier, veuve d'Isaac Veillon, d'Ars, contre messire Jean Veillon, prêtre, vicaire d'Ars, et Louis Veillon, maître de barque audit lieu.

B. 2148. (Registre.) — 40 pièces, papier.

1773-1775. — Audiences ordinaires. — François-Marie Bourgeois, avocat en Parlement, sénéchal. — André Aspol maître chirurgien à Ars, contre Jean-Pierre Rellet, marinier aux Portes. — Étienne Tardy, marchand à Ars, contre Jacques Bernard Penaud, journalier à Chabot. — Pierre-Daniel Aubry, négo-

ciant, et Henriette Davy, contre Michel et Sébastien Baudet, sauniers à Loix. — Frédéric Avignon, bourgeois aux Pasquiers de Saint-Sorlin en Saintonge, héritiers de Marie Faget, veuve de Jean Chevalier, contre Marie Josèphe Micheneau, veuve d'André Barbotin. — Jacques Turenne, marchand à Saint-Martin de Ré, demandeur en interruption de possession, contre Marie-Josèphe Micheneau, veuve d'André Barbotin. — Barthélemy Gerain, maître en chirurgie à Ars, contre Marie-Josèphe Micheneau, veuve d'André Barbotin. — Prestation de serment des officiers de la juridiction : procureurs : Jean-André Ventujol, Jean-François Lanneau, Jean Villete Girard, Louis Houin, Thomas-Henri Marcellat, Étienne-Nicolas Masseau. — Sergents : Étienne Mercier, Jean-Joseph Petit et Jean Benoist. — Pierre Rivaille, saunier, et Anne Nicolleau, sa femme, contre Laurent Guerraude, marinier, et Neveur, sa femme, Jacques Menet, marinier, et Jeanne Mestay, sa femme. — Jean Maher, négociant, mari de Françoise Large, à Saint-Martin de Ré, contre Gabriel Frère, employé dans les fermes du Roi, et Élisabeth Rigaud, sa femme. — René Lecand et Boutet, négociants en société à Saint-Martin de Ré, contre Anne Mailhet, veuve de Joseph Rivaille.

B. 2149. (Registre.) — 40 feuillets, papier.

1775-1778. — Audiences ordinaires. — F.-M. Bourgeois, sénéchal. — Dominique Dangirard, maître en chirurgie à La Couarde, paroisse de Saint-Martin de Ré, contre Mathieu Couilbaud, charpentier de grosses œuvres à Loix. — Prestation de serment des officiers. Procureurs : Jean-André Ventujol, Jean-Villette Girard, Louis Houin, Thomas-Henri Marcelat, Étienne Nicolas Masseau. — Sergents : Étienne Mercier, Jean-Joseph Petit et Jean Benoist. — André Large, adjudicataire des digues de l'île de Ré, à Loix, contre Mathieu Couilbaud, menuisier audit bourg. — Nicolas-Étienne Masseau, notaire et procureur dans les seigneuries de l'île de Ré, à Ars, contre le sieur Frère-Begaud, employé dans les fermes du Roi au poste du Fief. — Installation d'Étienne Ozillac dans l'office de sergent. — Suzanne Mazick, veuve de Sibille-Lavertu, de La Flotte, contre Pierre Caillaud Bœuf. — Jean Neveu Perrier, sauniers à Ars. — Samuel Boisseau, maître de barque, et Madeleine Guibet, contre Pierre Chaigneau, saunier à Loix.

B. 2150. (Registre.) — 40 feuillets, papier.

1778-1780. — Audiences ordinaires. — Bourgeois, sénéchal. — François Texier, maçon de La Vierge, paroisse de Saint-Sulpice-les-Champs, province de la Marche, contre André Large, adjudicataire des digues de l'île de Ré, demeurant à Loix. — Les filles de la Sagesse de la congrégation de Saint-Laurent-sur-Sèvre, à Loix, contre Jean-Baptiste Bouchonneau, laboureur à Ars. — Thomas-Henri Marcellat, notaire et procureur à Loix, contre Jacques Penaud, saunier à Ars. — Pierre-Polycarpe Fournier Des Ormeaux, négociant à Saint-Martin de Ré, contre Jean Mercier, saunier, et Rousseau, sa femme. — Étienne Tardy, d'Ars, demandeur en interruption de possession, affectation d'hypothèques et déguerpissement, contre André Tardy. — Jean Canaud père, marchand à Loix, contre Mousnier, veuve de Jean Veillon, de Loix. — Messire Étienne-Louis Bridault, prêtre à La Rochelle, contre Labrière fils.

B. 2151. (Registre.) — 30 feuillets, papier.

1783-1784. — Audiences extraordinaires. — François-Marie Bourgeois, avocat en Parlement, et sénéchal. — Autorisation de défrichement d'une sartière dans la paroisse des Portes, accordée à Pierre Bodard Cailleteau, Étienne Massé Logard et Jean Bodard, sauniers — à Pierre Chauvet Séjourné, Louis Bodard Peneau, sauniers, d'une sartière dans la prise de la Groix, — à Pierre et Jean Raiton, sauniers aux Portes, d'une sartière dans la prise du Fier, — à Antoine Aujard, d'une sartière dans la prise du Fier, — à André Renaud, Mathieu Raiton, Charles Penaud et André Chatenay, sauniers aux Portes, d'une sartière dans la prise du Roc, — à Pierre et Étienne Tardy, sauniers aux Portes, d'une sartière dans la prise du Barot, — à Pierre Lefon Regreny, d'une sartière dans la prise des Finaces. — Renonciation par Suzanne Ridoret, femme d'André Loiseau, à la succession de sa sœur Marguerite Ridoret, femme de Jean Guilloton, charpentier à La Flotte. — Renonciation par Rose-Catherine Ridoret, femme d'Etienne Grondin, à la succession de Marguerite Ridoret, femme de Jean Guilloton, charpentier de navires. — Commutation du droit de septain en un cens annuel et perpétuel de vingt sols, sur payable à la recette de l'abbaye d'Ars, une terre

au fief de La Tricherie, que possède Alexandre Nadeau. — Renonciation de André Didier à la succession de sa tante, Catherine Mercier. — Curatelle des mineurs de Jacques Pinaud, lieutenant de la patache des fermes du Roi, à Loix. — Curatelle des mineurs de Jacques Mono, sacristain de l'église des Portes. — Curatelle des mineurs de Jean Querqui, marinier. — Curatelle des mineurs de Pierre Chapeau, marinier à Loix.

B. 2152. (Registre.) — 44 feuillets, papier.

1783-1785. — Cour ordinaire. — Jean-Baptiste Maher, entrepreneur des digues de l'île de Ré à Saint-Martin, contre Louise Touzeau, veuve de Pierre Chaigneau, l'aîné. — Messire Mathieu-Charles Brisard Du Martray, écuyer, conseiller, secrétaire du Roi, maison, couronne de France et de ses finances, à Saint-Martin, contre Jean-François-Josué Audry, marchand à Loix. — Partage de la maison et domaine du Martray. — Messire Mathieu-Augustin Tachard, prêtre, prieur de Saint-Pompin en Bas-Poitou, et Marie-Madeleine Tachard, veuve de Charles-François Butler, bourgeois à Saint-Martin, contre Jean Jousseaume, farinier, et Marie Micheneau, sa femme, au Bois. — Raymond Lecand, négociant à Saint-Martin, contre Louis Boulanger, saunier. — Jean-Simon Bessay, négociant à Saint-Martin, contre Marie-Anne Rousseau, veuve de Pierre Pedeneau. — Anne Vendermer, pensionnaire au couvent des dames de Sainte-Claire de La Rochelle, contre Jacques-Alexandre Bouché, marchand à Loix, etc.

B. 2153. (Registre.) — 40 feuillets, papier.

1784-1787. — Audiences extraordinaires. — François-Marie Bourgeois, avocat en Parlement, sénéchal, juge civil, criminel et de police des seigneuries d'Ars, Loix et les Portes. — Commutation du droit de septain en cens annuel d'une somme de vendange sur une vigne appartenant à François Chaigneau, saunier à Loix ; — à Mathieu Babiau, à Loix ; — à François Papon, saunier à Loix. — Autorisation de défrichement de terre inculte donnée à Etienne Neveux-Héraudeau, saunier à Ars. — Autorisation donnée à Joseph Caillaud, cabaretier aux Portes, d'avancer sa maison dans la grand'rue pour faire l'alignement avec les maisons Chauvet et Desmoulins, à la charge d'une rente annuelle et perpétuelle à la recette de l'abbaye des Portes, à la fête de Saint-Luc, de cinq sols de cens. — Ordonnance prescrivant que l'usage établi anciennement de vendre le poisson de l'écluse appelée La Banche, et de toutes les autres écluses des villages dépandant de la paroisse d'Ars, sera inviolablement observé et faisant défense de couper et morceler le poisson provenant de chaque marée, à peine d'amende contre les contrevenants et de payer aux autres partageants la totalité du poisson à dire d'experts, convenus ou nommés d'office et de tous dépens, dommages et intérêts. — Enregistrement de la baillette consentie par messire Emmanuel-Chrétien-Clément Bruget, prêtre, docteur de la maison et société de Sorbonne, procureur général du collège Mazarin et en cette qualité seigneur d'Ars, Loix et les Portes, à Louis-Michel Fournier, marchand à Ars, pour commuer le droit de septain dû à la seigneurie d'Ars, sur une pièce de vigne, au fief des Grois, en un cens annuel de trois sommes et basses de vendanges. — Curatelle des mineurs de Jean Audet, marinier. — Renonciation par Marie-Jeanne-Brigitte Richard, veuve de Louis-René Button, marchand à Ars, à la communauté de biens d'entre elle et ledit feu Button. — Émancipation de Gabrielle Bougeois, fille mineure de feu Gilles Bougeois et Élisabeth Bernard. — Curatelle des mineurs Baudet-Aunis. — Renonciation par Pierre Membrard, journalier à Ars, à la succession de feue Françoise Membrard, veuve de Mathieu Pentecoste, journalier à Ars, sa tante. — Autorisation à Guillaume Dubois, capitaine de navire marchand à Ars, de faire réédifier la façade de la maison qu'il possède rue du Hâvre, à Ars, pour rectifier l'alignement. — Curatelle des mineurs de Simon Boulineau, maître de barque à Ars. — Baillette pour neuf ans de la ferme des revenus temporels des seigneuries d'Ars, Loix et les Portes à Pierre Tourtille-Sangrain, intéressé dans les affaires du Roi, entrepreneur général de l'illumination de Paris, et Anne-Marguerite Guérin, son épouse, par les inspecteurs, grand-maître et procureurs du collège Mazarin, messires Antoine-Claude Pion, curé de Sainte-Opportune, Louis-Gilles de La Hogue, chanoine de l'église collégiale de Saint-Honoré, Pierre-Louis-Charles de Constance, conseiller au Parlement de Paris, tous docteurs de la maison et société de Sorbonne, Emmanuel-Clément-Chrétien Bruget, aussi docteur de la maison de Sorbonne, grand-maître du collège, et André Rautin, docteur en Sorbonne, procureur du collège. — Autorisation accordée à la veuve Meunier de constituer au profit de Jacques-Joseph Dechézeaux, capitaine de vaisseaux particuliers, une rente hypothécaire au denier vingt, tant sur ses biens que sur

ceux des mineurs d'André Meunier et de Élisabeth Boulineau, pour le montant de la somme de dix-huit cent trente-deux livres quatorze sols.

B. 2154. (Registre.) — 40 feuillets, papier.

1786-1787. — Audiences ordinaires. — Jean Cantin, maître en chirurgie, ci-devant fermier du prieuré de Saint-Étienne d'Ars, île de Ré, demeurant à Nantes, contre Marie-Jeanne-Brigitte Richard, veuve de Louis-René Button, à Ars. — Suzanne Guilloton, veuve de Jean Grimaut, contre Jean Membrard, saunier à Loix. — Plaideau Sicateau, marchand à Saint-Martin, contre Bouché fils. — Pierre Bonnin, courtier royal, contre Marie-Jeanne Brigite Richard, veuve de Louis-René Button, à Ars. — Louis Dechézeaux, négociant, et Marie-Madelaine Penisson, son épouse, contre Jean-Louis Wadener, maréchal à Ars. — Raymond-David Lecand, négociant à Saint-Martin de Ré, contre Pierre Rivaille-Nicoleau, saunier aux Portes. — Dominique Dangirard, chirurgien à La Couarde, contre Louis Rossard fils, juré mesureur de sel à Loix. — Augustin Button, lieutenant de canonniers gardes-côtes à Ars, contre Jean-Louis Vagner, maréchal-ferrant. — Messire Henri Harouard de Saint-Sorlin, chevalier, seigneur de La Garde aux Valets, demeurant à La Rochelle, contre Charles Hude, saunier, et Madelaine Bauron, sa femme, à Loix. — Barthélemy Gérain, maître en chirurgie à Ars, contre Jean-Baptiste Aunis, charpentier, et Armand Favereau, maçon, et Marie-Brigitte Richard, veuve de Louis-René Button, et épouse de Nicolas-Étienne Masseau, notaire et procureur en cette seigneurie.

B. 2155. (Registre.) — 38 feuillets, papier.

1787-1790. — Audiences ordinaires. — Bourgeois, sénéchal. — Jean-Baptiste Mercier, saunier, et Begaud, sa femme, contre Pierre, Étienne et Louis Brisard, Rose Brisard, veuve de Mathieu Goibit, Jean-Baptiste Bernard, Étienne Brisard, tuteur de Mathurin Brisard et Louis-Pascal Leblanc, procureur au siège royal de Saint-Martin, et Marie-Madelaine Jourjon. — André Babœuf, saunier à Ars, demandeur en entérinement de testament, contre Paunier, veuve de Symphorien Massé, tutrice de ses enfants mineurs, Marie Massé, veuve de Jean Raiton, Pierre Massé, Mathieu Loizeau, saunier, et Gabrielle Massé, sa femme, Pierre Regreny et Marie Massé, sa femme, et Jean Massé, laboureurs aux Portes, Jeanne Héraudeau, veuve de Jacques Massé, tutrice de sa fille mineure, Jean et Étienne Massé, tous laboureurs et héritiers de Marguerite Massé, femme d'André Babœuf. — Jean-Baptiste-Bernard Regreny, meunier aux Portes, contre Jean-Baptiste-André Ventujol, procureur, et Nicolas Barthélemy Plaideau, marchand à Saint-Martin. — Marianne Amélineau, fille mineure émancipée par lettres du prince, demeurant à Loix, contre Joseph Amelineau, marchand à Loix, veuf Poitevin, condamné à payer à ladite Marianne Amelineau, deux mille huit cent vingt-cinq livres trois sols sept deniers, pour les droits mobiliers qui lui reviennent des successions desdites Marianne, Poitevin et Louise Lagord, veuve de Jean Poitevin, son aïeule. — Claude Bertin, bourgeois de Paris, ci-devant fermier des seigneuries de l'île de Ré, demandeur en interruption de possession, contre Jean-Baptiste Bernard, saunier, et Anne-Gertrude Pathouot, sa femme. — Jacques Dubois, marchand, contre Pierre Boulineau, laboureur à Ars, héritier pour un tiers de Pierre Boulineau et Catherine Vadon. — Jean-André Ventujol, notaire et procureur desdites seigneuries, contre Félix Bouillat, laboureur à Ars. — Pierre-Augustin Fraigneau Baudin, marchand drapier à Saint-Martin, contre Pierre Mercier, saunier à Loix. — Simon Blanc Giraud, commissaire de la marine à Saint-Martin, contre Michel Pathouot, marinier à Ars.

B. 2156. (Registre.) — 40 feuillets, papier.

1787-1790. — Audiences extraordinaires. — François-Marie Bourgeois, avocat en Parlement, sénéchal des seigneuries de l'île de Ré. — Curatelle des mineurs Honoré, René, Théodore et Élisabeth Button, enfants de feu René-Louis Button, négociant à Ars, et de feue Marie Dubois. — Reconnaissance et levée des scellés apposés sur les titres et papiers délaissés par Marie Dubois, veuve de René-Louis Button. — Curatelle des mineurs de Nicolas Boureau, saunier au Riveau. — Curatelle des mineurs de Gilles Bernard, farinier. — Curatelle des mineurs de Pierre Rivaille, saunier, et d'Anne Nicolleau. — Autorisation donnée à David Chauvet, saunier, de faire renfermer de murs une pièce de terrain pour y faire une cuisine, et commutation du droit de septain qu'il doit sur une vigne en un cens annuel et perpétuel de huit sols et à la charge des lods et ventes, en cas de mutation. — Émancipation

des demoiselles Button. — Concession à Jean Coutenceau, prêtre, curé des Portes, d'un petit terrain pour y élever des huîtres dans des réservoirs, à la charge d'un cens annuel de quatre sols. — Autorisation à Pierre Bernard-Aunis, à Ars, de faire renfermer de murs un terrain contigu à son clos, à la charge d'un cens annuel de dix sols. — Renonciation par Madelaine Babinot, veuve de Joseph Chapeau, à Loix, à la communauté des biens entre elle et ledit feu Chapeau. — Commission d'arpenteur-juré délivrée par le sénéchal à Denis Renaud, à la place de Pierre Rivaille, décédé. — Curatelle des mineurs de Vincent Giraudeau et Catherine Chauvet. — Émancipation par lettres du prince des mineurs Michel-Samuel, Jean-Samuel et Pierre Boisseau, de Loix, enfants de Samuel Boisseau, marinier. — Renonciation par Jacques-Étienne Borneuf, matelot à Ars, à la succession de son oncle, Jacques Fruchier. — Émancipation par lettres du prince de Louise-Olympie Boutier, fille de Jacques Boutier, farinier, et de Louise Bourgeois. — Entérinement des lettres d'émancipation de François Richard. — Autorisation de défricher une sartière accordée à Pierre-François-Mathurin Tardy, saunier à La Rivière. — Curatelle des mineurs de Jean Raoult, saunier à Ars. — Enregistrement des lettres patentes du Roi portant que, nonobstant toute attribution, tous juges ordinaires peuvent et doivent informer de tout crime (16 janvier 1790). — Lettres patentes du Roi concernant les pensions, traitements conservés, et la suspension de tout paiement, même provisoire, des pensions et appointements à l'égard des Français actuellement absents, sans mission expresse du gouvernement, et le séquestre des revenus des bénéfices dont les titulaires, actuellement absents du royaume, le seront encore trois mois après la publication desdites lettres (14 janvier 1790). — Curatelle des mineurs Boutillier. — Lettres patentes sur la division du royaume en départements, la constitution des assemblées primaires et administratives de cantons et de districts (janvier 1790). — Curatelle des mineurs Girard.

BARONNIE DE MIRAMBEAU.

B. 2157. (Registre.) — 238 feuillets, papier, très rongés.

1580. — « La court ordinaire de la baronnie de » Mirambeau, tenue au parquet dudit lieu par nous » Pierre Robert, assesseur de Monsieur le Juge » seneschal d'icelle, le 27e jour du mois de janvier » mil cinq cens quatre vingtz. » — Pierre Pothier, contre Mathurin Pellissonneau. — Odet Collineau, juge de Pons, contre Marie Nicollon, tutrice de ses enfants, et de feu Louis Gravereau. — Martin Joubert contre Methurin Pellissonneau. — Rose Denice, tutrice de Jacob, son fils, et de feu Nicolas de Belladre, à présent femme de Étienne Chastanier, contre Simon Villatel-Romain Aymer, écuyer, sieur de Mazerolles, contre Jean Poupot. — Balthazar de Verdier contre Catherine Girault, veuve de Guillaume Clinet et de Nicolas Clinet, son fils. — Jean Barranger contre Marie Ardouin. — Nicolas Puissant, maître barbier et chirurgien, contre Jehan Peschier, d'Allas. — Jeanne de Ferrières contre Jean Coÿraulet ? — François Bunel contre Jean Saulnyer. — Mathurin Jarroffroy contre Jean Siteau, Antoine Thoreu et Jean Bodin. — Jean Coyrauld contre René Barilhauld. — Jean Pineau contre Micheau Seguyn. — François Bunel contre Jean Seguyn. — Arnauld Grathon et Pierre Bounet contre Micheau Mathurin, Jean Marant et Jean Fonbertheau. — Jean Dumesny contre Florence Borie. — Laurent Mauricet contre François Loyzat. — Foucauld Audayre contre Jean Arrive. — Arnauld Graton et Pierre Bonnet contre Micheau Mathurin, Jean Marant et Jean Fonbertheau.

B. 2158. (Registre.) — 124 feuillets, papier, très rongés.

1562. — Minutes du notaire P. Leveau. — Échange de terrains entre Mathurin Biron et Colas Blanchet, laboureurs. — Achat par Jacques Parcq de Pierre Curasseau. — Échange entre Mathurin Durand et François Dubreuil. — Achat par Jean Durand de François Dubreuil et Berthommée Berry, sa femme. — Quittance de Jeanne Martin à Michelle Rousseau. — Guillaume Bareau, maçon, tant pour lui que pour Michelle Rambault, sa femme, fait échange de terrains dans la paroisse de Saint-Bonnet, avec Mathurin Coyrault, laboureur, et Guillemette Ythier, sa femme. — Acquisition de Mathurin Vinet par Jean Laperon, prêtre. — Mariage de Louis Drugeon et Guillemette Peyrauld. — Testament de Simon Drugeon en faveur de ses enfants. — Acquisition de Flandray par Mathurin Rousseau. — Achat de Mathurin Seigneuret par Julien Poyrier. — Testament de Catherine Drugeon. — Testament de Mathurin Deschamps. — Acquisition de

Mathurin et Micheau Boullyneau. — Acquisition par Thomas Bouhauld et Catherine Chaigneau, sa femme, de Pierre Bouhauld. — Acquisition de Louis Geay par Jean Durand. — Testament de Raymond Rabillard, de Saint-Bonnet. — Testament de Jean Michellot, prêtre à Saint-Bonnet.

B. 2159. (Registre.) — 244 feuillets, papier, en partie rongés ; piqures d'insectes.

1585. — Cour de la baronnie de Mirambeau. — Pierre Robert, juge, sénéchal. — Jean Deschamps contre Nicolas et Jacques Laisné?, curateur des enfants de Pierre Tessandier et Jehanne Laisné ? — Mathurin Mimault contre Lancelot Brunet. — Guillem Damours, mari de Berthommé Grassi, contre Marguerite Guyot et Jacques Viault. — Nicolas Jau contre Jean Seguin, administrateur de Marguerite Seguin, sa fille, et de feu Thoumasse Boulineau. — Hugues Gautier et Guillemette Pelletier contre René et Micheau Barrillauld. — Balthazar Le Verdier contre François Fouschier. — Noble homme André Arnoul, écuyer, sieur de Saint-Simon, contre Étienne Chastaigner et consorts. — Noble homme Jean de Ferrières, écuyer, sieur de Fargues, contre André et Nicolas Puissant Regnaud. — Micheau Chousteau et Honorée Maigne, sa femme, contre Guyemo de La Font. — Le procureur de la cour de céans contre Simonne de Pyraulny, veuve de Jacques de Belleville, écuyer, et curatrice de ses enfants. — Jean de Rioux contre Jean Martin, curateur d'Étienne Léger et Marie de La Font. — Mathurin Suyre, curateur de Jean, Marguerite et Simone Pérauldeau contre Jean Herbellot et Jeanne Rousseau, veuve de Méry Peguygner.

B. 2160. (Liasse.) — 56 pièces, papier.

1645. — Cour du marquisat de Mirambeau « expé» diée au bourg dudit Mirambeau, au logis de Me Ni» colas Boisbelaud, maître apothicaire », par Isaac Bonniot, sieur des Augiers, juge sénéchal dudit marquisat, le 9 mars 1645. — Jean Martin contre Élie et Pierre Menanteau. — Pierre Gandon contre Jean Guiot. — Jacques Sarrazin contre Pierre Bernard. — Antoine Conte contre Jean Paboul et Olive Gentis. — Guillaume Lugerat contre Thomas Arrivé. — Isaac Mayeaud contre Simon Drouyneau. — Catherine Babelot contre Nicolas Boisbellaud. — Pierre Mymault contre Pierre Robert. — Jean Brunet, avocat au Parlement et sénéchal de Nieulle-Virouil, contre Jean Pelligneau. — Paul Merlat contre Antoine Rossignol. — Jacques Pelletan, mari de Catherine Roux, contre Marc Dupuy. — Jacques Pellisson contre Pierre Ciquart. — Pierre Mingueneau contre Jean Dubois. — Guillaume Clerjaud contre Jean Peletan. — Jacques Bonenfant contre Jean Barrillaud. — Isaac Bonniot, sieur des Augiers, contre Jean Pelligneau.

B. 2161. (Registre.) — 48 feuillets, papier, en partie pourris.

1582. — Audiences de la cour ordinaire de la baronnie de Mirambeau tenue au parquet dudit lieu par Jean Lacombe, bachelier ès droits, juge sénéchal, le 9 mai 1582. — Marguerite Rousseau, femme de Pierre Boullineau, demanderesse en partage et division de biens, contre Jean Boullineau l'aîné. — Guillaume Allayre, demandeur en désistement, contre Robert et Jean Girauld. — Nicolas Clinet contre Balthazar Le Verdier. — Philippon Danyaud contre Dodin. — François Volland, notaire royal et procureur d'office des châtellenies de Hiers sur Brouage, Moings et de la présente baronnie, contre Pierre Gabard, ministre de la R. P. R., de Mirambeau, qui est déchargé de la plainte. — Foucauld Mallet contre Guillaume Hillayret. — Pierre Robert, fermier d'Allas, contre Pierre Mestayer et Pierre Texandier. — Jean et Pierre de La Mothe contre Balthazar Le Verdier. — Jacques et autre Jacques Coycauld père et fils contre Jacques Chastaigner. — Jean Berthomé contre Guillaume Aymar. — Aron Faure contre Foucauld Collas, Nathanaël Sabouraud, etc. — Jeanne de Fontayne, femme de Pierre Robert, contre Micheau Mathieu. — Gervais Desquibas, bourgeois et marchand de Bordeaux, contre Pierre Plagnac.

B. 2162. (Registre.) — 140 feuillets, papier, incomplets et déchirés.

1598-1599. — Audiences de la baronnie de Mirambeau. — Jehan Thomas, sénéchal. — Maître Jacques Barailhaud, sergent royal, contre Marguerite Ardouin et Nicolas Colas, comme curateur aux biens vacants de feu Jean Barrilhaud. — Le procureur de la cour et maître Jean Jarroffoy, receveur de la présente baronnie, contre maître Pierre Charron

et Jean Baranger de Chessines et Denise Boulineau, maître et tutrice de ses enfants et de feu Jean Farfier. — François de Guinanson, écuyer, sieur de Villexavier et du fief de Romefort en partie, demandeur en criées, subhastations et interposition de décret, contre Antoine Parrauld, Isaac Loyrat, Zacharie Utheau, Pierre Clericeau, Marie Chousteau et Jean Renoul dit Palays, détenteurs de la baillette du moulin à eau de Coucou. « Avons déclaré lesdites criées estre bien et deuement » faictes suivant les ordonnances royaulx, arretz et » reiglementz de la cour de Parlement de Bourdeaulx, » ordonnons que le décret sera interposé aux quaran- » tième jour et seront faites les affiches à la porte de » l'auditoire et au parquet du présent lieu, les en- » chères reçeues et publiées suivant l'ordonnance » pour ce fait ledict procès et pièces mises par devers » nous avec tels motifs, advertimentz, contreditz et » subventions que bon semblera aux dictes parties » estre procédé à ladicte interposition de décret ainsi » que verrons à faire par raison, despans remis en fin » de cause, sauf de nostre oisitation qu'advancera » ledict demandeur sans préjudice de répetter, s'il est » dit en définitive ». Signé : Jean Thomas. — Le procureur de la cour, à lui promovant Jehan Martin, demandeur en excès, jurements et blasphèmes, contre Guy Borion. — Le procureur de la cour demandeur en excès et subornement contre Jean Brochon. — Andrée Lamoureux demanderesse en injures verbales et atroces contre Denis Brochon. — Marc Regnault, maître chirurgien, contre Romand Robert. — Guillaume Neau, sergent royal, mari de Denise Vinson et héritière de Marguerite Basin, contre Louis Prevost, juge sénéchal de la châtellenie d'Agudelles. — Le procureur de la cour et Mathurin Olivier, pour crime de violence, contre Samuel Huricé, détenu prisonnier et le procureur de la châtellenie de Plassac, demandant le renvoi de la cause. — Claude Quesson, demandant l'entérinement de certaines requêtes, contre Jean Ythier. — Jeanne Ardouin, héritière donataire de feu Jehan Greusard et à présent femme de François Poyrier, contre Marguerite Fagot, femme de Jehan Boutin. — Pierre Montet contre Jehan Servant le jeune. — Louis Pelletan contre Marie Chousteau, Simon Fourchaud, Jean Papelard et Simon Servand, fils et héritier de Jean Servand. — Antoine Orfreau et Jeanne Robert, sa femme, demandeurs en partage et division de biens, contre Mathurine Langluret, mari de Marguerite Gendronneau et Pierre Leprat, mari de Françoise Robert. — Le procureur de la cour, à lui promovant François et Pierre Barbereau, demandeur en excès contre Pierre Fresneau, Jehan Mousnier, Jehan Pelletan, Marc Roy, Toussaint Phelippon et Simon Pivelteau. — Le procureur de la cour, à lui promovant Jean Martin, demandeur en réparation d'excès, injures verbales et atroces, jurements et blasphèmes, contre Guy Gorion, condamné à vingt écus et dix écus d'amende envers la cour. — Pierre Moreau contre Martin Tavernier. — Barbe Thomas, veuve d'Étienne Mithonneau, contre Mathurin Neau et Louise Mithonneau. — Toussaint Arnauld, mari de Suzanne Boyreau, contre Jean Boyreau. — Jean Chouteau contre Pierre Nicollon. — Jean Bouiltron, pour excès, contre François Fourchaud, condamné à dix écus envers le demandeur et amende de deux écus envers la cour. — Jacques de Pons, chevalier de l'ordre du Roi, seigneur et baron de la baronnie de Mirambeau, Chepniers, Courpinac et autres lieux.

JURIDICTION DE LA BARONNIE PUIS DU MARQUISAT DE MIRAMBEAU.

B. 2163. (Registre.) — 488 feuillets, papier, rongés par les rats et les insectes, pourris par l'humidité.

1590. — « La court extraordinaire de la baronnye » de Mirambeau tenue au minage dudict lieu par nous » Jehan Thomas, licencié en loix, juge seneschal » d'icelle, le second jour du mois de mars 1590. » — Jean Jarroffoy, procureur fiscal. — Maître Jacques Dupuy, curateur des enfants mineurs de feu Jacques Dupuis, demandeur en reconnaissance de cédule contre Jehan Baquet. — Jean Noinin, mari de Renée Herbelot, contre Jean Herbelot, curateur de Toussaint et Micheau Herbelot, enfants de feu Jean Herbelot. — Le procureur contre Dupuy et Preveraud, demandant qu'ils soient condamnés à payer cinq sols dix deniers pour un boisseau de froment, un boisseau d'avoine, un chapon, une poule de rente annuelle, directe et foncière, à chaque fête de Saint-Michel à la recette de la cour de céans, à cause des lieux qu'ils tiennent en l'héritage de la veuve de Huguet Guedal, et aux dépens. — Le procureur contre Antoine Perraud, Jacques Pezin, Pierre Berton, Jean Drounet, Mathurin Brossard, Pierre Boudac, Mathurin Pavageau, Micheau

Flandray, Arnaud Boucher, payement de rentes sur l'héritage des hoirs Maulvoizin. — Le procureur contre Jean Marcou, Jean Viauld, Jean Jounet, Jean Marchant, Pierre Boutin, Hilaire Mouillet, Jacques Gaultier l'aîné, Jean et Arnaud Boulerne, Jean Quiesson le jeune, Jean Boyreau et Jacques Viauld, Pierre et Macé Barilhaud, Pierre Bonduc, Jean Boullineau, Guillaume Grelet, Olive Brancheu, Jacques et Colas Mingueneaux, Isaac Coyrat, Brouard, Rousseau, Nicolas Delousche, (l'audience tenue au-devant la porte de la grande basse-cour du château de ladite baronnie par le juge sénéchal), payement de rentes à la cour du seigneur de Mirambeau. — François Gravereau de Châteaurouge contre Pierre-Isaac Mayauld, Prevost et Louise Pelletier. — Jean Lacombe, avocat, contre Perrine Bouleaud, prévenue d'injures atroces. — François Brocaire contre Charlotte Saulnier, veuve de Clément Delavaud. — Jean Gourdon contre Georgette Deleschelle, veuve de Pierre Neau. — Nicolas Delousche contre Robert Agard. — Noble homme Jean de Soubsmoulins, écuyer, seigneur d'Allas et autres lieux, contre Jehan Magnin.

B. 2164. (Registre.) — 386 feuillets, papier.

1603-1662. — Audiences. — Jean Thomas, licencié ès-lois, juge sénéchal. — Jean Fortet, sergent royal, Jacques Fortet et Jean Morin, contre Jean Preveraud. — Micheau Fabvre contre Nicolas Collas. — Josias Deschamps, ci-devant greffier de la cour, contre Jean Montassier. — Jacques Amyrauld, « pauvre jeune enfant », contre Denis Guillaudeau, Jacques Barilleaud, sergent royal, Jean Chichet. — Jean Boulineau contre Marc Regnaud. — Noble homme Josias Chevallier, conseiller du Roi en l'Election de Saint-Jean d'Angély, mari de Anne Robert, fille et héritière de Pierre Robert, juge de la présente baronnie, contre Méryt Morandière, curateur aux biens vacants de feu François Vollaud, Marguerite Collin, veuve d'Arnauld Masson et Jean Nicollon. — François de Châteaurouge contre Jean Mesnard et Jacques Mingueneau. — Jean et Olivier Biguereau, contre Marguerite Dupas.

B. 2165. (Registre.) — 529 feuillets, papier, en très mauvais état, sans couverture.

1610. — Audiences. — Jean Thomas, sénéchal. — Nicolas Ligorier contre Josué Challocier, curateur de Suzanne Pleneau, et Gervaise Boutinauld, veuve de Pierre Pleneau et curatrice de leurs enfants. — Jacques Deschamps, notaire royal, contre François Guesdon. — Pierre Neau contre Jean Boiteau. — Étienne Chastaigner, demandeur en injures verbales et atroces contre Morice Royer. — Aron Nesron et Marthe Barbinot, sa femme, contre Pierre Brochon, curateur des mineurs Luyrau.

B. 2166. (Registre.) — 386 feuillets, papier, pourris et rongés, incomplet.

1601-1602. — Audiences. — Jehan Thomas, sénéchal. — Nicolas Brancheut et Arnaud Rousseau. — Richard Blancheu. — Arnaud Dupuy remplace le sénéchal absent.

B. 2167. (Registre.) — 210 feuillets, papier, en partie pourris.

1613-1615. — Audiences. — Jean Gaudron contre Josias Deschamps. — Jean de Ferrières, écuyer, sieur de Montignac, curateur des mineurs de Ferrière, contre Cothereau. — Gabriel Boulerme et François Bertin, contre Jacques Boulerme. — Arnaud Rousseau contre Arnaud Nicollon, au nom et comme curateur des mineurs de feu Denis Guillemeau. — Jeanne Cothereau, femme de Jean Berteaud, contre Jean Bertin et Guy Coustilhac, curateurs des mineurs Cothereau. — Guillaume Pascaud, marchand de Pons, curateur des mineurs de Nicolas Jacques, contre Guillemette Souillard, veuve de Jacques. — Élie Girauld, marchand et bourgeois de La Rochelle, contre Julienne Chaillou, veuve de Sébastien Merlat, tant en son nom que comme tutrice de ses enfants. — Jacques Boulerne contre Gabriel Boulerne et François Bertin. — Pierre Vanteloup contre Nicolas Arnaud. — Les droits de lods et ventes ne sont dus que sur les contrats de ventes ou équivalents à ventes, et non sur les arrentements, ainsi que le déclare Du Moulin dans son commentaire sur la coutume de Paris.

B. 2168. (Registre.) — 150 feuillets, papier, rongés par l'humidité et incomplets

1628-1736. — Audiences. — Deschamps, procureur fiscal. — Isaac Bonniot, juge sénéchal, Charda-

voyne, greffier. — Jean Dumas contre Jean Bourcier. — Jean Nicollon contre Pierre Bourcier. — Étienne Chesnier contre Guillaume Gaboriau. — Jean Gentilz contre Guillaume Gentilz. — Pierre Bascle contre Esther Lamothe, veuve de Jean Jarroffoy. — Pierre de Vassal, écuyer, sieur de La Simandière, contre Louis Boireau. — Jean Grossard, prévôt de la châtellenie de Plassac, contre Jean Drouillard, Louis Jambu et André Gouin. — Paul Merlat, maître apothicaire, contre Jean Sabourit. — « Aujourd'huy, 15e du mois d'avril » 1690, a comparu en sa personne sieur Paul de Luze, » comme curateur des enfants mineurs de Jean Marchais, sieur de Linières, lequel a juré et affirmé estre » venu au présent lieu distant du lieu de Montguyon, » lieu de sa demeure de sept lieues, pour pourvoir » aux affaires de sesdits mineurs et entr'autres pour » retirer des mains du sieur Bascle, sergent-royal, le » procès-verbal de la vente qu'il auroit faite de certains habits contenus à l'inventaire des meubles et » effets desdits mineurs, de quoy le greffier soubssigné » ay octroyé acte et assigné de Luze ». — Antoine Bonnaudin, sieur de Lupsaudrie, avocat en la cour, juge sénéchal à la place d'Isaac Bonniot. — Mossion de La Gontrie, juge sénéchal en 1745. — Messire Léonard de Lestang, prêtre, curé de Saint-Sorlin, curateur des mineurs de feu Jean de Leschelle, contre Jean Bourcier, marchand, époux de Marie Puissant, Jacques Puissant, maître chirurgien, etc.

B. 2169. (Registre.) — 428 feuillets, papier, déchirés, rongés par les rats et les insectes, pourris par l'humidité.

1618. — Audiences. — Jean Thomas, sénéchal. — Jean Nicollon de Puybaille contre Jean Masson. — Jeanne Dupuis, veuve de Michel Jambu et tutrice de leurs enfants, contre Josué Philodeau. — Jacques Sarrazin, curateur d'Anne Rullière, fille de François Rullière et Marguerite Sorin, contre Pierre Tramblier. — Antoine Jarrofroy contre Gédéon Dupuy et Jeanne Nicollon, veuve de Louis Pelletan. — Mathurin Geay contre Micheau Maran. — Jean Gourdon, métayer de La Brousse, contre Pierre Cothon. — Louis Regnard contre Armand Rousseau et Simon Arrivé. — Daniel Ducluzeau contre Arnaud Agard. — Suzanne Chaussard, femme séparée de biens de Jean Barilhaud, contre Mathieu Vivien et Antoinette Duport. — François Nicollon et Jacques Agard, son gendre, demandeurs « en gast », contre Pierre et Nicolas Menanteau. — Mathurin Garrineau contre Mathurin Perdryauld. — Simonne Farfier, veuve de Élie Barrilhauld, et femme de Pierre Delaigle. — Jacques Sarrazin, curateur d'Anne Rullière, femme de François Rullière et Marguerite Sorin, contre Pierre Tremblier. — Jean de Ferrières, écuyer, sieur de Fargues, contre Jean Pelletan et Jeanne Nicollon, veuve de Louis Pelletan. — Catherine Marteau, veuve de Jean Jarroffoy, procureur fiscal, contre Jacques Guigou, sergent royal. — Louis Geay contre Jacques et Jean Barilhaud, héritiers sous bénéfice d'inventaire d'Élie Barrilhaud et Simonne Farfier, veuve Barilhaud et épouse de Pierre Delaigle. — Jeanne Jarroffoy, femme de Jacques Deschamps, notaire royal, contre Catherine Marteau, veuve de Jean Jarroffoy, procureur, Judith et Marie Jarroffoy. — Balthasar Laureuseau contre Melchior Marionneau. — Isaac Bonniot, installé dans l'office de lieutenant assesseur. — Louis Fourestier, sergent, contre Gilles Grillot. — Jeanne Grossard contre Pierre Clerjauld.

B. 2170. (Registre.) — 235 feuillets, papiers, incomplets.

1618-1664. — Audiences. — Jean Thomas, avocat au Parlement de Bordeaux. — Pierre Mousnier contre Marguerite de Marchezallier, veuve de Micheau Mousnier. — Micheau Arnauldin, héritier de Jean Arnauldin, son fils et de feue Marguerite Pellissonneau, sa première femme, contre François Bonnet, fils et héritier de François Bonnet. — Pierre Delangle contre Jean Blanchet, sergent royal. — Pierre de Guinanson, écuyer, sieur du Gourdault, contre Mathurine Brissonneau. — Guillemette Guyau contre Pierre Guidet. — Jacques Allenet contre Marie Volant, veuve de Pierre Peluchon. — Simon Bonniot, contre Catherine Agard, veuve de Barthélemy Genereau. — Pierre Forestier contre Mathurin Ménard et Marguerite Verac, conjoints. — Publication de l'édit royal de novembre 1661 pour vérification des abus commis en matière de finances depuis 1635.

B. 2171. (Registre.) — 380 feuillets, papier, rongés par les rats et les insectes, pourris par l'humidité.

1619. — Audiences. — Isaac Bonniot, juge sénéchal de la baronnie. — André Lamy contre Jehan Thomas, du Grand Bois. Jean Dumas contre Jean Chastaigner, — Pierre Freneau contre François Mailhet, condamné à payer une rente et aux dépens. — Pierre Tessoneau,

sergent, contre Macé Poitevin, syndic de la paroisse d'Allas. — Jean Pelletan contre Arnauld Marionneau. — Pierre de Vassal, écuyer, sieur de La Symaudière, contre Marie Buquet. — Jean Boston contre Marie Rousseau et Martin Jollet. — Marie Richeteau, veuve de Jean Girauld, contre Pierre Garnier. — Marguerite Seguin, veuve de Jean Normandin, contre Jean Nicollon. — Simon Servant contre Marguerite Collin, Jean, Abel et Arnauld Masson. — Samuel Bauldouyn, sieur de Maulévrier, contre Charles Fouchier. — Grégoire Estève contre Jeanne Dupuy, veuve de Michel Jambu. — Jeanne Gestin, veuve d'Antoine Guesdon et tutrice de leurs enfants, contre Marguerite de Chasteaurouge, veuve de Louis Roux. — Pierre Delaigle contre Lucas Bezie. — Mathurin Bonenfant contre Balthasar et Jeanne Lauranseau. — Louis Forestier contre Sébastien Morin. — Mathurin Pelletan, demandeur en reconnaissance de cédule contre Jehan Godran. — Jean Coyeaulx contre Louis Jambu. — Samuel Bauldouin, sieur de La Maulvinière, demandeur en exécution de meubles contre Louis Brodeau. — Simonne Cornu, demanderesse en reconnaissance de cédule, contre Samuel Bauldouin, sieur de La Maulvinière. — Jean Martin contre Nicolas Gaboriau. — Jean de Ferrières, écuyer, sieur de Fargues contre Typhaine Mogues, Simon Martin, Pierre Arrivé et consorts. — Louis Regnard ci-devant fermier de la seigneurie, demandeur en exhibition de contrats contre Jean Girauld de La Combauldière et Jeanne Dupuy, veuve de Michel Jambu. — Colas Boulineau contre Jehan Perrauld et Simon Mestayer. — Serment des procureurs René Prevereaud, Jehan Jarrofoy, Jacques Deschamps, Jean Martin, Jean Agard entre les mains d'Isaac Bonniot, sénéchal. — Le sieur de Mazerolles et Villexavier, demandeur en déclaratiou de dénombrement des lieux et exhibition de contrats contre Jeanne Martineau, Michelle Fradin et François Garnier. — Noble homme Jacques de Sousmoulins, écuyer, sieur d'Allas, demandeur en exhibition de contrats contre Pierre Cornilh.

B. 2172. (Registre.) — 291 feuillets, papier,
déchirés et pourris.

1634. — Audiences. — Arnaud Agard, sieur de La Fontaine, contre Mathurin Savarit. — Simonne Le Cornut, femme séparée de biens du seigneur de Sousmoulin, écuyer, seigneur d'Allas, demanderesse en exhibition de contrats, contre Charles Thibaudeau, sieur de La Fleur. — « Cour tenue et expédiée au » parquet et audictoire de Mirambeau par Isaac Bonniot, sieur des Augiers en Blayais, juge sénéchal 3 février 1634). — Nathanaël Levrier, notaire royal et premier postulant, siège en l'absence du sénéchal (16 février 1634). — Isaac Bonniot siège de nouveau le 23 février 1634, Nathanaël Levrier, le 23 mars et le 30 mars, Isaac Bonniot, le 6 avril.

B. 2173. (Registre.) — 260 feuillets, papier,
rongés par les rats, pourris par l'humidité.

1620. — Isaac Bonniot, sénéchal. — Mathurin Mouilhe, frère et héritier de Arnauld Mouilhe, demandant l'entérinement de lettres royaux contre Marguerite de Châteaurouge, veuve de Louis Roux. — Jeanne Vallin, veuve de Pierre Clerjeaut, contre Pierre Bourriauld. — Frère Martin, religieux de l'ordre des Frères prêcheurs, de Saint-Disant de Cônac, contre Jean Agard. — Jacques Jarroffoy demande son émancipation pour jouir des biens à lui échus par le décès de Jean Jarroffoy, procureur fiscal, de l'avis de ses frères Samuel, Antoine, Jean Jarroffoy.

B. 2174. (Registre.) — 414 feuillets, papier,
à moitié rongés par les rats, pourris par l'humidité.

1620-1625. — Cour ordinaire du marquisat de Mirambeau (précédemment qualifié baronnie). — Isaac Bonniot, juge sénéchal. — Jean Bauld contre Mathurin Charron. — Guillaume Clergeauld contre René Puissant. — Jean Blanchard contre Guillaume Bouteilher. — Marie Rousseau contre Simon Arrivé. — Jacques Chasseloup contre Pierre Cothon. — Pierre Guérin et Louis Bouyn contre Marguerite Boursier, veuve de Nicolas Maingueneau. — Jozias Deschamps contre Jacques Clinet. — Samuel Baudouin contre Jacques Moutier. — Jacques Allenet contre Antoine Coullon. — Pierre Roy contre Pierre Cothon. — Marie Boileau contre Nicolas Sareau. — François Bonnenfant contre Pierre Richard. — Nicolas Gervais contre Pierre Bullin. — Mathurin Pellissonneau contre Lucas Bezie. — Jacques Clinet, notaire royal, procureur postulant, contre Pierre Cothon. — Mathurin Savarit contre Sébastien Rasclet. — Balthasar Lauranseau contre Pierre Girodeau. — Marie Magnac, veuve de Paul Merlat, maître apothicaire, contre Jean Barilhaud, sergent royal. — Jacques Lhoumeau contre René Barilhaud. — Pierre de Vassal, écuyer, sieur de Puybonnet, contre Jean et Pierre Robert. — Serment des procureurs Deschamps, Agard, Dupuis Martin, Mayauld et Clinet, entre les mains du sénéchal Isaac Bonniot. —

Samuel Baudouyn, sieur de La Mauvinière, contre Jean Cuizinier. — « Louise Garnier, veuve de maître Charles Giraud, maître Estienne Giraud, ministre de la parole de Dieu, sont détenteurs de la baillette signée Robert, et lesdits Garnier et Giraud sont ainsi en devoir d'en colliger et amasser la rente pour en faire payement, avons ordonné que Cuizinier fera apparaître les quittances dans huitaine ». — 10 avril 1625. A la requête du procureur fiscal, le sénéchal mande aux juges et officiers du ressort « d'informer contre ceux qui se sont absentés de leurs maisons pour joindre le seigneur de Soubize et autres rebelles. » — Philippe Boybellaud contre Noël et Jehan Huguet, héritiers de Jehan Bacquet.

B. 2175. (Registre.) — 318 feuillets, papier, très rongés.

1632. — Audiences. — Isaac Bonniot, sénéchal. — Daniel Robert, commis greffier, Pierre Perrauld, marchand de Prigné, demandeur en exécution de sentence et réception d'enquête, contre François Tugeau, Nicolas Augreau, son fils, Jean Barillaud, sergent royal. — Jacques Forton, procureur fiscal de la châtellenie de Courpignac, mari de Suzanne Jarrofoy, veuve de Michel Esnaud et tutrice de ses enfants, contre David Geoffroy, curateur des enfants mineurs de feu Antoine Jarrofoy. — Jean Boulladon, prêtre, curé de Soumillac, contre honnête femme Marie Garnier. — Honorable homme, maître Isaac Bonniot, juge sénéchal du présent marquisat, contre André Checoury, mari de Marguerite Roux, et les cohéritiers de Louis Roux, et Marguerite de Chasteaumaigne. — Le procureur de la cour contre Marie Brochon, veuve de Michaud Perdriau. — Pierre de Vassal, écuyer, sieur de La Limaudière, contre Jean Agard. — Jean Charrier, de Plassac contre Jacques Chauvin. — Procureur fiscal : Nathanaël Lévrier, notaire royal ; postulants : Jacques Deschamps, Josias Deschamps, Jacques Mayault, Isaac Gaultier, Salomon Dupuis, Barthélemy Gendreau, Charles Prieur, Philippe Manes (3 juin 1662).

B. 2176. (Registre.) — [illegible] feuillets, papier, fragment d'acte pour couverture.

1647. — Audiences tenues et expédiées en la maison de David Geoffroy, sieur de [illegible], par Isaac Bonniot, sieur des Augiers, juge sénéchal du marquisat (24 janvier 1647). — Jean Boullineau contre Antoine Héraud. — Pierre Robert, sieur de Rochecouste, contre François Gaillard. — Michel de Rioux contre Jeanne Giraudot. — Audiences tenues « en la maison » de Jehan Agard, où pend pour enseigne l'image de » Sainte Barbe » (21 février 1647). — Procureurs : Gautier, Mayaud, Lévrier le jeune, Dupuis, Lalande. — Paul Merlat, maître apothicaire, contre Jean Gourdon. — Le procureur de la cour contre Jean Vieuille, curateur de Marie de La Cour, fille et héritière de Gabriel de La Cour, écuyer, sieur de Jusac. — Au mois de mars les audiences se tiennent « sous la halle ». — Josias Deschamps, juge sénéchal de l'abbaye de Pleneselve, contre Jean Renaud et Marie Chauvin. — Puis l'audience se tient à Saint-Sébastien-les-Mirambeau, au logis d'Isaac Bonniot, juge sénéchal (28 mars 1647). — Simon Bonniot, marchand, le procureur de la cour et honorable homme Isaac Bonniot, juge sénéchal, demandeurs en payement de rentes contre Michel et Jean Bazot et Isaac Gautier.

B. 2177. (Registre.) — 512 feuillets, papier.

1626. — Audiences. — Isaac Bonniot, juge sénéchal. — Pierre Robert, greffier. — Jean Seguin de La Vallière contre Jacques Acquard. — Mery Gautier contre Antoine Seguin. — Pierre Robert, greffier, propriétaire du présent marquisat, contre André Faure, appel du juge de Saint-Disant du Bois. — Mathurin Gressard, maître maréchal, contre Jean Baillarger, laboureur, condamné au payement de 65 sols à cause de la vente d'un fer de charrue et autres ferrures, à lui faites par ledit Gressard. — Jacques Allenet, juge assesseur de Soubran, contre Antoine Coulon, Jean David, Michelle Barre, femme de Pierre Bertus, Jean Grégoire et Pierre Horeau. — Jacques de Sousmoulins, écuyer, sieur d'Allas, héritier de Jean de Sousmoulins, écuyer, sieur dudit lieu, son père, contre Mery Gressard. — Françoise de Rabaine contre Louis Bouyer, mari de Cothonneau. — Cause renvoyée au Présidial de Saintes, entre Marguerite Gabiou, femme de Vincent Vieuilhe, demanderesse en désistat, contre Louis Fourestier, au nom et comme curateur des enfants mineurs d'autre Louis Fourestier, Esther de La Mothe, veuve de Jehan Jarroffoy, Jehanne Eschasseriaux, veuve de René Gervereau, tutrice de ses enfants et dudit feu Jarrofoy et Jean Legard, praticien (13 mai 1426). — Certificat de René Puissant, maître barbier et chirurgien, pour attester les contusions et coups reçus par Jeanne Guil-

lemeau, femme de Guillomeau, de Saint-Bonnet, qui exigent quinze jours de traitement ou environ (7 juillet 1635), produit à l'appui de l'information desdits Guillomeau, contre Mathurin Guillomeau. — Marie Servaud, femme de François Joussan, se plaint à Isaac Bonniot, sénéchal, de ce qu'étant allée garder des brebis au lieu appelé Lenclouze, derrière La Grange, elle avait rencontré Isabeau et Marie Bouhaud, filles de feu André et de Jeanne Danulle, lesquelles, « de malice et sans aucun sujet, se seroient jetées sur la plaintive, l'auroient jettée par terre et l'ayant jettée, l'auroient battue à coups de bastons, pieds et poings, en plusieurs parties de son corps et lui auroient impropéré plusieurs injures, l'appelant *sorcière* », etc. (14 décembre 1635). — Marie Robinet, fille de feu Adam, dépose qu'Isabeau et Marie Bouhaud se disputèrent contre Jeanne Danulle, la prirent et la jetèrent par terre et que lesdites la tenaient à la gorge d'une main et disaient qu'elle était une *sorcière*, etc. — Pierre de Vassal, écuyer, sieur de La Limandière et du fief Bonnet, contre Jean et Pierre Robert frères, sieur de Rochecouste, Jean Pelletan, mari de Françoise Marionneau, etc.

B. 2178. (Registre.) — 208 feuillets, papier, en partie rongés et pourris.

1644. — Audiences. — Isaac Bonniot, sieur des Augiers en Blezois, sénéchal, tenant la cour au bourg de Mirambeau, en la maison de David Geoffroy, sieur de Fiefblanc. — Balthazar Lauranceau contre Jean Pelletan. — Gabriel Aupois, écuyer, sieur des Pons, contre Simon Ragondin. — Honorable homme Isaac Bonniot, sieur des Augiers, demandeur en payement de rente, contre Pierre de Lamothe, de Saint-Georges des Agoûts. — Martin Biennier, prêtre et curé de Consac, contre Benjamin Chastellier. — A partir du 28 avril 1644, l'audience est tenue sous la halle de Mirambeau. — Jean Gervereau, sieur de Charbonblanc, contre Pierre Cormier. — Pierre Robert, greffier, contre Biguereau. — Antoine Nicollon contre Mathurin Brochon. — Pierre Boursier contre Clément Duverd. Suzanne Annezay, veuve de Gédéon Dupuy, contre Salomon Jambu, au sujet de l'héritage de son père Michel Jambu, Nicolas de Lauger, écuyer, sieur de Saint-Seurin de Clerbize, Sara Marchais, veuve de Jean Thomas, Marie Maignac, veuve de Paul Merlat, Pierre Robert, greffier, etc. — Procureurs Levrier, Gervereau, Agard, Levrier jeune, Dupuis et Fouquet. — Le 9 juin, Bonniot tient l'audience en son logis à Saint-Sébastien-lès-Mirambeau.

B. 2179. (Registre.) — 200 feuillets, papier, couverture parchemin, fragment d'acte notarié, sans date.

1656. — Audiences. — Isaac Bonniot, sénéchal. — Défense de passer et repasser, à peine de cinquante livres d'amende, dans la pièce de bois et vigne appelée le Sable, paroisse de Saint-Bonnet, dont Marc Dupuis, procureur postulant, est possesseur, au bout de laquelle il avait fait faire des fossés qui ont été malicieusement abattus (26 janvier 1656). Signé : Bonniot, Levrier, Dupuis. — Installation de Pierre Pellet, dans l'office de sergent dont il a été pourvu par lettres du 11 mai 1655. — Pierre Robert, greffier, contre Balthazar Lauranceau, sieur de Lagrange. — Messire Marc de Ransannes, écuyer, sieur de Semillac, contre Jean Michel. — Le procureur de la cour contre les censitaires retardataires pour le paiement des rentes dues au seigneur de Mirambeau, et fournitures de baillettes, quittances, etc. — Les audiences sont tenues le 30 mars 1656 dans la maison d'Antoine Agard, sieur de La Verrie. — Abraham Chastellier, marchand, mari de Suzanne Héraud, contre Mayaud. — Installation de Jacques Bruneteau, pourvu de l'office de notaire (11 août 1656). — De La Garde, greffier. — L'audience est tenue au parquet de Mirambeau à partir de mai.

B. 2180. (Registre.) — 462 feuillets, papier, rongés par les rats et pourris par l'humidité.

1630. — Audiences. — Isaac Bonniot, sénéchal. — Daniel de Montmayeur, écuyer, sieur de Laigle, contre Pierre Denis, boucher, condamné à payer seize livres au demandeur et les dépens. — Toussaint Chevreux contre Jeanne Eschasseriaux, veuve de Jacques Gervereau. — Jean Rodier de La Rive contre Pierre Bocher. — Michelle Baranger, veuve d'Arnaud Papon, contre Jean Marionneau. — Jean Rambaud, marchand d'Allas, contre Catherine Guillemineau. — Esaïe Arnaud, de Jonzac, contre Marguerite Gaborit. — Pierre Pasquier contre Claude Clerisseau. — Guillaume Gaborit contre Pierre Pasquier et Jeanne Mesdon, sa femme. — Arnaud Bodin contre Pierre Devassal. — Louis Sarrazin contre Jean Cothereau et Pierre Fabvre. — Samuel Baudouin, sieur de La Mauvinière, contre Louise

Garnier, veuve de Charles Giraud, avocat au Parlement de Bordeaux.

B. 2181. (Registre.) — 146 feuillets, papier, rongés, déchirés et pourris.

1633. — Audiences. — Isaac Bonniot, sénéchal. — Pierre Montassier contre Mathurin Savarit. — François Perraud contre Benoit Martin. — Isaac Giraud, praticien, contre Guillaume Gentis. — Simon Orvoyre, notaire et sergent, contre Guillaume Gentil. — Marguerite Goguet contre Mathurin Boutin. — Jean Ferré contre Jean Dubreuil. — Jean Trébuchet contre Arnaud Morandière. — Jacques Deschamps, notaire royal, contre Jacques Robineau. — Salomon Dupuy, notaire, contre Jean Panyer, laboureur. — Pierre de Vassal, écuyer, seigneur de La Simaudière, contre Marguerite Aguard, veuve de Mathurin Bourderon. — Isaac Hervé, maître chirurgien, contre René Puissant. — Jacques Chasseloup contre Jean Magister. — Procureurs : Nathanaël Levrier, procureur fiscal, Pierre Merlat, Jacques Deschamps, autre Jacques Deschamps, Jacques Mayaud, Salomon Dupuis, Philippe Nanes, Charles Prevost, Jean Barillaud et Jean Gaultier, postulants du présent marquisat.

B. 2182. (Registre.) — 50 feuillets, papier, rongés par les insectes et pourris par l'humidité.

1650. — Audiences. — Baptiste Philippes, sieur de Moulins, juge sénéchal, Mathé, procureur, et Bourrand, greffier, Reau, commis greffier. — Pierre Panetier, maître apothicaire, au nom et comme époux de Marie de Saint-Germain et Catherine de Saint-Germain, sœur de ladite Marie, seigneur et dame de la seigneurie des Granges, contre Jacques L..., marchand et bourgeois de Marestay. — Jean Boulongne, cordonnier, contre Charles Rousseau, menuisier. — Michel Fretard, écuyer, seigneur de Gaddeville, des Breuils-Seguin et au Moine, demandeur en payement de rentes contre Jean Brandet, au village du Breuil, et Pierre Brain, de Migron. — Jérôme Noret, maître en chirurgie, contre Michel Regnier, meunier. — Claude Robert, tissier en toile, de Macqueville, contre Jean Parenteau, laboureur, de Brie. — Antoine Coussaud, Jacques Gervier, Nicolas Vignaud, contre Jacques Chaillou. — Jean Gestreau, notaire, contre Marie Quarteau. — Catherine Dubigeon, veuve de Gilles Reveillaud, contre Jean Chaffaud l'aîné. — Pierre Martineau le jeune, marchand, contre Louis Legeay.

B. 2183. (Registre.) — 256 feuillets, papier, couverture parchemin, acte notarié incomplet.

1651. — Audiences. — Isaac Bonniot, juge sénéchal. — Audiences tenues sous la halle, puis au logis de... — « Au 24 dudit mois de juin, jour de la Saint- » Jean, le froment s'est vendu au minage dix livres dix sols et la mesture huit livres dix sols. » — Jacques Peletan, comme mari de Catherine Roux, contre Jean Jallet, notaire royal, mari de Marie de Florance, et Jean de Florance, héritiers sous bénéfice d'inventaire d'autre Jean de Florance. — Publication de la lettre concernant la convocation des Etats-généraux en date du 24 juillet 1651, à la requête de Jacques Mayaud l'aîné, substitut au procureur de la cour, par Isaac Bonniot, sénéchal. — André David, procureur du Roi en la prévôté de Vitrezay, et Débora Boisbellaud, contre Élie Baron, avocat. — Guy des Arnauds, écuyer, sieur de La Chevallerie, contre Antoine Regnaud. — Jean et Abel Boudaud, fils et héritiers de Jean Boudaud, marchand, lesdits Jean et autre Jean, héritiers de Jean Boudaud, marchand, contre Jean Lecordier, curateur des mineurs d'Abraham Juing et Pierre Delalande, curateur des mineurs de Jean Bascle, marchand, Marc Dupuy, notaire et praticien, Jean Agard, marchand. — Jean Charron contre Antoine Rossignol, marchand boucher.

B. 2184. (Registre.) — 116 feuillets, papier, fragment de charte du XVe siècle pour couverture.

1650. — Audiences. — Isaac Bonniot, sénéchal. — Pierre Brûlé, marchand à Tonnay-Charente, contre Thomas Boiteaux. — Jacques Pelisson contre Michel Gautier. — Michel Dupont contre Thomas Giraudot. — Pierre Agard, notaire et praticien, contre Pierre Moge. — Pierre Agard contre Michel Capdevolle. — Paul Merlat, maître apothicaire, cessionnaire d'Isaac Leverdier, fils et héritier de Jean, demandeur en criées et interposition de décret contre Pierre Chastagner, fils et héritier de Jean Chastagner et consorts. — François Guérin, prêtre, curé de Vibrac, contre Pierre Pays. — Samuel Barilhaud, sieur de La Mothe, héritier de Jacques Barilhaud et de Marthe Tailhe, demandeur en reddition de compte contre Jean Baril-

haud, marchand. — Jean de Chalme, écuyer, sieur de Fresnay, demandeur en payement d'agrière, contre Pierre Jambu et Elizabeth Gourdon, sa femme. — Haute et puissante dame Jeanne de Galard de Béarn, dame de Soubran et du fief de Montignac, demanderesse en payement de rentes, contre Jacques et autre Jacques Marsauld.

B. 2185. (Registre.) — 202 feuillets, papier, en partie pourris.

1645. — Audiences tenues sous la halle. — Isaac Bonniot, sieur des Augiers, juge sénéchal. — Nathanaël Levrier, procureur fiscal, contre Pierre de Lalande. — Arnaud Nicollon contre François Girodot. — François Poursan, sieur de La Rive, receveur des rentes, contre Jean Drugeon. — Nicolas Mousnier contre Anne Cothereau, Louis et Jacques Albert, comme mari de Jeanne et Christine Borion, héritiers de Pierre Borion. — Jean de Chalais, écuyer, seigneur de Fresnoy, contre Balthasar et Jean Lauranceau. — Jean Réveillaud, sieur de La Garde, et Salomon Jambu, demandeurs en payement de rentes contre Mathurin Motard, Gabriel Lalhoué, etc. — Gaultier, Robert, Agard, Dupuis et Mayauld, postulants en l'absence du juge du marquisat. — Léonard de Lestang, prêtre, curé de Saint-Sorlin, et François Barré, curateur des mineurs de Pierre de Leschelle et Pierre de Leschelle, son fils, contre Mathurin Boulineau. — L'audience est tenue par Isaac Bonniot, au mois de novembre 1645, dans la maison de David Geoffroy, sieur de Fiefblanc. — Robert Bascle contre Jacques Barilhaud.

B. 2186. (Registre.) — 264 feuillets, papier, en partie pourris.

1658. — Audiences. — Michel Boulineau contre François Regnaud. — Honorable homme maître Isaac Bonniot, juge sénéchal du présent marquisat, demandeur en payement de rente contre Pierre Pelletan. — Jacques Chauvigneau, marchand, contre Pierre Chauvin, menuisier. — Abel Jaroffoy, maître chirurgien, contre Antoine Brossard. — Charles Agard, marchand, contre Marie Agard, veuve de Pierre Robert, sieur de Rochecouste. — Jacques Mayaud, notaire royal, demandeur en payement de rentes contre Pierre Gautier. — Antoine Agard, sieur de La Verrie, contre Jacques Clerjaud. — Elie Cottineau, époux de Marie Rossignol, curateur de Jean et Jeanne Rossignol, et Étienne Hillairet, mari d'Elisabeth Rossignol. — Jean Roy contre François Bonneau, notaire. — Samuel Agard, demandeur en reddition de compte contre Antoine Agard, sieur de Lavairie, curateur dudit Samuel. — Arnaud Geay, demandeur en reddition de compte contre Jean Nouel. — Marie Fleury contre Jacques Landraud, maître sellier. — Sara Dupuis, veuve de Jean Coton, contre Marc et Judith Dupuis, héritières de Gédéon Dupuis. — Guillaume Marsaud, ci-devant fermier des rentes de Madame de Pernant, contre Pierre Delalande, notaire et praticien, demande de payement d'arrérages de rentes. — Jean Duclion contre Samuel Agard. — Antoine Brossard contre Samuel Jarroffoy, marchand. — Antoine Fumeau contre Jacques Puissant, maître chirurgien. — Simon Bonniot contre Pierre Audebert. — Elie Barrillaud, marchand, contre Jean Mesnard, maréchal. — Le procureur de la cour et Marie Agard, veuve de Pierre de Rochecouste, fermier des rentes, lods et ventes du Petit-Niort, contre Jean Pasquier l'aîné. — Jean Nouel, époux de Marie Pastier, veuve de François Dubois, contre Jean Chasseloup. — Jacquette Laîné, veuve de Jacques Allenet, juge de Soubran, contre Guillaume Batty. — Samuel Baudouin, sieur de La Mauvinière, contre Nicou.

B 2187. (Registre.) — 14 feuillets, papier.

1671. — Audiences. — Simon Bonniot, juge sénéchal, écuyer, sieur du Petit Lussan. — Jean Mersier, marchand, ci-devant fermier des rentes, lots et ventes du présent marquisat, demandeur en exhibition de contrats, payement de lots et ventes, contre maître Jean Quesson, notaire et praticien, époux de Marie Bossy, veuve de Jean Rodier. — Jacques Allenet, sieur de La Prée, contre Jean Rousseau. — Louis Martin contre Jacques Allenet. — Pierre Agard, procureur d'office de la seigneurie de Boisroche, contre Antoine Baud. — Marguerite de Rabaine de Landes, dame de Nieul, contre André Faure. — Pierre Vidal, prêtre, curé de Sémillac, demandeur en reconnaissance de cédule contre Pierre Lieupvre, sieur de Tettay, et Jacques Ransonneau. — Messire Georges de Ruchaud, seigneur de Rullon, La Vigerie, Consac et autres lieux, conseiller du Roi en ses conseils d'État, et privé contre Mathurin Boulineau. — Jean Baylac, habitant du Petit Niort, prête serment en qualité de fondé de procuration de Louis Boucherat, icelui procureur de Claude Viallet, fermier général des aides de France,

pour le contrôle des exploits de la présente juridiction, pour les paroisses du Petit-Niort, Saint-Martial, Saint-Disant du Bois, Semillac, Saint-Bonnet, Saint-Martin d'Allas, Soubran, Semoussac, Consac, Agudelles, Nieul-le-Virouil, et Courrignac. — Daniel Servant, sieur des Gautières, demandeur en payement de rentes, lots et ventes, contre Paul Pelletan et Marguerite Allenet, sa femme. — Isaac Bonniot, avocat en la cour, juge lieutenant du présent marquisat. — Mathurine de Guinanson, veuve de Jean de Fillebois, procureur au Présidial de Guienne, demeurant à Tugeras, contre Michelle Bouteran, veuve de Daniel Groussard, sa fille, de Villexavier. — Pierre Chevallier, maître chirurgien, contre Pierre Moreau. — Jean Charropin, sieur de Belaspect, fermier du présent marquisat, contre Jean Vinet. — Léonard de Leschelle contre Pierre Nicollon, mari de Suzanne Dubreuil. — Messire François de Ségur, seigneur de Boisrac, Saint-Aigulin et autres places, curateur des enfants mineurs du marquis de Roisac, demandeur en reconnaissance de cédule contre messire Pierre de Rabayne, écuyer, seigneur de Mazerolles. — Jean Perdriau, administrateur de sa fille Jeanne Perdriau et de feue Ozanne Bossy, demandeur en retrait lignager, contre Guillaume Cousin. — Enregistrement et publication des ordonnances royales sur le fait des eaux et forêts (19 février 1671). — Marie de Ferrières, femme de Magdelon de Caillières, écuyer, sieur du Plessis, contre les cohéritiers de feu César de Ferrières, écuyer, seigneur de Fargues, etc.

B. 2188. (Registre.) — 158 feuillets, papier.

1673. — Audiences. — Simon Bonniot, écuyer, seigneur du Petit-Lussan, avocat en la cour et juge sénéchal. — Bourderon, greffier, — Enregistrement de l'ordonnance de MM. de Gascq, chevalier, seigneur et baron de Cocumont, conseiller du Roi en ses conseils, président et lieutenant général en la sénéchaussée de Saintonge et siège présidial de Saintes, et Duval, conseiller et procureur du Roi dans l'Élection de Saintes, commissaire subdélégué pour l'exécution de l'édit royal concernant la levée et perception des francs fiefs, etc., du 3 décembre 1672, Daniel Messier, sieur de Fonteville, contre Jean Mareschal, laboureur à bœufs. — César Boybellaud, sieur de Mayne Rullier, syndic du marais de Saint-Bonnet, contre Antoine Escle, marchand. — Marie Martin, veuve d'Arnaud Robert, procureur fiscal de l'abbaye de Pleneselve, contre Jean Cadenaule, curateur des mineurs de feu Jean Cadenaule et d'Anne Geay. — César Boybellaud, sieur du Maine Rullier, ci-devant syndic des marais de Boisse, Pardaillan contre Paul Merlat, sieur de La Bonnettrie, et messire René de Bonnefoy, chevalier, seigneur de Saint Fort. — Jean Boybellaud, seigneur de La Chapelle, ci-devant syndic des marais de Boisse, Pardaillon, etc., contre Jean Coutanseau. — Simon de Cazalis, notaire royal, contre Jean Rossignol, marchand. — Honorable homme Gabriel de Marchezalliers, ministre, contre François Boisson. — D'Albert de Verteuil, écuyer, sieur des Dammartiers, contre Jacques Sorin. — Noble homme Jean Raymond, conseiller, pair et échevin de la maison commune de la ville de Saintes, avocat en la cour, demandeur en exécution mobiliaire contre André Boulerne, marchand boucher. — Isaac Baduel, procureur fiscal de Courpignac contre Jean Salmon.

B. 2189. (Registre.) — 66 feuillets, papier, en partie rongés.

1674-1675. — Audiences. — Isaac Bonniot, avocat en la cour, juge lieutenant. — Jean Mersier, marchand, demandeur en payement de rentes, contre Raymond Moyne, marchand. — Jacques Mayaud, notaire royal, contre Pierre Conte. — Jean Martin, sieur de La Thibaudrie, contre Jean Hervé, maître chirurgien. — Claude Gerlaud, payeur du présent marquisat, contre Jean Martin, laboureur à bœufs du Petit-Niort. — Le procureur de la cour, demandeur en paiement de rentes, contre Marie François, veuve d'Isaac Bonniot, sieur du Ruisselet. — Denis Texier contre Pierre Vivier, époux de Marthe Bossaud. — Paul Dupuis, percepteur de la jeunesse, contre Marc Dupuis, notaire. — Claude Delamothe, receveur de Saint-Jean d'Angle, héritier de Damas Delamothe, prêtre, contre Simon Desbordes. — Isaac Bonniot, écuyer, sieur des Essards, contre Jeanne Gautier, veuve de Daniel Mersier, sieur de Fontenelle. — Honorable homme Simon Bonniot, sieur du Petit-Lussau, avocat en la cour, juge sénéchal, contre Pierre Guias, condamné à payer la rente et les arrérages dont il est question.

B. 2190. (Registre.) — 256 feuillets, papier, rongés par les insectes et pourris par l'humidité.

1652-1653. — Audiences. — Isaac Bonniot, juge, sénéchal du marquisat. — Jean Bascle, fermier du fief de Roumefort, demandeur en payement de rente, contre Jean Boudaut, Robert Bascle, Jean Lavaud et Suzanne Nicollon. — Guillaume Jaroffoy contre Antoine Brossard. — André Boulerne contre Jean Deburg. — David Lanier, procureur fiscal, contre Dony et Jean Cothereau, dit Lafrotte. — Jean Sedillier contre Antoine Héraud. — Pierre Robert, greffier, et Salomon Jambu, contre les tenanciers de la paroisse qui n'ont pas payé les rentes dues au seigneur de la cour. Le sénéchal Bonniot autorise les poursuites. — Pierre Robert et Salomon Jambu, fermiers des rentes dues au seigneur du présent marquisat, dans la paroisse de Saint-Bonnet, demandeurs en payement de rentes, contre Jean Boicaud, Pierre Seguin et Jean Perdriau. — Noble homme Jean Escottier, avocat au Parlement de Paris, contre Antoine Agard, sieur de Laverrie.

B. 2191. (Liasse.) — 44 pièces, papier, couverture parchemin, fragment d'acte notarié, janvier 1609.

1655-1664. — Retiré des procès du marquisat de Mirambeau : « Je, soubsigne, ay retiré du greffe de » Mirambeau les procès d'entre sieur de Fargue et » moy, concernant quelques rentes qu'il prétendoit » contre moy en deux sacz, etc. 15 novembre 1655. » Réveillaud. » « Le 28 février 1660, M. François Bon» neau, procureur de maîtres Pierre Pellon et Nicolas » de Lamotte, sergents royaux et défendeurs, contre » Jean et François Tardez frères, demandeurs par » requeste, a retiré le procès des parties en deux sacs » complets, suivant leurs inventaires et promis de les » remettre toutefois et quantes à paine de tous dé» pens, dommages et intérests des parties et, en cas » d'appel, ledit Bonneau promet de me payer en son » privé nom la somme de huit livres pour le port » dudit procès, partant qu'il ne lui remette au greffe » et lequel procès il a à l'instant mis entre les mains » dudit de Lamotte, qui a promis d'indemniser du » tout ledit Bonneau. — Bonneau, De Lamothe. — » Remis le 29 avril 1660. »

B. 2192. (Registre.) — 88 feuillets, papier, incomplets et rongés.

1635. — Audiences. — Isaac Bonniot, sieur des Augiers, juge sénéchal. — Agard, greffier. — Pierre Berthus contre Pierre Derré. — Lucas Drouillard contre François Renaud. — Melchior Chauvin contre Mathurin Tharé. — Antoine Roussignol, marchand boucher, contre Jean Marionneau, serrurier. — Jean Giraud, cordonnier, contre Marguerite Cardon, femme de François Gary. — Nathanaël Levrier, notaire royal et premier postulant, siège en l'absence du sénéchal (8 février 1635). — Françoise de Rabayne, demanderesse en payement de rente contre Jacques Gruel. — René Puissant, maître chirurgien, contre Jean Marionneau. — Isaac Bonniot tient l'audience le 15 février. — Gilles de Mestier, prêtre, vicaire de l'abbaye de Plaineselve, contre Mathurin Robert. — Pierre de Vassal, écuyer, sieur de La Limandière, contre Jean Debré. — Catherine Lemoyne contre Jehan Chastaigner. — Simonne Le Cornut, dame de Vibrac et de la terre et seigneurie d'Allas, contre Suzanne Moreau, veuve de noble homme Josias de Beaumont. — François Piveteau contre François Duboscq. — Jacques Fortin, procureur fiscal de la baronnie de Courpignac, mari de Jeanne Jaroffoy, veuve de Michel Henaud et tutrice de ses enfants, contre David Jeoffroy, curateur des mineurs de Antoine Jaroffoy.

B. 2193. (Registre.) — 220 feuillets papier ; couverture parchemin, fragment d'acte notarié.

1659. — Cour ordinaire du marquisat de Mirambeau. — Honorable homme Martin. — Isaac Bonniot, sénéchal, seigneur du fief du Puy-Bonnet. — Mathurin Bernard, fermier de la seigneurie de Pleine-Selve (?) demandeur en payement de rentes, contre Michel Magister. — Jean Bureau, de La Coudre, contre Guillaume Marais. — Jacques Boybellaud, sieur de La Moulière, curateur des mineurs de Jean Le Court et Jeanne Daniaud, contre Antoine Rossignol, marchand boucher, et Simon Lecourt. — Élie Garillaud, marchand, contre Jean Rossignol. — Arnaud Robert, procureur d'office de l'abbaye de Plaine, contre Pierre Moreau, maître menuisier. — Paul de La Font contre Suzanne Muzard, — Les audiences tenues au bourg de Saint-Sébastien-lès-Mirambeau, en la maison de maître Jacques

Mayaud, notaire royal (9 janvier 1659). — Le procureur de la cour, demandeur en payement de rentes contre Charles et Jean Giraudeau, Pierre Trézorier, Michel Guedon, Jacques Barreau, Pierre Playau, Jacques et Pierre Quotreaux, détenteurs du moulin et héritage du Moulineau, condamnés solidairement au payement de six quartières, deux boisseaux froment, deux quartières avoine, deux chapons, trente sols en argent et dix sols pour la baillette du Moulineau et dix sols pour le taillis appelé La Mote, pour le terme de Saint-Michel. — Pierre Rossignol, marchand boucher, contre Martial Taillandier. — Marie Boisnard, veuve de Jean Bascle, contre Antoine Lhommeau. — Élie Barillaud, marchand, contre Jean Rossignol le jeune, fils de feu Melchior. — Guillaume et Pierre Gentil contre Pierre Pelletan. — Marie Baudouin, femme de Jean Martin, contre Pierre Bossard. — Isaac de La Font, sieur de Boisgenet, fermier des rentes que tient la demoiselle de Pernant, par engagement en la paroisse de Saint-Martial de Mirambeau, demandeur en payement contre Antoine Bigereau l'aîné. — Isaac Bonniot, sénéchal du présent marquisat, seigneur du fief du Puy-Bonnet, demandeur en payement de rentes contre Pierre Renaud, de Semoussac. — Jacques Guigou contre Jean Coudreau. — Jean Rambaud, sieur de Lhoumade, demandeur en saisie et délivrance de deniers contre Michel Vallevie. — De Lagarde, greffier. — Marie Baudouin, femme de Jean Martin, « demanderesse en injures verbales et blasphèmes du saint nom de Dieu », contre Pierre Brossard, qui a déclaré reconnaitre ladite Baudouin « pour femme de bien, d'honneur », ladite déclaration sera affichée aux endroits accoutumés du présent marquisat, condamné aux dépens taxés à vingt sols, avec inhibition de récidiver à peine de cinquante livres. — Honorable homme maître Isaac Bonniot, juge sénéchal, contre Pierre Geay, condamné à lui payer la somme de six livres à lui dues par feu Liette Cadenolle, en réservant son recours contre sa sœur Marie Geay, femme de Jean Martineau, cohéritiers. — Daniel Messier, sieur de Fontenelle, demandeur « en gast », contre François Mellier. — Robert Bascle contre Jean Bascle, son neveu. — Paul Merlat, maître apothicaire, contre Balthazar Lauranceau, sieur de La Grange. — Marie Barillaut, fille de Jean et de feue Jeanne Carré, contre Léger Chouteau, sieur de La Reauté (ou Royauté). — Simon Bonniot, sieur des Boniaud, demandeur en payement de rente contre Paul Merlat, maître apothicaire, détenteur de la baillette des Boucaud. — Salomon Jambu, juge sénéchal de Courpignac, contre Jeanne Marionneau, veuve de maître Jean Pelletan. — Balthazar Laurenceau, sieur de La Grange, contre Abel Fortet. — Arnaud Robert, procureur d'office de la seigneurie de Pleine-Selve, demandeur en reconnaissance de cédule, contre Jacques Mayaud et Paul Bascle.

B. 2194. (Registre.) — 124 feuillets, papier, en partie rongés.

1662. — Pierre Forestier contre Mathurin Menard et Marguerite Vivat. — Pierre Mestoyer contre Pierre Duval. — Jean Lenier, receveur du duc de Saint-Simon en la terre de Vitrezay, contre Samuel Agard, sieur de Fontenelle. — Simon Bonniot, écuyer, sieur de Baudon, contre François Bonnet et Charles Giraudeau. — Jean Mercier contre Antoine Baut. — Réception de Nicolas Sabourit, procureur d'office de Soubran, dans l'office de notaire et procureur postulant au présent marquisat. — Sara Vignaud, veuve d'Etienne Vivier et Pierre Vivier, son fils, contre Nicolas Roy, époux de Marie Arnaudin. — Jacques Boybellaud, sieur de La Moulière, contre Antoine Rossignol, marchand boucher. — Simon Bonniot, écuyer, sieur de Bondon, contre Charles Giraudeau. — Le procureur de la cour contre Jean Perdriau. — Réception de Armand Chouteau dans l'office de procureur postulant, auquel il a été appelé le 17 février 1662.

B. 2195. (Registre.) — 280 feuillets, papier, couverture en parchemin, fragment d'acte notarié de 1615.

1661. — Audiences ordinaires de la cour. — Mayaut, Dupuis, Delalande et Bonneau. Par devant Jean Ruaud, en l'absence du sénéchal, sieur de Monsanson, avocat au Parlement de Bordeaux, juge sénéchal, châtelain de la ville et sirerie de Pons, a comparu Judith Raine, veuve de Gabriel Ruaud, curatrice de ses enfants, contre Prioulaeu. — Nicolas Delamothe contre Jean Gaultier. — Salomon Jambu, fermier des rentes dues au seigneur de Mirambeau, contre Jacques Guérin et Jacques Montacier. — Jean Réveillaud, sieur de La Garde et de La Cimandière, contre Vincent Ytier et Jean Papon le jeune, mari de Marguerite, et Jeanne Regnaud, fille de Marie Nicollon, Pierre Seguin, mari de Jacquette Nicollon. — Simon Bonniot, sieur du Boucondet, contre Jeanne Legras, veuve de Mathurin Guilmineau, Jean Bonnet et Jacques Guilmineau. — Simon Bonniot, sieur des Augiers, avocat au Parlement de

Bordeaux, juge sénéchal, tient l'audience le 24 mars 1661, en la maison d'Élie Barillaud, marchand. — Guillaume Jaroffoy, maitre chirurgien et apothicaire, contre Louise Martin, veuve de Jean Albert. — Le procureur de la cour, demandeur en exhibition de contrat contre César de Ferrières, écuyer, sieur de Fargues, fait faire une copie vidimée de l'acte de partage entre noble homme Jean de Guignanson, écuyer, sieur de La Brousse, et noble homme Guy de Ferrières, écuyer, sieur de Fargues, du 5 juillet 1520, reçu par Dourdoillaud, notaire royal. — François Millier, demandeur en injures verbales « atroces et diffamatoires et blasphèmes du saint nom de Dieu », contre Jean Fore, relaxé des frais de la plainte, et dix sols de depens. — Simon Bonniot, sieur des Boucauds, contre Marguerite Chouteau, veuve de Jean Bonnet, sergent royal. — Simon Bonniot, sénéchal, tient l'audience en la maison de Jacques Mayaud, notaire royal, le 21 juillet 1661. (27 août 1661). — Honorable homme maître Isaac Bonniot, « juge sénéchal du présent marquisat, » ci-devant receveur des rentes de Monseigneur de la » cour de céans », demandeur en payement de rentes, contre Jean Ravet, Jean Balanger et Jean Ragondin l'aîné. — David Levrier, procureur fiscal, contre Jean Normandin. — Jeanne Veyrel, veuve d'honorable homme Gabriel Peltreau, procureur en la chambre de l'Édit de Guyenne, contre Jean Pasquier l'aîné. — Jeanne Loyrat, Jacques Guillemineau, son gendre, et Jean Bonnet, contre Antoine. — Isaac et Simon Bonniot, écuyers, sieurs des Marais, des Essards et de Bondon, enfants et héritiers de Simon Bonniot, sieur des Boucauds, leur père. — Jacques Berton, notaire et praticien, contre Jean Pelligneau, marchand. — Jean Paquier, notaire, contre Noël Nicolon. — Jean Réveillaud, sieur de La Garde et de La Cimandière, contre Vincent Ytier, Jean Papoin et Jacques Seguin. — Jean de Reverdy, écuyer, contre Mathurin Gorribon. — Jean Rabaine, écuyer, sieur de Mazerolles, et Salomon Jambu, juge sénéchal de Courpignac, contre Jean Vinet, Isaac Mayaud et Jean Bouvreuil. — Simon Bonniot, écuyer, sieur de Boudon, demandeur en gât, contre Jean Bonnet et Charles Giraudeau. — (Au mois de septembre 1660, des lettres de noblesse furent accordées aux frères Isaac et Simon Bonniot, et elles furent dûment vérifiées. Brevet de retenue du 1er mars 1665, d'azur à un chevron d'or, accompagné de deux merlettes becquées et pattées de même en chef et d'un lion rampant de même en pointe).

B. 2196. (Registre.) — 250 pièces, papier, couverture parchemin, fragment d'acte notarié sans date.

1663. — Audiences. — Simon Bonniot, sieur des Augers, sénéchal. — Jean Rousseau, tuilier, contre Daniel Messier, sieur de Fontenille, comme mari de Jeanne Gautier, fille, héritière d'Isaac Gautier. — Marie Bossard, veuve de Guillaume Marsaut, demanderesse en payement de rente, contre Antoine Agard, sieur de Laverie, Pierre Rivaud, sieur des Aguesseaux. — Vincent Michenot, mari de Marie Ferré, héritière de Jeanne Guilmineau, sa mère, contre Julien Alin, mari de Jeanne Hostin, fille du dernier lit de ladite Guilmineau. — Élie Marchegay contre Marie Roy, veuve d'Antoine Mouflet et son fils, appelants d'une sentence rendue par le juge ordinaire de la vigerie de Consac. — Antoine Rossignol, marchand boucher, contre Paul Gautier, maître chirurgien. — Élie Delagarde, notaire, contre Jean Guillet. — Tutelle et curatelle d'Anne Rossignol, fille de feu François et Judith Noyer « donné et fait en la cour ordinaire du » marquisat de Mirambeau, tenue et expédiée au » bourg dudit lieu, en la maison de maître Élie Dela» garde, notaire, à cause de notre indisposition et du » mauvais estat auquel est le parquet». (25 janvier 1663). — Jeanne de Belleville, recette des arrérages de rentes dues au marquisat, contre Pierre Rossignol et Étienne Drouillard, fermier des biens de René Palais. Vincent Michenot, époux de Marie Ferré, héritière de Jeanne Guilmineau, contre Julien Alin, mari de Jeanne Hostin, fille du dernier lit de ladite Guilmineau. — Isaac Bonniot, sieur de Rousselet et du fief de Puybonnet, demandeur en exhibition de contrats et payement de rentes, contre Pierre Augeau, marchand. — André de Lautrec, écuyer, sieur de Saint-Paul, contre Pierre Renoul, bordier du sieur de Rochecoute.

B. 2197. (Registre.) — 191 feuillets, papier, couverture parchemin, fragment acte notarié de 1589.

1665. — Audiences. — Bonniot des Augers, avocat en la cour, et juge sénéchal. — Marie Amiau, veuve de Paul Dupuis, « percepteur de la jeunesse », tutrice et curatrice de ses enfants mineurs, contre Abel Dangirard. — Nicolas de Lamotte contre René Bonnet. — Jean Allayre contre Marguerite Bascle. — Jacques Allenet contre Colas Bertin. — Pierre Lamotte, maître

chirurgien, contre Mathurin Servant, meunier. — Jean Rodier, Jean Lalande, sieur de Fontvilleneuve, demandeur en offre de retrait lignager contre Jean Boulerne. — Tutelle et curatelle des enfants mineurs de feu Jean Ragondin et Jeanne Seguin. — Jean Rodier contre André Ballanger, mari de Catherine Chasseloup, veuve de Jean Renaud. — David Levrier, procureur fiscal, remontre à Pierre Martineau, procureur postulant en l'absence des juge, sénéchal et lieutenant que le « dernier jour du mois de janvier, il lui fut signifié une ordonnance de monseigneur l'intendant » qui a aussi été affichée aux portes principales de » toutes les églises paroissiales de la présente juridiction, et à celle dudit parquet et auditoire, par Faucher, sergent royal, par laquelle ordonnance, datée » du 20 décembre dernier, il est enjoint aux juges, » procureurs fiscaux et greffiers des chastellenies et » paroisses qui composent l'élection de Saintes, d'envoyer ou porter un estrat d'eux signé et duement » certifié, contenant les noms, qualités, employs, » charges et demeures de tous les seigneurs, gentilshommes, ecclésiastiques, officiers privilégiés ou » prétendant l'estre, demeurant dans les paroisses de » l'Élection de Saintes, et qui ne sont taxés aux rolles » des tailles d'icelles, les causes ou prétextes de leurs » exemptions et remettre ledit estrat quinzaine après » la publication de ladite ordonnance entre les mains » de M. de Boisgiraud, conseiller du roy et président » à ladite Election, subdélégué de mondit seigneur » l'intendant... Sur quoi les assesseurs et collateurs » de Saint-Martin du Petit-Niort, Saint-Bonnet, Saint-Martin, Saint-Disant du Bois, Consac, Allas-Bocage, » après serment, est certifié que tous les habitants » du Petit-Niort étaient taxés et employés sur le rôle, » excepté messires Martial Savoudy, prestre, curé de » ladite paroisse, Chastefort, prestre, vicaire de ladite » paroisse, Me Jean Baduel, ministre de la religion P. » Réformée, André de Lautrait, escuyer, sieur de » Saint-Paul, à cause qu'il n'avait point esté taxé » dans les rolles précédents, et qu'il prend la qualité » d'escuyer, la demoiselle Tomais, à cause qu'on leur » a dit qu'elle étoit taxée en une autre paroisse, et » qu'ils ont fait mention de la taxe d'office imposée » sur Izaac Bonniot, escuyer, sieur des Essarz, dans le » préambule de leur rôle ; — Saint-Bonnet : Maîtres » Estienne Manière, prestre et vicaire perpétuel de » ladite paroisse, Simon Bonniot, escuyer, sieur de » Boudon, Sébastien Bernard, escuyer, sieur de la » Richardière, et Me Jean Bernard, référendaire en la » chancellerie de la cour du Parlement de Bourdeaux, » ayant esté taxé d'office, ils en ont fait mention dans » le rôle de Jean de Rabayne, escuyer, sieur de Mazerolle, César de Ferrières, escuyer, sieur de Ferrières, » et François de Ladraize, escuyer, sieur dudit lieu..., » à cause de la qualité qu'ils portent d'escuyers ; — » Saint-Disant du Bois : Mes Julien Jausicaud, prêtre, » curé de ladite paroisse, Lancelot Gaillard, escuyer, » seigneur dudit Saint-Disant, à cause de sa qualité ; » — Consac : Jacques Limouzin, prestre, curé de la » paroisse, Georges Le Rozant, escuyer, sieur de Rullon, en sa qualité d'escuyer ; le sieur de Belleville, » escuyer, résidant depuis trois trois ou quatre mois ; » — Allas : Julien Gallien, prêtre et vicaire, Guillaume de Chalas, escuyer, seigneur dudit Allas, à » cause de sa qualité. » — Signé : Bourcier, Mercier, Servant, Rocher, — Marionneau, Levrier. G. Rocher, Servant, J. Mersier, Dupuy et Bourcier.

B. 2198. (Registre.) — 110 feuillets, papier, fragment de contrat du notaire Robert, du 20 juin 1572.

1668. — Audiences. — Simon Bonniot, écuyer, sieur des Augiers, sénéchal. — Léger Laurenceau, sieur de La Barde, contre Daniel Messier, sieur de Fontenille. — Balthazar Laurenceau, sieur de Lagrange, exécuteur testamentaire de Nicolas Geai, maître chirurgien, demandeur en saisie et déclaration de deniers, contre Paul Merlat, maître apothicaire, — Jean Martin, sieur de La Thibaudière, mari de Jeanne Agard. — Mathurin Fortin contre Pierre Allard. — Étienne de La Salle, prêtre et curé de Saint-Simon des Bordes, contre Jacques Sorin, marchand boucher. — Suzanne Héraud, veuve d'Abraham Chastellier, sieur de La Brisse, mère et tutrice de ses enfants, contre Jeanne Geay, veuve de François de Lalande, maréchal. — Le procureur de la cour et honorable homme Me Élie Robert, avocat en la cour, fermier des rentes, lods et ventes du présent marquisat, demandeur en payement de rentes, contre Jean Rossignol, sergent. — Madelaine Deschamps, veuve de Pierre Robert, greffier du marquisat, contre Pierre Ricard, marchand. — Publication de l'arrêt du Parlement portant enregistrement et publication des lettres patentes du Roi, en forme d'édit portant réformation de la justice (avril 1668).

B. 2199. (Registre.) — 212 feuillets, papier, fragment d'acte sur parchemin pour convention de 1589.

1667. — Audiences. — Jeanne Poictevin contre Guillonneau. — Haute et puissante dame Madelaine de Boysse, dame et comtesse de Sansac, contre Pierre Vilson, maître chirurgien, et Élie Robert. — Antoine Agard, sieur de La Verrie, contre Pierre Grégoire. — François Labrousse contre Jean Ballias. — Denis Texier contre Denis Bossard, fils et héritier de Marguerite Mounier. — Haute et puissante dame Madelaine de Boysse, dame et comtesse de Sansac, contre Pierre Pelletan, maître chirurgien, et Élie Robert. — Pierre Chauvet, hôtelier, contre Pierre Rossignol. — Pierre de Lamotte, maître chirurgien, contre Arnaud Branchut. — Pierre Bossard, mari de Jeanne Bonneau, contre Pierre Fresneau, mari de Marguerite Perdriau, veuve d'André Volteau. — Denis Texier contre Denis Bossard. — Pierre Lelièvre, sieur de Lestang, époux de Marie Raimbaut, contre Martin Raimbaut. — Martin et Esther Fortet, contre Paul Merlat, sieur de La Bonnettrie. — Marie Florence, veuve de Jean Jollet, contre Pierre Pellon, sergent royal, Léger Laurenceau, Abel, Estelle et Marie Fortet. — Marguerite Allenet, veuve d'Isaac de Lafont, sieur de Boisgenet, contre Jean Brochon, l'aîné, et Pierre Renaud. — Isaac de Lafond, sieur de Boisgenet, contre Pierre Marionneau et Catherine Roux, détenteur de la baillette du village, et héritage de Martin et messire André de La Cour, chevalier, seigneur de Pernan, curateur des mineurs de défunt de La Cour, écuyer, seigneur de Pernan et Louise d'Espagny.

B. 2200. (Registre.) — 242 feuillets, papier, · couverture parchemin, fragment d'acte de février 1545.

1666. — Audiences. — Simon Bonniot, avocat en Parlement, juge sénéchal. — Daniel Messier de Fontenille contre Jean Jonnet. — Charles Agard, sieur des Bardes, fermier des rentes de la paroisse de Saint-Martial. — Jean Dupuy, greffier, contre Govribon. — Denis Bossard, demandeur « en gast », contre François Martineaud. — Jacques Bourdin, marchand, contre Jean Pelligneau, marchand. — Honorable homme Simon Bonniot, avocat au Parlement, juge sénéchal du présent marquisat, contre Salomon Jambu, juge ordinaire de la Vigerie de Consac. — Isaac Bonniot, écuyer, sieur des Essars, sera appelé en cause pour être ouï sur les faits proposés par le défendeur. — David Levrier, procureur fiscal, contre Pierre Mathais dit La Magdelaine. — Simon Bonniot, écuyer, sieur de Boudon, demandeur en exhibition de contrats et payements de rentes contre Paul Merlat, sieur de La Bonnettrie. — David Roi, bourgeois et marchand de Saint-Martin de Ré, contre David Levrier, procureur fiscal. — Benjamin Chastellier, marchand, contre Léger Chouteau, sieur de La Réauté. — Jeanne Lauranseau, héritière de Pierre Moreau, contre Marguerite Bascle. — François Delage contre Jacques Ravet. — François Bonneau, procureur postulant, contre Vincent Hitier ou Ytier. — Salomon Jambu, ayant droit de la comtesse de Sensac, demandeur en payement de rentes, contre Pierre Pellon, sergent royal. — Paul Chastellier, marchand, contre Jean Péraudeau, marchand. — Installation de Gilles Léger, valet de chambre du seigneur de Mirambeau, dans l'office de prévôt, par le décès d Abraham Martinet. — Pierre Sorin, charpentier, contre Léonard de Leschelle, maître chirurgien, héritier de Léonard de Lestang, prêtre, curé de Saint-Sorlin de Cosnac, son oncle, et Pierre de Leschelle, juge ordinaire de Boisroche, son frère, et Martin Raimbaud, mari de Catherine de Leschelle, sa sœur.

B. 2201. (Registre.) — 130 feuillets, papier, couverture parchemin, fragment d'acte sans date, en partie pourrie.

1669. — Audiences. — Simon Bonniot, sénéchal. — Audiences tenues par les postulants en la maison d'Élie Barillau, en décembre. — Paul Pelletan, mari de Marguerite Allenet, veuve d'Isaac de Lafon, sieur de Boisgenet, contre Gratienne Cerbillon, veuve de Pierre Marionneau, et Catherine Roux, veuve de Jacques Pelletan. — Balthazar Lauranceau, sieur de La Grange, contre Pierre et Jean Pillon, maris de Jeanne et Marie Lauranceau. — Siméon et Pierre de Poursant, sieur de Beauchamps et de Chevansac, contre Jacques Allenet, sieur des Brissonnaux, Pierre et Vincent Bernard. — Martin Raimbaut, « précepteur de la jeunesse », héritier de Martin Raimbaut, et Anne Chouteau, contre Charles Agart, marchand, héritier de Jean Agart, son père. — « Monseigneur de la » cour de céans, intervenant et prenant la garantie » pour ledit Agard, héritier sous bénéfice d'inventaire » de feu messire Armand d'Escodais de Boisse, sei- » gneur, marquis de Pardaillan ». — Jeanne Robert,

» veuve d'honorable homme Georges Robert, docteur » en médecine, contre André Brunet.

B. 2202. (Registre.) — 100 feuillets, papier, couverture parchemin, fragment d'acte notarié sans date.

1670. — Audiences. — Bonniot, sénéchal. — Levrier, procureur fiscal. — Samuel Bolerne contre Marie Jollet, veuve de Guillaume Jarroffoy. — Marc Chassaignou, valet de chambre du sieur (de Saint-Légier) de Boisrond, contre Jean Jousmet le jeune, au sujet d'un marché. — François Bonneau, notaire postulant, contre Noël Nicollon. — Pierre Bertin, meunier, contre Marie Jay, veuve de Jean Baud. — Jean Menanteau contre Antoine Joubert, maçon. — Honorable homme Simon Bonniot, avocat en Parlement, juge sénéchal, contre Daniel Dussault. — Jacques Mayaud, notaire royal, contre Jacques Blanchard, marchand serger. — Antoine Bascle, marchand, contre Jean Sallemon, marchand. — Paul Bascle, sergent royal, contre Antoine Jumeau. — Samuel Bolerne contre Lancelot Gaillard, écuyer, seigneur de Saint-Disant du Gua. — Isaac Jarrofoy, maître chirurgien, contre Pierre Roy, maréchal. — Judith Papin, veuve de David Roy, marchand à Saint-Martin, île de Ré, tutrice de son fils David Roy, contre David Levrier, procureur d'office du présent marquisat, et Paul Merlat, sieur de La Bonnetrie. — Isaac Charropin, sieur de Belaspect, fermier du présent marquisat, contre Jacques Gautier. — Antoine Bascle, marchand, contre Jean Salmon, marchand, et de Bonnefoy, veuve de Florent de Raymond, écuyer, seigneur des Cheminées. — François Bonneau, notaire et postulant, contre Noël Nicollon. — Émery de Truchon, écuyer, sieur des Alleries, Charles Agard, marchand, Marie Martin, veuve d'Arnaud Robert, sieur des Aubineau, procureur d'office de l'abbaye de Pleine-Place, et Jeanne Robert, veuve d'honorable homme Georges Nisbet, docteur en médecine, contre Jean Marchais et Marie Thomas, son épouse. — Élie Barillaud, marchand, contre Anne Gadouin, veuve d'Abel Jarrofoy, maître chirurgien, et femme dudit Barillaud, par contrat du 9 janvier 1669, reçu par Levrier, notaire royal, ordonne que Gadouin et ses enfants délaisseront à Barillaud tous les biens qu'ils ont par devers eux. — Pierre Pelletan, chirurgien, contre Jacques Giraudeau. — Laurent Couillaud, marchand, Jacques Chausse, maître chirurgien, et François Le Forestier, écuyer, sieur de Baudon, et Michel Allard, sieur du Maine-Bonneau, exempt du Roi en la compagnie du sénéchal de Saintonge, mari d'Éléonore Le Forestier. — Paul Merlat, sieur de La Bonnetterie, héritier de Paul Merlat, maître apothicaire, contre Brian Le Forestier, écuyer, seigneur de Lestayer et La Roumade, au sujet de l'exécution du contrat du 24 mars 1598 entre nobles hommes Charles et François Le Forestier frères. — Abel Dangirard, marchand, contre François Gaudin. — Isaac Fortet contre Paul Merlat, sieur de La Bonnettrie. — Installation d'Isaac Bonniot dans l'office de lieutenant assesseur de la présente juridiction, auquel il a été appelé par lettres du 19 janvier 1670, signées Boisse Pardaillan (6 février 1670). « Attendu qu'il ne nous est apparu de » l'édit et déclaration du Roi (portant incompatibilité » entre le père et le fils dans le même siège), alléguée » par le procureur d'office et que nous n'avons pas » appris qu'il ayt esté vérifié ni obvier en la cour du » Parlement de Bourdeaux ». Signé : J. Mayauld, Bonniot, Bonnet, de Lagarde, Baluel et Bernereau. — Isaac Bonniot a tenu l'audience du 6 février 1670.

B. 2203. (Registre.) — 144 pièces, papier.

1675-1676. — Audiences. — Isaac Bonniot, avocat en la cour, juge lieutenant du marquisat. — Marie Jollet, veuve de Guillaume Jarrofoy, maître chirurgien, contre Samuel Jarrofoy, marchand, et Marguerite Berthommé, veuve de François Jarrofoy, lesdits Jarrofoy, héritiers de leur mère, Elisabeth Boybellaud. — Réception de Pierre Bourderon, nommé notaire par lettres du 26 septembre 1673, par haute et puissante dame Elisabeth de Bretinaud, femme de messire Henri d'Escodaca de Boisse, seigneur du présent marquisat de Pardailhan, Courpignac et autres places. — Jean Boybellaud, sieur de La Chapelle, contre Arnaud Formel, sieur de La Mothe. — Frère Jacques Duprat, chanoine régulier de l'ordre des Prémontrés, prieur claustral de l'abbaye Sainte-Marie-Madelaine de Plaineselve, contre David, écuyer, sieur de Lestang. — Messire Guillaume de Chalus, chevalier, seigneur de La Bruchardière, d'Allas Bocage, contre Pierre Fumereau, marchand tanneur. — Serment des procureurs postulants du marquisat. — Jacques Mayaud, François Bonneau, Nicolas Sabourit, Elie Delagarde, Pierre Bourderon, notaires. — Salomon Jambu, juge sénéchal de Courpignac, ayant droit de la comtesse de Sansac, demandeur en payement de rentes, contre André Serclaud, héritier de Jacques Guérin. — Marie François, veuve de Isaac Bonniot, sieur du Ruisselet,

demanderesse en payement de rentes, contre Jean Bourderon. — Honorable homme Simon Bonniot, avocat en la cour et juge sénéchal du marquisat, contre Pierre Guias. — Jacques Mayaud, notaire royal, fermier des chapellenies d'Allas-Bocage, contre Jean Réveillaud, sieur de La Garde et de La Simandière, etc.

B. 2204. (Registre.) — 132 feuillets, papier.

1574. — Audiences. — Isaac Bonniot, avocat en la cour, juge lieutenant. — Jacques Blanchard, notaire royal, ci-devant fermier du comté de Conac, contre Daniel Messier, sieur de Fontenille. — Jean Herier, maître chirurgien, contre Jean Fabvre. — Léonard de Leschelle, marchand, contre Jean Bernard, avocat, conseiller référendaire en la chancellerie du Parlement de Bordeaux, curateur de Marie Bernard, fille et héritière de Marie Bernard, sieur de La Richardière, et Pierre Fontenille, marchand. — Émerit de Truchon, écuyer, sieur des Alleries, contre Jean Le Verdier et Antoine Agard, sieur de La Verrie, pour payement de rentes. — Jean Boybellaud, sieur de La Chapelle, contre Simon Bonniot, sieur de Bondon. — Honorable homme Jacques Guenon, avocat en la cour, contre Jacques Sorin, marchand boucher. — Réception de Jean Barrillaud dans l'office de sergent. — Suzanne Franc, veuve de Samuel Lambert, contre François Melquis, marchand. — Élie Delagarde, notaire postulant, contre Pierre Piaud, maître chirurgien. — Le procureur de la cour, demandeur en payement de rentes, arrérages et autres droits seigneuriaux, contre Marie Fleurance, veuve de Jean Jollet, notaire royal. — Isaac Bascle, huissier, contre Jacques Ardouin, marchand. — César Boybellaud, sieur du Maine-Rullier, ci-devant syndic des marais de Saint-Bonnet, contre Jacques de Lavault, écuyer, sieur du Guiet. — Ozorot David, écuyer, sieur de Lestang, contre Marie Cherpantier, veuve de Louis Mareschal, notaire royal, héritière de frère Pierre Dufour, prêtre, prieur de Plaineselve. — Noble homme Jean Raymond, avocat en la cour, pair et échevin de la maison commune de Saintes, contre André Boulerne, marchand boucher. — Judith Couyer, veuve de noble homme maître Jacques Michel, receveur du taillon de Saintonge, et Jean Jousset l'aîné, contre César Boybellaud, sieur du Maine-Rullier, ci-devant syndic du marais de Saint-Bonnet, et Nicolas Delamothe, sergent royal, condamnés aux dommages et intérêts. — François de Vassal, écuyer, sieur de La Vaudinière, contre Mathieu Moulinière, condamné à payer dix livres de rente au demandeur. — Antoine Robert, procureur d'office de l'abbaye de Plaineselve, capitaine d'une compagnie de la milice de Mirambeau, contre Claude Gerlaud, maître menuisier. — Léger Lauranceau, sieur de La Barde, contre Martin Raimbaud, curateur aux causes de Jean Chouteau. — Isaac Charropin, sieur de Belaspect, ci-devant fermier du présent marquisat, contre Martin Chouteau et Pierre Pouvreau. — Esther Audouard, veuve d'Abel Dangirard, contre Daniel Dufort, marchand. — Tutelle et curatelle du mineur de François Martin, fils de feu Jean Martin l'aîné et Marie Drugeon.

B. 2205. (Registre.) — 312 feuillets, papier.

1688-1690. — Audiences. — Antoine Bonnaudin, sieur de La Pijaudrie, avocat en la cour et juge sénéchal du marquisat, et Nicolas Sabourit, juge lieutenant. — Serment de Jacques Mayaud, René Puissant, Jean Du Puy, Jacques Mayaud, Jean Duburg, Pierre Bonneau, Pierre Mercier, Étienne-Joseph de La Salle, Charles Sabourit, Pierre Lamothe, Jean Bachelon et Pierre Merignet, procureurs postulants, et Pierre Bourdron, Jean Barillaud, Jean Clerisseau, Jean Mouille, Antoine Fumeau, Auguste Dumas, François Coudret, Pierre Rousseau, Arnaud Talvat, Jean Baudet, Jean Bardicon et Jean Seguin, sergents. — Jeanne Agard, veuve de Pierre Robert, sieur des Aubineaux, contre François Bourdron, maître chirurgien, curateur des mineurs de feu Antoine Robert, sieur des Piussiéron. — Pierre Arnaud, sieur de Guiffier, contre François Dugros, sieur de Boiséguin, et Pierre Pelletan, sieur de Boisgaillard, David Lévrier, Jacques Mayaud, notaire royal, et Mathieu Collineau, avocat en la cour. — André de Belleville, écuyer, sieur de Saint-Palais, contre Pierre Pelletan, serger. — Suzanne Sarreau, épouse de Élie de Charron seigneur de Salles, donataire de Jeanne Madalle, contre Pierre Agard, sieur de La Croizette, curateur des mineurs du feu sieur de La Verrie et Daniel Levrier, sieur de La Barbinerie. — Daniel Lis contre Isaac Messier, sieur de Fontenille. — Élie de Lagarde contre Madelaine Bricou, veuve de Samuel Jarrofoy. — Séquestre sur les biens de Simon Bonniot, écuyer, sieur du Bondon, du village du Moulinau, paroisse de Saint-Bonnet, et Coralie Isle, son épouse, qui ont abandonné le royaume pour se rendre en Angleterre, afin d'y continuer l'exercice de la religion réformée (17 mai 1688). — Louise Du Gravier,

veuve de messire André de Mongaret, contre Jean Gonnet. — Marie Geay, veuve de Jean Retinet, contre Marie Blanchet, veuve Bignereau. — Isaac Charropain, sieur de Lignière, syndic des marais de Saint-Bonnet, contre Jeanne Ancille, veuve de Daniel Dufaur. — Élie Robert, sieur de Rochecouste, demandeur en payement de rente, contre Jean Blanchet. — Suzanne Sanglard, veuve de Balthazar Rossignol, contre Jean Jonnet, marchand. — Louise Du Gravier, veuve de messire Henry de Naugaret, écuyer, sieur de La Forest, contre Jean Jonnet, marchand. — Paul de Luze, marchand, curateur des mineurs de Jean Marchais, sieur de Lignière, contre Sara Marchais, veuve de Isaac Faure, ministre. — Règlement du pacage du bétail dans les marais. — Élie Robert, sieur de Rochecouste, contre Samuel Mesnot, sieur de La Guérinerie et (?) François Boybellaud, sieur de Terrenouvelle. — « Aujourd'huy, 5e du mois d'aoust 1690, a comparu au » greffe du marquisat de Mirambeau, messire Isaac » Bonniot, escuyer, seigneur des Essardz, et Jean » Heraud, son domestique, lesquels ont affirmé, moyennant serment, estre venu au présent lieu de Coutras, demeure dudit sieur des Essards, distant des » dits lieux de quatorze lieues pour faire decrester » l'information faite à la requeste dudit sieur des Essards, et dudit Heraud, contre messire Retouil, prêtre, Merlet et Boursaud, du lieu des Tolliers, de » quoy ils ont repris acte, etc. (Signé : des Essards, » Bonneau, procureur desdits sieurs des Essards et » dudit Heraud) ».

B. 2206. (Registre.) — 117 feuillets, papier, couverture parchemin, fragment de vente par acte notarié du 30 mars 1559.

1672. — Audiences tenues par Simon Bonniot, avocat en la cour, sieur du Petit-Lussan, juge sénéchal, à partir du 20 janvier 1672, et en son absence par Levrier, procureur fiscal, J. Mayauld, Agard, Rossignol. Bourderon, greffier, et de nouveau le 17 mars par le sénéchal. — Antoine Bascle, marchand, contre Pierre Dubois, marchand, Guillaume Naissans et Simon Bonniot, écuyer, sieur de Boudon. — Honorable homme Jean Raboteau, docteur en médecine, contre Jean Bernard, conseiller du Roi référendaire en la chancellerie du Parlement de Bordeaux, au nom et comme curateur de Bernard, fille et héritière de Sébastien Bernard, sieur de La Richardière. — Marie de Ferrières, femme de Magdelon de Caillères, écuyer, sieur du Plessis, interjette appel de l'appontement contre Marie Delaigle, femme de Louis Coustaud, tailleur d'habits. — Pierre Agard, procureur d'office de la juridiction de Boisroche, contre Pierre Roy, tailleur d'habits, et Jeanne Bonniot, sa femme, condamnés à bailler au demandeur cinq livres quatorze sols restants sur la ferme verbale de la maison du demandeur, toutes les marchandises et besoignes prétendues par le défendeur, déduites et défalquées. — Jean Quesson, greffier de Semoussac, contre Antoine Baud, meunier.

B. 2207. (Registre.) — 149 feuillets, papier, écrits, couverture parchemin, fragment de contrat notarié, vente de terres à Courpignac par Abraham Chastellier à Pierre Tornier.

1677. — Audiences. — Isaac Bonniot, sénéchal, Lévrier, procureur fiscal. — Serment des procureurs postulants, notaires et sergents : J. Mayauld, Sabourin, De Lagarde, Bourderon, Baduel, Dupuy, Mayauld, Duburg, Barillaud, Bascle. — Jacques Mayauld, notaire royal, fermier des rentes dues aux chapelles d'Allas-Bocage, contre Jean Réveillaud, sieur de La Garde, détenteur du Maine et héritage de La Cymandière, condamné à payer les rentes réclamées. — Daniel Levrier, notaire royal, contre Pierre Yvonnet. — Denis Texier contre Pierre Riché et Jean Martin, sieur de La Thibaudrie. — Jeanne Agard, veuve de Marc Dupuy, contre Pierre Pelletan, maître chirurgien. — Samuel Bolerne, avocat en la cour, contre Rachel Drouet, veuve de Jean Baduel. — Pierre Saudeau, serrurier, du Viroul, contre Jacques Ladoühe, détenteur de la baillette de Sébastien et Pierre Roux. — Hugues Cochain contre Pierre Fumeau. — Tutelle et curatelle des mineurs de Marie Ythier, veuve de Pierre Richard. — Louis de Berune, conseiller du Roi au présidial de Saintes, contre Jean Tutard. — Julien Chansignaud, docteur en théologie, ci-devant curé de Saint-Dizant du Bois, contre Louise Grelier, veuve de Robert Bascle. — Messire François de Poullignac, chevalier, seigneur des Fontaines, mari d'Elisabeth Jallais, veuve d'Antoine Bonniot, sieur des Marais, maître des requêtes ordinaires de la Reine, demandeur en payement de rentes, contre Daniel Dufaur, fermier de la métairie de Reverdy, située dans le marais de Saint-Bonnet, condamné à payer au demandeur trente et une livres quatorze sols huit deniers de rente, dus sur ladite métairie.

B. 2208. (Registre.) — 84 feuillets, papier.

1683-1684. — Audiences. — Nicolas Sabourit, juge ordinaire. — François Bonneau, procureur fiscal. — Notaires et procureurs postulants: Jacques Mayaud, Pierre Bourderon, Jean Dupuy, Jacques Mayaud, Jean Duburg. Pierre Bonneau le jeune, Jean Chouteau. — Greffier, sergents : Jean Clérisseau, Jean Barrillaud, Pierre Bascle, Jean Mayaud, Pierre Rousseau, Jacques Bonnet, Jean Mouille et Antoine Fumeau. — Anne Doyron, veuve de Nicolas Roy et femme de Jacques Charron, contre Jeanne Vigier, veuve de Sébastien Perdriau. — Pierre Regnaud, sieur du Chaisne, contre Jacques Michaud, notaire royal. — Thomas de Beaune, conseiller du Roi et son procureur au présidial de Saintes, contre Pierre Bourderon. — Catherine de La Rochebeaucour contre Pierre Robert, sieur de Chambrian. — François Bourderon, maître chirurgien, contre Antoine Broisne, dit Brunet. — Pierre de Leschelle, juge de Boisroche, contre Arnaud Deré. — Abraham Chastellier, sieur de Maineroze, contre Jean Herbellot. — Henri de Bonnefoy, chevalier, seigneur de Saint-Fort, contre Loriou. — Madelaine d'Escodéca de Boysse, dame comtesse de Sansac, baronne de Pardaillan, demanderesse en criées des biens de haut et puissant seigneur messire Henri d'Escodéca de Boysse, chevalier, seigneur du présent lieu.

B. 2209. (Registre.) — 20 feuillets, papier, couverture parchemin.

1678-1679. — Audiences. — Isaac Bonniot, sénéchal. — Serment de Jacques Mayauld, notaire royal et procureur postulant. — Pierre Bourderon, Élie de Lagarde, Isaac Baduel, François Bonneau, notaires royaux et procureurs postulants, Nicolas Sabourit, Jean Dupuy, Jacques Mayaud, le jeune, et Jean Duburg, procureurs postulants. — Jean Barillaud, Pierre Bascle, Jean Mayaud et Isaac de Lagarde, sergents. — Jacques Allenet, sieur de Laprée, demandeur « en gast », contre Guillaume Gentils, fils. — David Levrier, procureur fiscal, demandeur en « gast » et contravention aux édits, contre Marguerite Berthommé, veuve de François Jarrofoy. — Honorable homme Mathieu Collineau, avocat en la cour, juge de Pons, contre Léger Lauranceau, sieur de La Barde, fermier de La Limandière. — Antoine Roy contre Jacques Pellisson. — Léger Puissant, procureur d'office de Saint-Dizant du Bois, curateur des mineurs de Nicolas de Lamothe, sergent royal, contre Paul Bossard et André Pasquier. — Élie Robert, sieur de Rochecouste, avocat en la cour, contre André Moreau, réclamation de rentes. — Jacques Allenet, sieur de La Prée, demandeur en « gast » contre Guillaume Gentils, fils de Pierre-Charles Agard, marchand, contre Jean Martin, sieur de La Thibaudrie. — Élie de Lagarde, notaire et praticien, contre Armand Deré, maître cordonnier, fils et héritier de Luce Denis (demande de rentes). — Pierre Bouchaud contre Pierre Pelletan, sieur de Boisgaillard, condamné à payer deux quartiers de froment en espèce et aux dépens. — Honorable homme maître Mathieu Collineau, avocat en la cour, juge de Pons, demandeur en saisie et délivrance de deniers, contre Léger Laurenceau, sieur de La Barde, fermier de la Limandière. — Jeanne Gautier, veuve de Daniel Mesnier, sieur de Fontenille, contre Jean Duran. — Jacques Lhommeau, précepteur de la jeunesse, contre Pierre Pelletan, sieur de Boisgaillard, mari de Marie Robert. — Simon Bascle, menuisier, contre Jean Conte, curateur de Jeanne Genet, fille mineure de Jean Genet et de Marguerite Conte. — Isaac Jarrofoy, maître chirurgien, contre Jean Conte, curateur de ladite Jeanne Genet. — Marie François, veuve d'Isaac Bonniot, sieur du Ruisselet, tutrice de François Bonniot, son fils, contre Isaac Bonniot, avocat en la cour, sénéchal du présent marquisat, curateur de ses frères mineurs : partage des meubles délaissés par Jeanne Merlat. — Jacques Bonnet, sergent royal, contre Pierre Agard, sieur de La Croisette, procureur d'office de la seigneurie de Boisroche. — Marie Dussaud, veuve de Daniel Jollet, et Jean Jollet, son fils, contre Marie Jollet, veuve de Guillaume Jarrofoy. — Jean Bascle contre François Porc, et Marie Masson, sa femme, veuve de Michel Bascle, tutrice de ses enfants et dudit feu Bascle. — Françoise Fresneau, veuve de Louis Terry, demanderesse en saisie, criées et interposition de décrets des biens de feu Terry, son mari, contre Guillaume Fortin, curateur des biens de Marie Terry, fille du premier lit. — Jean Mesnard, marchand de Jonzac, contre messire Jean de Rabayne, chevalier, seigneur de Briague et de Parfon, tant pour lui que pour Timothée de Cumont, écuyer, seigneur de Taillant, curateur des mineurs de feu Pierre de Rabayne, écuyer, seigneur de Villexavier. — Le procureur fiscal contre le seigneur de la Frégonnière, écuyer : demande de payement de rentes pour ce qu'il possède dans les marais de Saint-Bonnet ; demandes analogues contre

Cidrac Chapuzet, avocat en la cour, sieur de Sabirail, contre Abel Dangirard et Olivier Mallenoire, mari de Esther Dangirard, contre Daniel Dufaur, contre de Pressac, écuyer, etc.

B. 2210. (Registre.) — 50 feuillets, papier.

1684. — Audiences. — Antoine Bonnaudin, sieur de La Pijaudière, avocat en la cour et sénéchal du marquisat de Mirambeau. — Jacques Myauld, l'aîné, plus ancien postulant, faisant fonctions de procureur en l'absence du titulaire. — Serment des procureurs postulants, notaires et sergents, Pierre Bourdron, Pierre Bonneau, Sabourin, Bourderon, Jacques Mayauld jeune, Jean Dupuy, Jean Duburg, Pierre Mercier et Delasalle. — Sergents : Jean Clérisseau, Jean Barillaud, Pierre Rousseau, Jacques Bonnet, Jean Mouille, Antoine Fumeau. — Jacques Allin contre Jacques Brossard. — Jean Blanchet contre François Bourcier, marchand. - Jacques Picq, marchand, contre Antoine Baud, meunier. — Anne Doyron, veuve de Nicolas Roy, et femme de Jacques Charron, contre Michel Poizat. — Pierre Delamothe, maître chirurgien, contre Michel Bazot, maréchal. — Henri Vaillan, mari de Jeanne Jarrofoy, contre Madelaine Bricon, veuve de Samuel Jarrofoy. — Jean Normandin contre Louis Prince. — Marie Bonneau, veuve de Jean Salmon, contre Abraham Verger. — Anne de Chevre, veuve d'Isaac Maignaq, contre Paul Merlat, sieur de La Bonnettrie. — Marie Neau, femme de Daniel Baudry, contre Baudry : demande de séparation de biens. — Jean Bascle, le jeune, contre Guillaume Gentelet. — Henriette Audebert, veuve de Pierre Yon, contre Jean Gruel. — Jean Giraudeau, méunier, contre Pierre Ricard, marchand cabaretier. — Pierre Regnaud, sieur du Chaisne, contre David Lévrier, ci-devant procureur fiscal du présent marquisat. — Renonciation par Laurent Clerjaud, maître menuisier, « estant allé dans les » villes de ce royaume chez les maîtres de son mes » tier, pour son instruction », à la succession de ses père et mère, décédés pendant son absence, « et lais- » sant leurs hérédités chargées de plusieurs dettes » qui excèdent la valeur des biens qu'ils ont délaissés ». — Paul Pelletan, marchand, contre Jeanne Bernard, veuve de Leonard de Leschelle. — Marie François, veuve de Isaac Bonniot, sieur de Ruisselet, contre Jean Péraud. — Condamnation à l'amende, pour avoir déposé des immondices dans les rues de Mirambeau, Petit-Niort, Saint-Disant-du-Bois, Saint-Bonnet, Allas-Borage, et laissé pourrir de la paille devant leurs portes. — François Renaud, avocat en la cour, mari de Marguerite Bascon, fille de feu Thomas Bascon, sieur du Gourdet, et de Jeanne Sauvestre, contre Pierre de Leschelle, juge de la seigneurie de Boisroche, Jeanne de Leschelle, sa fille et celle de feue Catherine Boscon, Pierre Agani, sieur de La Croizette, procureur d'office dudit Boisroche, père et légal administrateur des enfants qu'il a eus de feue Jeanne Bascon, Marie Bernard, veuve de Jacques Labal, héritier de Élie Bascon, avocat et secrétaire en la cour des Aides de Guienne, et Catherine Sauvestre. — Jean de Lalande, juge sénéchal de Semoussac, contre François Brossard.

B. 2211. (Registre.) — 110 feuillets, papier.

1685-1686. — Audiences. — Antoine Bonnaudin, sieur de La Pijaudière, avocat en la cour, juge sénéchal du marquisat, Nicolas Sabourit, juge lieutenant, François Bonneau, procureur fiscal. — Serment des procureurs et sergents « de bien et fidèlement exercer les- » dits offices, servir leurs parties au mieux de leur » pouvoir, sans aller contre les intéreszt de la présente » seigneurie ». — « A l'entrée, a comparu en sa per- » sonne maître David Levrier, procureur fiscal du » présent marquisat, lequel nous a remontré qu'il a » esté pourveu dès l'année 1648 de la charge de pro- » cureur fiscal du présent marquisat, et que depuis il » auroit esté enjoinct par la desclaration de Sa Ma- » jesté de se desfaire dudit office en faveur de catho- » liques, attandu que le requérant faizoit profession de » la Religion P. Réformée, à faute de quoy il en seroit » destitué dans trois mois, à moins qu'il ne se conver- » tit, de sorte que le requérant, qui a fait despuis abju- » ration de ladite Religion P. Réformée, est en droit, » conformément à ladite desclaration, de se maintenir » dans ledit office, et comme maistre François Bon- » neau a esté pourveu dudit office pendant l'intervalle » du temps que ledit requérant n'a pas exercé à raison » de ladite Religion, et qu'il n'a pas esté remboursé du » prix par lui financé dudit office, il requiert qu'il » nous plaise, à faute par ledit Bonneau de luy avoir » fait ledit remboursement, de le recevoir dans ledit » office, desclarant s'opposer à ce que ledit Bonneau » continue d'en faire l'exercice dudit office, autrement » proteste de se pourvoir, ainsi qu'il advisera, à quoy » conclud ensemble aux intéreszt de ladite somme ca- » pitale. Ledit Bonneau a dit qu'à faute par ledit Le- » vrier d'avoir satisfait à ladite desclaration de Sa » Majesté, dans le temps porté par icelle, Madame de

» la Cour de céans, pour satisfaire à ladite desclara-» tion, auroit pourveu ledit Bonneau de ladite charge » de procureur fiscal du présent marquisat, au mois » de juin 1680, despuis lequel temps, il a exercé ladite » charge jusques à présent, en laquelle il ne peut estre » empêché jusqu'à ce que maistre Levrier se soit fait » rétablir, s'il y a lieu, et partant qu'il se fasse rétablir, » ledit Bonneau ne fera aucun obstacle audit resta-» blissement, cependant il sera ordonné, s'il plaît à la » cour de céans, que, sans préjudicier aux droits des » parties, ledit Bonneau continuera ledit exercice. » Nous avons octroyé acte auxdits Lévrier et Bonneau » de leurs dires et notifications que dessus, sur les-» quelles ils pourront se pourvoir et agir, ainsi qu'ils » verront estre à faire, cependant, sans préjudice du » droit des parties du fond, nous avons ordonné, » attendu l'intérest du public et du fisc, que ledit » office sera exercé par ledit Bonneau, actuellement » en l'exercice d'iceluy. Fait par M. le séneschal sus-» dit, les jour et an que dessus. Bonnaudin, Lévrier, » Bonneau. » Tableau des officiers : Jacques Mayaud, notaire royal et postulant ; Léger Puisssant, notaire royal et postulant ; Pierre Mercier, Jean Dupuy, notaires royaux et postulants ; Jacques Mayaud jeune, Jean Duburg, [Pierre Bonuau, Étienne-Joseph de La Salle, Charles Sabourit, procureurs postulants ; Pierre de Lamothe, notaire royal et procureur postulant. — Sergents : Pierre Bourderon, Jean Clérisseau, Jean Barillaud, Jean Rouillé, Pierre Rousseau, Antoine Fumeau, Armand Tallenat, François Coudret, Claude Barreau et Augustin Davier.

B. 2212. (Registre.) — 110 feuillets, papier.

1685. — Audiences. — François Bonneau, procureur fiscal. — Procureurs postulants et notaires royaux : Jacques Mayaud, Pierre Bourdron, Jean Dupuy, Jacques Mayaud le jeune, Jean Duburg, Pierre Bonneau le jeune, Pierre Mercier, Étienne-Joseph de La Salle, Charles Sabourit. — Sergents : Jean Clérisseau, Jean Barillaud, Pierre Rousseau, Jacquès Bonnet, Jean Mouille, Antoine Fumeau, Pierre Dumas. — Armand Jarrofoy, maître chirurgien, contre François Jarrofoy. — Simon Bonniot, écuyer, sieur de Boudour, contre Daniel Levrier, sieur de La Barbinerie. — Jacques Charron, notaire et praticien, contre Jean Renoul Gautier. — Auguste Boisbelleau, sieur de La Chapelle, avocat en la cour, contre Olivier Mallenoir, laboureur du marais de Saint-Bonnet. — Mathurin Bascle contre Nicolas Daviau. — Jean Arnaudeau, procureur d'office de la seigneurie de Boisredon, contre André Florence, curateur des mineurs d'Antoine Robert, sieur de Puiserau. — Le procureur de la cour et Salomon Jambu, demandeur en payement de rente contre Daniel Desfort, marchand, fermier de la métairie de Pierre Millon.

B. 2213. (Registre.) — 90 feuillets, papier, couverture parchemin.

1686-1687. — Audiences. — Antoine Bonnaudin, sieur de La Pijaudière, avocat en la cour, juge sénéchal. — Serment de Jacques Mayaud, Jean Dupux, Jean Duburg, Pierre Mercier, Pierre de La Mothe, Jean Bachelon, notaires et procureurs postulants, Jacques Maxaud le jeune, Pierre Bonneau, Étienne-Joseph de La Salle, Charles Sabourit, procureurs postulants. — Pierre Bourdron, Jean Barrillaud, Jean Clerisseau, Jean Mouille, Antoine Fumeau, Auguste Dumas, François Coudret, Pierre Rousseau, Arnaud Calvat, Jean Baudet, Jean Bathelon, Jean Seguin, sergents. — Catherine Vigier, veuve de Jean Menudier, contre Louis Verdon. — Pierre Barbot contre François Gaborit. — Nicolas Sabourit, juge lieutenant, préside l'audience du 7 décembre 1686. — Aujourd'hui a comparu au greffe du marquisat de Mirambeau, honorable homme maître Auguste Boybellaud, sieur de La Chapelle, avocat en la cour, lequel a affirmé, moyennant serment, « estre venu exprès au présent lieu, pour faire dresser sa production au procès des criées des biens de défunt Pierre Melon et lever les pièces nécessaires à cet effet, de quoi acte luy a été octroyé et a signé ; Boybellaud, La Chapelle ». — Le sénéchal Bonnaudin a siégé le 23 janvier 1687. — Messire Isaac Bonniot, écuyer, seigneur des Essards, contre Simon Bonniot, écuyer, seigneur de Bondon, condamné à lui payer mille livres pour la tierce partie de la valeur de la métairie des Portes, au marais de Saint-Bonnet, dans laquelle il a été établi par le duc de Saint-Simon et qui lui est demeuré par partage entre les parties et Antoine Bonniot, écuyer, sieur des Marais, leur frère (3 septembre 1661). — Samuel Jarroffoy contre Paul Merlat, sieur de La Barbinerie. — Emery de Truchon, écuyer, sieur de Salerge, demandeur en partage et division de biens, contre Jeanne Agard, femme de Jean Martin, sieur de La Thibaudrie.

B. 2214. (Registre.) — 114 feuillets, papier, couverture parchemin formée par un acte notarié incomplet.

1694. — Audiences. — Nicolas Sabourit, juge lieutenant du marquisat. — François Bonneau, procureur fiscal. — Notaires royaux, procureurs postulants : Jean Dupuy, Jacques Mayaud, Jean Duburg, Pierre Mérignet ; procureurs postulants : Pierre Bonneau, Claude Barraud. — François Bourdron, maître chirurgien, contre Pierre Fumeau. — Pierre Charron, sergent du comté de Cosnac, contre Jeanne Bernard, veuve de Leschelle. — Samuel Jarrofoy, chirurgien de Soubran, contre Jacques Guygaud. — Pierre Robert, contrôleur des exploits, curateur avec Michel Bonniot, sieur du Pible, des mineurs d'Isaac Deaud, avocat. — Pierre Agard, greffier des rôles du Petit-Niort, contre Pierre Robert, contrôleur des exploits, curateur des mineurs de Daniel Levrier, sieur de La Barbinière. — Messire François Descretany, prêtre, prieur et seigneur de Saint-Pierre de Royan, chapelain d'Allas-Bocage et Saint-Martial, contre François Dugros, sieur de Boisseguin. — Élie de Belleville, écuyer, sieur de Saint-Palais, contre Marie Pelligneau, veuve de François Bourcier. — Judith Coyer, veuve de Jacques Michel, contre Pierre Bonnet, laboureur. — Messire de Poursan, écuyer, sieur de La Mégerie, contre Jean Clercq, maçon. — Pierre Pouvreau, maître éperonnier, contre Jeanne Rullier, veuve de Jean Pouvreau. — Jean et autre Jean de Caillère, écuyer, sieur des Charlottières et du Plessis, contre Louis Bellot. — Réception de Pierre Agard, avocat en la cour, nommé juge sénéchal du présent marquisat par Henriette de Bardonnin, demoiselle de Sansac, marquise de Pardailhan. — Etienne Geay, notaire royal, contre Jean Aubert, de Saint-Bonnet. — Léonard Terigol, greffier des rôles de Saint-Crapais en Vitrezay, contre Marie Nicollon, femme séparée de biens de Pierre Joubert, de Saint-Bonnet. — Charles Agard, sieur des Bardes, fermier des rentes du seigneur de Sainte-Hermine, contre Jean Pasquier, procureur d'office de l'abbaye de Pleine-Selve. — François Bonneau, procureur fiscal du présent marquisat, contre Jean de Caillère le jeune, écuyer, sieur de Fargues. — Pierre Lamothe, maître chirurgien, contre Pierre Rousseau le jeune.

B. 2215. (Registre.) — 30 feuillets, papier, couverture parchemin formée par un fragment d'acte notarié.

1692. — Audiences. — Antoine Bonnaudin de La Pijaudière, avocat en la cour, juge sénéchal du marquisat. — Serment des procureurs postulants, des notaires et des sergents : Jacques Mayaud, Jean Dupuy, Jacques Mayaud jeune, Jean Duburg, Pierre Bonneau, Pierre Mercier, Charles Sabourit, Pierre Delamothe, Etienne-Joseph de La Salle, Jean Bachelon, Jean Laurenceau et Claude Barreaud ; procureurs postulants, Jean Clérisseau, Jean Manille, Jean Bardelon, Jean Seguin, Auguste Dumas, Pierre Rousseau, François Denis et André Mayauld, sergents. — Jean Pouvreau, marchand, contre Pierre Douyneau. — Paul Merlat, sieur de La Bonnetrie, demandeur en « gast », contre Pierre Jonas, marchand. — Élisabeth Dugros, veuve de Daniel Levrier, sieur de La Barbinerie, contre Pierre Duran, laboureur. — Marie Arnoul, épouse de haut et puissant seigneur messire François Poute, chevalier, seigneur du château de Dompierre, Forges, et baron de Nieul-le-Virouil, contre Pierre Douyneau. — Pierre Delamothe, maître chirurgien, contre Jean Arbouin, maître menuisier. — Antoine Bascle, marchand, contre Pierre Bondon, marchand. — Pierre Robert, curateur des enfants mineurs d'Isaac Bonniot, avocat en la cour, contre Pierre Tillet, sellier. — Élie Robert, sieur de Rochecouste, contre Isaac Charropain, sieur de Lignière. — Jean François, notaire, contre Jeanne Bernard, veuve de Bernard de Leschelle. — Honorable homme maître Auguste Boybellaud, sieur de La Chapelle, avocat en la cour, contre Jeanne Millon, femme de Pierre Robin, notaire royal. — Pierre Pelletan, sieur de Boisgaillard, contre Jean Arbouin, menuisier. — Isaac Méhée, écuyer, seigneur de Lestang, et Gabrielle de La Cour, son épouse, contre Jean Bonnet, marchand, et David Levrier, héritier de Jean Levrier, son frère. — Daniel Lis, marchand, contre Jacques Mayaud l'aîné, curateur à l'hérédité vacante de Pierre Gourribon. — Pierre Augeau, procureur au siège royal de Blaye, contre Jean Jonnet, marchand. — Messire Honoré Parfait, chevalier, seigneur de Fontenay et Boisredon, contre Pierre Jonas, marchand. — Paul de Luze, marchand, curateur des mineurs de Jean Marchais, sieur de Laguerre, contre Marie Lherme, veuve de Paul Bossard.

B. 2216. (Registre.) — 114 feuillets, papier; couverture parchemin formée par un fragment d'acte du 1er septembre 1691.

1693. — Audiences. — Antoine Bonnaudin, sieur de La Pijaudière, avocat, juge sénéchal. — François Bonneau, procureur fiscal. — Procureurs postulants : Jean Dupuy, Jacques Mayaud, Jean Duburg, Pierre Bonneau, Pierre Mersier, Charles Sabourit, Pierre Lamothe, Étienne-Joseph de La Salle, Jean Bachelon, Pierre Mouquet, Jean Lauranceau, Claude Barraud, Laurent Cuerion. — Sergents : Jean Clérisseau, Jean Mouille, Jean Seguin, Auguste Dumas, François Denis, André Mayaud. — Louis de Beaune, conseiller du Roi et son procureur au présidial de Saintes, contre Salomon Jambu, commis aux Aides au département de Mirambeau. — Pierre Agard, sieur de La Croizette, contre Arnaud Robert, sieur de Maisonneuve. — Jean Pasquier, procureur d'office de l'abbaye de Pleine-Selve, contre Pierre Rousseau le jeune. — Auguste Boybellaud, avocat, contre Jean Pelligneau, marchand. — Paul Merlat, sieur de La Bonnettrie, contre Jean Dupont. — Pierre Lamothe, maitre chirurgien, contre Paul de Luze, marchand, curateur des mineurs de Jean Marchais, sieur de Linières.

B. 2217. (Registre.) — 92 feuillets, papier.

1696-1697. — Audiences. — Pierre Agard, sieur de La Croizette, avocat en la cour, juge sénéchal. — Serment des procureurs postulants, notaires et sergents. — Notaires royaux et procureurs postulants : Jean Dupuy, Jacques Mayaud, Jean Duburg, Pierre Bonneau, Pierre Mercier, Pierre Maigret. — Procureurs postulants : Étienne-Joseph de La Salle, Claude Barraud. — Sergents : Jean Clérisseau, Auguste Dumas, Jean Seguin, Jean Serpaud, Jean Allebert (Albert), Antoine Fumeau. — Jean Piq contre Jean Chaintrier. — Pierre Agard, greffier des rôles de la paroisse du Petit-Niort, contre Jeanne Bonneau, veuve de Jean Fabvre. — François Pelligneau, docteur en médecine, contre Jean Jonnet, marchand. — Marguerite de Guérin, veuve de Daniel Ferraud, seigneur de Saint-Disant du Bois, contre Pierre Baudry, marchand. — Marie Martin, veuve de François Valleau, contre Marie Bonneau, veuve de Jean Fabvre. — Marguerite de La Plaine, veuve de Élie Robert, avocat en la cour, sieur de Rochecouste, fermier de la présente seigneurie, contre Jean Marsaud, marchand de Mortagne. — Théophile de La Cour, écuyer, sieur des Marais, contre Jacques Guyon. — Michel Minard, prêtre, curé de Saint-Martial de Mirambeau, contre François Dugros, sieur de Boisseguin. — Jeanne Agard, femme séparée de biens de Jean Martin, sieur de La Thibauderie, contre Jean Gaillard, écuyer, sieur du Querroy, et Judith de Vallée, écuyer, sieur du Plouzet, héritier de la demoiselle du Pluméjon. — Jean Rossignol, marchand droguiste, contre Jean Fumeau, marchand.

B. 2218. (Registre.) — 80 feuillets, papier. La couverture est formée par un acte de délaissement de Jean Bonnaudeau à son fils, le 22 juin 1681.

1695. — Audiences. — Pierre Agard, sieur de La Croizette, avocat et juge sénéchal. — Jean Dupuy, notaire royal, ancien procureur postulant faisant les fonctions de procureur fiscal, à cause de l'indisposition de François Bonneau, procureur fiscal. — Notaires royaux, procureurs postulants : Jacques Mayaud, Jean Duburg, Pierre Bonneau, Pierre Mercier, Pierre Mériguet ; procureurs postulants : Étienne-Joseph de La Salle et Claude Barraud.— Sergents : Jean Clérisseau, Jean Monille, Augustin Dumas, Jean Seguin, Jean Serpaud, Jean Albert. — Règlement de la boucherie. — Jacques Normand et Pierre Gueffier, commissaires établis sur les fruits de Guillaume Genten, dit Guignepain, contre Pierre Robert, contrôleur des exploits. — Guy Vivier, marchand, contre Jean Pelligneau, marchand. — Thomas Rambaud contre Jean Juguet. — Pierre Vinet contre Pierre Goyon. — Jean Regnaudet, sieur du Fresneau, marchand de Jonzac, contre Antoine Huan des Augers. — Guillemette Saisy, veuve de Jean Mesnard, marchand de Jonzac, contre Antoine Héraud. — François Boisbellaud, sieur de Terrenonville, héritier sous bénéfice d'inventaire de Marc Boybellaud, sieur de Montassier, son père, contre Jean Rossignol, marchand de Saint-Bonnet.

B. 2219. (Registre.) — 94 feuillets, papier. couverture parchemin formée par un fragment d'acte notarié.

1698. — Audiences. — Pierre Agard, sieur de La Croizette, avocat en Parlement, juge sénéchal civil, criminel et de police. — Serment des officiers. — François Bonneau, procureur fiscal, Jean Dupuy, no-

taire royal, procureur postulant, Jacques Mayaud, notaire royal, procureur postulant, Jean Duburg, notaire royal, procureur postulant, Pierre Bonneau, notaire royal, procureur postulant, Pierre Mercier, notaire royal, procureur postulant, Étienne-Joseph de Lasalle, procureur postulant, Pierre Mériguet, notaire royal, procureur postulant, Claude Barraud, procureur postulant. — Sergents : Jean Clérisseau, Auguste Dumas, Jean Albert, Antoine Fumeau, Jean Tessandier. — Jacques Boybellaud, sieur de Monverteuil, demandeur en déboutement d'opposition contre François Claveau, marchand. — Messire Isaac Mahée, chevalier, seigneur de Lestang, asssisté de François Bonneau, son procureur, s'est présenté au greffe, le 16 novembre, et a affirmé être venu, hier à cheval, avec un valet aussi à cheval, du logis de Lestang, paroisse de Saint-Seurin en Barbezieux, distant de six lieues pour poursuivre la remise des pièces que Jean Dupuy, procureur d'Élisabeth Dugot a empruntées dudit Bonneau. — Guillaume Bourdejaud, demandeur en déboutement d'opposition, contre Jean Herbet. — Mathieu Pabeau, maître sellier, contre Jean Tournebœuf, armurier, et François Bossard, laboureur du marais de Saint-Bonnet. — Dépose ledit Allebert que le jour de Saint-Michel dernier, étant au bourg de Saint-Bonnet, en compagnie les parties et quelques autres, il vit que lesdits Pabeau et Bossard jouèrent une pièce de dix-huit sols, laquelle fut gagnée par ledit Bossard, et par lui retirée, et à l'instant ils rejouèrent trois boisseaux de froment pour autres trois que ledit Pabeau gagna, au lieu desquels ledit Bossard lui donna un écu et demi écu neuf, ensuite de cela ledit Boissard ayant demandé sa revanche, ledit Pabeau lui accorda et remit entre les mains dudit Tournebœuf l'écu et demi écu qu'il avait empoché, lesquels ledit Tournebœuf mit sur la table de la chambre où ils étaient dans le logis où pend pour enseigne le *Lion d'or*, lequel argent fut, à l'instant, pris par ledit Bossard qui l'empocha et se retira. — Jacques Estourneau, chevalier de La Rocherye, faisant pour dame Marie de Galard de Béarn, son épouse, et Marguerite de Galard de Béarn de Nadaillac, a affirmé être venu du Dorat, distant de quarante lieues, et la demoiselle de Nadaillac, du château d'Argenteuil en Périgord, distant de quinze lieues, à cheval avec un valet également à cheval, pour procéder au payement de la somme de dix livres et intérêts par commandement de feu comte de Saint-Maurice, Grossard et autres héritiers de la succession de Charlotte de Galard de Béarn et Anne de Chaslus de La Farge. — François Héard, notaire royal, contre Antoine Héraud.

B. 2220. (Registre.) — 98 feuillets, papier. fragment de contrat sans date pour couverture.

1695. — Audiences. — Pierre Agard, sieur de La Croizette, avocat et juge sénéchal. — François Bonneau, procureur fiscal. — Procureurs postulants : Jean Duburg, Jaques Mayaud, Jean Duburg, Pierre Bonneau, Pierre Mersier, Pierre Mériguet, Joseph Delasalle. — Sergents : Jean Mouille, Augustin Dumas, Jean Seguin, François Denis, Jean Serpeau. — Règlement de la boucherie. — Messire François Descretany, prêtre, écuyer, prieur et seigneur de Saint-Pierre de Royan, chapelain d'Allas-Bocage, demandeur en payement de rente contre Antoine Héraud, Antoine Guyteau et Jean Garnier, détenteurs des prises des Grandes Virsannes, la Champagne, la borderie des Bourbouzars, la maison des loups et le Pont. — Pierre Bascle, chirurgien, mari de Catherine Bourcier, contre Pierre Branchut, maréchal, époux de Marie Nicollon. — Isaac Bonniot, écuyer, sieur des Essars, contre Jean Maigre, laboureur, de Saint-Bonnet. — Pierre Bascle, chirurgien, mari de Catherine Bourcier, contre Pierre Branchut, maréchal et consorts. — Jean de Caillerès, écuyer, sieur de Fargues, contre Pierre Audebert, charpentier. — André Martin, sieur de Legery, lieutenant au régiment royal de Monferrat, héritier de François Martin et de Marie-Simon, contre Pierre Maulin. — Jean Chasseloup contre François Guiffier. — Pierre Agard, greffier des rôles de Saint-Bonnet, contre Jean Allin, le jeune, laboureur à bœufs de la même paroisse.

B. 2221. (Registre.) — 206 feuillets, papier, couverture parchemin formée par un fragment de contrat de mariage de Pierre Brochard et de Marguerite Dadut, du 11 avril 1666.

1698-1699. — Audiences. — Pierre Agard, sieur de La Croizette, avocat en la cour, juge sénéchal. — Serment des procureurs et sergents. — Jean Dupuy, Jacques Mayaud, Jean Duburg, Pierre Bonneau, Pierre Mercier, Pierre Mériguet, notaires royaux, procureurs postulants, Claude Barreau, procureur postulant ; Augustin Dumas, Jean Allebert (Albert), Antoine Fumeau et Pierre Texandier, sergents. — Étienne-Joseph Delasalle déclare renoncer à la charge de procureur postulant. — Jeanne Thomas, veuve de Paul Merlat, sieur de La Bernetrie, demanderesse en réparation de grief

contre Jean Marchand, syndic des marais de Saint-Bonnet, Jacques Boybellaud, sieur de Monverteuil. (Signé : Boybellaud-Monverteuil), appelé au procès, demandeur en garantie et indemnité, contre Auguste Boybellaud, sieur de La Chapelle, avocat en la cour, curateur des enfants mineurs de feu Charles Boybelleau, sieur de La Barrière, icelui curateur du sieur de Monverteuil — Laloüe-Barbier, sieur de Vouillay, lieütenant-colonel de régiment de milice de Soubise, a affirmé être venu à Mirambeau, hier, de Soubise, distant de quatorze lieues, à cheval, avec un valet aussi à cheval, pour poursuivre l'instance pendante en ce siège. contre François Boybellaud, sieur de Terrenouvelle. — Messire François de Seretani, prêtre, prieur de Royan, chapelain des chapellenies d'Allas-Bocage, demandeur en payement de rentes, contre Jean-Jacques Faget et François Martin, sieur de Boisclair. — Pierre Brossard contre Adam Du Morisson. — Suzanne de Caillères, femme de Jean Roy, contre Jean de Caillères, écuyer, sieur du Plessis. — Pierre Brossard contre Jacques Rault, laboureur. — Vincent Bascle contre Jacques Yvonnet, laboureur. — Jean de Caillères le jeune, écuyer, sieur du Plessis, demandeur en payement de rentes contre Pierre Lamoureux, grenetier. — Samuel Jaroffoy, chirurgien, contre Antoine Heraud, serger. — Pierre Vivier, laboureur de Saint-Bonnet, contre François Bossard, laboureur, héritier de Paul Bossard, son père. — Léger Laurenceau, sieur de La Barde, contre Jean Tutard, laboureur. — Antoine de Guinanson, écuyer, sieur de Balzac, contre Marie Bonneau, veuve de Jean Fabvre.

B. 2222. (Liasse.) — 106 pièces, papier.

1698. — Rentes du censif de Mirambeau. — Livre de raison de Papillaud et de son beau-frère qui ont affermé de M. de La Morinerie, deux métairies dans le marais de Saint-Simon, l'une appelée La Grande Borne et l'autre L'Argentière, dépendant des biens de M. Escottière, pour la somme de mille livres par an, pour trois années, à commencer à la Saint-Michel, 22 septembre 1698.

B. 2223. (Registre.) — 130 feuillets, papier, partie rongés, fragment d'acte notarié pour couverture.

1701. — Audiences. — Pierre Agard, sieur de La Croizette, avocat et juge sénéchal. -- Pierre Lauranceau, sieur de La Chapelle, contre Pierre Michel. — Jérémie Michel, marchand de Saintes, contre Jean Soran, curateur des mineurs de Jean Rossignol et Catherine Michel. — Léger Lauranceau, sieur de Bellevue, marguillier de l'église de Saint-Bonnet, contre Jean Soran, curateur des mineurs de Jean Rossignol et de Catherine Michel. — Jean de Caillères le jeune, écuyer, sieur de Fargues. contre Pierre Baudry. — Jacques Brunetière, laboureur au Petit-Niort, contre Pierre Maran, laboureur.

B. 2224. (Registre.) — 102 feuillets, papier, couverture parchemin formée par un fragment d'acte notarié.

1699-1700. — Audiences.— Pierre Agard, sieur de La Croizette, avocat en la cour, sénéchal. — Serment des notaires, procureurs postulants et sergents : Jacques Mayault, Jean Duburg, Pierre Bonneau, Pierre Mercier, Pierre Mériguet, Claude Barrault, procureurs postulants ; Auguste Dumas, Jean Allebert (Albert), Antoine Fumeau, Pierre Texandier, Jean Chauvet, sergents. — Jeanne Fleury, veuve de Jacques Bruneleau, héritier de son père, contre Anne Guillemineau, veuve de Jacques Ythier. — François Perdriau, l'un des collecteurs de Saint-Bonnet, contre Pierre Robert, maître chirurgien, de Saint-Bonnet. — Christophe de Vieillechaize, de Saint-Bonnet, demandeur en réparation d'injures, contre François Sabouret, maître chirurgien, hors de cour, après que le défendeur a reconnu que le demandeur était homme de bien et d'honneur, avec défense aux parties de se méfaire et médire réciproquement, à peine de 50 livres d'amende. — François Bourdron, maître chirurgien, contre Pierre Fumeau. — Théophile de La Cour, écuyer, sieur des Marais, demandeur en payement de rente, contre Manson. — Pierre Lamothe, maître chirurgien, contre Pierre Belluteau. — Louis Chevalier, marchand, contre Pierre Robert, maître chirurgien. — François Broisne, greffier de la seigneurie de Saint-Dizant, contre Jean Allebert. — Mathurin Boulineau contre Pierre Riffaud. — Jean Du Morisson, marchand, créancier de Jean Jonnet, contre Pierre Bonnet, marchand de Saint-Bonnet. — Jacques Cazaud, maître chirurgien, contre Louis Faure, curateur des mineurs de Pierre Douyneau. — Bertrand Motet, prêtre, curé de Saint-Bonnet, contre Pierre Thomas, laboureur. — Jean Laurenceau, sieur de La Barde, juge de Boisroche, contre Pierre Pelloye. — Paul de Luze, marchand, curateur des mineurs de Jean Marchais, sieur

de Lignières et de Jeanne Bonniot, a affirmé, moyennant serment, être parti de Montguyon, sa demeure, pour se rendre à Mirambeau, pour suivre le procès pendant au présent siège entre Thomas Thomas, sieur de Boisgiraud et ledit sieur de Luze, audit nom de curateur, et Catherine Renaud, veuve de Pierre Viaud.

B. 2225. (Registre.) — 150 feuillets, papier, couverture formée par un fragment d'acte notarié sans date.

1701-1702. — Audiences. — Pierre Agard, sieur des Croizettes, juge sénéchal. — Serment des procureurs postulants, Jacques Mayaud, Jean Duburcq, Pierre Bonneau, Pierre Mercier, Pierre Maignet, Jean Lauranceau, notaires royaux, Claude Barraud, procureur postulant. — Sergents : Auguste Dumas, Jean Albert, Antoine Fumeau, Pierre Texandier, Jean Chauvet. — Visite des viandes qui se détaillent au présent marquisat par Élie Masson, maître boucher de Mirambeau, pour les bœufs, veaux et moutons, et François Boulerne, maître boucher du Petit-Niort, pour la viande de pourceau. — Défenses à toutes personnes autres que ceux qui ont droit de chasse et de pêche dans l'étendue de la seigneurie, d'y chasser et pêcher. — François Sabourin, maître chirurgien, contre Jean Raver, serviteur domestique de Jean Magister. — Mathieu Vieulle, laboureur, contre Pierre Bonnet, marchand. — Jean Robert, sieur de Rochecouste, contre François Bossard, laboureur à Saint-Bonnet. — Jacques Chasseloup, marchand, contre Pierre Fumeau. — Jean Chasseloup, praticien, contre Louis Richard, laboureur. — François Bonneau, juge sénéchal du comté de Plassac, Jacques Mayaud, notaire royal, et Jean-Jacques Faget, marchand, jouissant d'une pièce de pré appelée aux Quarante journaux, située aux marais de Saint-Bonnet, demandeurs en payement de dégâts, contre Fleury, marchand, condamné à trois livres d'amende et aux dépens liquidés à cinq livres douze sols. — Pierre Vinet, marchand, contre Jean Vivier, laboureur, condamné à payer quatorze livres quatre sols pour vente de marchandises et aux dépens. — Pierre Dreux, juge de la seigneurie de Cormeille, contre Marguerite Rossignol, demanderesse en criées des biens de feu Jean Rossignol, son père. — Pierre Lauze, lieutenant assesseur civil et criminel de la prévôté royale de Vitrezay, contre Pierre Audebert, charpentier.

B. 2226. (Registre.) — 150 feuillets, papier, couverture parchemin formée par un fragment d'acte notarié.

1702-1703. — Audiences. — Jacques Mayaud, notaire royal, ancien procureur postulant, exerçant la justice, la charge de juge sénéchal et de lieutenant vacant. — Serment des procureurs postulants : Jean Duburg, notaire royal, Pierre Bonneau, notaire royal, Pierre Mercier, notaire royal, Jean Lauranceau, notaire royal, et Claude Barrault, notaire royal, et des sergents Auguste Dumas, Jean Albert, Antoine Fumeau et Pierre Tessandier. — Nicolas Mambré, mari d'Anne Geay, demeurant à Saint-Bonnet, contre Pierre Geay. — Pierre Agard, sieur de La Croizette, procureur d'office de la seigneurie de Boisroche, contre Jean Rossignol, marchand de Saint-Bonnet. — André Chevalier, époux de Marie Geay, demandeur en offre de retrait lignager contre Antoine Morillon. — Isaac Bonniot, écuyer, sieur des Essards, contre Marguerite Brete. — Pierre de Lalande, juge de la seigneurie de Consac, contre Louis Chevallier, marchand. — Jean Richaudeau, prêtre, curé de Saint-Bonnet, contre Jean Fleury, marchand de Pons. — François Lesneau, instructeur de la jeunesse, contre Jean Peraud, laboureur. — Jean Charrier, maître chirurgien, contre Pierre Guillard, laboureur. — Jacques Mayaud, notaire royal, contre François Bossard, laboureur. — François Heard, notaire royal, contre Louis Chevalier, marchand. — Jacques Cazaud, maître chirurgien, contre Pierre Giraud, laboureur.

B. 2227. (Registre.) — 50 feuillets, papier.

1705. — Audiences. — Jean Chouteau, commissaire pour le Roi aux revues et logements des troupes de Sa Majesté, contre Marie Rossignol, veuve de Charles Huaud, et Jean Branchut, laboureur. — Louis Chevallier, marchand de Saint Disant de Cosnac, contre Jacques Bouluric, marchand. — Jeanne Herbellot, veuve de Guillaume Bourdejeau et femme de Pierre Peguigner, tisserand. — Messire Paul-Clément de Lâge de Vollude, chevalier, seigneur du Tirac, Les Touches, Champagnolles, créancier de Marie Réveillaud, femme de François Dugros, sieur de Boiseguin, contre Henri Agard, sieur des Bardes, dépositaire. — François Boybellaud, sieur de Terrenouvelle, d'Ozillac, contre Jean Chouteau, commissaire pour le Roi aux revues et loge-

ments des troupes et ci-devant syndic des marais de Saint Bonnet. — Pierre Robert, avocat, contre Paul Lamoureux et Pierre Bascle, sergent royal. — Jeanne Agard, veuve de Jean Martin, sieur de La Thibaudrie, contre Jacques Paumet, laboureur. — Paul Bascle, marchand, contre Pierre Fumeau, marchand. — Louis Chevallier, marchand de Saint-Dizant-du-Gua, contre Jacques Boulerne, voiturier, de Consac. — Isaac Bonniot, écuyer, sieur des Essards, demeurant à Coutras, contre Jean Maigre, laboureur.

B. 2228. (Registre.) — 150 feuillets, papier, couverture formée d'un contrat du 15 avril 1538, reçu par Peraudeau, notaire.

1703-1704. — Audiences. — Isaac Gerlan, menuisier, contre André Chevallier, marchand. — Jacques Mayaud, notaire royal, ancien procureur postulant, exerçant la justice, l'office de juge vacant. — Serment des procureurs postulants, notaires royaux : Jean Duburg, Pierre Bonneau, Pierre Mercier, Jean Lauranceau, Claude Barraud, et sergents : Auguste Dumas, Jean Albert, Antoine Fumeau, Pierre Texandier, Jean Migne et Pierre Poursant. — Pierre Agard, sieur de La Croizette, procureur d'office de la seigneurie de Boisroche, contre Pierre et Jean Rousseau, laboureurs, et Jean Drouillard, praticien. — Jean La Salle, maître chirurgien, contre Jean Charrier, aussi maître chirurgien. — Pierre Mercier, notaire royal, contre François Martin, sieur de Boisclair. — François Bonneau, juge sénéchal du comté de Plassac, etc., contre François Pelligneaud, docteur en médecine, Pierre Robert, maître chirurgien, condamné pour dégâts dans une pièce de pré appelée les Quarante journaux. — Louis de Beaune, conseiller et procureur du Roi au Présidial de Saintes, contre Jean Chopain, laboureur. — Pierre Boulanger, procureur d'office de Pons, contre François Lamothe, maître chirurgien, héritier de son frère Pierre Lamothe. — Samuel Mesnot, sieur de La Harnerye, contre Léger Lauranceau, sieur de La Barde. — Paul Bascle, marchand, contre Pierre Archambaud. — Jean Chouteau, greffier du marquisat, contre Pierre Robert, maître chirurgien. — Jacques Maschefert, valet domestique de Jenisson, contre François Bossard, laboureur. — Pierre Herriberry contre Antoine Marchay, laboureur. — Isaac Bonniot, écuyer, sieur des Essards, demandeur en payement de rente, contre Pierre Depred et Pierre Archambaud.

B. 2229. (Registre.) — 30 feuillets, papier.

1704 1705. — Audiences. — Jacques Mayaud, notaire royal, ancien postulant, exerçant la justice, l'office de juge vacant. — Serment des notaires royaux, procureurs postulants, François Bonneau, procureur fiscal, Jean Duburg, Pierre Bonneau, Jean Lauranceau, Claude Barraud et des sergents : Auguste Dumas, Jean Albert, Antoine Fumeau, Pierre Texandier, Jean Migne et Pierre Poursant. — Visite des bestiaux exposés en vente, les jours de foire. — François Sabourit, maître chirurgien, contre Pierre Pelligneau, notaire royal. — Marc Hérault, maître boucher, contre François Lamothe, maître chirurgien. — Pierre Baril, marchand, contre Jean Duran dit La Gresle. — Pierre Rousseau, demandeur en dégâts, contre Catherine Regnaud, veuve. — Jacques Gernay, laboureur à bœufs, contre François Baudray, de Saint-Sébastien, qui jeta sa serpe aux ânesses qui étaient à La Croix Bourru ; il blessa l'une d'elles au pied de devant, et quatre jours après, l'ânesse mourut de sa blessure. — Jean Chouteau, commissaire aux revues et logement des troupes de Sa Majesté, contre Jean Jarrofoy, maître chirurgien.

B. 2230. (Registre.) — 50 feuillets, papier, couverture parchemin formée d'un fragment d'acte notarié sans date.

1705-1706. — Audiences. — Jean-Pierre Mersier, avocat en la cour, juge sénéchal, et François Fourchaud, assesseur. — Messire Étienne de Ferrant, écuyer, seigneur de Saint-Dizant-du-Bois, conseiller aux conseils du Roi, intendant des menus plaisirs et affaires de Sa Majesté, demandeur en reddition de comptes, contre Guillaume Cornillet, laboureur. — Arnaud Vinet, marchand, contre Jacques Robinaud, laboureur. — Jean Bascle, sergent royal, de Niort, contre Jean Sarrazin, cordonnier. — Paul Merlat, sieur de La Bonnetterie, contre Pierre Micheau, laboureur. — Alexis de Belleville, écuyer, seigneur de Chanteloup, contre Jean Jarrofoy, chirurgien. — Jean Chouteau, greffier en chef, contre Pierre Eury, meunier. — Isaac Bonniot, écuyer, sieur des Essards, contre Mathurin Papin, laboureur. — Jacques Cazault, maître chirurgien de Nieul-le-Virouilh, contre Pierre Pays, charron, d'Allas-Bocage. — Jean Charrier, maître chirurgien, contre Jacques Léas, marchand. — Jean Chouteau, commissaire pour le Roi au logement des troupes, de-

mandeur en délivrance et mainlevée de deniers, contre Marie Rossignol, veuve de Charles Heraud, et Jean Branchut, dit Pioche, laboureur.

B. 2231. (Registre.) — 50 feuillets, papier, couverture parchemin formée d'un fragment d'acte de contrat de mariage Marchand et Bertrand.

1705-1706. — Audiences. — Jacques Mayaud, notaire exerçant la justice, l'office de juge vacant. — Serment des notaires royaux, procureurs postulants : François Bonneau, procureur fiscal, Jean Duburg, Pierre Bonneau, Claude Barraud, notaires royaux et procureurs postulants, et sergents : Auguste Dumas, Jean Albert, Antoine Fumeau, Pierre Texandier, Jean Migne et Pierre Poursant. — Madeleine Robert, veuve de Jean Fager, contre Jean Merceron, laboureur. — Louis Chevallier contre Emery Martin, sieur de La Thibauderie, et Jacques Boulerne. — François Bonniot, sieur du Ruisselet, paroisse de Léparon en Périgord, contre Jean Bourdron, du Petit-Niort. — Pierre Vieuille, laboureur de Saint-Bonnet, contre Jacques Gaborit, charpentier. — Jean Mayaud, sergent royal du Petit Niort, contre Yves Cazaud, maître chirurgien. — André David, juge de Boisredon, contre Pierre Poyer, charron, d'Allas-Bocage. — Michel Magister, laboureur de Saint-Bonnet, contre Jean Fourchaud, laboureur. — Yves Cazaud, maître chirurgien, demandeur en dégâts contre Jacques Mercier, laboureur à Saint-Bonnet. — Pierre Mazeau, marchand, de Saint-Simon des Bordes, contre Marie Benoist, servante, domestique de Jacques Ravet. — Pierre Bonneau, notaire royal et procureur postulant, contre Jean Renoul, cabaretier, du Petit-Niort. — Antoine Agard, laboureur, du Petit-Niort, contre Arnaud Grégoire, laboureur. — Jean de Canteloup, docteur en théologie, prêtre, prieur de Braud, contre Pierre Vieuille, laboureur. — Isaac Bonniot, écuyer, sieur des Essards, demandeur en payement de rentes, contre Pierre Maurain, laboureur. – René Geffroy, sieur des Combes, contre Jacques Boulerne, marchand. — Pierre Bascle, ci-devant greffier de Plassay, demandeur en déclaration contre Pierre Durand, charpentier, d'Allas-Bocage.

B. 2232. (Registre.) — 50 feuillets, papier, couverture parchemin formée d'un acte notarié incomplet, sans date.

1707. — Audiences. — Jacques Mayaud, exerçant la justice, l'office de juge vacant. — Serment des procureurs postulants : François Bonneau, procureur fiscal, Jean Duburg, notaire royal, Pierre Bonneau, notaire royal, Pierre Mercier, notaire royal, Claude Barraud, notaire royal. — Sergents : Auguste Dumas, Jean Albert, Antoine Fumeau, Pierre Texandier, Jean Migne, Pierre Poursant. — Pierre Cotard, prêtre, curé d'Allas, contre Guillaume Gentils, laboureur. — Yves Cazaud, maître chirurgien, contre Jean Pellisson l'aîné, laboureur au Petit-Niort. — Raymond de Siran, écuyer, sieur du Maleau, de Saint-Thomas-de-Cônac, contre Jean Naulin, voiturier. — Pierre Robert, avocat, contre Jean Arnaudeau, sergent royal. — Léger Laurenceau, sieur de Bellevue, acquéreur des lods et ventes des échanges de la paroisse de Saint-Bonnet, contre Pierre Rousseau, sergent royal.

B. 2233. (Registre.) — 158 feuillets, papier, couverture formée d'un fragment de partage pour Arnaud Dupuy, avec Pierre de Marchezalliers, 27 avril 1576.

1713. — Audiences. — Henri Heudebourg, avocat, juge sénéchal, civil, criminel et de police. — Henri Agard, procureur fiscal. — Procureurs postulants : Jacques Mayaud, Jean Duburg, Jean Heard, Joseph Lauranceau. — Sergents : Auguste Dumas, Jean Albert, Pierre Texandier, Jean Tesson. — Jean Maigre contre Pierre Misset. — François Herbellot contre Jean Sandeau, tisserand. — Pierre Herberry le jeune, de Boisredon, contre Nicolas Deveau, laboureur de Saint-Bonnet. — Jean de Cailleré, écuyer, sieur du Plessis, jeune, contre Jacques Roché et Jean Abriait.

B. 2234. (Registre.) — 100 feuillets, papier.

1708-1709. — Audiences. — Jacques Mayaud, exerçant la justice, l'office de juge vacant. — Serment des procureurs postulants : Jean Duburg, Pierre Mersier, Claude Barraud, Pierre Bonneau et André Barraud. — Le procureur de la cour contre Alexis Trébuchet, maître chirurgien, et Pierre Chevalier, laboureur. — Pierre Pays, charron de Nieul-le-Virouil, demandeur en désistement de certains biens, contre Jean Guillot, serger, d'Allas. — Louise du Bureau, veuve de François de Vassal, écuyer, seigneur de La Naudinière, et à présent épouse de messire Henri de Guallet, écuyer, seigneur de Thaims, contre messire Louis-Georges Berthus, chapelain des chapellenies d'Allas-Bocage. — Madelaine Robert, veuve de maître Jean Faget, contre

Jacques Dubuisson, marchand. — Pierre Chauvain, marchand, contre Pierre Rousseau, laboureur à La Croizette, et Jacques Brochon, du Petit-Niort. — Pierre You, charpentier, de Saint-Martial, contre Jean Tournebœuf, armurier de Mirambeau. — Nicolas Arbouin, cabaretier, contre Jean Mercier, laboureur, du marais de Saint-Bonnet. — Messire Louis-Georges Bertin, chapelain des chapellenies d'Allas-Bocage, contre Léger Lauranceau, sieur de Bellevue. — Élie Hugraud, laboureur de Soubran, contre Jean Goiscaud, laboureur d'Alas. — Marie Bascle, fille de Jean Bascle, de Guittinières, contre Pierre Renaud, laboureur. — Jean Chouteau, commissaire pour le Roi aux revues et logements des troupes de Sa Majesté, contre Jean Branchut dit Pioche, laboureur. — Pierre Mercier, notaire royal, demandeur en payement de rentes, contre Jean Rossignol, marchand. — Jean Robert, sieur de Rochecouste, contre André Bruneteau, laboureur.

B. 2235. (Registre.) — 200 feuillets, papier, couverture formée d'un fragment d'acte du seizième siècle.

1710-1711. — Audiences. — Henri Heudebourg, juge sénéchal civil, criminel et de police. — Serment des procureurs postulants, Jacques Mayaud, Jean Duburg, Jean Heard, Joseph Lauranceau, André Barraud, Jean Duburg, des sergents Auguste Dumas, Jean Albert, Pierre Texandier, Jean Tesson. — Simon Gast, sieur de Saint-Simon, contre Jean Marsillacq, maître chirurgien. — Léger Lauranceau, sieur de Terrenouvelle, avocat en la cour, contre Jean Duburg, notaire royal, procureur postulant. — Jean Chasseloup, praticien, héritier de Jacques Chasseloup, son père, curateur des mineurs de Jean Rensal et de Jeanne Drouillard, contre Pierre Renoul, marchand. — Léon Papillaud, notaire royal de Plassac, curateur des mineurs de Jean Dupuy, notaire royal, contre Marie Robert, femme de Michel Chopin, laboureur. — Jean Richaudeau, docteur en théologie, prêtre, curé de Saint-Bonnet, contre Jean Bonnet, père et fils, de Saint-Sorlin. — François Dugreau, sieur de Boisseguin, demandeur en réparation de trouble de possession, contre François Martin, sieur de Boulair. — Pierre Bascle, sergent royal, contre Jean Davigné, charpentier, etc.

B. 2236. (Registre.) — 168 feuillets, papier, couverture formée d'un acte notarié du 11 février 1606.

1715. — Audiences. — Élie Robert, sieur de Rochecouste, avocat en la cour, juge sénéchal, civil, criminel et de police. — Pierre Mersier, notaire royal, procureur fiscal. — Jean Raimbeau, maître chirurgien, et Jean Jarrofoy, marchands, contre André Pasquier. — Jean Guillemineau, tailleur d'habits de Saint-Bonnet, contre Jean Bardier, « instructeur de la jeunesse », à Saint-Bonnet. — Pierre Sabourit, maître chirurgien, contre Pierre Blanchet, laboureur à bœufs. — Jean Jarrofoy, maître chirurgien, contre Guillaume Ragondain. — Pierre Perry, de Consac, contre Jean Naulin, marchand de Consac. — Pierre Raboteau, marchand de Saint-Ciers-de-Lalande, contre Pierre Mersier, notaire royal, du Petit-Niort. — Jean Chouteau, commissaire pour le Roi aux revues et logements des troupes de Sa Majesté, et fermier en partie des revenus du marquisat de Mirambeau, contre Jean Bouteiller, meunier, de Saint-Martial. — Eutrope Richaudeau, sieur du Pré, maître chirurgien-major des armées de Sa Majesté au régiment de dragons, héritier de messire Jean Richaudeau, prêtre et curé de Saint-Bonnet, son frère, contre Jean Bonnet, laboureur. — Marguerite Guérin, veuve de messire Daniel de Ferran et de Roumefort, demanderesse en payement de rentes contre Arnaud Casse, maréchal, du Petit-Niort. — Messire Louis-Georges Berthus, chanoine, prébendier de la cathédrale de Saintes et chapelain d'Allas-Bocage, demandeur en reddition de comptes, contre Jacques Mayaud, notaire royal. — Jean Serpaud, sergent royal, héritier d'Abel Serpaud, son père, de Saint-Bonnet, contre Jacques Millisse, maître chirurgien.

B. 2237. (Registre.) — 164 feuillets, papier, couverture formée d'un fragment d'acte notarié sans date.

1717. — Audiences. — Jean Pelligneau, avocat, juge civil et criminel. — Pierre Mersier, procureur fiscal. — Procureurs postulants : Jacques Mayaud, Jean Duburg, l'aîné, Pierre Bonneau, François Duburg, le jeune, Jean Hard, Jean Lauranceau, Pierre Dupuy, Michel Jambu, Jacques Puissant. — Sergents : Pierre Texandier, Pierre Puissant, Antoine Bignereau, Antoine Pasquier, François Serpaud, Pierre Renoul. — Michel Boyneau, docteur en théologie, prêtre, curé de Saint-Dizant-du-Bois, contre Michel Heriber, laboureur. — Jacques Puissant, maître chirurgien de Mirambeau, contre Jeanne Brochard, veuve de Jean Bouteille, meunier. — Jean Bardier, « instructeur de la jeunesse », contre Simon Mestoyer. — Jérôme Merseron de Beltanton, marchand de la Grande-peine, quartier du Cul de sac, de l'île de Saint-Domin-

gue, mari de Jeanne Dugast, veuve de Salomon Jarrofoy, maître chirurgien, héritière de Salomon Jarrofoy, son fils, et curateur de Marie-Jeanne Jarrofoy, contre Daniel et Jean Jarrofoy, d'Allas-Bocage. — Élizabeth de Resnard, veuve d'Isaac Charropin, sieur de Lignère, contre Claude Arnaud, chevalier, seigneur de La Salle, Consac et autres lieux. — Jacques Michel, conseiller du Roi, seigneur de Boisroche, de Saint-Pierre d'Oleron, contre Vincent Mestez, laboureur.

B. 2238. (Registre.) — 250 feuillets, papier, couverture formée d'un fragment d'acte notarié du XVIIe siècle, 3 décembre 1618, portant acquisition pour cent livres de trois pièces de terre par Michel Fadeuille de Jacques Chauvin.

1712-1714. — Henri Heudebourg, avocat en la cour, juge sénéchal civil et criminel et de police, — Henri Agard, procureur fiscal. — Serment des procureurs postulants : Jacques Mayaud, Jean Duburg, Jean Héard, Joseph Lauranceau, André Barraud et Jean Duburg, et des sergents : Auguste Dumas, Jean Albert, Pierre Texandier, Jean Tesson. — Nicolas Arbouet, marchand cabaretier, contre André Bruneteau. — Jacques Puissant, maître chirurgien, contre Jean Simon l'aîné, maréchal : offre de retrait lignager. — Jean Allouet, prévôt, contre Pierre Guitard, laboureur. — Étienne Esmery, sieur de Brousse, maître chirurgien, contre Jean Heraud, marchand, et François Pesneau. — Paul Merlat, sieur de La Bonnettrie, contre Jean Chotard, laboureur à bœufs. — Jeanne Duburg, veuve de Claude Barraud, contre Jacques Bascle, laboureur. — Jean Robert, sieur de Rochecouste, au Petit-Niort, contre Marie Mitton, veuve de Jean Clercq, dit Labisse. — Jérôme Gallibert, conseiller du Roi au Présidial de Saintes, contre Jean de Marsillacq, chirurgien major. — Pierre Herpain, écuyer, sieur de Messier, contre Samuel Mesnot, sieur de La Garnerie, — Eutrope Richaudeau, sieur du Pré, chirurgien major des armées de Sa Majesté, contre les cohéritiers de Jean Richaudeau, docteur en théologie, prêtre et curé de Saint-Bonnet, son frère.

B. 2239. (Registre.) — 132 feuillets, papier, couverture parchemin formée d'un fragment d'acte notarié.

1720-1722. — Audiences. — Jean-Pierre Mersier, avocat en la cour, juge sénéchal. — Serment des procureurs postulants : Jacques Mayaud, Jean Duburg, Pierre Bonneau, François Duburg, Jean Heard, Jean Lauranceau, Pierre Dupuy, Michel Jambu, Jacques Puissant, et des sergents : Pierre Texandier, Pierre Puissant, Antoine Pasquier, Pierre Renoul et Pierre Pellissonneau. — Messire Jacques de Nossay, chevalier, seigneur de La Forge et Tillon, contre Jean Basty, laboureur à bœufs. — Messire Jean de Caillère, écuyer, seigneur de Fargue, contre Jacques Puissant, maître chirurgien. — Pierre Dreux, juge de la seigneurie de Corneille, contre Louis Charrier, marchand.

B. 2240. (Registre.) — 36 feuillets, papier, couverture parchemin formée d'un fragment d'acte notarié sans date.

1720. — Audiences. — Jean-Pierre Mersier, avocat, juge sénéchal et assesseur. — Procureurs postulants : Jacques Mayaud, Jean Duburg, Pierre Bonneau, François Duburg, Jean Lauranceau, Pierre Dupuy, Michel Jambu, Jacques Puissant. — Sergents : Pierre Texandier, Antoine Pasquier, Pierre Renoul. — Pierre Chopin contre Pierre Pinaud, maréchal. — Pierre Guérin contre Antoine Rossignol. — Théodore Dejan, prêtre et curé de Saint-Georges-des-Agouts, contre Pierre Fumeau, marchand tanneur du Petit-Niort. — Louis-Georges Berthus, chanoine de la cathédrale de Saintes et chapelain d'Allas-Bocage, contre Michel Privat le jeune, laboureur. — Pierre Bascle, sergent royal, contre Élisabeth Douillard, femme de Pierre Boutin. — François Fagot, arpenteur de Saint-Bonnet, contre Nicolas Maurin.

B. 2241. (Registre.) — 106 feuillets, papier, couverture formée d'un fragment de contrat sans date.

1718. — Audiences. — Jean Pelligneau, avocat en la cour, juge civil, criminel et de police du présent marquisat. — Procureur fiscal, Pierre Mersier, notaire royal. — Procureurs postulants : Jacques Mayaud, Jean Duburg, Pierre Bonneau, François Duburg le jeune, Jean Heard, Jean Lauranceau, Pierre Dupuy, Michel Jambu et Jacques Puissant. — Sergents : Pierre Texandier, Pierre Poussan, Antoine Pasquier, Pierre Renoul, Pierre Pellissonneau. — Jean Ramibeau, maître chirurgien, de Saint-Bonnet, contre Vincent Metez, laboureur des Joyaux, paroisse du Petit-Niort. — Jean Chouteau, greffier en chef du marquisat, contre Pierre Delalande. — Salomon Jambu, ci-devant fermier du marquisat de Soubran et fief de Montignac, deman-

deur en payement de rente, contre Jean Robert, sieur de La Fontaine. — Pierre de Léchelle, praticien, curateur des mineurs de Jean Dupuy, notaire royal, contre Jean Fumeau, marchand. — Pierre Bascle, sergent royal du Petit-Niort, contre René Dupuy, procureur. — Messire Jean Green de Saint-Marsault, écuyer, seigneur de Salignac, ci-devant fermier du fief des Joyaux, demandeur en payement de rentes, contre Jean Pellisson, laboureur à bœufs du Petit-Niort. — Elie Hervé, marchand, de Saint-Simon, contre Jeanne Couillaud, veuve de Jean Allouet, du Petit-Niort. — Marie Martin, veuve de Léger Lauranceau, sieur de Bellevue, contre Jean Maran, laboureur. — Jacques Michel, conseiller du Roi, contre Pierre de La Lande le jeune. — Jean Choutteau, greffier en chef du marquisat de Mirambeau, contre Jean Mesnard dit La Ramée. — Jean Bossuet, charpentier de Saint-Georges des Agouts, contre Jean Bertin. — Jeanne Agard, veuve de Pierre Robert, sieur des Obineaux, contre Étienne Morineau, avocat. — Marguerite de Guérin, veuve de Daniel de Ferran, dame de Saint-Dizant du Bois, contre Antoine, Pierre et Jean Baud et Jean Pineau, meunier. — Philippe Martin, de Jonzac, contre Paul Merlat, sieur de La Bonnettrie, de Saint-Martial. — Jean de Caillière l'aîné, écuyer, sieur du Plessis, demandeur en payement de rentes, contre Jean Chotard, laboureur à bœufs, de Saint-Martial.

B. 2242. (Registre.) — 368 feuillets, papier, couverture parchemin formée d'actes notariés sans date.

1723-1727. — Audiences. — Jean-Pierre Mersier, avocat en la cour, juge sénéchal. — François Fourchaud, juge lieutenant. — Serment des procureurs postulants : Jacques Mayaud, Jean Duburg, Pierre Bonneau, François Duburg, Jean Héard, Jean Lauranceau, Pierre Dupuy, Michel Jambu, Jacques Puissant, Pierre Robert, Pierre Bascle, et des sergents : Pierre Texandier, Pierre Poussan, Pierre Renoul, Jean Bardis, Jean Morandière. — Jean Martin, sieur de Beauregard, bourgeois, contre Pierre Protteau, marchand. — Eutrope Richaudeau, maître chirurgien, contre Jean Prochon. — François Morineau, sieur de Fayolle, contre François Duburg, praticien. — Messire Étienne Ferrand, écuyer, seigneur de Saint-Dizant-du-Bois, Romfort et autres lieux, conseiller du Roi en ses conseils, demandeur en saisie et délivrance de deniers, contre Pierre Beau, charpentier, dépositaire des deniers appartenant à Antoine Beau. — Jean Bouyé, maître éperonnier, et Catherine Ballanger, sa femme, demandeurs en excès, violences et voies de fait, contre Élie Mason, boucher, Henri Pabaud, cellier, son gendre, Marie Mason, femme dudit Pabaud, tous de Mirambeau. — Jacques Mayaud, notaire royal et procureur, contre Jean Perdriau, meunier. — Pierre Rossignol, marchand boucher, contre Marie Rambeau, veuve de Pierre Lauranceau, sieur de La Chapelle. — François Fourchaud, juge lieutenant, contre Jean Perdriau, meunier de Saint-Bonnet. — Jean-Robert de Cormainville, écuyer, seigneur de Cormainville, contre Marie Rambeau, veuve de Pierre Lauranceau, sieur de La Chapelle. — Messire Étienne de Feran, écuyer, seigneur de Saint-Dizant-du-Bois, Romfort et autres lieux, conseiller du Roi en ses conseils de Paris, contre Pierre Baud, charpentier, dépositaire des deniers appartenant à Antoine Beau et Pierre Fumeau, marchand tanneur. — Marie Baudry, femme de Pierre Mersier, notaire royal, contre Guillaume Frenau, serrurier, héritier d'Antoine Freneau, son père. — Élisabeth Dugros, veuve de Daniel Lévrier, sieur de La Barbinière, demanderesse en mainlevée de deniers appartenant à messire Antoine de Beaupoil, seigneur de Saint-Aulaire, mari de Morineaud, fille de feu Gaspard Morineaud, sieur de Saint-Révérend. — Moïse Michel, écuyer, seigneur de Boiroche, contre Pierre Juillaq, laboureur. — Élie Brard, bourgeois et marchand, contre Pierre Carre, tisserand.

B. 2243. (Registre.) — 68 feuillets, papier, couverture formée d'un fragment d'acte du 24 février 1589.

1719. — Audiences. — Jean Pelligneau, avocat, juge, lieutenant civil et criminel. — Mersier, procureur fiscal. — Procureurs postulants : Jacques Mayaud, Jean Duburg l'aîné, Pierre Bonneau, François Duburg, Jean Héard, Jean Lauranceau, Pierre Dupuy, Michel Jambu, Jacques Puissant. — Sergents : Pierre Texandier, Pierre Poussan, Antoine Pasquier, Pierre Renoul, Pierre Pellissonneau, — Injonction aux sergents de se rendre aux audiences, chacun à leur tour, suivant l'ordre du tableau. — Pierre Genet, marchand, du Petit-Niort, demandeur en réparation d'injures, contre Pierre Drouillard, laboureur. — Jacques Michel, conseiller du Roi et son secrétaire, demandeur en reconnaissance de promesse, contre Louise Marchais, veuve de Jean Fumeau, tutrice et curatrice de leurs enfants. — Léger Lauranceau, sieur de La Barde, marchand,
Léger Lauranceau, sieur de La Barde, marchand, con-

tre Prince. — Jacques Michel, conseiller du Roi et son secrétaire, seigneur de Boisroche, contre Louise Marchais, veuve de Jean Fumeau. — Pierre Bascle, sergent royal, contre Jean Ballanger, laboureur.

B. 2244. (Registre.) — 130 feuillets, papier, couverture formée d'un fragment d'acte notarié sans date.

1736. — Audiences. — François Fourchaud, juge, lieutenant assesseur. — Marie Tesseron, veuve de Jacques Cazaud, contre Dozeant, femme de Jean Pelligneau, maître chirurgien. — Messire Gabriel de Calvimont, écuyer, seigneur du Tranquard, époux de Marie de Seran, héritière de Jean Martin, sieur de Beauregard, son oncle, contre Marie Morineau, veuve de Jérôme Galibert, conseiller honoraire du sénéchal de Saintes. — Messire Charles-Annibal de Rohan-Chabot, chevalier, seigneur comte de Jussas et marquis de Soubran, contre Jean Bascle, sergent royal. — Jacques Marchand Dauteville, maître chirurgien de Cozes, contre Mathieu Grelaud, marchand, de Saint-Bonnet.

B. 2245. (Registre.) — 296 feuillets, papier, couverture formée d'un fragment d'acte notarié sans date.

1736-1741. — Audiences. — Jean-Pierre Mersier, avocat en la cour, juge sénéchal. — Jean Mestivier, maître chirurgien, et Jeanne Rambaud, sa femme, contre Marianne Sardin, veuve de Jean Rambaud. — Très haut et très puissant seigneur messire Charles-Annibal de Rohan, chevalier, seigneur comte de Jarnac, marquis de Soubran, contre Jean Bascle, sergent, dépositaire des deniers de Pierre Rossignol. — Pierre-Charles Morineau de Fayolles, avocat en la cour, juge sénéchal de la châtellenie de Clam, curateur de la fille mineure de Pierre Lalande et de Marie Morineau, veuve en dernières noces de Jérôme Galibert, contre Antoine Galibert et Madelaine Galibert, épouse de Jacques Martin, sieur de La Verrie. — Très haut et très puissant seigneur messire Raoul-Antoine de Saint-Simon, chevalier de Saint-Louis, brigadier des armées du Roi, capitaine au régiment des gardes françaises, comte de Courtomer, Bécheville, Boufflers, Villeroy, Montigny, Villexavier, Chartuzac, Tugéras, Rouffignac, etc., seigneur de Romefort, Saint-Dizant-du-Bois, Croizette et autres lieux, mari de très haute et puissante dame de Ferrant, et unique héritière de Étienne de Ferran, son père, écuyer, seigneur de Saint-Dizant, contre Jean Pineau, laboureur. — Jean Chasseloup, laboureur, contre Jean Riffaud, laboureur. — Messire Pierre de Guignanson, écuyer, seigneur de Balzat, contre Pierre Pays et Jacques Vinet, laboureurs à bœufs. — Messire Charles-Annibal de Rohan-Chabot, chevalier, seigneur comte de Jarnac, marquis de Soubran, Maronette, Brossac, etc., contre Pierre Savarit, serger. — Messire Claude Arnoul, chevalier, seigneur de Consac, La Salle, Vaumandois, contre Jean Riffaud, laboureur. — Messire Pierre Laverny, curé du Petit-Niort, contre Madelaine Robert, veuve de Jean Drouilhard, notaire royal. — Jacques Merle, farinier, contre Pierre Pasquier, meunier.

B. 2246. (Registre.) — 104 feuillets, papier, couverture formée d'un fragment d'acte notarié.

1738. — Audiences. — Jean Chotard contre Jean Cuisinier. — Antoine Galbert, bourgeois, contre Jean Bernard et François Fagot. — Joseph Mersier contre Jean Beluteau. — Antoine Heraud, marchand, contre Michel Morant, laboureur à bœufs, de Saint-Bonnet. — Messire Louis de Lescours, chevalier, seigneur de Rouffignac, contre Marie Chouteau et François Roy. — Messire Jean de Caillères contre Antoine Rossignol. — Mathieu Pabaud le jeune contre Jean Philippe et messire Boscal de Réals, chevalier de Saint-Louis, lieutenant des vaisseaux du Roi.

B. 2247. (Registre.) — 46 feuillets, papier ; la couverture manque.

1731. — Audiences. — Jean-Pierre Mersier, avocat, juge sénéchal. — Antoine Chante, docteur en théologie, prêtre et curé de Foure, contre Jean Duclos, cabaretier. — François de Lamothe, maître chirurgien, contre Pierre Guitard, laboureur. — Jean Robert, bourgeois, fils et héritier de Pierre Robert, avocat, contre Marie Arbois, veuve de Pierre Lamoureux. — Jean Martin, sieur de Beauregard, contre Marie Morineau, épouse Galibert. — Très haut et très puissant seigneur Charles-Annibal de Rohan-Chabot, chevalier, comte de Jarnac, contre Marc Chouteau. — Étienne de Ferran, écuyer, seigneur de Saint-Dizant du Bois, conseiller du Roi en ses conseils, contre Mathieu Baron.

B. 2248. (Registre.) — 250 feuillets, papier, sans couverture.

1758-1761. — Audiences. — Jean-Pierre Mersier, juge sénéchal. — Michel Pellisson, laboureur à bras, contre Antoine Rossignol, marchand. — Jean-François Delamothe, maître chirurgien, contre Madelaine Berthus. — Paul Bascle, procureur, contre Jean Robert, maçon. — Enregistrement de la procuration donnée par Louis, prince de Lorraine, sire de Pons, marquis de Mirambeau, etc., à Jean-Baptiste-Simon Roy, avocat au Parlement de Bordeaux (29 octobre 1756), pour recevoir les hommages de ses vassaux et procéder à la confection du papier terrier de ladite seigneurie. — Suzanne Lauranceau, demanderesse en reddition de compte contre Jean-François Delamothe, maître chirurgien, tuteur et curateur de la demoiselle Lauranceau. — Henriette de Franquefort, veuve et commune en biens de messire Théophile de La Cour, écuyer, seigneur de Foulimbert et du fief de Pernant, contre Jacques Brochon, l'aîné. — Très haut et très puissant et très illustre prince monseigneur Camille-Louis de Lorraine, sire de Pons, souverain de Bedeil, prince de Mortagne, marquis de Mirambeau, chevalier des ordres du Roi, lieutenant général de ses armées, contre Pierre Mouillé, laboureur à bœufs. — Marie-Pierre Thomas de Boisgiraud, seigneur du fief du Joyaud, demandeur en payement de rente, contre Jean Cailletan. — Messire Charles Crespin, écuyer, sieur de La Chabosselay et de Lombrail, contre Dusollier.

B. 2249. (Registre.) — 250 feuillets, papier, sans couverture.

1762-1765. — Audiences. — François Fourchaud, sénéchal. — François Moulinier, juge assesseur, François Lebois, greffier. — Serment des procureurs Bascle, Bonneau, Robert et Pabaud, Monneau, Barraud, Chabireau. — Denis Roy, charron, contre Dupont, de Saint-Martial. — Michel Malteste, laboureur, contre Pierre Pasquier, meunier. — Jean Garnier, prêtre, chapelain d'Allas, contre Michel Privat, laboureur (1763). — Haut et puissant seigneur messire Charles-François de Bardonin, chevalier, seigneur, marquis de Sonneville, contre François Mersier, marchand, Simon et Étienne Mersier, Thérèse et Ange Mersier. — Louis-Georges Berthus, écuyer, conseiller du Roi, lieutenant de la maréchaussée de la généralité de La Rochelle, contre Jean Blaise et Charles George (1763). — Le procureur fiscal contre divers particuliers débiteurs de rentes nobles envers le seigneur du marquisat de Mirambeau, condamnés à payer les échéances, les intérêts et les dépens. — Pierre Papin, garde des eaux et forêts, contre Pierre Renoul, arquebusier. — Messire Jean-Jacques de Caillères, écuyer, seigneur de Fargues, contre Pierre Bigeau, marchand (1764). — Pierre-Louis-Joseph-François Landreau, de La Cheminadrie, avocat en la cour, contre Jean Arbouin, cabaretier, et Boulanger, veuve Chouteau. — Joseph-Philippe dit Chaumont, constructeur de vaisseau, demandeur en déclaration de sommes appartenant à la succession de Philippeaux, contre Pierre Chachereau. — Jean Thibaud, prêtre, curé de Saint-Georges-des-Agouts, comme fondé de procuration de Jean Messaigué, chirurgien, contre Boulerne, boucher (1765). — Messire Renaud de Courbon, comte de Blenac, baron de Champdolent, chevalier de Saint-Louis, seigneur de Saint-Dizant du Bois, en partie de Consac et fief de Romefort, demandeur en payement, contre Jean Pineau. — Très haute et très puissante dame Madame Charlotte-Henriette Chabot, comtesse de Jarnac, marquise de Soubran, dame du fief de Montignac, etc., contre Paul Fumeau, serrurier. — Jean Chardonnet, condamnés à payer les arrérages des rentes dues à ladite dame. — Henriette de Franquefort, veuve de Théophile de La Court, seigneur du fief de Pernant, contre Jean Rousseau, laboureur. — Messire Renaud de Courbon, comte de Blenac, baron de Champdolent, chevalier de Saint-Louis, seigneur de Saint-Dizant du Bois, en partie de Consac et fief de Romefort, contre Pierre Beaud, condamné à lui payer les arrérages de la rente due audit seigneur. — Paraphe des registres des mercuriales par François Fourchaud, sénéchal, à la réquisition du procureur fiscal.

B. 2250. (Registre.) — 250 feuillets, papier, sans couverture, le dernier feuillet déchiré.

1767-1771. — Audiences. — François Moulinier et Jean Bertrand Gilbert, juge sénéchaux. — Marie et Marguerite Privat contre Lasalle, curé de Réaux, chapelain d'Allas. — Messire Jacques-Barthélemy-Michel de Saint-Dizant, écuyer, seigneur de Beauroche et autres lieux, contre Pellissonneau. — Nous, Camille » Louis, prince de Lorraine, sire de Pons, prince de » Mortagne, souverain de Bédaille, marquis de Miram-

» beau, chevalier des ordres du Roy, lieutenant géné-
» ral de ses armées, à tous présents et à venir, salut.
» Savoir faisons que nous estant bien et duement
» informés des bonnes vie et mœurs, capacité et
» expérience en fait de justice du sieur Jean Bertrand
» Gilbert, avocat au Parlement de Bordeaux, et de la
» profession qu'il fait de la Religion catholique, apos-
» tolique et romaine, à ces causes, à ce nous mouvant,
» nous luy avons donné et octroyé, donnons et oc-
» troyons par ces présentes, l'état et office de juge
» sénéchal de notre terre et marquisat de Mirambeau,
» vacant par le décès du sieur Fourchaud, pour jouir
» par ledit Gilbert dudit office, tant qu'il nous plaira,
» aux honneurs, prérogatives, fruits, profits, reve-
» nus et émoluments y attribués, à la charge par
» lui de prêter, par devant qu'il appartiendra, le
» serment en tel cas requis, mandons, etc., 6 septem-
» bre 1767. » Signé : « Camille de Lorrayne, prince de Mortagne, par Son Altesse, Mesière, sur lesquelles provisions est apposé le cachet en cire rouge aux armes de Son Altesse. Signé : Gilbert. » — Jacques Martin de La Verrie, avocat, contre Morandière, laboureur. — François Fourchaud, subdélégué de l'Intendance, contre Jacques Citeau, laboureur. — Paul Brard, bourgeois, contre Jacques Mersier, bourgeois (1769). — Jacques Martin, sieur de Monsouhait, contre Jean Martin, sieur de Létang (1770). — Pierre Lys, marchand, demandeur en payement de rentes, contre Françoise Jarrofroy, veuve Boyveau. — Henriette de Franquefort, dame du fief de Pernant, contre Jacques Brochon, laboureur.

B. 2251. (Registre.) — 250 feuillets, papier, sans couverture.

1772-1776. — Audiences. — Jean-Bertrand Gilbert, avocat en la cour, sénéchal. — Pierre Bascle, laboureur, contre François Ravet, laboureur. — Jean Chauvin l'aîné, bourgeois, contre Jean Moulineau, laboureur. — Jean Geay, journalier, contre Jean Ferré. — Jean Lebois, notaire royal, procureur et ci-devant greffier, contre Pierre Bigean, marchand. — Jean Delafenestre, tonnelier, contre Jean Bruneteau, laboureur. — François Vaurigaud, marchand, contre Jean Bouteiller, meunier. — Jean-François Héard, notaire royal, contre François Fourchaud, avocat. — Le procureur fiscal contre plusieurs particuliers, condamnés à payer les arrérages des rentes dues au seigneur, prince dudit marquisat. — Pierre Robert, procureur, contre Jacques Martin, sieur de Monsouhait, bourgeois. — Alexis Martin et Marie-Anne Martin, veuve d'Alexis Vanderquand, contre Pierre Barillaud et Pierre Sorin, marchands. — Léon Cazaud, bourgeois, contre Geantis, Herbellot, Mahés, laboureurs. — André Juilhard, sieur des Plaines, avocat, contre Pierre Fumeau. — Messire Renaud de Courbon, comte de Blenac, baron de Champdolent, seigneur de Consac, Vaumandois, Saint-Dizant du Bois et fief de Romefort, contre Pierre Gervaud, charpentier, et Pierre Baud, meunier. — Marie de Sirant, veuve de Gabriel de Calumont, contre Jean Bignereau, laboureur. — Pierre Lys, seigneur en partie du fief des Pertaud, contre Françoise Jarrofoy, veuve de François Bayreau. — Pierre-Louis Bonneau, bourgeois, contre Jacques Garnier, bourgeois. — Jacques Boybellaud contre François Rossignol.

B. 2252. (Registre.) — 300 feuillets, papier, sans couverture.

1777-1782. — Audiences. — Jean-Bertrand Gilbert, sénéchal. — Jean Chauvin l'aîné, bourgeois, contre Pierre Chuchereau, substitut du procureur fiscal. — Jean Perodeau, laboureur, contre Chasseloup, laboureur. — Simon et François Bascle, laboureurs à bœufs, contre Marie-Anne Bascle, veuve de Pierre Patureau. — Claude Musset, marchand, contre Jean Fumé. — Jean-Léonard-Théodore Robert de Rochecouste, conseiller du Roi, son assesseur au Présidial de Saintes, contre Jacques Merle, meunier, tuteur et curateur des mineurs de feu Louis Raffeneau, marchand. — Louis-Jean-Baptiste de Beaune, conseiller du Roi et son procureur au Présidial de Saintes, contre Pierre Sorin, boucher. — Alexandre Maynac, seigneur de Fougneau, contre Jean Fumeau, marchand. — Louis Dupré, capitaine des fermes du Roi, contre Jean Nicollon, laboureur. — François Bascle, marchand, contre Bazot. — Jean Giraud, notaire et procureur fiscal, contre Jean Fouquet, perruquier. — Pierre Allin, bourgeois, contre Jean Sorin, boucher. — Jean-Blaise Berthus, bourgeois, contre Desprès, capitaine des gardes de Saint-Bonnet.

B. 2253. (Registre.) — 300 feuillets, papier, sans couverture.

1783-1790. — Audiences. — Jean-Bertrand Gilbert, sénéchal. — Anne Courcent, veuve de messire

Jean de Callières, écuyer, seigneur de Fargue et de La Massonnière, contre Joseph Bonnin, menuisier. — Jacques Fourestier, maréchal, contre Pierre Bigeon, tonnelier. — Jean-Pierre David, menuisier, contre Jean Geantis, cordonnier. — Jacques Lys, bourgeois, contre Pierre Beau. — Très haut et très puissant seigneur, monseigneur Paul-François de Quelen, duc de La Vauguyon, seigneur marquis de Soubran et fief de Montignac, ambassadeur de France, mari de madame Antoinette-Rosalie de Pons, duchesse de La Vauguyon, contre Pierre Dupont, Jacques Fourchaud, laboureurs, Pierre Robert, procureur, Etienne Peauvif, boulanger. — Jean-Martin de Létang, bourgeois, contre Jean Georgeon, bourgeois. — Véronique Vantillon, veuve de François David, huissier, contre Jean Jaroffoy, marchand. — Pierre Cathelineau, marchand, contre Pierre Perot, laboureur. — Jean-François Vaurigaud, marchand, contre Pierre Jugeat, aubergiste. — Pierre Gay, domestique, contre Gendron, laboureur à bras, condamné à lui payer un salaire de 42 livres 15 sols et les dépens. — Jean-Léonard-Théodore Robert de Rochecouste, conseiller du Roi, son assesseur honoraire au Présidial de Saintes, contre Jean Douteau. — Marie Perdriau, veuve de François Geay, laboureur, contre Martial Martin et Robert, sa femme, et Jeanne Geay, veuve Pajot et Jean Amireau, laboureur. — Pierre et Jacques Morandière, laboureurs à bœufs, héritiers d'autre Jacques, leur père, contre Pierre Bigeon, jeune, marchand. — Jean Martin de Létang, bourgeois, contre Jean Gargeon, bourgeois. — Messire René-François d'Aiguières, chevalier de Saint-Louis, lieutenant des maréchaux de France, mari d'Anne-Charlotte Robert de Rochecouste, seigneur du fief de Puy-Bonnet, contre Jean Bigeon, Jousselain et Christophe Bascle, pour payement de rente noble. — Louis Despre, bourgeois, contre Jean Martin de l'Etang, bourgeois. — François Fourchaud, conseiller du Roi, assesseur civil, lieutenant particulier criminel de la sénéchaussée de Saintonge, contre Fabre (1785). — Fiacre Deguy, garçon serrurier, contre Portier, serrurier. — Pierre Suire, conducteur des travaux du Roi, contre Lamoureux, aubergiste, pour réparation d'injures (1786). — Gabriel Blancher, bourgeois, contre Christophe Macaire, architecte, et Antoine Broysse, maître maçon. — Jean-Auguste Chouteau, avocat et juge sénéchal, contre Pierre Sorin, boucher. — Nicolas-Calixte Héard, notaire royal, contre Pierre Monnereau, journalier. — Messire François Hillairet de Boisferron, écuyer, et Julie-Adélaïde Laurance de Cherbonblanc, contre Madelaine Pourcent, femme de Paul-Michel Turlais, et Marie-Claire Turlais, leur fille aînée. — Jean Vaurigaud, marchand, contre Vincent Faure, marchand (1787). — Pierre Vaurigaud, marchand, contre Félicité Dupuy, veuve de Jean Moreau. — Annibal Broussard, seigneur de Jazennes, en son nom et en celui de son frère, sieur de Sablon, héritier de feu Jacques Broussard, avocat, demandeurs en déclaration des deniers saisis au préjudice de Baudry, de sa fille, femme Dumas, héritière de la Chamboullant, sa mère, de Jeanne Chotard et Catherine Chamboullant, conjoints, héritières de leur père. — Étienne Chamboullant, contre Jean Arnaudin, maréchal. — Arrêt du Parlement de Bordeaux qui déclare nuls et non avenus, dans tout le ressort de la cour, les délais judiciaires qui se sont écoulés depuis le 17 août 1787 jusqu'au 25 octobre dernier (28 novembre 1788). — Marie-Madeleine Chastellier, veuve de Pierre-Delphin Laverny, bourgeois, contre Dupont, laboureur. — Jacques Bignon, laboureur à bœufs de Saint-Bonnet, nommé marguillier de la Rédemption des captifs (16 juillet 1784): enregistrement de sa commission (23 mai 1788). — Guillaume Brard, contre Mouillé, laboureur. — Lettres patentes du Roi, en forme d'édit, portant sanction des décrets de l'Assemblée nationale, contenant réformation de quelques points de la juridiction criminelle (octobre 1790). — François Ravet, laboureur à bœufs, contre Jean Chasseloup, laboureur à bœufs. — Lettres de bénéfice d'inventaire au profit de Marie Seguin, épouse de Jean Gilbert des Aubineaux, avocat en la cour, Marie-Félicité Chachereau, veuve de Jean Seguin, curatrice de ses enfants et dudit feu Jean Seguin, René Seguin.

B. 2254. (Registre.) — 50 feuillets, papier, piqués par les insectes; sans couverture.

XVIIIe siècle. — Censif du marquisat de Mirambeau, Saint-Bonnet, Saint-Martial, Consac, etc., sans signatures.

JURIDICTION DU COMTÉ DE CONAC.

B. 2255. (Registre.) — 48 feuillets, papier; couverture parchemin formée par un fragment d'acte notarié sans date.

1708. — Comté de Conac (*Cosnacum*). — Audiences. — Jacques Laplanche, sénéchal, juge ordinaire.

— Nicolas Habrard, greffier en chef du comté, demandeur en avération et exécution de promesse, contre Jean Robellain, charpentier. — Messire Raymond de Sirant, écuyer, seigneur du Merlaud, contre Louis Chevallier, marchand. — Marie Paboul, veuve de Pierre Perrain, maître chirurgien, contre Marguerite Bouteillier, femme de Jean Guiot, charpentier. — Jean Verdon, sieur de La Chevallerie, contre Jean Chiche père et fils, laboureurs. — Élie Merlat, sieur de La Roumade, du bourg de Lorignac, demandeur en reconnaissance de promesse et condamnation du contenu en icelle, contre René Boyneau, praticien. — Raymond de Sirant, écuyer, sieur du Merlaud, contre Louis Chevallier, marchand. — Jeanne Bruneteau, veuve en premières noces de Pierre Berton, marchand, et en secondes noces de Jean Gervereau, praticien, contre Jacques Boybellaud, sieur de Monverteuil. — Daniel Garesché, marchand de Saint-Sorlin, contre Jean Cormier, sergent royal. — Pierre Martin, sieur du Maine, contre René Boyneau, praticien. — Pierre Puinaud, sieur de La Puissade, habitant à Bordeaux, contre messire René de Saint-Légier, chevalier, seigneur de Boisrond. — Daniel Forestier, sieur du Chay, curateur des enfants de Jean de La Chapelle, écuyer, seigneur de La Marterrière, et de Marguerite Mussaud, contre Louise Mussaud, veuve de François Neraud, sieur de Langlade, sénéchal de Conac. — Jean-Alexandre de Labat, écuyer, sieur du Barail, administrateur de sa fille et de feue Marie Neraud, contre Jean Pelletan, laboureur.

B. 2256. (Registre.) — 44 feuillets, papier ; couverture parchemin formée par un fragment d'acte.

1703-1707. — Audiences. — Jacques Laplanche, sénéchal. — Curatelle des mineurs de Catherine Couillaud, veuve de Pierre Coudret, marchand ; nomination de Thomas Coudret, curateur, — Jacques Laplanche, sénéchal, héritier de Jacques Laplanche, son fils, et de feue Françoise Gorry, contre Nicolas Habrard. — Messire Isaac Bonniot, écuyer, seigneur des Essards, contre Isaac Bascle, sergent royal. — Jean Pelletan, laboureur, de Saint-Sorlin, contre Jacques Guillemet, marchand. — Jean Chouteau, commissaire pour le Roi aux revues et logement des troupes de Sa Majesté, contre Jean Rabier, laboureur. — Pierre de Robert, écuyer, et Jean Foucaud, bourgeois, maris de Charlotte et Jeanne Blanchard, contre Mathurin Serizier, marchand, de Saint-Thomas, héritiers de Marie Tessier. — Jean Le Forestier, écuyer, sieur de Létage, de Saint-Symphorien, contre Anne Heraud, veuve de Jean Boulletreau, marchand. — Michel Bonniot, sieur du Pible. contre François Morandière. — Curatelle des mineurs de Pierre Garrivaud et de Marie Rigalle. — Charles Crespin, écuyer, sieur de La Chabosselay, demeurant à Tizac, mari de Marie de Vassal, héritière de sa mère, Louise de Bureau, contre Valère-Françoise-Julie du Tillet et Jean Cormier, praticien, et Florimond de Vassal, écuyer, sieur de La Vaudinière. — Michel Bonniot, sieur du Pible, contre Jean Braud, praticien, et Jacques Formel, sieur de La Motte. — Curatelle de Mathurin Garivaud. fils mineur de Pierre Garivaud et de Marie Rigalle. — Joseph de Buxio, écuyer, sieur de Bellegarde, contre Pierre Guillemet. — Jean Verdon, sieur de La Chevallerie, contre Raymond de Sirant, écuyer, sieur de Mirlaud. — Michel Bonniot, sieur du Pible, contre François Morandière, notaire et postulant. — Pierre Cardinal contre René de Saint-Légier, chevalier, seigneur de Boisrond. — Michel Bonniot, sieur du Pible, contre Jean Bascle.

B. 2257. (Registre.) — 122 pièces, papier ; couverture parchemin formée par un fragment de contrat du XVe siècle.

1707-1710. — Audiences. — Jacques Laplanche, sénéchal. — François Morandière, notaire et procureur, contre André Couryault, menuisier. — Le procureur fiscal contre André Rapet, de Lorignac. — Louise de Bureau, épouse de messire Henri de Gallet, écuyer, seigneur de Tizac, gendarme de la garde du Roi, contre Thomas Gervereau, marchand, et Judith Roy, Pierre Lambert, avocat en la cour, et Élisabeth Debrousse. — Jean Gorry, notaire royal et juge de Baulon, contre Anne Heraud, veuve de Jean Bouteleau. — Isaac Bonniot, écuyer, sieur des Essards, contre Louise Le Forestier. — André Simonnet, marchand, contre messire Florimond de Vassal, écuyer, sieur de La Vaudinière. — Jeanne Bruneteau, veuve de Pierre Boston, contre Jacques Boisbellaud, sieur de Montverteuil. — Anne, Marie et Jeanne Marchegay, femmes de Jean Bardin, notaire, et de François et Jean Arnaudin frères, héritiers, chacun pour la quatrième partie, de Jean Marchegay, leur oncle paternel, contre Marguerite Marchegay, veuve de Jean Arnaudin, pour le partage de ladite succession. — Pierre Delalande, sieur de Fonvilleneuve, juge de Consac, demandeur en reconnaissance de promesse, contre Jean-Baptiste Chaumont, marchand. — Claude Moré, sieur de Bor-

delande, contre Jacques Robelain, maître amoulangeur. — Élie Merlat, sieur de La Romade, contre René Boyveau, procureur postulant. — Pierre Thomas, commissaire général aux saisies réelles du Présidial de Saintes, contre Gourry, Cotton et Jeanne Bourdron. — Jeanne Bruneteau, veuve de Pierre Boston, contre Jacques Boybellaud, sieur de Montverteuil, et messire Florimond de Raymond de Lanere, écuyer, chevalier, seigneur de Taste, Les Cheminées et Consac. — Louise de Bonnefoy, fille de feu messire Henri de Bonnefoy, écuyer, seigneur de Saint-Fort et de Bénigne d'Aunis, contre Florimond de Vassal, écuyer, seigneur de La Vaudinière, curateur de ladite demoiselle de Bonnefoy. — Pierre Chardavoyne et messire Jean Jolly, écuyer, seigneur de Chastignac, messire Jacques de Court, écuyer, seigneur de Saint-Hilaire, Chasseloup d'Aunis, écuyer, seigneur de Boucheraud, et Pierre d'Aunis, sieur de Taupignac. — Jean Micheneau, praticien, ci-devant greffier de la cour de Conac, contre Pierre Brillouet, laboureur. — Messire de Mestrieux de Molloins, prêtre, curé de Saint-Sorlin, contre Catherine Renaud, veuve de Pierre Gaultier.

B. 2258. (Registre.) — 82 feuillets, papier ; couverture parchemin formée par un fragment d'acte du 15 novembre 1527.

1710. — Audiences. — Jacques Laplanche, sénéchal. — Messire de Métrieux de Molloins, prêtre, curé de Saint-Sorlin, contre Catherine Regnaud, héritière de Louise Gautier, sa fille, icelle héritière de Pierre Gautier, son père. — Pierre Potut, laboureur, mari de Jeanne Couillandeau, icelle héritière en partie de Louis Couillandeau et de Catherine Guay, contre Louie Couillandeau, laboureur. — Jean de Monvielle, écuyer, seigneur d'Escurat, contre messire Raymond de Sirant, écuyer, sieur de Merlaud. — Romain de Polveret, maître chirurgien, et Pierre Guillard, farinier, commissaires établis sur les fruits saisis au préjudice de Pierre Baurion, à la requête de messire Jacques-Honoré de Lisle, écuyer, seigneur de Soumart, contre ledit seigneur de Soumart. — Eustache Chasseriau, notaire royal de Saint-Agnant, contre Jacques et Berthomé Richard père. — Messire Florimond de Vassal, écuyer, sieur de La Vaudinière, demandant l'entérinement d'une requête contre Raymond de Sirant, écuyer, sieur de Merlaud.

B. 2259. (Registre.) — 144 feuillets, papier ; couverture parchemin formée par un fragment d'acte du XVIe siècle.

1711-1712. — Audiences. — Jacques Laplanche, sénéchal. — Bail de biens des mineurs d'Etienne Chichet et Marie Marchant. — Pierre Thomas, commissaire général des saisies du Présidial de Saintes, demandeur en livraison du bail des fruits des biens de Pierre Cotton, huissier, saisis à la requête de Jean Gorry, notaire royal, contre Jeanne Bourdron, femme de Pierre Cotton. — Curatelle des mineurs de Jean Viger et Marguerite Poyat, contre François Viger Plumelail, Isaac Potu, Jacques, André, Jean Poyat, et Jean Michenot et Marie et Madelaine Viger. — Paul de Cazalis, marchand, contre Jeanne Mottay, veuve de Noel Mautelon. — Curatelle des mineurs de Jean Jouet. — Curatelle des mineurs de Philippe Drouin, sieur de La Simonière et d'Anne Marié. — René Herpain, écuyer, sieur des Mersiers, contre François Roy, boucher, et Jean Bouquet, charpentier. — Jean Champaigne, prêtre, chanoine à Faye, curateur de Jean-Philippe, Marie, Florine et Pierre Drouin, enfants mineurs de Philippe Drouin, sieur de La Simonière et d'Anne Marié, demandeur en reconnaissance de promesse de la somme de cinq cents livres, du 4 août 1702, par feu Jean Gerveraud, marchand, audit sieur de La Simonière, contre Jean Gerveraud, marchand, de Sainte-Radégonde, et Jeanne Gerveraud, veuve de Jean Verdon, sieur de La Chevallerie, héritiers et bien tenants dudit Jean Gerveraud, leur père, et Gerveraud du Pinier, leur frère. — Alexis de Belleville, écuyer, seigneur de Chanteloup, contre Mathurin Arnaudin. — Jean Martin, sieur de Beauregard, contre Jean Baudet, laboureur. — Marie Barre, veuve de François Rousseau, maître chirurgien, contre Jean Berjon, bourgeois, fermier des Cheminées. — Pierre Delaporte, maître chirurgien, contre Marguerite Moquet, femme de Jean Debardis. — Charles Crespin, écuyer, sieur de La Chabosselay, contre Julie-Françoise Du Tillet, veuve de Jean Cormier. — Le procureur fiscal demandeur en reddition de compte de saisie mobilière de fruits, contre Laurent Poupellain, Jean Pelletau, François Dillage et François Morisset, séquestres établis sur les fruits, Jacques Boybellaud, sieur de Montverteuil et messire Florimond de Raymond de Lanere, chevalier, seigneur de Taste, Consac et des Cheminées.

B. 2260. (Registre.) — 232 feuillets, papier.

1713-1714. — Audiences. — Jean-Baptiste Chaumont, sénéchal. — Curatelle des mineurs de Jean Herail et Catherine Guiard. — Curatelle des mineurs de Marie Papon, veuve de Jean Mersier. — Curatelle des mineurs de Pierre Lebois et de Anne Bascle. — Curatelle des mineurs de Pierre Bucq et de Marguerite Arnaudain. — Curatelle des mineurs de Pierre Mazière et Catherine Boissellier. — Curatelle des mineurs de Thomas Benoist et Jeanne Collain. — Claude Moré, sieur de Bordelande, contre Jeanne Gervereau, veuve de Jean Verdon, sieur de La Chevallerie. — Charles Crespin, écuyer, sieur de La Chabosselay, contre Françoise du Tillet, veuve de Jean Cormier, praticien — Messire Florimond de Vassal, écuyer, sieur de La Vaudinière, mari de Magdelaine de Bonnefoy, contre Jeanne Neraud, veuve de Jacques La Planche, sénéchal. — Pierre Robert, écuyer, sieur du Pin, mari de Charlotte Blanchard, contre Nicolas Habrard, greffier, et Jacques Guillemet.

B. 2261. (Registre.) — 343 feuillets, papier.

1715-1718. — Audiences. — Jean-Baptiste Chaumont, sénéchal. — Marie Morandière, veuve de Pierre Gendron, laboureur, contre Pierre Robellain, mari de Marguerite Morandière, héritière de Jean Morandière, son père, et Pierre Morandière et Pierre Seguin, mari de Jeanne Morandière, héritiers dudit Jean Morandière, demandant l'entérinement de lettres royaux pour répudier ladite hérédité. — Jean Ferré, tisserand, contre Marthe de Chevreuse, épouse de messire François de Mosnier, chevalier, seigneur de Rousset, prenant fait et cause pour son procureur d'office. — Pierre Dupuy, praticien, contre Jean Daude, laboureur. — Moïse Lys, marchand, contre Jean Laubier, licencié ès lois, curateur des mineurs de Jacques La Planche, sénéchal. — Henri Péanne, sieur de Lestang, contre Jean Ladboue. — Pierre Chauvain, sieur de Boisneuf, contre Raymond de Sirant, écuyer, sieur du Merlaud. — Jean Martin, sieur de Beauregard, contre Marthe de Chevreuse, épouse de messire François de Mesnier, chevalier, seigneur de Rousset. — François Palissier, marchand cabaretier, contre Paul Pommier, laboureur. — Madeleine de Bonnefoy, veuve de Florimond de Vassal, écuyer, sieur de La Vaudinière, demanderesse en partage et division de biens, contre Louise de Bonnefoy, sa sœur. — Bail des fruits des biens des mineurs de Jean Pelletier et Marie Cotereau, ses mineurs de Pierre Lebois, sergent royal, et Anne Bascle. — Entérinement des lettres de bénéfice d'âge obtenues par Jean-Jacques-Braud. — Françoise Allenet, veuve de François Sabourit, contre Pierre Dupon, laboureur. — Marie Cazillac, veuve de Jacques Guillemet, marchand, contre Marthe de Chevreuse, épouse de messire François de Mosnier, chevalier, seigneur de Rousset, et Jacques Charrassier, notaire et procureur. — Jean Pelletan contre Joseph de Buxio, écuyer, seigneur de Bellegarde. — Suzanne Chapuzet de Parrodier, héritière de son père Pierre Chapuzet, demandeur en reconnaissance de promesse, contre Samuel Mesnot, sieur de La Garnerie, héritier de François Boyveux, sieur de Terrenouvelle.

B. 2262. (Cahier.) — 100 feuillets, papier ; sans couverture, un feuillet déchiré.

1720. — Audiences du comté de Conac (*Cosnacum*). — Jean Chasteauneuf, avocat en la cour, sénéchal, juge ordinaire civil, criminel et de police, Pierre Coudret, greffier. — Pierre Pallissier, contre Jacques Gourribon, jardinier, pour vol de froment. — Jean Besson, laboureur, contre Jean Arnaudin, laboureur. — Louise de Bonnefoy, épouse de Léonard Chabrignac, contre Madelaine de Bonnefoy, veuve de Fleurimon de Vassal, écuyer, sieur de La Naudinière. — Marthe Morinaud, veuve de messire Ozée de La Cour, contre Laurent Guérin, procureur au siège royal de Vitrezay, et Jean Verdraud. — Pierre Bossuet, dit Saint-Pierre, soldat dans le régiment de Siraud, contre Jean Arnaudin, laboureur. — Jean Tesson, marchand, contre Pierre Raby, maître chirurgien. — Messire Mathieu de Siran, écuyer, sieur de Boisrond, et Marie de Siran, sa sœur, pour être déclarés héritiers sous bénéfice d'inventaire de leur père, conformément aux lettres de chancellerie par eux obtenues. — Suzanne de Forestier, veuve de messire Raymond de Siran, contre Jacques Berry, conseiller du Roi au Présidial de Saintes. — Messire Fleurimont de Raymond de Linières, chevalier, seigneur des Cheminées, contre Jean Tesson, sergent royal. — Marie de Fontenaille, veuve de maître Jean Gorry, notaire royal, et Jérémie Page, sieur de La Fromagerie, contre Jean Gerveraud, bourgeois. — Antoine Bascle, marchand, contre Suzanne Bonnin, veuve de Jacques Format,

sieur de La Mothe. — Baux de biens de mineurs. — Messire Joseph de Buxio, écuyer, sieur de Bellegarde, contre Pierre Morandière. — Jean Martin, sieur de Beauregard, contre Pierre Guiot et Mathurin Roy.

B. 2263. (Registre.) — 162 feuillets, papier ; sans couverture.

1722. — Audiences. — Jean Chasteauneuf, sénéchal. — Tutelles et curatelles de mineurs. — Jacques Berry, conseiller du Roi au Présidial de Saintes, héritier de Daniel Berry, son père, aussi conseiller au Présidial, contre Suzanne Le Forestier, veuve de Raymond de Siran, écuyer, sieur de Mereau, et François Morandière. — Baux de biens de mineurs. — Charles Crespin, écuyer, sieur de La Chabosselay, contre Pierre Sablereau, laboureur à bras. — Jacques Boybellaud, conseiller du Roi, contre Jean Bardis, notaire. — André de Toyon, écuyer, chevalier, seigneur de Monzacq, mari de Catherine Arnoul, contre Jean Baraud, laboureur. — Mathurin Arnaudin, laboureur, contre messire Demetrius de Moloins, prêtre, curé de Saint-Sorlin. — Messire Florimond de Raymond de Lauere, chevalier, seigneur de Taste, Consac, Les Cheminées, contre Isaac Gaudeau, laboureur, et Jacques Puissant, praticien, tuteur et curateur des enfants mineurs de feu Jean Foucaud. — Joseph Dexmier, sieur de La Consture, contre Etienne Chamboullan, marchand. — Gabriel Crespin, écuyer, sieur des Loges, contre Jacques Ballair, charpentier. — Jean Chasseloup le jeune, marchand, contre Jean Gérodot, laboureur. — Messire Jean Bardon, docteur en théologie, prêtre et curé de Saint-Bonnet, contre Jean Guerinaud, menuisier, etc.

B. 2264. (Cahier.) — 256 feuillets, papier ; sans couverture.

1724-1727. — Audiences. — Jean Chasteauneuf, sénéchal. — Le procureur fiscal, demandeur en exhibition de contrats, contre plusieurs tenanciers et censitaires. — Abraham Cazeneuve, sieur de Fongravier, contre Aruaud Vinet, marchand. — François Guérineau, laboureur, contre Léonard Guiot, tailleur de pierres. — Jacques Riché, laboureur, contre Antoine Rabié. — Jacques Pitard, marchand, contre Marie de Fontenaille, veuve de Jean Gorry, notaire royal. — Jean Benoist, l'un des gardes de monseigneur le duc de Saint-Simon, curateur des mineurs de feu Jacques Roy, et Charlotte Regnaud, contre Jean Guérinaud, menuisier. — Pierre Bossuet, dit Saint-Pierre, soldat au régiment de Suans, héritier de Pierre Bossuet et de Marguerite Duclion, contre Jean Arnaudin. — Messire Charles Crespin, écuyer, sieur de La Chabosselay, contre Louis Verdon. — Pierre Lambert, avocat, contre Sébastien Emblard. — Pierre Lecomte, conseiller du Roi et son receveur au greffe des consignations, au Présidial de La Rochelle, contre Louis Chevallier et Jean Gervraud, marchands. — Messire Joseph de Buxio, écuyer, sieur de Bellegarde, contre Pierre Guillemet, laboureur. — Élisabeth Bascle, veuve de Daniel Boynaud, contre Coutant, laboureur. — Alain Lys, laboureur à bœufs, contre Simon Thibaud, laboureur. — Louis Daunis, sieur de Tasserand, contre François Héard, notaire royal. — Paul Merlat, sieur de La Bonnetterie, contre Jacques Cochonneau, marchand. — Hugues Cormier, sieur de la Sauzaie, contre Pierre Boudon. — Jean Paillet, sieur des Moulins, bourgeois, contre Jean Fèvre. — Charles Crespin, écuyer, seigneur du Mùrier, demandeur en reconnaissance de promesse, contre Pierre Raby, maître chirurgien. — Messire Henri de Beaumont, chevalier, seigneur de Gibaud, contre René Begaud, notaire royal et procureur au Présidial. — Pierre Servant, ancien garde du corps, contre Étienne Laplanche, bourgeois. — Marie et Angélique de Guinot, épouse de messire Henri de Beaumont, chevalier, seigneur de Gibaud, Ussaud, Allas-Champagne, Lacombe et autres lieux, héritière de feu messire René de Saint-Légier, chevalier, seigneur de Boisrond, son aïeul, pour le désistement de la terre et seigneurie d'Orignac, contre messire Auguste de Saint-Légier, chevalier, seigneur d'Orignac. — Jérémie Page, sieur de La Fromagère, contre Joseph Herpain, écuyer, seigneur de La Brousse.

B. 2265. (Cahier.) — 469 feuillets, papier ; sans couverture, quelques déchirures.

1728-1733. — Audiences. — Jean Chasteauneuf, sénéchal. — Michel Couillandeau contre Jean Favaud, voiturier. — Madelaine Mossion contre Jacques Migre. — Bigot, veuve Brard, contre Joseph Sabourin, marchand. — Jacques Bascle, notaire royal, contre Marguerite Bascle. — François Héard, notaire royal et

juge de Semoussac, contre François Papain, laboureur. — Messire Jean de La Massière, docteur en théologie et chanoine régulier, prêtre, prieur de Sainte-Ramée, contre Suzanne Bonnin, veuve de Jacques Perinet, sieur de Lamotte. — Messire Charles Le Forestier, écuyer, seigneur de Dandoire, contre René Girard, maçon. — Pierre Foucaud, sieur de La Chasteigneraye, employé aux affaires du Roi, contre Jacques Puissant, praticien. — Jean Gervraud, bourgeois, contre Jean Paillet, sieur des Moulins, bourgeois. — Jean Gallet, notaire royal, contre J. Bouletreau. — Nicolas Habrard, marchand, contre Léger Lauranceau, marchand. — François Broussard, sieur du Sablon, avocat en la cour, contre Jean Seguin, laboureur. — Messire Joseph de Buxio, écuyer, seigneur de Bellegarde, contre Thomas Fabvre, laboureur. — Marianne de Saint-Légier, veuve de Pierre Pinaud, contre Nicolas Benoist. — Publication de l'arrêt du Parlement de Bordeaux du 9 juin 1728, qui fait défense à toute sorte de personnes de couper aucune sorte de bois dans les biens d'autrui, d'y faire paître aucune sorte de bétail. — Eustelle Lecomte, veuve et commune en biens de Louis de Baune, conseiller du Roi et son président au Présidial de Saintes, contre Jean Bonnain, laboureur. — Messire Jean de Belleville, écuyer, seigneur de Chanteloup, contre Pierre Dumas, marchand. — Moïse Formel, sieur de Lamothe, contre Suzanne Bonnain, veuve de Jacques Formel, sieur de Lamothe. — Esther Demon, veuve d'Antoine Bascle, contre Pierre Mesnard, laboureur. — Pierre de Leschelle, praticien, contre Mathurin Arnaudin, laboureur. — Pierre Thomas, sieur de Boisgiraud, avocat en la cour, contre Jean Fumaud. — Pierre Robert, bourgeois et marchand, de Saint-Martial lès Mirambeau, contre Étienne Chamboulland, marchand, de Saint-Sorlin. — Charlotte Blanchard, femme séparée de biens de messire Pierre de Robert, sieur du Cain. — Jacques Bascle, notaire royal, contre Jean Feugnet, laboureur à bœufs. — Messire Charles Le Forestier, écuyer, seigneur de Caupoire, contre Jean Johanneau. — Messire Joseph de Buxio, écuyer, seigneur de Bellegarde, contre Pierre Mauvillain. — Joseph Herpain, écuyer, seigneur de La Brousse, contre Jean Denis, laboureur. — Messire Antoine de Vassal, écuyer, contre Pichonneau et Roy. — Elie Merlat, bourgeois, contre Louis Grégoire. — Jean Besson, « instructeur de la jeunesse », demandeur en « gâts et dommages », contre Jeanne Callanger, veuve de Jean Quintard, laboureur.

B. 2266. (Registre.) — 330 feuillets, papiers, plusieurs déchirés, piqûres d'insectes.

1735-1738. — Audiences. — Chateauneuf, sénéchal. — Héard, assesseur et lieutenant du comté. — Denis Chevallier, procureur au Présidial et Election de Saintes, contre Laurent Guérion, procureur royal de Vitrezay. — Jean Martin, sieur de Beauregard, demandeur en remboursemeent de rente, contre François Quantin, laboureur à bœufs. — Jean Bardes, « instructeur de la jeunesse », contre Jean Bernard, laboureur. — Messire Étienne de Ferrant, écuyer, conseiller du Roi en ses conseils et intendant des menus plaisirs et affaires de la chambre de Sa Majesté, contre Jean Rabier, laboureur. — Messire Jean de Belleville, écuyer, seigneur de Chanteloup, contre Jean et Michel Couchet. — Pierre Goudret, greffier, contre Daniel Vigneaux, marchand. — Pierre Delaporte, maître chirurgien, contre Mathurin Arnaudin, marchand boucher. — Messire André de Toyon, chevalier, seigneur de Monjacq, Boiseguin et autres lieux, mari de Catherine Arnaul, contre messire Joseph Herpain, écuyer, seigneur de La Brousse. — Messire Pierre-Charles Pascal de Réals, chevalier, seigneur de Roussac, chevalier de Saint-Louis, lieutenant des vaisseaux du Roi, capitaine d'une compagnie franche de la marine à Rochefort, contre Etienne Chamboullan, marchand. — Samuel Mesnot, sieur de La Gasnerye, contre François Guillet, laboureur.

B. 2267. (Registre.) — 330 feuillets, papier, plusieurs déchirés.

1738-1742. — Audiences. — Jean Chasteauneuf, sénéchal. — Acte donné par le sénéchal à André Faure, ci-devant fermier des revenus du comté, d'une copie du censif contenant sept cent six articles. — Jacques Broussard de Sablon, avocat en la cour, contre Louise Chevallier, veuve de Daniel Vignaud, marchand. — Pierre Bellanger, laboureur, contre Jean Micheneau, cordonnier. — Messire Charles Crespin, écuyer, seigneur de La Chabosselay et de Lombrail, héritier de son père, messire Charles Crespin, contre Jean Martin, laboureur à bœufs, et Jean Benoist, marchand. — Messire François-Hector-Paulin de Remon de Lavere, chevalier, seigneur des Cheminées et autres lieux, contre Jean Gervereaud, bourgeois. — Antoine Paillet,

bourgeois, demandeur en partage et division de biens, contre Jean Gervereaud, bourgeois. — Marie de Longueville, demanderesse en payement de rente, contre Jean Laubry, marchand. — André Faure, bourgeois, contre Pierre Geay, serger, curateur des mineurs de Jean Ragoudain. — Joseph Herpain, écuyer, sieur de La Brousse, contre Nicolas Ressaud, maréchal.

B. 2268. (Registre.) — 117 feuillets, papier.

1743-1744. — Audiences. — Gabriel Plaigneau, tailleur, contre Michel Lanoüe, charpentier. — Louis Noble, marchand, contre Angélique Saboureau, veuve de Jacques Cothonneau. — Jean Cothereau, laboureur, contre Marie Gourdon. — François Héard, notaire royal, contre Antoine et Pierre Febvrier. — Jacques-Michel La Planche, procureur fiscal du marquisat de Mirambeau, contre Mathieu Gourribon, l'aîné. — Daniel Jarrofroy, marchand, contre Jean Martineau, boucher. — Pierre Geay, serger, contre Michel Lanoue, charpentier. — Messire Charles Crespin, écuyer, seigneur de Lombrail, contre Jean Mouchet. — François Héard, notaire royal, contre Jean Benon, laboureur. — Arnaud Vinet, marchand, contre Gabriel Fleuret, tisserand.

B. 2269. (Registre.) — 314 feuillets, papier.

1747-1750. — Audiences. — Jean Benoist contre Jean Guillemet. — Jean-Baptiste Raimbeau, maître chirurgien, contre François Charron. — Louis Picory, procureur fiscal de la châtellenie de Lemaussac, contre Élie Boursier, laboureur. — Messire Charles Crespin, écuyer, sieur de Lembrail, contre Pierre Laneau, marchand. — Marie-Anne de Saint-Légier, veuve de Pierre Pineau, sieur de La Puizade. — Jacques Micheneau contre Thomas Boursier. — Joseph Dupuy contre Moreau, laboureur. — François Héard, notaire royal, juge assesseur, contre Jean Jaud, laboureur. — Pierre Habrard, bourgeois, contre Madelaine Mariau, veuve de Laurent de Mantenay. — François Geay, laboureur, contre Pierre Fumé. — Jean Lys, l'aîné, sieur de La Gatinne, contre Jean Morandière, laboureur à bœufs. — David de Longueville, bourgeois, contre Jean Fumeau, marchand. — Messire Jean de Belleville, écuyer, seigneur de Chanteloup, contre Pierre Bertin, laboureur à bœufs. — Marie Chotard, veuve de Jean Chasseloup, contre François Saudeau, charpentier. — François Lacombe, bourgeois, contre Jean Ballanger, laboureur. — Messire Charles Crespin, écuyer, sieur de La Chabosselay, contre Jean Bouteiller, laboureur. Messire Antoine de Vassal, écuyer, sieur de La Vaudinière, contre Jean Tardy, laboureur. — Jean Martin, sieur de Beauregard, contre messire Mathieu de Siran, écuyer, sieur du Merlaud.

B. 2270. (Registre.) — 342 feuillets, papier, quelques-uns déchirés.

1742-1656. — Audiences. — Jean Chasteauneuf, sénéchal. — Jean Martineau, boucher, contre Jean Martin, gallocher, et Jean Benoist, praticien. — Pierre Geay, serger, contre Jean Martineau, boucher. — Pierre Drugon, laboureur, contre Pierre Phelipeau, laboureur. — Le procureur fiscal contre plusieurs censitaires, réclamation de rentes et d'arrérages. — Pierre Moreau, laboureur, et Jeanne Bureau, veuve de Jacques Moreau, contre Pierre Delage, meunier. — Jean Gervereau, bourgeois, contre Gabriel Guyon, marchand. — Pierre Drugon, laboureur à bœufs, contre Jean Robin, laboureur à bras. — Pierre Vias, charpentier, contre Jacques Gaboriau, marchand, contestation au sujet du payement d'une cuve pour les vendanges. — Messire Hector-Paulin-Raymond de Laurière, chevalier, seigneur des Cheminées, etc,, contre Jacques Regnaud, laboureur.—Jean Gervereaud, bourgeois et marchand, contre Jacques-Michel Laplanche, procureur fiscal du marquisat de Mirambeau. — David Maignac, sieur de Chanteraine, bourgeois, contre Andrée Gonnain, veuve de Pierre Gaborit, boucher. — François Héard, notaire et procureur, contre Marguerite Mercié, veuve de Jean Arnaudin et Thomas Fabre, laboureur, et Marie Benoist, femme séparée de biens dudit Fabvre. — Marie-Dorothée Thierry, époux de Pierre Feyteaud, bourgeois, demanderesse en partage de biens de la succession de Pierre Thierry et Marie Deveau, contre Puissant et Elisabeth Thierry, son épouse. — Procès-verbal du Marais et autres dépendances du comté de Cosnac, à la réquisition du procureur fiscal par Pierre Chasteauneuf, sénéchal (1756).

B. 2271. (Registre.) — 143 feuillets, papier ; couverture parchemin formée par un fragment d'acte sans date.

1756-1759. — Audiences. — Pierre Chasteauneuf, avocat, sénéchal et juge ordinaire civil et criminel. —

Marie Faget, veuve de Jean Chevallier, maître chirurgien, contre Pierre Bernard, laboureur à bœufs. — Élisabeth Gout, veuve de Pierre Baudet, sieur de Beaupied, ancien lieutenant de la maréchaussée de Saintonge, contre Pierre Bernard, laboureur à bœufs. — Jeanne Sauvaget contre Simon Sauvaget, laboureur. — François Heard, notaire royal, juge, lieutenant assesseur du présent comté, contre Pierre Roy, laboureur. — Messire Marc-Antoine de Gombaud, écuyer, contre Louis Gluet, arpenteur. — Dorothée Thierry, épouse du sieur Feyteaud, contre Élisabeth Thierry, épouse du sieur Puissant. — Pierre Bernard, bourgeois, contre Beslis, laboureur à bras. — Louis Barberaud, sergent royal, contre André Drouard. — Jean-François Héard, notaire royal, contre Pierre Bouteillier. — René Lacan, chirurgien, contre François Bernard. — Antoine Labrousse contre Jean Raynard, chaunier. Séparation de biens entre Anne Pasquier et François Sandeau, charpentier, par lettres royales du 30 avril 1757. — François Morisset contre Pierre Ithier, laboureur à bœufs.

B. 2272. (Registre.) — 137 feuillets, papier ; couverture parchemin formée par un fragment d'acte notarié sans date.

1744-1746. — Audiences. — Louis Griffon, laboureur, contre André Drouard. — Pierre Guiard, chirurgien, contre Boynard, laboureur. — François Mazurier contre Michel Vrigneau, marinier. — Messire Léonard de Chapelle contre Pierre Boucy, marchand. — Hugues Cormier, sieur de La Sauzais, brigadier de la maréchaussée, contre Marguerite Bascle, femme de Léger Puissant. — Anne Dumorisson, épouse de Jean Forestier, héritière de Jean Dumorisson, contre André Drouard. — François Vaurigaud contre Jean Connil. — Samuel Lys contre Pierre Cornélier. — Marie Charron, femme d'Étienne Morandière, contre Jean Burlot. — Isaac Michel, ancien lieutenant criminel au Présidial de Saintes, contre Jacques-Michel Laplanche, procureur fiscal de Mirambeau. — Charles Desbrousses, docteur en théologie, prêtre, curé de Saint-Sorlin, contre François Guay, marchand.

B. 2273. (Registre.) — 85 feuillets, papier ; couverture en papier.

1750-1752. — Audiences. — Pierre Chasteauneuf, sénéchal. — « Changement de la marque du papier » timbré. — Marie Audureau, ci-devant gouvernante de feu Guillaume Harat, prieur de Saint-Remy, contre Souvion, syndic des habitants de Saint-Remy. — Jacques Plumelail contre Bujeau, laboureur à bœufs. — Messire Louis de Lescours, chevalier, seigneur de Rouffignac, contre Pierre Deborde, laboureur. — Giraud Delmas contre Pierre Gaborit, boucher. — Suzanne Chauvet, veuve de Jacques Bascle, notaire royal, contre Jean Couillandeau. — François Vaurigaud contre Jean Amblard. — Angélique de Guinot, veuve et non commune en biens de messire Henry de Beaumont, chevalier, seigneur de Gibeaud, contre François Vaurigaud. — Jean Gervereau, bourgeois, contre Thomas Heard, bourgeois. — Élie Feyteau, sergent royal, contre Jean Tesson, sergent royal, et Élie Bonnet, employé dans les fermes du Roi. — Charles Crespin, écuyer, seigneur de La Chabosselay, contre Miché, veuve de Jean Monnet. — François-Jean Duburg, notaire royal, contre Jean Brarty, charpentier. — Giraud Delmas contre Pierre Gaborit.

B. 2274. (Registre.) — 180 feuillets, papier ; couverture parchemin formée par un acte notarié sans date.

1763-1766. — Audiences. — Jacques Dupont, marchand cabaretier, contre Jérôme Chasteauneuf. — Pierre Feyteaud, bourgeois, contre Martin Robert. — Jean Gorry, conseiller du Roi, référendaire en la chancellerie près la Cour des Aides de Bordeaux, cessionnaire de Marguerite Biron, veuve de François Rouel, contre Jean Brillouet, laboureur à bœufs, et Marie Renaud. — Michel Bonniot, sieur du Pible, bourgeois, contre Louis Marchais, sieur de Terrefranche, bourgeois et négociant. — Pierre Geay, marchand voiturier, contre Jean Lynes, laboureur. — Pierre Genty, prêtre, prieur et curé de Saint-Ciers, contre Jean Robert, marchand. — Louis Grand, marchand, mari, exerçant les droits de Françoise-Élisabeth Gouin, icelle héritière de Suzanne Chaussat, son aïeule, et icelle comme cessionnaire de feu Jean Charron, gallocher, demandeur en déboutement d'opposition, contre Jean Charron, laboureur à bras, héritier en partie de feu Pierre Charron son père, contre Jean Emblard, aussi laboureur à bras, corentier dudit feu Pierre Charron et iceux Jean Charron et Emblard, demandeurs en garantie contre Anne Richer, veuve de Marc Coulombier. — Accordé mainlevée à Charron, des meubles et effets exécutés sur son père ; condamnation de Grand aux dommages et intérêts et aux dépens. — Jérôme-

Hercule Châteauneuf, notaire et procureur au marquisat, contre Jacques Martineau. — Arrêt du Conseil d'État évoquant le procès entre Louis-François-Armand Du Plessis, duc de Richelieu et de Fronsac, comte de Cosnac, pair et maréchal de France, chevalier des ordres du Roi, premier gentilhomme de la chambre, noble Gênois, gouverneur de la Haute et Basse Guienne, et Joseph de Raymond, écuyer. — Jean-Noël Marginière, prêtre, prieur de Sainte-Ramée, contre Antoine Lavaud l'aîné, laboureur à bœufs. — Antoine et Félix Boudon de La Combe frères, seigneurs de La Grassière, contre François Boinard, laboureur. — Marie Saudeau, femme de Michel Boureau, contre Jean-Louis Gout, bourgeois. — Geraud Delmas contre Louis Mousset, laboureur. — Jean-Alexandre Faure, notaire et procureur fiscal, contre Jean Vinet, laboureur à bœufs. — Pierre Brun, laboureur à bœufs, contre Pierre-Joseph de Court, bourgeois, et Louise Le Blanc, veuve Cormier. — Arrêt du Parlement qui fait défense à toutes personnes de faire aucun dégât ou dommage dans le bois, soit avec leurs bestiaux, soit autrement, à peine de trois cents livres d'amende (11 mai 1765). — Messire Jean de Belleville, écuyer, seigneur de Chanteloup, contre Jean Flandray.

B. 2275. (Registre.) — 139 feuillets, papier, couverture parchemin formée d'un fragment d'acte sans date.

1763-1764. — Audiences. — Pierre Chasteauneuf, sénéchal. — Michel Bonniot, sieur du Pible, bourgeois, contre Louis Marchais, sieur de Terrefranche, bourgeois. — Jean-François Bernard, praticien, contre Étienne Charron, notaire royal. — Pierre Dupuy, employé dans les fermes du Roi, contre Jacques Boudut, laboureur. — Plainte de Jean Brieux, notaire royal, contre Gorry, de Saint-Dizant, et plusieurs tenanciers, qui ont refusé au seigneur de ladite cour de payer leurs redevances, ce qui retarde la confection du papier terrier; le demandeur requiert l'exécution des règlements de la cour de 1742 et 1743, qui fixe les droits qui lui sont dûs. — Charles Crespin, écuyer, seigneur de La Chabosselay, demandeur en reddition de compte de fruits, contre Jean Deborde et Michel Bourdrin. — Pierre Coutant et Marie Boursier, sa mère, contre Martin Robert, marchand boucher. — Louise de Bonnefoy, veuve de François Léonard de Chabrignac, ancien capitaine de dragons, et Jean de Chazelle, écuyer, contre Barthélemy Mariaud, bourgeois. — Anne-Charlotte La Fourestier, dame de Baudoure et de Balzac, contre Marie Audureau.

B. 2276. (Registre.) — 138 feuillets, papier.

1766-1768. — Audiences. — Distribution des procès entre le sénéchal et l'assesseur. — Au sénéchal : Pierre Thomas, sieur de Boisgiraud, contre François Chaillou. — Jacques Limouzin contre Pierre Bouteillon. — Marguerite-Marianne Allard contre Angélique Sabourain. — Jacques Couillandeau contre Alexandre Faure. — Marie Ouzeneau, veuve de Cousin Du Breuil, contre Mathurin Richard. — Étienne Héard contre Jean Prin et Jean Braudi — Pierre Renaud contre Jean Arnaudin. — Louis Grassy contre Anne Rousseau. — Marie Roide, Jacques Arrivé, contre Droit. — A l'assesseur : Jean Renaudin contre Marie Regnaud. — Mathieu Barbier contre Félix Andrieux. — Jean Lys contre Pierre et Philippe Verger. — Jeanne Debrousse contre François Boynard. — Jean Boyraud contre Jean Gay. — Jean-François Bourard contre François Bonnard. — Marie Couillandeau contre François Sandeau. — André Pelletan contre Jean Bernard. — Le procureur fiscal contre messire Charles Crespin de La Chabosselay, écuyer, seigneur de Lombrail. — Pierre Thomas, sieur de Boisgiraud, avocat, mari de Marie-Madeleine Borde, demandeur en payement de rente, contre Géraud Delmas. — Léger Dupuy, maître chirurgien, contre Jean Jaud, laboureur. — Étienne Benoist, maître chirurgien, contre Jean Couillandeau, marchand. — Mathieu Barbier, notaire royal, Jacques Barbier, officier marinier, Marianne, Suzanne, Geneviève et autre Suzanne Barbier, frères et sœurs, contre Félix Andrieux, bourgeois. — Jeanne Barraud, veuve de René-Patrice Lacroix, chirurgien, contre Joseph Lys, laboureur. — Angélique Sabourin, veuve de Jacques Cochonneau, contre Marguerite-Marianne Allard. — Messire Jean de Robert, écuyer, seigneur du Puy, héritier de sa mère, Charlotte Blanchard, contre Alexandre Faure. — François-Michel Delaplanche, avocat, contre Jean Bernard. — Messire Jean de Belleville, écuyer, seigneur de Chanteloup, contre Jean Flandray, meunier. — Procuration de très haut et très puissant seigneur, monseigneur Louis-François-Armand Du Plessis, duc de Richelieu et de Fronsac, comte de Cosnac, pair et maréchal de France, premier gentilhomme de la France, chevalier des ordres du Roi, gouverneur de la Haute et Basse Guienne, à Héard Lagrange, lieutenant du juge du

comté de Cosnac, pour recevoir et accepter les « foi, » hommages, aveux, et dénombrements qui doivent » être fournis audit seigneur par ses vassaux, et rece- » voir les droits résultant de la confection de papier » terrier par les reconnaissances passées par les tenan- » ciers devant Brieux, notaire, à la charge de lui » rendre compte dudit recouvrement et, à cet effet, » souscrire et passer trois actes nécessaires, etc. ». — Procuration dudit duc de Richelieu à Alexandre Godin, licencié en droit et chanoine de Saint-Seurin, de, pour lui et en son nom, céder tout droit de prélation et de retrait féodal à telles personnes qu'il jugera bon « sur tous contrats de vente dans l'étendue de » la comté de Cosnac, baronnie de Cozes et comté de » Marennes » (1er janvier 1767).

B. 2277. (Registre.) — 174 feuillets, papier.

1768-1770. — Audiences. — Distribution des procès. — Au sénéchal : Pierre Lys contre Louise Gralon et Jean Geryaud. — Jean Boulerne contre François Boulerne. — Jeanne Tesson, veuve Avrard, contre Jacques Couillandeau. — Marie Favreau, veuve de Jean Mireau, contre Jean Peltier et autres. — Pierre Coudret contre Jean Plumelail. — François Héard contre François Chaillou. — Jean Fabre contre Jean Bernard. — Pierre Bureau contre Jean Martin. — Jean Chardavoine contre Bourdon. — François Vinet contre Jean Sorin. — Antoine Landon contre Brillouet. — Étienne Benoist contre Jean Couillandeau. — Jean Bernard contre Pierre Lys. — Pierre Pasquier contre Jean Pasquier. — A l'assesseur : Jean-André, Jeanne-Marguerite et Marie Drouard, contre Françoise Rifaud et Pierre Dubois. — Jean-François Pabeau contre Marie Mounier, femme de Jean Giraud. — Étienne Morandière contre Suzanne Chauvet. — Jean Février contre Pierre Roy, Pierre Riche et Jacques Charron. — Jean-Louis Gout, directeur des postes de la ville de Pons, contre Jérôme-Hercule Chasteauneuf, procureur. — Alexandre-Eutrope Viaud, notaire royal, contre Étienne Benoist, maître en chirurgie. — Françoise Sauvignon, veuve d'Antoine Lavaud, et Marie Lavaud, leur fille, contre Jean Lavaud, curateur de ladite Marie Lavaud, et messire de Bigot, écuyer, seigneur de Beaulon. — Gabriel Mazurier, laboureur à bœufs, contre messire Charles Crespin de Lombrail, écuyer, seigneur de La Laudinière, Pierre Arnaudeau et Pierre Dupuy, employé dans les fermes du Roi. — Messire Renaud de Corbon-Blenac, baron de Champdolent, seigneur de Consac, capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, contre Mazurier, meunier.

B. 2278. (Registre.) — 160 feuillets, papier.
couverture imprimée formée d'un fragment de mandement de l'archevêque de Bordeaux, du 24 avril 1751.

1770-1772. — Audiences. — « J'ay soussigné, » comme procureur du sieur Marginière, retiré du » greffe l'arrêt du Parlement de Bordeaux obtenu par » ledit sieur Marginière, contre Jean-François Ber- » nard, lequel estoit joint à l'information qu'a faite » contre ce dernier ledit sieur Marginière, au siège du » présent comté, le 28 septembre dernier, de quoy le » sieur greffier en demeure déchargé, à Cônac, le 20 » octobre 1770 (Signé) Héard Lagrange jeune. » — Pierre Mazurier et Marie Gay, conjoints, contre Jean Bouquet, meunier. — Messire Marc, comte de Luc, chevalier, seigneur de Lorignac et Romaneau, contre Jeanne Guilliard, veuve de Louis Roy. — Jean Bascle contre Michel Bourdron. — Alexandre Viaud, notaire royal, contre Étienne Benoît, maître chirurgien. — Messire Marc-Antoine de Gombaud, écuyer, seigneur des Cheminées, contre Pierre Renaud et Jean Lavaud, laboureurs, et Félix Andrieux, bourgeois. — Le procureur fiscal demandeur en déclaration et payement d'arrérages, contre Pierre Cailliaud, cavalier de la maréchaussée à la brigade de Saint-Genis, et Charron, son épouse. — Jean Gorry, conseiller du Roi en la chancellerie, près le Parlement de Guienne, contre Jacques Brisard, laboureur à bœufs. — Charles Crespin, écuyer, seigneur de La Chabosselay et de Lombrail, contre Jean Faure, notaire royal, curateur à l'hérédité vacante de Pierre Gaborit. — Jean Louis Giret, bourgeois, contre Jean-François Benoit.

B. 2279. (Registre.) — 58 feuillets, papier.

1773. — Audiences. — Chasteauneuf, greffier. — Antoine Éveillé et Marie Bascle, veuve d'André Éveillé et femme de Jean Brousset, contre Brizard, femme de Pierre Gourdon. — Pierre Cailliaud, cavalier de la maréchaussée, contre Étienne Charron, notaire royal. — Messire Charles Crespin, écuyer, seigneur de La Ranture, contre Étienne Benoit, maître chirurgien. — Anne Papillau, veuve de Jean-Gaspard Laverny, bourgeois, contre Étienne Charron, notaire royal, Élisabeth Charron, épouse Cailliaud, et Marie Charron, veuve

Grossard. — Le procureur fiscal, à lui joint Marie Martin, veuve de Jean Bret, fermier des agrières et lods et ventes des fonds y sujets de la paroisse de Saint-Ciers du Taillon, demandeurs en payement de lods et ventes, contre Marguerite Rodrigue, épouse de messire Charles-François-Ferdinand du Pont-Chambon, écuyer, pour l'acquisition du fief et métairie de la Croix en Saint-Ciers. — Jean-François Berauld-Boisvallon fils, marchand de draps et soieries, contre messire Jean-Charles Crespin de La Chabosselay, écuyer.

B. 2280. (Registre.) — 251 feuillets, papier, couverture formée d'un fragment d'acte sans date du notaire Maryonneau.

1774-1779. — Audiences, — Jean-Pierre Chasteauneuf, sénéchal. — Jean Morandière, laboureur à bœufs, contre Jean Thierry, laboureur à bœufs, et Pierre Feytaud, bourgeois. — François Pasteur, meunier, contre Anne Pasteur, fille majeure. — Pierre Bernard, négociant, contre Poraud, laboureur. — Marianne Loriou, veuve d'André-Jean Chasteauneuf, notaire et procureur, et tutrice de ses enfants, contre Marie Sabourit, veuve de Pierre Chasteauneuf, avocat et juge sénéchal et tutrice de ses enfants. — Pierre Guiet, bourgeois et mari de Rosalie Heard, demandeur en déclaration de deniers, contre Jean Martin, notaire royal. — Jean-François Vaurigaud, marchand, contre Jacques Gaboriau, maréchal. — Jeanne Bourdron, veuve Meunier, contre Jérôme-Hercule Chasteauneuf, notaire et procureur. — Jean-Noël Marginière, prêtre, prieur de Sainte-Ramée, fermier du fief du chapitre de Saintes, demandeur en payement de rente seigneuriale, contre Pierre Bernard, négociant. — Messire François-Paul de Lage de Volude, chevalier, seigneur de Tirac, demandeur en déclaration et mainlevée de deniers, contre Jacques Ménard, laboureur à bœufs, et messire de Gombauld, chevalier, seigneur des Cheminées, capitaine au régiment de Beauvoisis, héritier de son père.

B. 2281. (Registre.) — 350 feuillets, papier.

1779-1786. — Audiences. — Jean-Pierre Chasteauneuf, sénéchal. — Jean Charron contre Pierre Maurin, marinier. — Pierre Cothereau, maître chirurgien, contre Pierre Delâge, marchand. — Joseph-Étienne Heard, bourgeois, contre Jacques Baste, laboureur. — Étienne Charron, notaire royal, mari d'Elisabeth Héard, notaire royal et procureur du comté de Conac, contre Jean Chauvet, bourgeois de Nieul-le-Virouil. — Jean Martin, notaire royal, et Jacques Flandray, marchand, contre messire Joseph de Gimbauld, seigneur des Cheminées, capitaine d'infanterie. — Élie Fleury, changeur pour le Roi, ancien fermier des revenus de la comté de Cônac, contre Jean-Simon Laplanche, bourgeois. — François Marchegay, marchand grainetier, contre Barthélemy Rondier, bourgeois. — Marc-Michel Arnauld, notaire royal, contre Jacques Bruneteau, meunier. — Théodore Raboteau-La Roussie, bourgeois, contre Jérôme-Hercule Châteauneuf, notaire et procureur. — Jean Lemaître, « instructeur de la jeunesse », contre François Grellier, laboureur.

B. 2282. (Registre.) — 278 feuillets, papier; quelques déchirures et lacunes.

1760-1790. — Audiences et enregistrement des jugements rendus, à pièces laissées, au siège de la juridiction du comté de Cosnac. — Étienne Charron, notaire royal, contre Élie Seuignet, laboureur. — Jean Martin, maréchal, contre Pierre Girodot, laboureur. — Le procureur fiscal, demandeur en payement de rente seigneuriale, contre Étienne Gay, meunier, propriétaire de la prise des Flandres. — Philippe, Pierre et Jean Verger, frères, marchands, héritiers de Marianne Lys, leur mère, contre Jean, Pierre, Alix Lys, laboureurs à bœufs. — Pierre Vinet, sergent royal, contre Étienne Gay, meunier. — Étienne Charron, notaire royal, et François Grossard, époux de Marie Charron et Élisabeth Charron, contre Jean-Gaspard. — Laverny, bourgeois, héritier de Pierre Laverny, curé du Petit-Niort. — Maurice Rodier, charpentier, contre Jean Basly, charpentier. — Jean Monerot, juge de la seigneurie de Saint-Riche, contre Pierre Boisnard, laboureur à bœufs. — Jean-Alexandre Faure, notaire royal, contre Étienne Héard, notaire royal, procureur fiscal du présent comté. — Marie Thibaud, veuve d'Isaac Lys, contre Jean Bourdron. — Thérèse Faure, veuve d'Étienne Vaurigaud, tutrice et curatrice de leurs enfants, contre Élie Saugnet, laboureur à bœufs. — Jean-François Vaurigaud, marchand, contre Pierre Basly, laboureur. — Jean Gratin, farinier, contre Jean Amblard, laboureur. — Pierre Chasteauneuf, sénéchal, contre Pierre Gaborit. — Jean Basly, charpentier, contre Étienne Benoit, maître chirurgien, et Jean-

Louis Gout, directeur des postes de la ville de Pons, fermier des revenus du comté de Cônac. — Messire Charles Crespin, écuyer, seigneur de La Chabosselay et de Lombrail, contre Jean Fagot. — Jean Gorry, conseiller du Roi, référendaire honoraire en la chancellerie près la cour du Parlement de Bordeaux, contre Jean Renaud. — Commission donnée par Louis-François-Armand Du Plessis, duc de Richelieu, maréchal de France, etc., à Jean-Alexandre Faure, notaire royal, comme procureur fiscal du comté de Cônac, à la place d'Étienne Héard, révoqué, à la charge par ledit Faure de rembourser audit Héard le prix de la finance dudit office (Bordeaux, 17 décembre 1762). — Pierre Cothereau, maître chirurgien, contre Pierre Delage, marchand. — Messire Paul-François de Lage de Volude, chevalier, seigneur du Tirard, contre Élie-Michel Feytaud, bourgeois. — Pierre Rainguet et son fils, contre Jean Couillandeau.

JURIDICTION DE LA CHATELLENIE DE SAINT-FORT-SUR-GIRONDE, USSON, LA VIGERIE ET LA TRAPPE.

B. 2283. (Registre.) — 64 feuillets, papier.

1697-1700. — Audiences. — Pierre Lambert, avocat et juge sénéchal. — Installation de Jean Robert, praticien, dans la charge de greffier de la présente châtellenie, dont il a été pourvu par messire Henry de Blois, écuyer, seigneur de Roussillon. — Jean Chasteauneuf, procureur fiscal de la cour, et Pierre de Brosses, sieur de Fondevinnet, fermier des revenus de la châtellenie, demandeur en payement de rentes, contre Pierre Regnaud. — Élie Merlat contre Jean Porcq, cordonnier. — Messire Henri-Claude Dubois, chevalier, seigneur de Chazely et des Salles, demandeur en payement de rentes, contre Pierre Montil, laboureur. — Honorable homme maître Constant Raboteau, docteur en médecine, contre Jérémie de Longueville, sieur de Petitpré. — Paul Chevallier, notaire royal, contre Pierre Gendron, laboureur. — Henri-Claude Dubois, écuyer, sieur de Chézelit, contre Abraham Lavocat, farinier. — « Sur ce quy a esté représenté par Dalon pour le procureur général du Roi, que ceux qui font profession de la R P. R., ayant esté déclarés par divers édits et déclarations de S. M., incapables de tenir aucune charge de judicature et de faire les fonctions de juge lieutenant, procureurs du Roi et des seigneuries, procureurs, greffiers et sergents dans les justices royale et seigneuriale, plusieurs de ceux quy estoient pourvus desdites charges ont fait abjuration publique de la R. P. R., en vue de laquelle le Roy, quy n'a d'autre motif dans toutes ses déclarations que de procurer la gloire de Dieu et le salut de ses subjets, a maintenu, dans lesdites charges, tous ceux qui ont déclaré abandonner l'hérésie et embrasser le R. C. A et R.; mais on descouvre tous les jours que la plupart desdites abjurations sont feintes et simulées, et que ceux qui les ont faites ne font aucun exercice de la sainte religion qu'ils ont fait semblant d'embrasser, et que, soubs le voile d'une fausse catholicité, ils sont plus endurcis dans leurs vieilles erreurs qu'ils ne l'estoient avant leurs abjurations, il a esté remis un certificat despuis peu au sieur Paret, archiprestre de Thonnay-Charente, par lequel il paroist qu'Alexandre David, notaire et procureur à Thonnay-Charente, juge de La Funellerie, et Charles Rougour, avocat et directeur de la Petite-Flandre, des fiefs de Trisac et Fonseiche, leurs femmes et enfants ne font aucun exercice de la R. C. A. et R., ce qui est d'une très pernicieuse conséquence, soit parce que l'exemple des officiers qui sont à la teste du peuple est extrêmement contagieux, soit parce que la conduite des personnes qui ne font profession d'aucune religion est toujours à craindre dans la distribution de la justice, et particulièrement dans l'intérêt d'un monarque, qui travaille avec tant d'application et de zèle à détruire leurs erreurs...., enjoint à tous les nouveaux convertis pourveus de charges de juges, lieutenants, avocats, etc., à rapporter, dans le mois, un certificat du curé du lieu, duement légalisé par l'évêque, etc., qu'ils font l'exercice actuel de la R. C. A. et R., à peine d'interdiction » (16 juin 1698). — Maître Constant Raboteau, docteur en médecine, contre Jérémie de Longueville, condamné à payer au demandeur trente-six livres. — Messire Simon David, prêtre, prieur de Saint-Germain du Seudre, contre Jean Mersier. — Arrêt de la cour du Parlement de Bordeaux, qui ordonne qu'il sera établi dans toutes les villes du ressort, où il y aura des nouveaux catholiques, un nombre suffisant de maîtres et maîtresses d'écoles (25 mai 1699). — Règlement pour la perception des droits attribués aux officiers, jurés, priseurs, vendeurs de biens meubles. — Arrêt du parlement de Bordeaux, enjoignant à tous les nouveaux convertis, qui font la profession de la médecine, phar-

macie et chirurgie, comme aussi aux sages-femmes nouvelles converties, de rapporter, dans le mois, au greffier un certificat de leur curé, légalisé par l'évêque, qu'ils font l'exercice actuel de la religion catholique.

B. 2284. (Registre.) — In-folio, 78 feuillets, papier.

1697-1703. — La Vigerie. — Gabriel Coudret, notaire royal et juge ordinaire. — Daniel Brassier, greffier des terres et seigneuries de Roussillon, contre Étienne Tatain, tailleur d'habits, et messire Henri de Bonnefoy, écuyer, seigneur de La Grossière, intervenant. — Pierre de Brosse, sieur de Fondevinnet, contre Jean Vigier, marchand. — Messire Sébastien Benoist, prêtre, curé de Saint-Étienne de Floirac, contre Pierre Des Brosses, sieur de Fondevinnet. — Messire François de Corion, écuyer, sieur de Lexpounière, contre Mathurin Bonnet, maître maréchal. — Jacques Chevallier contre Daniel Lys, meunier. — Samuel Mesnot, sieur de La Garnerie, contre Jeanne Bourdron, veuve de Gilles Guion, marchand. — Nicolas Seguin, tailleur d'habits, contre maître Jacques Loryou, juge sénéchal, et Anne Giraud, sa femme. — Pierre Philipaux, bourgeois de Barbezieux, contre Pierre Des Brosses, sieur de Fondevinnet, et Jeanne Chevallier. — Honoré Combaud, bourgeois et marchand, comme héritier de Daniel Forestier, sieur de Boissouchaud, son aïeul, contre Pierre Des Brosses, sieur de Fondevinnet. — Le procureur de la cour des Trappes, demandeur en exhibition de contrats, contre Nicolas Baudet, armurier. — Jean Berard, maître chirurgien, contre Jean Port, cordonnier.

B. 2285. (Registre.) — 64 feuillets, papier.

1703-1704. — Audiences. — Jean Chasteauneuf, sénéchal et juge ordinaire de Saint-Fort-sur-Gironde. — François Monge, laboureur, contre Jean Gaultier, aussi laboureur. — Gabriel Coudret, notaire et procureur fiscal, demandeur en reconnaissance de promesse et payement du contenû, contre Alexandre Maubrun. — Antoine de Bigaud, avocat en la cour, héritier de Jean de Bigaud, receveur des tailles de Condom, contre messire Rabaine Gounaud de Cumont, écuyer, sieur de Charmelœil, héritier de Henri Gounaud, écuyer, sieur de Bellenevée. — Messire Hercule Fleurimont, prêtre, curé de Saint-Fort et archiprêtre de Mortagne, demandeur en payement de rente, contre Philippe Rousseau. — Michel Bonniot, sieur du Pible, contre Jean Port, cordonnier, Alexandre Maubrun, serger, Isaac Chauvin, homme de labour.

B. 2286. (Registre.) — 64 feuillets, papier.

1703-1706. — Audiences. — Jean Chasteauneuf, juge sénéchal de la seigneurie d'Usson. — Claude Moré, marchand, contre Pierre Liepure, laboureur. — Jean-Constant La Montaigne, marchand cabaretier, contre Jean Foucher, laboureur à bras. — Jean Gory, notaire royal et juge de Baulon, contre Pierre Delanoue, tailleur d'habits.

B. 2287. (Registre.) — 64 feuillets, papier.

1700-1703. — Audiences. — Jean Chasteauneuf, sénéchal, juge ordinaire, civil et criminel de la châtellenie de Saint-Fort-sur-Gironde, et Pierre Bibard, juge de la seigneurie de La Vigerie. — Injonction aux sergents d'assister avec régularité aux audiences pour assurer le service. — Pierre Mossion, marchand, contre Jean Chesnet, Jeanne Olleron, Jean Tarrain et Jean Bertain, laboureurs. — Pierre Boulassoud, homme de labeur, contre Pierre Gillardaud. — Paul Chevallier, notaire royal, contre Jean Mossion, tisserand. — Isaac Bouquet, marchand, contre Samuel Chouvet, maître chirurgien. — Louise Mussaud, héritière de messire Jean Mussaud contre messire Philippe Dreux, prêtre, Pierre Dreux, praticien, Jean et Isaac Dreux, marchands, et Jeanne Dreux, femme de Pierre Droupain. — Jean Chasteauneuf, juge sénéchal, contre Jean Port, mari de Suzanne Cormier. — Le procureur de la cour demandeur en payement de rentes, contre Pierre Dumas, marchand. — Jean Rousseau, homme de labour, contre Élie Merlat, sieur de La Roumade, et Jacques Loriou, juge du Thirait. — Adjudication du bail des biens des enfants mineurs de Paul et Marie Chevallier.

B. 2288. (Registre.) — 100 feuillets, papier.

1678-1703. — Audiences. — Pierre Lambert, avocat en la cour, juge sénéchal de Saint-Fort, et ressort. — Gabriel Coudret, notaire royal, contre Antoine Videau, tailleur de pierres. — Abraham Delafon, marchand, contre Marie Chaillou. — Colas Gozou, cabare-

tier, contre Jean Riche. — Pierre Goguet, laboureur, de Floirac, contre Pierre Liepvre, laboureur. — Le procureur de la cour, demandeur en payement de rentes, contre Pierre Goguet, laboureur, et Jean Bascle, maréchal. — Adjudication des baux des biens des mineurs de Jean Jollet et Marie Poupellain. — Jean Roux, laboureur à bœufs, contre Mathurin Binet, laboureur.

B. 2289. (Registre.) — 130 feuillets, papier.

1704-1710. — Audiences de Saint-Fort, Usson, La Vigerie. — Jean Chasteauneuf, juge sénéchal. — Jean Drouhet, sergent royal, contre Pierre Jollet, laboureur. — Messire François de Pontallier, prêtre, prieur et curé de Boutenac, contre André Gémon, homme de labour. — Suzanne Allenet, veuve de Jacques Meschinet, écuyer, sieur des Séguineries, contre Jean Debordes, laboureur à bœufs, condamné à payer à ladite dame trois livres onze sols et les dépens (14 janvier 1708). — Installation de Jean Lorion, notaire royal, dans l'office de procureur fiscal des terres et seigneurie de Roussillon et Usson, dont les lettres lui ont été accordées par messire Henri de Blois, chevalier, seigneur dudit Roussillon, et messire Isaac Michel, écuyer, conseiller secrétaire du Roi, maison et couronne de France, capitaine commandant les vaisseaux de S. M., capitaine général garde-côte de Saintonge, seigneur de la terre et châtellenie de Saint-Fort (9, 15 décembre 1706). — Messire Rabaine Gonaud de Cumont, écuyer, seigneur de Charmelœil, mari de Judith Péanne, icelle donataire de Esther Laloué, dame de la Breuille, usufruitière de la seigneurie d'Usson, contre Pierre Tereuil, laboureur, Claude Faure et Pierre Cendron.

B. 2290. (Registre.) — 130 feuillets, papier.

1707-1709. — Audiences de Saint-Fort et La Vigerie. — Jean Chasteauneuf, sénéchal et juge ordinaire. — Serment des procureurs postulants, greffiers et sergents. — Le procureur de la cour, demandeur en payement de rente noble, contre Pierre Maillet, cocassier. — Jacques Amblard, laboureur, contre Pierre Roux, marinier. — André Robellain, maître moulangeur, contre Samuel Morisset et Jacques Bourseguin. — Curatelle des mineurs d'Élie Constant, marchand. — Adjudication des baux des biens des mineurs d'Élie Constant et Marie Bourdron. — Pierre Lambert, avocat en la cour, fermier des revenus de la seigneurie de Beaumont, contre Pierre Pinaud, laboureur. — Claude Du Bois Du Fraigne, écuyer, demandeur en payement de rentes seigneuriales, contre Pierre Desbrosses, sieur de Fondevine. — Jean Gorry, notaire royal et juge de Baulon, contre Thomas Gouynaud, laboureur à bœufs. — Le procureur de la cour, demandeur en payement de rente noble, contre Jean Chaillou, maître chirurgien, et Antoine Roux, juge de Champagnolles. — Messire Daniel Des Arnaud, sieur de La Chevalerie, curateur des mineurs de feu messire Jean Gaillard, écuyer, seigneur du Quairoir et de Benigne des Arnaud, contre François Grasseau, farinier. — Isaac de Longueville, sieur des Sables, maître chirurgien, contre Daniel des Arnaud, écuyer, sieur de La Chevallerie. — Daniel des Arnaud, écuyer, sieur de La Chevalerie, contre François Gretteau, farinier, et messire Henri-Claude Du Bois, écuyer, sieur du Fraigne et Chazelit.

B. 2291. (Registre.) — 176 feuillets, papier.

1709-1712. — Audiences de Saint-Fort. — Jean Chateauneuf, notaire royal, sénéchal et juge ordinaire, civil et criminel. — Le procureur de la cour contre François Amblard. — Pierre Phélipeaux, bourgeois de Barbezieux, contre Sébastien Olleron, maréchal. — Jeanne Civille, veuve de Gabriel Coudret, notaire royal, contre Jean Dreux. — Messire Jean-Alexandre de Labat, écuyer, sieur du Barail, contre Michel Mozinier. — Simon et Ezéchiel Rivaud frères, contre messire Daniel des Arnaud, écuyer, sieur de La Chevallerie. — Publication des déclarations du Roi des 6 et 20 août, 11 juin 1709. — Le procureur de la cour contre André Bascle, Marie Morandière, veuve de Pierre Gendron, messire Nicolas de Lenchère, écuyer, seigneur de Saint-Seurin. — Pierre Lambert, avocat, cessionnaire de feu Élie Coutant, demandeur en déclaration d'hypothèques, contre Jacques Amblard, laboureur. — Élie Merlat, sieur de La Roumade, demandeur en payement de rentes contre Jean Chauvet, marchand. — Simon et Ézéchiel Rivaud, marchands, contre messire Louis des Arnaud, écuyer, sieur de La Chevallerie, curateur des mineurs de feu messire Jean Gaillard, écuyer, sieur du Lecaronne, et Anne Benigne des Arnaud. — David Lambert, sieur de Fief royal, héritier en partie de Marie Chevallier, sa mère, contre Alexandre Maubrun, serger. — Pierre Desbrosse, sieur de Fondevine, fermier des revenus de la châtellenie,

demandeur en payement de rente noble, contre Jean Dreux marchand. — Pierre Desbrosse, docteur en médecine, contre Jacques Tesson, marinier. — Samuel Mesnot, sieur de La Garnerie, contre Jean Braud, procureur postulant. — Messire Paul-Clément de Laage de Volude, chevalier, seigneur du Tiran, contre messire Daniel des Arnaud, écuyer, sieur de La Chevallerie. — Nomination de Simon Pelletan, comme curateur d'Antoine Teneguis, mineur, assisté de M. David de Longueville, son procureur. — Mathurin Binet contre Pierre Roux dit Farondille, maçon. — André Pernein et François Loubineaud, laboureurs, contre Jean Torlais, maître tailleur de pierres. — Mathurin Binet, laboureur. — Pierre Palissier contre Mathurin Palissier, laboureur. — Louise Cazeau contre Isaac Bérard, maître chirurgien. — Simon Pelletan, laboureur, contre Pierre Chevallier. — Jean Mazurier, comparaissant par David de Longueville, procureur, contre Sébastien Alleron, maréchal. — Le procureur de la cour contre Pierre Blanchon, laboureur. — Jeanne Eveillé, veuve de Gabriel Coudret, notaire royal, contre Michel Mazurier, laboureur à bœufs. — Allain Jollain, sieur du Seutre, contre Thomas Jollet, farinier. — Pierre Godet, laboureur, contre Jean Ladoue, dit Frougne, tailleur de pierre. — Louise Cazeau contre Isaac Bérard, maître chirurgien. — Jeanne et Marie Chevallier, contre Pierre Phelypeaux, bourgeois. — Pierre Lambert, avocat, contre Guillaume Egreteau, farinier. — Le procureur de la cour contre messire Nicolas de Lenchère, écuyer, sieur de Saint-Seurin. — David Lambert, sieur de Fief royal, contre Pierre Tuffé, laboureur. — Thomas Coudret contre Jeanne Chevallier. — Isaac Benoist, homme de labeur, contre Daniel Chaussat, maître charpentier. — Le procureur de la cour contre Mathurin Bossy, laboureur. — Lettres royales autorisant Pierre Des Brosses, docteur en médecine, Madelaine Des Brosses, femme du sieur de La Romade, à renoncer à la succession de leur père. — Élie Merlat, sieur de La Roumade, contre Jacques Bourseguin. — Le procureur de la cour contre Daniel Bonniot, sieur du Pible. — Affirmation de voyage par Louise Chardellois, veuve de messire Daniel Des Arnaud, écuyer, seigneur de La Chevallerie, venue de Melle, sa demeure, pour faire dresser le compte qu'elle veut rendre à Jean Pigubit, curateur des enfants mineurs de feu Du Querroir. — Jérémie de Longueville, greffier en l'Élection de Saintes, contre Jean Gazon, laboureur à bœufs.

B. 2292. (Registre.) — 132 feuillets, papier.

1715-1720. — Audiences. — Jean Chasteauneuf, avocat, juge sénéchal civil et criminel. — Pierre Binet, tailleur d'habits, contre Jean Bouteillé, perruquier. — Isaac Berard, chirurgien, contre David Chevallier, marchand. — Le procureur de la cour demandeur en payement de rente noble, contre Jean Richard, Jacques Amblard, laboureurs. — Jacques Loryou, juge sénéchal du Tirat, contre Jean Ladoué-Frouyne, tailleur de pierres. — Claude Devérine, maître entrepreneur et tailleur de pierres, contre Antoine Ringuet, laboureur à bœufs. — Jean Cothereau, laboureur à bœufs, demandeur en gast contre Michel Moreau, laboureur. — Messire Jean de Riveron, écuyer, contre Pierre Jollet, laboureur à bœufs. — Jean Chasteauneuf, marchand, contre Isaac Bérard, chirurgien. — Curatelle des mineurs de feu Pierre Durandet et d'Elisabeth Oualle. — Joachim Bourigaud, marchand, contre Jérémie de Longueville, sieur du Petitpré. — Jean Brard, seigneur de Rogerie, contre Nicolas Dupas, maître maréchal. — Pierre Lambert, avocat, contre Pierre Viaud, farinier. — Jean Brejon, bourgeois, contre Jeanne Eveillé, veuve de Gabriel Coudret, notaire royal. — Jean Debordes, bourgeois et marchand de Bordeaux, contre Jeanne Eveillé, veuve de Gabriel Coudret, notaire royal. — Isaac de Longueville, sieur d'Estable, maître chirurgien, contre Gabriel Loryou, sieur des Cenbuges. — David de Longueville, sénéchal, juge de la seigneurie de La Vigerie, contre Nicolas Maillet, homme de labeur. — Jean Chasteauneuf, juge sénéchal de Saint-Fort, contre Mathurin Cottreau, laboureur à bœufs.

B. 2293. (Registre.) — 156 feuillets, papier.

1717-1721. — Audiences. — Chasteauneuf, juge sénéchal. — Le procureur de la cour contre Jérémie de Longueville, sieur de Pepitpied, André Gozon, maréchal, Sébastien Olleron, maréchal. — Jean Garnier contre Jean Blanchon. — Maître Arnaud Moullineaud, notaire royal et juge ordinaire de la seigneurie de Baulon, contre Pierre Jollet, tailleur d'habits. — Mathieu Chauvet, marchand, contre Mathurin Faure, laboureur. — Jean Gadion, laboureur à bœufs, contre Jean Boisseau. — Michel Angibaud contre Mathurin Bonnet. — Pierre Bujaud, cabaretier, contre Jean

Godet, laboureur, Gabriel Baudrit. — Pierre Poupelain, cabaretier, contre Jean Godet, Jean Yvonnet, cordonnier. — Isaac de Longueville, maître chirurgien, contre Gabriel Loryau. — David Chevallier, bourgeois, contre Pierre Phelipeau. — Le procureur de la cour contre Jérémie de Longueville, sieur de Petitpied, André Gazon, maréchal, Sébastien Olleron, maréchal. — Isaac de Longueville contre Gabriel Loriou et Madelaine de Longueville, son épouse. — Messire Rabaine Gounaud de Cumont, écuyer, contre Pierre Abrard, laboureur. — Messire Michel-Louis Fretard, écuyer, sieur de Gasdeville, contre Jeanne Eveillé, veuve de Gabriel Coudret. — Jean Chasteauneuf, notaire royal et sénéchal, juge ordinaire, contre Jean Roy et Pierre Dumas. — Antoine Labrousse, tisserand, contre Jacques Mazurier, laboureur. — Pierre Dreux, juge sénéchal du prieuré, terre et seigneurie de Cormeille, contre Nicolas Durand, homme de labeur. — Jean Coudret, clerc tonsuré et séminariste, contre Jean Brejon, marchand d'Antignac. — Isaac Chevallier, perruquier, contre Pierre Phelippeau, curateur des frères dudit Chevallier et David Chevallier. — Pierre Chevallier, capitaine de vaisseau, contre Pierre Phelipeau, curateur des mineurs de Paul et Marie Chevallier, Isaac Chevallier et David Chevallier. — Maître Jean-René Giraudot, conseiller du Roi, référendaire en la chancellerie près le Parlement de Bordeaux, contre Pierre Léglise, tissier en toile. — Messire Daniel Mehé, écuyer, seigneur de Lestang, contre Pierre Lambert, avocat. — Élie Merlat, sieur de La Romade, contre Pierre Tuffé. — François Andrieux, prêtre, curé de Saint-Fort, contre Jean Guérinaud, charron.

B. 2294. (Registre.) — 154 feuillets, papier.

1720-1724. — Audiences. — Châteauneuf, juge sénéchal. — Jean Rodde, marchand, chaudronnier, contre Nicolas Gazon, laboureur. — Anne Limage, femme séparée de biens d'Antoine Angillard, contre Daniel Vergniaud, marchand. — Maître Barthelémy Barthelémy, notaire, mari de Catherine Germain, héritière de Jean Coindreau, Abraham Jean, meunier, mari de Jeanne Angibaud, héritière de Jeanne Got, icelle héritière de Pierre Coindreau, son fils, contre Marie Jabouin, veuve de Pierre Feraud. — Jeanne Eveillé, veuve de Gabriel Coudret, notaire royal, contre Antoine Angillard, laboureur. — Jean Châteauneuf, notaire royal et juge sénéchal de la présente seigneurie, contre Jean Gazon, laboureur. — Mathieu Poupot, farinier, contre Nicolas Gazon, laboureur. — Le procureur de la cour contre Pierre Gervraud, sieur de Boisfleury. — Messire Louis Grenier, écuyer, sieur de la Sauzay, mari d'Anne de Cumont, donataire universelle de feue Marie-Françoise Burgault, contre Pierre Jollet, dit Bainiant, laboureur. — Jérémie de Longueville, sieur de Fiefdoré, contre Pierre Gazon, tisserand. — Le procureur de la cour demandeur en payement de rente noble et seigneuriale, contre Jean Piguenit, marchand. — Pierre Lambert, avocat, contre Pierre Poupelain, laboureur. — Isaac Chevallier, bourgeois, contre messire Jean de Livron, écuyer. — Jean-René Giraudot, conseiller du Roi, contre Pierre Léglise, tisserand. — Isaac Berard, maître chirurgien, contre Isaac Chasteauneuf. — Le procureur de la cour demandeur en payement de rente noble et seigneuriale, contre Nicolas Boullanger, bourgeois de Pons. — Louis Limouzain, sacristain, contre Anne Pontallier, veuve de Pierre Ivonnet. — Visite des cabarets pour constater s'ils sont bien fermés, pendant la grand'messe, conformément aux règlements, et poursuite des délinquants. — Sentence condamnant Pierre Bujaud et Marie Garnier, cabaretiers, à quarante sols d'aumônes, pour avoir transgressé les défenses de vendre du vin, avoir du monde, chez soi, les dimanches et fêtes, et travailler, les jours de fête. — Messire Jean de Belleville, écuyer, sieur de Chanteloup, mari de Jeanne Neraud, veuve de Jacques Laplanche, contre Jean Tourtelot, laboureur à bœufs, curateur des mineurs de Jacques Ardouin. — Messire Pierre de Villede, prêtre, prieur de Saint-Romain de Beaumont, seigneur du fief de Nouger, contre David Chevallier, bourgeois et marchand. — Jacques des Brosses, sieur de La Granderie, contre maître Pierre Lambert, avocat. — Claude Du Morisson, bourgeois et marchand de Pons, demandeur en trouble et empêchement de jouissance d'un pré, contre messire Rabaine Gounaud de Cumont, écuyer, sieur de Charmelœuil (20 août 1722). — Jacques de Longueville, marchand, contre Gabriel Coudret, sergent.

B. 2295. (Registre.) — 132 feuillets, papier.

1724-1725. — Audiences de Saint-Fort et Usson. — Châteauneuf, sénéchal, juge civil et criminel. — Messire Louis Grenier, écuyer, sieur de La Sauzay, contre Pierre Jollet, dit Bounian, et Jeanne Éveillé, veuve de Gabriel Coudret. — Pierre Lambert, avocat,

contre Pierre Abrard, laboureur. — Nicolas Gazon, laboureur à bœufs, contre Jean Brizard. – Le procureur de la cour contre Constant Raboteau, sieur de La Rousserie, docteur en médecine. — Jeanne Boisnard, veuve de Pierre Chauvet Des Marais, tutrice de ses enfants, contre Jacques de Longueville. — Claude Du Morisson, bourgeois et marchand de Pons, contre messire Rabaine Gonaud de Cumont, écuyer, sieur de Charmelœil. — Jean Gallot, notaire royal, contre Mathurin Binet, laboureur. — Emancipation de Marie, Michel et Alexandre de Longueville, par leur père et aïeul Jérémie de Longueville, sieur du Petit-Pied (5 janvier 1725). — Mathieu Chauvet, marchand de Nieul-le-Virouil, contre Gabriel Loryau, sieur des Aubugee. — Jean Guillon, sieur de La Guerenne, bourgeois et marchand de Cozes, contre Mathurin Bonnet, laboureur. — Adjudication des fruits et revenus appartenant à Elisabeth Viger, « sortie hors du royaume pour fait de religion. » — Messire de Guinanson, écuyer, sieur de Balzac, fils et héritier de messire Antoine de Guinanson, écuyer, sieur de Balzac, son père, contre messire Rabaine Gonaud de Cumont, écuyer, sieur de Charmelœil. — Gabriel Guyon, marchand, contre Françoise Fourestier, veuve de Jérémie de Longueville, sieur de Fief Doré.

B. 2296. (Registre.) — 98 feuillets, papier.

1726-1728. — Audiences de Saint-Fort-sur-Gironde. — Chasteauneuf, juge sénéchal. – Jean Mottay, laboureur, contre Jean Guérineau, charron. — Messire Alexandre Gaillard, écuyer, sieur du Quairoir, Suzanne et Hippolyte Gaillard, ses sœurs, contre Jean Piguenit, marchand. — Constant Raboteau fils, contre Jean Michenaud, maître cordonnier. — Mathieu Minaud, maître chirurgien, contre Pierre Léglize, laboureur. — Jean Chasteauneuf, notaire royal et juge sénéchal de la châtellenie, contre Gabriel Coutin, Marie Thibaud, veuve de Pierre Chevallier. — Françoise Fourestier, veuve de Jérémie de Longueville, sieur de Fief Doré, contre Jean Etenaud, marchand boucher. — Claude Du Morisson, bourgeois et marchand de Pons, contre messire Rabaine Gouaud de Cumont, écuyer, sieur de Charmelœil, et Judith Péanne, son épouse. — Marie Tuffé contre Pierre Lambert, avocat. — François Fourestier, veuve de Jérémie de Longueville, contre Jean Etenaud, marchand boucher, et messire Jacques du Luc, écuyer. — Claude Minaud, marchand, contre messire Jean de Livron, écuyer. — Maître Pierre Dreux, juge de la seigneurie de Cormeille, contre François Coudret, tonnelier. — Messire Pierre de Guinanson, écuyer, sieur de Balzac, contre messire Rabaine Gouaud de Cumont, écuyer, sieur de Charmelœil. — Elie Basele, chirurgien de Lorignac, contre Jacques Hélie, tanneur. — Jean Aymé, sieur de Beaulieu, maître chirurgien, contre Gabriel Loryau, de son frère, Aron Loryau.

B. 2297. (Registre.) — 165 feuillets, papier.

1728-1768. — Audiences. — Chasteauneuf, juge sénéchal. — Claude Minaud, marchand, contre Gabriel Loryau, sieur des Aubriges. — Renonciation par Gabriel Loryau, sieur des Aubriges, à la succession d'Aaron Loryau, son frère. — Jean Renaud et Pierre Laborie, laboureurs, commissaires établis sur les fruits de Pierre Léglize, laboureur, à la requête de Jean-René Giraudot, conseiller du Roi, référendaire près la cour de Parlement, contre Jean-René Giraudot, Pierre Léglize et Jean Gendron. — Pierre Viaud, farinier, contre Pierre Lièvre, tisserand. — Jean Charaud, demandeur en trouble et rétablissement de lieux, contre Jean Dousset. — Pierre-Constant Raboteau, sieur de La Brisardrie, contre Mathurin Poupot, farinier. — Jacques Charassier, notaire et procureur, contre Pierre Lièvre, laboureur. — Pierre Bibard, notaire et procureur fiscal, contre Jean Baudet, maître arquebusier. — Jean Charraud, laboureur, contre Jean Dousset le jeune, aussi laboureur. — Le procureur de la cour contre Michel Bonniot, sieur du Pible. — Jean Braud, notaire royal, contre Jacques Mazurier, laboureur. — Jean Coudret, capitaine de navire, contre Samuel Chaussat, tonnelier. — Pierre Sandeau, laboureur de Saint-Dizant, contre Isaac Chevallier. — Messire Michel Fretard, écuyer, sieur de Gadeville, contre Jeanne Eveillé, veuve de Gabriel Coudret, notaire royal. — Messire Pierre Dreux, juge du prieuré, terre et seigneurie de Cormeille, demandeur en désistat contre Louis Morand, laboureur. — Messire Pierre de Gillier, docteur en théologie, prêtre et prieur de Saint-Romain de Beaumont, seigneur du fief le Grandauger, contre Mathurin Poupot, farinier. — Enquêtes de la juridiction d'Usson (1766). — Prestation de serment de curatrice par Marie Brunet, veuve de Sébastien Gazon. — Information, à la requête de Jacques Roger, perruquier, âgé de 67 ans, contre Pierre Bouger, maître apothicaire, au sujet d'excès et de mauvais traitements, après l'avoir renversé brutalement. —

Curatelle des mineurs de Pierre Roy et Marie Durant. — Déclaration de grossesse. — Répudiation par Marie-Anne et Marie Rapet de l'hérédité de leur père, Jacques Rapet.

B. 2298. (Registre.) — Sans couverture, 55 feuillets, papier.

1730. — Audiences. — Jean Chasteauneuf, notaire royal, sénéchal, juge ordinaire de la châtellenie. — Le procureur de la cour contre Pierre Bujaud et Marie Garnier, Jean Poupelain, armurier, Jean Seguin, laboureur, Daniel Bouquet, charpentier, Marie Massay, Jean Lys, Jacques Auroire, Pierre Coutant, Pierre Poupelain, etc., payement de rentes nobles, etc. — Le procureur de la cour demandeur en déclaration d'héritages, contre Françoise Forestier, veuve de Jérémie de Longueville, sieur de Fief Doré, Samuel Bolerne, Isaac Brard, etc. — Pierre Bibard, procureur d'office de Saint-Fort, contre Pierre Resnier. — Elie Merlat, sieur de La Romade, contre Jean Doublet. — Pierre Lavergne, prêtre, vicaire de cette paroisse, contre Pierre Lièvre. — Samuel Bolerne, sieur de Fonroze, contre Madelaine de Longueville, épouse de Gabriel Touyon, sieur de Lonbuze, icelle héritière d'Isaac de Longueville, son père. — Joseph Babinot contre Jacques Richard. — Le procureur de la cour contre Jean Poupelin, Mathurin Palissier, Simon Bauray, Simon Brizard, Jean Mossion, Pierre Bujaud et Marie Garnier, Jean Poupelin, Jean Seguin. — Pierre Jayaux, greffier de la seigneurie de Roumanaud, contre Jeanne Emile, veuve de Gabriel Coudret. — Jean Braud, notaire royal et procureur postulant, contre Jean Bouhet et Marguerite Lussaud. — Marie Paboul, veuve de François Betis, chirurgien, héritière de Suzanne Cormier, contre Jean Port. — Jean Coudret, capitaine de navire, contre Samuel Chaussat, tonnelier, héritier en partie de Samuel Chaussat, son oncle. — Marie Paboul, veuve de François Betis, chirurgien, héritière d'Isaac Paboul, maître apothicaire, son père, et Elisabeth Faure, sa mère, contre Jean Giraud. — Pierre de Gillède, prêtre, docteur en théologie, prieur de Saint-Romain de Beaumont, contre Mathieu Poupot, farinier. — Jacques de Saint-Fleur, bourgeois, contre Pierre Fragnaud, maréchal. — Jean Reparon, soldat de la marine à Rochefort, contre Pierre Mottay et Pierre Esgretteau. — Pierre Bascle contre Jacques Pelletan. — Antoine Gout contre Françoise Forestier, veuve de Jérémie de Longueville. — Le procureur de la cour contre Henriette de Médis, veuve du sieur Boisbellaud.

B. 2299. (Registre.) — 14 feuillets, papier.

1728-1733. — Audiences. — Jean Chasteauneuf, sénéchal. — Jean Roux, procureur fiscal, Jean Robert, greffier. — Elisabeth Vérit contre Constant Raboteau, docteur en médecine, sieur de La Brisardrie. — Tutelle des mineurs de Pierre Gentils et de Jeanne Rousseau. — Esther Faure, veuve de Claude Moré, sieur de Bordelande, tutrice de ses enfants, contre Rabaine Gouaud de Cumont, écuyer, seigneur de Charmelœil, héritier du seigneur de Cumont, son fils.

B. 2300. (Registre.) — 28 feuillets, papier.

1728-1733. — Audiences de Saint-Fort, Les Trapes, La Vigerie. — Pierre Bibard, procureur fiscal. — André Paillet, sieur de Fonronde, contre Marie Peltraud, veuve de Jean Chauvet. — Jean Michenaud contre Jacques Chauve, laboureur. — Pierre Poupot, farinier, contre Ezéchiel Mayer, tisserand. — Jean Etenaud contre Françoise Forestier, veuve de Jérémie de Longueville, sieur de Fief Doré. — Dominique de Beaume, sieur de Beaulieu, conseiller du Roi au Présidial de Saintes, contre David Coutant. — Simon David, prêtre, curé de Saint-Germain, contre Jean Peltier. — David de Longueville contre Françoise Forestier, veuve de Jérémie de Longueville, sieur de Fief Doré. — Jean Rouffineau contre Jean Peltier. — Pierre Laborie contre Jacques Musseaud. — Gabriel Loriou, praticien, mari de Madelaine de Longueville, fille et héritière d'Isaac de Longueville, maître chirurgien, contre Jacques Aurouère et Sara Bernard, veuve de Jérémie Rousseau.

B. 2301. (Registre.) — 28 feuillets, papier.

1732-1733. — Audiences. — Le procureur de la cour contre Jean Gazon, Gabriel Richard et Marie de Longueville, Pierre Morin, Jean Chauvet, payement de rentes nobles. — Isaac Berard, maître chirurgien, contre Jean Pelletan. — Jacques Angibaud contre Jacques Tondut et Jeanne Bricou, sa femme. — Jean-Joseph Gueroux de La Terrière, prieur de Saint-Fort, contre Jean Baudet, payement de droits seigneuriaux

— Gabriel Loryau, sieur des Aubuges, mari de Madelaine de Longueville, icelle héritière de Isaac de Longueville, contre Isaac Chevallier, maître perruquier.— David, Isaac et Pierre Chevallier, bourgeois, héritiers de Paul et Marie Chevallier, leurs père et mère, et d'Abraham Chevallier, leur frère, demandeurs en reddition de comptes, contre Pierre Phelipon, bourgeois. — Jean Raboteau, sieur de La Brisarderie, contre Pierre Resnier, aubergiste.

B. 2302. (Registre.) — 24 feuillets, papier.

1734. — Audiences. — Michel Bonniot, sieur du Pible, héritier de Judith Raboteau, son oncle, contre François Ytier. — Thomas Thomas, sieur de Boisgiraud, donataire de feue Bénigne Moré, icelle héritière d'Adam Moré, son père, contre Jean Dreux, marchand, héritier de Philippe Dreux, son fils, prêtre, curé de Givresac. — Jean Raboteau, sieur de La Brisarderie, négociant, héritier d'honorable homme Constant Raboteau, docteur en médecine, son père, cessionnaire de Pierre Beruchon, contre Isaac Berard, maître chirurgien.

B. 2303. (Registre.) — 26 feuillets, papier.

1733-1738. — Audiences. — Henri Ladoüe, meunier, contre Jean Joguet, laboureur. — Pierre Bujaud, marchand, contre Pierre Chauvet, tonnelier. — Jeanne Marot, veuve de François Jacques, contre Charles Drouet. — Elisabeth Bigot, veuve de Jean Brard, cidevant seigneur d'Usson, contre Jean Doublet, cordonnier, curateur des mineurs d'Elie Boulliaud et de Marie Doublet et Jean Gazon, dit Colas, laboureur. — Pierre-Constant Raboteau, sieur de La Rousserie, tant pour lui que pour Jean Raboteau, son frère, contre Jean Constant, meunier.

B. 2304. (Registre.) — 56 feuillets, papier.

1734-1737. — Audiences. — Le procureur de la cour demandeur en payement de rentes, contre Pierre Lambert, bourgeois, Pierre Gallot, notaire royal. — Gabriel Guyon, marchand, contre Françoise Forestier, veuve de Jérémie de Longueville, sieur de Fief Doré. — Marguerite Chasteauneuf, veuve de Jean Charrier, avocat, contre Marguerite Guieffier. — Jean-Mathieu Barbier, notaire royal, sénéchal, juge ordinaire de Saujon, contre Antoine Ringuet, laboureur. — Anne-Marie de Boutoux, femme de messire Jean de Livron, écuyer, sieur de Puyvidal, contre ledit de Livron, séparation de biens. — Constant Poitier, sieur de Cailletière, fermier des revenus de la seigneurie de Brizambourg, contre Pierre Chaillou, laboureur. — Messire Jean de Livron, écuyer, sieur de Monplaisir, contre Henri Lavocat, fermier. — Françoise Forestier, veuve de Jérémie de Longueville, contre Marie Robert, veuve de Pierre Jollet. — Marianne de Saint-Légier, veuve de Pierre Pinaud, sieur de La Pouyade, avocat en Parlement, contre Isaac de Longueville, époux de Marie Gautier.

B. 2305. (Registre.) — 26 feuillets papier, sans couverture.

1733-1737. — Audiences. — Saint-Fort, La Vigerie et Trappe. — Jean Roux, notaire royal, procureur fiscal de la châtellenie, la judicature desdites seigneuries vacante. — Jean Lys contre Antoine Primat et Daniel Cormier. — Jeanne Perauche, femme de Jean Rousseau, laboureur, Marguerite Primat, femme de Jean Pernin, et Marie Grosseteste, femme de Clément Bernard. — Pierre Fragnaud jeune, maréchal, contre Jean Pelletier. Marie Jabouin, veuve de Pierre Féraud sieur de Genay, demanderesse en reddition de comptes de saisie de fruits, contre Jean Rigaudeau et Abraham Mullon. — Le procureur fiscal, demandeur en payement de rente noble, contre Jean Fouché, condamné à payer à la châtellenie une quartière froment, mesure de Pons, et un chapon de rente noble et seigneuriale. — Jean-Mathieu Barbier, juge sénéchal de Saujon, mari de Suzanne Gorry, héritière de Jean Gorry et Marie de Fontenaille, contre Françoise Forestier, veuve de Jérémie de Longueville, sieur de Fief Doré, tutrice de Pierre Lavaud. — Jean-Mathieu Barbier, juge sénéchal de Saujon, mari de Suzanne Gorry, héritière de Jean Gorry, et Marie de Fontenaille, contre Françoise Forestier, veuve de Jérémie de Longueville, sieur de Fief Doré. — Jean Chasteauneuf, notaire royal, juge, contre Jeanne Peguinier, veuve de Jean Bouteillier. — Jean Raud, meunier contre Françoise Forestier, veuve de Jérémie de Longueville, sieur de Fief Doré. — François Ytier, marchand, contre Françoise Forestier, veuve de Jérémie de Longueville et Jérémie de Longueville, fils. — Pierre-Constant Raboteau, sieur de La Rousseserie, bourgeois, contre Jean Gazon jeune, serger et peigneur de laine.

B. 2306. (Registre.) — 9 feuillets, papier.

1737-1738. — Audiences. — Jacques Faure, notaire royal, procureur fiscal. — Jeanne Vieulle, femme de Pierre Mottay, contre Jacques Dupont. — Le procureur de la cour, demandeur en versement de rentes, contre Jean Lys, marchand, — Jean Godinet contre Jean Braud, notaire royal et procureur.

B. 2307. (Registre.) — 22 feuillets, papier.

1737-1738. — Audiences. — Jean Chasteauneuf, notaire royal, sénéchal, juge ordinaire. — Élie Feyteau, jeune, huissier royal, bailliste des biens de feu Isaac Bérard, maître chirurgien, contre André Noble, Jacques Colombac, fermier général du domaine de France, et Arnaud Moullineau, notaire royal et juge de Baulon. — Le procureur de la cour, demandeur en payement de rente noble, contre Pierre Viaud, notaire royal, curateur des mineurs de feu Daniel Brassier. — Suzanne-Bénigne Chapuzet, épouse de Jacques Broussard, avocat, contre François Garnier et Marie Garnier, femme d'Isaac Abrard et Isaac Chasteauneuf. — Jean Lys contre Hugues Cormier de La Sauzaye, brigadier de la maréchaussée, et Pierre Girardeau, notaire royal. — Jean Braud, notaire royal, juge civil et criminel de la châtellenie du Haut-Tirac, contre Jean Grenon.

B. 2308. (Registre.) — 21 feuillets, papier.

1738-1741. — Audiences. — Jacques Faure, notaire royal et procureur fiscal. — Pierre Guischard, marchand, contre Jean Pelletier, farinier. — Jean Chasteauneuf, notaire royal et juge ordinaire de la châtellenie de Saint-Fort, contre Jean Fragnaud, maréchal. — Gabriel Loriau des Ombuges, praticien, contre François Conseiller, laboureur. — Françoise Forestier, veuve de Jérémie de Longueville, sieur de Fief Doré, contre Nicolas Millier.

B. 2309. (Registre.) — 29 feuillets, papier.

1738-1739. — Audiences. — Jean Chasteauneuf, juge sénéchal. — Le procureur fiscal contre Jacques Charassier, notaire et procureur fiscal, et Alexis Gaillard, sieur du Queroy. — Jacques de Longueville, marchand, contre Jean Moreau, laboureur. — Marie Paboul, veuve de Betis, contre Paul Port, cordonnier. — Marie de Longueville, femme de Pierre Guillot, héritière de Gabillaud, son fils, qui l'était de Jean Gabillaud, son père, premier mari de ladite de Longueville. — Jean Deborde, bourgeois et négociant de Bordeaux, contre Jean Viger et Jean Morisset. — Pierre Labrousse contre Pierre Crespaux. — Jean Seguin, marguillier de Saint-Fort, contre Michel Juilliard. — Marianne de Saint-Légier, veuve de Pierre Pinaud, sieur de La Puisade, contre Esther Faure, veuve de Claude Moré, sieur de Bourdelande. — Jean-Isaac Barré, juge sénéchal de la principauté de Mortagne, contre Jean Grenon. — Jean Raboteau contre Jean Rousseau. — Jacques de Saint-Fleur, bourgeois et fermier des revenus de la principauté de Mortagne, contre Pierre Chaillou, laboureur. — Répudiation par Jeanne Vérit, femme de Pierre Morissaut, de la succession de Nicolas Vérit, son père.

B. 2310. (Registre.) — 13 feuillets, papier.

1740-1744. — Audiences. — Jean Chasteauneuf, juge sénéchal. — Jean Bascle contre Guillaume Grolleau et Jean Faure. — Jean Braud, notaire royal et procureur, contre François Micheneau, laboureur. — Jean et François Brard contre Marie Angillard, veuve de Jacques Pasteur. — Jean Braud, notaire royal, contre Jean Raboteau, bourgeois, sieur de La Brisardrie.

B. 2311. (Registre.) — 17 feuillets, papier.

1741-1744. — Audiences. — Jean Chasteauneuf, sénéchal. — Jacques Dupon contre Raux. — Pierre Collet, bourgeois, contre Jean Morisset. — Jacques-Daniel Faure, maître chirurgien, contre Jean Rigaudeau. — Jean Fleury contre Jacques Mottay. — Jean Bérard, bourgeois, maître chirurgien à Paris, contre André Bérard, bourgeois. — Marie Paboul, veuve de François Betis, contre Paul Port. — Françoise Forestier, veuve de Jérémie de Longueville, contre Marie Robert, veuve de Pierre Jollet. — Pierre Lambert, bourgeois, contre Jacques Martin. — Henri-François Guillotin, prêtre, curé de Barzan, contre Louis Doujaud. — Barthélemy Boudon, écuyer, sieur de La Combe, contre Jeanne Chevallier, veuve Chauvet. —

Michel Fretard, écuyer, seigneur de Gadeville, et Marie de Chièvres de Jolly de Casters, son épouse, contre Jeanne Eveillé, veuve de Gabriel Coudret. — Anne-Marie de Bouton, veuve de Jean de Livron, écuyer, contre Isaac Lys. — Angélique Du Breuil de Chasteaubardon, veuve de Léon de La Martonnie, écuyer, chevalier, seigneur du Gagnon, tutrice de ses enfants, contre Nicolas Germon.

B. 2312. (Registre.) — 10 feuillets, papier.

1745-1749. — Saint-Fort, Usson.— Jean-François, Élisabeth et Julie Brard, et Pierre-Constant Raboteau, contre Marie, Jeanne et Élisabeth Engillard. — Jean-Timothée de Cumont, écuyer, héritier de messire Rabayne Gouaud de Cumont et de Judith Péanne, ses père et mère, iceux étant en place de Constant Raboteau, docteur en médecine, contre Jean et autre Jean Gadion, laboureurs. — Jacques Loriau, fils, praticien, demandeur en réparations d'injures, contre Jean Faure, chirurgien, qui est condamné à quinze livres d'amende et aux dépens liquidés à vingt-deux livres — Jean Brard contre Samuel Chaussat. — Philippe Mreux contre Pierre Roy.

B. 2313. (Registre.) — 47 feuillets, papier.

1741-1744. — Audiences. — Saint-Fort, Usson, La Vigerie et Trappe. — Jean Faure, procureur fiscal. — Jean Pelletier et Jacques Martin contre Pierre Viaud. — Jean Ladoube contre François Ytier. — Jacques Bonnet contre Marguerite Bonnet, femme de Gabriel Bascle. — Françoise Forestier, veuve du sieur Jérémie de Longueville, contre Nicolas Millier. — Marie Robert, veuve de Pierre Jollet, contre Françoise Forestier et Michel de Longueville, son fils.

B. 2314. (Registre). — 10 feuillets, papier, sans couverture.

1744-1745. — Audiences. — Jeanne Pelletan, veuve de Jean Mesnet, Marie Pelletan, femme de Gabriel Bouhet, et Anne Pelletan, femme de Pierre David, sacristain, reddition de comptes contre Jean Seguin, curateur desdits Pelletan. — Jean Juge contre Jacques Martin. — Le procureur fiscal Jacques Godet, demandeur en payement de rentes contre Pierre-André Bérard, marchand et bourgeois, Jean Biron, meunier. — Pierre Juillard contre Jean Poupelain, maître armurier. — Simon Bouchet contre François Guérineau et Pierre Chardavoine, et Pierre Chaintrier. — Pierre Ytier et Jeanne Ytier, femme de Pierre Gazon, contre François Conseiller, laboureur. — Jean Loriau, notaire royal et procureur fiscal, contre Louis Donjaud La Rose, menuisier. — Suzanne de Beaupoil, veuve de messire Jean Timothée de Cumont, contre Louis Donjaud dit La Rose, menuisier. — « Aujourd'huy trente » du mois de juin mil sept cent quarante six, nous, » Jean Chasteauneuf, avocat de la cour, sénéchal, juge » ordinaire de la châtellenie de Saint-Fort, nous étant » transporté au parquet ordinaire de la châtellenie dans » le dessein d'y tenir notre audience, nous aurions été » avertis que M. Drouet et M. Bon, procureurs au pré- » sent siège, s'estant rendus au présent lieu dans la » mesme idée, se seroient retirés, attendu que M. » Jacques Faure, procureur fiscal, s'est absenté, et » comme l'affectation qu'il a eue, ci-devant, d'en faire » de même, les jours indiqués pour tenir l'audience, a » de mesme été la cause de l'absence desdits procu- » reurs, de sorte que, depuis le 24 du mois de mars, » nous n'avons pu en tenir que deux, bien que nous » nous soyons rendus, à chaque jour qu'elle devoit se » tenir, ainsi que M. Jacques Loriau, plus ancien pos- » tulant, comme cette affectation dudit sieur Faure, qui » n'est que dans l'idée d'éluder la poursuite de l'ins- » tance, qui est pendante au présent siège entre l'expo- » sant et lui, peut estre préjudiciable aux intérêts de » Monseigneur de la cour de céans, et à ceux du public » par l'interruption que ces absences causent au cours » de la justice, ledit sieur Châteauneuf est obligé d'en » dresser ledit procès-verbal, pour qu'on ne puisse pas » lui imputer aucune négligence, o protestations de se » pourvoir, ainsi qu'il appartiendra, pour obliger ledit » sieur Faure et les autres postulants à remplir les » obligations de leur ministère, etc. Signé : Chasteau- » neuf. Le sieur Faure « dénie toutes les absences dont » il est accusé et soutient que c'est le sieur Chasteau- » neuf qui est seul la cause que, depuis la fin de l'an- » née 1742 qu'il est installé, il n'y a presque pas eu » d'audiences pour ne s'y estre pas rendu, etc. » Chasteauneuf explique que « comme il est d'une santé très » chancelante, et quelquefois hors d'état de se rendre » au présent lieu, on eut à tenir les audiences en son » absence, qu'il ne falloit pas que le public souffrît » aucun retardement, etc., son désintéressement est » assez connu, etc.

B. 2315. (Registre.) — 33 feuillets, papier.

1746-1749. — Audiences. — Jean Laverdin contre Jean Belis. — François David contre Pierre Mossion et Pierre Portal. — Louis Noble contre Marguerite Jolly, veuve de Louis Douhet. — Jean Bourdeille, conseiller du Roi au Présidial de Saintes, demandant le payement d'un billet de cent deux livres, contre Mathurin Binet, laboureur à bœufs. — Marie Mottay, 17 ans, contre Jean Richard, domestique, pour séduction, sous promesse de mariage. — François du Breuil, écuyer, seigneur de Fonraux, contre Mounier et Blanchon et Fleuret. — Antoine Chasteauneuf, chanoine de Saint-Pierre-de-Saintes, contre Pierre Chasteauneuf, avocat et juge sénéchal de Cônac.

B. 2316. (Registre.) — 13 feuillets, papier.

1746-1749. — Châtellenie de La Vigerie. — David Ardouin, curateur des mineurs de Jean Barré, contre Jean Lhoumeau. — Jacques Loriou, notaire et procureur, contre Jacques Tondut, de Saint-Fort. — Jeanne, Anne et Marie Pelletan, contre Jean Seguin, leur curateur, demande de reddition de compte. — Aron Bouquet contre Joseph Babinot. — Le procureur fiscal demandeur en payement de rente noble et seigneuriale contre Jean Lhommeau. — Jean Biron contre François Guérineau. — Claude Olivaud l'aîné, négociant, contre Jeanne Poupelain, veuve de Jean Braud, notaire royal. — Françoise Forestier, veuve de Jérémie de Longueville, sieur du Fief Doré, contre Nicolas Millier, laboureur. — François du Breuil, écuyer, seigneur de Fonraud, contre Jean Blanchon et Jacques Mazurier, laboureurs. — Jean Baudet, arquebusier, contre Pierre Rousseau. — Madelaine de Longueville, épouse de Gabriel Loriau, praticien, héritière universelle de son père Isaac de Longueville, contre Louis Limouzin, etc.

B. 2317. (Registre.) — 23 feuillets, papier.

1751. — Châtellenie de Saint-Fort. — Jean-Isaac Barre, juge. — Samuel Monbeuil, négociant, mari de Marianne Guillon, héritière de Jean Guillon, sieur de La Guérenne, son père, contre Jeanne Coudret, veuve de Jean Roux, notaire royal, icelle héritière de Jeanne Eveillé, sa mère. — Louis Grenier, écuyer, seigneur en partie des Salles de Riou, curateur aux mineurs de Louis Grenier, écuyer, et de Anne de Cumont, contre Jeanne Coudret, veuve de Jean Roux, notaire, icelle héritière de Jeanne Eveillé, sa mère. — Michel Bonniot, sieur du Pible, bourgeois, contre Pierre Lacour et Sébastien Lucas, laboureurs. — Jean Raboteau, bourgeois, mari de Bénigne Lambert, contre Jacques Moreau, laboureur. — Nicolas-Toussaint Chevrier, avocat, contre Louis Dayaud, menuisier. — Pierre Bélis, supérieur du séminaire de Saintes, prieur de Saint-Fort, contre Dumas, marchand, demande en déclaration de biens.

CHATELLENIE DE LA VIGUERIE ET LES TRAPPES EN SAINT-FORT-SUR-GIRONDE.

B. 2318. (Registre.) — 207 feuillets, papier.

1710-1726. — Audiences. — David de Longueville, juge ordinaire. — Jean Benoist, sergent du comté de Cônac, contre Urbain Guion. — Jacques Robellain, marchand, contre Jean Bonnet, maître maréchal. — Jeanne Roy, veuve de Jean Pelletan, contre Gabriel Guillon. — Louis de Marsillac, chirurgien-major entretenu pour le Roi à Rochefort, contre Samuel Mesnot, sieur de La Garnerie. — Etienne Soullard, marchand de Saintes, héritier de Marie Raboteau, sa mère, contre Judith Raboteau. — Jérémie de Longueville, sieur de Fief Doré, greffier de l'Election de Saintes, contre Jean Gazon, dit Beaupied, laboureur. — Messire Simon David, prêtre, prieur et curé de Saint-Germain du Seudre, contre Jean Sauvignon, farinier. — Marie de Fontenaille, veuve de Jean Gorry, notaire royal, contre Isaac Chauvain, marchand boucher.

B. 2319. (Registre.) — 158 feuillets, papier.

1712-1716. — Audiences. — Jean Chasteauneuf, notaire royal, sénéchal, juge ordinaire. — Publication de l'arret du Parlement du 31 août 1712. — Renonciation par Jeanne Yvonnet, veuve de Jean Charron, à la société usagère, contractée avec feu Charron, par leur mariage. — Curatelle des mineurs Chevallier. — Renonciation par Marie Habrard, veuve de Pierre Habrard, à la succession du defunt. — Jean Braud, notaire

royal, contre Mathieu Poupot. — Le procureur de la cour demandeur en payement de rente noble, contre Antoine Rainguet et François Mongé, laboureur. — Pierre et Jean Deléglise frères, gens de labeur, contre Marie Brizard, veuve de Jean Morisset. — Le procureur de la cour demandeur en payement de rente noble, contre Mathieu Tesson. — Pierre Lambert, avocat en la cour, contre Pierre Phelipeaux. — Elie Merlat, sieur de La Romade, contre Jacques Bourseguin et Pierre Grollaud. — Messire Simon David, prêtre, prieur, curé de Saint-Germain-du-Seudre, contre François Egreteau. — Affirmation de voyage de Louise Chardellon, veuve de messire Daniel Des Arnauds, écuyer, sieur de La Chevallerie, venue de Melle. — David Lambert, sieur de Fief royal, héritier de son père David Lambert, contre Abel Morisset. — Louise Chardellon, veuve de messire Daniel des Arnauds, écuyer, sieur de La Chevallerie, curateur des mineurs du Quairoir. — Pierre Bibard, procureur fiscal, contre Pierre Deléglise, tissier en toile.

B. 2320. (Registre.) — 16 feuillets, papier.

1751-1756. — Châtellenies de La Vigerie et Trappe. — Jean Robert, notaire royal, procureur fiscal de Saint-Fort. — Jean Fragnaud contre Suzanne Rétier, veuve Glemet. — Jean Bricou contre Louis Donjaud. — Pierre Viaud contre Jacques Martin. — Chaintrier contre Jean Lanoue, laboureur.

B. 2321. (Registre.) — 15 feuillets, papier.

1751-1756. — Châtellenie d'Usson. — Jean-Isaac Barré, juge. — Le procureur fiscal, demandeur en exhibition de contrats, contre Pierre Hallé. — Suzanne Viger, veuve d'André Goguet, et Jeanne Viger, veuve de Jean Gallay, contre Pierre Goguet. — Jean et François Brard, Pierre-Constant Raboteau au nom de ses enfants et de feue Marianne Brard, Élizabeth Brard, femme de Paulin Lys et Julie Brard, veuve Mauvillain, contre Jeanne Angillard, femme de Jean Gazon, Marie Angillard, veuve de Jacques Pasteur et Élisabeth Angillard, femme de Pierre Renaud. — Samuel Chaussac contre Jean Giraud. — Paulin Lys, sieur de Chastenet, contre Chaussat, veuve de Jean Brard. — Le procureur fiscal contre Jean Martin et Pierre Drouet, avocat en la cour.

B. 2322. (Registre.) — 24 feuillets, papier.

1752. — Châtellenie de Saint-Fort. — Le procureur fiscal, demandeur en exhibition de contrats de lods et ventes, contre Joseph Moullineau, tisserand, Paul Goyeau, etc. — Le procureur fiscal, demandeur en payement de rente noble contre François Martin, André Terrouil, Gabriel Roullin et Pierre Lambert. — Pierre Bellis, supérieur du séminaire de Saintes, prieur de Saint-Fort, contre Jean Dumas et Jean Raboteau, bourgeois. — Marianne Heard, veuve de Jean Chasteauneuf, avocat, contre Jean Gouin, marchand. — Le procureur fiscal contre Paul Goyeau et Michel Bonniot, bourgeois, et Jean Daulnis, maître chirurgien. — Jean Raboteau, bourgeois, contre Jacques Moreau, laboureur. — Eustelle Chasteauneuf, fille de Jean Chasteauneuf, notaire royal, contre Bénigne Yvonnet, femme de François Conseiller. — Jean Gorry, conseiller du Roi, référendaire en la chancellerie près la cour de Parlement de Bordeaux, contre Jean Morandière, laboureur. — Michel Bonniot, sieur du Pible, bourgeois, contre Isaac Pascaud, laboureur. — André Roux contre Guillaume Andrieux, bourgeois. — Pierre Raboteau, sieur de La Rousserie, contre Jean Gazon et Jean Coutant. — Anne-Thérèse Châteauneuf, veuve de messire Charles-Crespin, écuyer, seigneur de La Chabosselay, et Lombrail et Jeanne-Marguerite Chasteauneuf, épouse de Pierre Chasseloup, sieur de Laubat, demanderesse en expédition de compte de tutelle et partage, contre Pierre Chasteauneuf, avocat, curateur de Jérôme Hercule et Thomas-Victor, Chasteauneuf, ses frères. — Pierre Gentis, prêtre et prieur de Saint-Ciers, contre Louis Donjaud, menuisier. — Jean Goubelet, sieur de Bellisle, chirurgien, contre Jean Roulin, laboureur. — Suzanne de Beaupoil, veuve de Jean-Timothée de Cumont, écuyer, tutrice de leurs enfants, contre Jean Poirier, laboureur.

B. 2323. (Registre.) — 12 feuillets, papier.

1753. — Audiences. — Jean-Isaac Barre, juge sénéchal. — Suzanne de Beaupoil, veuve de Jean Timothée de Cumont, écuyer, contre Jean Poirier, laboureur. — Jean Goubelet, sieur de Bellile, maître chirurgien, contre Jean Roulin, laboureur, et Marie Barré, veuve de Jacques-Christophe Thomas, négociant. — Louis Ravet, charpentier, contre Pierre Rainguet, labou-

reur. — Jean Bouhet, laboureur, contre Pierre Thomas, receveur du château de Saint-Fort et Jean Pelletan.

B. 2324. (Registre.) — 13 feuillets, papier.

1754. — Audiences. — Jean-Isaac Barré, juge sénéchal. — Le procureur fiscal contre Jean Ravereau, Jean Chobelet. — Marguerite Chasteauneuf, veuve de Jean Charrier, avocat, tutrice de ses enfants, contre Pierre Lambert, bourgeois. — Anne-Thérèse Chasteauneuf, épouse de messire Charles Crespin, écuyer, seigneur de La Chabosselay, et Jeanne-Marguerite Chasteauneuf, épouse de Pierre Chasseloup, sieur de Laubat, reddition de compte de tutelle contre Pierre Chasteauneuf, avocat, curateur de ses frères Jérôme et Thomas-Victor et André Chasteauneuf.

B. 2325. (Registre.) — 25 feuillets, papier.

1755-1756. — Audiences. — Jean Isaac Barré, juge sénéchal. — Dominique Fortet, prêtre, curé de Saint-Martin de Pons, demandeur en désistat et restitution de jouissance, contre Pierre Petit, meunier. — Gabriel Drouet, notaire royal, contre Jacques Chauve et Marie Gourbeuil, sa femme. — Messire Claude-Thomas Renard de Fuchsamberg, chevalier, marquis d'Amblimont, seigneur de Saint-Fort et autres lieux, contre Louis Douzaud, menuisier. — Pierre Emery, sieur des Brousses, contre Mathurin Richard, farinier. — Suzanne de Beaupoil, veuve de Jean-Timothée de Cumont, chevalier, seigneur des Salles, contre Pierre Curaudeau, tonnelier. — Anne-Thérèse Chasteauneuf, épouse de Charles Crespin, écuyer, seigneur de La Chabosselay, et de Lombrail, héritière de Victor Chasteauneuf, son frère, contre Pierre Chasteauneuf, avocat, curateur de Jérôme Hercule, Victor et Jean-André Chasteauneuf, et contre Pierre Chasseloup, sieur de Laubat, donataire de Marguerite Chasteauneuf, icelle héritière de Victor Chasteauneuf. — Messire Claude-Thomas Renard de Fuchsamberg, marquis d'Amblimont, seigneur de Saint-Fort et autres lieux, contre Jean Grenon, laboureur. — Pierre-Joseph de Court, bourgeois et négociant, contre Jean Curaudeau, tonnelier. — Madelaine de Longueville, épouse de Gabriel Lorion, praticien, contre Louis Limouzin, sergent.

B. 2326. (Registre.) — 33 feuillets, papier.

1757-1759. — Audiences. — Jean-Isaac Barré, juge sénéchal. — Le procureur fiscal contre Jean Lys, laboureur. — Michel Bouilliaud, marchand, contre Jean Tesson, Pierre Brard, marchand. — Suzanne de Beaupoil, veuve de Jean-Timothée de Cumont, écuyer, contre Pierre Curaudeau, tonnelier. — Le procureur fiscal contre Pierre Ythier, laboureur, et Jean Lys. — Anne-Thérèse Chasteauneuf, épouse de Charles Crespin, écuyer, seigneur de La Chabosselay et de Lombrail, contre Pierre Chasteauneuf, avocat, curateur de Jérôme Hercule, Victor et Jean-André Chasteauneuf et Pierre Chasseloup de Laubat, donataire de Marguerite Chasteauneuf. — Louis Grenier, écuyer, seigneur de La Flotte Rochetandron, Salles et Rioux, en partie, mari de Anne Grenier, contre Pierre Guichard. — Marianne Potier, veuve en premières noces de Jean Faure, maître chirurgien, et à présent femme de Pierre Bouyer, chirurgien, contre Jean Faure, marchand. — Suzanne de Beaupoil, veuve de Jean-Timothée de Cumont, contre Jeanne Blanchon, femme d'André Renaud.

B. 2327. (Registre.) — 20 feuillets, papier.

1757-1763. — Saint-Fort. — La Vigerie. — Michel Bouilliaud, marchand, contre Pierre Rousseau. — Marie-Elisabeth Robert, femme séparée de biens de Pierre Guesdon, contre Elie Demelé, cordonnier. — Suzanne de Beaupoil, veuve de Jean-Timothée de Cumont, contre Marie Blanchon, femme d'André Renaud, marinier. — Nicolas Greleau, notaire et procureur fiscal des terre et sirerie de Pons, contre Françoise Forestier, veuve de Jérémie de Longueville et Michel de Longueville. — Jacques Collardeau contre Louis Daulnis, maître chirurgien. — Messire Marc-Antoine de Cumont, chevalier, seigneur de Salles, contre Jean Pelletan l'aîné. — Pierre-Joseph de Besombe, écuyer, contre Jacques Dupont.

B. 2328. (Registre.) — 54 feuillets, papier.

1757-1778. — Saint-Fort. — Usson. — Mathieu Olliveau contre Jean Pasteur, laboureur. — Alexandre Gaborit, notaire et procureur à Cozes, contre Jean Pasteur, laboureur. — Le procureur fiscal contre Jean

Raboteau, bourgeois, condamné à faire arracher des arbres et à une indemnité réglée, à dire d'experts, pendant vingt-neuf années, par suite de ladite plantation. — Pierre Emery, sieur des Brousses, bourgeois, contre Pierre Brard, marchand. — Lettres de terrier en faveur de Claude-François-Marguerite Renart de Fuchsamberg, marquis d'Amblimont, chevalier de l'ordre royal militaire de Saint-Louis, commandeur de celui de Saint-Lazare, capitaine des vaisseaux du Roi au département de Rochefort, pour la seigneurie et châtellenie de Saint Fort et fiefs en dépendant (2 avril 1774). — Nomination de Rollet Lescombes, géomètre, féodiste royal d'Angoulême, pour faire l'arpentement de ladite seigneurie. — Installation de Joseph-François Rondier dans l'office de greffier (15 décembre 1774). — Messire Marc-Antoine de Cumont, chevalier, seigneur des Salles, Jean Roux et Pierre Jean, laboureurs, contre Blaise et Michel Chantrier frères.

B. 2329. (Registre.) — 42 feuillets, papier.

1759-1763. — Saint-Fort. — Elisabeth Tétaud contre Jacques Viaud, Gabriel Morisset et Loriou. — Jean Faure, aïeul maternel et tuteur de la fille mineure de feu Jean Faure fils, chirurgien, contre Marie Potier, veuve dudit Jean Faure fils, à présent femme de Jean Bouyer, chirurgien. — Le procureur fiscal contre Françoise Forestier, veuve de Jérémie de Longueville, sieur de Fiefdoré, tutrice de ses enfants mineurs, contre Guillaume Andrieux, bourgeois de Bordeaux, curateur de Félix Andrieux. — François Héard, notaire royal, mari de Gravaud, et messire Joseph de Bigot, chevalier, seigneur de Baulon. — Pierre Drouet, avocat en la cour, contre Jacques Rapet, laboureur. — Gabriel Loriou, sieur des Aubeuges, praticien, contre Gabriel Morisset, laboureur. — Le procureur fiscal contre Michel Bonniot, bourgeois, sieur du Pible. — Jean-Baptiste-François Lalanne, capitaine d'infanterie garde-côtes, contre François Renaud. — Messire Claude-Thomas Renart de Fuchsamberg, marquis d'Amblimont, capitaine des vaisseaux du Roi, contre Jacques Rapet, laboureur. — Louis d'Aulnis, chirurgien, contre Pierre Gazon, marchand. — André Sorel, bourgeois, receveur des droits de S. A. S. Monseigneur le duc de Penthièvre, amiral de France, contre Pierre Bouyer, marchand. — Jérôme-Hercule Chasteauneuf, notaire et procureur, contre André-Jean Chasteauneuf, notaire et procureur. — Pierre Bascle contre Jean Guillard, matelot. — Pierre-Joseph de Besombe, écuyer, directeur des domaines à Perpignan, contre Jacques Dupont, marchand. — Procuration de Claude-Thomas Renart de Fuchsamberg, marquis d'Amblimont, chef d'escadre, commandeur de Saint-Louis, etc., à Pierre Thomas, pour faire vérifier tous les cens, rentes agraires, domaines et héritages de la seigneurie de Saint-Fort (29 mars 1767). — Pierre Sallette, bourgeois de Saintes, contre Jean-Baptiste Faure, notaire royal. — Louis Daunis, chirurgien, contre François Renaud. — Messire Jean de La Croix de Gironde, prieur de Saint-Romain de Beaumont, contre Jacques Rafet, laboureur. — Marie-Anne Delmas, veuve de Jean Baudet, contre Pierre Guichard. — Messire Pierre-Joseph de Besombes, écuyer, Jacques Mothereau, maître en chirurgie, et Jean-Antoine Berard, bourgeois de Paris, contre Jacques Dupont, marchand. — Messire Joseph de Bigot, seigneur de Baulon, contre François Renaud.

B. 2330. (Registre.) — 46 feuillets, papier.

1763-1765. — Audiences de Saint-Fort. — Jean-Isaac Barré, avocat, juge sénéchal. — Règlement des marchands résidents et forains, bouchers, boulangers, cabaretiers, « tenant des aulnes trop courtes et vendant à faux poids et fausses mesures » ; répression des débauches des ivrognes, des courses nocturnes de jeunes gens déguisés et masqués, qui troublent le repos public, fermeture des cabarets, les dimanches, pendant la messe et les vêpres, à peine de dix livres, etc. — Louis Daunis, chirurgien, contre François Renaud. — Pierre-Joseph de Besombes, écuyer, Jacques Mothereau, maître en chirurgie, et Jean-Antoine Bernard, contre Jacques Dupont, marchand. — Suzanne de Beaupoil, veuve de Jean-Timothée de Cumont, écuyer, seigneur des Salles, contre Jean Tesson, sergent royal. — Pierre Sallette, bourgeois, contre Jean-Baptiste Faure, notaire royal et procureur. — Michel de Longueville, bourgeois, Pierre Jérémie, Jean, Marie et Marianne de Longueville, frères et sœurs, émancipés par autorité de justice, contre Pierre-Laurent Fourestier dit Lapointe, maître apothicaire, leur curateur. — Jean Jousse contre Pierre Petit. — Messire Marc-Antoine de Cumont, seigneur de Salles, contre Jacques Rapet, laboureur.

B. 2331. (Registre.) — 52 feuillets, papier.

1763-1778. — Audiences. — Saint-Fort. Les

Trappes, la Vigerie. — Jean-Gabriel Drouet, notaire royal et juge. — Pierre Testaud contre Marie Brisard, épouse de Mathieu Pacaud. — Michel Bonniot, sieur du Pible, bourgeois, héritier de Judith Raboteau, sa tante, qui l'était de Josué Raboteau, son père, grand aïeul maternel dudit Bonniot, contre Pierre Braud, marchand. — Jean Pain, tailleur d'habits, contre Pierre-Jérémie de Longueville, héritier de Michel de Longueville. — Jean-François Vaurigaud contre Paul Braud. — Jean Gorry, conseiller du Roi, référendaire honoraire en la chancellerie près le Parlement de Bordeaux, contre André Roux, boucher. — Marguerite-Michel de Saint-Fort, seigneur de Saint-Fort, veuve du marquis d'Amblimont, contre Mathurin Moreau, sellier.

B. 2332. (Registre.) — 52 feuillets, papier.

1765-1768. — Audiences de Saint-Fort. — Barré, sénéchal. — Le procureur fiscal contre Amblard, Jean Chevallier. — Messire Claude Thomas Renart de Fuchsamberg, marquis d'Amblimont, seigneur de Saint-Fort, contre Pierre Coutaud. — Jean Raboteau, bourgeois, contre Jean Brun, laboureur, et Marie-Anne Bouquet, veuve de Pierre Fraignaud. — Laurent Fourestier, veuve de La Comte, contre Félix Andrieux, bourgeois. — Le procureur fiscal contre Jacques de Longueville, bourgeois. — Jean Raboteau, bourgeois, contre Jean Brun, laboureur. — Suzanne de Beaupoil, veuve de Jean-Timothée de Cumont, écuyer, seigneur des Salles, contre Jean Tesson, sergent royal. — Pierre Emery, sieur de Brousse, contre Jean Chevallier. — Messire Joseph de Bigot, chevalier, seigneur de Baullon, contre Mathieu Guignot, sergent royal. — Renonciation par Marie Robert à la communauté contractée avec feu Pierre Jollet, son mari. — André Bouyer, curé de Saint-Fort, archiprêtre de Mortagne, contre Pierre Petit, meunier. — Messire Claude-Thomas Renard de Fuchsamberg, marquis d'Amblimont, seigneur de Saint-Fort et autres lieux, contre Louis Aimé, chirurgien.

B. 2333. (Registre.) — 40 feuillets, papier.

1768-1772. — Audiences de Saint-Fort. — Jean Magistel, marchand, contre Antoine Bellet, « instructeur de la jeunesse ». — Jean Lys contre Michel et Jean Baillou frères, et Gabriel Bertin. — Jean Methis contre Pierre Chevallier et Louis Tondut. — Jean Labary contre Mathurin Moreau, Suzanne Ritier, Pierre Morandière et Pierre Roux. — Messire Claude-Thomas de Fuchsamberg, marquis d'Amblimont, seigneur de Saint-Fort, contre Pierre Chevallier, voiturier, condamné à quatorze livres et aux dépens. — Jean-Noël Marginière, prêtre, curé de Saint-Rémy de Conac, contre Jean Tesson, sergent royal. — Jean Raboteau, bourgeois, demandeur en payement d'arrérages de rentes, contre Jean Brun. — Paul Garraud, boulanger, contre Antoine Bellet, « instructeur de la jeunesse ». — Messire Claude-Thomas Renart de Fuchsamberg, marquis d'Amblimont, seigneur de Saint-Fort, contre Jean Laverdin, tisserand, condamné à huit livres et aux dépens. — Messire Jean La Croix de Gironde, prêtre, prieur de Saint-Romain de Beaumont, contre André Gazon, laboureur. — Michel Bonniot du Pible, bourgeois et négociant, contre Mathieu Laugaret, laboureur. — Pierre Guischard, bourgeois et marchand, contre Théodore Raboteau, bourgeois.

B. 2334. (Registre.) — 42 feuillets, papier.

1773-1774. — Audiences de Saint-Fort. — Jean Mouge, clerc tonsuré, seigneur de la chapellenie de Floirac, Bougneau et Montignac, demandeur en déclaration contre Pierre Blanchon. — Pierre Paris contre Pierre Bascle. — Pierre Guischard contre Théodore Raboteau, bourgeois. — Jean Bouhet contre Marie, Pierre, Jean, Cothereau frères et sœurs, héritiers de Jacques Cothereau. — Félix Andrieux, bourgeois, contre Marie Ringuet, veuve de Jean Chabellet, laboureur à bœufs. — François Domine, boulanger, contre les frères Pierre Reutin. — « Illustre et religieuse dame Madame Julie-Sophie-Gilette de Pardaillan, duchesse d'Antin, abbesse, chef et générale de l'abbaye royale et ordre de Fontevrault », demanderesse en résiliement et résolution de bail, « à faute d'avoir accompli les causes d'icelui », contre Jean Robert, notaire et procureur fiscal des châtellenies du Haut-Tirac, et Jean Crapaud, marchand. — Jean-Baptiste Faure, notaire royal, contre Marie Gillardeau, veuve de Jean Jollet. — Lettres de terrier pour haut et puissant seigneur messire Claude François-Thomas-Marguerite Renart de Fuchsamberg, marquis d'Amblimont, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, commandeur de celui de Saint-Lazare, capitaine sur les vaisseaux du Roi au département de Rochefort, seigneur de Saint-Fort, Usson, etc. (2 avril 1774). — Ins-

tallation de Joseph-François Roudier dans l'office de greffier de ladite châtellenie (15 décembre 1774). — Messire Jean Gorri, conseiller référendaire honoraire, contre André Renaud, meunier (26 janvier 1775). — Jean Laborde, cordonnier, demandeur en réparation d'injures, contre Marie Roux, femme de Pierre Gazin, marchand, « laquelle a publiquement déclaré qu'elle reconnaît la partie adverse pour homme de bien et d'honneur et non des qualités qu'il insère dans son exploit... condamnée à cinq livres, quatre sols, six deniers de dépens ».

B. 2335. (Registre.) — 76 feuillets, papier.

1775-1778. — Audiences de Saint-Fort. — Barré, sénéchal. — Marie Bertin, veuve d'André Poitevin, contre Antoine Thibaudeau, tisserand. — Jean-Baptiste Monge, clerc tonsuré, seigneur de Floirac, demandeur en déclaration et exhibition de titres, contre Jean-Baptiste Faure, notaire royal et contrôleur des actes. — Pierre Bigé, tailleur, contre Jean Faure, chirurgien. — Angélique Feytaud, veuve de Pierre Sauvignon, bourgeois, contre Jean Robert, procureur fiscal du Haut-Tirac, Jacques Roger, bourgeois, et Gabriel Sorimiet, marchand. — Le procureur fiscal, demandeur en contravention aux règlements de police, contre Ravet, Blanchon et Pierre Lis, cabaretier. — Un jeune homme jouait de la cornemuse, les autres chantaient, dansaient, et faisaient beaucoup de bruit sur le chemin, qui conduisait chez le cabaretier Lis. Ravet et Roux ont été reconnus parmi eux, le Jeudi Saint, vers les 5 heures, et condamnés, chacun, à cinq livres d'amende envers la fabrique. — Dame Marguerite Michel, veuve de messire Claude-Thomas Renart de Fuchsamberg, marquis d'Amblimont, contre Michel Metez, marchand. — Marie Lis, demanderesse en réparations d'injures, contre Guignot, épouse de Pierre Grenon ; « mis les parties hors de cour », dépens compensés entre elles. — Élie Videau, sacristain, contre Jean Jollet, marchand. — Jean Berny, prêtre, curé de Saint-Disant, contre Jean Riffaud, laboureur à bœufs. — Bénigne Lambert, veuve de Jean Raboteau, contre Mathurin, Antoine, et Jeanne Binet, frères et sœurs.

B. 2336 (Liasse.) — 220 pièces, papier, 1 parchemin.

1775-1778. — Saint-Fort et Usson. — Daniel Lys, meunier, contre Antoine Blanchaud, tailleur d'habits. — Information à la requête de Jean Goujon, marchand, fabricant de Pons, contre Jean Melon et Daniel Goyaux qui, par négligence ou impéritie, ont laissé périr, dans le canal, les marchandises embarquées sur leur bateau sur le chenal de La Grange. — Information, à la requête de messire Marc-Antoine de Cumont, écuyer, seigneur des Salles en Saint-Fort, etc., contre les enfants de Blaise Chaintrier qui, de leur autorité privée, ont pratiqué un fossé, dont la naissance prend sur un réservoir, ce qui l'a mis à sec, a fait périr le poisson et inondé partie des vignes du seigneur de Cumont. — Angélique Feyteau, veuve de Pierre Sauvignon, bourgeois, contre Jean Robert, procureur fiscal du Haut-Tirac, Jacques Roger, bourgeois, etc. — Tutelle des mineurs de feu Daniel Ladoüe, meunier, et de Jeanne Bourdron. — François Moufflet, notaire royal, contre les frères Chauvet, qui ont dégradé sa maison du bourg de Saint-Fort et menacé de l'incendier. — Renonciation par Thérèse Vinet à la communauté de biens avec son mari, François Morvaux. — Information à la requête de Jacques Lys, meunier, contre Paris et Charrier, pour excès et voies de fait. — Information à la requête de Thomas Collet, ancien capitaine de navire, contre Verdier, meunier, qui l'avait frappé de coups de bâton et renversé, après s'être mutuellement injuriés. — Jacques Godinet, tailleur d'habits, contre Jeanne Port, veuve Drouard. — Information à la requête d'André Bouyer, prêtre, curé de Saint-Fort, archiprêtre de Mortagne, contre les quidams, qui avaient tiré des coups de fusil contre les volets de son presbytère de la chambre, où il était couché. — Procès-verbal d'exhumation de Marie Morisset, inhumée dans l'ancien cimetière de Saint-Fort, « sans aucune cérémonie de l'église, » pour être transférée et enterrée dans le nouveau cimetière. — Jean Monge, clerc tonsuré, seigneur de la chapellenie de Floirac, contre Jean-Baptiste Faivre, notaire royal et contrôleur des actes des notaires à Saint-Fort. — Installation de Jean-Pierre Chasteauneuf dans les fonctions de juge sénéchal civil, criminel et de police de la châtellenie d'Usson (10 décembre 1776). — Curatelle des mineurs Sauvignon. — Information à la requête de Jean Barthélemy, notaire et procureur, contre Jean Tesson, sergent royal, pour excès et voies de fait, dans une rixe, ayant renversé ledit Barthélemy dans le feu et l'ayant mordu à la main et fait une plaie au-dessus de l'œil gauche, etc. — Information, à la requête d'Antoine Binet et Elisabeth Videau, conjoints, contre Suzanne Binet et Elisabeth Gazon, pour voies de fait, etc.

B. 2337. (Registre.) – 22 feuillets, papier.

1777-1790. — Jugements rendus sur délibérés. — Marie Girardeau, veuve de Jean Jollet, contre Mathieu Guignot, sergent royal. — Pierre Guignot, notaire, contre Pierre Verger. — Le procureur fiscal demandeur en déclaration, contre Pierre Chobellet. — Marie Paillet, veuve de Pierre Brard, bourgeois, tutrice de ses enfants, contre Jean Renaud, dit Le Marquinson. — Théodore Raboteau, bourgeois, contre François Joyeau, laboureur. — Michel Pasteur, laboureur, contre Gabriel et Pierre Jollet. — Pierre-Alexis Bonniot, bourgeois, contre François Blanchon. — Messire Jean-Auguste de Saint-Légier de Boisrond, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, contre la veuve Charassier.

B. 2338. (Registre.) – 21 feuillets, papier.

1779-1790. — Audiences de la seigneurie d'Usson. — Chasteauneuf, sénéchal. — Jean Jolet, marchand, contre Pierre Roux, charpentier. — Nicolas Baudet, sellier, contre Michel Metté. – Marie Paillet, veuve de Pierre Brard, bourgeois, tutrice de ses enfants, contre Jean Renaud et Thomas Bricou. — Elisabeth, Anne et Marie Lys-Chastenet, filles de Paulin Lys et de feue Julie Brard, majeures et maîtresses de leurs droits, contre Marie Paillet, veuve et non commune en biens de Pierre Brard, bourgeois. — Elie Fleury, bourgeois, demandeur en payement de rentes, contre Jean Doublet, laboureur. — Jean Godard, employé aux fermes du Roi, contre Pierre Jean, coquetier. — Ursule Cormier La Sausaye, veuve de Jean-Baptiste Moreau, bourgeois, contre Pierre Jollet et Pierre Roux, laboureurs. — Joseph Delmas et Martin Montagne, contre François Gendron. — Pierre Roux, demandeur en retrait lignager, contre Jacques Genion, laboureur.

B. 2339. (Registre.) — 51 feuillets, papier.

1779-1782. – Audiences de Saint-Fort. — Chasteauneuf, sénéchal. — Pierre Sandeau, laboureur à bœufs, contre Jean Demars, coquetier, et François Fortin, meunier. — Mathurin et Antoine Binet, laboureurs, contre Raboteau, bourgeois, héritier de Benigne Lambert, sa mère, et Elie Fleury, bourgeois, et François Héard, curateur et procureur à l'hérédité vacante et répudiée de feu Antoine Vinet. — Marguerite Chasteauneuf, veuve de Jean Charrier, avocat, contre Jacques Godet, Jauneau, laboureur à bœufs, et Jeanne Roux, veuve de Pierre Guichard. — Messire Jean-Auguste de Saint-Légier, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, seigneur d'Orignac et autres lieux, contre Chevalier, perruquier à Saint-Fort. — François-Héard-La Grange, notaire royal et juge du comté de Cônac, contre Pierre Baudet, marchand. — Le procureur fiscal contre Pierre Chobelet, laboureur. — Elie-Michel Feyteau, bourgeois, contre Jean Pelisson, Parias, veuve de Jean Lys, François-Xavier-Alexandre du Chêne, avocat, Mathurin Marcou, huissier. — Michel Bonniot, négociant, contre Pierre Chaillou, laboureur. — Jean Monge, clerc tonsuré, seigneur de la chapellenie de Floirac, contre Jean-Baptiste Faure, notaire royal.

B. 2340. (Registre.) — 21 feuillets, papier.

1779-1789. — Seigneuries des Trappes et Vigerie. — Audiences tenues par Faure. — Vincent Glemet, maréchal, contre Paul Braud. — Jean Blanchon contre Pierre Laborie. — Jacques Bessière contre Paul Braud. — Jacques Bessière, receveur au château de Saint-Fort, contre Paul Braud. — Félix Andrieux, bourgeois, contre Jacques Roger. — Bertrand Lecler, capitaine de navire, époux de Marie Cazalis, contre Lys, veuve de Jean Moussard. — Messire Auguste de Saint-Légier, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, seigneur d'Orignac, contre Paul Braud, laboureur à bœufs. — Rosalie Réveillaud, contre Pierre Galliot, laboureur.

B. 2341. (Registre.) — 48 feuillets, papier.

1783-1785. — Audiences de Saint-Fort. — Chasteauneuf, sénéchal. — Michel Chain, garçon boucher, demandeur en crime d'injures et voies de fait, contre Mathurin Moreau, sellier. — Charles Deligny, receveur au château de la présente seigneurie, contre Thomas Jollet, meunier. — Pierre Guignot, notaire et procureur, contre Coudret, veuve de Pierre Charassier. — Jean Monge, licencié en théologie, chapelain de Floirac, contre Elisabeth Duchâtel, veuve de Jean Baptiste Faure, notaire royal, tutrice de leurs enfants. — Jean Faure, négociant, contre Pierre Robert, capitaine de

navire. — Pierre Cothereau, maître en chirurgie, contre Elisabeth Duchastel, veuve de Jean-Baptiste Faure, notaire royal. — Messire Jean-Auguste de Saint-Légier de Boisrond, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et seigneur d'Orignac, contre Coudret, veuve Charrassier. — Pierre et Alexis Bonniot, bourgeois et négociant à Bordeaux, contre Jean Blanchon. — Messire Jean de Bigot, écuyer, seigneur de Baulon, contre Elisabeth Duchastel, veuve de Jean-Baptiste Faure, notaire royal. — André Bouyer, prêtre, curé de Saint-Fort et archiprêtre de Mortagne, contre Pierre Feytaud, bourgeois.

B. 2342. (Registre.) — 69 feuillets, papier.

1785-1790. — Audiences de Saint-Fort. — Chasteauneuf, sénéchal. — Pierre Robert, capitaine de navire, contre Pierre Dreux, laboureur. — Pierre et Alexis Bonniot, bourgeois et négociant à Bordeaux, contre François Blanchon, Jacques Gueffier, François Godeau, Jean Blanchon et Sarrazin, veuve de Pierre Hébrard. — Le procureur fiscal demandeur en déclarations de biens, contre messire Marc-Antoine, marquis de Cumont, écuyer. — Dame Julie-Sophie-Gillette de Pardaillan d'Antin, abbesse chef et générale de l'abbaye royale de Fontevrault, contre Jean Pelletan, notaire royal. — Jean Du Morisson, bourgeois, demandeur en retrait lignager, contre Bertrand Le Clerc, ancien capitaine de navire. — Pierre de Bassiat, sieur de La Combe, mari de Marguerite Mariaud, héritière d'Elisabeth et Madeleine Mariaud, ses sœurs, contre Marguerite Sabourit, veuve de Pierre Chasteauneuf, avocat.

JURIDICTION DU COMTÉ DE JONZAC.

Jonzac, durant la période gallo-romaine, était traversé par la voie militaire de Blaye à Ebéon, par Cognac. L'abbé Lacurie y reconnaît une Station, d'après certaines monnaies impériales et quelques *tumulus*. Sous Charlemagne, la châtellenie de Jonzac était un fief de l'abbé de Saint-Germain. par suite du traité de 1259 entre Louis IX et Henri III, Jonzac tomba au pouvoir de l'Angleterre et ne revint définitivement à la France que sous Charles VII, en juin 1453. Jonzac souffrit des troubles des gabelles jusqu'en 1548. — Grâce au courage de René II de Saint-Légier, seigneur de Boisrond, il devint un château-fort des protestants, en 1570. Nicolas Alain l'appelle alors bourg populeux célèbre par son château, qui appartient à M. de Jonzac, lieutenant du Roi en Saintonge et Angoumois, de l'illustre et ancienne maison de Sainte-Maure. Jonzac ne reçoit le titre de ville que dans le dictionnaire de Saugrain, en 1726; il avait alors une population de 2,748 habitants. Vosgien, Blaëw, Expilly, lui maintiennent ce titre de ville consacré par une sous-préfecture et un tribunal de 1re instance au commencement du XIXe siècle. Le château de Jonzac, d'une architecture gothique, fut reconstruit au XIVe siècle. On y ajouta une aile en 1500, il fut terminé au XVIIIe siècle. Il eut successivement pour seigneurs depuis 1735 les Garderade, branche des seigneurs de Mosnac, qui portaient *d'azur à la fasce d'argent accompagnée de 3 têtes de léopard d'or*, les Sainte-Maure de Montausier, qui portaient *d'argent à la fasce de gueules*. Par alliance, le château passa à la maison d'Esparbès de Lussan d'Aubeterre, qui portaient *d'argent à la fasce de gueules accompagnée de 3 merlettes de sable 2 et 1*. L'abbé B. de Cugnac a publié une étude sur Jonzac, avec planches. Le château est partagé aujourd'hui entre la sous-préfecture et la mairie.

B. 2343. (Liasse). — 40 pièces, papier.

1700. — Informations et sentences. — Gabriel Lemeusnier, sieur de La Bergerie, juge sénéchal. — Jean Desbordes, serger, contre Daniel Debordes, laboureur, son frère, pour voies de fait et coups de bâtons. — Le procureur fiscal à lui joint Jacques Foucher, serger, contre Jean Boisson, blanchéier. — Sentence rendue entre Léon Archambaud, Daniel Helys, maître boucher, Isaac Bastard, adjudication de la pièce de terre garantie du payement dû audit Archambaud. — Pierre Pelletan, maître chirurgien, Pierre Pelletan, son frère, contre Catherine Chaussé, veuve de Jacques Latastre, notaire royal, tuteur de ses enfants. — Antoine Astier, notaire et procureur postulant, demandeur en remboursement de rente, contre Philippe Renoul, maître boucher. — Attestation que Gabriel et Gaspard Nouel, enfants de Jeanne Chaillou et de feu Gaspard Nouel, chirurgien, ont abandonné le royaume (pour fait de religion) quelques années avant le décès de leur père, qui n'est décédé que six ans après (7 août 1700). — Bail à ferme des fruits des biens des enfants mineurs de feu Pierre Sabouraud, boucher, et Marie Pilon. — Poursuite contre Pechaud jeune, de Neulles, pour délit de chasse et contravention aux ordonnances royales. — Marguerite Mathé contre Jean Gendron, fils de Léger, pour voies de fait, à coups de pierres et de bâton. — Attestation qu'Esther Phelippeau, fille majeure de défunt Jacques Phelippeau et d'Esther

Doué, ne s'est jamais absentée hors de la province et demeure à Jonzac, où elle a autrefois fait profession de la R. P. R. (8 août 1700). — Marie de La Taste, veuve d'Antoine Chaussé, bourgeois et marchand, contre Pierre-Noël Chamoiseur. — Information à la requête du procureur fiscal, contre Castain, maître boucher, qui a refusé de recevoir les sacrements d'un religieux Carme, vicaire de la paroisse, « et déclaré vouloir vivre et mourir dans la religion protestante » et encouru ainsi les peines portées par Sa Majesté contre les relaps (19 janvier 1700). — Jean Ravard, fils de Jacques, maréchal, contre Jollit, serger, qui, parce qu'il avait voulu l'empêcher de fouiller en la poche de sondit père, l'aurait meurtri à coups de pieds et de poings. — Information contre la mémoire de Jacques Biré, marchand, et l'un de ceux de la R. P. R. qui, malgré l'abjuration qu'il a faite de ladite religion, est décédé, sans avoir voulu recevoir les instructions et sacrements du R. P. Fabien, religieux Carme et vicaire (14 avril 1700). — Condamnation à l'amende de 5 sols pour chaque contravention des nouveaux convertis, qui n'envoient pas leurs enfants, jusqu'à l'âge de 14 ans, aux catéchismes et instructions pour être instruits en la religion catholique romaine (17 avril 1700).

B. 2344. (Registre). — 40 feuillets, papier.

1710-1723. — Audiences. — Désaubineaux, François Pellette, sieur de la Pouyade, juges sénéchaux. — Jean Jeanneau, cabaretier de Réaux, contre Abraham Seguin, potier d'étain. — Samuel Chevrier, de Clion, contre Jean Gendron, faiseur de rets. — Antoinette Mesnard, veuve de François Jouffré, juge lieutenant du comté de Jonzac, contre Pierre Castain, marchand. — André Fleurance, notaire royal de Saint Ciers, contre Jean Huteau, notaire — Marie Fradet, veuve de messire Etienne de Saint-Aulaire, seigneur de la Dixmerie, demanderesse en payement de rente contre Pierre Mesnard, sieur de La Mailloche. — René Maignac, héritière d'Anne de Chièvres, demanderesse en reprise d'instance et exécution d'une sentence du 13 juin 1705, contre Pierre Dencarre, marchand serger. — Jacques Magnac, sieur de Montalin, contre Jeanne Renaudet, veuve d'Isaac Poirier. — Charles Robin, sieur des Crozières, fermier de la seigneurie de Neulle, contre Jean Renou. – Pierre Jean, sieur de Monnouyer, juge de Mosnac, contre Judith Boybellaud (27 juin 1711). — Pierre Pelletan, maître chirurgien, de Réaux. Pierre Pelletan, praticien, Marie et Anne Pelletan, de Saint-Maurice de Tavernolle, et André Philippe, marchand d'Arthenac, époux de Marie Pelletan, héritiers de Pierre Pelletan, et Marie Gastineau contre François Pelletan, praticien de Sainte-Gemme. — Daniel de Médis, sieur des Combes, contre Vincent Jolly, meunier. — Jeanne de Belleville contre Daniel Moreau, maître cordonnier. — Auguste Boybellaud, sieur de La Chapelle, avocat d'Ozillac, demandeur en offre de retrait lignager, contre Pierre Mormiche, marchand. — Pierre Barbraud, maître chirurgien, contre Suzanne Bernard, femme de Jacob Berton (1717). — Messire Pierre de Guignanson, écuyer, sieur de Ballezac, contre Philippe Martin, boucher (1718). — Enregistrement de la nomination de Jean Julien, sieur de La Ferrière, comme marguillier de la Rédemption des captifs (7 octobre 1718). — Marianne Moyne, fille de la paroisse de Bossugan en Bazadois, demanderesse en offre de retrait lignager, contre messire Jean Gilbert des Aubineaux, chevalier, trésorier de France au bureau de Guienne (11 janvier 1721). — Messire Jean-Henri Maignac, prêtre et seigneur en partie du fief de Lusson, demandeur en payement de droits d'agrières, contre Jacques Cottet, l'aîné, charpentier (13 février 1723).

B. 2345. (Registre). — feuillets, papier.

1723-1726. — Audiences. — Pierre Pellette, avocat en Parlement, juge sénéchal, sieur de La Pouyade. — Le procureur de la Cour, contre Pierre Huteau, marchand. — Messire Jean Gilbert des Aubineaux, chevalier, trésorier de France au bureau des finances de Bordeaux, agissant au nom de son fils Jean Gilbert, écuyer, demandeur en retrait lignager, contre André Durandet, serger. — Messire François-André de Coudray de Turain (François-André de Couderc de Thurin, à l'audience du 7 décembre 1726), chevalier, seigneur d'Antonillac, contre Jacques Gendre. — Paul Arnaud, sieur de Colombier, marchand, demandeur en déboutement d'opposition à la vente des meubles sur lui exécutée, contre Pierre Suire, serger. — Jean Vantelon, marchand, contre Jean Astier, sieur de Saint-Amour, tenant pour enseigne l'auberge de l'*Ecu*. — Christophe Galliot, avocat en Parlement, contre Jean Pineau, sergent royal. — Pierre Pellette, sieur de La Pouyade, avocat en Parlement, juge sénéchal, contre André Pérochon, cidevant commis aux Aides, et Pierre Astier, chirurgien. — Messire Charles de Beaupoil de Saint-Aulaire,

chevalier, seigneur de La Dixmerie, contre Jacques Millon, le jeune. — Françoise Roy, veuve de Jean Bouyer, contre Elie de Laage, conseiller du Roi, receveur des traités de l'Election de Saintes, seigneur de Meux. — Jean-Julien de La Ferrière, marchand, contre Jean Glemet, huilier. — Messire Philippe Prequier, écuyer, de Semoussac contre Jean Fontant, maître perruquier. — Paul Arnaud, sieur de Colombier, marchand, contre Pierre Pineau, greffier. — Marianne Réveillaud, épouse de François Frujat, demanderesse en partage et division de biens, meubles et immeubles, contre Nicolas Réveillaud, sieur des Marets, avocat en la Cour, et Pierre Réveillaud, sieur du Brandard, son frère. — Élie de Laage, conseiller du Roi, receveur des tailles de l'Élection de Saintes et seigneur de Meux, contre Jacques, Marianne Bouyer et consorts. — Jean Lys, sieur de Lagastone, mari de Sara Danglade, de Saint-Genis, contre Jean Marchais, marchand. — Françoise Roy, veuve de Jean Boyer, contre Élie de Laage, conseiller du Roi, receveur des tailles de l'Élection de Saintes et seigneur de Meux. — Nicolas Gaymard, sieur de Grandmaine, contre Phelippeau, veuve Fradin. — Gabriel Cottonneau, blanchier, contre Élisabeth Huteau. — Suzanne Bonnefil, veuve de François Perraud, marchand, contre Gaspard Bellot, blanconnier. — Pierre Pichard, sieur de Cornehaute, contre Jean Hiré. — Marianne Vaslin, femme de Pierre Huteau, contre Pierre Huteau : entérinement de lettres royaux pour renoncer à la société d'acquets entre elle et Pierre Huteau, son mari. — De Fontaine, veuve de La Bergerie, de Vendôme, contre Pierre Matignon, le jeune. — Paul Derussy, procureur fiscal de la seigneurie de Meux, contre Jeanne Perraud, femme de Léon Merland. — Izaac Merzeau, marchand, contre Alexandre Réveillaud, sieur de Closnevert, et Jean Réveillaud, sieur de Normans.

B. 2346. (Registre). — 50 feuillets, papier.

1731-1732. — Audiences du comté de Jonzac. — Pierre Pellette, sieur de La Pouyade, avocat en Parlement, juge sénéchal, civil, criminel et de police des ville et comté dudit Jonzac. — Enregistrement des déclarations et ordonnances du Roi, concernant les billets, promesses et quittances sous signatures privées, du 30 juillet 1730, et les insinuations, du 27 février 1731. — Marie-Madelaine Roffroy, veuve d'Elie de Laage, seigneur de Meux, conseiller du Roi, receveur des tailles de l'Election de Saintes, contre Jacques Foucher, laboureur à bœufs, de Meux et Guy Morice. — Jean Couillaud, serger, et Marie Couillaud, femme de Jean Daniaud, contre Pierre Mossion. — Jacques Pelligneau, notaire royal et procureur postulant, contre Jacques Cornevin. — Pierre Chouteau, docteur en théologie, curé de Saint-Hilaire du Bois, contre Jacques Delloy. — Jean Debordes, fermier de la Grève, contre Jean Bruneteau, laboureur. — Jacques Pelligneau, notaire royal, contre Jacques Cornevin, marchand. — Pierre Pelletan, maître chirurgien, et Marie Pelletan, contre Pierre et Anne Pelletan. — Jean Eveillé, notaire royal, contre Jacques Martin, laboureur. — Nicolas Réveillaud, sieur de La Garde, seigneur en partie du fief du Brandard, avocat, contre Christophe Gailliot, avocat. — Le procureur fiscal contre Jean-Baptiste Fontane, maître perruquier.

B. 2347. (Registre.) — 100 feuillets, papier.

1733. — Audiences. — Pierre Pellette, sieur de La Pouyade, avocat en Parlement, juge sénéchal, civil, criminel et de police. — Jacques Boybellaud, procureur fiscal, contre Daniel Toullier, blanchéier, Simon Tourtillot, marchand, contre Marguerite Moizan, femme séparée de biens de Jean Boudet. — Marie Ritier, femme d'Isaac Bascle, marchand, héritière de son fils et de feu Simon Arnaud, contre Jacques, Jean et Philippe Sauvaistre frères. — Michel Maignac, notaire royal, contre Jacques Gobeau, chirurgien. — Frère Mathias de Sainte-Monique, religieux carme, syndic de sa communauté, demandeur en saisie de deniers, contre Antoinette Philippon, veuve de Jacques Methé, boucher. — Isaac Gast, sieur de Boisneuf, contre Jean Fortin, laboureur. — Judith Biré, femme de Pierre André, marchand, contre Arnaud, femme de Lestrille, bourgeois de Bordeaux. — Pierre de Sainte-Marie, bourgeois à Baigne, demandeur en « reconnaissance et avération de promesse » et condamnation de payement, contre Nicolas Gaymaud, sieur de La Mailloche. — Pierre Crameil, docteur en théologie, curé de Saint-Germain de Lusignan, contre Jean Bourguignon, maître chirurgien, Marguerite Depont, veuve de Pierre Dubois, Marguerite Tapissier, veuve de Jean Depont, et Clément Lervoire, bourgeois. — François de La Forcade, ancien curé de Fléac, contre Aaron Chevalier, boucher.

B. 2348. (Registre). — 60 feuillets, papier.

1729-1731. — Audiences tenues par Pierre Pellette, sieur de La Pouyade, avocat à la cour, juge, sénéchal civil, criminel et de police. — Le procureur fiscal, demandeur en contravention aux règlements concernant la boucherie, contre Jérémie Chevallier, maître boucher, condamné à trois livres d'amende et aux dépens. — Jacques Boybellaud, procureur fiscal, contre Jacques Touillet, serger, Daniel Cherion, marchand, condamnés à payer la rente due au demandeur et aux dépens. — Pierre Pelletan, chirurgien, contre Etienne Dupont. — Catherine Duallé, veuve de François Morpin et femme de Pierre Languedoc, contre Gabriel Charron. — Curatelle des enfants mineurs de feu Jean Jullien, marchand, et de Madelaine Chaussé, à présent femme de Jacques Boybellaud, procureur fiscal ; il y sera pourvu par Pierre Huteau, notaire et plus ancien postulant.

B. 2349. (Registre). — 8 feuillets, papier.

1732. — Audiences criminelles tenues par Pierre Pellette, sieur de La Pouyade, avocat en la Cour, juge sénéchal, civil et criminel du comté de Jonzac. — Pierre Pelletan, maître chirurgien, héritier de Marie Pelletan, sa sœur aînée, demandeur en inscription de faux, contre Etienne, François et Jeanne Despeaux, frère et sœurs. — Jean Simon, laboureur à bœufs, et François Jean, valet, domestique de Pierre André, demandeurs en excès, violences et voies de fait, contre Pierre et Léon Garnier frères. — Pierre Blamé, marchand serger, demandeur en excès, violences et voies de fait, contre Pierre Castin, marchand. — Henri Casey, marchand, demandeur en excès, violences et voies de fait, contre Jean Dupuy, compagnon serger. — François Jeanneau, laboureur d'Arthenac, et Jeanne Jeanneau, sa fille, demandeurs en crime de rapt, contre Jean Favereau, élargi et mis hors de prison, à la charge de se représenter à toute assignation qui lui sera donnée. — Messire Jean Labas, prêtre, prieur, curé de Jonzac, contre Daniel Touillet, marchand. Pellette se récuse par suite de l'alliance au cinquième degré entre lui et ledit Touillet, récusation prévue par l'ordonnance de 1667. Le juge lieutenant et le premier postulant poursuivront l'instance.

B. 2350. (Registre). — 50 feuillets, papier.

1734-1735. — Audiences. — Pierre Pelette, sieur de La Pouyade, avocat en Parlement, juge sénéchal civil, criminel et de police. — André Pérochon, marchand, contre Jacques Tabois, marchand. — Elie Chauvet, charpentier, contre Millon, serger. — Jean Garreau, notaire royal, demandeur en « reconnaissance et avération de promesse », contre Jean Lotier, blanchéier. — Pierre Goislard, journalier de Saint-Germain de Lusignan, contre Pierre Castain, marchand. — Pierre Micheneau, sellier, contre Mathieu Braud, aubergiste. — Nicolas Réveillaud, sieur du Brandard, avocat en la Cour, demandant l'entérinement de lettres royaux de rescision, contre Françiane Maignac, veuve de Jean Maignac, sieur de Chanterenne. — Jacques Gobeau, chirurgien contre Jean Baudouin et Jean Giraud, marchand. — Pierre Lys, marchand, de Saint-Simon de Bordes, contre Pierre Baudry, marchand. — Charles Nicolas, maître chirurgien, demandeur en saisie de deniers, contre Samuel Boybellaud, sieur de Chassan. — Michel Marchegay, serger d'Ozillac, contre Pierre Roullion, marchand. — Samuel Meschinet de Richemond, bourgeois, Pierre Réas du Couteau, monnoyeur, comme maris, ledit sieur de Richemond de demoiselle Marguerite de Tandebaratz, et ledit sieur du Couteau de demoiselle Henriette de Tandebaratz, René-Daniel de Tandebaratz, bourgeois et négociant, et Samuel de Missy, bourgeois et marchand, au nom et comme curateur de demoiselle Esther de Tandebaratz, iceux héritiers donataires de leur oncle Philippe de Tandebaratz, demandeurs en reprise d'instance, contre Jeanne Motard, femme de François Bascle, héritière de feu Pierre Motard, tant pour lui que pour ses cohéritiers, et Jeanne Motard, femme de Pierre Renou.

B. 2351. (Registre). — 7 feuillets, papier.

1735-1738. — Audiences tenues par Pierre Pellette, sieur de La Pouyade, avocat en Parlement et sénéchal. — Pierre Auriau, marchand de La Tremblade, demandeur en « reconnaissance et avération de promesse » portant la somme de 376 livres, contre Eléonor Du Gros, sieur de Boisseguin. — Catherine Jousseaume, veuve de Pierre Bertrand, tutrice de Jeanne Bertrand, sa fille, de Sainte-Lheurine, contre Jean Charrier, tisserand de Neulles. — Jean Ossaud, laboureur de Neulles, contre Jacques

Bourg, cordonnier de ladite paroisse. — André Moullon, marchand, de Germignac, demandeur en désistat de biens, contre Eléonor Du Gros, seigneur de Boisseguin. — Eléonor (Alias Léonard) Du Gros, seigneur de Boisseguin, capitaine garde-côtes de Neulles, demandeur en payement de rentes, contre Jean Belloteau, laboureur à bœufs, détenteur de plusieurs terres sujettes à ladite rente. — Michel Jullien, sieur de La Ferrière, marchand de Jonzac, demandeur en payement de rentes, devoirs seigneuriaux et déclaration d'iceux, contre Jean Pinstaud, laboureur et tenancier, Jean Gaillard, laboureur, etc., condamnés à payer lesdites rentes. — Henri-Claude Du Bois, seigneur de Bretauville, Chasselit et autres lieux, demeurant au lieu de Chasselit, paroisse de Mortagne, contre Eléonor Du Gros, seigneur de Boisseguin, etc.

B. 2352. (Registre). — 50 feuillets, papier.

1735-1736. — Audiences tenues par Pierre Pellette, sieur de La Pouyade, avocat en Parlement, juge sénéchal. — Catherine Jourre, servante, contre Pierre Castain, marchand, qui lui a donné cinq à six coups de fouet, sous le prétexte qu'elle n'avait pas été assez tôt prête pour prendre la bride de son cheval ; elle a été frappée d'autres fois, ce qui l'a obligée de sortir de la maison dudit Castain. — Jean Cellier, instructeur de jeunesse, contre Jeanne Servant, veuve de Jacques Gobeau et Jacques Gobeau, son fils, condamnés à payer trente-sept livres et les dépens. — Pierre Comte, laboureur d'Ozillac, demandeur en partage et division de biens, contre Catherine Guillon, veuve, et Jean Bernard, son fils. — Jean Baudry, marchand d'Ozillac, contre Pierre Héraud, meunier. — Marguerite Noureau, veuve de Jacques Offreau, contre Chassan, bourgeois. — Charles de Beaupoil, chevalier, seigneur de La Dixmerie, demandeur en exhibition de contrats et payements de lods et ventes, contre Jacques Millon, régent de la paroisse de Nieulles-le-Virouil. — André Eveillé, marchand boucher de Saint-Bonnet, demandeur en reconnaissance de promesse de soixante deux livres, sept sols, contre Courtin, femme de Henri Casey, marchand, héritière du curé de Saint-Sorlin de Cosnac. — Jean Baudry, marchand d'Ozillac, contre Pierre Héraud, meunier. — Isaac Gast, sieur de Boisneuf, de Meux, contre Jacques Pineau, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment de Médac. — Boybellaud, procureur fiscal, autorise l'enregistrement de la commission accordée à Michel Jullien, sieur de La Ferrière, marchand, en qualité de marguillier dans la paroisse de l'hôpital de la Grand-Veaux pour la rédemption des captifs, en date du 1er janvier 1736.

B. 2353. (Registre). — 50 feuillets, papier.

1736-1737. — Audiences tenues par Pierre Pellette, sieur de La Pouyade, avocat en la cour, juge sénéchal, civil et criminel des ville et comté de Jonzac. — Anne Pellette, fille et donataire en partie de feu François Pellette, son père, demanderesse en partage et division de biens, contre son frère Pierre Pellette, sieur de La Pouyade, avocat en Parlement, juge sénéchal, et Marianne Pellette, épouse de Daniel Mestivier, notaire royal. — Jacques Pelligneau, notaire royal, demandeur en reconnaissance de promesse de la somme de soixante livres, contre Pierre Castan, marchand. — Simon Tourtellot, marchand, contre Pierre Gougeon, maître perruquier. — Jean Barbreau, chirurgien, contre François Servant, blanchisseur. — Gaston Boybellaud, avocat en Parlement, héritier de son fils Gaston-Jean Boybellaud, qui l'était de sa mère Françoise Lamare, et Bascle, son aïeule, contre Marie Civadier, veuve de Joseph Labarre, femme de Pierre Baudouin, marchand. — Jacques Bossuet contre Jean Héard. — Suzanne Boyvert contre Isaac Renart et Jean Robert. — Jacques Boybellaud, procureur fiscal du comté, mari de Madelaine Chaussé, veuve de Jean Jullien, marchand, contre Jean Astier, marchand aubergiste. — Pierre Huteau, notaire et procureur, contre Jean Lambert, instructeur de la jeunesse. — Jean Pellet, laboureur de Léoville, contre Isaac Renard.

B. 2354. (Registre). — 18 feuillets, papier.

1746. — Audiences. — Pierre Pellette, juge sénéchal. — Esther Glenisson, veuve de Mathieu Boulanger, contre Pierre Roulin, marchand. — Messire François-André de Coudere de Thury, chevalier d'Antuniac (François-André de Coudray de Turain, chevalier, seigneur d'Antouillac, dans ce registre d'audiences du 18 décembre 1723), contre Denis Keeffe, docteur en médecine, et messire Etienne de Beaupoil de Saint-Aulaire, écuyer. — Marie de Belleville, veuve de messire Pierre de Guignanson, écuyer, seigneur de Balzac, contre Jacques Martin, serger. — Nicolas Guesmand, sieur de La Valade, capitaine d'infanterie, contre

Pierre Collardeau. — Charles Arnaud, docteur en médecine, demandeur en inhibition de passage, contre Pierre Audeban, tailleur de pierres. — Marianne Moizan, veuve de Michel Maignac, notaire royal, héritière en partie de Jacques Moizan, maître chirurgien, demanderesse en reconnaissance de promesse contre Samuel Boybellaud, sieur de Chassan, bourgeois.

B. 2355. (Registre) — 50 feuillets, papier.

1747. — Audiences. — Pierre Pellette, sieur de La Pouyade, avocat, juge sénéchal civil, criminel et de police. — Gabriel Merzau et Jeanne Pestrau, son épouse, contre Jeanne Arnaud, veuve de Paul Messier, négociant. — David Maignac, sieur de Chantereine, négociant, demandeur en reconnaissance d'une promesse sous signatures privées, contre Paul-Arnaud Coulombier, bourgeois. — Jean Bouyer, soldat au régiment de Rouergue, contre François Richaudeau, serger. — Jeanne Prat, veuve de Jean Marcant, négociant de Bordeaux et son héritière testamentaire, demanderesse en reconnaissance de promesse de six cent deux livres, contre Charles-Françoir Audin Coulombier, bourgeois et marchand. — Marianne Moizan, veuve de Michel Maignac, notaire royal, héritière en partie de Jacques Moizan, maître chirurgien, demandant la reconnaissance de deux promesses, contre Samuel Boybellaud, sieur de Chassan, bourgeois. — Messire Charles de Beaupoil, chevalier, seigneur de La Dixmerie, cessionnaire de maître Pierre Baraud, notaire royal et autres héritiers de Françoise Baraud, contre Marguerite Demarre, donatrice universelle de ladite feue Barraud. — Alexis Bascle, marchand, contre Jean Godrie, serger. — Messire François-André de Coudere de Thury, chevalier d'Antuniac, contre messire Etienne de Beaupoil de Saint-Aulaire, écuyer. — François Boybellaud, sieur de La Chapelle, négociant, contre François Rousseau, marchand. — Messire François-André de Coudere de Thury, chevalier d'Antuniac, contre Nicolas Gaymand, sieur de La Vallade, capitaine d'infanterie. — Michel-Julien, sieur de La Ferrière, conseiller du Roi, receveur des émoluments de la chancellerie près le Parlement de Bordeaux, époux de Marie Archambaud, héritière de Marguerite Fumeau, sa mère, contre Pierre Pelletan, cordonnier, époux de Marie Troquereau. — Messire Auguste Poussard, comte du Vigeau, baron de Moings, Sainte-L'Heurine et Allas, contre Marie Miot, veuve de Paul Panon, marchand. — Messire Charles de Beaupoil, chevalier, seigneur de la Dixmerie, cessionnaire de Pierre Barau, notaire royal, contre Marguerite Demarre, etc.

B. 2356. (Registre). — 50 feuillets, papier.

1748-1749. — Audiences. — Pierre Pellette, sieur de La Pouyade, avocat, juge sénéchal civil, criminel et de police. — Pierre Daubry, procureur fiscal, contre Elie Chauvin, menuisier. — Messire Charles de Beaupoil, chevalier, seigneur de La Dixmerie, contre Marguerite Demarre. — Jeanne Vinet, femme de Jacques Cornevin, serger, et Marguerite Vinet, contre Isaac Bascle, marchand, et Suzanne Rittier. — Messire Charles de Beaupoil, seigneur de La Dixmerie, contre Marguerite Demarre, donataire universelle de François Barraud, Pierre Barraud, notaire royal, etc. — Michel-Julien, sieur de La Ferrière, conseiller du Roi, clerc, commis receveur des émoluments de la Chambre près le Parlement de Bordeaux, mari de Madelaine Archambaud, contre Pierre Pelletan, cordonnier, époux de Marie Troquereau, héritière de son père Pierre Troquereau. — Jacques Bouyer, sieur du Plantis, sergent et garde de la forêt de maîtrise de Rochefort, d'Ozillac, contre messire André-François de Thury, chevalier, seigneur de La Boulenerie. — Messire Gabriel-Joseph de Chilleau, chevalier, seigneur marquis de Chilleau, mari de Françoise-Louise-Anne-Marie Poussard du Vigean, héritière universelle de messire Auguste Poussard, chevalier, comte du Vigean, contre Marie Myot, veuve de Paul Panou, marchand. — Jean Bouyer l'aîné, marchand, héritier de messire Jacques Pineau, chevalier de Saint-Louis, tant pour lui que pour ses cohéritiers, contre messire Jean Gilbert des Aubineaux, trésorier de France au bureau des finances de Bordeaux. — Messire Gabriel-Joseph du Chilleau, chevalier, seigneur marquis du Chilleau, des Planches et autres lieux, mari de Françoise-Louise-Anne-Marie Poussard du Vigean, héritière universelle de feu messire Auguste Poussard, chevalier, comte du Vigean, contre Jean Broyau, boucher. — Astier de Saint-Amour, aubergiste, contre Elisabeth Huteau, femme de Jacques Martin, serger.

B. 2357. (Registre). — 34 feuillets, papier, écrits.

1750. — Audiences criminelles. — Pellette, juge sénéchal. — Jean Boulanger, négociant, demandeur en crime de vol contre Pierre Bernard père et fils,

laboureurs, et leurs femmes. — Pierre Vinet, sergent royal, contre Joseph Allin, marchand. — Messire Gabriel-Joseph du Chillau, chevalier, seigneur marquis du Chillau, des Planches et autres places, mari de Françoise-Louise-Anne-Marie Poussard du Vigean, héritière de messire Auguste Poussard, chevalier, comte du Vigean, demandeur en désistat de lieux, contre Jean Broisne, boucher. — Alexis Bascle contre Jean Deborde, curateur des mineurs d'Aimon-Millon. — Charles Odin, négociant, héritier universel de Charles-Nicolas Coulombier, son oncle, demandeur en reconnaissance de promesse contre René Barbereau, garçon blanchier. — Françoise Fourestier contre Isaac Boybellaud, sieur de Beauregard, bourgeois. — Jean Julien, sieur de La Ferrière, marchand, contre Jacques Boybellaud, procureur fiscal. — Pierre Renaudet, bourgeois et marchand, contre Pierre Roullin, marchand.

B. 2358. (Registre.) — 50 feuillets, papier.

1756. — Audiences. — Jean-François Landreau de La Cheminadrie, juge sénéchal. — Julien Derbaud et Jean Julien de La Ferrière, marchands, contre Jacquette Chenaury. — Joseph Dauteville, maître chirurgien, contre Jean Contentin, laboureur. — Jean Delagarde, serger, contre Jean Bossuet, serger. — Messire Charles de Beaupoil, chevalier, seigneur de La Dixmerie, contre Pierre Rousseau, mégissier. — Catherine Mesnard, veuve de Guillaume Braud et femme de Jean Drouillard, contre Jean Martin, instructeur de la jeunesse. — Jacques Boybellaud, sieur de La Chapelle, avocat, contre François Hormoy, bourgeois. — Jean Poché-Lafon et Jeanne Roullin, son épouse, contre Roullin, épouse de Jean Arnauld. — Messire Claude de Beaupoil, lieutenant des vaisseaux du Roi, écuyer, seigneur de La Dixmerie, demandeur en payement de rentes, contre Pierre Moizan, maître chirurgien. — Michel Julien, sieur de La Ferrière, conseiller du Roi, receveur de l'émolument du sceau de la chancellerie près le Parlement de Bordeaux, contre Jean Roux, serger.

B. 2359. (Registre). — 100 feuillets papier.

1732-1775. — Audiences. — Pierre Pellette, sieur de La Pouyade, avocat en Parlement, juge sénéchal, criminel et de police. — Pierre Pelletan, maître chirurgien, héritier de Marie Pelletan, sa sœur, contre Etienne, François et Jeanne Dexpeaux, frères et sœurs. — Le procureur fiscal, demandeur en payement de rente contre Jacques Bonnefille, dit Lacoste. — Isaac Gast, sieur de Boisneuf, bourgeois de Meux, appelant du jugement rendu par le juge dudit Meux, contre Marie Madelaine Roffay, veuve d'Elie de Laage, seigneur de Meux, conseiller du Roi, receveur des tailles de l'Election de Saintes, tutrice de ses enfants. — Pierre Cramielh, docteur en théologie, curé de Saint-Germain de Lusignan, contre Pierre Dubois, marchand, et Jean Bourguignon, maître chirurgien. — Jacques Boybellaud, procureur fiscal, contre Samuel Boybellaud, sieur de Chassan. — Caution de Vincent Boybellaud, fermier judiciaire des biens des mineurs de Samuel Moreau, sieur de Belisle. — Messire Charles de Brémond, seigneur, comte d'Ars et de Coulonges, contre messire François-André de Couderc de Thury, chevalier d'Antougnac. — Jacques Pelligneau, notaire royal, et Marie Maignac, sa femme, contre Jean Deborde, marchand. — Michel Julien, sieur de La Ferrière, marchand, contre Catherine Marchand, veuve de Pierre Siriot, tailleur d'habits. — Jacques Broussard de Sablon, avocat en la Cour, demandeur en payement de rente, contre Madelaine Ancel, veuve de Jean Dumorant. — Marie Michelle-Louise de Melun, veuve de messire Louis-Auguste Ancelin, chevalier, seigneur de La Mauvignière, La Touche et Saint-Quantin, demanderesse en jugement de rente noble, contre Jean Baudet, voiturier de Belluire. — Adam Dumorisson, marchand, contre Pierre Chappeau. — Messire Louis-Jacques Du Rousseau, écuyer, seigneur de Ferrière, contre Marie Dufossé. — Messire François Horric, écuyer, seigneur de La Roche-Tolay, Marvillars, Préguillac et autres lieux, contre François Pelletier dit Montaprès. — Messire Dominique Fortet, prêtre, curé de Saint-Martin de Pons, contre Elie Fleury. — Jacques Vergnon, perruquier, contre messire Charles de Beaupoil de Saint-Aulaire, écuyer, héritier de Guillemette de La Cour, veuve de messire Pierre de Mavalle, écuyer, seigneur de La Verdalle. — Messire Claude de Beaupoil, écuyer, chevalier de Saint-Louis, seigneur de La Dixmerie et des Pillets, contre Pierre Chauvreau, serger. — Jacques Pineau, greffier en chef du comté de Jonzac, contre Pierre Couillaud. — Louis Bossuet, marchand, contre Jacques Chevin, maréchal. — Messire Jean Bernardin, docteur en théologie, prêtre et curé de Saint-Martial, demandeur en payement de lods et ventes, contre Jeanne Arnaud, veuve d'Etienne Arbouin. — Louis Mayrau, maître en chirurgie, contre Antoine Dauteville, no-

taire et procureur. — Forteaux et mercuriales de Jonzac du 22 avril 1774 au 4 novembre 1774. — Règlement fixant le prix du blé, froment, concernant le payement des rentes, censives, dues à la seigneurie, avec défense aux fermiers d'exiger un prix supérieur.

B. 2360. (Registre). — 50 feuillets, papier, 49 écrits.

1765-1766. — Audiences tenues par Jean-François Landreau, sieur de La Cheminadrie, juge sénéchal civil, criminel et de police. — Marie Fouchard, veuve de Jacques Lebeau, et Elisabeth Fouchard, tailleuse, donataire universelle de Marie Rondeau, héritière de Pierre Rondeau, son père, contre Marie Beau, veuve de Pierre Rondeau. — Emeric Giraud, maître en chirurgie, contre Etienne Audouin, tailleur d'habits, tuteur des mineurs de feu François Lavergne et d'Anne Fresnon. — Le procureur fiscal, demandeur en payement de rentes, contre Joseph Janneau, charpentier, de Saint-Simon de Bordes, Etienne Etenaud, marchand, Jacques Robin, serger, etc. — Enregistrement et publication de l'arrêt du Parlement de Bordeaux du 27 avril 1765 enjoignant à tous juges ordinaires et subalternes, tant royaux que seigneuriaux du ressort, de détailler spécifiquement, article par article, les dépenses qu'il adjuge aux parties et dont ils feront la liquidation par les jugements et sentences qu'ils rendront, soit à l'audience, soit dans les procès par écrit. — Jacques Moyzant, maître en chirurgie, contre Jean Bardin, serger. — Jean Jullien, sieur de La Ferrière, négociant, agissant au nom et comme mari de Marie Pineau, demandeur en retrait lignager, contre Louis Jarofoy, marchand. — Pierre Dallemand, bourgeois, contre René Giraud, marchand. — Alexandre Maignac, sieur de Fonguyon, bourgeois, demandant reconnaissance d'une promesse de la somme de cinq cent quatre livres, restantes de la vente d'une métairie appelée Monlaleu, consentie en sa faveur par Pierre Moyzan, maître en chirurgie, contre ledit Moyzan. — Hypothèque sur tous les biens dudit Moyzan. — Pierre Pellette, sieur de la Pouyade, avocat, et Suzanne Pellette, épouse de Jacques Moulinier, bourgeois, contre Marie Mestivier, épouse de Pierre Dallemand, héritière en partie de François Pellette, son aïeul, et Marie-Henriette Mestivier, épouse de Maurin, contrôleur des actes au bureau de Montendre. — Nicolas Jean, sieur de Foucoudret, greffier de la juridiction de Saint-Grégoire d'Ardenne, contre Jacques Vergnon, maître perruquier. — Judith Pellisson, épouse de François Boybellaud-La-Chapelle, marchand de Jonzac, contre Pierre-Julien Desbaux, négociant de ladite ville. — Alexis Bascle, marchand, demandeur en vidange de maison et payement de loyer, contre Jacques Orvoire, serrurier. — Jean-Gabriel de Longueville, négociant, cessionnaire de Marie Jaulin, veuve de Pierre Renaudet, bourgeois de Saint-Eugène, demandeur en déguerpissement de fonds et payement d'arrérages de rentes contre Jean Roy, notaire royal, procureur postulant, curateur à l'hérédité vacante de feu Pierre Renaudet. — Jacques Billoque, instructeur de jeunesse, contre Etienne Gorry.

B. 2361. (Registre). — 50 feuillets, papier.

1768-1769. — Audiences tenues par Jean-François Landreau, sieur de La Cheminadrie. — Pierre Baudry contre Louis Raux. — Gabriel Gaudicheau, greffier de la juridiction de Villexavier, contre Pierre Dallemand, bourgeois. — Alexis-Benjamin Arnoul Poute, chevalier de Nieul, capitaine au régiment du Roi-infanterie, seigneur de Lussac, etc., contre Bossuet, farinier, condamné à payer au demandeur 16 livres et les dépens. — Jean Durand contre François Flornoy, bourgeois. — Dépositions comme témoins de Michel Jullien, sieur de La Ferrière, conseiller référendaire en la chancellerie du Parlement de Bordeaux, Pierre-Charles Morineau, sieur de Fayolle, avocat, Jean Messier père, négociant, qui ne savent rien des conventions conclues entre les parties.

B. 2362. (Registre). — 50 feuillets, papier.

1769-1770. — Audiences tenues par Jean-François Landreau, sieur de La Cheminadrie, juge sénéchal, civil, criminel et de police. — Marie Huteau, veuve de Daniel Touillet, aubergiste, contre Jean Champanay, laboureur, au sujet du passage dudit Champenay avec sa charrue et deux bœufs, sur une pièce de terre appartenant à ladite veuve Touillet. — Jean Peschaud, laboureur, demandeur en remboursement de rente, contre Pierre Courtableau, journalier, condamné audit remboursement et aux dépens. — Jean Fonteneau, laboureur, contre Bossuet, laboureur. — Daniel Pineau, orfèvre, contre Pierre Pelletan, orfèvre. — Jean-Gabriel de Longueville, négociant, cessionnaire de Marie Jaulet, veuve de Pierre Renaudet, bourgeois, contre Jean Roy, notaire royal, procureur postulant. — Théo-

dore Chaigneau, marchand, de Saint-Savinien, contre Joseph Lavocat, tondeur de draps. — Charles de Beaupoil de Saint-Aulaire, écuyer, héritier universel de Guillemette de La Cour, veuve de Pierre de Mavallée, écuyer, seigneur de La Verdalle, demandeur en déguerpissement de fonds et payement d'arrérages de rente seconde, contre Jean Roy, notaire royal et procureur postulant, curateur à l'hérédité répudiée de feu Pierre Renaudet, bourgeois. — Jacques Mercier, bourgeois, contre François Flornoy, bourgeois, et très haut et très puissant seigneur marquis de Saluces, comte d'Uza, baron de Fargues, Malauzin, et autres lieux, chevalier de Saint-Louis, maréchal des camps et armées du Roi. — Michel Julien, sieur de La Ferrière, conseiller du Roi, receveur du sceau de la chancellerie du Parlement de Bordeaux, demandeur en exhibition de contrats contre le comte de Jonzac. — Jean Martin fils, mégissier, contre François Bascle. marchand serger. — Pierre-Adrien Braud, notaire royal et procureur en l'Election de Barbezieux, contre Marguerite Bergeron, veuve d'André Cartier, archer garde de la connétablie. — Lecture et publication de deux arrêts du Parlement de Bordeaux du 30 mai 1767 qui ordonne que dans les provinces d'Agenois et de Saintonge, il sera pourvu à ce que les marchés soient suffisamment approvisionnés de grains pour la subsistance des peuples, et du 16 juin 1767, qui défend de couper les riortes ou jets pour enlier les gerbes de blé. — François Moufflet, notaire royal, demandeur en avération de promesse, sous signatures privées, contre Pierre-Charles Morineau de Fayolle l'aîné, avocat. — Pierre Pinguenit, marchand teinturier, contre Pierre Dalleman, homme d'affaires du comte de Jonzac.

B. 2363. (Registre.) — 50 feuillets, papier.

1778-1781. — Audiences tenues par Pierre Pellette, sieur de La Pouyade, avocat et juge sénéchal. — Elie Merzeau, marchand, contre Marie Chefnoury et Jean Jouneau, son mari, et Catherine Chefnoury et René Borde, son mari. — Louis Neyran, maître en chirurgie, contre Jacques Girard. — Jeanne Pellette, veuve de Jacques Moulinier, bourgeois, dame en partie du fief de Lusson, demanderesse en exhibition de contrats et payement de lods et ventes, contre Jacques Gaignard. — Julien de La Ferrière et Derbeau, marchands, contre Jacques-Benoist Micheneau. — Chaillé-La Touche, bourgeois de La Tremblade, demandeur en reconnaissance de promesse, contre Dallemand, bourgeois. — Pierre Drouhet, notaire royal, procureur en l'Election de Barbezieux, demandeur en reconnaissance de promesse, contre Antoine Dubarry, docteur en médecine. — Pierre Pellette, sieur de La Pouyade, avocat et juge sénéchal, se récuse, attendu que Dubarry et lui ont épousé les deux sœurs (28 avril 1780). — François Delmas, prêtre, curé d'Artignac, contre Lavergne, sellier. — Philippe Sauvaistre, bourgeois, contre François Journauleau, marchand, tuteur et curateur des mineurs de Jacques Trouillet et Elisabeth Houmeau.— Jacques-Alexis Messin, prêtre, contre Rousseau fils, et Jacques Girard. — Fixation du prix du blé à 18 livres 10 sols la quartière, 3 livres 14 sols le boisseau, et l'avoine à sept livres 10 sols la quartière et 30 sols le boisseau. — Pineau, procureur fiscal (5 octobre 1781).

B. 2364. (Registre.) — 50 feuillets, papier.

1776-1778. — Audiences tenues par Pierre Pellette, sieur de La Pouyade, avocat et juge sénéchal. — Etienne Etenau, administrateur de son fils, René Etenau, héritier de Marianne Blanc, sa mère, Augustin Cesvet, marchand poêlier, mari de Marguerite Texier, héritière de Marguerite Blanc, sa mère, et Pierre Desbrières, mari de Marie-Anne Blanc, contre Mathieu Blanc. — Jeanne Sanné, femme de Jean Robert, contre Jacques Bascle, prêtre, curé d'Allas-Champagne, et curateur des enfants mineurs de son frère, feu Alexis Bascle, contre Louis Gibaud, marchand, et André Rabois. — Jean Bossion, marchand boulanger, contre Pierre Demestre Guilhem, dit Saint-Emilion. — Marie Bois, femme séparée de biens de Paul Chevallier, contre Jacques Ferchaud. — François Pineau, notaire royal et procureur fiscal, contre Pierre Cler, vigneron, héritier de Pierre Philipeau, son aïeul. — Pierre Piet, sieur du Renclos, bourgeois, contre Jacques André, blanchisseur. — Pierre Fresneau, marchand, contre Bourclier, dit Saint-Amand.

B. 2365. (Registre.) — 55 feuillets, papier.

1781-1788. — Audiences tenues par Pierre Pelette, sieur de La Pouyade, avocat et juge sénéchal. — Pierre-Gilbert de La Canonerie, officier pensionné du Roi, contre Anne Bertonneau, veuve de Jean Guillard, et Suzanne Vigniaud. — Pierre-Emery Girault, maître en chirurgie, demandeur en condamnation d'une somme de 425 francs, contre Madelaine Arnault. —

Maurice Plassereau, marchand, mari de Madelaine Bascle, contre Jacques Bascle, curé d'Allas-Champagne, ci-devant curateur de la demoiselle Madelaine Bascle. — Messire Charles de Corbières, écuyer, administrateur de ses enfants, héritiers présomptifs de Charles de Beaupoil de Beaulieu, leur aïeul, contre Angélique de Beaupoil, épouse d'André des Arnauds, écuyer, capitaine d'invalides, et Aimée de Beaupoil, épouse de messire de Mavallée du Cluzeau, écuyer, et messire de Beaupoil de Saint-Aulaire, fils aîné et héritier de feu Claude de Beaupoil de La Dixmerie. — Pierre Emery Girault fils, maître en chirurgie, contre Magdelaine Arnauld. — Ordonnance du sénéchal, en exécution de l'article 13 de la déclaration du Roi du 9 avril 1936, faisant défense, tant aux personnes de la R. P. R. de la présente ville et juridiction qu'à tous autres, qui ne font pas profession de la religion catholique, de ne faire inhumer leurs parents ou voisins décédés, qu'en vertu d'une ordonnance du sénéchal sur les conclusions du procureur fiscal, mentionnant les noms et qualités de la personne décédée et le jour de son décès sur un registre tenu à cet effet au greffe et dont il sera délivré des extraits aux intéressés, moyennant 8 sols par extrait, défense au sieur Cornevin fossoyeur des personnes de la R. P. R. d'ouvrir et de creuser des fosses que sur le vu de ladite autorisation (31 décembre 1773).

B. 2366. (Registre.) — 50 feuillets, papier.

1784-1788. — Audiences civiles. — Pierre Pelette de La Pouyade, avocat et juge sénéchal. — Ordonnance fixant le cours des mercuriales pour 1784, la quartière de froment, 15 livres, le boisseau, 3 livres, la quartière avoine, 7 livres, le boisseau, 1 livre 8. — — Charles Magnac, maître en chirurgie, contre Jean Rousseau. — François Bascle, marchand, contre Jean Bouyer. — Louis Mayran, maître chirurgien, contre Elie Latorse et Jean Durandet, laboureurs. — Jacques-Alexis Messin, prêtre, contre Pierre Fresneau. — Jean Renaud, ci-devant fermier du four banal, contre Pierre Barbier, sous-fermier. — Jean Lys, bourgeois, contre Jacques Barreau. — Nomination de Jacques Meignac, notaire royal, en qualité de procureur d'office par haut et puissant seigneur Pierre-Charles-François Bouchard d'Esparbès de Lussant d'Aubeterre, comte de Jonzac, marquis d'Ozillac et autres lieux, lieutenant général des armées de Sa Majesté, gouverneur des ville et comté de Jonzac, lieutenant général des provinces de Saintonge et Aunis (20 juillet 1785). — Installation de Pierre Renaud dans l'office de sergent et garde du comté de Jonzac. — Pierre Merlin, marchand, contre René Tourtellot.

B. 2367. (Registre.) — 50 feuillets, papier.

1788-1790. — Audiences civiles tenues par Pierre Pellette de La Pouyade, avocat et juge sénéchal. — Jacques-Alexis Messin, prêtre, demandeur en avération d'une promesse, contre François Flornoy, avocat, entreposeur du tabac, et ledit Flornoy, demandeur en garantie contre le très honoré R. P. Joseph Duluc. — André Broisne cadet, marchand, contre Jean des Marets Duport, marchand. — Enregistrement des lettres de maîtrise de François Grandcoin Desroches, maître en chirurgie, signées par Jean-Baptiste-Antoine Andouillé, conseiller d'Etat, premier chirurgien du Roi, chef et garde des chartes, statuts et privilèges de la chirurgie du royaume, président de l'Académie royale de chirurgie, associé libre de l'Académie royale des sciences (25 août 1787, scellé en cire rouge du cachet au buste de Saint-Côme). — Lettres de Jean Gauché, chirurgien-major sur les vaisseaux du Roi, au département de Brest, maître en chirurgie de la ville de Jonzac, 14 novembre 1783, signées Jacques-Louis Doussin, lieutenant du premier chirurgien du Roi. — Arrêt du Parlement qui déclare nuls et non avenus les délais judiciaires qui se sont écoulés depuis le 18 août 1787 jusqu'au 25 octobre 1788. — Dominique Plessis aîné, bourgeois et marchand de Bordeaux, contre de Longueville, veuve de Daniel Dalvy et Dalvy fils, condamnés solidairement à payer au demandeur 794 livres 10 sols et les dépens. — Jean-Baptiste du Luc, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de Champagne, contre Jacques Durand, taillandier. — Jean Julien de La Ferrière et Dorbeau, marchands associés, contre Castin, marchand teinturier et Jacques Rullier, boucher. — Jean Bernardin, curé de Saint-Martial de Vitaterne, contre Jean Martin. — Pascal Eveillé, juge du marquisat d'Ozillac, contre Gravelle, laboureur. — Alexandre Maignac de Fonguion, bourgeois, demandant la reconnaissance d'une promesse sous signatures privées consentie en sa faveur par Pierre Saboureaud père, de la somme de 850 livres, contre Suzanne Mousnier, veuve dudit Saboureaud et sa fille. — Fixation de la valeur en la quartière de froment à 22 livres, du boisseau à 4 livres 8 sols, de la quartière d'avoine à

8 livres et du boisseau à 1 livre 12 sols (8 octobre 1790).

B. 2368. (Registre). — 34 feuillets, papier.

1772-1784. — Police. — Pierre Pellette, sieur de La Pouyade, avocat et juge sénéchal et de police. — Fixation de la taxe du pain blanc à 38 deniers, du pain bis à 35 deniers, du pain noir à 28 deniers (7 décembre 1772). — Condamnation à cent livres de Samuel Arnaud et Elisabeth Gobeau, sa femme, de la R. P. R., pour contravention à la déclaration du Roi du 14 mai 1724 et à l'arrêt de la cour du 21 novembre 1757, amende applicable aux réparations de l'église paroissiale, avec ordre de porter incessamment leur enfant à l'église paroissiale pour recevoir le sacrement du baptême et rapporter au procureur fiscal un certificat du prieur curé ou de son vicaire. — Mêmes condamnations contre Pierre Mercier, marchand, et Jeanne Arneau, sa femme, Samuel Arnaud et Elisabeth Gobeau, sa femme, Pierre Mercier, marchand, et Jeanne Arnault, sa femme (26 septembre 1777). — Taxe du bœuf à 5 sols 6 deniers, la livre, le mouton, 6 sols, et le veau, 6 deniers (19 mai 1780).

B. 2369. (Registre.) — 65 feuillets, papier.

1768-1790. — Forteaux et mercuriales du minage du comté de Jonzac. — Jean-François Landreau, sieur de La Cheminadrie, juge sénéchal, civil, criminel et de police. Froment, 58 sols, le boisseau, avoine, 30 sols (8 janvier 1768). — Froment, 3 livres, 12 sols, avoine, 30 sols (5 janvier 1769). — Froment, 3 livres, 18 sols, avoine, 30 sols (5 janvier 1770). — Froment, 3 livres, 18 sols, avoine, 30 sols (4 janvier 1771). — Froment, 3 livres, 16 sols, avoine, 30 sols (3 janvier 1772). — Froment, 4 livres, 4 sols, et avoine, 32 sols (2 janvier 1773). — Froment, 32 livres, 6 sols, avoine, 24 sols (7 janvier 1774). — Froment, 1re qualité, 3 livres, 10 sols ; 2e qualité, 3 livres, 12 sols ; 3e qualité, 3 livres, 10 sols, avoine, 28 sols (7 janvier 1775). — Froment, 3 livres, 4 sols, avoine, 30 sols (5 janvier 1776). — Froment, 3 livres, 6 sols, avoine, 29 sols (3 janvier 1777). — Froment, 3 livres, 15 sols, avoine, 28 sols (2 janvier 1778). — Froment, 3 livres, 4 sols, avoine, 26 sols (8 janvier 1779). — Froment, 56 sols, avoine, 26 sols. — Froment, 3 livres, 4 sols, avoine, 28 sols (19 janvier 1780). — Froment, 29 livres la quartière, avoine, 8 livres la quartière (2 janvier 1790). — Froment, 29 livres la quartière, avoine, 8 livres la quartière (2 janvier 1790). — Froment, 22 livres, avoine, 8 livres (10 décembre 1790). Signé : Pellette, La Pouyade.

JURIDICTION DU MARQUISAT DE MONTENDRE.

B. 2370. (Registre.) — 134 feuillets, papier.

1765-1766. — Audiences tenues par François Rasteau, juge sénéchal civil, criminel et de police. — Jacques Bouyer, marchand, contre Jean Picq, laboureur. — Pierre Gendron, laboureur à Coux, contre Jean-Louis Charropin, notaire royal. — Pierre Jousseaume, laboureur, contre Marguerite Rabaisne, veuve de messire Forestier, écuyer, et Marie-Anne et Marie Forestier. — Pierre Pollain, maître cordonnier, contre Jean-Louis Charropin, notaire royal à Couts, curateur des mineurs de Isaac-Jacques de Belaspect. — Antoine-Auguste Gaudin, procureur postulant, substitut du procureur fiscal du marquisat de Montendre, demandeur en payement d'une rente de neuf livres, contre François Matra fils, serger. — Jean-César Brard, marchand à Montendre, contre François-Clément Guillot. — Jean Marcadier, meunier à Jussas, contre Jean Lhoumeau, laboureur, et Pierre Souc, meunier à Montendre. — François Peluchon, notaire royal à Vibrac, contre Isaac Roche, notaire royal à Chardes. — Samuel-Auguste Pelletreau, marchand, contre Ytier, gallocher à Chardes. — Jean-Michel Terrien, notaire royal à Léoville, contre Pierre Birot, laboureur à Chounac. — Pierre Augereaud, procureur fiscal du marquisat de Saint Maigrin, contre Jacques et Jean Nias, laboureurs à Donnezac. — Jacques Gourdet, prêtre, vicaire de Sainte-Radegonde, demandeur en avération de promesse contre Jean Héreaud, marchand, héritier de Pierre Héreaud, curé du Tâtre, son frère. Il s'engage à payer, dans trois mois, les trente livres en question, condamné aux dépens. — Pierre Jullien et Isaac Broussard, maîtres chirurgiens associés, contre Jean Ribot, l'aîné, marchand, fermier judiciaire des biens des mineurs de Belaspect. — Anne Boybellaud, épouse de Jacques Broussard, praticien, contre ledit Broussard, pour séparation de biens (lettres de la chancellerie de Bordeaux du 22 décembre

1764). — Les lettres sont entérinées et la séparation prononcée le 30 janvier 1766. — Christophe Pelletan, marchand à Archiac, contre Etienne Picq, forgeron. — Arnaud Robert, laboureur, contre Jacques-Christophe de Bavollin, écuyer. — Enregistrement de la déclaration du Roi qui fixe un délai pour le contrôle des promesses de passer un contrat faites avant le 30 juin 1766 à un denier plus fort que le denier 25 et dispense des frais les porteurs desdites promesses (1er juillet 1766). — Lettres patentes supprimant le droit d'aubaine en faveur des sujets du marquisat de Baden-Baden, (27 décembre 1762.)

B. 2371. (Registre.) — 50 feuillets, papier.

1741-1742. — Audiences tenues par François Rasteau, juge sénéchal, civil, criminel et de police. — Serment de Auguste Gaudin, greffier. — Gardrat, procureur fiscal, contre Pierre Decombe, marchand, à Châtenet, condamné à payer la rente noble due à la seigneurie, pour la prise de Lussandrie, paroisse de Châtenet. — Bertrand Duret, marchand, de Saujon, contre Pierre Arraud, maître chirurgien de Montendre. — Jean Fourestier, marchand, contre Jean Rebourgeard, laboureur de Saint-Maurice de Lauransanne. — Élie Vion, bourgeois, de Saint-Germain de Lusignan, contre François de Cazenabe, bourgeois de Coux. — Françoise de Cazenabe, épouse de Jean Martin, contre Pierre Robert. — Pierre Dumouguey, prêtre, prieur de Donnezac, contre Pierre de Vantenacq, sieur de Belleville. — Pierre Perruchon, laboureur, contre François d'Anglade, charpentier. — Françoise Forestier, veuve de Jean Renaud, contre Pierre Broussard, marchand. — Information sur les vols commis au préjudice de la femme du sieur Jean Charropin, sieur de Fougeau, notaire royal, par Marie Marcou, leur servante. — Françoise Cazenabe, épouse de Jean Martin, sieur de Monsouhait, contre Martin Guillon. — Isaac Charropin, sieur de Boismaurain, demandeur en remboursement de rente contre Antoine Bouyer. — Interdiction, pendant dix mois, de Christin, des fonctions de sergent, pour prévarication. — Daniel Broussard, avocat en la cour, contre Catherine Doyenard, veuve de Gérard Bacon.

B. 2372. (Registre.) — 50 feuillets, papier.

1742. — Audiences tenues par François Rasteau, juge sénéchal, civil, criminel et de police. — André et Jacques Taraud et Pierre Giraud, contre Jean et Jacques Roy frères. — Marie Chemineau, femme de Pierre Limouzin, demanderesse en partage et division de biens contre Pierre Chemineau, David Magnac, sieur de Chanterenne, demandeur en avération d'une promesse de 17 livres 10 sols d'une part, et 68 livres 14 sols, d'autre, contre Jacques Broussard, sieur de Serville. — Gabriel Barthélemy, mari de Jeanne-Estelle Lavergne, Jean Nicolleau, notaire et procureur en la châtellenie de Rouffignac, époux de Marie Lavergne, et Jean Laurent, mari de Jeanne Lavergne, contre Jean Martin, sieur de Monsouhait, curateur des mineurs de feu Pierre Martin, sieur de La Seguinerye. — César Brard, marchand, contre Antoine Gaudin, sieur de Chauvin. — Le procureur fiscal contre Jacques Broussard, sieur de Serville. — Jean Pelluchon, notaire royal et procureur, contre Jean Jacques, laboureur. — Etienne Fomberteau, maître chirurgien, contre Jean David, prévôt et sergent. — Marie Fresneau, veuve de Jacques Vigen, notaire royal, Jacques Vigen, notaire royal et Alexis Vigen, ses enfants, contre Catherine Mayraud, femme de Jean Guillory, Jeanne Mayraud, femme d'Antoine Chabot et Françoise Marpaud, femme de Pierre Lignier. — Élie Demedis, sieur des Combes, contre François Cazenabe, sieur de Fongravier.

B. 2373. (Registre.) — 50 feuillets, papier.

1742. — Audiences tenues par François Basteau, juge, sénéchat civil, criminel et de police. — Daniel Broussard, greffier en chef et substitut du procureur fiscal du marquisat de Montendre, contre Jean Félix, laboureur. — Le procureur fiscal contre Pierre Broussard, sieur de Servolle. — David Magnac, sieur de Chanterive, marchand, contre Jean Verdon, sieur de Chevallerie. — Jacques Vigen, notaire royal, contre Jeanne Vigen, épouse de Pierre Durand, notaire royal. — Daniel Broussard, avocat, contre Catherine Doyennard, veuve de Girard Bacon. — Isaac Jacques, sieur de Belayrin, contre Broussard, sieur de Servolle. — Christophe Roullet, maître chirurgien, contre Marie Baron, femme Orvoire. — David Maynac, sieur de Chantereine, bourgeois et marchand, contre Pierre de Vautenac, sieur de Belleville. — Isaac Jacques, sieur de Belaspect, contre Broussard, sieur de Servolle. — Marguerite Methé, veuve de Simpé, écuyer, contre Michel Massin, meunier. — Jacques Hostin contre

Jacques Guilbon, au sujet du payement de six bujeoirs. — Le procureur fiscal contre Jean Gardrat. — Jacques Brunetière contre Jean Maignan et Jean Gabillaud. — Marie Mallet, nièce et héritière de Pierre Mallet, curé de Chamouillac, contre Isaac Broussard, sieur de La Livenne, bourgeois d'Expiremont. — Jeanne-Mélanie Chanac, veuve de Samuel Chappuzet, sieur des Abirails, contre Vacherie, femme Perraud. — Vincent Dupuy, marchand, contre François Reaux, laboureur, de Reignac, qui tua, d'un coup de fourche, un cheval appartenant audit Dupuy, sous prétexte que ledit cheval était sur une pièce de pré lui appartenant. — Charles Charropin, sieur de Fontbelle, contre Jean Meriaud, laboureur. — Hugues Cormier, sieur de La Sauzaye, brigadier de la maréchaussée, contre Abraham et François de Cazenabe père et fils, et Anne de Cazenabe, femme de François Rabouin. — Jean Noble contre Jacques Laroche. — Pierre de Bonnevin, seigneur de Jussas, Sousmoulins, contre Pierre Gaudet, marchand. — Jacques Fougerat, curé de Chaunac, contre Jean Verdon, sieur de La Chevallerie.

B. 2374. (Registre,). — 48 feuillets, papier.

1743-1744. — Audiences tenues par François Basteau, juge sénéchal du marquisat. — Mathurin Catherineau, laboureur, et Elisabeth Chamboulan, contre Pierre Chamboulan. — François Bernier, de Reigner, contre André Renaud. — Jean Chiché, laboureur, contre François Fonteneau et Jacques Villain, laboureurs. — Alexandre d'Amaniou, sieur de La Bélotrie, contre Guillaume et François Giraud père et fils. — Jean David, de Marsillac, contre Jean Chiché, « précepteur de la jeunesse ». — Pierre Charbonnier, laboureur, contre Samuel Vigen, marchand. — Marguerite Olivier, femme de Pierre Rambaud, contre Marguerite Renou, femme de Bernard Bernard.

B. 2375. (Registre.) — 30 feuillets, papier.

1744. — Audiences tenues par François Basteau, juge sénéchal. — Jacques Denéchau contre Pierre et Jacques Renou, père et fils. — Jean et Pierre Geay frères, demandeurs en remboursement de rente, contre Pic Pillet, d'Expiremont, Jean Denis, de Saint-Maurice, Marteau, curateur des mineurs de François Marteau, sergent royal, de Vanzac, Jean et Pierre Fradin frères, Charles de Cazenabe, bourgeois, Philippe Regnier, marchand, etc. — Jacques Sauvaistre, marchand, de Jonzac, comme cessionnaire de messire Louis de Flambart, écuyer, seigneur de Bessac. — Louis Marchant, notaire royal, contre François Fricaud, tisserand, de Soumeras. — Jean Rougié, procureur fiscal de Chaux et Mérignac, contre Gabriel Motard, marchand. — Le procureur fiscal demandeur en payement de lods et ventes, contre Daniel Broussard le Ducq, marchand. — Pierre Gazeau, demandeur en payement d'une somme de trente-trois livres, contre Pierre de Vantenac, sieur de Belleville. — Antoine Gaudin, cavalier de maréchaussée, contre Jacques Broussard, sieur de Sablon. — Le procureur fiscal demandeur en payement de rente, contre François Rousseau, laboureur.

B. 2376. (Registre.) — 48 feuillets, papier.

1744-1745. — Audiences tenues par François Basteau, juge sénéchal. — Jean Verdon La Chevalerie contre Jean Laffon, charpentier. — François Delaage, sergent royal, mari de Jeanne Perdriau, contre Jean Marcadier. — François Bellet, ancien procureur postulant, demandeur en vérification de promesse de 65 livres 7 sols 6 deniers, contre Jeanne Merlet. — Le procureur fiscal demandeur en payement de lods et ventes, contre Daniel Broussard. — Messire Jean de Restier, écuyer, seigneur des Bardons, contre messire François Augereau, curé de Moullon. — Samuel Vigen, marchand, contre Jean Martin et André Recappé, meunier. — David Magnac, sieur de Chanterenne, contre Antoine Boybellaud. — Jean Baudouin contre Jean-César Brard. — Messire Pierre de Bonnevin, écuyer, chevalier, seigneur de Jussas, contre Pierre Gourdot, marchand. — Louis Roche, prêtre et prieur de Messac, contre Jean Meriaud. — Marie Eynard, veuve Fricaud, contre Jacques Pouzet, laboureur, de Marsillac. — Jean Delaroche, bourgeois, contre Jean, autre Jean et Jacques Bouniot. — Pierre de Saint-Estèphe contre Jacques Denéchau et Elisabeth de Saint-Estèphe, son épouse. — Le procureur fiscal contre Pierre de Vantenac, sieur de Belleville. — Jean David contre Jean Chiché, « instructeur de la jeunesse ».

B. 2377. (Registre.) — 18 feuillets, papier.

1745-1746. — Audiences tenues par François Basteau, juge sénéchal. — Abraham et François Caze-

nabe, père et fils, contre Pierre Cormier, cavalier de la maréchaussée. — Le procureur fiscal, demandeur en délit de chasse, contre Louis Texier et Pierre Hocquellet. — Pierre Gourdet contre messire Pierre de Bonnevin, écuyer, chevalier, seigneur de Jussas et autres lieux. Jean-Nicolas Lugeol, prêtre, bachelier en théologie, chanoine honoraire du chapitre de Saint-Romain de Blaye, contre René Glenisson, laboureur. — Isaac Charropin, sieur de Boismaurin, contre Jacques Douteau et Jean Picq, laboureurs. — Guillaume Gardrat, procureur fiscal, contre Daniel Broussard. — Rouzau contre Giraud, qui l'avait traité de « sorcier ». — Marie Fresneau, veuve de Jacques Vigen, notaire royal, contre Pierre Babin, condamné à lui payer une somme de trente huit livres, avec les intérêts et aux dépens. — Moïse Formel, sieur de Lamothe, sieur du fief noble de Lignère, contre Gourdet Morin, bourgeois. — Isaac Jacques, sieur de Belaspect, bourgeois, contre Jean Rebourgeard, jeune, laboureur, et Jacques Chappuzet, bourgeois. — Marguerite Marchais, veuve de Samuel de Ravallet, écuyer, seigneur des Arnauds, contre Pierre Geay, farinier.

B. 2378. (Registre.) — 48 feuillets, papier.

1746. — Audiences tenues par François Basteau, juge sénéchal. — Moïse Formel de La Mothe, seigneur du fief noble de Livinière, contre Gourdet Marin, bourgeois. — François Thierry, maréchal, contre Jean Roy, meunier. — Jean Verdon-La Chevallerie, contre Pierre Torignier, laboureur. — Marguerite Marchais, veuve de Samuel de Ravallet, écuyer, seigneur des Arnaud, contre Pierre Geay, farinier de Polignac. — Françoise de Cazenabe contre François Picq, laboureur. — Jacques Pelligneau, notaire royal et directeur des postes de Jonzac, contre Pierre Dallemand, receveur des droits rétablis de Montendre. — François Salmon, curé de Coux, contre André Devau. — Marianne David contre Etienne Fonberteau, maître chirurgien. — Jean Thierry, maître serrurier, contre Etienne Fonberteau, maître chirurgien. — Jean Pouzet, meunier de Courpignac, contre Jean Baudouin, laboureur de Marsillac. — Enregistrement de l'arrêt du Parlement de Bordeaux du 1er avril 1746, qui « prohibe à ceux de la R. P. R. l'exercice de toutes sortes de charges de judicature et offices de procureurs, notaires, greffiers, sergents et huissiers, dans quelque juridiction que ce puisse être, interdit aux médecins, chirurgiens et apothicaires d'exercer leurs arts et professions, s'ils ne sont catholiques et défend à tous prêtres, curés et vicaires de donner des certificats de catholicité qu'à ceux, dont ils sont certains de l'exercice qu'ils font de la religion catholique ». — Isaac Broussard, bourgeois et sous-fermier des droits seigneuriaux du fief de Sauriac, demandeur en payement de rente de la prise de Marie Baudouin, contre Jean Estellain, laboureur. — Louis Roche, prêtre et prieur de Messac, contre Jean Marteau, marchand. — Claude Radou, sieur de Croixblanche, maître chirurgien, contre Pierre Chauvet, maréchal. — Marguerite Ferchaud, femme de Pierre Renaud, contre David, veuve Roy.

B. 2379. (Registre.) — 48 feuillets, papier.

1747. — Audiences tenues par François Montaugon, notaire royal et ancien procureur postulant, par Daniel Broussard, substitut du procureur fiscal, et par le sénéchal François Basteau (qui ne signe que de son initiale). — Jacques Douteau contre Jacques Juicq. — Françoise Chaumet, femme de Jean Maigre, contre Jacques Chaumet. — Jean Esmein, sieur de Boisrateau, époux de Marie Soy, contre Jacques et Jean Hillairet frères. — Jacob de Pressac, écuyer, sieur de Lioncel, demeurant à Vassiac, contre Jean Vacherie et Marguerite Vacherie, femme de Louis Perraud. — Louis Roche, prêtre et prieur de Messac, contre Jean Leas. — Jacques Broussard, sieur de La Garretière, avocat de Coux, demandeur en payement de rente contre Pierre Nezereau, de Mallet. — Guillaume Gardrat, procureur fiscal, demandeur en exhibition de contrats, contre Pierre Rousseau, de Marsillac. — Françoise Cazenabe, épouse de Jean Martin, sieur de Monsouhait, contre Hugues Cormier de La Sauzay. — Samuel Boybellaud, sieur de Chassan, contre Jean Bascle, laboureur de Coux. — Jacques Fougerat, curé de Chaunac, contre Pierre Chasseloup, maréchal, et Jeanne Vesron, sa femme. — Bernard Seguin, maître chirurgien de Marsillac, contre François Chaumet. — Marie Benoist, de Bordeaux, contre Catherine Duranteau, épouse de Jean Bignon. — Messire Martial Dohet, seigneur de Boisron, de Saint-Ciers-Champagne, contre Jean Noissieu, laboureur, et Jeanne David, veuve de Dumazeau. — Isaac Charropin, sieur de Boismarin, contre Jean Guillet, laboureur à bœufs de Vallet.

B. 2380. (Registre.) — 48 feuillets, papier.

1748. — Audiences. — François Basteau, sénéchal. — « Le 9 avril 1748 on a augmenté le papier marqué ». — Jean Perodeau, mari d'Anne Serveau, et Jean Ferrand, mari de Catherine Serveau, icelles héritières de Jean Ballon, contre Jean Bayard, laboureur. — Guillaume Gardrat, procureur fiscal, contre Pierre Roy, meunier de Chartuzac. — Guillaume Gardrat, procureur fiscal, contre Mathurin Cathelineau, laboureur de Coux, et Jean Charropin, notaire royal de Coux, et Jacques Broussard La Garlière, avocat et Jean de Beaumont, laboureur d'Expiremont. — Daniel Broussard, greffier en chef du marquisat, contre Jean Rebourgeard, fils, de Saint-Maurice de Lauransanne. — Obligation à tous meuniers et fariniers de mettre dans leurs moulins des balances et des poids bien et duement légalisés et marqués par les officiers de justice du lieu, afin qu'aucune fraude ne puisse se commettre, défense aux meuniers de prendre au-delà du droit ordinaire de moulange et du seizième pour droit de mouture. — Jean Maurin, marchand, contre André Martineau, chirurgien. — Joseph Allain, bourgeois et marchand de Jonzac, contre Pierre Dallemand, bourgeois de Montendre. — Pierre Millepied, maître chirurgien, contre Arnaud Robert, laboureur. — Jean Verdon, sieur de La Chevalerie, contre Jean Mauchet, laboureur de Coux. — Jean-François Picq, docteur en théologie, prêtre et curé de Reignaç, contre Jean Roux dit Rouzeau, laboureur. — Jean Simon, greffier de la juridiction de Sousmoulins, contre Louis Noble, marchand, de Châtenet. — Messire Pierre de Bonnevin, écuyer, chevalier, seigneur de Sousmoulins, Jussas, Pommiers, contre Antoine Guérin, marchand, de Sousmoulins. — Guillaume Gardrat, procureur fiscal, contre Jean de Granges, conseiller du Roi, magistrat au Présidial de Saintes, Jacques Arnaud, procureur au Présidial, Jacques Perdriau, etc., pour la pourvoyance en tutelle des mineurs de feu Jean Ribot et Catherine Métivier, etc. — François Augeraud, docteur en théologie, curé de Moulins, contre Pierre Gourdet, laboureur de Moulins.

B. 2381. (Registre.) — 50 feuillets, papier.

1750. — Audiences tenues par François Basteau, juge sénéchal du marquisat, — Roux est condamné à payer à Rocher, archiprêtre de Montendre et curé de Tugéras, ce qu'il reste lui devoir et aux dépens. — Pierre Bouyer, menuisier, contre Marguerite Thierry, veuve de Jean Maurin, meunier, de Donnezac. — Françoise de Cazenabe, épouse de Jean Martin, sieur de Monsouhait, contre Hugues Cormier, sieur de La Sauzaye, brigadier de maréchaussée. — François Babin, sieur de Boisvillars, contre Pierre Babin, son fils. - François Montaugon, notaire royal à Châtenet, contre Nicolas Macouillard, laboureur. — Interdiction de Pierre Cristin des fonctions de sergent. — François Montaugon, notaire royal et procureur postulant, siége en l'absence du sénéchal. — Pierre Moreau contre François Moreau. — François Fourestier, marchand, de Jonzac, réclame une somme de cent cinquante livres pour vente de marchandises à Marguerite Bernard, femme de Pierre Desgranges. — Guillaume Gardrat, procureur fiscal, supplée le sénéchal absent. — Jean Verdon, contre Jean Picq, laboureur d'Expiremont. — Jacques Vigen, notaire royal, et Alexis Vigen, bourgeois, son frère, héritiers de Jacques Vigen, notaire royal, et Marie Fresnaud, contre Pierre Martineau, chirurgien, et Marguerite Martineau, sa sœur, enfants de Pierre Martineau. — Moïse Jormel, seigneur du fief noble de Lignière, contre Gourdet Marin, bourgeois. — Pierre Mesnard, ancien lieutenant au régiment de Lyonnais, contre Debora Chappuzet, veuve de Daniel Broussard, sieur de La Garlière, de la paroisse de Vallet,

B. 2382. (Registre.) — 50 feuillets, papier.

1751. — Audiences. — François Basteau, sénéchal. — Jean Boursaud, demandeur en offres de retrait lignager, contre Jean Berteaud, laboureur, — Arnaud Thierry, marchand, contre Jean Chaumet. — Samuel-Auguste Pelletreau, marchand, Jean Vallée, Pierre Rivasseaud et Michel-Jean Picotin, contre Jean Guillet, serger, de Chardes. — Jean Guillebaud, marchand jardinier, contre Michel Guillebaud, son fils. — René Resnier, greffier de la juridiction de Pommiers, contre Jacques Lafont, laboureur. — Michel Duret, meunier, contre Pierre Vieuille, laboureur, et Catherine Maignen. — Jean Guiton contre Jean Tournier, meunier. — Jean Bouraud, meunier, contre Pierre Chasseloup, maréchal. — Jean de Beaumont, tisserand, contre Jean de Beaumont, laboureur. — Louis Merchan, notaire royal, fermier du prieuré de Montendre, contre Pierre Gourdet, marchand, — Jean Brunetière, sergent à

Montausier, contre Jean Picq, laboureur. — Messire Philibert de Flambard, écuyer, seigneur de La Neuville, Vibrac et autres lieux, contre Jacques Valade, de Saint-Maurice de Lauransanne, condamné à payer au demandeur neuf livres et les dépens. — François Basteau, sénéchal du marquisat de Montendre, fils et héritier de Marguerite Picq et de Raymond Basteau, son frère, contre Jeanne Picq, épouse de Jean Renaud, maître chirurgien, de Reignac. — Pierre de Vantenac, sieur de Belleville, bourgeois, de Sainte-Radégonde, contre Marguerite Couraud, veuve de Louis Maran. — Jean Augé, laboureur, contre Côme-Alexandre-Emmanuel Landreau, avocat, époux de Marie Terrien.

B. 2383. (Registre.) — 46 feuillets, papier.

1752-1753. — Audiences. — François Basteau, sénéchal. — Jean Genet, marchand, contre Jacques Moncalis, laboureur. — Nicolas Monnerot, marchand, contre Jacques Moncalis. — Jean Duret, meunier, contre Charles Esmein, notaire et contrôleur des actes au bureau de Montendre. — Marie-Madelaine Roche contre François Laroche. — Jean Chiché, « précepteur de jeunesse », de Marcillac, cessionnaire de Pierre Marchais, laboureur, de Regnier, contre Marie Bergeron, veuve de Jean Herit, et Jean Bergeron, de Marsillac. — Samuel Baudoin, marchand, contre François Ligner dit Boirie, boucher, et Françoise Busard, sa femme, icelle héritière de Mathurin Moulin, son aïeul. — Pierre Ballais, maître chirurgien, réclame 129 livres 10 sols à Thérèse Lugeol. — Daniel Broussard, greffier en chef du marquisat, réclame 52 livres à Jacques Broussard, sieur de Servolle. — Charles de Cazenabe, bourgeois, contre Débora Chappuzet, veuve de Daniel Broussard, avocat en Parlement et ancien sénéchal, juge de Montendre. — Madelaine de Messac, femme de Louis Gombaud, bourgeois, contre Isaac Roche, notaire royal. — Henri-Annibal Broussard, négociant, de Pons, contre Jean Broussard La Martellière, marchand, de Montendre. — Jean Marteau, marchand, contre Louis Roche, ancien curé de Massac, Louis Motard, meunier, etc. — Marcellerie David contre Jean Benoist, laboureur, qui a mélangé d'eau son vin. — Nomination de Pierre Rambaud, comme garde des biens et chasses du marquisat par François-Vincent Duraud de Villegagnon, marquis de Villegagnon, Montendre et Vigneau, et autres lieux (12 juin 1747). — Jacques Fontberteau, meunier, Jean et François Roy, meunier, contre Pierre Fresneau, bourgeois, et Marie-Thérèse de Vantenac, épouse de Jacques Chappuzet, ci-devant procureur fiscal.

B. 2384. (Registre.) — 46 feuillets, papier, piqûres d'insectes.

1753-1754. — Audiences. — François Basteau, sénéchal, chez Gaudin. — Suzanne Marcadier contre Jean Grelier. — Pierre Linandre, laboureur, contre Louis Laffon, laboureur, de Vallet. — Louis Gardrat, sergent royal, contre Marie-Françoise Bernier, veuve Billonneau. — Pierre Duret, laboureur, contre Jean Jacques, laboureur. — Jeanne Veron, veuve de Pierre Chasseloup, contre Pierre Guiberteau. — Samuel Baudouin contre François Lignier. — Françoise Baudouin, veuve de Jean Landry, de Marsillac, contre Jean Lhoumeau. — Jean-Baptiste Guionnet, maître apothicaire à Blaye, contre Jacques Laroche, marchand. — Jean de Beaumont l'aîné contre Jean de Beaumont le jeune.

B. 2385. (Registre.) — 74 feuillets, papier.

1755-1756. — Audiences. — François Basteau, sénéchal. — François Giraud, laboureur, contre Pierre et Jacques Marcou, frères, héritiers de leur père François Marcou. — Jean Chiché, instructeur de la jeunesse, et Jeanne Hérit, sa femme, contre Jean Texier, Marie Villain, sa femme, et Ysabeau Bauvède et Jean Fonteneau, son mari. — François de Cazenabe, bourgeois, contre Jacques Broussard de La Garelière, de Coux. — Daniel Broussard, greffier en chef du marquisat, contre Debora Chappuzet, veuve de Daniel Broussard, ancien sénéchal dudit marquisat. — Pierre de Vantenac, sieur de Belleville, bourgeois, contre Pierre de Vantenac, chirurgien. — Jacques Riquet contre Jean Broussard, sieur de La Martellière, bourgeois et marchand et collecteur de la paroisse de Montendre. — Isaac Jacques, sieur de Belaspect, bourgeois d'Ozillac, contre César Brard, bourgeois et négociant de Montendre.

B. 2386. (Registre.) — 60 feuillets, papier.

1756-1757. — Audiences. — François Basteau, sénéchal. — Anne Boybellaud, épouse de Jacques Broussard, praticien, de Souméras, demanderesse en réparation d'injures, contre Pierre Texier, laboureur.

— Marie Roche, femme de Laurent Delafenestre, notaire royal, et autre Marie Roche, femme de René Gourdet, marchand, contre Daniel et Isaac Roche, notaires royaux. — Pierre Guibert, marchand, de Mortiers, contre Alexis Vigen, bourgeois, de Saint-Maurice de Lauransanne. — Pierre Meriaud, notaire royal et procureur postulant, contre Pierre Mias, notaire royal. — Charles de Cazenabe, bourgeois, Pierre Douteau, maréchal, Jean Blanchet et Antoine Lambert, laboureurs, de Coux, contre Jean Marzillier, laboureur. — Samuel-Auguste Pelletreau, marchand, contre Mélanie Chanal, veuve de Chappuzet. — Anne Gardrat, veuve de Daniel Broussard, contre Pierre Nouhet. — Jacques de Bavollier, écuyer, à Donnezac, contre Antoine Delaizé, chaisier. — Enregistrement de l'arrêt du Parlement de Bordeaux, « prescrivant l'exécution des déclarations du Roi du 14 mai 1724 et arrêts des 22 septembre 1714, 1er avril 1746, 5 février et 12 mai 1749 et 15 décembre 1752, qui interdisent de faire aucun exercice de Religion autre que de la Religion catholique Romaine, de s'assembler pour cet effet, et à tous ministres, prédicants et autres d'y faire aucuns prêches, ni aucun exercice de la R. P. R., à peine de démolition des maisons où se seraient tenues lesdites assemblées, et à tous ministres prédicants de sortir du royaume, défense aux Religionnaires de se marier par devant les ministres, même par des ecclésiastiques autres que leurs propres curés et avec toutes les formalités prescrites, ordre aux prétendus mariés de se séparer incontinent, à peine de voir déclarer leurs enfants illégitimes et bâtards et incapables de toute succession, injonction de les faire baptiser dans les églises, dans les 24 heures après leur naissance, injonction à tous les nouveaux convertis de rapporter dans le mois des certificats qu'ils font de l'exercice de la Religion catholique, et injonction de ne porter au consulat ni à aucune élection d'échevins, jurats et consuls, administrateurs des hôpitaux, que des sujets faisant profession de la Religion catholique, à peine de cassation et autres peines de droit. » (21 novembre 1757).

B. 2387. (Registre.) — 70 feuillets, papier.

1758. — Audiences. — François Basteau, sénéchal. — Jacques et Pierre Grégoire, Margueriture Grégoire, femme de Jean Larlie, fils héritiers de feu Pierre Grégoire et de Marie Decombe, contre Marguerite Boulinaud, veuve de Jean Decombe. — Pierre Meliaud, notaire royal et procureur postulant, contre Jean Estellain, laboureur. — Marie Roche, femme de Laurent Delafenestre, notaire royal, juge sénéchal de Saint-Maigrin, contre Michel Daniel et Isaac Roche, notaires royaux. — Marguerite-Thérèse de Vantenac, veuve de Jean-François Broussard, et femme de Paul Fresneau, de Donnezac, contre Marie-Thérèse de Vantenac, veuve de Jacques Chappuzet. — Guillaume Gardrat, procureur fiscal, contre Jean Charroppin, ci-devant notaire royal à Coux. — Claude Rapou, maître chirurgien, de Rouffignac, contre Elisabeth-Hippolyte Jallier, veuve de Melchisedech Broussard, de Montendre. — Guillaume Gardrat, procureur fiscal du marquisat de Montendre, contre Pierre Cormier de La Sauzaye, Jean Laroche, bourgeois, etc., condamnés à payer les rentes et arrérages dus.

B. 2388. (Registre.) — 46 feuillets, papier.

1758-1759. — Audiences. — François Basteau, sénéchal. — Pierre Grandillon contre Pierre Marchais, de Donnezac. — Jean Martin, marchand, de Jonzac, contre Pierre Nias, notaire royal, de Donnezac, condamné à payer deux cent trois livres au demandeur et aux dépens. — Pierre Piaud, marchand, contre Christophe Pelletan, marchand. — Pierre Meriaud, notaire royal, contre Jean Beaumon, laboureur. — Marie Guignard, veuve de Jacques Gourdet, contre Antoine Héraud, laboureur. — François-Clément Guillot, marchand, contre Jean Delaroche, bourgeois. — Messire François Hillairet, écuyer, sieur de Boisferron, de Saint-Palais, contre Jean Glennion, meunier. — Le procureur fiscal contre Antoine-Jacques, « instructeur de la jeunesse ».

B. 2389. (Registre.) — 84 feuillets, papier.

1761-1763. — Audiences. — François Basteau, sénéchal. — Françoise Lafon, de Chardes, contre Jeanne Lafon, de Montendre. — François Pelluchon, notaire royal, contre Roy, laboureur, de Souméras. — Pierre Meriaud, notaire royal et procureur fiscal, contre Pierre Nias, ancien notaire royal, condamné à payer à Meriaud cent cinq livres onze sols, les intérêts et les dépens. — Marie-Madelaine-Jacques-Judith Charroppin, épouse de Pierre Meriaud, notaire royal et procureur fiscal du présent marquisat, contre Anne-Judith Charropin, épouse de Charles Broussard. — Au-

guste Bellis, marchand, de Bordeaux, contre Désages père, bourgeois de Rignac. — Nicolas Coindreau, docteur en théologie, prêtre, curé de Jussas et archiprêtre de Montendre, fermier du prieuré de Montendre, demeurrnt à Jusas, contre Pierre Nias, ancien notaire royal. — Jacques Renaudet, marchand, contre messire Jacques-Christophe de Bàrolier, écuyer, de Donnezac, condamné à payer au demandeur cent soixante-neuf livres, montant de ses promesses du 9 octobre 1760. — Desmont, chirurgien juré de Paris, demandeur en avération d'une promesse sous signatures privées de deux cent vingt-cinq livres, contre Pierre-Jacques Vallet, maître chirurgien, de Rignac. — Jacques Damaniou, bourgeois de Chepniers, demandeur en avération de promesse de 36 livres, contre Jacques Dupuy, sergent au marquisat de Montendre, — Antoine Boybellaud, bourgeois, contre Pierre Messac, laboureur. — César Gardrat, maître chirurgien. de Jussas, contae Jeanne-Françoise Ambaud, veuve de Jean Gardrat, bourgeois de Vallet. — Guy Gagnerot, marchand, de Chevanceaux, contre Pierre Nias, ancien notaire royal à Donnezac, condamné à payer au demandeur la somme de deux cent soixante-quinze livres.

B. 2390. (Registre.) — 82 feuillets, papier.

1763-1764. — Audiences. — François Basteau, sénéchal. — François Lemaur; bourgeois, de Polignac, contre Pierre Chaillot, de Chartuzac, — Ursule et Geneviève Ambaud contre Jean Joubert, perruquier, de Montendre. — Guy Gaignerot, marchand, de Chevanceaux, contre Pierre Nias, ancien notaire royal, de Donnezac. — Isaac Roche, notaire royal, contre Jean Charropin, ancien notaire royal, — César Gardrat, maître chirurgien, contre Jeanne Ambaud, veuve de Jean Gardrat, bourgeois. — Enregistrement du congé délivré à Pierre Dumazeau, milicien, de Donnezac, pour, par lui, jouir de l'exemption de la taille pendant un an. — Jacques Dejean, « médecin de bœufs », de Saint-Aubin, contre André Prolongeau, laboureur. — Samuel Baudoin, marchand, de Breau, contre Jeanne Ballay, veuve de Jean Haquet, et Pierre Haquet, laboureur à Chatenet. — Jean Bignon. notaire royal, mari de Catherine Duranteau, François Dézage, marchand, veuf de Marie Duranteau, veuve de Simon Glenisson, praticien, et Jean Chauvet, marchand, veuf Duranteau, contre Jean Pelletan de La Manseau, notaire royal, et Pierre Pelletan de La Manseau jeune. — Antoine Ribot, marchand, contre messire Christophe de Lavolier, écuyer. — Jean-Louis Charroppin, notaire royal, de Coux. contre Michel Boybellaud, de La Chapelle, tuteur des mineurs du second mariage d'Isaac-Jacques et de Anne-Ursule Jallier.

B. 2391. (Registre.) — 140 feuillets, papier.

1764-1765. — Audiences. — François Basteau, sénéchal. — Jean-Baptiste Vidal, licencié ès-lois, cidevant receveur et régisseur de la terre et marquisat de Montendre, contre Guillaume Brard, marchand dudit lieu. — Clément Périer, marchand de Montguyon, contre Joseph Dupuy, bourgeois. — Jacques Fougerat, prêtre, curé de Chaunac, contre Jean Perraudeau, laboureur à Chaunac. — Isaac Roche, notaire royal de Chardes, contre Samuel-Auguste Pelletreau, marchand de Montendre. — Jean-Louis Charropin, notaire royal, et Michel Boybellaud, bourgeois de Coux, curateur des mineurs de feu Isaac Jean de Belaspect, contre Pierre Mesnard, ancien lieutenant au régiment de Lyonnais. — Jean Prince, laboureur de Pommiers, contre André Gourdet, clerc toncuré de Moullins. — Marie Duperat, demandant la séparation de biens d'avec son mari, François Bireaud, journalier. — Messire Pierre-François de La Romagère, chevalier, seigneur, comte de Ronsay, baron de Fontaine-les-Rois, fief de Joriac, demeurant en son château de Fontaine, contre Pierre Babin, marchand d'Expiremont, condamné à payer la rente sur la prise du Maine Bodain, paroisse d'Expiremont. — Messire Jacques Riquet, prêtre et curé de Pommiers, contre Jean Debroche, bourgeois. — Jean Verdon, avocat en la cour, demandeur en payement et avération d'une promesse de 37 livres, contre Pierre Mesnard, ancien lieutenant au régiment de Lyonnais. — Messire Pierre de Bonnevin, écuyer, chevalier, seigneur de Jussas, Pommiers, Sousmoulins, contre Pierre Neveu, meunier de Sousmoulins. — Messire François Hillairet, écuyer, sieur de Boisferon, seigneur du fief de Joriac, demandeur en exhibition de contrats et payement de lods et ventes et condamnation de dix boisseaux de froment de rente noble, seigneuriale, annuelle, directe et foncière, pour le devoir de la prise du moulin de Geay, paroisse de Moulins, fief de Joriac, contre Pierre Héreaud, meunier de Tabort, paroisse de Coux. — Messire Pierre-François de La Romagère, comte de Roussy, seigneur de Pontaine, fief des Rois et Joriac, demeurant en son château de Fontaine, demandeur en

payement de rente, etc., contre Jean Marcou, dit Frisé, laboureur à Pommiers.

B. 2392. (Registre.) — 104 feuillets, papier.

1767-1768. — Audiences. — François Basteau, sénéchal. — Jean Rivasseau, laboureur à Chardes, contre Jean Hitier, gallocher, pour injures. Les témoins déposent que Elisabeth, fille de Jean Guillet, a tiré la nuit un coup de fusil dans les jambes à Rivasseau, et que le père Guillet a traité Rivasseau de fripon ; ledit Rivasseau était dans les vignes de Guillet. — Isaac Roche, notaire royal, contre Marie Merle, femme de Jean Eymas, héritière de feu Jeanne Merle, sa sœur, de Chardes. — Bernard Broussard, bourgeois, de Saint Savinien, contre Jean Ribot, marchand à Chardes. — Pierre Arraud, bourgeois de Montendre, contre Jean Guillet, de Chardes. — Thomas Jollet et François Prince, condamnés à lui payer deux cents livres les intérêts et les dépenses. — Charles Clet Broussard, bourgeois, d'Expiremont, contre Douteau père, condamné à payer au demandeur cent soixante dix livres. — Jean Pierrat-Grandpré, marchand de Sainte-Marie, près Chalais, contre Jean Viaud, marchand, de Moulins.

B. 2293. (Registre.) — 110 feuillets, papier.

1769-1770. — Audiences. — François Basteau, sénéchal. — Jean Maurin, contrôleur des actes au bureau de Montendre, cessionnaire de Yrvoix Chauvin, l'aîné, marchand d'Angoulême, contre Jean Messac, marchand, et Marie Renaud, sa femme, de Coux. — Simon Roché, bourgeois de Sainte-Colombe, demandeur en avération de promesse de la somme de quarante livres, contre Pierre Pillon, chapelier à Montendre, tuteur des mineurs de feu Jean Pillon. — Jean-Louis Charropin, notaire royal et juge assesseur du présent marquisat, demandeur en voies de fait contre Isaac Roche, notaire royal, et David, son épouse, et Jean Charrassier. — Jacques Vigen, notaire royal à Chaunac, contre Mathurin Fagot, tisserand audit lieu. — Paul Nauzai, marchand à Barbezieux, demandeur en avération et payement d'une promesse de 107 livres 3 sols, contre messire Chevalier de Bavollier, écuyer de Donnezac, condamné à payer ladite somme avec les intérêts et aux dépens. — Melchisédech Broussard, bourgeois d'Expiremont, contre Pierre Vallé, laboureur à Pommiers. — Réception de Marie Hardoin, femme de Jean Chaillou, tonnelier de Dounezac, comme sage-femme sur le vu du certificat à elle délivré par du Coudray, maîtresse sage-femme de Paris, brèvetée du Roi, pour démontrer dans toute la France l'art des accouchements et de présent à Bordeaux (15 mars 1770). — Réception comme sage-femme de Marie Pruchon, veuve de Jean Richard, de Bonnezac (mêmes dates et signature). — Julie Sauvêtre, veuve de Louis Marchais, bourgeois, héritière en partie de Jacques Sauvêtre, son père, contre messire Flambard de Bessac, écuyer, seigneur dudit lieu, héritier en partie de messire Louis Flambard, seigneur de Bessac, son père. — Jean Pierrat, sieur de Grandpré, marchand de Chelais, contre Jean Viaud, marchand de Moulins. — Messire Jean-François Duperron, prêtre, curé de Pouillade, diocèse d'Auch, prieur de Saint-Pierre de Montendre, contre Vincent Moreau, meunier de Corignac.— Arrêts du Parlement de Bordeaux qui ordonne que dans les provinces d'Agenois et de Saintonge, il sera pourvu à ce que les marchés soient suffisamment approvisionnés de grains pour la subsistance des peuples (30 mai 1770) — qui défend des riortes ou jets pour en lier les gerbes de blé (16 juin 1770). — Messire Balthazar Cellard, docteur en théologie, prêtre et prieur de Donnezac, contre Jean Marant, laboureur audit lieu.

B. 2394. (Regfstre.) — 182 feuillets, papier.

1770-1772. — Audiences. — François Basteau, sénéchal, Charropin, assesseur. — François Chemineau jeune, journalier de Coux, contre François Chemineau, farinier dudit lieu. — François Briollais contre Thomas Jollet, laboureur. — Jean Doussin, meunier, contre messire Pierre de Bonnevin, écuyer. — Marie Chaussé, veuve de Guillaume Gardrat, ancien juge assesseur du marquisat de Montendre, contre César Gardrat, maître chirurgien de Jussas, héritier en partie de son frère, Guillaume Gardrat ; Anne-Angélique Broussard, épouse de Simon Rocher ; Polyxène Gardrat, épouse de Jean Monnerot ; Daniel Gardrat, sergent royal de Pommiers et Jeanne Gardrat, veuve de Rémy Laroze, de Pommiers. — Jacques Verdon, bourgeois de Chardes, contre Pierre Torinier, journalier dudit lieu. — Guillaume Coindreau-Brard, fils, marchand à Montendre, demandeur en avération de promesse et payement d'une somme de vingt-quatre livres, contre messire François de Flambard, écuyer,

seigneur de Bessac. — Jean-Louis Charropin, notaire royal, juge lieutenant du présent marquisat, curateur des mineurs de Jacques de Belaspect, contre Jean Héraud, François Martin, Louis Roche, bourgeois, et Jean Marteau, etc. — François Cazenabe, bourgeois, contre Boybellaud, bourgeois de Coux. — Joseph de Court, bourgeois, contre François Nadeau, employé aux tailles.

B. 2395. (Registre.) — 72 feuillets, papier, couverture sur parchemin, fragment d'acte notarié du XVIIe siècle.

1773-1774. — Audiences. — François Basteau, sénéchal. — Jean Maigre, chirurgien de Reignac, contre Pierre Dupuy, maréchal, et Jean Racaud dit Lavit, marchand à Reignac. — Guillaume Brard, à Montendre, contre Douteau, tondeur d'étoffes à Donnezac. — Jacques Fomberteau, meunier à Donnezac, contre Jean Bernon, menuisier audit lieu. — Pierre Baril, bourgeois à Anglade en Blayois, contre François Geay, maréchal à Corignac. — Jean Simon, greffier de la juridiction de Sousmoulins, Louis Simon, marchand, Jean Pelluchon, tisserand, de Chastenet, Jean Fonteneau, de Sousmoulins, contre Jean Laudart, gallocher, rente due à la seigneurie sur la prise de Puybourreau-Brossac, paroisse de Chastenet. — Simon Rocher, bourgeois, contre Jean-Louis Charropin, notaire royal. — Jean Mercier, notaire à Arthenac, contre messire Roy, docteur en théologie, prêtre et prieur de Messac. — Jean Simon, notaire royal à Chastenet, contre Pierre-Paul Fumeau, bourgeois et marchand à Donnezac. — Jacques Damaniou, bourgeois à Expiremont, contre Jean Vallée, charron à Vallet. — Samuel-Auguste Pelletreau, marchand à Montendre, contre François de Cazenabe, bourgeois à Coux.

B. 2396. (Registre.) — 76 feuillets, papier.

1774-1775. — Audiences. — François Basteau, sénéchal. — Philippe Broussard, marchand tanneur à Expiremont, contre Barthié, tuillier à Coux. — Antoine-Auguste Gaudin, notaire et procureur, contre Jean Matra, de Coux. — Pierre, Anne et Marguerite Noble, frère et sœurs, contre Jean Simon, greffier de la juridiction de Sousmoulins, et Jacques Amaniou, procureur postulant, curateur à l'hérédité répudiée de Marie [illegible]. — Jean Frouin contre Jean Perdriaud. — François Pelluchon, notaire royal, contre Gabrielle Jaulin, veuve de Jean Verdon. — Jean Mallet, ancien notaire royal, contre Bernard Poirier, meunier à Donnezac. — Pierre Richard, chirurgien, mari de Jeanne Thierry, contre Jean-Louis Charropin, notaire royal, et Michel Boybellaud, bourgeois. — Marie Broussard, épouse de Guillaume Brard, marchand, héritière pour une moitié de Jean Broussard La Martellière et Marie Nicollas, contre Broussard La Martellière, sa sœur, héritière pour l'autre moitié, demande de division et partage de biens. — Pierre Bouyé, maître d'équipage de navire, contre Pierre Martineau, maître chirurgien. — Messire Jacques Riquet, docteur en théologie, prêtre, ancien curé de Pommiers et seigneur en partie de ladite paroisse, contre Jean Rodier, laboureur à Pommiers. — Jean Moreau, contrôleur des actes au bureau de Montendre, contre Bardon, journalier, condamné à payer au demandeur 13 livres 4 sols. — François Laurent Delafenestre, avocat, contre Jean Roux, laboureur. — Jean Decombe, Jean Martineau, Jeanne Verdeau, veuve de Jacques Rousseau et autres cohéritiers de Marie Verdeau, veuve de Pierre Messac, contre Jean, Pierre, Jacques et François Glenisson et messire Pierre de Bonnevin, écuyer, chevalier, seigneur de Sousmoulins. — Catherine Bascle, veuve de Pierre Brousset, de Saint-Ciers-Lalande, contre Boule, meunier de Marcillac.

B. 2397. (Registre.) — 98 feuillets, papier.

1775-1777. — Audiences. — François Basteau, sénéchal. — Charropin, assesseur. — Jean Maurin, contrôleur des actes du bureau de Montendre, contre Nicolleau, de Tugeras. — Jacques Mouriot, garde-chasse du présent marquisat, contre Braud, dit Magrin, meunier. — Jean-Benjamin Brard, bourgeois, contre Emmery Pelletreau, maître en chirurgie, avération de promesse et payement d'une somme de 240 livres — Messsire Jean-Bertrand Gilbert, écuyer, juge royal de Vittezay, demandeur en avération de promesse de 18 livres, contre François Nadeau, huissier aux tailles. — Etienne Picq, bourgeois de Reignac, contre Jean Rousseau. — Jean Coindreau, bourgeois de Sousmoulins, contre Jean Moulinier, maître chirurgien. — Messire Joseph Fleury, docteur en théologie, prêtre, curé de la Maguenaud, contre François Geay, maréchal-ferrand. — Henri Fadet de Caubourg, bourgeois de Salignac, contre François Guitreau. — Joseph Vessade, bourgeois et marchand de Mérignac, contre Rabaine, veuve Forestier, et Marie-Anne Forestier.

B. 2398. (Registre.) — 74 feuillets, papier.

1777. — Audiences. — François Basteau, sénéchal. — Daniel Broussard, bourgeois, à Souméras, demandeur en arpentement de la prise de Guyon de Bussac, paroisse de Messac, contre Jean Maignan, laboureur à Messac. — Alexis Michel, bourgeois, contre Jean Boybellaud, marchand. — Procuration donnée par M. et Mademoiselle de Brosse à Jean Jacques, receveur des droits seigneuriaux du présent marquisat, pour recevoir les arrérages des rentes dues au décès de leur beau-frère Pelletier, usufruitier, seigneur dudit marquisat. — Pierre Borteau fils, garde-chasse du présent marquisat, demeurant à Rouffignac, demandeur en violences et voies de fait contre Jacques Roy fils, de Chartuzac, condamné à la prison. — Enregistrement de l'arrêt du Conseil d'Etat portant aliénation à Jean Guérin, bourgeois à Paris, des droits seigneuriaux dus aux mutations par échange et qui lui en permet la revente (20 janvier 1700). — Jacques Chastellier de Monplaisir, contre André Moreau, apprêteur d'étoffes, condamné à payer 14 livres pour ladite pièce. — François Defonte, sieur de Bellevue, de Donnezac, demandeur en avération de promesses, contre Jean Larrie, laboureur, à Donnezac. — Messire Jacques de Ransanne, écuyer, seigneur de Chauvin, administrateur de messire François de Ransanne et messire Jacques de Ransanne, écuyer, prêtre, curé de La Hoguette Chamouillac, héritiers de Marie-Madelaine de Ransanne, leur fille et sœur, contre Manières, journalier, condamnés à vider la maison le 15 octobre. — François Aubier, ancien officier de cavalerie, à Chalauze, juridiction de Coutras, demandeur en avération d'une promesse de ferme d'un pré, contre Guillaume Brard cadet, de Montendre. — Guillaume Boybellaud, curateur des mineurs de Jean-Louis Charroppin, notaire royal, et Anne Jacques, contre Jeanne Françoise Jacques, de Chardes. — Jacques Verdon, bourgeois, contre Martial Dufaure, de Saint-Savin. — Pierre Royer, bourgeois et marchand, contre messire Jacques de Caillères, écuyer.

B. 2399. (Registre.) — 76 feuillets, papier.

1777-1778. — Audiences. — François Basteau, sénéchal. — Hippolyte Jallier, veuve de Melchisédech Broussard, contre Daniel de Cazenabe, Vincent de Cazenabe, avocat, Pierre de Cazenabe, Marie de Cazenabe et Jacques Fougères, son mari. — Joseph Fleury, prêtre, curé de la chapelle Mageneau, contre François Geay. — Guillaume Dupuis, bourgeois, premier huissier audiencier au siège royal de la ville et prévôté de Blaye, contre Jacques Moreau, marchand, de Marcillac. — Vincent de Cazenabe, avocat, curateur des enfants mineurs de feu Jacques Broussard La Garelière, avocat en la cour, et de Marie de Cazenabe, contre Roux, dit Pierrot. — Très haut et très puissant seigneur Monseigneur Claude-Anne, marquis de Saint-Simon, grand d'Espagne de première classe, brigadier des armées du Roi, colonel du régiment de Touraine, seigneur de Villexavier, demandeur en avération d'une promesse, contre Alexis Vigen, bourgeois, de Saint-Maurice, condamné à lui payer 42 livres et aux dépens. — Jacques-Joseph de La Salle, sergent royal, Jean-Guillaume Gaudin, bourgeois, contre Michel Boybelleau, bourgeois, de Coux. — Antoine-Auguste Gaudin, procureur fiscal de Sousmoulins, contre Jeanne Thierry, veuve de François Fomberteau, de Donnezac. — Réception de Pierre Richard, en qualité de maître en chirurgie, par lettres de Feyzeau, maître en chirurgie, à Peyrissac, lieutenant du premier chirurgien du Roi dans la sénéchaussée de Fronsac.

B. 2400. (Registre.) — 58 feuillets, papier.

1778-1779. — Audiences. — François Basteau, sénéchal. — Romain Deniaud, bourgeois, contre Guillaume Brard. — Michel Boybellaud, bourgeois, contre Pierre Birot, laboureur. — Romain Deniaud, bourgeois de Coux, contre Guillaume Brard fils, de Montendre. — Jeanne Laffon, marchande, demandant l'avération d'une promesse de 30 livres, contre Elisabeth-Hippolyte Jallier, veuve de Melchisedech Broussard, bourgeois. — Joseph Pourcent de Bellisle, bourgeois, contre Jacques Vallée, laboureur. — Messire Jacques de Caillères, écuyer, contre Pierre Vieuille. — Messire Jean de Beauchamps, écuyer, seigneur du Breuil, contre Jean Gallan, laboureur.

B. 2401. (Registre.) — 56 feuillets, papier.

1779-1780. — Audiences. — François Basteau, sénéchal. — François Thierry, marchand chapelier, de Reignac, contre Pierre-André David, procureur au sénéchal et présidial de Guienne, et Marie-Anne David,

sa sœur. — Pierre-Jacques Vallet, maître en chirurgie, contre Jean Renaud dit Lamit, de Reignac. — Messire Jacques Christophe de Bavollier, écuyer, contre Jacques-Noël Meunier. — Jacques-François de Poizon, prêtre et curé de Puylebon, contre Pierre Giraud, menuisier, et Daniel Gardrat, bourgeois.

B. 2402. (Registre.) — 66 feuillets, papier.

1780-1781. — Audiences. — François Basteau, sénéchal. — Mathieu Daniel Pelletreau, prêtre, vicaire amovible de la paroisse de Monboyer, duement autorisé de son père. — Samuel-Auguste Pelletreau, bourgeois, demandeur en retrait lignager, contre Pierre Chaignaud. — Pierre Rigalleau, charpentier, de Pouillac, contre Brard, dit Cadet, de Montendre, condamné à payer au demandeur 25 livres 8 sols. — Jeanne Lafon contre Jean Boybellaud, bourgeois, de Chartuzac. — Jeanne Brunetière, femme séparée de biens de Jean Geay, contre Melchisédech Broussard, bourgeois. — Jeanne-Marie Thérèse Dailhaud des Ramades, veuve d'Alexis Michel, bourgeois, contre Pierre de Cazenabe. — Marie Rebourgeard, veuve de Jean Heraud, contre Jean Boybellaud, bourgeois. — Pierre Broussard l'aîné, navigateur au Cap français, île et côte de Saint-Domingue, contre Jean Ribot, bourgeois. — Jean Bellot, cordonnier, de Coux, contre Jean Boybellaud, de Chassau. — Jean-Baptiste Sarrazin, procureur en la ville et sirie de Pons, époux de Marie Douteau, contre François Prince, maréchal, de Tugéras. — François-Clément Guillot, bourgeois, à Vallet, contre César Brard père, bourgeois, au Bourget de Montendre. — Joseph Pourcent, bourgeois, et Catherine Roche, son épouse, Marguerite Michenot, veuve de Pierre Ballais, maître en chirurgie. Pierre Dupuy et Marie Chauné, son épouse, Etienne Laugeay, notaire et procureur en la baronnie de Montlieu et Montguyon, et Anne Chauné, son épouse, contre Jacques Chauné, bourgeois, héritier de Marie Chauné, veuve de Guillaume Gardrat, juge assesseur du présent siège. — Léonard et Jean Du Chassin, écuyer, Marie Du Chassin, Charles Deschamps, écuyer, et Marie Du Chassin, sa femme, demandeurs en entérinement de lettres de restitution par eux impétrées en chancellerie le 8 mars 1780, contre Jean Bassiron, notaire royal. — Abraham Chastellier, maître chirurgien, Debora-Elisabeth Vigen, Romain Duniaux, bourgeois, époux de Catherine-Elisabeth Vigent, Gratien-Claude Quichaud, mari de Jeanne Vigen, Jean-Eutrope Lusseau, mari d'Elisabeth Vigen, demandeurs en division et partage de biens, contre Jeanne Vigen et Joseph Vigen, bourgeois. — Ignace-Joseph Giron de Brosse, capitaine commandant de chasseurs, seigneur du marquisat de Montendre, contre Gabriel Dufort, curé de Donnezac.

B. 2403. (Registre.) — 50 feuillets, papier.

1780-1781. — Audiences. — François Basteau, sénéchal. — Le procureur fiscal contre Pierre et autre Pierre Amagnou, frères, bourgeois d'Expiremont, et Pierre Massy, de Montendre, bourgeois et marchand ; Pierre Polignac et Pierre Guionnet, laboureurs. — Messire Gabriel Duffau, prêtre, curé et prieur de Donnezac, François Geay, maréchal de Corignac, Jean Laroche, de Messac, Vincent Nouhé, notaire royal de Marcillac, Roche Chappuzet, de Chevanceaux, François Roux dit Cabinet, marchand, Brard père, bourgeois de Montendre, condamnés à payer les rentes et devoirs dus au seigneur de Montendre.

B. 2404. (Registre.) — 46 feuillets, papier.

1781-1782. — Audiences. — François Basteau et Augustin Poictevin de Grécourt, sénéchaux. — François Geay, maréchal de Corignac, contre Joseph Boursaud, laboureur, de Bussac. — Louis Mériaud, avocat, contre Jean Sens, meunier du moulin de Poton, de Corignac. — Jacques Broussard, bourgeois, contre François Bruneteau, laboureur. — Joseph Pourcent Bellile, bourgeois à Rouffignac, contre Jean Boybellaud. — Joseph Boybellaud, bourgeois, et Marguerite Boybellaud, épouse d'Elisée Chaillé, contre François Rousset, marchand. — Martial Forestier, marchand de Jonzac, contre Michel Boybellaud, bourgeois de Coux, curateur des mineurs Jacques de Belaspect. — François Dabescat, prêtre, curé de Montendre, contre Pierre Birot, de Vallet. — Grégoireau, prêtre, curé d'Allas-Bocage, contre Daniel Cazenabe aîné, bourgeois. — Jacques Laroche contre messire Bernard de Bonnevin, chevalier de Saint-Louis, seigneur de Sousmoulins. — Messire de Peyrou, curé de Pouilebou, diocèse d'Auch, prieur et seigneur du prieuré de Montendre, contre Rebourgeards et consorts. — Jean Coindreau, bourgeois, contre Jean Moulinier, maître chirurgien. — Pierre Gireau, menuisier, rente sur la prise des Remonds, contre Jeanne Vigen héritière de sa tante, Jeanne Vigen, veuve de Pierre Durand, notaire royal.

B. 2405. (Registre.) — 36 feuillets, papier.

1783. — Audiences. — Augustin Poictevin de Grécourt, sénéchal. — Jean Lamy Dubois, régisseur de la terre de Jarnac-Champagne, contre Pierre Héraud et Pierre Chapuzet. — Jacques Laroche, marchand, de Chastenet, contre messire Bernard de Bonnevin, chevalier de Saint-Louis, seigneur de Sousmoulins. — Jean Coindreau, bourgeois, contre Jean Moulinier, maître chirurgien. — Elizabeth-Hippolyte Jaitier, veuve de Melchisédech Broussard, contre Emery Pelletreau, maître chirurgien. — Jacques Fonberteau, marchand, contre Jacques Boybellaud, marchand. — Messire Jacques de Caillères, écuyer, contre Pierre Chappuzet.

B. 2406, (Registre.) — 36 feuillets, papier.

1783-1788. — Audiences. — Augustin Poictevin de Grécourt, sénéchal. — Règlement prescrivant au greffier de distinguer dans le registre tenu à cet effet les prix, au moins pour le blé froment, en trois classes, la première le plus haut prix, la seconde le prix commun et la troisième le plus bas prix, pour le tiers des trois prix blottés ensemble être additionné sur le registre et former le prix commun, conformément aux arrêts et règlements. Taxe du pain, 15 janvier 1784 : la livre de pain blanc de seize onces à deux sols, neuf deniers ; la livre du pain bis en tout son corps, deux sols trois deniers ; la livre de pain de manœuvre à un sol neuf deniers. — Défense à toutes personnes de faire ni laisser pacager leurs bestiaux sur les cimetières des églises paroissiales du présent marquisat (1er septembre 1785). — Défense à tous propriétaires d'anticiper sur les chemins et injonction à ceux qui voudront pratiquer des fossés ou planter des haies pour défendre leurs héritages bordant lesdits chemins, d'y laisser des levées assez larges pour que l'exercice du chemin soit toujours libre et qu'on puisse le pratiquer sans aucun danger, à peine de trente livres d'amende (20 octobre 1785). — Défense de laisser des terreaux et immondices croupir dans les rues du bourg de Montendre, et nettoyage des rues, tous les vendredis et samedis, faute de quoi les immondices seront ôtées par les cultivateurs de la borderie appartenant à l'hôtel Dieu et transportées dans les terres qui en dépendent (5 avril 1789). — Arrêt de la cour de Parlement de Bordeaux qui fait inhibition à toutes personnes de lier les gerbes de blé avec des bois ou branches d'arbres, à peine de trois cents livres d'amende (4 juillet 1787). — Défense à tous particuliers de porter, vendre aucune espèce de denrées, les jours de fêtes et dimanches, à la paroisse de Donnezac ou aux autres paroisses de la juridiction, les toiser, mesurer et livrer celles qui pourraient y avoir été transportées (24 novembre 1788). — Edit du Roi de novembre 1787 permettant aux non-catholiques et aux protestants de jouir de tous les biens et droits qui peuvent leur appartenir, à titre de propriété ou à titre successif, d'y exercer leur commerce, arts, métiers et profession, sans qu'ils puissent être troublés, sous prétexte de religion, à l'exception des places de judicature et de toutes celles qui donnent le droit d'enseignement public, de contracter des mariages devant les juges sur le refus des curés et d'assurer à leurs enfants les mêmes effets que ceux qui sont contractés par nos sujets catholiques, sans pouvoir former un corps, une communauté ou une société particulière en nom collectif, interdiction aux ministres ou pasteurs de prendre ladite qualité dans aucun acte, ni porter, en public, un habit différent des autres, ni de se livrer à aucun mariage, ni de s'écarter du respect dû à la religion catholique, à l'observation du dimanche et de contribuer à l'entretien des églises et logement des prêtres. Les décès seront déclarés devant les juges, et un terrain réservé aux inhumations, dans chaque ville ou village, sans qu'on puisse chanter ni réciter des prières à haute voix, pendant les convois. Il ne sera pas dérogé aux concessions faites aux luthériens en Alsace, ni à ceux qui ont obtenu l'exercice d'une religion différente de la catholique, dans quelques provinces ou villages du royaume. — Tarif annexé au présent édit.

B. 2407. (Registre.) — 76 feuillets, papier.

1783-1784. — Audiences. — Poictevin de Grécourt, sénéchal. — Michel Boybellaud, bourgeois, contre Pierre Mesnard grenotier. — Guillaume Brard fils, marchand à Montendre, contre Pierre Chevallier, marchand, de Donnezac, — Joseph Boybellaud, bourgeois, contre Jean Robert, laboureur. — Jean Dehaut, laboureur, contre Jean et Joseph Lagarde frères, gallochers. Daniel Broussard, bourgeois, contre Jean Garnier, marchand. — Joseph Delafon, maître en chirurgie, contre Jean Ribot, bourgeois, curateur du mineur Verdon. — Coindreau, chirurgien, contre Daniel de

Cazenabe, bourgeois. — Messire de Peyron, curé de Pouillebon, prieur de Montendre, contre François Geay, maréchal, payement de rentes sur la prise des Bernards, etc. — Jacques Laroche, laboureur, contre messire Bernard de Bonnevin, chevalier de Saint-Louis, seigneur de Sousmoulins. — Pierre Coureau, étapier général des troupes de S. M., contre François Simon, huissier royal. — Messire Léonard Du Chassin de La Grange, contre Jean Boussiron, notaire royal à Bran. — François-Annibal de Barbé, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment de Chartres et major de la place et citadelle de Blaye, ci-devant seigneur usufruitier du fief du Petit-Boisset, et Marie-François Dumets, commissaire aux classes de la marine, au département de Blaye, seigneur actuel audit fief, contre Jeanne Eymery, veuve de Romain Nicollas, et Jean Nicolas, de Donnezac.

B. 2408. (Registre.) — 37 feuillets, papier.

1785-1786. — Audiences. — Poictevin de Grécourt, sénéchal. — Jacques Delaage, bourgeois, de Jonzac, contre Elisabeth Broussard, épouse de Cellard. — Jean Léger Desmoulins, procureur au Parlement de Paris, contre Romain Déniaud, bourgeois, assigné pour déclarer les effets qu'il peut avoir appartenant à François Pelluchon, notaire royal. — Jean et Jacques Forestier frères, grenotiers, contre Marie Forestier, femme de Pierre Pasereau. — Jacques Letard, géomètre et arpenteur, contre Jean Chemineau, laboureur. — Jean Menudier, « instructeur de la jeunesse », contre Vigneau, veuve de Pierre Rondeau. — Pierre Baron, bourgeois, contre Barthélemy Mariaud, bourgeois, de Saint-Disant du Gua.

B. 2409. (Registre.) — 48 feuillets, papier.

1786-1787. — Audiences. — Poictevin de Grécourt, sénéchal. — Suzanne Laroche contre Vincent de Cazenabe, avocat en Parlement, curateur des mineurs de feu Jacques Broussard et de Marie de Cazenabe, épouse de Jacques Fougère. — Laurent Delatenestre, notaire royal, juge sénéchal du marquisat de Saint-Maigrin, contre Pierre Roche, bourgeois. — Jacques-Elisée Chaillé de Néré, administrateur de ses enfants et de feue Anne-Marguerite Boybellaud, contre Guillaume Coindeau-Brard, marchand, époux de Marie Broussard La Martellière, héritière de son père. — Antoine Brard, curé de La Genêtouze, contre Pierre de Cazenabe, marchand, de Coux. — Jacques Chastellier, contre Jean-Jacques Martin.

B. 2410. (Registre.) — 40 feuilets, papier.

1787-1789. — Audiences. — Augustin Poictevin de Grécourt, sénéchal. — François Deniaud, maître de poste de Chierzac, contre Naxe Jannet, bourgeois. — Jean Eyretier, garde-écluse des portes du passage, paroisse d'Anglade en Blayois, contre Borteau, marchand de Donnezac. — Anne Roux, veuve de Vigniaud, de La Trigalle, de Saint-Thomas de Cônac, contre Pierre Moreau, marchand de Marcillac. — Honoré-Firmin Percebois, notaire royal et commissaire à terrier du marquisat de Montendre, contre Joseph Morineau, bourgeois de Messac, condamné à payer les droits de nouvelle reconnaissance de la déclaration de la prise de la Chaume, paroisse de Messac, mouvante du marquisat de Montendre. — Vincent de Cazenabe, avocat, contre Viaud. — Honoré Augé, notaire royal et procureur fiscal de Montendre, contre Pierre Marteau et Pierre Nouhet, laboureurs.

B. 2411. (Registre.) — 80 feuillets, papier.

1789-1791. — Audiences. — Augustin Poictevin de Grécourt, sénéchal, Jullien, assesseur. — Pierre Fontberteau, meunier de Donnezac, contre Jean Estellin, laboureur d'Expiremont. — Pierre Chastellier, bourgeois à Bourseau, paroisse de Tugéras, demandeur en avération de promesse de 69 livres, contre Jean Boybellaud, marchand de Chartuzac. — Guillaume Brard, bourgeois, contre Jean Bernard et Noisnin. — Honoré-Firmin Percebois, notaire royal, mari de Catherine Gaudin, contre Melchisédech Broussard, bourgeois d'Expiremont. — Marie-Anne Boybellaud, veuve de Louis Roche, bourgeois, contre Jean-Cyprien Girardin, bourgeois, et Chevallier, son épouse, héritière de François-Alexandre Chevallier, notaire royal. — Pierre Massy, marchand, demandeur en avération de promesse, contre Daniel de Cazenabe aîné, bourgeois. — François Ardouin, bourgeois, mari de Marianne Chaudon, contre Louis Mériau, avocat en Parlement. — Jean Gaignon, boulanger, contre Michel Lacombe, « maître de pension ». — Jean Mauvillain, arquebusier, contre Brard, marchand à Montendre. — Pierre Martin, « précepteur de la jeunesse », contre

François Messac, journalier, condamné à payer huit livres au demandeur et aux dépens. — Jacques Verdon, maire de Chardes et électeur du septième district du département, contre François Pelluchon, notaire royal. — Pierre Charmois, bourgeois de Saint-Savin, contre Angélique Broussard, veuve de Simon Rocher, Marie Carré, veuve Gardrat, et Jean Rocher, son gendre, Nauzais, marchand, etc. — Jean-François Lacurie, avocat en Parlement, procureur de Joseph-Ignace Giron de Brosse, propriétaire de la terre de Montendre, contre Jean Fradin, laboureur, pour payement de rente sur la prise des Grands-Ardouins.

B. 2412. (Registre.) — 360 feuillets, papier.

1650. — Audiences tenues par Baptiste Philippes, sieur de Moulins, juge sénéchal du comté. — Pierre Panetier, maître apothicaire, époux de Marie de Saint-Germain et Catherine de Saint-Germain, sœur de ladite Marie, seigneurs et dames de la seigneurie des Granges, contre Jacques L., marchand de Marestay, pour paiement de rente noble. — Pierre Bouhet, charpentier, de Gadeville, contre Etienne Raffi, farinier dudit lieu. — Michel Fretard, écuyer, seigneur de Gadeville, demandeur en payement de rente, contre Jean Brandet, du Breuil-Seguin, et Pierre Brun, de Migron. — Hiérome Noret, maître chirurgien, contre Michel Renier. — Claude Robert, tissier en toile, de Macqueville, contre Jean Parenteau, laboureur. — Jean Gestreau, notaire de Brie, contre Marie Marteau, femme de Pierre Mesgrier. — Antoine Poitevin, sergent, contre Michel Dorneau, sergent, demande de payement de salaire. — Pierre Couffin, notaire sous le scel de la châtellenie de La Brousse, sergent royal, contre Jean Dubreuil, laboureur de Marestay. — Catherine Dubigeon, veuve de Gilles Réveillaud, demandeur en remboursement de rente, contre Jehan Chaffau l'aîné, de Fraigneau. — Pierre Bouhet, charpentier, du Breuil, contre Etienne Ruffy, meunier, de Gadeville. — Pierre Nesgrier, tissier en toile au bourg de Brie, contre Benoiste Neau, Jean Nesgrier, son fils. — Marie Horson, femme de Daniel Gourbeille, serger à Saint-Savinien, demanderesse en règlement de compte, contre Anne Pinaud, veuve de Pierre Ponault, tant en son nom que comme tutrice de ses enfants. — Pierre Rousseau, écuyer, seigneur de Fraigneau, contre Jean Beraud, laboureur au Breuil-Seguin. — Jean Guillemet, procureur postulant, contre Jeanne Bossuet, veuve d'Uriel Falle. — Antoine Duvergier, « pauvre homme caduc », contre Michel Rany, laboureur de la Bistendille. — Daniel Pierre, greffier de la baronnie de Thors, contre Pierre Mousnier, laboureur de Haimps. — Pierre Grousseau, sieur de Boisjoyeux, conseiller du Roi et son receveur du taillon en l'Election de Saint-Jean-d'Angély, contre Jean et Marthe Hugaut, héritiers de Louis Brandart. — Antoine Poitevin, sergent ordinaire de la cour, contre Michel Dorveau, marchand de Massac, pour injures. — Honorable homme Louis Thibauld, avocat au Parlement de Bordeaux, contre Louis de La Bosselay, laboureur. — Pierre Groussaud, sieur de Boisjoyeux, conseiller du Roi et son receveur du taillon en l'Election de Saint-Jean-d'Angély, comme tuteur de ses enfants et de feu André Vincent, sieur de La Vergne, contre Jean Guillemet, postulant, tuteur des biens vacants de feu Mathurin Couprie. — Pierre Mesnard, écuyer, sieur de Consandier, demandeur en payement de lods et ventes et honneurs, contre Jean et autre Jean Disnau père et fils, et Daniel Barbotin, procureur fiscal de la châtellenie de Chevallon. — Jacques de Graume, écuyer, sieur des Touches de Périgné, demandeur en exhibition de contrats contre Louis de Haute-Claire, écuyer, sieur du Maine-Gagneau, et Renée de Lesméry, sa belle-mère.

B. 2413. (Registre.) — 542 feuillets, papier.

1650-1654. — Audiences. — Philippes, juge, Mathé, procureur d'office, Bourraud, greffier, Ozeau, commis du greffier. — « Ce requérant le procureur de » la cour de céans, et par commandement exprès de » Monsieur de ladite cour, il est inhibé et deffendu à » tous habitans du présent bourg de mener pascager » les chevaux, juments, bœufs, moutons, brebis et » autre bétail, tant dans le grand pré joignant le » chasteau que autres prés dépendants de la prairie à » peine de cinquante livres d'amende, ce qui sera » publié et affiché au quanton et place publique dudit » bourg, fait par nous Baptiste Philippes, le second » jour de juillet 1650. — Publié et affiché mesme jour » au quanton par Renaud. — Signé Mathé. — Sur ce » qui a esté représenté par le procureur de la cour de » céans qu'encores que la boucherie du présent bourg » soit jurée et subjecte à police et qu'après que Monsieur de ladite cour est fourni de viande, les bour» geois et habitants dudit bourg doibvent avoir la » liberté et préférance de prendre et achepter leur » provision pour la nourriture de leur famille, néan» moings les bouchers dudit bourg vendent et distri-

» buent le meilleur de leur bœuf, veau et autre » viande de grand matin aux Noblesses du voisinage » avant que lesdits habitants ayent heu le loisir d'en » achepter et par ce moien il ne leur reste que la plus » mauvaise de leur viande qu'ils vendent chèrement » et à leur mot, nous avons, ce requérant ledit procu- » reur, inhibé et défendu ausdits bouchers apprès que » la maison de mondit sieur sera fournie, de vendre » et distribuer leur viande à la Noblesse du voisinage » et autres non domiciliés au présent bourg qu'après » l'heure de huit heures du matin en la saison de » l'esté, et neuf heures en hivert, affin de donner loisir » aux habitans de faire leur provision et en réglant la » taxe de ladite viande, avons taxé la livre de ruelle, » alloyaux et autres endroits de bœuf où il y a le » moings d'ossements à deux sols tx et le restant » à deux sols, le veau et le mouton à trois sols la livre, » sy mieux lesdits habitants ne veullent l'achepter à » l'œil, enjoignant ausdits bouchers de suivre ledit » règlement de point en point, à peyne de cinq livres » d'amende, ce quy sera publié et affiché. — Fait par » nous, Baptiste Philippes, etc., le second juillet 1650. » Signé : Mathé. — Le procureur de la cour, à lui promovant Jehan Estourneau et Berthomé Candé, sa femme, des Touches de Périgny, demandeurs en excès, voies de fait, jurements et blasphèmes du nom de Dieu, contre Pierre Bonouvrier, opérateur chirurgien du présent bourg, et Mathieu Binaud, dit La Gauchère. — Tutelle, curatelle et inventaire des mineurs de feu Louis Esmond, laboureur à Bresdon, et de Noslette Clerjaud, sa veuve. — Léonard Esmond a 22 ans, Pierre Esmond, 18 ans, et Noël Esmond, 14 ans. — « Ce requérant le procureur de la cour de céans, il » est enjoint, comme autrefois, à tous les habitants de » paroisse de Bagnizeau de tenir leurs chefvres à l'at- » tache sans les laisser vaguer en aucune façon que ce » soit, à peyne de 3 livres d'amende payables, etc. » (9 août 1650). — François Blanchet et Renaud Laé, gardeurs de fiefs de vignes dans la prée de ladite cour, demandeur « en agast », contre Pierre Delosse, laboureur au Breuil de Blanzac. — « Il est inhibé et deffendu » à toutes sortes de personnes de chasser, ny faire » chasser dans le destroit et estendue de la juridiction » du comté de Mastas, à quelque espèce de gibier que » ce soit, sy ce n'est aux gentilshommes qui ont fiefs » et garennes nobles, pour en user dans les limites de » leur dit fief seulement, à peyne de trois cents livres » d'amende et de confiscation des chiens, fusils, har- » quebuses et autres armes dont ils se trouveront sai- » sis, comme aussy d'avoir chiens couchants ou cou- » rants, lévriers, etc., et appeaux à prendre le gibier, » etc. » (18 août 1650).

B. 2414. (Registre.) — 768 feuillets, papier.

1651. — Audiences. — Baptiste Philippes, juge sénéchal, Mathé, procureur d'office, Bourraud, greffier. — Pierre Groussauld de Boisjoyeux, conseiller du Roi et son receveur au taillon en l'Election de Saint-Jean-d'Angély, enchérit les biens, domaines et héritages de l'hérédité de feu Louis Braudet à la somme de deux cents livres par dessus l'enchère faite par Marthe Bazin, veuve dudit Braudet, qui est en tout la somme de trois mille deux cents livres. — Déclaration par Louis Aubert, écuyer, de l'hérédité de Pierre Bertellot père. — Jean Vinet, d'Ecoyeux, fils de Pierre et de Colette Malliveau, contre Jean Brelay, laboureur, de Villepouge. — Jean Grousseau, laboureur, contre Jean Longuet, notaire. — Michel Bérard, laboureur à Liboreau de Sonnac, contre Jean Cerd, dit La Sigulle, contre Pierre Prouhet, de La Touche. — Jean Perrogon, laboureur, des Hilaires d'Aumagne, contre Pierre Hilairet. — Philippe Triaud, de Brie, et Jacquette Triaud, de Thors, contre Antoine Babin et Jeanne Estourneau, sa femme, d'avec lui séparée de biens, et Toussaint Bignon, sergent. — Pierre Groussauld, sieur de Boisjoyeux, conseiller du Roi et son receveur du taillon en l'Election de Saint-Jean-d'Angély, poursuivant la criée des biens vacants de feu Mathurin Couprie, contre Jeanne-Madelaine Jacques de Gréaulme, écuyer, sieur des Touches, contre Louis de Haute-Claire, écuyer, seigneur du Maine-Gagnaud, et Renée de Lesmerie.

B. 2415. (Registre.) — 660 feuillets, papier.

1652. — Audiences. — Baptiste Philippe, juge sénéchal, Mathé, procureur d'office. — Jean Bouteillier, laboureur, à Liboreau, contre Pierre Maillou, de Sonnac. — Marie Boré, fille de Jacques, demanderesse en réparation d'honneur, contre Renée Dubois, femme de Jean Macquet, cordonnier, condamnée à reconnaître qu'elle tient la demanderesse pour fille de bien et d'honneur et lui en demande pardon à genoux, les plaids tenants et permissions de faire afficher ladite sentence où bon lui semblera aux dépens de la défenderesse, à laquelle il sera inhibé de plus user de telles voies, à peine de punition exemplaire. — Renée Dubois,

femme de Jean Macquet, cordonnier, contre Marie Boré, fille de Jacques qui, « estant soubz la halle du » présent lieu », l'a « querellée sans subject », se jeta » sur elle, luy bailla plusieurs coups, dont elle estoit » blessée au menton », et lui dit « plusieurs choses » diffamatoires, notamment qu'elle avoit esté traînée » et battue à coups de pieds sous ladite halle, con- » damnée à la reconnaître pour femme de bien et » d'honneur », et défense d'user de telles voies à l'avenir. — Jean Gaboriau, juge sénéchal des châtellenies de Neuvic et Marestay, contre Jean Chevallier, des Touches-de-Périgny. — Marie Mesmin, servante domestique de Pierre Groussaud, sieur de Boisjoyeux, réclame à Pierre Nassivet, curateur des mineurs de Jacques Billard, quinze livres qu'elle lui avait prêtées pour donner aux cavaliers logés en sa maison, pour la conservation de ses meubles. — Jean Jacques, notaire au comté de Taillebourg, demeurant à Aumagne, contre Pierre Mouthon, d'Ebéon, curateur des mineurs de feu Isaac Jacques et de feue Marie Gerfaux, pour le payement de cent soixante-cinq livres dix sols. — Jean Mesnard, écuyer, sieur du Chosset, contre Michel Martin, Jacques Mathé, curé de Sonnac, Marguerite Mathé, femme de honorable homme Baptiste Philippes, sieur des Moulins, juge sénéchal de la cour de céans.

B. 2416. (Registre.) — 800 feuillets, papier, couverture fragment d'acte notarié du xve siècle.

1654. — Audiences. — Baptiste Phelippes, juge sénéchal, Mathé, procureur d'office. — Vénérable et discrète personne messire Julien Royer, prêtre, doyen du doyenné de Saint-Herye, contre Jean Renault, curateur des mineurs de Jean Duverger et Nicole Saumaire. — Antoine Bastard, cordonnier à Brives, contre Guillaume Favreau l'aîné, demeurant audit lieu, estimation des dommages par Pierre Mesgrier et Jacques Drouyneau, arbitres. — Pierre Cardaillac, maître apothicaire, contre Jean Lherideau, tissier en toiles aux Touches de Périgny. — Jacques de Gréaulme, écuyer, sieur des Touches, de Périgny, demandeur en exhibition de contrats, contre Gervais Heraud, marchand, demeurant au logis noble de La Magdelaine. — Louis Thibault, avocat en Parlement, contre Noël Rigauld, tissier en toiles à Saint-Herye. — François Gauvaing? sieur du Chaisne, conseiller du Roi et assesseur en la maréchaussée de Saintonge, contre Pierre Mesgrier et Michel Gendre, sa femme. — Le 2 janvier 1654, « estant au logis de Monsieur le juge à » cause de la desmolition du parquet. » — Messire Michel Espagnol, prêtre, aumônier du marquis de Monsalla, contre Guillaume Rougier, tissier en toiles d'Aujac. — Messire Louis Aubert, écuyer, seigneur de Bardon, époux de Marie Vincent. — Vente judiciaire des biens des mineurs de feu Pierre Duvigeon, dit Grandmaison, à défaut de payement de la somme de quatre-vingt-trois livres dix sols quatre deniers dus à François Mathé, procureur d'office dudit comté. — Pierre Dubreuil, marchand, de Beauvais, contre Pierre Arnaudeau, marchand. — Marie Dessaunay, veuve de Abraham Texier, notaire, contre Louis Lavard l'aîné, laboureur à bras, à Bagnizeau. — Daniel Garnaud, maître menuisier, contre Antoine, Pierre et Nicole Girardet, enfants de Pierre Girard et Julienne Lamiraud. — Jacques Bouyer, marchand, de Loiré, contre Charles Moret, marchand.

B. 2417. (Registre.) — 640 feuillets, papier.

1655. — Audiences. — Baptiste Phelippes, juge sénéchal, Mathé, procureur d'office, Ozeau, greffier. — René Dubois, marchand, héritier en partie de Marguerite Dubois, femme de René Guiet, contre Jeanne Savarit. — Elie Maurin, tissier en toiles, contre Marguerite Bastard. — Jean Réauté l'aîné, maître boucher, contre Catherine Réauté, sa fille, femme de Léonard Marsellaud. — Jean Gendre, laboureur à bras, de Saint-Hérye, contre Pierre Lucas, maréchal. — Jean et Jacques Grollet frères, d'Anjac, contre Jeanne Charrier, veuve de Jean Vincent. — Jeanne Loustallot, de Bagniseaux, contre Pierre-Hugues Boquier. — Pierre Begusseau, praticien au faubourg de Taillebourg, de la ville de Saint-Jean-d'Angély, contre Mathurin Drahonnet, laboureur, d'Aumagne. — Nicole Bérard, fermier de la seigneurie de Courcerac, contre Brethomé Chabineau et Jean Texandier, de Mazerolles. — Jean Guillemet, procureur d'office des terres et seigneurie d'Authon, Ebéon, contre Pierre de Livenne, sieur de La Fragnée, et Renée Texandier, sa femme. — Samuel Mesnard, écuyer, sieur du Chosset, contre la veuve Jeanne Maurin, de Liboreau, héritière d'Andrée Garday, sa mère. — François Paillère, prêtre et curé de Bagnizeau, contre Pierre Hugues, dudit Bagnizeau. — Pierre Rousseau, écuyer, seigneur de Fraigneau, contre Mathurin Roullin. — Pierre Bregeon, marchand, de La Touche, contre Pierre Fournier, laboureur.

B. 2418. (Registre.) — 820 feuillets, papier, couverture en parchemin, fragment d'acte du notaire Mesgrier.

1660. — Audiences. Philippes, sénéchal, Eymer, faisant fonctions de procureur fiscal, Robert, greffier. — Jean Beraud, écuyer, sieur de La Blanchie, cessionnaire de Pierre Grousseau, écuyer, sieur de Boisjoyeux, demandeur en déclaration d'hérédité, contre Catherine Thibaud, veuve d'Elie Martin, demeurant aux Touches. Salomon Dubreuil, procureur d'office de la baronnie de Thors et y demeurant, contre François Coussin, sergent royal, condamné à payer six livres au demandeur. — Louis de Pont, écuyer, sieur des Grois, contre Pierre Geay. — Barthélemy Philippes, veuve de François Mathé, procureur d'office, contre Antoine Savinien, notaire. — Silvestre Philippes, sieur des Essars, contre François Coussin, sergent royal. — Claude de Lairy, écuyer, sieur de Didon, contre René Buor, pour payement de rentes. — Haut et puissant Jean Leberton, chevalier, seigneur d'Anjac et autres places, demandeur en payement de rentes, contre Jean Dismant, marchand à Brisambourg. — Samuel Mesnard, écuyer, sieur du Chosset, contre Etienne Tricard. — Christophe Barthommé, écuyer, sieur des Conches, comme mari de Suzanne Dupuy, icelle héritière donataire de feu Jean Dupuy, sieur de La Vignollerie, son frère, contre Jean Blanchet, marchand. — Marie Bossuet, veuve de Jean Vidauld, contre Guillaume Peraifaurre, sergent.

B. 2419. (Registre.) — 605 feuillets, papier, quelques-uns déchirés.

1661 — Audiences. — Baptiste Philippes, sénéchal. — Herculais Moreau, notaire, contre Noël Rousseau. — Jeanne de Bussac contre Hilaire Arcouhet. — Berthommée Philippes, veuve de François Mathé, procureur fiscal, contre Jacques Maillon, marchand, de Varaise. — Antoine Guillot, notaire postulant, contre François Bibard, menuisier. — Pierre Bastard, contre François Peluchon, de Brie. — Elisabeth Texier, héritière en partie de Jean Texier, sieur de La Chambre, demanderesse en payement de rente, contre Etienne Gargoulleau fils. — Jean Boisdon, d'Haimps, contre Jacques Raoul, laboureur. — Jean Girard, procureur d'office de Chevallon, mari de Marguerite Texandier, et Jean Texandier, marchand, d'Aujac, contre Berthomé Corbineau, marchand. — David Brochard, sieur du Pignaud, avocat en Parlement au siège de Saint-Jean-d'Angély, contre Nicolas Blanchard, héritier de Jean Blanchard. — Daniel Garnaud, maître menuisier, contre Mathieu Favereau, maître tailleur. — Antoine Guillot, notaire et postulant, contre François Bibard. — Elisabeth Texier, fille de Jean Texier, sieur de La Chambre, contre Etienne Gargoulleau fils, condamné à payer à la demanderesse la rente qu'il lui doit, les intérêts et les dépens. — Jacques Mathé, diacre au diocèse de Saintes, contre Maurice Geoffroi, écuyer, sieur de Tauvinouze, gentilhomme servant de Monsieur, curateur des mineurs de François Simonnet, conseiller du Roi, assesseur au prévôt de la maréchaussée de Saintonge. — Eymer, faisant fonctions de procureur d'office, et Ozeau, greffier. — Sauvat Freissinet, marchand, de Saint-Jean-d'Angély, contre Barthommée Philippe, veuve de François Mathé, procureur d'office de céans.

B. 2420. (Registre.) — 850 feuillets, papier.

1665. — Audiences. — Baptiste Philippe, sieur des Moulins, sénéchal, P. Eymer, procureur fiscal, F. Philippes, greffier. — Jeanne Dubreuil, femme de Michel Belot, docteur en théologie, demanderesse contre Jean Bon, sieur des Jardins, curateur aux biens vacants de Michel Dubreuil, sieur de Lescluse. — Jean Estourneau contre Perrine Court. — Daniel Bourraud, avocat en la cour, demandeur en exhibition de contrats, contre Jean Dubreuil, laboureur. — Louis Chollet, notaire, contre François Peluchon. — Messire Jacques de Cullant, chevalier, seigneur de Landray, contre Marc Robert, serger. — Julienne de La Grange contre Arnaud Dunoyer et Louise Luc, sa femme. — Noé Grousseau, écuyer, sieur du Chapitre, contre Pierre Hubelin, laboureur, des Touches. — Michel et Bastide Arramy, Mathurin Merveilleux, Noël, Michel et Mathurin Roullain, Jacques Mousnier et Jean Gicailleau, demandeurs en remboursement de rente, contre François Allerant, marchand, de Gourvillette. — Mathieu Nicolas, sieur de Fougère, contre Michel Hugues, dit Gatebois. — Samuel Mesnard, écuyer, sieur du Chosset, héritier en partie d'Isaac Mesnard, écuyer, sieur de Couzaudier, contre Pierre Peluchon, laboureur, de Brie. — Jean Réveillaud, de Massac, contre Michel Momballais, laboureur, à Gourvillette. — Maurice Geoffroy, écuyer, sieur de Mauvinouse,

contre Andrée Arsonneau, veuve de Etienne Morleau, de Massac. — Eléonor Aubert, écuyer, sieur de Courcerac, mari de Catherine Groussaud, héritière, sous bénéfice d'inventaire, de Pierre Groussaud, écuyer, sieur de Boisjoyeux, contre François Sauvinon, tissier en toiles. — Jacques de Ponthieu, écuyer, sieur de Beaupuy, contre Pierre Hubelin, laboureur, aux Touches. — Jean Mesnard, écuyer, sieur de Boisbouquard, demeurant aux Touches, contre Pierre Texandier, huissier à Brie. — Noé Groussaud, écuyer, sieur du Chapitre, héritier sous bénéfice d'inventaire de Pierre Groussaud, écuyer, sieur de Boisjoyeux, contre Louis Lhoumaud, de Courcerac. — Damoiselle J. Du Vigier, veuve de messire Pierre Pascard, docteur en théologie, demanderesse contre Charles Ozeau, curateur des mineurs de feu Jacques Bourraud, marchand, et de défunte Suzanne Pascard.

B. 2421. (Registre.) — 150 feuillets, papier.

1688. — Audiences. — Baptiste Philippes, sieur des Moullins, juge sénéchal, J. Philippes, procureur d'office. — Pierre Panetier, maître apothicaire, contre François Baudet, sieur de Chastillé, de Marestay, condamné au paiement réclamé par le demandeur. — Messire Jacques de Cullant, chevalier, seigneur de Landray, contre François Sorin, sieur de La Charrière. Louis Cholet, notaire, contre Louis Porcheret le jeune, charpentier. — Haut et puissant seigneur messire Claude de Bourdeille, seigneur, marquis dudit lieu, comte de Matas et autres places, contre François Baudet, sieur de La Chaignée, et Suzanne Nicolas, sa femme, de Chache, paroisse de Marestay, condamnés à payer solidairement audit seigneur, mille livres d'arrérages de rentes et les dépens. — Marie Richard, veuve de Paul Dubousquet, marchand et bourgeois de Bordeaux, demeurant en son logis noble de Charcheurier, paroisse de Saint-Hérie de Matas, contre Jean Bolleau, au moulin du Granier, paroisse de Courcerac. — Pierre Joubert, écuyer, sieur des Vallons, contre Pierre Catherineau, laboureur, à Brie. — Etienne Brelay, sieur du Chaillot, demeurant à Terreneuve de Chaniers, contre Melchior Ar, laboureur à bœufs, de Lanteric. — Messire Jean Du Fossé, prêtre, abbé de La Fosse, prieur de Moncé, contre André Réveillaud, laboureur à bœufs. — Messire Benjamin Marsaud, écuyer, sieur de Mazotte, demeurant à Saintes, contre Charles Des Montils, écuyer, seigneur de La Santonnière, demeurant au bourg de Macqueville. — Louis Aubert, écuyer, sieur du Bardon, contre Elisée Vignon, laboureur, aux Touches de Périgny. — Pierre Joubert, écuyer, sieur des Vallons, contre Pierre Bastard, de Lusignac. — Jean Portier, meunier, contre messire Isaac de Beauchamps, écuyer, seigneur des Bernardières et autres places, demeurant en son logis noble dudit lieu, paroisse de Migron. — Messire Gabriel de La Laurancie, chevalier, seigneur d'Autraize, demeurant en son logis noble, paroisse de Tonnay-Boutonne, contre Nicolas Bérard, sergent royal et fermier de la seigneurie d'Augeac. — René de Bonnefoy, écuyer, seigneur de Bretauville, contre Pierre Guilloteau, laboureur, et Catherine Marteau, veuve de Jean Audibert. — Louis Aubert, écuyer, seigneur de Bardon, demeurant en son logis noble de Bardon, paroisse de Courcerac, donataire usufruitier de défunte Marie Vincent, sa femme, contre Antoine Hubin, laboureur. — Messire Jacques de Culant, chevalier, seigneur de Landray, contre Jacques Prouhet, procureur postulant, curateur aux biens vacants de François Peluchon et Louis Aubert.

B. 2422. (Registre.) — 76 feuillets, papier, piqûres d'insectes.

1704-1707. — Audiences. — « Causes publiques » qui regardent seulement les matières de la seigneu» rie de Mathas. » — Gilles Guimberteau, juge assesseur, Jean Philippes, procureur fiscal. — Le procureur fiscal contre « tous les incognus propriétaires possesseurs et détenteurs, à quelque titre que ce soit, des terres et gasts de vignes situés dans les fiefs du Grand et Petit Pansourit » ; — contre Uriel Mathé, sieur des Buges, pour payement de rentes et exhibition de contrats ; — contre Raphaël Besson, d'Aujac. — Messire Louis Brau contre Louis Hilleret. — Le procureur fiscal contre messire Bertrand de La Loransie. — Noble homme Elie Raux contre Pierre Guérineau. — Nicolas Perdriau contre Jean Jotrau. — Uriel Mathé, sieur de Buges, contre Jean Albert, tailleur d'habits. — Messire Alexandre de Saint-Martin, contre Pierre Billard et Marie Sorin, Jean Douhaud, etc. — Le procureur fiscal contre Jacques Lemoine, laboureur. — Elie de Bonnegens, conseiller du Roi et son lieutenant criminel, contre Pierre Gautier. — Louise Gatineau contre messire Etienne Bruslé et Jean Bruslé frères. — Messire Pierre de Chièvre contre Michel Prévost.

B. 2423. (Registre.) — 100 feuillets, papier.

1704-1706. — Audiences. — « Appointements et jugements. » — Gilles Guimberteau, juge assesseur civil et criminel, Jean Philippes, procureur fiscal. — Messire Mathieu de Chièvres, chevalier, seigneur de Guitre, Aujac et autres lieux, demeurant en son logis noble d'Aujac, contre Pierre Guitton, laboureur à bœufs, au Perron. — Marguerite Gerny, veuve de Jean Aurit. Jean Benuraud, Claude Benuraud, laboureurs, Nicolas Prévost, maître chirurgien, et Anne-Suzanne-Diane-Angélique-Marianne, Suzanne-Esther-Henriette Vigier, sœurs héritières, sous bénéfice d'inventaire, de défunt Charles Vigier, écuyer, seigneur de Massac, demeurant au logis noble dudit Massac, contre Jacques Bonnin, marchand audit bourg, condamné à fournir, dans huitaine, déclaration des lieux qu'il tient et possède, tant à l'agrière qu'à rente, dépendant de ladite seigneurie. — Messire Jean Groussaud, écuyer, seigneur du Chapitre, paroisse des Touches de Périgny, père de Léonor Groussaud, son fils, et de défunte Françoise de Cullant, fille et héritière de défunt messire Jacques de Cullant, seigneur de Landray, cessionnaire de Jean Philippe, contre Jacques Jollit, laboureur à Marestay. — François-Charles de Saint-Martin, seigneur du Parc, contre Jeanne et Radégonde Birot sœurs. — Messire Mathieu de Chièvres, chevalier, seigneur de Guistre, Aujac et autres places, demeurant au logis noble d'Aujac, contre Jean Cherbonnier, meunier. — Michel-Galian Fretard, écuyer, sieur de Gadeville, demandeur en payement de rentes, contre Pierre Ballangé, laboureur, de Brie. — Messire Léonard Aubert, chevalier, seigneur de Courcerac, contre René Jacques, laboureur. — Louis Braud, prêtre, doyen de l'église collégiale de Saint-Hérie, de Matha, contre Gabriel Rigaud, meunier, audit lieu. — Abel Clerjaud, au Breuil-Bâtard, de Brédon contre Uriel Reghier, sieur de Chaugallaud, capitaine au régiment de Provence. — Messire Maurice Mainguet, curé de Massac, François Mainguet, marchand, Jean Drahonnet, marchand, Marie Bossuet, veuve de François Clerjaud, curatrice des enfants. — Messire François Gaudin, écuyer, seigneur du Cluzaud, au nom de ses enfants, et de défunte Catherine de Culland, héritière de Jacques de Culland, seigneur de Landray, contre Jacques Crousaud, laboureur.

B. 2424. (Registre.) — 111 feuillets, papier, piqûres d'insectes, couverture formée de deux feuillets, en caractères gothiques. d'un livre de droit féodal « ... avant que aulcun se » puisse dire seigneur Baron, il convient qu'il ayt soubz » luy plusieurs chastellenies ou deulx pour le moins, et » est fondé d'avoir ville close, collège, abbaye ou prieuré » et aultres droit, déclarés on chapitre des droiz de chas- » tellain... »

1707-1709. — Audiences. — Guimberteau, sénéchal. — Jean Boucherie contre Pierre Dugas. — Messire Pierre de Chièvres contre Michel Prevost, Jean Rivière. — Le procureur fiscal contre Jean Berard, sieur de Longchamps, Pierre Guionnet. — Messire Louis Braud contre Léon Tabeau. — Louis Gatineau contre messire Etienne Brullé. — Jean Bazille contre Catherine Bazille, femme de Michel Chollet. — Uriel Mathé, sieur de Bruges, contre Antoine Martineau. — Pierre Regnier, sieur de La Paillerie, contre Jacques Maurin. — Gabrielle Templeau, veuve de Paul du Bousquet, contre Etienne Albert, condamné à fournir sa déclaration dans trois jours. — Messire Jean Poitevin, bachelier de Sorbonne, contre Léon Tabaud. — Michel Galéard Fretard, écuyer. sieur de Gadeville, contre Jean Batard, Daniel Paranteau, et Pierre Prévost, sieur des Ormeaux. — Messire Marc de Livenne, écuyer, contre Marie Gestrau, veuve de Pierre Blanchard. — Daniel et Jean Clémenceau, contre Uriel Mathé, sieur de Buge. — Etienne Baraud, contre messire François Castin de Guérin, et Jeanne Griffon, son épouse. — Charles-François Griffon, conseiller du Roi, contre Nicolas Petit

B. 2425. (Registre.) — 100 feuillets, papier.

1709-1711. — Audiences. — Gilles Guimberteau, juge, lieutenant assesseur. — Messire François-Charles de Saint-Martin, contre Pascal et Henri Clerjaud, père et fils. — Messire Charles de Lastre, contre Pierre Geay, laboureur. — Messire Charles Gourdry, contre Gabriel Rigaud. — Isaac Mesnard, écuyer, sieur de Besse, contre Marie Labossy, femme d'Alexis Labossy. — Messire Isaïe Dernard, archevêque de Tours, contre Jean Vinet. — Marie de Chièvres contre Marie Gelet, Jean-David Despelle, Marie Vitet. — Messire Charles de Lastre contre Jean Maumain. — Messire Michel Galléard Fretard, chevalier, seigneur de Gadeville, contre Jean et Pierre Dugas. — Le procureur fiscal contre

tous les inconnus propriétaires, possesseurs des terres incultes et en chaume dépendantes de la seigneurie de céans. — Messire Pierre de Chièvres contre Jean Bérard, l'aîné. — Messire Henri de Bourdeille, seigneur, comte de Matha, contre Daniel Mallat et Louis Gatineau. — Léon de Livenne contre Jean Bérard, sieur du Plantis. — Messire Charles de Lastre, écuyer, seigneur de Boucherau, paroisse de Macqueville, contre Pierre Guichard, Jean Lhoumeau, Mathurin Gardrat. — Le procureur d'office requiert l'exécution du règlement de Sa Majesté de 1689, et l'arrêt du Parlement de Bordeaux de 1698, « pour le soulagement du peuple ». — Maurice Baraud, seigneur de Touches, contre Jean Cruchon.

B. 2426. (Registre.) — 174 feuillets, papier, couverture enlevée, lacunes et déchirures.

1711-1734. — Audiences. — Gilles Guimberteau, juge, lieutenant assesseur. — Messire Michel Galléard Frétard, chevalier, contre Jacques Derneau, marchand. — Messire Pierre de Chièvres, seigneur d'Aujac, contre Jean Chaillou, l'aîné. — Messire Jacques de Saint-Martin, chevalier, seigneur des Granges et autres lieux, paroisse d'Aumagne, contre René Jacques, laboureur. — Messire Louis-Jacques de Cullant contre Jean Dubreuil, le jeune. — Très haut et très puissant seigneur messire Henri de Bourdeilles, chevalier, marquis dudit lieu, comte de Matha et autres places, contre Elisabeth Bourdeau, veuve de Jean Bigon ; Pierre Girard, Jean Garnau. — Messire Charles de Lastre contre Catherine Gauthier. — Messire Michel Galleard, Fretard, chevalier, contre Jean Cornut. — Messire François de Vallentin contre messire Alexandre-Jacques de Saint-Martin. — Abraham Larquier, conseiller du Roi, bailli royal de Rouffignac, juge sénéchal civil et criminel du comté de Matha (1733). — Jean et Elisée Ouzanneaux frères, contre Paul du Bousquet, capitaine au régiment d'Etampes, seigneur des Chachevrier, demeurant en son logis noble, paroisse de Saint-Hérie. — Messire Pierre de Chièvre, seigneur d'Aujac, contre Charles Duret, sieur du Seul. — Françoise Eymer, épouse de François Pertuis, sieur de La Salle, contre Paul du Bousquet, capitaine au régiment d'Etantes, seigneur de Chachorne. — Jacques-Sébastien Hilayret, assesseur. — Pierre du Bousquet, seigneur d'Argence, lieutenant de cavalerie au régiment de Luynes, demeurant en son logis noble de La Combaudière, contre messire Jean Poitevin, prêtre, curé doyen de l'église paroissiale de Sainte-Hérie. — Louis Belesme de La Blancherie, greffier pris d'office. — Serment des procureurs Jacques Guimberteau, Elie Prouet, Boguié, Louis Guimberteau. — Pierre Coudreau, Pierre Courtin, Isaac Coudreau, Pierre Feniou, et des sergents Blanchard, Jacques Dupré, Bourguignon, Branchereau, Jacques Rocher, Guimberteau fils, François Pelletier, Gorin, Michel Serveau. — Messire Pierre de Chièvres, chevalier, seigneur d'Aujac et autres places, demandeur en exhibition de contrats contre Charles Duret, François Duret, sieur de Lagrange, Louis Duret, sieur de Bois-Peneau, Henriette Guillonnet, veuve de Pierre Duret, maître chirurgien, Jean Ard, marchand. — Messire Jean-Léon de Livenne, chevalier, seigneur des Rivières, du Breuil-Bastard, paroisse de Brédon, demandeur en payement de rente, contre Pierre Bijon, laboureur à Brie. — Messire Jacques de Ponthieu, écuyer, seigneur de Fresneau, contre Jean Bastard, Jean Lemonie et Pierre Cruchon. — François Minguet, sieur de Beauchamps, contre Jean Abelin, marchand à Massac. — Messire Jacques-Christophe de Ponthieu, contre François Barraud, Marie de Jarnac, sa femme, etc. — Paul du Bousquet, capitaine d'infanterie, demeurant au logis noble de Chachevrier, paroisse de Saint-Hérie, contre Louis Martineau, laboureur à bœufs audit lieu. — Jacques Rigaud, juge sénéchal de la châtellenie du Fresneau, à Saint-Hérie, contre Louis Mollat, marchand dudit lieu. — Mathieu Du Bousquet, sieur des Plantes, seigneur de Chadenac, paroisse de Saint-Hérie, contre Pierre Labossay, laboureur à Chachevrier. — Messire Jacques-Christophe de Ponthieu, écuyer, seigneur de Beaupuy, contre François Barraud et Marie de Jarnac. — Messire Michel Fretard, seigneur de Gadeville, paroisse de Brie, contre Charles Prévost, marchand.

B. 2427. (Registre.) — 150 feuillets, papier, fragment d'acte notarié pour couverture.

1734-1735. — Audiences. — Abraham Larquier, juge sénéchal. — André Sebilleau, greffier du comté de Fontaine, tant pour lui que pour les cohéritiers de Pierre Sebillaud père, contre Jean Abelin, laboureur, et Marie Abelin, frère et sœur. — Messire Jean-Léon de Livenne, chevalier, seigneur du Breuil, des Rivières et autres lieux, demeurant au logis du Breuil-Bastard, paroisse de Brédon, contre Durand, conseiller du Roi et son procureur à l'Election de Saint-Jean d'Angély. — Messire Mathieu Du Bousquet, sieur des Plantes,

seigneur de Chachevrier, contre Pierre Labossay, laboureur à bœufs à Chachevrier, paroisse de Saint-Hérie. — Messire Pierre de Chièvres, chevalier, seigneur d'Aujac, demandeur en exhibition de contrats et payement de rentes, contre Pierre Mayet, meunier ; Catherine Minguet, veuve d'Alexandre Gestreau. — Messire Michel Fretard, seigneur de Gadeville, demeurant en son logis noble dudit lieu, paroisse de Brie, contre Charles Prévost, marchand audit lieu. — Le procureur fiscal, demandeur en production de contrats, payements de rentes, etc., contre Philippe-François Castin de Guérin, écuyer, seigneur de La Magdelaine, paroisse des Touches-de-Périgny. — Paul Allenet, fermier du comté de Matha, demandeur en payement de deux boisseaux de froment, mesure dudit comté, contre Marguerite Courly, veuve de Jean Albert, marchand à Matha. — François Guillet, meunier à Saint-Hérie, contre Louis Maubaillarcq, négociant à La Rochelle, de présent aux îles d'Amérique. — Pierre Du Bousquet, sieur d'Argence, lieutenant d'une compagnie de soldats invalides détachés de l'Hôtel royal pour servir dans la garnison de Brouage, demeurant de présent en ladite ville, contre Jean Neaud, laboureur à Mons. — Mathieu Du Bousquet, seigneur des Plantes et de Chachevrier, y demeurant, contre Jean Barraud, sieur de Champfort, commis à la voirie des trésoriers de France, de La Rochelle, et Jeanne Béraud, sa femme, et messire Jean Poitevin, prêtre, curé doyen de Saint-Hérie.

B. 2428. (Registre.) — 130 feuillets, papier.

1734-1736. — Audiences. — Abraham Larquier, conseiller du Roi, bailli royal de Rouffignac, juge sénéchal civil et criminel du comté de Matha. — Le procureur fiscal contre Renaud, Constance, de Pons, marquis de Pons, baron de Thors et autres lieux, pour fourniture d'hommages, foi, aveux et dénombrements à la Cour de céans. — Pierre Du Bousquet, seigneur d'Argence, lieutenant d'une compagnie de soldats invalides, détachés de l'hôtel royal des Invalides pour servir dans la garnison de Brouage, y demeurant, contre Jean Neaud, laboureur à bœufs, paroisse de Mons. — Pierre de Chièvre, chevalier, seigneur d'Aujac et autres places, demandeur en exhibition de contrats, payement de cens, rentes nobles et autres droits et devoirs seigneuriaux, contre Catherine Maget, veuve d'Alexandre Gestreau, héritière de Pierre Maget, son père, demeurant à Migron. — François Barraud, marchand, contre Louis Maubaillarcq, marchand à La Rochelle, de présent aux îles d'Amérique. — Jean-Baptiste Sorin, bourgeois à Blanzac, contre François Sauvion, meunier, et Marguerite Vigneau, sa femme, d'Aujac. — François Perthuis, sieur de La Salle, marchand à Saint-Hérie, contre Françoise Aigret, veuve de Paul Du Bousquet, seigneur de Chachevrier, demeurant au logis noble de Chachevrier, de Saint-Hérie. — Paul Allenet, bourgeois, fermier du comté de Matha, contre Jacques Clerjaud. — Jean Fretard, écuyer, seigneur de Chastenet en Brie, contre Louis Gaborit, laboureur. — Jacques-Christophe de Ponthieu, écuyer, seigneur de Beaupuy, contre François Belotteau, serrurier. — René Champion, laboureur à bras de Bagnizeau, contre Mathieu Du Bousquet, sieur des Plantes. — Messire Jean Fretard, seigneur de Chatenet en Brie, de Cognac, contre Louis Gaborit. — Le procureur fiscal contre François Guiot, sieur de Champblanc, bourgeois. — Messire Jacques de Saint-Martin, écuyer, seigneur de Saint-Martin, contre messire Louis Chenel, écuyer, seigneur de Château-Chesnel. — Paul Allenet, marchand et fermier du comté de Matha, contre François Barraud. — Messire Michel Fretard, seigneur de Gadeville, contre Pierre Merlet, laboureur au Breuil de Sonnac. — Le procureur fiscal contre Massé, sieur de La Chaîne, bourgeois, du Treuil-d'Aumagne. — Honoré-Toussaint Griffon, avocat en Parlement, seigneur en partie de Bouchereau en Macqueville, contre Antoine Loumeau, marchand. — Jean Poitrin, prêtre, curé-doyen de Saint-Hérie de Matha, contre Pierre Malat, bourgeois audit bourg. — Michel Fretard, seigneur de Gadeville, de Breuil-Seguin, contre Jean Gautier.

B. 2429. (Registre.) — 160 feuillets, papier.

1737-1746. — Audiences. — Michel Rigault, juge assesseur. — Le procureur fiscal contre Jean Martin, René Cruchon, Jacques Bouyer, dit Balthazar, Jean Chevalier, laboureur, Isaac Duvergier, etc. — Mathieu Du Bousquet, sieur des Plantes, seigneur de Charchevrier, de Saint-Hérie, demandeur en fournissement, de déclaration et exhibition de contrats de payement de cens, rentes et autres devoirs seigneuriaux, contre Louise Bereau, veuve de Louis Bonnet, marchand à Saint-Hérie. — Messire Dom François de Pindray, prêtre, religieux, chancelier de l'abbaye de Nanteuil-en-Vallée, de l'Ordre de Saint-Benoît, prieur et chapelain de la chapelle Saint-Christophe, dans les Touches-de-Péri-

gny, demandeur en déclaration de biens et exhibition de contrats, contre Jean Peluchon, laboureur audit bourg. — Michel Rigaud, notaire royal, juge sénéchal de la châtellenie et prieuré de Marestay, contre François Reneau. — Mathieu Du Bousquet contre Louise Bercou. — Paul Allenet, ci-devant fermier des revenus du présent comté, contre Antoine Amy, de Courserac. — François Guiot, sieur de Chamblong, seigneur en partie de Chachevrier, demeurant à Matha, contre François Charpentier, laboureur.

B. 2430. (Registre) — 182 feuillets, papier.

1746-1750. — Audiences. — Michel Rigaud, juge assesseur, Louis Vieuille, avocat en Parlement, juge civil et criminel du comté. — Messire Clément de Masne, écuyer, seigneur du Gason, demeurant à Loiré, contre Pierre Millon, laboureur à bœufs au Colombier de Loire, condamné à payer au demandeur les vingt sols restant sur un voyage d'eau-de-vie à Saint-Jean. — Messire Jean Fretard, seigneur de Chatenet-en-Brie, demeurant à Cognac, contre Guillaume Besson, de Brie. — Mathieu Du Bousquet, seigneur des Plantes et de Chachevrier, demeurant à Saint-Hérie, contre Mallat, veuve de François Renaud et Louis Martineau. — Messire François de Boncoust, seigneur, abbé commandataire de l'abbaye royale de Fondouce, contre Pierre Brouillat, farinier. — François-Baptiste Philippe, seigneur des Granges et Maréchaussée en Matha, contre Charles Fleurant, dit Laprade, menuisier à Marestay. — Messire Jean Daviaux, prêtre, docteur en théologie, ci-devant curé de la paroisse d'Aumagne, demandeur en reconnaissance de billet et avération de promesse, contre Josué Mesnard, marchand à Aumagne. — Jacques-Christophe de Ponthieu, écuyer, seigneur de Beaupuy et Freneau, chevalier de Saint-Louis, demandeur en reconnaissance de billet et vérification d'une cédule de 60 livres, contre Catherine Barraud. — Messire René de Chièvres, seigneur d'Aujac et autres lieux, lieutenant sur les vaisseaux du Roi, capitaine d'une compagnie de marine, contre Jacques-Jacques dit Nourrisson, laboureur à La Grange, d'Aumagne. — Messire Jean Fretard, seigneur de Chastenet, contre Pierre et Michel Perrodeau.

B. 2431. (Registre.) — 226 feuillets, papier.

1750-1757. — Audiences. — Louis Vieuille, avocat en Parlement, juge civil et criminel. — Pierre-Daniel Héry (10 janvier 1752), sénéchal. — Messire René de Chièvres contre Jean Rapet. — Haut et puissant seigneur messire Bertrand de La Laurancie, marquis de Charras et autres places, contre Jean Chollet, laboureur à Macqueville. — Messire Renaud Fretard, écuyer, seigneur de Boisauroux, contre Jean Durand. procureur du Roi en l'Election de Saint-Jean d'Angély. — Messire François de La Laurencie contre Timothée Bourraud. — Charles Pinaud, laboureur à Courcerac, contre Catherine de Bonnegens, veuve Arsonneau. — Messire Renaud Fretard, écuyer, seigneur du Bois, contre Pierre Prévost. — Charles Pinaud contre Catherine de Bonnegens. — Mathieu du Bousquet, sieur des Plantes, contre Jean Hillairet. — Messire Pierre Girard, écuyer, sieur de La Garenne, contre René et François Chebineau, tailleurs de pierres, et Marie Chebineau, leur sœur. — Messire Renaud Fretard, écuyer, seigneur de Boisauroux, demeurant au logis noble de Boisauroux, contre Jean Durand, procureur du Roi. — Messire François-Baptiste Philippe, seigneur des Granges et Maréchaussée, contre Pierre Tallon et Jacques Béquet, marchand. — Josué-Jean-Baptiste Sorrin de Beauchais contre Marie Prunier, veuve Birard. — Messire Denis Aubert, chevalier, seigneur de Courserac, Bardon et autres lieux, lieutenant des vaisseaux du Roi à Brest, contre Françoise Mayet. — Messire Jean Fretard, écuyer, seigneur du Chatenet en Brie, contre François Gestreau, charron. — Messire Charles Fretard, seigneur de Gadeville, paroisse de Brie, contre Pierre Radou. — Jacques Gastineau contre Pierre Baudouin, greffier de la maîtrise particulière des eaux et forêts. — André Prunier, sieur de La Borderie, marchand, contre Pierre-Louis-Mathieu Bérard. — Charles-Maurice Barraud de Beaulieu, seigneur des Touches de Périgny, demeurant à Saint-Jean d'Angély, contre François Guéry, laboureur aux Touches. — François-Baptiste Philippe, seigneur des Granges, receveur des domaines du Roi au bureau de Matha, contre André Guimberteau, marchand à Bagnizeau. François Chagneau, marchand aux Touches, Marie Gautier, veuve de François Cruchon, et Michel Cruchon, son fils ; Jean Gargoulleau, etc. — Marie de Jarnac, femme séparée de biens de François Barraud, contre François Grosieux, farinier à Chantemerle. — Isaac Du Vergier contre Jacques Tricart. — Messire Pierre Du Bousquet, seigneur d'Agence, officier de l'hôtel royal des Invalides, contre Mathieu Du Bousquet, seigneur en partie de Charchevrier. — Messire Jean Fretard, seigneur de Chatenet en Brie, demeurant à Cognac, contre Jean Benon, marchand à Brie. —

Messire Jean Fretard, seigneur du Chatenet, contre Jean Brunet, Michel et Pierre Batard. — Messire Jacques de Saint-Martin, écuyer, chevalier, seigneur des Granges et autres lieux, contre Pierre Boisferon, à La Brousse de Blanzac. — Zacharie Allenet contre Jacques Sicard. — Messire René de Chièvre, seigneur d'Aujac, lieutenant des vaisseaux du Roi, capitaine d'une compagnie franche de la marine, chevalier de Saint-Louis, contre Jean Bouchery. — Messire Nicolas de Lastre, seigneur du Bouchereau, contre Louis Chevrier.

JURIDICTION DE LA BARONNIE DE SAINT-SEURIN D'UZET.

B. 2432. (Registre.) — In-folio, 48 feuillets, papier.

1773-1778. — Audiences. — Jean-Louis Viaud, juge assesseur, au village de Triballeaux, paroisse de Chenac, dite juridiction, maison de François Chardavoyne. — Anne Renaud, demanderesse en payement de promesse, contre Jean Junaud aîné, marchand, condamné à payer à la demanderesse la somme de cent vingt-six livres portée sur le billet du 14 août dernier. — André Chardavoyne, marchand, demandeur en reconnaissance de promesse, contre Pierre Jousseaume, marchand, condamné à payer au demandeur la somme de cinquante-cinq livres quatre sols.— Jacques Boursicot, contre Mathurin Chargé, condamné à payer au demandeur sept livres dix sols. — Elisabeth de La Cour, veuve de messire Alexandre de Beaupoil de Saint-Aulaire, écuyer, seigneur de Saint-Remy, contre François Fragneau, voiturier, et Pabaud-Biron, laboureur. — Le procureur fiscal demandeur en payement de cens et rentes, contre Charles Neaud, meunier, Thomas Bodin, laboureur, Marie Merlat, veuve Renaudet, Mathurin Chargé, laboureur. — André Moreau, « instructeur de la jeunesse », contre Mathurin Chargé, marchand. — Messire Henry de Bertineaud, baron de Saint-Seurin, chevalier, seigneur de Rétaud, Beauregard, Le Banchereau et autres lieux, contre Morouzeau, laboureur. — Le procureur fiscal contre Mathurin Chargé jeune, condamné à fournir sa déclaration générale et spécifique de tous les biens qu'il a en la présente baronnie. — François Cochain, laboureur, contre messire Alexandre de Beaupoil de Saint-Aulaire, écuyer, capitaine au régiment de Charles-cavalerie, fils et héritier de feu messire Alexandre de Beaupoil, qui représentait feu messire Elie de Beaupoil, son père. — Messire Henry de Bertineaud, chevalier, baron de Saint-Seurin, seigneur de Réteaud, Beauregard, Le Banchereau et autres lieux, demandeur en condamnation de cent livres, contre Morouzeau, laboureur, du Roc, paroisse de Saint-Seurin. — Messire André de Beaupoil de Saint-Aulaire, capitaine au régiment de Chartres-cavalerie, héritier de messire Alexandre de Beaupoil de Saint-Aulaire, chevalier, seigneur de Saint-Remy et autres lieux, contre René Boiteau, Jean Fragneaud, laboureurs à bœufs, Bibard, veuve Dumas, et Louis Droit, maréchal. — Pierre Simon, notaire royal, demandeur en condamnation d'une somme de quarante-trois livres quatre sols restant de celle de quatre-vingt-une livres, montant du billet consenti en sa faveur le 21 décembre 1772, contre Jean Marcouiller, laboureur, à Couraud, paroisse de Chenac. — Louis-Thomas Bon, notaire royal, contre Jean Binet, laboureur à bœufs. — Messire Jean, vicomte du Mesnil-Simon, lieutenant-colonel d'infanterie, seigneur de Plassay, mari de Marianne Pissonnet de Bellefonds, héritière d'Anne-Charlotte Grégoireau, veuve de messire Pierre-Honoré de Bertineaud, demandeur en payement de rente, contre messire Alexandre Bernard de Rivière, prêtre, prieur de Couture. — Messire Jean Guinot, écuyer, seigneur de Beaurepaire, prêtre, curé de Saint-Martin de Chenac, demandeur, contre Pierre Morinet, vigneron. — Messire Jacques-François Drouhet, écuyer, contre Jean Grosseteste, ancien tailleur.

B. 2433. (Registre.). — 32 feuillets, papier.

1778-1781. — Audiences. — Jean-Louis Viaud, juge assesseur. — Sébastien Texier, employé dans les fermes du Roi, demandeur en condamnation d'une somme de cent une livres, contre Jean Gorichon. — Enregistrement des lettres de maître chirurgien délivrées à Etienne Emerit par Jacques-Louis Doussin, chirurgien-major des quatre bataillons garde côtes de Saintonge, ancien chirurgien-major du camp du Gua et actuellement des prisons royales de Saintes, professeur et démonstrateur d'anatomie et de chirurgie pour la communauté des maîtres en chirurgie de ladite ville, lieutenant du premier chirurgien du Roi en la susdite communauté. — Messire Henri-Paul d'Asnières, écuyer, seigneur de Saint-Denis, La Chapelle et autres lieux, demandeur en payement de rente noble, contre Pierre La Vallette, charpentier. — Pierre Bon

l'aîné, notaire et procureur fiscal de la terre et seigneurie et principauté de Mortagne, contre Roy, veuve Lucazeau.

B. 2434. (Registre.) — 50 feuillets, papier.

1781-1784. — Audiences. — Jean-Louis Viaud, juge assesseur. — Daniel Morin, demandeur en condamnation de vingt-neuf livres, contre François Fragneau, voiturier. — Augustin Jossand, notaire royal, contre Bernard. — Jean Boizeau, laboureur, contre François Mechineaud, laboureur. — Charles Neau, meunier, et Marie-Henriette Parias, contre Thérèse Parias, épouse Neau. — Pierre Chardavoine, contre Ballais. Jean Cadoreau, bourgeois, contre Louis Moreau. — Messire Jean-Louis Caix, prêtre, prieur de Meux, demandeur en condamnation d'une somme de vingt-quatre livres restante de plus grande, provenant de vente et livraison verbale de six quarts froment, contre Marie Lavergne, veuve de Pierre Morisset. — Dame Marie de Monsanson, veuve de messire de Beaupoil de Saint-Aulaire, contre Garriveau, laboureur. — Abraham Guyon, maître de bateau, contre Jean Pabeau, laboureur. — Jacques Guyon, marchand, contre François Gerbaud, capitaine de navire. — Pierre Bascle et Louis Robert, arpenteurs, experts nommés par le juge de la baronnie, aux requêtes de François Gerbeau et Pierre Graton, présentent leur rapport. — Marguerite de Vallée, veuve de messire Antoine de Beaupoil de Saint-Aulaire, seigneur de Monsanson et autres lieux, demanderesse en gast et dommage, contre Jean Jaux, laboureur, Henri Clerteau, laboureur. — Pierre Gillard, tonnelier, mari d'Anne Poupelain, contre Jérémie Villeur, marin et négociant. —Marie-Anne Bascle, veuve de Jean Gouin, contre Marie Lavergne, veuve Morisset.

B. 2435. (Registre.) — 50 feuillets, papier, piqûres.

1784-1785. — Audiences. — Jean-Louis Viaud, juge assesseur, étant au Grand-Village, paroisse de Chenac, maison du sieur Moreau, marinier. — Marguerite de Vallée, veuve de messire Antoine de Beaupoil de Saint-Aulaire, seigneur de Monsanson, contre Henri Clerteau, laboureur, Jean Jaud, laboureur. — Marianne Bascle, veuve de Jean Gouin, contre Marie Lavergne, veuve de Morisset, matelot. — Installation de Jean Charpentier dans l'office de notaire dans la baronnie de Saint-Seurin-d'Uzet, par lettres de messire Jean-Louis de Guitard, chevalier de Saint-Louis. capitaine des vaisseaux du Roi, tuteur honoraire des mineurs de feu messire Henri de Bretinauld, seigneur de Saint-Seurin. — Jean-Pierre Goguet, bourgeois, mari de Victoire Cadoreau, et Jeanne-Marie Cadoreau, veuve de Jean Cadoreau, héritières d'autre Jean Cadoreau, leur père, contre Jean Bernard. — Jacques Jousse contre Charles Neau, meunier. — Marie Malvezin, demanderesse en inhibition et défense de passage, contre Jean-Pierre Georgeon, cabaretier. — Jean Gabaud jeune, marchand, contre Jean Bertet. — Messire Jacques-Henri de La Porte, écuyer, chevalier, seigneur de La Richardie, en partie des Salles, de Rioux et autres lieux, demandeur en déclaration générale et spécifique de biens et payement de rente seigneuriale, contre Isaac Bibard jeune, mari de Montel. — Le procureur fiscal demandeur en culture de fonds, contre François Mechineau, marchand, de Plassac, paroisse d'Epargnes. — Etienne Emery, maître en chirurgie, contre Pierre Bernard, matelot.

B. 2436. (Registre.) — 50 feuillets, papier, piqûres.

1786-1788. — Audiences. — Jean-Louis Viaud, juge ordinaire de la baronnie. — Jean-Louis Moreau, capitaine de navire, contre Jean Boulineau, tonnelier. — Jean-Jacques-Philippe-Michel Guillon, sergent royal, contre Jean Bernard jeune, tailleur de pierres. — Marguerite de Vallée, veuve de messire Antoine de Beaupoil de Saint-Aulaire, seigneur de Monsanson, demanderesse en gast et dommage, contre Henri Clerteau, laboureur, et Jean Jaux, laboureur. — Etienne Bureau aîné, contre Abraham Guyon, Pierre Berthelot. Pierre Moreau, François Gaboreau, La Pointe, syndic électif d'office de la paroisse de Saint-Seurin. — Jean Dumas, constructeur de navire, contre Isaac Bibard, laboureur. — Jean Bernard, maître en chirurgie, contre Pierre Neaud, meunier.

B. 2437. (Registre.) — 38 feuillets, papier.

1788-1790. — Audiences. — Jean-Louis Viaud, juge sénéchal. — Théophile Denis, bourgeois, demandeur en condamnation de la somme de vingt six livres, provenant de vente et livraison verbale de deux barriques de vin blanc, contre Gabriel Chapelain. — Le procureur fiscal, demandeur en inhibition et dé-

fense de pacage sur les taillis des forêts de la baronnie, contre Jean Amblard, laboureur. — Jean Bernard, maçon, tailleur de pierres, contre Pierre Picoullet, charpentier. — Marguerite de Vallée, veuve de messire Antoine de Beaupoil, chevalier, seigneur de Boisse, Montravail et autres lieux, demanderesse en condamnation de payement de huit quartières froment, mesure de Saint-Seurin, de rente noble à elle due par Marie-Anne Joyé, veuve de Jean Pélisson. — Pierre Boudin, notaire et procureur à la principauté de Mortagne, contre Gorriveau, laboureur. — Judith Malvezin, veuve de Jérémie Villeur, capitaine de navire, héritière de Jean Malvezin, son père, contre Pierre Bertet, laboureur. — François Voix, bourgeois, mari d'Angélique Petit, et Jean Bouvaron, contre Pierre Boulineau, marchand.

B. 2438. (Registre.) — 100 feuillets, papier, six pièces sur parchemin.

1744-1790. — Sentences et tutelles. — Jean-Louis Viaud, juge de la baronnie de Saint-Seurin. — Bail des biens des mineurs de feu Jean Martin et de Marie-Anne Lourand. — Procès-verbal de la levée du cadavre de Jean Jousse, laboureur de La Thoinette, paroisse de Saint-Seurin, « qui est mort par la chute qu'il a faite d'un arbre, en la principauté de Mortagne », et levée des scellés apposés sur ses meubles et effets. — Sentence condamnant André Moreau, laboureur, à restituer à Marie-Anne Boursier, épouse de François Guignard, vigneron, les domaines qu'il détient, avec les fruits de la jouissance et payement des dégradations faites. — Information contre Chaussat, femme de Jean Joyé, qui a troublé Anne Drapeau, veuve de Jean Geoffroy, dans la jouissance de la terre qu'elle possède en la paroisse de Saint-Seurin. — Tutelle de la fille mineure de Marie Villeur, veuve de Jean-François Malvezin, capitaine de navire, du fils mineur de la veuve Métayer. — Information contre Gabriel Loubineau, qui avait battu et gravement maltraité Jean Peignié, ancien soldat au régiment de Royal-infanterie, demeurant au logis de Berne, paroisse de Chenac, après avoir cassé son fusil, parce qu'il avait voulu l'empêcher de faire pacager ses bœufs dans les forêts de la baronnie. — Sentence condamnant Jacques Guyon à se départir et désister en faveur de Suzanne Dumas des bâtiments, terres labourables, prés et vignes par lui acquis de Joseph Pillet, mari de Suzanne Dumas. — Condamnation de Pierre Pommier, marinier, et Jeanne Brisson, conjointe à payer à Jean Rocher, laboureur à bœufs, la rente qui lui est due. — Information contre Jean Pierre Georgen, bourgeois, pour mauvais traitements à sa femme Marianne Poupelain, sévices qui durent depuis cinq années. L'inconduite et l'ivrognerie sont la cause des excès que ledit Georgen fait à sa femme. — La séparation de corps et de biens est prononcée. — Séparation de biens de Marie Héraud et François Martin. — Déclaration de grossesse. — Ferme des biens des mineurs de Jean Durand. — Apposition des scellés au château de Saint-Seurin, au décès de messire Henri de Bertinauld, mort à Rochefort, 13 juin 1782, après Marie-Thérèse Froger de l'Eguille, sa femme, laissant deux enfants mineurs (17 juin 1782). — Curatelle de Marie Jousseaume. — Réception de Jean Cherpentier, notaire, par messire Jean-Louis de Guitard, chevalier de Saint-Louis, tuteur des mineurs de Brétinauld. — Information entre Marguerite de Vallée, veuve de messire Antoine de Beaupoil de Saint-Aulaire, chevalier, seigneur de Monbazon, et Henri Clerteau et Jean Gaud, laboureurs, condamnés pour gât et dommages avec défense de pacager dans les domaines de ladite dame. — Emancipation de Marguerite Denille (16 avril 1790).

JURIDICTION DE LA BARONNIE DE TONNAY-BOUTONNE.

B. 2439. (Registre.) — 130 feuillets, papier, en partie pourris.

1651-1654. — Audiences. — Thomas, assesseur. — Suzanne Bernesseau, veuve de Gédéon de La Combe, procureur d'office de la baronnie de céans, contre Jean Mallet, Pierre Guiton, etc. — Mallet devra rendre les pièces à lui communiquées, à peine de dix livres. — Etienne Fillon, demandeur en criées des biens de feu Jacques Gillebert, contre Samuel Guillard et Jean Mabille, laboureurs, commissaires établis sur lesdits biens. — Sara Garnier, fille de feu Jean Garnier, maître chirurgien, demanderesse en offre de retrait lignager, contre Charles Constand, maître chirurgien, au sujet d'une maison acquise par ledit Constand, de Samuel de Vallée, marchand, son cousin remué de germains. — Abraham Ferreau, maître apothicaire, contre André Guilberteau, laboureur à Annepont. — Pierre Margot, marchand, demandeur en retrait lignager.

contre Jean Brangier et Claude Achapt, charpentier. — Jean Adrien dit La Vague, marchand, de Saint-Savinien, contre Abraham Audran, marchand aux Noulliers. — Jean Lamoureux, fils d'Hilaire, « pauvre jeune garçon », demandeur en payement de salaire et dommages et intérêts, contre Jeanne Hardy, femme séparée de biens de Jean Jobet, de La Frédière, transigé pour une somme de dix livres, sans dépens. — Jean Chaigneau, sieur de La Limanchère, demandeur en déclaration et vérification de domaines et exhibition de titres, contre Abraham Charrier, marchand. — Charles de La Vallade, écuyer, mari d'Esther Moreau, demeurant au logis noble de La Fraguée, paroisse d'Ecurat, contre Jacques Thomas, marchand de La Rochelle, époux de Marie Rivet, fille et héritière, en partie, du pasteur Guillaume Rivet, sieur de Champvernon. — Jeanne Richier, femme de David Adrien, contre Jacob Adrien, marinier à Saint-Savinien. — Christophe Barthommé, écuyer, et Isaac Dupuy, écuyer, contre Jean et autre Jean Mareschal.

B. 2440. (Registre.) — 46 feuillets, papier.

1723-1725. — Audiences. — Jean Cuppé, sieur des Fontenelles, juge sénéchal et assesseur en chef civil et criminel. — Le procureur fiscal, demandeur en prestation et renouvellement de serment, contre Jean Regnier, Jacques Couchot, Abel Regnier, Jean-Baptiste Louvet et Christophe Cuppé, procureurs postulants, Jacques Vigier, Jacques Blanchard, Pierre Benaud, Jacques Gouraud et Charles Perrin, prévôt, et Pierre Laglée, sergents. — Acte du serment de Jean Regnier, Jacques Couchot, Jean-Baptiste Louvet et Christophe Cuppé, procureurs postulants, Jacques Rogier, Jacques Clanchard, Pierre Binaud et Pierre Laglée, sergents, Charles Perrin, prévôt et garde, interdiction et suspension d'Annibal Rogier, qui est hors d'état d'exercer sa fonction de sergent. — Jean de Vantenat, dit La Fleur, laboureur à bras, curateur des mineurs Guillot et Goffrin, contre Daniel Toussaint, bourgeois. — Benjamine Ballanger, veuve de Gilbert Gord, contre Louis Mouhé, laboureur à bœufs, et Jean Meschain, pêcheur. — Le procureur de la Cour et Benjamine Ballanger, veuve de Gilbert Gord, contre messire Roger de Montbel, chevalier, seigneur d'Izeure, condamné à payer à la demanderesse, quatre chaprons, d'une part, une livre d'autre, de rente noble, directe et foncière, à l'amende et aux dépens. — Christophe Desboulay, marchand et fermier de la présente seigneurie, contre Benjamine Ballanger, veuve de Gilbert Gord, marchand, et Etienne Girard, cabanier. — René Bollon, ancien lieutenant de la maréchaussée de Marennes, demeurant à Tonnay-Boutonne, contre Jean Tourneur, laboureur à bœufs, et Jean Mouhé, laboureur. — Messire Martin, prêtre, curé de Chantemerle, contre Marie Rossignol, veuve de Pierre Cadet, et curatrice de ses enfants. — Jean-François Macé, écuyer, sieur de La Bonnetière, demeurant aux Noulliers, contre Jacques Régnier, sieur de Birac. — Jean Cuppé, juge sénéchal, contre Léonard Boutenaud. — Philippe Bruneau, maître chirurgien, de Saintes, contre Jacques Couchot, procureur postulant. — Samuel Huet, sieur du Chay, et Suzanne Brousse, veuve de Jean de Fief-Gallet, contre François Laurand, Jean Mouhé et Antoine Rolland, laboureurs. — Jean Bouet, maréchal, contre messire François Robert de Plains, chevalier, seigneur de La Bouvernelle, Luret et autres lieux, demeurant à Luret, paroisse de Tonnay-Boutonne, et messire François de Verteuil, chevalier, seigneur de Salbeuf, paroisse de Coivert, curateur du fils mineur de messire Joseph de La Laurencie, chevalier, seigneur d'Autraize, et de Anne-Françoise Fromaget. — Gabrielle de Launay, veuve de messire Philippe Horric, écuyer, seigneur de La Caillaudière, dame du fief et seigneurie de La Jarrelée, contre Samuel Ballanger, marchand à Fougerolles, paroisse de Saint Crespin. — Messire François-Robert de Plains, chevalier, seigneur de La Bouvernelle, Luret et autres places, contre Samuel Huet, sieur du Chay. — Christophe Cuppé, sieur de Lombière, procureur postulant, contre Jean Ferrand, laboureur à Chervettes, etc.

B. 2441. (Registre.) — 50 feuillets, papier.

1727-1730. — Audiences. — Jean Cuppé, sieur des Fontenelles, juge sénéchal et assesseur en chef, civil et criminel. — Serment des procureurs postulants et sergents. — Louis Chollet, maître chirurgien, contre Pierre Drahonnet, marchand et fermier de la seigneurie d'Entraize, paroisse de Tonnay-Boutonne. — Pierre Giraud, sieur de La Montaigne, marchand à Tonnay-Boutonne, contre Louis Chollet, maître chirurgien. — Messire Arnaud Du Souchet, écuyer, seigneur de Villard, et Catherine-Elisabeth Palustre, son épouse, demeurant en leur logis du Petit-Champaigné, paroisse de Torxé, contre messire de Plains, chevalier, seigneur de La Bournelle, et la dame de Palustre de La Bournelle de Ligoure, demeurant au château de Luret.

— Gabrielle de Launay, veuve de messire Philippe Horric, écuyer, sieur de La Caillaudière, dame du fief et de la seigneurie de La Jarrelée, contre Samuel Ballanger, marchand à Fougerolle, paroisse de Saint-Crespin, et maître Charles Daraillouze, ci-devant procureur fiscal. — Messire François-Robert de Fleins, chevalier, seigneur de La Bournelle, demandeur en fournissement de déclaration de biens et exhibition de contrats, contre Mathurin Daubigné, laboureur à bœufs à Saint-Laurent de Barrière. — Messire Jean-Baptiste de Brillac des Nouziers, prieur du prieuré de Saint-Pierre de Tonnay-Boutonne, contre messire Louis de La Hutie, sieur de Gougé. — Messire Armand du Souchet, écuyer, seigneur de Villards, et Catherine-Elisabeth Palustre, son épouse, demeurant au logis noble du Petit-Champaigné, contre Elisabeth de Ligoure, épouse de messire François de Fleins, chevalier, seigneur de La Bournelle, demeurant au logis de Luret, etc.

B. 2442. (Registre.) — 60 feuillets, papier.

1730-1732. — Audiences. — Jean Cuppé, sieur des Fontenelles, juge sénéchal. — Serment des procureurs postulants et sergents. — Benjamin Allenet, marchand à Genouillé, contre Christophe Desboullay, marchand à Tonnay-Boutonne. — Guillaume Adrien, marchand à Saint-Savinien, contre François Fourchaud, laboureur à bœuf au Treuil, de Tonnay-Boutonne. — Marie-Elisabeth Bollon, demeurant à Saint-Savinien, contre René Bollon, ancien lieutenant de la maréchaussée de Marennes, demeurant à Melle de Tonnay-Boutonne. — René Bollon, ancien lieutenant de la maréchaussée de Marennes, contre Emery Bisson, laboureur à bœufs à Tonnay-Boutonne. — Messire Jean-Baptiste de Brillac de Nouzière, prieur du prieuré de Saint-Pierre de Tonnay-Boutonne, contre Louis d'Alvety, sieur de Gouge, y demeurant, paroisse de Tonnay-Boutonne. — Pierre Giraud, sieur de La Montagne, demeurant à Rochefort, et messire Roger de Monbel, chevalier, seigneur d'Iseure. — Marie Du Vigier, veuve de Jean Mallat, sieur de Poursay, contre Jean Fetineau, valet domestique à Sainte-Julienne de Tonnay-Boutonne. — Le procureur fiscal contre messire François Frottier, écuyer, seigneur du Peray-de-Torxé.

B. 2443. (Registre.) — 22 feuillets, papier.

1738. — Audiences. — Jean Cuppé, sieur des Fontenelles, juge sénéchal et assesseur en chef. — Le procureur fiscal contre la veuve Léonard Boutimail, à Saint-Crespin ; — contre Pierre Piaud, seigneur du Clavier. — Enregistrement de l'arrêt du Parlement de Bordeaux, portant inhibition et défense aux greffiers de communiquer aux accusés, parties civiles, ni à leurs procureurs, les informations, pièces secrètes ou autres procédures criminelles (4 février 1738). — René Bollon, ancien lieutenant de la maréchaussée de Marennes, demeurant à Saint-Crépin, contre Pierre Chapeaucour, Louis Gorron, Jean Bonfils, laboureurs. — Le procureur fiscal, demandeur en payement de rentes et arrérages, contre Louis Embert Chauvin, Louis Goron, Pierre Vinet, François Fraigneau, etc. — Jacques Lamoureux, notaire royal et procureur fiscal, contre Jean Lépine, laboureur à bœufs, à Annezay. — Messire Bernard de La Laurencie, chevalier, seigneur d'Antraize, demandeur en fournissement de dénombrement, contre messire Alexandre Fresneau de La Jousselinière, seigneur du fief de Reloubars.

B. 2444. (Registre.) — 25 feuillets, papier, écrits.

1743-1744. — Audiences. — Jean Cuppé, sieur des Fontenelles, juge sénéchal et assesseur en chef civil, criminel et de police. — Le procureur fiscal contre Jean Delépine, Jacques Suriget, Jean Bourit, laboureurs. — Jacques Lamoureux, notaire royal, contre Pierre Laroche, laboureur, Pierre Laurent, arquebusier. — Jean Ozanneau l'aîné, marchand à Saint-Jean-d'Angély, contre Jean Bollon, marchand, à Landes, tuteur et curateur réel du fils du premier lit de feu Jacques Couchot et de Marguerite Bollon. — Le procureur fiscal, demandeur en payement de rente noble, contre Angélique d'Abzac de Mayac, veuve de messire Antoine de Bobenne, écuyer, seigneur de Lespinière, commune en biens avec icelui, tutrice et curatrice de ses enfants, demeurant à Saintes. — Jean Cuppé, sieur des Fontenelles, juge sénéchal, contre Jean Desboullay, sieur de La Tarnauderie, bourgeois, à Tonnay-Boutonne. — Gabriel Gargouillaud, maître menuisier, à Rochefort, contre Henri Billon, marchand, à la Cabane carrée. — Jean Bollon, marchand, à Landes, tant en son nom que comme étant aux droits de Gabriel Bollon, son frère, contre René Bollon, ancien lieutenant de la maréchaussée de Marennes, demande de reddition de comptes. — Gabrielle de Launay, veuve de messire Philippe Horric, écuyer, seigneur de La Caillaudière, demeurant au logis noble de La Javelée, paroisse de Tonnay-Boutonne, contre Jacques Lamou-

reux, notaire royal. — Louis Mallat, seigneur de La Bertinière en Puy-du-lac, exerçant les droits de Bénigne de Beaucorps, contre René Izambert, laboureur, à Saint-Crespin.

B. 2445. (Registre.) — 60 feuillets, papier.

1764-1767. — Audiences. — Jean-Jacques Le Vallois, avocat au siège royal de Saint-Jean-d'Angély, juge sénéchal civil, criminel et de police. — Pierre Guillonnet, procureur à l'Election de Saint-Jean-d'Angély, contre Jean Regnier, sieur de La Bachellerie, bourgeois, à Torxé. — Jean Reigner, seigneur de Lhoumée, demeurant en son logis noble dudit lieu, contre Jacques Comte, laboureur à bœufs. — Pierre Adran l'aîné, capitaine de navire, à La Jarne, contre Jacques Reignier l'aîné, seigneur de Lhoumée. — Gilbert Brideau, écuyer, contrôleur des guerres, demeurant au logis noble de La Fontaine, paroisse de Genouillé, demande l'enregistrement du contrat d'acquisition par lui fait de Pierre Boutemail et Marie Rambaud, de Saint-Crespin, d'une maison située audit Saint-Crespin. — Messire François de La Tour de Bonlieu, demeurant au château de Bonlieu, paroisse de Sainte-Colombe en Dauphiné, contre Jacques et Jean Vernon frères, de Saint-Crespin. — Messire François de Beaucorps, chevalier, seigneur de La Bastière, contre Antoine Marcou, de Saint-Laurent de La Barrière. — Jean-Honoré-François-Xavier Le Moine de Sérigny, demeurant en son logis de Luret, rend foi et hommage pour les fiefs Moray, Prédenclair, Blanchard, Le Timbre, Villeneuve et dépendances à Monseigneur de ladite cour, « après avoir laissé son épée et ceinturon, » ses bottes et éperons, et estant en posture que vassal » doit être ». — Messire Louis-Laurent de Sartre, chevalier de Saint-Louis, capitaine des vaisseaux du Roi, à Rochefort, contre Charles-Toussaint Beau, marchand et fermier des droits et revenus de la seigneurie de La Gréve, paroisse de Puydulac. — Messire François de La Tour, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine de cavalerie, seigneur de La Balme, contre Jacques et Jean Vernon frères, laboureurs, et Pierre Embert, charpentier de grosses œuvres, à Saint-Crespin. — Messire Elie de Beaucorps, écuyer, chevalier, seigneur de La Grange, contre Louis Briandeau. — Pierre Roy, agent de la marquise de La Roche-Alard, contre Durand dit Petit, laboureur à bras, à Genouillé.

B. 2446. (Registre.) — 58 feuillets, papier.

1765-1780. — Audiences. — Louis-Henri Carville, avocat, juge sénéchal civil et criminel. — Acquisition par ledit Carville de Pierre-François Billon, notaire, d'une pièce de pré et marais à La Couture, paroisse de Tonnay-Boutonne. — Messire François de Beaucorps, ancien écuyer du Roi, demeurant à Saint-Jean-d'Angély, a acquis de messire Jean-Louis, vicomte de Lescours, ancien sous-aide-major au régiment de Bos-infanterie, demeurant à Saint-Jean-d'Angély, de la châtellenie, terre et seigneurie de Macheau-en-Puyrollain. — Messire Jean-Honoré-François-Xavier Lemoyne de Serigny, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment du Roi-infanterie, chevalier, seigneur de Luret, Saint-Louis et autres places, demeurant à Rochefort, de Jacques Huet, bourgeois, à Tonnay-Boutonne, de quarante-cinq sillons, de Jean-Pierre Pichon, chanoine de Saintes, Charles Pichon, curé de Sainte-Colombe, Marie-Madelaine, Marie-Anne, Marie-Julie et Marie-Marthe Pichon, frères et sœurs, du fief des Loubats, paroisse de Tonnay-Boutonne. — Messire Louis Mallat, écuyer, seigneur de La Bertinière, conseiller secrétaire du Roi, maison et couronne de France en la chancellerie près le Parlement de Metz, transférée près la cour souveraine de Nancy, demeurant au logis de La Bertinière, paroisse de Torxé, demandeur en vérification et réception de dénombrement, contre Jean-Baptiste-Augustin Billon jeune, procureur fiscal de la baronnie de Tonnay-Boutonne. — Jean-Baptiste-Augustin Billon jeune, procureur fiscal des ville et baronnie de Tonnay-Boutonne, contre Louis Bonin, laboureur à bras au Puineuf. — Jacques-Gilbert de Fontremi, bourgeois et négociant, à Saint-Crépin, contre Jean Trésorier, laboureur au présent lieu. — Jean Bougrand et Jean Moreau contre Jacques Mallat.

B. 2447. (Registre.) — 61 feuillets, papier.

1778-1780. — Audiences. — Isaac Du Vergier, juge sénéchal civil et criminel. — Jean-Baptiste Birot, greffier. — Le procureur fiscal, demandeur en payement de rentes, contre Pierre et Mathieu Rappet et Pierre Couprie, meunier, à Authon. — Gabriel Giraud, chirurgien, et Marianne Gautret, son épouse, contre Pierre Chat. — Le procureur fiscal, demandeur en crime

de boute-feu et incendie, suivant les informations faites à sa requête, contre François Daugat père et Jacques Daugat fils. — Maître Pierre Pipeaud, notaire et procureur à Brisambourg, demandeur en reconnaissance et avération de billet, contre Elie Léger, praticien au dit lieu. — Pierre Fleurimon l'aîné et Renée Frapier, son épouse, contre Jacques, laboureur à bœufs. — Elie Borde, marchand, à Burie, contre Elie Léger, bourgeois, à Brisambourg. — Pierre-Eléonor Lauzet, contrôleur et receveur des domaines du Roi, au bureau de Rochefort, contre Jean Epagnon, sergent royal. — Catherine Pain, veuve de Jean-Samuel Sureau, tutrice et curatrice de leurs enfants, ci-devant fermière de la seigneurie de Brisambourg, demeurant au lieu de La Roche, paroisse de Nantillé, demanderesse en payement de rente noble, contre Vergnaud, laboureur, à La Brousse, paroisse de Brisambourg. — Jean et Marie Birot, frère et sœur, ledit Birot, mineur émancipé, procédant sous l'autorité de maître Joseph Chonet, son curateur, demeurant au lieu de chez Jobet, paroisse de Nantillé, contre Pierre-Paul de Bonnegens, capitaine au régiment provincial de Saint-Jean-d'Angély, chevalier de Saint-Louis, et la dame Sureaud, son épouse, demeurant au Breuil-la-Réorte, et contre messire Jean-Baptiste Maréchal, prêtre et curé de Sainte-Même. — Enregistrement de la notification des actes de translation de propriétés d'immeubles relevant de la seigneurie de Brisambourg. — Acquisition par Pierre et André Roy de messire Jean Hospitel de Lhomandie, prêtre, curé de Brisambourg, le 26 décembre 1779.

B. 2448. (Registre.) — 64 feuillets, papier.

1780-1781. — Audiences. — Isaac Du Vergier, juge sénéchal. — Julien Renaud, greffier. — Le procureur fiscal, demandeur en payement de rentes, contre François Giraud, bourgeois. — Julien Huteau, notaire royal, demandeur en reconnaissance et avération d'un billet, contre Jean-Baptiste Birot, marchand. — Marie La Cour, marchand de drap, à Saint-Jean-d'Angély, contre Menanteau, veuve de Pierre Rapet, et Pierre Rapet, son fils. — « Je soussigné, conseiller du Roi, » greffier des commissions extraordinaires du conseil, » et en particulier de celle établie par arrêts des 13 » août 1775, 8 février et 24 avril 1776, pour l'examen » et la vérification des droits qui se lèvent sur les » grains, graines, grenailles et farines dans toute » l'étendue du royaume, certifie qu'en exécution des » dits arrêts et de celui du 10 février 1777, Monsei» gneur le maréchal duc de Biron aujourd'hui produit » et fait remettre en nos mains huit pièces, les sept » premières sont copies des lettres patentes, juge» ments, procès-verbal et pancarte concernant les » droits de foires et marchés, perçus à son profit, en » la terre et châtellenie de Brisambourg, située en » Saintonge, et la huitième et dernière un mémoire » signé de lui, contenant des instructions sur l'étendue » des dits droits et l'inventaire des pièces précédentes, » etc., etc. 29 novembre 1780. Signé : Arnaud et Mai» gret. » — Messire Jean-Baptiste Maréchal, prêtre et curé de la paroisse de Sainte-Même, contre Albert, marchand, à Nantillé.

B. 2449. (Registre.) — 100 feuillets, papier.

1782-1783. — Audiences. — Isaac Du Vergier, juge sénéchal et criminel. — Jean Couprie, marchand, au lieu de chez Driaux, paroisse de Brizambourg, contre Pierre Beau dit de Lollée, du village de chez Jouet, paroisse de Brizambourg. — Pierre Pipaud, notaire et contrôleur des actes, contre François Guillon, veuve d'Elie Espagnon. — Pierre Rouanne, receveur de l'abbaye royale de Saint-Jean-d'Angély, contre Tapon père, laboureur à Nantillé. — Maître Pierre Prevost du Last, avocat en la cour, sénéchal du marquisat de Refut et autres juridictions, subdélégué de l'intendant de Limoges, et Philippe Prevost de La Vigerie, prêtre, curé de Courbillac, demandeur en reconnaissance de licitation de partage, du 5 juillet 1777, contre Antoine Giraud fils, au Trudon de Brisambourg. — Pierre Du Vergier, seigneur du Tartre, demeurant à Saint-Jean-d'Angély, contre Jean Renaud, dit Guindon, marchand à Saint-Bris. — Léonard Giraud, chirurgien, contre Menanteau, tonnelier, à Brisambourg. — Louis Brillouin, marchand, à Saint-Jean-d'Angély, contre Giraud, bourgeois, à Trudon de Brisambourg. — Michel Sureau, marchand, à La Roche, de Nantillé, contre Paronneau, marchand, à Bercloux. — Bonnaventure Floquet, maître boucher à Saint-Jean-d'Angély, contre Pierre Brisset, laboureur à bœufs, à Nantillé. — Julien Renaud, avocat au Parlement et Présidial de Saintes, contre Jean Michaud.

B. 2450. (Registre.) — 64 feuillets, papier.

1783-1784. — Audiences. — André Godet, licencié ès-lois, juge sénéchal civil et criminel. — André-

Eutrope Jagueneau, contrôleur des guerres, au logis de La Giraud, paroisse d'Anières, contre Denis Chevallier, seigneur de Nantillé. — Messire Jean Veillon, prêtre et curé de Bercloux, contre Pierre Hard, laboureur à bœufs audit lieu. — Louis-Jean-Eutrope Chouet, procureur postulant à Ecoyeux, contre François Dinant, marchand. — Laurent Roy, laboureur à bœufs chez Audebert, contre dame Gaudin Du Cluseau, veuve de Jagueneaud, seigneur de La Giraud, y demeurante. — Pierre Angevin, marchand et ci-devant fermier de la seigneurie de Burie, contre Labatut, charbonnier de La Verdrie, paroisse de Brisambourg. — Pierre Péricaud, maçon à Saint-Hilaire de Villefranche, contre messire Louis-Philippe Bernardeau, chevalier, seigneur de La Briandière. — Enregistrement de la notification des actes de translation de propriétés d'immeubles relevant de la seigneurie de Brisambourg, par messire Des Touches, seigneur de Saint-Bris, acquisition du sieur Jouant de pièces de terre, jardin et pré, ou onche audit lieu, pour quarante livres, le 2 janvier 1784. — Marguerite Nezereau, veuve de Laurent Rousseau, de Bercloux, acquisition de Jean Rousseau, laboureur à Authon, d'une maison à Bercloux. — Léon Bizet, conducteur des ponts et chaussées à Brisambourg, acquisition de Jean Roy, laboureur, d'une pièce de pré le 2 février 1786. — Henri Phelipot, notaire royal, acquisition de messire Jean-Baptiste Maréchal, prêtre, chanoine de Taillebourg, d'une métairie à Nantillé, le 6 juillet 1786.

B. 2451. (Registre.) — 44 feuillets, papier.

1784-1785. — Audiences. — André Godet, licencié ès-lois, juge ordinaire de la châtellenie, terre et seigneurie de Brisambourg. — André Fournier, laboureur à bras, chez Métreau, paroisse de Brisambourg, demandeur en remboursement de rente, contre Couprie-Legrallé, laboureur à Brisambourg. — Louis Jacques, laboureur à bœufs à Bercloux, contre Jean Jacques, laboureur audit lieu. — Brunetière, fermier de La Briandière, demandeur en reconnaissance et payement de deux billets des 26 janvier 1775 et 19 septembre 1778, contre messire Louis-Philippe Bernardeau de La Briandière, demeurant en sa maison noble du Grand-Loron, paroisse de Montpellier, tuteur et curateur de sa petite fille, la demoiselle Chevallier, fille mineure de feu messire Chevallier de Nantillé. — Etienne Quantin, aubergiste à Saint-Jean d'Angély, contre messire Louis-Philippe Bernardeau de La Briandière, chevalier, seigneur dudit lieu, tuteur et curateur de ladite Chevallier. — Pierre Péricaud, maçon, à Saint-Hilaire de Villefranche, demandeur en saisie et déclaration de deniers, contre Dominique Richard, bourgeois à Nantillé, dépositaire des deniers saisis. — Julien Renaud, avocat en la Cour et au Présidial, contre Michel Rullant, Chat dit Chaton, laboureur, et Jean Corbineau, boucher. — Pierre Merveaud et Jean Gabot, laboureur à bras, à La Brousse de Brisambourg, contre Jean Montis, laboureur chez Montis de Brisambourg. — François Giraud, laboureur à bras chez Couprie de Bercloux, contre Pierre Merveaud, laboureur à bras, mari de Jeanne Prévaudeau, de la Quantine de Saint-Bris des Bois. — Michel-Adrien Cornu, bourgeois à Ecoyeux, contre Pierre Marquiseau, boulanger à Brisambourg. — Le procureur fiscal, demandeur en payement de rente noble et seigneuriale, contre Jean Roy, laboureur à bras et autres.

B. 2452. (Registre.) — 52 feuillets, papier.

1785-1786. — Audiences. — André Godet, licencié ès-lois, juge de la châtellenie. — Pierre Boutinet, laboureur à bœufs chez Montis, paroisse de Brisambourg, contre Michel Bouletreau, laboureur à bœufs audit village. — Louis Cerfaut, marchand, contre Quinquard et Louis Poupelain, laboureur à Nantillé. — Le procureur fiscal contre Pierre Bauderit, Jean Bon, etc., laboureurs à Brisambourg, payement de rentes. — Jacques Bouc, cabaretier, contre Jean Gargoulleau, boisselier. — Michel-Adrien Cornu, bourgeois et mari de Marguerite Huteau, contre Pierre Marquiseau, boulanger, et Louis-Mathieu Beraud, notaire royal. — Julien Renaud, avocat, contre Courpré fils, marchand à Brisambourg. — Preveaudeau jeune, laboureur à bœufs chez Briaud de Brisambourg, contre Pierre Norment, marchand La Brousse de Brisambourg. — Michel-Adrien Cornu, bourgeois, mari de Marguerite Huteau, demandeur en saisie et déclaration de deniers, contre Pierre-Louis-Mathieu Béraud, notaire royal. — Martial Vinet, marchand à Ecoyeux, contre Jean Benoit Capuchon. — Jean Bouc contre François et Louis Honnier. — Messire Jean Hospitel de Lhomandie, prêtre et curé de Brisambourg, contre Baron, laboureur à Brisambourg.

B. 2453. (Registre.) — 50 feuillets, papier.

1786-1787. — Audiences. — André Godet, licencié ès-lois, juge ordinaire de la châtellenie. — Pierre Ar-

mand, marchand à Nantillé, contre Jean Armand Bois-Renaud, marchand audit lieu. — Michel Berthelot, Jean Prévaudeau, André Arrivée, Jean Drouilard, Jacques Noizet, laboureurs à bœufs, Marguerite Lepée, veuve d'André Bureau, à Brisambourg, et Pierre Noizet, chez Bourdageau de Bercloux, contre André Roy, laboureur à bœufs chez Dupuy, paroisse de Brisambourg, troubles et réintégration. — Maurice Loubière, scieur de long, originaire d'Auvergne, demeurant à Brisambourg, contre Vivien Martinet, marchand tonnelier. — Le procureur fiscal, demandeur en payement de rentes, contre Gargoulleaud, François Giraud, bourgeois à Brisambourg, Pierre Roux, laboureur, Pierre Michel dit Rougnaud, laboureur, etc. — André Pineaud, menuisier à Cherves, contre Arnaud Beaucourt, bourgeois, et Marie-Geneviève Lhommeau, son épouse, à Nantillé. — Adrien, marchand orfèvre à Sainte-Colombe, contre Giraud fils, bourgeois à Brisambourg. — Pierre Du Vergier, seigneur du Tartre, demeurant à Saint-Jean d'Angély, contre Jean Benoist dit Janet, de Brisambourg, et Louis Viaud, laboureur à Bercloux. — Vivien Lavedon, chirurgien à Ecoyeux, contre Richardeau, de Brisambourg.

B. 2454. (Registre.) — 50 feuillets, papier.

1788. — Audiences. — André Godet, licencié ès-lois, juge civil et criminel de la châtellenie. — Pierre Marquiseau, boulanger, contre Pierre Bernard, chaisier à Brisambourg. — Laurent Chaigneau, bourgeois à Juif, demandeur en payement d'un billet contre Elie Léger, marchand. — Le procureur fiscal de la châtellenie, demandeur en payement de rente, contre Chastellier, bourgeois à La Rousellerie, de Nantillé. — Julien Huteau, notaire royal, contre Richard, laboureur à Bercloux. — Laurent Chaigneau, bourgeois à La Frugerie, paroisse de Juicq, demandeur en reconnaissance d'un billet, contre Elie Léger, marchand à Brisambourg. — Gruel-Villeneuve jeune, marchand, contre Guiron, laboureur. — François-Alexandre Juif de Surent, capitaine de gardes côtes, fils et héritier de feu messire Gabriel-Honoré Juif de Surent, chevalier de Saint-Louis, chef de division, à Ecoyeux, contre Jean Chabineau, laboureur. — Jacques Perreau de La Motte, ci-devant régisseur de La Touche-Etourneau, demeurant à Asnières, contre Dominique Richard, fermier à Nantillé. — Antoine Mauzé, maître tailleur à Saint-Jean d'Angély, contre Giraud, bourgeois à Brisambourg. — Pierre de La Rade, Jérémie Babinet de Beauregard, et de La Rade, son épouse, Jacques de La Rade, docteur en médecine, Modeste de La Rade, émancipé et autorisé de Pierre-François Rondeau, son curateur aux causes ; de La Rade, avocat en Parlement, conseiller du point d'honneur ; Jean-François Biraude, directeur des aides, et de La Rade, son épouse, de Saint-Jean d'Angély, enfants, gendres et héritiers de Françoise Rondeau, veuve de Louis de La Rade, contre Le Blang, bourgeois à Bercloux.

B. 2455. (Registre.) — 100 feuillets, papier.

1789-1790. — Audiences. — Françoise Guillon, veuve d'Elie Epagnon, contre Bonnefoy, sabotier, originaire d'Auvergne, travaillant de son métier à Brisambourg. — Françoise-Philippe, François autre François, Thérèse Radegonde, François et Henriette Brunetière, Jean Baudry et Pélagie Brunetière, son épouse, contre Jouanneau, procureur au sénéchal de Saint-Jean d'Angély, curateur à l'hérédité abandonnée de messire Chevallier, seigneur de Nantillé. — Madelaine Bertaud, veuve de Jean Martel, laboureur à bras, chez Gachinard, paroisse d'Ecoyeux, contre Dominique Richard, bourgeois, et Jean Buisson, sieur de La Poitrie, bourgeois. — Gilbert Baron, marchande à Cognac, contre Giraud, bourgeois à Trudon, paroisse de Brisambourg, héritier de Giraud, bourgeois, et Guillaud de Sarcé, avocat en Parlement, et dame Giraud, son épouse, de Saintes. — Routurier, veuve Marchay, contre Jean La Batut et Marie Bellet, sa femme. — Jean Denéchaud, maître en chirurgie à Ecoyeux, contre Pierre Epron, maçon à Brisambourg. — Jean-Sébastien Le Blanc, premier huissier de la juridiction consulaire de Saintes, et Jean-Eutrope Le Blanc, huissier. — Le procureur fiscal de la châtellenie contre Pierre Rappet, Richardeau, Drouillard, etc. — Vivien Lavedant, chirurgien à Ecoyeux, contre Pierre Cadusseau, laboureur à Bercloux. — Pierre de La Rade, Jérémie Babinet de Beauregard et de La Rade, son épouse de lui autorisée, à Usseau ; Jacques de La Rade, docteur en médecine ; Modeste de La Rade et François Rondeau, son curateur aux causes, à Marsais ; de La Rade, avocat en Parlement. — François Bérard, directeur des aides, et de La Rade, son épouse, à Saint-Jean d'Angély, tous héritiers de Françoise Rondeau, veuve de Louis de La Rade. — Le procureur fiscal, à lui joint Michel-Adrien Fleurimon, garçon mégissier, demandeur en excès, injures et voies de fait, contre Louis Elie, le picotté, Denis Elie, boulanger, son frère,

et Jean Elie, laboureur à bœufs, leur père, demeurant à Ecoyeux, condamnés à vingt livres de dommages et intérêts envers ledit Fleurimon, avec défense à l'avenir de récidiver, insulter ni maltraiter ledit Fleurimon, et aux dépens liquidés à soixante-neuf livres dix-huit sols.

JURIDICTION DE LA TERRE ET SEIGNEURIE DE TESSON, ET MARQUISAT DE GUINOT.

B. 2456. (Registre.) — 308 feuillets, papier.

1771-1790. — Audiences. — Les procureurs font fonctions de juge. — Antoine Roullet, notaire royal et juge assesseur. — Marc-Michel Arnauld, procureur fiscal. — François Prou, marchand, contre René Chotard, grainetier. — Le procureur fiscal demandeur en déclaration de biens et exhibition de contrats contre messire Pichon de Lagord, écuyer, communication des titres. — Vanderquand, bourgeois, contre Mathias Garnier, curateur réel de la fille mineure de feu Jean Robert et Marguerite Garnier. — Jean-Joseph Prouteau, ancien lieutenant des grenadiers au régiment de Piémont-infanterie, contre André Jean, notaire royal, et Marie-Thérèse Prouteau, son épouse. — Messire Jean-Baptiste Perruchon, prêtre et curé de Tesson, contre Jean Noton fils aîné, qui a cassé plusieurs cercles de barriques et même essayé de casser la cuve, condamné à faire réparer les doiles des barriques et la pelle de fer dudit curé ou à donner dix-huit livres de dommages et intérêts. — Jacques-François Pain, bourgeois, contre Jean Dabin. — Jean Seguin, tisserand, et Jeanne Seguin, sa fille, de Thenac, 14 ans, contre Catherine Guichard, épouse de Joseph Coudain, femme fort vigoureuse, pour coups et blessures à la suite d'une rixe entre ladite Seguin et le fils de ladite Coudain. — Catherine Robert, demanderesse en retrait lignager, contre Jean Arnould, domestique de François Barbraud. — Le procureur fiscal demandeur en déclaration de biens et exhibition de contrats, payement de lods et ventes, contre Jean Mervaud, laboureur à bœufs. — « A l'audience du 5 » août 1773, le procureur fiscal des terres et seigneurie » dudit marquisat de Guinot a dit qu'il a été informé » que dans l'étendue du présent marquisat et principalement au bourg de Tesson, chef-lieu, on contrevient formellement aux lois les plus saintes et les » plus importantes de la Religion et à la discipline » publique que la piété et la sagesse de nos Rois » avoient établies et de nouvelles en différents temps » pour l'observation et sanctification des dimanches » et festes de l'Eglise, notamment par les articles 23, » 24 et 26 de l'ordonnance d'Orléans, par celle de la » loi article 38, par la déclaration du Roi Louis XIV » du 16 décembre 1698 et par plusieurs arrêts de la » cour rendus en conséquence, entre autres celui du » 7 janvier de ladite année 1698 et règlements subséquents, puisque au mépris des défences qui y sont » portées on s'amuse les jours de dimanche et festes » de faire danser la *bourrée* et de la représenter jusqu'à la porte des autels accompagnés d'une musette, » pour faire l'invitation afin de tenir des danses publiques avec scandale, où les peuples se rendent et y » restent pendant les offices et service divin, dont indépendamment du mespris de la Religion et de » l'oubli du culte divin, il résulte une infinité d'inconvénients et de désordres dont il est nécessaire d'arrêter le cours en renouvelant les défenses faites à ce » sujet... à tous cabaretiers et aubergistes, de tenir » des danses publiques les jours de dimanches et festes et de débiter du vin aux heures du service divin, » ni les autres jours aux heures indues et pendant la » nuit, etc. » — Ordonnance conforme signée Botton. — Pierre Bondon, garde du marquisat, âgé de 69 ans, faisant ses courses ordinaires depuis le matin jusqu'à deux heures de l'après-midi et s'étant assis dans le bois de Belair, près du Maine-Jousset, pour s'y reposer, fut assailli par le sieur Testaud, qui le battit cruellement à coups de trique et lui mit la tête en sang. — Françoise Tarain, marchande à Courcoury, contre Pierre Nadeau fils aîné, charpentier, qui l'a séduite. — Nomination de Pierre Hillairet de Beauchamps à l'office de sergent par Etienne Guinot, marquis de Monconseil, lieutenant général des armées du Roi, inspecteur général d'infanterie, commandant de Colmar en Haute-Alsace, seigneur de Rioux, Tesson, Thenac, Courcoury et autres lieux, signée Monconseil et scellée du sceau de ses armes (23 janvier 1774, d'azur à trois pals d'argent au pied fiché et alésé ; au chef d'azur soutenu d'argent, chargé de trois étoiles aussi d'argent). — Messire Jean-Baptiste-André de Poncharail, marquis de Pouillac, ancien officier des gardes françaises, seigneur de Bellevue et Saint-Avy, contre Jean Tarin, laboureur, condamné à payer au marquis de Pouillac cent livres de dommages et intérêts (8 août 1776). — Pierre Martinaud, charpentier de gabarre, contre Jean Prudhomme, charpentier de gabarre, condamné à remettre au greffier sous huitaine un acte déclarant que

« c'est méchamment et malicieusement qu'il a traité » le demandeur de fripon, voleur, maraud, et qu'il lui » avait volé de la rouche en son jardin pour en faire » des liens, qu'il le reconnaît, au contraire, pour un » homme de bien et d'honneur, etc. » (22 mars 1781.)

JURIDICTION DE LA SEIGNEURIE DE JAVREZAC.

B. 2457. (Registre.) — 12 feuillets, papier.

1779-1789. — Audiences de la seigneurie de Javrezac expédiées au bourg de Cozes, en la maison de Pierre Dounoux, instructeur de la jeunesse, par Jean Perrinet, juge ordinaire. — Jean, Pierre, Nicolas et Louis Prepoint, vignerons, héritiers de feue Marie Benoit et de Pierre Prepoint, contre Bon, veuve Bouyer, vigneron, Pierre Grand, Louis Grand, Isaac Morin, André Albert, Maurice Albert, Isaac Mombeuil, bourgeois, Pierre et Jean Seguineaud, demoiselle Rivalland, Jean Goyaud, Henri Laurand, La Jaille, veuve de Rivalland, bourgeois, Pierre Pinaud, Charles Moreau, François Cuisinier, Chauvet, tanneur, Henri Martineau, Gouin, Marianne Geoffroy, veuve de Louis Guillon-Boismorin, Jean Torseau, Daumant, veuve Gorin, Jean Goguet, Cuisinier, veuve Paulaie, Gabriel Pinaud, marchand, Jean Lauraud et Pierre Rabaud, laboureurs. — Jean Seguineau, laboureur, demandeur en réparation d'injures, contre Pierre Grand, vigneron, et Pinaud, sa femme. — Jacques Labbé, laboureur, contre Jean Gaborit, laboureur. — Jean-Louis Viaud, notaire royal et procureur fiscal de Cozes, contre Jean Gaborit, laboureur.

B. 2458. (Registre.) — 190 feuillets, papier.

1720-1722. — Audiences du comté de Matha. — Jean Philippes, seigneur des Granges, juge sénéchal. — Jacques Dorneau, notaire au bourg de Haimps, contre Jacques Audouin, tailleur d'habits au village de Fondouce, paroisse de Massat. — Messire Jean Grousseau, écuyer, seigneur de Chapitre, demeurant audit lieu, paroisse des Touches, contre Jean Corbigné, laboureur aux Touches de Périgné (Périgny). — Maître Joseph Barau, avocat au Parlement de Bordeaux et au siège royal de Saint-Jean d'Angély, contre Pierre Renau, meunier au moulin d'Archambau. — Maître Timothée Rangeard, exempt de la maréchaussée de Saint-Jean d'Angely, au lieu du Pigneau, paroisse d'Aumagne, contre Blaise Genau, laboureur au Pigneau, dite paroisse. — Messire Jean Poictevin, prêtre, doyen de l'église collégiale de Saint-Hérie, contre Catherine Preunier. — Messire Pierre Coullon, écuyer, sieur de La Terade, paroisse Saint-Hérie, contre Suzanne Juert, de ladite paroisse. — Marie-Marguerite Bellet, femme de Joseph de Rouseau, et de lui autorisée, demeurant en la paroisse des Touches de Périgny, contre Pierre Billard. — Messire Jean Fretard, chevalier, seigneur de Châtenay, demeurant au bourg de Brie, contre Jacques Siquart, laboureur à Brie. — Maître Jacques Dornaud, notaire à Haimps, contre Jacques Audouin, tailleur d'habits à Massac. — Le procureur fiscal, demandeur en déclaration, contre Mery Caillaud, charpentier. — Pierre Allenet, marchand à Fontdouce, contre Guérineau, marchand à Matha. — Messire Jean Poictevin, prêtre, curé de Saint-Hérie, contre Michel Ard, marchand cabaretier. — Pierre Du Bousquet, sieur d'Argence, seigneur des Rentes de Chacheverier, lieutenant de cavalerie, contre Jean Gérard, farinier à Aujac. — Messire Michel Fretard, seigneur de Gadeville, contre Jean Massonneau, laboureur au Breuil de Sonnac. — Le seigneur des Touches de Périgny contre Jean Vincendon, laboureur aux Touches. — Michel Fretard, seigneur de Gadeville, contre Pierre Savarit, laboureur à Brie. — Messire Pierre de Chièvres, chevalier, seigneur d'Aujac, contre Catherine Prunier, veuve Bérard. — Messire Jean Fretard, chevalier, seigneur de Chatenay, demeurant à Brie, contre Jean Renaud, joueur de violon à Brie. — Hilaire Chevrier, greffier de la baronnie de Thors, contre Etienne Grosyeux, meunier au moulin du Brion de Maretay. — Maître Joseph de Bonnegens, avocat en la Cour, seigneur de La Chaume, y demeurant, contre Jacques et Jean Renaud, père et fils, laboureurs à Maqueville. — François Boujut, notaire à Blanzac, contre Louis Gatinaud, à Aumagne. — Messire Jacques de Saint-Martin, chevalier, seigneur des Granges, La Cabourne et autres places, demeurant en son logis noble des Granges, paroisse d'Aumagne, contre Jean Roche, laboureur. — Messire Maurice Barraud, seigneur des Touches de Périgny, demeurant à Saint-Jean d'Angély, contre Jean Seguinaud, laboureur aux Touches de Périgny. — Messire Maurice Barraud de Beaulieu, seigneur des Touches de Périgny, ancien officier du siège royal de Saint-Jean d'Angély, contre François Castin de Guérin, seigneur du

fief de La Magdelaine. — Messire Charles de Chesnel, chevalier, seigneur d'Ecoyeux, contre Catherine Prunier, veuve Berard. — Le procureur fiscal contre messire Jean Grousseau, écuyer, seigneur de Chapitre, et Jeanne Griffon, femme de messire Elie-François Castin de Guérin. — Messire Jean Fretard, chevalier, seigneur de Chastenet, demeurant à Cognac, contre Marie Vincendeau et Pierre Parenteau. — Pierre Ferrant contre Gabriel Du Bousquet, femme de Caffin. — « Relation tragique et véritable d'un cruel assassin(at) » commis en la ville de Saint-Jean-d'Angély en Saintonge, le trois décembre 1723. Il fut commis dans la » ville de Saint-Jean-d'Angély le plus cruel assassin (at) » qui fut jamais, en la personne du nommé Aubry, dit » Lapierre, qui fut égorgé dans son lit, par les mains » de sa propre femme et de ses plus proches parents. » Cet infortuné défunt avoit épousé, l'été précédent, » une jeune fille, âgée de dix-huit ans, jolie mais co» quette et libertine, elle se nommoit Marie Guyon, » dite communément « Je mets en train ». Ce nom lui » convenoit fort, car cette impudique mit bientôt en » train la jeunesse de la ville. Son mari Lapierre, ne » pouvant souffrir ses déréglements, se voyoit souvent » forcé de joindre à ses remontrances des soufflets et » quelquefois le bâton, mais inutilement, ce qui lui fit » prendre la résolution de la quitter, mais son dessein » fut prévenu par son assassinat. Cette jeune effrontée, » fatiguée des corrections et de la vigilance de son » mari jaloux, résolut de le faire périr par le poison, » mais ce genre de mort lui parut trop doux pour sa» tisfaire à sa fureur ; elle s'adressa au nommé Sou» bran, son oncle, maistre en fait d'armes, natif de » Bordeaux, fils d'un boucher... Sa propre femme lui » tenoit les mains, celle de Soubran fermoit la bouche » avec une serviette, son fils lui tenoit les pieds et » Soubran lui coupoit la gorge... Ce pauvre malheu» reux, quoique sa tête fut presque séparée de son » corps, portoit fixement ses regards sur sa cruelle » épouze, remuoit une de ses mains qu'elle tenoit pour » luy faire quelque signe... Le cruel Soubran ouvrit » le côté du mort, lui arracha le foie dont cette troupe » se reput comme des anthropophages, après l'avoir » fricassé ; après, ils enterrèrent le cadavre dans une » cave et mirent de la chaux dessus... »

B. 2459. (Registre.) — 96 feuillets, papier.

1722-1723. — Audiences. — Jean Philippe, seigneur des Granges, juge sénéchal. — Pierre-Michel Sureau, seigneur de Goisset, demeurant à Saint-Jean-d'Angély, contre Michel Chollet, maréchal à Haimps. — Timothée Rangeard, ancien exempt de la maréchaussée de Saint-Jean-d'Angély, et Elisabeth Brochard, sa femme, demeurant au Pignon d'Aumagne, contre Elie Baudouin, marchand, et Louise Brochard, sa femme. — Messire Pierre de Chièvres, chevalier, seigneur d'Aujac, demandeur en déclaration et payement de rentes et exhibition de contrats, contre Catherine Prunier, veuve et tutrice des enfants qu'elle a eus de Jean Rerrard, ci-devant sergent royal à Aujac. — Maître Jean Roguin, notaire et procureur, contre Martin Jean, frettier à Courserac. — Messire Jean Fretard, chevalier, contre François Vaurigaud. — Jean Moynet contre Mathieu Du Bosquet, sieur du Plantis. — Messire Jean Fretard, chevalier, contre Marie Prevost, veuve, demeurant à Brie. — Pierre Ferrant, marchand, et Elisabeth Bourdau contre Gabrielle Du Bosquet, femme Caffin. — François Roquet, maître apothicaire, contre Jean Saunion. — Messire Jean Daviaud, prêtre, curé d'Aumagne, contre René Arsonneau, sieur de La Tour, demeurant à Aumagne. — Maître Jean Philippe, juge sénéchal du comté de Matha, contre Barthélemy La Bossay. — Pierre Dubois, greffier du comté, contre Jeanne Sorin, veuve. — Messire Isaac Aubert, chevalier, seigneur de Bardon, Courserac et autres places, contre Pierre Chaillou, meunier. — Messire Jean Fretard, chevalier, seigneur de Chatenet, demeurant à Cognac, contre François Boisson, Pierre Brunet, Pierre Mercier, Etienne Blanchard, Pierre Mathon. — (Sur le premier feuillet : « Le fils d'Alexis a commencé à venir à l'école le 2 janvier 1723, etc. » Sur le dernier feuillet : « Aujourd'huy, 13 may, je mis mon fils à la nourrice chez Renée Naud la jeune, pour le prix et somme de trois livres dix sols par mois et une miche, le tout payé, je retirai mon fils, le lundy 19 août 1723. »)

B. 2460. (Registre.) — 82 feuillets, papier.

1724-1726. — Audiences du comté de Matha. — Jean Philippes, seigneur des Granges, juge sénéchal. — Le procureur fiscal contre Jean Fleuran, laboureur à Courserac. — Messire André Drouillet, conseiller du Roi, évêque de Bayonne, abbé de l'abbaye de Saint-Jean-d'Angély, demeurant à Bayonne, contre Louis Malain, laboureur à Haimps. — Jean Paquier contre Jean Réveillaud et Marie Amurat, sa femme, condamnés à payer audit Paquier trente livres pour vente de blé faite par le

père du demandeur à Amurat. — Louis Courtin, maître chirurgien, contre Courjaud, laboureur à Massac. — Messire Isaac Aubert, chevalier, seigneur de Bardon et de Courserac, contre Pierre Chaillou, meunier. — Marie-Anne-Henriette-Louise de Saint-Martin contre messire Frotier, écuyer, seigneur de Perrais, et dame de Saint-Martin, son épouse, et messire Leris, écuyer, seigneur de Château-Couvert, et dame de Saint-Martin, son épouse, et messire Des Herbiers, écuyer, garde de la marine. — Messire Michel Fretard, écuyer, seigneur de Gadeville, demeurant en son logis noble de Gadeville, paroisse de Brie, contre Marie Prévost. — Messire Jean Fretard, chevalier de Chatenet, contre Pierre Brunet, laboureur. — Diane-Angélique Vigier, dame en partie de Massac, contre Louis Guyonneau, serrurier à La Touche de Sonnac.

B. 2461. (Registre.) — 161 feuillets, papier.

1726-1727. — Audiences. — Jean Philippes, seigneur des Granges, sénéchal. — Mathieu Du Bosquet, sieur de Plante, seigneur de Chachevrier, demeurant à la maison neuve d'Authon, contre Louis Mallat, marchand à Saint-Hérye. — Jean-Baptiste Philippes contre Jacques Brelay, sieur du Chaillot, demeurant à Saint-Hérye. — Mathieu du Bosquet, sieur de Plante, demandeur en exhibition de contrat, déclaration, etc., contre Pierre Mesnard, marchand à Aumagne. — Messire Jean Fretard, chevalier, seigneur de Chatenet, demeurant à Cognac, contre Etienne Blanchard, marchand à Louzignac. — Très haut et très puissant seigneur monseigneur Henri de Bourdeille, marquis dudit lieu, d'Archiac, baron de La Tour-Blanche, comte de Matha, Saveille, Touchimbert et autres places, contre François Guimberteau, marchand à Bagnizeau. — Raymond de Salles, marchand, contre François Chebineau, maçon à Matha. — Pierre Thomas, seigneur d'Authon, conseiller du Roi, magistrat au Présidial de Saintes, contre Pierre Arsonneau, marchand à Aumagne. — Messire Jean Fretard, chevalier, seigneur de Chatenet, contre Simon Girouin, laboureur à Ballans. — Pierre Gravouille, procureur fiscal de la châtellenie d'Auget-Gibourne, contre Marie Garnaud, veuve de Pierre Dubois, de Matha. — Pierre Arsonneau, sieur du Petitpré, contre Catherine Gabet, femme de François Bonnet. — Nicolas Magnan contre messire Jean Fretard. — Jean Boquin, notaire et procureur, demeurant à Aujac, contre Jacques Pontezière, sieur de Nomotte, demeurant à Authon. — Messire Jean Poictevin, prêtre, doyen de Saint-Herie, contre Louis Martineaud, laboureur. — Très haut et très puissant seigneur monseigneur Henri de Bourdeille, chevalier, seigneur, comte de Matha, de Bourdeille, marquis d'Archiac, baron de La Tour-Blanche, seigneur de Brantôme, etc., contre François Chabineau, maçon. — Messire Pierre de Chièvre, seigneur d'Aujac, contre Daniel Cheverie.

B. 2462. (Registre.) — 180 feuillets, papier.

1727-1730. — Audiences. — Jean Philippes, seigneur des Granges, juge sénéchal. — Messire Michel Fretard, seigneur de Gadeville, contre René Dugats, de Louzignac. — Jean Durand, conseiller du Roi et son procureur en l'Election de Saint-Jean-d'Angély, époux de Charlotte de Pontoise, héritière de son père, Louis de Pontoise, maître chirurgien, contre Madelaine Texandier, femme de Pierre Bastard. — — Messire Michel Fretard, écuyer, seigneur de Gadeville, demeurant en son logis noble dudit lieu, contre Jacques de Barrière, tixier en toile, de La Touche de Sonnac, et Pierre Merlet, laboureur, du Breuil de Sonnac. — Mathieu de Bosquet, sieur de Plante, de la paroisse d'Authon, contre Jacques Labossay, laboureur. — Daniel Chevrier, notaire à Prignac, contre Pierre Vrignaud, meunier à Aujac. — Messire Pierre de Chièvres, seigneur d'Aujac, contre Catherine Prunier, veuve. — Messire Alexandre Chevreuil, chevalier, seigneur de Romefort, paroisse de Mons, demandeur en déclaration de lieux, exhibition de contrats et payement de rente, contre Jean Audebert, laboureur à Courserac. — Messire François de Tuder, chevalier, seigneur de La Bourollière, Loubigné, etc., demeurant à Poitiers, contre Etienne Baraud, sieur de La Barodrie, paroisse des Touches. — Messire Michel Fretard, écuyer, seigneur de Gadeville, paroisse de Brie, contre Jean Estourneau et Jean Moindron, de Sonnac, et Jean Clerjeaud, etc. — François Baurigaud, marchand, à Sonnac, contre Paul du Bousquet, seigneur de Chachevrier, paroisse de Sainte-Herie. — François Guyot, sieur de Chambellant, contre Jean-Baptiste Philippes. — Messire Pierre de Chièvres, chevalier, seigneur d'Aujac, contre Renée Murzeau, veuve de Jacques Chiron. — Messire Alexandre Chevreuil, seigneur de Romefort, contre François Guilloteau. — Jean Philippes, seigneur des Granges, juge sénéchal, contre Marie Breaud, épouse de Louis Mallat. — François Mainguet, sieur de Beauchamps, contre Jean Bérard et

Jeanne Favereau. — Dom Jean de Prédignac, syndic et procureur de l'abbaye royale de Saint-Jean-d'Angély, contre Jean Besson et Marie Robert.

B. 2463. (Registre.) — 150 feuillets, papier.

1731-1776. — Audiences. — Jean Philippes, seigneur des Granges, juge sénéchal. — Messire Jacques Gaudin contre Paul Du Bosquet, seigneur de Chachevrier, et Marie Garnaud, veuve de Pierre Dubois, de Maretay de Matha. — Messire Pierre de Chièvres, chevalier, seigneur d'Aujac, contre Louis Billard. — Jean Thareau, sieur de La Fayolle, contre Joseph Du Rozeau. — François Barraud, marchand, contre messire Jacques de Ponthieu, écuyer, seigneur de Beaupuy. — Messire Jean de Livenne, chevalier, seigneur des Rivières, Les Brousses, Le Breuil-Bastard, contre Marguerite Auger, veuve de Pierre Brunet, laboureur, à Brie. — Mathieu Du Bosquet, seigneur de Plant, de Chachevrier, etc., contre Pierre Mercet. — Jean-Baptiste Philippes, employé dans les affaires du Roi, à Maretay de Matha, contre François Grosyeux, meunier à Saint-Hérie. — Messire Etienne de Saint-Orens, chevalier, capitaine de dragons, demeurant à Saint-Jean-d'Angély, contre Antoine Dechamp, marchand. — Messire René de Chièvre, seigneur d'Aujac, contre François Girard, marchand. — Messire Jean de Fretard, seigneur de Chatenet, contre Jean Dugats. — Mathieu Du Bosquet, seigneur de Plante, Chachevrier, etc., contre Arsonneau, dit Machecoul, laboureur à Aumagne. — Henri Bérard, seigneur du Fief, contre Jean Martin, marchand. — Messire Pierre de Chièvres, chevalier, seigneur d'Aujac, contre Pierre Mayet, et François Duret, sieur de Lagrange.

B. 2464. (Registre.) — 50 feuillets, papier.

1781. — Audiences. — Jacques Lemoyne, juge du comté de Matha. — Serment des procureurs : François Feniou, Charles-Joseph Chareron, Jean-Baptiste Loiseau, Michel Lemoyne, Jacques Rigaud, Jean Petit, Pierre Malat, Louis Chopy, François Longueteau, Louis Courbras, François Lenoir, François Nolin, Antoine Orliquet, Michel Martineaud, Maurice Arramy. — Josué-Jean-Baptiste Sorin contre Jean Martineaud. — Messire Henry de Grousseau, seigneur de Chapitre, contre maître J.-B.-Joseph Loizeau, notaire royal, curateur à la succession abandonnée de feu François Barraud. — Augustin Jagueneau, négociant, contre Pierre Bastard, marchand. — Jean Petit, notaire royal, contre messire Nicolas Du Bousquet, écuyer, seigneur de La Pierrière. — Jacques Sorin, bourgeois, contre Guilleteau. — Jean-Eutrope Leblanc, héritier de Marie Chotard, icelle héritière de Marie Hivon, sa mère, contre Anne-Françoise-Noël Dulot, veuve de Jean Bellair, et en secondes noces, de Chareron, et donataire de feu Bellair. — Chouanne, receveur de l'abbaye royale de Saint-Jean-d'Angély, contre René Maurain. — Michel Boisferon contre Paul Bourraud.

B. 2465. (Registre.) — 47 feuillets, papier, écrits.

1782-1784. — Audiences. — Prestation de serment des procureurs, huissiers et sergents. — Messire Louis de Montrillon contre messire Jean Du Bousquet d'Argence. — Messire Henry de Grousseau contre François Chevallier. — Dame Françoise Du Bousquet contre messire de Montrillon. — Le procureur du Roi de la gruerie royale contre Jean Legrand. — François Forestier contre Jean, Louis et Marie Boutinet. — François Longueteau contre messire Du Bousquet.

B. 2466. (Registre.) — 35 feuillets, papier, écrits.

1784, janvier-août. — Audiences. — Jeanne Batard contre Jean-Baptiste Marchais. — Pierre Blaise contre Louis Arsendeau, — Messire Nicolas Du Bousquet d'Argence contre Louis Loizeau. — François Charrier, prêtre de Banizeau, contre Jean Tricard. — Elizabeth de Laville contre Grégoire Brunet. — Louis Moreau, de Matha, contre Jean Gargoulleau, de Maretay. — Le procureur fiscal contre François Noir, sergent, condamné à dix livres d'amende et interdit de ses fonctions jusqu'au payement de ladite somme, pour ne s'être pas trouvé à l'audience pour le service ordinaire, au jour indiqué par le tableau. — Nicolas Bérard contre Marie-Anne Lecoq, veuve de messire Louis de Saint-Martin, écuyer.

B. 2467. (Registre.) — 55 feuillets, papier.

1784-1785. — Audiences. — Jacques Lemoyne, juge sénéchal, civil, criminel et de police et voirie. — Marie Candé, veuve de Jean Arramy, contre Catherine Guiot, Marie Candé, Louis Genty, etc. — Charles Va-

lète contre Marie Lecoq, veuve de messire Louis de Saint-Martin, écuyer. — Messire Jean Delavaud, prêtre, curé de Villiers, contre Jean Bourrand, bourgeois de Saint-Hérie. — Josué-Jean-Baptiste Sorin contre Joseph Sauvion et Jacques Deslandes et Normand. — Installation de François-Pierre Gautier, avocat au Parlement de Bordeaux, exerçant ci-devant au conseil supérieur du Cap, dans l'île de Saint-Domingue, juge gruyer de la gruerie royale du comté de Matha, dans l'office de juge assesseur, civil, criminel, de police et de voirie de ladite juridiction, en vertu des provisions signées par Henri-Joseph de Bourdeille, comte de Bourdeille, seigneur de Matha, en date du 18 novembre 1784, scellées du sceau des armes dudit seigneur. — Julien Hutaud, notaire royal, contre Pierre-Mathieu Herard. — Jean Cristin, seigneur des Bernardières, contre Roullet père et fils, de Jarnac. — Messire René de Chièvres contre Jean Jousseaume, d'Aujac. — Messire Du Bousquet, seigneur de La Pierrière, contre Louis Cruchon, de Matha. — François Fourestier, de Saintes, contre Louise et Marie Boutinet. — Baptiste Marchais, de La Chapelle, contre Jean et Pierre Mercier. — François Saulnier, marchand, de Montigné, contre Jacques Vallet. — Messire Charles de Livenne, seigneur de Ballans, contre Pierre Guimberteau.

B. 2468. (Registre.) — 51 feuillets, papier.

1785-1787. — Audiences. — Jean Petit, juge sénéchal, civil, criminel, de police et de voirie. — Installation de Jean Petit, substitut du procureur fiscal, dans l'office de sénéchal, vacant par le décès de Jacques Lemoyne, par lettres d'Henri-Joseph de Bourdeille et de Matha, premier baron de Périgord et de Saintonge, seigneur de la châtellenie de Saveille, mestre de camp de cavalerie, 6 septembre 1785, signées : Bourdeille et scellées du sceau de ses armes. — Serment des procureurs François-Charles Longueteau, substitut du procureur fiscal ; Charles-Joseph Chareron ; Joseph Loizeau, Jacques Rigaud, Louis Chopy, huissiers ; Louis Courbras, François Lenoir, François Nolin, Antoine Orliquet, Michel Martineau, Michel Coudreau, Charie et Pierre Prévost. — Messire Benjamin Duvergier, curé de Thors, contre Foret, Dayot, etc. — René Merveillaux, demeurant au logis noble des Touches, contre Pierre Gailledreau, laboureur. — Le procureur fiscal contre Pierre Berthelot, laboureur à bœufs au village des Gaudins. — Joseph Picot Duclos, demeurant à Murat, en Auvergne, contre messire Du Bousquet, sieur de La Pierrière, demeurant au village de Chachevrier, paroisse de Saint-Hérie. — Jean Petit, notaire royal, contre Pierre Noir. — Antoine Gout, demeurant à Saintes, contre Jean Brunet, de Brie. — Pierre Rigaud, notaire, contre Loumaud, veuve Gatineau. — Jacques Châtellier contre Guimberteau. — Catherine Rondeau contre François Gautier. — Messire Charles de Livenne contre Jean Cherpentier. — Denis Allenet, fermier, de Varaise, contre Pierre Perroy, d'Aujac. — Godard Fretard, seigneur du Breuil-au-Moine, contre Jean Minguet. — Messire Charles de Livenne, baron de Ballans, contre Jean Tournerie et Jean Bastard. — Marie Audebert, veuve de Luc Du Bousquet, contre Baurit, laboureur. — Messire Remy de Fretard, écuyer, contre Marie Prevost. — François Fourestier contre Louis Bizet. — Antoine Devergne contre Merlin, fondeur de cloche. — Pierre Bequet, maître chirurgien, contre Pierre Lamiraud, dit La Gabarre, de Courserac. — Messire Remy Fretard contre Marie Prevost, veuve Michaud. — Messire François Charrier, curé de Banizeau, contre Jean Hugues. — René Merveilleux, seigneur des Touches, contre Antoine Bignon, laboureur aux Touches. — Jean-Baptiste Lauvard contre Jeanne Guinguet, veuve Arramy, et Pierre Arramy. — Nicolas Du Bousquet de La Pierrière contre Jean Desroches et Pierre Joffré. — Messire Alexandre Fretard de Gadeville contre Elisabeth Moindron, veuve Baron. — Michel Lemoyne, procureur fiscal du comté de Matha, contre Paul Bouraud. — Messire Charles de Blois contre Louis Robert. — De La Vieilleville, veuve Bouraud, contre Jean Bastard dit Le Chail, demeurant au bourg de Brie. — Serment des procureurs Charles-Joseph Chareron, Jean-Baptiste Loizeau, Jacques Rigaud, Louis Feniou, Jacques Noret et des huissiers Jean Courbras, François Lenoir, François Naulin, Antoine Orliguet, Michel Martineaud, Antoine Charrier, Antoine Prévost. — Jean-Louis Courtin, maître chirurgien à Matha, contre Simon Bomord, voiturier. — Le procureur fiscal du comté de Matha contre Mathieu Sourisseau, de Siecq. — Arrêt du Parlement qui déclare nuls et comme non avenus, dans tout le ressort de la cour, les délais judiciaires qui se sont écoulés depuis le 18 août 1787 jusqu'au 25 octobre 1788. — Suzanne et Marie Rigaud contre Pierre Longueteau, laboureur. — Gabriel Arnaud, seigneur de Bouchereaud, contre Jean Gautier, l'aîné, laboureur à Macqueville. — Marguerite Courtin, veuve Chopy, contre Nicolas Du Bousquet de La Pierrière, bourgeois à Sainte-Hérie. — Messire Charles de Livenne, baron de Ballans, demeurant en son château de

Ballans. contre Grégoire Brunet, avocat en Parlement, demeurant au bourg de Brie. — Jean Gargoulleau, demeurant à Maretay, contre Jean Moreau, tisserand. — René Audouin, négociant à Beauvais-sur-Matha, contre Pierre Maquet, de Massac. — Louis Feniou, notaire royal à Thors, contre André Drouard, laboureur à Courserac. — Jacques Epagnou Dezilles, demeurant à Beauvais-sur-Matha, contre Louis Robert, farinier. — Messire Isaac-Guillaume Chauvin, prêtre, curé de Breville, contre Jean-Louis Brunet. — Messire Jacques Fretard, seigneur de Gadeville, contre Jacques Garneaud, fermier du comté de Matha. — Jeanne de Turpin contre Pierre Labossay, laboureur. — Henri de Grousseau, seigneur du Chapitre, contre Sauvion.

JUSTICE DE LA CHATELLENIE DE FOURAS ET SAINT-LAURENT-DE-LA-PRÉE.

B. 2469. (Registre.) — 64 feuillets, papier.

1657-1658. — Audiences.— Jean Hervé, assesseur et juge ordinaire de la châtellenie. — Réception de Jacques Serpault, huissier, nommé procureur postulant par lettres de haut et puissant Louis de Pollignac, chevalier, seigneur d'Argence, Escoyeux, Vénérand, Paransay, Dompierre, Fouras, Saint-Laurent-de-la-Prée et autres places (14 juillet 1657). — Jeanne Thauvet, veuve de maître François Dansays, greffier de la châtellenie de Fouras et Saint-Laurent de la Prée, tant en son nom que comme tutrice et curatrice de ses enfants François Dansays, Jean Hillairet, Vincent de Lavergne et Jean Savien, contre Jean Mallenoire. — Mathias Joyet, marchand, contre Antoine Estève, marchand poissonnier à Fouras. — Pierre Querthon, laboureur, contre Pierre Uret. — Mathurin Gaillou contre Jean Pelluchon. — Jean Javeleau, marchand au logis noble de Touchelonge, contre Jean Martin, laboureur. — Maître Daniel Gombauld, avocat en Parlement et Présidial de La Rochelle, contre André Doiron, laboureur à La Cornerie. — Nicolas Babin, maître chirurgien au bourg de Saint-Laurent de la Prée, contre maître Jacques Serpault, huissier. — Notification par Jacques Gobelle, notaire à Saint-Laurent de la Prée, de l'acquisition par lui faite de Jean Moreau, laboureur à bras, d'une pièce de vignes et autres domaines situés en ladite châtellenie, par acte de Querthon, notaire, du 29 juillet 1657, et de Jean Martin, par acte dudit Querthon du 6 janvier 1657. — Pierre Faverit, marchand à La Rochelle et fermier de la présente châtellenie, contre Nicolas Auger, laboureur à Saint-Laurent de la Prée. — Notification par Jean Perdriau, de l'acquisition faite de Pierre Lambert, marchand à La Rochelle, de six sillons de terre labourable par acte d'Hervé, notaire royal, du 6 mars 1653. — Réception de Jérémie Neau, praticien, dans l'office de sergent. — Pierre Panetier, marchand dans la baronnie de Soubise, contre Jacques Serpault, huissier. — Isaac Deseaux, pauvre serviteur, demandeur en payement de salaire contre Hillairet Arnaud. — Elisabeth Goulard, veuve de Jean Testard, contre Jacques Lorion, serger. — Pierre Goguet, laboureur, contre Pierre Marsault. — Gabriel Morisson contre Jean Masson. — Pierre Cabece, marchand de La Rochelle, contre Laurent Merceron, et Bastienne Turpault, pour le payement d'une rente. — Gabrielle Morisson contre Pierre Querthon. — André de Mazières, écuyer, seigneur de Voultron, contre Simon Arnaud, marchand poissonnier à Fouras. — Marie Thauvet, veuve de Philippe de Labarre, écuyer, sieur de Charras, contre Jean Querthon, marchand. — Jean Pinardeau et Pierre Sauvignon, fabriqueurs de l'église de Fouras, contre François Bernardin. — Pierre Faneuil, marchand de La Rochelle et fermier de la présente châtellenie, contre Elisabeth Goulard, veuve de Jean Testard, pour payement de rente. — Madelaine Fabvrieri, veuve de Jean Dansays, sieur du Treuil de Bussac, contre Jean Pinardeau et François Gaborit, pour payement de rente et dommages et intérêts pour dégâts. — Renée Avelin, veuve de Daniel Bossuet, marchand à La Rochelle, demanderesse en payement de dommages et « agats », contre Félix Texier et Louis Augier. — Messire Louis de Polignac, chevalier, seigneur d'Argence, Dompierre, Fouras, Saint-Laurent de la Prée, contre Jean Girons, laboureur aux marais desséchés de Saint-Laurent. — Alexandre David, notaire et procureur fiscal de la baronnie de Rochefort, contre Jean Boquet, laboureur. — Emprisonnement de Jacques Ardouin, en vertu du décret de prise de corps rendu par ce sénéchal à la requête du procureur fiscal, de Pierre Maraudeau et Pierre Mestayer et Philippe Sieur.

B. 2470. (Registre.) — 50 feuillets, papier, pourris à la partie supérieure.

1744. — Audiences. — Jean-René Follet, sieur de

Latrie, avocat en Parlement de Paris, sénéchal, juge ordinaire, civil et criminel et de police de la châtellenie. — Le procureur fiscal, demandeur en payement de cens et rente contre Louis Fourestier, laboureur, François Vieulle, laboureur, la veuve Laurent Filliou, etc. — Messire Isaac Chadeau de La Clocheterie, lieutenant des vaisseaux du Roi à Rochefort, contre Jean Distud, journalier. — Suzanne Ligonnière, veuve d'Abraham Ligonnière, notaire et greffier de la châtellenie, contre René Menecé, notaire et procureur à Saint-Laurent de la Prée. — René Leblanc, demeurant à La Rochelle, mari de Marie-Jeanne Maté, héritière de François-Pierre Mate, et Jeanne Charier Lespine, contre Marie Target, veuve de Jean Rivière. — Léon Roussy, bourgeois de La Rochelle, curateur des enfants Tallon, contre Pierre Chauvet, marchand boucher. — Nicolas Marcellin Bréard, écrivain ordinaire du Roi, et Jeanne-Elisabeth Boutiron, contre Ménecé et Madelaine Renullieu. — Etienne Gauvain, bourgeois au Magniou, paroisse de Fouras, contre Pierre Chauvet, marchand boucher ; Jacques-Henri Rivet, époux d'Anne Chauvet, héritiers d'Elisabeth Foucau et François et Marie Fleury, héritiers de François Fleury. — Le procureur fiscal, demandeur en fournissement de déclaration contre Nicolas-Marcellin Bréard, écrivain du Roi à Rochefort, et Catherine Boutiron, son épouse ; Jean Filliori dit Dominique ; Jacques Guilloteau ; Jean Perrogon ; Jean Méchain ; François Gazain, etc. — Jean Raison, maître apothicaire à Rochefort, contre René Menecé, notaire et procureur. — René Menecé, notaire et procureur à Fouras, contre Jean Rousseau, métayer de Madame de Saint-Marc, demeurant à Sommart, paroisse de Fouras.

B. 2471. (Registre.) — 50 feuillets, papier, pourris à la partie supérieure.

1747-1748. — Audiences. — Follet de Latrie, avocat en Parlement, sénéchal. — Le procureur fiscal, demandeur en fournissement de déclaration, contre Jacques Fillion, bourgeois de barque ; Jean Fillion dit Plaud ; Jean Guiboullet ; Louis Guilloteau, pêcheur ; Jacques Guilloteau ; Pierre Fillion, pêcheur. — Jean Raizon, maître apothicaire à Rochefort, contre René Menecé, notaire et procureur. — Louise-Henriette La Cadou, veuve et non commune en biens de messire Pierre-Nicolas de Montifrois de Binet de Marcogniet, messire Pierre-Nicolas de Binet de Marcogniet, demeurant en leur maison noble de Touchelonge, paroisse de Saint Laurent-de-la-Prée, demanderesse en fournissement de déclaration, contre Paul de Mazière, laboureur à bœufs à La Perrière, paroisse de Saint-Laurent-de-la-Prée. — Jean Fabien de La Rochebaron, seigneur de Sommare, contre Jean Fillion, dit Lespérance, saunier à Bellerive, paroisse de Fouras. — Le procureur fiscal, demandeur en fournissement de déclaration contre Marcellin Bréard, écrivain du Roi, et Catherine Boutiron, son épouse ; Jacques Méchain, Marianne Gagniet. — Jeanne Andrieux, veuve de messire Louis de Pontis, lieutenant des vaisseaux du Roi, contre Charles Minardeau, saunier aux Cabannes, paroisse de Fouras. — Louis Fourestier, laboureur, contre François Michonneau. — Etienne Gauvain, bourgeois au Magniou, paroisse de Fouras, contre Cherpantier, veuve Chandeau. — Messire Jacques Morisseau, prêtre, vicaire de Chanteloup ; Jean Morisseau de La Mothe, officier commensal de la maison du Roi, et Jeanne Morisseau, contre René Bouffard et Jeanne Babin, sa femme. — Jean Fabien de La Rochebaron, officier commensal de la maison du Roi, contre Jean Chandeau, jardinier à Sommar.

B. 2472. (Registre.) — 50 feuillets, papier.

1763. — Audiences. — Jean de Bussac, avocat au Parlement, juge sénéchal. — Vérification de la déclaration de Nicolas Jean, charpentier de grosses œuvres. — Jacques Gaillard, maître de barque, Laurent Fillion, Marie Fillion, veuve de Jean Peret, Pierre Marais pêcheur, Charles Mesnard, Louis Camus, Jean Michaud, Laurent Renaud, Sylvain Plouteau, Pierre Michaud, Jeantelon, marinier, Jean Fillion, Jeanne Babin, veuve de René Bouffard, Jacques Guilloteau, François Perret, François Cazin, veuve Bonnet, Marie Martineau, veuve André Fillion, Jean Méchin, Pierre Guilloteau, Jean Gazin, Pierre Gazin, Jean Saurin, Jean Groux, Laurent Querthois, Jean Metereau, Laurent Lavergne, Jean Gendeau, Pierre Megoudioux, Pierre Large, Pierre Moreau, Pierre Babin, Jacques Marais, André Gendre, André Léger, etc.

B. 2473. (Registre.) — 50 feuillets, papier.

1769. — Audiences. — Jacques-Julien Orceau, avocat en Parlement et au siège royal de Rochefort, juge ordinaire, civil, criminel et de police de la châtellenie de Fouras. — Jean Delienat, marchand à Croix-Cha-

peau, et Pierre-André Defiénat, notaire royal et procureur fiscal de ladite châtellenie de Saint-Laurent-de-la-Prée et procureur postulant en la juridiction de Fouras et les cohéritiers de Jean Defiénat, leur père, contre Simon-Paul Gauvain, bourgeois au Magniou. — Philippe Macaud, marchand à Ballon, demandeur en saisie et déclaration de reddition de compte, contre maître Louis Durand, huissier à Rochefort. — Jean Guilloteau, entrepreneur des travaux du Roi, demeurant à Fouras, contre Menecé, bourgeois au village de Chevalier, paroisse de Fouras, héritier de feu René Menecé, son père, et de feue Chevallier, sa mère. — Le procureur fiscal, demandeur contre Louis Perrogon, laboureur à Fouras. — Etienne Gauvain, bourgeois au Magniou, contre Louis Durand, huissier à Rochefort. — Simon Paul Gauvain, bourgeois à Saint-Laurent-de-la-Prée, contre Bourbaud, boucher à Fouras. — Pierre Busson contre Fabien de La Rochebaron, officier de milice à Fouras. — Isidore-Honoré Dubois, marchand à Thairé, contre Jean Guilloteau, entrepreneur des travaux du Roi à Fouras. — Messire Etienne Thalamy, prêtre, curé de Fouras, contre Jacques Arnaud, journalier audit lieu. — Messire Jean Barbot, écuyer, seigneur de la seigneurie de Ré, contre Pierre Pain, garçon boulanger à Fouras. — Le procureur fiscal contre Fabien de La Rochebaron, demeurant à Fouras, et Jacques Baron de La Rochebaron, ancien officier de milices, héritier de Fabien de La Rochebaron, et messire Delpy, officier de marine à Rochefort. — Messire Antoine de Beaumont, capitaine d'infanterie à Fouras, contre Louis Perrogon, laboureur à Sommarc, paroisse de Fouras. — Aimé-Benjamin Fleuriau, seigneur de Touchelonge, officier commensal de la maison du Roi, demeurant à La Rochelle, contre François Targé, laboureur à Touchelonge, paroisse de Saint-Laurent. — Henri Pantaléon de Macnemara, premier aide-major de l'artillerie de la brigade de Rochefort, contre Louis Pillon, marchand aubergiste à Fouras. — Jean Pichez, demeurant ci-devant à Chevallier, paroisse de Fouras, actuellement à Muron, contre Charles Mesnardeau, saunier audit Chevallier, paroisse de Fouras, condamné à dix livres, dix sols et aux dépens. — Installation de François Naud, greffier, et Etienne-Jean-François Moreau, notaire et procureur, nommés par lettres d'Armand-Antonin-François Frétard, chevalier, seigneur de Fouras. — Etienne Gauvain, officier en la monnaie royale de La Rochelle, demeurant à Mortagne-la-Vieille, paroisse de Thairé, contre Griffon, sergent verdier à Fouras, curateur à la place de Moreau, à la succession répudiée de Lajoi, condamné à payer à Gauvain vingt-deux années d'arrérages de la rente foncière de trois livres dix sols par an et aux dépens.

B. 2474. (Registre.) — 50 feuillets, papier.

1775. — Audiences. — Pierre Morin, avocat, sénéchal, juge ordinaire de la châtellenie. — Le procureur fiscal, demandeur en fournissement de déclarations, contre Louis-Victor, marchand à Fouras, Charles Mesnardeau, Jeanne Demonsay, veuve de François Vieulle, de Rochefort ; André Fillioux, Pierre-André Defiérat, notaire et procureur ; Charles Dupuy, seigneur de Saint-Marc. — François-Elie Moreau, ancien chirurgien, contre Griffon, tonnelier. — François Coutant, chirurgien privilégié à Saint-Laurent de Laprée, contre Jean Benon, journalier. — Jean-Louis Burgaud, prêtre, curé de Saint-Laurent, contre Mech, dit Mignon, journalier à Touchelonge. — Auguste-Antonin De Morell (*alias* de Mauret), lieutenant de la patache des fermes du Roi à l'île d'Aix, contre Jacques Roy, maître chirurgien. — Le procureur fiscal contre Jean-Louis François Fourré, marchand à Rochefort ; François Delpy, officier de la marine au Magnou ; Pierre-André Defiénat, notaire et procureur à Saint-Laurent-de-la-Prée. — Elisabeth Rabille contre Jacques Roy, maître chirurgien. — Jean Michel Brothier de Lavaux, maître monnayeur de la monnaie royale de La Rochelle, demeurant à La Richardrie, contre René Gouraud, laboureur. — Le procureur fiscal contre Catherine Defiénat, femme de Jacques-Marie-Jean, marchand à La Jarrie, contre Paul Gauvain, bourgeois, et Paul Fruchet, laboureur à Saint-Laurent-de-la-Prée. — Messire Louis-Nicolas de Binet de Marcogniet, demeurant à Croix-Chapeau, et Jean Barbot, écuyer, seigneur de la terre de Ré, demeurant au bourg d'Angoulins, mari d'Angélique Renée de Binet de Marcogniet, contre le procureur fiscal de la seigneurie de Fouras. — Messire Hubert-Henri-Nicolas de Voutron, chevalier de Saint-Louis, chef d'escadre des armées navales, seigneur en partie de Fouras et de Saint-Laurent-de-la-Prée, contre Pierre Hermont, laboureur à Laubonnière de Fouras. — Aimé-Benjamin Fleuriau, l'aîné, officier de la maison du Roi, demeurant à La Rochelle, et seigneur de Touchelonge, contre le procureur fiscal de la seigneurie.

B. 2475. (Registre.) — 50 feuillets, papier.

1776. — Audiences. — Pierre Morin, avocat, séné-

chal, juge ordinaire. — Le procureur fiscal, demandeur en fournissement de déclaration, exhibition de titres, payement de lods et ventes et cens, contre Pierre Targé, dit Lebeau, laboureur à Terrenoire, paroisse de Saint-Laurent-de-la-Prée. — Pierre-Laurent-Louis Querthon, notaire et procureur à Saint-Laurent-de-la-Prée, contre François Castagnac, canonnier. — Le procureur fiscal contre les dames prieures et religieuses hospitalières de La Rochelle. — Messire Antoine-François Frétard, chevalier, seigneur de Fouras, demeurant à Paris, paroisse de Saint-Jacques, contre Jean Preveau, cabaretier à Fouras, et Nicolas Guilloteau. — Le procureur fiscal contre messire Armand-Alexandre Coussaud de La Richardière, prieur de Fouras ; Aimé-Benjamin Fleuriau, seigneur de Touchelonge, demeurant à La Rochelle ; Jean-Louis Fourré, marchand à Rochefort. — Maître Georges Péponnet, notaire royal et procureur au siège royal de Rochefort, contre Pierre Arnaud, journalier. — Isidore-Honoré Dubois, marchand à Thairé, contre Defiénat, notaire et procureur. — Réception de Henri Rissac dans l'office de sergent à Saint-Laurent-de-la-Prée, auquel il a été nommé par lettres du 3 juillet dernier signées Fouras et scellées du sceau et armes dudit seigneur. — François Moreau, notaire et procureur, contre le sieur Demoire, capitaine ambulant des traites du Roi. — Le procureur fiscal contre Charles Dupuy, bourgeois, seigneur de Saint-Marc, y demeurant, paroisse de Fouras. — Le procureur fiscal contre Simon-Paul Gauvain, bourgeois à Saint-Laurent-de-la-Prée ; François Delpy, officier de marine, chevalier de Saint-Louis, à Rochefort.

B. 2476. (Registre.) — 50 feuillets, papier.

1780. — Audiences. — François Phelippeau, avocat en Parlement, juge sénéchal civil et criminel. — Jean Richard, laboureur à Fouras, contre Louis Laurenceau, demeurant à La Tremblade. — Marie Thalamy, fille mineure autorisée par Pierre Thalamy, son père, marchand à Soubirous en Agenois, demanderesse en réparation d'injures atroces et diffamatoires, contre Marianne Guiboulete, fille majeure, demeurant à Fouras. — Le procureur fiscal contre Chevallier, négociant à Rochefort. — Messire Jean-François Petit, écuyer, sieur du Petit-Val, veuf de Marie de Vilson, héritière de Louis de Vilson, écuyer, sieur de La Roche, son père, Marie-Anne, Louise et Marie-Paule Petit, filles héritières de ladite dame de Vilson, contre Pierre et Jacques Armand, journaliers, demeurant à Chevallier, paroisse de Fouras. — Le procureur fiscal contre Etienne Thalamy, curé de Fouras. — Marianne Fillioux, veuve de Jacques Rivet, matelot à Fouras, contre Pierre Rivet, marin. — Arrêt de la cour de Parlement interdisant les foires et marchés, les dimanches et les fêtes solennelles, et l'ouverture des boutiques et cabaretiers et aubergistes, pendant le service divin (8 avril 1780), à peine de vingt livres d'amende contre lesdits cabaretiers et cinq livres contre chacun des contrevenants trouvés à boire chez eux et le double en cas de récidive. — Pierre-Laurent-Louis Querthon, notaire royal et procureur fiscal à Saint-Laurent-de-la-Prée, contre le nommé Castagnia, canonnier à Fouras. — André Couillaud, saunier, contre Delpy de La Roche, capitaine de vaisseau, demeurant au Magniou, paroisse de Fouras. — Installation de Croiszetière dans l'office de juge sénéchal civil, criminel et de police, vacant par le décès de Phelippeau, et de Pierre-Simon Fillioux dans celui de procureur postulant, par lettres de François-Armand Frétard, chevalier, seigneur de Fouras, du 3 mai 1781, signées A. A. F. F. de Fouras et scellées aux armes dudit seigneur. — Installation de Jean-Baptiste-Antoine Depierre dans l'office de sergent-garde de ladite terre, par lettres dudit seigneur, en date du 25 novembre 1781.

B. 2477. (Registre.) — 50 feuillets, papier.

1787-1788-1790. — Audiences. — Gabriel-Jacques Constantin Croiszetière, avocat en Parlement au Présidial de La Rochelle et au bailliage et siège royal de Rochefort, sénéchal, juge civil, criminel et de police de la châtellenie. — Tarif des extraits d'actes de décès, de naissances, de mariages des non-catholiques, conformément à l'ordonnance royale du 17 novembre 1781. — Du procureur fiscal, demandeur en payement de cens, contre Marie Arnaud, veuve de Charles Mesnardeau, demeurant à Chevallier, paroisse de Fouras ; Jean Soif, maréchal-ferrant, André André, jardinier. — Pierre Rullier, saunier et marchand à Thairé, contre Louis Fumeux, menuisier à Fouras. — Le procureur fiscal, demandeur en exhibition de titres, payement de lods et ventes, contre Jean-Baptiste-Antoine Depierre, cabaretier à Saint-Laurent-de-la-Prée. — François Triou, boulanger, contre Pierre Clerouin, fermier au grand moulin de Soumarc, paroisse de Fouras. — Marguerite Dudoignon, veuve d'André Sicatteau, notaire, et tutrice de leur fils mineur, demeurant à Ciré,

contre Pierre Beaujan, laboureur ; Jeanne-Madelaine Augé, sa femme, demeurant à Soumarc, paroisse de Fouras. — Jean Soif, maréchal-ferrant, contre messire François Delpy de La Roche, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine des vaisseaux du Roi, demeurant au Magniou, paroisse de Fouras. — Le procureur fiscal, demandeur en exhibition de titres, payements de lods et ventes, contre André André, jardinier à Soumarc, paroisse de Fouras ; Jean Bequet, poulieur ; Pierre Pain, maître de poste ; messire Benjamin de Mazières, du Passage, seigneur dudit lieu, contre Jean Bequet, poulieur, et Marie-Madeleine Querthon, son épouse, demeurant au village de Chevallier, paroisse de Fouras. — Catherine Texier, veuve d'André Couillaud, et Denis et Jean Couillaud et Jean-Simon Bassay, boulanger, contre messire François Delpy de La Roche, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine des vaisseaux du Roi, demeurant au Magniou de Fouras. — Le procureur fiscal contre messire Benjamin de Mazière du Passage, seigneur dudit lieu.

COMMANDERIE DE BOURGNEUF ET THAIRÉ.

B. 2478. (Registre.) - In-folio, 90 feuillets, papier.

1744-1768. — Audiences. — Messire René de Martel, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur des châtellenies et commanderies de Bourgneuf et Thairé. — Follet Delatrie, sénéchal. — Le procureur fiscal contre Antoine Duperrat. Jean Claveaud et Raoult, condamnés à l'amende de six livres chacun, applicable aux réparations de l'église de Bourgneuf « pour avoir souffert, chez eux, plusieurs » personnes et leur avoir donné du vin, pendant les » vêpres, le dimanche 11 octobre 1744, leur faisant » défense de plus récidiver, sous plus grande peine et » en outre, les avons condamnés aux dépens ». (Signé) Follet Delatrie. — Jean Foubert, laboureur, contre demoiselle Maquet, condamnée à lui payer dix livres pour trois journées et le loyer de son cheval. — Jean Aunel, marchand à La Rochelle, fermier des fiefs des Trois Ormeaux, grand fief de Sainte-Soulle et leurs dépendances, contre Jacques Braud, marchand à Sainte-Soulle, condamné à lui payer dix livres pour le huitain des fruits de deux quartiers de vignes aux Trois-Ormeaux. — Séparation de biens entre Marie Couraud et Jean-Pierre Breaud, tonnelier à Clavette. — Henriette Marquet contre Pierre Richard, laboureur à Bourgneuf, condamné au payement des arrérages de 29 années de deux rentes foncières. — Déclaration des terres que les RR. PP. jésuites du collège royal de La Rochelle tiennent et possèdent, relevant de la commanderie de Bourgneuf, par Henri Favol, procureur syndic à messire René de Martel, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur des commanderies de Bourgneuf et Thairé. — Pierre Tardy, laboureur, contre Louis Loisy, laboureur. — André Drapron contre Arnaud, veuve Sauzeau. — Joseph Benesteau, boulanger, contre Pierre Gaudriau et Madelaine Mazoué, sa femme. — Messire René de Martel, chevalier de Saint Jean de Jérusalem, commandeur de Bourgneuf et Thairé, contre François Gautier, fermier de Cheusse, paroisse de Sainte-Soulle, Elisabeth Gaudin, Jean Richer, Jean Colon et Pierre Joselau. — Joseph Begaud, marchand, contre Louis Loisy. — Daniel Sandillaud de La Cour, procureur fiscal, contre Jacques Seguinaud, laboureur. — Antoine Noble, maçon, contre Pierre Barbaud, tisserand, condamné à vider, dans trois jours, la maison en question et les autres domaines acquis par Noble. — Pierre Jean, marchand à Bourgneuf, contre François Flamant, laboureur, et André Caillaud. — René Boizard contre Louise Laplace. — Charles Réas Du Couteau, maître monnayeur de la Monnaie royale de La Rochelle, contre Louis Benesteau, fournier à Bourgneuf, condamné à payer 30 livres pour deux années de la ferme du four dudit Réas Du Couteau. — Jean-Elie Bouguereau, marchand et maître monnayeur de la Monnaie royale de La Rochelle, contre Pierre Ménat, marchand boucher, et Barillon, laboureur. — Jean-Vincent Jarosson de Lauzé, marchand, contre Jean Rullier, notaire et procureur à Bourgneuf. — Jean-Baptiste Lecomte, échevin de La Rochelle, contre Louis Lambert, boulanger à Saint-Rogatien. — Pierre, Jean et Nicolas Boisdon contre Gabriel Texier et Gabriel Avrard, bûcheurs. — Jacques-Etienne Collon du Breuil, bourgeois, contre Gilles Laidet et Marie Couraud, sa femme. — Défense à Laurent Naudin, farinier et boulanger, de vendre son pain aux foires de ce bourg et autres endroits de la commanderie au-delà de la taxe, à peine de cent livres d'amende. — Messire Charles Brisson, prieur de Saint-Maurice Le Girard en Poitou, et Marie Brisson, sa sœur, contre Pierre Charbonneau, laboureur. — Suzanne Janvrin, veuve de Jean Jacques, négociant à La Rochelle, contre Jean Tardé, laboureur, et Bellereau, sa femme. — Elie Vivier,

négociant, et Joseph Crassous de Médeuil, procureur, contre Jacques Seguineau père et fils. — Nicolas Boisdon contre Jean Charbonneau, laboureur. — Marie d'Hariette, veuve de Jean Brothier de Lavault, contre François Perault, notaire et procureur. — Déclarations faites par les bouchers.

B. 2479. (Liasse.) — 90 pièces, papier, 2 parchemins.

1648-1767. — Nomination de Jean Rullier, comme greffier des châtellenies et commanderies de Bourgneuf et Thairé par frère Antoine de Martel, chevalier de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Loudun, Moulins, Saumur et Puyravault, porteur de procuration de son frère René de Martel, chevalier dudit ordre, commandeur de Bourgneuf et Thairé. — Déclaration et nouvelles confrontations des domaines et héritages que tient et avoue posséder Catherine Gasteau, veuve de Jacques Germain, de Montroy, au dedans de la seigneurie et commanderie de Bourgneuf. — Déclarations et nouvelles confrontations des domaines et héritages par Jean Tayau, marchand à Clavette. — Jean-François Malteste, marchand à Andilly-les-Marais, contre Michel Drappau.— Information à la requête de Nicolas Begaud, sa femme et son fils, contre Jacques Seguinaud père et fils, qui les insultèrent, jetèrent des pierres contre la porte de leur maison, et les maltraitèrent et les mirent en sang, à coups de bâton et d'outils, après les avoir pris aux cheveux et renversés, sous le prétexte que les bestiaux de Begaud leur avaient causé du dommage, que Begaud était pourtant prêt à payer, suivant estimation. — Apposition des scellés dans la maison de la veuve Lebrun. — Curatelles des mineurs Rivé, laboureur, conférée à Jacques Dosseau ; — de la mineure Morisse ; — Jean Begaud ; — Coutecheau ; Cantin ; Jean-Pierre Braud. — Emancipation, par lettres de bénéfice d'âge, d'André Lezeau, fils de Pierre Lezeau, laboureur, et d'Anne Drapeau (9 mai 1750). — Apposition des scellés chez la veuve Tayaud. — Lettres de papier terrier et arpentement du bois de René de Martel, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Bourgneuf et Thairé, demeurant en son château de Bourgneuf. — Curatelle de la mineure Lezeau. — Jean Brothier de Laveaud, bourgeois de La Rochelle, contre Antoine Duperat, marchand. — Etienne Leymarie, maître chirurgien, assigné par Charles Michelet, maître chirurgien, « pour avoir levé un appareil posé par le sieur Michelet à Joseph Begaud, marchand », sur le rapport de Beauregard, maître chirurgien juré de La Rochelle, déclare que « c'est par inadvertance qu'il a levé ledit » appareil, qu'il en est fâché et que cela ne lui arrivera » plus ». (Signé) Leymarie, Rullier, greffier.

B. 2480. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

1768-1789. — Emancipation de Renée-Eléonore-Félicité et Marie-Victoire, filles mineures de Daniel Sandilleau de Lacourt, régisseur de la seigneurie de Bourgneuf, et de Louise Begaud. — Curatelle des enfants mineurs de feu maître Daniel Sandillau de Lacourt, procureur fiscal (1768) confiée à leur mère Françoise-Henriette Marquet. — Jean-Elie Bouguereau l'aîné, essayeur à la monnaie royale de La Rochelle, contre Jeanne Benesteau, veuve de Louis Thureau. — Procès-verbal de vérification des balances, poids et mesures et aunes des marchands publics de Bourgneuf, bouchers et autres, à la requête de Rullier, procureur fiscal. — Curatelle des enfants mineurs de Louis Roy. — Apposition des scellés chez feu Jean Claveleau. — Curatelle de la mineure Marie-Anne Barbier confiée à son oncle Gabriel Barbier, pour autoriser son mariage avec Pierre Voyer. — Déclaration de grossesse clandestine au procureur fiscal. — Curatelle des enfants mineurs de feu Etienne Savignac, marchand à Bourgneuf, et de Madelaine Webeurt, et de Jean Rullier, notaire royal et procureur fiscal. — Réception de Jean Sorlin comme notaire et procureur fiscal par messire Alphonse Bousitat de Selines, chevalier, seigneur de Cheusses et Coudun, demeurant à La Rochelle, porteur de procuration de frère Jean-Charles-François de Meaussé, chevalier de l'ordre de Malte, de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur de Bourgneuf et Thairé (1772). — Brevet signé et scellé par de Selines le 10 janvier 1772 (*de gueules au chevron d'or accompagné de trois tours d'argent*) en faveur dudit Jean Sorlin. — Renonciation par Michel Deniot, farinier, et sa femme, à la succession de Barthélemy Caillaud, journalier. — Curatelle des mineurs de Barthélemy Chollet. — Apposition et levée des scellés à l'étude de feu Me Jean Rullier, notaire royal et procureur fiscal de la commanderie de Bourgneuf et Thairé. — Emancipation de Jean-Joseph Clavillerie. — Renonciation par Pierre Bonnin, laboureur à bras, à la succession de son père, Pierre Bonnin, décédé à Bourgneuf (1775). — Curatelle des mineurs d'Isaac Perroquin. — Visite du moulin de La Casse à la requête de

Mathurin Chartier, farinier. — Procès-verbal de fracture en la maison de la fille Guérin, au réquisitoire du procureur fiscal. — Information contre François Pinsard, dit Jean Breton, prévenu de vol. — Renonciation à la communauté des biens de Thérèse Begaud et feu Pierre Jean, marchand, et curatelle des enfants mineurs. — Renonciation par Jean Gros à la succession de son frère Louis Gros. — Apposition et levée des scellés chez feu messire Jacques Capoullat, curé de Bourgneuf. — Apposition des scellés sur les meubles et effets de feu Isaac Taxau, huissier. — Curatelle de la mineure Louise Noblet, conférée à sa mère, Louise Devaux, veuve de François Noblet, marinier et cuisinier, décédé, pendant le cours d'un voyage à la Côte d'Or, sur le navire le *Comte de Saint-Germain*, de La Rochelle, de 300 tonneaux (1777). — Informations à la requête du procureur fiscal, contre Louis Pitard, Jean Bonnet et Jean Rossignol, prévenus de vols. — Nomination de curateur à la succession vacante et abandonnée de Pierre Didillon, greffier de la châtellenie de La Gremenaudière et procureur postulant. — Curatelle des mineurs de défunts Charles Brun, marchand, et de Marie Morin, conférée à Jacques Bouthier, cousin ayant le germain sur lesdits mineurs du côté paternel (1786) et, après son décès, à François Drapron, aussi cousin germain paternel.

BARONNIE DE CHATELAILLON, LA SALLE D'AYTRÉ ET DÉPENDANCES.

B. 2481. (Registre.) — 52 feuillets, papier.

1745-1753. — Vérification de la châtellenie de la Salle d'Aytré et dépendances par Ignace Cadoret de Beaupreau, conseiller au Présidial de La Rochelle, commissaire nommé pour la vérification des droits de ladite châtellenie et faction du papier terrier d'icelle, et Jean Penigaud, avocat, sénéchal et juge ordinaire de ladite châtellenie. — Le procureur fiscal demandeur en fournissement de déclarations, vérification d'icelles, exhibition et communication de contrats, paiements de cens, lods, ventes, honneurs, etc., contre Pierre Moreau, saunier à Tasdon, paroisse d'Aytré, — Jean Monrouzeau, cabaretier à Tasdon, — Jean Benoist, laboureur à Tasdon. — Jacques Baudet, laboureur à Tasdon. — Macaud, veuve Soulogne, marchand à La Rochelle. — Jean Chagneau l'aîné, laboureur à Tasdon. — Courtableau, marchand à La Rochelle. — Jean Ruaud, marinier à La Rochelle. — Jean Lagrave, saunier à Tasdon. — Nicolas Gaudin, laboureur à Tasdon. — Jacques Turpaud, laboureur à Tasdon. — Jacob Lasnier, saunier à Tasdon. — Pierre Penard, laboureur à Piquefesse, paroisse de La Jarne. — Anne Delavau, à La Rochelle. — Daniel Guillemeton, taillandier à La Rochelle. — Benjamin Hebert, marchand à Aytré. — Mesnard de Saint-Flaive, capitaine d'infanterie, à La Rochelle, et Suzanne Broussard, sa femme. — Catherine-Henriette Gondeau, veuve de Jean Raoult, marchand à La Rochelle. — Veuve de Siméon Desnouy, marchand orfèvre à La Rochelle. — Suzanne Bouchet, veuve de Jean Bernard, tonnelier à La Rochelle. — Déclarations des susnommés.

B. 2482. (Registre.) — 23 feuillets, papier.

1764-1768. — Vérification des déclarations fournies à la châtellenie de La Salle d'Aytré par les tenanciers d'icelle : Pierre Gaudin, — Veuve Mallet, — Veuve Jouany, — Philippe Poitou, — François Bourau, — Veuve l'Estang. — Veuve Charles. — Gabriel de Lisle, employé des fermes du Roi, — Simon Lhérideau, Raboteau, marchand à La Rochelle, — Veuve Paris. — Michel-Pierre-Didier Fleury, notaire royal à La Rochelle, — François Dandonneau, — Jean Morisset, — Etienne Desnoyers, — Jean-Baptiste Genneteau, — Les RR. PP. Carmes de La Rochelle, — Jean Lagrave, traîneur à Tasdon. — (Signé) Billaud.

B. 2483. (Registre.) — 123 feuillets, papier.

1753-1770. — Déclarations faites par les tenanciers de la châtellenie de La Salle d'Aytré, baronnie de Châtelaillon. — Jean Girard, marinier à Tasdon. — Pierre Fillon, cabaretier à Tasdon. — Jean-André Rossignol, notaire royal et procureur au Présidial de La Rochelle. — Pierre Cadon, capitaine de navire. — Veuve Marigny, marchand à La Rochelle. — Honoré Viavant, pilote. — Louis Renaudet, laboureur. — Jean Girard, maître d'équipage. — François Desbains, procureur. — François Guillemeton. — René Chanteloube dit Vacherie, maître perruquier. — Coussot, veuve Faillofais, notaire. — Jacques Bidet. — Belin, veuve Seignette. — Veuve Baudouin. — Jean Birot. — Haut et puissant seigneur messire Louis-

François Green de Saint-Marsault, chevalier, seigneur, marquis et baron de la baronnie de Châtelaillon et seigneuries de Salles, Rudepierre, Le Roullet, La Salle d'Aytré, La Laisse, Bourlendes, ancien capitaine de cavalerie au régiment Royal-Pologne, grand sénéchal chevalier de Saint-Louis.

B. 2484. (Registre.) — 46 feuillets, papier.

1767-1768. — Inventaire des registres et papiers du greffe de la ci-devant baronnie de Châtelaillon, Salle d'Aytré, etc., fait et dressé par nous, officiers municipaux de la commune de Salles, après avoir rompu les scellés apposés sur iceux, lesquels titres et papiers ont été déposés au greffe du tribunal du district de La Rochelle. — Inventaire des titres et papiers de la ci-devant seigneurie de Cramahé, paroisse de Salles. Signé Forgot, Maire et Henri. — Audiences de la baronnie de Châtelaillon du 18 novembre 1767 au 7 septembre 1768 (15 audiences). — Nicolas-Simon-Marie Billaud, avocat au Présidial, sénéchal de la baronnie, et Morin, greffier. — Marie-Jeanne Belloquin, veuve de Pierre Morency, vivant entrepreneur des travaux du Roi à La Rochelle, contre Calaud fils, laboureur à Salles. — Marie Perdriau, de La Rochelle, contre Jean Freschet, laboureur à Chassagné, paroisse de La Jarrie. — Le procureur du roi de la gruerie contre Giraud, dit Soret, et Thenier l'aîné, laboureur à Croix-Chapeau. — Nicolas Boisdon, marchand à Bourgneuf, contre René Dréchet père, laboureur à Saint Rogatien. — Antoine Saulnier de Charragny, capitaine des gardes du maréchal de Senecterre, à La Rochelle, au nom de ses enfants et de défunte Marie-Elisabeth Chalumeau, son épouse, fille et seule héritière d'Antoine Chalumeau, marchand, et de Elisabeth Poirier, son épouse, contre Charlotte Rousselotte, veuve de Pierre Chottard le jeune, laboureur. — Michel Coignon, chirurgien à La Rochelle, contre Michel Salabérry, lieutenant des vaisseaux du Roi à Salles. — Jean-Paul Morin, prêtre et curé de Châtelaillon, contre Nicolas Clopet, marchand aubergiste, condamné à payer l'herbe fauchée de la pièce de terre revendiquée par ledit curé.

B. 2485. (Registre.) — 59 pièces, papier.

1781-1790. — Billaud, juge sénéchal ; Boucheron, procureur fiscal ; Collonnier, greffier. — Pierre Hébert, bourgeois, et Suzanne Faillofais, sa femme, contre Montrouzeau, laboureur à Tasdon. — Pierre Dommeville, peintre de La Rochelle, contre Simon Lérideau, laboureur. — Jacques-Paul de Franquefort, chevalier, seigneur de La Barouère, major au régiment du Roi-cavalerie, et ses sœurs, contre Simon Lérideau, laboureur, et contre Pasquier, sa femme, à Tasdon. — Jean Peltan, saunier d'Aytré, contre François Dandonneau, laboureur. — Michel Brissonneau, boulanger à Salles, contre François Callixte Cotton, nègre à Salles. — Le procureur fiscal contre Jean Genouzeau. — Pierre-Tréhalsars Bonfils, écuyer, conseiller, secrétaire du Roi, maison, couronne de France et de ses finances, seigneur du Parc de Soubise, à Paris, et Michel Cougnon, maître en chirurgie à La Rochelle, contre Moreau jeune, de Grolleau. — Jacques-Paul de Franquefort, chevalier, seigneur de La Barrouère, major au régiment du Roi-cavalerie, et ses sœurs, contre René-Charles Derain, huissier au bureau des finances de La Rochelle. — Notification d'acquisitions dans l'étendue de la châtellenie de la Salle d'Aytré, par Jean Buffet, boulanger, et sa femme ; — Honoré Lagrave ; — Jean Robin, saunier. — Nomination par Henri-Charles-Benjamin Green de Saint-Marsault, chevalier, seigneur, comte, baron de Châtelaillon et des châtellenies du Roullet, la Salle-d'Aytré, Rudepierre, La Laisse, Bourlande, Les Viviers, L'Herbaudière, Les Bouchaux et autres lieux, ancien capitaine d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, conseiller du Roi et son grand sénéchal en la sénéchaussée de La Rochelle, tant en son nom que comme porteur de procuration de haute et puissante dame Françoise-Suzanne-Geneviève Green de Saint-Marsault, son épouse, dans des terres et seigneuries de la baronnie de Châtelaillon et dépendances, de la Salle-d'Aytré et autres lieux, de maître Nicolas-Simon-Marie Billaud, avocat au Présidial dans l'état, office et charge de sénéchal et juge ordinaire, civil, criminel de police de la gruerie de ladite baronnie de Châtelaillon et dépendances, office vacant par la démission de Jacques-Nicolas Billaud, son fils (18 février 1789), et de Noël Bertraudon dans l'état et office de notaire, tabellion, garde-notes, garde-scel et greffier de ladite baronnie (5 avril 1789). — Pierre Janin contre Bellineau, cabaretier à Tasdon. — Jacques Blerieau jeune, laboureur, contre Daniel Guillemetton, ancien maître taillandier à Tasdon. — Le procureur fiscal contre Boulard, bourgeois, et Tallon, musicien et maître de musique à La Rochelle, pour délits de chasse.

B. 2486. (Registre.) — 150 feuillets, papier.

1768. — Vérification des déclarations fournies par les tenanciers à la baronnie de Châtelaillon, châtellenie de Salles, de Rudepierre, Le Roullet, Burlande, La Laisse et Les Viviers, par devant Nicolas-Simon-Marie Billaud, avocat au Présidial de La Rochelle, conseiller du Roi, lieutenant des traites foraines et domaniales, substitut du procureur général de la Cour des Aides de l'Election de La Rochelle, sénéchal, juge civil et criminel, de police et de la gruerie de la baronnie de Châtelaillon, etc., adjoint et pour l'absence de François-Ignace Cadoret de Beaupreau, écuyer, conseiller du Roi, son lieutenant particulier au Présidial, subdélégué de Gabriel Beraudin, sieur de Passy, Rompsay, écuyer, conseiller du Roi, ancien lieutenant général, commissaire nommé par le Parlement de Paris, pour la vérification des droits desdites baronnies et châtellenies et faction du papier terrier. — Marie Boilleteau, veuve de Joseph Raclaud ; — Jean Gautreau ; Jean Mesnager ; — Pierre Allain ; — Jean Dumet ; — Louis Bouchereau ; — Laurent Martin ; — Jean Bouffard, tous de Croix-Chapeau ; — Pierre David, de Grolleau ; — Gabriel Creuignet, de Croix-Chapeau ; — Louis Berniard, de Croix-Chapeau ; — François Allain, de Grolleau ; — Louis Berger, de Croix-Chapeau ; — Marie Gautier, veuve de Pierre Fleuranceau, de Clavette ; — — Jean Ferchaud, de Salles ; — François Giraud, de Salles ; — Clopet Gestreau, veuve Dalibon ; Suire, de Grolleau de Salles ; — Malherbe, veuve Giraud, de La Jarrie ; — Jean Rainteau, de Grolleau de La Jarrie ; — Laurent Fontaine, de La Rochelle ; — Auguste Delaveau, de La Jarrie ; — Pierre Bouffard, de Grolleau de Salles ; — Pierre Chapelle, de Croix-Chapeau ; — Michel Giraud, de Grolleau de Salles ; — Jacques-Nicolas Garnaud, de Grolleau ; — Jean Dugas, à Croix-Chapeau ; — Jacques Bonneau, capitaine d'infanterie, seigneur de la seigneurie des Gardes et Saint-Rogatien ; — François Lespinas, marchand à La Rochelle ; — Messire Antoine de Villedon, chevalier, seigneur de Mortagne-le-Jeune et autres lieux, capitaine de cavalerie au régiment de la Reine ; — Jacques Jean, marchand à Grolleau, de La Jarrie ; — François Henry, marchand, de La Rochelle ; — Michel Brothier de Lavaux, officier de la monnaie royale de La Rochelle, à La Richarderie de Salles ; — Mathurin Pigon, de Croix-Chapeau ; Michel Sallabery, lieutenant des vaisseaux du Roi à Salles ; Michel Rivet, à Grolleau, de La Jarrie ; Marie Pigon, veuve en premières noces de Jacques Brouard et en secondes de Simon Billaud ; — Nicolas Hillaireau, de Salles, etc.

B. 2487. (Registre.) — In-4°, 28 feuillets, papier.

1771-1778. — Audiences des assises de la châtellenie de la Salle d'Aytré (baronnie de Châtelaillon). — Louis-François Green de Saint-Marsault, chevalier, marquis et baron de Châtelaillon, etc. — Billaud, avocat, sénéchal. — Le procureur fiscal, demandeur en fournissement de déclarations, vérification d'icelle, exhibition et communication de contrats, payements de cens, lods, ventes, amendes, et autres cas de la coutume, contre Macaud, veuve Soulogne. — Jean-Baptiste Levasseur et Marie Macaud, sa femme. — Grandjean de Lisle et Soulogne, sa femme. — Grandjean de Lisle fils. — Hubert, cabaretier à Tasdon. — François Pintault. — Bultel. — Esther-Emilie Mignonneau, veuve de François Pintault, capitaine sur les vaisseaux de la compagnie des Indes. — Billoteau, veuve de Prévost, capitaine de navire à La Rochelle. — Bertrand, cabaretier à La Rochelle. —. Antoine Laidet, cabaretier à Aytré. — Jean Gabaude, maître en chirurgie à La Rochelle. — Déclaration de Jean-David Pinasseau, négociant à La Rochelle. — Marie-Suzanne Cordouan, veuve de Julien Paronneau, taillandier. — Messire Jacques-Paul de Franquefort, chevalier, seigneur de La Barouère, du fief de La Rochelle, et autres lieux, capitaine aide-major au régiment du Roi-cavalerie, Marguerite Madelaine, Marie Auguste, Marie-Auguste Paule, et Jeanne Marie-Adélaïde de Franquefort, frères et sœurs, tous majeurs et propriétaires en commun et indivis de la maison noble de La Barrouère et dépendances, au village de Tasdon, paroisse d'Aytré, et y demeurant tous ordinairement. — Messire Pierre-Henri Regnier, écuyer et lieutenant d'infanterie au régiment d'Aunis, Pierre-Joseph-Hélène Regnier, Henri-Joseph Regnier, Pierre-Honoré Regnier, Marie-Louise Regnier, Antoine-Angélique Regnier, Angélique-Henriette Regnier, Pierre-Henri-Honoré Regnier, Marie-Elisabeth Regnier, Françoise-Eugénie Regnier. — Messire François-Louis Jouin, écuyer, sieur de La Tremblay, seigneur de Périgny, tuteur des mineurs Regnier, héritiers de Marie-Louise de Freneuse, leur mère, veuve de messire Joseph-Honoré Regnier, écuyer, conseiller du Roi, juge magistrat en la sénéchaussée et présidial de La Rochelle. — Suzanne Coussot, veuve de Jean

Faillofais le jeune, notaire royal à La Rochelle. — Pierre-Didier Fleury, notaire royal.

B. 2488. (Registre.) — In-4°. 80 feuillets, papier.

1771-1781. — Audiences ordinaires de la châtellenie de La Salle-d'Aytré (baronnie de Châtelaillon). — Messire Jacques-Paul de Franquefort, chevalier, seigneur de La Barouère, La Bauge et autres lieux, aide-major au régiment du Roi, ses frères et sœurs, possesseurs de la maison noble et seigneurie de La Barouère, y demeurant, contre messire François-Barthélemy Avrain, prêtre, curé de Ciré, les domaines, dont il s'agit, sont dans l'étendue de la présente châtellenie, la cause est retenue. — Madelaine Journeau, veuve de messire Marc-Henri Pineau, seigneur de Nieul, contre Mathurin Coussot, boulanger. — Léonard-Guillaume Mathé, notaire et procureur de la baronnie de Châtelaillon et châtellenie de La Salle-d'Aytré, contre Noël Clochard père, et Philippe Clochard fils. — Messire Jacques-Paul de Franquefort, chevalier, seigneur de La Barouère, et ses sœurs, contre Marie Robert, veuve de René Gorion, capitaine de navire à La Rochelle, et Jean Benoist, saunier. — François Chastin de La Nauvalle, notaire et procureur de la baronnie de Chatelaillon, contre René Albert, laboureur à la Pointe des Minimes, paroisse d'Aytré. — Judith Belin, veuve de Jean Seignette, négociant, contre Jeanne Moreau, veuve de Gabriel Rangin. — Jean-David Pinasseau, négociant, contre Chauveau, conducteur des ouvriers sur les grands chemins. — François-Etienne Liège, bourgeois, et Jacques Boudet, sa femme, contre Louis Galerne, cabaretier à Tasdon, commissaire établi sur les fruits des vignes de Jean Delavaud. — Grasset, de La Garde, contre Jean-Baptiste Gaudin, saunier.

B. 2489. (Registre.) — 120 feuillets, papier.

1768-1770. — Audiences. — Billaud, sénéchal de la baronnie de Châtelaillon. — Le procureur fiscal contre Jean et Louis Raillaud frères, de Salles. — Jean Catochaud contre Jean Bullard. — Charles Rivière contre Lambert. — Haut et puissant seigneur messire Louis-François Green de Saint-Marsault, chevalier, seigneur, marquis et baron de la baronnie de Châtelaillon et des châtellenies, terre et seigneurie de Salles, Rudepierre, Le Roullet, La Laisse, Bourlande, Les Viviers, ancien capitaine de cavalerie au régiment Royal-Pologne, conseiller du Roi et son grand sénéchal à La Rochelle, chevalier de Saint-Louis, contre Nicolas Cloppet, aubergiste à Porpunay de Châtelaillon, condamné à l'amende pour avoir laissé pacager ses bœufs dans les terres de la cabane de La Grange, à Grenon, appartenant audit seigneur. — André-Paul Moyne du Vivier, avocat au Présidial, contre Rivière, aubergiste, condamné à lui payer le huitain sur ses vignes. — Nomination, par le seigneur, marquis et baron de Châtelaillon, de Pierre-Charles Roudrailh comme sergent de la baronnie. — Déclarations fournies au seigneur, marquis et baron de la baronnie de Châtelaillon, par Elisabeth Maupetit, veuve de François Grivat, laboureur à Salles. — Jean Daniaud, laboureur à Salles. — Jean Savin, de Croix-Chapeau. — Jean Freschel, de Croix-Chapeau. — Jean Prot, de Salles. — Marie-Jeanne Ancelin, veuve de Jean Pluchon, de Grolleau, de Salles. — Louis Martin, de La Jarrie. — Guillaume Blanchard, chirurgien à La Jarrie. — Marguerite Boisfraud, veuve de François Macheteau. — Pierre Giraud, de Salles. — Les chanoines de la cathédrale de La Rochelle, propriétaires du fief chapitre à Clavette. — Pierre Burgaud, curé de Saint-Laurent-de-la-Prée. — Louis-Nicolas de Binet, écuyer, chevalier de Marcogniet, de Grolleau. — Etienne Lambert, marchand à Clavette. — Pierre Moulin, de Salles. — Antoine Suire, de Grolleau.

B. 2490. (Registre.) — 80 feuillets, papier.

1770. — Déclarations des tenanciers de la baronnie de Châtelaillon et ses dépendances. — Jean Griffon, tonnelier à Fouras. — Jean Citron, laboureur à Grolleau, de Salles. — Landreau, boucher à Saint-Laurent-de-la-Prée. — Veuve Castagne, de La Rochelle. — Jean Baille, de La Rochelle. — Etienne Magnen, tonnelier à La Rochelle. — Jean-David Pinasseau, négociant à La Rochelle. — Mathieu Esseau, cabaretier à Angoulins. — Veuve Daubigeon, à Angoulins. — Veuve Pinard, à Angoulins. — Jean Gouin, à Angoulins. — Jean Renaudeau, à Angoulins. — Pierre Barré, à Angoulins. — Jean Brisson, à Angoulins. — Jean Pinet, à Angoulins. — Louis Bergerat, à Croix-Chapeau. — Jacques-Christophe Arrondeau, à Saint-Jean du Sable, paroisse de Châtelaillon. — Sourisseau, procureur au Présidial de La Rochelle. — Joseph Martineau, à Grolleau, de La Jarrie. — Malherbe, veuve Giraud, à La Jarrie. — Mathurin Millon, marchand à Périgny. — Pierre Solleau, marchand à Salles. — Jean Guérin, à Salles. —

Julien-Isaac Tayeau, huissier à Clavette. — Jean Chauron, à Clavette. — Etienne-François Jarry, à Ciré. — Pierre Saulnier, à Châtelaillon. — Louis Dalliveau, maître de la monnaie royale de La Rochelle. — Marie Despéroux, veuve en premières noces de Joseph Merle, bourgeois et négociant, et en secondes de Charles Réas du Coutteau, prévôt et maître monnayeur de la monnaie royale de La Rochelle, demeurant à Grolleau. — Pierre Daubigné, à Saint-Vivien.

B. 2491. (Registre.) — 53 feuillets, papier.

1770-1773. — Audiences des assises du greffe de la baronnie de Châtelaillon. — Billaud, sénéchal. — Le procureur fiscal contre Paul Bureau, avocat du Roi au bureau des finances de La Rochelle, propriétaire de la maison noble d'Angouste, à Châtelaillon, condamné à faire les foi et hommage et rendre aveu et dénombrement de tout ce qu'il tient et possède noblement dans l'étendue et censive de la baronnie. — Louis Auboyneau et Marie-Lehouse, veuve de Bernard Millière et curateur des enfants mineurs Millière. — André Genouzeau, farinier à La Jarrie. — Veuve Viou et François Viou, à Rochefort. — Jean Réjou, maître apothicaire à Rochefort, et Marie-Catherine Thirion, son épouse. — Le chapitre de la cathédrale de la Rochelle. — Ferchaud, à Salles. – Messire Paul-Charles de Pont, écuyer, seigneur des seigneuries de Virson, Saint-Vincent des Chaumes, trésorier de France, honoraire à La Rochelle. — Messire Paul Bureau, conseiller et avocat du Roi au bureau des finances de La Rochelle, seigneur d'Angouste. — Messire Paul Mullon, écuyer, conseiller du Roi et son procureur au bureau des finances de La Rochelle. — Jean Audouin, négociant et ancien juge consul à La Rochelle. — Jean-Pierre Albert, négociant à la Martinique. — Le prieur de Vuhé, à La Jarne. — Le prieur de Saint-Romuald, à Châtelaillon. — Messire Mercier Du Paty, chevalier, ancien conseiller du Roi et avocat général au Parlement de Bordeaux, propriétaire de la maison noble et seigneuriale de Treuil-Chartier, demeurant à Bordeaux. — Les directeur et administrateurs du collège de La Rochelle. — Messire Léon-Charles Thironneau, écuyer, seigneur de Puiraimond, demeurant en la maison noble de La Mortagnière, paroisse Saint-Vivien. — Messire Jean Bouquin, curé de Saint-Rogatien. — Marie-Anne-Radégonde Bourgine, épouse séparée de biens de Pierre Clavout, négociant. — Marie-Jeanne Beloquin, veuve et commune en biens de Pierre Morancy, entrepreneur des travaux du Roi et tutrice de ses enfants. — Jacques Bastard, employé dans les fermes du Roi au nom de son fils mineur et de feue Elisabeth Merlin, son épouse, héritière de Philippe-Amédée Merlin de Chédeville, seul héritier de Philippe Merlin de Chédeville, son père. — François Colonnier, maréchal à Thairé.

B. 2492. (Registre.) — 30 feuillets, papier

1770-1772. — Audiences ordinaires. — Nicolas-Simon-Marie Billaud, sénéchal. — Sébastien Valette, procureur fiscal, André Savarit, doyen des procureurs, Léon-Louis Chauvet, Abraham Millet, Jean Rullier, Pierre Le Doux, Gabriel Collonnier, Pierre Boucheron, Louis-André Gendron, Jean Guyonnet, François Chastin La Nauvalle, François Moreau, de Thairé, Mathé et François, Moreau jeune, procureur. — Louis-André Gendron, notaire royal et greffier. — Installation et provisions de Sébastien Vallette comme procureur fiscal (20 avril 1770). — Brunet, chirurgien sur les navires marchands, contre Daniel-Henri Savarit, soldat d'infanterie au service de Sa Majesté, à Salles, condamné à payer un billet de 67 livres 10 sols. — Augustin Dénéchaux, marchand à Grolleau, de Salles, contre Françoise Barraud, veuve de Jacques Bernard. — Marc-Antoine Lefebvre, négociant à La Rochelle, contre Pierre Thenier, sergent. — Louis Daliveau, bourgeois à La Rochelle, contre Pierre Jean, marchand à Clavette. — Les intéressés au marais de Châtelaillon, contre Jean-Michel Brothier de Lavaux, bourgeois à La Richarderie. — Michel Guias, négociant à La Rochelle, contre Etienne Lambert, marchand. — Pierre Marais, conseiller du Roi, commissaire de police à La Rochelle, contre Mathurin Millon et Jean Perot, Jean Mallet, veuve Giraud, etc. — Léonard-Guillaume Mathé, notaire et procureur, contre Bournaud, domestique. — Louis-Léonard-Guillaume Mathé, notaire et procureur, contre Bournaud, domestique. — Louis Rodier, marchand à La Rochelle, contre Bertrand, farinier à Sécheboue de Châtelaillon. — Marie-Anne Créagh, veuve de Mathieu Desnègres, contre François Reyneau dit Poitevin, maçon. — Jacques Bonneau, bourgeois à La Rochelle, contre Vauzelle, officier marinier. — Pierre-Paul Bureau, seigneur d'Angouste, avocat du Roi au bureau des finances de La Rochelle, contre Jean et François Chabot, laboureurs. — Provisions de Jacques Huet, sergent verdier (4 novembre 1770). — Michel Brothier de Lavaux, officier de la monnaie royale.

contre Hillaireau, laboureur à Salles. — Antoine de Villedon, chevalier, seigneur de Mortagne la jeune, contre Jean Jean-Michel Brothier de Lavaux, officier de la Rochelle.

B. 2493. (Registre.) — 52 feuillets, papier.

1772-1774. — Audiences ordinaires. — Elisabeth Auboyneau, veuve de Jean Vivier, négociant, et Marie-Anne-Elisabeth Auboyneau, héritière d'Elisabeth Ferré, veuve de Louis Auboyneau, leurs père et mère, à La Rochelle, contre Jean Clérouin, laboureur à La Jarne, et Jean Rassiot, laboureur à Saint-Rogatien. — Thérèse de Vitry, veuve de Louis-Julien Desouches, bourgeois à La Rochelle, héritière de Jean de Vitry, médecin, et sa femme Oppoline Dousset, contre Jean Boylereau, laboureur à Salles, et Jeanne Baron, veuve de Jean Breuil, laboureur à Salles. — Jacques Bonneau, bourgeois, contre Daniel Lestant, laboureur à La Ragottrie, de Salles. — Antoine de Villedon, chevalier, seigneur de Mortagne-la-Jeune, capitaine de cavalerie au régiment de la Reine, contre Jacques Bonneau, bourgeois à La Rochelle. — Pierre-Paul Bureau, seigneur d'Angouste, de Châtelaillon, contre Catherine Perroquin, veuve de Nicolas Clopet, aubergiste. — Louis Corneille, ci-devant lieutenant dans les fermes du Roi, à Ciré, contre Jean Cornuau, laboureur à Châtelaillon. — Jacques Bonneau, bourgeois à La Rochelle, contre Pierre Coussonneau et Pierre Fouché, à Salles. — Pierre Morin, conseiller du Roi et son commissaire de police à La Rochelle, ci-devant greffier de la baronnie de Châtelaillon, contre Thomas-Charles Le Roy, à Salles. — Antoine de Villedon, chevalier, seigneur de Mortagne-la-jeune et autres lieux, capitaine de cavalerie au régiment de la Reine, demandeur en exhibition de contrats, fournissement de déclarations, payement de cens, lods et ventes, contre Jacques Bonneau, bourgeois à La Rochelle. — Claude-Félix Masse, ingénieur, chevalier de Saint-Louis, à La Rochelle, contre François Dupuy, laboureur à Salles. — Haut et puissant seigneur Louis-François Green de Saint-Marsault, chevalier, marquis, baron de Châtelaillon, ancien capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, conseiller du Roi et son grand sénéchal, révoque François Chastain dit de La Nauvalle de l'office de procureur de ladite baronnie (16 mars 1772). — Jean Elie Bouguereau, maître essayeur et monnayeur de la monnaie royale, contre Marie-Anne Mellé, veuve d'André Caillaud, laboureur à Montroy. — Messire Jean Barbot, écuyer, gendarme de la garde du Roi, chevalier de Saint-Louis, seigneur d'Angliers, demeurant en sa maison noble dudit lieu, contre Nicolas Jourdain, l'aîné, marchand, et sa femme. — Messire Paul Bureau, seigneur d'Angouste, contre Jean Cornuaud, serviteur, domestique à Châtelaillon, — Serment des officiers devant Nicolas-Simon-Marie Billaud, sénéchal. — Procureurs : Sébastien Valette, procureur fiscal ; André Savarit, doyen ; Pierre Boucheron, Gabriel Collonnier, Pierre Ledoux, François Moreau (de Thairé), François Moreau le jeune, Léonard Guillaume, Louis-André Gendron, notaire royal et greffier. — Sergents : Pierre Thenier, doyen ; Sébastien Clément, Pierre-Charles Rondrailh, Pierre Texier, Jacques Huet. — Gabriel-Suzanne Collonnier, notaire royal et procureur à La Trigalle, paroisse de Croix-Chapeau, contre Jean Boiffereau, laboureur à Salles. — Joseph Poupet, marchand à La Rochelle, contre Chauveau, marchand à Grolleau de Salles. — Nomination de Pierre Bouchecors, commis procureur fiscal, par le marquis et baron de Châtelaillon (20 mai 1774).

B. 2494. (Registre.) — 50 feuillets, papier.

1770-1779. — Notification de contrats au greffe de la baronnie de Châtelaillon. — Nicolas-Simon Marie Billaud, avocat au Présidial de La Rochelle et sénéchal. — Déclarations d'acquisitions par Pierre Laurent Fontaine, maître boulanger ; — Pierre Morisset, farinier ; — André Birot, laboureur ; — Claude-Félix Masse, lieutenant colonel d'infanterie, ingénieur en chef des forts de Bordeaux, y demeurant ; — Nicolas Bonnin, laboureur ; — Pierre Audoyé, journalier ; — Pierre Moullin, laboureur ; — Pierre Meloche ; — Jacques Jean, marchand ; — Haut et puissant seigneur messire Louis-François Green de Saint-Marsault, chevalier, marquis, baron de Châtelaillon, échange avec Philippe Salleau, marchand, des terres à Salles. — Louis Guillon, laboureur. — Mathurin Richard, tonnelier. — Pierre Boutet, laboureur. — François Gobelet, laboureur. — Abraham Gauvain, bourgeois à Mortagne-la-Vieille. — Joseph Loisy, laboureur. — Jacques Bachelier, laboureur. — François Tion, sellier. — Jean Grissot, ancien ingénieur du Roi et des armées de Sa Majesté Catholique, chargé des travaux du Roi à Saint Jean-de-Luz. — Augustin Denechaud, marchand. — Jacques Morin, laboureur. — Pierre Augustin Bouley, prêtre, curé de Clavette. — Antoine Girardeau, marchand. — Jean Guillot, tonnelier. — Jean Viet, labou-

reur. — Benigne-Esther Donnéadieu, veuve de Pierre-Raymond Poitevin, négociant. — Bernard Bertaud, capitaine de navires. — Jean-Pierre Morlon, secrétaire de l'Intendance. — Gabriel Brossard, bourgeois. — Jean Perry, négociant à La Rochelle, achète un tiers de journal de bois, aux Mottes, en cette censive, sujet de quatre deniers de cens et un morceau de bois sujet à deux deniers de cens, à Thairé, de Pierre-Samuel Meschinet de Richemond, négociant à La Rochelle, pour et au nom de Charles et Benjamin Meschinet de Richemond, frères et habitants à Saint-Dominique. — Louis Labrousse, laboureur à Périgny. — André Bernon, maître en la monnaie royale de La Rochelle. — Blanchard Colline, maître chirurgien. — Charles-Marguerite-Jean-Baptiste Mercier Du Paty, chevalier, vente faite à Pierre-Jacques-Bertrand Reboul, écuyer, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel d'infanterie-major au régiment de Boulonnais, et Jeanne-Ursule-Saintange Charly, son épouse, de la maison noble du Treuil-Chartier, paroisse de La Jarrie. — Jean-Michel Brothier de Lavaux, l'un des maîtres monnayeurs de La Rochelle, demeurant à La Richarderie de Salles. — Pierre-Paul Bureau, chevalier, seigneur d'Angouste, avocat du Roi au bureau des finances de La Rochelle, vente à Marie-Josèphe Ancelin de Saint-Quentin, veuve de messire Gabriel-Antoine Ancelin de Saint-Quentin, chevalier, seigneur de Chambon, ancien capitaine au régiment de la reine-infanterie, à La Rochelle, de la maison noble, terre et seigneurie d'Angouste, paroisse de Châtelaillon, pour 99,200 livres. — Suzanne-Madelaine de Compaing, veuve de messire Louis-Henri Green de Saint-Marsault, chevalier, seigneur de l'Herbaudière, vente d'une maison et borderie à Salles, à Philippe Solleau. — Jean Babut, marchand, et Elisabeth Cherbonneau, sa femme, vente à eux faite par Jean Monrouzeau et sa femme, d'une maison et dépendances. — Auguste-Hubert Deyssautier, écuyer, acquisition de Marie-Jeanne Herpin, veuve de Pierre Foucaud, capitaine général au régiment de Châtelaillon. — Simon Peronne, receveur des octrois au bureau de la Chaîne, vente à lui faite par Jean Babut et Elisabeth Cherbonneau, sa femme. — Jean de Ralb, baron de Kalbrist, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel d'infanterie à Paris, vente à Jean Gilbert, conseiller du Roi, juge, garde de la monnaie.

B. 2495. (Registre.) — 50 feuillets, papier.

1773-1774. — Audiences et assises de Châtelaillon. — Le procureur fiscal, demandeur en exhibition et fournissement de déclarations et vérification d'icelles, contre les doyen, chanoines et chapitre de La Rochelle. — Charles-Marguerite-Jean-Baptiste Mercier Du Paty de Clam, chevalier, seigneur de la maison noble du Treuil-Chartier. — Déclaration du chapitre de La Rochelle. — Jean-Michel Brothier de Lavaux, monnayeur de pleine part en la monnaie royale de La Rochelle. — Déclarations de Jean-Sylvain Chauveau, conducteur de routes sur les grands chemins royaux, et sa femme. — Marie-Anne-Thérèse Corneau, veuve et non commune en biens de messire Charles-François-Robert de Vérigny, écuyer, conseiller du Roi, ancien directeur de la Monnaie royale de La Rochelle, dame de la châtellenie de Ronflac, demeurant en sa maison noble du Pairé-Baraillé, paroisse de La Jarne.

B. 2496. (Registre.) — 28 feuillets, papier.

1779-1786. — Notifications de ventes au greffe de la baronnie de Châtelaillon par Anne Coudrin, veuve Jobelet, charpentier. — Geneviève Cheminet, veuve Allin. — François Rullier. — André Tayau. — Joseph Guerry, tonnelier. — François Favard, boulanger. — François Moreau, notaire et procureur. — Jean Sorlin, notaire royal et procureur. — Vion, vente par Françoise-Erynie Claëssen, épouse non commune en biens de messire Ambroise-Eulalie de Malartic, chevalier, lieutenant-colonel d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, d'une cabane à Châtelaillon. — Charles Ranson du Goullet, négociant, et Thérèse Feuilleteau, son épouse. — Vente par Louise-Victoire Labbesse.

B. 2497. (Registre.) — 167 feuillets, papier.

1774-1779. — Audiences ordinaires. — Billaud, sénéchal. — Esther Mazard, veuve de Etienne Raltée, entrepreneur des travaux du Roi, à Rochefort, héritière de Jean Mazard, à la Platière, paroisse de Voutron, contre Pierre Raclaud, boulanger à Salles. — Philippe Solleau, marchand à Salles, contre Pierre Pierre Mition, laboureur à Salles. — PierreBoucheron, notaire et procureur fiscal à Salles, contre Mathurin Richard, tonnelier. — Messire Antoine de Villedon, chevalier, seigneur de Mortagne-la-Jeune, capitaine de cavalerie au régiment de la Reine, chevalier de Saint-Louis, demandeur en fournissement de déclaration et vérification d'icelle, exhibition et communication de contrats, payement de cens, lods et ventes,

honneurs, amendes et autres cas de la coutume, contre Jeanne Belloquin, veuve de Pierre Morancy, bourgeois à La Rochelle ; — contre Thérèse de Vitry, veuve de Ythier Desouches, bourgeois à La Rochelle ; — contre Jean Menier, garde-chasse au château de Cramahé, paroisse de Salles. — Claude-Félix Masse, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel d'infanterie, ingénieur ordinaire du Roi, en chef des citadelle, château et forteresse de Bordeaux, contre Gizeron, laboureur à Salles. — Messire Pierre-Trésahar Bonfils, écuyer, seigneur du Parc de Soubise, conseiller secrétaire du Roi, maison et couronne de France et de ses finances, demeurant à Paris, contre Joseph Vrilleau, laboureur à Grolleau, de Salles. — Haut et puissant seigneur messire Louis-François Green de Saint-Marsault, seigneur, marquis et baron de Châtelaillon, conseiller du Roi et son grand sénéchal à La Rochelle, ancien capitaine de cavalerie au régiment royal-Pologne, chevalier de Saint-Louis, contre Birot, laboureur à bras à Salles. — Pierre Valleau, perruquier, contre Paul Barré, laboureur à Saint-Rogatien. — Marie-Suzanne de Courson, dame de Villedon, veuve de messire Antoine de Villedon, seigneur de Mortagne-la-Jeune, chevalier de Saint-Louis, etc., demanderesse en fournissement de déclaration contre Jean Barillon, jardinier à Salles. — Marie-Jeanne Bourdeau, veuve de Louis Rodier. — Marie-Anne Despéroux, veuve de Charles Réas Du Couteau, officier de la Monnaie royale de La Rochelle, à Grolleau de Salles, demanderesse en saisie et déclaration, contre Jean Titron, laboureur audit Grolleau, assigné pour déclarer ce qu'il doit à Pierre Busseau. — Marie Perdriau, à La Rochelle, contre Renaud et Bouyer, laboureurs à Saint-Rogatien. — Jean Gauvain, serviteur domestique à Clavette, procédant sous l'autorité de Jeanne Richer, sa mère, veuve de Jean Gauvain, laboureur à bœufs à Chef-Boutonne en Poitou, contre Etienne Magnier, cabaretier, et Sauzeau, sa femme. — Monsieur maître Théodore-Louis Moyne Du Vivier, conseiller du Roi au Présidial de La Rochelle, héritier de son père André-Paul-Etienne Moyne Du Vivier, avocat au même siège, contre Etienne Magnen, tonnelier. — Gabriel-Suzanne Collonnier, notaire royal et procureur fiscal, demeurant à Croix-Chapeau, contre Jean Piaud, marchand à Grolleau de Salles. — Messire Pierre-François de Mazières, seigneur du Passage de Voutron, chevalier de Saint-Louis, demeurant à Rochefort, contre Marthe Divet, veuve de Pierre Thomaud, laboureur à Salles.

B. 2498. (Registre.) — 169 feuillets, papier.

1783-1787. — Audiences. — Billaud fils, sénéchal, suppléé par Morin, avocat, Boucheron, procureur fiscal, F. Collonnier, greffier. — René Aunillon, jardinier à Saint-Jean du Sable, paroisse de Châtelaillon, contre Simon Meteraud, marchand et farinier à la maison noble de Rozé, paroisse de Thairé, Jean Meteraud, marchand à Mortagne-la-Vieille, Pierre Sivet, marchand à Thairé, et Marie Meteraud, sa femme, et Pierre, Jacques, André et Louise Meteraud, mineurs émancipés par lettres du prince, à Mortagne-la-Vieille, sous l'autorité de Simon Gaillard, leur curateur aux causes. — Pierre Bontemps, journalier à Saint-Vivien, contre Jean Turpeau, farinier, au moulin de La Pierre, paroisse de Saint-Vivien. — Le procureur fiscal contre Jacques Millot, serrurier à La Rochelle, Grissot, ingénieur de Sa Majesté catholique, seigneur de Rompsay, condamnés à faire, dans huit jours, foi et hommage plein ou lige au seigneur et dame de cette cour pour la maison des Tourettes et ses dépendances situées en la censive de la baronnie. — Marie-Anne-Thérèse Conneau, veuve de messire Charles-François Robert de Vérigny, écuyer, ancien directeur de la Monnaie royale de La Rochelle, dame de Ronflac et ses dépendances et de La Cave, paroisse d'Angoulins, contre Louis Boutillier, laboureur à Saint-Jean du Sable. — Jean-Joseph Gast, écuyer, garde de la porte du Roi, seigneur des Gardes, paroisse de Saint-Rogatien et Clavette, contre Jean Lassaire aîné, laboureur à Saint-Rogatien. — Pierre Trésahar Bonfils, écuyer, conseiller secrétaire du Roi, maison, couronne de France et de ses finances, seigneur du Parc de Soubise, demeurant à Paris, contre Jacques Vrillaud, laboureur. — Haute et puissante dame Auguste-Geneviève Sauvestre de Clisson, comtesse de Clisson, veuve de haut et puissant seigneur messire François-Alphonse, marquis de Lescure, mestre de camp, lieutenant du régiment Dauphin-dragons, demeurant à Paris, contre Sylvain Chauveau, aubergiste et ci-devant fermier de la métairie de Laminée, paroisse de Châtelaillon, et Gaspard Du Bourg, maître en chirurgie à Mirambeau. — Jacques-Philippe Mazotteau, chirurgien, contre Thérèse Roy, veuve de Michel Brothier de Lavaud, bourgeois, à la maison noble de La Richarderie de Salles. — Jean François Vexiau, bourgeois à Saint-Vivien, contre Jean Freschet, laboureur à Grolleau. — Jacques Abra-

ham Dupré, prêtre, curé de Châtelaillon, contre Michel Raclaud, laboureur à bœufs à Châtelaillon.

B. 2499. (Registre.) — 133 feuillets, papier.

1780-1782. — Audiences. — Billaud, sénéchal, Boucheron, procureur fiscal, et F. Collonnier, greffier. — Autorisation donnée par haut et puissant seigneur messire Henri-Charles-Benjamin Green de Saint-Marsault, comte de Châtelaillon, seigneur du Bouchaud, L'Herbaudière et autres lieux, ancien capitaine d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, à La Rochelle, à haute et puissante dame Françoise-Suzanne-Geneviève Green de Saint-Marsault de Châtelaillon, son épouse, actuellement à Paris, de passer procuration pour nommer les officiers nécessaires pour l'exercice de la juridiction de la baronnie de Châtelaillon et dépendances, par le décès de haut et puissant messire Louis-François Green de Saint-Marsault, seigneur, marquis et baron de ladite baronnie, et procuration de ladite dame à son mari (4 novembre 1780). — Nomination par ledit Green de Saint-Marsault, baron de Châtelaillon, de Pierre Boucheron, notaire et procureur fiscal de ladite baronnie de François Collonnier, notaire et greffier, et Jean-Jacques-Louis L'Ecuyer, notaire et procureur. — Jean-Jacques Lambert, notaire et procureur. — Pierre Thenier, sergent. — Jacques-Nicolas Billaud fils, sénéchal. — Le procureur fiscal de la gruerie contre Lardy, bourgeois, et François Guerry, marchand à Angoulins, condamnés chacun à vingt livres d'amende envers le seigneur de la baronnie, avec défense de récidiver et aux dépens liquidés à douze livres, cinq sols 6 deniers. — Rambaud, fermier à Saint-Vivien, contre Nicolas Jourdin, instructeur de jeunesse. — Simon Perin, marchand boucher, contre Simon Peronne, Poré, bourgeois à La Rochelle, et François Dufresne, négociant à La Rochelle. — Catherine-Hubertine Timbrement, veuve de messire Augé d'Eyssautier, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine au corps royal d'artillerie, contre messire Pierre-Barthélemy d'Eyssautier, écuyer, officier d'artillerie dans l'île de Corse, au domicile de messire Bellisle, prêtre, curé de La Jarne. — Nicolas-Simon-Marie Billaud père, exécuteur testamentaire du marquis et baron de Châtelaillon, contre Louis Gatineau, ci-devant boulanger, et sa femme, à Salles, Jacques Contré, fermier, et sa femme. — Lettres royales de bénéfice d'inventaire à Catherine-Louise-Hubertine Timbrement, veuve de Michel-Ange d'Eyssautier, chevalier de Saint Louis, ancien capitaine d'artillerie pour la succession de son fils aîné Augustin-Hubert d'Eyssautier.

B. 2500. (Registre.) — 9 feuillets, papier, écrits.

1787. — Notifications d'acquisitions au greffe de la baronnie de Châtelaillon par Jacques Forget, menuisier. — Jeanne Bonneau, veuve d'Elie Barteau. — François Gravat, gardien au magasin des vivres de Rochefort. — Louis Gainouard, mercier à Thairé. — Etienne Hillaireau fils, à Salles. — François Roy, notaire royal. — Marie-Nicole Paul, veuve de Claude Félix Masse, lieutenant-colonel du génie, chevalier de Saint-Louis, à Salles. — Jacques Carayon fils aîné, négociant, et Jeanne-Henriette Baussan, son épouse.

B. 2501. (Registre.) — 6 feuillets, papier, écrits.

1789-1790. — Notifications d'acquisitions au greffe de la baronnie de Châtelaillon, par Pierre Ferjot, Jean Lurand, Pierre-Barthélemy Reneau et sa femme, Pierre Pain, maître de poste au Rocher, Thomas Leroy.

B. 2502. (Registre.) — 37 feuillets, papier.

1789-1790. — Audiences. — Nomination par Henri-Charles-Benjamin Green de Saint-Marsault, chevalier, seigneur, comte, baron de Châtelaillon, etc., chevalier de Saint-Louis, grand sénéchal, etc., de Nicolas-Simon-Marie Billaud, sénéchal et juge ordinaire civil, criminel et de police de la gruerie, de ladite baronnie, à la place de Jacques-Nicolas Billaud, son fils, et de Noël Bertrandon, notaire, tabellion, garde-scel et greffier. — Louis Coutin, tonnelier, contre François Vion, bourgeois à Salles. — Thérèse Roy, veuve de Jean-Michel Brothier de Lavault, officier de la Monnaie royale de La Rochelle, tutrice de ses enfants mineurs, contre Louis Veau, journalier, et sa femme, à Salles. — Pierre Boucheron, notaire et procureur fiscal, contre Jacques Guillon, journalier, à Grolleau de Salles. — Jean-Jacques-Louis L'Ecuyer, notaire et procureur fiscal à Saint-Rogatien, contre Jean-Baptiste Migé, boulanger, et sa femme. — Le procureur fiscal contre Jean Hivert, ci-devant cabaretier à Saint-Rogatien ; — contre Laurent Fontaine, ci-devant boulanger à La Rochelle. — Jean Biron, marchand, contre Pierre Mal-

bœuf, jardinier. — Le procureur fiscal contre Jean Perot, journalier. — Marc-Antoine-Nicolas Gaucher, notaire et procureur fiscal à Fouras, contre Philippe Solleau, marchand. — André Barillon, farinier et boulanger, contre Pierre Pineau et Boisson, journalier à Salles. — Pierre-François Rondeau, marchand et fermier, contre Naudin, ci-devant farinier, et sa femme. — Jean Benoit, marchand drapier à La Jarrie, contre Garreau et sa femme, à Grolleau de Salles. — Théodore-Louis Moine Du Vivier, conseiller du Roi, magistrat et doyen des conseillers du Présidial, contre Pierre Norrigeau, laboureur à Clavette. — Pierre Le Page, constructeur de navires, contre Fontaine fils, boulanger à Salles. — Nicolas Nourry dit Grammont, maître perruquier à La Rochelle, contre Roullet, journalier, et sa femme. — Joseph Poupet, ci-devant courtier d'eau-de-vie à La Rochelle, contre Jean Bouet, journalier, et sa femme. — Le procureur fiscal contre Raoul, prêtre, curé de Saint-Rogatien, et Jean Hivert, ci-devant cabaretier à La Rochelle.

B. 2503. (Registre.) — 4 feuillets, papier.

1788. — Enregistrement des édits, déclarations, lettres patentes, arrêts, sentences de règlement et autres actes. — Nicolas-Simon-Marie Billaud, avocat au Présidial, faisant pour l'absence du sénéchal. — Edit du Roi concernant ceux qui ne font pas profession de la Religion catholique, donné à Versailles au mois de novembre 1787, registré en Parlement le 29 janvier 1788 : — « Permettons à ceux de nos sujets qui profes- » sent une autre religion que la religion catholique, » apostolique et romaine, soit qu'ils soient actuellement » domiciliés dans nos états, soit qu'ils viennent s'y » établir dans la suite, d'y jouir de tous les biens et » droits qui peuvent ou pourront leur appartenir, à » titre de propriété ou à titre successif et d'y exercer » leurs commerce, arts, métiers et professions, sans » que, sous prétexte de leur religion, ils puissent être » troublés ni inquiétés... pourront en conséquence » ceux de nos sujets ou étrangers, domiciliés dans notre » royaume, qui ne feraient pas profession de la religion » catholique... y contracter des mariages dans la forme » qui sera ci-après prescrite et voulons que lesdits ma- » riages... puissent avoir dans l'ordre civil... et de » leurs enfants... les mêmes effets que ceux qui » seront contractés et célébrés dans la forme ordinaire » par nos sujets catholiques. »

JURIDICTION DE LA SEIGNEURIE DE CHAUX (COMMUNE DE CHEVANCEAUX.)

B. 2504. (Registre.) — 150 feuillets, papier.

1752-1791. — Notification des acquisitions par devant notaires au greffe de Chaux (novembre 1752 à juin 1787). — Laurent Delafenestre, notaire royal, juge sénéchal de la baronnie de Chaux. — Acquisition par Guillaume Chassaigne, marchand de Saint-Palais de Négrignac, de Michel Girard, laboureur, et Marie Girard, sa sœur, de Chevanceaux, de trois pièces de pré, tenues au devoir de rente de la seigneurie de Chaux, pour cent vingt livres, par acte du 19 mars 1749, Esmin, notaire royal. — Cession de droits faite à Louis Bouchet, par Jean Pinaud, ancien grenadier à cheval de Saint Aigulin, de trois pièces de terre pour 56 livres, 15 sols (Maugars, notaire, 13 septembre 1759). — Acquisition par Pierre Laugeay, chirurgien-major au régiment de Penthièvre, de Louis Roulaud, marchand, et d'Anne Pinaud, sa femme, de terres, paroisse de Chevanceaux, pour deux mille livres (Piet, notaire royal, 12 septembre 1759). — Acquisition par Guy Guignarot, marchand, du marquis de Civrac, seigneur de la présente baronnie, d'un emplacement d'étang, converti en pré et de la lande des Pourraux, pour 1980 livres et six picotins 3 quarts froment (Laugeay, notaire royal, 7 décembre 1765). — Acquisition par Pierre Maurain, cordier, du marquis de Civrac, de la présente baronnie, d'une pièce de bois taillis, appelé l'Œil-Noir, pour 350 livres (Laugeay, notaire royal, 15 décembre 1766). — Bail à rente par le marquis de Civrac, à Guillaume Chassagne, de Saint-Palais de Négrignac, de domaines en la paroisse de Chevanceaux (Laugeay, notaire royal, 1765). — Acquisition par Claude Fauconnier, du marquis de Civrac, d'une maison, jardin et dépendances à Chevanceaux, pour 1,200 livres et 6 deniers de rente (Maigret et Brouot, notaires du châtelet de Paris (7 août 1765). — Acquisition par Pierre et François Girard, du marquis de Civrac, de la prise du domaine du Puy (Laugeay, notaire royal, 4 novembre 1765). — Acquisition par le comte de Sainte-Maure, de Pierre Chassaigne, d'immeubles à Saint-Palais de Négrignac, pour 85 livres (Roy, notaire, 2 juillet 1757). — Audiences de la baronnie de Chaux (1759-1791). — Laurent Delafenestre, notaire royal, juge sénéchal, civil et criminel remplacé

en 1789 par André Roy. — Jean Girard, laboureur, contre Maigrin Cornette, laboureur. — Christophe Arnaud, sieur de La Gorce, conseiller du Roi en la chancellerie près le Parlement de Bordeaux, contre Jean Maugars, notaire royal. — Marie Brard, veuve de Joseph Plessy, bourgeois, étant aux droits d'autre Marie Brard, femme de Joseph Couture, icelle héritière de Louis Brard, et Marie-Anne Barbotin contre Jean Garnier et Marguerite Barbotin. — Jean Roche, bourgeois, contre Guy Gaignerot, bourgeois. — René-Pierre Baucherot, avocat en la cour, seigneur du fief de Guérinière et de Saint-Simon, contre Durand, charron, tenancier des prises Rabion, et Marie Flageollet. — Registres d'écrou de la seigneurie de Chaux (1774-1783), cinq procès-verbaux de dépôt, coté et paraphé par Jean Laugeay, notaire royal, juge sénéchal civil, criminel et de police de ladite baronnie. — Pierre Jaudeau, Guillaume Seguin dit Langlais, inculpé de vol ; Jean Charain, inculpé de vol ; Jean Robert, accusé de vol ; Pierre Aubert, de Fontezier, paroisse de Chevanceaux.

JURIDICTION DE LA SEIGNEURIE DE MONTLIEU, CHEPNIERS.

(Don de M. le Docteur Ch. Vigen.)

B. 2505. (Liasse.) — 12 pièces parchemin, 150 pièces, papier.

1465-1784. — Copie d'une baillette du moulin de l'Ospitau sur la Liveyne, paroisse de Chepniers, faite à Fanot Guilbaud, par frère Philippe de Puyrugault, commandeur de Bussac, moyennant une rente annuelle de 25 boisseaux de froment, vingt sols tournois et deux chapons (vidimus de 1491 d'un acte du 13 mars 1465 v. st.) — Vente par Jehan Mestrault le jeune à Jehan Marches, d'une terre en bois et couldraie, aux Pouyades en Chepniers, châtellenie de Montlieu, joignant le chemin de Montlieu à Montendre, moyennant soixante sept sols tournois. — Suit la permission accordée par maître Jehan Guilhem, bachelier en droits, juge ordinaire de Montlieu, audit Jehan Mestrault, âgé de quinze ans, de vendre partie de ses biens immeubles pour vivre, attendu qu'il n'a aucuns meubles, avec l'assistance de Jehan Mestrault, son oncle paternel. J. Marches, notaire de la baronnie de Montlieu (16 novembre 1532). — Vente par Maurice Mesnard, de Poullignac, à Mathurin Mesnard, son frère, de Chepniers, des bâtiments et terres à Souillac en Chepniers, seigneurie de Vibrac, provenant de la succession de Jehan Mesnard et Françoise Perinine, oncle et tante du vendeur, moyennant six livres tournois, et vente par J. Hubideau, de Bussac, à Marsaut Marchais et Mathurin Mesnard, de biens à Souillac, provenant d'échange avec Simon-Mathurin et Marie Mesnard, moyennant douze livres tournois ; Jacques Coindreau, notaire à Montendre, demeurant à Jussas (1er janvier 1573). — Donation par Marsaut Marchais et Clémence Mesnard, sa femme, âgés et sans enfants, à Mathurin Mesnard et Jacquette Marchais, laboureurs à Chepniers, ne sachant signer, de leurs biens disponibles, meubles, acquêts et tiers de propres, usufruit réservé (Rigolleau, notaire royal, 27 août 1584). — Contrat de mariage de Jehan Mesnard dit Gros-Jean, laboureur à Chepniers, fils de Mathurin Mesnard et Jacquette Marchais, avec Périne Briollay, de Saint-Vivien, fille de feu Macé Briollay et de Jehanne Berthoulme « les solemnités y requises préalablement observées et gardées, selon la Parolle de Dieu ». La future apporte cinq cents livres de dot, Jehan, frère de Simon Mesnard, épouse de Marguerite Marchais, demeure avec eux (Guillon, notaire à Montlieu, 25 novembre 1601). — Contrat de mariage de Mery Brodut, de Saint-Vivien, fils de Thomas Brodut et d'Ozanne Ducourret, avec Marguerite Mesnard, fille de Jehan Mesnard et Périne Briollay, de la Garde, « les cérémonies de notre sainte mère Eglise catholique romaine gardées et observées. » Cinquante livres de dot (J. Michenot, notaire royal), 7 juillet 1630. — Contrat de mariage de Pierre Mesnard et Marie Rodière, catholiques (Michenot, notaire royal) (28 juillet 1630). — Partage entre les Mesnard, des maisons et terres à la Bourgade et environs (3 août 1636). — Vente par Marie Fournier, veuve de Florine Decombe, à Berthommé Millon, de biens au Petit-Vrignaud, en Chepniers, moyennant 9 livres tournois (J. Ribot, notaire, 20 novembre 1644). — Vente par P. Morin et Jeanne Peraud à J. Héraud, de leurs biens au village de la Pellerille en Jussas, seigneurie de Bessat, moyennant 120 livres (23 avril 1650). — Transmission de l'office de notaire royal, détenu par Glencet et Dupuy, de Montlieu, et Montguyon (1608-1731). — Vente par P. Barbé, sieur de La Pommerée, commissaire du Roi pour l'Edit de 1597, à Ch. Gaudin, de l'office de notaire royal en Saintonge, moyennant soixante livres dix sols (8 février 1608). — Cession dudit office par Charles Gaudin à Benoît Glemet (31 octobre 1612). — Lettres approbatives du Roi (31 octobre 1612). — Installation à Saintes de Benoît Glemet (8 janvier 1613). — Nomination de

René Dupuy à l'office de notaire et arpenteur, par haute et puissante dame Renée Thevin, marquise de Montandre, dame de Montguion, mère et tutrice de ses enfants, et de feu messire Charles de Fonsecque de La Rochefoucauld, chevalier des ordres du Roi, marquis de Montandre, seigneur et baron de Montguion (10 février 1635). — Nomination de Benoit Guillemet (8 janvier 1613). — Armand Glemet, son successeur (23 février 1643). — Vente dudit office par Arnaud Glemet à Jean Guimard, de La Clotte, moyennant 200 livres (5 janvier 1652). — Nomination de Pierre Dupuy à l'office de notaire postulant en la baronnie de Montlieu et Montguyon, par Pélagie Chabot de Rohan, princesse d'Espinay (8 mai 1686) (accolé au 1er d'argent à sept besans de gueules posés 3, 3 et 1, au chef d'or, au 2e écartelé aux 1er et 4e de gueules à 9 macles d'or accolées et aboutées, 3, 3 et 3, aux 2e et 3e d'or à trois chabots de gueules 2 et 1). — Pierre Dupuy, notaire à Saint-Martin de Coux (9 janvier 1701). — Samuel Vigen, notaire royal (15 mai 1708). — Jonas Marchais, sieur du Fief, avocat, juge de la seigneurie de Montlieu ; Josias Marchais, sieur de Bois d'Automne, son cousin, greffier dudit siège ; Josias Vigen, sieur de Villedart, procureur fiscal ; Pierre Foucault, juge lieutenant. — Extorquation d'une obligation de vingt deux livres par Jean Laugeay dit La Lancette, chirurgien, et Jean Boutin, archer, à Jean Giet, de Neuvic (mai 1679). — Annulation de l'obligation et défense à Laugeay d'user, à l'avenir, de tels procédés. — Rixe, au bourg d'Orignolles entre Pierre Vinsat, journalier ; Colette Laugeay, sa mère, et Marie Boutaille, sa femme, d'une part, et Catot Rousseau, fille de 18 ans, son oncle Jean Chenavry, sa tante Anne Guiberteau, conjoints ; Etienne Laugeay, sergent ; Claire Mounauge, conjoints ; Périne Gareau, belle-mère de Laugeay, d'autre part. Vinsat, qui avait été attaqué par la fille Catot, paraît avoir été le plus maltraité (24 août 1676) et la bataille devint générale. — Plainte par P. Pallier et V. Rigalleau, séquestrés judiciaires des dîmes de Chatenet, dont le prieuré est en litige entre trois compétiteurs : P. de Guérin, curé de Saint-Laurent de Médoc ; J. Martin, curé de Chantillac, et J. Benoit, diacre. Ce dernier, avec l'aide du vicaire B. Pou, a enlevé de force les dîmes dont il s'agit (juillet 1678). — Plainte de Colette Hyvert, veuve de François Petit, de Bédenac, contre Arnaud Laugeay dit Lécluse, marchand tanneur chez Rouzan en Orignolles, pour enlèvement de la toiture d'un apent, injures et coups (juillet 1678). — Plainte de Jean Ratier, sieur des Valées, fermier de la seigneurie de Montlieu, contre Jean Jouaud, qui a pris des noix autour de l'ancienne église et de la grosse tour du Château (septembre 1658). — Rixe entre Arnaud Brodu et Antoine Lervoire, au cabaret de Perrinet, au bourg de Saint-Palais (2 avril 1679). Lervoire est condamné à 12 livres d'amende.

B. 2506. (Liasse.) — 150 pièces, papier.
(Don du docteur Ch. Vigen, de Montlieu.)

1667-1680-1788. — Jean Landreau, époux de Marie Rocher, et Lucas Landreau, époux de Marie Verdon, notaires à Chaux. — Acquisition par Jean Ragot, de Mathurine Arnaudin, pour 5 livres 6 sols 8 deniers, de sa part des immeubles à elle advenus par le décès d'Arnaud Arnaudin et Michelle Millon (20 juillet 1683). — Vente par Anne Nouraud, femme séparée de biens de Jean Barbu, assesseur de Chaux, à François Gaignerot, d'une pièce de terre en vigne sise au fief des Gaignerots, moyennant 60 livres (Landreau, notaire à Chaux, 28 juillet 1667). — Echange entre Jean Barbotin, praticien de Chevanceaux, et Jean Dezeffe, laboureur à bœufs, des tailles de La Jonquade, tenus à rente du seigneur de Chaux, et d'une pièce de terre appelée la Clie, tenue au devoir d'agrières et acquise de Daniel Clinet, contre deux pièces de terre labourable, le Grand Chassaigne et Chez Chastaigner (3 avril 1668). — Vente par Louis Soulard, laboureur, à Jean Delaveridère, marchand de Chevanceaux, de deux pièces de terre, l'une au champ de La Motte, et l'autre au champ des Premières, tenues au devoir d'agrière de demoiselle Claude de Sainte-Maure, moyennant 45 livres (Landreau, notaire à Chaux (27 octobre 1668). — Vente par Louis Lamoureux, apothicaire du bourg de Baigne, à Elie Galliot, laboureur, de Bords, du Maine-Peraud, sis à Bords, au devoir de rente des seigneurs de Baigne et de Chaux (22 mars 1669). — Echange entre François Landreau et Jean Disephe, laboureur à bœufs à Chevanceaux, d'une pièce de terre labourable, au Grand Chaigne, tenue au devoir d'agrière de Chaux, contre la pièce de terre appelée La Mauve de Chastaignier, aussi tenue à rente de Chaux, et 27 livres en argent (15 juin 1669). — Vente par Simon Gaignerot, marchand de Chevanceaux, à Simon Bodard, de cinq seillons de terre labourable, au fief de Saint Pierre, tenu à agrière du seigneur de Chaux, moyennant sept livres 10 sols (Landreau, notaire, 8 mars 1672). — Contrat de mariage de Bertrand Mit, tissier en toile, avec Anne Ferron, catholiques, des Bodards, paroisse de Chevanceaux, en faveur duquel

mariage les père et mère de l'épouse lui donnent 60 livres. Les futurs seront communs en tous biens (1er février 1673). — Vente de trois pièces de terre, aux Bubins, par Marc Mourauld, arquebusier, de Chantillac, à Jean Rigade, tailleur d'habits, de Chevanceaux (Logeay, notaire à Chaux, 2 février 1673). — Echange entre Simon Gaignerot, marchand, et Louis Joulas, laboureur à Chevanceaux, de la vigne des Terriers, tenue à agrière de la demoiselle Claude de Sainte-Maure, contre le pré du Biaut, tenu à rente de l'abbaye de Baigne (19 février 1673). — Vente de la terre de La Combe, du Grand Champ, tenue à l'agrière de la seigneurie de Chaux, par Simon Bonnaud, maître de la poste de Chevanceaux, à Jacques Maugars, maître chirurgien (5 octobre 1674). — Baillette par Jean Redeuil, praticien, à Pierre Beaufilleau, laboureur, de Chevanceaux, pour cinq ans, de cinq cueillettes de toutes ses vignes, situées dans le fief d'Usseau, tenues au devoir d'agrière de la succession de feue demoiselle Claude de Sainte-Maure (Landreau, notaire à Chaux, 13 janvier 1675). — Vente d'une maison de la grand'rue du bourg de Baigne avec jardins, par Jean Bouteiller, sieur du Pin, juge sénéchal de la châtellenie de Bors, demeurant à La Predasse, paroisse de Sainte-Radégonde, duché de Montausier, à Anne Mouraud, veuve de Jean Barbut, sieur de La Forie, juge assesseur de la châtellenie de Chaux (Landreau, notaire à Chaux, 6 mars 1675). — Consulte de Boybellaud de La Chapelle, à propos d'une condamnation à mort, par défaut, contre Pierre Paul et Marie Peraud (6 décembre 1715). — Règlement de police pour la fabrication du pain (16 avril 1762). — Evasion de Michel Chaignaud, prisonnier, du 5e étage de la tour de Montguyon (22 septembre 1763). — Règlement de police, taxe du pain et de la viande, etc. (11-18 janvier 1765). — Traité pour l'exercice de la justice de Montendre et celle de Pommier, entre Pierre Bousquet, avocat en Parlement, fondé de procuration de très haut et très puissant seigneur François-Louis-Gaud Le Blan du Roulet et de Montandre, dame Marguerite Du Vergier de Barbe, veuve de messire Jean-Etienne de La Fraye, écuyer, seigneur de Pollignac, Jussas, Pommiers en partie, et messire Pierre de Bonnevin, chevalier, seigneur de Sousmoulins, Jussas et Pommiers en partie (16 septembre 1765, Meriaud, notaire royal). — Etablissement d'un ban de vendanges en la paroisse d'Orignolles, à la requête du curé pour recueillir les dîmes (25 septembre 1768). — Règlement concernant le four banal de Montguyon (9 juillet 1784). — Plainte portée par Claude Fauconnier, régisseur général des domaines du comté de Manicamp en Picardie, pour arbres coupés dans la baronnie de Montlieu. — Jean-Baptiste Thénard Dumousseau, avocat en Parlement, juge sénéchal de la baronnie (12 août 1788), (député en 1789). — « Le fief de Callière, situé en la paroisse de Clérac, en Saintonge, fut cédé par le seigneur de la baronnie de Montguyon à Bertrand Ardillon, en l'année 1478, avec la basse justice dans l'étendue dudit fief, sous le devoir d'un hommage de cinq sols. En l'année 1492, ce fief fut cédé à Jean de Callière, héritier ou représentant de Bertrand Ardillon. Ces seigneurs de Callière ont toujours joui depuis de ce fief. En l'année 1606, les officiers de cette juridiction connaissaient des procès de partie à partie, ils étendirent même leur juridiction jusqu'à informer, décréter et donner des sentences. Le seigneur de Montguyon s'estant plaint de cette entreprise de juridiction, il se mut procès entre ledit seigneur et celui du fief de Callière. En conséquence, ils plaidèrent au Parlement de Bordeaux, le seigneur de Callière allégua une possession en sa faveur de la part de ses officiers depuis cent ans, etc. Il intervint arrêt en 1713 « défendant aux officiers de Clérac d'informer ni décréter pour excès ou crimes », etc. — Consultations de M. du Vergier, de Bordeaux (20 novembre 1765) ; — de Senné, de Saintes (3 septembre 1768) ; — de La Faye, de Brossac (3 octobre 1768). — « Quelles » sont les matières dont le juge de basse justice » (comme les seigneurs de Clérac) peuvent prendre » connaissance ? » — Despiaux, de Bordeaux (30 janvier 1769).

B. 2507. (Liasse.) — 30 feuillets, papier.

1751-1790. — Relevé du cours du blé au marché de chaque vendredi du minage de Montguyon. — François Arnauld, avocat en Parlement, juge sénéchal de la baronnie, — Le 1er janvier 1751, le boisseau froment est vendu au minage 2 livres, 19 sols, 3 livres, le 31 décembre 1784, 4 livres, 4 livres, 6 sols.

JURIDICTION DE LA SEIGNEURIE DE LONGCHAMPS.

B. 2508. Registre. — 150 feuillets, papier.

1783-1790. — Audiences. — Jean-François-Alexandre Perrinet, juge ordinaire « étant au village

des Sorats, paroisse de Grézac, maison de Mathurin, « Grand, ancien matelot, dans l'intérieur de la juridiction ». — Messire Alexandre Froger, écuyer, seigneur de La Rigaudière, de La Clisse et autres lieux ; Gabriel, chevalier de Saint-Louis, au nom et comme seigneur par indivis et par moitié, du fief noble de Mouillesolle, autrement La Traverserie, demandeur en payement de rentes, contre Pierre Neau, meunier à Chenac, condamné à payer au demandeur quatre boisseaux ras de froment, et six quarts avoine, comble, mesure de Cozes, trois livres argent et deux paires de chapons, le tout de rente noble, directe et foncière, due audit seigneur, pour raison des fonds, domaines et héritages limités et confrontés par l'exploit de demande et en outre à l'amende ordinaire de sept sols six deniers pour n'avoir pas payé dans le temps et aux dépens de l'instance liquidés à onze livres, dix sols, neuf deniers. — Louis Picoullet, laboureur à bœufs, contre Jean Neaud, Louis Thublier, laboureurs, Jean-Louis Cerisier fils, et Jacques Sorlut, aussi laboureurs, condamnés à payer à Picoullet quarante sols pour gast et dommage, et défense de laisser à l'avenir vaguer et pacager leurs brebis et moutons sur la pièce de vignes du demandeur, condamnés en outre à sept sols six deniers d'amende et aux dépens liquidés à vingt-une livres, quatorze sols, six deniers. — Jean Bernard, maître en chirurgie, contre Jeanne Bertaud, veuve Puyraveau, condamnée à payer au demandeur trente quatre livres quatre sols et aux dépens. — Etienne Rapt, capitaine de navire, contre Pierre Puyraveau, marchand. — Messire Gabriel-Alexandre Froger, écuyer, seigneur de La Rigaudière, contre Charles Naud, meunier, condamné à payer la rente noble, directe et foncière à raison des fonds et héritages tenus dudit seigneur et les dépens. — François Garreau, tailleur de pierres, contre Jacques Bascle, tisserand. — — Alexandre Viaud, notaire royal, contre Paris, laboureur. — Messire Charles Du Bureau, seigneur d'Aigues-vives et autres lieux, demandeur en payement de rente, contre Louis Lavigne, tailleur d'habits, condamné à payer la rente noble. — François-Augustin Lévêque, notaire et procureur, mari de Catherine-Benine Bernard, contre Bertin, laboureur. — Messire Joseph-Ignace Berauld, écuyer, seigneur du Pérou, demandeur en payement de rente noble, contre André Jaux, meunier, condamné au paiement de ladite rente et aux dépens. — Bail des biens des enfants mineurs de feu Pierre Brizard et Marguerite Jolly (31 août 1785). — Lettres de bénéfice d'âge accordées à Etienne et Marie Bauget, enfants mineurs de feu Michel Bauget et de Marianne Renoulleau (31 mai 1786). — Paul Perdriau, nommé curateur de Louis Perdriau, son frère, fils de défunts Paul Perdriau et Anne Goguet (31 janvier 1787). — Jean-François-Alexandre Perrinet, juge ordinaire, et Pierre-Thomas-Mathieu Thomas, greffier. — Information pour coups et blessures ayant causé la mort, certifiées par Antoine Boybellaud, docteur en médecine, et Jean La Salle, maître juré en chirurgie, à la requête de Marie Maurin et André Georget, son fils, contre François Colombany, employé dans les fermes du Roi à Cozes, prévenu d'homicide sur la personne de Pierre Georget, laboureur à Cirié, paroisse de Thaims. « En revenant de tournée avec le sieur Crosnier, son » camarade, et passant sur le bord à gauche du che- » min, près le village des Roquilleaux, y ayant été » assailli par ledit Georget et ses enfants qui fonçoient » sur eux pour les maltraiter avec des triques, barres » ou leviers qu'ils prirent dans une charrette sur le » chemin, sous prétexte que Colombany, il y avoit » quelques instants, avoit tiré sur leur chien au lieu » de Serse, à un quart de lieue de là, il se mit en garde » avec son fusil et ne put éviter d'être atteint par les- » dits Georget qui lui lancèrent et le frappèrent d'un » coup de grosse trique sur l'épaule et bras droit » d'une telle force que son fusil partit sans qu'il le » voulut, duquel coup de fusil ledit Georget père » tomba mort au même instant (et ledit Colombany » tomba aussi du coup de trique, pêle-mêle avec ledit » Georget père » (6 janvier 1790).

JURIDICTION DE LA SEIGNEURIE DE THÉON, CHATEAUBARDON, DE MESCHERS.

B. 2509. (Registre.) — 150 feuillets, papier.

1775-1789. — Audiences. — Jean Perrinet, juge ordinaire. — Audiences tenues à Meschers « maison d'André Ardouin ». — Marie Mounier, veuve d'Etienne Pinaud, marinier, et autre Marie Mounier, veuve de Jacques Hilaire, marinier, contre Pierre Gouin, marchand, tuteur et curateur des mineurs de feu Paul Martineau, tuteur et curateur de feu Antoine Mounier. — Le procureur fiscal, demandeur en payement de rente et ancrage, contre Pierre Chardemitte, marinier à Meschers. — Fixation de la mercuriale du minage de Pons. En 1774 la quartière de froment a valu quinze livres la

quartière, ce qui fait pour les 19 boisseaux ou quartières la somme de 286 livres, en 1775 ladite quartière de blé a valu 16 livres la quartière, ce qui fait aussi pour les dix neuf boisseaux ou quartières la somme de 304 livres, en 1776, le plus haut prix a été à 17 livres 10 sols, ce qui fait aussi pour les 19 boisseaux ou quartières de froment la somme de 332 livres 10 sols, revenant pour lesdites trois années à la somme de 921 livres 10 sols, sur laquelle déduisant celle de 102 livres 7 sols 9 deniers, pour la neuvième partie du montant de ladite somme capitale, attendu que la mesure de Pons est plus forte que celle de Didonne de la 9e partie par quartière et partant après ladite déduction ci-dessus faite, les arrérages se montent à la somme de 819 livres 2 sols 3 deniers, pour le payement de laquelle somme le sieur Chardemitte est condamné ainsi qu'aux dépens (5 juillet 1777). — François Lalie, laboureur, demandeur en retrait lignager d'une pièce de pré acquise de Drouillard, cousin germain du demandeur, pour 107 livres 10 sols, contre Joseph Tesson, arpenteur du village de Maisonneuve, paroisse de Barzan.

JURIDICTION DE LA SEIGNEURIE DU BREUIL D'ARCES

B. 2510. (Registre.) — 150 feuillets, papier.

1782-1788. — Audiences tenues par Jean Perrinet, juge ordinaire au village de La Croix, paroisse d'Arces, maison d'Antoine Careil, marchand. — Daniel de Monconseil, sieur de La Rente, bourgeois, contre Isaac Ouvrard, laboureur. — Thérèse Petit, veuve de Jean Lavergne, bourgeois, et Ambroise Marchais, mari de Marie-Benigne Petit, sœur de la susdite, icelles dames du fief noble de Chandorat, contre Elisabeth Roquet, fille, condamnée au paiement de la rente due auxdites dames. — Adrien Raguideau, garçon tanneur, contre André Chardavoine, maître tanneur à Arces. — Louis Bargignac, contrôleur des actes, contre Gariolleau, meunier. — Enregistrement de la procuration donnée par messire Jean-Jacques de Gelet, comte de Talmont, Le Breuilh, Gontault, et autres terres, conseiller du Roi en la grand chambre du Parlement de Bordeaux, y demeurant, en son hôtel, rue Neuve, paroisse de Saint-Michel, à Jean Guerry, ci-devant régisseur de la terre et baronnie de Saint-Seurin, pour la régie et perception des revenus échus et à échoir des terres de Talmont-sur-Gironde et Le Breuil-d'Arces, en Saintonge, appartenant audit seigneur, « consistant en » château, domaines, censif, cens, rentes, redevances, » agrières de vin, champart, complant, otages, droits » et moutonnages et tous autres droits fixes et casuels, » sauf les lods et ventes » (7 janvier 1785). — Procuration donnée par messire Jean-Pierre-Auguste de Narbonne-Pelet, chevalier, comte de Pelet, lieutenant en premier aux gardes françaises, chevalier de Saint-Louis, seigneur de Talmont, de présent à Bordeaux, à Louis Pain, habitant de Talmont, de régir et administrer ladite terre de Talmont, etc. (20 octobre 1785). — Pourvoyance de tutelles, etc.

JURIDICTION DE LA SEIGNEURIE DE SORLUT

B. 2511. (Registre.) — 190 feuillets, papier.

1783. — Audiences. — Jean-François-Alexandre Perrinet, juge ordinaire. — Jean-Baptiste Moullié-Desbrousses, bourgeois, contre Anne Ardouin, veuve de Pierre Bouclier, menuisier. — Paul Maux, bourgeois, contre Jean-Pierre Allerit, saunier. — Marie-Catherine Extradier, veuve de Louis Amiet, bourgeois, contre Pierre Pitard, jardinier. — Thomas Nouyer, fils aîné, meunier, contre Devaux, etc.

JURIDICTION DE LA SEIGNEURIE ET COMTÉ DE LONZAC

B. 2512. (Registre.) — 135 feuillets, papier.

1780-1790. — Audiences. — Pierre-Jacques Bonneau, avocat en la cour, juge sénéchal civil et criminel et de police. — Guillaume Braud, notaire royal, greffier. — Scolastique Bonneau, femme séparée de biens de François Blanc, contre Michel Renou, dit Viceroy. — Michel Richer, fils et héritier de Michel Richer, contre Jacques Braud, vigneron, et Antoinette Bernard. — Jean Bajot, soldat invalide, demandeur en reconnaissance de promesse de vingt-deux livres, contre Jean Trouvé, maçon, et Berruchon, sa femme, héritière en partie de feu Michel Berruchon, son père.

— Messire Jacques Guilbaud, prêtre, curé de Saint-Laurent des Combes, contre Pierre Renou, laboureur. — Pierre Baudry, marchand et fermier en partie des droits et devoirs seigneuriaux du comté de Lonzac, contre Catherine Badan, veuve de René Pinard et Jean Pinard fils. — Mathieu Drouet, notaire royal et procureur, demandeur, contre Marie Hélie, veuve de Pierre Légier. — Henri-Abraham Beaupoil, maître ès arts et en chirurgie, demandeur en condamnation de vingt-quatre livres pour médicaments, traitement et voyages, et Guibourgeau, femme Chevalier, contre Jean Moreau, vigneron. — Jean-Baptiste Baudry de La Cantinerie contre Pierre Quantin, grainetier. — Augustin Saunier, écuyer, contre Jean Bouchet, laboureur. — Jean Bordier, Michel Richer, Pierre Berruchon et Michel Choisme, contre Elizabeth Pinot, veuve de Henri de Jarnac, sieur de Létang. — Claude-Luc Longuet, notaire royal, contre Jean Drouet, boucher. — François Couillaud, architecte, mari de Marguerite Ravard, contre Michel et Jean Imbert frères, enfants et héritiers de feu Pierre Imbert et de Marguerite Hélis. — Le procureur fiscal, demandeur en payement de rentes, contre Jean Pellegrain, laboureur, Audebaud, laboureur, Bertrand, Pierre Pinard, messire Alexandre de Montis, Pierre Louis Guismand de Saint-Marsault, avocat en Parlement, contre Jean Cousin, meunier. — Pierre-François Braud-Boisvallon, marchand de Pons, demandeur en reconnaissance et avération de promesse de 58 livres 9 sols 6 deniers, contre Jean Chevallier, tonnelier. — Marguerite Petit de Chandorat, veuve de Frogier, sieur de Parnos, contre Pierre Archambaud et Jean Rondreau. — Pierre-François Dugros, bourgeois, contre Catherine Badan, veuve de René Pinard, et Jean Pinard, son fils. — Jean Lamy dit Dubois, receveur du comte de Château-Renard, contre Jean Archambaud, laboureur. — Messire Nicolas de La Capmesure, docteur en théologie, ci-devant prêtre et curé de Coulonges, contre Michel Garnier, meunier. — Messire Alexis Saunier, écuyer, sieur du Couraud, contre Rondreau, marchand. — Jean Miot contre Jean-Baptiste Rondreau, instructeur de jeunesse. — Pierre Charruaud et Jeanne Bergeon, contre Jean Potut, veuf de Marie Bergeon. — François-Xavier de Garonne, bourgeois de Saintes, contre Jean Maillet, laboureur. — Messire François-Nicolas de Grefin, écuyer, seigneur de La Depance, ancien capitaine aide-major de Vivarais-infanterie, chevalier de Saint-Louis, contre Jean Balteau, marchand. — Messire Augustin Saunier, écuyer, sieur de Toublan, demandeur en gast, contre André Archambaud, laboureur, et Jeanne Fortet, sa femme. — Jean Gout, directeur des postes de la ville de Pons, contre Pierre et Guillaume Mauret. — Guillaume Boybellaud et Louis Héris, fermiers de la seigneurie d'Usson, demandeurs en payement de lods et ventes, contre Jean Pinard, marchand. — Les couvertures sont formées par les rôles des tailles de la paroisse de Lonzac pour 1766.

JURIDICTION DE LA SEIGNEURIE DES GONS

B. 2513. (Registre.) — 155 feuillets, papier.

1772-1776. — Audiences. — Landreau du Maine au Picq, juge sénéchal civil, criminel et de police. — Le procureur fiscal contre Jean-François Mestayer, bourgeois de Saintes, Michel Baré, laboureur de Chermignac, maître Paillot, conseiller du Roi au Présidial de Saintes, Pierre Charier, marchand à La Brassade, paroisse des Gons, bourgeois, de Chermignac, condamnés à donner la déclaration générale et personnelle de tous les biens qu'ils possèdent dans l'étendue de la seigneurie et payer les arrérages dus de rente noble en raison desdits biens. — Jean Laborde, maître arquebusier, contre Caillé. — Le procureur fiscal contre Castin de La Madelaine, syndic du chapitre de Saintes, les administrateurs du collège de Saintes. — Les lettres de terrier en faveur de Jean-Baptiste-Maurice de Verthamont, chevalier, seigneur des terres et seigneuries de Cerveau, Romefort, Bellivier, Varaise et Maugré, enregistrées par inadvertance sur ce registre, ont été reportées sur le plumitif de Romefort, le 8 mars 1779, conformément à l'ordonnance de Bernard des Jeuzines, avocat en la cour, faisant fonctions de juge (député en 1789).

JURIDICTION DE LA BARONNIE DE MOINGS

B. 2514. (Registre.) — 201 feuillets, papier.

1758-1764. — Audiences. — Jean-François Landreau, sieur de La Cheminadrie, juge sénéchal. — Pierre-Louis-Joseph Landreau, avocat en la cour, juge assesseur, puis juge ordinaire. — Jean Gallut, notaire royal, postulant, en l'absence des juges. — Cour tenue

au village de Réaux, maison de la veuve Guillebaut, en la paroisse de Moings. — Pierre Sorin, laboureur, contre Jean Boulanger, bourgeois. — Jacques Longueteau, bourgeois, contre Jacques Bertrand, de Sainte-Lheurine. — Messire Pierre-François de La Romagère, comte de Roussycq, Philolie, Le Maine, Torsat, baron de Fontaine, Laroy, La Berauderie, seigneur en partie de Sainte-Lheurine, contre Jean Panaud, marchand, l'un des détenteurs de la prise des Ossans, paroisse de Sainte-Lheurine, condamné à payer ladite rente due audit Pierre, seigneur ; Bayard, notaire royal d'Archiac, paroisse d'Arthenac, demandeur en reconnaissance et avération de deux billets de cent vingt-huit livres, contre Jean Boulanger, bourgeois, de Chez Verton, paroisse d'Arthenac, condamné à payer ladite somme et les dépens. — Antoinette Galliot, veuve de Martial Pelletan, marchand, contre Jean Boulanger, bourgeois. — Laurent de La Fenestre, notaire royal, juge sénéchal du marquisat de Saint-Maigrin, demandeur en saisie et arrêt de deniers, contre Jacques Guiton, vigneron. — Pierre-Julien, sieur Derbaud, et Isaac-Julien, sieur de La Ferrière, négociants, contre Jean Boulanger, bourgeois. — Messire André Mossion, écuyer, sieur de La Touche, époux de Marie Boulanger, contre Nicolas Thibaud, Guillaume Lorvoire, laboureurs. — Jean Brivet, marchand, François Gourdon et Pierre Genaudeau, laboureurs. — Jean Berteau, négociant, époux de Anne Boulanger, contre Jean Merzeau, Pierre Goulard, laboureurs, etc. — Le procureur fiscal demandeur en crime d'assassinat commis sur la personne de Jean Fournier fils, blanchisseur de toile, contre Jean Boulanger, bourgeois des Virtons d'Arthenac, Pierre Coyeaud, laboureur à bœufs, de La Pouyade de Moings, Jean Mercier, laboureur d'Arthenac, Pierre Savarit, tonnelier à Saint-Eugène, et Guillaume Coyeaud fils dudit Pierre et Jean Maudet, de Saint-Ciers-Champagne. Philippe Fournier père, intervenant, demandeur en réparation civile et dommages et intérêts. — Messire Antoine de Belleville, écuyer, seigneur du fief noble de La Motte, demandeur en déclaration de biens, contre Henriette Manès, veuve de Dupuy, bourgeois.

JURIDICTION DU MARQUISAT DE SOUBRAN

B. 2515. (Registre.) — 30 feuillets, papier, couverture parchemin, fragment d'acte notarié.

1766-1769. – Audiences. — Jean Faure, notaire royal, juge sénéchal, civil, criminel et de police. — Le procureur fiscal contre André Favier, laboureur, condamné à payer la rente noble due au marquisat pour la prise du Maine-Vivier. — Pierre Patureau, meunier, contre Jean Pillet, laboureur. — Jean Augereaud, aubergiste, contre Jean Manseau, tuilier. — François de La Mothe, chirurgien, contre Jean Bridauchaud, laboureur, condamné à bailler au demandeur les deux boisseaux de blé froment qui lui sont dus. — Le procureur fiscal demandeur en payement de rente, contre Philippe Renoul dit Gaillard, arquebusier, et Pierre Morillion, laboureur. — Pierre Piguenit, marchand, contre Jean Le Court, chirurgien, époux de Marie Poché. — Adjudication des fruits, profits, revenus, émoluments des biens, immeubles des mineurs d'André-Julien et Marguerite Boisteaux. — Le procureur fiscal contre Eutrope Gilbert, bourgeois, et Louis-Georges Bertus, lieutenant de maréchaussée. — Alexandre Dumas, marchand, contre Peroffin, veuve Boivaud. — Le procureur fiscal demandeur en exhibition de contrats et payements de lods et ventes, contre Saudeau, maréchal. — Messire Jean-Baptiste Faille, docteur en théologie, prêtre, curé de Soubran, contre Pierre Casty, laboureur. — Messire André de Belleville, chevalier, et Angélique de Beaupoil de Saint-Aulaire, veuve de messire de Belleville, écuyer, contre Jean Cathelineau dit Le Bègue, laboureur.

JURIDICTION DE LA SEIGNEURIE DE MONTGUYON

B. 2516. (Liasse.) — 150 feuillets, papier. 1 parchemin, cachet du maréchal, prince de S[illegible]

1602-1785. — Vente par honorable homme Ezéchiel Bonhomme, pair de La Rochelle, et Elizabeth Viette, sa femme, à Pierre Morin, marchand libraire, et Marie Bossu, sa femme, demeurant à La Rochelle, » d'une maison en append, couverte de thuiles, sittuée

» en ceste ville, au carefour du May-Vert, autrement » de Montconseil (aujourd'hui rue Eugène-Fromentin) » avecq ses appartenances de cave, bouticque et court » y joignant et autres dépandances..., tenant d'une » part à la maison de damoyselle Marie Virée, vefve » de feu maistre Pierre Bouchet, vivant, sieur des » Mortiers, la muraille commune entre les deulx..., » et d'autre à la maison des héritiers feu maistre Jac- » ques Faugon et Marguerite du Coudray, sa femme..., » à la charge auxdictz acquéreurs de payer et aquitter » doresnavant les centz deubz au Roy, nostre sire, sur » ladite maison, par chacun an jusques à la somme de » 2 solz... six deniers tournoys..., moyennant la somme » de 500 escuz sol » (17 août 1602. Bigeard, notaire royal). Témoins « honorables hommes François Piguenyt et » Pierre Viette, pairs de ladite Rochelle ». — Justice de Montguyon (1763-1785) ; procès-verbaux de quatorze morts subites ou accidentelles, avec les rapports des chirurgiens, savoir : un tombé d'un arbre, deux morts d'apoplexie, deux écrasés, deux foudroyés, sept noyés, dont trois épileptiques. — Installation de huit notaires et procureurs : Jean Nadaud (10 juin 1763), André Roy (14 février 1766), Etienne Laugeay (18 décembre 1767), André Roy (27 janvier 1769). — Six sergents : Jean-Baptiste David (30 avril 1763), François Lesné (30 avril 1763), François Peyron (1 décembre 1769), François Coustolle (30 août 1770), Jean Dumon (14 mai 1773), André Roy ; lettres de Marguerite Duvergier, de Barbe, veuve de messire Jean-Etienne de La Faye, écuyer, seigneur de Polignac, Fief de La Faye, Jussas et Pommiers, en partie (18 janvier 1774). — Jean-Louis Nadaud (26 mai 1775). — Un lieutenant des chasses, Pierre de Luze (3 novembre 1767). — Deux gardes-chasses : Etienne Chenoury (13 novembre 1767), et deux chirurgiens : Michel Esman (17 mars 1769), Jacques Rechou (18 février 1785). — Geôlier : Pierre Labarrière, menuisier (10 juin 1763) ; — nommés par le maréchal prince de Soubise (Charles de Rohan), cachet en cire rouge aux armes du duc de Rohan-Rohan, prince de Soubise, parti de 3 coupé d'un, au premier d'Evreux, au 2 de Navarre, au 3 d'Aragon, au 4e d'Ecosse, au 5e de Bretagne, au 6e de Milan, au 7e de Saint-Séverin, au 8e de Lorraine, sur le tout de Rohan.

JURIDICTION DE SAINT-SORNIN

B. 2517. (Registre.) — 30 feuillets, papier.

1788-1790. — Audiences. — Pierre Garreau, avocat en Parlement, juge sénéchal, civil, criminel et de police des châtellenie, terre et seigneurie de Saint-Sornin. — François Garnier, marchand, contre Jamet, saunier. — Jean Delavoye, laboureur, mari de Jeanne Gougeon, icelle héritière de Raymond Gougeon, saunier, et de Jeanne Renaud, contre François Augeraud, saunier. — François Guyonneau, juré en sel, contre Françoise Marquard, veuve de Jean-Philippe Morin, notaire royal, et femme de Joseph Dulaur. — Jean Babin, boulanger, contre Jean Vien, déchargeur. — Antoine Servet, cordonnier, contre Louis Lamothe, instituteur de la jeunesse. — Isaac Pascaud, saunier, mari de Henriette Moiron, contre Simon Guillou, saunier. — Geneviève Mathé, autorisée de François Charry, son mari, et demanderesse en réparation d'injures, contre Bouthier, femme de Pierre Methé, la défenderesse, condamnée aux dépens avec défenses d'injurier à l'avenir la demanderesse. — Jean Bertin, menuisier, contre Gerbaud, fagoteur. — François Turpaud, maître boulanger, contre la veuve Chauvin. — Jean-Philippe Martineau, bourgeois, ci-devant curateur réel des mineurs Morin, contre Pierre-Joseph Marquard et Louis Morin fils. — Jacques-Luc Charlès, maître en chirurgie, contre René Morin père, marchand. — François Garnier, marchand, contre Jamet, mari de Marie Devineau. — Messire Jean-Alexis Lortie-Petitfief, écuyer, secrétaire du Roi, maison, couronne de France et ses finances, procureur du Roi à l'Amirauté de Saintonge, contre Joseph Duland, marchand, condamné à faire rétablir à neuf le portail d'entrée du bois de Bellevue, du côté du couchant, les contrevents de la maison du bordier et les vitres de la maison de maître, et recouvrir de tuiles le chai, condamné en outre aux dépens. — Cazalis, bourgeois, contre Jean et Jacques Bouquet frères, laboureurs. — Jean-Joseph Fleury, conseiller du Roy, lieutenant général de l'Amirauté de Saintonge, contre Fretat, farinier. — Marie-Charlotte Gabiou, veuve d'Ambroise Debrosse, bourgeois, contre Pierre Grossard, procureur curateur à la succession vacante de Pierre Brum. — Pierre Meschinet, bourgeois, curateur des mineurs Thibaud, contre Rimbert, veuve de Pierre Gervraud (15 juillet 1789), condamnée à payer

trente-six livres (26 août 1789). — Marthe de Saint-Pierre, veuve et donataire de Nicolas-Josué de Vigneron, conseiller du Roi, président honoraire à l'Election de Marennes, contre Louis Morain fils.

JURIDICTION DE LA SEIGNEURIE DE CONTENEUIL (PAROISSE DE COZES)

B. 2518. (Registre.) — 150 feuillets, papier, 1 parchemin.

1785-1789. — Jean-François-Alexandre Perrinet, juge ordinaire, expédie l'audience au moulin de Durand, paroisse de Cozes. — Gabriel Jossand, meunier, contre François Rye, marchand. — Répudiation par Clément Berthelot, laboureur à Huchebitars, paroisse d'Arces, de l'hérédité de son père Pierre Bertelot, journalier, pour s'en tenir aux droits à lui échus du chef de sa mère, Marie Berlureau, qui était séparée, quant au biens, d'avec ledit feu Bertelot, par lettres du prince, du 28 novembre 1781, contresignées par le Conseil : Mac Carthy, Bechade. — Curatelle des sept enfants mineurs d'André Belluteau, laboureur à Conteneuil, paroisse de Cozes. — Emancipation, par lettres du prince, de François, Marie et Elisabeth Belluteau. — Bail des biens des mineurs Belluteau, dépendant de la seigneurie de Conteneuil, 8, 15 et 22 juillet 1789.

JURIDICTION DE LA SEIGNEURIE DE THOMEILLE

B. 2519. (Registre.) — 155 feuillets, papier, 1 parchemin.

1782-1785. — Audiences tenues au village de la Croix, maison d'Antoine Grenon, par Jean Perrinet, juge ordinaire. — Marie Brelereau, cabaretière, veuve de Jean Moufflet, contre Michel Jean, laboureur. — Marie-Anne Geoffroy, veuve de Louis Guillon-Boisnoir, marchand, contre Pinaudeau, laboureur à La Brande. — Louis Pain, régisseur des revenus des terres du Breuil d'Arces, et Talmont, contre Marie Brelereau, veuve Moufflet. — Jean-Michel Guillon, bourgeois, et Marie Petit, conjoints, demandeurs en réparation d'injures, contre Cochain et Jeanne Jolly, conjoints, à l'occasion de la condamnation subie pour le pacage d'un champ appartenant aux demandeurs condamnés à la moitié des dépens liquidés à quatorze livres, quinze sols, six deniers. — Réception de Jean Nembrard et Jeanne Grenier, comme héritiers, sous bénéfice d'inventaire de Jacques Nembrard, leur oncle. — Procuration donnée à Jean Nembrard par Jeanne Grenier, épouse de Jean Bret, maître sagnier, juré de Bordeaux (2 avril 1782). — Lettres du prince pour bénéfice d'inventaire accordée auxdits Jean Nembrard et Bret (27 mars 1782).

MATHA, RESTAUD, RIOUX, TESSON ET GUINOT

B. 2520. (Registre.) — 150 feuillets, papier.

1633-1786. — Ferme par André Bouchet à Claude Demirbal, marchand à Pérignac, d'un lopin de terre à Chenebauld, dite paroisse (1631). — Echange entre Méry Baccon, notaire au bourg de Brie, et Pierre Mercier, tissier en toiles, d'un masureau de grange (26 avril 1647), contre un lopin de vigne du fief de Cherbonneau, et vingt-deux livres tournois payables à la Saint-Barthommé. Texandier, notaire. — Reconnaissance par Barthommée Philippe, veuve de François Mathé, procureur fiscal du comté de Matha, à Louis Roussaud, maître maréchal à Matha, de quatre-vingts livres, hypothéquée sur une pièce de terre située à Marestay aux Esperails (2 avril 1669). — Procuration de Jacques Garlopaud à Pierre Philippe, greffier du comté de Matha (1683). (On lit, au milieu des audiences).

Vaudeville du droit du Seigneur.

« Colin semble le dernier,
» Reprendrai-je mon panier.
» Dans ce panier, bergère agile
» Portoit ses fruits à la ville,
» Chacun lui disoit en passant :
» Vous ne manquerez pas de chalant.
» Oh! Oh! vraiment, vraiment. »

Procès-verbal d'arpentement fait à la requête de Pierre Grenon, marechal, de Courcoury. — Emancipation, par lettres du prince, de Suzanne Revillier, fille de feu Michel et de Elisabeth Chenet (21 juin 1775). — Information, à la requête de Marie Gautier, veuve de

Jacques Loyrit, contre Michel Notton, des Charnaux, paroisse de Tesson. — « Les parties émues de colère, » se tenoient par les mains et se repoussaient l'une et » l'autre, en sorte que la plaignante tomba sur le » chemin. l'accusé l'ayant quittée sur le champ, Pierre » Alliot et Jeanne Torlais furent pour la relever et » s'aperçurent que ladite plaignante étoit sans con- » noissance, et la prirent et l'emportèrent sur son » lit. » — Anne V. contre Michel Mersier, domestique, pour séduction. — Information contre Charles Touarty « bossu par derrière et par devant », accusé d'avoir filouté une boursé contenant vingt-six écus, sous la halle de la paroisse de Tesson (20 juillet 1784), à Denis Pellisson, laboureur à La Roumade, paroisse de Thenac, âgé de 66 ans. La bourse fut trouvée par Jacques Boyer, vigneron à Tesson, et un marchand de culottes de toiles la lui enleva. — Curatelle des enfants mineurs de feu Jean Robert, meunier à Courcoury, et de Marie Dannepont (25 février 1729). — Renonciation par Anne Martin à la communauté de biens avec Jean Bonnaventure, journalier (29 juillet 1779). — Curatelle des enfants mineurs de feu Guillaume Nadeau, de Courcoury, et de Marie Prudhomme (6 avril 1780). — Emancipation de Charles et Jean Guichard, frère et sœur, enfants de feu Jacques Guichard et de Marie Journeaux (28 février 1781). — Curatelle des enfants de feu Jean Bellamy et de Marie Pontois (20 mai 1779). — Renonciation par Suzanne Journaud à la communauté avec feu Jean Coussot, journalier à Tesson (9 juillet 1786).

JURIDICTION DE LA BARONNIE ET SEIGNEURIE DE RIOUX

B. 2521. (Registre.) — 150 feuillets, papier.

1774-1790. — Audiences de la baronnie tenues par Viaudet Roullet, juge sénéchal. — Marguerite Bauré, donatrice de son frère, Pierre Bauré, demanderesse en reconnaissance d'une promesse de 240 livres consenties par Bineau, bourgeois. — Benigne Hillairet, veuve de Pierre Pasquier et tutrice des enfants qu'elle a eus dudit Pasquier, contre François Ricardeau, laboureur. — Marguerite Barreau, veuve de Jean Perruchon, bourgeois, contre Jean Bureau. — Les procureurs fiscaux des seigneuries de Rioux et Beaupreau, demandeurs en déclaration et payement de lods et ventes d'arbres, contre Simon Mersier et Jacques Fabvre, marchand. — Le procureur fiscal de Rioux, demandeur en foi, hommage et dénombrement de la terre et seigneurie du Grand-Loron, contre messire Bernardeau de La Briaudière, chevalier, seigneur du Grand-Loron. — Le procureur fiscal de Rioux, demandeur en payement de rentes, contre Nicolas Neau, meunier ; Pierre Blanc, maréchal ; Michel Bernard, laboureur. — François Picard, seigneur de La Clochetterie, contre Sorignet, laboureur. — Le procureur fiscal de Rioux, demandeur en payement de guet et garde, contre Michel Bouquet, charron. — Le procureur fiscal de Rioux, demandeur en payement de rentes et exhibition de contrats, contre Jean Pasquier, notaire royal. — Pierre-Elie Fleury, lieutenant-chirurgien en la communauté de Pons, contre Coupil, vigneron. — François Caillier, « aveugle », et Catherine Caillier, sa sœur, contre Jacques Caillier, charpentier. — Marguerite Adrien, veuve de François Renoulleau, sergent royal, contre Isaac Cornilier, marchand. — Jean Fleury aîné, marchand de Pons, contre Perronneau. — Pierre-Elie Fleury, lieutenant du premier chirurgien du Roi de la communauté de Pons, contre Jean Labbé, laboureur. — Martin Botton, notaire et procureur fiscal de Rioux, demandeur en payement de droits, contre Michel Levesque, vigneron. — Jean Goyau, marchand, contre Jean Pasquier de La Morinerie. — Jean Chastelard, marchand, contre Jean Bineaud, bourgeois. — Thomas-Félix Hillairet, notaire royal, contre André Poinsteau, laboureur.

JURIDICTION DU MARQUISAT D'ARCHIAC

B. 2522. (Registre.) — 150 feuillets, papier. Couverture en parchemin, fragment d'acte du notaire De Lacapmesure, signé Garros, C. Moré, A. Moré, Moré, Michel Aubry, Gouvreau.

1748-1758. — Audiences du marquisat d'Archiac. — Louis Gardrat, notaire royal, juge sénéchal ; Laurent Delafenestre, notaire royal, juge assesseur. — Jacques Berauld, marchand, fermier des revenus de la seigneurie de Curton, demandeur en payement de 9 livres froment, 3 livres avoine, 2/3 de chapon et 6 deniers argent de rente noble, contre Marie Goujaud, veuve de Pierre Bernard. — Jeanne Phelippon, veuve de Pierre Chastaigne, demanderesse en remise de

deux arbres ormeau, un arbre noyer et le loyer d'une grange, et de boucher et maçonner un trou, contre Jacques Merzeau, tailleur de pierres. — Jean Nivet, notaire et procureur, contre François Laurent, marchand. — Pierre Arnud, serrurier, contre Pierre Chevreux, procureur fiscal de la seigneurie de La Chaize; Pierre Dupuy, sieur de La Dattrie, bourgeois; Daniel Bertrand; Jean Boutientreau et Pierre Boyard, laboureurs. — François Mersier, laboureur de Sainte-Lheurine, contre Catherine Dexmier, héritière de Françoise Mesnard, sa mère. — Alexis Saunier, écuyer, sieur du Coureau, contre Pierre Bardon, marchand. — Claude Julien, greffier du marquisat, demandeur en payement de huit livres pour la moitié des épices de la sentence rendue par le juge du marquisat entre Jeanne Boybellaud, veuve de Pierre Dupuy, contre Gervais Moutton, laboureur. — Jean Dupradet, directeur des Aides de l'Election de Saintes, demandeur en avération de la promesse de deux cents vingt livres, écrite et signée par Claude Bernard Du Maine, contre ledit Bernard. — Louis-François Dexmier, avocat, contre François Le Vachier. — Messire André Saunier, écuyer, seigneur de Puimartin, héritier d'Henri-Claude Dubois, écuyer, sieur de Maudières, contre Joseph Vacherie, laboureur, héritier de son père Charles Vacherie. — Messire Jacob de Chièvre, écuyer, seigneur de Curteau et La Montaigne, et Marie-Marguerite Dussault de Riverau, contre François Gendre. — Messire André Saunier, écuyer, seigneur de Puymartin, contre Joseph Vacherie. — Jean Jolliet, soldat au régiment de Ponthieu infanterie, demandeur contre François Lesné, tonnelier de La Barde d'Arthenac. — Enregistrement de la procuration donnée par très haut et très puissant seigneur Louis-Marie, comte de Sainte-Maure, marquis de Chaux et d'Archiac, baron d'Augé, seigneur de Barré, le Puy-d'Availles et autres lieux, premier écuyer du Roi, commandant la grande écurie de Sa Majesté, maréchal de ses camps et armées de présent en la citadelle de Cambray, à Jean-Joseph Léonard, agent ordinaire de ses affaires, pour révoquer les officiers des sièges seigneuriaux d'Archiac et de Chaux et en constituer de nouveaux, les faire installer, établir des procureurs près des présidiaux d'Angoulême et de Saintes, convertir les rentes seigneuriales qu'il jugera à propos pour l'avantage dudit seigneur, passer des baillettes, etc., faire rendre hommage, aveux et dénombrement aux vasseaux, etc. (1er juillet 1751).

B. 2523. (Registre.) — 150 feuillets, papier.

1758-1761. — Audiences. — Laurent Delafenestre, notaire royal, juge lieutenant du marquisat. — Jean Coffre, marchand, épinglier de Barbezieux, demandeur en avération d'une promesse consentie en sa faveur, contre Marie-Anne Laurent, veuve Charrier, de La Ménarde de La Chaize. — Messires Armand et Joseph de Madronnet frères, écuyers, seigneurs de la châtellenie de Sainte-Eugène, contre Jean Gaborit, laboureur; Claude; Claude Julien, greffier du présent siège, et Jean Bernard, laboureur. — Antoinette Galliot, veuve Martial Pelletan, demanderesse en avération de promesse, contre Claude Bernard du Maine, bourgeois. — Charles Richard, marchand, contre Marie-Anne Dubois, veuve de Jacques de Lisle, écuyer, sieur de Baulieu. — André Coutard, laboureur, contre Etienne Braud, marchand, et Jean Boullanger, bourgeois. — Pierre Pelletan, procureur fiscal de la châtellenie de Saint-Fort, contre Jean Hospital dit Dumas, marchand de Cierzac. — Messire André Mossion, écuyer, seigneur de La Touche, époux de Marie Boullanger, contre Nicolas Paillet, laboureur à bœufs. — Marie Braud, veuve de Michel Cousin, marchand, chez Bernard, paroisse d'Arthenac, contre Pierre et Jean Bossuet, frères, laboureurs de Germignac. — Messire André Mossion, écuyer, seigneur de La Touche, époux de Marie Boullanger, demandeur en déclaration, contre Jean Dupuy le jeune, meunier. — Pierre de Cescaud du Reclaud, notaire et procureur, contre Pierre-Yves Gilbert, chirurgien, et Laurent, son épouse. — Messire Henri Du Sault, écuyer, seigneur de La Mirande, Riveron, Fléac et Merlat, demandeur en payement de rente seigneuriale, contre Jacques Longueteau, bourgeois; François-Laurent et Elie Collin, et maître Louis-François Dexmier, avocat. — Antoine-Philippe Bonneau, bourgeois, époux de Marie-Anne Pelletan, contre Christophe Pelletan, marchand. — Comte Pierre-François de La Romagère, baron de Fontaine, contre Marie Goujaud, veuve de Pierre Bernard et André Ouvrard, chirurgien. — Messire Charles Lervoire, docteur en théologie, prêtre et curé d'Arthenac, contre messire Claude Durand, conseiller du Roi, référendaire vétéran en la chancellerie du Parlement de Bordeaux. — Denis Chandon, maître chirurgien à Pons, contre Claude Luc Longuet, notaire royal. — Messires Armand et Joseph de Madronnet, écuyers, seigneurs de Saint-Eugène, contre François Marc, voiturier d'Archiac; Jacques Rodier et Pierre Durand. — Jean Gour-

don et Jacques Chauvin et Jean Robore, meuniers, contre Pierre-François Dugros, bourgeois et curateur de ses frères et sœurs mineurs. — Messire Jacques Bernard, écuyer, chevalier, seigneur de Luchet et autres lieux, demandeur en payement d'une somme de cent livres, contre Jacques Bouyer, praticien. — Messire Jacob de Chièvres, écuyer, seigneur de Curton de La Montaigne, demeurant au logis noble de Curton, paroisse de Salignac, contre André Guinois, laboureur. — Marie-Anne Du Hamel, veuve de Léonor Du Gros, seigneur de Boisseguin, et Jean Guérin, laboureur, contre Pierre Hirvois, laboureur à Neulles. — Messire Louis Guillet, écuyer, sieur des Fontenelles, demandeur en payement de rente seigneuriale, contre Martial Gallenon, marchand, etc.

B. 2524. (Registre.) — 158 feuillets, papier.

1759-1765. — « Affaires du marquisat d'Archiac, concernant la seigneurie d'icelui seulement. » — Jean Landry, notaire royal, plus ancien postulant, Laurent Delafenestre, notaire royal, juge sénéchal. — Le procureur fiscal demandeur en payement de rentes seigneuriales, exhibition de contrats, déclaration de biens, agrières, lods et ventes, etc., contre Jean Demédis fils, François Billoteau, Pierre Boullestreau, Pierre-Servant Mersier, Jean Chaillot, laboureurs ; messire Jean-Léon de Livenne, écuyer, haut seigneur du Breuil-Bastard, Monchaudé, seigneur du fief de Fromentin de Fléac, etc. ; Eutrope Dussauld, bourgeois ; Claude Bernard, sieur du Maine, marchand ; Christophe Pelletan, marchand ; messire Jean des Montils, écuyer ; Pierre Bourgougnon, chirurgien ; Renaudet, sieur du Petitfief, marchand de Jonzac ; Charles de Beaupoil de Saint-Aulaire, écuyer ; messire Antoine de Belleville, écuyer, chevalier, seigneur de La Motte ; messire Henri du Sault, écuyer, sieur de La Mirande et Rivron ; Claude Duvard, conseiller du Roi référendaire, vétéran en la chancellerie de Bordeaux ; très haut et très puissant seigneur messire Louis-Henri de Pons d'Hostein, seigneur, marquis de Pons et de Thors, comte de Verdun, seigneur de Genouillé, Briqueville, Flex, Mareuil, Le Coudray et autres lieux, pour foi et hommage, dénombrement, déclaration et reconnaissance de la terre et seigneurie de Jonzac. — Haut et puissant seigneur Pierre-François de La Romagère, baron de Fontaine et autres lieux, et sieur du fief de Bords en Sainte-Lheurine ; haut et puissant seigneur Louis-Joseph d'Aymard de Château-Renard, chevalier, seigneur de Montpellier, seigneur du fief de Jarnac-Champagne. — Henriette de Franquefort, veuve de messire Théophile de La Cour, écuyer, contre Jean Hospitel dit Dumas, marchand. — Messire Louis Guillet, sieur de Fontenelle, seigneur du fief de Fléac, demandeur en payement de rente seigneuriale, contre Pierre Baudouin et Pierre Guérin, laboureurs. — Daniel Gardrat, docteur en médecine, demandeur en désistat de domaines, contre Pierre Guillon, laboureur à La Garde, et Pierre Guillon. — Messire Charles Lervoire, « très digne pasteur et curé de la paroisse » d'Arthenac », contre Faure, époux Dussaud, Etienne Mesnard, etc. — Joseph Drouineau, receveur de la terre de Monchaudé, contre Henri Boujut, laboureur. — Louis-François Dexmier, avocat, contre Jean Train, huissier. — Messire Jean-Baptiste Moreau, prêtre, docteur en théologie et curé de Sainte-Lheurine, contre Jean Lhervoire, marchand. — Haut et puissant seigneur Pierre-François de La Fromagère, seigneur en partie de Sainte-Lheurine, contre François Laurent.

B. 2525. (Registre.) — 150 feuillets, papier.

1766-1768. — Audiences. — Landry, notaire royal, juge sénéchal. — Installation de Paul-François Jaubert, avocat ès-cours de Parlement de Paris et de Bordeaux, dans l'office de juge sénéchal, voyer et gruerier du marquisat d'Archiac, qui lui a été conféré par lettres de Emery-François de Durfort, marquis de Civrac, Chaux, comte de Blaignac, Rigaut et de La Marche en Bourgogne, baron de La Lande en Bordeaux, Langon, seigneur de Certes et Nios en Buch, duché d'Antin et autres places, maréchal des camps et armées de Sa Majesté, menin de monseigneur le Dauphin, et Louis Marie, marquis de Sainte-Maure d'Origny, l'un des mousquetaires du Roi, de la seconde compagnie, tous deux co-seigneurs du marquisat d'Archiac (21 novembre 1765-14 janvier 1766). — Jean Marchay, boucher, tuteur et curateur des enfants mineurs de défunts Jean Pelletan et Marie Michenot, contre Anne Michenot, veuve Guérine. — Joseph-Hyacinthe Pierrat, sieur des Roches, marchand, demandeur en avération de promesse, contre Bournonville, bourgeois. — Eutrope Du Sault, conseiller du Roi, referendaire en la chancellerie près le Parlement de Bordeaux, contre Pierre Pelletan et François Laurent, marchands et fermiers du marquisat. — Messires Joseph et Armand de Madronnet frères, contre Pierre Marc. — Jean de Terrasson, chevalier de Monbeau, contre Miljeu,

tailleur d'habits. — Joseph Drouineau, régisseur des revenus de la seigneurie de Monchaudé, contre Jean Ytier, laboureur. — Pierre Pelletan et François Laurent, fermiers généraux des revenus du marquisat d'Archiac, contre Jean Gendre, laboureur. — Très haut et puissant Monseigneur Emery-François de Durfort, marquis de Sivrac, maréchal des camps et armées du Roi, et très haut et puissant Monseigneur Louis-Marie, marquis de Sainte-Maure, l'un des mousquetaires de Sa Majesté de la seconde compagnie, demandeur en exhibition de contrats, etc., contre Pierre Bruneau, cordier. — Nicolas Jean, sieur de Crut, conseiller du Roi, élu en l'Election de Saintes, demandeur en saisie et déclaration de deniers, contre Marianne Bourguignon, veuve de Pierre Dubattard, marchand. — François Longueteau, conseiller du Roi, élu en l'Election de Barbezieux, contre Jacques-Pierre Delafenestre. — Haut et puissant seigneur comte Pierre-François de La Romagère, demandeur en payement de rente seigneuriale, contre André Ouvrard, maître chirurgien, et Bernard Dumaine, bourgeois. — Eutrope Du Sault, conseiller du Roi référendaire en la chancellerie près le Parlement de Bordeaux, contre Pierre Pelletan et François Laurent, marchands et fermiers des revenus du présent marquisat. — François-Michel Hospitel, notaire arpenteur, contre Pierre Gravereau, laboureur. — Messire Louis Guillet, écuyer, sieur des Fontenelles, contre Martin Gallenou, payement d'arrérages de rentes. — Pierre Baudouin, marchand, contre Charles-Armand de Coflin, sieur de La Roumagère, comte de Roussy, demandeur en payement de rente seigneuriale, contre Mathurin Rabillier, André Ouvrard, chirurgien. — Claude Julien, notaire et procureur, contre Jean Bertrand fils, vigneron.

B. 2526. (Registre.) — 150 feuillets, papier.

1769-1772. — Audiences. – Paul-François de Jaubert, juge sénéchal. — Jean Gastineau, laboureur, contre Jean Train, huissier. – Marie-Anne Birot, épouse de François Saint-Loup, contre Joseph Biret. — Marie de Livenne contre Antoine Raby et messire Isaac-Nicolas de Renouard, écuyer, seigneur de La Porte, Coursillon et autres lieux, contre François Texier. — Messire Charles de Corbières de la Duèze, sieur de La Courbeis en Dauphiné, contre Arnut. — Enregistrement de l'arrêt du Parlement portant homologation du règlement fait par le Présidial de Saintes pour la perception des rentes. — Mathieu Drouhet, notaire royal et procureur, contre Jean Faure, vigneron, et Marie Demédis, sa femme. — Thérèse Faure, veuve Vaurigaud, contre Pierre Cartron aîné, laboureur ; Pierre Fresneau, tisserand ; Jeanne Dupuy, veuve Roullet. — Messire Isaac-Nicolas de Renouard, écuyer, seigneur de La Porte, Coursillon et autres lieux, contre François Texier. — Etienne Boucher, sieur de Boisbernard, bourgeois, contre François Rochard. — Marguerite Bruneteau et Jacques Constantin, bourgeois, contre messire Pierre des Glenets, écuyer. — Charles-Armand de Cofflin contre Pierre Chevreur, notaire royal. — Messire Jean de Rippe, écuyer, chevalier, seigneur de La Laigne, contre Pierre Chassereau. — Marie de Livenne contre Antoine Rabby. — Claude Bourgougon, maître chirurgien, contre messire Charles de Corbière de La Duèze, écuyer. — Jean Landry, notaire royal, juge assesseur du présent marquisat, juge ordinaire des juridictions de La Chaize, Pressac et prieuré de Saint-Pierre d'Archiac, demandeur en avération d'une promesse, contre Pierre Boucher, sieur de Bois-Bernard, marchand d'Arthenac. — Pierre Baudiquet, menuisier, contre Jean Daviaud, laboureur ; Armand Chaîne, tailleur d'habits ; François Texier et messire Jean-Nicolas de Renouard, écuyer, seigneur de La Porte, Coursille, etc. — Le seigneur de Bremond contre Pierre Pelletan. — Lettre de Dudon, du Parlement de Bordeaux, à Jaubert, juge d'Archiac (10 novembre 1772), l'autorisant à renvoyer devant le sénéchal de Saintes une procédure commencée contre des voleurs. — Cachet d... à l'ancre d... avec une aigle éployée d... brochant sur le tout et deux étoiles d... en chef. — Messire Pierre-Nicolas de Laville, écuyer, seigneur de Sollenson, contre Veron. — Henri-Pierre Ovallard, sieur des Jadeau, avocat en Parlement, contre Pasquier, meunier, et Marie Lhériteau, sa femme. — Jean de Fouquier, conseiller du Roi au Parlement de Bordeaux, mari de Catherine Dubois de Châteaulain, héritière d'Anne Dubois, son père, contre François Bouffard, maçon. — Messire François de La Romagère, seigneur de Crut, demandeur en payement de rente seigneuriale, contre Antoine Prioullard, laboureur. — Haute et puissante dame Madame Marie-Jeanne Colbert de Croissy, veuve de haut et puissant seigneur François-Gilbert Colbert, marquis de Chabannay, maréchal de camp des armées du Roi, contre Antoine Chevalier, ancien maréchal de logis, et Marguerite Homme, veuve de François Vachier, sa femme.

B. 2527. (Registre.) — 150 feuillets, papier.

1777-1778. — Audiences. — François Philibert, notaire royal, Paul-François de Jaubert, sénéchal. — Etienne Bernard, vigneron, contre Jean Bernard, vigneron. — Messire Jean Fradin, écuyer, seigneur de Boissière, contre Pierre Bouyer, laboureur. — Pierre Braud, notaire et procureur, contre Jean Train, huissier. — Pierre Dupuy, bourgeois, seigneur du Riveron, contre Pierre-Jacques Bonnau, avocat. — Louis-François Desmier, avocat en Parlement, contre Henri Bernier, contrôleur des actes, à Archiac. — Haut et puissant seigneur messire de Romay, demandeur en payement de rentes seigneuriales, contre Jean Barberaud, instructeur de la jeunesse. — Messire Jean de Rippe, écuyer, seigneur de La Laigne, contre Roy. — Messire Pierre de Cosson, écuyer, conseiller du Roi en ses conseils, grand maître des eaux et forêts de France, seigneur de la baronnie de Guimps, contre François Baudry, praticien. — Messire Jean de Rippe de Beaulieu, écuyer, seigneur de La Laigne, contre Jacques Landry, laboureur. — Messire Jean Fradin, écuyer, seigneur de Boissière, contre Pierre Bouyer, vigneron. — François Laurent contre Aimée-Marie de Bournonville, bourgeois. — François Hospitel de Lhomandie, procureur au Présidial d'Angoumois, contre Pierre Marot. — Messire Jean Fradin, écuyer, seigneur de Boissière, contre Pierre Bouyer. — Messire Joseph Dubois, écuyer, sieur de La Gravelle, contre Pierre Peronneau, charpentier. — Messire de Rousesy de la Romagère, seigneur de Fontaine, Crut et autres lieux, contre André Lervoire, maréchal.

B. 2528. (Registre.) — 150 feuillets, papier.

1778-1789. — Audiences. — Paul-François de Jaubert et Laurent Delafenestre, juges sénéchaux. — Pierre de Cescaud, sieur du Reclaud, notaire royal et procureur en la baronnie de Monmoreau, héritier de Jean de Cescaud, sieur du Reclaud, son père, demandeur en déclaration d'hypothèques et désistat de biens, contre François Laurent, marchand, de l'Aumônerie, paroisse de Saint-Pierre d'Archiac, Marie-Anne Laurent, veuve de Pierre Charrier, marchand, et Marie Laurent, veuve d'Yves Gilbert, chirurgien. — Claude Rullier, bourgeois, contre Jean Dubreuilh, marchand. — André Bouchier dit Lhéritier, marchand, contre Louis Chevallier, sieur du Maine, lieutenant. — Pierre Dupuy, seigneur du Riveron, demandeur en payement de rente noble, contre Dubreuil. — Jean Gardrat, sieur du Pible, bourgeois, contre Lavitrole, meunier. — Messire Louis Rambaud de Mareuil, prêtre, curé, contre Jean-Martial Bouvy, marchand. — Pierre Pelletan, ci-devant fermier des revenus du marquisat, contre Luc Longuet, notaire royal. — Jean Dupuy, marchand, contre Jean Bossuet, vigneron. — Maître François Hospitel de Lhomandie, procureur en la sénéchaussée d'Angoulême, contre Pierre Marot. — Jean Depersigou, demandeur et accusateur d'excès et voies de fait, contre Jean Phelipon, sa femme et sa fille. — Pierre Boistard, maréchal, et Jacques Gouts, chaisier, contre Etienne Liot, vigneron, et messire Pierre-Joseph de Madronnet, écuyer, seigneur de Saint-Eugène. — Messire Guillaume Gautier, prêtre, prieur d'Arthenac, demandeur en payement de rente, contre messire Pierre-Joseph de Madronnet, écuyer, seigneur de Saint-Eugène. — Messire Pierre Sicard, prêtre, curé de Saint-Pierre d'Archiac, contre messire Joseph-Hyacinthe Pierat des Roches. — Messire Louis-Isaac de Manes, écuyer, chevalier, lieutenant des grenadiers royaux au régiment de La Guienne, et Marie Merle, son épouse, contre André Magné, laboureur (24 janvier 1788).

JURIDICTION
DE LA CHATELLENIE DU PASSAGE-VOUTRON

B. 2529. (Registre.) — 150 feuillets, papier.

1713-1768. — Audiences. — Chauvet, sénéchal et juge ordinaire de la seigneurie, Isaac Morin, procureur fiscal. — Messire Philippe-Benjamin de Mazière, chevalier, seigneur du Passage-Voutron, demeurant en sa maison noble du Passage, paroisse de Voutron, demandeur en fournissement de déclaration, contre Pierre Troquet, Louis Gougaud, Desoumard, François Grigou, Labrie-François Bardou, sieur des Hayes, écrivain du Roi entretenu au port de Rochefort, Isaac Verdale, écrivain du Roi au port de Rochefort ; messire Jacques-Honoré de Lisle, écuyer, seigneur de Sommar et autres lieux, demeurant en sa maison noble de Beaulieu, paroisse de Bois en Saintonge ; Nicolas Tortin, marchand à Mortagne-la-Vieille ; Pierre Cha-

peau, laboureur au Breuil-Magné ; Jacques Gallot, employé dans les affaires de Sa Majesté, époux de Marianne Troquet, icelle héritière de Pierre Troquet de Grandmaison, son père ; François Grigou, maître armurier, Marianne Goumard, veuve de Jacques Banchaud, Jean Barraud, marchand, Jean Philbert, marchand. — Notification par George de Lamarre de Caën, chevalier de Saint-Louis, capitaine de flûte de Sa Majesté, à Rochefort, de l'acquisition par lui faite de François Louveau, conseiller du Roi à l'Election de La Rochelle, et de Marie Troquet, son épouse. — Acquisition par François Bardou, sieur des Hayes, écrivain du Roi à Rochefort, de Jean-François Oüalle et Suzanne Tabuteau, sa femme, de La Rochelle, le 26 septembre 1713. — Vente par Elisabeth de La Rochefoucauld, épouse non commune en biens de messire François de Polignac, à Etienne, marchand, représenté par Jean Rullier, notaire royal à Thairé, de la cabane du Touzeau, paroisse de Voutron, pour 11,950 livres. — 13 octobre 1729, vente par Elisabeth de La Rochefoucauld, veuve d'Isaac Prevost, chevalier, seigneur de Touchimbert, à Jacques-Massias des Fossés, et Anne Petit, son épouse, de la métairie du Gère. — Acquisition par Toussaint Collonnier, notaire et procureur à La Jarrie, de François Louet, marchand, et Elisabeth Saulnier, sa femme, de la métairie du Passage. — Acquisition par messire Jean de Ségur, chevalier, seigneur de Voûtron en partie, pour Germain Dupré, officier de l'hôtel royal des Invalides, de Nicolas Moreau, chirurgien à Thairé, de deux journaux de pré. — Acquisition par Théodore de La Croix, négociant et armateur à La Rochelle, et Jeanne Girardot, sa femme, représentés par Joseph-Samuel Meschinet de Richemond, de La Rochelle, de messire Etienne de Saint-Pierre, chevalier de Saint-Louis et de Saint-Lazare de Moncarmel et de Jérusalem, et Suzanne de Mazière, son épouse, de la cabane roturière de La Cave, de cinq journaux de pré et la cabane noble du Pré-Garnier, paroisse de Voutron. — Accensement à Théodore de La Croix, négociant et armateur à La Rochelle, et Jeanne Girardot, son épouse, représentés par Charles Meschinet de Richemond, de La Rochelle, par ledit messire Jean de Ségur, chevalier, seigneur du Grand Puet, de La Tosté, de la Laubière et dudit Voutron, en partie, chevalier de Saint-Louis, des cabanes du Pont, Souchenaud, la grande prise du Cours, le Pont coupé, le petit et le grand carreau Beauchand, la grande prise Abelot, Grosset, la Planche, la prise des Suisses, des Sableaux, la petite prise à Bellot, le Pré Pallet et la grande prise d'Aillon, pour 3,479 livres 1 sol 9 deniers de rente foncière annuelle au capital de 69,581 livres, 16 sols, 4 deniers. — Acquisition faite par messire François-Abraham-Marie Marchand, écuyer, conseiller secrétaire du Roi, maison, couronne de France et de ses finances, receveur général des finances de Champagne, seigneur de la terre de la Garde-aux-Valets, Croix-Chapeau et autres lieux, demeurant à Paris, par maître Jean de Bussac, avocat au Parlement et au siège présidial de La Rochelle, y demeurant, son porteur de procuration, et dame Marie-Joseph Ancelin, veuve de messire Gabriel Ancelin, chevalier, seigneur de Savarit, Chambon, le Pin et autres places, ancien capitaine au régiment de la Reine, demeurant à La Rochelle, de domaines évalués à douze cents livres dans la partie de la châtellenie de Voutron, appartenant à messire Abraham-Philippe Nicolas, chevalier de Saint-Louis, seigneur de ladite châtellenie. — Acquisition par messire Pierre Cosme de Meynard, écuyer, ancien capitaine d'infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, demeurant à La Rochelle, représenté par maître Charles Gabet, avocat au Présidial, de dame Elizabeth-Madelaine Thierce, veuve, non commune en biens de maître Jacques Mathias, conseiller du Roi, président, lieutenant général au siège royal de Rochefort, messire Jacques-Gabriel Massias, chevalier, conseiller, président trésorier de France au bureau des finances, chambre du domaine de ladite ville et généralité de La Rochelle, icelui seul héritier dudit feu sieur Massias, de la maison appelée Villeneuve, et de ses dépendances, pour 5,500 livres. — Samuel-Joseph Meschinet de Richemond, demeurant à La Rochelle, contre Nicolas Torthut, marchand à Thairé. — Les experts ont taxé le regain accru sur les douze journaux de pré en question à la somme de dix-huit livres pour le regain seulement. — Samuel-Joseph Meschinet de Richemond, contre Marie Chabot, veuve de Daniel Magard, pour pacage de 25 pièces de bestiaux dans un pré appartenant audit sieur de Richemond, pendant 3 mois, à raison de 20 sols par mois, pour chacune des têtes desdits bestiaux (14 février 1721). — Messire François de Ségur, chevalier, seigneur du Grand-Pache et de Voutron, en partie, époux de Marie-Anne de Mazière, contre Jean Favreau, Marie Hillairet, veuve de Pierre Senet, marchand, à Saint-Vivien. — Messire Gédéon Nicolas, chevalier de Saint-Louis, lieutenant des vaisseaux du Roi, seigneur en partie de Voutron, contre Jacques de Cazalis, marchand, à Mortagne, héritier de Benjamin de Cazalis. — Philippe-Benjamin de Mazières, chevalier, seigneur du Passage, Lhoumée et autres lieux, contre Nicolas

Tortin, marchand. — Elisabeth de La Rochefoucauld, veuve de messire Isaac Prevost, chevalier, seigneur de Touchimbert, comme héritière de Marie-Françoise de Mazières, veuve de messire Charles-Casimir de La Rochefoucauld, demanderesse en fournissement de déclaration et vérification d'icelle, contre Louis Bauchand, marchand, à Ballon, Louis Béreau, marchand à Ciré, François Gabet, marchand à Ballon, etc. — Jean-Joseph Colomb, négociant, et Suzanne-Esther Oüalle, son épouse, héritière de Thomas Oüalle, son père, négociant à La Rochelle, contre Olivier Morisseau, laboureur à la Fondelaye, paroisse de Thairé. — Pierre Musset, marchand à Aigrefeuille, contre Nicolas Fort, laboureur à Voutron. — Messire Jean Julien de Vigneau d'Hérisson, chevalier, seigneur de Lilleau, etc., lieutenant des vaisseaux du Roi, mari de Marie de Vigneau, héritière de messire Jean de Vigneau, chevalier de Saint-Louis, capitaine des vaisseaux du Roi, contre Breuil, laboureur, au Pont de Villeneuve, paroisse de Voutron. — Messire André Green de Saint-Marsault, chevalier, baron de Courpignac, seigneur de Polignac, ancien colonel d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, exécuteur testamentaire de messire François, marquis de Polignac, seigneur des Fontaines, etc., contre Jean Bonnin, laboureur à Voutron. — Messire André-Auguste Green de Saint-Marsault, chevalier, baron de Courpignac, seigneur de Salignac, ancien colonel de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, contre Jean Bonnin, laboureur à Voutron. — Suzanne-Pauline-Michel de Lizardois, veuve de Philippe Abraham Nicolas, chevalier de Saint-Louis, contre messire Nicolas d'Ozy de Ravigny, écuyer, seigneur de Mortagne. — Messire André Green de Saint-Marsault, chevalier, baron de Courpignac, contre Jean Bonnin, laboureur à Voutron. — Messire François de Ségur, chevalier, seigneur du Grand-Puche, et mari de Marianne de Mazières, demandeur en homologation rapport d'experts, contre Jean Favereau, farinier à Voutron, et Madelaine Chabot, veuve de Daniel Mazard, à Ballon, condamnés à trois livres et aux dépens et enquête sur le pacage des bestiaux qui ont fait le dommage en question. — Elisabeth de La Rochefoucauld, veuve de messire Isaac Prévost, chevalier, seigneur de Touchimbert, héritier de Marie-Françoise de Mazière, veuve de messire Charles-Casimir de La Rochefoucauld, et dame en partie de Voutron, contre Louis Bauchaud, marchand à Ballon, condamné de fournir sa déclaration sous huitaine. — Le procureur fiscal de la terre et seigneurie du Chilleau, demandeur en payement de lods et ventes, contre Samuel-Joseph Meschinet de Richemond, de La Rochelle, défaillant. — Messire Jean de Ségur, chevalier, seigneur du Grand-Puch et du second lot de la terre et châtellenie de Voutron, demeurant à Paris, en son hôtel, rue du Bac, paroisse Saint-Eustache, contre messire Charles-Louis-Jacques Du Rousseau, chevalier, seigneur de Fayolle, Champagne et Comporte, demeurant à Fayolle, paroisse de Saint-Saviolle, en Poitou, comme mari de Anne Du Quesne, fille de Marie-Marguerite Nicolas, veuve de messire Abraham Du Quesne, écuyer, seigneur de Bellebat, sa mère. — Jean-René Follet, sieur de Latrie, avocat en Parlement et au Présidial de La Rochelle, sénéchal, à la place de Jean Penigaud en 1759. — Notification au greffe de la châtellenie de Voutron, dans la partie de messire Jean de Ségur, chevalier, seigneur du Grand-Puche, de l'acquisition par Théodore de La Croix, négociant, et Jeanne Girardot, son épouse, représentés par Joseph-Samuel Meschinet de Richemond, demeurant à La Rochelle, de messire Etienne de Sanspierre, chevalier de Saint-Louis, de Saint-Lazare, du Mont-Carmel et de Jérusalem, et Suzanne-Henriette de Mazière, son épouse, de la cabane roturière de La Cave, de cinq journaux roturiers de pré et de la cabane noble du Pré-Garnier, situés dans les marais de la paroisse de Voutron (30 mars 1754). — Samuel Joseph Meschinet de Richemond, de La Rochelle, contre Nicolas Tortin, marchand, à Thairé (5 mai 1719). — Messire Gédéon Nicolas, chevalier de Saint-Louis, lieutenant des vaisseaux du Roi et seigneur en partie de Voutron, contre Jean Saint-Agnan, tailleur d'habits à Voutron, veuve de Marie Bon. — Henriette Nicolas, de Voutron, contre David Chabot, laboureur à Voutron. Elisabeth de La Rochefoucauld, veuve de messire Isaac Prevost de Touchimbert des Fontaines, contre Thomas Lofman, laboureur à la Geré, paroisse de Ballon. — Messire Gédéon Nicolas, chevalier de Saint-Louis, lieutenant des vaisseaux du Roi, contre Jacques de Cazalis, marchand. — Messire Philippe-Benjamin de Mazières, chevalier, seigneur du Passage, Voutron, Lhoumée et autres lieux, contre Jean Daniaud, laboureur. — Samuel-Joseph Meschinet de Richemond, de La Rochelle, contre Marie Chabot, veuve de Daniel Mazard, laboureur à Voutron. — Le procureur fiscal de la terre et seigneurie de Chilleau contre Samuel-Joseph Meschinet de Richemond, de La Rochelle, défaillant (9 septembre 1721). — Messire Jean de Ségur, chevalier, contre messire Charles-Louis-Jacques Du Rousseau, chevalier, seigneur de Fayolle, etc. — Joseph Colomb et Suzanne-Esther Oüalle, son épouse,

héritière de son père, Thomas Oüalle, négociant à La Rochelle, contre Olivier Morisseau, laboureur à La Fondelay, paroisse de Thairé. — Pierre Musset, marchand à Aigrefeuille, contre Nicolas Fors, laboureur à Voutron. — Jean Barbotin et Pierre Garnaud, commissaires sequestres établis à la régie des fruits saisis sur Jean Regnier, à la requête de Charles Meschinet de Richemond, à Mortagne-la-Vieille, contre le sieur de Richemond. Le sieur Régnier, pour éviter les frais, consent à livrer au sieur de Richemond dix charretées de foin, à raison de 20 livres la charretée rendue.

B. 2530. (Registre.) — 150 feuillets, papier.

1714-1775. — Audiences de la châtellenie du Passage-Voutron. — Chauvet, sénéchal. — Isaac Morin, notaire et procureur, demeurant à Thairé, contre David Chabot, cabanier à Voutron. — Jean Favreau, marchand et fermier, contre Laurent Dougé, ci-devant serviteur domestique de messire François de Ségur, chevalier, seigneur du Grand Puche et dudit Voutron en partie. — Jeanne Giffard, veuve d'Olivier Morisseau, demanderesse en réparation d'injures atroces et diffamatoires, contre Jean Saintagnan, tailleur d'habits à Voutron. — Messire Gédéon Nicolas, chevalier de Saint-Louis, lieutenant des vaisseaux du Roi, contre Jean Saintagnan, tailleur, veuf de Marie Bon. — Messire Jean de Montis, chevalier, seigneur de Rozé, paroisse de Thairé, à lui joint le procureur d'office, contre Michel Momit, laboureur à la métairie du Passage, paroisse de Thairé. — Messire Jean de Charron, chevalier, seigneur de La Gravelle, les Henris, etc., demeurant en sa maison noble de La Gravelle, contre Jean Guillet, écardeur. — Maître Pierre Chasteau, procureur au siège royal de Rochefort, contre Daniel Mazard, laboureur à Voutron. — Nicolas-Samuel Regnaud, avocat au Présidial de La Rochelle, exerce la juridiction de la châtellenie pendant l'absence du sénéchal (1727). — Messire François de Ségur, chevalier, seigneur du Grand-Puch et Voutron en Guienne, contre Jeanne Rideau, veuve de Pierre Gabillaud, laboureur à Voutron. — Esther de Mazières, veuve de François de La Pisse, seigneur de Langladerie, demeurant en sa maison noble dudit lieu, contre René Quantinaud, laboureur à la cabane de La Villeneuve de Voutron. — Messire Pierre Levachier, prêtre desservant la cure de Voutron, contre Thomas Coffineaud, laboureur. — Samuel-Joseph Meschinet de Richemond, de La Rochelle, en son nom et comme administrateur de ses enfants et de défunte Suzanne Oüalle, son épouse, contre Jean Bernard, charpentier de grosses œuvres à Aigrefeuille (16 juillet 1728). Le demandeur a été satisfait en capital et le demandeur condamné aux dépens (20 juillet 1731). — Messire Gédéon Nicolas, chevalier de Saint-Louis, lieutenant des vaisseaux du Roi au port de Rochefort, contre Pierre Feniou, laboureur, tant pour lui que pour Jacques Feniou, son frère, au bourg d'Aigrefeuille. — Provisions de sergent dans la seigneurie, terre et châtellenie de Voutron, délivrées à Etienne-Charles Labrousse, praticien à Thairé, par messire Damien-Benjamin de Mazière, seigneur du Passage-Voutron et seigneur chesnier de la châtellenie, terre et seigneurie de Voutron, le 5 mai 1736. Installation dudit par Penegaud, sénéchal. — Messire François de Polignac, chevalier, seigneur des Fontaines, demeurant en sa maison noble des Fontaines, paroisse de Châtelaillon, contre Pierre Jean, marchand à Périgny. — Messire de Chastigny, chevalier, seigneur, baron du Lindois, seigneur en partie de Voutron et directeur desdits marais desséchés, contre Jacques Barreau Besson, de Ballon. — Messire Pierre du Rousseau, chevalier, seigneur de La Fayolle et de L'Isleau, faisant tant pour lui que pour messire Charles Bernard Donatien, marquis de La Roche du Maine, son beau-frère, seigneur de la châtellenie, terre et seigneurie de Lisleau, contre Marie Micou, veuve de Pierre Armotté, laboureur à Ballon. — Messire de Saint-Pierre, chevalier, seigneur en partie de la châtellenie et directeur des marais desséchés de Voutron, contre Jean Guédeau, marchand boucher de Thairé. — Louise de Queux, veuve de messire Gédéon Nicolas, chevalier, seigneur en partie de Voutron, y demeurant, contre Messire Joseph Rabouin, prêtre, curé de Voutron. — Messire François Huet, écuyer, sieur de Vendôme, époux de Marie Hubert, icelle donataire de messire François Hubert, prêtre, chanoine de La Rochelle, son oncle, contre Jacques Raoul, laboureur au Breuil de Magné, et Elisabeth Plaigneau, son épouse. — Alexandre de Saint-Hubert, bourgeois et marchand à Rochefort, contre Jean Guedeau, marchand à Ballon. — Messire François Huet, écuyer, sieur de Vendôme, époux de Marie Hubert, contre Jacques Raoult, laboureur au Breuil de Magné. — François Louet, marchand à Thairé, contre messire Jean de Ségur, chevalier, seigneur du Grand-Puche, demeurant à Paris. — Messire Abraham Nicolas de Voutron contre Jean Piaud, laboureur à Mortagne-la-Vieille. — Philippe Abraham Nicolas, lieutenant d'infanterie au régiment de Monconseil et seigneur en partie de Voutron, héritier de messire

Gédéon Nicolas, chevalier de Saint-Louis, capitaine des vaisseaux du Roi au port de Rochefort, et pour le chevalier de Voutron, son frère, contre Jean Picaud, laboureur à Mortagne, et Jeanne Geffard, veuve d'Olivier Morisseau, laboureur à Voutron, et Fragneau, veuve de Simon de Cazalis, marchand au logis noble de Ronflac, paroisse de La Jarne. — Messire Charles de Montis, chevalier, seigneur du Rozé, paroisse de Thairé, contre Jean André, laboureur à Voutron. — Messire François de Polignac, seigneur des Fontaines, contre Jean Poineau, laboureur à Ballon. — Messire Pierre Ancelin, chevalier, seigneur de Bernussac, La Garde aux Valets, Croix-Chapeau, demeurant en son château de Bernussac en Saintonge, contre Elizabeth Mazard. — Thomas Oüalle, marchand à La Rochelle, contre Louis Plaineau, laboureur à Ballon. — Samuel-Michel-David Meschinet de Richemond, de La Rochelle, demandeur en agast contre Jean Carret, marchand à Thairé, condamné à payer les dommages causés par ses bestiaux aux taux de l'expertise (12 juin 1741). — Samuel-Joseph Meschinet de Richemond contre Jean Carret, marchand à La Grande-Eguille, paroisse de Thairé, condamné à payer au demandeur la somme de quinze sols, pour le dommage causé par ses bestiaux en la pièce de blé dont est question, avec défense de récidiver. « Aucun des seigneurs ne réside dans la paroisse, ni aucun de leurs officiers de justice. » (Le cahier de doléances de 1789 signale le défaut de résidence des juges seigneuriaux et des procureurs comme le principal obstacle à l'exécution de l'édit de novembre 1787, à la répression efficace des délits, rixes pendant les vendanges, vols de bois, pacage dans les prés et dévastation par des bestiaux appartenant à des individus qui n'ont aucune terre pour les nourrir, n'étant ni propriétaires, ni fermiers ; les bois sont hachés par les maraudeurs, etc., grand éloignement du Parlement de Paris qui relève les appels du Présidial de La Rochelle, etc.) — Messire François de Polignac, seigneur des Fontaines et autres places, contre Antoine Foucaud, laboureur à bœufs. — Marianne Prevost, veuve de messire Pierre Du Rousseau, chevalier, seigneur de Fayolle, contre messire Louis-Hector-Marie de Saint-Georges, chevalier, seigneur de Dirac et demeurant à Pons. — Samuel-Joseph Meschinet de Richemond, demeurant à Mortagne-la Vieille, contre Jean Carré, marchand à Thairé, condamné à lui payer trente-quatre livres six sols pour le dommage causé aux domaines audit sieur de Richemond. — Samuel-Joseph Meschinet de Richemond, à La Rochelle, réparation de dommages causés par les bestiaux de Pierre Seulin, de Voutron. — Messire François-Henri Harouard de Saint-Sornin, écuyer, seigneur de La Garde aux Valets, etc., contre Pierre Guichard et Jacques Morisseau, etc. — Vérification de la déclaration faite par Pierre Bonneau, marchand à Yves, à messire Pierre-François de Mazières, lieutenant des vaisseaux du Roi au département de Rochefort, seigneur du Passage-Voutron, etc.

JURIDICTION DU MARQUISAT D'OZILLAC

B. 2531. (Registre.) — 150 feuillets, papier.

1766-1782. — Le comte d'Aubeterre, seigneur. — Pierre-Charles Morineau de Fayolles, juge sénéchal. — Le procureur fiscal, demandeur en payement de rentes contre Charles Pilard, marchand de Saint-Simon de Borde. — Le procureur fiscal, demandeur en reddition de compte de fruits saisis à sa requête sur Charles Martin, marchand, contre Pierre Douteau, meunier, et Jean Jantis, laboureur à bras de Saint-Simon. — Le procureur fiscal, demandeur en reddition de fruits saisis à sa requête sur la tête de Pierre Rousseau, contre Pierre Hillairet, laboureur à bœufs, et Pierre Arnaudeau dit Bonamy, commissaires établis sur lesdits fruits. — Le procureur fiscal, demandeur en payement de rente, contre Jean Lagarde, laboureur à bœufs. — Le procureur fiscal, demandeur en payement, contre Jean Favereau, charron, de Saint-Simon de Bordes ; Jean Arnaudeau, de Saint-Simon-de Bordes ; François Guiffier, laboureur à Saint-Simon-de-Bordes ; Jean Joyaux, tisserand à Champagnac ; Jean Bertin, serger à Saint-Simon-de-Bordes ; Jean Favereau, laboureur à Ozillac ; Jean Alain, laboureur à Ozillac ; Jacques Bruneteau, laboureur à Saint-Germain-de-Lusignan ; François Bernard, laboureur à Saint-Simon-de-Borde ; Lafaye, laboureur à Jonzac ; Jean Perodeau, laboureur à Ozillac ; Pierre Rousseau, serger à Jonzac, etc. — François Lagarde, laboureur à Ozillac ; Louis Guérineau, galocher à Ozillac ; Guillaume Bedocheau, laboureur à Ozillac ; Mézeau, marchand de Jonzac ; Jean Douteau, marchand à Champagnac, etc. — Abraham Augé, notaire royal et postulant, tient l'audience le 3 juin 1766, faisant fonctions de juge, par suite de la récusation volontaire du juge sénéchal, qui siège de nouveau, le 17 juin. — Etienne Lagarde, jour-

nalier à Ozillac, contre Jacques Fournier, bourgeois de ladite paroisse. — Pierre Simon dit Bourdellay, menuisier, demandeur en offre de retrait lignager, contre Louis Fraisneau, boucher. — Jacques Boybellaud de La Chapelle, avocat en la Cour, demandeur en saisie et arrêt de deniers, contre Pierre Bardin, serger. — Pierre Boucherie, maréchal à Montlieu, contre Pierre-Pascal Boybellaud, bourgeois à Ozillac, condamné à payer au demandeur la somme de deux cent dix livres portée par la promesse signée par lui, le 17 mars 1764, et aux dépens. — (Etudes historiques, littéraires et scientifiques sur l'arrondissement de Jonzac, par Rainguet (1864), page 221, et monographie de la paroisse d'Ozillac, par l'abbé B. de Cugnac). — Haut et puissant seigneur messire Pierre de Lure, chevalier, seigneur, marquis de Saluces, comte d'Iza, baron de Fargue, de Malangin et autres lieux, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, maréchal des camps et armées du Roi, contre Charles Gay, notaire royal. — Elisabeth Boybellaud, épouse de Joseph Vigen, contre Jacques Boybellaud, avocat en la Cour ; François-Michel Boybellaud, sieur de La Chapelle ; Elisabeth-Marie-Henriette et Geneviève Dumédis ; Anne Boybellaud, épouse de Jacques Broussard ; Jeanne Boybellaud, épouse de Richard Mollard, et contre lesdits Broussard, Mollard et Abraham Chastellier, mari de ladite Marie Dumédis, assignés pour autoriser leurs femmes. — Jean Pelletan, maître orfèvre, demandant l'avération d'une promesse de la somme de deux cent seize livres, contre Pascal Boybellaud, bourgeois, condamné au payement de ladite somme. — Jean Eveilhé, procureur au Présidial et à l'Election de Saintes, demandeur en avération d'une promesse de vingt-quatre livres consentie en sa faveur par Henri Blanchard, sergent royal, contre ledit Blanchard, — François Gallaup, avocat en la Cour, juge du marquisat de La Roche-Chalais, habitant la paroisse de Saint-Michel de Rivière en Périgord, contre Henri Blanchard, notaire royal à Ozillac. — Louis Beauvais, bourgeois à Saint-Simon-de-Bordes, contre Ricard, maréchal. — Jean Boulerne, boucher du Petit-Niort, mari de Norillon, veuve Chiché, demandeur en avération d'une promesse de cent livres signée le 29 avril 1735 Pascal La Chapelle, contre Jacques, veuve de Pascal Boybellaud, héritier de son père, Pascal Boybellaud de La Chapelle, d'Ozillac (22 décembre 1767). — François Flornoy, bourgeois, contre le procureur fiscal du présent marquisat. — Pierre Lis, bourgeois de Saint-Simon-de-Borde, contre Pierre Yvonnet, charbonnier dudit lieu. — Anne Poyrier, veuve de René Dumas, demendant l'avération d'une promesse de 315 livres consentie en sa faveur par Jean Libeau, le 1er août 1766, contre ledit Libeau. — Louis Mayran, maitre en chirurgie de Jonzac, contre François Flornoy, bourgeois, pour exhibition de contrats de lods et ventes, etc. — Jean-Julien Derbeau et Pierre Julien de La Ferrière, négociants associés, contre Marie-Elizabeth Eveilhé, héritière en partie de son père, Jean Eveilhé, procureur au Présidial de Saintes (6 septembre 1768). — Eutrope Julien, maître en chirurgie du bourg de Baignes, fils et héritier de François Julien, contre Jeanne Landreau, veuve de Jean Garnier, et Jacques Garnier, boucher, son fils. — Jacques Renaudet, marchand de Jonzac, demandant l'avération de la promesse de 413 livres, 6 sols, 6 deniers, signée en sa faveur le 4 janvier 1753, par Pierre Renaudet, contre Jean Roy, notaire royal, procureur pourvu à l'hérédité répudiée de feu Pierre Renaudet (21 février 1769). — Antoine Dubarry, docteur en médecine, contre Louis Mayran, maître en chirurgie (4 décembre 1770). — Pierre Demion fils, marchand, demandant l'avération de la promesse de 390 livres, 16 sols, consentie en sa faveur par Jean Boybellaud, marchand, contre ledit. — Jean Pinanceau, journalier, et Marie Lagarde, sa femme, de Mortiers, contre Joseph-Gaston Landreau, bourgeois d'Ozillac. — Antoine Dubarry, docteur en médecine, contre Pierre Montigaud, jardinier (25 mai 1773). — Charles Daulnix, sieur de Puiraveau, contre Jean Jean, laboureur (22 juin 1773). — Madelaine Lavergne, veuve de Jean-Abraham Chastellier, notaire royal, contre Guillaume Broussard, bourgeois (14 décembre 1773). — Joseph-Gaston Landreau, du Maine-au-Pic, avocat en la Cour, conseiller du Roi, assesseur en la maréchaussée à Saintes, contre Sarrazin, laboureur à bœufs, métayer de la métairie du Maine au-Pic. — Marguerite Guillard, veuve de Jean Favereau, contre André Girard, menuisier ; Biton, son gendre ; Michel Marchegay et Pierre Esmié, experts. — Haut et puissant seigneur Louis Charles, comte de Saint-Simon, capitaine au régiment de Picardie, héritier de messire Louis Gabriel, marquis de Saint-Simon, son père, demandeur en avération de promesse contre Jean Durand, marchand ; Pierre Blanchaud, maréchal, etc. — Haute et puissante demoiselle Marie-Victoire de Saint-Simon, de Monbleru, héritière de messire Gabriel, marquis de Saint-Simon, son père, demanderesse en avération de promesse contre Pierre Blanchaud, notaire royal, héritier de son père, Henri Blanchaud, aussi notaire royal. — Elisabeth Boybellaud, veuve de Joseph Vigen, demanderesse en par

tage et division de biens, contre Marie-Catherine Boybellaud, épouse de messire François de Loizellot, écuyer, seigneur de La Barrière, etc. (29 février 1780). — Messire François de Loizelot, écuyer, seigneur de La Barrière, contre Marie-Anne Chastellier (14 mai 1782).

JURIDICTION DE LA SEIGNEURIE DE CHASTENET

B. 2532. (Registre.) — In-4°. 150 feuillets, papier.

1745-1782. — Audiences. — Pierre Viaud, notaire royal, juge ordinaire. — François Prou, farinier, contre Pierre Courpron, tailleur d'habits. — Prou, condamné à remettre au défendeur « le fust de barrique, dont est » question, non gasté ni endommagé, sinon d'en payer » la juste valeur à dire et estimation d'experts ». — Barthélemy Rodde, laboureur, contre Pierre Botton, dit le capitaine, laboureur à bœufs. — Pierre Renoulleau, farinier, contre François Drujon, laboureur à bœufs. — Suzanne Blanc, veuve de Isaac Brejon, notaire royal, contre Pierre Chauvet, gallocher. — Le procureur fiscal contre Suzanne Blanc, veuve de Isaac Brejon de La Vergnée, notaire royal. — Le procureur fiscal, demandeur en payement de rentes, contre Jean Touzeau, laboureur à bœufs. — Pasquier, notaire royal, préside l'audience du 1er février 1745 en l'absence du juge en chef. — Le procureur fiscal, demandeur en payement de terrages, contre Pierre Botton jeune, laboureur à bœufs ; Paul Viaud, laboureur à bœufs ; François Brun, laboureur à bœufs, etc. — Messire Jean Broché, prêtre, curé de Varzay, contre Pierre Filloleau. — Marie Geoffrin, femme de Pierre Renoulleau, contre Pierre Julliot. — Maurice Bertellot, bourgeois et marchand de Cozes, demandeur en reconnaissance d'un billet du 29 mars 1716, contre Pierre Rondier (29 mars 1746). — Le procureur fiscal, à lui joint Philippe Soudoys, marchand, ci-devant fermier de la seigneurie de Chastenet, contre Pierre Vignaud. — André Garnier, marchand, contre Jean Vignaud ; Pierre Rondier dit Le Boursier, etc. — Charles Crespin, écuyer, sieur de La Chabosselay, contre François Dubreuil, laboureur (10 décembre 1748). — Le procureur fiscal, demandeur en payement de rente, contre Pelletan, marchand, curateur des mineurs Biron (4 janvier 1749). — Paul Brejon, bourgeois et marchand, contre Cousteaud, veuve Vigneaud. — Pierre et François Julliot, laboureurs, demandeurs en entérinement de testament, contre Suzanne Jolliot, veuve de Daniel Roudier, fille et héritière d'Etienne Julliot (4 mars 1755). — Pierre Guichard, notaire royal, contre François Prou (18 mai 1756). — Antoine Baptiste, sieur de Pitonneau, contre Pierre Roudier dit Le Boursier. — François Manès, bourgeois, demandeur en condamnation de la somme de huit livres deux sols, contre Jean Chauvet (18 février 1766). — Enregistrement de l'arrêt du Parlement portant homologation du règlement fait par le Présidial de Saintes pour la perception des rentes (26 août 1768). — Martin Botton, notaire royal, demandant l'avération d'un billet de 205 livres, contre Pierre Botton, laboureur à bœufs de La Billette, paroisse de Restaud (18 juillet 1769). — Pierre Charron, bourgeois et marchand, demandant l'avération d'un billet de 40 livres, 13 sols, contre Jean Chauvet (2 juin 1782). — Pierre Ligoure, notaire royal, juge de la seigneurie, demandeur en déguerpissement, contre Jean Labbé ; Dutard, préside l'audience (15 décembre 1778). — Jean Marchegay contre Pierre Mesturier, laboureur à bœufs (3 avril 1781).

B. 2533. (Registre.) — 150 feuillets, papier.

1725-1782. — Information à la requête de Pierre Neau et François Maurin, commissaires établis sur les fruits de Charles Roudier, contre ledit Roudier (21 juillet 1726) pour violences et opposition à l'enlèvement desdites récoltes. — Curatelle des mineurs de feu Pierre Courpron et de Jeanne Gougnion (29 janvier 1734). — Enquête sur un vol de bois sur la dénonciation de Jacques Vignaud, maître charron à La Coudaignère de Cravant (27 novembre 1731). — Payement de la procédure contre Chardonneau (11 mai 1746). — Information contre Antoine Vignaud, qui chasse avec arme à feu et chiens, malgré les ordonnances et notamment aux environs du Château de Chastenet (26 novembre 1766). — Curatelle des mineurs de feu Pierre Germain, charron, et de Jeanne Vinet. — Information à la requête de Pierre Chasseriaux, laboureur, contre Daniel Prou, farinier, qui l'aurait battu grièvement. — Marie Geoffroy, femme de Pierre Renoulleau, farinier, et Pierre Renoulleau, curateur de ladite Geoffroy, sa femme, contre Pierre Julliot le jeune, et Jean Touzeau, laboureur. — Jacques Duzon contre Jacques Labbé et Jean Chauvet. — Nicolas Chauvet contre Pierre Boisnard. — Samuel-Alexandre Brejon de La

Martinière, avocat en la cour et juge ordinaire (29 janvier 1734). — Curatelle des mineurs de feu François Bibard. — Curatelle des mineurs de feu François Labbé, tonnelier, et de Elisabeth Bertaud. — François Brion, laboureur à bœufs, contre Pierre Touzeau. — Curatelle des mineurs de feu Pierre Rivasseaud. — Jacques Tallé contre Pierre Grenon et Marie Hillairet, sa femme. — Information pour délits de chasse commis par Pierre Botton, laboureur, et Pierre Botton, menuisier. — Installation de Jean Bibard, comme garde et prévôt de la seigneurie de Chastenet, nommé le 15 décembre 1739 par Louis Desmier d'Archiac, de Saint-Simon. — Information contre Michel Botton, marchand, pour délits de chasse (21 juin 1740). — Information contre Pierre Touzeau, laboureur à bœufs, qui passa avec bœufs et charrettes dans le champ d'Anne Couttaud, femme de Jean Vignaud, de Retaud, qu'il renversa violemment avec le manche de son aiguillon et faillit lui faire perdre la vie. — Curatelle des mineurs de feu Maurice Botton et de Marianne Viaud. — Installation de Jean Avrillaud dans l'office de prévôt et sergent auquel il a été nommé le 14 janvier 1726 par Louis Desmier d'Archiac de Saint-Simon. — Information à la requête de Daniel Prou, farinier, victime d'un vol. — Information à la requête de Pierre Botton, laboureur à bœufs, contre certaines personnes qui, la nuit, s'étaient introduites par la fenêtre dans sa maison pour le voler et avaient emmené son valet pour la milice et menacé la famille dudit Botton. — Apposition et mainlevée des scellés sur les meubles et effets du château de Chastenet, à la requête de François Gaultier, notaire royal de Rochefort, tuteur des mineurs de feu messire Henri de Bretinault, chevalier, baron de Saint-Seurin-d'Uzet, seigneur de Chastenet, et de feue messire Thérèse-Armande Froger de l'Eguille (31 juillet 1782).

JURIDICTION DU COMTÉ DE CONAC

B. 2534. (Registre.) — 300 feuillets, papier.

1631-1789. — Le duc de Richelieu, seigneur. — Jacques Laplanche, Jean Châteauneuf et Jean-Baptiste Chaumont, juges sénéchaux. — Jean de Guyon, sieur de La Sablière, demeurant au logis noble de La Vaudrière, paroisse de Saint-Thomas, proteste contre son inscription au rôle des tailles (18 novembre 1681). — Information à la requête du procureur fiscal et promotion de Elie Chevallier et Jean Faugnet, laboureurs à bœufs, beau-père et gendre, contre Louis Chevallier, marchand. — Elie Chevallier renversa Louis Chevallier et lui donna des coups de bâton, ainsi que Feuguet, et ils l'auraient assommé si on n'était venu à son secours, la rixe survenue à la suite d'une discussion au sujet de leurs enfants. — Apposition des scellés sur les serrures des cabinets, coffres, etc., de la maison où résidait feu Jean-Baptiste Chaumont, sénéchal, juge ordinaire, civil et criminel dudit lieu, qui s'est noyé dans le naufrage du bateau du port de Chasillac, la nuit de samedi au dimanche, 14 avril 1715, apposition à la requête de Charles Bruneteau, marchand, son cousin germain. — Information à la requête de Jean Drouet, sacristain, et Marie Richard, son épouse, de Saint-Dizant-du-Gua, contre Jacques et Jean Moufflet, le jeune; Jeanne et Marguerite Patron et Marguerite Moufflet, fille de Jean Moufflet, l'aîné, et de Jeanne Patron, qui les maltraitèrent à coups de fourche, de poings et de pieds, après les avoir renversés et traînés par les cheveux. Le chirurgien de Longueville certifie la gravité des blessures faites audit Drouet et à sa femme. — Information à la requête du procureur fiscal et promotion de François Moreau et Jean Pelletan, contre Benoist et ses enfants, métayers de Nicolas Habrard, marchand, pour trouble et voies de fait. — Information contre Pierre Riffaud et Michel Lacroix, à la requête de Pierre Dumas, marchand, auquel ils ont dérobé quatre cents livres dans un petit coffre, pendant qu'ils battaient le grain. — Information à la requête de Jean Gallet, laboureur à bras, contre Louis Verdon, qui le renversa et le frappa, sous prétexte qu'il conduisait ses moutons dans une prairie où il n'avait pas droit de passer. — Jean Coustard et Jean Villain, laboureurs, contre Henri Jaillant, marchand, et Esther Desmares, sa femme, pour voies de fait et troubles. — René Itreau contre François Morandière, pour avoir coupé et emporté un cerisier qui lui appartenait. — Jean Mayaud, Jacques You, Martial Roche, contre Jean Bruneteau, Regnaud et Rat. — Le procureur fiscal contre Jean Mariaud, Etienne Paillet, pour contraventions aux édits du Roi en matière de chasse. — Pierre Michenau contre Jean Favaud. — Antoine Lauriou, demandeur en remboursement de rente, contre Jean Gariveau, Jean Roux dit La Chasse. — Jean Duret et Jean Menard, laboureurs, de Saint-Thomas, commissaires séquestres établis sur les fruits de Marie Piilon.

veuve de Jean Lauranseau, contre Jacques Roy, huissier, mari de Charlotte Regnaud. — Suzanne Bonnain, veuve de Jacques Formel, sieur de La Motte, contre Anne Héraud, veuve de Jean Boulletraud. — François Fresnaud, laboureur, contre Jean Blanchet, laboureur. — Sébastien Joyeau, laboureur, contre Jean Regnaud, laboureur. — Michel Couillandeau, voiturier, contre Jacob Brun, marchand. — Léger Puissen contre Jean Defantours. — Pierre Geay, voiturier, demandeur en reddition de compte comme tuteur et curateur de Jeanne Remy, contre Jean Poyzat, laboureur, héritier de François Poyzat, laboureur, ci-devant curateur de ladite Remy. — Pierre Gourdon, maître maréchal, demandeur en acte de retrait lignager, contre Jean Dinaud, marchand. — Jean Mageaud, laboureur à bœufs, demandeur contre Françoise Philipeau, veuve de Michel Bruon. — François Morandière, notaire et procureur postulant, contre Joseph de Bussis, écuyer, sieur de Bellegarde. — Pierre Bujeau, charpentier, contre Pierre Peroteau, laboureur. — Léon Hervé, maître maréchal, mari de Françoise Héard et curateur de Pierre Héard et Françoise Héard, héritiers de leur père. — François Héard contre Louis Roy, maréchal. — Jean Favaud, voiturier, demandeur en dommages et intérêts contre Pierre Micheneau, maître cordonnier. — Jacob Tanguidé, marchand, contre Daniel Boyneau, marchand. — Raymond de Sirant, écuyer, sieur de Merlaud, demandeur en dommages et intérêts contre Jacques Drugeon, laboureur à bœufs. — Le substitut du procureur fiscal, à lui promovant Marie Berlot, femme de Mathurin Arnaudin, contre Jean Pelletant et Marie Robineau, qui sont relaxés et renvoyés de ladite accusation. — Adjudication des fruits saisis des biens de Raymond de Sirant, écuyer, sieur du Merland. — Information à la requête de Jean Lussaud, domestique de François Michaud, qui gardait le bétail de son maître, contre Jacques Mouchet, métayer, qui le battit à grands coups de bâton et coups de pied, après l'avoir renversé. — Messire Jean-Baptiste de Gourdon de Genouillac de Vaillac, seigneur, abbé commandataire de l'abbaye de Saint-Romain-de-Blaye, contre Jean Benoist, sergent royal, au sujet de l'enlèvement des meubles de la dame Suzanne Fleurisson, veuve de Jean Mossion, nièce de feu Pierre Berruchon, prêtre et curé de Sainte-Ramée. — Le procureur fiscal, demandeur en contravention de chasse, contre François Rabaine, laboureur de Saint-Thomas. — Information contre Michel Couillandeau pour avoir cruellement battu Suzanne Thibaudeau, femme de Jean Générau. — Anne Beneteau contre Jacques Guesdon, pour excès et violences. — Florimont Allouet, laboureur, contre Marie Babouineau, femme de Claude Gendron ; Jean Juge et François Gendron, qui l'insultèrent et le battirent cruellement, à la suite d'une querelle, en dansant après vêpres. — Antoine Bouquet, Michel Lanouhe, Jacques Guillet, Gabriel Tessier, contre Jacques Drillon, laboureurs, prévenus de vol de cannes bonnes à manger, dans les fossés de la grande rivière de Cônac. — André Raby, prêtre, curé de Saint-Thomas de Cônac, contre François Héard, notaire royal, qui lui donna un soufflet, jeta sa perruque et son chapeau par terre et, le renversant, lui donna plusieurs coups de poing, en le menaçant d'enlever ses fagots ou d'y mettre le feu ; ledit Héard, fermier de messire Antoine de La Ville, prêtre, prieur de Cônac, prétend que Raby se serait laissé tomber et l'aurait traîné en le tenant à la cravate. — Information à la requête de Nicolas Herpain, écuyer, sieur de La Combe, contre François Sandeau, pour vol d'arbres dans un bois lui appartenant. — Elisabeth Desbordes, femme de Pierre Seguin, contre Jean Debordes, laboureur au Maine-Bonneau, paroisse de Plassac, pour excès, violences et voies de fait. — François Riffaud, laboureur, contre Jean Boucq, pour excès, violences et voies de fait (un doigt coupé à la main gauche). — François Héard, notaire royal, contre Jacques Morisset, laboureur à bœufs, qui lui tua, à coups de fusil, des brebis et cochons, coupa des arbres et le menaça de mort et d'incendie de ses biens. — Hugues Cormier, sergent royal, commissaire aux tailles et archer de la maréchaussée, à Saint-Disant-du-Guà, contre Majaud, qui avait cruellement battu ses enfants, Sébastien et Jean Cormier, qui conduisaient ses chevaux. — Messire Amable Bigot, conseiller du Roi au Parlement de Bordeaux, contre Marthe de Chevreuse, épouse de messire François de Mosnier, chevalier, seigneur du Rousset, pour délit de pêche, par son domestique, Rigaud, qu'elle avait uniquement envoyé pour réclamer des engins de pêche à elle appartenant. — Le procureur contre Jean Jean, dit Gentet, prévenu de meurtre commis la nuit sur Pasquine, dans la maison de Boisrond d'Orignac. — Marthe Morineau, épouse de messire Osée de La Cour, écuyer, « absent du Royaume pour cause de religion, » contre Jean Gervereau, marchand. — Pierre Raby, maître chirurgien, demandeur en payement de médicaments, contre Joseph Du Bourg, écuyer, seigneur de Bellegarde. — Perroteau, laboureur à bœufs, 70 ans, et Nicolas Maillet, 55 ans, commissaires établis sur les fruits de Favaud, métayer du sieur de Lombrail,

contre Favaud, jeune homme fort, vigoureux et violent qui les avait troublés et empêché de partager le froment et battu Maillet. — François Roy, praticien et employé au recouvrement des tailles en l'Election de Saintes, contre Sébastien Lussaud, pour violences et voies de fait, certifiées par le chirurgien de Longueville. — Le procureur fiscal, demandeur en punition de crime d'homicide, contre de Raymond fils, écuyer, paroisse de Saint Sorlin, prévenu d'avoir tué Jean Duret, laboureur, à coups de bâton. — Jeanne Gallot, femme de René Viaud, de Saint-Ciers, contre Jean Ragoudin, qui l'a cruellement battue ; René Viaud les a séparés. — Jean Julliau, marchand, contre Mathurin Moquet, laboureur, pour violences et voies de fait. — Jean Allusson, tisserand, contre Elie Chevallier et Sébastien Joyeaux, pour tentative d'assassinat. — Messire Christophe Amateur, comte de Galiffet, mestre de camp, lieutenant du régiment de la Reine-cavalerie, brigadier des armées du Roi, seigneur, baron de Dampierre, Rocheroux et autres places, gouverneur de la ville et château de Mâcon et de la province du Mâconnais, demeurant à Paris, rue Saint-Dominique, faubourg Saint-Germain, paroisse Saint Sulpice, demandeur contre Paul Perret, laboureur à bœufs, demeurant à Saint Georges de Longuepierre. — Jean Gravouil contre Pierre Gravouil. — M. Me Joseph Hérissé, conseiller du Roi et son procureur en ce siège, contre Me César Perthuis, huissier et ci-devant greffier audit siège. — Elisée Ouzanneau, marchand de draps de soie à Saint-Jean-d'Angély, contre Jean Vernon, meunier et consorts, à Nuaillé. — M. Me Hérissé, conseiller du Roi, garde marteau de la maîtrise particulière des eaux et forêts de Niort et gruerie d'Aulnay, fermier de la terre et seigneurie de Boismasson, y demeurant, paroisse de Coivert, contre François Planché, fournier audit Coivert. — Charles-René Gallard, notaire royal à Aulnay, contre François Clouzeau, l'aîné, et Marie Paunier, son épouse. — François Marchand contre Pierre Jeay et Elisabeth Renaud, sa femme. — Serment des procureurs Jean Paumier, Charles-René David, Jacques Lamarque, du premier huissier audiencier Jean-Baptiste-Michel La Cour, de François-Auguste Bonnaud, huissier audiencier, des sergents royaux Jacques Jarry et René Texier et du greffier Jacques Daud (24 novembre 1757). — Notification au greffe des acquisitions dans le ressort du siège d'Aulnay, etc.

JURIDICTION DU SIÈGE ROYAL D'AULNAY (ENCLAVE DU POITOU ON SAINTONGE)

B. 2535. (Registre.) — 38 feuillets, papier ; piqûres d'insectes.

1729-1733. — René Cherpentier, seigneur de Laurière, conseiller du Roi, juge royal, bailli civil et criminel. — Notification au greffe de l'acquisition faite de Jean Beau, de deux gerbes et demi de vignes situées au fief de Torsay, pour 23 livres, par Pierre Paille, marchand. — Acquisition d'une portion de bois aux Chestis-Capeps, paroisse de Dampierre, par Pierre Gorron, maître maréchal d'Etienne Lhomme, domestique du sieur de Moulinneuf. — Acquisition par Jean Combaud, marchand à Saint-Pierre, de René-Jacques Dallègre, marchand à Blanzay, d'un cheptel de deux bœufs de tire, l'un de poil rouge, l'autre noir, d'un veau tétron, poil rouge, d'une vache de trois ans, poil rouge, d'une autre de deux ans, poil châtain, d'une jument de neuf ans, poil noir, d'une autre jument aussi poil noir et de neuf ans, d'un mulet rejeton de l'année, même poil, d'un poulain de deux ans, poil noir, de quatre moutons de deux ans, vingt brebis amenantes et six agneaux de l'année pour 494 livres, à moitié dans la perte et profit. — Donation entre vifs par Jacques Robert, tonnelier, âgé de 58 ans, sans femme ni enfants, en faveur de Pierre Deloulay, laboureur à bras, et Hilaire Pasquet, sa femme, qui l'ont blanchi, gouverné et soigné dans sa vieillesse, par suite de sa faiblesse et infirmité, de tous ses biens, meubles et immeubles à Saint-Martin de Juilliers et paroisses circonvoisines, estimés cent cinquante livres. — Acquisition par messire Charles-François Desprez, écuyer, seigneur de La Poterie, demeurant à La Villedieu-d'Aulnay, d'André-Abraham Micheau, marchand, et Marguerite Perault, sa femme, d'une pièce de terre, pour 90 livres (11 janvier 1732). — Maurice Bureau, sieur de Beaulieu et seigneur des Touches, reçoit l'exponction faite par Louise Gabet, veuve de Jean Michot, tonnelier et tutrice de ses enfants, des biens arrentés audit feu Michot, son mari, par Pierre Sablon, situés au Puy de Brette et environs énoncés par le contrat entre eux passé, le 16 avril 1698, par Cheraud, notaire à La Brousse, et cédés audit

sieur de Beaulieu, le 10 avril 1704. — Acquisition de Mathurin Defevin, chirurgien, et Marie-Anne Gelé, son épouse, de Tonnay-Charente, de tous les biens de ladite Gelé, par Joseph Lelong, licencié en lois, à Blanzay. — Acquisition par Jean Gargoulleau, laboureur à bœufs, de Saint-Martin de Juillers, de Jean Bouleau, cordonnier, à La Mothe-Saint-Héray, de tous leurs biens dans la paroisse de Saint-Martin de Juilliers et circonvoisines. — Audiences. — Prestation de serment des procureurs Jean Bonnaud, Louis Audureau, Jean Paumier, de Rullier, greffier, Jean Noret, premier huissier audiencier, Jean Lacour, Jacques Garry et François Pinsonneau, sergents royaux, entre les mains de maître Jacques-Henri Guérin, sieur de La Vacherie. — Réception, après serment et présentation des lettres de service, signées Guillaume de La Maignon, conseiller d'Etat, etc., de René François, Charpentier de Laurière, avocat en la Cour, présidiale de la sénéchaussée de Poitou, le 3 août 1723. — Défense aux huissiers et sergents du présent siège d'assigner devant les juges consuls de Niort ni autres, aucun justiciable, pour achat de blé, farines, vins, pour leur nourriture et celle de leurs familles, bois, charbon et autres objets de consommation en leurs maisons, prix de fermes, de prés et autres domaines, à peine de dix livres d'amende par chaque intervention. — Jean Souillacq, sieur de La Couche, et Marie Bigot, sa femme, marchande à Tout-y-Faut, demandeurs en entérinement de lettres rescissoires, contre Marie Legsq, veuve de Jacques Bigot. — Jean Baptiste Cousin, employé dans les aides, et Marie Rullier, sa femme, veuve en premières noces d'Alexandre Guillaume Léger, cidevant fermier de la terre et seigneurie de Copdioux, contre Judith Souchard, veuve de Barthélemy Ranson, bourgeois à Saint-Jean d'Angély, pour une rente de 8 sols, deux chapons, due à la seigneurie de Condioux, arrérages échus de sept années. — Magdelaine Micheau, veuve de Jacques-David Arnaud, chirurgien, contre Joseph Arnaud. — Charles-André Dubois, fermier de la seigneurie de Saint-Georges, y demeurant, demandeur en requête, contre Judith Souchard, veuve de Barthélemy Ranson, sieur de Lotret, pour n'avoir labouré ni ensemencé aucune des terres de la seigneurie de Saint-Georges, mouvante à terrage au sixte dudit lieu et pour n'en avoir tenu en guéret la moitié pour l'année présente, nomination d'experts. — Jean Benoist, sieur de La Broissière, marchand au Pinier, contre François Benoist, sieur de Belleville, au nom et comme héritier de Antoine Benoist, sieur de Chauvain, condamnés à bailler au demandeur 655 livres, montant de leur obligation. — Enregistrement de l'arrêt du Parlement, qui ordonne que, dans huitaine, à compter de la publication d'icelui, tous propriétaires, fermiers, locataires ou autres faisant valoir leurs propres héritages ou exploitant ceux d'autrui, seront tenus, chacun en droit soi, d'écheniller ou faire écheniller les arbres étant sur lesdits héritages, à peine de trente livres d'amende, et que les bourses et toiles qui seront tirées des arbres, haies ou buissons, seront sur le champ brûlées dans un lieu de la campagne où il n'y aura aucun danger de communication du feu (4 février 1732). — Messire René Turpin, écuyer, demeurant à Saint-Martin-de-Juilliers, contre Nicolas Chaigneau, laboureur. — Jean Esnard, sieur du Riveau, maître chirurgien, contre Louis Bernard, meunier. — Messire Antoine Decrès, chevalier, seigneur d'Anglé et autres places, demeurant au château d'Anglé, paroisse de Blanzay, contre Jean Esnard, sieur du Rivaud, à La Vaillette, de Saint-Pierre de l'Isle.

B. 2536. (Registre.) — 29 feuillets, papier.

1733-1735. — Audiences. — René Cherpentier, seigneur de Laurière, conseiller du Roi, juge royal, baillif civil et criminel d'Aulnay. — Notification au greffe par André-Abraham Micheau, marchand, de l'acte de cheptel de deux vaches estimées cent vingt livres à son profit, contre Jacques Prévereau, maçon à Nuaillé, et par lui consenti devant Audureau et Gallard, notaires royaux, le 3 janvier 1733. — Jacques David, marchand, notifie l'agression de Louis Clergeau, marchand, et de Jeanne Vernon, sa femme, d'une maison à Aulnay. — Jacques Arsonneau des Essards, demeurant à Aumagne, notifie l'acquisition faite de Marie Deslandes, veuve de Jean Deslandes, et Jean Forget, laboureur à bœufs, de huit sillons de terre labourable, paroisse de Saint-Pierre-de-Juilliers. — Elie Brunet, laboureur à Nuaillé, notifie l'acquisition faite de Marie Bernard, veuve de François Bouhet, journalier, et passagère au port de Congnioux d'un toit bâti à fest avec quéreux, et un demi quartier de bois, etc. — Henriette Delabourt, veuve de maître Charles Gallard, conseiller du Roi, juge des eaux et forêts audit Aulnay, notifie l'arrentement fait audit Gallard par messire César de Sainte-Hermine, chevalier, seigneur de Saint-Laurent, et de dame Legrand, son épouse, d'une maison, pré et jardin, à Aulnay. — Messire Barthélemy Bellet, prêtre, curé de Paillé, notifie l'acquisition faite de Judith Soulard, veuve de Barthélemy

Ranson, sieur du Lotrait, paroisse de Paillé, d'une pièce de pré, à Nuaillé. — Charles Isambart, meunier, notifie l'arrentement fait de Marianne Grelat, veuve de Jean Guillonnet, sieur de Merville, mère et tutrice de leurs enfants, demeurant au Moulin brun, paroisse de Saint-Julien de l'Escap, d'une maison audit lieu. — Messire Antoine de Crès, chevalier, seigneur d'Angle, Blanzay, Ville-des-Eaux et autres places, gendarme de la garde du Roi, demeurant en son château d'Angle, notifie l'acquisition qu'il a faite de Jean-Baptiste Lancel, bourgeois de Paris, tuteur de messire Noël-Michel-Marie-Anne Ancelot et de messire Jean-Baptiste-Antoine Michel Ancelot, des terre, seigneurie, haute, moyenne et basse justice de Vervant et les Eglises, moyennant quatre-vingt-sept mille cinq cents livres. — Caron de Julienne, notaire à Paris. — Audiences. — Serment des procureurs Jean Bonnaud, Louis Audureau, Jean Paumier, et Paul Rullier, greffier, Jean Noret, premier huissier audiencier, et des sergents royaux Jean Lacour et Jacques Jarry, entre les mains de René Cherpentier, seigneur de Laurière, conseiller du Roi, juge baillif, civil et criminel au siège royal d'Aulnay. — Cherbonnier a fait charger tout à la fois ses foins et ceux d'Allain et à diverses fois descendit de sa charrette pour empêcher Allain de charger les siens, et déchargeait le foin qui était dans la charrette d'Allain et poursuivait les métiviers d'Allain une fourche de fer à la main, dans la prairie du Vieux bois. Le métivier et le valet dudit Allain s'y opposèrent et Cherbonnier et eux se prirent au corps et se renversèrent par terre et s'étant relevé, Cherbonnier donna deux coups de fourche au métivier, et Allain ne descendit point de dessus sa charette et disait: « Laisse-le et ne vous faites point de mal. » — Jean et Adam Mounier frères, marchands, demeurant à Cognac, demandeurs en saisie et délivrance de deniers, contre Paul Rullier, greffier de ce siège. — Les RR. PP. prieur et religieux du couvent des Carmes contre Lelouis de La Savinière et Marguerite Drillaud, sa femme, demeurant à Saint-Coutant, condamnés à payer auxdits Carmes sur les fruits et revenus du prieuré, 25 livres pour l'administration des sacrements que lesdits religieux ont faits aux habitants de Saint-Coutant, pendant un an. — Charles Angibaud, maître apothicaire à Saintes, contre Roux, chirurgien, et Marie Chien, sa femme, à Asnières. — Melchior Denis, fermier du domaine du château d'Aulnay, demandeur en exhibition de contrats, payement de lods et ventes et honneurs, contre Charles-André-Gabriel Collon, marchand. — Messire Louis-Benjamin de Chauvet, prêtre, prieur de Saint-Georges de Longuepierre, contre François Benoist, sieur de Bellisle, héritier d'autre Benoist, son frère. — Jeanne Collon, veuve de Maurice Bareau, sieur de Beaulieu, avocat du Roi en l'Election de Saint-Jean d'Angély, contre César Arnaud, marchand. — Philippe Bonarme, notaire et procureur à Loiré, contre François Bonneau, laboureur. — Jean-Baptiste-Josué Sorin, bourgeois de Blanzac, contre Pierre Chollet, à Meschain, paroisse d'Aulnay.

B. 2537. (Registre.) — 100 feuillets, papier.

1er décembre 1735-3 septembre 1739. — Audiences. — Serment des procureurs Jean Bonnaud, Louis Audureau, Jean Paumier, du greffier Paul Rullier, du premier huissier audiencier Jean Noret, des sergents royaux Jean Lacour et Jacques Jarry, entre les mains de René Cherpentier, seigneur de Laurière, conseiller du Roi, juge royal, baillif, civil et criminel du siège royal d'Aulnay. — Louise Roux, servante domestique, contre Charles-André Dubois, maître chirurgien et fermier de Saint-George, réclamation de salaire. — Messire René de Turpin, écuyer, demeurant à Saint-Martin de Juilliers, contre Pierre Marteau, laboureur, et Marie Viaud, sa femme. — André-Abraham Micheau, hôte des *trois pigeons*, contre Charles Challes, marchand boucher, et Marie Voizin, sa femme. — Jean-Baptiste-Josué Sorin, bourgeois au bourg de Blanzac, contre Pierre Chollet, demeurant à Meschain, d'Aulnay. — Messire Henri de Collincourt, écuyer, seigneur de Presle, paroisse de Saint-Coutant, contre messire François de Bouhet, écuyer, seigneur du Portal, demeurant en son logis de Luchet, paroisse du Chay, près Saujon. — Marie Le Vallois, femme épouse de messire Louis-Henry Meschin, écuyer, chevalier de La Prade, contre Jacques Berlaud, meunier du moulin d'Hommère, paroisse de Nuaillé. — Charles de Saint-Blancard, marchand, contre Angélique Chapiaud, femme de César Arnaud, marchand. — Me Adam-Alexandre Gallard, conseiller du Roi, juge gruyer des eaux et forêts de la vicomté royale d'Aulnay, y demeurant, contre Jean-Baptiste Couzin, marchand et bourgeois dudit Aulnay, condamné à bailler et payer au demandeur la somme de mil cinq cent soixante seize livres, prêt à lui fait par le demandeur, le 10 février 1732. — Serment des officiers du siège (1736). — François Benoist, sieur de Bellisle, marchand aux Eglises-d'Argenteuil, contre messire René-Alexandre, marquis de Culan, seigneur de l'Isle et autres lieux, de-

meurant au Grollet, paroisse de Sainte-Mesme, et Louis Guimberteau, demeurant à Matha. — Messire Jean de La Laurière, chevalier, seigneur de Blanzay, Leffort et autres lieux, mari de Jeanne Reverdy, fille et héritière de Marguerite de Castello, contre Jean Esnard, chirurgien, mari de Marie-Anne Goron. — M. Me Joseph Le Long, sieur de La Freignée, conseiller du Roi et son procureur au siège royal de Civray, contre Michelle Rochet, veuve de François Girau, de Blanzay, pour trouble et dégradations dans la propriété dudit demandeur. — Me Jean Michel Lhospital, notaire et procureur au siège royal de Saint-Jean-d'Angély, contre Jacques Gautier, bourgeois au Treuil de Blanzay. — Messire Jean Savin Guion, prêtre, curé d'Ausigny, prieur du prieuré de Salles, contre Jean Geoffroy et Francois Micheau, laboureurs à Saint-Mandé. — Déclaration du Roi concernant la tenue des registres des baptêmes, mariages, sépultures, vêtures, noviciats et professions et des extraits qui en doivent être délivrés (9 avril 1736). — Messire Jean de La Laurencie, écuyer, seigneur de Blanzay, Leffort et autres places, demeurant en son logis de l'Effort, paroisse de Coivert, contre Jean Esnard, sieur du Riveau, maître chirurgien. — Henri-Albert Chalmot, sieur de la Meslière, notaire royal à la vicomté d'Aulnay, demeurant à Paizay-le-Chapt, contre Jean Vallée, marchand à Aubigné (14 février 1737). — Arrêt du Parlement défendant à tous officiers, greffiers, d'exiger, prendre ou recevoir aucuns droits, salaires, vacations pour les cotes et paraphes des registres de baptêmes, mariages et sépultures (16 janvier 1737). — Messire René Turpin, écuyer, demeurant à Saint-Martin-de-Juillers, contre François Madelaine, journalier audit lieu. — Messire Gabriel de Fleury, écuyer, seigneur de Villenouvelle, et messire Simon Desprez, écuyer, mari de Françoise Goron, seigneur de Tabarit, contre Jeanne-Elisabeth Javarry, veuve de François Bordier, demeurant rue Fontaines, paroisse de Saint-Seurin. — Messire Charles-César Dollède, écuyer, seigneur de Ferrières, Saint-Mandé et autres places, contre Jean Nazet, syndic de la paroisse Contré, condamné à exhiber dans huitaine au demandeur le contrat de délaissement qui leur a été fait d'une maison, jardins et autres domaines mouvants à cens et à rente du demandeur.

B. 2538. (Registre.) — 109 feuillets, papier.

1739-1747. — Audiences. — Cherpentier, juge bailly. — Serment des officiers, par devant Jacques-Henri Guérin, sieur de La Vacherie, procureur du Roi ; procureurs : Jean Bonnaud, Louis Audureau, Jean Paumier, César Perthuis, greffier, Jean Norre, premier huissier audiencier ; Jean Lacour, Jacques Jarry, et Jean Martin, sergents royaux. — Messire Charles-César Dollède, écuyer, seigneur de Ferrières, demeurant à Niort, contre Pierre Monnet, laboureur. — Messire Charles-César Dallède, écuyer, seigneur de Ferrières, demeurant à Niort, contre Pierre Mounet, laboureur à Chantemerle. — Messire René Turpin, écuyer, seigneur du Breuil-Malevaud, demeurant en son logis noble dudit lieu, paroisse de Saint-Martin-de-Juilliers, contre Sébastien Martin, laboureur à bœufs. — Jean-Mathieu de Bonnegens, bourgeois de Saint-Jean-d'Angély, contre Boullard, veuve de Jean Roché, laboureur, et femme de Drahonnet, laboureur, condamnée à payer au demandeur 27 livres, 17 sols, 7 deniers. — Notifications des actes d'acquisition par messire René-Benjamin de Cumont, écuyer, seigneur de Luché, y demeurant, dite paroisse, de Françoise de Cumont, épouse de messire Pierre Lebel, écuyer, seineur de Seneuil, de la terre des Estières et fief Girard, avec toutes leurs appartenances, par messire Henri de La Tour, écuyer, seigneur de Geay, demeurant au logis noble dudit lieu, de Henriette Arnaud, d'Aulnay, de Duplessy et Marie Arnaud et Joseph Arnaud, d'une grange et ses dépendances ; — par messire Jacques-Henri, chevalier, seigneur de Boimasson, conseiller du Roi, de l'acquisition de François Griffon et Pierre Brochard, bourgeois, époux de Marie Griffon, de Coivert, de la moitié du fief du Puy-du-Chêne. — Charles-Gabriel Collon, fermier de la seigneurie de Presle, paroisse de Saint-Coutant, contre François Mallerse, marchand à Meschin-d'Aulnay, condamné à payer au demandeur 530 livres avec les intérêts. — Acquisition par messire Jean-Baptiste-François, chevalier, écuyer, seigneur de Saint-Marc, Vilmorin, La Roche-Elie et autres places, demeurant audit Vilmorin, de messire Charles Du Boucheau, écuyer, seigneur du Château, demeurant en sa maison noble de Dion, paroisse de Chérac, et autres cohéritiers de messire Jean Du Boucheau, leur père, de leurs portions dans une métairie, indivise avec l'acquéreur. — Louise-Andrée de Marquatel, femme de messire Jean Rollin, écuyer, seigneur de La Chapelle, demeurant à Loiré, contre Pierre Marteau, laboureur, Catherine Marteau et Pierre Chapt, son mari. — Jean Pineau, marchand, contre messire François de Verteuil de Saint-Clément, écuyer, seigneur de Sallebœuf,

y demeurant, paroisse de Coivert, qui a déclaré avoir vendu le bois sur pied.

B. 2539. (Registre.) — 100 feuillets, papier.

1747-1756. — Audiences. — Cherpentier de La Laulière, juge royal, Guérin de La Vacherie, procureur du Roi. — Serment des procureurs : Jean Bonnaud, Louis Audureau, Jean Paumier, du greffier César Perthuis, de l'huissier Jacques Jarry. — Messire Jean de Lestant, écuyer, seigneur dudit lieu, et Marie Vidaud, son épouse, demeurant à La Croix, paroisse de Saint-Gervais, contre Pierre Sourisseau l'aîné, marchand, Marie Gays, veuve de Jean Sourisseau, et tutrice de leurs enfants, contre Marie-Madelaine de Cumont, veuve de messire Jean de Salignac, écuyer, seigneur de La Mingotrie, héritière de messire Gabriel de Cumont, chevalier, seigneur du Fiefbrun, son père. — Jean de La Brousse, prieur, curé de Saint-Martin-du-Seudre, contre Antoine Verdon et Jean Mestayer. — Enregistrement des provisions de Léonard-Gabriel Cherpentier de Laurière, prêtre, licencié en théologie de la Faculté de Paris, avocat en Parlement, comme juge royal bailly d'Aunay « désirant d'ailleurs, autant » qu'il est en nous, perpétuer au public les secours » qu'il a puisés depuis plus de deux cents ans dans les » lumières, le zèle et l'intégrité avec lesquels sa famille » a rempli successivement, de père en fils, les fonc- » tions de l'office de juge royal bailly d'Aunay » (21 juin 1748). — Messire Charles-Louis Prévost, chevalier de Saint-Louis, et Suzanne-Henriette Daitz de Mesmy, son épouse, contre Eustache Thonnay, sieur de Plenyet, et Marie Arnaud, sa femme. — Joseph de Larade, marchand de draps de soie à Saint-Jean-d'Angély, contre Jacques Jarry, huissier. — Messire Clément de Mâne, écuyer, seigneur du Gason, contre Laurent Renaud, scieur de long. — Messire Jean Maume, chevalier, seigneur de Trezance et des châtellenies de Ribemond, Mornay, président trésorier de France en la généralité de La Rochelle, demeurant à Saint-Jean-d'Angély, contre Claude Giraud, demeurant au Grand Breuil de Vaize, paroisse de Saint-Pierre-de-Lille. — Messire Joseph Prevost, chevalier, seigneur de Gagemont, demeurant au logis noble dudit lieu, paroisse de Saint-Martin-de-Melle, époux de Marie-Françoise Sermanton d'Arsay, veuve de messire Jean-Baptiste-Charles François, chevalier, seigneur de Villemorin, La Roche-Elie, etc., contre Michel Guionnet, marchand à Cherbonnières. — Notifications au greffe d'acquisition par messire Jean Meaume, chevalier, procureur du Roi du bureau des finances de La Rochelle, de messire Jean-François-Xavier de Vilhot, conseiller au Parlement de Bordeaux, procureur de messire Gabriel-Barthélemy Bastarot, aussi conseiller audit Parlement, débiteur et seigneurie de Nuaillé pour 18,100 livres (25 avril 1754).

B. 2540. (Registre.) — 107 feuillets, papier.

1756-1763. — Audiences. — Léonard-Gabriel Cherpentier de Laurière, conseiller du Roi, juge bailli, civil et criminel du siège royal d'Aulnay. — Serment des officiers : Jean Bonnaud, Jean Paumier, Charles-René David, procureurs, Charles-René Gallard, notaire royal, Jean-Baptiste-Michel Lacour, premier huissier-audiencier, François-Auguste Bonnaud, huissier-audiencier ordinaire, Jacques Jarry et René Texier, sergents royaux ordinaires. — Provisions de Jacques Lamarque de Villiers (28 octobre 1757) pour l'office héréditaire de notaire royal à Aulnay, que tenait Jean Bonnaud, dernier possesseur. — Christophe Amateur, comte de Gallifet, mestre de camp, lieutenant au régiment de la Reine-cavalerie, brigadier des armées du Roi, seigneur baron de Dompierre, Rocheroux et autres places, gouverneur de la ville et château de Mâcon et de la province de Mâconnais, demeurant à Paris, faubourg de Saint-Germain, contre Paul Perret, laboureur à bœufs.

B. 2541. (Liasse.) — 150 pièces, papier, parchemin.

1716-1717. — Informations secrètes à la requête du procureur du Roi d'Aulnay, contre Jacques Gauvry, sergier, « qui tira deux coups de fusil sur les pigeons qui étaient à la fuie de la cure d'Aulnay, dont le feu prit au bardreau d'icelle, brûla entièrement et la charpente aussi et tous les pigeonneaux qui étoient dedans, ledit Gauvry prévenu de crimes ci-devant commis, sur la plainte de Souchay, prêtre, curé de cette paroisse ». — Pierre Guillet, sieur de La Grave, greffier du siège royal de Cognac, prévenu de crime de séduction sous promesses de mariage, enlèvement, suppression d'enfant, supposition d'un faux à la place du véritable, subornation de témoins, etc., à la requête de Marie-Anne F......, de Cognac. Pierre Guillet, sieur de La Grave, expose « qu'ayant passé contrat de mariage avec

Elisabeth N. ....., du consentement unanime de tous leurs parents de part et d'autre, ses ennemis secrets pour le traverser et rompre son mariage se sont avisés, après en avoir mis en œuvre tous les artifices, de susciter Marie Anne F......, fille débauchée de la lie du peuple, qui a mené depuis dix à douze ans une vie scandaleuse et a eu plusieurs enfants de différents pères et lui firent former opposition au mariage dudit Guillet, à l'église paroissiale, à la faveur de quelques présents qu'ils lui ont faits, il fut ordonné qu'il serait passé outre à la célébration du mariage de Guillet et F..... condamnée aux dépens ». Appel et déchu de juridiction. Guillet n'était pas d'âge nubile et F...... avait vingt-sept ans, au moment où elle prétend avoir été débauchée. Ladite F...... a été déboutée, malgré son appél au Parlement de Paris.

B. 2542. (Registre.) — 151 feuillets, papier.

1763-1770. — Audiences. — Léonard-Gabriel Cherpentier, seigneur de Laurière, conseiller du Roi, juge bailli civil et criminel. — Serment des procureurs Jean Paumier, Charles René David, du greffier Jacques Lamarque, des huissiers Jean Baptiste-Michel Lacour et Charles-César Blanchard. — André-Abraham Arnaud, sieur de Petit fief, seigneur de Presle, contre Jean Arnaud La Violette. — Pierre Caffin, avocat, contre Jacques Mathé. — François Marchand, négociant, contre Jean Jeante et Marie Collenet. — Charles-André Dubois, lieutenant du premier chirurgien du Roi, contre Henry Challer, marchand. — Louis Saulnier, sieur de La Rente, contre Jean Planché. — Charles-César de La Laurancie, chevalier, seigneur de Laroche, contre André Laurent, scieur de long, et Elisabeth Arbaletier, sa femme. — Pierre Caffin, seigneur de La Coursollière, et le Port de La Roche, avocat au Parlement de Bordeaux, contre Jacques Mathé, cabaretier, héritier de Marie Morandière. — Aymé-Charles Patureau, juge au siège royal de Chizé, contre Jacques Bareau et consorts. — Charles-Louis de Saint-Blancard, prêtre, contre François Danieau. — Louis Audureau, notaire et procureur, contre Pierre Delavaud. — Clémence Chevalier et messire Charles-Joseph Prévôt, écuyer, seigneur de Gagemont, contre Jean Mazet, tailleur d'habits, à Contré. — Serment des procureurs et huissiers. — Déclaration d'acquisitions dans le ressort du siège d'Aunay, entre autres de l'acquisition de la terre et seigneurie de Bussac et fiefs qui en dépendent, avec la métairie de La Rochefollet, par Louise Massiot de La Mothe, veuve de messire Christophe de Rossel, chevalier, seigneur de Rossel, chevalier de Saint-Louis, capitaine des vaisseaux du Roi, demeurant à Saintes, en faveur de messire Charles-Jean-Baptiste Mercier Du Paty, écuyer, seigneur de Clam, Saint-Germain-de-Lusignan et Saint-Georges-de-Cubillac, président, trésorier de France au bureau des finances et chambre du domaine de la généralité de La Rochelle, y demeurant rue Chef-de-Ville, et Louise Carré, son épouse, moyennant deux cent dix-huit mille livres. — Acquisition par François Merveilleux des Paillets, négociant au Gicq, de Pierre Pineau, charpentier, et Jeanne et Catherine Pineau, de Rochefort, de bâtiments, cour, jardin, pièces de terres et de vignes, etc., dans les paroisses de Gibourne, Loiré, Cherbonnières, etc. — Cheptel de bestiaux donnés à garder à Louis Goinard, laboureur à Bourgneuf et déclarés par messire François-René Cherpentier de Jauvelle, écuyer, chevalier de Saint-Louis, ancien officier porte-étendard de la seconde compagnie des mousquetaires de la garde ordinaire du Roi et pensionnaire de Sa Majesté, demeurant à Aulnay. — Nomination de Louis-Jacques-Samuel Layné du Verger, avocat au Parlement, à la place de Léonard-Gabriel Cherpentier de Laurière, démissionnaire, par le prince de Condé, engagiste du comté de Civray, et confirmée par le Roi (24 octobre 1770).

B. 2543. (Registre.) — 142 feuillets, papier.

1770-1776. — Jean-Henri Guérin, conseiller du Roi et son procureur, faisant les fonctions de juge pendant la vacance Louis-Jacques-Samuel Layné du Vergé, conseiller et juge royal du siège d'Aunay. — Déclarations au greffe des acquisitions par Denis Le Roux de La Jonkaire, inspecteur des fermes du Roi, de terres et Jean Massouède, Jacques Martin et Marie-Louise Bineau. — Audiences. — Joseph Lelong, conseiller du Roi et son ancien procureur au siège royal de Civray, contre Pierre Gestreau, journalier, et Marie-Jeanne Gestreau, héritiers de Pierre Gestreau. — Claude-Jean Normand, receveur des tailles de Saint-Jean-d'Angély, contre François Bellin. — Charles-Noé Gallard, notaire royal et greffier du siège de la gruerie des eaux et forêts d'Aulnay, contre Alexandre Longeguioux, sellier, et sa femme Françoise Miet. — Messire Charles de Mânes, écuyer, prêtre, curé de Saint-Martial, témoin appelé dans l'affaire de Michel Bernon, laboureur audit Saint-Martial, contre Jeanne Guindet, veuve de Louis Bernard, meunier. — Louis Brillouin

frères, négociants à Saint-Jean-d'Angély, contre René Lachaud, voiturier, et Marie-Anne Courtier, sa femme. — Messire Charles-Amédée Du Bois de Saint-Mandé, seigneur de La Laigne, Salbœuf et autres lieux, chevalier de Saint-Louis, officier au régiment de Dauphin-dragons, et Armande-Angélique de Chataigner, son épouse, demeurant au logis noble de Salbœuf, paroisse de Coivert, notifie la licitation et accord fait entre lui, Jean Ladouze, Jean Coudreau, représentant Louise de Verteuil, sur la réquisition de Joseph de Verteuil, écuyer, qui a requis l'enregistrement pour ledit seigneur Du Bois. — Acquisition par Jean-François Chabot, avocat en Parlement de Niort, de messire Joseph Chapelle, écuyer, de 113 carreaux de chennevière avec les arbres en dépendant. — Audiences. — Serments des procureurs, greffiers: Charles-René David, Jacques Lamarque, Adam-Alexis Gallard, Jean Audureau, Charles-Noé Gallard, Jean-Baptiste-Michel Lacourt et Charles-César Blanchard. — Jacques-Ambroise de Vallée, bourgeois, et Bénigne Paumier, héritière de son père Jean Paumier, ancien notaire et procureur, contre Jean Ristord dit Chantoizeau. — Marie Espahol, veuve de Paul Ranson, bourgeois à Saint-Martin de Juillers, contre Marie Tarley, veuve de Zacharie Dhuon, bouchère à Saint-Jean-d'Angély. — Charles-Noé Gallard, notaire royal à Aulnay, et Charles-Emmanuel Perthuis de La Salle, seigneur du Pouzait, demeurant au logis dudit lieu, paroisse d'Aulnay, contre Louis Huguet. — Paul-Arnaud Desruhes fils, fermier des abbayes de Brie, Paillé et Pouzou, agissant en son nom et sous l'autorité de Paul-Arnaud Desruhes, procureur du Roi au siège de la gruerie des eaux et forêts dudit Aulnay, son père, contre Jean Bouquard, marchand grainetier à Paillé. — Jean Meaume, conseiller du Roi et son procureur honoraire au bureau des finances de la généralité de La Rochelle, demeurant en son château de Mornay, paroisse de Saint-Pierre de l'Ile. — Charles-Emmanuel Porchais de La Salle, seigneur du Pouzeau, contre Jean Guionnet et Jean Saunion, laboureurs, et contre le comte de Blenac. — Messire Jean-Louis-François de Lostanges, baron de Paillé, seigneur de Montausier, Bussac, La Grollière, Chambon et autres places, demeurant à Paillé, contre Charles Guionnet, veuf de Jeanne Ardouin, au nom de leurs enfants mineurs. — Enregistrement des édits et déclarations du Roi (1771-1774). — Création des tribunaux ou conseils supérieurs (février 1771) à Arras, Blois, Châlons, Clermont-Ferrand, Lyon et Poitiers, pour connaître en dernier ressort de toutes les affaires civiles et criminelles. — Suppression de la table de marbre de Paris (juin 1771). — Suppression et création d'offices dans le Parlement de Paris (avril 1771). — Suppression de la Cour des Aides de Paris. — Règlement pour la procédure des lettres d'anoblissement et confirmation de noblesse, etc. (avril 1771).

B. 2544. (Registre.) — 146 feuillets, papier.

1776-1784. — Audiences. — Louis-Jacques-Samuel Layné Duvergé, conseiller du Roi, juge bailli, civil et criminel. — Paul Blanchard, marchand à Aulnay, contre Louis Huguet, marchand. — Etienne Guionnet, marchand à Saint-Pierre-de-Juilliers, contre Jean Perogon, laboureur audit lieu. — Jacques Blanchard, laboureur, contre Marie Chaine, veuve de René Gillet. — Charles-Emmanuel Gaillard, notaire royal à Aulnay, contre René Lachaud, laboureur. — Marie-Madelaine, Marguerite et Marie-Anne de Vallée, filles majeures, contre Jacques-Ambroise de Vallée, bourgeois. — Joseph Arsonneau, bourgeois, contre Jean Jousseaume et Pierre Jouchereau, marchands. — Messire Charles-César d'Algret d'Aulède, chevalier, seigneur de Ferrières, Saint-Mandé, etc., contre Bréhard dit Cariboton et Elisabeth Bréhard. — Messire Paul-Charles de Pont, chevalier, seigneur des Granges, contre Jean-Paul Gallard. — Serment des procureurs Charles-René David, Jacques Lamarque, Adam-Alexis Gallard, Jean Audureau, du greffier Charles-Noé Gallard et des huissiers Jean-Baptiste-Michel Lacour, Charles-César Blanchard. — Messire Paul-Charles de Pont contre Adam Elie Gallard, notaire royal et procureur. — Provisions et installation de Joseph Arnaud comme procureur postulant du bailliage d'Aulnay. — Déclaration de défrichement de terre à Chouche de Arouzé, paroisse de Coivert, par Charles-Noé Gallard, greffier ; Joseph de Verteuil, sergent-garde de La Jarrie-Audouin, y demeurant, et Pierre Dupuy, laboureur à bœufs à Coivert. — Hélène Perthuis contre François Marchais. — Charles-Noé Gallard, notaire royal et greffier, contre Denis Le Roux de La Jonkaire. — Messire René-Charles de Turpin, chevalier, seigneur du Breuil-Malmaud, contre Blanchard, marchand grainetier. — Maître Louis Vieuille, avocat au Parlement de Bordeaux, et Henriette-Victoire Vieuille, sa fille, contre Joseph Ranson. — Messire Jean Violleau, curé de Saint-Pierre-de-Juilliers, contre Jacques Guichard. — Charles-César Blanchard, huissier, contre René Gormaud et Louise Hérissé, sa femme. — Notification au greffe des acquisitions faites dans le ressort du

siège par messire Denis Chevallier, chevalier, seigneur de Nantillé, Villemorin et autres lieux, ancien chevau-léger de la garde ordinaire du Roi, demeurant à Villemorin, fondé de pouvoirs de Sophie de Turpin, son épouse, et Louis-François Clémanson, conseiller du Roi et son procureur en l'Election de Niort, du logis, maison, terre et seigneurie de Villemorin et dépendances, pour 71,200 livres. — André-Abraham Arnaud Petit-Fief, seigneur de Presle, de Jeanne Cherbonnier, la Religieuse, de Breuil-Chignac, paroisse de Cherbonnières, de prés et terres en la prairie de Chambré, paroisse de Cherbonnières. — Paul-Michel Arnaud d'Argenteuil, maître en chirurgie à Aulnay, de Jacques Tillié, bourgeois, et consorts, d'une maison à Houlme, paroisse de Nuaillé, et ses dépendances. — Jean-Augustin Chasseloup de Châtillon, fournisseur de marine à Saint-Léger de Cognac, de Marie et Angélique Piet, d'Aulnay, de terres situées à Saint-Georges de Longuepierre. — Elisabeth David, épouse de Jean-Augustin Chasseloup de Châtillon, receveur des domaines du Roi à Cognac, de Pierre Ducauze et François Delaunay, de terres à Saint-Georges de Longuepierre. — Messire Eutrope de Cressac, écuyer, conseiller du Roi, expéditionnaire en cour de Rome à Paris, de haut et puissant seigneur messire Arnoult Pierre de Courbon, marquis de La Roche Courbon, comte de Blenac, des deux châteaux de la terre de Contré et leurs dépendances.

B. 2545. (Registre.) — 128 feuillets, papier.

1781-1788. — Audiences. — Louis-Jacques-Samuel Laigue du Vergé, conseiller du Roi, juge royal, bailli civil, criminel et de police du siège royal d'Aulnay. — Pierre-Etienne Dionnet contre Pierre Viault. — Jean Chassin, marchand, contre Jean Audouin, menuisier. Joseph Arnaud contre Izambard Boisrenaud aîné. — Jean Michaud, marchand, et Charles Mounerie, contre Nicolas Gauvin, demandeur en retrait lignager. — Messire Charles-Emmanuel Perthuis de La Salle, seigneur du Pouzait, contre Doclain, Louis Grollaud et sa femme, Jeanne Aubineau, veuve Boucquard, Jean-François de Chabot, ancien gendarme de la garde ordinaire du Roi, et Jacques-Ambroise de Vallée. — Messire Jacques-Alexandre Gaillard, écuyer, contre messire Auguste Alexandre-Casimir de Turpin, écuyer. — Messire Jean-Pierre de Condé, écuyer, seigneur des Etières, paroisse de La Villedieu, contre Barraud, sa femme et sa fille, pour dégâts commis par les brebis et moutons des défendeurs. — Serments des procureurs Jacques Lamarque, Adam-Alexis Gallard, Jean Audureau et Joseph Arnaud, des huissiers audienciers Jean-Baptiste-Michel Lacour et Charles-César Blanchard, et du commis-greffier Pierre-Augustin Regnier. — Martial Fauvel, tailleur de pierres, contre René Jousseaume dit Lassauzay, boulanger. — Déclaration de défrichement du terrain au lieu appelé Legrand-Croc, paroisse de Saint Mandé, par Pierre Micheau dit Peron, marchand à Gâtebourse, paroisse de Saint-Mandé. — Jacques Delaunay de La Villedieu, contre François Boislleau, curateur des enfants de Jacques Vigier. — François Grabreuil, officier de marine, au nom de ses enfants mineurs et de feue Louise Ranson, contre André Boucquard, marchand grainetier à Paillé. — François Quintard, demandeur en élargissement sous caution, contre de Bernonville. — François Réveillaud, domestique du curé de Cherbonnières, contre François Caillaud et la Girard, sa femme. — Haut et puissant seigneur messire Daniel-Henri Charles-Anne de La Laurencie, seigneur de La Rochenambard, contre Touchaud, boulanger, et sa femme. — Jean-François de Chabot, ancien gendarme de la garde ordinaire du Roi, demandeur en retrait lignager, contre François Daniaud, acquéreur, et Emmanuel Perthuis de La Salle et la dame veuve Gibouin, aussi demandeurs en offre de retrait lignager. — Cherpentier de Laurière, docteur en médecine à Niort, contre Jean Laglée, tonnelier du Bourget, paroisse des Eglises-d'Argenteuil. — Enregistrement des provisions de Jacques Clair de Vallée, comme procureur postulant en vertu des lettres de Charles-Philippe, fils de France, frère du Roi, comte d'Artois, duc d'Angoulême, de Berry et de Châteauroux, comte de Poitiers, d'Argenton et du Ponthieu, seigneur d'Henrichemont. — Serment des officiers entre les mains de Henri-Paul Guérin, conseiller rapporteur du point d'honneur, conseiller du Roi et son procureur au siège royal d'Aulnay, attendu l'indisposition du juge royal bailli du siège (2 décembre 1784). — Louis-Henri Touchaud, marchand, contre messire Henri-Daniel-Charles de La Laurencie de La Roche, chevalier. — Pierre Charruyer, marchand à Lusseray, contre Raphaël Guion, sacristain, condamné à payer au demandeur six années d'arrérages d'une rente de six livres. — Déclaration au greffe des acquisitions faites dans le ressort dudit siège (1785).

B. 2546. (Registre.) — 100 feuillets, papier.

1786-1789. — Audiences. — Serments des procu-

reurs Adam-Alexis Gallard, Jean Audureau, Joseph Arnaud, Jacques-Charles-Clair de Vallée, des huissiers Jean-Baptiste Michel Lacour, Charles-César Blanchard, René-Gabriel Lacour, huissier de l'Amirauté de La Rochelle, Joseph Arnaud, huissier audiencier aux traites foraines et domaniales de La Rochelle, Pierre Lacour, huissier à la connétablie des maréchaux de France, et Charles-Noé Gallard, greffier ordinaire, entre les mains de Jacques-Samuel Laigue du Vergé, conseiller du Roi, juge royal bailli. — Marie-René de Villiers, veuve de messire Charles-René de La Laurencie, contre Hautin, veuve d'Henri Boutin, tant en son nom que comme tutrice de ses enfants. — Joseph Ranson, fermier du prieuré de Cherbonnières, y demeurant, contre Jean Guionnet, laboureur. — Marie Poirier, veuve d'Elie Fortou, de Cherbonnières. — Louis Jousseaume, bourgeois à Blanzay, et Marie-Thérèse, sa femme, héritière de Louise Challe, sa mère, à son décès, femme de François Giraud, contre François Giraud, marchand à Blanzay. — Messire Daniel-Henri-Charles-Anne de La Laurencie, chevalier, seigneur de La Roche, Beaulieu, Saint Méard, demeurant en son logis de La Roche, paroisse de Coivert, contre Marie-Madelaine Léger, veuve de Michel Regnier ; Jacques Audureau, André Perdriau. — Henri-Fromy Beaupré, seigneur des Tabarits, paroisse de Coivert, contre Pierre-Gabriel Massé, bourgeois audit lieu. — Louis Charruyer, marchand au Seuil, paroisse de Périgny, contre Auger, marchand à La Cressionnière d'Aulnay. — Louis Logeay, régisseur de la terre et seigneurie de Saint-Léger, de Saint-Mandé, contre Pierre Chopin, ancien domestique à Pouzou, Eglises-d'Argenteuil. — Marie-Renée de Villiers, veuve de messire Charles-César de La Laurencie, chevalier, seigneur de La Roche, contre Jean Ardouin, Jeanne Autin, sa femme, et Augustin Touchaud, boulanger. — Louis-René Guérin Destouches contre François Giraud. — René Gauvin et Guillaume Ardouin, domestiques, contre Sigard, régisseur actuel de Contré. — Joseph Rançon, licencié en lois, contre Marie Espail, veuve Rançon. — Jean-Baptiste Chatenet, receveur au bureau des traites, contre Georges Laurent, meunier, et sa femme. — Favre, marchand de drap de soie à Saint-Jean-d'Angély, contre Escard Demédor, laboureur aux Tabarits de La Villedieu. — Paul-Michel-Armand d'Argenteuil contre Jean Rousseau, laboureur. — Provisions d'Auguste-Elie-Alexandre Gallard, procureur postulant au siège d'Aulnay, par Charles-Philippe, fils de France, frère du Roi, comte d'Artois, etc. (1er avril 1788). — Anne Manusset et Jean Geoffriau contre Louis Réveillaud. — Augustin Jousseaume, Lassauzay fils, boulanger, contre Henri Challe et Bonnaud du Roch. — Messire Henri-Charles de La Perrière, seigneur de Roiffé, demeurant en son logis de La Maison neuve, contre Jacques Deloust, journalier à Virollet, paroisse de Paillé. — Joseph Arnaud contre Chasseloup de La Pinnerie, négociant. — Jean Bréard dit Le Bon Garçon, laboureur, contre Pierre Bréard, François Nadeau, Bernard Foucher. — Messire César d'Algret d'Aulède de Ferrières, seigneur audit lieu, contre François Brisson, journalier à Chantemerlière de Contré. — Messire Philippe de Bremond d'Ars, chevalier, seigneur dudit lieu, demeurant à Paillé, contre Masson, journalier à Courjeon, paroisse de Saint-Pierre-de-Juilliers. — Charles-Noé Gallard, notaire royal, contre Pierre Ristord, scieur de long, héritier de Jeanne Isambard, sa mère. — Le vicomte de Courbon-Blénac contre Jean Micheau. — Rougier de Bellefonds, notaire royal à Loiré, contre Jean Micheau, marchand. — Joseph-Casimir et Marie-Louise Grabeuil, mineurs émancipés d'âge ; Louis Tostée, leur curateur aux causes ; Louise Rançon, mineure émancipée, et Louis Callais de Favaud, curateur aux causes, demeurant tous à Rochefort, contre Anne-Marie-Suzanne de Goullard, épouse séparée de biens de M. de Bremond d'Ars. — Hilaire Alexis Bourcis, curé de Saint-Jacques-de-Varzays, contre Marie Fretée Merbonneau, veuve Dubois, et Jacques-Charles Gallard, bourgeois. — Pierre-Henri Delaunay, chirurgien, contre Lhouneau, domestique.

B. 2547. (Liasse.) — 97 pièces, papier. 2 sur parchemin.

1781-1786. — Procès-verbal dressé par le procureur du Roi d'Aulnay, juge sénéchal de la baronnie de Dampierre, le 20 avril 1781, concernant l'arrestation de Louis Favreau, ancien marchand de poisson, venu de Beauvais-sous-Matha, allant à Niort, de la part de Charrier, de Beauvais, pour aller chercher le payement à l'acquit de ce dernier, d'une rente à autre Charrier, de Niort. L'inculpé n'a pu fournir de papiers. On a trouvé dans le sac attaché sur son cheval un tablier qui a été reconnu appartenir à Perret, aubergiste, et que Favreau a prétendu lui avoir été remis par un inconnu à l'entrée du bourg pour le porter à l'auberge où il était descendu. Il s'est contredit dans ses ré-

ponses ; il avait dans sa bourse vingt-quatre livres et quelques sous et liards. — Lettre d'A. Charrier, curé de Beauvais-sous-Matha, au procureur du roi d'Aulnay, attestant que la famille de Jean (et non Louis) Favreau, ancien poissonnier, d'une ancienne et bonne famille, marié depuis plusieurs années dans la paroisse d'Anville, a reconnu la jument, la selle et le manteau pour appartenir audit Jean Favreau. — Désistement du procureur fiscal de Dampierre sur-Boutonne, sur la requête de René Allis et Jeanne Perret, sa femme cabaretiers à Saint-Georges-de-Longuepierre. — Interrogatoire de Jean Favreau. — Procès-verbal de vente de la jument dudit Jean Favreau pour soixante-deux livres, à Charles-Noé Gallard-Latouche, notaire royal à Aulnay, à la requête du procureur du Roi. — Procès-verbal des meubles dudit Favreau. — Condamnation dudit Louis Favreau dit Dorange aux galères du Roi pour neuf ans, après avoir été battu et fustigé de verges et marqué sur l'épaule droite des lettres G. A. L. (30 décembre 1782). — Certificat de Segondat, commissaire de la marine, ayant l'inspection des Chiourmes, du 5 juillet 1784, attestant que Louis Favreau dit Dorange, condamné aux galères par arrêt du Parlement de Paris du 10 mai 1782 pour 9 ans, venu en galère le 21 octobre 1782, est mort à l'hôpital royal de la marine à Rochefort le 9 avril 1783. — Information contre Antoine Le Grand dit Le Grenadier, Michel Le Grand, son fils ; Pierre Guillau dit Bujot et Madelaine Aubouin, qui avaient tué un mulet du prix de dix louis d'or, nuitamment, et commis plusieurs vols de bœufs, volailles, etc.

B. 2348. (Registre.) — 30 feuillets, papier.

1782-1790. — Audiences du bailliage de la châtellenie, ville et comté de Talmond-sur-Gironde. — Jean Perrinet, juge. — Michel Guérin, maître tailleur d'habits, contre Pierre Rambaud, laboureur. — Pierre Moreau, laboureur, contre Geay, farinier. — Simon Courprie, laboureur, contre Paul Roy, marinier. — Jean Marchais, bourgeois, régisseur de la châtellenie de Talmond, contre Jeanne Drouillard. — François Marcoullier, vigneron, contre Simon Courpron. — Pierre Auroire, négociant, contre Pierre Gaboreau, vigneron. — Elisabeth Charbonneau, veuve de Michel Maux, serrurier, contre Paul Maux, bourgeois. — Jean-Louis Magistel, notaire royal, contre Pierre Grillet, laboureur. — Alexis Pichon contre Jean Lalande. — Marie-Anne Robelain, épouse séparée de biens de Fulgent Bodin Forestié, bourgeois, contre Marianne Giraudeau, veuve en premières noces de Pierre Marchais, capitaine de navire, et en secondes noces, de Gabriel Viviat, capitaine de navire et légataire universelle de Marianne Roubelain, veuve Giraudeau. — Antoine Courpron, ancien charpentier, légataire de Suzanne Bizet, sa femme, contre Paul Roy, marinier, héritier légitimaire de ladite Bizet. — François Geay, marchand, contre Tune, bourgeois. — Jean Geoffroy, négociant, contre François Bricoux, saunier. — André Jaux, meunier, demandeur en réparation d'injures, contre Jacques Torseau, Jean Seguineau, René Belot et Pierre Curaudeau, laboureurs à Loriveaux, paroisse d'Arces, auxquels il est fait inhibition et défenses de ne plus, à l'avenir, proférer d'injures contre ledit Jaux, à telles peines que de droit et condamnés aux frais de l'instance liquidés à vingt-six livres douze sols. — Jean Avrillaud, vitrier et peintre, contre Pierre Pourteau, condamné à lui payer cinquante-huit livres pour peinture et vitrerie et aux dépens liquidés à quinze livres quatre sols. — Jean Marchegay, meunier, contre Jean Lalande, meunier, condamné à lui payer quatorze livres pour mouture de froment et trois sacs de toile avec intérêts et dépens. — Jacques Thomas, capitaine de navire, contre Louis Thomas, farinier. — François Pasteur, charpentier, contre Bignon, marinier. — Interdiction de Marie-Françoise Giraudeau, pour démence. — Le procureur fiscal contre François Moyne aîné, vigneron, condamné à trois livres d'amende « pour avoir manqué à la décence due aux » saints jours de dimanches et fêtes » et charroyé des gerbes de méture, avec ses deux chevaux ou mulets, à une heure et demie après midi. — Louis Gilbert, capitaine de navire, contre Hyacinthe Duplaix, marchand de Talmond. — Procuration par messire Jean-Jacques de Pellet, comte de Talmond, conseiller du Roi en la grande chambre du Parlement de Bordeaux, et Jean Guerry, à l'effet de la régie de ladite seigneurie (7 janvier 1785). — Procuration par messire Jean-Pierre-Auguste de Narbonne-Pelet, chevalier, comte de Pelet, lieutenant en premier aux gardes françaises, chevalier de Saint-Louis, seigneur de Talmond et autres lieux, à Louis Pain, pour la régie de ladite seigneurie (22 octobre 1785). — Louis Gilbert, capitaine de navire, contre Hyacinthe Duplais des Touches, marchand. — Le procureur fiscal contre Antoine Duplais des Touches. — Procuration donnée par veuve Vullierod et Resseguier, négociants à Bordeaux, à Hillairet, notaire royal à Corme-Ecluse (9 décembre 1788). — Tutelle, curatelle et émancipation des mineurs Mallassoutte dit

Dufaud, David, etc. — Jean Sorignet, tailleur d'habits, contre Jean Rolland, maréchal, qui le frappa à coups de poings au cabaret. — Jean Membrard contre Paris, meunier, et Jean Marchegay, son domestique, pour coups et blessures volontaires. — Levée de cadavres sur la conche de Talmond. — Information à la requête de François Autant et Catherine Thomas, sa femme, contre Simon Barbotin, vigneron, et Marianne Cerisier, sa femme, qui les battirent à coups de bâton. — François Autant, capitaine de navire, et sa femme, contre Simon Barbotin et sa femme, pour excès et violences. — Nomination par Jean Desmier d'Archiac, comte de Saint-Simon, maréchal de camp, inspecteur général des canonniers garde-côtes, de Louis Dorget, comme capitaine de la compagnie de La Jarne (15 octobre 1779), visée par de Montmorency, commandant en chef. — Nomination par les habitants de Talmond de leurs députés, le 8 mars 1789, J.-J. Maillet, J.-A. Landreau, bourgeois, J.-J. Béguet et Jean Chauvet, marchands, et A. Garnier, officier marinier.

JURIDICTION DU PRIEURÉ DE SAINT-SAVINIEN

B. 2549. (Registre.) — 50 feuillets, papier.
Couverture formée par une consultation de l'avocat Guenon.

1776-1789. — Audiences. — Louis-Henri Carville, avocat en la Cour, juge civil et criminel de la châtellenie et prieuré de Saint-Savinien-du-Port. — Thérèse Salmon, veuve et commune en biens de Jean Joubert, demandeur en payement d'une somme de soixante livres, contre André Claveau, cordonnier à Saint-Savinien. — Jean Bouhier, maître chirurgien à Saint-Savinien, contre Marianne Durand, épouse de Daniel Cailleau, marinier. — Vincent-Guillaume-Gaspard Touchebœuf-Le Comte, seigneur des terres et seigneuries de La Vigerie et La Cave, contre François Denis et Gaschet, commissaires sur les biens saisis de Jean Simon. — Le procureur fiscal et Jean-Pierre de Gennes, fermier des fruits et revenus de la châtellenie du prieuré de Saint-Savinien, contre Jean-Louis Lucas et Auger. — Jean Cloquemain, notaire du comté de Taillebourg, demeurant à Saint-Savinien, contre Elie Couturier. — Jean Bouyer, maître chirurgien, contre Jean Pougnet. — Boffinet remplace le juge ordinaire aux audiences des 6 et 7 juillet 1778. — Joseph Bessière, premier huissier-audiencier de la maîtrise des eaux et forêts de Rochefort, contre Huaud dit Francœur. — Françoise Mullon, femme de Jacques Guionnet, sergent au comté de Taillebourg, contre ledit Guionnet. — Rat de Lacombe contre Jean Tenot, charpentier, Jean Garnier, laboureur, Moutard, etc. — Jean Bouyer, maître chirurgien, contre Jean Pougnet. — Jacques Rapet, marchand, contre Suire, dit Gagnon, condamné à payer au demandeur vingt livres et les dépens. — Notification des acquisitions faites dans l'étendue de la châtellenie du prieuré de Saint-Savinien, par Timothée Adrien, le 2 novembre 1776, François Dexmier, le 8 mai 1777, Jacques Saurin, le 10 mai 1777, messire Gabriel Testaud de L'Herbouché, ancien aumônier du Roi, prieur commendataire du prieuré de Saint-Savinien du Port, le 7 juin 1777, Jean-Pierre de Gennes, bourgeois, le 1er avril 1777, Jean Guiton, sergent, garde de la seigneurie, le 15 mai 1776, Jean-Josué Adrien, tant pour lui que pour Jeanne Adrien, fille de Louis Adrien, d'une maison et de deux jardins, de François Lestrille, ancien marin et bourgeois, le 11 décembre 1780, Louis Adrien, maître de barque, d'une borderie à La Caillaudière, de Marguerite Guilhot, veuve de Charles Rollet, sergent royal à Tonnay-Boutonne. — Messire Armand Le Gardeur de Tilly, écuyer, chevalier de Saint-Louis, capitaine des vaisseaux du Roi, demeurant à Rochefort, de la maison noble, terre et seigneurie de Beaulieu, située paroisse de Saint-Savin et Annepont, de messire Charles Seguin de Brilhac de Nousière, chevalier de l'ordre de Malte, demeurant à Grandgent. — Pierre Mullon, meunier du moulin des Roches, de Jean-Baptiste Chagneau et Anne Pouvert. — Joseph Bessière, premier huissier audiencier des eaux et forêts à Rochefort, demeurant à Saint-Savinien, contre François Gaschet, à Saint-Savinien. — Rat de Lacombe contre Nicolleau. — Vincent-Guillaume-Gaspard Torchebœuf Leconte contre Bouffaud. — Jean-Pierre de Gennes contre Babin, laboureur. — Messire Jacques-Alexandre Gaillard, écuyer, contre Pierre Boutin, laboureur à bœufs. — Jacques Eschasseriaux, bourgeois d'Archingeay, contre Jean Gadiot, carrier. — Pierre-Henri Boffinet, notaire royal, contre Pierre Babin, laboureur à La Rabinonnière, paroisse de Saint-Savinien.

JURIDICTION DE LA BARONNIE DE TONNAY-BOUTONNE ET DE LA SEIGNEURIE DE LUZET, PETIT MAUROIS, LA VIGNE ET AUTRES LIEUX

B. 2550. (Registre.) — 50 feuillets, papier.

1772-1790. — Audiences. — Elie Giron, procureur au siège royal de la sénéchaussée de Saint-Jean d'Angély, juge sénéchal de la seigneurie de Luret. — Le procureur fiscal demeurant au bourg de Landes, demandeur en fournissement de déclarations « à toutes fins fédgodales », contre Pierre Roland, marchand boulanger à Rochefort, Magnien, veuve Payant, Pierre Bilie, laboureur à bœufs, Brangé, veuve Festiveau, qui devront fournir leur déclaration au juge sénéchal. — Notification par Jean Paillé, notaire royal, du contrat d'acquisition fait par François Breard, marchand à Villeneuve-la-Comtesse en Poitou, de Jean Goulard, bourgeois, seigneur de La Giraud, demeurant au logis dudit lieu, paroisse d'Anières, d'une métairie au bourg de Saint-Laurent de La Barrière, pour quatre mille cent livres, le 4 mai 1771. — Pierre Roland, marchand boulanger, contre messire Alexandre de Ponthieu, prieur du prieuré de Saint-Pierre de Tonnay-Boutonne, chanoine titulaire de la cathédrale de La Rochelle. — Notification par Jean-Baptiste-Augustin Billon, procureur de la baronnie de Tonnay-Boutonne, de l'acquisition faite par Pierre Roland en faveur de Jean Rigaud, laboureur à La Planche, paroisse de Saint-Coutant, le 29 novembre 1772. — Louis-Pierre Carville, avocat en la cour, juge sénéchal civil et criminel de la baronnie de Tonnay-Boutonne. — Cécile Lamoureux, épouse de Jean-Antoine-Gaspard Dalagu, marchand, demeurant à La Benâte, icelle héritière en la partie de Martin Dahuty et de Marguerite Barret, contre messire Louis Dahuti, prêtre et curé de Saint-Laurent de La Barrière, curateur du mineur de Léon de Lalande et de Françoise-Félicité Dahuty. — Messire Philippe Le Moyne, ancien commissaire des ports et armements de la marine à Bordeaux, seigneur de Puichenin et autres lieux, demandeur en fournissement de déclaration, contre Pierre Manusset, demeurant à La Grollière, paroisse de Puy-du-Lac. — Marianne et Marie-Jeanne de Ponthieu, sœurs et donataires universelles de feu messire Louis-Charles-Alexandre de Ponthieu, leur frère, chanoine de la cathédrale de La Rochelle et prieur du prieuré de Saint-Pierre de Tonnay-Boutonne, demeurant à Saint-Jean-d'Angély, contre Pierre-François Billon l'aîné, notaire royal et procureur de la baronnie de Tonnay-Boutonne. — Déclaration par messire Jean-Baptiste-Isaac de La Cousture, prêtre, prieur et curé de Saint-Crépin, d'Elisabeth Delafois-Grégoire, d'un quéreux de deux carreaux et demi, situé au bourg de Saint-Crépin, près le presbytère, le 10 octobre 1780. — Déclaration de l'acquisition faite par messire René-Joseph-Benoît Perraudeau, écuyer, avocat en Parlement, seigneur de Beaufief, de Pierre-Louis Prévost, seigneur de la terre et seigneurie de Chantemerle, et Marie Gellé, de Torxé, son épouse, de ladite seigneurie de Chantemerle, pour trente-cinq mille livres. — Le procureur fiscal demandeur en payement de cens, contre messire Louis de Beaucorps. — Messire Jean-Honoré-François-Xavier Le Moyne de Sérigny, chevalier, seigneur de Luret, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment du Roi-infanterie, demeurant à Rochefort, contre Louis Bonnain, laboureur à bœufs, Archambaud, veuve de Pierre Bonnain, Gerbier, laboureur à Annezay, Michel Besson, journalier. — Messire François de Beaucorps, seigneur de La Bastière, contre Louis Dehuty, curateur des mineurs Lalande et Jacques Bourit, Jean-Baptiste Le Tourneulx, et Jeanne Savignol, son épouse. — Messire Charles Le Moyne, seigneur de Puychemin, contre Dorinet, journalier, Jean Bascle, François Daunas, Autant, veuve Masson, Jean Durand, etc. — Louise du Bouchet contre Marchesseau, laboureur.

B. 2551. (Liasse.) — 10 pièces, parchemin. 50 papier.

1782-1786. — Enquêtes et procès-verbaux de la baronnie de Tonnay-Boutonne, par devant Louis-Henri Carville, sénéchal, juge civil et criminel. — Jean Guillot, maréchal, contre Guillaume Lamy, laboureur, pour résilier le contrat d'apprentissage de son fils. — Jacques-Gilbert Cuppé de Formis, bourgeois à Saint-Crépin, contre Augustin Landrieux, avocat. — Délits de chasse par Chotard et Ballangé. — Tutelle et curatelle des mineurs Durand, Bonnin, Bouineau, Charrier, de La Lande de Saint-Etienne, Bisson, Geoffroi, Audouin, Bertonnière, Bougnot, Robein, Cheverit, Roux, Chevalier, etc. — Renonciation par Jeanne Boizeaud à la communauté avec feu Jean Robin, son mari. — Soumissions de cautions. — Causes et audiences

« pour le provisoire ». — Marie Dorion, veuve de Michel Roux, laboureur à bœufs, tutrice de leurs enfants, contre Jacques Bertet, père et fils. — Cécile Lamoureux et Jean-Antoine Dallagu, contre Jean-Baptiste Letourneulx, maître apothicaire, et Jeanne Savignol, son épouse. — Marie-Magdelaine du Souchet, veuve de messire François de Beaucorps, chevalier, seigneur de La Bastière, Cherves et autres lieux, tutrice et ayant la garde noble de leurs enfants, contre Jean-Baptiste Letourneulx, maître apothicaire, et Jeanne Savignol, son épouse. — Messire Léonard Machapt de Pompadour, chevalier, seigneur de La Jarlée et autres lieux, contre Jean Archain, laboureur à bœufs à ladite métairie de La Jarlée. — La couverture est formée par un certificat, en date du 12 avril 1784, constatant l'admission de Pierre Renaud, soldat, dans les troupes provinciales. — Procès-verbaux de délits de chasse, de levée de cadavres de noyés, etc. — Supplique de Marie-Magdelaine Du Souchert de La Bostière, veuve de messire François de Beaucorps, ancien écuyer de main du Roi, chevau-léger de sa garde, tutrice et ayant la garde noble de ses enfants, exposant que ledit feu seigneur de Beaucorps avait fait, entre les mains du sénéchal, la foi et hommage qu'il devait à messire Pharamond Pandin de Narcillac, chevalier, baron de Tonnay-Boutonne, à cause de son château de Tonnay-Boutonne, et que, par jugement de réception d'hommages du 25 avril 1777, il était chargé de fournir son dénombrement des terres et seigneuries de Lechasserie, Lesmé et Beaupeux, ce qu'elle a fait, par acte du 19 mai 1787, offrant de communiquer au procureur fiscal les titres énoncés dans ledit dénombrement, dont acte. — Répudiation par messire Henri-Charles de Beaucorps, chevalier, seigneur de La Bucherie, baron de Lisleau, La Croix et autres places, ancien lieutenant dans la légion du Hainaut, capitaine des canonniers gardes-côtes de la marine, demeurant à Saintes, de la succession de son père, messire Charles-Louis de Beaucorps, époux en premières noces de Marie-Madelaine Berauld, etc.

JURIDICTION DE LA SEIGNEURIE DE NEULLE

B. 2552. (Registre.) — 178 feuillets, papier.

1720-1786. — Audiences. — Pierre-Henri Pellette, sieur de La Pouyade, avocat en la cour et juge sénéchal des ville et comté de Jonzac et seigneurie de Neulle. — Guillaume Gaillard, meunier, de Saint-Georges-de-Cubillac, contre Guillaume et Jacques Braud, laboureurs, et André Coq, charpentier de Neulle. — Jean Du Gros, sieur de Bazin, contre Jean Braud, laboureur à bœufs. — Marie Fleury, veuve de Michel Renaud, marchand de Saint-Vivien de Pons, contre Jacques Guillon et Pierre Artus, laboureurs. — Maurice Garnier, marchand, contre Elie Drouet, praticien. — Messire Henri-Claude Dubois, écuyer, seigneur de Chazelit et Brisanville, de la paroisse de Mortagne, contre Antoine Chapron, laboureur de Neuillac, pour payement de rente sur la prise du Bois-Bazard. — Maître Isaac Michel, seigneur de Diconche, demandeur en avération de promesse, contre Pierre Rousseau, meunier de Neulle. — Marie Hommeau, veuve de Paul Dupuy, marchand, et sa donataire, tutrice et curatrice de leurs enfants, contre Du Hamel, femme du seigneur Dugros de Boisseguin, héritière de Marguerite Gilles, sa mère, procédant sous l'autorité de justice. — Marie Duphenix, veuve de Jean Giraudin, marchand, et commune en biens avec icelui et tutrice de ses enfants, contre Léonard Du Gros, seigneur de Boisseguin, lieutenant gardes-côtes. — Messire Claude Dubois, écuyer, seigneur de Bertauville, Chazelit et autres lieux, contre Guillaume Bouchet et les autres commissaires établis sur les biens dudit seigneur. — Catherine de La Tastre, veuve de Jacques Uteau, maître chirurgien, commune en biens et tutrice de ses enfants, demanderesse en avération de promesse de 32 livres, contre Guillaume Braud, laboureur à bœufs, de Neulle. — Jean Deborde, marchand, demandeur en avération d'une promesse de douze livres contre Guillaume Braud. — Messire Louis Dubois, écuyer, seigneur de Chazelit, Madelaine et Marianne Dubois, filles, frère et sœurs, contre Pierre Geay, vigneron, et Jean Maignac, sieur de Fouguion, bourgeois. — David Maignac, sieur de Chantereine, marchand, contre Dugros. — Messire Jacques-Charles Mauvry, docteur en théologie, prêtre, curé de Neuillac, exécuteur testamentaire de messire Jean Guesnat, curé de Neuillac, contre André Cos, charpentier. — Alexandre Chesnier, Duchesne, marchand de Saintes, contre Dugros de Boisseguin, capitaine de grenadiers des gardes-côtes ; Jean-Louis Gout, marchand de Pons, demandeur en avération de promesse, contre Eléonor Dugros de Boisseguin, débiteur de cinq cents livres. — Messire Jacques-Charles Maury, docteur en théologie, prêtre et curé de Neuillac, exécuteur testamentaire de feu Jean Guisnat, curé de Neulle, demandant l'avéra-

tion de deux promesses, sous signatures privées, de 128 livres cinq sols et de 195 livres, contre Noël Saboureau, praticien. — Jacques Pelligneau, notaire royal, ancien postulant, curateur à l'hérédité répudiée de feu Guillaume Braud, contre Jean Braud, laboureur à bœufs. — Anne Baudouin, veuve de messire Christophe de Gabaret, capitaine sur les vaisseaux de Sa Majesté, contre François Eléonord Dugros, seigneur de Boisseguin. — Pierre Loret, « instructeur de jeunesse », de Germignac, contre Eléonord Dugros, seigneur de Boisseguin, condamné à payer au demandeur 63 livres 13 sols, avec les intérêts au denier vingt et les dépens. — Pierre Martin, « instructeur de jeunesse » de Jonzac, contre Jacques Pelligneau, notaire royal, procureur postulant. — Antoine Berthus, conseiller référendaire près la souveraine cour du Parlement de Bordeaux, demeurant à Médis, au nom de Marguerite de La Taste, son épouse, contre Eléonor Dugros, seigneur de Boisseguin, condamné à lui payer 177 livres 8 sols. — Jean-François Landreau, sieur de La Cheminadrie, juge sénéchal civil et criminel (1766). — Marianne Dubois, veuve de messire Jacques Delille de Boulieu, contre Charles Richard, fermier en partie de Berteauville. — Guy de Ferrières, écuyer, seigneur de Livernaud et de Berteauville, en partie, demandeur en payement de rente, contre Pierre Geay, laboureur à Jonzac. — Procuration de haute et puissante dame Marie Verdusan Miras, comtesse du Château-Renard, dame baronne de Cozac, de Monaquet, etc., demeurant en son château de Couzac, paroisse de Sainte-Eulalie en Agenais, et procuratrice de son fils, Louis-Joseph, lieutenant-colonel des dragons de Monteclair, à Jean Lemy Dubois, de percevoir les cens, rentes de la seigneurie de Neulles (20 juin 1766). — Pierre-Julien, sieur d'Erbeau, négociant, contre Jean Bellureau, boucher. — Jean Couzin, procureur fiscal du prieuré de Jarnac-Champagne, fermier des revenus des fiefs de Roziers et Boisseguin, appartenant à la fabrique de Lonzac, demandeur en payement de rente contre Jean Riché, laboureur à bœufs, et les détenteurs de la prise de Fontagard, contre Marguerite Bergeron, veuve du sieur André Cartier, huissier, archer-garde de la connétablie, Marie Guiteau, veuve de Jean Guiteau, laboureur ; Jean Mesnard, laboureur, et Maurice Garnier, domestique. — Messire Guy de Ferrières, écuyer, seigneur de Livernaud et de Berteauville, demandeur en payement de rente noble, contre Pierre Geay, journalier. — Jean-François Vaurigaud, natif de Pons, demandeur de neuf livres dix-huit sols de rente, contre Dugros, bourgeois de Boisseguin, paroisse de Nieulle, condamné à payer au demandeur neuf livres dix-huit sols. — Pierre-François Dugros l'aîné, Pierre-François Dugros jeune, Julie Dugros, veuve Beaufocher, Anne Dugros, fille majeure, contre Jacques-Eléonord Dugros, sieur de Bellevue, bourgeois. — Jeanne-Louise de La Chapelle de Touvenac, épouse séparée de biens de Jacques-Eléonord Dugros, sieur de Bellevue, contre Jean Biloteau, marchand. — Messire maître Jean-Nicolas-Antoine de Bourdeille, conseiller du Roi au siège présidial de Saintes, et Catherine Méhée de la Mercière, contre Jean Billoteau, marchand de Nieulle, et Jacques Carré, laboureur, et Pierre-François Dugros, seigneur de Boisseguin. — Messire Isaac de Bonnefoy, de Berteauville, baron de Bonnefoy de Berteauville, chevalier, seigneur de La Pouyade, Sigogne en partie, Le Petit-Jonzac et autres lieux, ancien lieutenant des vaisseaux du Roi, chevalier de Saint-Louis, demande l'enregistrement de l'acte d'acquisition qu'il a fait de noble dame Marie-Anne Dubois, veuve de messire Jacques-Honoré de l'Isle, seigneur de Baulieu, des domaines de Berteauville, autrefois le petit Jonzac.

JURIDICTION DE LA CHATELLENIE DE CLION

B. 2553. (Registre.) — 50 feuillets, papier.

1776-1787. — Audiences. — Jean Garreau, notaire royal, juge sénéchal de la châtellenie de Clion, « étant audit lieu, maison de Pierre Bossuet, sergent royal, lieu ordinaire des expéditions de justice ». — François Bodin, huissier, contre Jean Bossuet, tailleur d'habits. — Charles Miran, notaire royal, contre Pierre Bossuet, sergent royal. — Emmanuel-François Vidaud, notaire royal, contre Jean Templier et Jean Jardonnet. — Enregistrement de l'arrêt du Parlement de Bordeaux du 2 juin 1767, qui enjoint à tous juges du ressort de procéder à l'instruction et au jugement des procédures et affaires criminelles par préférence à toutes autres. — Marie Bossuet, fille mineure, demanderesse en partage contre Pierre Bossuet, sergent royal. — François de Lâge, sergent royal, contre Tapon, laboureur. — Jean Desmont, journalier de Clam, demandeur en payement de la somme de six livres dix sols pour vingt et une journées, contre Gabriel Bodin, grènetier. — André Jean, notaire royal,

contre Marguerite Geay, femme de Bertin, de Saint-Maurice de Tavernolle. — Anne Sauvestre, veuve de Luc Marsaud, marchand, contre Louis Doussoux, meunier. — François-Alexandre Pelletraud, bourgeois de Gazennes, contre Emery de La Bordrie, prêtre et ancien curé de Clion. — Le procureur fiscal de la Cour contre Pierre Poupot, meunier, et François Carré, laboureur. — Jacques Amiet, sacristain de Saint-Georges-de-Cubzac, contre Anne Guintard, veuve de Jacques Raimon. — François Bodin, huissier, contre Jean Guischard, domestique, et Jean Landreau, notaire royal. — Emmanuel-François Vedeau, notaire royal de Saint-Genis, contre Pierre Poitevin et Marguerite Marchant. — André Jean, notaire royal et procureur postulant, agissant comme acquéreur de l'office et protocole de l'étude de feu Charles Mirau, notaire royal, demeurant à Mornac, demandeur en payement de la somme de six livres huit sols de droits et avances faites par feu Mirau, contre Jacques Tapon, boucher, héritier de son père. — François Julien, notaire royal, contre Pierre Gentet. — Provisions par Charles-Armand-Augustin Pons, vicomte de Pons, comte de Clermont, premier baron connétable de Dauphiné, grand'maître héréditaire des maisons des dauphins et dauphines, marquis de Clion et Tullins, vicomte de Meaux, baron de Champfleury, seigneur du Poirier, de Saint-Pompain, Vaucharsis, Lannion, Le Cruguil, Bochilemer, Vieux Chastel, Ploumevelz, Quentin, Trivereau, Trefleach, Lebot, et autres lieux, chevalier de Saint-Louis, ci-devant mémin de monseigneur le Dauphin, à présent Roi, colonel du régiment du Dauphiné-infanterie, à maître Jacques Maignac, de l'office de procureur fiscal de la terre et seigneurie de Clion (15 juin 1770) signé Le vicomte de Pons et scellé du sceau de ses armes. — Signé plus bas par monseigneur Jonglet. — Provisions par Charles Lys, seigneur de la châtellenie de Clion et seigneur de Lussac, à maître Louis-François Laverny, avocat en Parlement, de la charge de juge assesseur de ladite châtellenie (18 avril 1788), etc.

JURIDICTION DE LA BARONNIE DE RIOUX

B. 2554. (Registre.) — 50 feuillets, papier.

1781-1788. — Audiences. — Antoine Roullet, notaire royal, procureur postulant faisant les faits de juge pour l'absence du juge ordinaire. — Jacques Cherpantier, greffier pris d'office. — Information sur la plainte de Pierre-Elie Fleury, lieutenant du premier chirurgien du roi, de Pons, contre des quidams qui ont tenté malicieusement de s'approprier son bien (aubepins noirs, chênes et autres arbrisseaux) en détournant la direction des fossés par le moyen de rigoles. — Adjudication des biens des mineurs de Jean Bertin et de feue Julie Jousset, paroisse de Barzan. — Information du procureur fiscal Arnaut à lui joint Pierre Gautret, régisseur des fruits et revenus appartenant audit château de Rioux, contre Yvonnet, ancien fermier, qui récolte les fruits accrus sur le domaine, à titre de colon partiaire, et en laisse une partie en déperdition sur le lieu, afin de fruster d'autant le seigneur de la cour. — Adjudication des biens des mineurs de feu François Morin et Jeanne Arrivé et de ceux de Jean Fleury, et de feue Marguerite Soudoys. — Information sur Hubert Genion fils, maçon à La Garonnie, paroisse de Cravant, prévenu de vol de deux pièces de bois de chêne, de douves de cuve, d'une coignée et d'une salière en faïence au préjudice de Pierre Pasquier, praticien à Rioux ; vol qu'il a attribué à Pierre Genion, aussi maçon, son cousin germain. — Tutelle des mineurs de feu François Morin et Jeanne Arrivé et de feu Jean Bertrand et de Marie Garnier.

Audiences du 27 août 1779 au 8 mars 1781. — Le procureur fiscal, demandeur en payement d'arrérages de cens, contre Jean Pasquier, laboureur à bœufs, tant pour lui que pour ses consorts. — Martin Botton l'aîné, notaire royal, contre André Testaud, marchand. — Le procureur fiscal, demandeur en foi et hommage et dénombrement de la terre et seigneurie du Grand-Loron, contre messire Bernardeau de La Briandière, chevalier, seigneur du Grand-Loron. — Provisions de Pierre Gautret, greffier des juridictions de Guignot et châtellenie de Rioux, par haut et puissant seigneur marquis de Guignot de Monconseil, lieutenant général des armées du Roi, inspecteur général de ses troupes, commandant de Colmar en Alsace, seigneur, marquis de Guignot, Tesson, Courcoury, Thenac, Rioux et autres places, signées, le 5 mars 1774, Monconseil, et scellées du sceau de ses armes (*D'azur à trois pals d'argent au pied fiche et alesé, au chef d'azur soutenu d'argent, chargé de trois étoiles aussi d'argent*). — Installation dudit Gautret dans son office (13 juin 1774). — Lettres de bénéfice d'âge à Benigne et Jean Rabaud, enfants de Jean Rabaud et de Marie Roy (21 mai 1788), etc.

JURIDICTION DE LA BARONNIE DE MOINS

B. 2555. (Registre.) — 50 feuillets, papier, piqûres d'insectes.

1728. — Cour ordinaire de la baronnie de Moins, » tenue et expédiée au village du Pont de Réaux, pa- » roisse de Moins, maison de la veuve Vincent Jolly, » par nous, Jacques Monsnereau, notaire royal, juge » sénéchal ». — Jean Riché, laboureur à bœufs, contre Pierre Girard et Nicolas Heraud. — Etienne Gendre, laboureur à bœufs à Sainte-Lheurine, contre François Boutruq, laboureur, de la même paroisse. — Simon Dubaltard, maître tonnelier d'Arthenac, contre Jean Bouchet, gallocher, de Sainte-Lheurine. — Pierre Bontans, maître serger, de Jonzac, contre François Vacheron, écardeur de Sainte Lheurine. — Le procureur fiscal, à lui joint Jean Chesnier, meunier, de Sainte-Lheurine, demandeur en remboursement de rente, contre Maurice Billonneau, laboureur, de Germignac. — Jean Bertelot, meunier de Moings, contre Pierre Fleuranseau, charpentier. — Jacques Chillon, cabaretier, d'Archiac, contre Jean Bouchet, laboureur, des Bouchets, près Sainte-Lheurine. — Jean, Marie et Catherine Sorin, contre Catherine Bauré, veuve de François Sorin, tant en son nom que comme tutrice et curatrice de ses enfants. — Catherine Saragot, veuve d'Etienne Perraud, demandeur en payement de la somme de vingt et une livres portée par la promesse du 18 mai 1696, contre Anne Parise, femme de Samuel Guesdon. — Pierre Pelletan, maître chirurgien à Réaux, mari Pineau, contre Catherine Noble, veuve de Jean Bertelot. — Marie Landreau, veuve de Jean Terrin, avocat, contre Jean Jolly, meunier au Pont de Réaux, paroisse de Moins. — Marie Millet, veuve de Guillaume Joussaume, contre Pierre Guérin dit Lacombe. — Samuel-Joseph Meschinet de Richemond, bourgeois de la ville de La Rochelle, demandeur en avération de promesse du 2 juin 1727, contre Vincent Martineau, laboureur (21 juin 1728). — Messire Jean-Gilbert Desaubineau, président trésorier de France au bureau des finances de Bordeaux, contre François Fontaine, meunier. — Jean Jeanneau, sergent de la châtellenie de Réaux et marchand cabaretier, demeurant audit bourg, demandeur en payement de la somme de treize livres, provenant des dépenses faites à son dit cabaret, contre Pierre Gaborit, laboureur à bœufs. — Laurent Ferchaud, laboureur, contre Jean-Michel Berthelot, meunier. — Jean Deloriers, poëlier, de Jonzac, contre Jean Jolly, meunier. — Jean-Michel Terrien, notaire royal, juge de La Barde, et Marie Terrien, veuve de Jean Landreau, contre Marguerite Mousnereau, veuve de Michel Bouyer. — Pierre Bonneau, notaire royal, contre Michel Gourdon, maréchal, tuteur des mineurs d'Etienne Casson et Madelaine Gourdon, et Etienne Casson, galocher, aïeul des mineurs. — Samuel Guesdon contre François Faure. — Louis Roboré contre Gilles Chesnier. — Claude Vallet, greffier du marquisat d'Archiac, contre Vincent Poitier. — Pierre Geay et Marguerite Mongeaud, sa femme, contre Louis Roboré, marchand, et Marie Geay, sa femme. — André Gallut, marchand tanneur, contre Pierre Archambaud, cordonnier. — Claude Vallet, greffier du marquisat d'Archiac, contre Vincent Potier, laboureur, et André Merseau, vigneron, Michel Barabaud et François Godineau. — Messire Mathieu Renaud, écuyer, sieur de La Mothe, contre Jean Genet, laboureur. Raymond Genet, notaire. — Laurent Ferchaud, laboureur, contre Guillaume Coyeaud, voiturier, Jean Bruneteau, Pierre et Jean Jolly, laboureurs. — Maître Jean Mousnereau, juge de la seigneurie de Saint-Richer, contre Pierre Thomas, laboureur, et dame Hiéronime de Monteau, veuve de messire Antoine de Belleville. — Jacques Julien, sieur d'Erbeaud, contre Jean Drouineau, serger. — Messire Charles Hervoire, prêtre, curé d'Arthenac, contre maître René Genet, notaire de la présente baronnie. — Dame Hiéronime de Montaud, veuve de messire Antoine de Belleville, dame du fief noble de La Motte et autres lieux, contre Michel Bertrand, laboureur à bras, de Sainte-Lheurine. — Pierre Pelletan, procureur au présent siège, contre Françoise Bineau, veuve de Jean Bertrand. — Pierre Pelletan, procureur, contre Françoise Bineau, veuve de Jean Bertrand, et Raymond Bertrand, serger. — Hiéronyme de Montaud, veuve d'Antoine de Belleville, dame de La Motte, demanderesse en payement de rente, contre Michel Bertrand, laboureur à bras. — Alexis Bascle, marchand, contre Vincent Levesque. — Charles Paponneau, serger, et Pierre Robin, tisserand, contre Charles Drouillard, boucher. — Jean Potut et Jeanne Courtablaud, contre Pierre Boulletraud, laboureur. — Messire Michel Bertus, seigneur de Ponsan, ancien capitaine au régiment de Jonzac, faisant tant pour lui que pour MM. et Mlle de Bertus, enfants et héritiers de Jean de Bertus, conseiller du Roi et vice-sénéchal de Saintonge, contre Paul Arnaud le jeune, marchand.

— Claude Vallet, greffier du marquisat d'Archiac, contre Vincent Potier, laboureur, André Merseau et Michel Barabau. — Jean Dehaut, laboureur, contre Jean Tutard, laboureur. — Jean Raboteau, tisserand, de Fléac, contre Pierre Coyeaud, voiturier. — Marguerite de Puymirail, fille et héritière pour un quart de feu François de Puymirail et Jeanne Dufort, contre Michel et Jean Pavaud. — Messire François-André de Couderes de Thurin, chevalier d'Antonniac, cessionnaire de Nicolas Gayment, sieur de La Valade, et Jacques Bouyer, comme mari de Jeanne-Euphrosine Gayment, héritiers pour un tiers de Marguerite Cornillac, contre Pierre Dupuy. — Messire Mathieu Renaud, écuyer, seigneur de La Motte, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de Bourbonnais, et Etienne Auger, bourgeois et négociant, contre François Drouhet, laboureur. — Messire François de Belleville, écuyer, seigneur de Saint-Palais, cessionnaire de Jacques Broussard, contre Luc-Joseph Réveillaud, procureur fiscal de la baronnie, etc.

JURIDICTION DE LA BARONNIE DE SAINT-SAUVANT

B. 2556. (Registre.) — 46 feuillets, papier.

1727-1730.— Audiences tenues par Vieuille, conseiller du Roi, lieutenant en l'Election de Saintes, juge sénéchal de la baronnie de Saint-Sauvant. — Dominique Garnier, le jeune, serger de Chérac, demandeur contre Jean Péré. — Marie-Hilaire, veuve de Jean Baraille, marchand, contre Jean Péré, Jean Chaussat, vigneron, et Marie Challet, sa femme, veuve d'Etienne Fort. — Jeanne Regnaud, femme de Jean de Laistre, notaire royal, et ledit de Laistre, curateur de Jean Claude, fils de feu Claude-Antoine Laroche et Marie Lavezequin, représentant Jeanne Regnaud, son aïeule, contre Josué Pichon, sieur de La Sablere. — Pierre Neau, notaire royal, contre Pierre et Elisabeth Chaigneaud, ladite Elisabeth, femme d'Antoine Piron, et Jacques et Elie Chaigneaud, père et fils, tous lesdits Chaigneaud, enfants d'Eustelle Regnaud, aussi fille desdits Regnaud et Foucaud. — Jean Neau, notaire et procureur, contre Toussaint Texier, vigneron. — Le procureur fiscal contre Pierre Guillet, homme de labeur, Jacques Prévaudeau et Marguerite Mermain. — Marie Hilaire, veuve de Jean Baraille, demanderesse en reconnaissance de promesse, contre Jean Péré et Jean Chaussat, vigneron, et Marie Chaillet, sa femme. — Bernard Boubet, maître chirurgien, contre Jean Tamisier, maçon. — Jean Seguineaud, cordonnier à Chérac, demandeur en reconnaissance de promesse, contre Michel de Montalembert, marchand à Saint-Césaire, condamné à payer le montant dudit billet. — Jean Meschain, charpentier de Courcoury, contre Jean Regnaud, laboureur. — Jean-Baptiste Thamirier, praticien, et Jeanne Baudouin, sa femme, contre Marie Baudouin. — Bernard Bouet, maître chirurgien, contre Jean Tamizier, maçon. — Baraille, notaire royal, siège comme juge assesseur. — Isaac Fourestier, marchand, contre Daniel Roy, sieur de Lestang, fermier de la seigneurie. — Me Pierre Vieuille, conseiller du Roi, lieutenant en l'Election de Saintes et donataire de feue Marie Mollet, son épouse, contre Louis Heraud, héritier de sa mère Marie La Fargue, Jean Giet et Marguerite Levaud. — Etienne Laplanche, bourgeois et marchand de Saintes, contre Daniel Roy, marchand et fermier de la seigneurie. — Guillaume Phelippot, notaire royal, contre Michel Gaudin, laboureur à bœufs. — Etienne Laplanche, bourgeois, contre Daniel Roy, sieur de Lestang, dépositaire des deniers appartenant à Berthus, chanoine de Saintes. — Pierre Vanderquand, bourgeois et marchand, contre Jean Péré. — Pierre Neau, notaire royal, contre Bernard Bouchet, sieur de La Fraignée. — Catherine Vanderquand, veuve de Jean Poirier, héritière de messire Pierre Poirier, curé, contre Michel de Montalembert, tonnelier, héritier de son père Elie de Montalembert. — Elie Perraudeau, notaire en la baronnie de Saint-Sauvant, contre François Roy, laboureur à bœufs. — Alexandre Toussaint, maître chirurgien, contre Jean Portier, le jeune, boucher.

B. 2557. (Registre.) — 32 pièces, papier.

1731-1732. — Vieuille, juge sénéchal. — Baraille, assesseur. — Elie Prévaudeau, quêteur pour la rédemption des captifs (commission du 14 septembre 1731). — Jacques Vallet, notaire et procureur, contre François Villain. — Jacques Berry, conseiller du Roi au Présidial de Saintes, contre Pierre Paboul, marchand. — Elie Billeaud, bourgeois, et marchand, contre Bernard Bouet, maître chirurgien. — Jean-Maurice Mathe, huissier en l'Election de Saintes, contre Jean Péré. — Michel Bernardin, voiturier, demandeur en réparation d'injures contre Pierre Nillain, fils de Pierre, voiturier. — Jean

Delaistre, notaire royal, contre Jean Veillet, marchand. — Jean Roze, meunier, contre Michel de Montalembert, meunier. — Pierre Paboul, marchand, contre Jean Roy, vigneron. — Marguerite Delaistre, veuve de Daniel Meschinet, contre Jean Delabrousse, Guillaume Bareau et Anne Saurin, sa femme. — Urbain Meschinet, marchand de Rochefort, contre Marie Mercier, veuve de Jacques Allard, marchand. — Messire Josué Pichon, sieur de La Sablere, contre Laurent Boutinet, charbonnier. — Messire Jacques-René de Brémond, chevalier, seigneur de Dompierre et autres lieux, contre Michel Gaudain, laboureur, Michel Bruant, laboureur à bœufs, André Billaud, marchand, Nicolas Renou, vigneron, Pierre Lecateur, meunier. — Jean-Louis de Brémond, chevalier, seigneur d'Orlac, de La Madelaine, contre André Billaud, marchand, demandeur en garantie, contre messire Jacques-René de Brémond, chevalier, seigneur de Dompierre, comme curateur du seigneur de Brémond, l'aîné, son père. — Monsieur maître Jacques Berry, conseiller du Roy, magistrat au siège présidial de Saintes, contre Pierre Paboul, marchand. — Le procureur fiscal contre Alexandre Chesnier, fermier judiciaire des biens de feu Jacques Gourdon, sieur de Lessard. — Catherine Limouzin, veuve et non commune en biens de Joseph Pineau, sieur de Chenesac, contre Marthe Priant. — Elie Billaud, marchand, fermier judiciaire de l'abbaye royale de Fondouce, contre Jean Seguin, cabaretier. — Le procureur fiscal contre Alexandre Chesnier, fermier judiciaire des biens de Jacques Gourdon, sieur de Lessart. — Jean Lecateur, meunier, contre Michel de Montalembert, marchand. — Elie Prévaudeau contre Michel de Montalembert. — Pierre Foucaud, maître chirurgien, et Pierre Foucaud, praticien, son fils, contre Jean Dallevy, marchand. — Catherine Vanderquand, veuve de Jean Poirier et tutrice de sa fille, héritière de Pierre Poirier, prêtre, curé de Saint-Sever, demanderesse en reconnaissance de promesse, contre Michel de Montalembert, tonnelier, héritier d'Elie de Montalembert, son père. — Isaac Fourestier contre Elie et Thomas Mercier. — Pierre Vieuille, conseiller du Roi, lieutenant en l'Election de Saintes, contre Aimée Portier, veuve de Charles Rousseau. — Marie et Marguerite Feuilleteau contre Charles Foucaud, vigneron. — Jean Combe, serger, contre Jacques Nadeau, vigneron. — Antoine Garnier, marchand, contre messire Charles de Montalembert, tant en son nom que comme curateur de ses frères et sœurs mineurs, aussi enfants et héritiers d'Elie de Montalembert, et Marie Dupuy, leur père et mère. — Marguerite Baudouin, femme de François Boisfraud, demanderesse en reconnaissance de promesse, contre Jean-Baptiste Thomas, praticien. — Jeand Mariand, bourgeois, contre Alexis Bouillon, archer de la maréchaussée. — Installation et serment de Daniel Roy, greffier, au lieu de Veillon, étant au bout de sa ferme et ne voulant pas la continuer.

B. 2558. (Registre.) — 25 feuillets, papier.

1733-1735.— Vieuille, juge sénéchal, et Jean Baraille, juge assesseur de la baronnie. — Le procureur fiscal, demandeur en exhibition de contrats et payements de lods et ventes suivant son exploit du 28 juin dernier, contre Jean Dulebarbe, héritier d'André Jean, son fils, contre Elizabeth Giraud, veuve dudit André Jean. — Jean Méneau contre Jean Villain. — André Billaud, marchand de Saint-Césaire, contre Jean Pommereau et Jean Trochut, beaux-frères, tuiliers. — Elie Billaud, marchand, contre Bernard Bouhet, maître chirurgien. — Jacques Vallet, notaire et procureur, contre Pierre Boutin, laboureur. — Jean Razé, meunier, contre Jean Seguin, marchand. — Bail judiciaire des fruits, profits, revenus et émoluments des biens appartenant à la fille mineure de feu Dominique Georgin, tonnelier, et Radegonde Chasseuil, situés à Chaniers-Chérac. — Jean Portier, boucher, contre Anne Vanderquand, veuve de Pierre de Laistre. — Le procureur fiscal, à lui joint Jean Gaudin, gardeur des fiefs du district de Senouche, contre Jean Demignié, condamné à payer audit Gaudin vingt et un sols pour le droit de garde de la vendange. — Jean Lherbette, bourgeois de Paris, ancien commissaire d'artillerie, contre Grégoire Boutinet, maçon. — Pierre Guillaud, tuilier, contre Jean Aubouin, tuilier. — Pierre Guillebaud, marchand de Saintes, mari de Françoise Estienne, veuve de Jean Poisneau et curateur des mineurs dudit Poisneau et de ladite Estienne, contre Jean Péré. — Deux arrêts du Parlement de Bordeaux, servant de règlement pour la remise des registres et minutes des contrats et autres actes des notaires décédés, démis ou supprimés, soit à Bordeaux, soit dans les autres lieux des sénéchaussées du ressort dudit Parlement (14 mai 1721 et 11 décembre 1733) enregistrés au sénéchal de Saintes, le 25 janvier dernier, et au greffe de la présente baronnie le 4 mars 1734. — Jean Forestier, marchand, contre Elie et Thomas Mercier, frères. — Jean de Laistre, notaire royal, demandeur en reconnaissance de promesse, contre Pierre Razé, mar-

chand. — Jean Bertrand, maréchal, contre Charles Robillard, laboureur à bœufs. — Messire Jacques-René de Bremond d'Orlac, seigneur de Dompierre, contre Jean Renaud, laboureur. — Le procureur fiscal, demandeur en payement de rentes, contre Marie-Anne Bichon, veuve Denis Gourdon, avocat. — Thomas Meschinet, marchand, et Marie Dalvy, sa femme ; Etienne Faure, taillandier, mari de Suzanne Faure, contre Jean Dalvy, marchand (1735). — Marie-Anne Bichon, veuve Denis Gourdon, avocat en la Cour, et messire Jean Bichon, prêtre, son frère, héritiers et exerçant les droits de feu Jacques Gourdon, sieur de Lessard, contre Audibert Faure, marchand, tant en son nom que comme mari d'Anne Robert, héritière de sa mère, Rebecca Feuilleteau, et ses cohéritiers Elisabeth Barthommé, veuve de Pierre Raboteau ; Jeanne Raboteau, enfants de Jacob Dangirard et Josué Raboteau, ses deux beaux-frères ; Marie Dangirard, femme de Louis Basset, procédant sous l'autorité de justice tant pour elle que pour Dangirard, son frère, contre Marguerite et Marie Feuilleteau, tant en leur nom que comme tutrices et curatrices des mineurs de feu Jean Feuilleteau et Jeanne Maurin.

B. 2559. (Registre.) — 26 feuillets, papier.

1736-1738. — Vieuille, juge sénéchal, Barraille, juge assesseur de la baronnie. — Marguerite de Laistre, veuve de Daniel Meschinet, contre Jean Bourbon et Thomas Dessendier, vignerons, lesquels ont passé, avec bêtes chargées, sur la terre de la demanderesse, les défendeurs en étant convenus, défense leur a été faite d'y passer à l'avenir, à telles peines que de droit et condamnés aux dépens liquidés à huit livres seize sols, sans y comprendre l'expédition du présent jugement et la signification aux parties, à quoi ils sont condamnés pareillement. — Catherine Baron, veuve de Charles Joly, contre Jean Bareau, laboureur à bœufs, production par la demanderesse de la ferme et du livre de raison. — Elie Billaud, marchand, contre Bernard Bouhet, maître chirurgien. — Messire Jacques-René de Bremond d'Orlac, chevalier, seigneur de Dompierre et autres places, contre Jean Fort, vigneron. — Marguerite de Laistre, veuve de Daniel Meschinet, contre Pierre Audebert, cordonnier défaillant, et Mathieu Boutin, laboureur à bœufs. — Messire François Pichon, écuyer, sieur de Lagord, et dame Jeanne de Cursay, son épouse, contre Josué Pichon, sieur de La Sablière. — Isaac Feuilleteau, maître chirurgien, contre Jean Bertrand, laboureur ; Jean Bertrand, maréchal, et François Belot, serrurier. — Mathurin Feuilleteau, marchand, contre Marie Moreau, veuve de Pierre Feuilleteau, tutrice de ses enfants. — Catherine Vanderquand, veuve de Jean Poirier, contre Daniel Roy et Elie Mersier, maître chirurgien. — Arnaud Duport, sieur de La Salle, contre Daniel Roy, sieur de Létang. — Jacques François de Bremond, chevalier, seigneur en partie de Saint-Fort, contre Jean Dalvy, marchand, pour le payement d'une rente. — Etienne Paboul, marchand, contre Jacques Belot, maréchal. — Anne Vanderquand, veuve de maître Pierre de Laistre, notaire royal, contre Jean Robert, vigneron, et Marguerite de Laistre, veuve de Daniel Meschinet, intervenante par Prévaudeau, la veuve Vanderquand accepte l'offre de la veuve Meschinet de la réintégrer en possession du jet de fossé sur lequel étaient tombés l'arbre et branches coupées et ansées, de la somme de dix sols pour la valeur des bois coupés et des dépens, y compris les journées des témoins assignés par la veuve Vanderquand. — Scholastique de Bremond, messire Charles de Bremond, chevalier, seigneur comte d'Ars, son mari ; Marie-Angélique de Bremond, contre Jean Chasseuil, héritier de sa tante Marie Baudry, icelle veuve et commune en biens de Pierre l'Hospital et les autres cohéritiers, condamnés à payer le billet dont s'agit aux demandeurs. — Pierre Paboul, marchand, contre Guillaume Bareau, cordonnier. — Messire François Pichon, sieur de La Sablière, payement de billets. — Isaac Feuilleteau, maître chirurgien, contre Jean Bertrand. — Jean de Laistre, notaire royal, contre Jean Dalvy, marchand. — Marguerite de Laistre, veuve de Daniel Meschinet, contre Mathieu Boutin, laboureur à bœufs.

B. 2560. (Registre.) — 28 feuillets, papier.

1739-1741. — Vieuille, juge sénéchal et Jean Barraille, notaire royal, et Jean Grenon, juges assesseurs. — Mathurin Benoît, sacristain, ci-devant cabaretier, contre Antoine Blanché. — François Mestreau, charpentier, contre Guillaume Texier, charpentier. — Jacques Valet, notaire royal, contre Mathias Boutin, laboureur à bœufs. — Christophe Berthomé, écuyer, sieur de Barbaud, contre Jean et Julien Razé frères. — Jean Barraille, notaire royal, et Marie Poirier, sa femme, contre Catherine Vanderquand, veuve de Jean Poirier, contrôleur des actes au bureau de Saintes. — Jeanne Labrousse, veuve de Pierre Minnet et Thomas

Dessendier, contre Jean Perré. — Jean Mathieu, bourgeois et marchand de Saintes, contre Jean Viollet, marchand. — Messire Dominique Vigoureux, chevalier de La Roche-d'Aumon, seigneur de Brizelles, contre Jean Dalvy, marchand. — Monsieur maître Jacques Peluchon, écuyer, seigneur des Touches et de Saint-Bris-des-Bois, conseiller du Roi, assesseur civil et criminel au siège royal de Cognac, contre André Villain. — Le procureur de la cour, à lui promovant Bernard Boutin, sieur de La Fragnée, maître chirurgien, demandeur en voies de fait, violences et injures commises en sa personne, contre Thomas Gombaud, poëlier. — Jérémie Fourestier, négociant, contre messire de Beaucorps, écuyer. — Arnaud Thomas, contrôleur aux saisies réelles du siège présidial de Saintes, contre Jean Grelaud. — Madelaine Meschin, veuve de Jean Bellamy, contre Pierre Boutin, laboureur à bœufs. — Marie-Madelaine de Montalembert, veuve et non commune en biens de messire Jean-Louis de Bremond, chevalier, seigneur d'Orlac, la Madelaine et autres places, contre Jean Dalvy, marchand. — Bertrand Geay, bourgeois, et Marie-Blanche Prunier, son épouse, contre Jacques Dinan, tonnelier, dépositaire des deniers saisis sur les héritiers de Raymond de Salles. — Marie Billaud, demanderesse en reconnaissance de promesse, contre Josué Pichon. — Suzanne de Laistre, veuve de Jean Prévaudeau, contre Guillaume Bareau, cordonnier.

B. 2561. (Registre.) — 28 feuillets, papier.

1741-1743. — Vieuille, juge sénéchal. Grenon, juge assesseur de la baronnie. — Le procureur de céans, à lui promovant Charles-Hilaire Feuilleteau, employé aux Aides de Rochefort, demandeur en excès, violences et voies de fait, contre Joseph Baron, maréchal et cabaretier. — Charles Baudry, marchand boulanger de Saintes, demandeur en reconnaissance de billet et promesse, contre Michel de Montalembert, marchand, condamné à payer la somme portée audit billet et les dépens. — Josué Pichon, sieur de La Sablière, contre Louis Héraud. — Marie Pelletan, veuve de Jean Resnier, contre Jeanne Bœuf, veuve de Jean Portier, condamnée à déguerpir en faveur de la demanderesse, deux pièces de vigne, payer la rente seconde de trois livres par an avec les arrérages depuis le 7 août 1736 et les dépens liquidés à livres 4 sols. — Jacques Vallet, notaire et procureur, contre Pierre Lecateur, meunier. — Jean Martineau et Pierre Alison, vignerons, contre Jean Chapron, vigneron. — Marguerite Meschinet, veuve de François Allard, maître chirurgien, tutrice de leurs enfants, contre Thomas Gombaud, marchand, condamné à payer à la demanderesse, suivant ses offres, douze livres et les dépens. — François-Mathieu Tercinier, praticien, demandeur en reconnaissance de promesse, contre Jean Baillet, marchand. — Henri Julien, bourgeois, contre Jean Bertaudeau, marchand. — Joseph Baron, maréchal, contre Josué Pichon, sieur de La Sablière. — Marie Moreau, veuve de Pierre Feuilleteau, et tutrice de ses enfants, tant pour elle que pour Mathurin Feuilleteau, marchand, héritiers de feu Isaac Feuilleteau, maître chirurgien, contre Jean Portier, boucher. — Marianne Vanderquand, veuve de Jacques Duchastel, procureur au Présidial et à l'Election de Saintes, contre Daniel Roy, marchand. — Messire André Renaudet, chanoine de la cathédrale de Saint-Pierre de Saintes, contre Antoine Veillon, vigneron. — Isaac Fourestier, bourgeois, contre Jean Dalvy, laboureur à bœufs. — Jean Chauvin, marchand, contre messire Jean-Jacques de Beaucorps. — Pierre Lecateur, meunier, contre Michel de Montalembert. — Le procureur fiscal demandeur en déclaration de biens et exhibition de contrats, payement de rentes, contre Jacques Peluchon, sieur des Touches, conseiller du Roi, assesseur au siège royal de Cognac. — Le procureur fiscal, à lui promovant Jean Garreau, pour violences et voies de fait, contre Pierre Poupelain et Pierre Guillory. — Daniel Meschinet, marchand, contre Jean Bureau, laboureur. — Le procureur de la cour demandeur en exécution de jugement, contre Jacques Peluchon, écuyer, seigneur de Saint-Bris, conseiller du Roi, assesseur au siège royal de Cognac, condamné à la saisie féodale et aux dépens, faute d'avoir payé les déclarations et payé les rentes. — Jean Barraille, notaire royal, et Marie Poirier, sa femme, contre Catherine Vanderquand, veuve de Jean Poirier, contrôleur des actes au bureau de Saintes, et Françoise Poirier, femme de messire Jean-Jacques de Beaucorps, écuyer. — Jérémie Mercier, maître chirurgien, de Saintes, contre Pierre Texier, charpentier. — Josué Pichon, sieur de La Sablière, contre Pierre Texier, charpentier, condamné à remettre audit Pichon les quatre cercles de cuve dont il s'agit et de lui laisser la pièce de terre en friche, suivant leurs conventions. — Jean-Jacques de Beaucorps, écuyer, contre Jean Chamion, marchand. — Elie Prevaudeau, sergent, et Marie Prevaudeau, sa fille, femme de Jean Combaud, contre Jean Etourneau, boucher, et Joseph Tercinier de La Grange. — Mathurin Feuilleteau, marchand,

contre Thomas Gombaud. — Enregistrement des lettres du grand sceau de terrier obtenues par les doyens chanoines et chapitre de l'église Cathédrale de Saintes en leur qualité de seigneurs de la baronnie de Saint-Sauvant (14 septembre 1742).

B. 2562. (Registre.) — 18 feuillets, papier.

1744-1745. — Audiences tenues par Vieuille, juge sénéchal, et François Bouhier, juge assesseur. — Catherine Frion, veuve de Pierre Tercinier, bourgeois et marchand, contre Anne Portier, veuve de Charles Rousseau. — Jean Lagarde, huissier visiteur de La Rochelle, contre Josué Pichon, sieur de La Sablière. — Le procureur de la Cour, demandeur en déclarations de biens, exhibitions de titres, payement de lods et ventes, contre Michel Binau, laboureur. — Catherine Vanderquand, veuve de Jean Poirier, demanderesse en saisie, contre Marie Baudouin, veuve de Jean Veillet. — Jean Laroche, marchand orfèvre, demandeur en reconnaissance de promesse, contre Jean Veillet, marchand. — Ordonnance contre les sergents qui ne sont pas assidus aux audiences prononçant des amendes contre les contrevenants, avec interdiction pendant deux mois et interdiction définitive à la troisième suspension.

B. 2563. (Registre.) — 58 feuillets, papier.

1745-1747. — Audiences tenues par Philippe-Auguste Vieuille, juge sénéchal. — Marie Hillaire, femme de Pierre Dalvy, marchand, contre Marie Bertaudeau. — Le procureur de la Cour, demandeur en déclaration de biens, exhibitions de titres et payement de rentes, contre Michel Breau, laboureur à bœufs. — Elie Prévaudeau, notaire royal, comme acquéreur de l'office, registres et protocoles et pratiques de Jean de Laistre, notaire royal, contre Michel Bernardin, laboureur, fils et héritier de Jean Bernardin ; Jean Bernardin, vigneron ; Jean Alison, laboureur, et Louise Bernard, sa femme. — Antoine Saurin, marchand chaudronnier, contre Marguerite Meschinet, veuve de François Allard, maître chirurgien, condamnée à vider la maison qu'elle occupe à la Saint-Jean-Baptiste prochaine, à la charge par Saurin de déclarer par serment qu'il entend l'occuper lui et son fils et non l'affermer à d'autre, lequel serment il a fait, dépens compensés. — Jean Cosme Duchastel, étudiant en droit, au nom et comme donataire de tous meubles, acquêts et tiers du propre de feue Anne Vanderquand, veuve de Pierre de Laistre, notaire royal, demandeur en exécution dudit testament, contre Catherine Vanderquand, veuve de Poirier. — Julie Bréard, veuve de Jean Mauvillain, marchand, contre Pierre Paboul, marchand. — Marie Madelaine de Montalembert, veuve de messire Jean-Louis de Bremond, chevalier, seigneur de La Magdelaine, Angelliers et autres places, contre Jean Dalvy, marchand, condamné à payer à la demanderesse seize livres portées par l'exploit de la demande.

B. 2564. (Registre.) — 27 feuillets, papier.

1748-1749. — Audiences tenues par Philippe-Auguste Vieuille, juge sénéchal, et Neau, Veillon, Vallet, Prévaudeau, procureurs, et Gabriel Chateauneuf, juge sénéchal. — Jean Moreau contre André Perrogon. — Marguerite de Laistre, veuve de Daniel Meschinet, contre Pierre Rousseau, laboureur à bœufs. — Guillaume Bareau, boulanger, demandeur en reconnaissance de promesse et payement de billet, contre Michel de Montalembert, marchand. — Jean Chastaignier contre Bertin, cordonnier, condamné à payer au demandeur vingt-huit sols. — Alexis Vanderquand, sieur de Fonseiche, contre Jean Renaud, laboureur à bœufs. — Jacques des Bois, écuyer, sieur de La Guerenne, curateur des enfants mineurs de feu messire Arthus, écuyer, directeur des Aides de Saintes, et Elisabeth Breue, demandeurs en reconnaissance de billet, contre Jean Cherbonneau. — Daniel Roy, marchand et fermier en partie de la seigneurie de Saint-Sauvant, demandeur en payement de rentes contre Jérôme Moreau, marchand. — Messire Antoine-François Boucard, prêtre, curé de Saint-Sever, contre Jérémie Feuilleteau, marchand. — Messire Jacques-René de Bremond, chevalier, seigneur d'Orlac, Dompierre et autres lieux, contre Jérémie Feuilleteau, marchand. — Jean Pichon, sieur de la Sablière, bourgeois, contre Pierre Chagnolleau. — Daniel Mariocheau, sieur de Bonnemort, demandeur en saisie de deniers contre Daniel Roy, sieur de l'Etang. — Jean Robert, négociant de La Rochelle, demandeur en reconnaissance de promesse, contre Jeanne Pichon, veuve de Josué Pichon, sieur de La Sablière. — Jean Tilhard, sieur de Pongaudin, marchand, contre Michel de Montalembert, marchand. — Enregistrement des provisions de juge sénéchal, en faveur de Gabriel Chateauneuf, par les doyens, chanoines du Chapitre de la cathédrale

Saint-Pierre de Saintes (11 juillet 1749). — Jacques Fourestier Lacour, maître apothicaire, contre Marguerite Feuilleteau. — Jean Tillard, sieur de Pougaudin, marchand, contre Michel de Montalembert. — Pierre et Angélique Chevallier et Laurent Corbineau, contre Etienne Paboul, marchand.

B. 2565. (Registre.) — 22 feuillets, papier.

1749-1750. — Audiences tenues par Gabriel Chasteauneuf, juge sénéchal. — Louis Fenouillet, chirurgien, et Suzanne Feuilleteau, son épouse, contre Marguerite Feuilleteau, partage de la succession de Jean Feuilleteau, notaire, et Jeanne Maurin. — Louis-Adam Moré, négociant, et Elisabeth-Anne Frère, sa femme ; Jacques Frère de La Pommeray, héritiers de Marie Robert, leur mère, contre Louis Feuilleteau et Suzanne Feuilleteau, sa femme, héritière de Jean Feuilleteau.

B. 2566. (Liasse.) — 24 pièces, papier.

1751. — Audiences tenues par Gabriel Chasteauneuf, juge sénéchal. — Jean Pichon, sieur de La Sablière, contre Guillaume Chaignolleau. — Jean Phelipot, sieur de La Place, demandeur en reconnaissance de promesse, contre Jeanne Pichon, veuve de Josué Pichon, sieur de La Sablière. — Mathieu Veillon, vigneron, contre Jérémie Feuilleteau, marchand. — Pierre Pichon, bourgeois, demandeur en reconnaissance de promesse, contre Gaillard, praticien. — Louis-Adam Moré, négociant, et Elisabeth-Anne Frère, son épouse, contre Louis Fenouillet, maître chirurgien, et Suzanne Feuilleteau, son épouse. — Le procureur fiscal contre Besse, marchand de la ville de Saintes, et Brunel, marchand de Burie, et Ferchaud, marchand de Lonzac. — Thomas Meschinet, marchand, contre Pierre Viernaud, vigneron. — Messire Jacques-René de Bremond d'Orlac, chevalier, seigneur de Dompierre, Le Fouilloux et autres places, contre Jean Dalvy, laboureur, Jérémie Feuilleteau ; — Louis-Adam Moré, négociant, et Elisabeth-Anne Frère, son épouse, procédante sous l'autorité de Jacques Frère de La Pommeray, négociant, héritiers de Marie Robert, leur mère, qui l'était de Rebecca Feuilleteau, sa mère, leur aïeule maternelle, contre Louis Fenouillet, maître chirurgien, et Suzanne Feuilleteau, son épouse, héritière de Jean Feuilleteau, son père, notaire et procureur, et Nicolas Bouffard, bourgeois, mari de Marguerite Feuilleteau, héritière de Théodore Feuilleteau et Marie Baudouin, conjoints. — Thomas Meschinet, marchand, contre Pierre Viernaud, vigneron, condamné à payer quatre livres au demandeur et aux dépens. — Marie-Madelaine de Montalembert, veuve de messire Jean-Louis de Bremond, chevalier, seigneur de La Magdelaine, Angliers et autres places, contre Michel Roze, meunier. — Louis Corbineau, maître chirurgien, demandeur en déclaration de fruits saisis à sa requête, sur Jean Mermin, tuilier, contre Pierre Bon et Jean Maillard, commissaires établis sur lesdits fruits

B. 2567. (Registre.) — 50 feuillets, papier.

1752-1755. — Audiences tenues par Chasteauneuf, juge sénéchal. — Catherine Marquizeau, veuve de Pierre Issand, marchand, contre Nicolas Bouffard, bourgeois. — Messire Louis d'Aunis, écuyer, seigneur du Vigneau, Lamotte et autres lieux, demandeur en saisie de deniers appartenant à Jean Moulliot, dit Le Camus, contre Pierre Guillaud, tuilier. — Pierre Pichon, bourgeois, demandeur en saisie et déclaration, contre Louis Fenouillet, chirurgien. — Elisabeth Gout, veuve de Pierre Baudet, sieur de Beaupré, demanderesse en saisie, contre Pierre et André Guillaud frères, tuiliers. — Louis Corbineau, maître chirurgien, demandeur en saisie et déclaration de fruits, contre Pierre Bon et Jean Maillard, commissaires établis sur les fruits de Jean Mermain. — Messire Jacques-René de Bremond d'Orlac, chevalier, seigneur de Dompierre, Fouilloux et autres places, contre Jean Dalvy, laboureur à bœufs, condamné à lui payer vingt livres. — Pierre Robert, meunier, contre Jean et Grégoire Mocahot et dame Nadaud, femme de messire de Paris, écuyer, seigneur de Neuillac. — Jacques Chasseuil contre Guillaume Baraud. — Jean Moulliot, meunier, demandeur en reconnaissance de promesse, contre Jérémie Feuilleteau, condamné à payer au demandeur cinq livres douze sols. — Pierre Phelipot, maître ès-arts, cessionnaire de Jacques Poitiron, sergent de marine, héritier en partie de Marguerite Mounier, veuve de Pierre Bouyer, sa tante, contre Pierre Barberaud, notaire royal, mari de demoiselle Bertaudeau, petite-fille et héritière d'Elisabeth Priau, veuve de Mathieu Bertaudeau, maître chirurgien. — Joseph Pelletreau, maître chirurgien, contre Nicolas Bouffard et Marguerite Feuilleteau. — François Leroy, fermier

en partie de la présente baronnie, demandeur en payement de rente contre Jean Cherbonneau, Grollet, Marguerite de Laistre, veuve de Daniel Meschinet ; Jean Feuilleteau et Jean Pichon, sieur de la Sablière.

B. 2568. (Registre.) — 38 feuillets, papier.

1756-1757. — Audiences tenues par Gabriel Chasteauneuf, juge sénéchal. — Jean Chagnolleau, meunier, contre Jean Veillon, cabaretier. — Messire Charles de Béchillon, chevalier, seigneur de Vallons et autres seigneuries, ensemble celles de Fougères en Chérac et de La Planche en Saint-Sauvant, demandeur en déclaration de biens fonds relevant et dépendant de la seigneurie de La Planche, contre Jean Cherbonneau, employé dans les affaires de Sa Majesté au bureau de Rochefort. — Thomas Foucaud, notaire royal, contre Pierre Brelouin. — Le procureur fiscal, demandeur en crime de bris et rupture de prisons, contre Michel Basille, tailleur d'habits, et Pierre Garreaud, charbonnier. — Le procureur fiscal, demandeur en payement de rentes, contre Louis Fenouillet, maître chirurgien. — Pierre Dulort, marchand aubergiste, contre messire Jean-Jacques de Beaucorps, écuyer, condamné à payer 21 livres 16 sols 6 deniers au demandeur. — Bernard Bouhet, maître chirurgien, demandeur en violences et voies de fait, contre Pierre Bertin et Catherine Bouhel, sa femme. — Pierre Phelipot, instructeur de jeunesse, contre Pierre Barbaud, notaire royal, et Louise-Marthe Bertaudeau et Marie Babin, veuve de Jean Bertaudeau. — Gabriel Rottier, capitaine dans les fermes du Roi, agissant au nom de son fils, demandeur en offre de retrait lignager, contre Pierre Veillon, tailleur d'habits. — Etienne Paboul, bourgeois, contre Jean Veillon. — Messire Pierre-Charles de Béchillon, chevalier, seigneur de Fougères, contre Jean Cherbonneau, commis principal aux magasins de Rochefort.

B. 2569. (Registre.) — 14 feuillets, papier.

1758-1759. — Audiences tenues par Gabriel Chasteauneuf, juge sénéchal. — Bail judiciaire des fruits, profits, revenus et émoluments des biens du fils mineur de feu Nicolas Rousseau. — Nicolas Carouge, bourgeois, contre Jean Attison, vigneron. — Messire Pierre de Guérin, écuyer, seigneur de Bizac, demandeur en reconnaissance de promesse contre Jean Dalvy, laboureur à bœufs. — Marie-Madelaine Mounier, veuve de Nicolas Bizeau, instructeur de jeunesse, contre messire Jean-Jacques de Beaucorps, écuyer, condamné à lui payer cinq livres d'une part et six de l'autre, pour les causes portées audit exploit. — Bail judiciaire des fruits des biens des enfants mineurs de feu Jean Guérin et Jeanne Renaud. — Marie-Léontine de Bremond d'Ars de Lagarde, agissant tant pour elle que pour ses frères et sœurs, cohéritiers de Scolastique de Bremond, sa mère, qui l'était de Jean-Louis de Bremond, chevalier, seigneur d'Orlac, sous bénéfice d'inventaire, contre Jean Dalvy, laboureur à bœufs. — Jean-Baptiste Pichon de La Sablière, bourgeois, contre Pierre Rousseau, laboureur. — Jean Blanchon, notaire et procureur, et Marie Claire Bertet, son épouse, contre Jean Thenaud, laboureur à bœufs. — Marguerite Meschinet, veuve de François Allard, maître chirurgien, comme curatrice de son fils, contre Pierre Allard. — Bail des biens des deux enfants mineurs de Jean Maux et Jeanne Guérin. — Messire Charles de Béchillon, chevalier, seigneur de Vallans, Les Fougères en Chérac et La Planche en Saint-Sauvant, demandeur en déclaration de biens, contre Jean Cherbonneau, employé dans les fermes du Roi. — Michel Geay, marchand, mari de Jeanne Sicard, héritière de Michel Sicard, son père, demandeur en reconnaissance de promesse, contre Michel Montalembert, marchand. — André Billaud, fermier de Sainte-Césaire, demandeur en payement de rentes, contre Jean Perrineau, vigneron. — Messire Pierre de Guérin, écuyer, seigneur de Bizac, demandeur en reconnaissance de promesse, contre Jean Dalvy, laboureur à bœufs. — Bail judiciaire des biens des mineurs de feu Jean Guérin et Jeanne Renaud. — Marie-Magdelaine Mounier, veuve de Nicolas Bizeaux, instructeur de jeunesse, contre messire Jean-Jacques de Beaucorps, écuyer. — Marie-Léontine de Bremond d'Ars de Lagarde, tant pour elle que pour ses frères et sœurs, héritiers de Scolastique de Bremond, sa mère, qui l'était de messire Jean-Louis de Bremond, chevalier, seigneur d'Orlac, contre Jean Dalvy, laboureur à bœufs. — Jean-Baptiste Pichon de La Sablière, bourgeois, contre Pierre Rouheau, laboureur à bœufs.

B. 2570. (Registre.) — 40 feuillets, papier.

1762. — Audiences tenues par Jean-Cosme Duchastel, juge sénéchal. — Marie Béchemin, femme séparée de biens d'Etienne Leblond, contre Louis

Fenouillet, maître chirurgien. — Jean Bergerac, écuyer, commissaire ordinaire des guerres, contre Louis Fenouillet, maître chirurgien. — Le procureur fiscal contre Pierre Boutin, Jean Benuraud, Jean Bisseuil, Michel Boutinet, Michel Bernardin, Denis Bureau, messire Jean-Jacques de Beaucorps, Jean Chagnolaud, Jean Gaudin, Jean Maillart, Jean Portier, etc. — Dominique Tabois, bourgeois, contre Jean Boutin, Jeanne Fourré, veuve de Guillaume Chagnoleau. — Jacques Pichon, sieur de Magezy, bourgeois, contre Jean Rigallaud, vigneron. — Pierre Barbaud, notaire royal, contre Jean Loisaud, voiturier. — Louise Massiot de La Motte contre Jean Buraud.

B. 2571. (Registre.) — 32 feuillets, papier.

1762-1764. — Audiences tenues par Jean-Cosme Duchastel, juge sénéchal. — Jean Laborde, maître arquebusier, contre Louis Fenouillet, maître chirurgien. — Le procureur fiscal contre Michel Etournaud, François Labbé, Daunis, veuve Guillaud, Louis Heraud, etc. — Daniel Roy, bourgeois, contre Charles Villain, voiturier. — Jean Bourbon, fermier en partie de la seigneurie, contre Jean Bouterit, boulanger. — Dominique Brunet, bourgeois, contre Louis Fenouillet, chirurgien. — Jean Taboir, bourgeois, contre Grégoire Mouillot, meunier. — Antoine Sorin, fermier en partie de la baronnie de Saint-Sauvant, contre Jean Blanchon, praticien. — Jérôme Moreau, sergent royal, contre Jean-Louis Fenouillet. — Messire Antoine-François de Faverolle, chevalier né et chevalier de Saint-Louis, contre Jérôme Moreau, sergent royal. — Nicolas Sicard, notaire royal, et Pierre Chassereau, co-fermier des biens et seigneurie d'Orville, Auvignac et Jarlac, demandeurs en désistat de biens, contre Jean Augier, tonnelier. — Pierre Grenon, procureur au siège royal de Rochefort, demandeur en saisie et déclaration de deniers, contre Pierre Razé et Mathurin Begaud, meunier, et Jean Bertrand, maréchal. — Jean-Baptiste Pichon, bourgeois, contre Etienne Paboul, bourgeois.

B. 2572. (Registre.) — 20 feuillets, papier.

1765. — Audiences tenues par Jean-Cosme Duchastel, juge sénéchal. — Arrêt de la Cour de Parlement qui enjoint à tous juges ordinaires subalternes, tant royaux que seigneuriaux, du ressort de la Cour, de détailler spécifiquement, article par article, les dépens qu'ils adjugeront aux parties (27 avril 1765). — Le procureur fiscal contre Elie Prevaudeau, sergent, la veuve de Jean Tenaud, Elie Veillon, boulanger, Pierre Veillon, marchand, Antoine Sorin, marchand poêlier, Jean et autre Jean Bourbon père et fils, tous fermiers de la baronnie. — Jean Sicard, ancien procureur au Présidial de Saintes, demandeur en condamnation de la somme de cent livres portée par le billet consenti en sa faveur, contre Jacques Pinard, sergent, et Michel Pinard, huissier. — Louise Massiot de La Motte, veuve de Pierre-Christophe de Rossel, capitaine des vaisseaux du Roi, chevalier de Saint-Louis, dame de Bussac, contre Jean Bureau, laboureur à bœufs. — Elie Veillon, boulanger, fermier en partie de la seigneurie de Saint-Sauvant, demandeur en payement de rente contre demoiselle Allard, veuve Meschinet. — François Ardouin, conseiller substitut du procureur du Roi de l'Election de Saintes, contre Charles Boguier, vigneron. — Pierre Bourbon contre Jean Mesnard, boulanger. — Jean Bourbon, l'un des fermiers de la présente baronnie, contre Etienne Paboul, père et fils, bourgeois, et acte de l'offre faite par ledit Paboul de cinq livres, quatre sols, trois deniers. — Le procureur fiscal, demandeur en exhibition de contrats d'acquêts et autres actes, contre André Marquis, gabarier de la paroisse d'Orlac. — Jérémie Fleuret, aubergiste, contre Jean Bonneau, sieur de Montifaud. — Marguerite Meschinet, veuve de François Allard, maître chirurgien, contre Jean Dalvy, marchand, condamné de payer à la demanderesse la somme de seize livres, pour la prise de la quartière froment dont il s'agit et aux dépens de l'instance. — Arrêt de la Cour de Parlement qui fait inhibitions et défenses à toutes personnes quelconques de faire aucun dégât ni dommages dans les bois, soit avec leurs bestiaux ou autrement, à peine de trois cents livres d'amende (11 mai 1765). — Jean Etourneau, boucher, contre messire de Beaucorps, écuyer.

B. 2573 (Registre.) - 24 feuillets, papier.

1766-1768. — Audiences tenues par Jean-Cosme Duchastel, avocat en Parlement et juge sénéchal. — Pierre Grollet, marchand, contre Héraud, dit Fontaine, condamné à payer au demandeur quatre livres un sol et aux dépens. — Anne Veillet, veuve Gouin, contre Anne Geay, veuve de Jean Veillet. — Joseph-Nicolas Pelletreau, maître chirurgien, contre Roy, vigneron de Chez-Grelaud, paroisse de Chaniers. — Jacques Allenet, négociant de Dampierre, contre Villain, voiturier,

condamné à payer trente-six livres au demandeur et aux dépens. — Jean Blanchon, bourgeois, contre Michel Lambert. — Simon Garnier, procureur au Présidial et Election de Saintes, syndic des Cordeliers de Saintes, contre François Riché, vigneron. — Germanique Grandjean, marchand, demandeur en déclaration de deniers saisis, sur Jean Etenaud, contre Etienne Paboul, marchand. — Règlement de la boucherie (19 novembre 1766). — Antoine Dérivasse contre François-Louis Lemage, bourgeois. — Claude Duclos, maître chirurgien, demandeur en reconnaissance d'une signature portant brevet d'apprentissage, contre Marie Veillet, veuve de Jean Blanleuil de La Forie, bourgeois.

B. 2574. (Registre.) — 20 feuillets, papier.

1764-1765. — Audiences tenues par Jean-Cosme Duchastel, juge sénéchal. — Le procureur fiscal contre Michel Boutinet, boucher. — Charles Marquiseau, boulanger, contre Bourraud, vigneron. — Jean-Baptiste Pichon, sieur de La Sablière, bourgeois, contre Urbain Houmeau, boucher. — Le procureur fiscal contre Daniel Roy, bourgeois. — Jean Robert Du Tarte, conseiller du Roi, lieutenant honoraire au siège royal de l'Election de Saint Jean-d'Angély, fondé de procuration de messire Jacques Guenon de Brives, seigneur de Brives, ancien capitaine de grenadiers, chevalier de Saint-Louis, contre Jacques Pichon de Magezy fils, bourgeois. — Pierre Le Cateur, meunier, contre Jean Ruzé, vigneron. — Messire Jean-Baptiste Clopeau, prêtre, curé de Saint-Bris, contre Michel Baron, journalier, et André Foucaud, notaire royal, pacage de bestiaux dans un pré au demandeur. — Françoise Dannepont, veuve en premières noces de Jean Dannepont, et en dernières de Pierre Robert, contre François Guischard, meunier. — Interdiction aux cabaretiers d'attirer les dimanches et les jours de fêtes une multitude de personnes qui pratiquent « des jeux qui ne tendent » qu'à leur ruine, ou plutôt souvent à faire des dupes, » d'une troupe de filoux qui, cabalés et associés pour » partager les dépouilles, mettent en œuvre tous les » tours que la fourbererie peut inventer pour enlever » à ceux qui enveloppés dans les fumées du vin l'ar- » gent qu'ils ont sur eux qui le plus souvent font toute » la ressource de leur subsistance et de celle de leur » famille », interdiction d'ouvrir les débits, pendant les heures des offices divins et d'y laisser pratiquer aucune espèce de jeux de hasard et illicites, à peine de vingt livres d'amende contre les contrevenants (14 mars 1765). — Jacques Allenet, bourgeois, contre Louis Fredon de La Quintinie, maître chirurgien. — Jean-Pierre Grenon, notaire royal, contre Jérôme Moreau, sergent royal. — Benjamin Richard, négociant, demandant la condamnation de vingt-quatre livres portée par un billet consenti en sa faveur par Louis Fredon de La Quintinie, maître chirurgien.

B. 2575. (Registre.) — 20 feuillets, papier.

1768-1769. — Audiences tenues par Jean-Cosme Duchastel, juge sénéchal. — Jean Boutinet, boulanger, contre Pierre Bernard, vigneron. — Daniel Roy, bourgeois, contre Catherine Feuilleteau. — Suzanne Roy, épouse de Fredon, maître chirurgien ; Jeanne-Marie Roy contre Daniel Roy, bourgeois, leur frère et curateur, et Daniel Grollaud, de Charaud. — Messire Jean-Baptiste-André Poncharal, marquis de Pouillac, fils, ancien officier au régiment des gardes françaises, lieutenant de nos seigneurs les maréchaux de France en cette province, contre Daniel Roy, bourgeois. — Inhibition et défense à toutes personnes de quelque condition qu'elles soient, soit de la présente paroisse ou d'autres, de vendanger leurs vignes ni faire aucune œuvre servile dans l'étendue de la présente paroisse, tant ledit jour de Saint-Sylvain, fête du patron, que toutes les autres fêtes chômables instituées par l'église, aux peines de cinquante livres d'amende (30 août 1768). — Jean Fourestier, négociant, demandeur en reconnaissance d'un billet consenti en sa faveur par Daniel Roy, bourgeois. — Pierre Paboul, maître chirurgien, demandeur en reconnaissance d'un billet consenti en sa faveur par Etienne Paboul fils, son frère, condamné à payer au demandeur mille cinquante livres et aux dépens. — Etienne Martin, marchand gantier, demandeur en reconnaissance de deux billets consentis en sa faveur par Elie Lejeune de Coursiou, bourgeois, condamné à payer au demandeur soixante huit livres seize sols. — Pierre Adrien, marchand orfèvre, demandeur en reconnaissance d'une promesse consentie en sa faveur par Louis-Thomas Gauthier, sergent royal. — Jean Forest, négociant de Saintes, demandeur en reconnaissance d'un billet contre Elie Lejeune de Coursiou, bourgeois, ancien officier, condamné à payer au demandeur cent trois livres avec l'intérêt et les dépens. — Le procureur fiscal contre Jean Mouliot, fils de feu Grégoire, époux Meschinet, déclaration de biens, domaines et héritages.

B. 2576. (Liasse.) — 24 feuillets, papier.

1769-1771. — Audiences tenues par Jean-Cosme Duchastel, juge sénéchal. — Catherine Sénéchal, veuve de Jean Delis, marchand libraire, demanderesse en reconnaissance d'une promesse, contre Elie Lejeune de Coursiou, bourgeois, ancien officier, condamné à payer cinquante livres, onze sols, les intérêts et les dépens. — Jean-Baptiste Petit, notaire royal et procureur d'office, contre Metraud, vigneron. — Elie Veillon, fermier et receveur des rentes de la baronnie, contre Marie Houmaud, veuve de Jean Baraud, boucher, et Louis Fenouillet, maître chirurgien. — Thomas Foucaud, conseiller du Roi et son lieutenant général en l'Election en chef de Saintes, contre Marie Hilairet, veuve Péraudeau et Jean Prevaudeau, son fils, maréchal. — Jérémie Mercier, maître en chirurgie, de Saintes, demandeur en déclaration de deniers appartenant à la succession de la veuve et fils de Jean Blanlœil de La Forie, saisis à préjudice, contre Baraud, boulanger, pris comme dépositaire. — Vivien Lavedant, maître chirurgien, contre Ardouin, laboureur. — Règlement prescrivant aux bouchers de ne tuer que l'agneau seul, ne le vendre que 4 sols la livre et 5 sols 1/2 lorsqu'ils le tueront avec le veau ou le bœuf (27 juin 1770). — Jean Clermont, chirurgien, demandeur en reconnaissance de billet, contre Jean Bonnaud-Montifaud, bourgeois. — Messire Pierre de Bremond l'aîné, écuyer, seigneur d'Orlac, Dompierre et autres lieux, contre Pierre Benureau, laboureur à bœufs. — Thomas Foucaud de La Roche, conseiller du Roi et son lieutenant général en l'Election en chef de Saintes, contre Jean Gombaud, maçon. — Guillemot, praticien, et Marie Cherbonneau, son épouse, contre Boutinet, boulanger, et Joseph-Nicolas Pelletreau, maître en chirurgie. — Condamnation de Bouyer père et fils à faire cuire à l'avenir leur pâte au four banal de la baronnie et démolir le four particulier qu'ils ont fait construire dans leur maison du Chaillot et payer trente livres pour fournage de trois années au fermier du four banal. — Messire Charles de Boudens de Vanderbourg, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment de Hainaut-infanterie, mari de Madelaine Berry, fille du second lit et héritière de Jacques Berry, conseiller du Roi, magistrat au sénéchal et présidial de Saintes, demandeur en déclaration de prix de fermages des biens, meubles et effets appartenant à Louis-Gabriel Ratier et Elisabeth Pichon, son épouse, saisis à leur préjudice contre Jean Guignebert, marchand, et Madelaine Gombaud, pris comme dépositaires.

B. 2577. (Registre.) — 20 feuillets, papier.

1771-1773. — Audiences tenues par Jean-Cosme Duchastel, juge sénéchal. — Messire Charles de Boudens de Vanderbourg, chevalier de Saint-Louis, capitaine au régiment de Hainaut-infanterie, mari de Madelaine Berry, fille du second lit et héritière de Jacques Berry, conseiller du Roi, magistrat au sénéchal et présidial, demandeur en déclaration de sommes de deniers, prix de fermages, etc., appartenant à Louis-Gabriel Ratier et à Elisabeth Pichon, contre Jean Guignebert et Madelaine Gombaud, dépositaires. — Le Vallois, négociant de Rochefort, contre messire Pichon de Lagord, écuyer, héritier de Pichon de Montheraud, son frère. — Jean Lanneau, bourgeois, ancien juge consul de la bourse de Saintes, demandeur en reconnaissance de billet de deux cent trente-une livres, contre Jean Tabois père. — Jacques Hardy, avocat au siège royal de Cognac, conseiller du Roi, maire et colonel de ladite ville, juge sénéchal des terres et seigneuries de Montigny, Burie, Rocheraud, Villars, contre Jean Marie, dit Clermont, cordonnier.

B. 2578. (Registre.) — 36 feuillets, papier.

1773-1774. — Audiences tenues par Pierre-Jacques-Jean Barbot, avocat en Parlement et au Présidial, juge sénéchal. — Anne Foucaud, veuve de Jean-Pierre Grenon, notaire royal, et Augustin Grenon, marchand, contre Guillaume Guillemot, procureur, et Marie Cherbonneau, son épouse, veuve de Jean-Pierre Grenon, notaire royal. — Suzanne Roy, femme séparée de biens de Louis Fredon de La Quintinie, maître en chirurgie, contre Bodain, veuve Etourneau, hors de cour et de procès. — Gabriel Ratier, bourgeois, et Elisabeth Pichon, son épouse, demandeurs en condamnation de trente-une livres pour vente verbale et livraison d'une vache, contre Minuit, charpentier. — Jérémie Mercier, maître en chirurgie, demandeur en reconnaissance d'une promesse, contre messire de Beaucorps, écuyer. — Le procureur fiscal, demandeur en défrichement de fonds incultes, contre Jeanne Boutin, veuve Dumont, condamnée à mettre en culture et état de rapport, dans un mois, les fonds limités et confrontés par l'exploit introductif dont il s'agit. — Pierre Chat, marchand,

demandeur en déclaration et main-levée de sommes de deniers saisis à sa requête, contre Etienne Paboul, bourgeois, pris comme dépositaire des deniers saisis, et Eteneau, boucher, partie saisie. — Messire-Jean Baptiste-André de Poucharail, marquis de Pouillac, ancien officier des gardes françaises, contre Pierre Boiffier l'aîné, gallocher, et Jean Veillon, vigneron, condamné à payer au demandeur cent vingt livres de dommages et intérêts et les dépens. — Marguerite Huteau, veuve et commune en biens de Jean-Cosme Duchastel, juge de la présente baronnie, et tutrice de leurs enfants, contre Simon Rousseau, filassier. — Messire Pierre de Bremond, écuyer, seigneur d'Orlac, Dompierre et autres places, contre Jean Mouliot, marchand et meunier.

B. 2579. (Registre.) — 24 feuillets, papier.

1774-1776. — Audiences tenues par Pierre-Jacques-Jean Barbot, juge sénéchal. — Louis de Grange, conseiller au Présidial de Saintes, contre Bonnet, fille majeure. — Jérémie Mercier, maître chirurgien, contre Blanleuil de La Forie, chirurgien, fils majeur et seul héritier de Jean Blanlœuil de La Forie. — Messire Pierre de Bremond, écuyer, seigneur d'Orlac, Dompierre et autres places, contre Louis Fenouillet, maître en chirurgie. — Jean Macouin, demandeur en reconnaissance d'un billet, contre Joseph Dussaud, bourgeois, fils et héritier de Louis Dussaud, le billet emporte hypothèque sur les biens du défendeur. — Julien Renaud, bourgeois, demandeur en déclaration de deniers saisis à la requête, au préjudice des enfants mineurs de Julien Bouyer, contre Antoine Soury père, marchand, et Jean Combeau, maçon. — Messire Pierre Guillemoteau, prêtre, curé de Saint-Sauvant, contre Pierre Gaillard, Jacques Maillet, Jean Mesnard et Pierre Barbereau, notaire royal et procureur, pris en qualité de marguillier de la fabrique de cette paroisse. — Etienne Paboul, négociant et administrateur de son fils Etienne, demandeur en permission de consigner certains arrérages de rente dont il est débiteur et comptable, contre Elie, Jean et Louis Thomas frères, négociants, donataires entre vifs de feu Jean-Thomas Meschinet, leur oncle à la mode de Bretagne, et Marguerite Meschinet, veuve de François Allard, maître chirurgien, et Thomas Meschinet se prétendant cousins germains et héritiers dudit feu Thomas Meschinet. — Jean-Baptiste Pousein de Saint-Remis, régisseur et receveur du château, terre et seigneurie d'Orlac, appartenant à messire Pierre de Bremond, seigneur d'Orlac, demandeur contre Pierre Bellot, charpentier. — Louis Dégranges, conseiller du Roi, magistrat au siège présidial de Saintes, demandeur contre Catherine Bonnet. — Louis Fenouillet, maître chirurgien, demandeur d'une somme de neuf livres pour traitement, pansements et visites, contre Jean Egreteau et Françoise Huord, sa femme. — Jean-Baptiste Berry, conseiller honoraire au Présidial de Saintes, contre Pierre Bellot, charpentier, et Joseph Dannepont, joueur de violon. — Mathieu Tarade, tonnelier, demandeur en reconnaissance d'un billet, contre Pierre Beaupoil de Saint-Aulaire. — Jérémie Mercier, maître chirurgien, contre Blanlœil de La Forie, chirurgien, fils et seul héritier de Jean Blanlœuil de La Forie. — Jacques Arnaud contre Jacques Pichon de Magezy, bourgeois. — Jean Mouliot, demandeur d'une somme de six livres dix sols, contre Pierre Grelaud, charpentier, mari de Jeanne Texier, condamné audit payement. — Mathieu Tarade, tonnelier, demandeur en condamnation de trente six livres cinq sols, contre Pierre Beaupoil de Saint-Aulaire, écuyer. — Marie-Anne Pélisson, veuve de Pierre Guilledésière, demanderesse en condamnation de cent cinquante livres, contre Delord, marchand.

B. 2580. (Registre.) — 24 feuillets, papier.

1776-1778. — Audiences tenues par Pierre-Jacques-Jean Barbot, avocat en Parlement et au Présidial de Saintes, juge sénéchal. — Jean-Baptiste Berry, conseiller du Roi honoraire au Présidial de Saintes, contre Pierre Bellot, charpentier. — Pierre Barbereau, notaire royal, demandeur en condamnation de vingt-six livres, contre Delord, marchand. — Messire Pierre de Bremond, écuyer, seigneur de Dompierre, Orlac et autres places, contre Joseph Lelord, bourgeois, et Pierre Bellot, charpentier. — Le procureur fiscal, demandeur en condamnation d'amende pour contravention aux règlements de police, contre Michel Pelletan, boucher et cabaretier. — Le procureur fiscal, demandeur en défrichement de biens incultes, contre Jean Perrogon. — Messire Pierre de Bremond, écuyer, seigneur d'Orlac, Dompierre et autres places, demandeur en condamnation de soixante livres, pour ferme de deux journaux de pré, contre Joseph Delord, bourgeois. — Le procureur fiscal, demandeur en condamnation d'amende, pour contravention aux règlements de police, contre Michel Pelletan, boucher et cabare-

tier. — Messire Pierre Guillemoteau, prêtre, curé de Saint-Sauvant, et Feuilleteau, journalier, assignés comme témoins. — Jérémie Fourestier, bourgeois, demandeur en reconnaissance de billet, contre Jean-Baptiste Veillon, sergent royal. — Messire Jean-Baptiste-André de Poncharail, marquis de Pouillac, seigneur de la châtellenie de Bellevue et Saint-Avid, contre Berteau, laboureur. — Le procureur fiscal, demandeur en condamnation d'amende, pour contravention aux règlements de police, contre Feuilleteau, sacristain, et Guingueneau, gallocher. — Joseph Bon, dit Nolon, bugeolier, contre Jean Bon, dit La Bisse, bugeolier, pour qu'il soit condamné à lui rembourser sa portion d'une rente, dont la condamnation est prononcée contre lui en faveur de Jean Quinaud, fermier de la seigneurie.

B. 2581. (Registre.) — 117 feuillets, papier.

1778-1787. — Audiences tenues par Pierre-Jean-Jacques Barbot, juge sénéchal. — Elie Veillon, boulanger, demandeur en remboursement de rente et arrérages, contre Louis Fenouillet, maître chirurgien, et Madelaine Pichon, son épouse. — Jacques Jourdain, sergent, garde et prévôt de la présente baronnie, demandeur en reconnaissance d'une police sous-seings privés, contre Mathias Texier, tisserand. — Le procureur fiscal, demandeur en inhibition de vaguement et pacage de bestiaux, contre Jean Bon, tuilier, du grand canton des Tuileries, Neillon, chapelier, etc. — Guillaume Baraud, boulanger, demandeur en partage de biens, contre Guillaume Hilaire, notaire royal, curateur des mineurs de feu Gombaud et de demoiselle Phelippot, héritiers de feu Gombaud, leur père, qui l'était de Thomas Mercier, son aïeul. — Messire de Beaupoil, écuyer, contre Louise Tarade. — Le procureur fiscal, demandeur en déclaration et nouvelle reconnaissance au papier terrier, contre Billaud, employé dans les fermes du Roi. — Jean Fort, gallocher, demandeur en inhibitions de vaguement et pacage de brebis, contre Jean Ferron, gallocher, et Louis Pelier, vigneron ; Marc Duchastel de Bellefond, bourgeois ; Jean Villain dit Jeannet, laboureur, et Vallet, vigneron, témoins assignés. — Messire Pierre Beaupoil de Saint-Aulaire, écuyer, contre Louise Larade, lingère, etc. — Pierre Grollet, marchand, étant aux droits de Jérémie Mercier, maître en chirurgie, demandeur en payement de jouissance ou location de maison, contre messire Pierre Guillemoteau, prêtre de la paroisse de Saint-Sauvant, condamné à payer ledit loyer. — Marie Guigneau, veuve de Pierre Veillon, marchand, demanderesse en payement d'une promesse de 34 livres, 7 sols, 3 deniers, contre Pichon de La Sablière, bourgeois. — Messire Salmon, prêtre et curé de Vénérand, demandeur en reconnaissance et avération de billet, contre Roy, bourgeois, condamné à payer au demandeur 24 livres et les dépens. — Le procureur fiscal, demandeur en exhibition de contrat d'acquêt, payement de lods et ventes, etc., contre messire Daniel Nicolas de Lisleferme, écuyer, condamné à payer 35 livres 6 sols 8 deniers, pour lods et vente au sixte denier de 212 livres, montant du prix de la vente de fonds consenti par Bernard au profit dudit messire Daniel Nicolas de Lisleferme, par acte du 29 juin 1779, reçu Sicard, notaire royal. — Isaac Fourestier, négociant, contre Barthélemy Nadaud, maréchal. — Le procureur fiscal, demandeur en exhibition de contrats, contre Etienne Paboul, bourgeois. — Jean-Baptiste Ponsein de Saint-Remis, receveur du seigneur de Bremond, contre Pierre Bourbeau, boucher. — Messire Louis-Eutrope-Alexandre Poncharail, marquis de Pouliac, ancien officier au régiment de Flandre-infanterie, seigneur de Bellevue, Saint-Avy, Bazac, etc., héritier de feu messire Jean-Baptiste-André de Poncharail, marquis de Pouliac, son père, demandeur en payement de 200 livres de rente, contre Daniel Roy de Létang, bourgeois, condamné à payer ladite rente. — Messire Pierre-René-Auguste, comte de Bremond d'Ars, chevalier, seigneur d'Orlac, Dompierre et autres lieux, demeurant à Saintes, contre Henri Tabois, bourgeois à Chaniers.

B. 2582. (Registre.) — 10 feuillets, papier.

1789. — Audiences tenues par Pierre-Jacques-Jean Barbot, juge sénéchal. — Elie Veillon, boulanger, contre Jean Neau, tonnelier et charpentier. — Jacques Picon, perruquier, contre messire Pierre Beaupoil de Saint-Aulaire, écuyer, mari de Suzanne Tarade, héritière de Mathieu Tarade, son père. — Guillaume Guillemot, notaire et procureur de la présente baronnie, contre Jeanne Prévaudeau, veuve de Guérin, maître chirurgien. — Claude Berny, prêtre, vicaire de Saint-Sauvant, contre Louis Fenouillet Salmon, bourgeois. — Louis Freton de La Quintinie, maître en chirurgie, contre Jean Combeau père, maçon.

JURIDICTION DE LA SEIGNEURIE DE LA CHAPELLE

B. 2583. (Registre.) — 46 feuillets, papier.

1754-1757. — Audiences tenues par Gabriel Chasteauneuf, procureur au siège présidial et à l'Election de Saintes, juge sénéchal de La Chapelle. — Jean Bisseuil, laboureur à bœufs, contre Jean Corbineau, potier. — Jean Bonpain, passager du port de Chaniers, contre Bisseuil, laboureur à bœufs. — Jean Lorens, faïencier, contre Guillaume Roulleau, maréchal. — Jean Estourneau, marchand, contre Joseph Fraprie et Taillasson, sa femme. — Louis Fenouillet, maître chirurgien, contre François Normand, vigneron. — Jean Blanchon, fermier en partie de la seigneurie de La Chapelle, contre François Grossard, marchand.

B. 2584. (Registre.) — 26 feuillets, papier.

1758-1759. — Audiences tenues par Gabriel Chasteauneuf. — Guillaume Roulleau, maréchal, contre Pierre Corbineau, marchand. — Michel Debien, laboureur à bœufs, contre Pierre Bernard, journalier. — Jean Guerry, meunier, contre Mathurin Pontois, meunier. — Eustelle Joubert, veuve de Jacques Lafond, contre Jacques Debien, laboureur. — Le procureur fiscal, demandeur en payement de rentes, contre Pierre Renaud, potier. — Pierre Boutinet, fils de Laurent et Marie Pommereau, sa mère, contre Guillaume Bureau, laboureur à bœufs. — Jean Estourneau, marchand, contre Taillasson, femme de Joseph Fraprie. — Jean Houmeau, boucher, contre Marie Jullineau, veuve de Michel Renaud. — Pierre Roux, gallocher, contre Jean Gros, charpentier. — Marianne Clertaud et Jacques Roche, son mari, héritiers de Charles Clerteau et de Marie Guillet, contre Jean Dannepont, meunier.

B. 2585. (Registre.) — 8 feuillets, papier.

1762-1763. — Audiences tenues par Jean Cosme Duchastel, juge sénéchal. — « Sur la remontrance à » nous judiciairement faite par le procureur fiscal de » la cour de céans, sur l'irrévérence et l'indiscrétion » des parties qui comparaissent à nos audiences, soit » en nous distrayant ou interrompant le procureur » plaidant par l'indécence de leurs discours ; pour re» médier à de pareils inconvénients, nous avons, sur » l'avis et réquisitoire de notre susdit procureur d'of» fice, ordonné qu'à l'avenir, que les contrevenants » seront contraints de se contenir dans leur juridic» tion, à peine de prison pour vingt-quatre heures » seulement ». — Paul Garraud, boulanger, contre Pereaud, vigneron. — François Perinaud, meunier, contre Jean Boutinet, boucher. — Renée Hervoire, veuve de Mathias Boisdon, contre Alexis Renault. — Dominique Tabois, bourgeois, contre Jean Bisseuil, laboureur. — Pierre Gallochaud, conseiller du Roi, contre Jean Turpaud, marchand. — Jean-Baptiste Pichon de La Sablière, contre Jean Rateau, charpentier.

B. 2586. (Registre.) — 14 feuillets, papier.

1763-1764. — Audiences tenues par Jean Cosme Duchastel, juge sénéchal. — Nicolas Guillory, instructeur de la jeunesse, contre Hibelot, meunier, condamné à payer au demandeur trois livres huit sols. — Anne Giraud, veuve de Jean Corbinaud, contre Gabrielle Veillon, veuve de François Lhoumon. — Le procureur fiscal contre Jean Vignaud, meunier ; Lamy, bonnetier ; Jean Pommeraud, laboureur ; Texier, charpentier ; Jean Houmaud, boucher ; Jean Bodinet, boucher, etc., exhibition de contrats et acquisitions faites dans l'étendue de la seigneurie, et payement de droits. — François Prou, marchand, contre Jean Laurent, faïencier. — Louis Couprie, vigneron, contre Michel Raffin, tuilier, condamné à payer au demandeur quarante sols. — Suzanne Allenet, femme de Jean Poitevin, contre Pierre Allenet, au sujet d'un partage. — Le procureur fiscal, demandeur en exhibition d'actes, contrats d'acquets, etc., contre la veuve de Pierre Richardeau. — Jean-Baptiste Petit, notaire royal et procureur d'office de la seigneurie de La Chapelle, contre Jean Levesque, tailleur d'habits.

B. 2587. (Registre.) — 16 feuillets, papier.

1764-1765. — Audiences tenues par Jean-Cosme Duchâtel, juge sénéchal. — Le procureur d'office, demandeur en exhibition de titres, contrats d'acquêts, contre Guesmaud, veuve d'Elie Billaud. — Pierre Me-

traud, serviteur domestique, contre Antoine Loraud, tisserand, condamné à lui payer cent trente cinq livres et les intérêts. — Louis Fenouillet, maître chirurgien, contre Pierre Renaud, potier de La Chapelle. — Pierre Guérin, maitre perruquier, de Clisson, contre Pierre Gelinaud, potier, dépositaire des deniers saisis sur Jastaud et Marie Guérin, sa femme. — Denis Prieur, bourgeois, contre Jean Normand, vigneron. — Jacques de La Taste, conseiller du Roi, président civil et criminel en l'Election de Saintes, contre Jean Chevalier, vigneron. — Arrêt du Parlement de Bordeaux, qui enjoint à tous juges ordinaires, subalternes, tant royaux que seigneuriaux du ressort de la Cour, de détailler spécifiquement, article par article, les dépens qu'ils adjugeront aux parties (27 avril 1765).

B. 2588. (Registre.) — 18 feuillets, papier.

1765-1768. — Audiences tenues par Jean-Cosme Duchastel, juge sénéchal. — Daniel Lamy contre messire Claude Pichon, prêtre, curé de Brives, au sujet d'un fond de terre et d'une haie. — Arrêt du Parlement de Bordeaux, qui fait inhibitions et défenses à toutes personnes de faire aucun dégât ni dommage dans les bois, soit avec leurs bestiaux, soit autrement, à peine de trois cents livres d'amende (11 mai 1765).— Jean Blanchon, bourgeois, contre Jean Boutinet, boucher. — Mathieu Tercinier, bourgeois, contre Jean Boisson, vigneron.

JURIDICTION DES SEIGNEURIES DE ROUSSILLON, LE GAGNON, PÉRISSAC ET LE RAIL

B. 2589. (Registre.) — 46 feuillets, papier.

1761-1765. — Audiences tenues par Jean Thirion, notaire royal, juge ordinaire, civil et criminel. — Nicolas Grillaud, procureur fiscal des ville et sirerie de Pons, demandeur en reconnaissance de promesse, contre Michel Maubarbut, fils, maréchal de Champagnolle. — Pierre Faure, marchand, demandeur en reconnaissance de promesse de quatre livres 10 sols, contre Pierre Baurré, maréchal. — Pierre Méneau, marchand, contre François Coutard, marchand, et Catherine Méneau, son épouse, et messire Jean Méneau, son fils, prêtre et curé de Givrezac. — Pierre Boulle, laboureur, contre Jacques Couraud, meunier. — Messire Claude-Thomas Renart de Fuchsamberg, marquis d'Amblimont, seigneur de Saint-Fort, Bosquet et autres lieux, contre le sieur de Léchelle, bourgeois. — Pierre Drouet, notaire royal et procureur fiscal, demandeur en déclaration de biens, contre Jean Yvonnet, marchand, demandeur en liquidation de droits contre François Bertin, laboureur. — Jacques Barré, laboureur à bœufs, demandeur en reconnaissance de promesse, contre François Coutard, marchand. — Guillaume Duc, tonnelier de Cravans, demandeur en reconnaissance de promesse, contre Jean Couraud, laboureur. — Le procureur de la Cour, demandeur en déclaration de biens, contre Jean Yvonnet, marchand. — Jean Béguet, marchand, demandeur en reconnaissance de promesse, contre Pierre Seguin, tonnelier. — Jean Lévêque, huissier, demandeur en reconnaissance de promesse, contre Jacques Thomas, marchand chapelier, de Saint-Germain-du-Seudre. — Jean Girardeau, notaire royal et procureur postulant, demandeur en liquidation de droits, contre Jean Glemet, marchand, et contre Jean Pasteur, marchand.— Pierre Aubert, laboureur à bœufs de Tanzac, et Gorron, veuve de Jacques Marchegay, laboureur de Gemozac, contre Jean Dupérat, laboureur. — Jean Feytaud, maître chirurgien, demandeur en payement de pansements et médicaments, contre Michel Maubarbut fils, maréchal. — Pierre Labrousse, tisserand de Gemozac, contre Bouquet, veuve Laudon, héritière de son frère, Isaac Bouquet. — Jean Magister, notaire royal, demandeur en payement de dix livres, huit sols, six deniers, contre François Menard, laboureur, condamné à lui payer ladite somme.

B. 2590. (Registre.) — 46 feuillets, papier.

1766 1768. — Audiences tenues par Jean Thirion, notaire royal et juge de la seigneurie. — Le procureur fiscal, demandeur en payement de rentes, contre Jean Boisnard, laboureur. — Louis Pelletier, de Saint-Palais-de-Phiolin, meunier, contre Paronneau, veuve de Pierre Landreau. — Suzanne Bernard, veuve de Joseph Archiac, contre Pierre Faure, marchand. — Pierre Gabiou, laboureur, demandeur en payement de douze livres, contre Pierre Boulle, farinier. — Le procureur fiscal, demandeur en exhibition de contrats, contre Jacques Herard, negociant, et Madelaine Pontoise,

veuve de Marc Chauvin, négociant et tutrice de leur fils. — Jeanne-Marianne Drouet, veuve de Jean-Louis Chevreux, notaire royal, demanderesse en reconnaissance d'un billet, contre Jean Tesson, marchand. — Le procureur fiscal, demandeur en payement de rente, contre Marie Faure, épouse de Jean Tesson, marchand, Pierre Tessier, sieur des Marais, et Etienne Laplanche, bourgeois, et Pierre-Nathanaël Chasseloup de Laubat, bourgeois, et messire Horry, écuyer, chevalier, seigneur de Laugerie, lieutenant-colonel d'infanterie. — Jean Girardeau, procureur fiscal, demandeur en taxe et payement de droits, contre Pierre Gabiou, laboureur. — Haut et puissant seigneur Thomas-Claude Renart de Fuchsamberg, marquis d'Amblimont, seigneur de Saint-Fort, contre Pierre Robert, sergent royal, condamné à payer quatre-vingt-dix livres au demandeur. — Jean Héard, ancien officier marinier, contre Jean Rivière le jeune, charpentier, commissaire sur les fruits de Maubarbut père et fils, dont le demandeur réclame la vente.

B. 2591. (Registre.) — 42 feuillets, papier, écrits.

1768-1770. — Audiences tenues par Pierre-Ambroise Marchay, juge assesseur, « étant au bourg de Saint-Germain-de-Seudre, maison d'Antoine Lafon, lieu de nos expéditions de justice ». — Marie Langon, veuve de Jean Testard, et Jean Testard, son fils, de Bois, contre Pierre Bernard, laboureur. — Le procureur fiscal contre Esrable, laboureur, condamné au payement des indemnités de la non culture d'une vigne à lui appartenant dans le fief de Pincebec. — Claude Ollivaud, marchand de Gemozac, contre Giraud père et fils, de Cormeille. — Jacques Labbé, laboureur, demandeur en payement d'une promesse de 61 livres, 6 sols, 6 deniers, contre Jacques Leschelle, marchand, héritier de Jeanne Lis, sa mère. — Paul Garraud, boulanger, contre Jean Couraud, laboureur. — Claude Moré, bourgeois, contre Alexandre-Eutrope Viaud, notaire royal. — Le procureur fiscal, demandeur en payement de rente noble, contre Pierre Seguyneau, maréchal de Champagnolles. — Jeanne-Marianne Drouet, veuve de Jean-Louis Chevreux, notaire royal, et tutrice de leurs enfants, contre Jean-Pierre Faure, marchand, et Jean Basile, boucher, son vendeur, de Saint-Christolly de Castillon en l'île de Médoc. — Jeanne Dousset, veuve de Pierre Bugeau, marchand, contre Marie Douset, sa sœur, veuve de Jean-Louis Bonnaudeau, bourgeois. — Jean Héard, ancien officier marinier, tant pour lui que pour les cohéritiers de Pierre Héard et de Suzanne Mollard, contre Jean Rivière le jeune, charpentier, et Jean Raveraud, laboureur, commissaires sur les fruits de Michel et autre Michel Maubarbut père et fils. — Le procureur fiscal, demandeur en payement de rentes, contre Thomas Corneraud, chapelier, Jean Cousin, charpentier, Jacques Gorry, Louis Loriou, Michel Barbut, Jean Hipoteau, Pierre Drouet, curateur des mineurs Jacques Rigaud, Jean Delital, Jean Chauvet, Jean Morain, Pierre Morain, Jacques Besson, et Roux, intervenant. — Jacques de Léchelle, marchand, contre Daniel Bujeau, marchand. — Jean Feytaud, maître chirurgien, contre François Coutard dit la France, marchand, condamné à lui payer quinze livres pour pansements, traitements et médicaments fournis et administrés par le demandeur. — Le procureur fiscal, demandeur en condamnation de payement de dix boisseaux, deux picotins de blé froment, dix boisseaux, deux picotins avoine, mesure de Pons, six chapons et trente-huit sols argent de rente noble, directe et foncière à la recette de Périssac entre les mains de messire Louis Priqué de Grippeville, co-seigneur de la cour de céans, contre Thomas Corneraud, chapelier. — Le procureur fiscal, demandeur en payement « de deux boisseaux, » trois picotins, le tiers et le douzième d'un froment, » deux boisseaux, trois picotins, le tiers et le douzième » d'un avoine, mesure de Pons, deux chapons, moins » le seizième d'un et vingt-un sols argent de rente » noble et foncière à la recette du Rail, entre les » mains de messire Claude Moré, co-seigneur de la » présente juridiction, pour l'année 1768 et les arré- » rages de 29 années précédentes en deniers de quit- » tances valables », contre Laurent Marchegay, charpentier, tant pour lui que pour les consorts de la prise de Boisgillot, condamné à payer ladite rente et les arrérages. — Le procureur fiscal, demandeur en condamnation et payement de seize boisseaux de blé froment, mesure de Pons, deux chapons et dix sols en argent de rente noble, directe et foncière entre les mains de Mathieu Couraud, receveur des parties des revenus de la seigneurie de Roussillon, due à cause des moulins à vent et dépendances du lieu de Cherpenaise, paroisse de Champagnolles, pour l'année 1769, contre Jean Berteau, meunier. — Pierre Emery, sieur des Brousses, marchand, contre François Guischard, laboureur. — Le procureur fiscal « contre Jacques » Grasdeau, accusé d'avoir homicidé Jean Grasdeau,

son père ». — Récolement des dépositions des témoins et leur confrontation avec Grasdeau.

B. 2592. (Registre.) — 45 feuillets, papier.

1776-1780. — Audiences tenues par Pierre-Ambroise Marchay, notaire royal, juge assesseur des terres et seigneuries de Roussillon, Le Gaignon, le Rail et Perissac, en l'absence du juge ordinaire. — Pierre Febvre, marchand d'Angoulême, héritier de son père Jean Febvre, demandeur en reconnaissance et payement d'un billet de 142 livres consenti en sa faveur par feu Bernard, le 3 avril 1756, contre Louis-Joseph Bernard, bourgeois, et Viaud, veuve et commune en biens audit feu Bernard. — Pierre Goguet, marchand, contre Jean Ballanger, Mathieu et Daniel Bugeau, laboureurs. — Marie-Anne Roché, veuve de Pierre Drouet, avocat, contre François Coutard dit La France, marchand. — Jean Sandeau, laboureur à bœufs, contre Jean Bernard, laboureur. — Jean Dumas, négociant, contre Joseph Bernard, bourgeois. — Antoine et Mathurin Vérat frères, tailleurs de pierres, contre Jean et Marie Martin, héritiers de leurs père et mère. — Le procureur fiscal, demandeur en payement de rente noble, contre Jacques de Léchelle, bourgeois. — Pierre Marchegay, garde-chasse du prince de Pons, demandeur en payement d'une somme de neuf livres, contre Jean Fleuret, tonnelier, du Chaillou de Gemozac. — Mathieu Olivaud, marchand, contre Jean Martin, vigneron. — Jean Girardeau, notaire royal et procureur fiscal, contre Simon Bouray, meunier. — Michel Monbarbut, maréchal, contre Pierre Demelle, journalier. — Le procureur fiscal, demandeur en payement de rentes nobles, contre Jacques de L'Echelle, bourgeois, Tetaud fils, André Thomas et Pierre de La Porte des Marais, bourgeois. — Marie Duret, femme séparée de biens de Jacques de Léchelle, contre Jean-Baptiste Faure, notaire royal. — Jean Abrard, laboureur à bœufs, contre Pierre de La Porte, sieur des Marais, bourgeois, curateur des mineurs de Pierre Lambert et Jeanne-Bénigne Drouet, Théodore Raboteau, bourgeois, Louis Chauvet, Thérèse Barbain, veuve d'Henry Péanne, de Saint-Fort. — Jean Braud, sacristain de Tanzac, contre Mathieu Bertrand et François Viaud. — Pierre-François Beraud-Boisvallon père, de Pons, contre François Contard dit La France, marchand. — François Moufflet, notaire royal, contre Jean Martin, vigneron.

B. 2593. (Registre.) — 121 feuillets, papier.

1780-1790. — Audiences tenues par Pierre-Ambroise Marchay, notaire royal, juge assesseur. — Jean Rouger et Pierre Boynard, laboureurs, contre Jacques Poirier, tailleur d'habits. — Guillaume Jean, notaire et procureur à Pons, contre Jean Dodin, laboureur. — Pierre Hervé, meunier, contre Pierre Babain, laboureur. — Jeanne Raby, veuve d'Antoine Bernard, bourgeois, contre François Viaud, marchand. — Le procureur fiscal contre Jean Drouet, bourgeois. — Pierre Lys contre Jean Martin. — Marie Moreau, veuve de Jacques de Saint-Fleur, bourgeois, demanderesse en payement de rente, contre Laurent Marchegay et Pierre Maillé, laboureurs. — Michel Bonniot, l'aîné, négociant à Bordeaux, contre Pierre de Laporte, bourgeois. — André Roufineau, contre Jacques de Léchelle. — Pierre Pasteur, laboureur, contre François Contard jeune, héritier pour un tiers de son père, François Contard. — Messire Jean Odon, contre de Greniers, seigneur de La Clotte, contre François Contard. — Le procureur fiscal, demandeur en payement de rente noble, contre Jean Gabiou.

JURIDICTION DE LA SEIGNEURIE DES RÉAUX ET DE SAINT-MAURICE-DE-TAVERNOLLES

B. 2594. (Registre.) — 11 feuillets, papier.

1694-1695. — Audiences tenues par Terrien, juge au bourg de Réaux. — Pierre Dupérier, tailleur de pierres, contre Maurice Surger, tailleur de pierres. — Pierre Robin, laboureur de Moins, contre Marguerite Graverot, et Nicolas Normand, écuyer, sieur de Fenage, son mari, pour l'autoriser. — Le procureur de la Cour, à lui joint Samuel-François Drillon, sieur de La Brousse, en la présente seigneurie, contre Jean Parsis, laboureur ; François Bernard, tissier en toiles ; Charles Pitard, laboureur ; Guillaume Gautier, laboureur à bœufs. — Léonard Maison, maître chirurgien de Jonzac, contre Jean Michau. — Abraham Seguin, marchand de Jonzac, contre Mathurin Fauré, laboureur. — Jean Terrien, notaire royal et juge de la seigneurie, demandeur en saisie et délivrance de deniers,

contre Pierre Jolly, laboureur. — Messire Pierre Bossicgue, prêtre, prieur, curé de Moings, contre Jean Heron, laboureur. — Pierre Vernet, marchand poêlier d'Archiac, contre maître Nicolas Perrin, instructeur de jeunesse à Réaux. — Guillaume Vinet, notaire, contre Pierre Bertrand, tailleur d'habits. — Luc Couillandeau, maître chirurgien de Jonzac, contre Clément Borynot, maréchal. — Marie Salicoffre contre Maurice Billonneau, laboureur, condamné à payer à la demanderesse trois livres, douze sols, quatre deniers et les dépens. — Jacques de La Roche-Beaucourt, écuyer, sieur de La Vignolerie, contre Isaïe Bellys, laboureur. — Le procureur de la Cour, demandeur en provisions de tutelle et curatelle à la personne et biens de Pierre Pichet, fils de défunts Jean Pichet et Jacquette Martin, contre Jean et Pierre Touvenaux, cardeurs de laine de Meux ; Auguste Métayer, tisserand d'Ozillac ; Pierre Morin, laboureur de Réaux, et nomination de Maurice Pichet pour tuteur. — Nomination de Jean Daudin pour tuteur des mineurs de défunts François Daudin et Catherine Pichet. — François Pelletan, praticien, héritier de son oncle Jean Pelletan, contre Jean Terrien, notaire royal et juge sénéchal. — Le procureur de la Cour, demandeur en exhibition de contrats de ventes, contre messire Alexis Jousselin, prêtre, curé de Saint-Maurice de Tavernolles, et messire François Chaussé, curé de Neuillac, exécuteur testamentaire de messire Pierre de Luchet, curé de Réaux. — Jeanne Berthelot contre Isaac de Gast, sieur de Boisneuf, mari de Jeanne Pineau, héritière de Isaac Pineau, avocat en la Cour, son père. — Suzanne Esveillé, de Soubran, contre Nicolas Perreau, instructeur de jeunesse, acquéreur des biens de feu Jean Delagarde, etc.

B. 2595 (Registre.) — 28 feuillets, papier.

1695-1696. — Audiences tenues par Terrien, et Samuel de Villeneuve dans la maison de François Pitard de La Viollette, du bourg de Réaux, juge sénéchal. — Le procureur de la Cour, demandeur en provisions de tutelle et curatelle aux personnes et biens de Jean et Pierre, enfants mineurs de Pierre Casson et de Marie Poirier. — Jean Vinet, laboureur, contre Noël Martin, curateur des mineurs d'Arnaud Bonnenfant et Guillemette Martin. — Pierre Dhommeret, laboureur, et Jacques Gendron, marchands de Jonzac, demandeurs en remboursement de rente contre Jean Dupérier, laboureur. — Pierre Gallardin, serger, contre Clément Bouynot, maréchal. — Le procureur de la Cour, demandeur en payement de rente, contre Jean Persi, charpentier de Saint Germain de Vibrac, et contre Jean Cornette, marchand. — Messire André de Sarbourin, conseiller du Roi en la Grand'chambre de Parlement de Bordeaux, contre Louis Gendre, laboureur. — Maurice Pichet, tissier en toile, contre François Dupérier, laboureur. — Pierre Guillardin, serger, contre Clément Bouinot, maréchal. — Jean Bossuet, meunier, contre Nicolas Pineau, laboureur. — Le procureur de la Cour contre Thomas Fonteneau, François Gaudin, Pierre Bruneteau, pour pourvoir à la curatelle de la personne et des biens de Jean Fonteneau, fils de feu Michel Fonteneau et de Marie Thébaud. — François Resnier, sergent de la présente châtellenie, contre Maurice Billonneau et Maurice Vinet. — Jean Bossuet, meunier d'Allas-Champagne, contre Pierre Baud. — Le procureur de la Cour, à lui joint Samuel-François Drillon, de La Brousse, receveur des droits de la seigneurie, demandeur en payement de rente contre Michel Pitard, laboureur, détenteur de la prise des Gourdons. — Jacques Bouchet, meunier, contre Maurice Vinet, meunier. — Pierre et Suzanne Bruneteau, enfants et héritiers du premier lit de feu Jean Bruneteau et Massé, demandeurs en reddition de compte, contre Marguerite Giraud, veuve en secondes noces dudit Bruneteau. — Jean Bertrand, meunier, héritier de Guillaume Bertrand et de Marie Billonneau, contre Olivier Chouteau, laboureur, curateur des mineurs de feu Pierre Marraud et de Jeanne Hériteau. — Le procureur de la Cour à lui joint François Drillon de La Brousse, receveur des revenus de la châtellenie, contre Etienne Lajaunie, laboureur, et ses codétenteurs de la prise des Théons, chargés du devoir de cinq boisseaux froment de rente noble, directe et foncière, due à ladite châtellenie. — Jacques Pineau, notaire et praticien, de Meux, contre Jean Vinet, charpentier. — Jeanne André, veuve de Charles Robin, sieur des Roziers, tutrice et curatrice de ses enfants, contre Jacques de La Roche-Beaucourt, écuyer, sieur de La Vignolerie. — Marie Pelletan, fille de feu Pierre Pelletan, procureur fiscal de la présente châtellenie, contre Catherine Chaussé, veuve de Jacques de La Taste, ladite Pelletan agissant comme cessionnaire de Jean de Ransay, docteur en médecine.

B. 2596. (Registre.) — 36 feuillets, papier, couverture en parchemin formée d'un fragment d'une bulle de dispense, du 6 février (date coupée) ; piqûres de vers.

1696. — Audiences tenues par de Villeneufve, an-

cien postulant, Terrien, juge sénéchal, Pineau, procureur fiscal. — Pierre Brejon, maréchal, contre Jean Bertellot, meunier. — Michel Bouyer, maître chirurgien, contre Maurice Vinet, meunier. — Messire Charles de Barraud, seigneur de Binque, La Caronnière, Paron et autres lieux, contre Jean Gendre, laboureur, pour payement de rente. — Jean Couillandeau, meunier, contre Pierre Couillandeau, meunier. — Isaac de Gascq, sieur de Boisneuf, mari de Jeanne Pineau, héritier de Isaac Pineau et cessionnaire de François Resnier, contre Jean Daudin, laboureur, curateur des mineurs de François Daudin et Pierre Pichet. — Messire Pierre Gorribon, « prêtre, curé et premier fabriqueur des Réaux », contre Michel Casson, laboureur. — Isaac Delafon, maître sellier de Jonzac, contre Jacques Marchais, sieur de Laugeais. — Jacques Maignac, sieur de Montalin, d'Antignac, contre Suzanne Garnier, veuve de Jean Drouhet, de Saint-Maurice de Tavernolle. — Jeanne André, veuve de Charles Robin, sieur des Roziers, fermier des revenus de la présente châtellenie, demanderesse en payement d'arrérages de rentes, contre Jean Mousseau, cordonnier, et contre messire Alexis Jousselin, prêtre et curé de Saint-Maurice-de-Tavernolle.

B. 2597. (Registre.) — 22 feuillets, papier.

1698. — Audiences tenues au bourg des Réaux par Terrien, juge sénéchal. — Pierre Bruneteau, tailleur de pierres, héritier de Marie Bruneteau, contre Pierre Morain, serger. — Elie Bergeon, maréchal, de Moings, contre Jean Bertellot, meunier. — Vincent Delagarde, laboureur, contre Pierre Mossion, laboureur à charrue. — « Haut et puissant messire Nicolas » de Quellen, Stuerd, Caussade, prince de Quarancy, » issu et seul héritier des princes de Bourbon-Quarancy, comtés de La Vauguyon, du Broulet, marquis » de Saint-Maigrin et autres places », contre Jean de Messac, sieur de Beaufief, et Henriette de Savignac, sa femme, et François Eveillé, marchand. — Le procureur fiscal, demandeur en payement d'arrérages de rentes, contre Jacques de La Roche-Beaucourt, écuyer, sieur de La Vignolerie.

B. 2598. (Registre.) — 19 feuillets, papier.

1699. — Audiences tenues par Terrien, juge au bourg des Réaux. — Catherine Chaussé, veuve de Jacques de La Taste, contre Jean David. — Marie Robin, femme de Pierre Clercq, et Jeanne Robin, contre François Pelletan, praticien. — Maurice Vinet, meunier, mari de Jeanne Billonneau, héritière donataire de Jeanne Robert, contre Jacques Bouchet, meunier. — Jacques Pelletan, menuisier, demandeur en exécution de contrat d'apprentissage, contre Marie Pelletan, veuve de Robert Chapon. — Vincent Bregeon, praticien, des Réaux, contre Jean Fonteneau, laboureur, de Meux. — Le procureur fiscal contre Jean Merzeau, laboureur, époux de Marie Begoin, héritière d'Antoine Begoin, son père ; Vincent Brejeon, praticien ; Jean Eveillé, marchand ; Guillemette Bertelot ; Mathias Begoin, laboureur ; François Levesque ; Jean Baudry, praticien. — Paul de Bussy, procureur fiscal de Meux, contre Jean Hervoire, marchand. — Henriette de Savignac, femme séparée de biens de Jean de Messac, contre haut et puissant seigneur messire Nicolas de Quélen, Stuerd, de Caussade, prince de Quarancy, comte de La Vauguyon, marquis de Saint-Maigrin. — Jeanne André, veuve de Charles Robin, sieur des Roziers, fermier de la présente châtellenie, contre Jacques de La Rochebeaucourt, écuyer, sieur de La Vignolerie.

B. 2599. (Registre.) — 6 feuillets, papier.

1700. — Audiences tenues par Terrien, juge, dans la maison de François Pitard, dit La Violette, au bourg de Réaux. — Vincent Bruneteau, laboureur, cessionnaire de François Pelletan, héritier de Jean Pelletan, son oncle, contre Jean Daudin, laboureur, curateur des mineurs de François Daudin et de Catherine Pichot. — Bernard Pitard, marchand, contre Jean Joyau, veuve de Jean Martin. — Pierre Huteau, notaire et arpenteur, mari de Jeanne Couillandeau, héritière en partie de Luc Couillandeau, son père, contre Jeanne Barraud, veuve de Michel Barbot. — Le procureur fiscal, demandeur en exhibition de contrats de ventes, contre messire Nicolas de Quelen de Caussade, seigneur comte de La Vauguyon, marquis de Saint-Maigrin. — Curatelle des mineurs de feu Guillaume Bertrand et de Catherine Bertrand.— Haut et puissant seigneur messire Nicolas de Quelen de Caussade, comte de La Vauguyon et autres lieux, contre Jeanne de Messac, fille et héritière de Henriette de Saviguac, sa mère, et Jean de Messac, sieur de Beaufief.

B. 2600. (Registre.) — 8 feuillets, papier.

1702. — Audiences tenues par Terrien, juge en la maison de François Pitard, dit La Viollette, au bourg de Réaux. — Jean Lhomme et Jacques Courtableau, laboureurs de Sainte-Lheurine, demandeurs en reconnaissance de promesse, contre Jean Pitard, laboureur de Saint-Maurice de Tavernolle. — Le procureur fiscal contre Michel Pineau, tailleur d'habits, tant pour lui que pour les codétenteurs de la prise du Sable. — Marianne Glenisson, femme de Jean Faure, marchand, contre Louis Vinet, laboureur. — Martial Pelletan, notaire et procureur fiscal de Barret, marquisat d'Archiac, contre Pierre Eveillé, laboureur.

B. 2601. (Registre.) — 18 feuillets, papier.

1703. — Audiences tenues par Terrien, juge. — Pierre Faure, laboureur, contre Madelaine Blanchard. — Vincent Bergeon, praticien, contre Pierre Dupérier, maçon. — Jean Fraigneau, marchand, contre Marguerite Berry, veuve de Pierre Micheau, et Jean Micheau, son fils. — Le procureur fiscal, demandeur en payement de rentes, contre Charles David, grenotier de Moings. — Pierre Richaudeau, demandeur en offre de retrait lignager, contre Sébastien Phelippon, laboureur. — Madelaine Blanchard, veuve de Jacques Pelletan, contre Pierre Faure, tant en son nom que comme époux de Jeanne Pelletan. — Jean Ferchaud, marchand d'Allas-Champagne, contre François Hommeau, menuisier des Réaux. — Le procureur fiscal, demandeur en provision de tutelle et curatelle aux personnes et biens des mineurs de Charles Pitard et Marie Faure, contre Jean Begouin, laboureur, Daniel et Elie Moreau, Germain Dessaudier, François Bossuet, laboureurs, frères et beaux-frères des mineurs, et François Goullard, leur oncle. — Nomination de Jean Pitard comme tuteur des mineurs. — Jacques Boybellaud, sieur de Monverteuil, et Samuel Boybellaud, avocat en la Cour, contre François Regnier, praticien, héritier de son père, François Regnier. — Alexis Jousselin, prêtre, curé de Saint-Maurice de Tavernolle, exécuteur testamentaire de Pierre de Luchet, prêtre, curé des Réaux, contre Jean Gendre, laboureur à bœufs, fils et héritier de Guillaume Gendre, etc.

B. 2602. (Registre.) — 18 feuillets, papier.

1704. — Audiences tenues par Terrien, juge. — François Pineau, notaire royal, contre Pierre Dupérier, tailleur de pierres ; François Hummeau, menuisier ; Pierre Martin, laboureur ; Jean Hervoire, laboureur. — Jacques de La Rochebeaucourt, écuyer, sieur de La Vignolerie, contre Pierre Eveillé, laboureur, époux Vinet, et Marie Faure, veuve Vinet et à présent femme de Jean Mousnereau, maître chirurgien. — Jean Fonteneau contre Pierre Dupérier. — Jean et Marie Richaudeau, frère et sœur, contre Pierre Drouet, laboureur. — Marguerite Bonenfant, femme de François Bruneteau, laboureur, demanderesse en réparation d'injures contre Thomas Fonteneau, laboureur. — Jean-Pierre Gorribon, curé des Réaux, et Pierre Pelletan, maître chirurgien et fabriciens de l'église dudit Réaux, demandeurs en payement de rentes contre Alexandre Bauré, marchand de Jonzac, et les autres co-détenteurs de la prise dite de la fabrique, chargée de trois boisseaux froment, et dix sols de rente annuelle, noble et directe. — Le procureur fiscal, demandeur en déclaration de confrontation de lieux, contre messire François de Poullignac, chevalier, seigneur de Fontaine, de la paroisse de Bussac. — François-Samuel Drillon, sieur de La Brousse, fermier des revenus de la châtellenie des Réaux, contre Vincent Delagarde ; François Bouffandeau, sieur de Beaupré, et messire Isaac Michel, seigneur de Diconche, conseiller du Roi, lieutenant criminel au Présidial de Saintes. — Jacques Vrignolle, contre Jean Bossuet, meunier.

B. 2603. (Registre.) — 8 feuillets, papier.

1707-1708. — Audiences tenues par Jean Terrien, juge sénéchal. — Le procureur fiscal, à lui joint Samuel-François Drillon, sieur de La Brousse, demandeur en payement de rente contre Jean Couillandeau, meunier, et les co détenteurs de la prise du Moulin-Neuf, au devoir de neuf quartiers de froment, 40 sols en argent et deux chapons de rente noble, directe et foncière due annuellement à la recette de la châtellenie. — Jeanne de Peugnion, veuve d'Arnaudet, contre Jean Renou, meunier de Saint-Maurice de Tavernolle. — François Pelletan, praticien, contre Jean Pelletan, serrurier, de Jacquette Vinet, veuve d'autre Jean Pel-

letan. — Samuel-François Drillon, sieur de La Brousse, fermier des revenus de la châtellenie des Réaux.

B. 2604. (Registre.) — 10 feuillets, papier.

1709. — Audiences tenues par Jean Terrien, notaire royal, juge sénéchal, dans la maison d'André Pitard, marchand. — Jean Barbreau, maître chirurgien de Jonzac, contre Jean Bertrand, meunier. — Jacques Maignac, sieur de Montalin, contre Jean Bouche, laboureur de Saint-Maurice de Tavernolle. — Messire Pierre Bossugué, prêtre, prieur, curé de Moins, contre Jean Vignolle, meunier. — Le procureur fiscal contre Jean Ferchaud et Jacques Poirier, marchand, et Thomas Fonteneau, laboureur.

B. 2605. (Registre.) — 13 feuillets, papier, écrits.

1710. — Audiences tenues par Jean Terrien. — André Jannau, boucher, contre Guillaume Gaillard et Marie Pitard, sa femme. — Pierre Pelletan, maître chirurgien, contre Jean Begouin. — Jean Julien, sieur de La Ferrière, marchand de Jonzac, contre Pierre de Messac. — Maurice Pichet contre François Brosset, laboureur.

B. 2606. (Registre.) — 13 feuillets, papier.

1711. — Audiences tenues par Jean Terrien. — Alexandre Réveillaud, juge sénéchal, de Clion, demandeur en payement de rentes et arrérages, contre Jean Trignolle et François Brousset. — Jacques Pineau, praticien de Meux, contre messire Jacques de La Rochebeaucourt, écuyer, sieur de La Vignollerie. — Marguerite Fradin, veuve de Jean de Cornillet, contre Pierre Dhoumeret, aubergiste. — Messire Alexis Jousselin, docteur en théologie, prêtre, curé de Saint-Maurice de Tavernolle, contre Jacques Vrignolle.

B. 2607. (Registre.) — 13 feuillets, papier.

1712. — Audiences tenues par Jean Terrien. — André Brunet, marchand de Jonzac, contre François Dupérier, laboureur. — François Piet, marchand de Châteauneuf, contre Jacques Gendron, marchand de Réaux.

B. 2608. (Registre.) — 13 feuillets, papier.

1713. — Audiences tenues par Jean Terrien. — Marie Pelletan, veuve de Robert Chapon, contre Pierre Morin, serger, curateur des mineurs de Jacques Couillaud et Marie Chapon, fille du premier lit dudit Chapon. — Le procureur fiscal contre Vincent Bergeon, praticien. — Paul Glenisson, marchand de Jonzac, contre Vincent Delagarde, laboureur.

B. 2609. (Registre.) — 12 feuillets, papier.

1714. — Audiences tenues par Jean Terrien, dans la maison de Jean Jannau. — Jean et Marie Daudin, frère et sœur, enfants et héritiers de François Daudin et Catherine Pichet, contre François Bruneteau, laboureur de Réaux. — Haut et puissant seigneur messire Nicolas Quelen Stuart de Caussade, prince de Carancy, héritier des princes de Bourbon-Carancy, contre Jean de Messac, sieur de Beaufief. — Françoise Garnier, veuve de Pierre Bertrand, demanderesse en offre de retrait lignager, contre Jean Bertrand, cordonnier. — Messire Jacques de La Rochebeaucourt, écuyer, sieur de La Vignolerie, contre Pierre Duperrier, maçon. — Maître Jacques Boybellaud, procureur fiscal du comté de Jonzac, au nom et comme maître des droits de Marianne de La Taste, héritière de Marie de La Taste, veuve d'Antoine Chaussé, sieur de Muraud, sa tante, contre Jean Boyvert, de Jonzac.

B. 2610. (Registre.) — 11 feuillets, papier.

1715. — Audiences tenues par Jean Terrien, dans la maison de Jean Jannau. — André Martin, laboureur, contre Jacques Pelletan, laboureur. — Jean Jannau, sergent de la châtellenie de Réaux, contre Denis Faure, serrurier, et Marguerite Fontaine, sa femme. — Jacques de Jarnac, Charles Camus et André Brillard, contre Jean Jannau, sergent. — Jacques de La Rochebeaucourt, écuyer, contre Jean Dupuy, marchand, et Périgord. — Maître Jacques Boybellaud, procureur fiscal de Jonzac, contre Vincent Delagarde, laboureur, Jean Boyvert, maréchal. — Marie Pelletan, veuve de Robert Chapon, contre Jean Micheau, sergent de la châtellenie de Rioux. — Maître Jacques Boybellaud, procureur fiscal du comté de Jonzac, con-

tre Vincent Delagarde. — Pierre Tatard, membre de la fabrique de l'église de Réaux, contre Jacques Trignolle, meunier. — Le procureur fiscal de la cour de céans, contre Jacques de La Rochebeaucourt, écuyer, etc. — Jean Réveillaud, sieur des Normans, demeurant à Lussac, contre Guillaume Pelletan, laboureur à bœufs.

B. 2611. (Registre.) — 12 feuillets, papier.

1716. — Audiences tenues par Jean Terrien dans la maison de Jean Janneau. — Pierre Faure, laboureur à Vaux, demandeur en reconnaissance et payement d'un billet de trente-sept livres, contre Jean Boynot, tisserand, de Saint-Maurice-de-Tavernolle. — Maurice Vinet, meunier, contre Jacques Boucher, meunier, de Saint-Maurice-de-Tavernolle. — Jean Ferchaud, marchand d'Allas-Champagne, contre Vincent Delagarde, laboureur. — Arnaud Bertellot, Jean Vallée, laboureurs, et Léon Begouin, marchand, contre le procureur fiscal de la cour de céans. — Frère Anselme Vindel, religieux carme et syndic du couvent de Jonzac, contre François Duperier, laboureur, et Jacques Pelletan, commissaires établis sur les fruits de messire Jacques de La Rochebeaucourt, écuyer, sieur de La Vignolerie, à la requête dudit frère Vindel. — Haut et puissant messire Nicolas de Quelen de Caussade, prince de Carancy, comte de La Vauguyon et de La Broutaye, marquis de Saint-Maigrin et autres places, contre Jean de Messac, tant pour lui que pour ses frères et sœurs, héritiers de Jean de Messac, sieur de Beaufief. — Jacques Pineau, notaire et hôte de Meux, contre Pierre Duperier, tailleur de pierres. — Jean Bourgounon, maître chirurgien, administrateur de ses enfants et de feue Marie-Thérèse Depont, sa femme, Pierre Dubois, marchand, mari de Marguerite Depont, et Louis Depont, marchand, contre Jacques Mousnereau, notaire royal. — Jean-Julien, sieur de Laferrière, marchand, de Jonzac, demandeur en reconnaissance de promesse, contre Léon de Messac, de Saint-Maurice-de-Tavernolle.

B. 2612. (Registre.) — 18 feuillets, papier.

1717. — Audiences tenues par Jean Terrien, notaire royal, juge sénéchal. — Pierre Dhoumerat, laboureur à bœufs, curateur des mineurs de Michel Casson et Françoise Dhoumerat, contre François Brusseteau, laboureur à bœufs. — François Pelletan, praticien, héritier de Jean Pelletan, son oncle, contre François Brousset, laboureur à bœufs. — Jean Boisson contre Jean Boyvert, maréchal, et Jacques Boybellaud, procureur fiscal de Jonzac, et Ferry Landreau, procureur fiscal de La Barde-Fragneuse. — Haut et puissant seigneur messire Nicolas de Quelen de Caussade, prince de Carancy, comte de La Vauguyon et marquis de Saint-Maigrin, contre Pierre-Eléonor de Messac, tant pour lui que ses frères et sœurs, héritiers de Jean de Messac, sieur de Beaufief, etc.

B. 2613. (Registre.) — 139 feuillets, papier, écrits.

1717-1725. — Audiences tenues par Jean Terrien, juge sénéchal. — Vincent Delagarde, laboureur, contre Maurice Finet, meunier. — Jean Begouin, laboureur, contre Jean Begouin, charpentier. — Jean Renaudet, bourgeois de Jonzac, contre Pierre-Eléonor de Messac, bourgeois. — Jacques Mousnereau, notaire royal, demandeur en remboursement de rente, contre Pierre Faure, laboureur à bras, et sa femme, Anne Péraud, héritière de François Resnier, son aïeul, et Jean Terrien, notaire royal, juge sénéchal de la présente châtellenie, intervenant en la présente instance. — Jean Vallée, maréchal, contre Maurice Vinet, meunier. — Le procureur fiscal de la Cour, à lui joint Marguerite Chevallier, fermière des revenus de la présente seigneurie, contre Jean Criteau, laboureur, tant pour lui que pour les codétenteurs de la prise de Saint-Martial. — François Pelletan, praticien, contre André Philippe, marchand, et Marie Pelletan, sa femme, et Marguerite Philippe, leur fille, d'Archiac. — Raymond Carmesar, garçon menuisier, contre François Hommeau, menuisier. — R. P. Calixte, religieux Carme et syndic du couvent de Jonzac, contre Alexandre Bauré, marchand dépositaire des meubles exécutés sur Jacques Gendron, à la requête dudit religieux. — Jean Delaberge, marchand boutonnier, demandeur contre Isaac Boybellaue, sieur de La Chapelle, etc.

B. 2614. (Registre.) — 103 feuillets, papier.

1726-1743. — Audiences tenues par Jean Terrien, juge sénéchal. — Messire Jean Gilbert, président trésorier de France au bureau des finances de Bordeaux, contre André Pitard, marchand de Réaux. — Made-

laine Vrignolle, veuve et non commune en biens de Jean Robineau, contre Jean Couillaudeau. — Thomas Fonteneau, laboureur, contre Raymond Carmazard, menuisier de Jonzac. — Jacques Boybellaud, procureur fiscal du comté de Jonzac, contre Antoine Couillaudeau, meunier. — Marianne de Cornellot, de Jonzac, contre Antoine Couillaudeau, meunier. — Marguerite Chevallier, veuve de François-Samuel Drilhon, ci-devant fermier des revenus de la châtellenie de Réaux. — Abraham Larquier, conseiller du Roi, juge royal du bailliage de Roufignac et juge sénéchal de la presente châtellenie (27 février 1726). — Jean Girardin contre Jean Chicherit, meunier. — François Vigen, sieur de La Grange, contre Antoine Couillaudeau. — Laurent Ferchaud, laboureur à bœufs, contre Pierre Gendron, laboureur. — Michel Grelier, tissier en toiles de Saint-Ciers-Lalande, demandeur en partage et division de biens contre Jean Rouet, héritier de Marguerite Rouet, veuve d'Etienne Lajerrie. — Jean Dumorisson, fermier des revenus de la présente châtellenie, demandeur en payement de rentes contre Antoine Drouet.

B. 2615. (Registre.) — 194 feuillets, papier.

1744-1759. — Audiences tenues par Pierre Pelletan, notaire royal, procureur postulant, Pierre Bonneau, notaire royal, juge sénéchal ; Jean Gallut, notaire royal, juge lieutenant. — André Tornay contre Pierre Couillaudeau. — Anne Pellette contre Anne Pellette, veuve d'Alexandre Bauri. — Pierre Renaudet, marchand de Jonzac, contre Pierre Hommeau dit Jean Tillon. — Mathieu Blanc, praticien, contre Jean Vinsonneau. — François de Russy, bourgeois et marchand, contre Jean-Jacques de Messac, praticien. — Le procureur fiscal, demandeur en payement de rente contre Jean-Charles-Nicolas de Coulombier, chirurgien de Lussac. — Messire Antoine Négrier, prêtre, curé de Réaux, contre Jean Jeanneau. — Charles Arnaud, docteur en médecine, époux de Marie Terrien, héritière de Charles Terrien, contre Pierre Mormiche, marchand. — Jacques Dusseau, seigneur du fief de Rabaine et du bourg de Clam, contre Pierre Girardin et Pierre Gaborit, laboureurs. — Messire Antoine de Belleville, écuyer, chevalier, seigneur de La Motte, contre Jacques Bruneteau laboureur. — Jean Vinet, aveugle, contre Marie Faure, veuve de Jacques Vinet, laboureur.

B. 2616. (Registre.) — 194 feuillets, papier.

1759-1790. — Audiences tenues par Jean Gallut, notaire royal, juge ordinaire. — Pierre Pelletan, ancien procureur postulant, etc. — Marguerite Giraud, femme en dernières noces de Jean Tutard, laboureur, donataire de Marguerite Pasquier, sa mère. — Le procureur fiscal, demandeur en exhibition de contrats et payements de lods et ventes, contre Alexis Bascle, au nom et comme curateur des mineurs de Léonard Lafond et Madelaine Baure. — Le substitut du procureur fiscal de la Cour de céans, demandeur en déclaration de biens, contre La Roche, laboureur à bœufs, tant pour lui que pour ses consorts, détenteurs de la prise et baillette d'une pièce de terre près le village des Marons, et contre André Bijet, sieur de Pontoise, avocat. — Jacques Pelligneau, notaire royal, au nom et comme fils héritier de feu Jacques Pelligneau, notaire royal, demandeur en reconnaissance d'un billet donné par feue Anne Pelletan audit feu Pelligneau, le 15 juillet 1743, contre Jeanne Bauré, veuve de Jean Raynaud, héritière de ladite feue Anne Pelletan. — Alexandre Magnias, seigneur de Fonguion, demandeur en reconnaissance d'une promesse, sous signatures privées, consentie en faveur du demandeur, contre Jean Cochonneau, laboureur à bœufs, condamné à payer 200 livres, montant dudit billet. — François de Russy, bourgeois, demandeur en payement d'une somme de 5 livres contre Cottereau, laboureur à bras, héritier de Jacques Cottereau. — Jean Vinet, laboureur, contre Jean David, André Archambaud, laboureurs, etc. — Jacques Mousnereau, notaire royal, demandeur en reconnaissance de deux billets de 126 livres, contre Jean Bruneteau, dit Lenoir. — Jacques Pelligneau, notaire royal et directeur de la poste de Jonzac, contre Pierre Berthelot, ancien soldat. — Jacques Mousnereau, notaire royal. demandeur en reconnaissance d'un bail à ferme de 120 livres, contre Jean Chesnier. — Alexis Bascle, marchand de Jonzac, contre Guillaume Couillaudeau, charpentier. — Jacques Mousnereau, notaire royal, au nom et comme fils et héritier de François Mousnereau, notaire royal, fermier des revenus de la présente châtellenie, demandeur en payement de rentes, contre Jehanneau, laboureur à bœufs. — Jean Bruneteau, laboureur, contre Marie Cottereau, fille majeure. — Défense à la défenderesse de faire pacager à l'avenir des bestiaux sur la pièce du demandeur. — Le procureur fiscal, demandeur en payement de rentes,

contre Michel Merzeau, arpenteur. — Jeanne Blanchard, veuve Yvonnet, contre Guillaume Coiseaud. — Pierre Bascle, marchand, demandeur en reconnaissance d'une promesse, contre Guillaume Couillaudeau, charpentier. — Paul de Russy, bourgeois, contre Michel Marraud, laboureur. — François Arsonneau, marchand, demandeur en reconnaissance d'une promesse sous signatures privées, contre Maurice Bouchet, meunier. — Jean Lamy Dubois, receveur des revenus de la seigneurie de Jarnac-Champagne, contre Jean Barrier, meunier. — Pierre Benoît, négociant, demandeur en reconnaissance de promesse contre Pierre Bertrand, laboureur à bœufs. — Pierre-Edme Hubert, négociant, demandeur en reconnaissance de billet contre Louis-François Laverny, avocat en Parlement, au nom et comme tuteur et curateur des mineurs de feu Mousnereau et Marie-Anne Moulinier-Dubois. — Louis-François Laverny, avocat en Parlement, contre Michel Merzeau. — Jean Vinet, meunier, contre Marie-Anne de Mavalleix.

JURIDICTION DE LA SEIGNEURIE DE LANDES

B. 2617. (Registre.) — 89 feuillets, papier.

1773-1786. — Audiences de la châtellenie, terre et seigneurie de Landes, fiefs et membres en dépendant. — Louis de Saint-Blancard, avocat, juge sénéchal, civil et criminel de ladite châtellenie, étant au four-banal, lieu des expéditions de justice. — Jean Chapot dit Bonguison, laboureur à bœufs, contre Jean Cadet, laboureur à bras. — Le procureur fiscal contre Jean Guittard, laboureur. — Mathurin Bonnenfant, laboureur à bœufs, contre Jean Bonnenfant, laboureur à bras, demeurant dans la paroisse de Saint-Luc. — Jacques Ouzanneau, maître chirurgien, contre Delage, laboureur à bras, condamné à payer au demandeur neuf livres douze sols. — Dame Françoise de Barthommé, veuve de messire Alexandre de Campet de Saujon, écuyer, chevalier de Saint-Louis, ancien lieutenant des vaisseaux du Roi à Rochefort, héritière de Jeanne de Barthommé, sa sœur, veuve de Jean Guimberteau, demeurant à Nachamps, contre Jacques Guimberteau, procureur à l'Election de Saint-Jean-d'Angély ; Benjamin Courtin, maître en chirurgie, à Matha, héritier de Jean Guimberteau. — Jean Regnier, seigneur de Loumée, y demeurant, paroisse de Torxé, contre Jacques Quintard, l'aîné, laboureur à bras, paroisse de Saint Luc, condamné à payer au demandeur trente cinq livres. — Jacques Percheron, marchand à Courcelles, contre Hélène Boffinet, veuve d'Ouzanneau, maître chirurgien. — Jean-Christophe Cuppé l'aîné, bourgeois et négociant de Tonnay-Boutonne, contre Jacques Lafoy, dit Milhonneau, journalier, paroisse de Saint-Luc, condamné à payer au demandeur neuf livres. — Anne Candé, veuve de Mathieu Demouze, chapelier à Saint-Jean-d'Angély, contre Louis Martineau, sabotier à Saint-Luc. — Messire Nicolas de Lastre, écuyer, chevalier, seigneur de Fief-Choppain, demeurant à Saint-Luc, contre Simon Moreau, laboureur à bœufs, auquel il est défendu de laisser à l'avenir vaguer et pacager son bétail dans les terres du demandeur, à peine d'une amende de cinquante livres. — Les dames supérieures, procuratrices et communautés des religieuses Ursulines de Saint-Jean-d'Angély, contre Jean-Baptiste Meaume, négociant à Landes. — Le procureur fiscal, demandeur en fournissement de déclarations féodales, contre Jean Chappot, laboureur à bœufs à La Boutaudière de Tonnay Boutonne. — François Bouletreau, laboureur à La Maison-Rouge de Ternant, contre Jean-Joseph Le Maistre de Chanselay, ancien maire et colonel de Saint-Jean-d'Angély, demeurant à Chanselay, paroisse de La Vergne. — Jean-Baptiste Meaume, négociant à Landes, contre Olivier Bineau, bourgeois, et Franquet Germain, de Rochefort, et Marthe Meaume, son épouse, demeurant à Saint-Martin de La Coudre. — Louis-Jean-Baptiste Bourloton, notaire et procureur postulant en la châtellenie de Landes, demeurant à Saint-Jean-d'Angély, contre Olivier Bineau, bourgeois à Saint-Martin de La Coudre. — Jean Rocquet, notaire royal à Saint-Jean-d'Angély, contre Marie Jagueneau, veuve de Jean Braudet, voiturier aux Touches de Landes. — Pierre Chaigneau, marchand orfèvre et joaillier à Niort, contre Marie Guillemain, veuve de Jean Montis, demeurant à Goux, paroisse de Saint-Loup. — Messire de Larade, seigneur de Boischarmant, contrôleur des guerres à Saint-Jean-d'Angély, contre Pierre-Benjamin Millant, marchand tanneur à Saint-Jean-d'Angély. — Déclaration de grossesse clandestine. — Jean Favre, doyen des maîtres chirurgiens de Saint-Jean-d'Angély, contre Pierre-Benjamin Rolland, marchand tanneur, curateur du mineur Pierre-Alexandre Favre, et Louis Normand, bourgeois à Landes, contre Bollon, bourgeois, et Broutin, négociant à Ternant, experts chargés d'estimer les meubles dont est question. — René Manseau, instructeur de jeunesse à Saint-Jean-d'Angély,

contre Rulleau, marchand tanneur. — Le procureur fiscal contre messire Pierre Birot, prêtre, prieur, curé de Landes. — Renée Billard, femme de Jean Besson, contre Jean Besson et messire François de Meschinet, écuyer, et Dupont, comme créanciers dudit Besson. Elle prouvera qu'elle a apporté à Besson, son mari, 660 livres d'effets mobiliers, provenant de sa portion dans les successions mobilières de ses père et mère, la preuve contraire réservée aux défendeurs. — Messire Henri de La Vernède contre Caillon. — Notifications des contrats d'acquisitions faits par Louis Josias dit Fraigneau, laboureur à bras de Courcelles, à Jean-Baptiste-Henri Marchant de Chantemerle, conseiller du Roi, magistrat en la sénéchaussée et siège royal de Saint-Jean-d'Angély ; — par Vincende Garloppeau, veuve Fetise, à Jean Gerbier ; — par Pierre-Benjamin Favre à Pierre Favre, notaire royal ; — par Jean Biétry, notaire royal, à Jean-Baptiste Dubois, négociant ; — par messire Jean-Alexandre Campet de Saujon à Pierre-Honoré Griffon de Plaineville, « bourgeois vivant noblement », à Saint-Jean-d'Angély ; par François de Meschinet, écuyer, seigneur du Cochet, à Jean Roquet, notaire royal ; — à Jean-Baptiste-Henri Marchant, conseiller du Roi en la sénéchaussée de Saintonge à Saint-Jean-d'Angély, par Jean Bietry, notaire à Goux, paroisse de Saint-Luc ; — à Suzanne Audouin, veuve de Jean Chapot, par Louis Martineau, à Goux, paroisse de Saint-Loup, et Jean Gerbier ; — à Jean Doriou, laboureur à Mazeray, par Marie Delafoys, veuve de Pierre Caillaud, à Saint-Loup ; — à André Bonneau, laboureur à Saint-Loup, par Pierre Berthelot, garçon gabarier à Tonnay-Boutonne ; — à Jean Gimonneau, journalier, par Jean Martineau ; — à Pierre Corbineau, par Jean Gerbier, de Saint-Luc ; — à Pierre Tabutteau, marchand, par Pierre Grillaud, journalier ; — Michel-Louis-Etienne Regnaud, avocat en Parlement et au sénéchal de Saint-Jean-d'Angély, lieutenant de la prévôté de la Marine du Roi, au département de Rochefort et à la suite des escadres et armées navales, juge sénéchal de Landes, Saint-Luc et fiefs en dépendant (1787).

B. 2618. (Liasse.) — pièces, papier.

1773-1789. — Cartels. — Bail du bien des mineurs Bernay, affermé à Pierre Bourron, pour cinq ans, à 18 livres par an (22 février 1779). — Hommage rendu à la seigneurie de Landes par messire François de Beaucorps, écuyer, chevalier, seigneur de La Bastière, le Fraigne, Cherve, La Boissellée, Paransay, Machecon, Annezay et autres lieux, demeurant en son hôtel, en la ville de Saint-Jean-d'Angély, à cause de sa terre d'Annezay, tenu « à foy et hommage-lige et au devoir de » vingt livres tournois à muance d'homme et un tiers » à muance de seigneur » (21 mai 1781). — Renonciation à la succession d'Elie Favre par Marie Choteau, veuve de Pierre Favre. — Informations à la requête de Jean-Baptiste-Henri Marchant, conseiller du Roi, magistrat à la sénéchaussée de Saint-Jean-d'Angély, contre des quidams qui ont coupé des arbres fruitiers dans ses domaines de Chaigneron, paroisse de Saint-Loup. — Tutelle et curatelle de la mineure de défunts Louis Tetron et Marianne Massé. — Bail des biens de la mineure Roger à Augustin Goguet. — Information, à la requête du procureur d'office, contre Jean Saurin et Jean Braudet, de Landes et Torxay, pour délits de chasse dans le domaine et fief des Jarries. — Procès-verbal, à la requête du procureur d'office de Landes, contre messire Pierre Birot, prêtre, prieur et curé de Landes, pour avoir fait creuser des fossés sur un chemin auquel il n'avait pas droit. — Information du procureur d'office, à la requête de Pierre Tabuteau, contre des quidams auteurs d'un délit commis sur une pièce de chanvre lui appartenant. — Répudiation de la succession de Jean Lamoureux par Pierre Lamoureux-La Rousselière, son frère. — Charles Abelin, marchand, contre Jean-Baptiste-Henri Marchant de Chantemerle, doyen des conseillers de Saint-Jean-d'Angély, et messire François de Meschinet, écuyer, seigneur du Cochet, défaillants. — Benjamin Rullaud, curateur de Pierre Alexandre Favre, fils mineur d'Augustin Favre et de Marie Berthon. — Bail du bien des mineurs de Jean Bouron et de Suzanne Maugeais. — Information de Pierre Denis contre Simon Moreau, qui l'accuse injustement de vol. — Tutelle d'Elisabeth Goguet, par Jeanne Tournat et sa mère. — Bail des biens des mineurs de Jean-Jacques et Marie Epegnoux, et des mineurs Braudet. — Le procureur d'office contre Jean Tournat fils aîné, et Maire, fils aîné, laboureurs, pour délits de chasse. — Renonciation par Elisabeth David à la communauté, avec feu Jacques Pasquier, son mari. — Procès-verbal de fossé à la requête de messire Henry de Lavernède, chevalier, seigneur de Raimbeau. — Réception de Joseph-Antoine Faure en qualité de greffier de la châtellenie de Landes (24 mars 1789). — Émancipation de Pierre-Alexandre Favre (18 janvier 1790).

JURIDICTION DE LA BARONNIE DE TONNAY-BOUTONNE

B. 2619. (Liasse.) — Plusieurs pièces très endommagées par la vétusté.

1581-1708. — Audiences. — Requête par Bollon, maître apothicaire, curateur des mineurs d'Henri Bollon, pour la levée des scellés et inventaire général, ce qui a lieu 28 février 1708). — Curatelle des mineurs de feu Jacques Ganon et Marie Surget. — Michel Lestrille contre Samuel Bellanger, marchand. — Le procureur fiscal contre Jean de Juif, écuyer, sieur de Surand. — Vente de meubles et effets appartenant aux mineurs Rigaud (12 janvier 1705). — Ferme des biens de feu Michel Richaudeau, laboureur, à Marguerite Panier (13 novembre 1704). — Sentence pour Hugues Sonolet, sieur de La Crestinière, contre Pierre Richaudeau, laboureur à bœufs (18 août 1706). — Sentence à la promotion de Jean Texier, laboureur à bœufs, contre Guindet, convaincu d'avoir « grièvement excédé la fille dudit Texier à coups de pierres ». — Christophe Cuppé, sieur de Lombrière, âgé de 45 ans, juge sénéchal assesseur civil et criminel de Tonnay-Boutonne, pour délits de pêche, contre divers. — Ferme des biens de feu Jacques Couchot et de Marguerite Bollon (16, 23 et 30 mai 1740). — Délits de pêche commis par la gabarrière, veuve Benoit, Robion et autres, en ayant employé des éperviers défendus par les ordonnances. — Sentence prononcée par Christophe Cuppé, juge sénéchal de la baronnie de Tonnay-Boutonne, sur la plainte du procureur fiscal Jean-Baptiste Caffin, sieur de Courtejambe, contre Jean Baril, de Saint-Crespin. — Sentence au profit de la veuve Laurent, contre Joseph Faure (7 septembre 1752) ; — au profit de Rose de Juif de Suran, épouse Drahouet, contre Huet Du Chay. — Curatelle des mineurs de Catherine Rossignol, veuve de Jean Vernou. — Levée du cadavre de François Houet, journalier, fils de la veuve Gorron, noyé auprès de la grande fosse de la Grève (1er mai 1753). — Tutelle des mineurs de Marie Mineau, veuve de Jean Faure. — Plainte de Simon Rigaud, laboureur à Villeneuve, paroisse de Tonnay-Boutonne, contre Jean Audouin, laboureur, qui l'injuria grossièrement et, sur le pont de Cornebout, le renversa si cruellement dans l'eau qu'il se serait noyé s'il n'avait été promptement secouru. — Information à la requête de Pierre Mabit, tonnelier, contre Rigaud, domestique de Mme Lapitre, qui le frappa à coups de bâton sur la tête si violemment qu'il le laissa sans connaissance. — Curatelle d'Elisabeth Pinialle, confiée à sa mère Marie Clouard, veuve de Jacques Pinialle, tonnelier. — Curatelle des mineurs André Drouillard et de Madeleine Braud. — Inventaire des meubles et effets de Marie Arrivé. — Apposition et levée des scellés sur la maison de feu Jean Favaud et Marie Pibolleau (5 février 1715). — François Deblois, curateur des mineurs de feu Jean Frayaud et Marguerite Deblois. — Sentence entre René de Begeon, chevalier, seigneur de Villemenseul, et François Preau, laboureur. — Inventaire des meubles et effets de Jean Barbaud, notaire royal. — Emancipation de Jacob et Marie David. — Curatelle de Catherine Barbaud, confiée à Jacques Sonolet, sieur de La Crestinière (3 septembre 1714). — Plaintes de Pierre Nadaud, jardinier du seigneur de la Grève, paroisse de Puydulac, contre Jean Meschain, son fils et son gendre, qui l'ont insulté, renversé et meurtri de coups de poings et de pieds, sans provocation.

B. 2620. (Registre.) — 36 feuillets, papier.

1756-1757. — Audiences de la baronnie de Tonnay-Boutonne. — Jacques Le Vallois, avocat, juge sénéchal, civil et criminel. — Enregistrement des causes ordinaires et des actes sujets à notification. — Jean Gilbert Gord, bourgeois, curateur des mineurs du premier lit de feu Christophe Cuppé et de défunte Madelaine Gord, demandeur en reddition de compte contre Jean Ganaud et Jean Chambard, laboureurs à bras, de la Maison-Neuve, et Joseph Faure, maître chirurgien de Saint-Jean-d'Angély. — Le procureur fiscal contre Jacques Pimale, tonnelier, et François Bouin, le cadet, laboureur à bœufs à Puyneuf, contre Louis Goulle, laboureur à bœufs, payement de cens et rentes nobles. — Deboulay, marchand, et Jacques Huet, contre René Audouin, notaire et procureur postulant. — Le procureur fiscal contre Jacques Large, laboureur à bœufs à Puy-du-Lac. — Le procureur fiscal, demandeur en payement de cens et rentes nobles, contre Charles Trézorier, laboureur à Saint-Crépin, Jean Mureau, à Puy-du Lac, François Bonnet, dit le cadet, Louis Mouville, sergent royal. — Jean-Etienne Percheron, marchand, contre Pierre Deboullay, marchand. — Louis Beaumas, maître chirurgien, juré de Saint-Jean-d'Angély, contre Rolland, laboureur. — Le pro-

cureur fiscal contre Pierre Naud, laboureur à Genouillé, et Jean Minaud, dit Briquille, à Puy-du-Lac. — Jean Laurent, boulanger, contre Michel Rabanier, marchand. — Jacques Huet, marchand, contre René Audouin et Pierre des Boullay. — Pierre Guiton, laboureur à bras, contre Joseph Faure, maître chirurgien. — Jean Favre contre Pierre Richaudeau. — Marie Couchot contre Pierre Paumier. — Jacques Maume, avocat, contre Jean Rollant, laboureur à bœufs. — Jean Picot, laboureur à bœufs, contre René Lecomte, laboureur à bras.

B. 2621. (Registre.) — 36 feuillets, papier.

1757-1758. — Causes ordinaires et enregistrement des actes sujets à notification. — Jacques Levallois, avocat, juge sénéchal, civil et criminel. — Pierre Bineau, bourgeois de Saint-Crespin, contre Antoine Goulle, laboureur à Genouillé. — Messire Antoine Bonneau, prêtre, prieur et curé de Saint-Crespin, contre Pierre Embert, charpentier audit lieu. — Jean-Gilbert Gord, bourgeois à Tonnay-Boutonne, contre Rose de Juif de Surant, veuve de Pierre Drahonnet, marchand à La Boutinière de Saint-Savinien. — Marie Couchot, de Marennes, demanderesse en reddition de comptes, contre Pierre Pommier, bourgeois à Saint-Just. — Joseph Faure, maître chirurgien, contre Marguerite-Jeanne Chaillou, veuve de Jean Bollon, demeurant à Landes, et curateur de feu Charles-Christophe Couchot. — Louis Beaumas, maître chirurgien, contre Louis Rolland. — Joseph Faure, maître chirurgien, juré de Saint-Jean-d'Angély, contre Marguerite-Jeanne Chaillou, veuve de Jean Bollon, curateur des biens de feu Jacques-Christophe Couchot, de Landes. — Marie Fontin, veuve de Michel Allenet, marchand, tutrice de feue Anne Allenet, sa tante, de la paroisse du Douhet, contre Jean Besson, laboureur à bœufs de Tonnay-Boutonne. — Marie Couchot, de Marennes, contre Pierre Pommier, bourgeois de Saint-Just. — Messire Jacques Mallat, prêtre, prieur et curé de Puy-du-Lac, contre Pierre Caillaud, vigneron, et Marie Fillaud, son épouse, de Tonnay-Boutonne. — Pierre Duboulay, officier marinier, fils de feu Pierre Duboulay et de défunte Suzanne Allenet, contre René Audoin, notaire royal et procureur postulant de la baronnie de Tonnay-Boutonne, curateur à l'hérédité vacante de Jean Duboulay de La Tamandrie. — Charles-Toussaint Beau, marchand et fermier de la seigneurie de La Grève, paroisse de Puy du-Lac, contre André Maichin, laboureur à bœufs.

B. 2622. (Registre.) — 36 feuillets, papier.

1758-1759. — Causes ordinaires et enregistrement des actes sujets à notification. — Jacques Levallois, avocat en la cour, juge sénéchal civil et criminel. — Charles Toussaint Beau, demeurant au château de La Grève, paroisse de Puy-du-Lac, contre François Delafois dit Grégoire, laboureur à Saint-Crespin. — Marie Augeraud, veuve de François Chevallon, de Saint-Coutant-le-Grand, contre André Maichin, laboureur à bœufs audit lieu. — Louis Baumas, maître chirurgien, juré à Saint-Jean-d'Angély, demeurant à Tonnay-Boutonne, contre Jean Montis, laboureur à bœufs à Puy-du-Lac, curateur des enfants du premier lit de feu François Mousset et de défunte Elisabeth Mathé. — Marie Dornat, veuve de Pierre Raginneaud, cidevant aubergiste à Saint-Jean-d'Angély, contre Jacques Regnier, bourgeois et seigneur en partie de Lhommé, y demeurant, paroisse de Torxé. — Le procureur fiscal contre Jacques Cadon, boucher, condamné à « planter et édifier en vignes six lopins de terre situés dans le grand fief de Tonnay-Boutonne, tenu à complant ». — Pierre Houcquet, ancien canonnier entretenu à Louisbourg, demeurant à Rochefort, contre Pierre Embot, charpentier à Saint-Crespin. — Enregistrement d'un contrat d'acquisition par Guillaume-Gabriel Marafré de Lessart, maître apothiquaire, de Jean Pariolleau, demeurant à La Grange, de Saint-Crespin, de bois à Puy-du-Lac. — Acquisition par Christophe Ballanger, maître chirurgien de Tonnay-Boutonne, de Pierre Brodeau, tailleur d'habits, d'un morceau de terre, seigneurie d'Antraize, dite paroisse. — Acquisition par messire Jean-Honoré-François-Xavier Lemoine, chevalier, seigneur de Sérigny, Luret et autres lieux, de Rose de Juif de Surant, veuve Drahonet, de Saint-Savinien, d'une écluse et d'une prise de marais à Tonnay-Boutonne.

B. 2623. (Registre.) — 24 feuillets, papier.

1760. — Enregistrement des causes et notification des acquisitions au greffe. — Jacques Levallois, avocat en la Cour, juge sénéchal civil et criminel. — Joseph Faure, maître chirurgien, contre André Drouillard, tonnelier à Cornebouc, de Tonnay-Boutonne. — Jean

de La Combe, notaire royal à Saint-Savinien, curateur à l'hérédité abandonnée de Samuel Huet, contre Jacques Huet, tant pour lui que pour les cohéritiers de Samuel Huet, de Tonnay-Boutonne. — Le procureur fiscal, demandeur en payement de rentes nobles, contre Charles Regnier, procureur postulant, à Charente. — Messire Roger de Montbel, chevalier, seigneur de Diseure, en Touraine, contre Pierre Marchay, au Magné de Genouillé. — Marie-Rose de Juif de Surant, veuve de Pierre Drahonet, marchand à La Boutinière, de Saint-Savinien, contre Simon Pélerin, journalier à Sainte-Julienne de Tonnay-Boutonne. — Acquisition par Marguerite-Charlotte de Goussé de La Rochalard, demeurant à Paris, de très haut et très puissant seigneur messire Louis-Henri de Pons d'Hostein, marquis de Pons, seigneur de Genouillé, demeurant à Paris, rue des Fossés Saint-Jacques, près l'Estrapade, paroisse de Saint-Benoit, pour cent douze mille livres (11 avril 1760).

B. 2624. (Registre.) — 24 feuillets, papier.

1761-1763. — Enregistrement des causes des ventes. — Jean-Jacques Le Vallois, avocat, juge sénéchal, civil et criminel. — Vente à haut et puissant seigneur messire Louis Guillouet d'Orvilliers, chevalier de Saint-Louis, capitaine des vaisseaux du Roi et commandant la compagnie des gentilshommes gardes de la marine à Rochefort, au nom et fondé de la procuration générale de haut et puissant messire Gilbert Guillouet d'Orvilliers, chevalier de Saint-Louis, gouverneur pour le roi de l'île et terre ferme de Cayenne, et haute et puissante dame Renée-Justine de Brach, son épouse, par haute et puissante dame Marguerite-Charlotte de Goussé, marquise de Rochalard, veuve de haut et puissant seigneur messire Charles Gaspard de Goussé, marquis de La Rochalard, lieutenant général des armées navales de Sa Majesté, et dame du fief d'Islat, Ardin, La Rouliasse, Mons, Peray et autres lieux, de la terre et seigneurie de Peray, paroisse de Torxé, mouvance de la seigneurie de Tonnay-Boutonne, pour soixante mille livres (16 novembre 1761, Allenet, notaire royal à Saint-Jean-d'Angély). — Le procureur fiscal, demandeur en foi, hommage et dénombrement, contre messire Jean-Honoré-François-Xavier Lemoyne de Sérigny, ancien capitaine d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, seigneur de Luret et autres places. — Messire François de La Tour de Baulieu, chevalier de Saint-Louis, contre Jacques et Jean Vernon frères, de Saint-Crespin, etc. — Messire François de Beaucorps, chevalier, seigneur de La Bostière et autres places, contre Pierre Boutemail, à Saint-Crespin. — Messire Louis-Charles-Alexandre de Ponthieu, chanoine de La Rochelle et prieur du prieuré de Saint-Pierre de Tonnay-Boutonne, contre Pierre Gilbert Cuppé, sieur du Bourg, Jean-Gilbert Cuppé prieur de Fontremis, bourgeois, et Jacques Huet, marchand, etc.

B. 2625. (Registre.) — 69 feuillets, papier.

1752-1790. — Audiences tenues par Christophe Cuppé, sieur de Lombrière, juge sénéchal en chef, assesseur civil, criminel et de police de la baronnie de Tonnay-Boutonne. — Prestation de serment des procureurs postulants, Charles-Michel Veguier et Pierre-François Bollon, des sergents et prévôts Jacques Vigier, Pierre Giraud, Balthazar Parizot et Culan, et amendes contre les défaillants. — Serment de Jean-Alexis Cuppé, nommé greffier, par suite du décès du titulaire. — Jacques Minaud, maréchal, demandeur en saisie et délivrance de deniers, contre Pierre Pinialle, laboureur à bœufs à Puy-du-lac, bailliste des biens des filles mineures de feu Jean Douas et Elisabeth Gouineau. — Eutrope Crouail, charpentier, contre François Delafoy, dit Grégoire, journalier. — Le procureur fiscal, à lui joint Henri Carville, fermier des revenus de la baronnie, demeurant au château d'icelle, demandeur en payement de rentes nobles, contre Pierre Clerjaud. — Louis Monville, sergent royal, contre Jean Bourit, laboureur. — Jacques Minaud, maréchal, à Saint-Coutant-le-Grand, contre Pierre Pinialle, laboureur à Puy-du-Lac. — Anne Leblanc, veuve de messire Henri-Léon de Livenne, chevalier, seigneur baron de Riou, demanderesse en saisie et délivrance de deniers, contre Jean Besson, laboureur à bœufs. — Marianne Juin, veuve de Charles Barbotin, marchand, contre Jean Mesnard, laboureur à Genouillé. — Pierre Gerbier, charron, contre Jacques Regnier de La Bachellerie, bourgeois à Torxé. — Louis Beaumas, maître chirurgien à Tonnay-Boutonne, contre Louis Monville, sergent royal, condamné à payer au demandeur quatre livres cinq sols. — Messire Bernard et Suzanne de La Laurencie, frère et sœur, seigneur et dame de la terre et seigneurie d'Antraize, demeurant dans leur maison noble dudit lieu, paroisse de Tonnay-Boutonne, contre Marie-Rose de Juif de Surau, veuve de Pierre Drahonet, marchand à La Boutinière de Saint-Savinien. -

Jean Gast, négociant à Tonnay-Charente, contre Marie-Marthe Mabit, veuve de Pierre Laurent. — Le procureur fiscal contre François Doriou, laboureur à bras à Villeneuve, paroisse de Tonnay-Boutonne. — Messire Jean-René Follet, écuyer, sieur de Latrie, conseiller du Roi, lieutenant général du siège royal de Rochefort, sénéchal et juge ordinaire de la châtellenie de Muron, et Marie-Lydie Lemoyne, son épouse, héritière de Pierre Regnier, son neveu, fils unique et héritier de Marie Lemoine, sa mère, demanderesse en reconnaissance de signature et de billet, contre Jacques Blanchard, notaire et procureur. — Messire Jacques Mallat, prêtre, curé de Puy du-lac, archiprêtre de Tonnay-Boutonne, contre André Drouillard, tonnelier.

B. 2626. (Registre.) — 30 feuillets, papier.

1770-1771. — Audiences tenues par François-Gabriel Guillonnet, avocat en la cour du siège royal de Saint-Jean-d'Angély, juge sénéchal civil et criminel et de police de Tonnay-Boutonne. — Messire Roger de Montbel, chevalier, seigneur du bourg et paroisse d'Iseure, demeurant en son château dudit lieu, paroisse de Notre-Dame en Touraine, fils et héritier de messire Roger de Montbel, seigneur d'Iseure, et de Sylvie-Henriette de Rocfeuil, sa mère, Jacques Sonnollet de Larsaud, bourgeois, Jeanne Sonnollet, fille majeure, demeurant à Vandré, Catherine Barbaud, veuve de Benjamin Guérinet, bourgeois à Genouillé, Jacques-Charles Dardillouze, conseiller du Roi, trésorier des ponts et chaussées de la généralité de La Rochelle, demeurant à Tonnay-Charente. — Jacques Hervé, conseiller du Roi, Elu au siège royal de La Rochelle, demeurant à Surgères, fils de feu Hervé et demoiselle Suzanne Allenet, Jacques-Benjamin et Louis Allenet, frères, demeurant à Genouillé, enfants de Benjamin Allenet, et Anne Tillet, veuve de Pierre Brossard, de Saint-Crespin, demandeurs en fournissement de titre nouvel, contre Jacques Cleriaud, laboureur à bœufs. — Notification d'acquisitions au greffe par Jean Cherpanton fils. — Le procureur fiscal contre Louis Allenet, marchand à Genouillé, pour fournissement de déclarations à toutes fins féodales. — Messire Jean-Xavier Le Moyne de Sérigny contre Jean Rolland. — Jacques-Gilbert Cuppé de Fonremy, bourgeois et négociant, contre Jean-Christophe Cuppé et Louis Boissard. — Notification d'acquisition par Jacques Dorion, Jean Roux, messire Antoine-Philippe Lemoyne, écuyer, conseiller du Roi en ses conseils, commissaire général de la marine à Rochefort. — Messire Pierre-Roger de Montbel, demandeur en fournissement de titre nouvel, contre Jacques Cleriaud. — Messire Jean-Honoré-François-Xavier Le Moyne de Sérigny, seigneur de la terre et seigneurie de Luret, demandeur en payement de droits et indemnités, contre François Andreau, dit Mérit, laboureur à La Giraudrie. — Jacques-Adrien Lamothe jeune, négociant à Saint-Savinien, contre Jean Ouvrard, chapelier à Tonnay-Boutonne.

B. 2627. (Registre.) — 10 feuillets, papier.

1773-1774. — Notification au greffe de Tonnay-Boutonne des acquisitions faites par Gabriel-Julien Ferquen, écrivain de la marine à Rochefort. — Pierre-Gilbert Cuppé, négociant à Saint-Crépin. — Louis Caffin contre Jean Ganat, dit La Tendresse. — Guillaume-Nicolas Dubois, notaire à Taillebourg et procureur postulant de la baronnie de Tonnay-Boutonne, contre Jean-Baptiste Barbaud et Suzanne Lagrange. — Acquisition par haut et puissant seigneur messire Charles-Alexandre de Morell, comte d'Aubigny, grand'-croix de Saint-Louis, lieutenant général des armées navales, seigneur de Genouillé, Le Fief, Montmouton, et haute et puissante dame Marguerite de Goussé de La Rochalard, son épouse, demeurant à Rochefort, de haut et puissant seigneur Louis-Pharamond Pandin de Narcillac, chevalier, baron de Tonnay-Boutonne, première baronnie de Saintonge, seigneur de Narcillac, Tignon, Les Défands, La Grève et autres lieux, de la terre et seigneurie de La Grève, paroisse de Puy-du-Lac, relevant de la baronnie de Tonnay-Boutonne, pour la somme de soixante-deux mille quatre cents livres (7 avril 1774) ; — par Pierre-Paul de Bonnegens, capitaine d'infanterie, demeurant aux Ouches de Breuil-la-Réorte, de Pierre Garnaud, journalier, etc.

B. 2628. (Registre.) — 30 feuillets, papier.

1772-1773. — Audiences tenues par François-Gabriel Guillonnet, avocat en la cour, juge sénéchal, civil, criminel et de police. — Marie Bernard, veuve de Pierre Cadou, marchand, contre Jacques Huet, marchand, condamné à lui payer quarante-deux livres. — Guillaume-Nicolas Dubois, notaire au comté de Taillebourg et procureur postulant de la baronnie de Tonnay-Boutonne, demeurant à Archingeay, contre Jean-

Baptiste Barbaud, marchand, et Suzanne Lagrange, son épouse, demeurant à Annezay. — Pierre-Gilbert-Cuppé-Dubourg, négociant à Saint-Jean-d'Angély, contre Jean Trézorier, laboureur à bœufs à Saint-Crépin. — Messire Léonard Machat de Pompadour, chevalier, seigneur de Lasco, La Jarrelée et autres lieux, demeurant en son logis de La Jarrelée, paroisse de Tonnay-Boutonne, contre Pierre Mouclier, laboureur à bœufs à Archingeay, relaxé des fins de la plainte. — Messire Philippe Le Moyne, sous-commissaire de la marine de Rochefort, seigneur de Puychenin, contre Vernoud, veuve Baillon, de Puy-du-lac. — Pierre Labarre, fermier de la seigneurie de La Grève, contre Jean Rocqueteau, notaire royal à Saint-Denis de Lhoumée. — Jean Roux, laboureur, contre Marc Chaillot, laboureur, Michel Besson, laboureur, messire Léon de Lalande, chevalier de Saint-Etienne, lieutenant au régiment de Berry, administrateur de son fils et de feue Félicité Dahuty, son épouse, auparavant veuve de messire François David, chevalier d'Annezay, Louis Bossuet, Pierre Rocher, Jean Bouyer et Connoüe, son épouse, etc. — Benjamin et Suzanne Allenet, frère et sœur, marchands associés à Saint-Jean-d'Angély, contre Jean Besson, laboureur, condamné à leur payer trente-neuf livres dix-huit sols. — Jean Honoré-François-Xavier Le Moyne de Sérigny contre François Andreau, dit Mérit.

B. 2629. (Registre.) — 45 pièces, papier.

1767-1768. — Audiences et notifications d'acquisitions au greffe. — Jean Jacques Le Vallois, avocat en la cour, juge sénéchal civil, criminel et de police de Tonnay-Boutonne. — Le procureur fiscal contre Cadou, boulanger, fournissement de déclarations à toutes fins féodales. — Acquisition par messire Philippe-Joseph Allard de Sainte-Marie, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel, de Jean-Christophe Cuppé l'aîné, bourgeois et négociant, et Louis-Henri Carville. — Jacques-Gilbert Cuppé de Fonrémy, bourgeois à Saint-Crespin, contre Pierre Boutemail, charron. — Prestation de serment des procureurs et sergents. — Messire Antoine Bonneau, prêtre, prieur et curé de Saint-Crespin, contre Jacques-Gilbert Cuppé de Fonrémy, bourgeois. — Marie Rose Juif de Surand, veuve de Pierre Drahonet, marchand à La Boutinière de Saint-Savinien. — Messire maître Gilbert Bredeau, écuyer, conseiller du Roi, contrôleur ordinaire des guerres, demeurant en son logis de La Fontaine de Genouillé, contre Pierre Bougnaud jeune, laboureur à bras à Saint-Crespin. — Notification de la vente faite par messire Jean-Gaspard Pandin, chevalier de Romefort, demeurant en son château de Beauregard, à Jacques Moyne. conseiller du Roi, Elu au siège royal de l'Election de Saint-Jean-d'Angély.

B. 2630. (Liasse.) — 23 pièces, papier.

1787-1790. — Baux judiciaires. — Biens des mineurs Chevrit affermés à Jean Daunas père, leur curateur (13 septembre 1787). — Biens des mineurs Tetron à Jacques Tetron (12 février 1789) ; — des mineurs Paronneaud, adjugés à leur curateur Paronneaud (16 octobre 1788) ; — de la mineure Minaud, adjugés à Louis Pabert (14 mai 1789) ; — du mineur Bertet à Bertet, curateur ; — des mineurs Pierre Marchais à Marchais, leur curateur (21 août 1788) ; — des mineurs Jean Robin à Jean Deschamps (17 décembre 1789) ; — des mineurs Clerjaud à Genaud, leur curateur ; — de la succession abandonnée de Jean Baud à Jean Deschamps ; — des mineurs Maugois à René Maugois ; — des mineurs Chevallier à Pierre Guillot ; — de la mineure Rigaud, adjugés à Jean David (14 mai 1789) ; — des mineurs Audouin à Jean Durand ; — des mineurs Gaborit à Caillon ; — des mineurs David à Mathieu David, etc.

B. 2631. (Liasse.) — 22 pièces, papier.

1788-1789. — Messire Charles Le Moyne, écuyer, commissaire des ports et arsenaux de la marine, seigneur de Puichemin, demeurant à Rochefort, contre Marie Autant, veuve de Pierre Masson, et Pierre Masson, son fils, demeurant à Puy-du-Lac, et contre Vinet, veuve Bourguignon et épouse de Pierre Dounet. — Jean Durand, Jean-Baptiste Letourneux, maître apothicaire, et Jeanne Savignot, de Rochefort. — André Vinet et Paul Garesché, de Ferrières, contre Louis Vinet, marchand, de Chervettes. — Pierre Durand et Barbaud, contre Jacques-Gilbert Cuppé de Fonrémy. — Le procureur fiscal contre Marie-Louise Guillouet d'Orvilliers, dame de la seigneurie de Lille, demeurant à Rochefort, et messire Henri de La Vernede, seigneur de Saint-Laurent.

JURIDICTION DE SAINT-JULIEN-DE-L'ESCAP

B. 2632. (Registre.) — 104 feuillets, papier.

1766-1786. — Jean-Jacques Levallois, avocat en la cour, juge sénéchal, civil et criminel de la châtellenie, terre et seigneurie de Saint-Julien-de-l'Escap. — Audiences, enregistrement d'acquisitions et affirmations de voyages. — Pierre Joumier, meunier, contre Pierre Baron. — Jacques Brisson contre messire Denis Horric de La Courade. — Jacques Mounier, conseiller du Roi, Elu au siège de Saint-Jean-d'Angély, contre Jacques Brisson. — Enregistrement de l'acquisition faite par Jacques Mounier, conseiller du Roi, Elu au siège de Saint-Jean-d'Angély, de messire Jean-Gaspard Pandin, chevalier, seigneur de Roumefort, demeurant au château de Beauregard, paroisse de Bernai, faisant pour messire Charles Pandin, chevalier, seigneur de Roumefort, pour moitié, chevalier de Saint-Louis, demeurant à Paris, et pour messire Pierre-Gaspard Pandin, chevalier, seigneur de Biarge, seigneur pour une autre moitié de Roumefort, lieutenant-colonel d'infanterie, de ladite terre de Roumefort, pour soixante-neuf mille livres. — Durouzeau, notaire royal, 1er janvier 1768. — Jean Dufour contre messire Eléonor-Philippe Horric, chevalier, seigneur de La Courade. — Acquisition par Jeanjean, dit Rocquet, de dame Louise de Loubert, veuve de messire Amédée Godeffroy de Chastenet, écuyer, grand juge du régiment Suisse, chevalier de Saint-Louis, d'une métairie et borderie, à Saint-Julien-de-l'Escap, pour 13,000 livres (11 avril 1766). — Acquisition par Jeanne Verry, veuve de François Querou, de Joseph-Nicolas Latierce, négociant à Varaize, de domaines, moyennant 500 livres (17 mars 1770). — Acquisition par Nicolas Mercier, de Marie Rochet Le Vallois, veuve Tirat, d'une maison et jardin, à Saint-Julien-de-l'Escap, moyennant 520 livres (8 septembre 1771). — Acquisition par Maurice Binet de Sansois, avocat en Parlement de Paris, de Guillaume Ferard, dit La Chaume, de 3 journaux de terre, aux Martinières, pour 500 livres (12 décembre 1770). — Louis Vieuille, avocat, juge sénéchal (1773). — Séparation de biens de Marguerite Regnier et de Antoine Parlon, journalier. — Installation de Pierre Lair, notaire royal et procureur au siège royal de Saint-Jean-d'Angély, dans la charge de greffier vacante par la mort de Fradet, et transcription des jugements qui ne l'ont pas été sur le registre d'audiences. — Elie Arcouet, marchand au faubourg de Taillebourg, à Saint-Jean-d'Angély, contre Jean Dagassant, cordonnier à Saint-Julien-de-l'Escap. — Charles de Bonnegens de Lagrange contre Pierre Gautier. — Anne Tirat, de Varaize, contre Baron, tailleur à Saint-Julien-de l'Escap. — Pierre Laclie, meunier du moulin de Saint-Eutrope, de Saint-Jean-d'Angély, contre Jean Dagassant, cordonnier. — Notification de l'acquisition par Jacques Beillard, de Jean Dufour, de deux roues de moulin, sur la rivière et proche le pont de Saint-Julien. — Joseph Larade, marchand de draps de soie à Saint-Jean-d'Angély, contre Jean Dagassand, cordonnier. — Marie-Madelaine de Baudéan de Parabère, abbesse de l'abbaye royale de Notre-Dame hors les murs de Saintes, et en cette qualité, dame spirituelle et temporelle des terres et châtellenies de Saint-Julien de-l'Escap, Vix, Saint-Pierre-de-Salles de Marennes, Corme-Royal, Pont-l'Abbé et autres lieux, nomme Pierre Delacombe notaire de ladite châtellenie (21 décembre 1780). — François Tillié, avocat au Parlement de Paris, suivant le barreau au siège royal de Saint-Jean-d'Angély, juge sénéchal de la châtellenie (1787). — Joseph-Mathieu Faure, notaire royal et procureur, contre messire Jean-Eléonor Horric du Fraigneau, seigneur de La Courade, demeurant en son château dudit lieu. — Paul Guyot, l'un des maîtres apothicaires de Saint-Jean-d'Angély, mari de Suzanne Allenet, contre Toreau, laboureur à bras, de Saint-Julien-de-l'Escap. — Vente à Pierre Biteau, marchand, par Jean-René Coutenseau, meunier à Saint-Julien-de-l'Escap, de deux pièces de pré au Bois-Griffon (15 septembre 1788). — Scolastique Barraud, veuve de Honoré Sebron, marchand à Oriou, paroisse de Courcelles, contre Pierre Birot, laboureur à Saint-Pardoult, tuteur et curateur des enfants mineurs de Pierre Horrut, meunier. — Enregistrement de la vente par Pierre Bernard, cordonnier à Jacques Beillard, meunier, d'une pièce de terre labourable contenant deux journaux, pour y planter douze gerbes de vignes, située au fief de Saint-Julien, seigneurie dudit lieu, tenue au huitain des fruits, moyennant 45 livres (14 décembre 1782), Requet, notaire royal. — Jean Bertin contre Jacques-Joseph Hillairet. — Marie-Scolastique Barraud, veuve Sebrou, contre Pierre Birot. — Marie Scolastique Barreau, veuve de Honoré Sebrou, marchand à Oriou, paroisse de Courcelles, demanderesse en reddition de comptes, contre Pierre Birot, laboureur à bœufs, à Saint Pardoult, tuteur et curateur des mi-

neurs de Laurent Meunier. — Louis Gonse, marchand à Saint-Jean-d'Angély, mari de Marguerite Roux, demandeur en retrait lignager, contre Denis Poirier, meunier à Laleu, paroisse de Saint-Hilaire-de-Villefranche. — Pierre-Paul Blanchard, mari d'Angélique Rullier, contre Joseph Hillairet jeune, notaire royal et procureur à Saint-Jean-d'Angély, curateur à la succession abandonnée de Jean Bertin. — Enregistrement de la vente par Jean Dupré, charron, à Nicolas Mercier, fermier de la seigneurie, de cinq quarts de journaux de terre, au Bois-Carcauld, pour 300 livres (3 avril 1783, Rocquet, notaire royal). — Jean Bertin, François Bertin, Louis Guedeau et Elisabeth Bertin, sa femme, contre Jacques Joseph Hillairet, Pierre René et Jean Gautier, et messire Jean-Eléonor Horric du Fraigneau. — François Tillé, avocat au Parlement de Paris, prenant fait et cause pour son métayer Pierre Defois, contre Renée Baudry, veuve Bouffandeau. — Louis Brillouin frères, négociant, contre Anne Dupré, veuve de Jean Perret. — Enregistrement de la vente faite à Jean Coutanseau, meunier, par messire Joseph de Lastre, écuyer, seigneur de Chopin, — Enregistrement de l'acte de vente à maître François-Jacques Guillonnet de Merville, seigneur des Fiefs bruns, avocat en Parlement et juge sénéchal de l'abbaye royale de Saint-Jean-d'Angély, et Jean-Baptiste Bellet, greffier en chef de la sénéchaussée, par maître Maurice Binet de Sousois, avocat en Parlement, et Anne Deguy de La Forcade, son épouse, du domaine de Saint-Julien de-l'Escap, pour 5,800 livres. — Affirmations de voyages (1785-1786).

JURIDICTION DE LA SEIGNEURIE ET BARONNIE DE CLAM

B. 2633. (Registre.) — 63 feuillets, papier, le premier déchiré.

1719-1725. — Jean Georgeon, sacristain, contre Pierre Braud, laboureur. — Pierre Lambert, avocat au Parlement de Bordeaux, administrateur de ses enfants et de feue Elisabeth de La Brousse, sa femme, héritière de Pierre Puiguion, son oncle, demeurant à Saint-Fort-sur-Gironde, demandeur en exécution mobilière, contre Guillaume Grelier, tailleur d'habits, d'Antignac. — Antoinette Mesnard, veuve de François Gouffié, juge, lieutenant de Jonzac, contre Jean Mainguet, écardeur. — Pierre Réveillaud, sieur du Brandard, et Marianne Réveillaud, frère et sœur, contre Marie Bernard, veuve de François Réveillaud, sieur du Brandard. — Jacques Bernard, notaire et postulant, contre Jacques Esrable, praticien. — Pierre Vautelon, chaudronnier, de Saint-Genis, contre Marie Boutran, veuve de Jacques Lauret. — Etienne Brugais, curé d'Antignac, contre Jacques Bernard, marchand. — Alexandre Réveillaud, juge de Clion, contre Marie Doussou, veuve de Jean Garreau, marchand.

B. 2634. (Registre.) — 30 feuillets, papier.

1723-1738. — Le procureur de la cour, demandeur en payement de rente, contre messire Pierre Du Gros, prêtre, curé de Nieulle. — Alexis Touillet, chirurgien, contre Cosme Reutin, charpentier. — Alexandre Reveillaud, juge de Clion, contre Guillaume Esrable, marchand, mari de Renée Ganaud. — Marie Joubert, veuve de Pierre Mesnard, sieur du Ramet, demandeur en reconnaissance de promesse d'une somme de 87 livres, contre Nicolas Reveillaud, avocat. — Jean Mesnard, sieur du Ramet, conseiller du Roi, clerc commis en la chancellerie près le Parlement de Bordeaux, contre Nicolas Reveillaud, sieur de Maret, avocat en la cour. — François Bonneau, procureur au Présidial de Saintes, contre Jean Renaudet, sieur des Fontenelles, de Saint-Georges-de-Cubillac. — Jean Fresneau, laboureur à bras, contre Pierre Bayard, laboureur, de Saint-Germain-de-Lusignan. — Jean Esrable, notaire royal, juge sénéchal, civil, criminel et de police (1738). — Le substitut du procureur fiscal, à lui joints Jean et Philippe Sauvestre, fermiers des revenus de la présente baronnie, demandeur en payement de rentes, contre Jean Peletier, laboureur, de Lussac. — Marianne Réveillaud contre Jean Pelletan et consorts. — Marthe Levêcot, veuve de Pierre Réveillaud, sieur du Brandard, avocat, dame en partie du Brandard, demanderesse en payement de rente, contre Jean Jeanneau, marchand de Saint-Germain-de-Lusignan. — Antoine Dauteville, procureur postulant, contre Pierre Pellette, sieur de La Pouyade, avocat en la cour, juge sénéchal de Jonzac, cessionnaire de Pierre Huteau, Jeanne Peraud, veuve de Jean Mazeau, comparant par Garreau l'aîné et consorts.

B. 2635. (Registre.) — 48 feuillets, papier.

1738. — Garreau, notaire royal et postulant en la baronnie, terre et seigneurie de Clam. — Marie Savarit, veuve de Jean Lis, icelle héritière de feue Marie Gautier, sa mère, contre Jacques Gastineau. — François Fresnaud, chirurgien, de Jonzac, contre Jean Jouneau, serrurier, de Saint-Germain-de-Lusignan. — Pierre Baudry, marchand, contre Léon Baudry, marchand, et Jean de Marreau, sieur de La Rouyée, de Courcoury. — Jean Pillet, soldat invalide, héritier de François Pillet et de Marguerite Bellot, ledit François, donataire de Pierre Pillet, son oncle, demandeur en désistat de biens, contre Pierre Lericaud, laboureur, de Saint-Georges-de-Cubillac. — Maître Jacques Pelligneau, notaire royal, directeur des postes à Jonzac, contre Pierre Durand, notaire royal, curateur des mineurs de feu Jean Renaudet. — Michel Julien, sieur de La Ferrière, marchand, de Jonzac, demandeur en reconnaissance de promesse et payement de 26 livres, contre Cosset, avocat au Parlement, et Marianne Réveillaud, femme de François Trebellion, sieur de Fougéras, héritier en partie de feu Pierre Réveillaud, sieur du Brandard. — Jean Astier, sieur de Saint-Amour, contre Gaspard et Jacques Amiot, père et fils.

B. 2636. (Registre.) — 24 feuillets, papier.

1741 — Audiences de la baronnie, terre et seigneurie de Clam. — Pierre Pellette, sieur de La Pouyade, avocat à la cour, juge sénéchal, civil et criminel. — Charles-Nicolas Coulombier, maître chirurgien, de Jonzac, contre Jeanne Doutteau, veuve de Jean Deromas, tailleur de pierres, de Saint-Germain-de-Lusignan. — François Pelletan, marchand, de Ruaux, demandeur en reconnaissance de promesse, contre Jean Delagarde, de Saint-Germain-de-Lusignan. — Jean Gaillard, notaire et procureur de la châtellenie de Clion, contre Marie Bernard, veuve de Pierre Gaillard. — Marianne Réveillaud, veuve de Fougeras, de Jonzac, demanderesse en payement de rente, contre Jean Pelletan, laboureur à Saint-Germain. — Antoine Dauteville, procureur postulant de Clam, curateur pourvu aux hérédités répudiées et vacantes de Jean et Pierre Mazeau, demandeur en reddition de comptes, contre Pierre Huteau, procureur postulant. — Judith Boybellaud, veuve de Jean Sauvestre, marchand, François Pelette, sieur de La Pouyade, Jean Emier, tondeur de draps, Jacques Millon, marchand, tant pour lui que pour ses cohéritiers, Etienne Servent, serger, Isaac Poirier, marchand, tant pour lui que pour ses cohéritiers. — Marie Renaud, veuve d'Abraham Seddeau, tant pour elle que pour ses cohéritiers, Jacques Bonnefils, marchand, tant pour lui que pour ses cohéritiers, Jean Guillard, marchand, comme cessionnaire de Charles Jouneaux, Jean Couillaud et Jean Jeanneau, tous créanciers, opposant sur les biens, Pierre Archambaud, marchand, fils héritier de Marie Baure, Glenisson, épouse de Mathieu Boulanger, sieur de La Tibaudrie, Elie Lys, marchand, héritier de Moïse Lys, son frère, Pierre Pellette, sieur de La Pouyade, avocat en la cour, juge sénéchal de la baronnie de Clam, cessionnaire de Huteau. — Jeanne Peraud, veuve et commune en biens de Jean Mazeau, Jean et autre Jean Mazeau frères, Françoise Mazeau, femme de François Arnaudeau, Jeanne Reyne, veuve de Nicolas Fortin et Jean Jeanneau, marchand, tant comme mari de Madelaine Fortin que curateur de Jean Fortin, son beau-frère, contre Pierre Roullin, marchand, au nom et comme héritier de Jeanne Renaud, tant pour lui que pour ses cohéritiers, Jean Guillard, marchand, héritier d'autre Jean Guillard, Marguerite Emier, fille et héritière de feu Jean Emier, femme de Jean Roux, serger, Marianne Pellette, épouse de Daniel Métivier. — Marguerite Métoyer, veuve de Simpé, écuyer, de Saint-Martial de Jonzac, contre Gabriel Cosset, bourgeois.

B. 2637. (Registre.) — 24 feuillets, papier.

1742. — Pierre Pellette, sieur de La Pouyade, avocat en la cour, juge sénéchal, civil et criminel. — Jean Gaillard, notaire et procureur fiscal de la châtellenie de Clion, contre Marie Bernard, veuve de Jean Gaillard. — Marianne Réveillaud, veuve de Tébillon Fougéras, de Jonzac, contre Jacques Pelletan, laboureur, de Saint-Martin-de-Vitaterne. — Louis Cramielh, bourgeois, cessionnaire au droit de prélation de Catherine Réveillaud, veuve de Richard, dame en partie du fief du Brandard, contre François Jeanneau l'aîné, marchand. — Le procureur fiscal, demandeur en payement de rentes, contre Marie Pichette, de Saint-Georges-de-Cubillac. — Jean Garreau jeune, notaire et procureur postulant, contre Pierre Huteau, marchand, d'Antignac.

B. 2638. (Registre.) — 24 feuillets, papier.

1743. — Pierre Pellette, sieur de La Pouyade, avocat en la cour, juge sénéchal, civil et criminel. — Marguerite Phelippot, veuve de Pierre Perot, cordonnier, de Jonzac, contre Pierre Bouquet, maréchal, de Saint-Georges-de-Cubillac. — Christophe Galliot, avocat au Parlement de Paris, contre Jean Lagarde, serger. — Jean et Philippe Sauvaistre, fermiers des revenus de la baronnie de Clam, contre Pierre Paignou, tailleur de pierres, de Saint-Georges-de-Cubillac. — Jean Pillet, soldat invalide, fils et héritier de François Pillet et de Marguerite Bellot, contre Suzanne Combeauld, veuve de Pierre Cartin. — Pierre Birolleau, laboureur, contre Pierre Saboureau, laboureur. — Le procureur fiscal, demandeur en payement de rentes, contre Jean Masson, maréchal, de Saint-Georges-de-Cubillac, Jacques Amiot, sacristain, la veuve Ruthin, Jean Arsonneau, laboureur. — Jacques Maignac, marchand, contre Dominique Robeot, laboureur, etc.

B. 2639. (Registre.) — 24 feuillets, papier.

1744. — Pierre Pellette, sieur de La Pouyade, avocat en la cour, juge sénéchal, civil et criminel. — Jacques Maignac contre Dominique Robert. — Jean Blanchet, cardeur, contre Jean Patron, serger. — Pierre et François Lévesque père et fils contre Jean Saboureau. — Pierre Renaudet, marchand, de Jonzac, contre Jean Norry, serger, de Saint-Germain-de-Lusignan. — Le procureur fiscal, demandeur en payement de rentes, contre Pierre Pitard, laboureur, de Saint-Simon-de-Bordes. — Pierre Longueteau, époux Bernard, contre Michel Baudry, laboureur à bœufs. — Françoise Grossard, veuve d'André Auriol, contre François Pineau, charpentier. — Pierre Garreau, notaire royal, contre Elie Martinier, laboureur. — Marguerite Tourtellot, veuve de Jacques Biré, négociant de Jonzac, contre Mathias Begouin, laboureur, de Saint-Martial-de-Vitaterne. — Marianne Réveillaud, veuve, dame en partie du fief du Brandard, de Jonzac, contre Roullin, laboureur à Saint-Martial-de-Vitaterne. — Le procureur fiscal, demandeur en inhibition de pêche, contre Jean Demelle, charpentier, et Pierre Joubert, vigneron.

B. 2640. (Registre.) — 24 feuillets, papier.

1746. — Pierre Pelette, sieur de La Pouyade, avocat en la cour, juge sénéchal, civil et criminel, de la baronnie de Clam. — Jacques et Françoise Audebert, et Jacques Bret, contre Jacques Raymond, laboureur. — Jeanne Dessendier, veuve de Pierre Bavard, contre Louis Guyard, charpentier. — Esther Glenisson contre Cramielh fils aîné. — François Rousseau contre Jacques Pelletan. — Jean-Baptiste Fontant contre Jean Martin. — Pierre-Michel Levesquot, sieur de Marinsec, contre Gabriel Cosset, bourgeois. — Messire Jacob de Montalembert, écuyer, seigneur de La Vigerie, époux de Marie Vigier, contre Jean Drouet, meunier, et Beury, sa femme. — Christophe Galliot, avocat au Parlement de Paris, contre Jean Martin, boucher. — Jean Roullin, marchand, demandeur en reconnaissance d'une promesse, sous signatures privées, de 22 livres 8 sols, contre Jean Patron, serger. — Jacques et Françoise Audebert, de Sémillac, contre Jacques Raymond, héritier de Raymond et Gaillard, de Saint-Georges-de-Cubillac. — Christophe Galliot, avocat au Parlement, contre Jean Martin, boucher. — Pierre Moizan, maître chirurgien, de Jonzac, contre François Porcq, charpentier, condamné à payer au demandeur 19 livres. — Jean Bouyer, soldat au régiment de Rouergue, demandeur en saisie de deniers, contre Jean Martin, marchand. — Jean Lis, marchand, demandeur en reconnaissance de police, portant ferme de deux bancs sous la halle de Mirambeau, contre Jean Arsonneau, marchand. — La dame prieure du couvent des Ursulines du couvent d'Angoulême, contre Gabriel Cosset, bourgeois, et Lévesquot, sa femme. — Le procureur fiscal, demandeur en payement de rente, contre Philippe Fournier, blanchisseur de toile, d'Antignac. — Jean Geay, vigneron, contre Jacques Amiet, tisserand. — Jean et Philippe Sauvaistre, fermiers de la présente baronnie, contre Jacques Denis, laboureur.

B. 2641. (Registre.) — 50 feuillets, papier.

1747-1750. — Pierre Pelette, sieur de La Pouyade, juge sénéchal. — Le procureur fiscal de la baronnie de Clam contre François Carré, serger, de Saint-Georges-de-Cubillac. — Jean Perrochon, bourgeois, contre Elie Matinnier, charpentier. — Michel Boisnard, négociant, de Rochefort, contre Jacques Pelle-

tan, laboureur. — Bail des fruits et revenus de la seigneurie à Antoine Dauteville, notaire et procureur du comté de Jonzac et à Joseph Dauteville, chirurgien, son frère, par acte de Pelligneau, notaire royal (16 janvier 1747). — Marie Neau contre Jean Esrable, fermier des revenus de la seigneurie du Grandet-Gibaud. — Pierre Morineau de Fayolle, bourgeois de Saint-Maurice-de-Tavernolle, contre Maurice Billonau. — Joseph Marchand Dauteville, maître chirurgien, juré de Jonzac, contre Gabriel Cosset, bourgeois. — Louis Bertin, maître chirurgien, de Pons, contre Suzanne Combaud, veuve Castin. — David Maignac, sieur de Chantereine, marchand, contre Jean Denis. — Pierre Daubry, procureur fiscal de Nieul-le-Virouil, contre Jean Martin, marchand. — Jean-Baptiste Chenoy, marchand, de Jonzac, contre David Maignac, sieur de Chantoreau. — Jean Aardon, notaire et procureur, contre César Rigaud, blanconnier. — Procuration de Antoine-Paul-Jacques de Quelen Stuart de Caussade, prince de Carency, issu et seul successeur des princes de Bourbon-Carency, comte de La Vauguyon, marquis de Saint-Maigrin, etc., seigneur de la baronnie de Clam, lieutenant général des armées du Roi, à Charles Gay, notaire royal, 23 avril 1650 (couverture).

B. 2642. (Registre.) — 9 feuillets, papier.

1750. — Pierre Pellette, sieur de La Pouyade, sénéchal. — Audiences tenues dans la maison de la veuve de Jean Guérin, au lieu de La Pierrière, paroisse de Saint-Germain-de-Lusignan. — Marguerite Tourtellot, veuve de Jacques Biré, négociant, et héritière de Simon Tourtellot, son père, demanderesse en reconnaissance d'une promesse de 225 livres, en date du 27 avril 1736, contre David Maignac, sieur de Chanterenne, négociant. — Isaac Fourestier, sieur de Loron, héritier de Jean Fourestier, son oncle, contre Gabriel Cosset, bourgeois, son oncle, au nom et comme curateur de la fille mineure de Nicolas Réveillaud, avocat en la cour. — Suzanne Moreau, veuve de Jacques Chevallier, boucher, de Jonzac, contre Pierre Pelletan, laboureur, à Saint-Martial-de-Vitaterne. — Pierre Renaudet, bourgeois, contre Antoine Bergeon, serger, condamné à payer au demandeur la somme de 36 livres. — Gabriel Cosset, bourgeois, mari de Marthe Levesquot, veuve de Nicolas Réveillaud, sieur du Braudard, avocat en la cour, curateur de la fille mineure dudit Réveillaud, contre Pierre Lys, marchand, curateur des enfants mineurs de Jean Boisson et de Marie Lys.

B. 2643. (Registre.) — 24 feuillets, papier.

1750-1752. — Pierre Pellette, juge sénéchal. — Françoise Ouffreau et Jean Couteau, son mari, de Clion, icelle Ouffreau, héritière de sa mère Marie Mottard, demanderesse en désistat et partage de la moitié d'une pièce de terre, contre Pierre Cottet le jeune, de Saint-Germain, et Huteau fils. — Jean Besson, maître chirurgien, contre Jean Doutteau, maréchal. — Veuve Cornillot et fils en compagnie, négociants, héritiers de Félix Cornillot, contre Pierre Huteau, héritier de Jacques Huteau, son père. — Charles Odin, négociant, demandeur en reconnaissance de promesse, contre Marianne Richard, veuve de Pierre Cosset, bourgeois. — Jacques Pelligneau, notaire royal et procureur fiscal, demandeur en reconnaissance de promesse, contre Jean Delagarde, serger. — Pierre Garreau, notaire royal et procureur en la présente baronnie, contre Suzanne Combaud, veuve d'Isaac de Messac, sieur du Renclos, de Saint-Georges-de-Cubillac.

B. 2644. (Registre.) — 32 feuillets, papier.

1752-1753. — Pierre Pellette, sieur de La Pouyade, juge sénéchal. — Pierre Doussou, laboureur, contre François Marchay, laboureur. — Jean Lys, marchand, de Nieul-le-Virouil, contre Louis Bertellot, laboureur. — Suzanne Combaud, veuve Castin, contre Michel Solleau, laboureur. — Pierre Pelletan contre Pillet. — Pierre Renaudin, bourgeois, contre Jean Sauvaistre, bourgeois. — Marie-Geneviève Valteau, veuve de Louis Cramielh, contre Joseph Dauteville, Isaac Merzaud, Mathieu Lys, François Jeanneau, Pierre Garnier, Sabouraud, Jeanne André, fille. — Messire François-André de Coder de Thury, chevalier d'Antiniac, demandeur en saisie et déclaration de deniers, contre David Maignac, de Chanterenne, bourgeois. — Esther-Marie Barraud, supérieure des religieuses hospitalières de La Rochefoucauld, demanderesse en saisie et déclaration de deniers, contre Alexandre Maignac, sieur de Fonguion fils, bourgeois. — Jean de Jarnac, demandeur en reconnaissance de promesse, contre David Maignac de Chanterenne. — Pierre Pelletan, procureur fiscal de la seigneurie de Saint-Fort-sur-le-Ne, contre Pierre Pillet.

B. 2635. (Registre.) — 40 feuillets, papier.

1753-1755. — Pierre Pellette, sieur de La Pouyade, avocat en la cour, juge sénéchal. — Marie Métivier, épouse de Pierre Dalleman, et Jean-Maurice et Morisette Métivier, son épouse, contre Jean Fonteneau. — Le procureur fiscal contre Jean Audebaud et Isaac Boybellaud, bourgeois. — Jean Drouineau contre François Pichet. — Pierre Pelletan, procureur fiscal de la seigneurie de Saint-Flour, contre Pierre Pillet. — Elisabeth Astier, femme de César Rigaud, contre François Jeanneau et Philippe Fournier. — Pierre, François, et autre François Pelletan, Auguste Martin, François Guilbaud, Daniel Naval, contre Pierre Pelletan. — Le procureur fiscal, demandeur en payement de rentes, contre François Vareil, chirurgien. — Elisabeth Astier, femme de César Rigaud, contre François Jeanneau et Philippe Fournier. — Jean Douteau, maréchal, contre Pierre Martin, laboureur. — « Antoine-» Paul-Jacques de Quelen, des seigneurs de la châtel-» lenie de Quelen, en Haute-Bretagne, des comtes de » Porhoët, substitué aux noms et armes de Stuart de » Caussade, issu et seul représentant des princes de » Bourbon-Carancy, prince du sang, prince de Ca-» rancy, comte de La Vauguyon, de Quelen et de » Broutay, marquis de Saint-Maigrin et de Clam, vi-» comte de Calvignac, baron des anciennes baronnies » de Tonneins, Grateloup, Villeton, Lagruère et Pui-» cornet, vidame, chevalier et avoué de Sarlat, second » baron de Quercy, seigneur de Larnagnol, Talcon-» nier, La Chenaye et la Ville-Gourdan, chevalier et » commandeur des ordres du Roy, lieutenant général » de ses armées, gouverneur pour Sa Majesté des ville » et château de Cognac, et l'un des huit seigneurs par-» ticuliers attachés à la personne de Monseigneur le » Dauphin », nomme Jean Laverny, avocat, juge assesseur de la baronnie de Clam.

B. 2646. (Registre.) — 50 feuillets, papier.

1755-1758. — Jean-Gaspard Laverny, avocat, juge assesseur du marquisat de Clam. — François Mainguet, laboureur, contre Jacques Bruneteau, laboureur. — Pierre Gro, marchand, contre Pierre Cramiech, bourgeois. — Jeanne Jean contre Elisabeth Faure, veuve Dandonne. — Marie Baudet, veuve Goust, contre François Renaudet, notaire royal. — Pierre Pelletan, bourgeois, contre Jean Picq, meunier. — François Herbellot, tailleur d'habits, contre Jean Chaillot, tisserand. — André Darolle, tisserand, contre Jean Carré, laboureur. — François Mainguet, laboureur, contre Jacques Bruneteau. — Marguerite Cottet, femme d'André Archambaud, demanderesse en partage et division de biens, contre Jean Cottet, charpentier, et Maurice Billonneau. — Lettres de provision de l'office de juge sénéchal, vacant par le décès du sieur de La Pouyade, en faveur de Jean-Gaspard Laverny, par Antoine-Paul-Jacques de Quelen, chef de nom et d'armes des seigneuries de la châtellenie de Quélen en Haute-Bretagne, Porhoët, substitué au nom et « armes de Stuard et de Caussade, issu et seul re-» présentant d'aîné en aîné des princes de Bourbon-» Carency, princes du sang, princes de Carency, comte » de La Vauguyon, de Quelen et du Broutay, marquis » de Saint-Maigrin et de Clam, vicomtes de Calvignac, » baron des anciennes baronnies de Tonneins, Grate-» loup, Villeton, La Gruère et Puycornet, vidame, » chevalier et avoué de Sarlat, seigneur de Larvagot, » Salconnier et La Ville Gourdon, chevalier, comman-» deur des ordres du Roy, lieutenant général de ses » armées, gouverneur des ville et château de Cognac, » et l'un des huit seigneurs particuliers attachés à la » personne de Monseigneur le Dauphin ». — Jeanne Huteau, veuve de Pierre Pelette, sieur de La Pouyade, avocat au Parlement, juge sénéchal de Jonzac, héritière de Pierre Huteau, notaire, qui l'était de Nicolas Trignolle, son oncle, contre Pierre Huteau, marchand, fils et héritier de Jacques Huteau. — Joseph Dauteville, maître chirurgien, contre Jean Picq, meunier, tant en son nom que comme mari de Boureau, héritière de son père Jean Boureau. — Charles Odin, bourgeois, demandeur en inhibition de passage, contre Reneteau, boucher. — Pierre Pelletan, bourgeois, contre Jean Picq, meunier. — Jean Garreau, notaire royal, contre François Trouvé, laboureur. — Philippe et André Sauvestre frères, contre Louis Combaud, bourgeois. — Judith Pellisson, épouse de François Boybellaud, sieur de La Chapelle, « mort civilement », icelle héritière de Judith Servant, sa mère, contre Pierre Cramiech, bourgeois, débiteur, saisi, et Jean Picq, meunier. — Luc-Joseph Réveillaud, bourgeois, contre Jacques Pelletan. — François Fleuranceau, bourgeois, et Marianne Réveillaud, son épouse, héritière de Nicolas Réveillaud, avocat en la cour, son père, contre Arnaud de Lagorce, docteur en médecine. — Jean Robert, maréchal, contre Elisabeth de Longueville, veuve de Jacques Tabois et tutrice de leurs enfants.

B. 2647. (Registre.) — 24 feuillets, papier.

1761-1769. — Antoine Dauteville, juge assesseur du marquisat de Clam. — François Fleuranseau, bourgeois, et Marianne Réveillaud, son épouse, contre Charles Arnaud, sieur de La Gorce, docteur en médecine. — Le procureur fiscal, demandeur en payement de rentes, contre René Pelletan, Jean Chardavoine. — Louise Menot contre Elisabeth de Longueville, veuve de Jacques Tabois, bourgeois. — Claude Olliveau, marchand, contre Bernard, veuve Lauriou. — Jean Colet, charpentier, contre André Archambeau, charpentier. — Jeanne Baudry, veuve de Jean Guérin, meunier, contre Jean Picq et Jeanne Boureau. — Alexandre Beraud, sieur du Breuil, bourgeois, contre Louis Bobin, charpentier. — Jean Lys, bourgeois, contre Gilles Gaillard, de Saint-Georges-de Cubillac.

B. 2648. (Registre.) — 48 feuillets, papier.

1762-1766. — Jean-Gaspard Laverny, avocat en la cour, juge sénéchal du marquisat de Clam. — Marguerite Pineau, veuve de Jean Audebaud, farinier, contre Jean et autre Jean Boulle frères, laboureurs. — Jean Lys, bourgeois et marchand de Clion, demandeur en reconnaissance de promesse, contre Gilles Gaillard. — Jean Lys, héritier de Jean et Elie Lys, de Plassac, contre Jean Gendron, serger. — Isaac Maignac, marchand, contre Elizabeth de Longueville, veuve de Jacques Tabois, bourgeois. — François Bodin, huissier audiencier en la prévôté royale de Saintes, demandeur en reconnaissance de promesse de quarante livres, contre Elisabeth de Longueville, veuve de Jacques Tabois. — Mathieu Lys contre Pierre Rigaud, sergent royal. — Pierre Drouet, notaire royal et procureur fiscal des terre et seigneurie de Roussillon, le Gaignon, le Rail et Périssac, contre Jean Jeanneau, marchand d'Antignac. — Marianne Esrable, héritière en partie de Jean Esrable, marchand, et de Catherine Chesnier, ses père et mère, contre Louis Gombaud, bourgeois. — Pierre Fresneau contre Jean Fonteneau, laboureur, — Antoine Dauteville, juge assesseur de Clam, contre Jean Métayer, laboureur à bœufs. — Guillaume Glenisson contre Mathieu Lys. — Jean-Louis Gout, bourgeois de Pons, demandeur en vérification de promesse, contre Jean Esrable, tonnelier. — Jean-Gaspard Laverny, avocat en la cour, contre Jacques Lesné, laboureur, condamné à lui payer deux cent cinquante-cinq livres.

B. 2649. (Registre.) — 48 feuillets, papier.

1766-1769. — Jean Planteau, bourgeois de Saint-Martial, contre Jean Lagarde, laboureur de Saint-Germain. — Joseph Lavocat, marchand, de Jonzac, contre François Faure. — Pierre Pelletan contre Jean Bernard. — François Couillandeau, meunier, contre Pierre Bouquet, maréchal. — François Mainguet, laboureur, contre Jean Genet, dit Le Gascq. — Jean-François Vaurigaud, marchand, de Pons, contre Pierre Couillandeau, meunier, de Saint-Georges-de-Cubillac. — Jean Champanay, boucher, contre François Robin. — Le procureur fiscal dit qu'il a « plu à Madame Elisa-
» beth Carré, veuve de messire Charles-Jean-Baptiste
» Mercier Dupaty, écuyer, président trésorier de
» France au bureau des finances de La Rochelle, dame
» du présent marquisat, de donner pouvoir à messire
» Jean Bernardin, docteur en théologie, prêtre et curé
» de Saint-Martial-de-Vitaterne, de faire procéder à la
» vérification des terres dépendant dudit marquisat,
» et de faire rendre et bailler les aveux, dénombre-
» ments et déclarations à tous les vassaux et tenan-
» ciers de ladite dame, possédant maisons, terres,
» prés, vignes, bois. et autres domaines et héritages,
» tant nobles que roturiers devant le notaire qui sera
» par elle nommé. si fait n'a été » (22 octobre 1767).

B. 2650. (Registre.) — 48 feuillets, papier.

1769-1772. — Louis Guillard contre André Chevalier. — Messire Ancelin de La Garde contre Charles Donnis. — Jacques Maignac, notaire royal, contre François Bobinet, charpentier. — Le procureur fiscal, demandeur en payement de rentes, contre Arnaudeau. — Marguerite Miran, veuve de Pelluchon, notaire royal, contre Pierre Couillandeau, meunier. — François Renaudet, notaire royal, contre François Jeanneau, marchand. — Marguerite Fougerat, veuve de Jacques Constantin, laboureur, et Jacques Constantin, charpentier, son fils, demandeurs en réparations d'injures, contre Jean Collet, charpentier. — Messire Etienne-Pierre-Noël de Callière de La Tour, capitaine réformé de la légion royale de Conflans-dragons, contre Pierre Cramielh père, bourgeois. — Lettres de provision de juge ordinaire du marquisat de Clam, en

faveur de Pierre-Charles Morineau de Fayolle, par Louise-Elisabeth Carré, veuve de M. Jean-Baptiste Mercier Dupaty, écuyer, président, trésorier de France au bureau des finances de La Rochelle, dame du marquisat de Clam et de Bussac (5 septembre 1771).

B. 2651. (Registre.) — 24 feuillets, papier.

1773-1776. — Paul Sauvaistre, négociant, curateur de feue Marie-Elie Fouchier, contre Mathieu Fouchier, bourgeois, héritier en partie de sa sœur. — Jean Huillier, laboureur, de Saint-Georges-de-Cubillac, demandeur en remboursement de rente, contre Pierre Sauvaistre, bourgeois. — Mathieu Lys contre Jean Vallade, laboureur. — Charles Maignac, maître en chirurgie, contre Jean Bedocheau, laboureur. — François Poupot, meunier, contre François Casse, laboureur. — Jean Charrier, menuisier, contre Bruneteau, laboureur. — Pierre Jolly, seigneur en partie du fief du Brandard, demandeur en déclaration de biens, contre Daniel Martin. — François Poupot contre Jean et autre Jean Coullombier frères, laboureurs. — Paul Sauvaistre et Jean Rogier, bourgeois, curateurs de feue Marie-Elie Fouchier, contre Mathieu Fouchier, bourgeois. — Maître Jean-Gaspard Laverny, conseiller du Roi de l'Election de Saintes, ancien fermier du marquisat de Clam, contre Pierre Sauvaistre, bourgeois, et Charles Maignac, maître en chirurgie, bailliste des fruits des mineurs Tabois. — Alexandre Maignac, seigneur de Fontguion, contre André Darolle, sergent royal, et Jacques Tappon, laboureur.

B. 2652. (Registre.) — 26 feuillets, papier.

1777-1780. — Jean Landreau, notaire royal, juge assesseur du marquisat de Clam. — Pierre Girard contre François Fonteneau. — Le procureur fiscal contre François Solland, laboureur à bœufs. — Pierre Mossion, tisserand, de Chadenac, contre la nommée Gaillard. — Alexandre Maignac, seigneur de Fonguion, contre Jacques Tappon, laboureur, curateur des mineurs de Jacques Tappon. — Jean-Gaspard Laverny, conseiller du Roi en l'Election de Saintes, ancien fermier du marquisat de Clam, contre Alexandre Darolle, sergent royal. — Le procureur fiscal contre Jacques Pichet et ses consorts de la prise appelée de Jean et Pierre Larue. — Jacques Goheau, marchand, cidevant curateur de Jacques, Suzanne et Marie-Anne Elisabeth Tabois, contre lesdits Jacques, Suzanne et Marie-Anne-Elisabeth, frère et sœurs. — Anne Poirier, veuve de Isaac Maignac, bourgeois, contre Catherine Bergeron, veuve d'André Cartier, archigarde. — François Delmas, prêtre, curé d'Antignac, contre Jacques Rousseau. — Pierre Babin, notaire royal, demandeur en reconnaissance de promesse, contre André Mesnard. — Jean-Bémy Fleury, bourgeois, de Plassac, contre François Seguin, journalier.

B. 2653. (Registre.) — 24 feuillets, papier.

1789-1790. — Jean Landreau, notaire royal, juge ordinaire du marquisat de Clam. — Jean Debrie, meunier, contre Jean Poupot, meunier. — Julien fils, praticien, contre Jean Laroche, maréchal. — Jean Julien-Laferrière et Jean Pierre Julien-Desbau contre Robain, laboureur. — Le procureur fiscal, demandeur en payement de rentes, contre Jeanne Réveillaud, veuve de François Florenseau, et époux de Pierre Jollet, tant pour elle que pour les co-détenteurs de la prise et baillette de Roussain. — Pierre Pelisson, marchand boucher, contre Gaillard. — Marie Goueslant, veuve de Pierre Orvoire, contre Pierre Dalmand, bourgeois. — Léon Baudry, blanchisseur de toile, contre Pierre Toucheronde, domestique.

B. 2654. (Registre.) — 12 feuillets, papier.

1680-1743. — « Inventaire des actes et papiers du greffe de la baronnie et seigneurie de Clam, exercé cidevant par Michel-Jacques Maignac et remis par moy, Marie-Anne Moizau, veuve dudit Maignac, à André Sauvaistre, greffier. »

JURIDICTION DE LA BARONNIE D'AUTHON

(Don de M. Charles Normand d'Authon, héritier de M. Maurice Charier, seigneur de la baronnie d'Authon, et de messire Claude-Alexandre Normand d'Authon, écuyer, seigneur d'Authon, avocat du Roi à la senechaussée de Saint-Jean-d'Angély.)

B. 2655. (Registre.) — 40 feuillets, papier.

1773-1777. — Audiences de la baronnie, terre et seigneurie d'Authon. — André Godet, licencié ès lois,

juge sénéchal. — Charles Giraud, laboureur à bras, demeurant à Saint-Capres, paroisse d'Authon, contre François Moreau aîné, demeurant aux Amoureux, dite paroisse. — Jacques Bouffaud, marchand, et Marie Tabaud, sa femme, contre Pierre Billaud et Catherine Tabaud, sa femme. — André Bourreau, marchand à Maretay de Matha, contre Jacques Michot, laboureur, Marie Hillairet, sa femme, et Jacques Michot, leur fils. — Pierre Arsonneau, laboureur, Catherine Arsonneau, épouse de Antoine Charier, contre les cohéritiers de feu Pierre Arsonneau. — Jean Cornut, de Migron, contre Pierre Poitevin. — Marie Tabaud, veuve d'Antoine Godefroy, cordonnier à Saint-Hérie, héritier de Marie Tabaud, contre Jacques Bouffaud et Marie Tabaud, sa femme. — Alexis Gruel de Villeneuve, de Saint-Jean-d'Angély, contre Jean Barbraud. — Le procureur fiscal, demandeur en fournissement de déclarations, contre Jean Robert, Pierre Estourneau, François Giraud, etc., contre messire Anne-Charles de Tuder, ancien capitaine de dragons, chevalier de Saint-Louis, seigneur d'Ebéon.

B. 2656. (Registre.) — 25 feuillets, papier.

1780. — André Godet, licencié ès lois, juge sénéchal de la baronnie d'Authon. — Le procureur fiscal, demandeur en fournissement de déclaration, contre Louis Marchais. — Pierre Boisseau, marchand d'Authon, contre Charles Bitaudeau, laboureur audit lieu. — Pierre Mayet, farinier, contre Louis Berard. — Le procureur fiscal contre messire Charles de Tuder, ancien capitaine commandant de dragons, chevalier de Saint-Louis, seigneur de Buor (Ebéon). — Antoine-Sébastien Mervault, procureur en la juridiction d'Essouvert, Jeanne Mervault et les autres cohéritiers de Antoine-Sébastien Mervault, Jeanne Chopin, contre Jacques Lommeau, laboureur, à Courcerac. — André Gautret et Pierre Marquiseau, de Brisambourg, contre Jean Mainguet. — Alexandre Berthelot contre Jacques Gimon, laboureur à Authon. — Jean Terrière, marchand, contre Pierre Terrière l'aîné, laboureur, à Authon.

B. 2657. (Registre.) — 31 feuillets, papier.

1781-1785. — André Godet, sénéchal de la baronnie d'Authon. — André Braud, tonnelier, contre Charles Robert, marchand, des Amoureux, paroisse d'Authon. — Le procureur fiscal, demeurant aux Aguesseaux, paroisse de Migron, contre Mathiau Rappet, de Guiguebourg d'Authon. — Pierre Gateau, laboureur à bras, à La Rivière-d'Aujac, contre Jean Gateau, aussi laboureur. — Jean Petit, notaire royal et contrôleur des rites au bureau de Matha, mari de Marie Guimberteau, héritière de Pierre Guimberteau, sergent royal, contre Pierre Boisseau, marchand, à Authon. — Jacques Poitevin, seigneur du fief et seigneurie de Bonnet, demeurant au logis noble dudit lieu, contre Jean Foucaud fils, laboureur à bras, au village de chez Rappet, paroisse d'Authon. — Alexandre Giraud, notaire royal et procureur postulant en cette baronnie, contre Pierre-Louis Rigaud. — Antoine-Sébastien Mervault, commis greffier au siège royal de Saint-Jean-d'Angély, et Suzanne Mervault, épouse de maître Jean Daudet, premier huissier audiencier audit siège, contre Jacques Lhommeau, laboureur à Courcerac. — Charles Pertus, marchand à Saint-Savin, contre Pierre Rivière, laboureur, d'Authon, etc.

B. 2648. (Registre.) — 28 feuillets, papier.

1785-1787. — François-Charles Longueteau, juge sénéchal de la baronnie d'Authon. — Son installation, suivant la nomination de Claude-Alexandre Normand, conseiller du Roi et son avocat en la sénéchaussée de Saintonge, à Saint-Jean-d'Angély, seigneur de la baronnie d'Authon (10 mai 1785). — Thérèse Arsonneau, veuve de Jacques Prévôt, contre Pierre Baudoin, laboureur, au Coudret-d'Authon. — Jean-Baptiste Drouhet, marchand, demandeur en retrait lignager, contre Jean Barbaud, laboureur à bras, à Authon. — Raphaël Besson, marchand, à Aujac, contre Jean Seurbier, laboureur. — Pierre Bastard, marchand, époux de Marie Vincent, contre Pierre Giraud, laboureur, à Saint-Caprais-d'Authon. — Jean Gestraud, meunier, contre François Martineau, laboureur. — Pierre-Louis-Mathieu Arnaud, marchand à Aujac, contre Marie Paillasson, veuve de Jean Rousseau. — Charles-Joseph Charreron, notaire royal et procureur en la baronnie d'Authon, contre Jean-Baptiste Drouhet, marchand audit lieu.

B. 2659. (Registre.) — 16 feuillets, papier.

1715-1788. — Notifications d'actes au greffe de la baronnie d'Authon. — Acquisition par Jean Pontezière,

marchand, à Authon, de Petit-Chiron, laboureur, de vignes dans ladite paroisse. — Pierre Tabaud, laboureur, de Pierre Auban, maréchal, à Migron, d'un morceau de pré. — Messire Jacques Gourdet, prêtre, curé d'Authon, de Pierre Mallet, laboureur, de onze carreaux de terre, et de Jean Poutezière, marchand, d'une moitié de grange, un ballet et le tiers d'un jardin. — Etienne Paillé, marchand, sentence contre Louis-Joseph Chouet, curateur pourvu à l'hérédité vacante de François Texier, precureur· — Messire René-François-Melchior de Begeon, chevalier, seigneur de Villeminseuil et Sainte-Même, acquisition de Pierre-Alexandre Duchâtel, d'un morceau de pré. — Messire Claude-Alexandre Normand, écuyer, seigneur de la baronnie d'Authon, conseiller du Roi, son avocat en la sénéchaussée de Saint-Jean-d'Angély, acquisition de messire François Aubert, chevalier, seigneur de Courcerac, Bardon et autres lieux, chef d'escadre des armées navales, chevalier de Saint-Louis, des cens et rentes nobles à lui appartenant dans les paroisses d'Authon, Ebéon et Bercloux, etc.

B. 2660. (Registre.) — 26 feuillets, papier.

1787-1790. — Audiences tenues par François-Charles Longueteau, juge sénéchal de la baronnie. — Pierre Foucaud, notaire royal, contre Jeanne Gervais, veuve de Jean Bruneteau. — Jean Varache contre Pierre Beau, maréchal, à Authon. — Pierre Rullier contre Charles Albert, etc.

B. 2661. (Registre.) — 7 feuillets, papier, écrits.

1771. — Gabriel de La Laurencie, écuyer, sieur d'Antraize, époux de Marie Gellée, héritière de feu René Gellé et de Marie Le Roy, contre Pierre Sureau, avocat, second mari de ladite Le Roy, Pierre Caffin, avocat, époux de Marie Gellé, etc.

ADDITIONS ET CORRECTIONS

Page 71, ligne 19. *Au lieu de* Sauxay, *lire* Sanxay.
Page 78, ligne 29. *Au lieu de* Sauxay, *lire* Sanxay.
Page 87, ligne 24. *Au lieu de* Ghesnel, *lire* Chesnel.
Page 237. Ajouter en tête de l'article B, 2,413 : Juridiction du comté de Matha.
Page 258, ligne 37. *Au lieu* de Baurigaud, *lire* Vaurigaud.

AJOUTER A L'INVENTAIRE DES ARCHIVES DE LA VILLE DE LA ROCHELLE

Ile Saint-Pierre et Miquelon

Trois registres, baptêmes, mariages et décès :

1. *Beaubassin en Acadie*, 9 juillet 1712-22 septembre 1748.
   Ile Saint-Pierre et Miquelon, 29 décembre 1775-26 novembre 1776.
   Notre-Dame des Ardilliers de Saint-Pierre et Miquelon, 1er janvier-29 décembre 1776.
2. 23 octobre 1763-2 novembre 1771.
3. 27 janvier 1772-30 décembre 1774.

Couvent de Sainte-Claire, de La Rochelle. Décès, 10 novembre 1762-10 octobre 1775-1792.
Hôpital général. — 7 registres, Baptêmes et Décès, 1732-1792.
Hôpital de la Charité, 57 registres, Décès, 1668-1792.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME

SÉRIE B. (*Suite.*)

Justices seigneuriales secondaires.

		Pages
Introduction		1
Juridiction	de la seigneurie et châtellenie d'Andilly-le-Marois (1550-1561)	3
—	de la prévôté de la forêt du comté de Benon (1592-1790)	3
—	de la cour ordinaire du comté de Benon (1602-1790)	12
—	de la baronnie de Courson relevant du comté de Benon (1724-1785)	65
—	du comté de Taillebourg (1656-1790)	69, 105
—	du comté de Talmond-sur-Gironde (1751-1784)	100
—	de la Sirerie de Pons (1616-1788)	106
—	de la baronnie de Châtelaillon (1767-1779)	122
—	de Salles, Aytré (1770-1790)	125
—	de Cramahé (1680)	126
—	de Chagnollet (1766-1789)	127
—	de Croix-Chapeau (1738-1790)	127
—	de Mortagne-la-Vieille (1780-1789)	129
—	de Ronflac (1766-1790)	130
—	des Grois (1746-1790)	131
—	de Nuaillé et Ferrières (1652-1752)	132
—	de Courson, La Mothe-Fraigneau (1726-1780)	133
—	de la châtellenie d'Esnandes (1754-1790)	133
—	de Ferrières (1711-1790)	134
—	de Huré-Lagord (1711-1789)	135
—	de Manderoux, Bazauges (1719-1787)	135
—	de Montroy (1741-1781)	136
—	de Périgny (1737-1790)	136
—	de l'abbaye de Sermaise (1766-1767)	138
—	du prieuré de Saint-Bibien-d'Argenson (1726-1790)	139
—	de la châtellenie et prieuré d'Yves (1723-1790)	140
—	de l'abbaye royale de Saint-Michel-en-l'Herm, collège de Mazarin, seigneuries d'Ars, Loix et Les Portes, en l'île de Ré (1701-1790)	140
—	de la baronnie de Mirambeau (1580-1790)	150
—	du comté de Cônac (1681-1708-1790)	185, 297
—	de la châtellenie de Saint-Fort-sur-Gironde, Usson, La Vigerie et La Trappe (1697-1790)	196

Pages

Juridiction du comté de Jonzac (1700-1790) 213
— du marquisat de Montendre (1765-1791) 223
— du comté de Matha (1650-1790) 237, 257
— de la baronnie de Tonnay-Boutonne (1581-1790) 248, 310, 339
— de la seigneurie de Tesson et marquisat de Guinot (1771-1790) 255
— de la seigneurie de Javrezac (1779-1784) 256
— de la châtellenie de Fouras et Saint-Laurent de la Prée (1655-1790) 261
— de la commanderie de Bourgneuf et Thairé (1744-1789) 265
— de la baronnie de Châtelaillon, La Salle-d'Aytré (1745-1788) 267
— de la seigneurie de Chaux (1752-1791) 276
— de la seigneurie de Montlieu-Chepniers (1465-1790) 277
— de la seigneurie de Longchamps (1783-1790) 279
— de la seigneurie de Théon, Châteaubardon, Meschers (1775-1780) 280
— de la seigneurie du Breuil-d'Arces (1782-1783) 281
— de la seigneurie de Sorlut (1783) 281
— de la seigneurie de Lonzac (1780-1791) 281
— de la seigneurie de Gons (1772-1776) 282
— de la baronnie de Moings (1728-1764) 282, 314
— du marquisat de Soubran (1766-1769) 283
— de la seigneurie de Montguyon (1602-1789) 283
— de Saint-Sornin (1788-1790) 284
— de la seigneurie de Conteneuil-Cozes (1785-1789) 285
— de la seigneurie de Thomeilles (1782-1785) 285
— de la seigneurie de Matha, Restaud, Rioux, Tesson, Guinot (1633-1786) 285
— de la baronnie de Rioux (1774-1790) 286
— du marquisat d'Archiac (1748-1789) 286
— de la châtellenie du Passage-Voutron (1713-1775) 290
— du marquisat d'Ozillac (1766-1782) 294
— de la châtellenie de Chastenet (1745-1782) 296
— du siège royal d'Aulnay (1729-1789) 299
— du prieuré de Saint-Savinien (1776-1789) 309
— de la seigneurie de Neulle (1720-1786) 311
— de la châtellenie de Clion (1776-1787) 312
— de la baronnie de Rioux (1781-1788) 313
— de la baronnie de Saint-Sauvant (1727-1789) 315
— de la seigneurie de La Chapelle (1754-1768) 327
— des seigneuries de Roussillon, Le Gagnon, Le Périssac, Le Rail (1764-1790) 328
— de la seigneurie des Réaux et Saint-Maurice-de-Tavernolles (1694-1790) 330
— de la seigneurie de Landes (1773-1790) 337
— de Saint-Julien-de-l'Escap (1766-1790) 344
— de la baronnie de Clam (1680-1790) 345
— de la baronnie d'Authon (1773-1790) 351


UTL AT DOWNSVIEW
D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 15 04 17 07 009 9